

# Mercredi, le 26 Juillet 1911.

Assemblée Régulière  
26 juillet 1911.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mercredi, le vingt-sixième jour de juillet, en l'après-midi, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Donneur d'Honneur le Maire,  
Messieurs les Échevins,

D. P. Normand,  
Oliv. Beaulac,  
J. F. Belliveau,  
Chas. Doyegeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Riqua,  
F. A. Carrette.

**- COPIE -**  
Service de la gestion des documents et archives - VTR

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Adolphe Lambert

Requête de M. Adolphe Lambert concernant la construction d'un trottoir au front de sa propriété, rue Des Forges, suivant enlèvement fourni par l'Ingénieur de la Cité, lequel il considère trop élevé et susceptible de lui causer des dommages, et demandant en conséquence, que le dit trottoir soit défilé et reconstruit à un niveau plus bas, le tout aux frais de la Corporation.

Requête de Mlle Philomène Gilman

Requête de Mlle Philomène Gilman, demandant qu'il lui soit fait remise de ses taxes. Référé à l'Ingénieur de la Cité.

Requête de M. Théophile Gaudin

Requête de M. Théophile Gaudin, demandant à faire partie du corps de police.

Requête de M. Truffé Masnick

Requête de M. Truffé Masnick, demandant à faire partie du corps de police, ou à être employé comme charretier. Référé au Chef de Police.

Requête de M. D. Robillard

Requête de M. D. Robillard, demandant qu'il lui soit accordé une part de patronage dans les travaux que la Corporation fait exécuter concernant les installations de lumière électrique. Référé au Chef de Police.

Requête de M. Hubert Parneton

Requête de M. Hubert Parneton, demandant à être nommé assistant-surintendant de l'aqueduc, avec un salaire de sept cents cinquante par année.

Requête de M. Aldric Martel

Requête de M. Aldric Martel, offrant ses services comme évaluateur pour le prochain rôle.

Requête

Mercredi, le 26 Juillet, 1911.

- de M. Vict. Demarais <sup>Requêtes</sup> Requêtes de M. Victor Demarais, demandant qu'à titre d'incendie de 1908, la Corporation lui prête un certain montant pour l'aider à reconstruire sa propriété.  
Le Conseil lui prêtera en conformité avec la loi et les règlements.
- M. J. A. Tessier <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. J. A. Tessier, M.P.C., informant le Conseil que le gouvernement provincial serait prêt à considérer toutes propositions de la part de cette Corporation relatives à l'abolition des taxes de piages sur les ponts St-Maurice.  
Référé au comité général.
- M. Joseph Landry <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. Joseph Landry, pour position de conducteur ou "motorman" sur tramways électriques.
- "Wagagawack Pulp & Paper Co. Limited" <sup>Lettre de</sup> Lettre de la "Wagagawack Pulp & Paper Company Limited", avisant le Conseil qu'elle accepte de concourir pour un tiers dans le coût de construction d'un pont entre les îles Baron et St-Christophe, avec l'entente qu'elle soit représentée par son ingénieur.  
Référé au comité général.
- M. Joseph A. Desjardis <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. Joseph A. Desjardis se plaignant du bruit causé par les cloches et les sifflets des locomotives de la compagnie du Pacifique, ainsi que de l'obstruction de la rue Bonaventure par les convois de la dite compagnie.  
Référé au comité général.
- M. Georges Balcer <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. Georges Balcer, secrétaire de la Commission du Hêtre, informant le Conseil que la "Dominion Coal Company" ne paie aucun loyer pour l'occupation des 350 pieds de quai de la dite Commission.  
Référé au comité général.
- Messrs. Héon, Roy & McLeod <sup>Lettre de</sup> Lettre de Messieurs Héon, Roy & McLeod, avisant le Conseil qu'ils sont prêts à entrer en pourparlers au sujet de l'achat d'une parcelle de terrain en vue d'élargir la côte de la rue Bonaventure.  
Référé au Surintendant.
- M. Georges Gonthier <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. Georges Gonthier, demandant un délai de quelques jours pour considérer s'il pourra, ou non, continuer l'examen des livres de la Corporation.
- Messrs. Lamoignon & Brudel <sup>Lettre de</sup> Lettre de Messieurs Lamoignon & Brudel, offrant leurs services comme auditeurs des livres de comptes de la Corporation.
- M. S. A. Baron <sup>Lettre de</sup> Lettre de M. S. A. Baron, se rapportant imprimés des Bilans de la Corporation de cette cité.

# Mercredi, le 26 Juillet, 1911.

Lettre de M. Alph. Lapoiré. Lu une lettre de M. Alphonse Lapoiré demandant le transport de son bail de l'étal Numéro douze, dans le Marché-aux-déviées, à M. Alfred Rabineau.

Accordée.

Lettre de M. J. B. Ethier. Lu une lettre de M. J. B. Ethier demandant la permission de relier un service d'aqueduc à celui de madame Johnson, pour le conduire jusqu'à chez lui.

Lettre de Dawson and Co. Ltd. Lettre de "Dawson and Company Limited" informant le conseil qu'ils sont en position de soumettre pour fourniture de matériaux de construction de tramways électriques.

Lettre de J. E. Feeley, son. Lettre de J. E. Feeley son, offrant leurs services pour le creusage de puits artésiens.

Lettre de "The Artan Company". Lettre de "The Artan Company" désignant savoirs'il y a en exercice des salles de spectacles convenables pour y donner des séances d'hypnotisme.

Lettre de M. J. A. Chisholm. Lettre de M. J. A. Chisholm, offrant en vente les discours de l'orateur Joseph Howe, en deux volumes.

Rapport de l'Inspecteur de Ville. Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville estimant le coût du pavage de la partie de la rue St. Denis, entre les rues Voltaire et Des Forges, à environ \$771.<sup>00</sup> y compris l'achat de la pierre.

Rapport de l'Inspecteur de Ville. Lecture d'un rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet que le coût des travaux pour conduire les tuyaux d'aqueduc et de drainage à la propriété de M. Louis Robitchoud serait d'environ deux cents piastres.

Rapport de l'Inspecteur-sanitaire. Lu un rapport de M. E. F. Landry, concernant la mauvaise condition hygienique d'une chambre à coucher, à la station de police, et recommandant qu'il soit pratiqué une ouverture pour y poser une fenêtre ouvrant directement au dehors.

Accordée.

Rapport de l'Chef de Police. Lu un rapport du chef de police recommandant la nomination de M. Joseph Flaudotte comme assistant du corps de police et de la brigade de feu.

Lecture

# Mercredi, le 26 juillet, 1911.

Certificat  
de Messrs. Lafond et  
Parent, Construction  
Hotel de Ville.

Lecture d'un certificat de Messieurs Charles Lafond et Francois Parent, attestant que M<sup>rs</sup>. Mottel et Poliquin, contracteurs pour les travaux de peinture, à l'Hotel de Ville, ont droit à un premier paiement de quinze cents piastres.

Soumissions  
pour planchers en tuile  
à l'Hotel de Ville.

Accordé.  
Des soumissions ayant été demandées pour couverture de planchers en tuile à l'Hotel de Ville, elles sont ouvertes et comme suit:  
celle de "The Robt. Mitchell Co. Limited," à \$0.60 le pied carré.  
"The Bulkus Tile, Massie Co," à \$0.50 le pied carré.  
Cette dernière soumission est acceptée.

1<sup>re</sup> Motion  
Demande de taxes à Mme  
V<sup>o</sup> Georges Gingras.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Beaulac.  
Que le montant des taxes dues par Dame Neve Georges Gingras, jusqu'au 31 décembre de l'année courante, soit déduit de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.

2<sup>e</sup> Motion  
Demande de taxes à M<sup>lle</sup>  
Philomène Gelinat.

Adoptée.  
Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondi par M. Ryan,  
Que le montant des taxes dues par Demoiselle Philomène Gelinat, jusqu'au 31 décembre de l'année courante, soit déduit de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.

3<sup>e</sup> Motion  
M. Joseph Blanchette  
nommé assistant-constable.

Adoptée.  
Proposé par M. Lamy,  
Secondi par M. Bourgeois,  
Que M<sup>r</sup>. Joseph Blanchette soit nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement de M<sup>r</sup>. Arthur Auger, promu, et cela, avec le même salaire et aux mêmes conditions que le dit Auger.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour rappeler la résolu-  
tion concernant l'ouver-  
ture de la rue sur Riv.

Adoptée.  
Proposé par M. Verette,  
Secondi par M. Lamy,  
Que la résolution passée par ce conseil à sa séance du sept de juin, dernier (1911), et qui se lit comme suit, savoir:  
"Proposé par W. P. Grant,  
Secondi par M<sup>r</sup>. J. A. Peltier,  
Que le rapport du Comité des Chemins concernant l'achat du terrain de Messieurs Cooke et Page, pour l'ouverture d'une rue longeant la ligne du Pacifique depuis la rue Cooke jusqu'à la rue De Troie et l'ouverture de la rue De Troie jusqu'à la rue Des Champs soit adopté, et que cinq centing de pied en superficie soit

Mercredi, le 26 Juillet, 1911.

soit payé pour le terrain nécessaire à cette ouverture de rues " soit rap-  
pelée et annulée.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. Scherwin Belle-  
feuille.

Avis de motion:

Les donnes avis par les présentes, qui au temps et en la ma-  
nière voulus par la loi et les règlements, de ce conseil, je proposerai que la  
résolution passée par le dit conseil à sa séance du vingt et un septembre  
dernier (1910), et qui se lit comme suit:

"Proposé par M. Cagé;

Secondé par M. Pameton;

Que M. Jules P. Deslits soit nommé électricien de la  
corporation de cette cité, et cela, sans salaire," soit rappelée et annulée.

En conseil, ce 26 juillet 1911.

(Signé) J. P. Bellefeuille.

Apurement

Et le conseil s'ajourne ensuite à mardi, le huit d'août  
prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

M. Deslits  
Sec. Trés.

Louis H. Normand  
Maire

Assemblée Régulière  
8 Août 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-  
Rivières, tenue à l'hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le huitième  
jour d'août, en l'année Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures  
et quinze du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres  
du dit conseil, savoir:

Dons Honorables Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
Oliv. Jeaulac,  
J. P. Bellefeuille,  
Chas. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
H. A. Carrière.

Les minutes de la dernière assemblée subséquentes.

de M. Ludger Lapa-  
rice.

Requière de M. Ludger Lapa-  
rice, demandant que la taxe qui  
lui est chargée comme locataire sur la rue Ste Julie soit retranchée de  
son

# Mardi, le 8 Août, 1911.

- Requête son compte pour l'année mil neuf cent onze, ou qu'il ne réside plus à cet endroit depuis le mois d'octobre dernier (1910).
- Requête de M. Trufflé Goudreau, demandant qu'il ne soit pas tenu de payer les taxes pour l'année courante, comme locataire dans l'île de la Potherie, ou qu'il a quitté la ville, depuis le mois de novembre dernier (1910). *Accordée sur affidavit.*
- Requête de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Octave Morin, demandant qu'il lui soit fait remise de ses taxes. *Accordée sur affidavit.*
- Requête de M<sup>me</sup> Flora Lambert, demandant la remise de ses taxes.
- Requête de M. Jos. P. Girard, demandant la remise de la balance de ses taxes pour l'année 1910, ainsi que celles pour l'année courante, ou qu'il ait parti de la ville, depuis le mois de janvier dernier (1911). *Demanda payer balance de taxes de 1910.*
- Requête de M. Edouard Héroux, demandant la remise de ses taxes.
- Requête de M. André Lebel, demandant que remise lui soit faite de ses taxes, comme locataire, sur la rue St-Marc, ou qu'il est propriétaire depuis le mois de janvier dernier (1911). *Refusée.*
- Requête de M. Adolphe Dupresne, demandant remise de la différence de ses taxes pour l'année courante, à compter du mois de mars dernier, époque à laquelle il a quitté la ville pour aller demeurer à la Pointe-du-Lac.
- Requête de M. Camille Lafrenière, demandant que la taxe qui lui est chargée, comme locataire sur la rue Volontaire soit déduite de son compte ou qu'il ne réside plus à cet endroit depuis avant le mois de janvier dernier.
- Requête de M. J. Arthur Dupresne, demandant que la corporation lui fasse un prêt de même les argentés destinés aux incendies de 1908, pour l'aider à reconstruire l'ancien hôtel Dupresne. *Accordée sur affidavit.*  
Demander à M. Dupresne qu'il nous produise une opinion légale démontrant que sa demande est conforme à la loi des Incendies.

Requête

# Mardi, le 8 Août, 1911.

de la Symphonie des 3 R. Requête 11. Requête de la "Symphonie des Trois-Rivières" demandant le privilège d'inaugurer la nouvelle salle de concerts de l'Hôtel de Ville.

de M. J. B. Lucherhoff. Requête 12. Requête de M. James B. Lucherhoff demandant que la borne-fontaine placée vis-à-vis la porte de sa propriété, rue Des Forges, soit enlevée et replacée à un endroit plus convenable.

Accordée.

de M. E. K. Trudel. Requête 13. Requête de M. E. K. Trudel, demandant l'arrosage de la rue devant sa propriété, rue St. Francois-Xavier.

Accordée.

de M. Phil. Verette. Requête 14. Requête de M. Philippe Verette, demandant l'arrosage de la rue devant sa propriété, rue St. Francois-Xavier.

Accordée.

de M. Freddy Rochéau. Requête 15. Requête de M. Freddy Rochéau, demandant que la préférence lui soit accordée, au cas où la corporation, déciderait de vendre la partie de terrain comprise entre sa propriété et le coin de la rue St-Georges.

de M. E. B. Proulx. Requête 16. Requête de M. Thomas Proulx demandant qu'il lui soit alloué une part de patronage sur les risques d'assurances des propriétés de la corporation.

de M. Naz. Martel & al. Requête 17. Requête de M. Nazaire Martel et autres, demandant de faire exécuter le règlement concernant la confection des trottoirs.

de M. David Ducharme. Requête 18. Requête de M. David Ducharme demandant qu'il lui soit permis de tenir un étal privé de boucher, au No. 79, rue Ste-Cécile.

Accordée.

de M. Joseph Lemay. Requête 19. Requête de M. Joseph Lemay, demandant à faire partie de la brigade de feu.

de M. Joseph Lambert. Requête 20. Requête de M. Joseph Lambert demandant à acheter, au prix de cent cinquante piastres, la partie de terrain comprise entre la propriété de M. Freddy Rochéau, sur la rue Notre-Dame, et le coin de la rue St-Georges.

de M. Joseph Abram & al. Requête 21. Requête de M. Joseph Abram et autres, demandant la pose d'une lampe électrique au coin des rues Niverville et Ste-Marie.

Référé au chef de police pour rapport. Requête

# Mardi, le 8 Août, 1911.

Requêtes de M. O. Bonlois.

Requêtes de M. O. Bonlois demandant qu'il soit permis de substituer au lieu, au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaire, par donation, d'un immeuble situé au coin des rues Notre-Dame et Des Forges, faisant partie des lots Nos six cent quatre-vingt-trois et six cent quatre-vingt-quatre (683 et 684) du cadastre officiel, d'enregistrement de cette cité, suivant acte produit.

Accordée.

Lettre de M. L. A. Tardiveau.

Lecture de la lettre de l'Hon. L. A. Tardiveau, ministre des Travaux Publics, de la Province de Québec, confirmant l'acceptation par le gouvernement de payer un tiers du coût de construction d'un pont en fer entre l'île St-Christophe et l'île de la Poterie, à certaines conditions énumérées.

Lettre de M. E. P. Panneton.

Lecture de la lettre de M. E. P. Panneton, médecin, accompagnée d'un tableau de la statistique mortuaire de cette cité pour l'année écoulée le 31 juillet dernier, offrant en outre ses services pour continuer l'organisation du service sanitaire actuel si la Corporation le juge à propos.

Le comité général.

Lettre de B. P. B.

Lecture de la lettre de la C<sup>ie</sup> de chemin de fer Canadien du Pacifique, en réponse à celle du secrétaire-Trésorier en date du 28 juillet dernier, l'informant qu'elle venait à faire cesser l'obstruction de la traversée des rues Amant et Plaisance par des convois.

Avu de 30 jours pour obtenir justice, sinon la Corporation s'adressera à la Commission des chemins de fer.

Lettre de M. Joseph Trigon.

Lecture de la lettre de M. Joseph Trigon, offrant ses services comme auditeur des livres de comptes de la Corporation.

Lettre de M. M. W. Bisson.

Lecture de la lettre de M. M. W. Bisson, offrant ses services comme réviseur des livres de comptes de la Corporation.

Lettre de M. Lewis Williams.

Lecture de la lettre de M. Lewis Williams, avisant le Conseil qu'il réclamera des dommages de la Corporation pour la non-expropriation du terrain qui est sis le chemin conduisant à l'intérieur, de l'église St-André, coin des rues St-Alexandre.

Reçu aux Syndics de l'église St-André.

Lettre de M. J. B. Bellefeuille et Achille Bellefeuille.

Lecture de la lettre de M. J. B. Bellefeuille et Achille Bellefeuille, informant si le Conseil a l'intention de décréter le prolongement de la rue St-Elzabeth, depuis la rue St-Philippe à la rue Notre-Dame. Le surintendant pour s'entendre avec les propriétaires et faire rapport.

Lu



# Mardi, le 8 Août, 1914.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville recommandant qu'il soit fait diverses réparations, au grand pont St-Maurice, ainsi qu'au quai et aux filtres de l'aqueduc.

Peinture des filtres accordé. - Nettoyer quai de l'aqueduc. Faire estimation quant au coût de pontage du quai et du grand Pont.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Cité

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité à l'effet qu'après l'inspection qu'il a faite de l'installation des deux derniers filtres à l'aqueduc par "The Roberts Filter Manufacturing Company," il considère cette installation comme complète, pour ce qui regarde le travail extérieur.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Cité

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité, concernant l'inspection qu'il a faite des pompes installées à la prise d'eau par la North Shore Pavillon.

Rapport  
de l'Inspecteur-Vétérinaire

Lu un rapport de M. J. O. Poirier, concernant les services de viandes fournies sur le Mardi-aux-Fourées, ainsi qu'aux états privés du boucher.

Rapport  
de l'Inspecteur-Vétérinaire

Lu un rapport de M. J. O. Poirier, recommandant qu'il soit fait certaines réparations à la glacière de l'abattoir, et de faire remplir ladite glacière.

Certificat  
de Mess. Lafond & Parent  
de Construction d'Hotel de Ville

Reparers les trous et y faire mettre de la glace.  
Lecture d'un certificat de Mess. Charles Lafond et Francis Parent, attestant que Messieurs Charles Hamelin & fils, contracteurs pour les travaux de chauffage, à l'Hotel de Ville, ont droit à un deuxième paiement de mille piastres.

Accordé.

Rapport  
du Comité des Finances

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pavés-listes suivantes; du 7 Juin au 26 Juin 1914:

Aqueduc, Construction,	3,771 51
Entretien et Réparation,	584 13
Département des Chemins	5,189 23
des Marchés,	163 97
du Feu	200 38
de l'Éclairage,	45 --
de l'Hotel de Ville,	3,180 48
Reporter	13,134 70

Mardi, le 8 Août, 1911.

	Reporté,
Département de la Police,	13,134 70
" de la Santé,	1,173 44
" de la Commune,	237 --
Drainage,	139 91
Parage,	391 82
Port, St-Maurice	688 06
Rues sous contrôle	216 48
Carré Champlain,	50
" St-Philippe,	107 74
Victoria	29 16
Station de Police et du Feu,	48 13
Assurance des Propriétés,	150
Atelier des Départements,	27 --
Papeterie, Annonces et Impressions,	43 25
Frais légaux	238 51
Billets Payables	298 95
Prix aux Incendies,	224,348 29
Intérêt & Commission,	22,500 --
Lois municipales	2,349 42
Salaires,	23 70
Dépenses contingentes,	554 15
Divers comptes,	923 49
	731 75
	<b>\$ 268,206 95</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) M. A. Verette,  
J. F. Desjardins,  
Nap. Lamy,  
O. Beaulac.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Lamy,

Secondé par M. Bourgeois,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Verette,

Secondé par M. Bourgeois,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte

Contre de l'annuaire à M. Joseph Raymond.

Mardi, le 8 Août, 1911.

acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Jos. Raymond, d'un terrain situé sur le côté nord-est de la rue Turcotte en cette cité, et étant le numéro 265 du cadastre officiel d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix d'une somme de vingt piastres, et cela, suivant acte préparé par J. C. Lemire, C. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Ryan.

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du vingt et un septembre dernier (1910) et qui se lit comme suit:

Proposé par M. Poiré,

Secondé par M. Panneton,

Que M. Jules G. Desilets soit nommé électricien de la Corporation de cette cité, et cela, sans salaire, "soit rappelée et annulée."

Adoptée.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Verette,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 210, Règlement pour amender le Chapitre deux des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil," soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre CCX.

Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1.- La section toute-quate du règlement par le présent amendé est rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"34" - Les Comités Permanents se nomment à la première séance du Conseil qui suit les élections municipales annuelles; ils se composent de trois membres chacun et ils sont au nombre de six, savoir:

- 1.- Le Comité des Finances et de la Santé.
- 2.- " de l'Acqueduc et du Drainage,
- 3.- " du Feu et de la Police,
- 4.- " des Marchés et de l'Éclairage,
- 5.- " des Chemins, Ponts et Traverses,
- 6.- " de l'Hôtel de Ville et des Parcs.

Sec. 2.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé

3<sup>e</sup> Motion  
Pour rappeler la résolution nommant M. J. Desilets électricien de la Corporation.

4<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement Chapitre 210.

Chap. 210  
Règlement concernant le Maire et le Conseil amendé.

# Mardi, le 8 Août, 1911.

5<sup>e</sup> Motion.  
Emendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par M. Bourgeois, en amendement  
Secondé par M. Beaulac.

Que la section première du projet de règlement chapitre 210, soit remplacée par la suivante:

"34" - Les comités permanents se composent de tous les Echevins membres du conseil, chacun d'eux, comités étant sous la direction d'un président nommé à la première assemblée qui suit les élections municipales annuelles; ces comités sont au nombre de six, savoir:

1<sup>o</sup> - Le comité des Finances;

2<sup>o</sup> - Le comité du Feu et de la Police;

3<sup>o</sup> - Le comité de l'Acqueduc, du Drainage et de l'Éclairage.

4<sup>o</sup> - Le comité de la Santé;

5<sup>o</sup> - Le comité des Chemins, Ponts et Traverses;

6<sup>o</sup> - Le comité des Propriétés Municipales (Parcs, Marchés, Hôtel de Ville).

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit, savoir:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Ryan.

Contre:  
MM. Lamy,  
Venette.

La motion principale, étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

6<sup>e</sup> Motion.  
Nomination des prési-  
dents des comités.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secondé par M. Beaulac,

Que les comités permanents de ce conseil, au nombre de six, soient composés, et que les présidents de chacun de ces comités soient les suivants:

Comité des Finances: Président, M. Robert Ryan,

" du Feu et de la Police: Président, M. Nap Lamy.

" de l'Acqueduc, du Drainage et de l'Éclairage: Président, M. Beaulac,

" des Chemins, Ponts et Traverses: Président, M. J. A. Venette.

" de la Santé: Président, M. Charles Bourgeois.

" des Propriétés Municipales (Parcs, Marchés, Hôtel de Ville): Prési-  
dent M. J. F. Bellefeuille.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit, savoir:

Pour: MM. Beaulac, Bellefeuille, Bourgeois, Ryan.

Contre: MM. Lamy, Venette.

Eh

# Mardi, le 8 Août, 1911.

Aggravement.

Et le conseil s'est réuni ensuite à mardi, le quinze août courant, à huit heures et quinze du soir.

E. H. Desrosayles  
Sec. Trés.

A droite  
L. Normand  
Maire

Assemblée Régulière  
15 Août 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de ville, en la dite cité, mardi, le quinzième jour d'août, en l'honneur de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. H. Bellefeuille,  
Chas. Bourgeois,  
Nap. Lévy,  
Robt. Ryan,  
J. A. Desroches,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
de l'Union Musicale  
des 3-Rivières.

Requête de l'Union Musicale des 3-Rivières sollicitant le privilège d'inaugurer la nouvelle salle de concerts de l'hôtel de ville. La salle est retenue par "La Symphonie", mais elle sera à la disposition de l'Union pour une autre date.

Requête  
de M. Joseph Lacroix  
Sab.

Requête de M. Joseph Lacroix et autres, demandant que M. Louis Roy, policier de service à la station du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit remplacé par un autre.  
Référé au Président du Comité de Police et au Chef de Police.

Requête  
de M. G. N. Paquin

Requête de M. G. N. Paquin, demandant la permission de construire une batarde pour servir de marche à poisson, au-dessus de l'endroit désigné par "le slip à poisson".

Requête  
de M. Alfred Lupien

Requête de M. Alfred Lupien, accompagné d'un affidavit, demandant que la taxe qui lui est chargée comme locataire sur la rue St-Paul pour l'année courante soit déduite de son compte, vu qu'il est parti de la ville depuis le mois d'octobre dernier (1910).  
Accordée.

Mardi, le 15 Août, 1911.

- de M. Paul Brojean. Requête  
Requête de M. Paul Brojean, sollicitant la position de  
gardienn et fumeur à la balance, puis du concasseur.
- de M. Johnny Bertrand. Lettre  
Lettre de M. Johnny Bertrand, offrant de vendre et poser  
des paratonnerres sur la bâtisse, de l'Hôtel de Ville et sur les écoles.
- de M. M. Saccote. Lettre  
Lettre de M. Aldoric Saccote, offrant d'installer un  
paratonnerre sur l'Académie De la Salle.  
Au comité général.
- de M. Georges Leprohon. Lettre  
Lettre de M. Georges Leprohon concernant l'installation de  
paratonnerres sur les différentes propriétés de la ville.  
Au comité général.
- M. A. B. de Beaujeu. Lettre de  
Lettre de M. A. B. de Beaujeu avisant le Conseil que  
des dommages sont causés aux arbres de la Corporation par les employés  
des compagnies de téléphone, de télégraphie, ou autres, dans l'exécution  
de leur travail, et demandant qu'il soit remédié à cet état de choses.  
Référé au Surintendant et avertir les compagnies de ne  
pas couper nos arbres.
- M. Jos. P. Girard. Lettre de  
Lettre de M. Jos. P. Girard demandant la remise de  
la balance de ses taxes pour l'année 1910.
- M. Brunelle & Brunelle. Lettre de  
Lettre de Mess. Brunelle & Brunelle, demandant qu'il  
leur soit accordé une licence d'hôtel.
- M. Georges Méthot. Lettre de  
Lettre de M. Georges Méthot, notifiant le Conseil d'avoir  
à faire faire, sous un délai de trente jours, une vérification des livres  
de comptes de la Corporation.
- M. J. M. Badaux, M. D. Lettre de  
Lettre de M. J. M. Badaux, médecin, offrant ses services  
pour remplir la position de chef du Bureau de santé.  
A recevoir réception.
- M. G. A. McKee. Lettre de  
Lettre de M. G. A. McKee demandant qu'il lui soit  
fait remise de la différence de taxes entre un montant de loyer annuel  
de \$336.00 pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation, et celui  
de \$196.00 qu'il paie seulement.
- Mess. Ferron & Frère. Lettre de  
Lettre de Mess. Ferron & Frère accompagnée d'un compte  
au montant de \$193.50 pour briques fournies pour la construction de  
l'hôtel de Ville.

# Mardi, le 15 Août, 1911.

Madames J. Bellefeuille et Achille Bellefeuille. Lettres de 16

Lettre de Mesdames J. Bellefeuille et Achille Bellefeuille à l'effet qu'elles acceptent l'offre de ce Conseil de dix centus du pied carré pour l'achat du terrain nécessaire au prolongement de la rue Ste-Elizabeth.

Acceptée.

Roberts Filter Manufacturing Co. Lettres de 17

Lettre de Roberts Filter Manufacturing Company avisant le conseil qu'elle a complété l'installation des filtres à l'aqueduc, suivant les termes de son contrat.

M. J. A. Robert. Lettres de 18

Lettre de M. J. A. Robert, échevin de la ville de Grand'Mère, demandant de lui fournir des renseignements sur le compte de M. J. A. Landry, ex-devant l'un des employés de cette Corporation.

Inspecteur de Ville. Rapport 19

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville concernant les rues ou parties de rues en cette cité, qui sont dépourvues de trottoirs.

Sur comité général.

Chief de Police. Rapport

Lu un rapport du chef de Police au sujet de rappels pour incendies, durant les mois de juin et juillet derniers.

Chief de Police. Rapport

Rapport du Chef de Police recommandant la pose d'une lanterne au coin des rues Riverview et Ste-Marie, ainsi que le déplacement de la lanterne incandescente de la rue St-Honoré au coin des rues St-Honoré et Ste-Marie.

Inspecteur sanitaire. Rapport

Rapport de M. E. F. Landry, concernant l'inspection qu'il a faite des résidences privées, au sujet de la ventilation, de la plomberie et de l'état sanitaire en général dans les limites de la cité.

M. Nelson Denis. Rapport

Rapport de M. Nelson Denis à l'effet qu'les ouvrages d'installation des deux nouveaux filtres à l'aqueduc, ont été faits de première classe.

M. Chas. Bellefeuille. Rapport

Rapport de M. Charles Bellefeuille, mécanicien, informant le conseil qu'après avoir fait l'essai de la pompe à incendie, il considère qu'elle a donné entière satisfaction.

M. E. Normand. Opinion  
Kaspe des rues sous contrôle  
réclamées du C. P. R.

Lu un rapport de M. E. Normand, notaire, à l'effet que dans son opinion, la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique est tenue de payer à cette Corporation la taxe des rues sous contrôle

# Mardi, le 15 Août, 1911.

controle pour la distance comprise entre les rues Du Platon et Lafosse.

1<sup>er</sup> Certificat  
de Mess. Lafond & Parent  
Construction Hotel de  
Ville.

Lecture d'un certificat de Mess. Charles Lafond et Frs. Parent  
à l'effet que M. Georges Morissette, contracteur pour travaux, en  
ville de Ville, a droit à un dernier paiement de trois mille cent  
cinquante (\$3150.<sup>00</sup>) piastres.

2<sup>o</sup> Certificat  
de Mess. Audin & Auger  
Construction Boulevard

et d'ici autant que l'architecte certifiera que les travaux sont terminés.  
Lecture d'un certificat de Mess. Audin & Auger, attestant  
que Messieurs Lion Roy & M. Leod, entrepreneurs pour les travaux du  
Boulevard ont droit à un neuvième paiement au montant de trois  
mille dollars.

Accordé.

1<sup>re</sup> Motion  
Vente des terrains par  
Mesdames S. D. Belle-  
feuille et Achille Belle-  
feuille pour les propriétés  
situées sur la rue St. Edm.  
Gabriel.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Fougères.  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un  
acte de vente par Madame Léontine Baron, veuve de feu H. C. Bellefeuille,  
et Madame Marie Lind Stais, veuve de feu Charles Achille Bellefeuille,  
à la corporation de la Cité des Trois Rivières, de deux terrains voisins  
au prolongement de la rue Ste-Elizabeth, entre les rues Notre-Dame et  
St-Philippe, et portant le numéro cinq cent vingt et un et partie  
du numéro quatre cent quatre-vingt-ouze, des plans et livres des renseignements  
officiels du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois Rivières,  
pour le prix et somme de onze cent quatre-vingt-dix-sept piastres et  
quatre-vingt centimes, et cela sur un acte préparé par M. C. Normand, Cor.,  
N. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

2<sup>o</sup> Motion  
Autorisation à acheter  
supplémentaire des propriétés  
Arthur Brunelle.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Fougères.  
Que M. L. S. Desaulniers, Secrétaire-Trésorier de ce  
conseil soit autorisé à assister à la vente des propriétés de M. Arthur  
Brunelle, le soir, du courant, à dix heures A.M., au bureau du  
Shérif, et d'acheter sur les dits immeubles jusqu'au montant de quatre  
mille huit cents piastres, afin de protéger les créances de la corporation.

Adoptée.

3<sup>o</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1500.00 en  
faveur de Madame Hippolyte  
Monplaisir.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Lamy.  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en  
faveur de Madame Hippolyte Monplaisir, un billet promissoire au mon-  
tant de quinze cents piastres, à six mois de la date du onze avril dernier  
(1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.



# Mardi, le 15 Août, 1911.

4<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.00 en  
faveur de M. Evange-  
liste Paril.  
ville Saint.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondi par M. Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en  
faveur de M. Evangeliste Paril, un billet Promissive au montant  
de mille piastres, à six mois de la date, du vingt de juin, dernier,  
(1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,500.00 en  
faveur de M. Desrivé  
Alain.

Proposé par M. Desrivé,  
Secondi par M. Fougereois,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur  
de M. Desrivé Alain, un billet Promissive au montant de quinze cents  
piastres, à six mois de la date, du huit juillet dernier (1911), avec inté-  
rêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.00 en  
faveur de M. Léon Mon-  
grain.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur  
de M. Léon Mongrain, un billet promissive au montant de mille pias-  
tres, à six mois de la date, du onze de juillet dernier (1911), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.00 en  
faveur de M. Joseph  
Scotté.

Proposé par M. Desrivé,  
Secondi par M. Fougereois,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en fa-  
veur de M. Joseph Scotté, un billet Promissive au montant de mille  
piastres, à six mois de la date, du douze de juillet dernier (1911), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.00 en  
faveur de M. Ludger  
Larigue.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondi par M. Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en  
faveur de M. Ludger Larigue, un billet Promissive au montant de  
mille piastres, à six mois de la date, du douze de juillet dernier  
(1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.00 en  
faveur de M. Abraham  
Argeron.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
en faveur de M. Abraham Argeron, un billet Promissive au  
montant de mille piastres, à six mois de la date, du dix-neuf de  
juillet

# Mardi, le 15 Août 1911.

juillet dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de 1150.<sup>00</sup> en  
faveur de M. Joseph  
Braumier.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Bourgeois.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en fa-  
veur de M. Joseph Alcide Braumier, un billet promissoire au montant  
de quatre cent cinquante piastres, à six mois de la date, du vingt-  
quatre, le juillet dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au  
montant de 2000.<sup>00</sup> en  
faveur de M. Emile  
Barneton.

Proposé par M. Poyau,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en  
faveur de M. Emile Barneton, un billet promissoire au montant de  
deux mille piastres, à six mois de la date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Apparement.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le vingt-deux  
août courant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desautels,  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis St. Honoré  
Maire

Assemblée Régulière  
22 Août 1911

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-  
Rivieres tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le vingt-deuxième  
jour d'août, en l'honneur de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures  
et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
C. Bourgeois,  
H. Lamy,  
R. Poyau,  
A. C. Desjardis.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Olivier Bourgeois, médecin, offrant ses services  
pour remplir la position de Chef du Bureau de Santé.

Adopté au Comité Général.  
Requête

Requête  
de M. Olivier Bourgeois  
M.D.

# Mardi, le 22 Août, 1911.

de M. Thordule Beaulieu Requête

Requête de M. Thordule Beaulieu, gardien de nuit privé, demandant, qu'en vue de pouvoir exercer ses fonctions plus efficacement, il soit autorisé avec les mêmes pouvoirs que les membres du corps de police régulier.

Au Comité Général.

de M. Edouard Duval Requête

Requête de M. Edouard Duval et autres demandant la confection de trottoirs sur la rue Ste-Marguerite.

Au Comité Général.

de l'Union des Cités Canadiennes Lettre de

Lettre de l'Union des municipalités canadiennes, invitant le Conseil à se faire représenter par délégation, à la convention de l'Union qui se tiendra à Québec, les 29-30 et 31 août courant.

Délégation accordée.

C.P.R. Lettre de

Lettre de la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique concernant l'obstruction de la traversée des rues Conventure et Plaisante.

de M. Charles Hamelin Lettre de

Lettre de M. Charles Hamelin se plaignant du fait qu'un mauvais ouvrier lui a été donné pour la confection d'un trottoir en ciment au face de sa propriété, rue Ste-Cécile.

Référé à l'Ingénieur.

de M. Onésime Martin Lettre de

Lettre de M. Onésime Martin se désistant de l'offre qu'il a faite à ce Conseil concernant l'achat de la partie de terrain "ancien emplacement Bellefeuille", coin des rues St-Georges et Notre-Dame.

de M. Joseph Lambert Lettre de

Lettre de M. Joseph Lambert se désistant de l'offre qu'il a faite à ce Conseil concernant l'achat de la partie de terrain, "ancien emplacement Bellefeuille".

de "North Shore Power Co." Lettre de

Lettre de la "North Shore Power Company" en réponse à celle du Secrétaire-Trésorier, concernant la coupe des arbres.

du Comité des Finances Rapport

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faic-listes suivantes: du 26 juin au 8 Août 1911.

Aqueduc, Construction,	4625 40
" " Entretien et Réparations,	590 95
Département des Chemins,	7,009 48
A reporter,	12,225 83

# Mardi le 22 Août, 1911.

	Reporté,	\$ 12,225.83
Département des Marchés,		188 94
" du Feu,		147 73
" de l'Hôtel de Ville,		3,176 81
" de la Police,		769 05
" de la Commune,		107 15
" de la Santé,		83 65
Drainage,		540 59
Parage,		540 57
Ponts St-Maurice,		71 72
Ryssous contée,		91 55
Carré Champlain,		195 26
" St-Philippe,		5 67
" Victoria,		163 28
Assurances des Propriétaires,		70 10
Station de Police et du Feu,		22 28
Papeterie, Annonces et Impressions,		23 --
Billets Payables,		314,150 --
Prêts aux Engendrés,		9,744 --
Intérêt et Commission,		2,412 87
Travaux Municipales,		10 --
Salaires,		554 15
Dépenses contingentes,		453 50
Divers comptes,		1259 02
	\$	346,976 72

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Robt. Ryan,  
 Charles Durois,  
 O. Beaulac,  
 H. A. Verrette.

Rapport  
 du Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes, du 8 août au 20 août 1911.

Aqueduc Construction,		294 16
" Ent. et Rép.		1560 85
	A reporter,	\$ 1,855 01

Mardi, le 22 Août, 1911.

	Reporte	\$
		1,855 01
Département des Chemins,		5,212 93
" des Marchés,		75 21
" du Feu		30 87
" de l'Hôtel de Ville,		1,922 29
" de la Police,		47 25
" de la Santé,		42 75
Drainage,		738 52
Pavage,		239 19
Pont St-Maurice,		7 95
Rues sous contrôle,		6 05
Cani "Champlain",		33 95
" "Victoria",		62 92
Assurances des Propriétés,		22 50
Papeterie, Annonces et Impressions,		69 35
Billets Payables,		178,000 --
Intérêt et Commission,		661 97
Dépenses Contingentes,		49 05
Divers comptes,		357 34
		\$ 89,429 10

(Signé) Respectueusement soumis,  
 Robt. Ryan,  
 O. Sculac,  
 Charles Bourgeois,  
 J. A. Verette.

Motion

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Bourgeois,  
 Que les rapports du Comité des Finances qui viennent  
 d'être lus, devant ce conseil soient adoptés.

Adoptée.

Rapport  
 de l'Inspecteur de Ville.

Sur un rapport de l'Inspecteur de Ville estimant le coût  
 de pontage du quai de l'Acqueduc à environ quatre cent cinquante  
 (\$450.00) piastres.

Rapport  
 de l'Inspecteur de Ville  
 sur le coût de pontage à charbon.

Rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet que le coût d'un  
 pontage à charbon à l'Acqueduc, suivant les suggestions de ce conseil  
 serait environ cinq cent cinquante (\$500.00) piastres.

Proposé

Mardi, le 22 Août, 1911.

2<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à Mlle  
Flora Lambert.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac,

Que le montant de taxes dues par Mademoiselle Flora Lambert soit déduit de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Éclairage rue Hertel.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Bourgeois,

Qu'une lampe électrique incandescente, de la capacité de soixante-quatre chandelles soit placée sur la rue Hertel, entre la rue Notre-Dame et la rue St-Charles.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Délégation à la commission  
de l'Union des  
Municipalités.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Bourgeois,

Que Monsieur l'échevin Ryan, et Monsieur l'ingénieur de la cité soient délégués pour assister à la convention de l'Union des Municipalités Canadiennes qui sera tenue à Québec, les 29, 30 et 31 août courant.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Trottoirs, rue St-Julien.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Beaulac,

Que les propriétaires de terrains sur le côté nord-est de la rue St-Julien, à partir de la propriété de madame A. G. de Beauvel, jusqu'à la rue St-Thomas, soient notifiés de faire un trottoir de première classe, au front de leurs propriétés, d'aujourd'hui à huit jours.

Adoptée sur division, de quatre pour et un contre, comme suit:

Pour  
M. Beaulac,  
Bourgeois,  
Lamy,  
Ryan,

Contre:  
M. Verette.

6<sup>e</sup> Motion  
Trottoirs, rues Cartier  
et St-Maurice.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Ryan,

Que les propriétaires de terrains sur le côté nord-est de la rue Cartier, depuis la rue St-Martin jusqu'à la rue St-Maurice, ainsi que les propriétaires de terrains sur le côté sud-est de la rue St-Maurice, depuis la rue Cartier jusqu'à la rue Champ-Flour, soient notifiés de faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, d'aujourd'hui à huit jours.

Adoptée.

# Mardi, le 22 Août, 1911.

1<sup>re</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup> en  
faveur de M. R. S.  
Booke.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Carrette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de l'Honorable R. S. Booke, un billet promissive au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de la date du dix-huit août courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup> en  
faveur de M<sup>lle</sup> Sara  
Amie Chartre.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Paulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Sara Amie Chartre, un billet promissive au montant de mille piastres, à six mois de la date du dix-huit août courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$750.<sup>00</sup> en  
faveur de M. Louis  
Draasin.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Bourgeois.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Louis Draasin, un billet promissive au montant de quingecents piastres, à six mois de la date du dix-neuf août courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$1,100.<sup>00</sup> en  
faveur de M. Paschal  
Monplaisir fils de  
Paschal.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Bourgeois.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Paschal Monplaisir fils de Paschal, un billet promissive au montant de onze cents piastres, à six mois de la date du vingt et un août courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$1,100.<sup>00</sup> en  
faveur de M<sup>lle</sup> Léontine  
C. Bellefeuille.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Carrette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Léontine C. Bellefeuille, un billet promissive au montant de onze cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au mon-  
tant de \$500.<sup>00</sup> en faveur de  
la Banque d'Orchelaga.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Carrette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en fa-  
veur

Mardi, le 22 Août, 1911.

faueur de la Banque d'Acadulaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour amélioration des rues et chemins, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature de Québec, s. Georges V, Chapitre 50, article 12.

Adoptée.

Copie de motion de M. Rocher de Beaulac.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de cette cité, je proposai l'adoption du règlement suivant:

### Chapitre CCXI.

Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le Conseil de la cité des Trois-Rivières à aider à la construction de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de \$500.000, le montant des parts à être prises par la dite Corporation ne devant pas être moins des trois-quarts du montant entier du capital action, à payer en argent, bons ou débentures le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pour voir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique.

Attendu que les contribuables de la cité des Trois-Rivières sont, dans l'opinion de ce conseil, très intéressés à la construction d'un tramway électrique qui serait d'un grand aide et presque indispensable au progrès, au développement et à l'agrandissement de la cité des Trois-Rivières, pour engager la dite Corporation à prendre des parts dans la dite compagnie proposée, de plus, moins des trois-quarts du montant entier du capital action, et à payer le dit montant soit en argent, bons ou débentures, et à imposer une cotisation spéciale suffisante pour payer l'intérêt sur tels bons ou débentures, et un pour cent en sus comme fonds d'amortissement.

Accordés, le Conseil de la cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite cité, en la manière et d'après toutes les formalités prescrites par sa charte et les statuts en tels cas faits et pourvus, ordonne et statue, sur et à l'approbation des électeurs contribuables dûment qualifiés de la cité des Trois-Rivières, préalablement obtenue, comme suit, savoir:

Sec. I.



Mardi, le 22 Août, 1911.

Sec. 1. Aux termes et conditions ci-après pourvus et stipulés, le maire de la cité des Trois-Rivières, sera, et il est par le présent autorisé et requis, pour, de la part et au nom, de la Corporation, de cette dite cité, de prendre et souscrire des actions pour trois cent cinquante mille piastres ou plus, du capital de la dite compagnie de chemin de fer électrique qui sera légalement formée avec un capital de cinq cent mille piastres.

Sec. 2. - Des actions pour cent vingt-cinq mille piastres du dit capital pourront être prises par des contribuables propriétaires qui devront être des personnes solvables et capables de payer le montant d'icelles, les quelles souscriptions seront à la satisfaction de la majorité des membres de la dite Corporation qui formeront partie du bureau du dit chemin de fer électrique.

Sec. 3. - La Corporation ne devra pas payer plus de vingt-cinq pour cent des actions souscrites au capital-action de la dite compagnie, pour le coût de construction et de mise en opération du dit tramway électrique, et cela jusqu'au premier janvier mil neuf cent treize.

Sec. 4. - Le Conseil de la dite cité nommera, annuellement, deux de ses membres qui avec le maire de la dite cité seront trois directeurs dans le bureau de direction de la dite compagnie de chemin de fer électrique, et ce droit du dit conseil devra être reconnu dans la constitution de la dite compagnie.

Sec. 5. - Le montant de la dite souscription sera payable au choix du conseil de ville, soit en argent, soit en bons ou débiteures qui seront pris au pair.

Sec. 6. - La largeur qu'on juge de la voie du dit chemin à lisses sera de quatre pieds huit onces et demie, et le chemin généralement et tout ce qui s'y rattache seront, quant à la qualité, aux matériaux et à la construction de première qualité.

Sec. 7. - Les bons ou débiteures qui seront émis par la dite Corporation seront pour un montant de pas moins de mille piastres chaque, payables dans cinquante ans de leur date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, le dit intérêt payable semi-annuellement.

Sec. 8. - Jusqu'à ce que les revenus du dit chemin de fer électrique soient suffisants pour pouvoir payer l'intérêt sur les dits bons ou débiteures et un fonds d'amortissement de un pour cent par année sur le montant de la dite souscription, un taux ou cotisation spéciale sera imposée sur toute propriété foncière qui se trouve à la cotisation dans la dite cité.

Sec. 9. - Le présent règlement entrera en vigueur le jour où il sera sanctionné par les contribuables.

En conseil,

Mardi, le 22 Août, 1911.

En Conseil, ce 22 août, 1911.

(Signé) O. Beaulac

Le Conseil s'est réuni ensuite, à vendredi, le premier septembre prochain, à huit heures et quinze, du soir.

O. Beaulac  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis P. Normand  
Maire

Approuvé.

Trois-Rivières, 26 août, 1911.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières pour lundi, le vingt-huit d'août courant, à huit heures et quinze, du soir, concernant l'ouverture de soumissions pour pont sur la rivière St-Maurice.

(Signé) Louis P. Normand  
Maire.

A une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honorable Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil-neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honorable Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. C. Bellefeuille,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
H. C. Verrette,

Assemblée Spéciale.  
28 Août 1911.

Des

# Lundi, le 28 Août, 1911.

Commissions pour pont sur la rivière St-Maurice

Des soumissions ayant été demandées pour la construction d'un pont en fer, avec culées en béton, sur la rivière St-Maurice, elles sont ouvertes et comme suit.

Callie de Dickson Bridge Works Ltd,	au montant de	\$6,950. <sup>00</sup>
" " Cleveland Bridge Engineering Co. Ltd,	" " "	8,750. <sup>00</sup>
" " W.W. Page & Germain,	" " "	11,850. <sup>00</sup>
" " M. C. A. Gruyinger,	" " "	11,950. <sup>00</sup>
" " M. Anselme Gélbé,	" " "	14,975. <sup>00</sup>

Approuvé.

Et la séance est ensuite levée.

Adopté  
 H. Louis St. Louis  
 Maire

P. Desjardins  
 Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Sept. 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi, le premier jour de septembre, en l'après midi neuf heures, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| M. Honoré Le Maire     | L. P. Normand,      |
| Messieurs les Echevins | O. Beaulac          |
|                        | J. B. Bellefeuille, |
|                        | Ch. Bourgeois,      |
|                        | Robt. Piquet,       |
|                        | J. A. Lavoie,       |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Hector Bastaraud, Requête

Requête de M. Hector Bastaraud et autres demandant la pose de tuyaux de drainage, sur la rue Lavoie, entre les rues St-Philippe et Royale.

2 Référé au Lieutenant.

de M. Adolphe Lamontagne, Requête

Requête de M. Adolphe Lamontagne demandant qu'il lui soit fait remise de la différence de taxes entre un montant de loyer de \$15.<sup>00</sup> par mois, pour lequel il est entrepris une évaluation, et celui de \$12.<sup>00</sup> par mois qu'il paie seulement.

Renvoyée.

de M. J. A. Lavoie, Requête

Requête de M. J. A. Lavoie et autres demandant que les lampes incandescentes installées au coin des rues Bonaventure et Cartier

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1911.

lancier, soit remplacé par une lampe "guc."

Au Surintendant pour le pouvoir.

de M. A. E. Balcer. Requête.

Requête de M. A. E. Balcer demandant qu'elle nom de M. Eugène Balcer soit substitué au sien et à celui de Dame Marie Sidore Thibodeau, au rôle d'évaluation, de cette cité, comme propriétaire de l'immeuble, numéro huit cent dix-sept des plans et livres des notes officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivieres, ainsi que pour partie du lot numéro huit cent seize, situés sur la rue Royale, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de M. Alf. Boivert. Requête.

Requête de M. Alfred Boivert et autres demandant la pose d'un puits artésien sur la rue Nicville, comprise entre les rues St-Prospere et Ste-Louise.

Accordée.

de M. Nelson Denis. Requête.

Requête de M. Nelson Denis offrant ses services comme membre du corps de police et de la brigade du feu.

Au chef de police.

de M. Joseph Auger. Requête.

Requête de M. Joseph Auger offrant ses services comme membre du corps de police.

Au chef de police.

de North Shore Power Co. Requête.

Requête de la "North Shore Power Company" demandant qu'il lui soit permis d'installer des enseignes électriques projetant au-dessus des trottoirs.

Au comité général.

de M. G. G. Gorceaux. Requête.

Requête de M. Géphirin Gorceaux et autres demandant de mettre en état convenable cette partie de rue du chemin Ste-Marguerite comprise entre la propriété de M. Maxime Duval et celle de M. Séverin Ferron.

Accordée.

de M. Eddie Martin. Requête.

Requête de M. Eddie Martin offrant d'acheter la partie de terrain entre la propriété de M. Frédéric Rochon et le coin de la rue St-Georges, au prix de soixante-quinze (\$75.00) piastres.

de M. Achille Viau. Lettre.

Lettre de M. Achille Viau concernant la nomination d'un chef des pompiers.

Au comité général.

de C. B. R. Lettre.

Lettre de la compagnie de chemin de fer C.P.R., à l'effet qu'elle a donné des instructions aux intéressés de ne pas obstruer la traverse des rues Bonaventure et Plaisante.

Au comité général.

Lettre

# Vendredi, le 1<sup>er</sup> Septembre 1911.

de "North Shore Power Coy." Lettre 13  
 Lettre de "North Shore Power Company" en réponse à celle du Secrétaire-Trésorier en date du 26 août, et désirant savoir si le chemin de fer électrique projeté sera opéré par une compagnie privée, dans le quel cas il lui faudrait négocier, au sujet du pouvoir à fournir, avec telle compagnie privée.

de M. Arthur Duprene Lettre 14  
 Lettre de M. Arthur Duprene soumettant qu'il est dans les conditions voulues pour bénéficier d'un emprunt de la Corporation, à titre d'incendie, de 1908.

du Chef de Police. Rapport 15  
 Référé à M. Edwin Bourgeois.  
 Sur un rapport du Chef de Police recommandant la pose de lampes électriques en différents endroits de la ville.

de l'Inspecteur sanitaire. Rapport 16  
 Rapport de l'Inspecteur sanitaire recommandant de faire certaines réparations à la bâtisse de l'abattoir.

de l'Inspecteur de Ville. Rapport 17  
 Accordé.  
 Rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet qu'un trottoir construit sur un des côtés du chemin Ste-Marguerite, à partir de la propriété de M. Joseph Plouffe jusqu'à celle de M. Joseph Grandmaison, serait suffisant pour le moment.

de la société Bellepaille & Fils. Avis par 18  
 Avis par la Corporation  
 Lu un avis notarié de la part de la société "Bellepaille & Fils", sommant la Corporation d'avoir à garder sur le prix de l'entreprise du Boulevard, contractée par Mess. Hon. Roy & McLeod, une somme de \$356.67, pour matériaux par elle fournis aux dits contracteurs.

de M. A. Audin & C. Certificat 19  
 Certificat  
 Lecture d'un certificat de M. M. A. Audin & C. architectes, attestant que Mess. Hon. Roy & McLeod ont droit à un dixième paiement au montant de \$6500.<sup>00</sup>, pour travaux faits au Boulevard.  
 Accordé.

1<sup>re</sup> Motion 20  
 Motion  
 Proposé par M. Beaulac,  
 Secondé par M. Ryan,  
 Que le bon Honorable Maire soit autorisé à signer en faveur de Mme S<sup>me</sup> Georges Rivard, (née Amanda Leduc), un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du 28 août dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Proposé par M. Beaulac,  
 Secondé par M. Ryan,  
 Adoptée.

Quelle

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Septembre, 1911.

2<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le règlement  
 Chapitre 211.

Quel est le projet de règlement intitulé: "Chapitre 211, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à aider à la construction de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de cinq cent mille piastres; le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être moins des trois-quarts du montant entier du capital-action, à payer en argent, bons ou déventures le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique"; soit lu une première et une deuxième fois, et adopté.

## Chapitre CCXI.

Chap. 211  
 Règlement concernant  
 la construction d'un che-  
 min de fer électrique.

Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à aider à la construction de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de \$500,000; le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être moins des trois-quarts du montant entier du capital-action, à payer en argent, bons ou déventures le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique.

Attendu que les contribuables de la cité des Trois-Rivières sont, dans l'opinion de ce conseil, très-intéressés à la construction d'un tramway électrique qui serait d'un grand aide et presque indispensable au progrès, au développement et à l'agrandissement de la cité des Trois-Rivières, pour engager la dite corporation à prendre des parts dans la dite compagnie projetée, de pas moins des trois-quarts du montant entier du capital-action, et à payer le dit montant soit en argent, bons ou déventures, et à imposer une cotisation spéciale suffisante pour payer l'intérêt sur tels bons ou déventures, et un pour cent sur ses comptes fonds d'amortissement.

À ces causes, le conseil de la cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la corporation de la dite cité, en la manière et d'après toutes les formalités prescrites par sa charte et les statuts en tels cas faits et pourvus, ordonne et statue, sujet à l'approbation des électeurs contribuables

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Septembre, 1911.

contribuables dûment qualifiés de la cité des Trois-Rivières préalablement obtenus, comme suit, savoir:

Sec. 1.- Aux termes et conditions ci-après posées et stipulés, le maire de la cité des Trois-Rivières sera, et il est par le présent autorisé et requis, pour, de la part, et au nom de la Corporation, de cette dite cité, de prendre et souscrire des actions pour trois cent soixante-quinze mille piastres ou plus du capital de la dite compagnie de chemin de fer électrique qui sera légalement formé avec un capital de cinq cent mille piastres.

Sec. 2.- Les actions pour cent vingt-cinq mille piastres du dit capital pourront être prises par des contribuables propriétaires qui devront être des personnes solvables et capables de payer le montant d'icelles, lesquelles souscriptions seront à la satisfaction de la majorité des membres de la dite Corporation qui formeront partie du bureau du dit chemin de fer électrique.

Sec. 3.- La Corporation ne devra pas payer plus de vingt-cinq pour cent des actions souscrites au capital-action de la dite compagnie pour le coût de construction et de mise en opération du dit tramway électrique, et cela jusqu'au premier janvier mil neuf cent treize.

Sec. 4.- Le conseil de la dite cité nommera, annuellement deux de ses membres qui avec le maire de la cité seront trois directeurs dans le bureau de direction de la dite compagnie de chemin de fer électrique, et ce droit du dit conseil devra être reconnu dans la constitution de la dite compagnie.

Sec. 5.- Le montant de la dite souscription sera payable au choix du conseil de Ville, soit en argent, soit en bons ou déventures, qui seront pris au pair.

Sec. 6.- La largeur ou largeur de la voie du dit chemin qu'il sera de quatre pieds huit pouces et demie, et le chemin, généralement et tout ce qui s'y rattache seront, quant à la qualité, des matériaux et à la construction, de première qualité.

Sec. 7.- Les bons ou déventures qui seront émis par la dite Corporation seront pour un montant de pas moins de mille piastres, payables dans cinquante ans de leur date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, le dit intérêt payable semi-annuellement.

Sec. 8.- Jusqu'à ce que les revenus du dit chemin de fer électrique soient suffisants pour pouvoir payer l'intérêt sur les dits bons ou déventures, et un fonds d'amortissement de un pour cent par année sur le montant de la dite souscription, une taxe ou cotisa-

Vendredi, le 1<sup>er</sup> Septembre, 1911.

cotisation spéciale sera imposée sur toute propriété foncière soumise à la taxation dans la dite cité.

Sec. 9. Le présent règlement entrera en vigueur le jour où il sera sanctionné par les contribuables.

Adopté.

Ordre de motion de  
M. Achemin Verette.

Ordre de motion:

Je donne avis par les présents qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre sept, concernant le département des Chemins et Crèves soit amendé, de manière à permettre de placer des enseignes électriques qui profiteraient à une certaine hauteur au-dessus des trottoirs.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> septembre, 1911.

(Signé) F. A. Verette.

Approuvé.

Le Conseil s'est réuni à lundi, le 5 septembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis Phi. Normand  
Maire

Ph. Desjardins  
Sec. Trés.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 5 septembre, 1911.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour mercredi, le six septembre courant, à huit heures et quinze du soir, concernant "Certificat pour licence d'hôtel à M. Eldem Latour, et autres affaires."

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.



# Mercredi, le 6 Septembre, 1911.

Assemblée Spéciale  
6 Sept. 1911.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité des Trois-Rivières convoquée par son Honorable Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, mercredi, le sixième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honorable Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. F. Bellefeuille,  
Chs. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
F. A. Verette.

Lettre  
de M. J. A. Trudel.

Lettre de M. J. A. Trudel, s'informant si cette Corporation a l'intention de continuer l'élargissement de la rue Alexandre jusqu'à la rue Hart, ou qu'il desire faire certains changements dans l'installation de ses bureaux à sa nouvelle propriété, coin des rues Hart et Alexandre.

Le Conseil offre \$ 600.<sup>00</sup> pour cet ouvrage.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Bellefeuille,

1<sup>re</sup> Motion  
Certificat pour au-  
berge, à M. Aldem  
Latour.

Que la demande de certificat en faveur de monsieur Aldem Latour pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Verette,

2<sup>de</sup> Motion  
Commission pour pont  
sur la rivière St-Maurice  
accordée à MM. Ger-  
main et Page.

Que la soumission pour la construction d'un pont en fer sur la rivière St-Maurice, suivant les plans et devis de M. L. A. Vallée, ingénieur du gouvernement de la Province de Québec, soit accordée à Messieurs Germain et Page, pour le prix et somme de onze mille huit cent cinquante (\$ 11,850.00) francs, les travaux devant être terminés le 15 de novembre prochain; et qu'une pénalité de dix francs par jour soit imposée aux dits contracteurs pour chaque jour de retard passé à cette date.

Adoptée.

Et la séance est levée.

E. H. Desjardins  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis P. Normand  
Maire.

Approuvé.

# Lundi, le 11 Septembre, 1911.

Assemblée Régulière  
11 Sept. 1911.

D'une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en ladite cité, lundi, le onzième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze, du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Deaulac,  
C. Fournier,  
N. Lamy,  
R. Ryan,  
J. C. Verette,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. P. Goldenberg  
Requête

Requête de M. P. Goldenberg et autres demandant la pose d'une lampe électrique "arc" au coin des rues St-Martin et Denoue. Révisé au chef de police.

de M. Georges Robichaud  
Requête

Requête de M. Georges Robichaud offrant ses services pour remplir la position d'homme de police et pompier.

de M. Art. Provencher  
Requête

Requête de M. Arthur Provencher demandant que les tuyaux d'aqueduc et drainage soient conduits à sa propriété, rue Cooke.

de M. Georges Robert  
Requête

Requête de M. Georges Robert demandant à acheter un morceau de terrain près de l'abattoir, pour y loger ses porcs. Au comité général.

de M. Alfred Babin  
Requête

Lettre de M. Alfred Babin demandant que le contrôle de l'abattoir lui soit accordé en remplacement de M. Georges Robert. Au comité général.

de "Dominion & European Inspection Company"  
Lettre

Lettre de "Dominion & European Inspection Company" offrant ses services pour faire l'inspection du pont arête construit sur la rivière St-Maurice.

de M. Art. Robichon  
Lettre

Lettre de M. Arthur Robichon demandant à emprunter de cette corporation, à titre d'incendie de 1908, une somme de dix mille piastres, suivant les termes d'une obligation passée avec elle. Au comité général.

de la Commission des Chemins de fer.  
Lettre

Lettre de la Commission des chemins de fer au sujet du conseil, d'une décision rendue en rapport avec le raccordement des trains du Pacifique Canadien et du Canadien Nord à Junction Garneau. Au comité général.

Lettre

Lundi, le 11 Septembre, 1911.

de M. Alfred Babineau Lettre

Lettre de M. Alfred Babineau, demandant l'autorisation de transporter son bail de l'hôtel Dumais, douze, dans le Marché-aux-délices à Messieurs Beau & Co.

Accordée.

de M. J. A. Trudel Lettre

Lettre de M. J. A. Trudel informant le Conseil qu'il consentait à céder la lièvre, de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre pour la somme de huit cents piastres.

de l'Inspecteur de Ville Rapport

Le rapport de l'Inspecteur de Ville, estimant à \$600.<sup>00</sup> six cents piastres le coût de la pose des tuyaux de drainage, dans la rue Laurier, depuis la rue St. Philippe à la rue Royale, et recommandant l'achat des propriétés de M. Ousime Flaudette sur la rue St. Philippe, en vue de faciliter la pose des tuyaux jusqu'à cet endroit.

de l'Inspecteur de Ville Rapport

Rapport de l'Inspecteur de Ville, à l'effet que M. Freddy Robitseau serait disposé à acheter la lièvre, de terrain comprise entre sa propriété et le coin de la rue St. Georges, au prix de cinquante piastres.

Accordée à \$75.<sup>00</sup> et que contrat soit passé.

de M. Léonin Dupon Rapport

Le Secrétaire Trésorier domestique d'un rapport de monsieur L'échevin Ryan au sujet du voyage qu'il a fait à Québec, les 29, 30 et 31 août dernier, en sa qualité de délégué de ce Conseil à la convention de l'Union des Municipalités Canadiennes.

Ordonnance d'assemblée concernant la construction d'un chemin de fer électrique. Rapport

Au Conseil de la Cité des Trois-Rivières.  
D'une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immobiliers dans la Cité des Trois-Rivières, et y résident, qui, aux termes de la section 27 de l'Acte de la Législature de Québec, 1, Édouard VII, chapitre 44, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte de la Législature de Québec, 5, Édouard VII, chapitre 43, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenu à l'Hôtel de Ville des Trois-Rivières, lundi, le onzième jour de septembre mil neuf cent onze, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par son Honorable Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le premier jour de septembre courant (1911), et intitulé: "Chapitre 211, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la Cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes."

Sundi, le 11 Septembre, 1911.

environs, et pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à aider à la construction de ladite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée, dans ce but, au capital de \$500,000; le montant des parts à être prises par ladite Corporation ne devant pas être moins des trois-quarts du montant entier du capital-action; à payer en argent, bons ou débiteurs le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pour voir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique", laquelle assemblée était présidée par Son Honneur le Maire de la dite Cité, assisté du Secrétaire-Trésorier du Conseil de Cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, et à laquelle étaient présents un certain nombre des dits électeurs; après la lecture du dit règlement par le dit Maire, Son Honneur a demandé à haute voix si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents; un nombre suffisant d'électeurs propriétaires, c'est-à-dire plus de vingt-cinq n'étant opposés à l'adoption du dit règlement, et ayant demandé la votation, en conséquence, le Conseil devra fixer le jour auquel la votation devra avoir lieu.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire

(Signé) L. J. Desautels,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel de Cité  
Trois-Rivières, 11 Septembre, 1911.

Proposé par M. Ryan,

Secondé par M. Beaulac

Question Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Adolphe Héon, Amedée Roy et Madame veuve Henri McLeod à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de deux lisières de terrains sur les rues Bonaventure et Laflèche, pour le prix et somme de cinq cent cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Normand, C. C. M. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.  
Proposé

Prop. Motion  
Vente potagers par  
M. M. Héon, Roy et  
McLeod, pour clarifier  
ment de la rue Bon-  
aventure.

# Lundi, le 11 Septembre, 1911.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains  
de Séminaire des  
Bisieres pour prolongement des rues de St-François-Kavier et de la route.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation du Séminaire St-Joseph, des Trois-Rivieres, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, de trois terrains nécessaires aux prolongements et élargissements des rues de St-François-Kavier et de la route, pour le prix et somme de deux mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centimes, et cela suivant acte passé par M. E. Normand, Ec. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à M. Freddy Brodeur.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secondé par M. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, à Monsieur Armand Rodolphe, d'un terrain situé au coin des rues Notre-Dame et St-Georges, pour le prix et somme de soixante-quinze (75) piastres.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. Orléane Blanchette pour prolongement de la rue Laurier.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secondé par M. Verette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. Orléane Blanchette, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, d'un terrain situé sur le côté nord-ouest de la rue St-Philippe, en cette cité, nécessaire au prolongement de la rue Laurier, pour le prix et somme de mille piastres.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
M. Benj. Bourgeois nommé subvillain des travaux du pont sur la rivière St-Maurice

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Piquet,

Que Monsieur l'ingénieur de la Cité soit chargé de veiller à l'exécution des travaux de pont à être construit sur la rivière St-Maurice, et à ce que ces travaux soient faits suivant les plans et devis de M. L. A. Vallée, ingénieur, du Gouvernement de Québec.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Disposition du jour de session sur règlement Chapitre 211.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Piquet,

Attendu qu'un nombre suffisant d'électeurs municipaux ont, ce jour, à une assemblée publique convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville de cette cité, demandé la

Lundi, le 11 Septembre, 1911.

la votation sur le règlement qui aura été soumis et intitulé: "Chapitre 2<sup>m</sup>, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à aider à la construction de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts, dans une compagnie qui sera formée dans ce but au capital de \$500,000; le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être moins des trois-quarts du montant entier du capital-action; à payer en argent, bons ou débiteures le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique;"

Qu'il soit résolu, que lundi, le vingt-neufième jour de notre prochain mois, soit fixé pour la votation sur ledit règlement.  
Adoptée.

Approuvé.

Et le conseil s'est réuni à mardi, le vingt-six septembre courant, à huit heures et quinze du soir.

E. D. Desjardins  
Sec. G. R.

Adopté  
Louis P. Normand  
Maire

Trois-Rivières, 14 septembre 1911.

Au  
Secrétaire-Trésorier du conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières pour vendredi, le quinze septembre courant, à sept heures du soir, re "Mandamus contre la corporation de la cité des Trois-Rivières."

(Signé) Louis P. Normand,  
Maire.

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

# Vendredi, le 15 Septembre, 1911.

Assemblée Spéciale  
15 Sept. 1911.

D'une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par son honorable Maire et tenue à l'hôtel de ville, en la dite cité, vendredi, le quinzième jour de septembre, en l'aud de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Honorable Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
J. F. Bellefleur,  
O. Beaulac,  
Ch. Bourgeois,  
Rob. Ryan,  
F. A. Verette.

Motion  
M. L. G. Paquin, au  
cas, autorisé à représenter  
l'œuvre "George Méthot"  
de la Corporation.

Proposé par M. Verette,  
Secundé par M. Ryan,

Que L. G. Paquin, Esq. avocat, soit autorisé à comparaître pour la Corporation de la cité des Trois-Rivières et à faire les procédures nécessaires dans une cause dans laquelle George Méthot, Esq. avocat de la cité des Trois-Rivières, est requérant contre la Corporation de la cité des Trois-Rivières, intimée, de la nature d'un mandamus émané de la Cour Supérieure du Québec, sous le numéro cent vingt (120) des records de la dite Cour, laquelle cause est rapportable le dix-huit septembre courant.

Adoptée.

Approuvément.

Et la séance est levée.

Th. D. Desautels  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis St. Laurent  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
26 Sept. 1911.

D'une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de ville, en la dite cité, mardi, le vingt-sixième jour de septembre, en l'aud de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le pro-maire,  
Messieurs les échevins,

F. A. Verette,  
O. Beaulac,  
W. Lamy,  
R. Ryan.

Les

# Mardi, le 26 Septembre, 1911.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
de M. Ludger Rivard, al.

Requête de M. Ludger Rivard et autres demandant que la lampe arc installée au coin des rues Champflour et St-Thomas soit déplacée et transportée en face du bloc Rivard, en vue d'éclairer plus convenablement la partie de la rue Champflour comprise entre les rues St-Martin et St-Thomas.

Préférée à M. l'échevin Paulac.

Requête  
de M. Joseph Gauthier,  
fils de Moïse.

Requête de M. Joseph Gauthier, fils de Moïse, demandant la remise du compte de taxes de son père, ainsi que remise de la taxe de capitation de son frère et de lui-même.

Déduire taxes de capitation de deux frères.

Requête  
de M. William Tapp.

Requête de M. William Tapp, demandant à faire partie du corps de police et de la brigade du feu.

Accusé de police.

Requête  
de M. Joseph Laford.

Requête de M. Joseph Laford demandant que son nom soit substitué à celui de M. Victor Lévesque, au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaire de l'immeuble situé sur le côté sud-est de la rue Célina et étant partie du lot numéro quinze, cent quatre-vingt-douze, du cadastre, suivant acte de vente précité.

Accordée.

Requête  
de M. Aldoric Martel.

Requête de M. Aldoric Martel, offrant ses services pour remplir la charge d'évaluateur lors de la confection du prochain rôle.

Lettre de  
M. Silas Pipin.

Lettre de M. Silas Pipin demandant à être employé comme charrier de la corporation.

Lettre de  
l'Association Agricole.

Lettre de l'Association Agricole du district des Trois-Rivières, demandant la remise de la somme de mille piastres qui leur a été octroyée pour la tenue de leur exposition.

Accordée.

Lettre de  
Mess. A. Klipstein & Co.

Lettre de Mess. A. Klipstein & Co. s'informant si cette corporation serait disposée à confirmer l'achat d'un nouveau char d'acier pour les filtres de l'aqueduc, aux mêmes conditions qu'en ce qui a déjà été reçu.

Lettre de  
la Cie du G. T. Ry.

Lettre et télégramme de la Cie. de chemin de fer du Grand Tronc, en réponse à celle du Secrétaire-trésorier en date du sept septembre, concernant leur quai à Doucets Landing, et invitant le conseil à rencontrer les directeurs de la dite compagnie, à Montréal, le vingt-six courant.

Autre réception, et que la Compagnie fixe un autre jour pour la rencontre.

Lettre de



# Mardi, le 26 Septembre, 1911.

Lettre de  
Roberts Filter Mfg Co

Lettre de "Roberts Filter Manufacturing Company", sollicitant la remise de la balance de leur compte pour installation des filtres à la quai.

Accordée.

Lettre de  
M. R. B. M. Dunning

Lettre de M. R. B. M. Dunning, à l'effet qu'après avoir fait l'inspection de la lampe incandescente installée au coin des rues Bonaventure et Cartier, il considère qu'une lampe, au remplacement d'icelle, donnerait plus de satisfaction.

Accordée.

Lettre de  
North Shore Power Co

Lettre de "North Shore Power Company" sollicitant le paiement d'un compte annulé, au montant de \$7739.68 pour achat et installation, etc, d'une pompe électrique, à la quai.

Référé à l'Ingénieur.

Rapport  
de l'Inspecteur-Vétérinaire

Sur un rapport de M. J. O. Pointe, concernant la saignée de la viande d'une vache impropre à la consommation.

Rapport  
de M. M. G. M. Crady

Rapport de M. G. M. Crady, concernant une analyse de l'eau de la quai.

Certificat  
de Mess. Lafond & Parent  
re construction Hotel de  
Ville.

Lecture d'un certificat de Mess. Charles Lafond et Mrs. Parent à l'effet que Messieurs Germain & Frie, contracteurs pour travaux de plomberie à l'Hotel de Ville, ont droit à un dernier paiement de trois cent quinze piastres.

Accordée.

Certificat  
de Mess. Lafond & Parent  
re construction Hotel de  
Ville.

Lecture d'un certificat de Mess. Charles Lafond et Mrs. Parent attestant que les travaux de plomberie, à l'Hotel de Ville, exécutés par Messieurs Germain & Frie, sont complètement terminés suivant les plans et devis.

Adoptée.

1<sup>re</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$1200.00 en  
faveur de M. Joseph P.  
Fortin.

Proposé par M. Ryan,  
Secundé par M. Beaulac,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Joseph P. Fortin, un billet promissive au montant de douze cents piastres, à six mois de la date du quinze des septembre - huit neuf cent onze, avec intérêt autour de cinq pour cent l'an.

2<sup>de</sup> Motion.  
Billet promissive au mon-  
tant de \$1000.00 en faveur  
de Madame Solomon En-  
fand.

Proposé par M. Ryan,  
Secundé par M. Lamy,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Solomon England (Jessie Deshaies), un billet promissive au montant de mille piastres, à six mois de la date du quatorze

Mardi, le 26 Septembre, 1911.

quatorze septembre mil neuf cent onze, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Lamy.

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Solomon England (Jeune Deshaies), un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du dix-neuf de septembre mil neuf cent onze, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac.

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Alphonse Gagnon, un billet promissoire au montant de trois mille piastres à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac.

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Adolphe Lamoignon, de la balance d'une obligation consentie par le dit A. Lamoignon le vingt-deux juin mil neuf cent trois, devant P. O. Guillet, C. P. N. O.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Lamy.

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Messieurs E. Henri Gormain et Charles Papi, pour la construction d'un pont en fer entre les îles St-Christophe et Caumon, pour le prix et somme de onze mille huit cent cinquante piastres, et cela, suivant les conditions et obligations mentionnées au dit acte de marché et aux plans et spécifications préparés par M. L. A. Vallée, Ingénieur du Gouvernement de la Province de Québec, le susdit acte ayant été préparé par J. E. Normand, C. P. N. O., vint d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Et

Billet promissoire au montant de 1000<sup>00</sup> en faveur de Madame Solomon England.

Billet promissoire au montant de 3000<sup>00</sup> en faveur de M. Alphonse Gagnon.

Quittance par la Corporation de M. Adolphe Lamoignon.

Acte de marché entre la Corporation et Messieurs Gormain & Papi.

Mardi, le 26 Septembre, 1911.

Argument

Et le conseil se réunira à mardi, le trois octobre prochain, à huit heures et quinze du soir.

M. Desautels  
Trois-Poies

Adopté  
Henri St. Normand  
Secrétaire

Assemblée Régulière  
3 Octobre 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Poies, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, mardi, le troisième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Notre Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Desautels,  
J. A. Bellefleur,  
N. Lamy,  
R. Lhuu,  
A. O. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Charles Vadeboncoeur offrant ses services comme évaluateur pour la confection du prochain rôle.

Requête  
de M. Charles Vadeboncoeur

Requête  
de M. Hector Bastien  
Prés.

Requête de M. Hector Bastien demandant la confection d'un terrain au front de la propriété des Demoiselles Giroux, rue Royale.  
Accordé.

Requête  
de M. Geo. Leprohon

Requête de M. Georges Leprohon offrant ses services comme évaluateur, pour la confection du prochain rôle.

Requête  
de Mess. Boutier & Co  
et al.

Requête de Messieurs Boutier & Co et autres priant le conseil d'amender le règlement concernant les enseignes, afin de permettre l'installation d'enseignes électriques qui s'élèveraient de quatre à cinq pieds des bâtisses.

Requête  
de M. Joseph Lapierre  
et al.

Requête de M. Joseph Lapierre et autres demandant la pose de tuyaux de l'électricité, et l'installation de la lumière électrique sur la rue Boutier.

Lettre  
de M. Jules Marchand

Lettre de M. Jules Marchand, soumettant qu'il serait désirable de remplacer le système de chauffage actuel à la station de

Mardi, le 3 Octobre, 1911.

de police par un système à l'eau chaude qui, par adaptation, permettrait de tenir l'eau de la pompe à incendie à une température moyenne, et aiderait à l'évaporation plus rapidement.

Accordée.

Lettre de M. L. Morin, réclamant de la Corporation le remboursement du coût d'un fantalon qui lui avait été livré à la date du 25 septembre, dernier, en faveur à l'endroit des fondations de la propriété de M. Roy, sur la rue Ste-Julie.

Reçue au Surintendant.

Lettre de "Shawinigan Pulp & Paper Co." offrant de vendre à la Corporation leur usine électrique et pouvoirs hydrauliques situés dans la paroisse de Ste-Blone, au prix total de cinquante mille sept cent cinquante (\$50,750.00) piastres.

Au Comité Général.

Lettre de M. A. E. Whittenberger, surintendant, de la C. de Grand Tronc, à l'effet qu'il serait en position de rencontrer les membres de ce Conseil le neuf octobre courant, à 10 heures du matin.

Au Comité Général, le jeudi, venant.

Lettre de M. Georges Leprohon offrant de vendre à la Corporation sa propriété de la rue Laviolette, au cas où le conseil déciderait d'élargir la dite rue.

Lecture d'un certificat de Mess. Charles Lafond, architecte, et François Parent, Inspecteur de ville, attestant que les travaux d'enduits à l'hôtel de ville contractés par M. Georges Morrisette, sont complètement terminés suivant les plans et devis.

Approuvé.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages ci-dessous: du 22 août au 3 octobre 1911.

Aqueduc, Construction,	714 41
" Entretien et Réparation,	380 42
Département des Chemins,	3,560 33
" des Marchés,	329 61
" du Feu,	113 49
" de l'Hôtel de Ville,	5,575 --
" de la Police,	891 12
" de la Commune,	35 --
A Reporter,	\$ 11,599 38

de M. L. Morin. Lettre

de Shawinigan Pulp & Paper Company. Lettre

de G. E. Roy. Lettre

de M. Geo. Leprohon. Lettre

de Mess. Lafond et Parent sur construction Hôtel de Ville. Certificat

du Comité des Finances. Rapport

# Mardi, le 3 Octobre, 1871.

	Reporté,	\$ 11,599 38
Département de la Santé,		160 50
Drainage,		205 23
Paroisse,		152 11
Port, St. Maurice,		601 45
Rues sous Contrôle,		89 85
Carré "Champplain,"		37 33
Carré "Victoria"		20 51
Assurances des Propriétés,		62 75
Station de Police et du Feu,		12 35
Papeterie, Annonces et Impressions,		71 75
Billets Payables		283,863 50
Intérêt & Commission,		2,116 24
Impôts Municipaux,		2 --
Salaires,		554 15
Dépenses Contingentes,		56 96
Divers comptes,		789 19
		\$ 300,395 25

(Signé) Respectueusement soumis,  
 Robt. Ryan, Prés.  
 O. Beaulac,  
 J. F. Bellefeuille,  
 J. S. Verette.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
 Secondé par M. Beaulac.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

2<sup>de</sup> Motion.  
 Motion sur Royale.

Proposé par M. Lamy,  
 Secondé par M. Beaulac.

Que Mesdemoiselles Hermine, Elmire et Alphonsine Giroux, propriétaires d'un terrain situé sur le côté sud-est de la rue Royale, en cette cité, soient notifiés de faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, d'ici à huit jours.

Adoptée.

3<sup>de</sup> Motion  
 M. L. D. Paquin, autorisé à comparaitre sur projet de distribution de A. Brunelle, fillie.

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Lamy.

Que L. D. Paquin, Co., avocat, soit autorisé à comparaitre et à produire une contestation de l'item numéro quatre du projet de distribution dans

dans

Mardi, le 3 Octobre, 1841.

dans une cause No. 46 à la Cour Supérieure, de A. Brunelle, failli, L. P. Mercier, curateur, et divers réclamautes colloques; le dit item numéro quatre, et un mémoire, de faire en faveur dudit curateur, du montant de sept cent vingt-huit piastres et dix-neuf centins, et faire tous procédés qu'il jugera nécessaires relativement à cette dite contestation.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Nomination des évaluateurs pour 1842.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Verrette,

Que Messieurs Anselme Dubé, Joseph Blouin et Georges Leprohon soient nommés évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil-neuf-cent-douze soit completé et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le treize de novembre prochain, (1841.)

Que M. Georges Leprohon fasse les écritures au rôle, etc.,

Les dits évaluateurs, devront se conformer en tous points à cela dans la préparation dudit rôle d'évaluation.

Que la somme de deux-cent-cinquante piastres soit allouée à Messieurs Anselme Dubé et Joseph Blouin en paiement de leurs services comme évaluateurs, et que la somme de trois cents piastres soit allouée à M. Georges Leprohon, en paiement de ses services comme évaluateur et écrivain au dit rôle, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

5<sup>e</sup> Motion.

En amendement à la motion No. 4.

Proposé par M. Lamy, en amendement,

Secondé par M. Beaulac,

Que le nom de M. Georges Leprohon, comme évaluateur et écrivain au rôle d'évaluation pour l'année mil-neuf-cent-douze, soit remplacé par celui de M. John O. Desjardis, et cela, sans réimposition.

Adoptée sur division, de trois pour et deux contre, comme suit:

Pour:  
M. Beaulac,  
Lamy,  
Blouin,

Contre:  
M. Bellefeuille,  
Verrette.

La motion principale fut ensuite mise aux voix et adoptée sur même division, telle qu'amendée.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le dix octobre courant.

Adjournement.

Mardi, le 3 Octobre, 1911.

couant, à huit heures et quinze du soir.

O. H. Deshayes  
Sec. Trés.

A dapté  
Louis St. Rouaud  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
10 Octobre 1911.

D'une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le dixième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Sous-Honorable Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Proulx  
J. F. Bellefeuille,  
Chas. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
H. A. Desrochers.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de "The Diamond Whitewear Company Limited" demandant la pose d'une rampe à ascension des rues De La Rivière et St. Francis-Xavier, vis-à-vis leur manufacture.

Au comité général.

de "The Diamond Whitewear Company Limited".

de M. J. A. Thudel. Lettre.

Lettre de M. J. A. Thudel se déistant de l'offre de vente qu'il a faite au conseil de son terrain rue Alexandre.

de M. L. Morin. Lettre.

Lettre de M. L. Morin réclamant de nouveau le remboursement du coût d'un pantalon qu'il a défilé le 25 septembre dernier, dans les circonstances déplorables.

de M. A. Latour. Lettre.

Le Surintendant devra régler.  
Lettre de M. Anatole Latour se plaignant du fait que M. Arthur Biland, boucher et épicer, tient son magasin ouvert le dimanche, et demandant de faire cesser cet état de choses.

de M. L. A. Vallée. Lettre.

Lettre de M. Louis A. Vallée, ingénieur du gouvernement provincial, confirmant la nomination de l'ingénieur de la cité à la présidence de surveillance des travaux de construction du pont entre les îles St. Christophe et de la Poterie, et faisant savoir en outre que le pont en question doit être érigé sur le site de l'ancien pont.

Lettre de

# Mardi, le 10 Octobre, 1911.

Lettre de  
de Messrs. Nixon, Roy &  
McLeod.

Lettre de Messieurs Nixon, Roy & McLeod informant le conseil de leur intention d'élever une construction dans le quartier de la cité de la rue Bonaventure, et offrant à cette fin de faire servir le solage de leur dite bâtisse comme mur de soutènement du quai que la Corporation se propose d'ériger à cet endroit moyennant remboursement du coût de construction de ce mur suivant les prix courants.

Lettre  
de M. S. L. Clair.

Lettre de M. S. L. Clair avisant le conseil qu'il serait disposé à payer un compte que la Corporation lui a présenté pour confection d'un trottoir linéaire au front de sa propriété rue St-Antoine, lorsqu'il aura été fait une entrée de la rue qui a été promise.

Lettre  
de C. S. B.

Accordée.  
Lettre de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique accusant réception de celle du secrétaire-trésorier en date du 5 courant laquelle contenait un état des dates auxquelles les rues Bonaventure, Plaisance et autres, ont été interceptées par les trains de la dite compagnie.

Lettre  
de "North Shore Power Company"

Lettre de "North Shore Power Company" concernant le déplacement de réservoirs en bois à l'aqueduc; la location de l'ancienne bâtisse des "transformers" pour y transporter les dits réservoirs, et le nettoyage du tuyau de suction. Le conseil ne consentirait pas à payer loyer pour maison en briques. - L'ingénieur de ville devra voir à l'entretien de suction.

Lettre  
de M. Louis Chénier

Lettre de M. Louis Chénier avisant le conseil par ses avocats, Messieurs Dumais, Piquet & Lapie, qu'il prendra, dans les délais prescrits par la charte de cette cité, une action en dommages-intérêts contre cette Corporation pour agression illégale à la date du quatre octobre courant, par le constable Joseph Vachon.

Lettre  
de "St. Maurice Lumber Company"

Lettre de "St. Maurice Lumber Company" notifiant le conseil qu'elle autorise M. Robert A. Grant à voter en son nom sur le règlement concernant la construction d'un chemin de fer électrique.

Lettre  
de "Thelma Falls Company"

Lettre de "Thelma Falls Company" notifiant le conseil qu'elle autorise M. Joe M. Dalton à voter en son nom sur le règlement concernant la construction d'un chemin de fer électrique.

Lettre  
de "The Union Bag and Paper Company"

Lettre de "The Union Bag and Paper Company" notifiant le conseil qu'elle autorise M. Joe M. Dalton à voter en son nom sur le règlement concernant la construction d'un chemin de fer électrique.



# Mardi, le 10 Octobre, 1911.

del. l'Ord. Lettre

Lettre de la Cie de navigation "Richieu & Ontario" notifiant le conseil qu'elle autorise M. A. J. Guin à voter en son nom sur le règlement concernant la construction d'un chemin de fer électrique.

del. l'Ingénieur de la Lette. Rapport

Rapport de l'Ingénieur de la cité à l'effet qu'il a fait installer les pompes hydrauliques installées à l'aqueduc, et suggérant que la Corporation accepte la pompe N° 1, comme la plus parfaite. Approuvé, mais à être confirmé par la "North Shore Power Company."

1<sup>re</sup> Motion. Billet promissive au montant de \$2,000.<sup>00</sup> en faveur de M. Iréné Rochefort.

Proposé par M. Bellefeuille, Secondé par M. Velette. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Iréné Rochefort, un billet promissive au montant de deux mille piastres, à six mois de la date, du six d'octobre courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion. Billet promissive au montant de \$1,000.<sup>00</sup> en faveur de M. Pierre Rochefort.

Proposé par M. Bellefeuille, Secondé par M. Velette. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Pierre Rochefort, un billet promissive au montant de mille piastres, à six mois de la date, du cinq d'octobre courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion. Billet promissive au montant de \$1,100.<sup>00</sup> en faveur de M. Oreste Blanchette.

Proposé par M. Bellefeuille, Secondé par M. Velette. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Oreste Blanchette un billet promissive au montant de onze cents piastres, à six mois de la date, du quatre d'octobre courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion. Billet promissive au montant de \$1,000.<sup>00</sup> en faveur de Mme Louise Robert.

Proposé par M. Velette, Secondé par M. Bourgeois. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Louise Robert (Marguerite Pothier), un billet promissive au montant de mille piastres, à six mois de la date, du vingt sept de septembre, dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Desaulac, Secondé par M. Bellefeuille.

Que

Mardi, le 10 Octobre, 1911.

5<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain à  
M. Arsime Racine.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à M. Arsime Racine, d'un emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue St-Olivier en cette Cité, et portant le numéro quarante-huit de la subdivision du numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois Rivières, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela suivant acte préparé par J. E. Normand, Esq., J.R., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Offres légales à M.  
J. E. Hébert, au prolongement  
rue Cartier.

Proposé par M. Ogulac,  
Secondé par M. Lamy.

Que Monsieur le Notaire Normand soit chargé de faire des offres légales à Monsieur le docteur J. E. Hébert, pour l'achat du terrain nécessaire au prolongement de la rue Cartier, depuis la rue St-Maurice jusqu'à la rue Cook, comprenant une superficie de quatre mille huit cent dix-sept (4817) pieds mesurés anglais, pour le prix et somme de sept cent quarante piastres et quatre-vingt-cinq centimes; et dans le cas où le dit Monsieur Hébert accepterait les offres ci-haut qu'Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Adoptée.

Après permission de  
M. le Chevalier Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes quant temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution nommant Messieurs Bureau, Diqui & Lapie, avocats de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, soit rappelée et annulée.

En conseil, ce 10 Octobre 1911.

(Signé) F. A. Verrette.

Après permission de  
M. le Chevalier Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes quant temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre sept, concernant le département des Chemins et Grèves soit amendé, de manière à permettre de placer des enseignes électriques qui projeteraient à une certaine hauteur au-dessus des trottoirs.

En conseil, ce 10 Octobre 1911.

(Signé) F. A. Verrette.

Et

Mardi, le 10 Octobre, 1911.

Aggravement

Et le Conseil s'est réuni ensuite à mardi, le dix-sept octobre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Marius Desrosiers Secrétaire

M. Desrosiers Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
17 Octobre 1911

D'une assemblée régulière du conseil de la ville des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en la dite, mardi, le dix-septième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. J. Lefebvre,  
Chs. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Ant. F. Francoeur  
Propriétaire

Requête de M. Antoine Francoeur, offrant d'enlever à ses frais la glacière sise à proximité de la bâtisse de l'apuduc, si la Corporation veut lui en faire don.

Accordée.

de Mess. Bureau Diqué  
& Lajoie  
Lettres

Lettre de Mess. Bureau Diqué & Lajoie, avisant le conseil que la cause de N. Beaulieu vs la Corporation est fixée au dix-neuf du mois courant pour audition.

de M. L. G. Bussières  
Lettre

Lettre de M. L. G. Bussières, secrétaire-trésorier de la municipalité de Port Couge, faisant savoir que le tablier en béton du pont de leur municipalité est parfaitement solide et susceptible de durer plusieurs années.

de Mess. Page & Germain  
Lettres

Lettre de Mess. Page & Germain, demandant au conseil de prolonger jusqu'au quinze décembre le délai pour la livraison du pont entre les îles St-Christophe et Caumon.

Accordée.

de Mess. Page & Germain  
Lettre

Lettre de Mess. Page & Germain informant le conseil que la "Canadian Lignit & Steam Company" ne peut livrer avant le mois de décembre prochain les pontes nécessaires au plancher en béton proposé pour le pont qui est en construction actuellement.

Représenté au comité général.

Mardi, le 17 Octobre, 1911.

Lettre

du Rev. J.A. Morneau

Lettre du Rev. J.A. Morneau, P.<sup>re</sup>, Professeur de sciences au Séminaire des Trois Rivières, au sujet de l'installation d'une nouvelle prise d'eau au moyen de puits instantanés.

Lettre

de "North Shore Power Company"

Lettre de "North Shore Power Company" à l'effet qu'elle confirme le choix de la pompe, No. 1, comme la propriété de cette corporation; en outre, qu'elle a donné les ordres nécessaires pour faire préparer et poser des supports au tuyau principal, dans la bâtisse de l'aqueduc; et demandant la permission de commencer le passage des enseignes électriques en attendant que les règlements en cause soit entendu.

Lettre

de "North Shore Power Company"

Lettre de "North Shore Power Coy" en réponse à celle du secrétaire-trésorier en date du 30 septembre dernier, informant le conseil que la "Shawinigan Water and Power Coy" avec laquelle est allié, ne desire pas se départir des intérêts dont elle dispose dans la ville des Trois Rivières considérant qu'il pourrait surgir des difficultés et complications dans la séparation des deux compagnies.

Lettre

de Samuel Holmes Steamship Offices

Lettre de "Samuel Holmes Steamship Offices" offrant ensuite deux bateaux à vapeur, à cargaison et passagers.

Lettre

de Mess. Lafond et Parent pour l'édification de l'Hôtel de Ville.

Lecture d'un certificat de Mess. Chas. Lafond et M<sup>rs</sup>. Parent, attestant que Mess. Chas. Hamelin Fils, contracteurs pour travaux de chauffage à l'Hôtel de Ville, ont droit à un paiement de cinq cents piastres.

Procès-verbal

de M. Orlin Jumeau

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une poursuite au montant de \$50.<sup>00</sup> cinquante piastres, de la part de M. Orlin Jumeau, prétendant avoir été arriéré illégalement.

Offre

faite à M. E. Hébert

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un Protêt, notifié et offre réelle par la corporation, de cette cité, à monsieur le docteur J.E. Hébert, concernant l'achat du terrain nécessaire au prolongement de la rue Carter, depuis la rue St-Maurice jusqu'à la rue Cook.

Procès-verbal

des travaux du chemin de fer électrique.

Rapport:

Au Conseil de la Cité des Trois Rivières.

Messieurs:

Nous

Mardi, le 17 Octobre, 1911.

Nous, soussignés, Maire de la Cité des Trois Rivières et Greffier de la dite Cité, certifions par les présentes, que nous avons, en conformité de la section 27 de l'Acte de la Législature, de Québec, Édouard VII, chap. 44, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte de la Législature, de Québec 5, Édouard VII, chap. 43, et par la section 9 de l'Acte de la Législature, de Québec 1, Georges V, chap. 50, tenu, en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le seizième jour d'octobre mil-neuf-cent-onze, un bureau de votation pour permettre aux propriétaires de biens-fonds situés dans la Cité des Trois-Rivières, de donner leur vote pour ou contre l'adoption du règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois Rivières le premier septembre mil-neuf-cent-onze et intitulé: "Chapitre 211, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique, dans la Cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à aider, à la construction, de la dite ligne, de tramway électrique, en prenant des parts, dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de \$500,000; le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être moins de trois-quarts du montant entier du capital-action; à payer en argent, bon ou de valeurs le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération, du dit tramway électrique," et que, durant tout le temps de la votation, il a été enregistré six cent quatre-vingt-trois votes, dont trois cent quatre-vingt-dix-neuf pour l'adoption du règlement et deux cent quatre-vingt-quatre contre l'adoption du dit règlement; la valeur des biens-fonds des trois cent quatre-vingt-dix-neuf votants en faveur du dit règlement, d'après le dernier rôle d'évaluation est de deux millions deux cent deux mille huit cent cinq piastres (\$2,202,805), et la valeur des biens-fonds des deux cent quatre-vingt-quatre votants contre le dit règlement, d'après le dit rôle d'évaluation est de un million quatre cent vingt-huit mille six cent cinquante-huit piastres (\$1,428,658), de sorte que le dit règlement, Chapitre 211, ainsi soumis aux contribuables propriétaires de biens-fonds a été approuvé par la majorité des votes en nombre, et la majorité en valeur des propriétaires qui ont voté. Majorité en nombre, 195, majorité en valeur, \$ 774,147.

(Signé) L. P. Desautels,  
Secrétaire

Hôtel de Ville  
Trois Rivières, 17 octobre 1911.

(Signé) Louis Phi Normand,

Maire.

Proposé

Mardi, le 17 Octobre, 1911.

1<sup>re</sup> Motion  
Proposée par M. Beaulac  
contre la corporation ré-  
pée.

Proposé par M. Royau,  
Secrétaire par M. Beaulac.

Quelle cause de Thiodul Beaulac vs La Cor-  
poration de la Cité des Trois Rivières, qui doit venir pour audition devant  
la Cour Supérieure les 9 courant, soit déclaré réglé, en faveur de la Corporation,  
payant les frais des procureurs, du demandeur et de la défenderesse jusqu'à  
date.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Drainage sur Laurier  
et Cook.

Proposé par M. Beaulac,  
Secrétaire par M. Lamy.

Que l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire exécuter  
sans délai les travaux de drainage ordonnés sur la rue Laurier, depuis la  
rue Royale jusqu'à la rue St-Philippe, ainsi que dans la partie de la rue  
Cook à partir de la rue Deschamps jusqu'à la rue St-François Xavier  
projetée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion pour  
recevoir Laurier et  
Cook.

Des soumissions ayant été demandées pour le posage de  
travaux de drainage sur les rues Laurier et Cook, elles sont reçues et comme  
suit:

- Celle de M. Edmond Bellefeuille, au montant total de \$2,000.<sup>00</sup>
- " " M. Germain LePage, " " " " 1,148.<sup>00</sup>

Aucune des soumissions n'étant acceptée, attendu que  
les estimés de l'Inspecteur de Ville étaient plus bas; et il a alors été décidé  
de faire l'ouvrage à la journée, suivant l'ordre qui en a été donné à l'Inspec-  
teur de Ville comme ci-dessus.

Agouement.

Et le Conseil s'ajournera à mardi, le vingt-quatre octo-  
bre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis Philomard  
Président

O. Beaulac  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
24 Oct. 1911.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières  
tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, mardi, le vingt-quatrième jour d'octobre,  
en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi à laquelle as-  
semblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honorables Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Beaulac

Ch.

# Mardi, le 24 Octobre, 1911.

Ch. Bourgeois,  
Nap. Lévesque,  
Robt. Ryan,  
F. G. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Alph. Ferron. Requête 1

Requête de M. Alphons Ferron sollicitant la position de conducteur ou garde-moteur sur les tramways électriques.

de M. J. A. Lizotte. Requête 2

Requête de M. J. A. Lizotte sollicitant la position de conducteur sur les tramways électriques.

de M. Aug. Aubry. Requête 3

Requête de M. Auguste Aubry demandant remise de la taxe qu'il lui est chargée comme locataire.

de M. S. Edouard. Requête 4

Requête de M. Théophile Belleville et autres demandant la construction d'un trottoir vis-à-vis l'avenue de la Wabaw Cotton Company, ainsi qu'une traversée aux rues St. François Xavier et St. Paul.

de M. J. Williams. Requête 5

Requête de M. J. Lewis Williams et autres demandant la pose d'un lampé électrique incandescente au coin des rues St. François Xavier et De Louvaincourt.

de M. Edm. Audard. Requête 6

Requête de M. Edmond Audard sollicitant une position dans le corps de police.

de M. L. Gingras. Requête 7

Requête de M. Louis Gingras et autres concernant la réglementation du commerce de viande en cette ville.

de M. Geo. Robert. Lettre 8

Requête de M. Georges Robert employé à l'abattoir demandant une augmentation de salaire, etc.

de M. Art. Bourassa. Lettre 9

Requête de M. Arthur Bourassa offrant d'acheter la superficie de terrain comprise entre sa propriété, rue St. Philippe, et le coin des rues Laurier et St. Philippe, au prix de quarante piastres.

de Mess. Lebrun & Dumoulin. Lettre 10

Requête de Mess. Lebrun & Dumoulin, agents d'assurances sollicitant une part des assurances feu sur les propriétés de la Corporation.

Reçue au Surintendant.  
Accordée.  
Lettre

# Mardi, le 24 Octobre, 1911.

Lettre du Chef de Police.

Lettre du Chef de Police informant le Conseil, que des costumes d'hiver sont nécessaires aux membres du corps de police.

Demande de soumissions.

Lettre de l'Ingénieur de la Ville.

Lettre de l'Ingénieur de la Ville, demandant la permission de faire faire une nouvelle analyse de l'eau des puits instantanés, afin de pouvoir déterminer les effets que peuvent produire les grandes pluies sur la condition de l'eau destinée à l'alimentation de la ville.

Accordée.

Lettre de l'Ingénieur de la Ville.

Lettre de l'Ingénieur de la Ville, demandant à être pourvu d'un clavier typographique, pour l'usage de son bureau.

Accordée.

Rapport du Chef de Police, re. éclairage et élargissement de la rue Denoue.

Rapport: A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins, Messieurs:

J'ai l'honneur de vous faire rapport que je crois qu'il est nécessaire qu'une lampe incandescente soit posée au croisement des rues Denoue et St-Martin. Je crois que votre Honorable Conseil, devrait étudier la rue Denoue car il est très difficile, sinon impossible, d'y passer avec les appareils du feu et d'y faire le roulage de la neige en hiver.

Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille, Chef de Police.

Trois Rivières, 20 octobre, 1911.

1<sup>re</sup> Motion. Eclairage rue Denoue et St-Martin.

Proposé par M. Beaulac, Secondé par M. Ryan,

qu'une lampe incandescente de la capacité de soixante-quatre chandelles, soit installée au croisement des rues Denoue et St-Martin, suivant rapport du Chef de Police, qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée sur division de quatre pour et un, contre, savoir:

Pour: M. Beaulac, Bourgeois, Lamy, Ryan,

Contre: M. Verette.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan, Secondé par M. Beaulac,

Que



# Mardi, le 24 Octobre, 1911.

Chargement du coin des rues Demore et St-Martin.

Que le rapport du chef de police suggérant l'élargissement du coin ouest des rues Demore et St-Martin, afin de faciliter le passage des voitures à incendie et de permettre de faire plus facilement le roulage de la neige en hiver soit référé à l'Inspecteur de Ville.

3<sup>e</sup> Motion. Amendement à la motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par M. Velette, en amendement  
Secondi par M. Lamy.

Que cette question soit référé au Comité des Chemins pour faire la visite des lieux et faire rapport à ce Conseil avant de prendre une décision à ce sujet.

Renvoyé sur division de deux pour et trois contre, savoir:

Pour:  
M. Lamy,  
Velette.

Contre:  
M. Carrière,  
Bourgeois,  
Ripau,

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du chef de police concernant les alarmes pour incendies durant les mois d'août et septembre derniers (1911).

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du chef de police recommandant la nomination de M. Edmond Audard comme constable.

Rapport de M. L'Échevin Bourgeois.

Lecture d'un rapport de M. l'Échevin Bourgeois, concernant l'établissement d'un service sanitaire en la cité des Trois-Rivières.  
Au Comité Général vendredi soir, 8 hrs.

4<sup>e</sup> Motion. M. Edmond Audard nommé constable.

Proposé par M. Lamy.  
Secondi par M. Ripau.

Que Monsieur Edmond Audard soit nommé membre du corps de police et de la brigade du feu, au même salaire et conditions que les autres membres de ces deux corps.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion. Résolution nommant Mess. Bureau, Biqué & Larivière avocats de la Corporation rappelée.

Proposé par M. Velette.  
Secondi par M. Lamy.

Que la résolution de ce Conseil nommant Messieurs Bureau, Biqué & Larivière, avocats de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, soit rappelée et annulée.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 24 Octobre, 1911.

6<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par Ste-Elizabeth.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Piqué.

Que les propriétaires, déterminés sur le côté nord-est de la rue Ste-Elizabeth, entre les rues St-Philippe et Notre-Dame, soient notifiés d'abrir à faire faire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés, d'ici à huit jours.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
Délégation auprès du Grand Tronc, re renouvellement des contrats.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Lamy.

Que Messieurs les échevins Piqué et Verette soient autorisés d'enterrer pour parler avec les autorités de la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, pour savoir à quelles conditions le contrat pour le transport du fret et des passagers de cette ligne pourrait être renouvelé.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion.  
Sous-traiter avec la North Shore Power Co. re achat de plant électrique.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Bourgeois.

Que Messieurs les Echevins Robert Piqué et Oursine Beaulac soient chargés de s'enquérir auprès de la North Shore Power Company à quel prix et à quelles conditions elle serait disposée à vendre son plant électrique à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement Chapitre 212.

Proposé par M. Piqué,  
Secondé par M. Verette.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 212, Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 212 - Règlement concernant les Chemins et Grèves amendé.

### Chapitre CCXII.

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Section I. - Le provisoire suivant est ajouté à la fin de la section quarante et une du règlement par le présent amendé, et sera considéré comme en faisant partie:

Il pourra toujours, qu'il sera permis, de poser ou fixer aux murs des magasins, boutiques ou autres bâtiments dans la Cité, des enseignes électriques, de façon à ce que telles enseignes ne dépassent le mur ou la façade de tel magasin, boutique ou bâtiment, et ne s'étendent à plus de quatre pieds

feet

Mardi, le 24 Octobre, 1911.

pieds, et de mie, au-dessus des trottoirs, et à une hauteur de pas moins de douze pieds, au-dessus des dite trottoirs.

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du chapitre sept des règlements de ce conseil parus, présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements, du dit conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour. **Adopté.**

Après permission de M. le Receveur Beaulac.

AVIS de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et de la manière voulu par la loi des règlements de ce conseil, je proposerai que la section soit et douze, du chapitre sept des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les Chemins et Grèves", soit rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

12. - Personne ne vendra ni n'exposera en vente et personne n'acquerra les jours du dimanche, aucun marchandise provision, ou fruits quelconques, dans aucun magasin, boutique ou autre bâtiment et dans aucune rue ou marché dans la cité.

En conseil, ce 24 Octobre, 1911.

(Signé) O. Beaulac.

Et le conseil s'assemblera à vendre, le trois novembre prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis H. Morneau  
Secrétaire

M. le Secrétaire  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
3 Nov. 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en ladite cité, le troisième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Honorable le Maire  
Messieurs les Echevins

L. G. Gormand,  
O. Beaulac,  
J. H. Bellefeuille,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lang.

R. Royau

Vendredi, le 3 Novembre, 1911.

R. Roy,  
J. A. Keruec.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de James Levesque Adolphe Lelinas demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour taxes.

de J. Levesque Ad. Lelinas. Requête

Requête de M. A. P. de Beauport sollicitant de l'emploi comme pompier volontaire.

de M. A. P. de Beauport. Requête

Accordée.

Lettre de "North Shore Power Company" désirant savoir en vertu de quels pouvoirs législatifs la Corporation de cette cité est autorisée à négocier l'achat de son plant électrique.

de "North Shore Power Company" Lettre

Référer au contrat.

Lettre de la "Bie d'Imprimerie et d'Immeubles" informant le conseil qu'elle est en position de vendre des machines à écrire.

de la Bie d'Imprimerie et d'Immeubles. Lettre

Lettre de Madame G. Marchand demandant que la partie de la rue Des Fleurs, entre les rues Bellet Lafleur, soit rattachée.

de Mad. G. Marchand. Lettre

Au Chef de Police.

Lettre de M. J. P. Dussault demandant le déplacement de deux poteaux de télégraphe et téléphone au coin des rues St-Maurice et St-Julien, qu'il considère nuisibles à cet endroit.

de M. J. P. Dussault. Lettre

Au Surintendant.

Lettre de "Wagagamack Pulp & Paper Co., Limited" demandant qu'il leur soit accordé une licence de charbon.

de "Wagagamack Pulp and Paper Company" Lettre

Accordée.

Lettre de Mess. Drobet & Laonde réclamant de la Corporation par l'entremise de leurs procureurs, MM. Lussier & Laonde, la somme de deux piastres et soixante-quinze centes, pour frais d'insulte à leur propriété rue Des Forges.

de Mess. Drobet & Laonde. Lettre

Lettre de M. L. D. Paquin, avocat, avisant le conseil que la poursuite par voie de mandamus prise par M. Georges Mitton contre la Corporation de cette cité a été renvoyée avec déni.

de M. L. D. Paquin. Lettre

Lettre de l'Ingénieur de la Cité à l'effet que l'échantillon d'eau envoyé au conseil d'Hygiène le 26 octobre dernier pour analyse bactériologique, a été trouvé d'être d'une bonne qualité.

de l'Ingénieur de la Cité. Lettre

Lettre de M. J. M. Robitaille, <sup>m. d.</sup> offrant ses services comme chef de département.

de M. J. M. Robitaille, m. d. Lettre

Vendredi, le 3 Novembre, 1911.

département de la santé moyennant un salaire de douze cents cinquante par année.

Lettre de M. E. Pameton, M.D.

Lettre de M. E. Pameton, M.D., offrant ses services comme chef du département de la santé moyennant un salaire annuel de cinq cents cinquante.

Rapport du Comité des Finances N° I.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 3 Octobre au 3 Novembre 1911.

Aqueduc, Construction,	4,319 42
" Entretien et Réparations,	811 01
Département des Chemins,	2,039 58
" des Marchés,	252 95
" du Feu,	30 60
" de l'Hôtel de Ville,	1,973 90
" de la Police,	820 15
" de la Commune,	49 --
" de la Santé,	235 24
Drainage,	110 94
Paroisse,	85 89
Fort St. Maurice,	208 70
Rues sous contrôle,	3 75
Caré, Champlain,	68 69
" St. Philippe,	3 --
Station de Pompes et du Feu,	49 77
Atelier des Départements,	48
Billets Payables,	281,400
Intérêt Et compte et Commission,	2,197 06
Salaires,	554 15
Dépenses contingentes,	1,041 66
Divers comptes,	482 84
	\$ 296,738 78

(Signé)  
"  
"  
"

Respectueusement soumis  
R. G. Ryan, Prés.  
J. A. Bédouelle,  
H. C. Verette,  
O. Beaulac.

Rapport

Vendredi, le 3 Novembre, 1911.

Rapport  
des Comités des Finances

N° 2.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces-listes suivantes: du 3 Octobre au 3 Novembre 1911.

Aqueduc, Construction,	4512 49
" Entretien et Réparations,	297 16
Département des Chemins,	2,786 05
" des Marchés,	140 65
" du Feu,	96 93
" de l'Hôtel de Ville,	1722 70
" de la Police,	781 72
" de la Commune,	47 --
" de la Santé,	121 --
Drainage,	9321
Garage	74 33
Port St-Maurice	50 85
Rues sans contrôle,	3 76
Canal Champblanc	43 75
" St-Philippe,	80
Assurances des Propriétés,	202 70
Station de Police et du Feu,	21 50
Papeterie, Annonces et Impressions,	103 65
Trais ligaux,	3 --
Billets Payables,	123 50 --
Intérêt & Commission,	950 80
Salaires,	554 15
Dépenses Contingentes,	714 91
Divers Comptes,	449 53
	\$ 137,262 64

(Signé)

Respectueusement soumis,  
J. B. P. Ryan, Prés.  
J. B. Bellefeuille,  
M. A. Verette,  
O. Beaulac,

N° Motion.

Proposé par M. Beaulac  
Secondé par M. Bellefeuille,

Par

# Vendredi, le 3 Novembre, 1871.

Que les rapports Nos. 1 et 2 du Comité des Finances qui viennent d'être lus devant ce Conseil soient adoptés.

Adoptée.

Rapport  
de l'Ingénieur de la  
Cité.

Rapport de l'Ingénieur de la Cité, accompagné d'un plan illustrant le projet d'installation de puits instantanés, et suggérant en outre qu'il lui soit adjoint un ingénieur consultant, comme il l'est de règle dans des travaux de cette importance.

Le Secrétaire devra écrire au Père M. Moreau, P<sup>re</sup>.

Rapport  
de l'Inspecteur de la  
Ville.

Rapport de l'Inspecteur de la Ville suggérant l'achat de chevaux, voitures, etc., pour le département des Chemins.

Accordé et demande de soumissions pour les voitures.

Rapport  
du Chef de Police.

Rapport du Chef de Police concernant les alarmes pour incendies, durant le mois d'octobre dernier.

Rapport  
du Chef de Police.

Rapport du Chef de Police recommandant la nomination de M. John Caron, comme constable.

2<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Pagan,  
Secondi par M. Deaulac,  
P<sup>re</sup> Adolphe Gilinas.

Proposé par M. Pagan,  
Secondi par M. Deaulac,  
Que le montant des taxes dues par Dame Veuve Adolphe Gilinas, jusqu'au 31 décembre de l'année courante, soit déduit de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Deaulac,  
Secondi par M. Dougeois,  
M. John Caron nommé  
comme constable.

Proposé par M. Deaulac,  
Secondi par M. Dougeois,  
Que M. John Caron soit nommé membre du corps de police et de la brigade du feu, aux mêmes salaires et conditions que les autres membres de ces deux corps.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Venette,  
Secondi par M. Dougeois,  
M. Arthur Bourassa.

Proposé par M. Venette,  
Secondi par M. Dougeois,  
Que le Maire soit autorisé à signer un acte de vente pour la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Arthur Bourassa, d'une pièce de terrain située au coin des rues St. Philippe et Laurier, et dont partie du lot numéro quatre cent vingt-neuf du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, sous le prix et somme de cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esq., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Vendredi, le 3 Novembre, 1911.

5<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Piquet,

Billet promissive au montant de \$30000<sup>00</sup> en faveur de la Banque d'Hotelaga.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hotelaga, un billet promissive au montant de trente mille piastres, à un mois, de la date du deux de novembre courant (1911), avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela pour améliorations, de rues, chemins, places publiques, etc., en attendant l'émission de débentures, à cet effet, autorisée par les actes de la Législature de Québec, 1. Georges V, Chap. 50, art. 12, et 1. Georges V, Chap. 61, art. 34.

Adoptée.

Commissions pour pantalons et palatots pour la police.

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture et confection de pantalons et palatots pour les hommes de police, elles sont ouvertes et comme suit:  
Celle de M. Hector Girardeau, au prix de \$3.<sup>85</sup> pour pantalon et \$11.<sup>00</sup> pour pardessus.

" " Mes. Piquet & Frère, " " " 4.<sup>60</sup> " "  
" " M. Lucien Guilleminette, " " " " " " "

La soumission de M. Girardeau est acceptée.

Appurement:

Et le Conseil s'est réuni à mardi, le quatorze novembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

O. P. Desjardins  
Sec. Gén.

Louis P. Normand  
Maire

Assemblée Régulière.  
11<sup>e</sup> Nov. 1911.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, mardi, le quatorzième jour de novembre, en l'honneur de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Desjardins,  
J. F. Bellefeuille,  
Ch. Durois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Roy,  
A. A. Morissette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête



# Mardi, le 14 Novembre, 1911.

- de M. Eug. Chartier et autres. Requête. d'une lampe électrique au coin des rues St. Julien et Cook. Référé au chef de police.
- de M. Honoré Doucet. Requête. dans la brigade du feu. Référé au chef de police.
- de M. Joseph Leblanc. Requête. position de constable. Référé au chef de police.
- de Dame Frédéric Linas. Requête. montant qu'elle doit payer. Référé au chef de police.
- de M. A. Charbonneau. Requête. encouragement de cette corporation, sous forme d'annonce dans "l'Almanach des Trois-Rivières" qui est à éditer. Accordée.
- de M. Ed. Nébert. Lettre. fait remise d'une balance de quinze piastres qu'il doit payer comme commerçant de viande. Référé.
- de M. Jules Marchand. Lettre. fournaise à eau chaude pour le chauffage de la pompe à vapeur. Référé.
- de M. J. A. Moreau. Lettre. qu'il lui sera agréable d'agir comme expert consultant avec l'ingénieur de la cité au sujet de l'installation de la nouvelle prise d'eau de l'aqueduc.
- de M. J. Williams. Lettre. l'installation d'une lampe électrique au coin des rues St. Francois-Xavier et de Tomancourt. Au Chef de Police et demander rapport.
- de "North Shore Power Co". Lettre. mouvement des réservoirs dans la chambre des pompes à l'aqueduc. Au comité général.
- de l'Inspecteur sanitaire. Rapport. de viande qu'il a saisie à l'étal de M. Arthur Peland, boucher. Lu un rapport de M. J. O. Fournier au sujet d'une saisie de viande qu'il a saisie à l'étal de M. Arthur Peland, boucher.
- de l'Inspecteur de Ville. Rapport. de l'alignement rue Denon. Au Honorable Maire.

24

Mardi, le 14 Novembre, 1911.

Messieurs les Echevins de  
la Cité des Trois Rivières.

Selon votre désir, j'ai été examiner quelles seraient les améliorations à faire au coin des rues St-Martin et Genou, pour l'élargissement d'une partie de cette dernière, et j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Que la partie de la dite rue, aboutissant à la rue St-Martin, devrait être élargie, de manière à lui donner la même largeur qu'elle a, à la rue St-Madrice, ce qui pourrait se faire en achetant de M. Goldenberg la lièvre de terrain nécessaire à cette fin, laquelle serait d'environ trente pieds à la rue St-Martin, allant en s'élargissant pour finir à rien, à la fin vers la profondeur de la propriété; et pour lequel terrain M. Goldenberg demande, ou les dommages et pertes de revenus, qu'il pourrait subir, dans l'avenir, la somme de \$3.50 du pied.

Respectueusement soumis,

(Signé) Jrs Parout,

Insps. de Ville.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 14 Novembre, 1911.

Référé au comité général sur division de trois pour et trois contre, au nom du Maire obtant pour, savoir:

Pour:  
MM. Seaulac,  
Bougeois,  
Ryau.

Contre:  
MM. Bellefeuille,  
Lamy,  
Chrette.

Proposé par M. Ryau,

Secondé par M. Seaulac.

Que le montant des taxes dues par Madame Frédéric Gelinay, jusqu'au 31 décembre de l'année courante, soit déduit de son compte, et cela pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Lamy.

Que Monsieur L. Blondin soit nommé avocat de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Renvoyée sur division suivante, savoir:

Pour:

1<sup>re</sup> Motion  
Première des taxes à  
Frédéric Gelinay.

2<sup>e</sup> Motion.  
Pour nommer M. L. J.  
Blondin, avocat de la  
Corporation.

Mardi, le 14 Novembre, 1911.

Pour: M<sup>rs</sup>. Desjardins,  
Lamy,  
Debutte,  
Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Contre: M<sup>rs</sup>. Beaulac,  
Daugeois,  
Ryau,

Voix de motion de M<sup>rs</sup> Beaulac.

Voix de motion: Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai, que les résolutions de ce Conseil en date, du 17 février 1896 et du 25 juillet 1898, nommant le Docteur J. H. Leduc, officier de santé pour la cité des Trois-Rivières, soient rappelés et annulés.

En Conseil, ce 14 novembre, 1911.

(Signé) O. Beaulac.

Voix de motion de M<sup>rs</sup> Ryau.

Voix de motion: Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de débentures pour le passage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, chemins, places publiques, bateaux travailleurs et le département du feu, lesquelles sont autorisées par des actes de la Législature de Québec, 8 Edouard VII, chap. 86; 9, Edouard VII, chap. 84; 1, Georges VI, chap. 50, et 1, Georges V, chap. 61, 2<sup>ème</sup> session.

En Conseil, ce 14 novembre, 1911.

(Signé) Robt. Ryau.

Agouvement.

Et le Conseil se réunira à mardi, le vingt-huit novembre courant, à huit heures et quinze, du soir.

Adopté  
Louis St. Morneau  
Maire

O. Desjardins  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
28 Nov. 1911.

À une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en ladite cité, mardi, le vingt-huitième jour de novembre, en l'après-midi, Notre Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze, du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

# Mardi le 28 Novembre, 1911.

prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Deslacs,  
J. F. Bellefeuille,  
E. S. Bourgeois,  
Robt. Ryan,  
Nap. Lamy,  
F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Elie Poirier.

Requête de M. Elie Poirier demandant que les tuyaux d'aqueduc et de drainage soient conduits à sa propriété, rue Cook, entre les rues Ste-Julie et Laviollette.

Accordée pour le printemps 1912.

Requête de M. Ovide Gagnon.

Requête de M. Ovide Gagnon demandant que la licence d'étal de boucher de M. Arthur St-Pierre au N° 79 rue Ste-Cécile, lui soit transportée.

Refusée.

Requête de M. Charles Abram.

Requête de M. Charles Abram sollicitant la remise des montants qu'il a payés à cette Corporation, depuis un certain nombre d'années, pour taxe sur métier qu'il prétend n'avoir pas eue.

Accordée pour 1911, sur affidavit.

Requête de M. L. S. Demoucoult.

Requête de M. L. S. Demoucoult sollicitant la remise du montant des taxes dues par sa veuve Philippe Fortin.

Requête de l'Union Musicale des Trois Rivières.

Requête de l'Union Musicale des Trois Rivières demandant l'usage de la salle de l'hôtel de ville pour donner une "partie de whist" à la date du 10 décembre prochain.

Refusée.

Lettre de M. S. E. Hall & Co.

Lettre de Mess. S. E. Hall & Co. offrant de louer un bateau-passeur pour faire le service de la traversée, en hiver, entre Trois-Rivières et Doucets Landing.

Refusée à M. l'Echevin Verette.

Lettre de M. P. R.

Lettre de la Compagnie de chemins de fer Canadien du Pacifique informant le conseil de son intention de faire disparaître les poteaux et fils télégraphiques longeant le boulevard, pour les remplacer par un câble, si la Corporation veut lui permettre de poser ce câble sur le rempart du Boulevard.

Accordée sous la surveillance du Surintendant.

Lettre de M. A. Bernier.

Lettre de M. A. Bernier concernant l'analyse bactériologique et chimique d'un échantillon d'eau de l'aqueduc envoyé, à la date du 16 novembre courant.

Mardi le 28 Novembre, 1911.

Trois-Rivieres, P. Q. le 16 novembre, 1911.

Lettre  
de MM. Bureau, Biqué & Lapierre, concernant  
le jugement in re: Nappé  
et la Corporation.

M. L. J. Desautels,  
Secrétaire-Trésorier  
Corp. Trois-Rivieres.

Monsieur:-

Re: Nappé et Corporation de Trois-Rivieres.

Nous avons l'honneur de vous informer que le jugement a été rendu, et ma-  
tin et qu'elles conclusions de l'action du demandeur ont été accordées, avec dépens.

Par les remarques et les commentaires du tribunal, nous pouvons vous infor-  
mer que le principal, sinon le seul considérant du jugement, est que: Les Corporations  
Municipales ne sont pas propriétaires absolus des rues mais qu'elles les détiennent  
et possèdent en fidei-commissis, non-seulement pour les contribuables mais pour le  
public en général. Le juge a porté: que pour pouvoir disposer de la propriété des  
rues, comme dans le présent cas, il ne suffit pas seulement d'avoir une autorisation  
générale comme celle qui est contenue dans la charte de la cité, mais qu'il faut  
de plus y être autorisé spécialement par la Législature puis procéder ensuite en  
vertu d'un règlement, après avoir obtenu cette autorisation expresse. Il a de  
plus condamné la Compagnie du Pacifique comme mise en cause, à entreprendre  
les travaux sous un délai de six mois, ce délai étant probablement accordé avec l'in-  
tention que la Corporation puisse s'adresser à la Législature à sa prochaine ses-  
sion, pour faire ratifier les procédures du Conseil.

Aussitôt que nous aurons reçu les mémoires de Messrs. Comcar &  
Beliveau, nous verrons à la taxation et nous les transmettrons ensuite avec nos  
propres mémoires.

Veuillez nous croire,  
Vostre dévoué,

(Signé) Bureau, Biqué & Lapierre

Rapport  
du Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il  
a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement  
des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 3 novembre  
au 28 novembre 1911.

Aqueduc Construction,	544 81
Entretien et réparation,	438 34
Département des Chemins	9.413 60
des Marchés,	2 70
À reporter,	\$ 10,399 45

Mardi, le 28 Novembre, 1911.

	Reporté	\$
Département du Feu		10,399.45
" de l'Hôtel de Ville		74.96
" de la Police		1,998.96
" de la Commune		126.50
" de la Santé		10.00
"		21.25
Drainage		997.36
Pavage		44.50
Port St-Maurice		8.44
Carré Champlain		16.89
Frais légaux		306.48
Papeterie, Annonces et Impressions		45.50
Assurance des Propriétés		195.20
Billets Payables		251,400.00
Intérêt et Commission		2,628.29
Dépenses contingentes		23.50
Divers comptes		191.86
		<b>\$268,489.14</b>
		268,489.14

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Robt. Tanguay, Prés.  
 J. H. Bellefeuille,  
 O. Beaulac,  
 Ch. Furgois.

Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
 Secondé par M. Beaulac,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, devant le Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Rapport:

A Son Honneur le Maire,  
 A Messieurs les Echevins  
 de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire rapport que les travaux pour la fosse des tuyaux d'égouts, dans cette partie de la rue Laurier comprise entre les rues St-Philippe et Royale, et dans cette partie de la rue Cooke, entre les rues Duchamps et St-François Xavier, sont actuellement terminés, et que le coût de ces travaux pour lesquels des soumissions avaient été demandées, et que votre Conseil a décidé et m'a chargé de les faire exécuter à la journée ont

par l'Inspecteur de la Ville  
 au coût par drainage sur  
 les rues Laurier et  
 Cooke.

# Mardi, le 28 Novembre, 1911.

ont coûté les sommes suivantes:

## Rue Laurier:

105 1/2 jours	@ 1.75	184.63
155 3/4 "	" 1.50	232.88
11 1/2 "	" 1.25	14.38
2 couverts de Mau Hole		27.50
16 3/4 barils de ciment	" 1.85	30.99
Bois posé sous les tuyaux		27.00
Don (Traverses)		4.80
30 staddings de 8" x 4"	" 1.20	3.60
1/2 quart de clous		1.50
12800 lbs. de pierre	" 18.00 par 27,000-lbs.	8.53
200 " de fer	" 3.00 les 100	6.00
Charriage		9.00
Usages des pannesaux		10.00
		<hr/>
		Total \$560.81

## Rue Cooke:

50 1/2 jours	@ 1.75	88.38
140 3/4 "	" 1.50	211.13
9 1/10 "	" 1.25	11.38
2 "	" 1.50	3.00
2 quarts de ciment	" 1.85	3.70
Chantier 4 jours	" 2.25	9.00
Usage des pannesaux		10.00
		<hr/>
		Total \$336.59

Respectueusement soumis,

(Signé) Mrs. Parent.

Inspecteur de Ville.

Tris-Rivier, 28 novembre, 1911.

Rapport du Chef de Police recommandant la pose d'une lampe électrique incandescente au coin des rues St-François-Xavier et De Bonnavent.

Accordé.

Rapport du Chef de Police recommandant quedes lampes électriques incandescentes soient installées au coin des rues Ste-Julie et Cooke, et Du Maine et Bell.

Accordé.

Rapport:

Rapport  
du Chef de Police re  
éclairage.

Rapport  
du Chef de Police re  
éclairage.

Mardi, le 28 Novembre, 1911.

Rapport  
du M<sup>re</sup> Anselme Auger  
sur construction du "Boulevard  
Ducotte".

Rapport:

Trois-Rivières, 14 Novembre, 1911.

Monsieur le Maire et Messieurs  
les Membres du Conseil,  
Trois-Rivières, P. Q.

Messieurs:—  
Pour confirmer notre conversation, du 10 courant, nous vous  
donnons avis que les travaux du Boulevard confiés à MM. Jean Roy &  
M. Leod, entrepreneurs sont considérés comme terminés, conformément aux  
plans et devis; sauf quelques travaux que la Compagnie Richelieu est à faire  
à ses bureaux, et qui ne font pas partie du contrat confié aux entrepreneurs  
ci-dessus.

Nous croyons que la visite faite par vous et les Membres du  
Conseil, le 9 courant, vous a permis de constater que tous les travaux étaient  
en parfait état, pour ce qui s'agit du contrat de MM. Jean Roy & M<sup>re</sup>  
Leod, et nous avons remis, ce jour-là, aux entrepreneurs intéressés un certificat  
en paiement final pour les travaux faits.

Nous considérons que les travaux confiés à MM. Chas. Hamelin  
& Fils ont été exécutés conformément à vos instructions. Reste, néanmoins,  
à faire la pose de la plaque commémorative en bronze et du titre "Boulevard  
Ducotte", travail que ces messieurs nous ont promis de terminer cette  
semaine si la température le permet. Nous avons à cet effet approuvé les  
comptes pour leurs travaux, qui vous seront remis avec notre certificat aus-  
sitôt tous ces détails terminés.

Pour ce qui s'agit des travaux confiés à Monsieur Jules  
Dinlet, nous regrettons de vous dire qu'en l'absence de tout contrat entre la  
ville et la Compagnie North Shore, nous ne pouvons... faire l'essai de l'ins-  
tallation électrique, vu le manque de courant. Mais, aussitôt qu'il plaira  
à votre Conseil de régler cette affaire avec la Compagnie North Shore, nous  
nous mettrons à votre disposition pour faire la réception de ces ouvrages.

Agitez, Messieurs, nos salutations empressées.

(Signé) Anselme Auger,  
Architectes.

Pic/2.10.120.1

Proposé par M. Auger,  
Secondé par M. Gallefeuille,

2<sup>e</sup> Motion.  
Première lecture du  
Règlement Chap. 213.

Que



Mardi, le 28 Novembre, 1911.

Quelques projets de règlement intitulés: Chapitre 213, Règlement concernant l'émission de décrets pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux, traversées et le département du feu, soit lu une première fois.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier, donne lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: Chapitre 213, Règlement concernant l'émission de décrets pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux, traversées et le département du feu.

Première lecture du Règlement Chapitre 213 concernant l'émission de décrets.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Beaulac, Secondé par M. Bellefeuille.

Que le montant des taxes dues par madame veuve Philippe Fortin, jusqu'au 31 décembre 1911, soit déduit de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Beaulac, Secondé par M. Ryan.

Quelques résolutions du conseil en date du dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-seize et du vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit nommant le Docteur J. H. Leduc officier de santé pour la cité des Trois-Rivières, soient rappelés et annulés.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, comme suit, savoir:

Pour:

- Messrs. Beaulac
- Bellefeuille
- Fourgeois
- Ryan
- Verette

Contre:

M. Lamy.

Rappel des résolutions nommant M. le docteur J. H. Leduc, officier de santé.

5<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Fourgeois, Secondé par M. Bellefeuille.

Attendu que le rapport de M. l'Échevin Ch. Fourgeois, président du Comité de santé, recommande l'établissement d'un bureau municipal d'hygiène, sous la direction d'un médecin expert et que la chose serait d'une grande utilité sous le rapport de la santé publique qu'il soit résolu:

Qu'un bureau municipal d'hygiène soit organisé suivant les suggestions mentionnées au rapport de M. l'Échevin Fourgeois, et que M. le docteur J. M. Badaeur soit nommé médecin chef de dit bureau, avec un

Nominations de M. J. M. Badaeur, M.D., chef du Bureau de Santé.

Mardi, le 28 Novembre, 1911.

un salaire de deux cents cinquante par année; le temps que le dit M. Edouard, devra consacrer pour l'inspection médicale, des écoles et au service de la cité sera de neuf heures à onze heures de l'avant-midi et de deux heures à quatre heures de l'après-midi journalièrement.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Ryau,

Contre:  
MM. Lamy,  
Verette.

Proposé par M. Ryau,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que M. Georges Gauthier, expert comptable-auditeur, de la cité de Montréal, soit chargé de faire l'audition des livres de comptes de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année mil neuf cent dix, ainsi que d'établir le bilan de la dite corporation, au trente et un décembre de la même année, aussi d'étudier le système de comptabilité en général afin de faire les suggestions qu'il croira utiles et avantageuses, et cela aux prix et conditions mentionnés dans sa soumission présentée à la séance de ce conseil, en date du seize jour d'août mil neuf cent dix, et en plus des dépenses de voyage.

Adoptée.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Ryau,

Que M. L. J. Blondin soit nommé avocat de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire de six cents cinquante par année.

Proposé par M. Lamy,

Secondé par M. Verette

Que M. L. J. Blondin soit nommé avocat de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, avec les honoraires que devront lui rapporter son travail.

en amendement,

Renvoyée sur division de deux pour et quatre contre, comme suit:

Pour:  
MM. Lamy,  
Verette,

Contre:  
MM. Beaulac,  
Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Ryau.

6<sup>e</sup> Motion.  
M. Georges Gauthier nommé auditeur des livres de comptes de la Corporation.

7<sup>e</sup> Motion.  
Nominations de M. L. J. Blondin, avocat de la Corporation.

8<sup>e</sup> Motion.  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 7.

Mardi, le 28 Novembre, 1911.

La motion principale étant ensuite mise aux voix, est adoptée sur même division.

Motion.  
Acte par marché entre la corporation et la Compagnie du Grand-Tronc de Chambray.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Roy.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la corporation de la Cité des Trois-Rivieres et la Compagnie dite The Grand Trunk Railway Company of Canada, au sujet de la traversée entre cette Cité et la paroisse de St-Angèle-de-Laval, et ce, aux conditions mentionnées au projet d'acte préparé par J. E. Normand, Ecr. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Approuvé.

Adoptée.  
Et le Conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-deuxième prochain, à huit heures et quinze du soir.

C. P. Desautels  
Sec. G. R.

Adopté  
Louis J. Normand  
Maire

Assemblée Régulière.  
13 Dec. 1911.

D'une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivieres, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le treizième jour de décembre, en l'année Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Son Honneur le Maire, Messieurs les Echevins,  
L. E. Normand,  
O. Desautels,  
J. F. Bellefleur,  
Ch. Durois,  
Nap. Lamy,  
R. Roy,  
H. A. Verette.

de M. Desautels. Requête

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Stéphane Gosselin faisant de nouveau application pour entrer dans le corps de police.  
Chef de police.

de M. Lévesque Gélinas. Requête

Requête de M. Lévesque Gélinas demandant à faire partie du corps de police.  
Chef de police.

de M. J. P. Grenier. Requête

Requête de M. J. P. Grenier, sollicitant une position de garde-moteur sur les tramways électriques.  
Requête

# Mercredi le 13 Décembre 1911.

- Requêtes de M. Charles Dion et autres demandant d'empêcher la vente au détail au moyen de tirages au sort. *A l'avisur legal.*
- Requêtes de M. de La Roche Beaubien offrant ses services pour prendre charge de la préparation des plans et devis, et de la construction du système de tramway électrique projeté.
- Requêtes des Dames de Charité sollicitant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour y tenir un bazar en faveur des P. R. S. de la Providence, du onze au vingt février prochain. (1912).  
Refusé et offre de se servir de la Halle du Marché.
- Lettre des Bouchers de la Cité des Trois-Rivières demandant qu'il soit donné une solution à la requête qu'ils ont présentée récemment au sujet de la réglementation du commerce de viande en cette cité. *Au comité général.*
- Lettre de Mess. Tessier & Lacoursière, avocats, avisant le conseil qu'ils prendront, dans les délais prescrits par la loi, des actions en dommages contre la corporation de cette cité, de la part de Messieurs Edmond et Clément Masse, variolés, ainsi que de la part de M. Eucher Masse, propriétaire de la maison où se trouvaient ces malades, les dits M. Masse prétendant avoir été laissés seuls et n'avoir reçu aucun soin. *A l'avisur legal.*
- Lettre de "North Shore Power Company" se plaignant du mauvais état de la pompe N° 2, à l'aqueduc.  
Le contrat de la "Roberts Filter Mfg. Co." et cette lettre à l'avisur legal.
- Lettre de "Wabasso Cotton Company" demandant que le conseil prenne les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de la variole en cette cité. *Repondre que les mesures sont prises.*
- Lettre de M. Chas. Lafond, architecte, certifiant que les travaux de chauffage à l'Hôtel accordés à Mess. Chas. Hamelin & fils, sont complètement terminés suivant les plans et devis.
- Lettre de la "Compagnie C. A. Lepage, Limitée," de St-Malo, ville de Québec, soumettant qu'elle serait disposée à transporter ses usines en cette cité, pourvu que la corporation lui concède certains avantages sous forme de terrain, exemption de taxes et bonus.

Repondre

Mercredi, le 13 Decembre, 1911.

Repondre que le conseil pourrait accorder un terrain ou une exemption de taxes, mais pas de bonus, et les inviter à venir raconter le conseil.

Lettre  
du Medecin Chef du  
Bureau de Sante.

Lettre du medecin chef du Bureau de Sante avisant le conseil qu'il se trouve, dans notre ville, quelques cas de variole, et recommandant comme mesure preventive la mise en vigueur du reglement concernant la vaccination, ainsi que l'affichage et la publication du dit reglement dans les journaux.

Le conseil et ordonnant publication du reglement dans les journaux.

Rapport  
du Comite des Finances.

Rapport: Le Comite des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examine les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnees dans les pai-listes suivantes: du 28 novembre au 13 decembre 1911.

Agence Construction,	1,538 69
" Entretien et Reparations,	384 04
Departement des Chemins,	2,662 11
" des Marchés,	189 70
" du Feu,	64 12
" de l'Hotel de Ville,	3,287 40
" de la Police,	894 15
" de la Sante,	86 75
Drainage,	524 32
Parage,	2 50
Cours St-Maurice	40 --
Rues sous controle	180 --
Cani Chaplain	2 50
Cani St-Philippe,	1 50
Station de Police et du Feu,	56 --
Atelier des departements,	40 28
Imprimerie, Annonces et Impressions,	425 51
Billes Payables,	197,500 --
Interet Escompte & Commission,	33,384 72
Salaires,	554 15
Depenses contingentes,	1,089 67
Divers comptes,	272 18
	\$242,946 65

Respectueusement soumis,

Signe

Mercredi, le 13 Décembre, 1911.

(Signé) Robt. Lacombe, Prs.  
O. Beaulac,  
Chas. Fournier,  
J. A. Bellefeuille,

Mou. Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Beaulac,

Qu'il se rapporte du bon état des Finances, qui vient d'être lu devant ce conseil, soit adoptée.

Adoptée.

Rapport:

A Son Honneur le Maire,  
A Mess. les Echevins, de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire rapport qui après avoir fait faire l'essai des deux Chevaux, qui ont été achetés pour l'usage du Département des Chemins, je dois dire que ces chevaux travaillent très bien et que j'en suis très satisfait.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Hrs. Parent,  
Insp. de Ville.

Trois-Rivières, 13 décembre, 1911.

Rapport de M. L'Échoir Bonette

Rapport de M. L'Échoir Bonette à l'effet qu'après être allé à Montréal, faire l'inspection du vapeur "Cardinal" offert en vente par M. J. C. Hall & Co., il ne peut en recommander l'achat.

Rapport de M. Charles Bellefeuille

Rapport de M. Chas. Bellefeuille, à l'effet qu'après inspection du vapeur "Cardinal", il considère que ce bateau ne peut être affecté au service de la traversée entre Trois-Rivières et St-Jacques.

Rapport du Médecin Chef du Bureau de Santé de l'hôpital civique.

Rapport: Hôtel de Ville des Trois-Rivières, Département de la Santé,

A Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

Cher Messieurs,  
Pour répondre à votre désir, j'ai fait des démarches pour nous assurer un hôpital civique et voici le rapport que j'ai l'honneur de vous faire:  
Le Grandeur Monsieur le Comte met généreusement à notre disposition

# Mercredi, le 13 Décembre, 1911.

disposition la propriété Turcotte, sitée à l'ouest St-Louis, et demander seulement que nous gardions à notre service la famille qui est là comme gardien.

Maintenant, Monsieur Landry, inspecteur sautaige et moi, nous sommes allés visiter cette maison et voici ce qu'il faudrait faire pour la rendre convenable:

- 1° Faire le ménage et faire poser les doubles chausis.
- 2° Faire deux cabines d'aisance.
- 3° Chauffer. - Nous croyons que nous pourrions essayer le système de chauffage actuel, qu'ilte à installer des fournales, plus tard, s'il y a du lieu.
- 4° Se procurer des lits et accessoires.
- 5° Installer une cuisine, table, chaises, etc.
- 6° Services de garde-malade et d'infirmier.
- 7° Entretien de la maison. Le gardien actuel demande \$4.00 par semaine pour cet ouvrage.

Bien que la maladie ne soit pas encore à l'état d'épidémie en notre ville, je crois que nous devrions prendre toutes les mesures possibles et nous préparer à faire face à toute éventualité; et cela, dans l'intérêt des citoyens individuellement et de la ville en général.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. M. Ladeaux, M. D.

Certificat de M. Char. Lafond re construction Hotel de Ville.

Lecture d'un certificat de M. Charles Lafond, architecte, attestant que Mess. Char. Hamelin, fils, contracteurs pour travaux de chauffage à l'Hotel de Ville sont de droit à un dernier paiement de soixante-dix piastres.

Accepté.

2<sup>e</sup> Motion. Nomination de M. Dominique Beau.

Proposé par M. Ryan, Secondé par M. Lamy. Que M. Dominique Beau soit engagé comme collecteur et employé, cinque de la corporation de cette cité, avec un salaire de neuf cents piastres par année.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion. Acte de marché avec The Gas Sales Company.

Proposé par M. Beaulac, Secondé par M. Ryan. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la corporation de la cité des Trois-Rivières et la compagnie dite "The Gas Sales Company", pour le louer d'un terrain sur les bords de la rivière St-Matthieu en cette cité, afin de placer à cet endroit une nouvelle prise d'eau pour l'aqueduc, et cela, aux conditions

Mercredi le 13 Décembre, 1911.

conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par L. P. Mercier, Cor. D. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Bourgeois.

Secondé par M. Labay.

Que M. L. N. Blodin, avocat de ce conseil, soit autorisé à comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans une cause à la Cour Supérieure dans laquelle Louis Chevalier est demandeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est défendesse, et à faire toute procédure qu'il jugera nécessaire pour défendre à la dite action.

Adoptée.

Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. Desjardins.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets promissaires suivants, à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an: En faveur de David Doyon pour mille piastres, date du vingt-neuf septembre dernier; Dame Thérèse J. Faub pour deux mille piastres, date du douze octobre dernier; Dame Célestine Ducharme pour douze cent vingt-cinq piastres, date du vingt octobre dernier; Camer Richard pour mille piastres, date du quatorze octobre dernier; Octave Meault pour cinq mille piastres, date du vingt-quatre octobre dernier; Eusibe Bouque pour trois cent piastres, date du trente et un octobre dernier; Nérée Genest pour deux mille six cent soixante-quinze piastres, date du trente et un octobre dernier; Michel Côté pour mille piastres, date du trois novembre dernier; Denis Lamotte pour mille piastres, date du neuf novembre dernier; Paschal Monplaisir fils de Paschal pour dix huit cent piastres, date du onze novembre dernier; Joseph H. Belliveau pour deux mille cinq cent piastres, date du vingt-quatre novembre dernier; Hercule Beauchamp pour onze cent soixante-dix piastres, date du vingt-sept novembre dernier; Dame M. L. M. L. Dupont pour quatre mille piastres, date du trente novembre dernier; et Dame Clodie H. Hubert pour deux mille piastres, date du cinq décembre courant; Joseph Genest Labare, fils de Louis, pour mille piastres, date de ce jour.

Adoptée.

Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. Belliveau.

Que le règlement intitulé: Chapitre 23, Règlement concernant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, l'égout, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux, travailleurs et le département du feu,

par,

4<sup>e</sup> Motion.

Défense à l'action de M. Louis Chevalier.

5<sup>e</sup> Motion.

Billets promissaires en faveur de M. David Doyon et al.

6<sup>e</sup> Motion.

Pour adopter le règlement Chap. 23.



Mardi, le 13 Décembre, 1911.

feu", soit la première ou la seconde fois, pour être adopté.

### Chapitre CCXIII.

Règlement concernant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux traversiers et le département du feu.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'après les dispositions des actes de la Législature de la Province de Québec ci-après mentionnés, est autorisée à emprunter certaines sommes d'argent pour les fins indiquées dans les dits actes, savoir:

(a) En vertu de l'Acte 8, Édouard VII, chap. 86, article 13, par. 3, le montant de vingt-cinq mille piastres, a été affecté exclusivement aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;

(b) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 1, le montant de deux cent mille piastres, a été exclusivement appliqué pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908;

(c) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 2, le montant de cinquante mille piastres a été exclusivement employé au pavage ou macadamisage des rues de la Cité;

(d) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 3, le montant de cinquante mille piastres a été affecté exclusivement à l'amélioration et à la continuation de la construction de l'aqueduc;

(e) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 4, le montant de cinquante mille piastres a été exclusivement appliqué aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;

(f) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 5, le montant de vingt-cinq mille piastres a été affecté exclusivement à l'achat de pompes à incendie, installation de télégraphe d'alarme et autres accessoires et améliorations nécessaires au département du feu;

(g) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 6, le montant de vingt-cinq mille piastres a été employé exclusivement à l'élargissement et à l'amélioration des rues et chemins;

(h) En vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 7, le montant de vingt-cinq mille piastres a été affecté exclusivement à l'achat ou à la construction d'un bateau traversier;

(i) En vertu de l'Acte 9, Édouard VII, chap. 84, art. 1, le montant de cent cinquante mille piastres, pour l'acquisition de terrains pour l'élargissement des rues;

(j) En vertu de l'Acte 1, Georges V, 2<sup>e</sup> session, chap. 61, art. 31, par. 1 et 2, le montant de vingt-cinq mille piastres a été affecté exclusivement

Chap. 213

Règlement concernant l'émission de débentures pour le pavage, etc.

Rappelé et remplacé par l'annexé 229 page 426 de ce registre.

Mercredi, le 13 Décembre 1911.

exclusivement à la construction, réparation, ou entretien de bateaux-fusées, pour faciliter l'accès par eau, dans la cité; aussi le montant de cinquante mille piastres à être affectées exclusivement à l'amélioration des rues, chemins ou autres places publiques;

Et attendu qu'il est utile, dans l'intérêt de la Cité des Trois-Rivières, d'utiliser les dits pouvoirs d'emprunt pour les fins pour lesquelles ils ont été accordés, et en conséquence, d'émettre des débentures au montant de six cent soixante-quinze mille piastres.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

1<sup>o</sup>. - La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés en vertu des actes ci-dessus mentionnés, empruntera la somme de six cent soixante-quinze mille piastres et pour cette fin émettra six cent soixante-quinze débentures de mille piastres chacune, ou trois cent quatre-vingt-sept débentures de la somme de cent louis sterling au change fixe de quatre cent quatre-vingt-six piastres et soixante et six centes chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans, du premier de novembre mil-neuf cent onze.

2<sup>o</sup>. - La dette créée par l'émission des susdites débentures en vertu de l'Acte 8, Edouard VII, chap. 86, art. 13, par. 3, sera désignée sous le nom de dette de drainage; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 1, sera désignée sous le nom de Dette des Grandes; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 2, sera désignée sous le nom de Dette du Passage; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 3, sera désignée sous le nom de Dette de l'Abouac; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 4, sera désignée sous le nom de Dette du Drainage; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 5, sera désignée sous le nom de Dette du Département du Fleuve; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 6, sera désignée sous le nom de Dette des Chemins; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, chap. 50, art. 12, par. 7, sera désignée sous le nom de Dette de la Traversée; celle créée en vertu de l'Acte 9, Edouard VII, chap. 84, art. 1, sera désignée sous le nom de Dette de l'élargissement des rues; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, 2<sup>e</sup> session, chap. 61, art. 31, par. 1 et 2, sera désignée sous le nom de Dette de la Traversée; celle créée en vertu de l'Acte 1, Georges V, 2<sup>e</sup> session, chap. 61, par. 2, sera désignée sous le nom de Dette des Places Publiques.

3<sup>o</sup>. - Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau de la Banque d'Hydrogène, en la Cité de Montréal.

# Mercredi, le 13 Décembre, 1911.

40.- Il sera annexé à toutes telles débetures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelles, lesquels coupons seront signés au moyen de deux sceaux portant le fac-similé de la signature du Secrétaire - Trésorier, du dit Conseil, et seront payables les premiers jours de Mai et de Novembre, de chaque année.

50.- Les dites débetures seront émises sous le sceau du Maire de la dite Cité, le contre-sceau du Secrétaire - Trésorier, du dit Conseil, et le sceau de la dite Corporation, et elles seront datées du premier novembre mil neuf cent onze.

60.- L'intérêt semi-annuel sur les dites débetures sera payable à même les revenus de la dite Cité, et le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de la dite Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débetures sera de un pour cent du montant total des débetures émises.

70.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Et le Conseil s'est réuni à Mercredi, le vingt décembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Maire Ph. Normand

Sec. Trés.

Approuvé.

Assemblée Régulière.  
20 Dec<sup>bre</sup> 1911.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le vingt-trois jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Deslacs,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Jules Dussault, sollicitant une position de garde-moteur sur les tramways électriques.

Requête de M. Elie Rivard, et autres, demandant de ne pas accorder

Requête de M. Jules Dussault.

Requête de M. Elie Rivard et al.

Mercredi, le 20 Décembre, 1911.

accorder de licences permettant la vente de pain dans les limites de cette cité, à aucun boulanger ne résidant pas dans les dites limites.

Alors sur legal.

Requêtes de M. E. S. Landry.

Requêtes de M. E. S. Landry, inspecteur sanitaire, sollicitant une augmentation de salaire.

Au comité général.

Requêtes de M. James Patterson & al.

Requêtes de M. James Patterson et autres, demandant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912, leurs salaires leur soient payés par versements hebdomadaires plutôt que par versements mensuels, comme il en est question.

Au comité général.

Requêtes de R. B. S. de l'Hôpital St. Joseph.

Requêtes des Révérendes Sœurs de l'Hôpital St. Joseph, demandant que le privilège qui leur a été accordé concernant l'usage de l'eau de l'eau de l'aqueduc, et qui expire le premier janvier 1912, leur soit renouvelé pour la même période de temps et aux mêmes conditions.

Au comité général.

Requêtes des Révérendes Sœurs de l'Hôpital St. Joseph.

Requêtes des R. B. S. de l'Hôpital St. Joseph soumettant qu'elles desirant se conformer au règlement concernant la vaccination et demandant qu'à cette fin, le vaccin nécessaire pour les pauvres et les orphelins de leur hôpital leur soit fourni gratuitement.

Accordée sur décision de trois pour et un contre, comme suit:

Pour: M. M. Beaulac, Bergeron, Piquet.  
Contre: M. Lamy.

Lettre des Dames de Charité.

Lettre de remerciements des Dames de Charité au sujet de l'offre faite par ce conseil d'utiliser la salle du marché pour leur bazar, et faisant savoir qu'elles se voient dans l'impossibilité d'accepter la dite offre pour cette année.

Lettre de Mess. Héon, Roy & M. Léod.

Lettre de Mess. Héon, Roy & M. Léod avisant le conseil d'avoir à faire enlever la glace qui se forme dans le tuyau de renvoi du plomberie du Boulevard, afin d'empêcher l'eau de se jurer sur le dit boulevard.

Au surintendant.

Lettre de M. M. Bureau & Rivreau.

Lettre de Mess. Bureau, Rivreau portant à la connaissance de ce conseil que sur une plainte formulée devant la Commission des Utilités Publiques par M. le Dr. Tutras contre la North Shore Power Company, cette Commission viendra siéger au palais de justice de cette cité le 28 décembre courant.

Référé à l'avocat.

Lettre de Mess. Bureau, Rivreau & Lapie.

Lettre de Mess. Bureau, Rivreau, Lapie concernant la construction d'un hangar sur la rue St. Martin, par la Co. de chemin de fer canadien du Pacifique.

Référé à l'avocat.

Mercredi, le 20 Décembre, 1911.

Rapport  
de l'Inspecteur sanitaire

Sur un rapport de l'Inspecteur sanitaire concernant certaines sa-  
isies de viandes opérées sur le Marché aux denrées, à la date du seize décem-  
bre courant.

Rapport  
de l'inspecteur de la ville,  
pour plainte de North  
Shore Power Company  
de dommages à la pompe  
N° 2; sur requête de  
M. Dion et autres re-  
latives au sort; sur la  
demande d'empunt de  
M. Robichon; sur la  
charge des dépenses en  
cas de maladies conta-  
gieuses.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
et à Mess. les Echevins  
de la Cité de Trois-Rivières.

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur les questions suivantes, qui  
m'ont été soumises:

1<sup>o</sup> - Plainte de la North Shore Power au sujet de la détérioration  
des pompes causée par l'action des agents chimiques (qui on répand dans l'eau  
comme matière coagulante, avant que cette eau passe dans le tuyau de suc-  
cion et les pompes.

L'Ingénieur de la Corporation M. Bourgeois a lui-même analysé  
l'eau dont on se sert pour clarifier l'eau à l'apuduc, et il constate qu'il est  
absolument fait qu'il n'est pas suffisamment décauté, contient un prin-  
cipe suffisant d'acide sulfurique pour détériorer les pompes. Cette action  
de l'acide sulfurique sur les métaux produit exactement l'effet dont se  
plaint la Compagnie North Shore, dans sa lettre du 30 novembre 1911.

Je soumets que pour éviter toute responsabilité vis-à-vis cette  
dernière Compagnie, la Corporation, devra pourvoir, si possible, à ce que l'a-  
lun soit jeté dans l'eau après que cette dernière a passé dans les pompes,  
ou encore, se pourvoir d'un d'une qualité plus pure.

2<sup>o</sup> - Marchands qui vendent des cartes de loterie au moyen  
desquelles, après tirage au sort, on donne des marchandises au gagnant.

La cité n'a aucun règlement qui prohibe ce trafic, malgré  
que l'article 164 de sa charte lui donne le pouvoir d'en faire.

Cependant l'article 236 du Code criminel (1906) prohibe abso-  
lument cette manière de vendre.

Je dois dire que le Conseil n'est pas tenu de prendre l'initiative  
contre les marchands qui font ce commerce, et le recours peut être exercé  
par tout citoyen qui veut se protéger ou faire observer la loi.

3<sup>o</sup> - J'ai déjà soumis à votre honorable conseil, ce qui regarde la  
demande de M. Robichon, avocat, d'un empunt d'une certaine somme de  
la Corporation.

Je crois qu'il vaut mieux régler cette affaire suivant la prétention  
de M. Robichon.

4<sup>o</sup> - Le Conseil municipal peut-il mettre à la charge des  
victimes

Mercrèdì 20 Décembre, 1911.

victimes de maladies contagieuses les dépenses suivantes: le diagnostic, l'affichage, le gardien pour la quarantaine, le commissaire et la désinfection; est-il, en outre, responsable pour la famille, de la perte de temps, frais de nourriture et les frais médicaux.

Je trouve que l'opinion légale donnée par M. l'Avocat Aimé Geoffroy de Montréal, au Conseil d'Hygiène de la Province est absolument exacte. Je soumetts copie de cette opinion, avec le présent rapport. Elle répond à toutes les questions.

Votre dévoué,  
(Signé) L. J. Blondin,  
Avocat de la cité.

Trois-Rivières, 19 décembre, 1911.

Au comité général.

Rapport:

Hôtel de Ville des Trois-Rivières.  
Département de la Santé.

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

Chers Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître avec la présente mon opinion sur la requête des bouchers, que vous avez demandée. Je suis d'opinion que toute viande offerte en vente, au public, devrait être contrôlée par les autorités sanitaires de la ville au double point de vue, des maladies que peuvent avoir les animaux, avant l'abattage, et du degré de décomposition que subit tout être mort. Et pour ce faire il faut que les animaux soient abattus dans les abattoirs publics.

Je me permets, à l'appui de cette opinion, de faire les remarques suivantes:

Il est reconnu que 24 heures après l'abattage, il est presque impossible de reconnaître si un animal était porteur de quelque maladie;

Que durant l'hiver, à la campagne, souvent la glace fait défaut et que les viandes sont exposées à la chaleur et aux variations de température qui hâtent la décomposition;

En outre ces viandes sont plus ou moins protégées contre les souillures des mouches qui sont un véhicule important des germes d'infection;

On ne peut être certain que les viandes qui n'ont pas été vendues immédiatement, ne sont pas rapportées la semaine suivante;

Enfin, je crois qu'il est presque impossible de contrôler les coffres, la plupart en bois, dans lesquels les viandes sont rapportées, tant au point de vue de la propreté qu'à celui de la ventilation de ces coffres.

Pour

Rapport  
du médecin chef du  
Bureau de Santé en  
rapport des bouchers.

Mercredi, le 20 Décembre, 1911.

Pour, en quelques raisons, comme officier de santé, je vous demanderais de faire droit à la requête des bouchers et de donner à toute public toute la protection et les garanties auxquelles ils ont droit.

(Signé) J. M. Sapeau, M.D.  
Officier de Santé.

Trois-Rivières, 20 décembre, 1911.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Sturgeois

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente pour la possession de la lotie des Trois-Rivières à M. Pierre Blais, d'un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue Royale, en cette cité, et étant la subdivision cinquante-cinq du numéro vingt-six du cadastre d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent trois francs, et cela, suivant acte préparé par J. A. Lemire, Ecr. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Bill.

Bill.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a représenté par sa pétition, qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration des affaires que sa charte, la loi 1, Edouard VII, chapitre 44, et les lois qui l'amendent soient modifiées, et qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

À ces causes, Sa Majeesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. - Le paragraphe 20 de l'article 257 de la loi 1, Edouard VII, chapitre 44, tel qu'amendé par l'article 13 de la loi 5, Edouard VII, chapitre 43, est de nouveau amendé et remplacé par le suivant:

- "20. Sur toutes banques, incorporées et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$300.00;
- "20a. Sur tous banquiers et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$300.00;
- "20b. Sur tous courtiers, changeurs ou agents de change, prêteurs d'argent, prêteurs sur gages et leurs agents, une taxe n'excédant pas \$100.00;
- "20c. Sur tous encanteurs, criées publiques, poseurs d'affiches et de placards et distributeurs de circulaires, réclames, annonces, et autres moyens de publicité, une taxe n'excédant pas \$30.00."

1<sup>ère</sup> Motion.  
Vente de terrain à M.  
Pierre Blais.

Amendement à la  
charte de la cité.

Mercredi, le 20 Décembre, 1911.

2.- Le paragraphe 22 de l'article 257 de la loi I, Edouard VII, chapitre 44, tel qu'amendé par l'article 14 de la loi 5, Edouard VII, chapitre 43, est de nouveau amendé et remplacé par le suivant:

"22. Sur toutes compagnies de chemin de fer tenant bureau dans la Cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$500.00;

"22a. Sur toutes compagnies de navigation, ou de tramways, tenant bureau dans la Cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$300.00;

"22b. Sur toutes compagnies de téléphone tenant bureau dans la Cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$300.00;

"22c. Sur toutes compagnies de télégraphe, d'éclairage, de chauffage, de distribution de force motrice électrique ou autre dans la Cité, ou y tenant bureau et y faisant affaires, ou sur leurs agents, une taxe n'excédant pas \$100;

3.- Un règlement passé par le Conseil le troisième jour de mai mil neuf cent onze, concernant la fermeture d'une partie de la rue St-Martin, sur laquelle passe la voie ferrée de la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, entre la limite est et la limite ouest du terrain de la dite Compagnie, est par le présent acte confirmé et égalisé à toute fin qu'il y a de droit.

4.- L'article 240 de la loi I, Edouard VII, Chapitre 44, est amendé en y ajoutant les paragraphes a et b.

"240a. Le Conseil pourra, cependant contracter des emprunts sur billets en attendant l'émission des débentures, qu'il aura été autorisé à émettre en vertu de tout acte de la Législature jugé à concurrence du montant total qu'il sera permis au dit Conseil d'emprunter par les dites débentures;

"240b. Lesdits billets promissaires négociés ainsi en attendant l'émission des dites débentures, devront être payés à même le produit d'icelles, au fur et à mesure qu'elles seront négociées."

5.- Le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de l'article 144 de la loi 1, Edouard VII, chapitre 44, et sera considéré comme en faisant partie:

"3. Pour prendre à sa charge exclusive le commerce de toutes liqueurs spiritueuses dans les limites de la Cité, de manière à ce que ce commerce ne puisse être exercé par aucune autre personne que par le Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières ou ses agents directs.

6.- Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières aura le droit d'acquiescer des pouvoirs hydrauliques et électriques et de les exploiter pour fournir l'éclairage, le chauffage et la force motrice aux habitants de la Cité des Trois-Rivières et pour toute autre utilité, et d'émettre des débentures à cette fin.

7.- La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bugeois,  
Secondé par M. Lemay,

Que



Mercredi, le 20 Décembre, 1911.

Que les amendements à la charte de la Cité de Trois-Rivières qui viennent d'être lus en Conseil, soient adoptés, et que J. A. Desjardis, Ecr. Député de cette cité, soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé l'acte à cet effet.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la section huit du règlement concernant le Secrétaire - Trésorier, soit amendé quant à ce qui concerne le paiement des comptes et la signature des chèques.

En Conseil, ce 20 décembre, 1911.

(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les cotisations et taxes, soit amendé en remplaçant le premier de la section douze du dit règlement par le suivant:

"Toujours, que la dite augmentation ne sera chargée et exigée, qu'à compter du premier janvier suivant l'échéance ou l'éligibilité de tout tel montant dû à la dite corporation."

En Conseil, ce 20 décembre, 1911.

(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la section soixante-quinze du règlement des Marchés soit amendée quant à ce qui concerne l'abatage des animaux offerts en vente sur les marchés en cette cité, et aussi la taxe ou licence que doivent payer les commercants de viande pour exercer leur occupation.

En Conseil, ce 20 décembre, 1911.

(Signé) Charles Bourgeois.

Et le Conseil s'ajournera vendredi, le vingt-neuf décembre courant, à huit heures et quinze du soir.

A droite

Louis J. Nouaud  
Maire

Avis de motion de M. Robert Ryan.

Avis de motion de M. Robert Ryan.

Avis de motion de M. Charles Bourgeois.

Arrangement.

Vendredi, le 29 Décembre, 1911.

Advenant huit heures et quinze, du soir, vendredi le vingt-neuf décembre mil neuf cent onze, il y a eu, à l'assemblée du conseil, faute de quorum. Les membres présents étaient Son Honneur le Maire L. P. Normand, et M. L'Échevin Beaulac.

L. P. Normand  
Sec. Trés.

Trois-Rivières, 4 janvier, 1912.

Au

Secrétaire - Trésorier du conseil  
de la cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour vendredi, le cinq de janvier courant, à huit heures et quinze du soir, pour affaires ordinaires du conseil.

(Signé) Louis P. Normand,  
Maire.

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, vendredi, le cinquième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents par moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins,

L. P. Normand  
O. Beaulac,  
J. F. Bellefleur,  
Chs. F. Langlois,  
Nap. Lévesque,  
Robt. Gau,  
F. A. Venet & Co.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Assemblée Régulière  
29 Dec<sup>bre</sup> 1911.

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Assemblée Spéciale  
5 Janv<sup>ier</sup> 1912.

Vendredi, le 5 Janvier, 1912.

de M. J. D. Frémont. Requête

Requête de M. J. D. Frémont, demandant qu'il lui soit accordé une réduction sur le montant qu'il doit pour taxes.

de M. Jean Guilbert. Lettre

Lettre de M. Jean Guilbert sollicitant du délai pour le paiement de son compte de taxes.

de la Ligue des Spécimens. Lettre

Lettre de la Ligue des Spécimens, priant le Conseil de refuser le renouvellement de licence à ceux des débitants de liqueurs qui se seraient rendus coupables d'infractions à la loi des licences.

du Conseil d'Hygiène. Lettre

Lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec recommandant au Conseil d'ordonner la vaccination de ses fonctionnaires et employés.

du Ministère des Travaux Publics. Lettre

Lettre de l'Honorable Ministère des Travaux Publics au sujet du droit de passage demandé sur les îles St. Christophe et Caron.

de M. J. Patterson. Lettre

Lettre de M. James Patterson offrant sa démission comme constable.

de M. E. J. Fetherstonhaugh. Lettre

Lettre de M. E. J. Fetherstonhaugh désirant obtenir une entente avec les membres du Conseil, afin d'expliquer les avantages d'un certain procédé pour la manufacture du gaz.

du chef de police. Rapport

Rapport du chef de police à l'effet que le contrat accordé à M. H. Girardeau pour la fourniture d'habits et pantalons aux hommes de police, a été rempli avec satisfaction.

du chef de police. Rapport

Rapport du chef de police concernant les alarmes pour incendies, durant le mois de novembre dernier. (1911).

du Chef de la Cité de St-Maurice. Rapport

Rapport: Copie de la lettre des Trois Rivières. Bureau de l'Ingénieur de la Cité, 3 Janvier 1912.

Messieurs: - J'ai l'honneur de représenter à votre Conseil que depuis que j'ai été chargé de la surveillance du pont actuellement en construction entre

Vendredi le 5 Janvier, 1912.

l'île St-Christophe et l'île Beau j'ai eu occasion à maintes reprises d'observer la grande arche du pont sur le premier chenal de la Rivière St-Maurice et j'en suis avec la conviction qu'il y a quelque chose de défectueux dans sa construction.

C'est pourquoi je prends la liberté d'adresser votre conseil d'ordonner une inspection judiciaire de l'arche en question et de profiter du moment, que l'équipe de la "Structural" est sur les lieux pour faire exécuter les travaux nécessaires à la solidité du pont.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre humble serviteur,

(Signé) Gen. Durois,  
Ingénieur de la Cité.

Au comité général.

Rapport:

Trois Rivières, 4 Janvier, 1912.

A Son Honneur le Maire et  
Messieurs les Echevins de la  
Cité des Trois Rivières.

Messieurs:-  
M.M. Bureau, Diqui, Lepier ont fait tenir à votre conseil, le 21 décembre dernier, une lettre demandant de les informer de l'action prise par votre conseil vis-à-vis le C. P. R. dans la cause Duppi et La Cité des Trois Rivières.

Cette lettre n'a été soumise.

Cette cause Duppi concerne la fermeture de la rue St-Martin, qui a été antérieurement ordonnée. Le jugement dans cette cause a annulé les procédures faites alors par la Corporation et ordonné la démolition ou l'enlèvement d'une certaine bâtisse obstruant la rue.

Je soumetts, avec depuis ce jugement le conseil a régularisé sa procédure en passant un règlement pour ordonner la fermeture de la rue St-Martin tel qu'elle permit de lui faire la charte de la Cité des Trois Rivières.

Conséquemment il n'y a plus lieu d'exécuter le jugement de la cause Duppi, puisque la rue a été fermée légalement, sauf à la Corporation d'indemniser ceux qui peuvent souffrir quelque dommage direct, du fait qu'on a ainsi fermé cette rue.

Voté d'avis,

(Signé) L. J. Blondin,

Proposé

Rapport  
des procès de la cité sur  
l'engagement en re  
de la Cité des 3 Riv  
re fermeture de la rue  
St-Martin.

Vendredi, le 5 Janvier, 1912.

1<sup>re</sup> Motion.  
Concernant le service  
d'hiver de la traversée.

Proposé par M. Ryan,  
Secondié par M. Bellefeuille.

Quel Ingénieur de la Côte, M. Dargois, soit chargé d'examiner cette partie de la traversée, le quai de Ste. Angèle de Laval et la batterie, dans le fleuve St. Laurent, et de faire rapport au conseil sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer et rendre praticable en toute saison le service de la dite traversée.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement  
Chap. 214.

Proposé par M. Ryan,  
Secondié par M. Bellefeuille.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 214 Règlement pour amender le chapitre trois des règlements de ce conseil intitulé: Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil et la tenue de son bureau", soit lue une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre CCXIV.

Chap. 214  
Règlement concernant le  
Secrétaire-Trésorier du  
conseil et la tenue de  
son bureau amendé.  
abrogé par Règlement  
234, passé le 6 Oc-  
tobre 1913.  
M.S.

Règlement pour amender le Chapitre trois des règlements de ce conseil intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil et la tenue de son bureau."

Il est ordonné et statué par le conseil de la Côte des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. - La section huit du règlement par le présent amendé est maintenant révoquée et annulée et remplacée par la suivante:

8. Aucune somme d'argent ne sera payée par le Secrétaire-Trésorier, à moins que la créance a été payée, ne soit qu'officialable, approuvée par le Comité des Finances, et qu'elle comptée, facturé, mémoires ou billets a été ainsi payés, ne soient signés par quatre membres du dit Comité des Finances qui devront faire rapport à la première assemblée du dit conseil. On suivra l'acceptation, de dit comptes, factures etc., et tout tel paiement sera fait par un chèque signé par le Secrétaire-Trésorier et contresigné par l'Assistant-Trésorier et payable à l'ordre du créancier. Il sera fait exception cependant pour les sommes d'argent n'excédant pas quinze piastres qui pourront être payées par le Secrétaire-Trésorier sur simple chèque signé comme ci-dessus, sans l'autorisation officialable ci-dessus mentionnée.

Sec. 2. - Le chapitre premier des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent règlement.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force d'effet à compter de ce jour.

Adopté.

Assistant trésorier  
Remplacé par le cautions  
André Leduc, par amendement  
page 94-1 de ce règlement  
adopté  
greffé.

Vendredi 5 Janvier, 1912.

3<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règle-  
ment Chapitre 215

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac,

Quel est le projet de règlement intitulé: "Chapitre 215 Règle-  
ment pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil intitulé:  
"Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit l'un ou première et  
deuxième fois, passé et adopté.

Chap. 215  
Règlement concernant  
les "Cotisations et  
Taxes" amendé.

Chapitre CCXV.

Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil  
intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières  
comme suit, savoir:

Sec. 1. - Le provisoire, de la section d'urgence du règlement par le présent amendé  
est maintenant révoqué et annulé et remplacé par le suivant:

"Pour tous jours, que la dite augmentation (intérêts) sera chargée  
et payée qui à compter du premier Janvier suivant l'échéance ou l'éligi-  
bilité de tout tel montant dû à la dite Corporation".

Sec. 2. - Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement  
concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 3. - Le présent règlement sera de force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Argument.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le quinze Janvier courant,  
à huit heures et quinze du soir.

Ch. Beaulac  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis Deslaurier  
Maire

Assemblée Régulière  
15 Janv<sup>r</sup> 1912.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières  
tenue à l'Hôtel de Ville en ladite Cité, lundi, le quinzième jour de Janvier en  
l'année Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir,  
en la manière et suivant les formales prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Conseillers

L. C. Normand,  
C. Beaulac  
J. G. Taillefer,  
Ch. Desjardins,  
Nap. Lamy.

P.

Lundi, le 15 Janvier, 1712.

J. A. P. de  
S. O. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. C. Raymond & Co<sup>ie</sup> demandant qu'une licence leur soit accordée pour la tenue d'un étal privé de boucher, au coin des rues Duplessis-Poindry et St-Martin.

Accordée

Requête de M. E. Poirier demandant qu'une licence lui soit accordée pour la tenue d'un étal privé de boucher, au N<sup>o</sup> 47 de la rue Croix.

Accordée pour 1712 seulement, et à l'aveu de M. Poirier.

Requête de M. Joseph Bernard demandant que les tuyaux de drainage soient conduits à sa propriété, portant le N<sup>o</sup> 3 de la rue St-Jacques.

Accordée.

Requête de North Shore Power Company sollicitant la permission de poser des supports sur le pont actuellement en construction entre les îles St-Christophe et Caumon, afin de lui permettre de conduire sa ligne de transmission de pouvoir jusqu'à la manufacture Weyagamack.

Au comité général.

Requête de M. Nelson Denis faisant de nouvelle application pour faire partie du corps de police et de la brigade du feu.

Chef de police.

Requête de M. Maurice Manicotte sollicitant du conseil, pour diverses considérations, le remboursement d'une somme de \$25.<sup>00</sup> qu'il a été condamné à payer en frais, sur poursuite de cette corporation, pour vente de bois illégale.

Lettre de remerciements des Révérends Pères Ursulines concernant l'allocation accordée par ce conseil pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de l'"Histoire du Monastère des Ursulines".

Lettre de North Shore Power Company en réponse à celle du Secrétaire-Trésorier en date du 9 janvier courant, avisant le conseil qu'elle commencera la pose des supports en fer au tuteur principal dans la bâtisse de l'Aqueduc, lorsque les réservoirs seront élevés, et demandant en même temps que le tuyau de suction soit retissé.

Au comité général.

Lettre de M. E. Northrup à l'effet qu'il a été empêché de rencontrer les membres de ce conseil à la date de 10 courant, et qu'il demandera qu'il lui soit accordé le même privilège pour une autre date.

Lettre

Requête 1  
de M. C. Raymond & Co<sup>ie</sup>

Requête 2  
de M. E. Poirier

Requête 3  
de M. Joseph Bernard

Requête 4  
de North Shore Power Company

Requête 5  
de M. Nelson Denis

Requête 6  
de M. Maurice Manicotte

Lettre 1  
des Révérends Pères Ursulines

Lettre 2  
de North Shore Power Company

Lettre 3  
de M. E. Northrup

Lundi, le 15 Janvier, 1912.

Lettre  
de M. J. Bureau, Directeur  
des Travaux.

Lettre de Messieurs Bureau, Diquet, Lapier concernant la construction d'un hangar sur la rue St-Martin, par la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Lettre  
de M. G. Delagrave.

Lettre de M. G. Delagrave, greffier du comité des bills privés de l'Assemblée législative de Québec, accusant réception d'un projet de loi de la loi des Travaux Publics, (amendements à la charte.)

Rapport  
de M. J. Moreau,  
Ingénieur  
des Travaux de l'Aqueduc.

Rapport: M. L. S. Desautels  
Sec. Trésorier de la  
Corporation, Travaux.

Monsieur le Secrétaire Trésorier,  
J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de ma visite à Lowell Mass, re la question de l'installation de la prise d'eau de l'aqueduc.

L'eau de l'aqueduc de Lowell est puisée dans le sol à une profondeur de 25 à 30 pieds, au moyen de 400 pointes de 3 pouces, reliées à un tuyau d'aspiration de 14 pouces. L'installation se trouve sur le rivage de la Merrimack à environ quatre milles de la ville.

L'aspiration de l'eau est faite par un système de pompes à piston actionnées par la vapeur. L'eau est recueillie dans un réservoir établi sur le sol, d'où elle est élevée, par simple différence de niveau, en un second réservoir situé dans le sous-sollement de l'édifice de l'aqueduc placé dans la ville. Au-dessus de ce second réservoir sont installées d'autres pompes semblables aux premières et ayant pour but d'aspirer l'eau de ce second réservoir et de la refouler dans un troisième situé au sommet d'un coteau. C'est de ce dernier réservoir que part le tuyau de distribution.

La consommation moyenne est de 6 millions de gallons par 24 heures, donnant une dépense moyenne d'à peu près 60 gallons par tête, la population de la ville de Lowell étant évaluée à 106,000 habitants.

L'installation des pointes est absolument semblable à celle proposée par M. l'ingénieur J. Bourgeois. Depuis plusieurs années déjà le système fonctionne et donne entière satisfaction. L'on a même commencé le prolongement du tuyau d'aspiration, afin d'insérer deux cents nouvelles pointes, lesquelles seront en opération au printemps prochain.

Les dépenses occasionnées par ce voyage s'élèvent à la somme de vingt-cinq (\$25.<sup>00</sup>) piastres.

Votre tout dévoué,  
(Signé) J. L. Moreau, Ingénieur

Lw



Lundi, le 15 Janvier, 1912.

Rapport  
du Chef du Bureau de Santé.

Un rapport du médecin-chef du Bureau de Santé, concernant les opérations du département de la Santé pour le mois de décembre 1911 auquel est joint un état comparatif de la statistique mortuaire pour le même mois avec le mois correspondant de 1910.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Cité au sujet d'un projet de Dredging et Trois-Rivières.

Rapport:  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières.  
Bureau de l'Ingénieur de la Cité, 15 Janvier 1912.

A Son Honorable Maire,  
Messieurs les Echevins de la  
Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

A la demande de Monsieur le Secrétaire Trésorier, j'ai l'honneur de soumettre à la considération de votre Conseil, un croquis illustrant un projet d'amélioration au service d'hiver entre Doucette Landing et la Cité des Trois-Rivières.

Les améliorations suggérées se résument à la construction d'un quai de cent par cent cinquante pieds à une profondeur de dix pieds à l'eau basse, d'une anse de cinquante par cent cinquante pieds et d'un remblai de cinquante par cent cinquante pieds raccordant le quai en question avec le quai du Grand Tronc actuellement en existence.

Le coût approximatif des travaux peut être porté à la somme totale de \$ 50 730.00, répartie comme suit:

Quai de 100' par 150'	\$ 33,330.00
Anse 50' par 150'	9,025.00
Remblai en terre et en pierre	5,555.00
Protection en pierre perdue	2,100.00
Ouvrage	720.00
	<hr/>
	\$ 50,730.00

Le projet de certain résidents de Doucette Landing qui consiste à ouvrir une tranchée à travers la batture jusqu'à l'emplacement du quai du Grand Tronc, nous paraît pas praticable pour la saison d'hiver; de plus, le coût d'entretien de ce chenal serait de beaucoup plus élevé.

Dans les circonstances je n'ose pas recommander la construction d'un quai en eau profonde avec raccordement au quai du Grand Tronc, comme le moyen le plus pratique et le plus économique pour résoudre cette importante question de service d'hiver entre Doucette Landing

Leh

Lundi, le 15 Janvier, 1912.

et la Cité des Trois-Rivières.

J'ai l'honneur de dire, Messieurs,  
(Votre humble serviteur,

(Signé) Prof. Bourgeois,

Ingénieur de la Cité.  
Représentant au comité général.

Rapport:

Trois-Rivières, 15 Janvier, 1912.

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins de la  
Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

J'ai examiné les contrats entre The Roberts Filter Manufacturing Company et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ainsi qu'un contrat entre la Compagnie North Shore Power, avec la même cité, et je ne vois rien qui attribue à l'un ou à l'autre de ces compagnies, la responsabilité des agents chimiques qu'on dépose dans l'eau, dans le but de la clarifier. Je crois que cette responsabilité repose entièrement sur la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

(Signé) L. J. Blondin,  
Votre bien dévoué.

Représentant au comité général.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins,

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer que le valet Edmond Aubé-  
dud a été condamné par les autorités judiciaires à un mois de détention  
dans la prison commune de ce district, et que par ce fait il n'est pas recom-  
mandable

Rapport  
de l'incident de la Cité  
des dommages à la pompe  
No 2.

Rapport  
du Chef de Police re  
distribution Edmond Au-  
dud.

Lundi, le 15 Janvier, 1912.

recommandable pour faire partie à l'avenir du corps de police et de la brigade du feu  
Respectueusement soumis,

(Signé) Joseph Bellefeuille  
Chef de Police.

Trois-Rivières, 15 janvier, 1912.

1<sup>re</sup> Motion.  
Nominations du M.  
no Suppléant.

Proposé par M. Verette  
Secondi par M. Bellefeuille  
Que M. l'échevin Napoleon Lamy soit nommé Maire-Sup-  
pléant pour le semestre courant.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Assemblées régulières

Proposé par M. Lamy  
Secondi par M. Bellefeuille  
Que les assemblées régulières du conseil de cette cité soient te-  
nues à l'avenir le premier et le troisième lundi de chaque mois, ou, si l'un  
de ces jours est non juridique, le jour juridique suivant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Démission de M.  
Edmond Audard, com-  
missaire.

Proposé par M. Lamy  
Secondi par M. Thurois  
Que M. Edmond Audard membre du corps de police et  
de la brigade du feu de cette cité, soit notifié que ses services ne sont plus  
requis, et cela en formant au rapport de chef de police qui vient d'être lu  
en Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Billets promissaires  
en faveur de M. Evam-  
gélis, Baillet, et

Proposé par M. Royau  
Secondi par M. Thurois  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets  
promissaires suivants à six mois de leur date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an: En faveur de M. Evamgélis Baillet pour deux  
mille piastres, date du quinze décembre dernier (1911); Napoleon Lamy  
pour mille piastres, date du vingt-deux décembre dernier;  
Riviéris Joseph Pierre Carceau pour deux mille piastres, date du 2 jan-  
vier courant (1912); Dame Eugénie Lachance pour quinze cent cinquante  
piastres, date du 14 janvier courant; Crisogone Veillet pour deux cent pi-  
astres, date du huit janvier courant; Dame Rose Julia Dumartin pour  
deux mille piastres, date du dix janvier courant; Riviéris J. C. Fortet pour  
quatre mille piastres, dont trois mille piastres, date du onze janvier courant

et

Lundi, le 15 Janvier, 1912.

et mille francs, daté du treize Janvier courant. (1912.)

Adoptée.

Commissions pour livres de l'Arqueduc.

Des commissions ayant été demandées pour la confection et l'impression de huit livres de règus et deux rôles de perception pour le département de l'Arqueduc, elles sont ouvertes et commencent:

- Celle de M. P. O. Arquette, au montant de \$40.00;
- " " "L'Imprimerie Commerciale" " " 27.45;
- " " "Le Bien Public" " " 45.00;
- " " M. P. G. Dupont " " 37.45;

La soumission de "L'Imprimerie Commerciale" est acceptée.

Argument.

Et le conseil se réunira lundi, le cinq de février prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté;  
Louis Phi. Normand  
Maire

Ch. Desaulniers  
Sec. Trés.

Trois-Rivières, 17 Janvier, 1912.

Convocation d'une assemblée spéciale.

Au

Secrétaire-Trésorier du conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour le jeudi, le dix-huit de Janvier courant, à huit heures et quinze du soir, concernant le rapport du Comité des Finances et Débitures.

(Signé) Louis Phi. Normand,

Maire.

Assemblée spéciale  
18 Janv<sup>r</sup> 1912.

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, le jeudi, le dix-huitième jour de Janvier, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire.

L. P. Normand,

Maires

Judi, le 18 Janvier 1912.

Messieurs les Echevins,

O. Deaulac,  
J. Gallepille,  
Ch. Bourgeois,  
N. Lamy,  
P. Ryan,  
J. A. Verette.

Rapport  
du Comité des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces suivantes: du 13 décembre au 29 décembre 1911.

Aqueduc, Construction,	234 65
" Entretien et réparations,	2,401 29
Département des Chemins,	2,856 25
" des Marchés,	228 76
" du Feu,	649 45
" de l'Hôtel de Ville,	606 88
" de la Police,	974 37
" de la Santé,	271 79
" du Drainage,	82 42
" du Triage,	21 40
Port St-Maurice,	155 73
Rues sous contrôle,	2,097 45
Assurances des Propriétés,	592 05
Station de Police et du Feu,	28 37
Papeterie, Finances et Impressions,	(nul) 0 00
Frais légaux,	454 80
Pris aux Incendies	10,000 --
Billets Payables,	198,367 23
Fonds d'Amortissement,	18,184 88
Intérêt Escomptes et Commissions,	1930 23
Expenses,	606 13
Depenses contingentes,	755 55
Divers Comptes,	380 16
	<b>241,879 84</b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Robt. Ryan, Prés.  
Charles Bourgeois.

Jeu*di*, le 18 Janvier, 1912.

O. Beaulac,  
M. Langy,

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Beaulac.

Secondé par M. Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Et la séance est levée.

O. Beaulac  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis Normand  
Maire

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 25 janvier, 1912.

M. le

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour vendredi, le vingt-six de janvier courant à huit heures et quinze du soir, concernant les finances. Elle se tiendra les églises Carmel et St-Christophe.

(Signé) Louis Th. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale.  
26 janv<sup>r</sup> 1912.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, vendredi, le vingt-sixième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi et étant présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. T. Normand,  
O. Beaulac,  
C. Bourgeois,

M.

Vendredi, le 26 Janvier, 1912

M. Lamy,  
R. Ryan,  
J. A. Verette.

de M. S. J. Blondin  
Lettre

Lettre de l'avocat de la cité concernant l'entree dans les livres du Secrétaire-Trésorier, de certains comptes formant partie de l'exercice financier de l'année 1911.

de M. Chas. Page  
Lettre  
main.

Lettre de M. Chas. Page informant ce conseil que le pont entre les îles St. Christophe et Caron est terminé, et demandant d'en faire faire l'inspection par l'Ingénieur du gouvernement provincial.

Motion.  
Concernant les comptes de l'exercice financier de 1911.

Attendu que certains comptes au montant de \$241,802,51, n'ont reçu l'approbation du comité des finances que le 18 Janvier 1912, et que le paiement de ces comptes relève de l'exercice financier de l'année 1911.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Verette.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de faire figurer ces comptes au montant de \$241,802,51, dans les livres de comptes de la Corporation de la cité des Trois Rivières, comme appartenant à l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 1911.

Adoptée.

Motion.  
Inspection du pont entre les îles Caron et St. Christophe.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Lamy.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce conseil soit autorisé de donner communication à la "Mayagangch Paper Co" de la lettre de M. Chas. Page et E. H. Germain concernant la construction d'un pont entre les îles St. Christophe et Caron, et que de plus, il soit chargé de demander à M. J. C. Vallée, Ingénieur du Gouvernement, de vouloir bien faire l'inspection de ce pont, et en faire rapport aux parties intéressées.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Adoptée  
Clair H. Bruce and  
Verette

Thos Desautels  
Sec. Trés.

# Lundi, le 5 Février 1912.

Assemblée Régulière  
5 Février 1912.

D'une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de Ville en la dite Cité, lundi, le cinquantième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Régulac,  
J. H. Bellefeuille,  
Chs. Bourgeois,  
M. L. Lamy,  
Robt. Beau,  
J. A. Gauthier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
de M. M. Babineau

Requête de M. Alfred Babineau demandant à faire partie du corps de police.

Chef de police.

Requête  
de M. J. B. Raymond

Requête de M. J. B. Raymond, demandant à faire partie du corps de police.

Chef de police.

Requête  
de S. R. A. A.

Requête de l'Association Athlétique Amateurs des Trois-Rivières, sollicitant la remise du montant de ses taxes pour 1911.

Sup. comités permanents.

Requête  
de M. Arthur Godin

Requête de M. Arthur Godin, offrant ses services comme conducteur ou garde-moteur sur les tramways électriques.

Requête  
de M. Arsène Mahoux

Requête de M. Arsène Mahoux, sollicitant remise de la taxe sur métier de charpenter, qu'il prétend ne pas exercer.

Accord de sur déclaration.

Requête  
de M. O. Arcand

Requête de M. O. Arcand demandant la pose de lampes électriques dans cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre la sciérie de M. J. Godin & Bourgeois et la propriété de M. Louis Roy.

Chef de police pour rapport.

Lettre  
de Grand Tronc

Lettre de la C<sup>ie</sup> de chemin de fer du Grand Tronc à l'effet qu'il est à considérer le projet de contrat relatif au service de traversée entre Trois-Rivières et Dolack's Landing.

Lettre  
de Kayagomack Pulp & Paper Co.

Lettre de Kayagomack Pulp & Paper Co. Ltd, concernant le service de livraison de effets par la C<sup>ie</sup> Dominion Express.

Ce comité général.

Lettre



Lundi, le 5 Février, 1912.

- de M. G. B. Richard. Lettres  
 Lettres de M. J. G. Richard, offrant de fournir des plans et estimés  
 relatifs à l'installation d'un incinérateur, pour la destruction des déchets.  
 Au comité général.
- de M. B. D. Levesque. Lettres  
 Lettres de M. René S. Levesque, accompagnées d'un projet de proposi-  
 tion, concernant l'établissement d'une ligne de chemin de fer électrique en cette  
 cité.  
 Au comité général.
- de M. F. J. Dion. Lettres  
 Lettres (2) de M. F. J. Dion, concernant l'établissement d'un service de  
 transportation, système "auto-railway".  
 Au comité général.
- de M. G. A. Simard. Lettres  
 Lettre de M. Geo. A. Simard, président de la route internationale,  
 priant le Conseil de leur vouloir adopter un projet de résolution y annexé,  
 comportant que prière soit faite au gouvernement fédéral de contribuer à la  
 construction de la section canadienne d'une route internationale, de Québec,  
 à Miami, Floride.
- de M. L. A. Vallée. Lettres  
 Lettres de M. L. A. Vallée, ingénieur du gouvernement provincial,  
 informant le Conseil qu'il fera l'inspection du pont entre les îles Caron et  
 St-Christophe le 3 février courant.
- de M. Henri Godin. Lettres  
 Lettre de M. Henri Godin, désirant savoir à quel prix la Corpora-  
 tion vendrait le terrain qu'elle possède sur la rue Notre-Dame, ancienne  
 propriété Potter.  
 Au surintendant pour rapport au comité général.
- de M. H. D. Monk. Lettres  
 Lettre de l'honorable ministre des Travaux Publics du Canada,  
 en réponse à celle du Secrétaire-Trésorier en date du 29 janvier, faisant savoir  
 quels documents se rapportent à la question du service de traversée d'hiver  
 entre Trois-Rivières et Pointe-aux-Lions ont été répriés aux officiers du dit  
 département, pour étude.
- de M. P. A. Ayotte. Lettres  
 Lettre de M. P. A. Ayotte, demandant de faire observer le règlement  
 imposant une amende sur les agents de commerce vendant au détail dans les  
 limites de cette cité.  
 Au comité général.
- de M. O. Arcand. Lettres  
 Lettre de M. O. Arcand, concernant l'état de la propriété de  
 la rue Notre-Dame, ouest, causé par la déposition des déchets au dit endroit,  
 et demandant de faire cesser cet état de choses.  
 Au comité de santé.
- de M. J. A. Tessier. Lettres  
 Lettre de M. J. A. Tessier, député, avisant le Conseil de la date  
 de

Sundi, le 5 Février, 1912.

de l'examen du Bill de la b.<sup>e</sup> des Tramways, par le Comité des Chemins de fer.

de M. L. J. A. Surveys  
Lettre

Lettre de M. L. J. A. Surveys, offrant en vente, à conditions spéciales, des numéros pour rues, suivant modèle accompagnant la dite lettre.  
Au Comité général.

du Comité des Finances  
Rapport

**Rapport:**  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces-listes suivantes: du 30 décembre 1911 au 5 février 1912.

Aqueduc Construction,	4776
" Entretien et réparations,	217783
Département des Chemins,	54272
" des Marchés,	18323
" du Feu,	6152
" de l'Hôtel de Ville,	231054
" de la Police,	82879
" de la Santé,	30675
Drainage	1217
Pont St. Maurice	3850
Puis sous contrôle	1170
Canal Champlain,	20
Assurance des propriétés,	19221
Station de Police et du Feu,	2282
Capitales, Annonces et Impressions,	75
Frais légaux,	40530
Billets Promissaires,	361850
Pièces aux Incendies,	2500
Intérêt & Commission,	268495
Travaux municipaux remboursés,	1
Vente de terrains	8192
Salaires,	62915
Dépenses contingentes,	66146
Divers Comptes,	102074
	<b>\$ 377572 01</b>

(Signé) Respectueusement soumis,  
Robt. Pagan, Prés.

Lundi le 5 Février 1912.

(Signé) O. Beaulac,  
L. Poireris,  
H. Lamy,  
F.A. Verette.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Beaulac.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

par le Insp. Ville. Rapport 22

Rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet qu'il a été déposé durant l'année 1911, 50 permis de constructions, représentant une valeur de \$165,300.

par le Insp. des Ville. Rapport 23

Rapport de l'Inspecteur de Ville estimant le coût de construction d'une glacière pour le labour à environ \$1500.

par le Insp. de Police. Rapport 24-25

Rapports (2) du Chef de Police concernant les alarmes sonnées pendant les mois de décembre 1911 et janvier 1912.

par le conseil de la cité et par le conseil de la municipalité. Rapport 26

Rapport:  
M. Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières.

Messieurs,  
Après m'être renseigné sur les faits qui concernent l'achat par M. le secrétaire-trésorier, d'un clavier à écrire de M. F. A. Verette pour l'usage des employés de la Corporation, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Le 24 octobre 1911, le Conseil municipal a autorisé M. le secrétaire-trésorier à acheter une machine à écrire. Cette autorisation est écrite et paraphée par Son Honneur le Maire à la date susdite. Le Conseil ne détermine pas dans cette autorisation, la qualité, le prix, la marque de cette machine à écrire, non plus qu'il ne spécifie l'endroit où M. le secrétaire devra se la procurer, et il semble s'en remettre entièrement à ce dernier pour faire cette acquisition.

M. le secrétaire sachant alors personnellement que M. F. A. Verette possédait une machine à écrire toute neuve que le secrétaire lui-même avait achetée à très bonnes conditions quelques mois auparavant pour M. Verette; sachant aussi que pour une raison ou pour une autre, M. Verette

Lundi, le 5 Février, 1912

Verette ne se servait pas de cette machine, la fit apporter au Bureau de l'Hôtel de Ville où elle se toujours servi jusqu'à ce jour.... M. le Secrétaire a en conséquence payé \$100 à M. Verette, et il s'agit maintenant de savoir si ce compte doit être ratifié ou par le Comité des finances ou par le conseil lui-même.

La difficulté qui se soulevait paraît à première vue exister entre le conseil et M. Verette tandis qu'en réalité le débat se fait entre M. le Secrétaire-Trésorier et le Comité du conseil. M. Verette est en effet payé du prix de sa machine à écrire et il ne pourrait être reçu devant un tribunal à en demander le paiement puisqu'il l'a reçu de M. Desautiers. C'est vraiment sur le Secrétaire-Trésorier que doit retomber la perte si le compte produit sous quelque forme qu'il soit est refusé au Comité. M. le Secrétaire, de son côté, ne peut forcer M. Verette à le priver de sa machine et de faire rembourser de ce qu'il a déjà payé. M. Desautiers connaissait la machine, il commandait aussi nécessairement le mandat que lui a donné le conseil municipal, il ne peut être relevé de son marché. C'est donc fini avec M. Verette, et il reste à savoir si le conseil doit payer M. Desautiers.

M. le Secrétaire-Trésorier affirme qu'il a acheté lui-même chez MM. Beauchemin Fils, de Montréal, la machine à écrire dont il est ici question, quelques mois avant le 21 octobre dernier, pour le prix de \$100. C'est une machine "Hammond" dont le prix réel est de \$125 cash. Cette machine a été livrée toute neuve à M. Desautiers, pour M. Verette, et ce dernier s'en est à peine servi.

Je soumetts respectueusement que dans ces conditions M. le Secrétaire-Trésorier n'a pas exécuté son mandat, et que légalement, il a droit d'être remboursé.

Je crois aussi que M. Verette, ayant été désintéressé par M. le Secrétaire-Trésorier de sa réclamation, a le droit de voter.

Votre dévoué,

(Signé) L. J. Blondin  
Avocat de la cité.

Trois-Rivières, 18 Janvier, 1912.

Proposé par M. Verette,

Secondé par M. Lang.

Que Son Honneur le Maire et Monsieur l'Échevin Bourgeois, ainsi que M. L. J. Blondin, avocat de la cité, soient délégués par ce conseil devant le Comité des Billa Privés et autres, à Québec, pour assister à l'examen du bill d'incorporation

2<sup>e</sup> Motion.  
Délégations devant  
le Comité des Billa  
Privés et autres.  
Privés.

Lundi, le 5 Février, 1912.

d'incorporation de la Compagnie de Tramways des Trois-Rivières, et du bill des Amendements à la charte de la cité des Trois-Rivières qui devra avoir lieu le 13 de février courant, et que le Secrétaire-Télescopique soit chargé d'inviter en même temps Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et de l'Association des Citoyens à déléguer un ou plusieurs de leurs membres devant les dits Comités pour la même fin.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Route internationale  
de Miami, à Québec.

Proposé par M. Bellefeuille.

Secondé par M. Pélau.

Attendu qu'une route internationale moderne de Miami, en Floride, à Québec, au Canada, qu'elle soit projetée et a reçu la sanction et l'appui du Gouvernement Américain et du Gouvernement de la Province de Québec.

Attendu que cette belle entreprise coïncide avec la célébration du Centenaire de la Paix entre le Canada et les Etats-Unis, et que le Comité National de la Paix de New York et le Lake Champlain Association ont pris l'initiative de la construction d'un arc commémoratif à être érigé à la frontière sur le dit chemin.

Attendu que par la sanction impériale, communiquée par Lord Grey, ex-député Gouverneur du Canada et confirmée par Son Altesse le Duc de Cornwallis, Gouverneur actuel du Canada, la section de la dite route internationale entre Rouss Point et Montreal a reçu le nom de Boulevard Edouard VII, en l'honneur du grand pacificateur des temps modernes.

Attendu que le Gouvernement du Canada, à l'ouverture de la présente session, a manifesté son intention de contribuer à la construction et à l'amélioration de routes modernes à travers la Puissance.

Attendu que la construction d'une route moderne internationale construite en mémoire du plus grand pacificateur des temps modernes et à l'occasion du Centenaire de la Paix entre le Canada et les Etats-Unis, constitue une occasion unique pour le Gouvernement de la Puissance d'inaugurer sa politique de progrès, tel qu'il a annoncé dans le discours du trône.

Que prière soit faite au Gouvernement de la Puissance de contribuer, dans une large mesure à la construction de la section canadienne de la dite route, de manière à en faire une route digne du regretté roi Edouard VII, et de la grandeur et noblesse qu'elle est appelée à commémorer, et que copie de la présente résolution soit adressée au Très Honorable Sir R. L. Borden, Premier Ministre du Canada.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Février, 1912.

4<sup>e</sup> Motion.  
Transport de licence de  
MM. Sabotaine & Mor-  
issette à MM. Dupuis  
& Nicolas.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Ryan.

Après la demande de certificat en faveur de Messieurs Dupuis, Ni-  
colas, pour leur permettre d'obtenir le transport de certificat de la licence d'au-  
teur de Messieurs Sabotaine & Morissette soit épaulée et que ledit certificat  
soit confirmé.

Adoptée.

Après la motion de  
M. l'Échevin Ryan.  
Débat sur vote d'indem-  
nité pour 1912.

AVIS de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière  
voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je propose l'adoption d'un ré-  
glement en l'effet d'imposer et percevoir une taxe foncière spéciale pour subvenir  
aux dépenses encourues pour paving macadamiser ou plancher les rues de la cité  
des Trois Rivières, en tout ou en partie.

En Conseil, ce 5 Février, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Et le Conseil s'ajournera lundi, le dix-neuf février courant  
à huit heures et quinze du soir.

Adoptée

Louis P. Normand  
Maire

G. H. Desautels  
Sec. Trés.

\* Le vote d'indemnité  
pour l'année mil neuf cent douze  
est produit et déposé de suite  
le Conseil par le Secrétaire-  
Trésorier.

Approuvé.

Assemblée Régulière  
le 10 Février, 1912.

Chaque assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières,  
tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le dix-neufième jour de février, en  
l'an du Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Échevins

L. Normand,  
O. Beaulac,  
G. H. Bellefeuille,  
Chs. Durois,  
W. Lamy,  
R. Ryan,  
F. P. Venette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
de M. G. Bernagay

Requête de M. G. Bernagay et autres demandant le prolongement de  
la rue St-Prospier, depuis l'avenue Laviolette jusqu'à la rue St-Joseph.  
Au S<sup>r</sup> Intendant.

# Lundi, le 19 Février, 1912.

- de M. Joseph Deland. Requête. Requête de M. Joseph Deland, sollicitant une position de garde-moteur sur les tramways électriques.
- de M. Siphon Gosselin. Requête. Requête de M. Siphon Gosselin sollicitant la position de charactier dans le département du feu.
- de M. Louis Hamel. Requête. Requête de M. Louis Hamel et autres, membres des corps de police, sollicitant une augmentation de salaires. Au chef de police.
- de M. Hubert Panneton. Requête. Requête de M. Hubert Panneton sollicitant une augmentation de salaires. Au comité général.
- de M. Donat Blanchette. Requête. Requête de M. Donat Blanchette demandant que ce conseil veuille faire procéder au nivellement de la rue Cooke, ou son intention d'y ériger une maison prochainement.
- de M. M. Dubé et Blouin. Requête. Requête de MM. Armand Dubé et Joseph Blouin demandant qu'il leur soit alloué une somme de cinquante piastres chacun, comme rémunération pour travail effectué au rôle d'évaluation. Au surintendant.
- de M. M. Dubé et Blouin. Requête. Requête de M. M. Armand Dubé et Joseph Blouin demandant que la somme de deux cents piastres leur soit payée à chacun d'eux, en compte sur leur salaire comme évaluateurs. Au comité général.
- de M. M. Trempe, Ducharme et Martineau. Requête. Requête de M. M. J. M. G. Trempe, J. A. Ducharme et P. Martineau, sollicitant de l'emploi sur les tramways électriques. Accordée.
- de M. Phil. Bischoff. Requête. Requête de M. Philippe Bischoff demandant à faire partie du corps de police.
- de M. P. Spasiani. Requête. Requête de M. Primo Spasiani sollicitant une exemption de la taxe de l'eau comme maison de pension. Au chef de police.
- de M. J. E. Baron. Lettre. Lettre de l'Honorable Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec, concernant l'amélioration de la voirie rurale et des procédures à suivre par les conseils municipaux pour avoir droit aux subventions accordées à cette fin par le gouvernement provincial. Au comité général.
- de M. P. E. Lamarche. Lettre. Lettre de M. P. E. Lamarche, député, concernant la question du service de traversée Shwerente Trois Rivières et Gouffre Landing.

# Lundi, le 19 Février, 1912.

de M. J. A. Hunter. Lettre

Lettre du député-ministre des Travaux Publics du Canada, concernant la demande d'un droit de passage sur les îles St-Christophe et Baron.

de M. Alph. Gagnon. Lettre

Lettre du secrétaire du département des Travaux Publics et du Travail, de la Province, incluant chèque pour \$2,166.66, comme premier versement sur la subvention accordée à la Corporation de cette cité pour la construction d'un pont métallique entre les îles St-Christophe et de la Poterie.

du Grand-Trou. Lettre

Lettre de la C<sup>ie</sup> du Grand-Trou, se plaignant du fait que la Compagnie des bateaux Passagers lui a manifesté son intention d'élever de cent cinquante piastres le montant de son contrat pour le transport des malades entre Pointe Landing et cette cité.

de M. G. A. Simard. Lettre

Lettre de M. G. A. Simard, accompagnée d'une liste des officiers de la route internationale Québec-Miami, demandant que Son Honneur le Maire de cette cité veuille consentir à ce que son nom soit ajouté sur la dite liste.

Au comité général.

de M. Jas. Bennett. Lettre

Lettre de M. Jas. Bennett, inspecteur électricien en chef de "Canadian Electric Underwriters Association", à l'effet qu'il lui sera loisible de faire l'inspection des lampes d'éclairage dans les rues de cette cité.

Accordée.

de M. Mes. Nion, Roy & M. Leod. Lettre

Lettre de M<sup>es</sup>. Nion, Roy & M. Leod, demandant qu'une décharge écrite leur soit donnée par cette Corporation à l'effet que les travaux de construction du Boulevard, entrepris par eux, sont terminés.

Accordée.

de M. Mes. Nion, Roy & M. Leod. Décharge

Il est ensuite produit devant le conseil copie d'un certificat donné par le Secrétaire-Trésorier en faveur des dits M<sup>es</sup>. Nion, Roy & M. Leod, comme ci-dessus.

de M. Mes. P. E. Carleton & fils. Lettre

Lettre de M<sup>es</sup>. P. E. Carleton & fils, banquiers, demandant que la taxe de \$200.<sup>00</sup> imposée sur leur bureau d'affaires soit réduite à cent piastres.

Au comité général.

de M. Honoré Ducharme. Lettre

Lettre de M. Honoré Ducharme, avisant le conseil qu'il réclamera de cette Corporation tous dommages pour tout être causés d'un an, à sa propriété, rue Des Commissaires, par suite de la rupture d'un tuyau d'eau principal, à la date du 2 février courant.

Au surintendant.

Lettre



Lundi, le 19 Février, 1912.

de M. J. Dion. Lettre 22

Lettre de M. J. Dion, concernant l'établissement d'un système de transportation "autorailway"

des Bourgeois des Trois-Rivières. Lettre 23

Lettre des Bourgeois des Trois-Rivières, demandant l'adoption d'un règlement concernant la réglementation du commerce de viande en cette cité.  
Au comité général.

du Comité des Finances. Rapport

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faic-listes suivantes: du 5 au 19 février 1912.

Aqueduc, Construction,	4061
" Entretien et réparations,	34127
Département des Chemins,	34777
" des Marchés,	6834
" du Feu,	10637
" de l'Hôtel de Ville,	8846
" de la Police,	230--
" de la Santé,	4686
Drainage,	3341
Parcs,	21--
Église St-Maurice,	590213
Rues sans entretien,	773
Assurance des Propriétés,	11--
Station de police et du feu,	533
Papeterie, annonces et impressions,	13--
Frais légaux,	50--
Dépense Casse,	160500--
Intérêt Commission,	120562
Salaires,	56--
Dépenses contingentes,	1730
Divers comptes,	17038
	<b>\$ 16846258</b>

Respectueusement soumis,

(Signé) Robt. Ryan, Prs.  
" J. B. Bellavance,  
" O. Pélissier,  
" Chs. Fournier,

Proposé

Lundi, le 19 Février, 1912.

Motion.

Proposé par M. Desjardins,  
Secondé par M. Lamer,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu  
en Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

L.R. 1185/11.

Québec, 6 février, 1912.

M. Desjardins, Esq.  
Sec. Trés. Conseil de Ville,  
Trois-Rivières.

Cher monsieur,  
Re pont entre l'île de la Potherie et l'île St-Christophe,  
à Trois-Rivières,

Veuillez donc, s'il vous plaît, m'envoyer une copie du contrat ou des  
contrats qui ont été passés pour la construction de ce pont. Si vous référez à la  
lettre de l'honorable Ministre des Travaux Publics et du Travail en date du 26  
juillet dernier, accordant une subvention de \$4,500.00 payable en deux verse-  
ments dont l'un cette année et l'autre l'année prochaine, vous trouverez que c'est  
une des conditions pour avoir droit à l'octroi, de fournir à ce département la  
copie qui vous est demandée.

Je dois aussi vous informer que j'ai fait, samedi dernier, le 3 courant,  
une inspection de ce pont. Tous les ouvrages m'ont paru être bien faits, à l'exception  
des approches qui j'en ai pu voir seulement au large, qu'elles recouvraient. Les  
cubes et la superstructure métallique sont complétés, à l'exception d'une couche  
additionnelle de peinture qui devra être posée à la superstructure métallique au prin-  
temps, en temps convenable, et peindre les garde-corps de deux couches de blanc de  
plomb de première qualité. L'entrepreneur devra aussi enlever tous les échafauds  
et démolir le vieux pont, pilier, culées, etc., afin de donner un libre cours aux  
eaux.

Pour ce qui a rapport aux remblais, à chaque extrémité du pont, une  
nouvelle inspection sera nécessaire lorsque la neige et la glace seront disparues, au  
printemps, pour constater leur état, et si des ouvrages additionnels ne sont pas  
nécessaires.

J'ajouterai que le pont a été construit à côté du vieux pont lorsqu'il  
avait été démolie au site du vieux. Je prie vous que l'entrepreneur s'est entendu  
avec la Corporation des Trois Rivières à ce sujet.

Comme les travaux exécutés jusqu'à ce jour sont satisfaisants, je  
me

de M. S. A. Vallée,  
concernant l'inspection  
des ponts entre les îles de  
la Potherie et St-Christophe.

Lundi, le 19 Février, 1912.

n'ai aucune objection à recommander le paiement du premier versement de \$2,000.00, sur la substitution de \$4,333.33, aussitôt que vous vous serez conformé aux conditions imposées, en transmettant copie du contrat ou des contrats pour la construction de ce pont.

Croyez-moi, cher monsieur,  
Voté tout dévoué,

(Signé) Louis A. Vallée,  
Ingénieur.

Rapport du chef de police recommandant la nomination de Messieurs Ernest Hamel, Wilfrid Héroux et Léon Gélinas, comme constables.

Rapport  
du Chef de Police.  
2<sup>e</sup> Motion.  
Baillement du contrat  
pour pont entre les îles  
de la Pointe et St-Christophe.

Proposé par M. Bellefleur,  
Secondé par M. Desjardins.

Qu'il soit rapporté de M. L. A. Vallée, ingénieur, du gouvernement Provincial, concernant la construction d'un pont métallique entre les îles de la Pointe et St-Christophe;

Que le Secrétaire-Trésorier de ce conseil soit autorisé à payer à Messieurs Page & Germain, contracteurs de ce pont, le montant de leur contrat moins la somme de cinq cents piastres qui ne devra leur être payée qu'à la fin du rapport final du dit M. Vallée!

Adoptée.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Turgeon.

Que Messieurs Ernest Hamel, Wilfrid Héroux et Léon Gélinas soient nommés membres du corps de police et de la brigade de feu, en remplacement de Messieurs Edmond Audouin, Paul Chénier et James Patterson, et cela aux mêmes salaires et conditions que les autres membres du dit corps de police et de la brigade de feu.

Adoptée.

Proposé par M. Desjardins,  
Secondé par M. Bellefleur.

Qu'il soit autorisé le Maire soit autorisé à signer un acte de quit-tance par la corporation de la Cité des Trois Rivières à Pierre Coria Courin d'une somme de cent onze piastres et soixante-sept centimes formant le capital de la route de six piastres et soixante et dix centimes due à la dite Corporation pour certains terrains mentionnés au dit acte préparé par L. P. Mercier, C. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.  
Proposé

3<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de  
Messieurs Ernest Hamel, Wilfrid  
Héroux et Léon Gélinas  
comme constables.  
4<sup>e</sup> Motion.  
Quitances à M. P.  
A. Gouin.

# Lundi, le 19 Février, 1912.

5<sup>e</sup> Motion.  
Transport de licence de  
M. Aldem Satour à  
M. G. Morissette.

Proposé par M. J. A. Ballefeuille.  
Secondé par M. N. Lamy.

Qu'il soit permis d'obtenir le transport de certificat de la licence d'auberge de M. Aldem Satour soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Commissions pour matières pour la nouvelle prise d'eau de l'Alauduc

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture de tuyaux et autres accessoires pour la nouvelle prise d'eau de l'Alauduc, elles sont ouvertes et comme suit:

Celle de M. P. A. Guin,	au montant de	\$657.00
" " M. J. B. Lorange,	" " "	638.70
" " M. M. Robert & Humbert,	" " "	634.50
" " M. M. C. Labelle & C <sup>ie</sup> ,	" " "	633.82

La soumission de M. M. C. Labelle & C<sup>ie</sup> est acceptée.

Mouvement.

Le Conseil s'ouvrira lundi, le quatre de mars prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis P. Normand  
Président

H. P. Desjardins  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
14 Mars 1912.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le quatrième jour de mars en l'An de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Don Honorables Maires  
Messieurs les Echevins.

- L. P. Normand,
- O. Desautels,
- J. A. Ballefeuille,
- L. J. Fugère,
- N. Lamy,
- R. Dupan,
- J. G. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. J. B. Coulais

Requête de M. J. B. Coulais et autres, demandant l'adoption d'un règlement à l'effet de permettre aux restaurateurs de tenir leurs établissements ouverts durant la nuit.

Au comité général.  
Requête

# Lundi le 4 Mars, 1912.

- de M. Phil. Bellefeuille Requête 1. Requête de M. Philippe Bellefeuille, chef de marché à foire, sollicitant une augmentation de salaire. Au comité général.
- de M. E. A. Gagnon Requête 2. Requête de M. E. A. Gagnon, demandant que les tuyaux d'aqueduc et de drainage soient conduits à la propriété, rue Bureau. Accordée.
- de M. J. P. Lacombe Requête 3. Requête de M. J. P. Lacombe, sollicitant la position de secrétaire dans la Compagnie des Chambrays propriétés. Accordée.
- de M. E. Lamoignon Requête 4. Requête de M. E. Lamoignon et autres, demandant la continuation de la rue St Denis, de la rue St-Georges à la rue Des Forges. Au surintendant pour rapport au comité général.
- de M. Eug. Bouchard Requête 5. Requête de M. Eugène Bouchard et autres, demandant que la partie est de la rue St-Julien, à partir de la rue St-Maurice, soit mise sous contrôle. Accordée.
- de M. Eug. Bouchard Requête 6. Requête de M. Eugène Bouchard, médecin, sollicitant une exemption de taxes municipales, sur son hôpital privé, en cette cité. Au comité général.
- de M. B. Guandier à Requête 7. Requête de M. B. Guandier à valeur de Trois Rivières, demandant que le taux de l'eau pour ce qui concerne son établissement soit fixé à sept centins et demi par mille gallons. Accordée.
- de M. J. P. Lacombe Requête 8. Requête de M. J. P. Lacombe, offrant de faire ériger une bâtisse en béton armé pouvant servir de garage d'automobiles, si la Corporation veut lui accorder certains avantages tels qu'exemption de taxes, prêt d'argent, concession de terrain, etc. Au comité général.
- de M. J. P. Lacombe Lettre 9. Lettre de M. J. P. Lacombe se plaignant du mauvais service d'éclairage fourni par la C. de North Shore Power. A l'avocat.
- de M. F. Robichaud Lettre 10. Lettre de M. François Robichaud, réclamant la somme de \$60.<sup>00</sup> pour dommages causés dans la cave de son logement, rue des Commissaires, par suite de la rupture d'un tuyau d'eau, à la date du deux février dernier. Au surintendant.
- de M. M. Hébert Requête 11. Lettre de M. M. Hébert, demandant qu'il leur soit fourni un meilleur service d'eau, à leur place d'affaires, rue Des Forges. Au comité général.
- de M. J. P. Lacombe Lettre 12. Lettre de M. J. P. Lacombe, député, informant le conseil que le gouvernement provincial serait disposé à considérer toutes propositions de la part de cette

Lundi, le 4 Mars, 1912.

cette corporation, relatives à l'abolition, des taxes de piége sur les ponts de St-Maurice.

Au comité général.

de M. J. A. Dussan. Lettre 14

Lettre de M. J. A. Dussan, avisant le conseil que le bill de amendement à la chartre et celui de tramway électrique seront examinés par le conseil législatif le 6 de mars courant.

Délégation de son Honneur le Maire, de M. l'Échevin Bourgeois, et de l'avocat de la cité.

de Dom Simon "M. J. A. Dussan" Lettre 15

Lettre de Dominion Linn Manufacturing Co Ltd, à l'effet qu'elle est à la recherche d'un site pour l'établissement d'une manufacture.

de M. J. A. Bennett. Lettre 16-17

Lettres (2) de M. James Bennett, concernant l'inspection du système d'éclairage électrique en cette cité.

de M. Edm. Audard. Lettre 18

Lettre de M. Edmond Audard, réclamant de cette corporation, par l'entremise de son procureur, M. E. H. Robichon, la somme de \$90.00 pour salaire, des mois de janvier et février derniers.

L'Avocat.

de la Co. Maritime et Industrielle de Lévis. Lettre 19

Lettre de la Co. Maritime et Industrielle de Lévis, offrant en vente un bateau à passagers, pour le service de la traversée.

Au comité général.

de M. H. M. Cameron, ingénieur du département des Travaux Publics du Canada. Lettre 20

Lettre de M. H. M. Cameron, ingénieur du département des Travaux Publics du Canada, pour le district de Sherbrooke, désirant savoir s'il est vrai que la corporation de cette cité a l'intention d'établir un service de bateau entre Trois-Rivières et St-Pierre-les-Écureuils.

Au comité général.

de M. Thos. Three Rivers "Comp. S." Lettre 21

Lettre de la Compagnie des bateaux traversiers, soumettant certaines suggestions relatives à l'amélioration du service, actuel de traversée entre Trois-Rivières et Laucet's Landing.

Au comité général.

de M. Edw. A. Evans. Lettre 22

Lettre de M. Edw. A. Evans, avisant le conseil qu'il est en position de trouver les fonds suffisants pour construire et opérer une ligne de chemin de fer électrique, moyennant octroi d'une franchise raisonnable.

Au comité général.

de M. W. Clark. Lettre 23

Lettre de M. W. Clark, agent de Messrs. Thos. Wellington, géomètres, offrant en vente un certain lot de cartes, d'ornementation pour les rues de la cité.

de M. J. A. Poivier, inspecteur sanitaire. Rapport 24

Rapport de M. J. A. Poivier, inspecteur sanitaire, concernant une saisie de

Lundi, le 4 Mars, 1912.

de viande qu'il a opérée sur le marché aux denrées, à la date du 24 février dernier.

Rapport  
du médecin-chef du bureau  
de santé.

Rapport du médecin-chef du bureau de santé, concernant l'épidémie  
de fièvre typhoïde qui sévit en cette ville, ainsi qu'au sujet de l'action de l'alcalin  
dans la filtration de l'eau.

Rapport  
de l'inspecteur de Ville  
sur le projet de nivellement  
de la rue Locke, et le pro-  
longement de la rue  
St-Basile.

Rapport:  
M. Son Honorable Maire,  
O. M. M. les Conseillers de la ville.

J'ai l'honneur de vous faire rapport que d'après les mesures prises  
par M. Desjardins, pour le nivellement de la rue, entre Des-Champs et  
St-Sus. Carier, la quantité de terre à rapporter serait de 530 verges, ce qui por-  
terait la dépense, à 40 cts la verge, à \$212,00.

J'ai aussi, selon votre désir, mesuré d'après les plans du cadastre  
les quantités de pieds de terre nécessaires pour le prolongement de la rue St-  
Prosper, de la rue Des-Champs à la rue Des-Puis, et vice versa quantités en don-  
nant à la rue St-Prosper une largeur de 40 pieds:

Entre Des-Champs et St-Sus Carier	309' x 40' =	15960
" St-Sus Carier et St-Paul	826' x 40' =	33040
" St-Paul et Des-Puis	745' x 40' =	29800
Total		78800 pieds.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Eus. Caron,  
Insps. de Ville.

Trois-Rivières, 24 février, 1912.

Ordonnance pour  
Dame Lucien Manicotte

Le Secrétaire-trésorier, donneteur d'un avis de poursuite par  
Dame Lucien Manicotte contre la corporation de cette ville, en recouvrement  
de dommages soufferts et à souffrir par suite d'une chute sur le trottoir de  
la rue Adit, à la date du 9 février dernier, (1912).

Proposition de taxes  
M. Willie Dural  
1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Fougères,  
Que la somme de trente piastres soit acceptée de M. Willie  
Dural, en règlement du montant qu'il doit pour taxes municipales.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
M. Willie Dural  
M. S. B. Billiquette, etc.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Billiquette,

Que

Sundi, le 4 Mars, 1912.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets promissaires suivants, à six mois de leur date avec intérêt tant aux de cinq pour cent l'an: En faveur de Dame Louise G. Bellefleur, pour trois mille cinq cents piastres, date du vingt-trois janvier dernier; Dame Joseph Nyon, (Duché Langthé), pour mille piastres, date du vingt-cinq janvier dernier; L'Honorable R. S. Cook, pour trois mille piastres, date du vingt-neuf janvier dernier; Joseph Alcide Proumier, pour dix-neuf cents piastres, date du trois janvier dernier; Peter Peshette, pour deux mille piastres, date du premier février courant; Joseph Boivin, fils de Joseph, pour mille piastres, date du cinq février courant; Dembule Josephine Gélinas, pour mille piastres, date du six février courant; Percule Peauchon, pour quatre cent vingt-cinq piastres, date du treize février courant; L'Honorable R. S. Cook, pour trois mille piastres, date du dix-sept février courant (1912).

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Nomination de M. Emile Berthiaume comme chef de police et du feu.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac

Que M. Emile Berthiaume soit nommé chef de police et du feu, de cette cité, en remplacement de M. le chef Bellefleur, avec un salaire de cinq cents piastres l'an, avec en plus, une exemption de taxes municipales sur son logement et propriété; et que l'éclairage électrique de sa dite propriété ainsi que l'installation d'un téléphone lui soient aussi fournis gratuitement; quant à la taxe de l'eau, qu'il soit résolu de rembourser ledit M. Berthiaume du montant qu'il aura le payer de sa chef; le présent engagement devant prendre effet seulement lorsque ledit M. Berthiaume entrera en fonctions.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit, savoir:

Pour	Contre
MM. Beaulac,	MM. Lamy,
Bourgeois,	Verbeke,
Bellefleur,	
Ryan,	

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 216, Règlement concernant la taxe du passage", soit lu une première fois.

Adoptée.

Le Secrétaire-trésorier donne ensuite lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Chapitre 216, Règlement concernant la taxe du passage."

Première lecture du règlement 216, concernant la taxe sur le passage.

Avis



Lundi, le 4 Mars, 1912.

Oris de motion de M. Edouard Bourgeois.

Oris de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerais l'adoption d'un règlement concernant les devoirs et les attributions du Médecin Chef du Bureau de Santé.

En conseil, ce 4 mars, 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Oris de motion de M. Edouard Bourgeois.

Oris de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerais l'adoption d'un règlement concernant les devoirs et les attributions de l'Ingénieur de la Cité, ainsi que ceux de l'Inspecteur de Cité.

En conseil, ce 4 mars, 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Oris de motion de M. Edouard Bourgeois.

Oris de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerais l'adoption d'un règlement concernant les devoirs et les attributions de l'Avoué légal de l'Etat.

En conseil, ce 4 mars, 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Arrangement.

Le conseil s'est réuni à lundi, le dix-huit de mars courant, à huit heures et quinze du soir.

E. Thériault  
Sec. Trés.

A. Dostie  
Charles Thériault  
Maire

Convocation d'une assemblée spéciale.

Trois Rivières, 9 mars, 1912.

Oris

Secrétaire-trésorier du conseil  
de la Cité de Trois-Rivières,

Je

Lundi, le 11 Mars, 1912.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour lundi, le onze mars, courant, à huit heures du soir, pour entendre les plaintes contre le rôle d'évaluation, et pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) Louis P. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
11 mars, 1912.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le onzième jour de mars, l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures du soir, en la manière et suivant des formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
L. Bourgeois,  
M. Lamy,  
J. B. Bellefeuille,  
R. Cyprien,  
J. A. Verette.

Audition des plaintes  
contre le rôle d'évaluation

Le Conseil se forme en comité général sous la présidence de son Honneur le Maire et commence l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen au lendemain, mardi, le douze mars, à huit heures du soir.  
Et la séance est levée.

Th. Desjardins  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis P. Normand  
Maire

Audition des plaintes  
contre le rôle d'évaluation

Advenant huit heures du soir, mardi, le douze mars, mil neuf cent douze, Son Honneur le Maire L. P. Normand, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, L. Bourgeois, M. Lamy, R. Cyprien et J. A. Verette sont présents.  
Après s'être formés en Comité Général sous la présidence de son Honneur le Maire, le dit comité continue l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à vendredi, le quinze mars, à huit heures du soir.

Et

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Et la séance est levée.

*(Signature)*  
Sec. Trés.

Adopté  
Alexis Hulmeaud  
Maire

Advenant huit heures du soir, vendredi, le quinze de mars mil neuf cent douze, Son Honneur le Maire, L. P. Normand, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, L. Bourgeois, N. Lamy, J. H. Bellefleur, R. Piquet et J. A. Perrette sont présents:

Après s'être formés en comité général sous la présidence de Son Honneur le Maire, le dit comité continue l'examen des plaintes contre le rade d'évacuation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce conseil.

Et la séance est levée.

*(Signature)*  
Sec. Trés.

Adopté  
Alexis Hulmeaud  
Maire

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le dix-huitième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire, L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins, O. Beaulac,
- J. H. Bellefleur,
- L. Bourgeois,
- N. Lamy,
- Robt. Piquet,
- J. A. Perrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Jean Duprat demandant à faire partie du corps

de police. Chef de police.

Requête de M. Georges Dubuc sollicitant une position dans le corps de

Audition des plaintes contre le rade d'évacuation

Assemblée Régulière 18 Mars, 1912.

Requête de M. Jean Duprat de police.

Requête de M. Georges Dubuc.

Lundi, le 18 Mars, 1912.

de police.

Au chef de police.

de M. L. Lefebvre. Requête

Requête de M. Louis Lefebvre, demandant à faire partie du corps de

Au chef de police.

de M. Jemery Isabelle. Requête

Requête de M. Jemery Isabelle, demandant qu'un service d'égout

Au comité général.

de M. Joseph Gagnon. Requête

Requête de M. Joseph Gagnon, demandant qu'un service d'égout

Au comité général.

de M. Aimé Minneau. Requête

Requête de M. Aimé Minneau sollicitant une réduction sur le mon-

Au comité général.

de M. P. Bertrand. Requête

Requête de M. P. Bertrand sollicitant une licence pour la tenue d'un

Accordée.

de l'Association Agricole. Requête

Requête de l'Association Agricole, du District des Trois-Rivières, deman-

Au comité général.

de M. Pierre Plais. Requête

Requête de M. Pierre Plais, demandant que le tuyau de drainage

Accordée.

de M. Fr. Gélinas. Requête

Requête de M. Fr. Gélinas, demandant que son nom soit substitué

Accordée.

de M. Achille Viau. Lettre

Lettre de M. Achille Viau désirant savoir où en est rendue la ques-

de M. E. Barthiaume. Lettre

Lettre de remerciements de M. Emile Barthiaume au sujet de sa nomi-

de la ville de Champlain. Lettre

Lettre de la corporation de la ville de Champlain au Hall, accompagnée

Au comité général.

de l'Université des 3-Riv. Lettre

Lettre du Séminaire des Trois-Rivières concernant la vente d'une partie

Lundi, le 18 Mars, 1912.

de son terrain, nécessaire au prolongement de la rue St. Prosper.

Lettre de l'Association des Vins  
 Lettre de "The Erie & Allegheny Company" et "The Union Bag & Paper Company"  
 Rapport du Comité des Finances

Lettre de l'Association des compagnies d'express soumettant un projet, de limites pour la livraison gratuite de effets en cette cité.

Lettre de "The Erie & Allegheny Company" et "The Union Bag & Paper Company" prétendant qu'elles ne sont pas mises sur le même pied que certaines autres compagnies quant à la répartition des taxes.

Comité général.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faic-listes suivantes: du 19 février au 18 mars 1912.

Quai de Construction,	7808
Entretien et réparations,	79860
Département des Chemins,	100469
" des Marchés,	21790
" du Feu,	43794
" de l'Éclairage,	7466
" de l'Hôtel de Ville,	40919
" de la Police,	89656
" de la Commune,	10--
" de la Santé,	22392
" du Drainage,	6891
" du Parcage,	1640
" des Colls St. Maurice,	639350
Rues sous contrôle,	22045
Carré Champlain,	135
Station du Parc et du Sen,	2550
Atelier des départements,	68
Imprimerie, Annonces et impressions,	12160
Frais légers,	50--
Billets Payables,	358,400--
Intérêt, Escompte et Commission,	2,60325
Vente de terrains,	62--
Salaires,	107915
Dépenses Contingentes,	101838
Divers Comptes,	68631
	<b>\$ 3,748,892.</b>

Lundi, le 18 Mars, 1912.

(Signé) Respectueusement soumis,  
Robt. Regis Pr<sup>s</sup>.  
J. Bellefeuille,  
J. O. Beaulac,  
J. A. Verette.

N<sup>o</sup> Motion.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que le rapport de la Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Rapport:

À Son Honneur le Maire,  
et Messieurs les Écclésiastiques  
de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire rapport que selon le désir de votre Conseil, j'en ai occupé du projet de raccordement des deux tronçons de la rue St-Denis, entre les rues Des Forges et St-Georges j'ai rencontré les deux propriétaires qui se trouvent et vis à vis la rue St-Denis à chaque bout, M. Jos. Régis sur la rue Des Forges, et M. Adolphe Lambert sur la rue St-Georges, et voici les conditions de ces messieurs.

M. Jos. Régis serait disposé à louer le terrain nécessaire pour une rue de la même largeur que la rue St-Denis à sa sortie à la rue Des Forges, soit 33 pieds, pour la somme de \$500 avec le privilège d'y lever ses bâtisses.

M. Lambert consentirait à faire un échange de terrain, si la Corporation se décidait à fermer la rue Polin et à lui transporter ses bâtisses sur le dit terrain.

Respectueusement soumis.

(Signé) Frs. Jareau,  
Insp<sup>r</sup> de Ville.

Trois-Rivières, 8 Mars, 1912.

Rapport

Rapport:

À Son Honneur le Maire  
et à  
Messieurs les Écclésiastiques.

Messieurs,  
Le sousigné après vous avoir fait un rapport verbal, lors de votre séance en Comité Général, le 8 de mars courant, au sujet de la réclamation de M. François Robichaud,

du Directeur de Ville  
concernant le raccordement  
de la rue St-Denis, de la  
rue Des Forges à la rue  
St-Georges.

du Directeur de Ville  
concernant la réclamation  
en dommages de M. Bros  
Robichaud.

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Richard, pour dommages causés à des outils et effets, à sa résidence, rue Des Commissaires, par la rupture du tuyau principal de l'égout, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> Février dernier, a l'honneur de vous faire rapport qu'en suivant les instructions que vous lui avez alors données, il s'est mis en communication avec M. Louis Lavoie, lequel du dit M. Fr. Richard autorise, en son absence de la ville, de régler l'affaire et de vous dire que M. Louis Lavoie lui a répondu que M. François Richard accepterait la somme de cinquante piastres que votre Comité avait décidé de lui offrir en règlement de sa réclamation.

Respectueusement soumis,

(Signé) Fr. Lavoie  
Sup<sup>r</sup> de Ville.

Trois-Rivières, 18 Mars, 1912.

Rapport

de M. E. A. Germain sur  
estimation des ponts St-  
Maurice.

Rapport:

M. Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins  
de la ville de Trois-Rivières.

Messieurs,  
J'ai l'honneur de faire rapport sur le travail que vous m'avez confié à votre séance du 9 février dernier pour établir la valeur actuelle des deux ponts sur les branches Est et Ouest de la rivière St-Maurice et conduisant de Trois-Rivières au Cap de la Magdeleine.

J'ai procédé de la manière suivante:

1<sup>o</sup> En faisant le calcul complet des efforts dans toutes les pièces composant la charpente en acier, pour les comparer aux diagrammes fournis par les constructeurs.

2<sup>o</sup> En faisant le calcul complet et détaillé de tous les travaux nécessités pour bâtir les maçonneries et faire les terrassements, en tenant compte de la dépréciation par l'usage du temps.

J'ai ainsi fait l'évaluation de l'ensemble de dits travaux comme suit:

Valeur du matériel d'acier,	\$ 92,491.00
" maçonneries, terrassements,	117,650.00
	<hr/>
Valeur totale,	\$ 210,141.00

Dans un rapport particulier, je donnerai le détail de mes opérations, ce qui vous permettra de connaître la marche que j'ai suivie pour en arriver à mes conclusions, lesquelles pourront servir à faire preuve dans une expertise si il y a lieu.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Notre

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Votre très humble serviteur,

(Signé) E. H. Germain.  
Ingénieur-Constructeur.

En deux rapports, du gardien, des Ponts St-Maurice, à l'effet qu'un certain nombre de personnes, ont enfreint les règlements concernant les dits ponts en y faisant trotter leurs chevaux.

Le Secrétaire, devra réclamer une amende de cinq piastres, dans chaque cas.

Rapport

A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins,  
de la Cité des Trois Rivières.

Messieurs,

Les soussignés, assureurs et évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières, sujettes à imposition dans la Cité des Trois Rivières, nommés à une séance de Votr. Conseil, en date, du trois d'octobre mil neuf cent onze, pour faire le rôle d'évaluation pour l'année 1912, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contre ledit rôle, qui leur ont été référés par Votr. Conseil, à ses séances des 11 et 12 mars courant (1912):

Que le nom de Hubert Coufseau soit substitué à celui de Pierre Millet, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 2061 du cadastre, et que Pierre Millet soit porté comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 2051 du cadastre, rue St-Benoit;

Que la propriété de Dame Marie Isaac Houde, N<sup>o</sup> 401 du cadastre, rue St-Philippe, soit évaluée à \$3,200. au lieu de \$3,400. en réduisant la valeur de la maison à \$2,300. au lieu de \$2,500;

Que le loyer de Joseph Colbus, au N<sup>o</sup> 160 rue St-Clair, soit réduit à \$96. au lieu de \$120. l'an;

Que l'évaluation du terrain vacant de D<sup>ne</sup> Joseph J. Ryan, partie du N<sup>o</sup> 1400 du cadastre, Chemin Ste-Marguerite, soit réduit à \$400;

Que le loyer annuel de Adélard Lamontagne, au N<sup>o</sup> 116<sup>e</sup> rue Concorde, soit porté à \$32;

Que la bâtisse de Dame Marie Jean Ryan, (née Berthilde Carreau) au coin des rues Notre-Dame et St-Antoine, soit évaluée à \$13,400. au lieu de \$14,000;

Que les deux terrains de Frigon & Demoulin désignés sous les N<sup>os</sup> N<sup>o</sup> 1821 du cadastre, contenant l'un 54,600 pieds et l'autre 162,000 pieds soient mis, comme un seul lot, avec une évaluation de \$7,600;

Que le nom de Dame E. S. de Gaulle, (née Alphonsine Boulombe) soit porté comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 60 rue St-Charles;

Que

Rapports 220-223  
(2) du gardien des ponts St-Maurice.

Rapport 224  
des Évaluateurs de la Cité sur plaintes contre le rôle d'évaluation pour 1912.



# Sundi, 18 Mars, 1912.

Que le loyer de Edouard Betty au N<sup>o</sup> 72 rue St Paul, soit porté à \$84. l'an, au lieu de \$75;

Que les noms de J. A. Juras et M. C. Canave soient entiers comme propriétaires de l'immeuble p. 588 du cadastre, rue Notre-Dame (Carré St-Louis).

Que le nom de D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Albert Lussery (née Paula Forsyth) soit substitué à celui de Judger Beauchesne, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 44 rue St-Cécile, et qu'un loyer annuel de \$96. soit chargé à Judger Beauchesne, dans la susdite propriété;

Que les subdivisions 79 du lot N<sup>o</sup> 464 et 80 du dit lot, de 10 pieds de front chacun, par 106 pieds de profondeur, et situés rue St-Julien, soient entiers au nom de Alcide Lebrun, notaire, et évalués à \$400. chacune, et que la somme de \$800. soit déduite de l'évaluation du lot N<sup>o</sup> 464 du cadastre, évalué à \$3,000. et entée au nom de brook et Page;

Que le nom de J. A. Dixon soit substitué à celui de Jean Pierre Potique Célineas comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> partie 798 du cadastre officiel, rue Volontaire;

Que la valeur réelle du loyer de Etienne Moisan, père, au N<sup>o</sup> 193 rue St-Julien soit fixée à 800. et celle de Charles Hanté au N<sup>o</sup> 191 rue St-Julien soit portée à \$700;

Que le terrain de Charles Dumoulin, rue St-Philippe, portant le N<sup>o</sup> 444 du cadastre, soit évalué à \$1350. et que son terrain portant le N<sup>o</sup> 445 du cadastre, sur la même rue, soit évalué à \$900, ces terrains étant d'une superficie irrégulière;

Que l'évaluation du lot de Charles Page, partie des lots 753 et 752 du cadastre, rue Alexandre, soit portée à \$1400. au lieu de \$1500. et que la grandeur en soit portée à 37 1/2 pieds de front, au lieu de 44 1/2 pieds;

Que le lot de Charles Page N<sup>o</sup> 150 du cadastre, rue Gervais, soit évalué à \$300. au lieu de \$500;

Que le nom de Ernest Veiloux soit retranché comme locataire au N<sup>o</sup> 239 rue Deschamps, et que la valeur réelle du loyer de Jean Hamel au dit N<sup>o</sup> 239 soit de \$1700; celle de Théodore Roy au N<sup>o</sup> 237 soit de \$1300, et celle de D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Edouard Gaudin au N<sup>o</sup> 237 de la même rue soit de \$1600;

Que le nom de Louis Girard soit transféré du N<sup>o</sup> 52<sup>e</sup> Chemin St-Marguerite, comme locataire, avec un loyer de \$36. l'an et une valeur réelle de loyer de \$100. au N<sup>o</sup> 54<sup>e</sup> du dit Chemin, et que cette propriété évaluée à \$100. soit entée au nom de J. F. Lapiere, au lieu de Polphie Falloux;

Que partie du lot N<sup>o</sup> 522 du cadastre, rue St-Philippe, mesurant 25 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec une évaluation de \$325. et que partie du lot N<sup>o</sup> 523 du cadastre, rue St-Philippe, mesurant 33 pieds de front sur 80 pieds de profondeur, avec une évaluation de \$250. soient portées

au

Lundi, le 18 Mars 1912.

au nom de Alfred Lacroix;

Que parties des lots N<sup>os</sup> 522 et 523 du cadastre, côté sud-ouest rue Ste-Elizabeth, mesurant 32 pieds de front sur 68 pieds de profondeur, avec une évaluation de \$125, soient portés au nom de Dame Neve M. C. Pellipelle, (née Fonteno Baron);

Que partie du lot N<sup>o</sup> 491 du cadastre, coin sud-est des rues St Philippe et Ste-Elizabeth, contenant 46'5" de largeur au front et 45' de largeur à une profondeur de 75', avec une évaluation de \$350, soit entrée au nom de Lucien Guillemette;

Que partie du lot N<sup>o</sup> 491 du cadastre, côté nord-est rue Ste-Elizabeth, de 45'6" de profondeur dans sa ligne sud-est et 44'6" de profondeur dans sa ligne nord-ouest, par 74' de front sur la dite rue Ste-Elizabeth, avec une évaluation de \$150, soit entrée au nom de Joseph A. Brasseur;

Qu'un emplacement étant partie côté est du lot N<sup>o</sup> 279-5 du cadastre, Chemin Ste-Marguerite, mesurant 100 pieds anglais de front par 260 pieds français environ de profondeur, avec une évaluation de \$1300, soit entrée au nom de Dame Joseph Moise Prouffe (née Rosalie Ferron);

Qu'un emplacement du côté sud du Chemin Ste-Marguerite, étant la partie côté ouest du N<sup>o</sup> 279-5 du cadastre, mesurant 68 pieds de front sur le Chemin Ste-Marguerite, 260 pieds de profondeur dans sa ligne côté est, 83 pieds dans sa ligne côté ouest, et de là prenant une largeur de 113 pieds pour une profondeur de 177 pieds, avec une évaluation de \$1200, soit entrée au nom de Joseph Moise Prouffe;

Que les deux terrains de R. S. Grant désignés comme parties du N<sup>o</sup> 1127 soient unis en un seul lot sous le N<sup>o</sup> 1127 avec une superficie de 3.71 acres (161,607 pieds anglais) et une évaluation de \$8,400, et que les deux terrains désignés sous le N<sup>o</sup> 1822 soient réunis en une seule partie désignée par N<sup>o</sup> 1822 avec une superficie de 2.90 acres (126,324 pieds anglais) et une évaluation de \$6,300;

Qu'un emplacement situé au coin des rues St-Paul et Charlevoix étant partie des lots 1822 et 1755, de 220 pieds de front par 82 pieds anglais de profondeur et une évaluation de \$1300, soit porté au nom de P. J. Néron, et que le dit emplacement et sa valeur soient distraits de la propriété de Ches. Boulston, rue St-Maurice, et que la désignation cadastrale de la dite propriété Boulston soit partie du N<sup>o</sup> 1755;

Que l'évaluation du quai de The Erie Canal Company entrée sur la rue St-Maurice soit réduite à \$1000 au lieu de \$4000, et que l'évaluation des terrains désignés comme parties des N<sup>os</sup> 1127 et 1128 du cadastre sur lesquels il y a deux maisons de bois appartenant à la dite compagnie, et évalués chacun à \$100 et \$200, soit rétranchée, vu que la valeur de ces terrains

est

Lundi, le 18 Mars, 1912.

- est comprise dans l'évaluation d'un lot n.° 1127 du cadastre, évalué à \$20,000;  
 Qu'un cheval soit enté au nom de G. A. Guinger, au n.° 5 rue Fontenelle;
- Que Robert Johnston soit enté comme locataire au n.° 95 rue Fontenelle, avec un loyer de \$48 l'an;
- Que le nom de Adolphe Lafond soit remplacé par celui de Adolphe Lapointe, au n.° 88 rue Plaisante;
- Que la valeur réelle du loyer de Jules Leduc, au n.° 80 rue Plaisante, soit de \$700;
- Que la valeur réelle du loyer de Ovide Champagne, au n.° 22 rue St-Denis soit portée à \$200;
- Que la valeur réelle du loyer de J. J. Ch. Bertrand, au n.° 24 rue St-Denis, soit portée à \$200;
- Qu'un cheval soit enté au nom de S. Edmond Chau, au n.° 8 rue St-Denis;
- Qu'un cheval soit chargé à Georges Robert, au n.° 58, rue St-Denis;
- Que le nom de Jilly Doucette soit rattaché comme locataire dans la propriété de J. J. Louis Descoeurs, au n.° 60, rue Notoutque;
- Qu'un loyer de \$20 l'an soit chargé à Joseph Godbout, au n.° 82 rue Royale;
- Que le nom de Edmond Ducelet soit rattaché comme locataire au n.° 14 rue Ducelet;
- Qu'un cheval soit chargé à M. Paulin, au n.° 57, rue St-Merise;
- Qu'un loyer de \$36 l'an soit chargé à A. Trudel, au n.° 15 rue Hart;
- Que les noms de Hébert Leinier soient remplacés par ceux de Hébert & Piquin (Hébert J. E. et Piquin Philippe) comme locataires au n.° 5 rue Des Forges;
- Qu'un loyer de \$600 l'an soit chargé à Michel Lusk, au n.° 17 rue Des Forges;
- Que le nom de Joseph Melançon soit substitué à celui de Joseph Menançon, au n.° 15 rue Des Forges;
- Que la valeur réelle du loyer de Anselme D. Landy, au n.° 45 rue St-Antoine soit portée à \$2,600, et que celle de Alphonse Bureau, au n.° 47 rue St-Antoine soit portée à \$4,600;
- Qu'un cheval soit chargé à J. M. Arnava, au n.° 53, St-Antoine;
- Qu'un loyer de \$72 l'an soit enté à E. Desjardins, tapissier, au n.° 3 rue Abbaude;
- Que Léon Roberge soit enté comme gardien du "Foyer Club" au n.° 174 rue Notre-Dame;

Que

Sundi, le 18 Mars, 1842.

Qu'un loyer de \$564. l'an soit chargé à Jean Joseph Murin, au N<sup>o</sup> 205 rue Ste-Anne;

Que le loyer d'une boutique de barbier soit retranché du nom de Albéric Gaudet, au N<sup>o</sup> 18 rue Du Raton, et que son nom soit écrit au N<sup>o</sup> 37<sup>e</sup> rue Du Raton, avec l'occupation de barbier;

Que les noms de Henri Rivard et Kelly Rivard soient écrits comme occupation au N<sup>o</sup> 142, rue Somersville;

Qu'un loyer de \$144. l'an soit chargé à S. B. Gauthier, au N<sup>o</sup> 17 rue Niverville;

Que Philippe Levasseur soit écrit comme occupant aux N<sup>os</sup> 37 et 39 rue Niverville;

Que le nom de Charles Cernain soit écrit au N<sup>o</sup> 37<sup>e</sup> rue Niverville, avec un loyer de \$108. l'an, l'occupation de chanteur et deux voitures;

Que le nom de Charles Lévy soit retranché comme locataire au N<sup>o</sup> 47 rue Niverville;

Que Honorat Duvalle soit écrit comme sous-locataire de Cécile Beupré, au N<sup>o</sup> 48 rue Niverville, avec un loyer de \$120. l'an, et que le montant du loyer chargé au dit Armand Beupré soit corrigé en conséquence;

Qu'un loyer de \$108. l'an soit chargé à Léonidas Morin, au N<sup>o</sup> 209 (en haut) rue Ste-Julie;

Que les maisons portant les N<sup>os</sup> 206, 208 et 210 rue Ste-Julie soient portées au nom de Alcide Lebrun;

Qu'un loyer de \$96. l'an soit chargé à Alphonse Levasseur, avec l'occupation de plante, au N<sup>o</sup> 206 (dans le bas à gauche) rue Ste-Julie;

Qu'un loyer de \$120. l'an soit chargé à Charles Lampron, au N<sup>o</sup> 178 rue Ste-Julie;

Que le nom de Arthur Allain soit substitué à celui de Arthur Allain, au N<sup>o</sup> 163 rue Ste-Julie;

Que Théophile Desmarais soit chargé avec un loyer annuel de \$120. au N<sup>o</sup> 145 rue Ste-Julie;

Que Alfred Rivard soit écrit au N<sup>o</sup> 145 rue Ste-Julie, au lieu de au N<sup>o</sup> 147;

Que Quésime Dupuis soit écrit au N<sup>o</sup> 147, au lieu de au N<sup>o</sup> 145 rue Ste-Julie;

Qu'un loyer de \$144. l'an soit écrit à Alcide Champagne, au N<sup>o</sup> 107 rue Deschamps;

Que le nom de S. B. Beauchemin soit substitué à celui de S. B. Beauchemin, au N<sup>o</sup> 179 rue Deschamps;

Que le nom de Robert Langstaff soit substitué à celui de Robert Lang, au N<sup>o</sup> 189, rue Deschamps;

Que

# Lundi, le 18 Mars, 1912.

- Que le nom de Adolphe Plais soit substitué à celui de Ouve Adolphe Laine, au N° 259 rue Des Champs;
- Que le nom de Léon Richard soit substitué à celui de Simon Ricard au N° 299 rue Des Champs;
- Que Adolphe Deschamps soit tenu comme locataire au lieu de Ouve Ouve Alfred Paul, au N° 26 rue Des Champs;
- Qu'un cheval soit tenu à Ouhoue Plais, au N° 10 rue St-Omer;
- Qu'un cheval et une vache soient chargés à Normand Milot, au N° 38, rue Ste-Genevieve;
- Que Albert Gagnon, fils Ernest, marchand, soit tenu avec un loyer annuel de \$ 60. au N° 39<sup>e</sup> rue Ste-Marie (logement en arrière du magasin);
- Que le loyer et le cheval chargés à M<sup>me</sup> Gengefeld, au N° 10 rue Ste-Marie, soient tenus au nom de L. Ont. Tussault & C<sup>ie</sup>;
- Qu'un loyer de \$ 120. l'an soit chargé à William Guerin, au N° 8, rue Ste-Marie;
- Que le nom de Paul Wolfred soit substitué à celui de Paul Whitford au N° 7 rue St-Honori;
- Que le nom de Alphonse Champagne soit substitué à celui de Alphonse Champagne, tenu, au N° 14 rue St-Honori;
- Que Marique Noël soit tenu au N° 16 rue St-Honori, au lieu de Napoleon Noël;
- Que Charles Joseph Lapierre soit tenu au lieu de Joseph Lepage, au N° 12, rue St-Honori;
- Que le nom de Antonio Jussault soit substitué à celui de Antonio Desurieux, au N° 7 rue Duplessis-Fochard;
- Que le nom de Ovide Gouin soit substitué à celui de Ovide Gouin, au N° 52<sup>e</sup> rue Duplessis-Fochard;
- Qu'un loyer annuel de \$ 120. soit chargé à Joseph Victor Hamel, au N° 54<sup>e</sup> rue Duplessis-Fochard;
- Qu'un loyer annuel de \$ 72. soit chargé à Frank Neas, au N° 40, rue Duplessis-Fochard;
- Que la valeur réelle des loyers de L. Guilbert au N° 35 rue Des Batons soit portée à \$ 3,500. et que celle de Ouve Hubert Gaudet, au N° 37<sup>e</sup> de la même rue soit portée à \$ 4,000;
- Que Noël Brudel soit tenu au N° 46 au lieu de au N° 44 rue Duplessis-Fochard;
- Que Henri Dubord soit tenu au N° 44 au lieu de au N° 42 rue Duplessis-Fochard;
- Que Arthur Goulet soit tenu au N° 42 rue Duplessis-Fochard, avec un loyer de \$ 72. l'an;

Que

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Que Abraham Lavoie soit entériné comme sous-locataire de Arthur Ricard, au N° 32 rue St-Martin, avec un loyer de \$ 72 l'an, et que le montant de loyer chargé audit Arthur Ricard soit corrigé en conséquence;

Qu'un cheval et une vache soient chargés à Adolphe Lambert, au N° 34 rue St-Martin;

Que Octave Hébert soit entériné comme occupant une partie du N° 70 rue Champflour, avec un loyer annuel de \$ 48 l'an;

Qu'un cheval soit chargé à Harry Suckley, au N° 36<sup>e</sup> rue Champflour;

Que trois chevaux, au lieu de deux, soient chargés à Henri Girard, au N° 38<sup>e</sup> rue Champflour, et qu'un poney qui lui est chargé soit retranché;

Qu'un loyer annuel de \$ 144 soit chargé à Alphonse Brunelle, au N° 50, rue Champflour;

Que deux chevaux, au lieu d'un et une vache soient chargés à Eudore Deshaies, au N° 41, rue Champflour;

Qu'un cheval soit chargé à Philippe Drott, au N° 23 rue Champflour;

Qu'un loyer annuel de \$ 120 soit chargé à Joseph Moisan, fils, au N° 5 rue Denon, avec une valeur réelle de l'ager de \$ 800, et que la valeur réelle du loyer de Robert Leclerc, au N° 57 rue Denon, soit portée à \$ 800;

Qu'une vache soit chargée à Alphonse Duchette, au N° 33, rue St-Louis;

Que le nom de David Lormier soit substitué à celui de David Laron, au N° 67, rue St-Thomas;

Que le mot "neuve" soit mis avant le nom de Nemidas Auger, au N° 156 rue St-Julie;

Que le nom de Joseph Fontaine soit substitué à celui de Albert Rochon, comme locataire, au N° 195<sup>e</sup> rue St-Merice, et que Albert Rochon soit entériné comme copropriétaire au N° 1<sup>e</sup> rue St-Ant;

Qu'un loyer annuel de \$ 120 soit chargé à H. G. Grand, au N° 7 rue St-Maurice;

Qu'un loyer annuel de \$ 180 soit chargé à la manufacture de mines à poêle et à fonderie de St-Jovier, au N° 24 et 26 rue St-Roch;

Qu'un loyer annuel de \$ 72 soit chargé à Edmond Marchand, au N° 233, rue St-Paul;

Que le nom de Miller, au N° 109, côté St-Louis, soit précédé des initiales M<sup>me</sup> J. Guilien, de St-G-E.

Qu'un cheval et une vache soient chargés à Omer Massicotte, au N° 177, côté St-Louis;

Que la grandeur du rideau du lot 1364 du cadastre, sur le côté St-Louis soit

Lundi, le 18 Mars, 1912.

soit réduite à 264,000 pieds au lieu de 800,000 pieds, et que son évaluation soit réduite à \$10,300, au lieu de \$16,000; et que la subdivision 63 du N<sup>o</sup> 1364 suscédente soit portée au nom de J. McNeillement avec une évaluation de \$300;

Que la partie de propriété occupée par Eugène Land au N<sup>o</sup> 48 rue St-Georges, soit portée à \$900, et que la partie occupée par Israël Thibault au N<sup>o</sup> 46 de la même rue soit portée avec une valeur réelle de loyer de \$800;

Que le nom de J<sup>lle</sup> Clara Ricard, au N<sup>o</sup> 64 rue St-Georges et au N<sup>o</sup> 83 rue Royale, soit remplacé par celui de James E. Ryan, Sec. Clara Ricard.

Qu'un cheval et une voiture soient chargés à Abund Ariv au N<sup>o</sup> 59 rue St-Georges;

Que Euchariste Lamy soit tenu comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 73<sup>e</sup>, 75, 77 rue St-Georges, au lieu de Napoléon Gélinais;

Que la maison de pension soit à Olivier Mayrand, au N<sup>o</sup> 90 rue St-Georges, soit rayée;

Qu'un loyer de \$120 l'an soit chargé à Georges Gélinais, au N<sup>o</sup> 123<sup>e</sup> rue St-Georges, avec une valeur réelle de loyer de \$30, et qu'une valeur réelle de loyer de \$1750, soit mise pour la partie de propriété N<sup>os</sup> 123 et 123<sup>e</sup> rue St-Georges, occupée par Patrick Lemire;

Que la partie de propriété N<sup>o</sup> 36 rue St-Roch, occupée par Moïse Rivard, soit évaluée à \$1000; celle occupée par la St-Lawrence Gas Co. à \$1000, et celle occupée par Jand Sauvageau au N<sup>o</sup> 34 de la même rue soit évaluée à \$600;

Que la partie de propriété occupée par Edmond Lamotte soit désignée sous le N<sup>o</sup> 122 au lieu de 124 rue Royale, et soit évaluée à \$700, au lieu de \$1200; et que la partie de propriété occupée par Arthur Tessier soit désignée sous le N<sup>o</sup> 124 au lieu de 122 rue Royale, et soit évaluée à \$1200, au lieu de \$700;

Qu'un cheval soit chargé à Antonio Tubi, au N<sup>o</sup> 117 rue Germain;

Qu'un cheval soit chargé à Frédéric Tubi, au N<sup>o</sup> 49 rue Germain;

Qu'un loyer de \$15 l'an soit chargé à Camille Laferrère, au N<sup>o</sup> 132 rue Germain;

Que le nom de Joseph Doreuil fils de Paul soit substitué à celui de Joseph Doreuil, fils de Pierre, au N<sup>o</sup> 130 rue St-Olivier;

Qu'un loyer de \$96 l'an soit chargé à Arthur N. Symburner, au N<sup>o</sup> 4<sup>e</sup> rue St-Philippe;

Que le nom de Eugène Pilon, barber, soit substitué à celui de Eugène Jubidon, barbier, au N<sup>o</sup> 18 rue St-Philippe;

Qu'un cheval soit chargé à Willy Lavoie, au N<sup>o</sup> 40 rue St-Philippe;

Qu'un loyer annuel de \$96 soit chargé à Donat Landry, barber, dans une partie au N<sup>o</sup> 6 rue St-Philippe, avec une valeur réelle de loyer de

Sundi, le 18 Mars, 1912.

de \$500. et que ce montant soit déduit de la valeur réelle du loyer de Edmond Boisrot au même numéro;

Qu'un loyer de \$48. l'an soit chargé à Émile Thibault, fils, au N<sup>o</sup> 101, rue St-Philippe;

Que le nom de René Cadorette fils d'Honoré, soit substitué à celui de René Cadorette, au N<sup>o</sup> 71, rue St-Philippe.

Que le nom de Dionis Gélinas soit substitué à celui de Auguste Levasseur, comme locataire, au N<sup>o</sup> 2, rue St-Georges, avec le même montant de loyer;

Que la valeur réelle du loyer de N<sup>o</sup> 316<sup>e</sup> rue Notre-Dame soit divisée en parts égales entre James Patterson et son locataire William Thibault, vu qu'ils en occupent chacun une moitié comme locataires;

Qu'une maison de pension soit chargée à Philippe Laflamme, au N<sup>o</sup> 342, rue Notre-Dame;

Qu'un cheval soit chargé à M. B. Gravel, au N<sup>o</sup> 116, rue De La Plume;

Que la valeur réelle du loyer de Christine Gaudette, au N<sup>o</sup> 36, rue Ste-Elizabeth soit portée à \$1000 au lieu de \$900;

Que la valeur réelle du loyer de Pierre Guay soit portée à \$800. au lieu de \$900. au N<sup>o</sup> 40, rue Ste-Elizabeth;

Qu'un loyer de \$60. l'an soit chargé à Jules Gagnon, au N<sup>o</sup> 48, rue Ste-Elizabeth;

Que le nom de Paul Chainé soit substitué à celui de Thomas Cooke, comme propriétaire du lot vacant estimé à \$300. et portant le N<sup>o</sup> 602 du cadastre, rue St-Georges;

Que la partie de propriété occupée au N<sup>o</sup> 7, rue Ste-Julie par Mlle Rachelle Guillet, soit portée à \$1250. et que celle occupée par M. Adolphe Lacroix, au N<sup>o</sup> 5, de la même rue soit portée à \$1200;

Que le nom de Henry Stanley soit substitué à celui de Robert Stanley, au N<sup>o</sup> 26, rue Notre-Dame;

Que René Desjardis soit tenu comme locataire au N<sup>o</sup> 3, rue Haut-Foc, au lieu de Peter Christopherson, qui a quitté la ville;

Qu'un loyer de \$60. l'an soit chargé à Joseph Larouche, au N<sup>o</sup> 57<sup>e</sup> rue Metel;

Qu'un loyer de \$30. l'an soit chargé à Maxime Lapie, comme locataire d'une partie du N<sup>o</sup> 8, rue Metel, que ce soit avec une valeur réelle de loyer de \$300. et que ce montant soit déduit de la valeur réelle de loyer entier au nom de Sigefroid Morrissette, dans cette propriété;

Que François Marchand soit tenu comme capitulation au N<sup>o</sup> 95, rue St-Paul;

Que le nom de Pierre Lavoie soit substitué à celui de Pierre Lavoie, au N<sup>o</sup> 8, rue Ste-Cécile;

Que



Sundi, le 18 Mars, 1912.

Que Napoléon Mathieu soit entériné comme barbié, avec un loyer annuel de \$72. boutique, au N° 70<sup>e</sup> rue Ste-Cécile;

Que Ovide Cagnon soit porté au rôle, comme occupant une partie du N° 79, rue Ste-Cécile, avec une valeur réelle de loyer de \$600. et que la valeur réelle du loyer de Napoléon Marchand, locataire d'une autre partie du même numéro 79 rue Ste-Cécile, soit portée à \$400. au lieu de \$1000. pour la raison, ci-haut mentionnée;

Que deux chevaux soient chargés à J. Chénier, au N° 9, rue Des Champs;

Qu'un cheval soit chargé à Henri Bureau, au N° 17, rue Des Champs;

Qu'un cheval soit chargé à E. Leduc, au N° 28, rue Des Champs;

Qu'un cheval soit chargé à J. Alfred Roy, au N° 31<sup>e</sup> rue Des Champs;

Qu'un cheval soit chargé à Phil. Robert Dupuis, rue St-Poch;

Que le nom de André St-Pierre soit substitué à celui de André St-Pierre au N° 41, rue Des Commissaires;

Qu'un loyer de \$60. l'an soit chargé à Philippe Lebouf, au N° 35, rue Des Commissaires, et qu'une vache lui soit aussi chargée;

Qu'un loyer de \$84. l'an soit chargé à Quinim Roy fils de Ferdinand, au N° 6, rue Des Commissaires;

Qu'un loyer de \$84. l'an soit chargé à Georges Gauthier, au N° 87, rue Ste-Cécile;

Que Wilfrid Cagnon soit entériné comme charutier, avec un cheval et une voiture de charge à deux roues, au N° 21, rue St-Maurice, et que Sébastien Cagnon soit entériné comme capitaine au même endroit;

Que le nom de Jeanne Marie Albert Desrosier (née Paula Desrosier) soit substitué à celui de Ludger Desrosier, comme propriétaire de l'immeuble N° 44, rue Ste-Cécile, et qu'un loyer de \$96. l'an soit chargé au dit Ludger Desrosier, dans cette propriété;

Que le terrain désigné comme partie du N° 1998 du cadastre, sur la rue Kenlock soit estimé à \$2400. au lieu de \$3000;

Que 164,000 pieds en superficie, de bois soient attribués comme propriété de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, sur le Coteau St-Louis, avec une valeur de \$4,920<sup>00</sup>.

Respectueusement soumis.

(Signé) Jacques Dube  
Jos. Diquin  
J. O. Desilets

Trois Rivières, 18 mars, 1912.

Rapport.

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Rapport:

du Conseil  
de la Cité de  
Trois Rivières.

Le Comité Général, de ce Conseil, après avoir pris communication, à ses séances, du onze, du douze et du quinze de Mars courant (1912), des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent douze, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que l'évaluation de l'immeuble N<sup>o</sup> 114 à 20 rue Pa-  
dreux, et les lots N<sup>os</sup> 1 et 2, rue St-Antoine, soit réduite à \$27,700; que la valeur de l'immeuble  
N<sup>o</sup> 91, rue St-Antoine soit portée à \$2,600; que l'évaluation de la bâtisse sur lot  
partie N<sup>o</sup> 2013 du cadastre soit portée à \$1,300; que la valeur du terrain N<sup>o</sup> 827  
du cadastre soit portée à \$2,300; que l'évaluation du lot N<sup>o</sup> 1107, Côteau St-Louis,  
et appartenant aux héritiers de James Thomas Mabre soit portée à \$600; que l'éva-  
luation de la propriété N<sup>os</sup> 177 et 179 rue Plate James soit portée à \$23,400; que  
les parties des lots N<sup>os</sup> 1021 à 1025 soient évaluées à \$500 et que ce montant soit  
deduit de l'évaluation de 51 arpents, de voirie fermés, situés sous le N<sup>o</sup> 1099 rue  
Champfleur; que le terrain appartenant à M. L. H. Héty, situé sur la rue  
Laurier, soit évalué à \$515; celui situé sur la rue Genou à \$2,200; celui situé  
sur la rue Champfleury à \$1025; celui situé sur la rue Cook à \$530; celui  
situé sur la rue Angoulême à \$600; et celui situé sur la rue St-François à \$800;  
que les lots N<sup>os</sup> 135 et 1355 soient portés au rôle d'évaluation avec un front  
de 100 pieds, sur la rue St-Maurice, au lieu de 100', et que 52 1/2 pieds de  
front par 100 pieds de profondeur soient portés au nom de James Joseph J.  
Bouvier, Clida Dupasne, avec une évaluation de \$400. à distance de l'éva-  
luation de mille piastres, pour les deux lots complets; que le cimetière anglican  
soit évalué à \$1,500, au lieu de \$3,800; que l'évaluation de l'église anglicane  
soit réduite à \$12,600, au lieu de \$13,600; que le nom de Alphonse J. Lacroix  
soit remplacé par celui de Augustin Cagnon, comme locataire au N<sup>o</sup> 34 rue  
St-Georges; que le nom de Emille Labelle s<sup>o</sup> soit substitué à celui de Labelle  
A<sup>o</sup> comme locataire au N<sup>o</sup> 50 rue Des Forges; et que le nom de Genevieve J. Gélinas  
soit remplacé par celui de Genevieve J. Gélinau; que le nom de Eugène Lebidon soit  
remplacé par celui de Eugène Dubon comme locataire au N<sup>o</sup> 18 rue St-Philippe; que le  
montant de loyer annuel de \$192 au lieu de \$260, soit chargé à Armand M.  
Chaumon, comme locataire au N<sup>o</sup> 72 rue Ste-Julie; que le loyer annuel de \$60, l'an au  
lieu de \$54, soit chargé à Eugène Charbon, comme locataire au N<sup>o</sup> 118 rue St-Paul;  
que le nom de St-Thomàs soit substitué à celui de St-Simons, et que le  
dit St-Simons soit chargé avec un loyer annuel de \$192 au lieu de \$240; que  
le montant de loyer de Mademoiselle Julie soit porté à \$120, l'an au lieu de \$144; que

Rapport  
du Comité Général sur  
Maintien contre le rôle  
d'évaluation de 1912.

Lundi le 18 Mars 1912.

le montant de loyer de \$ 96. chargé à J. A. Stamps, au N° 14 rue St Philippe, soit réduit à \$ 84; que le montant de loyer de Gaston O. Trudel, comme locataire au N° 49 rue St-Patrick soit réduit à \$ 68. l'an; que le montant de loyer de \$ 190. chargé à L. Sara Gorgis, soit réduit à \$ 170; que le montant de loyer de L. E. Gueffroy, au N° 25 rue Alexandre, soit porté à \$ 120. au lieu de \$ 180; que le montant de loyer de Chagnon & Hamelin soit réduit de \$ 60. à \$ 40; que le nom des Révérends Sœurs Dominicaines soit porté aux lieux et places des Révérends Sœurs Ursulines, comme propriétaires des lots N° 1774 et 1791 du cadastre, celui de Eugène Fougères comme propriétaire du lot N° 1779 et celui de Alexandre Fougères comme propriétaire du lot N° 1778 du cadastre, aux lieux et places de celui des Révérends Sœurs Ursulines, et que le lot N° 1947 soit inscrit au nom des Révérends Sœurs Ursulines aux lieux et places de ceux de L. P. Gallaire et A. Othier soit substitués à ceux de Othier et Gallaire, comme propriétaires, de partie du lot N° 1493 du cadastre; que le nom de Henry Julien soit substitué à celui de Henri Paulag, comme propriétaire de l'immeuble N° 402 du cadastre; que le nom de Simon Paulin soit substitué à celui de Louis Bourne Robert, comme propriétaire de l'immeuble partie N° 488 du cadastre; que le nom de Joseph Minner soit porté comme propriétaire de l'immeuble N° 1611 du cadastre aux lieux et places de celui de Alphonse Neveu; que le nom de Théogène Mailhot soit substitué à celui de Edmond Mailhot, comme propriétaire de l'immeuble N° 40 rue St-Pierre, et que Edmond Mailhot faisant affaires sous le nom de E. Mailhot & Fils soit porté comme locataire du dit immeuble, avec un loyer annuel de \$ 120; que le nom de Jos. Omer Pacher soit remplacé par celui de Joseph Oursins Pacher, comme propriétaire du lot partie N° 1364 B. Côte aux Sts Louis; que le nom de Joseph Meaur soit substitué à celui de Napoléon Alexandre Cousau, comme propriétaire de l'immeuble N° 1702 et partie N° 1701 du cadastre; que le nom de Benjamin Piché soit substitué à celui de Arthur Parneton, fils de Sire, comme propriétaire de l'immeuble N° 11 rue Royale; que le nom de Jules Marchand soit substitué à celui de Sam. Ave. C. N. Héroux, comme propriétaire de l'immeuble N° de route de la rue Rivière; que le nom de Joseph Chagnon soit substitué à celui des Révérends Sœurs Ursulines, comme propriétaire de l'immeuble N° 1887 du cadastre; que le nom de Charles Parvillip soit substitué à celui des Révérends Sœurs Ursulines, comme propriétaire du lot N° 1781 du cadastre, rue St-Ursule; que le nom de Henri Bureau soit remplacé par celui de Arthur Fari, comme propriétaire de l'immeuble partie 391 du cadastre, et que ledit Henri Bureau soit porté comme locataire au N° 21 rue Cadieux, avec un loyer annuel de \$ 48. et que le loyer qui lui est chargé sur la rue St-Gorges lui soit retranché; que la propriété partie 623 du cadastre soit portée au nom de Guillaume Courtois; que le nom de Alfred Chabot soit substitué à celui de

Lundi, le 18 Mars, 1912.

Guillaume Courtois comme propriétaire de l'immeuble N° 59 rue Gervais, que le nom de Jean Baptiste Pion soit substitué à celui de Guillaume Courtois comme propriétaire de l'immeuble N° 113 et 115 rue Des Forges, que le nom de Albert Pastanack soit substitué à ceux de Séverin Desrotours et de Simeon Rivard, comme propriétaire de l'immeuble partie 1937 du cadastre, que le nom de J. Edouard Dupesme soit substitué à celui de A. Lebrun comme propriétaire de l'immeuble N° 80 rue Hôtel, que Effremet Normidas Champoux soient tenus comme propriétaires de l'immeuble 1130-4 du cadastre au lieu et place de Edouard Champoux; que Jérôme Demontigny soit tenu comme propriétaire du lot N° 1130-13 du cad. au lieu et place du séminaire St. Joseph, que Georges et Francis Ruffe soient tenus comme propriétaires des immeubles parties 137 et 1388 du cadastre; que Wilbur Chaute et St. O. Clément soient tenus comme propriétaires du lot partie 1366 du cadastre, chacun pour une partie; que le nom de E. J. Pégau soit inscrit comme locataire de l'immeuble N° de ville 45 rue Des Forges, avec un loyer annuel de \$ 480; que le nom de Edmond Hais soit inscrit comme locataire au N° 261 rue Notre Dame avec un loyer annuel de \$ 12. et comme locataire de l'emplacement N° 57 du cadastre, avec un loyer annuel de \$ 25; que le loyer chargé à E. L. Wilson, comme locataire au N° 2 rue Fodeaux, soit retranché du rôle; que le montant de loyer chargé à Joseph Gagné au N° 5 rue St. Julie soit retranché du dit rôle; que le montant de loyer chargé à Geo. Levesque, comme locataire au N° 40 rue Deschamps, soit retranché; que le nom de David Baron soit remplacé par celui de David Cormier, comme locataire au N° 67 rue St. Thomas; que la valeur de fonds, de marchandises de Victor Périna soit portée à \$ 1500. au lieu de \$ 4000.

Que les autres plaintes faites contre ledit rôle soient reprises et que le dit rôle soit débarrassé et homologué.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Président.

Hôtel de Ville,

Mons Rivière, 18 Mars, 1912.

Proposé par M. Lamy,

Secondé par M. Alberte.

Que le rapport du Comité Général, des Conseils concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent douze, ainsi que le rap-

2<sup>ème</sup> Motion.  
Homologation du rôle  
d'évaluation.

# Lundi, le 18 Mars 1912.

port des évaluateurs, sur les plaintes, entières, dit rôle qui leur ont été référés, soient adoptés et que le dit rôle soit déposé et homologué.

Adoptée.

Année des poursuites par M. J. O. Bégin.

Le Secrétaire Trésorier, domicilié d'un an de poursuite au montant de \$300. de la part de M. J. O. Bégin, prétendant avoir été arrêté, illégalement à la date du premier mars courant.

Qu'il soit demandé rapport au chef de poursuites, vendredi.

3<sup>e</sup> Motion. Réduction des taxes de l'eau pour les écoles de la Providence.

Proposé par M. Lamy.  
Secondé par M. Fougères.  
Qu'il soit demandé pour l'institution des Sœurs de la Providence soient payés à cinq piastres l'an, pour dix ans, à compter du premier janvier mil neuf cent douze, (1912), et ce, en considération des services que les dites Sœurs rendent au public.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion. Réduction de la licence de Dame Mary Caucy.

Proposé par M. Lavette.  
Secondé par M. Bellefleur.  
Qu'il soit résolu d'accepter la moitié du coût de la licence comme est porteur de Dame Mary Caucy, âgée de années mil neuf cent dix et mil neuf cent onze, et cela, par cause de pauvreté, suivant décision du Conseil des années 1910-1911.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion. Transport de licence de M. E. Houde à M. Joseph Harvey.

Proposé par M. Gaudet.  
Secondé par M. Lamy.  
Quelle demande de certificat de M. Joseph Harvey, pour lui permettre d'obtenir le transport de licence de l'auberge de M. J. E. Houde, soit examinée et que le dit certificat soit conféré.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion. Années pour certificats de licences.

Proposé par M. Royau.  
Secondé par M. Bellefleur.  
Que M. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtention des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liquors, seront pris en considération par le dit Conseil, le premier Avril prochain (1912), et que le chef de police soit chargé de faire un rapport concernant l'entretien de ces établissements d'après les règlements du dit Conseil, pour les deux mois derniers.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion. Paiement de dommages à M. Mrs. Robichaud.

Proposé par M. Lamy.  
Secondé par M. Fougères.  
Qu'une somme de cinquante piastres soit payée à M. François Robichaud, en règlement de sa réclamation contre la Corporation de cette ville, pour dommages.

dommages

# Lundi, le 18 Mars, 1912.

dommages causés à des outils et effets à sa résidence, rue Des Commissaires, par la rupture d'un tuyau d'eau à la date du deux février dernier, suivant rapport du l'Inspecteur de Ville, qui ont été lue devant ce conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Verrette,

Secondé par M. Lamy.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de l'Église St-André des Trois-Rivières, à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, d'une partie de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Hart en cette cité, pour le prix et somme de deux cent quatre-vingt trois piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr. N. P., qui ont été lue devant ce conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Verrette,

Secondé par M. Lamy.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à Georges Gagny, menuisier, d'un terrain situé au coin sud-ouest des rues England et Lavoie, et étant le lot de subdivision numéro cinquante-six (56) du numéro vingt-six (26) du cadastre officiel d'enregistrement de la Cité des Trois Rivières, pour le prix et somme de cent vingt six piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Ecr. N. P., qui ont été lue devant ce conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,

Secondé par M. Bellefleur,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer à signer en faveur de la Banque Nordalaga, un billet promissive au montant de dix mille cinq cents piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour prêter aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisé par l'Acte de la Législature de Québec, 9. Édouard VII, Chapitre 84, articles 1, 2, 3, 4 et 5.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,

Secondé par M. Bellefleur,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque Nordalaga, un billet promissive au montant de trente trois mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer en partie des travaux de l'aqueduc, du drainage et du passage, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisé par l'Acte de la Législature de la Province de Québec, 1. Georges V, Chapitre 50, article 12.

Adoptée.

Vote de la congrégation par la Congrégation de l'Église St-André, pour l'élargissement de la rue Hart.

Vote de la congrégation par M. Georges Gagny.

Billet promissive au montant de \$10,500.00 en faveur de la Banque Nordalaga.

Billet promissive au montant de \$33,000.00 en faveur de la Banque Nordalaga.

Lundi, le 18 Mars 1912.

12<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secrétaire par M. Bellefeuille.

Quel projet de règlement intitulé: "Règlement concernant l'avecat de la bête," soit lu une première fois.

Adoptée.

Le Secrétaire - trésorier donne ensuite lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Règlement concernant l'avecat de la bête".

Commission lecture pour règlement concernant la bête.

13<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan,  
Secrétaire par M. Bellefeuille.

Quel règlement intitulé: "Chapitre 216, Règlement concernant la taxe du Pavage," soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

On ne peut plus le règlement concernant la taxe du pavage.

14<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Verreux,

en amendement

Quel règlement concernant la taxe sur le pavage soit amendé de manière à ne permettre qu'un montant de cinq pour cent sur la dette contractée pour ces travaux de pavage.

On amende à la motion N<sup>o</sup> 13.

Repté sur division de quatre contre et deux pour, comme suit:

Pour:  
MM. Lamy,  
Verreux.

Contre:  
MM. Beaudet,  
Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Ryan.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Chap. 216.  
Règlement concernant la taxe du Pavage.

### Chapitre CCXXVI.

#### Règlement concernant la taxe du pavage.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec S. Edouard VII, chapitre 8<sup>e</sup>, section 1, le Conseil de la bête, des Trois-Rivières est autorisé à faire un règlement pour imposer une taxe foncière spéciale pour subvenir aux dépenses encourues pour paver, macadamiser ou planchier les rues de la Cité en tout ou en partie.

Attendu que depuis l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept le Conseil de cette cité a dépensé la somme cent dix mille cent soixante et trois piastres et quarante huit centes pour paver et macadamiser un certain nombre de rues ou parties de rues et que pour payer les intérêts et le fonds d'amortissement sur les débetures émises et les argents empruntés à cette fin, ledit Conseil

est

Lundi le 18 Mars, 1912.

est endetté annuellement;

Attendu que c'est l'intention de ce conseil, dans l'intérêt public et principalement des contribuables, et pour l'embellissement de la ville, de continuer et parachever le pavage, macadamisage, ou planchéiage des rues de la cité, et que pour atteindre ce but, il va lui falloir encore dépenser de fortes sommes d'argent.

À ces causes, il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1.- Le Secrétaire-trésorier de ce conseil continuera à tenir, comme par le passé, un compte de payé de toutes les dépenses encourues par le dit conseil pour paver, macadamiser ou planchier les rues ou parties de rues dans la cité des Trois-Rivières, et au commencement de chaque année le dit Secrétaire-Trésorier établira d'après les livres de son bureau le coût exact de ces travaux; et une taxe spéciale et annuelle égale à cinq pour cent d'intérêt et un pour cent d'amortissement du dit coût, est par le présent imposée et sera prélevée dès cette année sur les propriétaires de biens-fonds ou terrains dans la cité des Trois-Rivières, proportionnellement à la valeur desdits biens-fonds ou terrains d'après le rôle d'évaluation de la dite cité;

Sec. 2.- Toute somme due au dit conseil pour pavage, macadamisage ou planchéiage des rues ou parties de rues dans la dite cité, comme susdit, sera considérée être une taxe spéciale sur le terrain contre le propriétaire duquel telle somme aura été chargée, et telle taxe spéciale sera collectée de la même manière que le sont les autres taxes et cotisations;

Sec. 3.- Toutes les clauses ou sections du chapitre premier des règlements de ce conseil, intitulé: Règlement concernant les règlements "susceptibles de s'appliquer au présent règlement" seront considérées et interprétées comme s'appliquant au présent règlement;

Sec. 4.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.  
Adopté.

AVIS DE MOTION:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière pourvus par la 1<sup>re</sup> des Règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder une exemption de taxes municipales pendant une période de dix ans sur l'immeuble portant les N<sup>os</sup> 11 et 13 de l'Army Laviolette, et occupé actuellement comme hôpital privé par le Docteur George Fougères.  
En conseil, ce 18 Mars, 1912.

(Signé) O. Beaulac.

Et le conseil s'est réuni le lundi premier avril prochain à huit heures et quinze de soir.

Adopté  
Harris P. St. Laurent

O. P. Beaulac  
Sec. Trés.

Annulé par Regl. 228 p. 408 de ce règlement. exemption de la taxe des églises et Communauté religieuses.

Avis de motion de M. O. Beaulac.

Approuvé.



# Lundi le 1<sup>er</sup> Avril 1912.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Avril 1912.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, 1<sup>er</sup> premier jour d'avril en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins.

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. F. Bellefeuille,  
Chs. Fougères,  
Nap. Lévesque,  
Robt. Ryan,  
J. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

des D<sup>es</sup> D<sup>es</sup> D<sup>es</sup> D<sup>es</sup> D<sup>es</sup>  
Dames Ursulines

Requête 1

Requête des Révérendes Dames Ursulines demandant la pose de tuyaux d'aqueduc et de drainage sur la rue St-Arsule.

subcomité des Assoc. des  
St-Dominique  
et des Enfants de Marie

Requête 2

Requête du Comité de l'Association de l'Orphelinat St-Dominique et des Enfants de Marie sollicitant l'usage de la salle dans le haut du marché subversif pour y tenir une réunion vers le premier juin prochain.

Accordée.

de M. Giffle Duplessis

Requête 3

Requête de M. Giffle Duplessis sollicitant l'emploi de gardien du curé Chaplain.

de M. G. A. Gruninger

Requête 4

Requête de M. G. A. Gruninger demandant à acheter de la corporation 25 verges de pierre concassée.

Accordée.

de M. J. B. Beaudreau

Requête 5

Requête de M. Joseph Beaudreau demandant que les tuyaux d'aqueduc et de drainage soient conduits à sa propriété sur St-Elizabéth.

Accordée.

de M. Arthur Parent

Requête 6

Requête de M. Arthur Parent demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de Willie Michelin, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 795 du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée.

des Dominicains des Trois-Rivières

Requête 7

Requête de la Corporation des Dominicains St-Joseph des Trois-Rivières demandant que la corporation de cette cité veuille prendre sa charge les rues Richard, Cloutier et Panneton, ouvertes sur le lot N<sup>o</sup> 1130 du cadastre, sa propriété, ainsi que de faire conduire le tuyau de drainage aux dits endroits.

Accordée pour les rues.

Lundi le 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

de M. Adol. Soupin. Lettre

Lettre de M. Adolphe Soupin au sujet de l'amende qui lui est réclamée pour avoir enfreint les règlements concernant les Contes St-Maurice.

des Rives des Trois Rivières. Lettre

Lettre de remerciements des Révérends Sœurs de la Providence concernant la réduction des taux de l'eau accordée à leur institution.

de "Canadian Fire Underwriters' Association". Lettre

Lettre de "Canadian Fire Underwriters' Association" avisant le Conseil de la mauvaise condition des pompes à vapeur, à l'Égout, et demandant de voir à ce qu'elles soient remises en bon ordre.

Et l'Ingénieur, avec ordre de voir à l'exécution de ces travaux.

de M. Nap. E. Godin. Lettre

Lettre de M. Nap. E. Godin concernant une plainte qui a été faite contre lui pour avoir enfreint une disposition de la loi criminelle en délinquant des coupes de bois pour un libraire contesté, et avisant le Conseil qu'il tiendra la Corporation responsable de tous dommages qu'il pourrait subir par suite de cette poursuite.

de "Magagnach Pulp & Paper Co. Limited". Lettre

Lettre de "Magagnach Pulp & Paper Company Limited" demandant qu'il lui soit permis de faire, avec ses trois constables spéciaux, pour faire le service sur leurs propriétés.

Accordée.

de M. Geo. Gonthier. Lettre

Lettre de M. George Gonthier, auditeur, suggérant qu'il soit fait certains changements administratifs dans les bureaux de cette Corporation.

de M. Desjardins. Rapport

Rapport de M. J. Desjardins, concernant la confiscation d'une certaine quantité de beurre n'ayant pas le poids requis.

de M. l'Inspecteur de Ville. Rapport

Rapport de l'Inspecteur de Ville recommandant l'achat d'une voiture d'arrasage accusées, pour le département des chemins.

Accordée et demande de soumission.

de M. l'Avocat de la cité sur la violation de certains règlements "Libraire contesté"; sur la réclamation de M. Oudon, et sur la plainte de M. J. Desjardins. Rapport

Rapport: Trois Rivières, 20 mars, 1912.

M. Son Honorable Maire et à MM. les Échevins de la Cité des Trois Rivières,

Messieurs: J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai cherché en vain dans les Statuts du Canada la portée de la charte de cette compagnie d'annonces "The Merchant International Librarian Contest". Comme j'en ai dit dans un rapport antérieur, je crois que les opérations faites

Lundi 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

faites sous l'abandonment que certains marchands ont signé au frais dans cette em-  
pague, sont illégales et contrairement aux dispositions de la loi criminelle.

La réclamation faite par M. Audot, ancien employé de la police, me  
paraît non fondée. Audot, m'a informé qu'il a été renvoyé du service pour cause  
de désobéissance aux ordres de M. le chef de la police. En autant que ces  
informations sont justes, Audot n'a droit à aucune indemnité.

La plainte de M. Joseph Dubé contre la North Shore Power,  
peut être bien fondée. Je soumets ce pendant qu'elle devrait être suspendue, jus-  
qu'à ce que le conseil municipal de la cité se soit mis en possession de soutenir  
une enquête générale devant "La Commission des utilités publiques."

Je demeure, Messieurs,  
Vos très dévoués,  
(Signé) L. J. Blondin.

Trois Rivières, 28 mars, 1912.

Opinion M. S. Dupuis,  
Secrétaire-Trésorier,  
Cité des Trois Rivières.

Opinion  
des honorables de la cité concer-  
nant la répartition des taxes  
sur les propriétés de la  
Corporation.

Monsieur,  
J'ai examiné la question que vous m'avez soumise, à savoir: Si la  
Corporation de la cité, doit tenir compte de la valeur immobilière des terrains  
d'aqueduc, de drainage, etc., dans la répartition des taxes de drainage, de pa-  
vage, d'aqueduc et d'éclairage.

Les biens immobiliers sont les biens de la corporation et ils sont  
exploités par cette dernière et pour son profit. En les taxant pour les fins  
ci-dessus mentionnées, la Corporation de la cité s'impose une taxe à elle-  
même.

Je crois que c'est un non-sens, et qu'il n'y a pas lieu de tenir  
compte des biens de la Corporation dans la répartition des taxes de pavage,  
etc.,

Votre très dévoué  
(Signé) L. J. Blondin.

Rapport du gardien des Ponts St. Maurice informant le conseil  
qu'un conducteur de véhicule de livraison de M. J. Pélissier & Co. a  
fait trotter son cheval sur les dits ponts, à la date du 26 mars dernier.  
Le Secrétaire devra faire payer l'amende.

Rapport  
du gardien des Ponts  
St. Maurice.

Rapport

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

Rapport  
de M. James Bennett.

Rapport de M. J. J. Tennott, inspecteur-électricien en chef de la "Canadian Fire Underwriters' Association" sur les conditions <sup>de l'installation</sup> électriques du plant de la North Shore Power Company "en cette cité".

Rapport  
du Chef de Police.

Rapport du Chef de Police concernant les alarmes pour incendies durant les mois de janvier, février et mars derniers.

Rapport  
du Chef de Police.

Rapport du Chef de Police démontrant le nombre de chambres, lits, salles d'échantillon, salles d'attente, etc. dont dispose chaque hôtelier en cette cité.

Motion  
présentée contre M.  
Nap. E. Godin.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secrétaire par M. Ryan,  
Que la plainte portée par le chef de police contre M. Nap. E. Godin pour violation de la loi sur les votes pour un billon, contesté "l'accusant d'avoir enfreint les dispositions de la loi criminelle" soit retirée.

Rejetée sur division suivante:

Pour:  
Mm. Bellefeuille,  
Ryan,  
Genette.

Contre:  
Mm. Beaulac,  
Bourgeois,  
Lamy.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Rapport  
du Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1911.

Rapport:  
A Son Honneur le Maire,  
et Messieurs les Échevins  
de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,  
J'ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil mon rapport sur l'état financier de la cité pour le dernier exercice.

Outre un état détaillé des recettes et des dépenses réelles pour les douze mois écoulés le trente et un décembre dernier (1911), ce rapport comprend aussi un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour les mêmes laps de temps, ainsi que le bilan de la cité des Trois-Rivières au trente et un décembre 1911.

Je vous fais remarquer que le montant dépensé pour la reconstruction de l'hôtel de Ville, en plus des \$20,000 retirés des assurances, figure dans les dépenses ordinaires, parce que les évaluateurs au dernier rôle prétendent que l'hôtel de Ville n'a pas plus de valeur présentement qu'il avait avant l'incendie, et ils l'ont porté au rôle

de

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

de 1912 pour le même montant.

Vous constaterez par ce rapport, que j'en suis conformé à la loi, en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement, pour l'extinction des dettes créées par l'émission des débentures de la Corporation, et que l'intérêt sur les dites débentures a été payé.

Signé J. S. Lévesque,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel de Ville,  
Trois Rivières, 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

2<sup>e</sup> Motion.  
Vente des magasins des  
marchés aux dévotés et  
devotés des bouchers.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Ryan.

Que les loyers des étals des bouchers, dans la grande halle du marché aux  
denrées et ceux des magasins du dit marché qui, le treize avril prochain, n'au-  
ront pas été payés pour la présente année, aux termes des baux à loyer passés par  
les occupants, soient vendus à l'enclère, sur les lieux, samedi, le treize avril pro-  
chain (1912), à dix heures du matin pour l'espace d'une année à compter du  
premier mai prochain, en la manière et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Certificats pour pub-  
liers et magasins de li-  
queurs.

Proposé par M. Desaulac,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Cloutier & Com-  
pagnie, Desjardis, Richard, J. Arthur Desjardis, Harris & Co., Moisan & Richard,  
Georges Morissette, Charles Page, Lejeune, Robert pour leur permettre  
d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin,  
fils, Joseph Alfred Bélugod, Alphonse Desjardis, O. Marignan, fils, Al-  
bert Baugnon, Adrien Cloutier, Joseph Durand, Narcisse Culinas, J. Arthur  
Métal, Ch. S. Morissette, Louis Parent, Louis Pelletier, Louis Philippe  
St Pierre, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs,  
soient examinées et que les dits certificats soient délivrés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M. S.  
Lévesque, officier  
de la cité.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que M. Louis Thomas Lévesque soit nommé Greffier de la Cor-  
poration de la Cité des Trois Rivières, avec un salaire annuel de deux mille  
dollars.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M. Art  
Robert comme trésorier  
de la cité.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Desaulac.

Que M. Arthur Robert soit nommé Trésorier de la Corporation  
de

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

de la Cité des Trois Rivières, avec un salaire annuel de deux cents cinquante piastres.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.

Concernant la nomination d'un Contrôleur-Auditeur.

Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. Bourgeois.

Que M. Francis Lapointe, actuellement de la ville de Franville, soit nommé Contrôleur-Auditeur de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, avec un salaire annuel de deux mille cinq cents piastres.

7<sup>e</sup> Motion.

En amendement à la motion N<sup>o</sup> 6.

Proposé par M. Perreault, en amendement.

Secondé par M. Lamy.

Que la résolution, actuellement devant ce conseil, concernant la nomination d'un contrôleur, soit laissée sur la table afin de permettre aux membres de ce conseil de la discuter, avant de prendre une décision.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

MM. Bellefeuille,

Lamy,

Perreault,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Contre:

MM. Beaulac,

Bourgeois,

Ryan,

8<sup>e</sup> Motion.

Pour adopter le règlement Chap. 217.

Proposé par M. Bourgeois.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 217, Règlement concernant l'Avocat de la Cité" soit lu une deuxième fois, puis adopté.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, comme suit:

Pour:

MM. Beaulac,

Bellefeuille,

Bourgeois,

Ryan,

Perreault,

Contre:

M. Lamy.

### Chapitre CCXVII.

#### Règlement concernant l'Avocat de la Cité.

Il est ordonné et statué par le conseil de la Cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - L'Avocat de la Cité sera l'avocat légal de la Cité et de toutes les commissions

Chap. 217

Règlement concernant l'Avocat de la Cité.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril 1912.

commissions et départements civiques, et remplira tous les devoirs inhérents à sa charge. Il conduira toutes les poursuites, actions, défenses et procédures judiciaires dans lesquelles la cité sera intéressée, devant tous les tribunaux.

Sec. 2.- L'avocat de la cité devra, lorsqu'il en sera requis, donner son opinion par écrit sur toute question qui lui sera soumise par le Conseil ou par l'un des commissions ou par le Maire relativement aux affaires municipales; lorsqu'il en sera requis, il devra assister à toutes les assemblées du Conseil et des commissions civiques; aucune commission ni aucun officier de la cité n'emploiera d'autre avocat dans les affaires se rattachant à l'administration civique, ou ne fera de contrat pour la rémunération, à moins des fonds publics, des services d'un autre avocat.

Le Conseil pourra, dans certains cas, retirer les services d'autres avocats, et fixer les honoraires qu'il croira devoir leur accorder.

Sec. 3.- L'avocat de la cité conservera les dossiers de toutes les actions dans lesquelles il comparaitra et gardera copie de toutes les opinions données par lui.

Sec. 4.- L'avocat de la cité révisera et approuvera par écrit tous règlements, contrats, obligations ou autres actes dans lesquels la cité ou quelqu'une des commissions civiques sera intéressée, y compris les appropriations de chaque année civique.

Sec. 5.- L'avocat de la cité devra, lorsqu'il en sera requis par le Conseil, comparaître et conduire la défense dans toute action, poursuite ou procédure contre un officier ou employé de la cité, à raison de quelque acte fait par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Sec. 6.- Il devra mettre devant le Conseil un rapport annuel des affaires de son département.

Sec. 7.- Il devra se faire donner par écrit, par les chefs des divers départements de la cité, les renseignements nécessaires pour plaider, et faire la preuve requise dans les matières judiciaires, ou il représentera la cité.

Sec. 8.- Les pénalités imposées pour infraction à aucune des dispositions du présent règlement sont celles mentionnées en la dixième section du chapitre premier des règlements du Conseil.

Sec. 9.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Voix de motion de M. O'Neil de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements du Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'imposer une taxe spéciale pour l'année courante, afin de rencontrer les intérêts des déficits occasionnés depuis un certain nombre d'années, par

Lundi, le 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

pour des atouts d'argent et exemption de taxes à certaines compagnies, et aussi pour les dépenses considérables occasionnées par l'ouverture, le prolongement et l'élargissement d'un grand nombre de rues, ainsi que la construction d'un boulevard, de l'hôtel de Ville, etc.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Avril, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion de M. Edouard Ryan.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre cinq concernant les cotisations et taxes soit amendé de manière à nommer un évaluateur permanent.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> avril, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Approuvé.

Et le conseil s'ajourne à lundi, le quinze avril prochain, à huit heures et quinze du soir.

J. D. Desautels  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis Ph. Morneau  
Maire

Assemblée Régulière  
15 Avril 1912

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le quinzième jour d'avril en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Conseillers,

L. J. Normand,  
O. Desautels,  
J. H. Bellefeuille,  
M. J. Fournier,  
M. Lamy,  
R. Ryan,  
F. A. Venette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Alcide Leclair.

Requête de M. Alcide Leclair demandant l'obtention d'une licence pour tenir un étal privé de boucher au coin des rues St-Julien et St-Thomas, ancienne place



# Lundi, le 15 Avril, 1912.

Place J. Faurville,

- Requêtes de M. Orla Gagnon. Requête de M. Orla Gagnon demandant l'obtention d'une licence pour tenir un étal privé de boucher, au N° 79 rue Ste-Écile. Accordée.
- Requêtes de MM. Moineaux & Richard. Requête de Messieurs Moineaux & Richard demandant la pose d'un service d'aqueduc de surface, ainsi qu'un tuyau de renvoi (drainage), de six pouces, à leur hôtel, sur le Champ-Flair. Accordée.
- Requêtes de M. Gideon Gorceau. Requête de M. Gideon Gorceau demandant qu'un service d'aqueduc soit conduit à sa propriété, étant le N° du cadastre, dans la banlieue de cette cité. Accordée.
- Requêtes de M. Joseph Bissonnet. Requête de M. Joseph Bissonnet sollicitant une position de comptable. Au Surintendant  
Chef de police.
- Requêtes de M. Aldric Martel. Requête de M. Aldric Martel, faisant application pour obtenir la position d'évaluateur permanent de la Corporation. Au comité général.
- Requêtes de M. Henri Weber. Requête de M. Henri Weber, professeur de musique, sollicitant une augmentation de salaire. Au comité général.
- Requêtes de M. F. C. Michelin & al. Requête de M. F. C. Michelin et autres, priant le Conseil de ne pas accorder de licences de charrettes aux personnes ne résidant pas dans les limites de cette cité. Accordée.
- Requêtes de M. P. Lemire & al. Requête de M. Patrice Lemire et autres demandant le raccordement de la rue St-Denis, de la rue St-Georges à la rue Des Forges. Au comité général.
- Requêtes de M. J. P. Bissonnet & al. Requête de M. Joseph Bissonnet et autres demandant le prolongement de la rue St-Denis, de la rue Des Forges à la rue St-Georges. Au comité général.
- Requêtes de M. J. A. Jutra. Requête de M. Joseph A. Jutra, demandant qu'un bon de M. G. E. Pouché, né décliné soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité à celui de Dame Veuve Adèle Blondin, comme propriétaire des immeubles faisant des lots N°s 831, 832 et 833 du cadastre, suivant acte de vente produit. Accordée.
- Requêtes de M. E. W. Villeneuve. Requête de M. E. W. Villeneuve, président du comité de célébration du centenaire Cartier, priant ce conseil de bien vouloir voter une certaine somme d'argent, comme contribution à l'érection d'un monument à la mémoire de Sir Georges-Etienne Cartier. Au comité général.



Lundi, le 15 Avril 1912.

Rapport

M. le Maire  
et Mess. les Echevins,

Messieurs,

L'honneur de soumettre respectueusement à votre Conseil le premier rapport concernant la réorganisation du département de la police. Mon premier devoir à accomplir, et de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant chef du département de la police en titre; quoiqu'il soit une tâche au fait forte, je suis sûr qu'avec les bons conseils et le support de M. le Maire et du Conseil, elle en sera facile.

La réorganisation du département de la police ne nécessite pas autant de changements que celui du feu, avec un peu de réforme et de discipline, ce département deviendra sur un pied pouvant donner satisfaction.

Le nombre d'occupations diverses remplies par les hommes de police est une des causes de la négligence dans ce département, étant constables, pompiers, collecteurs, surveillants du ramassage et gardiens à la gare du C.P.R.; en hiver, surveillance des chemins et trottoirs, faire faire l'ouvrage, tenir les comptes et en faire la collection. Je crois que cette dernière partie nous l'inspection est plutôt du ressort de l'intendant des chemins.

Vue la grande extension que prend l'habité, le nombre d'hommes qui n'est que de 14 doit être porté à 16; aussi, comme il a été constaté par vous-mêmes, de la nécessité d'un autre poste de la police, je suis sûr que cette question sera prise en sérieuse considération et que même la construction en sera faite sous le plus court délai. L'endroit choisi et établi dans la partie nord est le vrai site pour un poste qui devra être aménagé de manière à rendre un service efficace et répondre à toutes les exigences et surveillances que nécessite l'habité.

Divers changements devront être faits à l'intérieur de la bâtisse du poste actuel afin de pouvoir donner plus de confort aux hommes, tel que divisé actuellement au universale n'est à la disposition des constables, être obligatoire pour leur bien-être, propreté, et sous le rapport hygiénique; ainsi pour la partie occupée par les cellules pour prisonniers qui est tout à fait hors de convenance, les prisonniers sont constamment en relation avec les constables et les personnes étrangères. En répondant à une alarme pour incendie, ils sont laissés seuls dans leurs cellules causant avec l'étranger et les enfants principalement qui incitent les mauvais langages et mauvais regards lançés par ces vagabonds enfermés dans ces cellules à la merci de tout le monde. Je crois que ceci est une des causes principales pour en venir à faire les changements nécessaires.

Comme dans toute autre cité, afin de pouvoir conserver l'autorité et le respect des hommes, en vers le chef, ce dernier doit avoir son bureau privé complètement

Sundi, le 15 Avril 1912.

complètement séparé d'eux; pour ces raisons je demande à votre conseil de faire un bureau hors du poste.

L'uniforme actuellement porté par les constables n'est pas au complet tel qu'il s'en fait là-bas; il ne démontre pas suffisamment la différence entre eux et autres personnes portant l'uniforme. D'après la loi et même certains jugements rendus à cet effet, le constable doit porter un insigne visible, démontrant sa position comme tel.

Le plus grand point de l'administration de ce département, ce serait l'acquisition d'une voiture de patrouille pour le transport des prisonniers, laquelle pourrait en même temps être utilisée comme ambulance. L'utilité de cette voiture serait pour le transport des prisonniers, chose qui paraît plus humaine aux yeux des citoyens et exempter ces prisonniers de corps qui portent et font critiquer la police en voulant maintenir ces prisonniers.

Comme vous constaterez par le résumé, la réorganisation de ce département nécessite pas beaucoup de dépenses extraordinaires que la voiture de patrouille, qui se paiera par elle-même, d'après les arguts payés aux charretiers.

1<sup>o</sup> - Porter l'effectif des hommes réguliers de 14 à 16, chef non compris.

2<sup>o</sup> - Construction d'un nouveau poste, partie nord de la cité; appareils et personnel, jugés nécessaires.

3<sup>o</sup> - Uniformes complets pour les hommes, habit, casquette, helmet, noir et blanc, insigne sur coiffure et habit, capot automobile, chaussures et gants. (Plusieurs de ces articles mentionnés sont en possession des hommes.)

4<sup>o</sup> - Voiture de patrouille, arcanes et accessoires.

5<sup>o</sup> - Bureau pour le chef avec aménagement, papeterie et formes de deux rapports, son formatelle, encre et pointe.

6<sup>o</sup> - Transfert de la surveillance de l'intérieur des trottoirs privés au département de la voirie; la police devra continuer à en faire l'inspection et faire rapport à qui de droit.

7<sup>o</sup> - Salaire des hommes payés tous les quinze jours.

8<sup>o</sup> - Contrôle sur les licences, engagements et démission devront être ratifiés par le conseil.

9<sup>o</sup> - Être seul intermédiaire entre le conseil et les hommes sous ma direction; les ordres donnés par le conseil devront lui être transmis et il verra à l'exécution et à faire rapport au conseil.

D'après l'entente entre votre conseil et moi, si finie sur ces deux dernières clauses, c'est afin de conduire à bonne fin la réorganisation de ce département et pouvoir maintenir l'autorité nécessaire pour arriver à ce but, démontrer à votre conseil et aux citoyens que la cité a un corps de police digne d'elle, sur un pied égal à toute autre cité.

Votre

Lundi, le 15 Avril, 1912.

Votre tout dévoué serviteur,  
(Signé) Emile Serthoume,  
Chef de Poste.

Stis-Riviers, 15 avril, 1912.

Rapport  
à Son Honneur le Maire  
et Messrs. les Echevins,

Messieurs,  
Comme pour la police j'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil le premier rapport concernant la réorganisation du département du feu, ce département étant composé du même personnel que la police, inutile pour moi de revenir sur certain détail afin de ne pas abuser trop de votre temps, j'en donnerai quelque résumé de ce que possède actuellement la cité et les améliorations à faire pour avoir un département de feu égal à toute autre cité.

Après un examen minutieux de ce que possède actuellement ce département, j'ai constaté qu'il n'y a de grands changements à faire, quoique les appareils en usage, avec un peu de réparation peuvent donner encore satisfaction; comme il est pour ainsi dit entendu de la construction d'un nouveau poste, j'en ferai un rapport en deux parties, afin de préciser l'outillage de chacun des postes.

Poste actuel.

Voiture à boyaux: - contenant 1200 pieds de boyaux, avec extincteurs chimiques et divers autres accessoires. Cette voiture demande quelques améliorations telles que: peinture et réparation des roues.

Lindons: Au nombre de 3, contenant chacun 1000 pieds boyaux ainsi que l'outillage voulu.

Voiture à échelles: contenant 2 échelles à extension de 36 et 50 pieds, 2 simples de 21.25 et divers accessoires.

Cette voiture demande aussi quelques réparations. Les échelles ne sont pas suffisantes en longueur pour les constructions, elles ne peuvent atteindre les derniers étages dans plusieurs constructions, principalement les communaux. Des détails plus au long sont donnés dans le rapport des remarques.

Pompe à vapeur: Cette pompe nécessite l'avoire des harnais suspendus et trois chevaux de front devant être utilisés pour en faire le transport; si par suite il y aura le changement du site à faire et l'achat des harnais. Concernant l'eau chaude de la bouillière, le système adopté dans le moment n'est pas celui accepté par les assurances, et j'en ai aussi un tuyau de fumée était adapté à la cheminée, ceci permettrait d'aller

le feu à l'intérieur du poste  
chose

Rapport  
du chef du département  
du feu, concernant la  
réorganisation de ce  
département.

Lundi, le 15 Avril, 1912.

chose qui serait aussi vive que le système actuel.

**Vêtements - Habits.** - Une partie des pompiers n'ont pas les vêtements voulus pour travailler dans un incendie; pas un seul n'a un capot de caoutchouc; chacun des hommes doit avoir un capot et bottes ainsi que des gants pour le travail dans un incendie; les vêtements en usage devraient être réparés et faire l'achat pour ceux qui n'en ont pas. Je recommanderais aussi deux grandes toiles imperméables pour servir de couverture lors d'un incendie afin de préserver la marchandise et les meubles de l'eau.

**Bâtiment.** - La bâtisse du poste est suffisamment grande, mais pas salle de police, écurie pour cinq chevaux, tour pour boyaux, comme à Chicago, cellules pour prisonniers. Après examen fait de cette bâtisse, je crois qu'il faut, pour le bien-être, la propreté et l'hygiène, que certains changements et améliorations soient faits. Faire disparaître les cellules de l'édifice actuel, prolonger la partie de l'écurie dans la largeur de la bâtisse, faire les divisions telles qu'il est montré sur le plan N° 2; de donner une salle confortable aux hommes, avec nombre d'hommes couchant dans le haut du poste; un foyer de descente doit être réparé; un système de chauffage à eau chaude devrait être adopté; qui donnerait beaucoup plus de satisfaction et serait moins dispendieux; une des choses principales serait la fin de la peinture à l'intérieur et le système d'éclairage qui ne donne pas satisfaction.

**Vêtement du chef.** - Comme la chose existe dans toute ville et cité, je demande à votre conseil, l'achat d'un uniforme, cheval et housse pour l'usage du chef, pour me permettre de faire les inspections périodiques nécessaires pour le bon fonctionnement de l'organisation des départements et de la sécurité de la ville.

**Dispositif d'aqueduc.** - En réponse à un alarme l'autre jour, j'ai constaté qu'un des employés de la B. de l'éclairage répondait aux alarmes, afin de prévenir tout accident ou nuisance par les fils. Je crois, qu'il est urgent qu'il en soit de même pour le système d'aqueduc; qu'un homme connaissant parfaitement bien le fonctionnement et la location des valves d'arrêt de l'aqueduc, devrait être présent à toute alarme afin de prévenir les accidents, si un tuyau se brise, de pouvoir fermer ou ouvrir les valves qui permettent de contrôler la pression voulue; ceci pourra empêcher de forts dommages comme il est arrivé dans certaines cités lors d'un incendie.

**Système d'alarmes.** - Connaissant, comme moi, que la chose essentielle d'un département de feu est le système d'alarmes. Ce que la cité possède ne donne pas la sécurité voulue et ne rencontre pas les exigences des assurances. Le petit circuit de téléphone devra être remplacé par le système de télégraphe d'alarme qui est en usage dans toutes cités et villes. 314 boîtes d'avertisseurs peuvent être placées en divers endroits dans la cité, comme vous pouvez le constater, d'après le plan ci-joint; ce nombre en sera plus élevé par les boîtes privées, que les compagnies manufacturières et aussi les communautés religieuses, rapportent à votre circuit à leurs frais et dépens. Seulement la

Lundi, le 15 Avril, 1912.

la cité en grand charge de l'entretien; il est vrai que le coût de l'installation et un peu dispendieux, mais c'est le seul qui ne soit pas dispendieux pour l'entretien et qui puisse donner satisfaction. Le grand avantage est qu'il alarme en se dormant aux postes de pompiers, se donne en même temps à tous les endroits jugés nécessaires, ainsi que sur un ou des cloches placées à cette fin dans certaines tours, indiquant en même temps l'endroit où l'alarme est donnée, permettant au public de localiser l'endroit par le moyen d'un livre à cet effet. Comme elle tout se fait automatiquement, les pompiers n'ont qu'à mettre les chevaux sous harnais et à partir, diminuant considérablement le temps au départ du poste.

### Remarques.

**Échelles.** - Comme il est fait mention plus haut, l'échelle possède par les échelles suffisamment longues pour permettre d'atteindre les derniers étages de plusieurs maisons et principalement des communautés religieuses, chose qui peut occasionner de forts dommages et particulièrement des pertes de vie dans certains cas où il serait impossible de les secourir faute d'échelle comme la chose s'est vu l'année dernière dans une des villes de la Province, où quatre personnes n'ont pu être secourues faute d'échelle, et la cité a été condamnée pour cause de négligence à payer au total de \$15,000.<sup>00</sup>

Je demande à votre conseil de bien vouloir prendre en sérieuse considération au plus tôt l'achat d'une voiture à échelles à extension sur voiture au complet avec accessoires au complet.

**Nouveau poste.** - J'ai constaté qu'un terrain acheté par la ville pour un nouveau poste est très bien situé se trouvant dans la partie de la ville qui est appelée à agrandir et où se trouve la grande partie des manufactures; il sera d'une grande utilité et même il est urgent que la construction en soit faite au plus tôt. L'aménagement et le personnel peut pour une partie être divisé du poste actuel. Ce poste demande l'installation d'une voiture à bords à pédales, quatre chevaux et neuf hommes, logement privé et dortoir pour les hommes dans le haut.

Espérant, M. le Maire et MM. les Élus, que ces quelques remarques et demandes seront prises en sérieuse considération et que votre conseil saura faire droit à ces demandes afin de pouvoir doter votre cité d'un département de services policiers à tant autre cité et faire donner la protection voulue et aussi obtenir la diminution des taux d'assurances.

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé)

Emile Fethiaume,

Chef de Dép. du Feu.

St-Jovite, 15 avril, 1912.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Durois.

Secondé par M. Lamy.

Que

Sundi, le 15 Avril, 1912.

Vote de renonciation en faveur de M. J. A. Dambour.

Que Louis Honoré Main soit autorisé à signer un acte de renonciation en faveur de M. Joseph Berault Gausseau, d'un certain acte de renonciation pour la corporation de la cité de Miss Rivière, en faveur de M. J. A. Dambour, en date du 22 décembre 1905, de certains plots de terrains situés à l'ouverture des rues Hertel, Boutgravi, du Collège et Montcalm, en cette cité, susdits plots d'acte préparé par J. E. Normand, C. A. P., qui vient d'être lu de haut au conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion. Extension de délais à MM. Genshilds, Charles R. Mitchell et Leslie George Craig.

Proposé par M. Ryan, Secondé par M. Beaulac.

Que les délais accordés à Messieurs James N. Genshilds, Charles R. Mitchell et Leslie George Craig, pour commencer la construction d'une manufacture de coton d'après les termes du règlement passé le dix-huit janvier mil neuf cent onze soient étendus jusqu'au printemps de l'année mil neuf cent douze à savoir de mil neuf cent onze.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion. Certificats pour subvention de magasins de liquides.

Proposé par M. Ryan, Secondé par M. Bourgeois.

Quels demandés de certificats en faveur de Messieurs Joseph Blainy et A. M. Gauthier, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs Bellefleur, Lacombe, Adolphe Lambert et Edmond Simard, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liquides, soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion. Concernant la nomination d'un contrôleur.

La motion proposée par M. L. Eclair Ryan, et secondée par M. L. Eclair Bourgeois, soumise devant le conseil à la date du 1<sup>er</sup> avril courant, concernant la nomination d'un contrôleur-auditeur de la corporation de cette cité, et qui avait été laissée sur la table afin de permettre aux membres du dit conseil de la discuter avant de prendre une décision, est de nouveau soumise aux voix, et il est

Proposé par M. Lamy, Secondé par M. Veille, en amendement.

6<sup>e</sup> Motion. En amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

Que la motion concernant la nomination de M. Lepointe comme contrôleur reste sur la table jusqu'à ce qu'on ait fourni les renseignements satisfaisants pour pouvoir juger cette question avec avantage.

Adoptée sur division suivante:

Pour: MM. Bellefleur, Lamy, Veille.

Contre: MM. Beaulac, Bourgeois, Ryan, Les



Lundi, le 15 Avril, 1912.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

M<sup>re</sup> Motion.  
Pour rapport de M. Verax Bonnier sur l'audition des livres.

Proposé par M. Reyau.

Secondé par M. Paulac.

Que M. Georges Gonthier soit prié de mettre devant le Conseil à sa séance de lundi prochain, un rapport sur l'audition des livres de la bibliothèque jusqu'à ce jour.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Première lecture du règlement Art. 220.

Proposé par M. Reyau.

Secondé par M. Paulac.

Quelle projet de règlement intitulé: "Chapitre 220, Règlement pour amender le règlement de cotisations et Taxes concernant les évaluateurs," soit lu une première fois.

Adoptée.

Première lecture supplémentaire concernant les évaluateurs.

Le Secrétaire donne ensuite lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Règlement pour amender le règlement de cotisations et Taxes concernant les évaluateurs."

Demissions pour impression du rapport des Trésoriers-Présidents.

Des demissions ayant été demandées pour l'impression du rapport du Trésorier-Président pour 1911, elles sont ouvertes et comme suit:

Bulle de l'Imprimerie Commerciale	au montant de	\$44.95
" " de l'Imprimerie de l'Emmubles	"	24.25

Ces comités permanents.

2<sup>e</sup> Motion de M. Verax Bonnier.

avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi les règlements de ce Conseil, je proposerai que le chapitre onze des règlements de ce Conseil, concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc., soit amendé quant à ce qui concerne la licence des commerçants de spéculer.

En Conseil, ce 15 Avril 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

3<sup>e</sup> Motion de M. Verax Bonnier.

avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement intitulé: "Chapitre 5, Règlement concernant les cotisations et Taxes," soit amendé de la manière suivante: "Qu'est-ce qui annule du double de ce règlement mentionné aux paragraphes neuf, dix, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit,

Lundi le 15 Avril, 1912.

deux-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, trente-quatre, trente-sept, trente-huit, quarante et un et quarante-deux, ainsi que sur les dessinateurs, les peintres à l'huile, les portraitistes, les graveurs et les photographes, sera exigée et imposée pour les personnes résidant dans la cité et venant exercer leur métier ou occupation, de même que sur les animaux et véhicules désignés dans les paragraphes ci-dessus mentionnés et dont les étrangers feront usage dans les limites de cette cité pour exercer leur occupation.

En Conseil, ce 15 Avril, 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Et le Conseil se réunira à lundi, le six mai prochain, à huit heures et quinze minutes du soir.

E. P. Desautels  
Sec. Trés.

A droite  
Charles Bourgeois  
Maire

Argument.

Convocation pour  
Assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 20 avril, 1912.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la cité des Trois-Rivières,

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières, le lundi, le 22 avril courant, à huit heures et quinze minutes du soir, concernant la nomination d'un contrôleur, la confirmation de certificats pour licences d'auberges et magasins de liquors, et lettre de M. Georges Gauthier.

(Signé) Louis Phi. Normand,

Maire.

Assemblée spéciale.  
22 Avril, 1912.

Une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, le vingt-deuxième jour d'avril, en l'honneur de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze minutes du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Sunday 22 April 1912.

Vous Honnables Messieurs les Echevins,

L. Demand,  
O. Faubec,  
J. J. Bellefleur,  
Chas. Faugeois,  
W. Fabry,  
R. Pichon,  
J. C. Venette.

de M. Geo. Gombrier. Lettres.

Sur une lettre de M. Georges Contier, informant le Conseil qu'il sera en position de soumettre un rapport sur l'audition des livres de cette corporation à l'assemblée du six ou le huit mai, à celle du vingt mai prochain.

de M. Geo. Duprene. Lettres.

Lettre de M. Georges Duprene, avisant le Conseil qu'il faut de premier mai prochain (1912), il occupe le haut et le bas de la maison de Madame St. Helier, rue Champfleur.

Devoirs et attributions d'un contrôleur-publier.

Monsieur le Président du comité des finances dépose devant le Conseil un résumé des devoirs et attributions d'un contrôleur-auditeur.

1<sup>re</sup> Motion. Concernant la nomination d'un contrôleur-publier.

La motion proposée par M. l'Echevin Ryan, secondée par M. l'Echevin Faugeois, soumise devant le Conseil aux dates du 1<sup>er</sup> et du 15 avril courant, concernant la nomination d'un contrôleur-auditeur de la corporation de cette cité, est de nouveau soumise aux voix, et il est

2<sup>e</sup> Motion. Proposition d'amendement à la motion 1<sup>re</sup>.

Proposé par M. Bellefleur, en amendement.  
Secondé par M. Venette.

Que M. Arthur Robert, déjà nommé Secrétaire de la Corporation de la cité des Trois Rivières, soit chargé de mettre en opération et de contrôler le nouveau système de teneur des livres inauguré dans le bureau par M. Georges Contier, expert comptable nommé à cette fin;

Que l'audition des livres soit faite dans l'avenir, en tout temps, quelle que soit l'occasion, par un ou des experts comptables nommés à cette fin, qui en feront rapport au conseil;

Qu'un règlement soit passé à l'effet que le contrôle des services de l'aqueduc, des chemins, du pavage, du drainage, des ponts et généralement de tous les travaux entrepris dans les différents départements de la Corporation soient sous la surveillance immédiate de l'ingénieur de la cité, avec pouvoir des adjoindre un sous-ingénieur au besoin, de choisir exclusivement avec l'approbation du Conseil, et sans l'intervention individuelle d'aucun membre du dit Conseil, les employés dont il

pourra

Lundi le 22 Avril, 1912.

pourra avoir besoin pour l'exécution des dits travaux.

Mesieurs les Echevins Riquart et Bourgeois ayant soulevé un point quant à la légalité de l'amendement ci-dessus, Son Honneur le Maire réfère la question à l'avocat de la ville pour faire rapport.

3<sup>e</sup> Motion.  
Certificats pour licences de débit de boissons.

Proposé par M. Bellefeuille,  
secondé par M. Riquart.

Quelques demandes de certificats en faveur de Messieurs Georges Dupuis et Henri Girard pour leur permettre d'obtenir des licences d'auverges et celles en faveur de Messieurs Judger Rivard, Honoré Séguin et Victor Réjean pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liquors, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

M. l'Echevin Beaulac, ayant demandé que chacune de ces demandes de certificats soit considérée séparément, l'on procède au vote qui donne les résultats suivants:

Celle de M. Georges Dupuis est accordée unanimement.

Celle de M. Henri Girard est accordée sur division de cinq pour et un contre, comme suit: Pour: MM. Beaulac, Bellefeuille, Bourgeois, Riquart, Verette. Contre: M. Lamy.  
Celle de M. Judger Rivard est refusée sur division suivante: Pour: MM. Bellefeuille, Riquart et Verette. Contre: MM. Beaulac, Bourgeois et Lamy. Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre.

Celle de M. Honoré Séguin est refusée sur division de quatre contre et deux pour, comme suit: Pour: MM. Bellefeuille et Riquart, Contre: MM. Beaulac, Bourgeois, Lamy et Verette.

Celle de M. Victor Réjean est refusée sur division de quatre contre et deux pour, comme suit: Pour: MM. Bellefeuille et Riquart, Contre: MM. Beaulac, Bourgeois, Lamy et Verette.

Et la séance est levée.

Adopté  
Honoré Séguin  
Maire

H. Desautels  
Sec. Trés.

Trois-Rivières, 27 avril, 1912.

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité de Trois-Rivières.

Je

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Lundi, le 29 Avril, 1912.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois Rivières pour lundi, le vingt-neuf avril courant, à huit heures et quinze du soir, concernant la nomination d'un contrôleur et l'adoption d'un acte de session par le Seminaire à la corporation.

(Signé) Louis P. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale  
29 Avril 1912.

D'une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois Rivières, convoquée par son Honorable Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le vingt-neuvième jour d'avril, l'an de l'Étoile de Québec mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honorable Maire  
Messieurs des Écarteries

L. Normand,  
O. Beaulac,  
J. H. Gauthier,  
Ch. Bourgeois,  
M. J. Gagné,  
E. P. Roy,  
F. A. Desrochers.

Opinion

Messieurs S. Thomas, Secrétaire,  
Secrétaire-Trésorier de la  
Corporation des Trois Rivières.

Monsieur,  
Je reçois votre lettre avec pour ainsi que les documents se rapportant à la nomination d'un contrôleur de voir:

1<sup>o</sup> - Motion pour la nomination de M. François Lapointe, de la ville de Beauville, comme contrôleur-auditeur de la corporation de la cité des Trois Rivières, avec un salaire annuel de \$2,500.00.

2<sup>o</sup> - Motion pour que la première motion soit laissée sur la table, du conseil

(a) Pour étude;

(b) Pour remise jusqu'à ce qu'on ait fourni les renseignements suffisants pour pouvoir juger de la question avec avantage.

3<sup>o</sup> - Motion en amendement du 2<sup>o</sup> travail, 1<sup>o</sup> 2<sup>o</sup>, demandant:

(a) Que M. Arthur Robert, déjà nommé Trésorier de la Corporation des Trois Rivières, soit chargé de mettre en opération et de contrôler

du conseil de la cité sur la capacité de commandement de M. B. Bellesmeille et de M. B. Roy et de M. B. Gagné et de M. B. Gagné concernant la nomination d'un contrôleur-auditeur.

Lundi, le 29 Avril, 1912.

contrôler le nouveau système et tenir des livres, inauguré dans le bureau par M. Georges Gauthier, expert comptable nommé à cette fin;

(b) Que l'audition des comptes soit faite, dans l'avenir, en tout temps, par le conseil, par un ou deux experts comptables nommés à cette fin qui en feront rapport au conseil;

(c) Qu'un règlement soit passé à l'effet que le contrôle des services de l'aqueduc, des chemins, du pavage, du drainage, des ponts et généralement de tous les travaux entrepris dans les différents départements de la Corporation, soient sous la surveillance immédiate de l'ingénieur de la cité, avec pouvoir de joindre un sous-ingénieur au besoin, de choisir exclusivement, avec l'approbation du conseil, et sans l'intervention individuelle d'aucun membre du dit conseil, les employés dont il pourra avoir besoin pour l'exécution des dits travaux.

4<sup>e</sup> Détails des devoirs et attributions du contrôleur-auditeur.

Vous me demandez si l'amendement proposé le 22 avril 1912, est légal.

J'ai eu devoir diviser cet amendement en trois paragraphes, savoir: a, b, c.

Je crois que cet amendement est légal et peut être proposé par voie de motion d'amendement en vertu de la section 24 du chapitre 2 des règlements de la cité des Trois-Rivières qui se lit comme suit: "Un amendement modifiant l'intention d'une motion est d'ordre, mais non un amendement qui touche un sujet différent."

En vertu de la section 21 du chapitre sus-cité, une motion en amendement peut être faite à toute question sous discussion.

Les documents que vous m'avez transmis établissent que la question de la nomination d'un contrôleur était sous condition lorsqu'a été proposée la motion du 22 avril 1912.

Je suis d'opinion que cette motion modifie l'intention de la motion demandant la nomination de M. François Lafont, comme contrôleur, mais ne touche pas à un sujet différent.

Les paragraphes a et b, de la motion du 22 avril 1912, me semblent n'avoir que l'effet de changer le titulaire de la position de contrôleur-auditeur, et par conséquent, se rapportent absolument au sujet de la première motion.

Le paragraphe "c" de la motion du 22 avril 1912, demande que l'ingénieur de la cité devienne le contrôleur des services de l'aqueduc, des chemins, du pavage, du drainage, des ponts et généralement de tous les travaux dans les différents départements de la Corporation.

Je n'insiste encore dans ce paragraphe que la modification de l'intention de la motion principale.

En

Lundi, le 29 Avril, 1912.

En effet, l'ingénieur de la cité d'après le paragraphe voudrait être seul responsable au conseil de l'administration de tous ces départements.

Encore dans ce cas-ci, j'en serais pas que la motion s'écarte du sujet de la motion principale et peut-être que tous ces départements se trouveront sous le contrôle absolu de l'ingénieur de la cité.

Veuillez m'en croire, Monsieur,  
Votr. bien dévoué,

(Signé) J. J. Gladin  
Avocat de la cité  
par J. A. Lévy.

Trois-Riviers, 25 avril, 1912.

L'amendement de M. Pelliquier et Verette, du 22 avril courant, à la motion de M. Ryan et Bourgeois, en date du 1<sup>er</sup> avril, aussi courant, concernant la nomination d'un contrôleur-auditeur de la corporation de cette cité, étant mis aux voix, il est

1<sup>re</sup> Motion.  
Concernant la nomination  
d'un contrôleur-auditeur

Proposé par M. Beaulac, en sous-amendement.

Secondi par M. Ryan,  
Que l'amendement de Messieurs Pelliquier et Verette à la motion de Messieurs Ryan et Bourgeois, concernant la nomination d'un contrôleur-auditeur soit sur la table jusqu'à ce que M. Georges Gauthier ait fait son rapport à ce conseil sur l'adoption des lois de la corporation actuellement en cours.

2<sup>e</sup> Motion.  
En sous-amendement  
à la motion N<sup>o</sup> 1.

Le vote étant pris sur le sous-amendement dont les résultats suivent:

Pour:	Contre:
M. Beaulac,	M. Pelliquier,
Bourgeois,	Lévy,
Ryan,	Verette,

Le vote étant également partagé, Son Honneur le Maire refuse ledit sous-amendement à l'avocat de la cité pour en garantir la légalité.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Beaulac,  
Question: Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la corporation du terrain St. Joseph des Trois-Riviers à la corporation de la cité de Trois-Riviers, destinés devant servir à l'ouverture des rues Panetier, Cloutier et Richard en cette cité, et cela, gratuitement, suivant acte préparé par S. E. Normand, Cor. N. O., qui vient d'être lu devant ce conseil.

3<sup>e</sup> Motion.  
Cession de terrain  
de l'éminence St. Joseph  
pour l'ouverture des rues  
Panetier, Cloutier et  
Richard.

Adoptée.

Lundi, le 6 Mai, 1912.

Et la séance est levée.

Adopté  
Louis Théronnaud  
Maire

Le Maire  
Sec. G. S.

Assemblée Régulière  
6 Mai, 1912.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, lundi, le sixième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Leur Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

J. P. Normand,  
O. Seaulac,  
J. J. Bellefeuille,  
Ch. Furgis,  
Nap. Lamy,  
Robt. Roy,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Georges Desdables, chantre, demandant que la licence de magasin de liquors de M. Henri Sérigny, lui soit renouvelée.

Requête de M. Victor Vignas, demandant que sa licence de magasin de liquors lui soit renouvelée.

Requête de M. François Parent, Inspecteur de Ville, sollicitant une augmentation de salaire.

Requête de M. L. O. Hamel, assistant-chef du marché aux denrées, sollicitant une augmentation de salaire.

Requête de M. Georges Robert, employé à l'abattoir, sollicitant une augmentation de salaire.

Requête de M. Joseph Racette, gardien de l'Hôtel de Ville, sollicitant une augmentation de salaire.

Requête de M. Arthur Rochelleau, père, faisant application pour que

Requêtes  
de M. Geo. Desdables  
de M. Vict. Vignas  
de M. Fr. Parent  
de M. L. O. Hamel  
de M. Geo. Robert  
de M. Joseph Racette  
de M. Art. Rochelleau

Aux comités permanents.  
Aux comités permanents.  
Aux comités permanents.  
Aux comités permanents.



# Lundi, le 6 Mai, 1912.

sa licence de charité lui soit renouvelée.

de M<sup>rs</sup> Moineau & Richard

Requête de Messieurs Moineau & Richard concernant la suspension, par ordre de la Conseil, de certains travaux d'améliorations qu'ils sont à faire à leur hôtel rue Champfleury.

Ces comités permanents.

de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B.

Requête de M. Hucot Pothier et autres demandant que la partie de la commune soit déplacée de la rue Bellefleur à la rue St Louis.

Accordée.

de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B.

Requête de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B. demandant le redressement de la rue Foucaulture depuis la rue Cartier jusqu'à la côte dominant accis au coteau St Louis, ainsi qu'il largissement de la dite côte et la confection de trottoirs pour communiquer plus facilement avec ledit coteau.

Ces comités permanents.

de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B.

Requête de M. Maurice Carbonneau et autres demandant la pose des tuyaux de drainage sur la rue Richard.

Accordée.

de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B.

Requête de M. Edmond Gauthier demandant qu'il soit ordonné aux propriétaires de terrains résidant sur le Boulevard St Louis, de construire un trottoir au front de leurs propriétés.

Accordée.

de M<sup>rs</sup> H. P. B. B. B.

Requête de M. Arthur Piquet demandant que les abattoirs de cette cité soient munis d'installations suffisantes pour y permettre l'abattage des porcs.

Accordée.

de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières.

Requête de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières informant le Conseil que la réunion annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec, aura lieu en cette cité les 22 et 23 mai ensuing, et demandant qu'à cette occasion le Conseil veuille bien lui accorder l'usage de la salle de l'hôtel de ville pour y tenir ses délibérations, ainsi qu'un aide financier pour lui permettre de recevoir les délégations.

Accordée.

de M. Abraham Abel

Lettre de M. Abraham Abel offrant sa résignation comme constable.

Acceptée.

de M. Théodule Gauthier

Lettre de M. Théodule Gauthier, gardien de nuit public, demandant qu'il lui soit permis d'exercer ses fonctions plus efficacement, son service soit rattaché à celui de la station de police existant assument comme constable régulier, moyennant rémunération raisonnable.

Chef de police pour rapport  
Lettre

# Lundi, le 6 Mai, 1912.

Lettre  
de la Canadian Fire Underwriters' Association.

Lettre de "Canadian Fire Underwriters' Association" en réponse à celle du secrétaire-trésorier en date du 16 avril dernier, l'informant que c'est son intention de faire faire une inspection de tous les établissements de commerce en cette cité, concernant les conditions d'installations électriques.

Lettre  
de M. J. A. Dussier.

Lettre de M. J. A. Dussier, accompagnée d'une autre lettre de l'honorable ministre des Travaux Publics de la province de Québec à l'effet que le gouvernement est disposé à entrer en négociations avec la ville des Trois-Rivières au sujet de l'abolition des taxes de péage sur les ponts St-Maurice.

Lettre  
de M. J. A. Dussier.

Lettre de "Weyganach Pulp & Paper Co. Ltd" demandant de faire finir les approches du nouveau pont entre les îles St-Christophe et de la

Lettre  
de M. M. Champagne & Dussier.

Lettre de M. M. Champagne & Dussier demandant à louer un certain terrain situé sur le côté nord-ouest de la rue St-Philippe dans la commune de cette cité pour y herberger des animaux.

Lettre  
de M. J. E. Hamel.

Lettre de M. J. E. Hamel au sujet d'un avis qu'il a reçu de l'Inspecteur sanitaire concernant la garde d'animaux dans un terrain situé au fond de la rue Ste-Beuve.

Lettre  
de M. P. J. Jolin.

Lettre de M. P. J. Jolin inspecteur provincial des établissements industriels et des édifices publics, informant le conseil qu'il verra faire, aussitôt que possible, l'inspection des salles de nos écoles en cette cité.

Lettre  
de Mad. E. P. Piquinot.

Lettre de Madam E. P. Piquinot, faisant savoir que M. Piquinot sera, aux Trois-Rivières, dans la première semaine de mai.

Lettre  
de M. Hect. Lacroix.

Lettre de M. Hector Lacroix, charcutier, réclamant une indemnité pour dommages à lui occasionnés par suite d'une chute à bord de voiture sur la route Marguerite, à la date du 25 avril dernier, qu'il considère due au mauvais état dudit chemin, à défaut de quoi il se feroit en justice.

Rapport  
de la Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été fournis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pairs-listes suivantes: du 11 au 30 avril 1912.

Divers départements, comptes payés. \$293,280.05  
Respectueusement

Lundi, le 6 Mai, 1912.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Robt Ryan, Prés.  
J. H. Sellsuille,  
J. O. Debulac,  
Chas. Bourgeois.

M. M. M. M.

Proposé par M. Debulac,  
Secondé par M. Sellsuille.

Quel rapport des Comités des Finances qui vient d'être lu devant le Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Rapports 27-28

(2) Rapport Sanitaires

Sur deux rapports de M. O. Parier, inspecteur sanitaire, concernant certaines sauries de viande et de beurre, opus sur le machin à vapeur.

Rapport de M. Desaulniers sur la condition des pompes pour pomper de l'eau de la ville.

Rapport: Incorporation de la Cité des Trois Rivières.  
Demande de l'ingénieur de la Cité, 18 avril, 1912.

Monsieur L. J. Desaulniers,  
Secrétaire de la Municipalité,  
Trois Rivières.

Monsieur,  
Conformément à votre demande, j'ai conféré avec la North Shore Power Co, sur les conclusions du rapport de M. Smith, touchant la condition des pompes à vapeur tenues en réserve à la prise d'eau, et à ma suggestion, Monsieur M. Gammough, le Gérant local de la compagnie, a bien voulu faire l'essai des pompes en question dans l'après-midi du 25 courant. Je regrette que par un malentendu dans l'interprétation des messages, je sois arrivé à la station de l'Aqueduc juste au moment où l'on terminait l'expérience, cependant en comparant les disques du record de la pression et du débit d'eau, j'ai pu établir d'une manière positive, que les pompes à vapeur actives, bien que par un feu court, avaient fonctionné pendant vingt-cinq minutes, c'est-à-dire de 3.45 à 4.10 P.M. avec une pression constante de 100 lbs. Ce résultat me satisfait, que les pompes à vapeur sont tenues en bonne condition et prêtes à être mises en service au besoin.

Avec l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Chas. Bourgeois,  
Ingénieur de la Cité.

Envoyer une copie de ce rapport à M. Smith,  
Rapport: Au bon honneur le Maire

ch

Sundi le 6 Mai 1912.

Rapport  
del Inspecteur de Ville  
concernant l'achat de ma-  
chines et de machines à  
pompes les tuyaux.  
L'achat de machines au di-  
partement de l'Académie.

et à  
Messieurs les Echevins,  
Messieurs,  
Permettez-moi de vous informer que, pour le bon fonctionnement des  
tuyaux, courses de l'Académie, un certain nombre de valves devraient être  
renouvelées aux endroits suivants:

- Coin des rues de l'Académie Royale, 2 valves de 4 pouces,
- " " de l'Académie Royale, 2 " " 6 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 6 "
- " " de l'Académie Royale, 2 " " 6 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 4 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 4 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 4 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 6 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 9 "
- " " de l'Académie Royale, 1 " " 6 "

Le Département de l'Académie a besoin aussi d'une machine à  
pompes et à tarauder les tuyaux de services de 4 pouces et de 1/2 pouce sous pres-  
sion (Muller tapping machine). L'usage de cette machine éviterait dans  
bien des cas, de changer les valves, d'acheter des pompes, et de fournir d'eau cer-  
tains quartiers de la ville, parce fait.

Respectueusement soumis,  
(Signé) François Lecomte  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 6 mai 1912.

Accordé.

Rapport  
del Inspecteur de Ville  
sur le pontage du grand  
port St-Maurice.

Rapport:  
A Son Honneur le Maire  
et à  
Messieurs les Echevins,  
Messieurs,

Selon les instructions que vous m'en avez données, j'ai fait l'examen  
du pontage du grand port St-Maurice, et j'ai l'honneur de vous faire rapport  
que pour éviter des accidents et faire durer le pontage en feu plus longtemps, je  
crois devoir suggérer que les passerelles actuelles soient élargies en bois de 8 pouces  
d'épaisseur, de manière que les roues des voitures passent sur les passerelles,  
au lieu de porter sur le pontage tel qu'actuellement, cela éviterait de renouve-  
ler maintenant le dit pontage qui se trouverait augmenté d'affaiblissement, et sauve-  
rait un montant considérable pour son maintien en bon état.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Lundi, le 6 Mai, 1912.

(Eigui) Jrs. Laurent,  
Inspecteur de Ville,

Trois Rivières, 6 mai, 1912.

Accordé et demande de soumissions.

Rapport

A Son Honneur le Maire,

et à  
Messieurs les Echevins,

Rapport

Messieurs,  
J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant au sujet de la re-  
quête de M. Edouard Carceau, qui vous m'a écrit, demandant de conduire  
l'eau de l'Égout jusqu'à sa propriété, sur le chemin de la Foulie, repré-  
sentant un parcours de vingt-cinq arpents. La pose d'un tuyau d'égout  
de 6 pouces de diamètre, sur ce parcours, coûtera \$4,500.<sup>00</sup>; un tuyau de  
4 pouces de diamètre, \$350.<sup>00</sup>, sans y comprendre le coût des valves et des  
bornes-fontaines, si vous décidez d'en poser.

Puis que le tuyau existant déjà au point de départ de cette pose,  
à la scierie de Mess. Godin & Bannival, sur le chemin de la rue Note-  
Dame, n'a qu'un diamètre de 4 pouces, je crois que le parcours ci-haut men-  
tionné devrait être fait en tuyau de 6 pouces de diamètre, libre à votre honorable  
conseil de remplacer le tuyau de 4 pouces de diamètre de cette partie de la  
rue Note-Dame comprise depuis la rue Ste-Elizabeth jusqu'à la scierie  
de Mess. Godin & Bannival par du tuyau de 6 pouces, lorsque le besoin  
s'en fera sentir.

Respectueusement soumis,

(Eigui) Jrs. Laurent,  
Inspecteur de Ville.

Trois Rivières, 6 mai, 1912.

Aux Comités jurés.

Rapport

A Son Honneur le Maire

et à  
Messieurs les Echevins,

Rapport

Messieurs,  
Le soussigné a l'honneur de vous faire rapport que, suivant vos  
instructions, il a fait l'estimation de divers travaux à l'intérieur et à l'exté-  
rieur de la Station de Police et du Feu, demandés par M. Emil Bertin, chef  
de Police, et qu'après avoir fait composer des plans de travaux et des  
changements demandés, et avoir fait les calculs nécessaires, il en vient à la  
conclusion

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant la conduite  
des tuyaux de l'égout  
jusqu'à la propriété de  
M. Edouard Carceau.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant l'estimation des  
travaux à la Station de  
Police.

Lundi, le 6 Mai, 1912.

conclusion: que ces travaux coûteraient environ \$2,255.<sup>00</sup> à part de l'installation d'un système de chauffage à eau chaude et de la peinture qui pourrait être faite à la dite bâtisse.

Il croit cependant vous faire remarquer que cette estimation n'est qu'approximative, ou qu'aucun plan d'édification ni de devis lui ont été fournis pour ces travaux, et que certaines modifications pourraient être faites pendant l'exécution de ces ouvrages, ce qui rend difficile d'établir le coût exact de ces travaux.

Dans le cas où ces travaux devraient être faits par contrat, il serait nécessaire que des plans et devis soient préparés par un architecte, afin que les soumissionnaires puissent établir leurs prix, et que le contracteur puisse exécuter les travaux tels qu'ils devront l'être.

Respectueusement soumis,  
(Signé) E. S. Parrot,  
Inspecteur de Ville,

Trois Rivières, 6 mai, 1912.

À vos comités permanents.

Rapport.

À Son Honorable Maire  
et Messrs. les Echevins,

Messieurs,  
J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil que les divers personnes qui ont fait application pour la charge de constable et pompier ont subi un examen verbal et par écrit. A cette fin je recommande à votre conseil la nomination de Messieurs Joseph Bellefleur et Jules Audon, comme ayant les qualités requises à cette position, et plus je demande à votre conseil la continuation comme officier de police de M. J. Bellefleur, ex-chef du département.

La nomination de ces trois personnes portera le nombre du personnel à 16, tel que demandé.

Votre tout dévoué serviteur,  
(Signé) Emile Berthiaume,  
Chef Dep. S. et Pol.

Trois Rivières, 6 mai, 1912.

Proposé par M. Ryan  
Secundi par M. Bellefleur,

Qu'une somme de deux cents piastres soit accordée à la Chambre de Commerce de Trois Rivières, ainsi que l'usage de la grande salle de l'Hôtel de

Rapport  
au sujet de la nomination de  
constables et pompiers

2<sup>e</sup> Motion.  
Ouvrir à la Chambre  
de Commerce des Trois  
Rivières.

# Lundi le 6 Mai 1912.

de ville, pour lui permettre de recevoir dignement les délégués des différentes Chambres de Commerce de la Province de Québec, qui doivent se réunir en convention à Trois-Rivières les 22 et 23 Mai durant (1912).

Adoptée.

Proposé par M. Bessé,  
secondé par M. Fougères.

Qu'il soit donné aux propriétaires de terrains situés sur le Boulevard St-Louis, et non pourvus de trottoirs, d'avoir à faire faire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés d'ici à huit jours.

Adoptée.

Proposé par M. Belleville,  
secondé par M. Royau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre "The Northern Electric & Manufacturing Co. Limited" et la Corporation de la cité des Trois Rivières, à l'effet d'installer un système de télégraphe d'alague suivant soumission soumise à ce conseil le jour, et approuvé par le chef de police, M. Emile Tertuliano, pour le prix et somme de quatre mille neuf cent cinquante (\$4,950.00) piastres, suivant les termes du dit contrat.

Adoptée.

Proposé par M. Fougères  
secondé par M. Beaulac.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 218, Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce conseil, intitulé: Règlement concernant les Citations et Juges," soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

## Chapitre CCXVIII.

Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce conseil, intitulé:

"Règlement concernant les Citations et Juges."

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois Rivières, comme suit savoir:

SEC. 1. - Le paragraphe suivant sera ajouté à la fin de la section onze du règlement par lequel précèdent amendé, et sera considéré comme en faisant partie:

"70. Une taxe annuelle du double de celle mentionnée aux paragraphes neuf, dix, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, trente-quatre, trente-sept, trente-huit, quarante et un, quarante-deux, ainsi que sur les dessinateurs, les peintres à l'huile, les portraitistes, les graveurs et les photographes sera exigée et imposée pour les personnes résidant par dans la cité et venant à exercer leur métier ou occupation, et sur les animaux et véhicules déguisés dans

3<sup>e</sup> Motion.  
Prattins and Dubu-  
mond St-Louis

4<sup>e</sup> Motion.  
Actes demandés pour  
The Northern Electric  
and Mfg Co. Limited"

5<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règle-  
ment, Chap. 218.

Chap. 218.  
Règlement concernant les  
Citations et Juges"  
amendé.

Lundi, le 6 Mai 1912.

dans les paragraphes ci-dessus mentionnés, dont les étrangers font usage dans les limites de cette cité; pour y exercer leur occupation.

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du dit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements dudit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par M. Fougères  
Secondé par M. Paulac

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 219, Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes, etc.", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

### Chapitre CCXIX.

Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes, etc.",

Il est ordonné et statué par le Conseil de la cité de Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - La section quatre-vingt-sept du règlement par le présent amendé est rapplacée et remplacée par la suivante:

97. Toute personne domiciliée en cette cité exerçant l'occupation de commerçant ou d'acheteur de peaux, ortes, cuers et de peaux d'animaux de boucherie, sera tenu avant d'exercer telle occupation de commerçant de peaux, cuers, de peaux, une licence à cet effet pour laquelle elle paiera au Conseil de ce Conseil la somme de dix piastres; une somme annuelle du double de celle mentionnée au présent paragraphe sera exigée et imposée pour les personnes ne résidant pas dans la cité et venant y exercer cette occupation.

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du dit Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements dudit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Proposé par M. Ryan  
Secondé par M. Paulac

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 220, Règlement pour amender le règlement des cotisations et Taxes, concernant les évaluateurs," soit lu une deuxième fois.

Adoptée.

Le

1<sup>re</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement Chapitre 219.

Chap. 219.  
Règlement concernant les Marchés Publics amendé.

2<sup>de</sup> Motion.  
Deuxième lecture du règlement concernant les évaluateurs.



# Lundi le 6 Mai 1912.

Deuxième lecture par 101-23  
Demande concernant les  
évaluation.

Le Secrétaire après ensuite lecture pour une deuxième fois du projet  
de règlement intitulé: "Chap. Règlement pour amender le règlement des  
évaluation et taxes concernant les évaluateurs."

Ordre de motion de  
M. Edwin Bellefeuille.

### Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par  
la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'ac-  
corder à l'Association Agricole du district des Trois Rivières une allocation de  
mille piastres pour faire une exposition en cette cité, pour 1912.  
En conseil, ce 6 mai, 1912.

(Signé) J. S. Bellefeuille.

Ordre de motion de  
M. Edwin Ryan.

### Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le chapitre trois des  
règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier  
du conseil et la tenue de son bureau", ainsi que ses amendements, soient amendés  
de nouveau quant à ce qui concerne les attributions et les devoirs du Secrétaire  
et du Trésorier dudit conseil et des employés de ce bureau.  
En conseil, ce 6 mai, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Ordre de motion de M.  
Edwin Ryan.

### Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement intitulé: "Chap-  
tre 5, Règlement concernant les évaluations et taxes", soit amendé de manière à  
fixer à un pour cent la taxe sur les biens-fonds et à vingt-cinq centus par cent  
piastres de valeur sur les fonds de marchandises et effets de commerce, excepté sur  
les biens-fonds qui sont occupés ou exploités pour les fins de l'agriculture, le pèche-  
rage des animaux et commerces à bois ainsi que sur les biens-fonds situés dans  
les îles et Marais lequel la taxe sera fixée à quatre-vingt-cinq centus pour  
chaque cent piastres.  
En conseil, ce 6 mai, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Commission pour  
l'achat en gros.

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture de tuyaux en  
gris, une seule, au montant de \$618.<sup>50</sup> est produite par M. C. Lorange.  
Accordée

Lundi, le 6 Mai, 1912.

Accordée, pourvu qu'elle soit conforme à la demande du subintendant.

Approuvé.

Et le conseil s'ajourne à lundi, le vingt mai prochain, à huit heures et quinze du soir.

E. H. Paulme  
Secrétaire.

Adopté  
Louis D. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière  
20 mai 1912.

Une assemblée régulière du conseil de la ville des Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de ville en la dite date, lundi, le vingtème jour de mai au lieu de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Don Honoré Maize  
Maires  
M. J. L. Lacombe  
M. J. L. Lacombe

J. D. Normand,  
O. Paulme,  
J. J. G. G. G.  
Ch. J. J. J.  
N. L. L.  
R. R. R.  
F. C. C. C.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. J. J. J.

Requête de M. J. J. J. demandant le renouvellement de la licence de magasin de liquors de M. Ludger Rivard.

Requête de M. E. E. E.

Requête de M. E. E. E. inspecteur sanitaire, sollicitant une augmentation de salaire.

Requête de M. A. A. A.

Requête de M. A. A. A. demandant l'usage de la salle de l'hôtel de ville pour soirée théâtrale à la date du 4 juin prochain, au prix que le conseil croira devoir fixer.

Requête de M. M. M. et G. G. G.

Requête de M. M. M. et G. G. G. demandant que les noms de M. M. M. et G. G. G. soient enlevés au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaires de l'immeuble partie No. 1100 du cadastre, chacun pour une partie, au lieu et place de M. Napoléon Champoux, suivant acte d'échange entre les dits N. Champoux et G. G. G., et acte de vente par G. G. G. à J. Estélin, produits avec leur requête; demandant en outre que partage soit fait au dit site quant à la valeur respective de chaque partie de propriété.

Accordée et les évaluateurs devront faire le partage.

Requête

# Lundi, le 20 Mai 1912.

Requêtes  
de M. J. Brignon.

Requête de M. Henri Bergeron demandant l'acquisition, des trottoirs sur le côté sud-ouest de la partie de la rue St Paul, comprise entre les rues Des Commissaires et St-Maurice.

Requêtes  
de M. Louis Janvier  
et al.

Requêtes de M. Louis Janvier et autres résidents du quartier Notre-Dame demandant la pose de tuyaux d'aqueduc et de drainage, ainsi que l'installation de la lumière électrique dans certaines parties des rues Carter, Denny, Champflour et Cooke, nous en core favorables de ces améliorations.

Référé à l'avecat pour rapport aux Comités Permanents, et inviter M. le Docteur Hite et l'avecat de la cité à assister à la prochaine réunion de dits comités.

Requêtes  
de M. Edm. Gauthier  
et al.

Requêtes de M. Edmond Gauthier et autres demandant la pose d'une lumière électrique sur le Boulevard St-Louis, au coin de la quatrième avenue.

Lettres  
de M. Norman Chaine

Lettre de M. Norman Chaine, gardien de nuit privé, demandant à être assermenté avec pouvoirs de constable régulier, moyennant rémunération raisonnable.

Lettres  
du Conseil d'Administration  
de l'Assistance.

Lettre de remerciements du conseil d'administration de l'Assistance au sujet de la suppression d'un certain nombre de licences de magasins de liquors.

Lettre  
de M. A. E. D'Almeida

Lettre de M. A. E. D'Almeida, réclamant, au nom des héritiers de feu P. César Pothier le paiement d'une somme de cent vingt-neuf piastres et treize (129.13) cents, étant pour le quart de piastre de vente, plus l'impôt accu, du lot N<sup>o</sup> 949 du cadastre, consenti par les dits héritiers à la Corporation de cette cité; par acte de vente en date du 27 avril 1910, ladite part étant maintenant due sur le devis de l'usufruitière dudit immeuble Madame veuve Lea Duracher.

Lettre  
de M. M. Bureau  
et al.

Lettre de M. Bureau, Bureau Diquis, Sagin, concernant le paiement d'un compte pour services professionnels.

Lettre  
de M. A. J. Guin

Lettre de M. A. J. Guin, réclamant de cette Corporation la somme de \$ 200.<sup>00</sup> pour dommages causés à sa propriété, le 3 mai courant, par le refoulement de l'eau dans les tuyaux d'égoûts.

Lettre  
de M. J. M. Bourgeois

Lettre de M. J. M. Bourgeois, Ingénieur de District du Département des Travaux Publics du Canada, priant le Conseil d'avoir à faire discontinuer les travaux de fondation de culées supportant l'ancien pont reliant l'île Caron à l'île St-Christophe, ou les conséquences qui pourraient en résulter pour l'île Caron.

Aux comités permanents.

Accordée.

Au chef de police.

Accordée.

Aux comités des finances.

Au surintendant.

A l'avecat.

Lundi le 20 Mai 1912.

de Diamond Whitman Co. Limited. Lettre

111 Lettre de "Diamond Whitman Co. Ltd." et "The Mahan Cotton Co. Ltd." concernant l'organisation d'un service de protection contre le feu dans le quartier Notre-Dame.

de B.P.R. Lettre

112 Lettre de la C<sup>ie</sup> de chemin de fer Canadien du Pacifique se plaignant de l'évaluation de ses propriétés ainsi que de celles de la C<sup>ie</sup> de la Vallée du St-Maurice, telles que portées au rôle d'évaluation de cette cité pour 1912, et demandant le privilège de comparaitre pour contester les dites évaluations.

de The Northern Electric & Manufacturing Co. Ltd. Lettre

113 Lettre de "The Northern Electric & Manufacturing Co. Ltd." à l'effet qu'elle procède de suite avec l'ordre de cette Corporation par un système de télégraphes d'alarme et qu'elle en fera l'installation aussitôt qu'il sera possible.

de M. J. O. Dery. Lettre

114 Lettre de M. J. O. Dery, avocat, notifiant le conseil, qu'il a eu de la cause de la Corporation, a été maintenue, avec dépes, contre la défenderesse.

de M. J. O. Dery (2). Lettres

115 Lettres (2) de M. J. O. Dery, avisant le conseil, que, sur le décès de M. J. Oudin, avocat de la Corporation, il serait urgent de nommer un autre avocat pour continuer les procédures dans un procès de Dame M. Gravel contre la Corporation de même, que pour comparaitre et produire une défense dans une autre cause de J. O. Piquin vs la Corporation.

de l'Inspecteur-sanitaire. Rapport

116 M. l'avocat Dery, est chargé de continuer ces causes.  
Rapport de M. J. O. Dery, inspecteur-sanitaire, concernant une saisie de viande opérée sur le marché aux denrées à la date du 14 mai courant.

de l'Inspecteur de la Ville de construction d'un nouveau poste de feu et habiter dans le quartier Notre-Dame. Rapport

117 Rapport.  
Très-Respectueusement,  
M. le Maire  
et à  
Messieurs les Echevins.  
Messieurs,

Nous, soussignés, avons l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil un rapport au sujet de la construction d'un nouveau poste de feux police temporairement. Après examen fait de la bâtisse (hangar) appartenant à la cité, située sur le terrain, de l'icône, au St-Maurice, et du terrain vacant au coin des rues St-Maurice et Avenue Larivière, nous sommes venus à la conclusion qu'il serait plus dispendieux de transporter cette bâtisse de l'endroit actuel au dit terrain, que la construction d'une nouvelle bâtisse temporaire, ou que la construction en plusieurs parties

ainsi

Lundi, le 20 Mai, 1912.

ainsi que la longueur du chemin à parcourir.

Vos tout dévoués serviteurs,  
(Signé) Hrs. Parent,  
Inspecteur de Ville,

( " ) Emil Berthiaume,  
Chef du Dép. Feu et Police.

Trois-Rivières, 20 mai, 1912.

Rapport

A Son Honorable Maire

et à  
Messieurs les Echevins,

Messieurs:-

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil le rapport en sujet de l'application de M. Théodore Trudelle, ancien de nuit de la cité, demandant un salaire en compensation des services qu'il pourrait rendre au département de police de la cité, tout en remplissant les mêmes devoirs envers les citoyens.

En considération du manque de temps pour examiner la question, je demandais à votre conseil de bien vouloir laisser cette demande en suspens pour quelques jours, afin de me permettre de pouvoir compléter l'organisation du département de la police.

Votre tout dévoués serviteurs,

(Signé) Emil Berthiaume,  
Chef de police.

Rapport

A Son Honorable Maire

et à  
Messieurs les Echevins,

Messieurs:-

En conformité au désir que vous m'avez manifesté, vendredi dernier, j'ai fait l'estimation de ce que coûterait le parachèvement de la grande salle dans le haut du marché aux denrées, consistant dans la pose d'un plafond en bois double, bridage des murs et des chéneaux, et trois couches de peinture.

Rapport  
du chef de police pour  
l'application de M. Théodore  
Trudelle, demandant  
un salaire par compensation avec  
son service au département de police.

Rapport  
du Chef de Police pour  
concernant le coût du para-  
chèvement de la salle  
dans le haut du marché  
aux denrées.

Lundi, le 20 Mai, 1912.

peinture sur le toit, et j'en suis venu à la conclusion que ces travaux coûteraient environ vingt-cinq cent cinquante et quinze piastres. (\$1375<sup>xx</sup>).

Respectueusement soumis,

(Signé)

Fr. Parent,  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 20 mai, 1912.

1<sup>re</sup> Motion.  
Rapport de l'inspecteur de  
M. Georges Morissette  
à M. Nect. Lesieur.

Proposé par M. Belliveau,  
Secondé par M. Beaulac,

Que la demande de certificat infamant de M. Nect. Lesieur pour  
permettre le transport de bancs d'auberge de M. Georges Morissette, en sa fa-  
veur, soit examinée et que le dit certificat soit homologué.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Procédure intro-  
duite par M. L. Gagnon  
contre la corporation

Proposé par M. Fauriol,  
Secondé par M. Verette,

Que M. A. Desjardins, avocat, soit autorisé à comparaître pour et au  
nom de la corporation de cette ville, dans une cause de Gagnon vs La corporation  
des Trois-Rivières, ainsi qu'il a continué les procédures actuellement pendantes  
dans une cause de Gagnon vs M. Gagnon contre la même corporation, et cela, en  
remplacement de M. L. Gagnon, avocat de la dite corporation, décide.

Adoptée.

Commission pour  
l'arrangement de  
voies.

Des soumissions, au sujet de demandes pour l'élargissement des passelles  
sous grand pont St-Maurice, une seule, au montant de deux cent cinquante et cinq  
piastres (\$265<sup>xx</sup>), est produite par M. Géphuin Ducharme.

Accordée.

Approuvé.

Et le conseil s'ajournera mercredi, le cinq juin prochain à huit heu-  
res et quinze du soir.

Adopté  
Cléris Normand  
Maire

M. Desaulniers  
Sec. Trés.

Advenant huit heures et quinze du soir, mercredi, le cinq juin mil neuf  
cent douze, il n'y a pas eu d'assemblée du conseil. Les membres présents, savoir: Son  
Honorable Maire L. P. Normand, et Messieurs les Edouard Beaulac, J. A. Belliveau,  
M. Fauriol, M. Lamy, M. Gagnon et M. Verette, ont décidé de ne pas siéger en assem-  
blée.

Vendredi, le 14 Juin, 1912.

assemblée régulière mais plutôt en Comité Général, afin de continuer l'étude des appropriations pour l'année courante, et il y aura eu en conséquence la tenue de l'assemblée régulière du dit Conseil à mercredi, le douze juin courant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desaulniers  
Secrétaire Trésorier.

Advenant huit heures et quinze du soir, mercredi le douze juin, mil neuf cent douze, il n'y a pas eu d'assemblée, faute de quorum. Les membres présents, savoir: Messieurs les Echevins A. Desjardins, C. Bourgeois et S. Ryan, ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à lundi, le dix-sept de juin courant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desaulniers  
Sec. Trés.

Trois-Rivières, 13 juin, 1912.

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Au  
Secrétaire Trésorier du Conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières pour vendredi, le quatorze de juin courant, à huit heures et quinze du soir, concernant billets fournisseurs.

(Eigui) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale.  
14 Juin 1912.

A une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'hôtel de Ville en la dite cité, vendredi, le quatorzième jour de juin, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités susdites par loi établies, présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. Normand,  
A. Desjardins,  
J. A. Desjardins,  
C. Bourgeois

D.

Vendredi, le 14 Juin, 1912.

D. Lamy  
R. Lamy

1<sup>re</sup> Motion.  
Billet promissive  
montant de \$30,000.  
en faveur de la Banque  
de Hochelaga.

Proposé par M. Ryan  
Secondé par M. Bellefleur

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque de Hochelaga un billet promissive au montant de trente mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela pour travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission des décrets, à ce effet, autorisée par l'Acte de la Législature de la Province de Québec, s. George V, chapitre 50, article 12.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissives  
en faveur de M<sup>lle</sup> Marie  
Gélinas et al.,

Proposé par M. Ryan  
Secondé par M. Beaulac

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer les billets promissives suivants, à six mois de la date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an. En faveur de: Demoiselle Marie Gélinas pour deux cents piastres, date du cinq mars dernier; J. H. Ricard pour deux mille piastres, date du cinq mars dernier; Pierre Blais pour mille piastres, date du vingt mars dernier; Théodore Séguin, pour mille piastres, date du vingt mars dernier; Demoiselle Caroline Lortie, pour mille piastres, date du vingt-cinq mars dernier; Cédon Durock, pour mille piastres, date du vingt-six mars dernier; Hippolyte Poiry pour quinze cents piastres, date du vingt-six mars dernier; Josphin Lebanc, pour mille piastres, date du vingt-huit mars dernier; David Gauthier pour mille piastres, date du premier avril dernier; Dame Mathine Studel-Gisèle, pour deux cents piastres, date du quinze avril dernier; Ludger Clave pour mille piastres, date du vingt-cinq avril dernier; Dame Louise C. Bellefleur, pour mille piastres, date du vingt-cinq avril dernier; Adam Monblain, pour mille piastres, date du premier mai dernier; Marique Tapan, pour deux mille cinq cents quatre-vingt piastres, date du deux mai dernier; Dame V<sup>o</sup> Ephrem Savin pour mille piastres, date du six mai dernier; Dame V<sup>o</sup> Ernest Mineau et Demoiselle Amélie Allard, pour mille cinquante piastres, date du quinze mai dernier; Dame Solomon Engaud, pour deux cents cinquante piastres, date du vingt et un mai dernier; Frank Luppman pour mille piastres, date du vingt et un mai dernier; Dame Jean Baptiste Auger (née Julie St-Onge), pour mille piastres, date du vingt et un mai dernier; Albert St-Onge pour quinze cents piastres, date du sept juin courant; Dame Melodie H. Hubert, pour mille piastres, date du sept juin courant; J. H. Ricard, pour deux mille six cents piastres, date du dix juin courant; Napoléon Lamy, pour mille piastres, date du quatorze juin courant; et Joseph Portales, pour mille piastres, date du vingt et un mai dernier.

Adoptée.

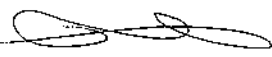
Et



Lundi, le 17 Juin, 1852.

Et la séance est levée.

Adopté  
Harris Philomane  
Maire

H. Desagniers  
Secr. Gén.  


Assemblée Régulière  
17 Juin, 1852.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-septième jour de juin mil huit cent cinquante-deux, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Honorable le Maire,  
Messieurs les Echevins

J. P. Normand,  
O. Fleury,  
J. J. Bellefeuille,  
Ch. Courcier,  
Th. Lang,  
Robt. Lippin,  
H. A. Perreault.

Ses minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
subdivisionnaire M. Joubert  
concernant le rôle  
des propriétés de  
propriété.

Requête du Séminaire St-Joseph des Trois Rivières demandant que le nom de différentes personnes d'après les accompagnant la requête, soient substitués au sien, au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaires de certaines subdivisions du lot N° 1130 du cadastre; le tout suivant les différents actes produits avec sa dite requête.

Accordée.

Requête  
de M. Alfred Drey.

Requête de M. Alfred Drey, sollicitant la position d'aromat de la cité, en remplacement de M. L. J. Gaudin, décédé.

Aux comités permanents.

Requête  
de M. E. Massicotte.

Requête de M. Euffie Massicotte sollicitant une position de charretier dans le département des chemins.

Requête  
de M. Willie Gault.

Requête de M. Willie Gault, sollicitant une position de charretier.

Chef de police.

Requête  
de M. Ed. Gaudin.

Requête de M. Edouard Gaudin, sollicitant une position de charretier.

Un Inspecteur de ville.

Requête  
de M. Phil. Panneton  
et autres.

Requête de M. Philippe Panneton et autres journaliers, au service de la corporation, sollicitant une augmentation de salaire.

Au Surintendant.  
Requête

# Sundi, le 17 Juin, 1912.

Requête de l'Union des Chaudronniers

Requête de l'Union des chaudronniers des Trois Rivières, demandant que leur salaire soit porté à trois piastres par jour.

Au Surintendant.

Requête de M. Adol. Robert.

Requête de M. Adolphe Robert et autres demandant la confection de trottoirs convenables au front des propriétés sises sur la place du marché à la fin, rue St-Philippe.

Aux comités permanents.

Requête de M. J. B. Biron.

Requête de M. J. B. Biron, demandant que son nom soit substitué, au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de Guillaume Couture, comme propriétaire de l'immeuble N. 625 du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée.

Requête de M. J. M. O'Connell et M. J. M. O'Connell

Requête de Messieurs Mepique O'Connell et Mepique O'Connell, accompagnés de l'approbation d'un certain nombre de contribuables, à l'effet qu'ils ont l'intention d'établir un service de transport de passagers entre Trois Rivières et le Cap de la Madeleine, au moyen d'une voiture automobile, et demandant à cette fin, qu'il leur soit accordé une licence, de même qu'une exemption des taxes de piéages sur les ponts St-Maurice.

Aux comités permanents.

Requête de M. Vict. Vézina.

Requête de M. Victor Vézina, sollicitant le renouvellement de sa licence de magasin de liqueurs.

Requête de M. Emile Panneton

Requête de M. Emile Panneton et autres, demandant le déplacement de la maison située au côté nord de la rue Sandette, à l'intersection de la rue Royale, et appartenant à Madame St. Bourque, veuve de feu le Dr. A. B. Mitak.

Aux comités permanents.

Requête de M. J. A. Desjardis

Requête de M. J. A. Desjardis et autres, sollicitant en faveur de M. Arthur Rodolphe, le renouvellement de sa licence de chaudronnier.

Au chef de police.

Requête de M. G. Dupuy

Requête de M. Georges Dupuy, demandant la pose d'un service d'égout dans un fossé à son hôtel, rue Haute-fleur.

Accordée.

Requête de M. Wilfrid Stasdale

Requête de M. Wilfrid Stasdale, offrant des services pour le contrôle de l'abattoir, en remplacement de M. Georges Robert.

Accordée à \$9.00 par semaine.

Lettre du conseil municipal de Savel

Lettre du conseil municipal du village de Savel, se plaignant de la traversée entre Trois Rivières et St. Augustin.

Aux comités permanents.

Lettre de M. E. Numburger

Lettre de professeur E. Numburger, désirant savoir s'il y a place en cette cité pour un directeur de fanfare ou chef d'orchestre.

Lettre

# Lundi, le 17 Juin, 1912.

Lettre de M. J. P. Dany.

18 Lettre de monsieur l'avocat Dany, à l'effet que la cause de Chevalier contre la Corporation, a été prise en délibéré par le Honorable Juge Tanguay.

Lettre de M. Amos de la cité.

19 Lettre de monsieur l'avocat Dany, suggérant de régler la poursuite de M. Lacroix vs la Corporation, au prix de trente-cinq (\$35.<sup>00</sup>) piastres.  
**Accordée.**

Lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes.

20 Lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes, invitant le Conseil à se faire représenter à la convention qui sera tenue à Windsor, Ont., les 27, 28 et 29 août prochain.

Lettre de M. M. Germain et Page.

21 Lettre de M. M. Germain et Page, demandant la reprise de la balance de compte, à leur venir sur la construction de pont entre les îles St-Christophe et de la Ste-Thérèse, moins cependant une somme de cinquante piastres, qu'ils considèrent suffisante pour garantir l'exécution des derniers travaux.  
**Accordée.**

Lettre de The Universal Fire Escape Company.

22 Lettre de "The Universal Fire Escape Company" offrant en vente un ou plusieurs appareils de sauvetage, au prix de \$164.<sup>00</sup> cent cinquante quatre piastres, chaque.  
**Accordée.**

Lettre de The International Gully & Pipe Co. Ltd.

23 Lettre de "The International Gully & Pipe Co. Ltd." concernant la fourniture de baux pour le boulevard.  
**Accordée.**

Lettre de M. Paul Godin.

24 Lettre de remerciements de M. Paul Godin, ainsi qu'application pour emploi quelconque dans la police.  
**Accordée.**

Rapport de la Commission des Finances.

25 **Rapport:**  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages listées suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 mai, 1912.

Les comptes,	Bordereau N° 1	377,224 <sup>08</sup>
do	" " 2	3,430 <sup>80</sup>
do	" " 3	718 <sup>24</sup>
		<b>\$281,373<sup>12</sup></b>

Respectueusement soumis,  
(Signé) Rob. Roy Prêt.  
J. A. Desjardins,  
O. Desjardins,  
Ch. Tanguay.

Proposé

Lundi, le 17 Juin, 1912.

Motion. Proposé par M. Delfeuille,  
Secondé par M. Beaulac

Quel rapport du comité des finances qui vient d'être lu devant le conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport  
de l'Inspecteur sanitaire

Rapport de l'Inspecteur sanitaire concernant une saisi de viande opérée à l'hôtel de bruch de M. J. Fourville.

Rapport  
de l'Inspecteur de ville  
concernant le projet de  
construction d'une station  
de feu et police dans  
le quartier Notre-Dame.

Rapport

Mon Honorable Maire

et à

Messieurs les Echevins,

Messieurs, J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai fait l'estimation de la construction à faire pour une station de feu et police dans le quartier Notre-Dame, suivant les dimensions données par M. Emile Barthélemy, chef de police et j'en suis venu à la conclusion que cette bâtisse, pour la mettre confortable pour toutes les saisons, coûterait environ douze cents (\$1200.<sup>00</sup>) piastres.

(Signé) Ars. Parrot,  
Inspecteur de ville.

Trés. Révisé, 14 Juin, 1912.

Accordé, et quedes, soumissions, soient demandées pour le dit ouvrage.

Rapport  
de l'Inspecteur de ville  
concernant la réclamation  
en dommages de M. A.  
Gouin.

Rapport

Mon Honorable Maire

et à

Messieurs les Echevins,

Messieurs, J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur la réclamation de M. A. Gouin pour dommages causés par l'eau qui s'est entrée dans sa cave, et quedes, ni avez ripré:

Que l'eau qui est entrée dans la cave de M. Gouin provenait de crues de tuyau de drainage dans la rue Des Pisons, était bouché, la faisant s'écouler jusque dans les tuyaux de services.

Quedes, dommages causés aux effets dans sa cave, ainsi que les travaux qu'il a fait faire avant de reconnaître la provenance de cette inondation sont d'une valeur d'environ cinquante (\$50.<sup>00</sup>) piastres, mais que par la suite, il a été obligé de chauffer pour évicher la terre de laquelle il s'échappait beaucoup d'humidité remontant,

Sundi, le 17 Juin, 1912.

remontant dans son logement, et il considère que la somme qu'il réclame n'est qu'une juste compensation pour ce qu'il a souffert et ce qu'il pourrait souffrir à l'avenir, et qu'à moins d'un règlement dans ce sens, il se voit obligé de faire faire par un ou des médecins, un examen concernant l'état sanitaire de la dite cave et de leur rapporter à leur opinion.

Respectueusement soumis,

(Signé) M. Parent, Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 5 Juin, 1912.

Levée Conseil et référé au Dr. Pédouze, dommages, de suite.

Rapport

Rapport

du Dr. Pédouze de la Ville concernant l'acceptation des travaux d'entretien du grand pont St-Maurice

Mon Honorable Maire

et à

Messieurs les Echevins,

Messieurs, J'ai l'honneur de vous faire rapport que les travaux d'élargissement des passerelles du grand pont St-Maurice par M. Jépluin Dublanc, sont terminés suivant les spécifications réglées la requise dont les ouvrages devaient être exécutés et que j'ai fait l'examen, j'en suis très satisfait.

Respectueusement soumis,

(Signé) M. Parent, Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 11 Juin, 1912.

Rapport

Rapport

du Dr. Ingénieur de la Cité concernant l'arrivée en opération de la nouvelle prise d'eau de la Capitale.

Corporation de la Cité de Trois-Rivières,

Bureau de l'Ingénieur de la Cité, 3 Juin, 1912.

Mon Honorable Maire

et à Mess. les Echevins

de la Cité de Trois-Rivières.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous informer que l'installation de puits instantanés sur la berge de la rivière St-Maurice est à peu près terminée. Le système a été mis en opération le 28 Mai à 8 A.M. et depuis ce moment-là, le service

Lundi, le 17 Juin, 1912.

service de distribution est fait sur la nouvelle prise d'eau avec une pression régulière et constante de 120 lbs. exigée par les quartiers de la brigade de feu.

Un premier nettoyage des conduites de la ville a été fait dans l'après-midi du 28 Mai, deux autres ont été faits dans le courant de cette semaine après quoi, il serait à propos de soumettre trois échantillons d'eau au bureau provincial d'Hygiène pour analyse, le premier devant être pris à sa sortie des puits, le deuxième pris dans le centre de la ville et le troisième pris à l'extrémité de la distribution. Le résultat de ces trois expériences facilitera la tâche de détecter les endroits contaminés s'il en existe encore.

La température de l'eau observée à sa sortie des pompes est de 8 degrés centigrade.

Si le conseil ou le comité de l'aqueduc désire faire l'inspection officielle du nouveau service d'eau, j'en ferais un plaisir d'accompagner le parti et d'expliquer sur place le fonctionnement du mécanisme dans tous ses détails.

J'ai suivi très attentivement le fonctionnement du nouveau système depuis sa mise en opération et je puis dire que les résultats obtenus jusqu'à présent peuvent être considérés comme satisfaisants.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Prof. Fangois,  
Ingénieur de la Cité.

Trois-Rivières, 10 juin, 1912.

Rapport:

A

Mon Honorable Maire

et à

Messieurs les Echevins,

Messieurs,

Sur la demande de Monsieur Fangois Ingénieur de la Cité, ainsi que pour ma satisfaction personnelle, le 3 Mai dernier, une expérience a été faite afin de constater si l'eau prise au nouvel endroit pourrait fournir la quantité nécessaire en cas d'incendie.

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil les quelques notes du résultat obtenu de cette expérience.

Depuis que la Cité fait usage de l'eau prise au nouvel endroit, la pression a toujours été de 120 à 125 lbs. Lors de l'essai quatre jets furent adaptés aux bornes fontaines, avec une longueur de tuyau de 50 pieds chacun, sur la rue Notre-Dame, coin des rues Alexandre et St. St. Xavier, ces quatre jets

Rapport  
du Maire du Dept. du  
Nord-Ouest concernant  
le fonctionnement de  
la nouvelle prise d'eau  
de l'Aqueduc.

Lundi, le 17 Juin, 1912.

Jets, avec des bouches d'un pouce à l'orifice, ont fonctionné vingt-cinq minutes consécutives, le résultat obtenu a été des plus satisfaisant soit sur la pression de l'eau ou la quantité.

La quantité d'eau utilisée a été de 225 gallons à la minute par jet, donnant un montant de 900 gal. à la minute et un total de 22500 gallons pour les 25 minutes.

Tout en faisant cette expérience j'ai été informé qu'un tuyau de 2 1/2" avait été ouvert en même temps que les quatre jets qui fonctionnaient, ce qui équivaldrait au moins à six jets d'un pouce; donc la dépense d'eau pendant ces 25 minutes serait environ de 56250, laquelle a été lancée à une hauteur de 105 pieds et à une distance de 140 pieds.

Malgré le résultat satisfaisant obtenu je désire, lundi le 18, faire une nouvelle expérience sur une plus grande échelle, sur la rue St Maurice, en face de la C<sup>ie</sup> Nabaso, à laquelle je prierais Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins d'être présents, afin de constater par vous-même les expériences qui seront faites.

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) Emile Pethiaume  
Chef du Dép<sup>t</sup> Feu et Police.

**Rapport**  
au Chef du Dép<sup>t</sup> du Feu et Police concernant les constatations, et les pour causes, du feu survenu le 16 mai, de mai

Rapport:

Département du Feu et Police.  
Rapport mensuel du mois de mai 1912.  
Département de Police.

Surdevier régulier de police, les Constables ont fait	Constatations.
Logis comme protection	24 hommes.
Divers rapports et remarques	80 de service.

Détail des rapports et remarques.

Divers incidents de trottoirs, défauts rapportés.	29	
Personnes trouvées et classées de dans les eaux	5	
" " " wagons de chemin de fer.	4	
Contre la fermeture des restaurants	3	
Les obstructions dans les chassis de bar des hôtels.	14	
Personnes arrêtées de chanter dans les rues le soir.	6	
Propriété fait à faire partir des papiers et journaux la nuit dans les rues.	25	
Genau la circulation sur les trottoirs	<u>4</u>	
Quis signifiés de payer licences	4 Enfants égars conduits aux parents	2
" " contras. aux règlements.	25 Châssis trouvés morts dans les rues	14

# Lundi, le 17 Juin, 1912.

En plus des devoirs réguliers de police les constables ont eu à répondre à  
 45 demandes pour la police pour rapport suivant:

Personnes ivres	19.	Surveillance maisons suspectes	9
Trouble au pair	17	Trouble dans les ménages,	7
Accidents d'auto	2	entre voisins,	7
Colporteurs sans licence	2	Circulation dans les rues	5
Vagabonds,	9	Obstructions " "	6
Fournis dans les cours,	7	Vol	4
Colporteurs sans licence,	1.	Feux maisons mal famées,	2.
Truque	30.	Vol	1.
Trouble au pair	20.	Intervenir devoir de police	2.
Carabondage,	11.	Refus de circuler de substituer,	2.
Plaisanter dans la rue	1.	Protection	24

Amutations faites sur devoirs réguliers de police	32
" en réponse aux demandes et rapports,	38
Logé comme protection	24
Total des amutations du mois,	94.

Cité des Trois Rivières,  
 1<sup>er</sup> juin 1912.

(Signé) *Emile Berthiaume*  
 Chef du Dép. Sûreté Police.

## Département du Feu.

Dans le cours de ce mois, les pompiers n'ont eu à répondre qu'à 11 appels.  
 Aucun dommage n'a été causé; ni aucun des appareils n'a été inutile. Deux appels  
 pour fournir par les eudes chaudes dans les cours, un feu dans le grenier et un ap-  
 pel pour le feu parvenu au lieu de la police.

Cité des Trois Rivières,  
 1<sup>er</sup> juin, 1912.

(Signé) *Emile Berthiaume*  
 Chef du Dép. Sûreté Police.

Rapport:

Montréal, le 20 mai, 1912.

*Son Honneur le Maire*



Lundi, le 17 Juin 1912.

et Messieurs les Examinés  
de la Cité des Trois-Rivières,

Messieurs,

En tant qu'il me fut fait, sur la demande de votre Honorable Conseil, après avoir examiné d'une manière sommaire les livres de comptabilité de votre corporation, j'avais l'honneur de faire rapport que ces livres semblaient contenir les éléments essentiels pour une vérification satisfaisante des écritures.

Le 21 septembre 1910, vous m'avez fait tenir copie d'une résolution: "A l'effet que vous êtes chargés d'examiner les livres de la corporation afin de faire suggérer des améliorations qui pourraient être apportées à la comptabilité." Peu de temps après, à ma demande, le Secrétaire-Trésorier me fournissait les formules et me donnait certains renseignements sur le système de comptabilité en usage, et je recommençais mes travaux par leur étude et celle de la charte et des règlements de la corporation; mais, par suite de circonstances particulières et de l'incendie qui détruisit l'Hôtel de Ville, dans l'automne de 1910, ces travaux ne furent repris qu'au mois de novembre 1911.

Le Conseil d'admission n'ayant chargé qu'un seul membre: "D'étudier le système de comptabilité en usage afin de faire des suggestions utiles et avantageuses," mais aussi: "De faire l'audit des livres de comptes pour l'exercice 1910, ainsi qu'il est établi le bilan au 31 décembre de la même année," le 20 novembre 1911, je me rendais à Trois-Rivières avec deux aides et je commençais la vérification que j'ai suspendue ces jours derniers, votre Honorable Conseil n'ayant requis par une résolution adoptée à sa séance régulière du 15 avril dernier de faire: "Un rapport sur l'audit des livres de la corporation." J'ai constaté des lacunes qui une examen sommaire ne peut révéler et qui ne peuvent être relevées qu'après un pointage détaillé des opérations. Cet état de choses justifie les termes de ma lettre du 15 avril 1910, ma longue expérience et sans cesse de travaux n'ayant enseigné les aléas d'un examen superficiel.

Après cette mise au point, j'ai l'honneur de vous présenter le résultat de mes travaux jusqu'à ce jour.

Déjà, à deux reprises différentes, devant votre Comité j'ai signalé les anomalies et les incongruences de votre organisation comptable, particulièrement en ce qui concerne les opérations de caisse et de Banque. Les complications sans nombre, quel mode empêche de procéder sans avoir provoqué n'ont obligé de faire un travail excessivement long et relativement satisfaisant, les comptes de ces opérations ne pouvant être faits que partiellement.

Constatations et lacunes.

Erreur de caisse et de banque de Banques. Parmi les lacunes constatées, j'en citerai que les suivantes, dans les autres découlent généralement. En aucun temps durant l'année 1910, il n'a été établi de concordance entre la Balance des valeurs en main et

Rapport  
de M. G. Gagnon  
concernant l'audit  
des livres de comptes de  
la corporation pour  
l'année 1910.

en

Lundi, le 17 Juin, 1912.

en Fugues et elle paraissant au livre de caisse, de plus elle ne paraît pas avoir été faite en aucun temps, avant 1910 ni plus tard en 1911.

Les déboursés n'ont pas été inscrits dans la caisse, au moment, des paiements, qu'ils aient été effectués par chèques ou en espèces, mais seulement à l'époque de leur approbation par le Comité des finances.

Comme beaucoup de ces déboursés ont été effectués quelquefois plusieurs mois et même au-delà d'un an - nous avons même trouvé un montant payé en 1910 qui avait été porté à la caisse en 1902 - avant leur approbation, et que, par ailleurs, un grand nombre d'autres au Comité qui plusieurs mois après, il en est résulté que la concordance entre la caisse et les valeurs en main et en Fugues à une époque déterminée, est devenue pratiquement impossible à établir; d'autres complications surgissent encore par suite du fait qu'il y a souvent plusieurs comptes approuvés le même jour et tous entrés à la caisse ce jour-là, comprenant: 1<sup>o</sup> Une partie payée antérieurement de différentes dates, par chèques ou en espèces; 2<sup>o</sup> une autre partie payée à la date de l'approbation et 3<sup>o</sup> - une partie payée à des époques ultérieures, différentes.

Cette façon de faire semble être en usage depuis très longtemps et même remonter avant l'entrée en fonctions du Secrétaire-Trésorier actuel.

La cause principale de cet état de choses et la raison alléguée pour justifier cette manière de procéder semblent être, en une interprétation par trop rigide de la 1<sup>re</sup> partie de la section 8, article 2, chapitre 3 de la charte, aussi bien de la part du Conseil qu'au Comité du Secrétaire-Trésorier; celui-ci enregistre à la caisse, même les déboursés, actuellement faits par lui, comme ceux des honoraires, salaires et gages des officiers et employés permanents de la Corporation, le remboursement des bills et comptes sur lesquels le Conseil agit de préférence, qui sont toujours effectués à des dates fixes et régulières, qu'il y ait ou non des paiements, et sont soumis de nouveau au Comité des Finances.

Par suite, le livre de caisse n'était plus, quant aux déboursés, qu'un simple registre d'inscriptions, dont les écritures, correspondant aux frais verbaux des séances du Conseil et du Comité des Finances, mais n'ayant aucune corrélation avec l'époque du véritable mouvement de la caisse ou de Fugues comme je l'ai expliqué plus haut.

J'ai constaté, que, par ailleurs, contrairement aux dispositions de la 2<sup>de</sup> partie de l'article de la charte sus-mentionnée, qui se lit ainsi: "Et tout tel paiement sera fait par un chèque signé par le Maire et contresigné par le Secrétaire-Trésorier et payable à l'ordre du créancier si moins qu'il y a des paiements à faire soient de moins de \$15.00 chacun, pour lesquels paiements un seul chèque sera fait payable à l'ordre du Secrétaire-Trésorier." Les chèques émis sur des différents comptes de banques n'ont été que contresignés par le Secrétaire-Trésorier, à l'exception de quelques-uns. Ainsi, au 30, des 1524 chèques émis, 148 seulement ont été signés par M. le Maire ou un autre membre du Conseil. De ces chèques, il y en a eu pour

Lundi, le 17 Juin, 1912.

une somme totale de \$63,177,77 faite à l'ordre du Secrétaire Trévorier lui-même, ou à celui d'un autre officier de la Corporation.

Comme pour établir les mouvements de caisse pour une période quelconque, il est nécessaire d'établir les valeurs en main et en Banque, à un moment déterminé au commencement ou à la fin de cette période, et que, comme je l'ai dit plus haut, cela n'a pas été fait et ne pouvait l'être, dans les conditions dans lesquelles la caisse a été tenue, j'ai dû faire un travail considérable de recherches dans les écritures et pièces de caisse et chèques des années 1909 et 1911.

Pour faire un relevé des opérations de l'année 1910, et établir une situation relativement exacte, devant servir de base à l'adaptation d'une méthode adéquate et rationnelle contenant tous les éléments d'ordre et de contrôle nécessaires, j'ai dû faire, en grande partie, la vérification de la caisse des 1909 et entièrement celle de 1911, autrement la vérification des opérations de l'année 1910 ne servirait qu'à faire constater une situation pleine de dangers sans résultat pratique pour l'établissement d'une nouvelle base pour les opérations futures. Pour établir cette base, qui sera constituée par un bilan rectifié, des emprunts s'imposent en rapport avec la réévaluation de certains chapitres du Bilan, etc., par tout ce qui concerne le déplacement des fonds de la Corporation à la Commission. Selon le choix-versa; ces deux corps séparés et distincts, relevant d'intérêts en partie différents, doivent arriver à un règlement qui ne pourra être atteint que par une vérification complète de la caisse et des comptes de Banque de la Commission pendant pour une période de plusieurs années passées.

Un grand nombre de pièces justificatives de caisse parmi lesquelles sont les "paié-listes", n'ont pas le caractère d'authenticité requis, les signatures de ceux qui ont reçus les sommes et indiqués, ne consistant qu'en un croquis et la signature d'un témoin pour identifier le signataire ne suffisant pas. Les déboursés, ayant été payés, comme c'est toujours le cas pour les "paié-listes", à même les chèques mentionnés plus haut, dont le produit était remis au Secrétaire Trévorier, ces pièces justificatives sont incomplètes et insuffisantes quoiqu'elles portent les signatures des membres du Comité des Finances.

Je résume donc mes remarques concernant les opérations de Caisse comme suit:

- 1<sup>o</sup> - Absence de méthode suffisante qui assure les dépôts et toutes les retraits dans les banques et l'approbation des déboursés par le Conseil;
- 2<sup>o</sup> - La protection et le contrôle des fonds par leurs dépôts dans les Banques rendus illusoire par suite de leurs retraits par chèques portant l'unique signature du Secrétaire Trévorier à l'ordre de lui-même ou à celui d'un autre officier;
- 3<sup>o</sup> - Aucune conciliation n'a été faite à aucune date des valeurs en main et en Banque avec la Balance paraissant au livre de Caisse, et comme conséquence nombreux erreurs, dont nous avons jusqu'à ce jour retracé, entre autres \$3073,93 dans

les

Lundi le 17 Juin, 1912.

les débris et #49557 dans les recettes non portées au livre de caisse et non rectifiées par suite de l'absence de cette conciliation;

40. - Confusion des fonds de la Corporation avec ceux de la Commission Scolaire, les déplacements de fonds de l'un à l'autre n'étant pas inscrits à leurs livres de Caisse respectifs;

50. - Mélange des fonds généraux et des fonds d'emprunt provenant de la vente des débiteurs, autorisés par des fins juridiques, contrairement aux dispositions de l'article 244 de la charte. Il résulte de tout ceci que: A. Le contrôle et la vérification faits même, en ce qui plus de sous ne peuvent être que relativement effectifs. B. Quant aux comptes rendus ou Rapports des Recettes et Dépenses ainsi qu'aux Bilans tirés jusqu'ici des Livres en usage ne donnent pas une idée exacte ni des opérations ni de la situation de la Corporation pour les exercices financiers passés.

L'état ci-dessus marqué "A" fait ressortir et confirme la situation décrite plus haut, quoique la vérification de la caisse et par suite les chiffres de cet état ne soient que partiels.

**Comptabilité générale.** L'organisation comptable actuelle de la Corporation n'a pas d'homogénéité, elle est constituée d'éléments qui n'ont aucune cohésion entre eux par suite de l'absence d'un Grand Livre Général. Il y a plusieurs années déjà un Grand Livre fut ouvert, mais on se hâta d'y faire des entrées peu de temps après. Le Grand Livre général est le lien vital pour réunir toutes les parties d'une comptabilité et de coordonner les opérations par les parties coordonnées et classées de manière à établir un système mathématique et à fournir des renseignements statistiques exacts et indispensables pour la direction et la bonne administration. Dans lui, la comptabilité ne remplit plus son rôle qu'imparfaitement, elle souffre que par le manque d'exactitude, les informations qu'on peut puiser et qui sont constituées par la compilation de chiffres provenant de livres divers sans ordre ni méthode. Il est aussi essentiel que les écritures de ce Grand Livre soient exactes et complètes pour que la vérification soit effective.

Pour sortir des difficultés actuelles et répondre aux desiderata de l'avenir, cette reconstitution tout au tant utile à la vérification servira à établir une base pour le perfectionnement futur de notre organisation; elle devra comprendre les années 1910 et 1911 et devra avoir lieu tout au tant d'un comptable compétent durant plusieurs mois.

Il serait préférable que ce comptable soit un employé permanent de la Corporation, afin que cette dernière bénéficie de l'expérience qu'il acquerra en faisant ce travail.

Je ne puis pas qu'il soit nécessaire d'entrer davantage ici dans le détail des lacunes relevées résultant du manque de système dans la comptabilité générale. Il s'ensuit quant à tout le travail administratif, comme dans votre cas

particulier

Sundi, le 17 Juin, 1912.

particulier le contrôle des recettes diverses et des déboursés effectifs dans les différents départements, la surveillance des travaux, les achats, la distribution des matériaux et leur emploi; l'imputation exacte des dépenses conformément à la charte et aux faits; sans frein tous plus ou moins des mêmes défauts et doivent être réformés en même temps que la comptabilité elle-même.

Je me bornerai donc à dire que nous sommes dans des conditions dans lesquelles sont tenus la plupart des différents services, mais je n'ai pu démontrer que le manque de méthode a laissé la porte ouverte à des abus qui, dans le cas où ils se seraient produits, ne pourraient être que difficilement contrôlés.

### Suggestions et Remèdes.

Lorsqu'en novembre dernier, j'ai constaté l'état dans lequel se trouvait la Caisse, j'en ai proposé certaines modifications devant être mises à exécution aussitôt que possible et vous m'avez autorisé à faire faire le nécessaire. J'ai donc préparé des modèles de Livres de Caisse et j'ai donné des instructions pour leur tenue ainsi que celles des livres justificatifs des déboursés et des Comptes de Travaux. Au 31 décembre 1911, il a été établi une balance régulière aussi exacte que possible, mais qui assurément sera modifiée lorsqu'elle sera vérifiée de 1909, 1910 et 1911 aura été terminée.

Afin cependant qu'il n'y ait pas de confusion possible entre les anciennes et les nouvelles Caisse, et leurs Comptes de Travaux et les opérations qui y sont respectivement inscrites, j'en ai suggéré le seul moyen pratique d'éviter en faisant ouvrir de nouveaux comptes aux Travaux pour y faire les dépôts à partir du 1<sup>er</sup> avril et de faire imprimer des chèques portant le nom de la Corporation, et sur papier d'une couleur et d'une forme différente, lesquels chèques sont utilisés sur les nouveaux comptes exclusivement. De cette façon les opérations de Caisse et de Travaux des deux périodes ne peuvent être confondues et celles antérieures au 31 décembre 1911, se régularisent d'elles-mêmes sans affecter d'aucune manière les opérations courantes.

Créer à chaque moment, le contrôle des opérations courantes de Caisse devient facile puisqu'il est effectué par les Comptes de Travaux et qu'il y a une concordance absolue entre les deux. Les mouvements de Caisse sont inscrits au moment où ils se produisent et toutes les écritures qui ont une importance primordiale, sont ordonnées d'une manière parfaite. Leur vérification pour une année, ne figure pas alors plus de quelques jours et avec des plus effectives.

Il pourrait être parmi nous, comme il l'est, des états de Recettes et de Dépenses mensuels, d'une exactitude rigoureuse, ce qui n'a jamais pu être fait dans le passé.

Pour établir un système de Caisse, j'ai dû étudier le système de votre organisation et me rendre compte de ses lacunes et de ses besoins et des modifications à y apporter, mais comme le mal est général, j'en suis appliqué à apporter des remèdes à la comptabilité générale. Quant au reste, il pourra

Lundi, le 17 Juin, 1912.

q. être remédié par un système adéquat introduit graduellement.

En procédant ainsi, on obtiendra des résultats beaucoup plus prochains tout en faisant disparaître peu à peu les déficiences du passé. Mais pour y arriver il est nécessaire de faire en sorte que le travail considérable additionnel occasionné par la mise à jour des livres, l'organisation, ainsi que les écritures courantes puissent être d'une façon satisfaisante, progressive et sûre, autrement la situation se compliquerait et s'embrouillerait davantage.

+  
serait qualifié, et plus  
le travail se fera prompt-  
ement et bien.

Je conseille donc, qu'en outre du comptable mentionné ci-dessus, d'autres aides additionnels, soient ajoutés au personnel de la comptabilité jusqu'à ce que ces travaux soient terminés. Il est évident que plus le comptable et ses aides +

### Conclusion.

Dans les remarques qui précèdent j'en ai pas eu de voir entrer dans tous les détails des constatations relevées par moi au cours de ma vérification et de mon examen de votre organisation comptable. Je crois cependant avoir suffisamment précisé pour qu'il n'y ait pas de malentendu et qu'on puisse apprécier plus justement la véritable situation.

Au point où j'en suis rendu dans mes travaux et pour les raisons données, je ne puis que faire un rapport préliminaire. Le principal mérite de ces travaux ne ressortira qu'à l'heure où j'aurai pu terminer ma vérification dans les conditions sus-mentionnées et que la situation au 31 décembre 1911 sera mise au clair et aussi lorsque les méthodes suggérées et mises en pratique auront donné des résultats, ce qui ne peut tarder, à ce qui concerne les opérations de Caisse et de Banque.

Je désire faire observer que tout mon temps n'a pas été consacré à la mission que vous m'avez confiée. Car j'ai dû, à cause de la confusion des fonds de la Commission Schain et de la coopération mentionnée ci-dessus, faire un travail considérable de vérification des Comptes et Débitaires de la Commission de la Cité des Trois-Rivières, dont les membres de votre Conseil siègent comme commissaires et Coles ont d'ailleurs, aussi chargé de vérifier les livres pour l'année 1910. Je dois ajouter que ce dernier travail est, quant aux opérations de Caisse, presque terminé.

Lors que je ferai la vérification des opérations de Caisse des années de 1911, l'expérience acquise et le pointage déjà fait en rapport avec les écritures de ces années facilitera beaucoup ce travail qui se fera d'une manière plus expéditive.

Parmi les causes qui ont contribué à produire la situation dont souffre votre administration, il faut noter que depuis plusieurs années passées le personnel du bureau était insuffisant, étant donné l'absence de système et l'augmentation du travail résultant du développement de la ville. Le manque d'entraînement de ce personnel pour une comptabilité municipale plus élaborée, une répartition inadéquate du travail entre les différents employés, l'accumulation des charges et des responsabilités, et l'absence de

# Lundi le 17 Juin, 1912.

de contrôle extérieur qualifié ont aussi contribué à créer l'état de choses actuel.  
 Je n'ai pas relevé dans ce rapport un certain nombre d'illégalités que j'ai déjà signalées verbalement au Conseil, entre autres la limite d'emprunt sur billets; les constatations à ce sujet appartenant au dernier stage de mes travaux; lorsque j'en aurai possession complète des chiffres et de tous les renseignements. Je ne crois pas opportun non plus de parler ici de mes observations et suggestions au sujet de l'imputation de certaines dépenses, la perception de taxes, l'établissement de certains rabais de Dilap, etc, qui devront être contrôlés et confirmés lorsque les chiffres auront été vérifiés, classifiés et analysés et que je devrai établir le Bilan rectificatif au 31 décembre 1910.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
 Votre très dévoué,  
 (Eugénie) " " " "  
 Geo. Gauthier.

Memoires montants entrés au livre de caisse en 1910, mais payés par chèques en 1909 et 1910, ou entrés au livre de caisse en 1909 ou 1911 quoique les chèques aient été émis en 1910 aux comptes de Banques suivants:

Chèques émis en 1910 sur les comptes suivants dont les montants n'ont été portés au livre de caisse qu'en 1909 et 1911.

Banque d'Halifax — Compte général.			
En 1909	\$ 3751.60		
" 1911	946.87	14,698.47	
Banque d'Halifax — Incendies.			
En 1911		14,744.00	
Banque de Québec			
En 1909	3,486.15		
" 1911	3,183.16	6,669.31	\$ 16,111.78

Chèques émis en 1909 et 1911 sur les comptes de banques suivants, dont les montants ont été portés au livre de caisse en 1910 (ce relevé n'est que partiel, les comptes de Banques de ces deux années n'ayant pas été vérifiés).

Banque d'Halifax — Compte général			
En 1909	1,739.99		
" 1911	3,482.79	5,222.78	\$ 16,111.78
		\$ 11,892.09	

Lundi, le 17 Juin, 1912.

	Rapports	\$11,892,097	16,111,78
Banque de Québec			
En 1909,	300.00		
" 1911,	111.46	411.46	5,634.34

Différence au montant total non porté dans les déboursés de la  
 Province en 1910, qui n'ayant été effectués dans le cours de cette année. \$10,277,54

(Signé) Geo. Gauthier.

Rapport  
 de M. E. H. Gauthier,  
 ingénieur, concernant les  
 valeurs et la solidité des  
 ponts St-Maurice.

Rapport:  
 A Son Honneur le Maire,  
 et  
 Messieurs les Echevins de la  
 Ville des Trois-Rivières.

J'ai l'honneur de vous présenter la deuxième partie de l'étude que  
 vous m'avez chargé de faire sur la valeur et la solidité des Ponts de St-Maurice,  
 en vue du trafic plus lourd qui y a lieu de prévoir dans un avenir prochain.

Les dits ponts ont été construits conformément au cahier des charges  
 adopté par le Gouvernement de la Province de Québec pour l'année 1899.

En outre, par la vérification des diagrammes des efforts, et par les  
 termes du contrat passé entre la ville des Trois-Rivières et la compagnie Ber-  
 lin Iron Bridge Works, on doit conclure que ces ponts ont été construits pour  
 l'usage des voitures et du trafic ordinaire seulement, et que, considérés comme  
 tels, ces ponts constituent un travail de première classe. Le seul fait qui puisse  
 faire croire que les dits ponts ont été construits pour donner accès à une voie  
 pour circulation sur rails, à des voitures de chemin de fer, c'est que parmi les  
 plans régulièrement signés et acceptés par les parties contractantes, il existe une  
 feuille montrant la disposition de rails destinés à recevoir des véhicules pesants;  
 mais cette feuille ne porte que la signature du représentant de la Berlin Iron  
 Bridge Co. et ne semble pas avoir reçu l'approbation des ingénieurs qui ont  
 signé aux autres plans. Cependant, vu que cette feuille n'a été introduite que  
 comme simple détail, sans aucune indication de charge imposée, nous ne lui  
 donnerons qu'elles mêmes considérations qui seront données aux autres parties.

Le cahier des charges d'après lequel les ponts publics de la Province de  
 Québec sont actuellement construits, a été grandement modifié depuis l'année  
 1899. Celui qui régit la construction des ponts en pareil lieu, est généralement  
 appelé "La Spécification de 1908"; et c'est d'après les ordonnances de ce  
 cahier des charges que j'ai établi le calcul des fibres des différentes travées  
 d'un



# Sundi, le 17 Juin, 1912.

d'un pont de longueur semblable au vôtre, considérant le cas d'un pont de la Première classe affecté au service d'un tramway et d'une double voie publique.

La section de chaque pièce étant ainsi déterminée, j'indique, en regard, la section de chaque pièce correspondante, qui est entreedans la construction du pont afin de permettre de faire immédiatement la comparaison.

Dans le tableau suivant j'indique le poids, en charge vive, par unité de surface, tel qu'adopté par la Berlin and Fiedger Co. et porté sur ses plans, d'après la spécification de 1899.

En regard, j'indique le poids, en charge vive, par unité de surface, d'après la spécification de 1908, pour chacune des travées du pont, savoir:

Unité d'après B. & F. Co.	Unité d'après spécif. 1908.
1 - Travée de 75 pieds - 9 pcs.	
80 lbs. par pd. carré de surface	100 lbs. par pd. carré de surface.
1 - Travée de 254 pieds - 5 pcs.	
80 lbs. par pd. carré de surface sans charges dues aux vibrations.	60 lbs. par pd. carré de surface avec charges dues aux vibrations.
N.B. - Ces deux données sont sensiblement équivalentes.	
1 - Travée de 130 pieds - 6 pcs.	
76 lbs. par pd. carré de surface	92 lbs. par pd. carré de surface.
1 - Travée de 121 pieds - 6 pcs.	
77 lbs. par pd. carré de surface.	95 lbs. par pd. carré de surface.
1 - Travée de 114 pieds - 4 pcs.	
78 lbs. p. p <sup>2</sup>	97 lbs. p. p <sup>2</sup>
1 - Travée de 147 pieds - 6 pcs.	
73 lbs. p. p <sup>2</sup>	88 lbs. p. p <sup>2</sup>
1 - Travée de 90 pieds.	
80 lbs. p. p <sup>2</sup>	100 lbs. p. p <sup>2</sup>
1 - Travée de 58 pieds - 3 pcs.	
80 lbs. p. p <sup>2</sup>	100 lbs. p. p <sup>2</sup>
1 - Travée de 119 pieds - 6 pcs.	
78 lbs. p. p <sup>2</sup>	97 lbs. p. p <sup>2</sup>
1 - Travée de 123 pieds - 6 pcs.	
77 lbs. p. p <sup>2</sup>	95 lbs. p. p <sup>2</sup>

## Etude de la Grande Arche

longueur supérieure.

### Section des pontons inclinés.

Plaque en tôle:

1 - Plaque 16 pcs. large x 76 pc. épais

Spécification 1908.

Moments D.L. 100,000.

# Sundi, le 17 Juin, 1912.

2 Ls. 12 pcs. large @ 30 lbs. par pied.

Moment. L.L. 115,000  
 " L.M.P. 61,500

+ 276,500

Section totale: 22 <sup>65</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

Section de 21 <sup>50</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

N.B. - Cette pièce est suffisante.

## Section horizontale supérieure (1<sup>er</sup> Panneau.)

Cel qui constituent:

Spécification 1908.

2 Ls 12 pcs. large @ 25 lbs. par pied.

M.D.L. 98,000

1 Plaque 16 " x 3/8 pc. épais.

" L.L. 113,100

" I.L. 60,700

Section totale: 20 <sup>70</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

+  $\frac{271,800}{13,000} = 20 \frac{95}{100}$  pcs. carrés.

N.B. - Cette pièce est inférieure, d'une quantité tolérable.

## 2<sup>nd</sup> Panneau.

Cel qui constituent:

Spécification 1908.

2 Ls 12 pcs. large à 40 lbs. par pied.

M.D.L. 135,500

1 Plaque 17 pcs " x 3/8 pc. épais.

L.L. 156,500

I.L. 84,000

Section totale: 29 <sup>90</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

+  $\frac{376,000}{13,000} = 29 \frac{4}{10}$  pcs.

N.B. - Cette pièce est bien suffisante.

## 3<sup>rd</sup> Panneau.

Cel qui constituent:

Spécification 1908

2 Ls 12 pcs. large à 40 lbs. par pied.

M.D.L. 144,200

1 Plaque 17 pcs x 3/8 pc. épais.

" L.L. 166,500

" I.L. 89,300

Section totale: 29 <sup>90</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

+  $\frac{1400,000}{13,000} = 30 \frac{80}{100}$  pcs. carrés.

N.B. - Cette pièce est inférieure, d'une quantité tolérable.

## Grande Arête (bord inférieure).

### Premier Panneau.

Cel qui constituent:

Spécification 1908.

4 Angles 5" x 3" x 3/8" @ 10 <sup>12</sup>/<sub>100</sub> pcs. carrés.

M.D.L. 76,000

" L.L. 87,700

" I.L. 47,000

N.B. - Cette pièce est insuffisante, d'une quantité tolérable.

+  $\frac{250,700}{20,000} = 10 \frac{27}{100}$  pcs. carrés.

### 2<sup>nd</sup> Panneau:

Est

Lundi, le 17 Juin, 1912.

Idem constant:  
4-Angles 5" x 3" x 1/2" @ 13 3/4 p.c. carrés.

Spécification 1908.  
M.D.L. 84,700  
" L.L. 109,200  
" I.L. 58,600 =  
263,500 = 13 13/100 p.c. carrés.  
20,000

Idem suffisante.

2<sup>e</sup>me Pannau.

Idem constant:  
4-Angles 6" x 3 1/2" x 9/16"  
@ 18 1/2 p.c. carrés.

Spécification 1908.  
M.D.L. 127,000  
" L.L. 146,600  
" I.L. 78,600  
352,200 = 17 61/100 p.c.  
20,000

Idem suffisante.

4<sup>e</sup>me Pannau.

Idem constant:  
4-Angles 6" x 3 1/2" x 7/8"  
@ 20 3/10 p.c. carrés.

Spécification 1908.  
M.D.L. 141,000  
" L.L. 162,800  
" I.L. 87,300  
391,100 = 19 56/100 p.c.  
20,000

Idem suffisante.

Diagonales (pices en compression)  
2<sup>e</sup>me Pannau.

Idem constant:  
2-Ls 7 p.c. large @ 14 1/2 p.c. 1/2 = 10.2  
@ 8 6/10 p.c. carrés.

Spécification 1908.  
M.D.L. 35,000  
" L.L. 42,300  
" I.L. 23,200  
100,500 = 9 12/100 p.c.  
10,910

N.B. - Cette pice est insuffisante mais elle peut servir de tablee.

2<sup>e</sup>me Pannau.

Idem constant:  
2-Ls 6' @ 10 p.c. 1/2 = 11.6  
@ 6 1/10 p.c. carrés.

Spécification 1908  
M.D.L. 14,800  
" L.L. 26,700  
" I.L. 17,180  
58,680 = 6 10/100 p.c. carrés.  
9,600

N.B. Cette pice est suffisante.

3<sup>e</sup>me Pannau.

Idem constant:

Spécification 1908

# Lundi, le 17 Juin, 1912.

2-Ls 6" @ 10 1/2 lbs =  
6 <sup>18</sup>/<sub>100</sub> pces. carrés.

M.D.L. +	1,780	
" L.L. +	16,300	
" I.L. +	<u>60,300</u>	
+	78,380	= 8 <sup>18</sup> / <sub>100</sub> pces. c.
	<u>9,640</u>	

M.D.L. +	1,780	
" L.L.	15,800	
" I.L. :	<u>60,300</u>	
	77,880	= 8 <sup>72</sup> / <sub>100</sub> p. c.
	<u>20,000</u>	

N.B. - Je considère cette pièce suffisante. Cependant elle n'est pas conforme aux spécifications de 1908.

## Diagonales (Pièces entension.)

1<sup>er</sup> Panneau.

Matériau constant:  
2-5" x 3" x 7/16" Ls.  
= 5 <sup>85</sup>/<sub>100</sub> pces. carrés.

	Spécification 1908.
M.D.L.	39,700
" L.L.	48,000
" I.L.	<u>26,300</u>
	114,000 = 5 <sup>70</sup> / <sub>100</sub> p. c.
	<u>2,000</u>

Pièce suffisante:

2<sup>ème</sup> Panneau.

Matériau constant:  
2-5" x 3" x 7/16" Ls.  
= 11 <sup>25</sup>/<sub>100</sub> pces. carrés.

	Spécification 1908.
M.D.L.	26,600
" L.L.	34,800
" I.L.	<u>19,700</u>
	81,100 = 4 <sup>6</sup> / <sub>100</sub> pces. c.
	<u>20,000</u>

Pièce suffisante.

## Diagonales (parties entension.)

3<sup>ème</sup> Panneau.

Matériau constant:  
2-Ls 6" @ 10 1/2 lbs  
= 6 <sup>18</sup>/<sub>100</sub> pces. carrés.

	Spécification 1908.
M.D.L.	6,520
" L.L.	20,500
" I.L.	<u>48,400</u>
	68,420 = 3.42 pces. c.
	<u>20,000</u>
M.D.L.	6,520
" L.L. +	12,980
" I.L. +	<u>41,400</u>

Pièce suffisante.

	47,860 = 4 <sup>46</sup> / <sub>100</sub> pces. c.
	<u>9,640</u>

Sundi, le 17 Juin, 1912.

En comparant ainsi les sections calculées d'après la spécification de 1908 avec celles qui composent la charpente du pont tel qu'on monte aux fils de la *Paulin Iron Bridge Co.*, il apparaît que les pièces de la charpente de la grande arche sont suffisantes pour donner passage à un chariot que faisant la rencontre de deux voitures chargées de quatre mille livres chacune; mais vu la mauvaise condition dans laquelle se trouve actuellement cette travée de pont je puis dire qu'elle est absolument incapable de supporter des efforts qu'elle a été destinée à supporter.

Il vaudrait bien remarquer que j'ai parlé des pièces du pont pour un pont à deux voies comme pièces jointes séparément. Je n'ai pu juger aucunement de leur assemblage, de nombre de rivets et de leur dossier pour chaque joint. Les plans fournis ne donnent aucun renseignement touchant cette partie qui a pourtant autant, et même plus d'importance que celle qui a été étudiée.

Aucun jugement final ne peut être porté sans que l'attention soignée soit donnée à cette question. Il ne s'agit pas seulement de savoir si le travail de la rivière a été fait dans les bonnes conditions par les ouvriers travaillant au montage de ces ponts, mais il faut aussi s'assurer, j'en suis sûr, que chaque joint d'assemblage porte le nombre de rivets qu'il doit avoir.

Voici maintenant pourquoi le pont ne peut pas supporter les charges que le calcul lui accorde: Vers le 9 avril dernier, votre cousin m'a chargé de faire un nivellement de cette arche afin de s'assurer de l'état de sa cambrure. J'ai fait rapport verbalement à un de vos frères que la cambrure est null quand elle devrait être de 4 7/8 pouces. Ceci est très mauvais et empêche de faire rendre les efforts que les dimensions des pièces auraient permis. Il devrait y être apporté remède à moins de réglementer le trafic qui circule sur ce pont.

### Systeme du plancher.

Efforts calculés d'après la spécification de 1908. Charge voulant: 100 lbs. par pied carré de surface de plancher plus le poids d'une voiture de tramway de 40000 lbs.

### Reactions:

Net qui constitue:	M.D.L.	40500
1-Poutre de 24 pds. à 80 lbs.	" L.L.	289,200
du pied carré = S.M. 173.9	" I.L.	2524,000
		$\frac{583,700 \times 12}{24,000} = 350$

Module de section demandé 350  
 " " " de la poutre fournie 173.9

c'est-à-dire

# Lundi, le 17 Juin, 1912.

c'est à dire, que les poutres du plancher, dans la grande arche, n'ont pas plus de la moitié de la capacité qu'elles devraient avoir, et qu'elles sont absolument incapables de donner passage à une voiture, de chemin de fer électrique en même temps qu'au trafic par traction animale.

Continuant l'étude du système de planches pour le reste des dits ponts, dont la disposition est différente, les poutres étant placées au sommet des cordes supérieures, je les estime comme étant aussi impropres au passage d'une voiture électrique en même temps qu'au trafic par traction animale, comme il résulte d'après le calcul des moments comme suit:

Mat. que construit:	Specifications 1908.
1-15 I-beam à 42 lbs par pd	M.D.L. 11500
S.M. 58.9	" L.L. 128,200
	" I.L. <u>118,000</u>
	$\frac{257,700 \times 12}{20,000} = 154.2$

Module de section de la poutre exigée 154.2

" " " " " fournie 58.9

c'est à dire tiers de ce qu'il faudrait.

Poutre fournie 1-I de 15 pcs à 42 lbs.

" messain 1-I de 24 " " 80 "

Au-dessus de chaque pilier, le plancher est supporté par un système de colonnes qui sont aussi défectueuses, tel qu'il est prouvé par le calcul suivant:

Mat. que construit:	Specifications 1908.
11-Angles $2\frac{1}{2}'' \times 2\frac{1}{2}'' \times \frac{1}{16}$	M.D.L. 4200
= $5\frac{88}{100}$ pouces carrés	" L.L. 29,175
$\frac{L}{r} = \frac{19}{1.24} = 15.3$	" I.L. <u>25500</u>
	58875

$$\frac{20000}{1 + \frac{19 \times 12^2}{18000 \times 1.24^2}} = 6760$$

$$\frac{58,875}{6760} = 8\frac{70}{100} \text{ per. carrés.}$$

$$\frac{L}{r} = 10.4$$

Cette colonne a une section de  $5\frac{88}{100}$  per. carrés, quand elle devrait avoir  $8\frac{70}{100}$  per. carrés. De plus le rapport du rayon de giration à la longueur ne devrait pas dépasser 10.4 quand il est de 15.3.

Toutes ces colonnes sont donc beaucoup trop faibles.

Le pont de la grande arche est aussi supporté par deux colonnes reliées ensemble. Il n'y a pas de plan pour cette partie et je ne puis émettre mon opinion sur elle.

En continuant ainsi d'une manière soignée, l'étude de chaque partie du pont, je me suis rendu compte et je puis dire en résumé qu'il manque 50% du

Lundi, le 17 Juin, 1912.

du matériel nécessaire dans le système de flèches et 25% dans les pièces composant chaque travée de votre pont excepté pour la grande arche et les deux dernières du côté de la culée et qui toutes trois sont suffisantes.

C'est l'honneur de vous soumettre ces considérations, espérant qu'elles répondent aux demandes que vous m'avez faites.

Votre très humble serviteur,

(Signé) E. H. Germain,  
Ingénieur-Constructeur,

Trois-Rivières, le 30 juin, 1912.

Aux Comités Permanents.

Rapport:

Mon Honneur le Maire  
et Messieurs les Echevins  
de la cité des Trois Rivières.

Opinion  
de M. Vincent Desjardis  
concernant un projet  
de proc. et Association  
Agricole du District  
des Trois-Rivières.

Vous me demandez mon opinion, savoir si la Corporation de la Cité des Trois Rivières a le droit de payer un règlement pour octroyer à l'Association Agricole du District des Trois Rivières une somme de mille piastres comme aide pour son exposition de l'année courante, étant donné qu'une somme semblable lui a déjà été accordée chaque année depuis plusieurs années. En me basant sur le paragraphe quatorze de l'article 165 de votre charte 1. Edouard VIII, chap. 44, je suis d'opinion que la Corporation de la Cité des Trois Rivières a le droit de payer un tel règlement sans être obligée de le soumettre à l'approbation des contribuables de la dite cité.

Votre très humble serviteur,

(Signé) Alfred Desjardis.

Trois-Rivières, 5 juin, 1912.

Rapport:

Trois Rivières, 15 juin, 1912.

Opinion  
de M. Vincent Desjardis  
concernant le compte  
de la North Shore Power  
Company pour réparations  
aux pompes de l'Aqueduc.

M. L. J. Desautels, Sec. Trés.  
Corporation des Trois Rivières.  
Messieurs,

Re North Shore Power Co.

Vous me demandez si la Corporation doit payer le compte de la North Shore Power Company au montant de \$ 374.00, présenté au comité des finances le 27 avril 1912 et référé à l'aveu de la cité.

Respectueusement,

Lundi, le 17 Juin, 1872.

Pour une considération le contrat passé entre la North Shore Improvement Company et la Corporation de la Cité des Trois Rivières, le 3 Juin 1865 et la lettre de A. McPherson & Co. Ltd, en date du 29 Mars 1872, fusibles d'opinion que la Corporation de la Cité des Trois Rivières n'est pas tenue au paiement de ce compte.

Votre dévoué,  
(Signé) Alfred P. Day.

J. A. D. M.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le règlement Chap. 220.

Proposé par M. Ryan,  
Secundé par M. Beaulac.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 220, Règlement pour amender le règlement des lotissements et Taxes, concernant les Évaluateurs" soit lu, puis adopté.

Chap. 220  
Règlement concernant les lotissements et Taxes amendé.

Chapitre 220.

Règlement pour amender le règlement des lotissements et Taxes, concernant les évaluateurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - La section première du règlement par le présent amendé est réappliquée et remplacée par la suivante:

"1. - Un évaluateur des propriétés mobilières et immobilières et de toutes choses sujettes à imposition, dans la Cité des Trois Rivières, sera nommé par le Conseil et prestera en charge devant le bon plaisir dudit Conseil.

Sec. 2. - Partout où dans le règlement par le présent amendé, le mot évaluateurs est cité, il sera interprété comme s'appliquant à une seule personne ou qu'il n'y aura à l'avenir qu'un seul évaluateur.

Sec. 3. - La personne qui sera nommée évaluateur sera chargée d'accorder les permis de construction et de surveiller les travaux de toutes constructions dans la Cité, afin de s'assurer si elles sont construites suivant les règles de l'art et conformément aux permis accordés.

Sec. 4. - Toutes les autres dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements dudit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 5. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le règlement Chap. 221.

Proposé par M. Ryan,  
Secundé par M. Beaulac.

Que



Lundi, le 17 Juin, 1872.

Quelques propos de règlement intitulé: Chapitre 221, Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements du conseil, intitulé: "Règlement concernant les contributions et taxes", en lecture première et une deuxième fois, passé et adopté.

4<sup>e</sup> Motion.  
En amendement à la Motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M. Lamy, en amendement  
Secondé par M. Desrochers.

Que les mots une piastre qui se trouvent dans la cinquième ligne de la section deux du présent règlement soient remplacés par les mots quatre-vingt dix centes.

Adopté sur division suivante:

Pour:	Contre:
MM. Gallepaille,	MM. Beaulac,
Lamy,	Bourgeois,
Desrochers.	Piquay.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est renvoyée sur même division.

Chap. 221  
Règlement concernant les contributions et taxes amendé.

### Chapitre 221.

Règlement pour amender le Chapitre 5 des règlements du conseil intitulé: "Règlement concernant les contributions et taxes."

Attendu que depuis plusieurs années le conseil de la cité des Trois-Rivières a fait de dépenses considérables pour ouvrir, prolonger et élargir un grand nombre de rues dans la dite cité, et aussi pour de nombreuses améliorations qui ont contribué au bien-être général des contribuables et à l'embellissement de la cité;

Attendu que pour décider à l'agrandissement et à la prospérité de la cité, le conseil a donné des ordres en ce regard pour un montant considérable et a aussi accordé de nombreuses détaxes;

Attendu que le montant actuel des taxes annuelles n'est pas suffisant pour rencontrer tel que le veut la loi les obligations contractées par la corporation de cette cité;

Attendu qu'il est à propos et nécessaire d'élèver les taxes municipales pour rencontrer les intérêts sur les dettes contractées à cet égard.

A ces causes, le conseil de la cité des Trois-Rivières ordonne et statue comme suit, savoir:

Sec 1. - Le paragraphe premier de la section deux du règlement par le présent amendé est révoqué et annulé et remplacé par le suivant:

"1. - Sur toutes banques incorporées et leurs agents, la somme annuelle de trois cents piastres; sur toutes banques et leurs agents, la somme annuelle de deux cents piastres; sur toutes caisses, changeurs ou agents de change, facteurs d'argent, facteurs

# Sundi, le 17 Juin, 1912.

prêtiers, sur gages et leurs agents; la somme annuelle de cent piastres; sur toutes compa-  
gnies de chemin de fer; tenant bureau dans la dite cité et y faisant affaires, ou leurs  
agents, la somme annuelle de trois cents piastres; sur toutes compagnies de téléphone  
tenant bureau dans la dite cité et y faisant affaires, ou sur leurs agents, la somme an-  
nuelle de trois cents piastres; sur toutes compagnies de chauffage, de tramways, de  
distribution de force motrice électrique ou autres, dans la dite cité, ou y tenant bureau et  
y faisant affaires, ou sur leurs agents, la somme annuelle de deux piastres; sur toutes  
compagnies d'assurances contre le feu ou leurs agents, la somme annuelle de soixante  
et quinze piastres, et sur toutes compagnies de télégraphe dans la dite cité, ou y tenant  
bureau et y faisant affaires, ou sur leurs agents, la somme annuelle de cinquante piastres.

**Sec 2.** Le paragraphe deux de la section onze du règlement par le présent  
amendé est rapporté et annulé et remplacé par le suivant:

"2. - Par tout propriétaire ou possesseur de biens-fonds sujet à impositions situés  
dans les limites de cette cité qui auront été estimés, évalués et énumérés suivant la  
loi dans le dit rôle d'estimation, évaluation et énumération reçue et homologuée par le  
dit conseil, une somme de une piastre par cent piastres (proportion gardée pour  
chaque somme au dessus et au dessous) de la valeur d'icux biens-fonds, comme susdit,  
telle qu'elle est fixée par le dit rôle d'évaluation, pourvu toutefois que les dispositions de cette  
présente section ne s'appliquent pas aux biens-fonds situés dans les limites de cette  
cité, et qui sont occupés aux emplois suivants, savoir: de l'agriculture, le pâturage des  
animaux et comme terres à bois et non défrichées, lesquels biens-fonds et immeubles se-  
ront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de quatre-vingt-cents par cent pias-  
tres (proportion gardée pour chaque somme au dessus et au dessous) de la valeur  
d'icux biens-fonds et immeubles; pourvu aussi que les biens-fonds situés dans les  
Iles St-Maurice seront chargés d'une taxe ou cotisation annuelle de quatre-vingt  
cents par cent piastres de la valeur d'icux biens-fonds et immeubles; pourvu aussi  
que l'exception mentionnée dans le premier immédiatement précédent ne s'applique  
pas aux jardins potagers, fruitiers ou d'ornementation, non plus qu'aux lots vacants  
qui se trouvent dans les limites de la dite cité.

**Sec 3.** Le paragraphe quatre de la section onze du règlement par le présent  
amendé est rapporté et annulé et remplacé par le suivant:

"4. - Par tout propriétaire ou possesseur de fonds de marchandises ou effets  
de commerce, tenus par des marchands ou des commerçants, et exposés en vente dans  
des magasins, ou gardés dans des vitres ou hangars, une taxe de vingt-cinq cents  
par cent piastres sur la valeur moyenne estimée de tels fonds de marchandises ou au-  
tres effets de commerce.

**Sec 4.** Le paragraphe quarante-huit de la section onze du règlement par le  
présent amendé est rapporté et annulé et remplacé par le suivant:

"48. - Sur tous propriétaires ou exploitants de bateaux à vapeur transportant des  
passagers et marchandises moyennant rétribution entre cette cité et les cités de Québec

(X) 904 au lieu  
d'une partie sui-  
vant résolution  
adoptant ce règlement  
p. 209  
A. Bilivier

# Lundi, le 17 Juin, 1912.

ou de Montréal, la somme annuelle de trois cents piastres.

Sec 5.- Toutes les autres dispositions du dit chapitre cinq des règlements de ce conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions des dits autres règlements du dit conseil susceptibles de s'y appliquer s'appliqueront au présent.

Sec 6.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

**Adopté tel qu'amendé.**

Le secrétaire donna lecture pour une première et une deuxième fois du projet de règlement intitulé: "Chapitre 222. Règlement pour accorder un octroi de mille piastres à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières.

Première et deuxième lecture par règlement Chap. 222.

### 5<sup>e</sup> Motion.

Concernant les nominations d'un contrôleur-auditeur.

La motion proposée par M. l'Éclair Belliveau et secondée par M. l'Éclair Verrette, en date du vingt-deux avril dernier, en amendement à la motion principale proposée par M. l'Éclair Piquet et secondée par M. l'Éclair Fargois, à l'effet que Monsieur Francis Lapointe, actuellement de la ville de Beauville, soit nommé contrôleur-auditeur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire annuel de deux mille cinq cents piastres, ayent été retirés, la dite motion principale est de nouveau soumise aux voix et il est

### 6<sup>e</sup> Motion.

En amendement à la motion No. 5. M. Fr. Lapointe nommé comptable de la Corporation.

Proposé par M. Langy, en amendement.  
Secondé par M. Verette.

Que M. Francis Lapointe soit nommé comptable de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire de dix-huit cents piastres par année, ses devoirs et ses attributions devant être définis dans le cas où il accepterait la dite position.

Le vote étant pris sur l'amendement donne le résultat suivant:

Pour:	Contre:
M. M. Belliveau,	M. M. Piquet,
Langy,	Fargois,
Verette	Piquet.

Les voix étant également partagées, Monsieur de Maize vote pour l'amendement.

La dite motion principale étant ensuite mise aux voix est reprise sur même division.

### 7<sup>e</sup> Motion.

M. Ben. Bourgeois nommé surintendant des dégoûtements, etc. de la Corporation.

Proposé par M. Belliveau,  
Secondé par M. Piquet.

Que M. l'Ingénieur Bourgeois ait la surveillance, la surintendance et le contrôle des départements de l'égout, de l'égout, du pavage, du drainage, des ports et généralement de tous les travaux entrepris dans les différents départements de la Corporation de cette cité, avec pouvoir de s'adjoindre en sous-ingénieur au besoin, de choisir exclusivement avec l'approbation du Conseil, et sous l'intention

Lundi, le 17 Juin, 1912.

l'intervention individuelle d'aucun membre du dit conseil, les employés dont il pourra avoir besoin pour l'exécution des dits travaux.

Adoptée.

Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Cholette.

Que Messieurs J. O. Reibels, assistant-secrétaire, Joseph Labare, comptable, L. Dubaud-Mérou, collecteur et messager, E. F. Landry et J. O. Poirier, inspecteurs-secrétaires, soient notifiés par le secrétaire de ce conseil, qu'à partir du premier juillet prochain (1912), leurs services ne seront plus requis à moins d'un engagement ultérieur.

Adoptée, sur division de quatre pour et trois contre, Son Honneur le

Maire voteant pour, comme suit:  
Pour: Messieurs Bellefeuille, Langel et Cholette,  
Contre: M<sup>rs</sup> Rougier, Beaulac et L'Épau.

Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Cholette.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Cyrille Pélou, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Laniel, au côté est, et étant le numéro cinquante huit de la subdivision officielle du lot numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela suivant acte préparé par J. A. Lavoie, N. O., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Cris de motion:

Je donnerais parole présente qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil se proposera que sera intitulé: Chapitre sept, Règlement concernant le Département des Chemins et Grues, notamment quant à ce qui concerne la construction des trottoirs dans certaines parties de la cité.  
En conseil, ce 17 juin, 1912.

(Signé) O. Beaulac.

Des soumissions ayant été demandées pour la fourniture du charbon nécessaire aux différents édifices de la Corporation, elles sont reçues, ouvertes et comme suit:

Celle de M. Joseph Marchand, fils, au prix de \$6.<sup>14</sup> la tonne de soixante lb.  
" " " Elzias Delisle, " " " 6.<sup>55</sup> " " "

Accordée à M. Joseph Marchand.

Des.

8<sup>e</sup> Motion.  
Distribution de M<sup>rs</sup> P. O. Dubois, J. Labare, J. O. Poirier, E. F. Landry, J. O. Reibels, J. A. Lavoie, N. O.

9<sup>e</sup> Motion.  
Vote de l'urgence au M. Lavoie et Dubois.

Vote de motion de M. Lavoie et Beaulac.

Soumissions pour charbon.

Lundi, le 17 Juin, 1872.

Demissions pour  
noture de passage.

Des demissions ayant été demandées pour la confection d'un ouvrage  
d'égoutage pour le déblattement des chemins, elles sont reçues, ouvertes et commencent:  
celle de M. Joseph Lafleur au prix de \$65.<sup>00</sup>  
" " M. F. Lambert fils, " 75.<sup>00</sup>  
Accordée à M. J. Lafleur.

Approuvé.

\* Le Conseil se réunira mardi, le 25 juillet prochain, à huit heures  
et quinze du soir.

\* Des demissions ayant été  
demandées pour le passage  
d'un pont, de la rue dans le  
haut du marché aux  
vins, elles sont reçues, ouvertes  
et commencent:  
celle de M. Alex. Marinon, \$168.<sup>00</sup>  
" " " " " " 1499.<sup>00</sup>  
" " " " " " 1957.<sup>69</sup>  
" " " " " " 1375.<sup>00</sup>  
Accordée à M. Marinon.

H. Desjardins  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis H. Morneau  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
2. juillet 1872.

Une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois Rivières, tenue  
à l'hôtel de ville, en la dite cité, mardi, deuxième jour de juillet, en l'an de  
Notre Seigneur mil neuf cent soixante-deux, à huit heures et quinze du soir, en la ma-  
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient  
présents par nous, de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Honorable M. J. P. Gagnon,  
Maires des Trois Rivières

J. P. Gagnon,  
O. Deane,  
J. H. Belliveau,  
Ch. Fournier,  
Th. Lamy,  
Robt. Ryan,  
S. A. Gervette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. M. Lemaire  
et al., Requête

Requête de M. Alphonse Lemaire et autres demandant que la partie  
de la rue St-Georges comprise entre les rues St-Jean et St-Clair soit pavée.  
Accordée.

de M. Louis Bellier  
et al., Requête

Requête de M. Louis Bellier et autres demandant l'égoutage de la  
partie de la rue St-Clair, comprise entre les rues St-Jean et St-Jacques.  
Accordée.

de M. Ernest Plouffe  
et al., Requête

Requête de M. Ernest Plouffe et autres demandant que les tuyaux  
d'égoutage des drainages soient conduits à leurs propriétés, à l'extrémité est de la  
rue St-Julien.

de M. Adam Gilman  
et al., Requête

Requête de M. Adam Gilman demandant la confection de trot-  
toirs sur cette partie de la rue Cook comprise entre les rues Sandette et St-Jos. Les  
Accordée pour la partie nord.

Curcomités permanents.

# Mardi, le 2 Juillet 1912.

de M. J. B. Chantre. Requête 1.

Requête de M. J. B. Chantre, sollicitant une position de charretier de la corporation.

Au Surintendant.

de M. Thos. Robert. Requête 2.

Requête de M. Thos. Robert, sollicitant une position de charretier de la corporation.

Au Surintendant.

de M. J. Sabourin. Requête 3.

Requête de M. Joseph C. Sabourin, demandant à être réinstallé dans sa position de comptable de la corporation.

Au Surintendant.

de M. Ant. Trancourt. Requête 4.

Requête de M. Antoine Trancourt, autres journaliers, au service de la corporation, sollicitant une augmentation de salaire.

Au Surintendant.

de M. M. Dupont. Requête 5.

Requête de M. M. Dupont, demandant que son nom soit substitué à celui de Félix Colinas, au rôle d'évaluation, comme propriétaire de l'immeuble partie trois cent quarante-huit (348) du cadastre, rue St-Denis, suivant acte de vente produit.

Aux comités permanents.

de M. J. Morin. Requête 6.

Requête de M. Joseph Morin, fils d'Edouard, demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation, à celui de Dame Louis Vadeboncoeur, comme propriétaire de l'immeuble partie quatre cent quatre-vingt-dix-sept du cadastre, rue St-Philippe, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de M. G. Dupont. Requête 7.

Requête de M. Georges Dupont, demandant que son nom soit porté au rôle d'évaluation comme propriétaire de l'immeuble No. quatre cent soixante-trois du cadastre, situé au coin des rues Duplessis, Richard et St-Maurice, par l'acte acquis de Dame M. E. St-Amand, le trois mai dernier, par acte de vente passé devant L. P. Mercier, N. O.

Accordée.

de M. A. Pothier. Requête 8.

Requête de M. Alphonse Pothier, désirant savoir si la Corporation lui vendrait un certain terrain situé sur le terrain St-Louis, comprise entre les rues Laflèche et Robertson, et à quels prix et conditions.

Accordée.

de M. N. E. Godin. Requête 9.

Requête de M. N. E. Godin, demandant que le montant qui lui est chargé pour taxes, comme locataire au numéro vingt-un Des Armes, soit retranché de son compte, ou qu'il a sous l'acte de propriété.

Aux comités permanents.

de M. J. D. Desilets. Lettre 10.

Lettre de M. Jules D. Desilets, demandant que le nom de M. J. Monseau et P. L. L. soit substitué au rôle d'évaluation, comme propriétaires de l'immeuble "Casino", suivant acte de vente produit.

Aux comités permanents.

Accordée.

Lettre

# Mardi 2 juillet 1912

de "North Shore Power and  
Paper Company Ltd." Lettre 15

Lettre de M. Albert Howard Leather Co. Ltd. demandant la per-  
mission de faire une connection au tuyau principal de l'aqueduc, rue Bonaventure,  
pour alimenter un tourel d'eau qu'ils sont à installer à leur manufacture.

Accordée.

de M. M. P. Brault Lettre 16

Lettre de M. Alphonse Brault, offrant d'acheter le lot d'actes  
de la corporation, au prix de cinquante centes le cent ligne.

Chez comités permanents.

de M. M. A. Laurin & Co. Lettre 17

Lettre de M. M. A. Laurin & Co. concernant le paiement d'un compte  
pour fourniture de meubles, pour le bureau de l'avocat de la cité.

Accordée.

de M. J. A. Durois Lettre 18

Lettre de M. J. A. Durois, député, à l'effet qu'il avait à l'honorable  
Ministre des Travaux Publics de la France, pour lui demander de s'efforcer de  
faire entendre avec les délégués de la Corporation, au sujet de l'abaissement des taxes  
de péage sur les ponts de St. Maurice.

de M. J. M. Dalton Lettre 19

Lettre de M. J. M. Dalton attirant l'attention du conseil sur les  
dangers auxquels sont exposés les piétons circulant sur la route St. Maurice par  
suite de la vitesse à laquelle sont conduites les automobiles et autres voitures, et  
demandant que la police exerce une surveillance active sur cette rue.

Chef de police.

de M. F. Lapointe Lettre 20

Lettre de M. Francois Lapointe informant le conseil qu'il ne  
peut accepter la position de comptable de la Corporation de cette cité au  
salaire de dix-huit cents par année.

de M. J. Durois Lettre 21

Lettre de l'ingénieur de la cité de Westmount en réponse à celle du  
secrétaire de ce conseil, au sujet de quelques-uns des résultats obtenus par  
l'application de l'huile fournie par "The Canadian Paper Co." pour l'arrosage  
des rues.

de M. B. R. Whitehead Lettre 22

Lettre de M. B. R. Whitehead demandant que les constables  
quels constables spéciaux de la "Magasin de Papier Public" peuvent  
opérer soient maintenus par la ville.

Chef de police.

de M. J. Durois Lettre 23

Lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes, invitant le  
conseil à soumettre toutes suggestions opportunes devant la convention de  
l'Union qui se tiendra à Windsor, Ont., les 27, 28 et 29 août prochain.

Chez comités permanents.

de North Shore Power  
Company. Lettre 24

Lettre de North Shore Power Company, en réponse à celle du secré-  
taire de ce conseil, indiquant qu'attendant pour l'achat du boulevard, etc.

Chez comités permanents, et avoir M. M. Durois.

Lettre

Mardi, le 2 juillet 1912.

Lettre  
au médecin chef du bureau  
de santé.

Lettre du médecin chef du bureau de santé demandant la réinstallation de Mess. J. O. Poivre et E. F. Landry, dans leurs charges d'inspecteurs.

Lettre  
au médecin chef du bureau  
de santé.

Sur une demande d'appropriations du médecin chef du bureau de santé, pour l'administration du département de la santé pour 1912.

Grammes  
(2) papiers de  
Kinnis.

Sur deux télégrammes (demande de secours et remerciements) de Monsieur le Maire de Clémentine au sujet de la conflagration qui a ravagé cette ville à la date du 24 juin dernier.

Ordre de  
M. Henri  
Saugual.

Le Secrétaire donne lecture d'un avis de poursuite par M. Henri Saugual contre la corporation, au montant de cent vingt-cinq francs, en recouvrement de dommages pour la perte d'un cheval qui lui prétend avoir été causée par suite du mauvais état de la côte de la rue Plaisant, à la date du dix-sept juin dernier; ainsi d'un autre avis pour une action au montant de 4 vingt francs, en recouvrement d'une amende et pénalité, parce que à l'époque ci-dessus, les rues et chemins dans la cité n'étaient pas dans l'état requis par la loi.

Rapport  
du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes: du 1<sup>er</sup> au 28 juin 1912.

Bordeaux N° 1,	divers départements,	18,158 16
" " 2,	" "	3,530 59
" " 3,	" "	3,334 86
		\$ 25,023 61

Respectueusement soumis.

(Signé) Robt. Remy Crist.  
J. A. Delpeuille,  
O. Deaulac,  
F. A. Verette.

Motion.

Proposé par M. Deaulac,  
Secondé par M. Delpeuille,  
Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée. Rapport



Mardi le 2 Juillet 1912.

Rapport  
du Médecin chef du  
Bureau des écoles, conseil  
national de construction  
d'incinérateurs etc.

Rapport

M. Le Honorable Maire,  
Messieurs les Ecoliers,  
Messieurs,

Il me faudrait actuellement à votre attention une question d'hygiène des plus importantes, je veux parler du dépôt et de la propreté des cours.

Si les règlements l'exigent nous avons fait voter par le conseil public que les cours devaient être nettoyés du 4<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> mai. Cependant il en est encore un grand nombre qui sont très malpropres et de plus chaque jour la quantité des déchets augmente.

Un autre inconvénient c'est qu'on ne les ramène pas au dépôt porter les déchets ainsi que les rebuts des magasins, papiers, etc. Une des raisons invoquées c'est qu'il y a sur le terrain du dépôt il y a des bouteilles cassées et verre de toutes sortes et qu'en ouvrant que les charbonniers passent.

Or, pour parer à ces inconvénients, voici ce que j'aurais à proposer à votre conseil:

D'abord la construction d'un incinérateur, non pas un incinérateur moderne comme celui de Westmount qui est l'égal de tout ce qu'il y a de mieux à acheter dernièrement, mais simplement un four à briques avec grille, sur grand four recevoir quelques wagons de déchets qu'on brûle deux ou trois fois par semaine, selon la nécessité. Avec cet incinérateur les charbonniers n'auront plus de raison de venir dans vos rues à mi-chemin.

En second lieu je proposerais que des licences soient accordées à des charbonniers qui auront des voitures spéciales, étanches et avec couvercle, pour passer dans les maisons et recueillir les déchets deux ou trois fois par semaine moyennant un tarif défini, de par exemple, 25<sup>e</sup> par maison chaque fois.

De cette façon le public n'aurait pas à avoir affaire aux charbonniers, la somme de 25 centimes par semaine ou par quinze jours est modique, toutes les cours seraient bien tenues et les charbonniers qui rempliraient les conditions pour obtenir une licence y trouveraient un revenu raisonnable.

Messieurs, je soumets cette question à votre considération, je ne crois pas qu'elle soit une dépense extraordinaire et je crois qu'elle serait une amélioration importante au crédit de l'administration actuelle.

Votre tout dévoué,

(Signature) J. M. Fadden, M. D.

Chas. Rivin, 27 Juin, 1912.

Aux comités permanents,

Rapport

The Board of Railway Commissioners for Canada.

Order No. 16,858.

Monday

Mardi, le 2 Juillet, 1912.

Rapport  
de la Commission des  
Prémios de la Loi con-  
cernant les limites pour  
la livraison gratuite  
des effets par les compa-  
gnies d'express.

Monday, the 21<sup>st</sup> day of June  
A.D. 1912.  
Darcy Scott,  
Assistant Chief Commissioner  
S. J. M. Sean,  
Commissioner.

In the matter of the applica-  
tion of the Express Traffic Association of  
Canada, on behalf of the Dominion and  
Canadian Express Companies, for the esta-  
blishment of collection and delivery limits  
in the city of Three Rivers, in the Province  
of Quebec. File 4,514,113.

Whereas the Order of the Board No. 13357, dated the 30<sup>th</sup> day  
of March, 1911, as amended by order No. 16331, dated the 18<sup>th</sup> day of April, 1912,  
prescribes the municipal boundaries as the cartage limits for the collection and  
delivery of express traffic at all points where Express Companies subject to the  
legislative authority of the Parliament of Canada, now or hereafter have collec-  
tion and delivery services, with leave reserved to the said Companies to apply to  
the Board for the establishment of modified collection and delivery zones in  
cities, towns or villages (if any) where for any special reasons it might be  
unreasonable to require collection and delivery services to be made throughout  
the entire area thereof.

Upon reading which has been filed, and upon the report and  
recommendation of the Chief Traffic Officer of the Board:

It is ordered that until further Ordered by the Board, the tolls  
of the Dominion Express Company, and the Canadian Express Company, shall  
include the collection and delivery of express freight by the said Companies,  
or their agents, in all streets, avenues, etc., suitable for express waggons, in  
that portion of the said city of Three Rivers, within an imaginary conti-  
nuous line following the undermentioned streets, and on the further side of  
the said boundary streets, namely:

From the river St. Lawrence to St. Maurice, St. Maurice  
from the River St. Maurice (including the Mackay Cotton Co's Works), Lavoie St.,  
(including the Diamond Millstone works), De Hon, Dupuis, Island, Ca-  
pelin, Carter, Sallab, Lepore to the junction with St. Marguerite, and  
Des Bordes, St. Marguerite to the junction of Quarry, St. Roch, St. Philippe, Du-  
ras, Patis, Quarry, St. Philippe, Gilman, Notre Dame, and St. Louis  
to the river St. Lawrence;

Also, St. Louis hill, and boulevard to Auguste Street (produced)  
and Ross Street to the corner of the Sisters of the Precious Blood.

(Signed) Darcy Scott  
Assistant Chief Commissioner  
Board of Railway Commissioners for Canada.  
Rapport.

Mardi le 2 Juillet 1912.

Rapport  
des D<sup>s</sup> Ingénieurs de la ville  
concernant le coût du  
prolongement du la  
rue Grandventure jus-  
qu'au chemin du boulevard  
St Louis.

Rapport:

Corporation de la ville de Trois Rivières,  
Bureau de l'Ingénieur de la ville, 28 Juin, 1912.

Monsieur le Maire  
M<sup>s</sup> Messieurs les Élus de la  
Cité de Trois Rivières,

Messieurs,  
J'ai l'honneur de soumettre à votre considération un plan illustrant  
le projet de prolongement de la rue Grandventure jusqu'à son intersection avec  
le prolongement du Boulevard St Louis.

L'exécution de ce travail ainsi que l'achat du terrain requis coûterait  
environ \$3816.23.

Il n'y a pas sur le marché local de cidre, eau convenable pour  
construction de quai. Dans la circonstance, j'envisage qu'un mur de retenue  
en bois de nauhin répondra tout aussi bien aux besoins du moment, avec  
en outre l'avantage de coûter environ \$300.00 moins qu'un mur  
en ciment.

Ces travaux annexes sont détaillés du coût approximatif de  
l'amélioration proposée.

J'ai l'honneur S<sup>te</sup>, Messieurs,  
Vos très respectueux,  
(Signé) Eug. Durois,  
Ingénieur de la ville.

Coût approximatif du prolongement du Boulevard St Louis jusqu'à son  
intersection avec le prolongement de la rue Grandventure, suivant le plan  
présentement soumis.

Mur de retenue en bois de nauhin,	40 cordes @ \$4.00	160.00
Travaux de décaissement et de exhaussement de manière à donner une rampe uniforme de 1 dans 25.	3600 v.c. @ 25¢	900.00
Épis en bois des deux côtés du boulevard St Louis,	1200 p.l. @ 30¢	360.00
Évaluation du terrain requis:		
Lot D'Érick, sur la rue Grandventure,	6800 p.c. @ 25¢	1700.00
" " " " " "	St. Louis, 2530 p.c. @ 15¢	379.50
Chapelle et chemin, rue " "	900 p.c. @ 15¢	135.00
Sous du Parc d'Érick (terrain mélangé)	1843 p.c.	
		<hr/>

\$3634.50  
Bureau de l'Ingénieur de la ville, Trois Rivières, 28 Juin, 1912. Plus 5% 181.73  
\$3816.23  
(Signé) Eug. Durois,  
Ing. de la ville.  
Ausp. Comité permanent.

# Mardi 2 Juillet 1912.

Rapport  
du Chef de Poste et  
des Deux Alarmes  
pour incendies.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Echevins de la  
Cité des Trois-Rivières.

Messieurs:

J'ai l'honneur de soumettre très respectueusement à votre Conseil le rapport mensuel du mois de Juin du Département du Feu.

Dans le mois les pompiers ont répondu à neuf appels comme suit:

Le 8. Auguin du Havre, feu pris dans le coffre.

" 13. Fausse alarme.

" 24. Porte secours au village de Mastinogé.

" " Appel Ayotte, rue St-Proper, Langar, aucun dommage.

" 25. Dans le fort sur le bateau.

" 25. S. Desrochers, 102 rue Des Forges, mis par les enfants dans des sacs de toile.

" 28. H. Grenier, 135 rue St-Foch, mis par les enfants dans des paniers remplis de paille.

" 30. Gris Hall, dans les déchets de bois dans la cour.

" 30. Porte secours au village du Cap de la Magdeleine.

Dans aucun de ces incendies il n'y a de dommage de cause; nous avons fait usage de l'eau qu'on a tirée de Gris Hall, tirant une longueur de 400 pieds de boyaux. Sur permis de Son Honneur le Maire, le 24, nous sommes allés porter secours au village de Mastinogé qui était menacé d'une conflagration; la pompe a incendié ainsi que 300 pieds de boyaux furent brûlés; à 7 heures du soir nous arrivons à étendre le feu comme d'habitude. A notre arrivée le feu était sous contrôle. Sur instance des citoyens la pompe a été mise en opération et a fonctionné pendant 2 1/2 heures à étendre les ruines. A 5 heures, le lendemain au matin nous étions de retour à notre poste.

Le 30, à quatre heures du soir des secours nous ont été encore demandés par le Maire de la paroisse du Cap de la Magdeleine. Avec le permis de Son Honneur le Maire, la pompe a incendié et 300 pieds de boyaux et six pompiers sous la direction du chef furent envoyés. A l'arrivée des pompiers deux maisons étaient en flammes, propriétés de Messieurs J. Lafleur et A. Beaumier, lesquelles menaçaient le village d'une grande conflagration; deux puits furent adaptés à la pompe qui était alimentée par l'eau de la rivière. Malgré les grandes difficultés de pouvoir flammer la pompe et un grand travail, nous avons pu contenir le feu dans cette limite empêchant de fortes dommages et une grande conflagration.

Son Honneur le Maire de la paroisse ainsi que les citoyens nous ont été

été

# Mardi le 2 Juillet 1912.

ite d'un grand aide et trop peu fait à nos érudites, huit heures et demie, tous sujets de votre poste.

On ne peut pas abuser trop de votre temps en Conseil, j'aurais plusieurs suggestions et remarques à faire à votre Conseil principalement au sujet de la lampe à incandescence que nous possédons actuellement, lesquelles je pourrai soumettre plus tard à votre Conseil.

Votre très dévoué serviteur,  
(Sigue) Equie Bartholome,  
Chef du Dép. des Feu.

Trois-Rivières, 2 juillet 1912.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
maire suppléant.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Perrotte.

Que Monsieur L'Escurier (A. Bellefeuille) soit nommé Maire suppléant pour le semestre courant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
M. E. L'Escurier  
nommé inspecteur des  
aliments.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Lamy.

Qu'il soit résolu qu'à partir du premier juillet prochain (1912), M. E. L'Escurier, élu du marché aux dévies, sera chargé de l'inspection des viandes et autres denrées sur le dit marché et aussi de l'inspection du pain et du lait dans l'abattoir des Trois-Rivières.

Adoptée sur décision de quatre pour et trois contre, son honneur le Maire votant pour comme suit: Pour: MM. Bellefeuille, Lamy, Perrotte; Contre: MM. Gaulac, Fougères, L'Escurier.

4<sup>e</sup> Motion  
M. M. L'Escurier  
chargé de l'inspection des  
animaux.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Perrotte.

Que M. M. L'Escurier, préposé à l'abattage des animaux à l'abattoir de cette cité, soit chargé de faire l'inspection des dits animaux.

Adoptée sur décision suivante:

Pour:	Contre:
MM. Bellefeuille,	MM. Gaulac,
Lamy,	Fougères,
Perrotte,	L'Escurier.

Les voix étant également partagées, son honneur le Maire vote pour la motion.

5<sup>e</sup> Motion  
Transport polémique de  
M. M. L'Escurier et  
M. J. A. Côté.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Lamy.

Qu'il soit résolu de certifier pour permettre le transport de la boue de marchand de légumes de M. Maurice Gélinas à M. Joseph A. Côté.

soit

# Mardi, le 2 juillet, 1912.

soit maintenant examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Échelle des salaires pour les policiers.

39<sup>e</sup> Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Beaulac.

Qu'une échelle des salaires soit fixée pour chaque membre du corps de Police et de la Brigade du Feu, et soit, comme suit, savoir: Pour la première année, cinq cent cinquante piastres; pour la deuxième année, six cents piastres; pour la troisième année et pour les années suivantes, six cent cinquante piastres; que le salaire du sous-chef soit fixé à sept cent cinquante piastres l'an, le salaire du chef ayant été fixé par une résolution en date du quatre mars dernier (1912).

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre, Son Honneur le Maire votant pour, comme suit:

Pour: MM. Beaulac, Fougères et Ryan,  
Contre: MM. Bellefleur, Langel et Verette.

7<sup>e</sup> Motion.  
Inspection des cours pour les policiers.

40<sup>e</sup> Proposé par M. Lamy,  
Secondi par M. Verette.

Que les membres du corps de la Police et de la Brigade du Feu soient chargés, sous le rapport de la salubrité publique, de faire l'inspection des cours et autres dépendances dans la cité des Trois Rivières.

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre, Son Honneur le Maire votant pour, comme suit:

Pour: MM. Bellefleur, Lamy et Verette.  
Contre: MM. Beaulac, Fougères et Ryan.

8<sup>e</sup> Motion.  
Réinstallation de M. G. Sabourin comme comptable.

41<sup>e</sup> Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Beaulac.

Que M. Joseph G. Sabourin soit continué en office dans sa position de comptable de la Corporation de cette cité, et cela temporairement et suivant le bon plaisir du Conseil, au même salaire qu'il percevait.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, M. L'Éclair Lamy votant contre.

9<sup>e</sup> Motion.  
Dons par le Com. du C.P.R. de \$5,000.  
Com.

42<sup>e</sup> Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Beaulac.

Qu'il soit réglé au l'égard de l'Opuscule des Trois Rivières soit fournis aux engins, locomotives, ainsi qu'aux bâties de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pendant l'espace de deux années à compter du quinze de juillet de l'année mil neuf cent douze, au prix de

# Mardi, le 2 Juillet, 1842.

de cinq mille piastres par an, et payable par somme d'argent cinquante piastres à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes:

La Corporation aura le droit de faire un ou des hydromètres pour compter la quantité d'eau dépensée pour l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâtimens, et la dite Corporation n'aura pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans l'approvisionnement d'eau du dit aqueduc, qui, dans le cours de dix ans, pourraient survenir par suite d'accidents ou autres causes fortuites ou inévitables dudit aqueduc.

Adoptée.

*10<sup>e</sup> Motion. Proposition de M. J. E. Hébert, pour le paiement des frais de construction de la rue de la*

*Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Hébert.*

Attendu, que M. Joseph Edouard Hébert est propriétaire d'une partie des rues latérales de la rue de la Cité des Trois Rivières, et que ces parties de rues seraient utiles et nécessaires pour faire certains travaux demandés par les propriétaires d'immeubles situés par les dites rues;

Que la somme de quatre cents dollars en superficie soit offerte au dit M. J. E. Hébert par la dite partie de la rue latérale de la rue St. Maurice jusqu'à la ligne nord de la rue Croix, et aussi de cette partie de la rue de la Cité comprise entre la rue St. Maurice et la ligne nord de la rue Angoulême, que la Corporation de cette cité a l'intention d'acheter, et que dans le cas où le dit M. J. E. Hébert refuserait d'accepter cette offre, que M. Auguste Dubé, entrepreneur de cette cité, soit nommé l'architecte de la dite Corporation pour évaluer et faire conjointement avec l'architecte que le Juge de la Cour Supérieure pour le District des Trois Rivières nommera conformément à l'Acte de Législation de Québec, Édouard VII, chap. 144, articles 167, 168, 169, 170, et 171, pour fixer l'indemnité à laquelle le dit M. Hébert a droit pour les dites parties de rues.

Adoptée.

*11<sup>e</sup> Motion. Motion de M. Lamy, pour la*

*Proposé par M. Piquet,  
Secrétaire par M. Beaulac.*

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente, par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à Louis Nadeau, journalier, d'un emplacement situé sur la Côte Sud-Ouest de la rue Lamoignon en cette cité, et étant la subdivision cinquante-sept (57) du numéro vingt-six (26) du cadastre d'anciennement pour la Cité des Trois Rivières, journalier, pour la somme de cent piastres, et que la dite vente soit faite par J. A. Lemire, C. C. M. P. qui vient d'être le dit avant ce bail.

Adoptée.

*12<sup>e</sup> Motion.*

*Proposé par M. Piquet,  
Secrétaire par M. Beaulac.*

Attendu

# Mardi, le 2 Juillet, 1912.

Vote par acclamation  
de l'Assemblée.

Attendu, que le vingt-six juin dernier (1912), une dépêche télégraphique a été envoyée à Son Honneur le Maire de cette ville pour demander que la Corporation vienne en aide aux incendiés de Cluontini; et vu le besoin pressant dans lequel se trouvaient les dits incendiés, les membres de ce Conseil réunis en comité à la demande de Son Honneur le Maire, ayant décidé d'octroyer la somme de cinq cents francs pour venir en aide aux dits incendiés;  
Qu'il soit résolu que cette décision soit maintenant ratifiée par le Conseil, à l'unanimité, si possible.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion.  
Concerne la nomination  
d'un évaluateur  
permanent.

Proposé par M. Cougeon  
Secrétaire par M. Charbac,  
Que M. Ulric Martel soit nommé évaluateur permanent des propriétés mobilières et immobilières dans la ville de Trois-Rivières, avec une somme de mille francs par année, et qu'il soit aussi chargé d'accorder les permis de constructions dans les limites de la dite ville.

14<sup>e</sup> Motion.  
Engagement à  
la motion No. 13.

Proposé par M. Lamy  
Secrétaire par M. Bellefeuille,  
en amendement  
Que la motion concernant la nomination d'un évaluateur permanent soit laissée en table jusqu'à la prochaine séance de ce Conseil afin de donner le temps nécessaire pour apporter des suggestions concernant cette charge.

Adoptée sur division suivante:

Pour:  
M. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
M. Charbac,  
Cougeon,  
Lamy.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

15<sup>e</sup> Motion.  
Vote par acclamation  
concernant le  
rapport pour 1912.

Sur proposition de M. L'Éclair Lamy, secondée par M. L'Éclair Verette, à l'effet que les appropriations pour l'année courante soient votées, M. L'Éclair Lamy a soulevé une objection quant au mode de procéder et la question est renvoyée à l'après-midi pour rapport.

16<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par le  
rapporteur  
chap. 222.

Proposé par M. Lamy  
Secrétaire par M. Bellefeuille,  
Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 222, Règlement pour accorder une somme de mille francs à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières," soit lu, puis adopté.  
Adoptée sur division de cinq pour et un contre, M. L'Éclair Lamy votant.



Mardi, le 2 juillet 1912.

voient entre.

Chapitre 222.

Chap. 222.

Règlement pour accorder un pécuni de mille francs à l'Association Agricole du District des Trois Rivières.

Règlement concernant un pécuni de mille francs pour l'Association Agricole du District des Trois Rivières.

Attendu que l'Association Agricole du District des Trois Rivières, par sa requête adressée à ce Conseil, en date du 2 mars dernier (1912), demande un pécuni de mille francs pour lui venir en aide pour son exposition qui sera tenue en la cité des Trois Rivières, du dix-neuf au vingt-quatre août prochain (1912);

Attendu que ces expositions ont pour effet d'attirer un grand nombre d'étrangers qui laissent à la ville tant pour frais d'hébergement, de repas, de voitures, que pour divers achats, un montant assez considérable d'argent.

Attendu que ces expositions ont de plus pour effet de faire connaître aux étrangers tous les avantages que la ville peut offrir pour l'établissement de manufactures et autres entreprises commerciales, ainsi qu'elle offre des avantages et des grandes facilités de communications par voie ferrée et par eau;

Attendu que pour les raisons ci-dessus énumérées il est utile et avantageux d'accéder à la demande de la dite Association;

Sur ces causes, le Conseil de la cité des Trois Rivières ordonne et statue comme suit, savoir:

Sec 1. - Le Conseil de la cité des Trois Rivières passe et avoue de la Corporation de la dite cité, faire et remettre à l'Association Agricole du District des Trois Rivières, sous forme d'aide, la somme de mille francs, et cela, dans le cas où la dite Association tiendrait son exposition dans la cité des Trois Rivières, du dix-neuf au vingt-quatre août prochain (1912).

Sec 2. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

M. Motion.

Proposé par M. Gaudet, Secondé par M. Poir.

Quel est le projet de règlement intitulé: "Chapitre 223. Règlement pour amender le chapitre sept des règlements du Conseil intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit la première fois.

Adoptée.

Le secrétaire donne lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Chapitre 223. Règlement pour amender le chapitre sept des règlements du Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Prémière lecture du règlement Chap. 223 M. Motion.

Vois de motion.

# Mardi, le 2 Juillet 1912.

Oris de motion de M. Rochon Beaulac.

**Oris de motion:**  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vobis parla loi et les règlements de ce conseil. Je propose au quel règlement intitulé: "Chapitre 24, Règlement concernant l'égout", soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des taxes de l'aide, maisons d'habitation et des distilleries, brasseries, tavernes, etc.

En conseil, ce 2 juillet 1912.

(Signé) O. Beaulac.

Oris de motion de M. Rochon Samoy.

**Oris de motion:**  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vobis parla loi et les règlements de ce conseil. Je propose l'adoption d'un règlement concernant les chiffonniers, marchands de bric-à-brac et marchands d'effets d'occasion.

En conseil, ce 2 juillet 1912.

(Signé) R. Samoy.

Oris de motion de M. Rochon Samoy.

**Oris de motion:**  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vobis parla loi et les règlements de ce conseil. Je propose que la résolution en date du deux novembre mil neuf cent onze, nommant M. Joseph Racette, gardien de l'hôtel de ville, soit amendée en ce qui a trait à la charge de messagerie dudit conseil.

En conseil, ce 2 juillet 1912.

(Signé) R. Samoy.

Oris de motion de M. Rochon Samoy.

**Oris de motion:**  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vobis parla loi et les règlements de ce conseil. Je propose au quel chapitre 240 du règlement dudit conseil, qu'il soit écrit mil neuf cent onze, soit amendé quant à ce qui concerne la charge de ces comités et le nombre de membres qui devront composer ces dits comités.

En conseil, ce 2 juillet 1912.

(Signé) R. Samoy.

Oris de motion de M. Rochon Beaulac.

**Oris de motion:**  
Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vobis parla loi et les règlements de ce conseil. Je propose au quel règlement intitulé: "Chapitre 24, Règlement concernant l'égout", soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des taxes de l'aide, maisons d'habitation et des distilleries, brasseries, tavernes, etc.

présent

Mardi, le 16 juillet 1912.

après lecture de la loi et des règlements du dit conseil, j'aprouvai que Monsieur François Saffrite, de la ville de Franville, soit engagé comme Contrôleur-Auditeur, au service de la Corporation, avec un salaire annuel de \$2,500.00 et que l'amendement précédent adopté par ce conseil, à sa séance du 17 juin dernier (1912) nommant ledit François Saffrite, Contrôleur, avec un salaire annuel de \$1,800.00 soit révoqué et annulé à toutes fins qu'il en résulterait.

En conseil, ce deuxième jour de juillet 1912.

(Signé) Robt. Ryan,

Approuvé

Et le conseil s'est réuni à lundi, le quinze, de juillet courant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desgagniers  
Secrétaire.

Adopté  
L. O. Philomenau

Advenant huit heures et quinze du soir, lundi, le quinze juillet mil neuf cent douze, il y a eu une assemblée du conseil. Les membres présents, savoir: Son Honneur le Maire, L. P. Normand, et Messieurs les Echevins, O. Feulac, J. H. Bellefeuille, Ch. Fournier, N. Lamy et H. A. Verette, ont tenu l'assemblée du dit conseil à mardi le seize juillet, à huit heures et quinze du soir.

H. Desgagniers  
Secrétaire.

Assemblée Régulière  
16 juillet 1912.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, mardi, le seize jour de juillet, en l'honneur de Notre Seigneur qui nous fait douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi à laquelle assemblée étaient présents par nous de cinq membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Feulac  
J. H. Bellefeuille,  
Ch. Fournier,  
N. Lamy,  
Robt. Ryan,  
H. A. Verette.

Les

# Mardi, le 16 juillet, 1842.

de M. M. Bironnet	Requête	Requête de M. Alphonse Bironnet, demandant une augmentation de salaire.	
de M. Joseph Parent	Requête	Requête de M. Joseph Parent, offrant ses services, comme évaluateur permanent.	
de M. Ous. Lemieux	Requête	Requête de M. Ous. Lemieux, sollicitant une position de pompier.	Chef de police.
de M. J. Girard	Requête	Requête de M. J. Girard, demandant d'ordonner la construction de trottoirs sur le chemin St. Marguerite.	Accordée.
de M. H. J. Gélinas et al.	Requête	Requête de M. H. J. Gélinas et autres demandant l'arrosage de cette partie de la rue Royale comprise entre les rues Duvaux et St. Louis.	Accordée.
de M. Augustin Duvivier et al.	Requête	Requête de M. Augustin Duvivier et autres demandant de ne pas proscrire la partie de la rue St. Georges comprise entre les rues St. Omer et St. Marie.	Accordée. Au surintendant.
de M. Edouard Raymond	Requête	Requête de M. Edouard Raymond, demandant la pose d'un service d'aqueduc à sa propriété rue Baptist.	Accordée.
de M. M. William et Richard Exron.	Requête	Requête de Messieurs William et Richard Exron se plaignant d'un manque de pression de leur service d'aqueduc, à leur propriété Nos. 6 et 11 rue St. Genevieve.	Accordée.
de M. J. Arthur Dupuis	Requête	Requête de M. J. Arthur Dupuis demandant l'usage gratuit de l'eau de l'aqueduc pour alimenter deux jets d'eau installés devant son hôtel, rue Des Forges.	Doira payer l'eau.
de M. Adolphe Goulet	Requête	Requête de M. Adolphe Goulet demandant à être mis sur le même pied que les autres propriétaires quant au paiement des taxes de l'eau sur sa propriété rue Notre-Dame, ouest.	Accordée.
de M. Pierre Bisclair et al.	Requête	Requête de M. Pierre Bisclair et autres demandant le pavage de la partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Des Forges et Frontenac.	Accordée. Au surintendant pour estimation.
de M. C. G. Jutras et al.	Requête	Requête de M. C. G. Jutras et autres se plaignant de l'incommodité causée par la fumée qui se dégage des cheminées des manufactures Baptist et Gélinas.	Accordée. Au surintendant pour estimation.

Requête

# Mardi, le 16 Juillet 1912.

Requêtes  
de M. Samuel Louis Naves  
Gyoniou.

Requête de M. Samuel Louis Naves, au sujet de l'annuité qu'elle n'en-  
tend pas se tenir responsable du paiement des taxes imposées sur l'immeuble No. 1386,  
du cadastre, sur lequel la vente de cette propriété, à M. Louis Goldberger Frs., à la charge  
par ces derniers, d'en payer les taxes pour l'année courante, suivant acte de vente produit,  
et demandent en outre à ne payer taxes que sur un montant de loyer de \$23.00 par  
mois qu'elle paie seulement, au lieu de \$25.00 par lequel elle est chargée au titre d'im-  
mobilier, comme locataire au No. 57, rue Deschamps, suivant affidavit annexé à sa  
dite requête.

Accordée pour mutation de propriété et deuxième partie référé à l'annuité.

Requêtes  
de M. Edmond Simard.

Requête de M. Edmond Simard, demandant que son nom soit  
substitué au rôle d'évaluation à celui de G. Duplessis, comme propriétaire des lots  
Nos. 1593 et 1594, du cadastre, rue Bonaventure, suivant acte de vente produit.

Accordée.

Lettre  
de M. E. M. Villeneuve.

Requête de M. E. M. Villeneuve, président du comité de célébration du  
centenaire Carter, priant en conseil de bien vouloir voter une certaine somme d'ar-  
gent, comme contribution à l'érection d'un monument à la mémoire de cet homme d'état.

Aux comités permanents.

Lettre  
de M. Jos. A. Desjardis.

Lettre de M. Jos. A. Desjardis, se plaignant du manque de surveillance  
policière dans le chemin privé conduisant au manoir de "Picieux Lang" et sis en  
arrière de sa propriété.

Au chef de police.

Lettre  
de M. Emile Parneton.

Lettre de M. Emile Parneton désirant savoir si la corporation lui  
faisant prêt de (50%) cinquante pour cent à titre d'indemnité de 1908, pour  
l'aider à reconstruire sa propriété au coin des rues Duchâteau et Du Fleuve,

Aux comités permanents.

Lettre  
de M. J. E. Nétu.

Lettre de M. J. E. Nétu concernant le prix de vente de certains ter-  
rains nécessaires au prolongement des rues Cartier et Dorval.

Lettre  
de M. A. E. Wittenberger.

Lettre de M. A. E. Wittenberger, en réponse à celle du secrétaire de  
la Ville, informant qu'il lui a été permis de faire construire  
un slip d'habitation à son quai, en face de la rue Du Fleuve, si le coût de ces  
travaux n'est pas trop élevé.

Lettre  
de M. le Ministre de l'Agricul-  
ture.

Lettre de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, désirant avoir  
certains renseignements concernant la ville de Trois-Rivières, avant de déposer  
une réponse à la demande spéciale faite pour obtenir le bénéfice de la loi des  
bons chemins de 1912.

Lettre  
de M. le Maire de la ville.

Lettre de l'Ingénieur de la ville, désirant savoir à quelle date il est  
fourni

# Mardi, le 16 Juillet 1912.

pour effectuer la résolution par laquelle il a été chargé de la surveillance des différents départements extérieurs de la Corporation.

Lettre de M. Magagnack Buller & Co. Ltd.

**Aux comités permanents.**  
Lettre de M. Magagnack Buller & Co. Ltd., attirant l'attention du conseil sur les retards apportés dans la manœuvre de la pompe à vapeur lors de l'incendie du 7 courant, à l'île d'Orléans.

Lettre de la Fédération des Chambres de Commerce

**Chef de police.**  
Lettre du Secrétaire de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec incluant résolution de remerciements à l'adresse du Conseil et des Citoyens des Trois-Rivières, pour l'hospitalité offerte aux délégués lors de la tenue de leur convention en cette ville le 22 et 23 mai dernier.

Lettre de M. H. A. Lamarche

Lettre de M. H. A. Lamarche, chef de gare, concernant certain trouble et dépenses encourus en rapport avec la démolition d'un chemin de fer sur le terrain de la gare du C.P. à la date du 10 courant, alors que l'homme de police n'était pas en devoir dans le temps.

Lettre de M. M. N. N. Roy & M. G. G.

**Chef de police.**  
Lettre de M. M. N. N. Roy & M. G. G. sollicitant le paiement d'un compte de \$700. sur le feu de leur entreprise pour une station de police et feu dans le quartier Notre-Dame.

Offre de M. J. J. J.

**Accordée.**  
Le Secrétaire domestique d'un protêt et officiel parla Corporation à M. le Docteur J. E. Nite, concernant l'achat de certains terrains nécessaires au prolongement des rues Cartier et Genoue.

Rapport de M. J. J. J. concernant le nombre de pieds de terrain à être appropriés pour le prolongement des rues Cartier et Genoue.

**Rapport:**  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières  
Ordonné par l'Ingénieur de la Cité, 8 juillet 1912.

J. P. Deschamps, Cor  
Secrétaire Corporation,  
Trois-Rivières.

Messieurs,  
Conformément à votre demande, j'ai mesuré la longueur de cette partie de la rue Cartier comprise entre les rues St-Maurice et Locke, la longueur totale est de quatre cent douze (412) pieds, ce qui multiplié par trois (3) donne 1236 pieds carrés.  
La longueur de cette partie de la rue Genoue comprise entre la rue St-Maurice et le côté nord de la rue Angoulême est de huit cent trente-six (36) pieds, ce qui multiplié par (40) quarante donne 33440 pieds carrés.  
J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Notre

Mardi, le 16 juillet 1912.

(Signé) Votre humble serviteur,  
Eng. Bourgeois,  
Ing<sup>e</sup> de la cité.

Rapport

Rapport:

Corporation de la cité de Trois-Rivières  
Sur un tel ingénieur de la cité, 15 juillet 1912.

du Rapport de la  
cité concernant le vol-  
vement du papier sur  
les terrains de la cor-  
poration.

M. S. Desaulniers, Esc.,  
Secrétaire du conseil,  
Cité.

Monsieur,  
Je crois devoir porter à votre connaissance le fait que les terrains de la  
corporation situés sur le premier plateau entre le chemin des forges et le che-  
min de fer "La Vallée du St-Maurice", sont en outre en véritables fosses  
d'emprunt.

Après retour du champ de manoeuvres dans le cas de l'après-midi  
j'ai observé un moment donné six charrettes occupées à extraire du sable pour  
les besoins de construction.

Le dommage causé à la propriété est déjà considérable et je vous  
suis en mesure d'attirer l'attention du conseil sur le présent état de choses  
à sa prochaine réunion, afin de prendre au plus tôt les mesures d'arrêter cette  
dégradation de propriété si tôt qu'il y a lieu.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

(Signé) Votre humble serviteur,  
Eng. Bourgeois,  
Ing<sup>e</sup> de la cité.

Rapport

Rapport:

Aux comités permanents.

Trois-Rivières, le 15 juillet 1912.

du Rapport de la cité  
concernant le vote des  
appropriations.

M. S. Desaulniers,  
Secrétaire-Trésorier  
Corp. 3 Rivières

Cher monsieur

Dans votre lettre du 8 juillet courant vous me demandez  
si, d'après la charte, lorsqu'on veut le temps de voter les appropriations, le  
déficit de l'année précédente s'il y en a, doit être voté en son entier, avec  
toutes autres dépenses, comme les fonds d'amortissement ou des intérêts, etc,  
ou si seulement l'excédent sur tel déficit doit être voté avec les autres intérêts

# Mardi, le 16 Juillet, 1792

à être payés devant l'amicable amanté.

Ensuite nous ferdas voir de ce que se considère en fait comme partie de la dette flottante, et que par conséquent nous n'avons pas droit de payer cordialement à même les revenus de l'amicable amanté et que nous devons pourvoir au paiement des intérêts seulement.

Veuillez en croire,

(Signé)

Votre dévoué  
Alfred Desy.

1<sup>re</sup> Motion.  
Prochain, rue Coche.

29<sup>e</sup> Proposé par M. Verette,  
Secrétaire par M. Lamy.

Quels propriétaires de terrains formant leur front sur le côté nord-ouest de la rue Coche entre les rues Des Champs et St. Francois Xavier, soient notifiés d'avoir à faire faire au front de leur dite propriété un trottoir de première classe, et cela, d'ici à huit jours.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Prochain, Chemin St. Marguerite.

30<sup>e</sup> Proposé par M. Verette,  
Secrétaire par M. Lamy.

Quels propriétaires de terrains situés sur le côté nord-ouest du Chemin St. Marguerite, compris entre les propriétés de Messrs Joseph Rouffe et Joseph Gaudycaison, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété d'ici à huit jours.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M. Joseph Sacotte comme messager.

31<sup>e</sup> Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Verette.

Que la résolution du conseil, en date du deux novembre mil neuf cent neuf, nommant M. Joseph Sacotte gardien de l'hôtel de ville, soit annulée en ce qui a trait au chargement de messager du dit conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M. Joseph Bellefeuille comme assistant du chef de police.

32<sup>e</sup> Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Verette.

Que M. Joseph Bellefeuille soit nommé assistant du chef de Police et de Chef de Feu, avec un salaire de sept cent cinquante francs l'an.

Adoptée sur division, des quatre pour et deux contre, comme suit:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bourgeois,  
Ryon,  
Verette.

Contre:  
MM. Bellefeuille,  
Lamy.



# Mardi, le 16 Juillet 1912.

5<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M.  
Alfred Dery, comme  
avocat de la cité.

Proposé par M. Lamy.  
Secundi par M. Verette.

Que la demande de M. Alfred Dery, présentée devant ce conseil à sa séance du 17 juin dernier, sollicitant la fonction d'avocat de la corporation en remplacement de M. L. Blondin, soit accordée, et cela, pour terminer le terme d'engagement dudit M. Blondin.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit:

Pour:  
MM. Bellefleur,  
Fougeois,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
MM. Beaulac,  
Royer.

6<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de M.  
François Lapointe  
comme contrôleur-  
auditeur.

Proposé par M. Royer.  
Secundi par M. Fougéois.

Que M. François Lapointe, actuellement de la ville de Beauville, soit nommé contrôleur-auditeur de la corporation de la cité des Trois Rivières, avec un salaire annuel de deux mille cinq cents piastres, et que la résolution en date du 17 juin dernier (1912) nommant le dit François Lapointe, employé de la corporation de la dite cité, avec un salaire annuel de dix-huit cents piastres, soit rappelée et annulée.

Adoptée sur division suivante:

Pour  
MM. Beaulac,  
Fougéois,  
Royer.

Contre:  
MM. Bellefleur,  
Lamy,  
Verette.

Les voix étant également partagées, son honneur le Maire vote pour la motion.

7<sup>e</sup> Motion.

La motion proposée par M. l'Écluse Fougéois, secundi par M. l'Écluse Beaulac, à la date du 2 juillet courant, concernant la nomination d'un évaluateur permanent à qui on ait le même salaire jusqu'à la prochaine séance de ce conseil, afin de donner le temps nécessaire pour apporter des suggestions concernant cette charge, est de nouveau mise aux voix et est

Proposé par M. Lamy, en amendement  
Secundi par M. Verette.

Que M. Joseph Duché soit nommé évaluateur permanent des propriétés mobilières et immobilières de la cité des Trois Rivières, et qu'il soit aussi chargé d'accorder les permis de constructions et de remplir les devoirs d'inspecteur sanitaire quant à ce qui concerne les ouvrages en plomberie.

8<sup>e</sup> Motion.  
M. Joseph Duché  
nommé évaluateur  
permanent.

# Mardi, le 16 Juillet, 1912.

Le drainage et la ventilation des bâtiments, et cela, avec un salaire de mille piastres par an.

Le vote sur l'amendement étant fait donne le résultat suivant:

Pour:  
MM. Bellepierre,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
MM. Beaulac,  
Fouquet,  
Lyon.

Les voix étant également partagées, Son Honorable Maire vote pour l'amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est repétée sur même décision.

Proposé par M. Lyon,  
Secrétaire par M. Beaulac

Que Son Honorable Maire soit autorisé à signer les billets permissifs suivants, à six mois de leur date avec intérêt au taux de six pour cent l'an: En faveur de M. Louis Hamy, pour deux mille piastres (\$2,000), date du dix-sept juin mil neuf cent douze; David Gode, mille piastres (\$1,000), date du vingt et un juin mil neuf cent douze; Jean M. S. M. L. Dumont, pour trois mille cinq cents piastres, date du vingt-quatre juin mil neuf cent douze; Joseph S. Bellepierre, deux mille piastres, date du deux juillet mil neuf cent douze; Nési Gouet, pour deux mille piastres, date du quatre juillet mil neuf cent douze.

Adoptée.

La motion proposée par M. l'Éclair Lamy, et secondée par M. l'Éclair Verette, en date du deux juillet courant concernant le vote des appropriations pour l'année courante, et qui avait été renvoyée à l'ordre du jour pour faire rapport quant au mode de procéder, étant demeurée sans effet, M. l'Éclair Lyon souleva l'objection que ce projet d'appropriations n'aurait pas à tous les départements, et demanda en conséquence que cette motion soit de nouveau renvoyée à l'ordre du jour afin de savoir si ces crédits peuvent légalement être votés tels qu'ils le sont.

Proposé par M. Beaulac,  
Secrétaire par M. Lyon.

Quelle projet de règlement intitulé: "Chapitre 223. Règlement pour amender le chapitre sept des règlements du conseil", intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre, Son Honorable Maire votant pour, comme suit:

Pour:

1<sup>re</sup> Motion.  
Billets permissifs  
en faveur de M. Louis  
Hamy et al.,

2<sup>e</sup> Motion.  
Concernant le vote  
des appropriations.

3<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le  
règlement Chapitre  
223.

Mardi, le 16 juillet, 1912.

Pour:  
MM. Beaulac,  
Sellefville,  
Ryau,

Contre:  
MM. Gagnon,  
Lamy,  
Wright.

Chapitre 223.

Chap. 223.

Règlement concernant  
le déplacement des  
Cheminés et Grues  
amovibles - 10 ballons

Règlement pour amender le Chapitre sept des règlements du conseil, intitulé:  
"Règlement concernant le déplacement des Chemins et Grues."

Il est ordonné et statué par le conseil de la ville des Trois-Rivières,  
comme suit, savoir:

Sec. 1. - La section dix-sept du règlement par le présent amendé est rapportée  
et remplacée par la suivante:

"19. Les trottoirs au front des emplacements situés sur la rue Du Paton, sur  
cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Royale;  
sur cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St-Conges et  
Bonaventure; sur cette partie de la rue St-Fleur comprise entre les rues Bonaven-  
ture et Deschamps; et sur cette partie de la rue Du Paton, comprise entre les  
rues Du Paton et René; devront avoir huit pieds de largeur; les trottoirs au  
front des emplacements situés sur les rues Saint-Alexandre, sur le Boulevard  
St-Louis et sur la rue St-Maurice, sur cette partie de la rue Bonaventure, com-  
prise entre les rues Notre-Dame et Saint-Alexandre; et sur cette partie de la rue Claude  
comprise entre les rues Notre-Dame et Saint-Alexandre; devront avoir six pieds de largeur;  
et les trottoirs au front des emplacements situés sur les rues St-Antoine et René  
devront avoir cinq pieds de largeur. Tous ces trottoirs seront en pierre ou en  
tuiles composés d'une partie d'avant et de deux parties d'arrière. Toutes  
les parties ou sections des dits trottoirs faits par chaque propriétaire seront à son  
fonction entre elles, de même niveau et aucune ne sera plus haute que l'autre. Au  
cas contraire, les frais des dits trottoirs seront payés."

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du chapitre sept des règlements du conseil  
par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des  
règlements dudit conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements",  
s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force de loi à compter de ce jour.

Adopté.

12<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Gagnon,

Que le projet de règlement intitulé: "Règlement concernant les  
cheminés,"

Lundi, le 5 Août, 1912.

chiffonniers, marchands de bric-à-brac et marchands d'occasion" soit la une  
seconde fois.

Adoptée.

Le Secrétaire donne lecture pour une première fois du projet de ré-  
glement intitulé: "Règlement concernant les chiffonniers, marchands de bric-à-  
brac et marchands d'occasion."

Première lecture du  
règlement concernant  
les chiffonniers, etc.

Commissions pour  
quai dans la cité des  
Trois-Rivières conduisant  
au Boulevard St-Louis

Des commissions ayant été demandées pour la construction d'un quai  
de la rive du chemin principal, depuis l'intersection de la rue d'Armenie jusqu'à la  
limite nord de la propriété des Messieurs, Sœurs du Sacré-Coeur, elles sont  
reçues et ouvertes, mais comme certaines, d'entre elles, manquent de détails, quant à la  
mention des prix ou des quantités, elles sont toutes renvoyées à l'ingénieur de la ville  
afin de composer et établir les prix de chacune d'elles, lequel, après le calcul de  
celles, fait rapport comme suit:

Celle de M. Charles Page, au montant de	\$1874.00
" " " Moise Pometon " "	2500.00
" " " Edm. Fouassa " "	2310.00
" " " MM. Hénry Roy & M. Lévesque " "	2340.00

Accordée à M. Charles Page.

Et le Conseil se réunira lundi, le cinq août prochain, à huit heures et  
quinze du soir.

Approuvé.

Adopté  
Honoré Th. Normand  
Secrétaire

H. Desautels  
Secrétaire.

Assemblée Régulière  
5 Août 1912.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières  
tenue à l'hôtel de ville en la dite cité, lundi, le cinquième jour d'août en  
l'honneur de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers

J. B. J. J. J.  
C. J. J.  
C. J. J.  
D. J. J.  
R. J. J.  
S. J. J.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requies



Lundi, le 5 Août, 1912.

de M. H. E. Clément. Requête

Requête de M. H. E. Clément demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation à celui de Victor Demeray, comme propriétaire, de l'emplacement situé au coin des rues St Pierre et Des Blancs, étant le lot No. 2172 du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de M. Geo. Huppié. Requête

Requête de M. Georges Huppié demandant que le nom de François Huppié soit substitué au rôle d'évaluation à celui de Georges et de François Huppié, comme seul propriétaire, du lot No. 1388 du cadastre, et que son nom soit aussi substitué à celui de Georges et François Huppié, comme seul propriétaire, du lot No. 1372 du cadastre, le tout suivant acte de partage entre les mêmes, produit avec sa requête.

Accordée.

de M. Chas. Durill. Requête

Requête de M. Charles Durill, demandant que son nom soit porté au rôle d'évaluation comme propriétaire, au lieu et place de "M. Durill Lumber Company" des différents emplacements situés au coin des rues Dupuis, Bohand, St Martin, Champlouart et St Thomas, formant tous partie du lot No. 1493 du cadastre, suivant actes de ventes produits.

Accordée.

de "Phoenix Club". Lettre

Lettre de "Phoenix Club", demandant à être remboursé d'un montant de soixante-quinze francs qu'il a payé pour taxes sur table de pool et billard, sur que cette taxe n'est pas réclamée des autres clubs de la ville.

Accordée.

de M. G. H. Moineau. Lettre

Lettre de M. G. H. Moineau à l'effet que le compte de taxes qui lui est chargé comme locataire, sur terrain de ville au champ, soit retiré, vu que ce terrain ne lui appartient plus.

Surcomité's permenents.

de M. R. W. Williams. Lettre

Lettre de M. R. W. Williams sollicitant le remboursement d'une somme de dix francs pour taxes professionnelles de pharmacien qu'il prétend ne pas devoir.

A l'avocat.

de "The Nabasco Cotton Company Ltd". Lettre

Lettre de "The Nabasco Cotton Company Ltd" concernant le paiement d'une taxe de parage qu'elle soutient n'être pas tenue de payer d'après une entente avec la ville.

A l'avocat.

de M. S. E. Normand. Lettre

Lettre de M. S. E. Normand, R. P. pour et au nom de Messieurs Gidon et Théophile Prétier, à l'effet que pour différents actes récents devant lui, ils sont tous deux propriétaires du lot No. 1492 (1100) du cadastre, et demandant, en leur faveur, le remboursement d'une ~~taxe~~ <sup>taxe</sup> qu'ils ont payée comme locataires, d'un immeuble en sus de celle, comme propriétaires.

Accordée.

# Lundi, le 5 Août, 1872.

Lettre de Wagonmack Pulp & Paper Co. Ltd.

Lettre de "Wagonmack Pulp & Paper Co. Ltd" soumettant quelle serait s'il n'y avait pas d'appel de la décision rendue par la Commission des Chemins de Fer au sujet de la livraison des effets par les compagnies de chemins de fer, et ce par l'entremise de cette Corporation, en faveur de, s'engageant à payer les dépenses pour avoir été occasionnés de ce fait.

Lettre de Wagonmack Pulp & Paper Co. Ltd.

Lettre de "Wagonmack Pulp & Paper Co. Ltd" concernant le mauvais état des approches du nord du pont entre les îles de la baie et St. Christophe.

Lettre de M. E. W. Lapointe

Lettre de remerciements de M. E. W. Lapointe, de sujet de sa nomination comme Contrôleur-auditeur de la Corporation de cette ville.

Lettre de Camel Hair Works Ltd.

Lettre de "Camel Hair Works Ltd" au sujet de la Commission de son intention d'acheter la manufacture de gants de "The Robert Ryan Co. Reg." en même temps que d'agrandir la dite manufacture, et par la suite, transporter une partie de son industrie en cette ville, si la Corporation veut lui faire une somme de quarante mille francs à St. Louis et ainsi qu'une exemption de taxes municipales pour une période de dix ans.

Lettre de M. W. W. Fuller

Lettre de M. W. W. Fuller, sollicitant la position d'ingénieur-électicien, au sujet de la compagnie de tramways projetée.

Lettre de M. M. Robert & Co.

Lettre de M. M. Robert & Co. incluant quotations pour boyaux à incendie, marque "Red Cross"

Lettre de Canadian Condensed Rubber Co. Ltd.

Lettre de Canadian Condensed Rubber Co. Ltd. soumettant quotations pour boyaux à incendie "Keystone"

Lettre de The Canadian N. W. John. Marville Co. Ltd.

Lettre de "The Canadian N. W. John. Marville Co. Ltd" soumettant quelle est l'explication de fournir le matériel nécessaire pour la construction du chemin de fer électrique projeté.

Lettre de M. A. W. Duke

Lettre de M. A. W. Duke, à l'effet qu'il ne peut agir comme arbitre dans la cause d'expropriation de terrain de M. le Dr. H. H. H.

Lettre de M. J. M. Reid

Lettre de M. J. M. Reid & Co. concernant l'arrêté du statutaire à ce sujet pour faire le service de tramways entre St. Louis et St. Charles.

Lettre de M. J. M. Reid

Lettre de M. J. M. Reid, offrant de vendre à la Corporation, à certaines conditions, l'ancien nécessaire à l'alignement de la route du chemin de fer.

Comité permanent.

Comité permanent.

Comité permanent.

privé

Lundi, le 5 Août 1912.

précédent conduisant au Boulevard St-Louis et au bureau de sa propriété.

de M. J. Sepulchre  
Lettre

Lettre de M. J. Sepulchre, incluant quotations pour l'installa-  
tion de paratonnerres, sur les différents édifices de la Corporation.

Comités permanents.

de Dominion Bridge  
Company.  
Lettre

Lettre de Dominion Bridge Company, en réponse à celle du se-  
crétaire en date du 31 juillet, lui informant qu'elle est en position de four-  
nir les services d'une personne compétente pour faire l'inspection du grand  
pont St-Maurice.

de "The General Chem-  
ical Products Corp-  
oration Ltd."  
Lettre

Lettre de M. E. New, président de "The General Chemical Pro-  
ducts and Explosive Co. Ltd." à l'effet que les directeurs de cette compagnie  
se proposent de venir rencontrer le Conseil de Ville à la date du 15 sep-  
tembre prochain, pour discuter la question de construction d'une usine de  
produits chimiques.

de M. J. P. Bay  
Lettre

Lettre de la Cie du Grand Parc, avisant le Conseil qu'elle ne  
peut construire un slip d'accrochage dans le quai faisant face à la rue Des Plats,  
en que cette partie de quai appartient à la Commission du Nègre.

À l'Ingénieur.

de M. Maurice Valley  
Lettre

Lettre de M. Maurice Valley, "Valley Cotton Mills Ltd" demandant la  
pose de tuyaux principaux d'aqueduc et de drainage sur les rues St-François-  
Xavier, Dupuis et St-Jacques, en vue de leur propriété.

À l'Ingénieur p<sup>r</sup> rapport.

de M. M. Hanson  
Lettre

Lettre de M. M. Hanson, informant le Conseil qu'ils sont  
prêts à rendre à la Corporation les débiteurs des ponts St-Maurice qu'ils  
leur est en mains.

Comités permanents.

de Comité des Finances  
Rapport

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné  
les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mention-  
nées dans les paie-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1912.

Bordereau No 1.	Parquet, Houlaga & al.	20,826 84
do No 2.	Can. Pac. Ry & al.	4,289 22
do No 3.	The Union of Canadian Municipalities & al.	570 17
		\$ 25,686 23

Respectueusement soumis,

Signé



Lundi, le 5 Août 1912.

(Signé) Rob. Pagan Près.  
O. Anstac,  
J. F. Bellefeuille,  
L. S. Bourgeois.

Proposé par M. Verette,  
Secrétaire par M. Bourgeois.

Quelle rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant  
ce conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport

Leur Honorable Maire,  
Messieurs les Echevins,

Messieurs, J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le résultat de l'analyse  
clinique et bactériologique de l'eau de notre nouveau système d'aqueduc.

Comme on peut le constater, M. le Docteur Demier, analyste du  
Laboratoire d'Hygiène Provinciale, déclare que cette eau est de très bonne qua-  
lité et qu'elle ne contient pas de coli-bacille. Ce coli-bacille est un microbe  
qui se rencontre dans l'eau, dans le Manicoueguis en grande quantité et qui développe  
par l'infection intestinale et cette fièvre typhoïde qui a causé tant de ravages  
parmi notre population et nous a entraînés à l'étranger depuis plusieurs  
années. C'est pourquoi la disparition de notre alimentation de ce microbe n'a-  
telle pas tardé à manifester ses effets, car depuis que nous avons cessé  
de boire de l'eau du St. Manicou la fièvre typhoïde et les troubles gastro-in-  
testinaux ont presque complètement disparu et de ce fait le taux de la morta-  
lité infantile a baissé de plus de la moitié. D'ailleurs la comparaison des  
statistiques mortuaires des mois de juillet 1911 et juillet 1912 sont une preuve  
passante.

	1911.	1912.
Mortalité totale	28	21
Mortalité infantile totale,	22 soit 78%	2 soit 38%
" troubles gastro-intestinaux,	8	2

Messieurs, ces faits comparatifs se font de commentaires et il sem-  
blerait que ce résultat qui devra nécessairement persister, la réputation des  
Eaux Pures au point de vue hygiénique devrait devenir exploitée et encoura-  
ger les étrangers à venir vivre sereinement.

(Signé) J. M. Cadoux.

Tris-Pinier, le 5 août 1912.

Rapport  
du médecin chef du bu-  
reau de santé concernant  
une analyse de l'eau  
des puits incrustés,  
pour comparaison des  
statistiques mortuaires  
pour les mois de juillet  
1911 et 1912.

Lundi, le 5 Août, 1912.

Rapport:

Trois Rivières, 5 août, 1912.

M. Le Honorable Maire  
et M. les Echevins de la  
Cité des Trois Rivières,

Messieurs,

Après avoir pris connaissance de la lettre qui m'a été adressée par votre conseil, au sujet de certaines plaintes et remarques de la part de M. Whithead quant à l'incendie de la B. N. Wagon Road, concernant l'incendie du 7 juillet dernier, au domicile de M. Gausseau.

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil que je crois qu'il n'y a eu réellement erreur de la part de ce monsieur ou qu'au moins la diligence possible a été faite et aussi ce monsieur avait pris connaissance des faits et circonstances, je crois qu'il avait été satisfait des résultats obtenus de cet incendie, en prélevant la grande quantité de bois empile, qui avait été la cause de l'incendie, si ce n'est que l'ouvrage fait par les pompiers.

Après de répondre par quelques remarques de cette lettre, je me permets de vous donner quelques détails des opérations de cet incendie.

A 3-1/2 P.M. un téléphone sans est arrivé, auquel j'ai répondu moi-même, nous disant qu'il feu était pris au domicile de M. Gausseau, qu'ils ne savaient s'ils auraient besoin des services des pompiers, comme j'avais été informé qu'il était impossible de descendre à cet endroit avec la pompe à vapeur, j'ai pris poste de suite avec voiture, après avoir donné ordre de tenir le tout prêt pour répondre au premier signal que j'en donnerais, ou au contraire par moi-même si le transport était possible. Après s'être aperçu et fait éteindre un feu d'origine, j'ai donné ordre de descendre avec la pompe. Arrivé sur le terrain de l'incendie, vu la grande distance de la cité, j'ai demandé si nous pouvions avoir du charbon afin de ne pas en faire transporter. Puisque l'ingénieur ne fut pas présent au poste lors de l'alarme, ceci a été la grande cause d'attente en ce qu'ils se sont rendus sur les lieux avant l'arrivée de la pompe.

Comme je suis persuadé qu'il n'y a eu aucun retard causé par défaut, je suis sûr que la cause de la longueur du temps est plutôt due à la grande distance à parcourir, l'état des chemins qui ne permettait pas de se rendre sur une grande vitesse, ou la pesanteur de la pompe qui se trouve être si lourde pour être transportée dans cette partie de la cité.

En réponse à certaines remarques de M. Whithead, je suis sûr que si ce monsieur s'était rendu aux informations, il aurait constaté: 1o. Que la cité possède une voiture spécialement pour le transport du charbon; si elle n'est pas rendue, c'est pour la cause plus haut mentionnée. 2o.

Des

Rapport  
du chef du département  
des Trois Rivières  
de la Municipalité  
de Trois Rivières  
concernant  
l'incendie du 7 juillet  
survenu au domicile  
de M. Gausseau.

Lundi, le 5 Août, 1912.

Des explications sont données toutes les semaines; 3o. - Quant à l'accident qui serait arrivé à un jeune homme, je ne puis rien en dire. Je ne reçois pas votre lettre qui me l'apprend.

Il peut y avoir quelques petits manques dans le département ou que nous sommes à l'étranger; mais j'espère que dans quelques jours nous pourrions répondre aux explications.

En attendant que ces quelques remarques vous donnent toutes les informations voulues, et seront trouvées satisfaisantes.

Votre tout dévoué serviteur,

Cité des Trois-Rivières,

Sept. du Jour.

Emile Bertin,

Chef.

(Signé)

Rapport

Trois-Rivières, 5 août, 1912

M. Son Honorable Maire et à M. les Élus.

Messieurs, J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil quelques explications concernant la lettre reçue par votre conseil et laquelle m'a été référée, ayant pour sujet l'accident arrivé à M. Mauv à l'angle de la C. du Pacifique le 30 juillet dernier.

Je crois que les remarques faites par M. Lamarche ont été plutôt peu malentendues. Après les explications entre lui et moi.

On nous a demandé par téléphone d'aller chercher un homme qui venait de se faire blesser à la gare. En réponse je fus avisé que ce n'était pas la place pour le recevoir et de l'emmener à l'hôpital, ils ont répondu que l'hôpital ne voulait pas l'accepter. J'ai téléphoné moi-même à l'hôpital. Après avoir réussi à avoir un médecin, ce que les Cordes Soeurs demandaient, j'ai téléphoné à la garde de l'ouvrage à l'hôpital, qu'ils l'accepteraient, ils ont répondu que le blessé était parti pour le poste de police. Par conséquent une voiture est arrivée transportant le blessé accompagné d'un autre homme. Je suis allé faire retourner le blessé par le chemin à l'hôpital. Ensuite qui a payé pour la voiture, aucun personnel n'est venu réclamer de paiement. M. Lamarche fait certainement erreur en disant qu'on n'a jamais refusé de payer le chariot, lequel n'est jamais venu réclamer de paiement.

En

Rapport  
du chef de police sur la  
lettre de M. A. Lamarche  
concernant l'accident  
arrivé sur le terrain de  
la gare du C.P.R. le  
30 juillet dernier.

Lundi, le 5 Août, 1912.

En résumé, je crois, vu que l'accident est arrivé sur leur terrain, (C.R.R.) que le placement de chantier devrait plutôt être fait par eux que par la ville.  
La raison de l'absence, du combustible est qu'à ce moment, il n'y avait aucun train passager et qu'il n'y avait pas de feu de chemin de fer.  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de mon dévoué service.

Cité des Trois-Peuples,  
Sept. de la Place  
Emile Berthiaume  
Chef.

(Signé)

Rapport

A Son Honorable Maire  
A Messieurs les Echevins.

J'ai l'honneur de vous faire rapport conformément à votre désir, que les travaux à faire pour murer la rue Ste-Maie, entre le Chemin Ste-Marguerite et l'avenue Bonaventure, s'élèvent à la somme de quinze cent cinquante et quinze piastres, sans y comprendre la valeur de la fûture.  
Je crois aussi devoir suggérer, si c'était l'intention de votre conseil, de faire cette partie de mur soit avec du Carb. Vie ou avec du Terrain, le coût des travaux n'en serait pas beaucoup plus élevé, par laquelle quantité de fûture à être employée serait moindre, par la dernière manière que par la première.

Respectueusement soumis,  
Eug. Parent,  
Inspecteur de Ville.

(Signé)

Trois-Peuples, 25 juillet, 1912.

Aux comités permanents.

Rapport

A Son Honorable Maire  
A Messieurs les Echevins.

J'ai l'honneur de vous faire rapport conformément à votre désir, j'ai rencontré les propriétaires de la rue St-Corbas, entre les rues Bellefeuille et St-Clément, et nous nous sommes accordés sur ceux qui demandent l'arrangement de cette partie de rue, et ceux qui n'en voulaient pas, et voici le résultat obtenu:

Par

Rapport  
du l'Inspecteur de Ville  
pour la partie des passages de  
la partie de la rue Ste-  
Maie comprise entre  
le Chemin Ste-Marguerite  
et la rue Bonaventure

Rapport  
du l'Inspecteur de Ville  
pour la partie des passages de  
la rue St-Corbas  
entre les rues Belle-  
feuille et St-Clément

Sundi, le 5 Août 1912.

Pour l'arrasage,  
M. Drumeau,  
J. B. Dufosse,  
Cotr. Lemaire,  
J. B. Lemaire,  
Alph. Lemaire,  
H. Michaud.

Contre l'arrasage,  
Ex. St Pierre,  
Ch. Girard,  
Ad. Lambert,  
G. Jos Gurol,  
And. Beaubien,  
Olivier Marchand,  
Aug. Thivierge,  
Girard Roden.

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. S. Parant,  
Inspecteur de Ville.

Trois Rivières, 5 août 1912.

Rapport:

Trois Rivières, le 27 juillet 1912.

M. S. P. Régulier, Sec. Trés.  
Cotisation des Trois Rivières.

Cher monsieur,  
Par votre lettre, datée du 8 juillet courant, vous m'avez demandé si les  
appropriations pour l'année courante peuvent être votées légalement tel que  
proposé par motion à la dernière séance du conseil.

Je remarque qu'à l'après l'état qui m'est fourni, le revenu ordinaire  
pour l'année dernière a été de \$ 166,438.36 et le montant des appropriations  
couvert par la motion qui m'est soumise est de \$ 166,246.56.

En vertu de l'article 162 de la charte, le conseil ne peut voter  
d'appropriations pour un montant excédant des recettes de l'année dernière, et  
comme la différence des recettes de l'année dernière et du montant d'appropriation  
mentionné dans la motion qui m'est soumise, n'est que de \$ 191.80, je  
présume que c'est ce qui a guidé le conseil pour laisser de côté plusieurs  
départements qui ne sont pas mentionnés dans la dite motion.

Je considère la motion soumise comme légale. Le conseil, pour ce qui  
concerne les autres départements, pourra consulter avec avantage l'article 163  
de la charte.

Votre dévoué,  
Alfred Lévesque

J. A. D. M.

Proposé

Opinion  
du conseil de la cité  
concernant la note des  
appropriations.

# Lundi, le 5 Août, 1912.

2<sup>e</sup> Motion.  
Salaires de M. Philippe Bellefeuille augmentés.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Ryan,  
Que le salaire de M. Philippe Bellefeuille Clerc du Marché-au-Grand, soit fixé à quatre cent cinquante piastres l'an.  
**Adoptée.**

3<sup>e</sup> Motion.  
Salaires de M. Arthur Robet augmentés.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac,  
Que le salaire de M. Arthur Robet comme Trésorier de la Corporation de cette cité, soit fixé à quinze cents piastres l'an, à partir du premier avril de l'année courante (1912).  
**Adoptée.**

4<sup>e</sup> Motion.  
Délégation plus convenable de l'Union des Municipalités.

Proposé par M. Gougeon,  
Secondé par M. Venette,  
Que M. Michon Robert Ryan et M. Benjamine Gougeon, ingénieurs de la cité, soient délégués à la Convention des Municipalités Canadiennes qui doit se tenir à Windsor, Ontario, les vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf du présent mois.  
**Adoptée.**

5<sup>e</sup> Motion.  
Concurrence plus honnête.

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Ryan,  
Qu'il soit demandé à M. l'Inspecteur de Pile de faire cesser la concurrence qui se fait actuellement dans la commune, et d'interdire le partage des rues en cette cité.  
**Adoptée.**

6<sup>e</sup> Motion.  
Primes de l'Union des "Cherries Club".

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac,  
Que la liste des deux tables de billards et un trou-madame soit rayée du compte du "Cherries Club" de cette cité, en ce que cette table n'est pas l'équipement des autres clubs, et qu'il n'en retire aucun profit.  
**Adoptée.**

7<sup>e</sup> Motion.  
Pavage d'une rue de 40 pieds sur 1/2 de St-Christophe.

Proposé par M. Venette,  
Secondé par M. Gougeon,  
Qu'il soit résolu que dans le cas où le Gouvernement Fédéral cède gratuitement à la Corporation de cette cité le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue de quarante pieds de largeur sur l'île St-Christophe depuis la rue St-Marc jusqu'à l'extrémité sud-est de la dite île, la dite Corporation s'efforcera de payer ou de faire payer la dite rue et à l'entretien d'icelle, aussi longtemps que le dit gouvernement sera propriétaire des terrains adjacents à la susdite rue proposée.  
**Adoptée**  
Proposé

# Sundi, le 5 Août 1912.

8<sup>e</sup> Motion.  
Echange de terrains  
avec les Bénédictins  
des Bréviants-Dang.

Proposé par M. Bergeron,  
Secondé par M. Lamy.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité des Trois Rivières et les Bénédictins de Saint-Louis, au sujet de terrains appartenant au Collège de Saint-Louis, en échange de terrains devant servir à la route conduisant au Couvent de Saint-Louis, et cela, suivant acte préparé par S. E. Normand, C. A. N. et qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion.  
Propriétaires des terrains  
de Saint-François-Xavier et  
de Saint-Joseph.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Paulin.

Que les propriétaires de terrains situés sur les deux côtés de la rue de la Croix et de la rue de la Madeleine, à partir de la rue de la Croix jusqu'à la rue de la Madeleine, et de la rue de la Madeleine, à partir de la rue de la Croix jusqu'à la rue de la Madeleine, soient notifiés d'avoir à faire un titre de propriété dans un délai de huit jours.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion.  
Première lecture du règlement  
pour amender le  
chapitre deux concernant  
le Maire et le Conseil.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Verette.

Quel que soit le règlement intitulé: "Le Chapitre" Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de la Cité des Trois Rivières intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil", et ses divers amendements, soit lu une première fois.

Adoptée.

Première lecture du règlement  
intitulé.

Le Secrétaire donne lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Règlement pour amender le chapitre deux, concernant le Maire et le Conseil."

11<sup>e</sup> Motion.  
Vote sur les appropriations  
pour 1912.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Verette.

Quelles appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées telles qu'elles sont la loi, et soient commuesuit savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, pour l'année civile qui va commencer, préparés conformément à l'Acte d'Édouard VII, chap. 44, et des divers amendements.

## Revenus Probables

Estimations et taxes:

Estimations

# Lundi 5 Août, 1912.

Cotisations régulières,	\$ 72,369 77		
Taxes sur bateaux,	50 " "		
Taxes sur sous contrôle,	7,000 " "		
Taxes sur chiens,	500 " "		
Taxes sur Baux, C <sup>o</sup> de d. de f. de Navigation, etc., augmentation	1,000 " "		80,919 77
<b>Diverses:</b>			
Hôtels,	2,500 " "		
Magasins de liquors,	2,400 " "		
Chauffeurs,	200 " "		
Commissaires de douane,	300 " "		
Bouchers,	20 " "		
Reparateurs,	300 " "		
Marchands de poudre,	32 " "		
Cigares et jeux,	400 " "		
Maisons de pension,	20 " "		
Colporteurs,	200 " "		
Etaux pour les bouchers,	400 " "		
Commerçants de viande,	1,100 " "		7,872 " "
<b>Marchés:</b>			
Marché aux denrées,	2,600 " "		
Marché au foie,	800 " "		
Etaux des bouchers,	880 " "		
Magasins,	800 " "		5,080 " "
<b>Communes:</b>			
Centes constituées, taxes, etc.,	1,000 " "		
Pâturage d'arribois,	75 " "		1,075 " "
<b>Divers:</b>			
Taxes de l'eau,	8,000 " "		
Taxes de drainage,	6,000 " "		
Port de l'Alouette, fiage,	100 " "		
Logis de la salle de l'Hôtel de Ville,	5,000 " "		
Intérêt sur arribois, de taxes, etc.,	20,188 50		
Intérêt sur dette des Indes de 1908,	4,707 " "		
Fonds d'amortissement sur dette Inc. de 1908,	6,000 " "		81,995 50
<b>Diverses sommes:</b>			
Comptes arribois,	10 " "		
Opposition du sceau,	10 " "		20 " "
			\$ 176,962 27

Dépenses



# Lundi 5 Août 1912.

## Dépenses Probables.

*Intérêts d'amortissement:*

dette M <sup>lle</sup> Neilson & Co	2 sur \$20,000.	400	"	"
Int. d'Equip. Municipal.	1% " 43,000.	430	"	"
" R. Suardon.	2% " 26,000.	520	"	"
" C. P. Gelin & Fils.	2% " 5,000.	100	"	"
" L. P. Stottier.	2% " 2,500.	50	"	"
" Drainage.	1% " 130,000.	1,300	"	"
" Garage.	1% " 110,000.	1,100	"	"
" Aqueduc.	1% " 75,000.	750	"	"
" Incendies de 1856.	1% " 4,000.	40	"	"
" Lumière Electrique.	1% " 11,000.	110	"	"
" Comptoirs, 2 <sup>e</sup> émission.	1% " 340,000.	3,400	"	"
" Chemin fer Vallée du St-M <sup>re</sup> .	1% " 66,000.	660	"	"
" Wabash Cotton Co.	1% " 50,000.	500	"	"
" Centes constitués	1% " 3,000.	30	"	"
" Pont St-Maurice.	1% " 125,000.	1,250	"	"
" Incendies de 1908.	1% " 400,000.	4,000	"	"
" Leonard Whitman Co.	1% " 25,000.	250	"	14,890

*Intérêts d'exemple et commission:*

5% sur \$20,000. dette M <sup>lle</sup> Neilson & Co	1,000	"	"
5% " 43,000. " Int. Equip. Municipal.	2,150	"	"
5% " 26,000. " R. Suardon.	1,300	"	"
5% " 5,000. " C. P. Gelin & Fils.	250	"	"
5% " 2,500. " L. P. Stottier.	125	"	"
5% " 60,000. " Drainage.	3,000	"	"
4 1/2% " 55,000. " " "	2,475	"	"
4% " 15,000. " " "	600	"	"
4 1/2% " 83,000. " Garage.	3,735	"	"
4% " 27,000. " " "	1,080	"	"
4 1/2% " 75,000. " Aqueduc	3,375	"	"
5% " 150,000. " Comptoirs.	7,500	"	"
4 1/2% " 57,000. " " "	2,665	"	"
4% " 133,000. " " "	5,320	"	"
5% " 4,000. " Incendies de 1856.	200	"	"
5% " 11,000. " Eclairage.	550	"	"
4% " 66,000. " Ch. Fer Vallée du St-M <sup>re</sup> .	2,640	"	"
4 1/2% " 3,000. " Centes constitués	135	"	"
	\$ 38,100	"	\$ 14,890

# Sundi le 5 Août 1912.

	Reporté		
<b>Intérêt, Comptes et Commissions:</b>	38,100	" "	14,890 " "
4% sur \$50,000. Dette Mahaso (Cottorob),	2,000	" "	
5 1/2 " 354,400. " Pilles Commissions,	19,492	" "	
5% " 257,053. " " "	12,582	65	
4 1/4 " 400,000. " Jugendies de 1908.	17,000	" "	
4% " 25,000. " Hianoua Mataveat,	1,000	" "	
4 1/2 " 125,000. " Pont St-Maurice,	5,635	" "	95,769 65
<b>Salaires:</b>			
Secrétaire,	2,000	" "	
Trésorier,	1,200	" "	
Assistant secrétaire,	600	" "	
Comptable-recouvrer,	700	" "	
Comptable,	600	" "	
Auditeur,	1,500	" "	
Evaluateur et chef,	1,000	" "	
Collecteur et messenger,	1,600	" "	9,200 " "
<b>Assurances:</b>			
Contre le feu,	1,000	" "	1,000 " "
<b>Département des Aqueducs:</b>			
Salaires des Ingénieur-civil,	1,200	" "	
" du Comptable,	1,000	" "	
" du Courrier-sabiers,	546	" "	
Entretien et réparations,	2,000	" "	
Expéditions, ampoules, réimpression,	50	" "	
Crues publiques,	8	" "	
North Shore Power Co. pompage,	14,500	" "	16,304 " "
<b>Département des Chemins:</b>			
Entretien et réparations,	1,888	" "	
Effets et outils,	1,186	" "	
Chemins et traverses divers,	361	" "	
Entretien et réparation des chemins,	781	" "	
Actes notariés,	10	" "	
Crues publiques,	10	" "	
Salaires des Inspecteur de Ville,	1,000	" "	
" de 4 charretiers,	2,000	" "	
Téléphone de l'Insps-Ville	30	" "	7,266 " "
<b>Département des Marchés:</b>			
Ent. de rep. marchés aux denrées,	350	" "	
Chauffage,	26	" "	
Salaires des marchés aux denrées	650	" "	
	\$ 1,026	" "	\$ 144,429 65

# Lundi, le 5 Août, 1872.

<b>Département des Marchés:</b> <i>Reporté</i>		1,026 " "	\$144,429.65
Salaires aux charretiers aux dévies,		468 " "	
Entretien marchés au foin,		40 " "	
Chauffage, " "		7 " "	
Salaires char " "		350 " "	
Marchés au poisson,		30 " "	
Autres		488 " "	2,409 " "
<b>Département de l'Éclairage:</b> North Star Gas Company, contrat		7,867 " "	
Entretien des lampes		105 " "	7,972 " "
<b>Département du Hôtel de Ville:</b> Entretien et réparations,		100 " "	
Amplément et fournitures,		100 " "	
Chauffage,		300 " "	
Salaires du gardien,		360 " "	860 " "
<b>Fonds St. Maurice:</b> Salaires du gardien,		450 " "	
Entretien,		364 " "	
Chauffage,		25 " "	
Éclairage,		24 " "	
Surplus terrain,		1 " "	764 " "
<b>Département des Deux:</b> Entretien, ent. et réparations,		582 " "	
Chauffage,		260 " "	
Entretien et réparation des chevaux,		1440 " "	
Télégraphie Salaries,		228 " "	
Costumes des pompiers,		7 " "	
Éclairage,		73 " "	1,490 " "
<b>Fonds de réserve:</b> 5% sur revenus ordinaires de \$166,438. <sup>36</sup>			8,321.91
			\$166,246.56

Adoptée.

**Oris de motion:**

Je donne avis sur les propositions qui ont été faites en la manière  
 ordinaire par le conseil de ce conseil je propose l'adoption sans règle-  
 ment pour définir les devoirs et attributions de l'ingénieur de la Cité et de l'In-  
 specteur de Ville et pour amender les règlements de rapport aux devoirs de  
 ces officiers.

En

*Advis permission de  
 l'Exécutif Propos.*

Lundi, le 19 Août 1912.

En conseil, ce 5 août 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

1<sup>re</sup> Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et de la manière  
voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le résolu passé  
le vingt-huit novembre mil neuf cent onze et nommant M. le Docteur J. H. Pagan,  
médecin chef de bureau de santé, soit rémunéré de manière à ce que les commissions  
de la cité des Trois Rivières soient trois cents piastres sur le salaire  
de douze cents piastres qu'il lui a été alloué par la dite corporation.  
En conseil, ce 5 août 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

2<sup>e</sup> Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et de la manière vou-  
lus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
autorisant ledit conseil à prêter à la compagnie "Cane Glen Works Limited,"  
la somme de quarante mille (\$40,000) piastres, et aussi pour accorder à la dite  
compagnie une exemption de taxes municipales sur l'établissement de la dite compa-  
gnie, durant l'espace de dix années, et cela, en considération des offres qu'elle  
fait par sa lettre qui ont été lues à la présente séance du conseil.  
En conseil, ce 5 août 1912.

(Signé) O. Beaulac.

Et le conseil se réunira lundi, le dix-neuf août courant, à huit  
heures et quinze, du soir.

A. H. Desrosiers  
Secrétaire.

Adopté  
Wm. H. Norwood  
Maire

Avis de motion de  
M. Robinson Ryan.

Avis de motion de  
M. Robinson Beaulac.

Approuvé.

Assemblée Régulière  
19 Août 1912.

À une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières  
tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-neuvième jour d'août,  
en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-  
sents:

Lon

Lundi, le 19 Août, 1912.

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

J. C. Gormand,  
O. Senlac,  
J. F. Sillepulle,  
Ch. Sargeot,  
Nap. Lamy,  
Rob. Royan,  
J. A. Ferrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Alphonse Dupont

Requête de M. Alphonse Dupont demandant que le tuyau de drainage soit conduit à sa propriété, Nos. 2 et 4, rue St-Elizabeth.

Accordée.

de M. Alfred Brau-  
doux, fils.

Requête de M. Alfred Braudoux, fils, à l'effet que le nom de Alfred Braudoux, père, soit substitué au sien, au rôle d'évaluation, comme propriétaire de l'immeuble No. 1977 du cadastre, rue St-Etienne, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de M. Charles Dubé

Requête de M. Charles Dubé demandant que le nom soit substitué à celui de Louis Louis Suisse Allbeault, au rôle d'évaluation, comme propriétaire de l'immeuble partie No. 1480 du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de MM. Hector Bastard  
et Basime.

Requête de MM. Hector Bastard et Basime demandant que le tuyau de l'aqueduc soit conduit jusqu'à leur propriété, sur la rue Savardrye, comprise entre les rues Logel et St-Clair.

Accordée.

de M. Louis Duchesne  
et al.

Requête de M. Louis Duchesne et autres demandant que les charrettes de voitures automobiles soient mises sur le même pied que les charrettes de voitures légères, quant à l'imposition de taxes réglementaires.

Aux comités permanents.

du greffier de la ville de  
Sherbrooke.

Lettre du greffier de la ville de Sherbrooke, concernant les perspectives de succès qui peuvent avoir des entrepreneurs étrangers, dans la reconstruction de cette ville.

de "Cane Grove Works  
Limited".

Lettre de "Cane Grove Works Limited" remerciant le conseil pour la prise en considération de sa demande d'emprunt et exemption de taxes.

de North Shore Power  
Company.

Lettre de North Shore Power Company concernant le refus par cette corporation, de lui payer un certain compte pour réparations aux pompes de l'aqueduc.

Aux comités permanents

Lundi, le 19 Août, 1912.

du C.P.R. Lettre 9

Lettre de la Cie de chemin de fer Canadien du Pacifique se plaignant de l'augmentation des taux de l'eau qu'elle trouve exorbitants, et demandant savoir sur quelle base cette augmentation est calculée. Répondre que le taux est chargé sur la quantité d'eau dépensée.

de M. H. Hamelin. Lettre 10

Lettre de M. H. Hamelin, avisant le conseil qu'il ne pourra faire l'inspection de vapeur "Algonia" de la "International Transit Co." avant le 17 courant, ou son engagement antérieur.

du conseil d'Hygiène. Lettre 11

Lettre de M. J. A. Beaudry, inspecteur du conseil d'Hygiène de la province de Québec, demandant avoir certains renseignements sur le cas d'un nommé Arthur Prunay, ditant venir de Trois-Rivières et qui aurait été atteint de variole dans le pays du mois de juin dernier. Au médecin de la ville.

de M. E. W. Villeneuve. Lettre 12

Lettre de M. E. W. Villeneuve, président d'une comité de célébration du centenaire Canadien, priant le conseil de lui vouloir voter une certaine somme d'argent comme contribution à l'érection d'un monument à la mémoire de St-Georges-Etienne Canadien.

de l'ingénieur de la ville. Lettre 13

Lettre de l'ingénieur de la ville informant le conseil qu'il lui sera difficile de satisfaire de la ville pour assister à la convention des municipalités canadiennes, sans graves inconvénients, qu'il ira à surveiller certains travaux d'agrandissement de la nouvelle prise d'eau. Subvention accordée \$300.<sup>00</sup>

de M. Wagonnack. Lettre 14

Lettre de M. Wagonnack, chef de Police, et de M. J. A. Beaudry, inspecteur de la ville, demandant le conseil en date du 8 courant, laquelle contenait copie du rapport du chef du département de feu au sujet de l'incendie du 7 juillet dernier, au moulin Tannan, sur l'île Beau.

de M. B. Champagne. Lettre 15

Lettre de M. B. Champagne demandant l'embellissement pour la construction d'un trottoir au front de sa propriété, avenue St-Joseph etc. Au ingénieur de la ville.

du Ministre de l'Agriculture. Lettre 16

Lettre de l'honorable ministre de l'Agriculture et de la voirie informant le conseil qu'il ne peut être admis suite à la demande faite par cette corporation, d'être admis à bénéficier de la Loi des Foyers Canadiens, (1912) Emprunts.

de M. J. P. Caron. Lettre 17

Lettre de M. Joseph Caron, offrant sa résignation comme évaluateur de la ville.

de M. B. B. Ladislas. Lettre 18

Lettre de M. B. B. Ladislas, demandant au nom de la fabrique

# Lundi, le 19 Août, 1812.

fabrique de la paroisse de Notre Dame, des Sept Allégues, et du conseil du couvent des Pères, Capucins, une extension de délai pour la confection de trottoirs au front de leurs propriétés, sur la rue St. Urs. Caries, pour diverses raisons énumérées.

Accordée.

Lettre de "St. Nabas, Cotton Co. Ltd." en réponse à un avis reçu du conseil de ce conseil pour confection de trottoirs sur les deux côtés de la rue Defois, comprise entre les rues St. Urs. Caries et St. Paul, ainsi que sur le côté nord-est de la rue St. Urs. Caries, comprise entre les rues St. Maurice et Defois, et demandant qu'un trottoir sur un seul côté des rues Defois et St. Paul, serait suffisant pour les besoins du moment, et qu'en outre elle devrait être disposée de manière en sur le côté nord-est de la rue St. Urs. Caries, vu que le garde-étier au boulevard de son usine se trouve dans le but de le subdiviser en lots à bâtir; le tout suivant un petit plan, démontrant la location de trottoirs en question, annexé à sa dite lettre.

Le conseil accorde St. Paul et Defois, et refuse St. Urs. Caries.

Lettre de M. Joseph Bégin, C<sup>ie</sup>, demandant le transport de bail de son magasin, au Marché aux denrées, en faveur de M. Joseph Gravier.

Accordée.

Lettre de M. Armand Bégin, demandant le transport de bail de son magasin, au marché aux denrées, en faveur de Madame Pierre Gravier.

Accordée.

## Rapport

M. le Maire  
et Messieurs les Echevins.

Messieurs, J'ai l'honneur de faire rapport sur la requête de M. Séraphin Dugé, concernant une demande de remboursement de taxes sur un certain montant de fonds de marchandises, qu'il prétend ne pas être détaxé dans les limites de cette cité.

Après avoir fait connaissance de ce fait, m'être rendu sur les lieux, et avoir fait toutes les informations nécessaires concernant cette demande, j'ai pu constater qu'il s'agit d'un fait et lieu factuel, et que je dois recommander à votre honorable conseil d'adopter les conclusions.

Votre très humble serviteur,  
J. J. Parent,  
Evaluateur.

(Signature)

Hôtel de Ville  
Trois Rivières, 12 août, 1812.

Lettre de M. Nabas Cotton Co. Ltd.

Lettre de M. Joseph Bégin

Lettre de M. Armand Bégin

Rapport de l'évaluateur de la cité concernant la requête de M. Séraphin Dugé pour le remboursement de taxes.

Lundi, le 19 Août, 1912.

Rapport:

Coopération de la Cité des Trois-Rivières,  
Demande de l'Ingénieur de la Cité; 12 août, 1912.

L. S. Desautels, Esc.  
Secrétaire du conseil,  
Trois-Rivières.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir fait communication de la plainte de Monsieur Whitbread touchant la condition du pont de la Sagouanack je me suis rendu sur les lieux et j'ai pu constater que les approches du pont en question étaient bien dans l'état rapporté par M. Whitbread. Je crois devoir vous faire observer que ces approches ont déjà été relevées plusieurs fois et que le tassement répété est dû au fait que les remplissages aux extrémités du pont reposent sur une fondation faite avec des déchets de maçonnerie profonds d'environ dix pieds.

Un lit de pierre concassée d'une épaisseur de six à sept pieds et recouvert d'un couche de crasse de ruisseau devrait faire disparaître en grande partie la cause du trouble dont on se plaint avec raison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,  
(Signé) Eug. Bourgeois,  
Ingénieur de la Cité.

Accordé.

Rapport:

Coopération de la Cité des Trois-Rivières,  
Demande de l'Ingénieur de la Cité; 16 août, 1912.

L. S. Desautels, Esc.  
Secrétaire du conseil,  
Trois-Rivières.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception d'une copie de la lettre de M. L. R. Whitbread, le Chef de la "St. Maurice Valley Cotton Mills" demandant la pose d'un conduit de 8" pour service d'eau sur les rues St. Pierre, Desjardins et St. Paul, et j'en ai dû vous soumettre en ce qui concerne la disposition du Service d'eau sur les rues St. Maurice, Desjardins, St. Paul, et à travers la propriété de la "Webster".

J

Rapport  
des Ingénieurs de la  
Cité sur les plaintes de  
Monsieur Whitbread  
concernant la condition des  
approches du pont sur  
la Sagouanack.

Rapport  
des Ingénieurs de la  
Cité sur les plaintes de  
Monsieur Whitbread  
concernant la condition des  
approches du pont sur  
la Sagouanack.



Sundi, le 19 Août, 1912.

Je ne suis pas au courant des arrangements de location à-vis la "St. Maurice Valley Cotton Mills" mais l'agence présente installation, la protection des usines, l'aspect d'incendie me semble parfaitement efficace.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

(Signé) Votre humble serviteur,  
Georges Dargatzis  
Ingénieur de la Cité.

Aux comités permanents

Rapport:

A Son Honorable Maire  
A Messieurs les Echevins.

J'ai l'honneur de vous faire rapport conformément à votre désir, que le coût pour le déplacement de débris de la Mahan, Cotton Co., le long de la rue Devoir, et le nivellement du terrain, tels que demandés par M. Whithead, ne dépassera pas la somme de deux cents piastres.

(Signé) Respectueusement soumis,  
Ers. Jérent,  
Insp. de Cité.

Trois-Rivières, 9 août 1912.

Accordé.

Rapport:

Trois-Rivières, le 16 août, 1912.

M. L. P. Desjardins, Sec. Tris.  
Corp. des Trois-Rivières.

Messieurs, Dans votre lettre recueillie matin sous le nom de "Si la corporation, au lieu d'intervenir dans le cas de l'incendie, l'usine récemment de la grande usine sur la ferme Sanctot, de quel incendie aurait été allumé à la connaissance de M. le Lt. Jérent, d'après le rapport du chef de police.

Je ne vois rien qui puisse obliger la corporation à intervenir en cette affaire.

(Signé) Votre dévoué,  
Alfred Lévesque

A. D. G. M.

Rapport  
des Echevins de la Cité  
concernant le coût des  
déplacements des débris  
de la Mahan, Cotton Co.  
le long de la rue Devoir,  
et le nivellement du terrain,  
tels que demandés par  
M. Whithead.

Opinion  
du conseil de la Cité  
concernant l'interven-  
tion de la corporation  
dans le cas de l'incendie  
de la grande usine sur la  
ferme Sanctot.

Lundi, le 19 Août, 1912.

Rapport:

Stns. Rivières, le 16 août, 1912.

M. S. Chas. Gaudin, Sec. Trés  
Corporation des Stns Rivières,

Cher monsieur,

J'ai votre lettre du 7 août courant vous me demandez:  
1.° - Si M<sup>de</sup> R. W. Williams est tenu au paiement d'une  
taxe professionnelle de \$10.<sup>00</sup> comme pharmacien étant domicilié qu'elle est  
propriétaire d'une pharmacie, mais qu'elle n'exerce pas elle-même cette pro-  
fession, et au cas où que cet établissement est sous la gérance d'un phar-  
macien diplômé, au fait de payer une taxe de profession comme tel.

R. - M<sup>de</sup> Williams n'est pas obligée de payer une taxe  
professionnelle de pharmacien.

2.° - Si la C<sup>ie</sup> "Wabasso, Cotton Co. Ltd" qui a obtenu une  
exemption de certaines taxes en vertu d'un règlement passé par la Corporation  
de cette cité, le 15 avril 1907, est tenue au paiement d'une taxe de passage  
imposée par le Conseil de Ville par règlement passé à la date du 8 mars  
1912, tel qu'autorisé à ce faire par l'Acte de Québec, S. Edouard VII,  
Chap. 86, sec. 11, cette dite autorisation, datée d'un an après l'adop-  
tion du règlement en faveur de la C<sup>ie</sup> ci-haut mentionnée.

R. - En référant à l'Acte de Québec, S. Edouard VII, sec. 1, sous-paragraphe  
F, du paragraphe 1<sup>er</sup> de la dite section vous constaterez qu'il y a des "taxes"  
ou "taxes municipales" comprenant la taxe de passage. En conséquence,  
la C<sup>ie</sup> "Wabasso, Cotton Co. Ltd" n'est pas obligée de payer la taxe de  
passage imposée par le règlement en date du 8 mars 1912.

Très très me croire,

(Signé)

Votre dévoué  
Alfred Gosselin

Comité permanent.

Proposé par M. Royau,  
Secondé par M. Bellefleur.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de  
main levée de l'impôt public par la Corporation de la cité des Stns. Rivières, à  
la Wabasso, Cotton Co. Ltd, jusqu'à concurrence d'une somme de cinq mille  
pièces, et cela suivant acte passé par J. E. Normand, Exp. P. C., et qui  
vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

Proposé

Opinion  
du Conseil de la cité  
concernant l'imposition  
des taxes professionnelles  
des pharmaciens par  
M<sup>de</sup> Williams  
et d'une taxe de pas-  
sage sur la Wabasso  
Cotton Co. Ltd

Motion  
Main levée d'impôt  
public pour \$5,000.<sup>00</sup>  
en faveur de la Wabasso  
Cotton Co. Ltd.

# Lundi, le 19 Août, 1912.

2<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain pour  
Dames de St. Charles.

Proposé par M. Delisle,  
Secrétaire par M. Desrochers.

Que les honoraires de Maire soit autorisés à signer un acte de vente pour Madame Joseph Alfred Desrochers à la concession de la cote des Trois-Rivières, dit terrain réservoir à l'élargissement de la rue Bonaventure, et à la cote de l'embarcadere St. Louis, suivant acte préparé par S. E. Normand, Esq., M. P. qui vient d'être lu au conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Salaires des assistants  
des corps de police munici-  
pale.

Proposé par M. Deaulac,  
Secrétaire par M. Ryan.

Que le salaire des assistants du corps de Police et de la Brigade du feu soit fixé pour chacun d'eux à la somme de vingt-cinq cents cinquante piastres l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Salaires des officiers de  
santé civil pour la corpo-  
ration de St. Charles.

Proposé par M. Ryan,  
Secrétaire par M. Deaulac.

Que le salaire de M. J. M. Pédanz, comme officier de santé soit fixé pour la corporation à \$900 l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Remboursement de  
taxes à M. Desrochers  
Ducq.

Proposé par M. Desrochers,  
Secrétaire par M. Desrochers.

Qu'une quittance de taxes sur fonds de marchandises soit faite à M. Desrochers Ducq, suivant les termes de la requête soumise à ce conseil le cinq courant, et d'après le rapport de l'évaluateur de la cote à cet effet également déposé devant ce conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Première lecture du  
réglement Chap. 224.

Proposé par M. Deaulac,  
Secrétaire par M. Delisle.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 224, Règlement pour autoriser le Conseil de la cote des Trois Rivières à voter et accorder à la compagnie "Cane Glow Works Limited" manufacturiers, de la cote de Montreal, un prêt de quarante mille piastres, à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années, soit lu une première fois.

Adoptée.

Première lecture du régle-  
ment concernant un prêt  
et exemption de taxes  
à la Cane Glow  
Works Limited.

Le Secrétaire donner lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: "Chapitre 224, Règlement pour autoriser le Conseil de la cote des Trois Rivières à voter et accorder à la compagnie "Cane Glow Works Limited, manufacturiers, de la cote de Montreal, un prêt de quarante mille piastres à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années."

# Judicial Court, N.P.

2<sup>o</sup> Motion.  
Proposed by M. Lamy.  
Seconded by M. Perrotte.  
must be adopted.

Proposed by M. Lamy.  
Seconded by M. Perrotte.  
Que le projet de règlement intitulé: Chapitre Règlement pour amender le Chapitre, des règlements du Conseil, intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil, et ses divers amendements, soit lu une deuxième fois, puis adopté.

Le vote étant pris, donne le résultat suivant:

Pour:	Contre:
MM. Bellefeuille,	MM. Beaulac,
Lamy,	Fougeois,
Perrotte,	Ryan,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire réserve sa décision pour la prochaine assemblée régulière du Conseil.

Et l'assemblée est continuée à jeudi, le vingt-deux août courant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desjardins  
Secrétaire.

Adopté  
H. Desjardins

Argument.

22 Oct 1912.

Adopté à huit heures et quinze du soir, jeudi, le vingt-deux août mil neuf cent douze, les membres présents: Son Honneur le Maire, H. Desjardins, et Messieurs les Conseillers O. Beaulac, J. Bellefeuille, Ch. Fougeois, M. Lamy, R. Ryan et H. Perrotte, ont continué l'assemblée du lundi, des neuf août mil neuf cent douze comme suit:

1<sup>o</sup> Motion.  
Proposed by M. Lamy.  
Seconded by M. Perrotte.  
must be adopted.

Proposed by M. Bellefeuille.  
Seconded by M. Lamy.

Que la demande de certificat pour permettre le transport de la licence d'auberge de Messieurs Desjardins et Niddas, en faveur de Dame Marie Gillies, faisant affaires sous le nom et raison de Joseph Bégin & Compagnie, soit examinée et que le dit certificat soit conforme.

Adoptée.

2<sup>o</sup> Motion.  
Proposed by M. Ryan.  
Seconded by M. Bellefeuille.  
must be adopted.

Proposed by M. Ryan.  
Seconded by M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé, aux termes du règlement Chapitre 211, passé par le Conseil le 5<sup>o</sup> septembre 1911, à souscrire, pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, cinquante mille

Judi, le 22 Août, 1912.

mille piastres d'actions dans "La Compagnie de Tramway des Trois Rivières"  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Bijouement de parts  
dans la Cie de Tramway  
des Trois-Rivières.

Proposé par M. Beau.  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que le Conseil de la Corporation de cette cité soit autorisé à  
payer cinq mille piastres, à la Compagnie de Tramway des Trois Rivières,  
tant dit pour cent des parts ou actions souscrites dans ladite compagnie.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Nomination de directeurs  
pour la Compagnie de  
Tramway des  
Trois-Rivières.

Proposé par M. Verette.  
Secondé par M. Bellefeuille.

Qu'il soit résolu qu'aux termes du règlement chapitre 211, par  
laquelle l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1911, et de l'Acte de la Législature de  
Québec, 2<sup>e</sup> Georges V, chap. 97. Messieurs Eclair, Robert Lacombe  
et Napoléon Lamy furent nommés membres du bureau de direction de la Compagnie  
de Tramway des Trois Rivières pour représenter les intérêts de la  
Corporation de la cité des Trois Rivières dans la dite Compagnie.

Adoptée sur division suivante:

Pour:  
M. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
M. Beaulac,  
Gougeon,  
Beau.

Le vote fut également partagé, Son Honneur le Maire  
vota pour la motion.

Le Conseil s'ajournera mardi, le 27 septembre prochain,  
à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Léon Philorenaud  
Secrétaire  
Eclair

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Trois Rivières, 24 août 1912.

M. le Secrétaire du Conseil de la  
Cité des Trois Rivières,  
Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité  
des Trois Rivières pour lundi, le vingt-six août courant, à huit heures  
et quinze du soir, le règlement "Cable Car Works Limited."  
(Signé) L. P. Normand,  
Maire.

Lundi, le 26 Août 1912.

Assemblée spéciale  
26 Août 1912

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois Rivières convoquée par le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour d'août, au lieu de Notre-Dame-michoud, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents les membres de cinq membres dudit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins.

S. P. Normand,  
J. P. Bellefeuille,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
P. A. Verette.

Prop. Motion  
Proposé par M. Ryan  
secondé par M. Bellefeuille  
adopté Chap. 224.

Proposé par M. Bourgeois  
secondé par M. Bellefeuille.

Qu'il soit projet de règlement intitulé: "Chapitre 224, Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois Rivières à voter et accorder à la compagnie "Creme Glove Works Limited", manufacturière, de la cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres, à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années, soit la une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée sur division suivante, M. Leduc Ryan ayant voté et M. Lamy devant donner une opinion autorisée, ce vote.

Pour  
Mm. Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Ryan.

Contre:  
Mm. Lamy,  
Verette.

Chapitre 224.

Chap. 224.

Règlement pour prêt  
et exemption des taxes  
à la compagnie "Creme  
Glove Works Limited"

Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois Rivières à voter et accorder à la compagnie "Creme Glove Works Limited", manufacturière, de la cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres, à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années.

Attendu que la compagnie "Creme Glove Works Limited" a, par sa lettre en date du vingt-neuf juillet dernier (1912), adressée au conseil de la cité, qu'elle avait l'intention de voter la manufacture de gants de la "Robert Ryan Company,"

Lundi le 26 Août 1919.

Compagny," de mettre sous un même toit les différentes branches de cette industrie actuellement localisées sur les rues Craig et St. George, et de doubler dès la première année la capacité et les affaires de cet établissement.

Attendu que la dite Compagnie "Aene Globe Works Limited", se propose de plus de transporter, de déplacer, des Trois Rivières vers autre branche de son industrie, qu'elle exploite actuellement dans la cité de Montréal, et par ce fait, augmentera de beaucoup ses opérations;

Attendu qu'il est de l'intérêt du Conseil et de tous les contribuables de cette cité, de favoriser et d'encourager l'établissement, l'agrandissement et les opérations d'un semblable industrie, par la raison que celle donnera de l'emploi à un grand nombre de personnes, augmentera la valeur de la propriété, et par ce fait, augmentera aussi les revenus de la cité.

Pour ces causes, le Conseil de la cité des Trois Rivières, ordonne et statue comme suit savoir:

Sec 1.- Le Conseil de la cité des Trois Rivières par ce au nom de la Corporation de la cité des Trois Rivières, prêtera à la Compagnie "Aene Globe Works Limited" la somme de quarante mille piastres, à un taux d'intérêt de cinq pour cent l'an, payable semi-annuellement et lui accordera une exemption totale municipale (sans aucun tax, aucun impôt, de parage et des rues sans contrôle et autres taxes spéciales, exceptées) payable à la dite Corporation, pendant une période de dix années consécutives, qui commencent à compter le premier janvier mil neuf cent dix-neuf, sur les immeubles, bâtisses, machinerie et outillage érigés, exploités et affectés spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture et sur les bureaux de l'établissement, et cela, comme aide à l'effet de favoriser l'agrandissement de la dite manufacture, et ce, aux conditions suivantes savoir:

Sec 2.- La dite Compagnie "Aene Globe Works Limited", en vue d'agrandir et réunir sous un même toit les branches d'industrie que possède la Robert Ryan Company, sur les rues Craig et St. George, devra construire d'ici au premier janvier mil neuf cent dix-neuf sur les lots de terre portant les numéros trois cent cinquante-six, trois cent cinquante-sept, trois cent cinquante-huit, trois cent cinquante-neuf, et trois cent soixante-cinq du cadastre d'anciennement pour la cité des Trois Rivières, une bâtisse additionnelle pouvant donner à l'intérieur un espace d'au moins vingt-cinq mille pieds de plancher, et lorsque cette construction sera terminée, complétée et l'installation des machines, outillage et accessoires, complétés, tout l'établissement devra avoir une valeur d'au moins soixante et dix mille piastres, et le nombre de personnes employées par semaine (fêtes et dimanches exceptés) dans la dite manufacture devra être le double de ce qui est actuellement, et à dire au moins de deux cents, la quelle valeur et le quel personnel devront être établis à la satisfaction du Conseil

seil

Lundi, le 26 Août 1912.

Conseil de cette cité, par une ou des personnes compétentes nommées à cet effet.

Sec 3. - La dite somme de quarante mille piastres sera payée à la compagnie "Acme Glove Works Limited," tant pour ce qui de la dite manufacture sera en pleine opération aux termes de la section précédente, laquelle somme portera intérêt au taux de cinq pour cent par an et sera remboursable en vingt ans à raison de deux mille piastres par an sur le capital savoir: en vingt versements annuels et égaux de deux mille piastres chacun, avec l'intérêt au taux susdit payable semi-annuellement, et qui à défaut d'être payé à échéance produira lui-même intérêt au même taux par la suite, mais avec faculté à la débiteur de payer par anticipation en tout ou en partie, si bon lui semble, et sous la condition qu'à défaut par elle d'effectuer aucun terme dans les trois mois suivants de son échéance, la corporation aura droit de prendre possession des terrains, manufactures ou bâties, machines et outillages y contenus qui seront affectés hypothécairement au paiement de ladite somme, tel qu'elle l'est sous son acte, comme la propriété et qu'en tel cas elle pourra constituer la propriétaire absolue, sans être tenue ni pouvoir être contrainte à rien lui rembourser de ce qu'elle en aura reçu sur son compte du montant à elle prêtée et des intérêts.

Sec 4. - La dite compagnie "Acme Glove Works Limited," pour garantir le remboursement de la dite somme de quarante mille piastres et le paiement des intérêts, consentira en faveur de la dite corporation de la cité des Trois-Rivières, une première hypothèque sur les terrains et bâties de sa dite manufacture et les machines et les outillages y placés et attachés, et fera assurer contre les dommages du feu les dites bâties, machines, et outillages et les tiendra constamment assurés, en faveur de la dite corporation, dans des compagnies d'assurances approuvées par le conseil pour le montant prêtée et lesquelles hypothèques et assurances contre le feu, devront être diminuées de deux mille piastres à chaque fois qu'un terme en sera effectué aux conditions du présent règlement, et elle devra en fournir les polices et les reçus de primes régulièrement à la dite corporation de manière à lui en démontrer l'existence permanente, et dans le cas où elle ferait défaut d'entretenir cette assurance et de lui fournir les polices et les reçus des primes à la dite corporation au moment de l'expiration des polices existantes, la dite corporation pourra les faire assurer aux frais et dépens de la dite compagnie "Acme Glove Works Limited."

Sec 5. - Dans le cas où les dites bâties, machines ou outillages ou aucune partie d'eux, seraient détruits ou endommagés par le feu, si la dite compagnie "Acme Glove Works Limited," les fait reconstruire, remplacer ou réparer et remettre aussitôt dans le même état qu'ils étaient avant l'incendie, la corporation ne retiendra sur le montant à elle prêtée par les compagnies d'assurances pour les pertes subies, que le montant du ou des termes alors échus en

virtu



Mardi, le 3 Septembre, 1912.

virtu de l'obligation et en remettre le surplus à ladite compagnie "Cement Globe Works Limited," aussitôt que les dites bâties, machines et outillages auront été ainsi remis en aussi bon état qu'après l'incendie, pourvu toutefois que ce soit dans un délai n'excédant pas douze mois de la date de l'incendie, et aussi à la condition par elle, de continuer l'exécution de ses obligations comme au paravant.

Sec 6. - Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée six mois durant aucune des dites dix années, ou dans le cas que le nombre de personnes employées dans la dite manufacture serait moindre de deux cents, les taxes municipales seront exigibles sans aucune réduction pour l'année ou les années durant lesquelles la dite compagnie "Cement Globe Works Limited" sera en défaut, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 7. - Le présent règlement entrera en vigueur aussitôt après son approbation par les échevins municipaux.

Adopté.  
 Louis St. Laurent  
 Secrétaire

Et la séance est levée.

Th. Desgaulniers,  
 Secrétaire

Assemblée Municipale  
 3 Sept. 1912.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, mardi, le troisième jour de septembre, mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
 Messieurs les Echevins

J. P. Normand,  
 O. Beaulac,  
 J. H. Bellefleur,  
 Ed. Bourgeois,  
 Rab. Lemay,  
 Robt. Ryan,  
 H. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. G. G. G. G. G.

Requête de M. Georges Cloutier, demandant que son nom soit substitué, au rôle d'évaluation, à celui de Jean Charvet, comme propriétaire

# Mardi le 3 Septembre 1872.

propriétaire de l'immeuble n. des numéros 34 et 346 du cadastre, rue St Denis, suivant acte de vente produit.

Accordée.

Requête de M. M. Corbin

Requête de M. Alphonse Corbin, demandant la conduite des tuyaux d'aqueduc et de drainage jusqu'à sa propriété, sur la ferme Sauctot.

Aux comités permanents.

Requête de M. Art. Spinard

Requête de M. Arthur Spinard, demandant la pose de deux entrées d'aqueduc, à sa propriété, rue St Thomas.

Accordée.

Requête de M. W. Ferron

Requête de M. Willie Ferron, demandant la construction de trottoirs sur la première avenue, du Boulevard St Louis.

Accordée.

Requête de M. Louis Clavette

Requête de M. Louis Clavette, demandant la construction de trottoirs, rue Lamoignon, entre St Olivier et Regard.

Au Surintendant.

Requête de M. S. Vallières et al

Requête de M. S. Vallières et autres, demandant la construction de trottoirs, sur la rue Richard.

ainsi que la pose

Accordée pour traverses.

Requête de M. S. Vallières et al

Requête de M. S. Vallières et autres, demandant la pose d'une lampe électrique avenue de rue Richard et Laviolette.

Au chef de police.

Requête de M. S. Vallières et al

Requête de M. S. Vallières et autres, demandant la permission de déposer les déchets dans les ruelles avoisinant leurs propriétés, rue Richard.

Accordée.

Requête de M. Abraham Desjardis

Requête de M. Abraham Desjardis, à l'effet qu'étant chargé au titre d'évaluation, avec deux autres, de l'immeuble n. 15 rue Hertel et l'autre au n. 3 rue Gervais, la taxe qui lui est chargée comme locataire au premier endroit soit déduite de son compte, puisqu'il ne réside plus au dit endroit.

Accordée.

Requête de M. Desjardis

Requête de l'Association des Joueurs des Trois Pivots, demandant que la taxe qui lui est chargée sur une table de billards soit retranchée de son compte, puisqu'elle ne retire aucun bénéfice.

Accordée.

Requête de M. M. Hamel, Lafond, Ferron et Ferron

Requête de Messieurs Hamel, Lafond, Ferron et Ferron, demandant l'ouverture de trottoirs et le macadamage de la rue du Boulevard et de la première Avenue sur le côté St Louis, ainsi que l'ouverture des avenues "A", Laine, Laine, Hine et Sim, tel que convenu par l'acte de donation intervenu entre ce conseil et les requérants.

Aux comités permanents.

# Mardi, le 3 Septembre, 1912.

de M. J. Carignan  
à l'éc. Requête

Requête de M. J. Carignan, demandant de faire observer le règlement concernant les personnes qui profitent sur les trottoirs, notamment sur St. J. William Abreu, rue Commerciale.

de M. G. Leprohon  
à l'éc. Requête

Requête de M. Georges Leprohon, sollicitant la position d'évaluateur de la cité.

de M. A. Prud'homme  
à l'éc. Requête

Requête de M. Auguste Prud'homme sollicitant la position d'évaluateur de la cité.

de M. A. Martel  
à l'éc. Requête

Requête de M. Alphonse Martel, sollicitant la position d'évaluateur de la cité.

de M. J. Gagnier  
à l'éc. Requête

Requête de M. J. Gagnier et autres, exposant qu'ils considèrent le ruisseau de la commune comme un sujet d'inspection publique et demandant qu'il soit rempli à partir de la rue St. Philippe jusqu'au fleuve, et qu'un piquet soit placé sur la rue St. Philippe pour empêcher les eaux de la commune.

de M. E. Hart  
à l'éc. Lettre

Lettre de M. Ezechiel Hart, de Fort St. Vrain, demandant le conseil de son intention de faire valoir ses droits comme héritier des propriétés des Hart, en cette cité.

de M. J. Thomson  
à l'éc. Lettre

Lettre de M. J. Thomson, Mfg Co. Ltd. à l'effet que tout le matériel nécessaire à l'installation du système d'alarme sera expédié à la fin du mois d'août.

de M. E. W. Villeneuve  
à l'éc. Lettre

Lettre de remerciements de M. E. W. Villeneuve, au sujet de la souscription de la cité des Trois-Civies à l'œuvre du centenaire Carter.

de M. B. Michel  
à l'éc. Lettre

Lettre de M. B. Michel réclamant la somme de vingt-neuf piastres, en remboursement de dommages pour un accident arrivé à son cheval alors qu'il travaillait au service de la corporation.

de M. J. Paterson  
à l'éc. Lettre

Lettre de M. J. Paterson, Mfg Co. Ltd. informant le conseil qu'il lui sera possible de faire une inspection des rues macadamisées en cette cité afin de constater leur état actuel et faire toutes suggestions quant au meilleur mode de les remettre en bonne condition.

de M. B. Hamelin  
à l'éc. Lettre

Lettre de M. B. Hamelin à l'effet qu'il ne pourra faire l'inspection

# Mardi, le 3 Septembre, 1912.

l'inspection du vapeur "Algona", au Sault-St-Maire, avant le 21 Août.

23  
Lettre  
de M. J. A. Trudel.

Lettre de M. J. A. Trudel, soumettant, pour approbation par ce conseil, un plan de subdivision du lot No. 1124 du cadastre, ci-dessus désigné sous le nom de "Terrain Burns".

*Aux comités permanents.*

24  
Lettre  
de M. W. A. Martel.

Lettre de M. W. A. Martel, recommandant à l'attention de ce conseil la lecture d'un article de journal intitulé: "Chronique Municipale" publié sous sa signature, lequel accompagne sa dite lettre.

*Aux comités permanents.*

24  
Proposition  
de M. W. J. Guin.

Le secrétaire donne lecture d'une poursuite en dommages au montant de \$500.<sup>00</sup> intentée par M. A. J. Guin, pour dommages causés à sa propriété par le ruissellement de l'eau dans les tuyaux défectueux à la date du trois mai dernier.

Référé à l'avocat avec copie du rapport de l'Officier de Santé.

Rapport  
des Comités des Finances

**Rapport:**  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faire-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 août 1912.

Bordeaux No. 1	divers comptes,	13,459 94
do 2	" "	8,008 15
do 3	" "	3,020 16
		<b>\$ 24,488 25</b>

Respectueusement soumis.  
(Signé) Rob. D'Agay, Pres.  
O. Seube  
Charles Piquois  
J. F. Bellefeuille.

25  
Motions

Proposé par M. Seube.  
Secondé par M. Bellefeuille.  
Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.

*Adoptée.*

26  
Rapport:

Trois Livres, 3 Sept. 1912  
A.

Mardi, le 3 Septembre 1912.

Rapports  
du Chef des départements  
de police et pour les  
mois de juin, juillet  
et août 1912.

A Son Honorable Maire  
et Messrs. les Eclairés  
de la ville des Trois Rivières.

Messieurs, J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil les  
rapports des départements de Police de la ville des Trois Rivières, des mois de juin, juillet et  
Août.

En raison des nombreuses occupations que j'ai eues dans les deux mois pré-  
cédents, j'espère que votre conseil aura l'indulgence de me pardonner ce  
retard des rapports de police des mois de juin et juillet, ainsi que celui  
du mois de juillet du département de la ville.

Votre tout dévoué serviteur,  
(Eigui) Emile Fortin  
Chef des dépôts. Service Police.

Rapport mensuel du département de police de la ville des Trois Rivières,  
Mois de juin 1912.

Arrestations faites sur dévies régulières:	49	
" " appel spécial	52	
" " logés comme protection	<u>14</u>	
Total des arrestations dans le mois,		115.

Nature des arrestations.			
Chasse dans les rues,	4.	Jeux à la table dans les rues	2.
Commerçants sans licence,	3.	Défilé de payes dans restaurant	2.
Conduite déloyale de voiture,	1.	" " " circuler sur trottoir,	2.
" bicyclette sur trottoir	3.	Troublant la paix,	15.
Conduite indécente,	2.	Trouble aux voisins,	2.
Cruauté envers les animaux,	3.	Vagabondage	20.
Domage à la propriété:	2.	Vol	2.
Total	<u>47</u>		

Total 115.

En plus des dévies régulières de la police les hommes ont été bandés  
à cet effet pour la police d'alarmes pour incendies, 9 personnes incapables  
de se conduire par elles-mêmes conduites à domicile, 3 animaux tenus  
morts dans les rues, 2 chiens conduits à la poubelle, 2 magasins, sur  
trottoir de police, trois sur fumée à cet effet, 10 occasions de voir spécial  
de police, courses, théâtres, etc.

Les

Mardi le 3 Septembre, 1912.

Les rapports des trottoirs défectueux, lumières des rues, ne sont pas compris dans ces détails.

Cité des Trois-Rivières,  
 Dept. de la Police.  
 (Signé) Emile Fortin  
 Chef.

Rapport mensuel du département de police de la cité des Trois-Rivières,  
 Mois de juillet, 1912.

Arrestations faites sur devoir régulier	36
" " " appel spécial	39
" " " logés comme protection	7
Signification	1
Total des arrestations dans le mois	
	83

Nature des arrestations:

Crise sur trottoir ou bicyclette	1	Requis de circulaires sur trottoir	2
Course	31	" " payer charrettes	2
Amènes à la police	1	Trouble la paix	18
Résistance " "	2	Vagabondage	26

En plus des devoirs réguliers de la police les hommes ont répondu à 114 appels pour la police; 8 salués pour incendies, 12 femmes incapables de se conduire, quelques-unes conduites à domicile, 3 animaux trouvés morts dans les rues, 2 chevaux conduits à la fourrière, 6 occasions de voir de police spécial, 1 enfant égaré conduit à ses parents.

Les rapports des trottoirs défectueux, lumières des rues ne sont pas compris dans ces détails.

Cité des Trois-Rivières,  
 Dept. de la Police.  
 (Signé) Emile Fortin  
 Chef.

Rapport mensuel du département de police de la cité des Trois-Rivières,  
 Mois d'août, 1912.

Arrestations faites sur devoir régulier de police	35
" " " appel spécial	30
Logés comme protection	24

# Mardi le 3 Septembre, 1912.

Total des arrestations dans le mois : 139.  
Le montant d'arrestations se compose de 65 hommes mariés,  
et de 70 célibataires, 3 femmes et 1 fille.

Nature des arrestations:

Esprit commu par les ruisseaux		Crabli la paix,	5.
Liens,	3.	Agacillage,	21.
Conduit devant trop vite dans les rues,	2.	Vol,	4.
Insulter les passants,	1.	Yvresse	62.
Obtenir l'argent des femmes, petites,	1.	Protection	24.
Refus de payer charrettes	2.	Devir maisons mal famées	3.
Résistance à la police,	2.	Prévention " "	9.

En plus des devoirs réguliers de la police les hommes ont ré-  
pondu aux demandes suivantes: 119 pour police, 4 pour le département  
de feu 5 suspensions, 10 conduites à leur domicile, 1 occasion de voir spé-  
cial de police, 2 enfants égarés conduits à leurs parents, Animaux con-  
duits à la faucille 4, Animaux morts trouvés dans les rues, 2. Sur  
devoir de police la nuit trouvé une fois des effets laissés à la porte  
de magasin et trouvé 2 magasins les portes non fermées à clef.

Le service de famille qui nous a permis usage du fumier  
du mois, a, dans le mois, fait 6 sorties pour le transport des personnes  
arrêtées.

Montant collecté pour frais de transport \$ 12.05

Montant approximatif que la cité aurait eu à payer  
si les transports des personnes arrêtées avaient été faits par voi-  
ture de charrettes sans compter les dommages pour avaries causés \$ 19.00

Cité des Trois Rivières,  
Dépt. de la Police.  
(Signé) Emile Dethienne  
Chef.

## Rapport mensuel du département de feu de la cité des Trois Rivières. Mois de juillet 1912.

Durant ce mois, les pompiers ont eu à répondre à neuf appels seulement,  
comme suit:

1 appel pour incendie, causé par des étiquettes provenant des locomotives à  
la Dominion Coal Co.

2 appels

Mardi, le 3 Septembre, 1912.

- 2 appels pour incendie mis par les étincelles provenant aussi des locomotives, dans les forêts.
- 1 " " " pour cause inconnue aux marais de M. A. Lussan.
- 1 " " " supposé mis accidentellement par un fumeur, boutique de plomberie de M. A. Hamelin, Rue N. Joseph, Albert.
- 1 " " " mis par des bougies chaudes de bois de la maison d'une bâtisse, chez M. Jaudry, N. 94, rue Notre-Dame.
- 1 " " " cause d'origine de l'origine de l'incendie d'une grange située sur la ferme Suetôt.
- 2 " " " comme exercice des pompiers.
- Dans ces incendies, la pompe à vapeur fut utilisée plusieurs fois. Usage de l'eau et des boyaux en quatre occasions différentes qui a nécessité 2650 pieds de boyaux pour former quatre jets.
- Les dommages causés ont été environ de \$5000.00.

Cité des Trois-Rivières,  
Dépt. du Feu.  
(Signé) Emile Pothier,  
Chef.

Rapport mensuel du département du feu de la cité des Trois-Rivières,  
Mois d'août 1912.

- Dans ce mois les pompiers ont répondu seulement qu'à quatre appels, comme suit.
- Le 8, un appel, inspection générale du département par l'inspecteur de l'Association des Autorités.
- " 15, " " exercice donné par le chef.
- " 19, " " cause par l'explosion d'une lampe, résidence de M. J. E. Boivin, 70, rue St. Philippe. Aucun dommage.
- " 28, " " commencement d'incendie, résidence de M. M. Blanchard, 17, rue St. Maurice, cause par un tuyau de poêle surchauffé. Dommages environ \$100.00.
- Ces derniers appels sont le premier auquel le poste No 2 répond.
- Dans aucun de ces incendies les pompiers n'ont fait usage de boyaux ni autres appareils, excepté lors de l'inspection par les autorités.

Cité des Trois-Rivières,  
Dépt. du Feu.  
(Signé) Emile Pothier,  
Chef.



Mardi, le 3 Septembre, 1912.

Rapport

Montreal, Aug. 30<sup>th</sup> 1912.

Rapport  
pour Dominion Bridge  
Company concernant  
les inspections du grand  
pont St-Maurice

Thomas Desaulniers Esq.

Secretary.

Stue Rivers, P.Q.

Dear Sir,

In conformity with the order contained in your letter of the 1<sup>st</sup> instant, we have had an inspection made of the highway bridge over the St. Maurice River, by one of our erection foremen, and hereby to give you a report of his investigation.

The steel superstructure of this bridge is at present in poor shape, owing to the poor work done during its erection. The rivets which were used at the site have generally too small heads owing to the lack of length in the stock of the rivets or to unfair loads. About 50% of the field diagonal rivets disclose owing to poor driving.

From the attached list is given the number of rivets in each span which are so far as to be of no practical value.

The upper chords of the 250 feet span are 1-18 inches out of line and the laterals require re-adjustment. The expansion bearings throughout are in very bad adjustment and the spans should be jacked up, the roller beds chamed out, straightened and re-adjusted.

There are many water pockets which should be filled with cement to prevent rusting and chud collecting on them.

Weight deterioration from rust has occurred and a thorough cleaning and a fresh coat of paint is required.

The long span has a sag of about 1/2 inch, probably due to poor erection.

The repairs required are therefore:

First: A rather extensive amount of re-riveting.

Second: A thorough cleaning and painting.

Third: Re-adjustment of the top laterals.

Fourth: The spans require to be jacked up so as to chame out and re-adjust the expansion bearings.

With the above properly done the bridge will be in a good state of repair.

I hope to enclose an account and hope we have given you all the information you require.

Yours truly,

Dominion

Mardi le 3 Septembre 1912.

Dominion Bridge Company, Ltd.  
(Signed) By J. P. Hayward,  
Asst. to Chief Engineer.

A.P.C.R.H.

List of spans of the St. Maurice River Bridge with loose rivets.

Span No. 1 - None	Span No. 2 - 30 loose rivets	Span No. 3 - 120 loose rivets
" " 4 - 78 loose rivets	" " 5 - 108 " "	" " 6 - 108 " "
" " 7 - 91 " "	" " 8 - 115 " "	" " 9 - 190 " "
" " 10 - 142 " "	" " 11 - 71 " "	" " 12 - 62 " "
" " 13 - 236 " "	" " 14 - 198 " "	" " 15 - 190 " "
" " 16 - 186 " "	" " 17 - 201 " "	" " 18 - 67 " "

Rapport:

St. Augustin de Lével, 23 août, 1912.

de M. Joseph Dubout  
après constatation  
inspection journalière  
"Algonna".

Subcorporation  
des Trois Rivières,  
Mépiniers.

J'ai visité le bateau "Algonna" au Saule St. Maurice, Mich. les  
18 et 19 août 1912.

Longueur du bateau, 106 pieds. Largeur du bateau, 31 pieds.  
Hauteur du deck, 8 pieds 4 pouces. Hauteur passage, 14 pieds de largeur.  
Le pont supérieur, à 30 pieds de long, pas fermé.

Sur le deck il y a une chambre de 30 pieds de long sur 19 pieds  
de large; en dessus de la chambre mentionnée, il y a une autre petite chambre;  
son toit est de hauteur de trois pieds et demi en avant et de dix pieds et demi  
en arrière.

L'Algonna a été bâti en 1904, il a été bien entretenu; il pourrait  
se faire des changements pour donner plus de place, cela serait très coûteux.  
Pour moi, le bateau Algonna n'est pas plus confortable que le "Gla-  
ciel"; il n'est pas possible à nous donner l'accommodation d'un grand tra-  
versier que le public désire avoir.

(Signé) Joseph Rougeois.

Rapport:

Trois Rivières, le 27 août, 1912.

M. S. P. Desautels,  
Greffier de la Cité.

Cher

Mardi, le 3 Septembre, 1912.

Opinion  
de l'opinion de la cité  
concernant le point de  
vue de M. P. Chénier  
sur le règlement  
de l'Acme Glove Works  
Limited.

Cheux-monsieur,

re règlement Acme Glove

Nier soir, M. Landry, de la Corporation, m'a téléphoné  
pendant une séance spéciale du Conseil et me demandait si Monsieur  
Chénier Ryan avait droit de voter sur ce règlement. Je lui ai répondu

ce qui suit: "D'après le souvenir que j'ai du règlement qui n'a été soumis  
il y a déjà quelques jours, il n'y a rien qui fasse voir que Monsieur  
Ryan soit intenu tel que par l'article 123 de la charte, et par  
conséquent il a droit de voter."

Je vous envoie cette lettre afin de confirmer ce que j'ai dit  
par téléphone hier soir, concernant cette affaire.

(Signé) Alfred Desj.

Opinion  
Assemblée concernant  
le règlement pour point  
de vue de M. P. Chénier  
sur le règlement  
de l'Acme Glove Works  
Limited.

30  
Rapport:

Au Conseil de la cité  
des Trois Rivières.

Assemblée générale et publique des électeurs municipaux pro-  
prietaires de biens immeubles dans la cité des Trois Rivières et y résidant  
qui, aux termes de la section 27 de l'Acte de la Législature de Québec,  
1, Édouard VII, chap. 44, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte  
de la Législature de Québec, 5 Édouard VII, chap. 43 et par l'article 9  
de l'Acte de la Législature de Québec 1, Georges V, chap. 50, ont seuls  
le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet  
de grever la propriété foncière dans la dite cité, tenu à l'Hôtel de Ville,  
à la cité des Trois Rivières, mardi, treizième jour de septembre mil neuf  
cent douze, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée  
par son honorable Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un ré-  
glement passé par le conseil de la cité des Trois Rivières le vingt-septième  
jour d'août dernier (1912) et intitulé: "Chapitre 224 Règlement pour auto-  
riser le conseil de la cité des Trois Rivières à voter et accorder à la Com-  
pagnie "Acme Glove Works Limited", manufacturière de la cité de Mont-  
réal, un prêt de quarante mille piastres à intérêt de cinq pour cent  
payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufac-  
ture durant l'espace de dix années," laquelle assemblée était présidée  
par son honorable Maire de la dite cité, assisté du secrétaire du  
conseil de la dite cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, et à laquelle  
était

# Mardi le 3 Septembre, 1852.

étaient présents un certain nombre des dits électeurs; après la lecture du dit règlement par le Maire, Son Honneur a demandé à haute voix, si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents; un nombre suffisant d'électeurs propriétaires, c'est-à-dire plus de vingt-cinq s'étant opposés à l'adoption du dit règlement, et ayant demandé la rotation, en conséquence, le conseil devra fixer le jour auquel la rotation devra avoir lieu.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

( " ) S. J. Desaulniers,  
Secrétaire.

Hôtel de Ville  
Trois Rivières, 3 Septembre, 1852.

2<sup>e</sup> Motion.  
Ordonnance pour la pose  
d'un canal par le boulevard  
Nord St-Louis.

<sup>31</sup> Proposé par M. Desaulniers,  
Secrétaire par M. Ryan.

Que les propriétaires de terrains situés le long du boulevard nord de la première avenue, jusqu'au boulevard St-Louis, soient notifiés d'avoir à faire faire un trottoir de première classe au front de leurs dites propriétés, et cela, d'un à huit pieds.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Ordonnance sur la répara-  
tion de la rue St-Jean.

<sup>32</sup> Proposé par M. Desaulniers,  
Secrétaire par M. Ryan.

Que M. Joseph Proulx, entrepreneur-mémorier, de cette cité, soit nommé pour remplacer M. Auguste Dubé, comme maître de la corporation de cette cité, pour valuer et fixer l'indemnité à laquelle M. J. E. Hébert peut avoir droit pour l'acquisition de certains terrains lui appartenant et situés au prolongement ou à l'ouverture des rues Carter et Tenues.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Ordonnance portant sur  
M. R. O. Savin.

<sup>33</sup> Proposé par M. Ryan,  
Secrétaire par M. Kellyville.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la corporation de la Cité des Trois Rivières, à M. Gabriel Alfred Savin, d'un emplacement situé à l'intersection des rues Savin et St-Denis pour le prix de somme de cent vingt-six francs, et cela suivant acte public par S. E. Normand, Cor. M., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Mardi, le 3 Septembre 1912.

5<sup>e</sup> Motion.  
Main-levée hypothécaire  
à la succession  
M. B. O. Gilmour.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secrétaire par M. Ouellet.

Que Monsieur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée hypothécaire sur le numéro sept cent dix-sept des plans et li-vres des renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, sur lequel feu William Robert Arthur Gilmour et Jeanne Hélène Louise Brise, son épouse, avaient consenti une obligation en faveur de la Corporation de cette cité, pour une somme de six cents livres, du cours sa-lors, à eux faite le huit avril mil huit cent cinquante-huit comme in-terdiction lequel argent provenait du Fonds d'Emprunt Municipal et sur lequel la dite Corporation avait retiré annuellement l'intérêt de un et un quart pour cent qui a été considéré par le Gouvernement Pro-vincial comme suffisant pour libérer les Incendies de leur dette, le quel projet d'acte a été préparé par S. E. Normand, Esq., N. S., et vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Vote sur règlement  
Chap. 224.

Proposé par M. Gauthier,  
Secrétaire par M. Gauthier.

Attendu qu'un nombre suffisant de propriétaires de biens-fonds de la cité des Trois-Rivières ont, ce jour, à une assemblée publique convo-quée par Monsieur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville de cette cité, de-mandé la votation sur le règlement qui leur a été soumis et intitulé: "Chapitre 224. Règlement pour autoriser le Conseil de la cité des Trois-Rivières à voter l'accorder à la Compagnie "Acme Glass Works Limited", manufacturière de la cité de Montreal, un prêt de quarante mille pi-as-tres à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemp-tion de taxes sur la manufacture durant l'espace de dix années;

Qu'il soit résolu que mercredi le prochain jour d'octobre prochain (1912), soit fixé pour la votation sur le dit règlement.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règle-ment ou amendement au règlement concernant le Maire et le Conseil.

La motion proposée par M. O'Leary, appuyée par M. O'Leary, secondée par M. O'Leary, concernant l'adoption du règlement intitulé: "Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil" et ses divers amendements, et qui se lit comme suit:

"Règlement pour amender le chapitre deux des règlements de ce Conseil intitulé: Règlement concernant le Maire et le Conseil et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec.

Mardi, le 3 Septembre, 1912.

Sec. 1. - La section quatre du chapitre deux des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant le Maire et le Conseil" telle qu'a été amendée par la section première du chapitre deux cent dix des règlements du dit conseil est rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"34. - Les comités permanents se nomment à la première séance qui suit les élections municipales; ils se composent de trois membres chacun à l'exception du comité des finances qui est composé de tous les échelons, et ils sont au nombre de six, savoir:

- 1<sup>o</sup> Le comité des Finances,
- 2<sup>o</sup> Le comité du Feu et de la Police,
- 3<sup>o</sup> Le comité de l'Acqueduc et du Drainage,
- 4<sup>o</sup> Le comité des Chemins, Ponts et Traverses,
- 5<sup>o</sup> Le comité de l'Hôtel de Ville, des Places et Marchés,
- 6<sup>o</sup> Le comité de l'Éclairage, de la Santé et de la Commune.

Sec. 2. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour." est de nouveau soumise aux voix pour décision.

Mon Honneur le Maire qui, sur division de trois contre trois, avait alors réservé sa décision pour la prochaine assemblée régulière du conseil, après avoir entendu les arguments de fait et de droit en faveur et contre ledit règlement, a déclaré voter contre l'adoption du dit règlement qui est en conséquence repété.

Vois de motion:

Je donnerais par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'ajournement et l'adoption des sections suivantes au règlement intitulé: "Chapitre 5, règlement concernant les Entassements et Débris";

1<sup>o</sup> Section 2. - Que les mots "eux, de leurs voisins" soient retranchés de la dite section;

2<sup>o</sup> - Les évaluateurs, en faisant le rôle d'évaluation devant rendre un état de la rue elle, continuer jusqu'au bout et faire l'autre côté de la dite rue de la même manière.

En conseil, ce 3 Septembre, 1912.

(Signé) O. Beaulac.

Vois de motion:

Je donnerais par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai les motions suivantes:

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

- 1o. - Quel règlement intitulé: Chapitre 3, "Règlement concernant le Secrétaire-Archiviste et l'entretien de son bureau" soit abrogé;
  - 2o. - Quel règlement intitulé: Chapitre 4, "Règlement concernant l'Inspection de Ville" soit aussi abrogé;
  - 3o. - Qu'il soit préparé un règlement concernant la régie des officiers de conseil;
  - 4o. - Qu'un comité soit nommé pour préparer tel règlement.
- En conseil, ce 3 Sept. 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Approuvé.

En conseil, a paru à lundi, le seize septembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis Philomane  
Maire

A. Thériault  
Secrétaire

Assemblée régulière  
16 sept. 1912.

D'une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le seize septembre, jour de septembre, en l'honneur Notre-Dame-mil-neuf-cent-douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. Roux le Maire  
Messieurs les Echevins.

J. P. Normand.  
O. Beaubien  
J. H. Bellefeuille,  
Ch. Fougères,  
Nap. Lamer,  
Robt. Ryan,  
J. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mme Anne Adolphe Côté sollicitant la remise de la balance du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée pour cause de pauvreté.

Requête de la société des Chevaliers de la Croix demandant la remise d'un tapis qui lui est chargé sur un table de pool et billard, au quel elle n'a retiré aucun bénéfice.

Accordée.

Requêtes  
de J. V. Ouellet, C. L. L. L.

Requêtes  
de J. L. L. L. L.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Requête de The St. Lawrence Gas Company

Requête de The St. Lawrence Gas Company sollicitant la remise d'une somme de cent piastres pour taxes d'affaires qui lui est chargée sur son compte de l'année courante, en qu'elle n'a pas exploitée son usine durant la présente année.

Comités permanents.

Requête de M. Victor Bastarache

Requête de M. Victor Bastarache demandant l'ouverture de cette partie de la rue La Perouse comprise entre les rues Royale et St. Clément, ainsi que le remplissage du fossé passant devant sa maison.

Accordée.

Requête de M. A. J. Gravel

Requête de M. A. J. Gravel sollicitant une part des assurances sur les propriétés de la corporation.

Requête de M. John Fleuret

Requête de M. John Fleuret autres, journaliers au service de la corporation, sollicitant une augmentation de salaire.

Le Supintendant.

Requête de M. J. S. D'Amboise

Requête de M. J. S. D'Amboise demandant à louer la salle dans le haut du marché aux denrées pour y donner des représentations de vues animées.

Comités permanents.

Requête de M. J. A. Studel

Requête de M. J. A. Studel énumérant plus en détail les propositions déjà faites à ce conseil concernant l'appropriation d'un plan de subdivision en lots à bâtir du lot No. 424 du cadastre.

Requête de M. Victor Vézina

Requête de M. Victor Vézina, sollicitant le renouvellement de sa licence de magasin de liqueurs.

Requête de la Fabrique de la paroisse de l'Immaculée Conception

Requête de la Fabrique de la paroisse de l'Immaculée Conception demandant d'acheter les lots Nos. 44 et 47 du cadastre, en vue d'y ériger un cimetière.

Comités permanents.

Lettre de The General Chemical Producers and Explorers Ltd.

Lettre de The General Chemical Producers and Explorers Ltd. demandant une extension de délai de six mois sur l'option qui lui a été accordée concernant la construction d'une usine de produits chimiques.

Accordée au 15 Octobre 1912.

Lettre de M. B. H. Moirau

Lettre de M. B. H. Moirau, à l'effet qu'il n'est plus propriétaire sur un terrain de ballons de champ, sur St. Maurice.

Lettre de M. M. Oly. Carignan & Cie.

Lettre de M. M. J. Alex. Carignan & Cie, demandant la remise d'un compte au montant de \$ 200.<sup>00</sup> pour taxes comme marchands forains pour l'année 1909.

Lettre



# Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Lettre  
du Conseil Municipal  
de la paroisse des 3-Rivieres

Lettre du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivieres demandant que la corporation veuille améliorer cette partie du chemin St-Marguerite de plus la rivière Milite jusqu'à la rue Des Forges.

Au Surintendant.

Lettre  
de M. E. A. Vallée

Lettre de M. E. A. Vallée, ingénieur, du gouvernement provincial, concernant certains travaux à faire au pont entre les îles St-Christophe et de la Cothier, et invitant le conseil à faire exécuter ces travaux le plus tôt possible afin d'avoir droit au deuxième versement de la subvention accordée par le dit gouvernement.

A l'Ingénieur.

Lettre  
du Conseil Municipal  
du village de Saval

Lettre du conseil municipal du village de Saval à l'effet qu'il est menacé de poursuites par suite du mauvais état du débarcadere et des approches de la C<sup>ie</sup> de Travers, et que le respectant, il tendra cette corporation responsable des dommages et frais encourus.

A l'Avocat.

Lettre  
de Dominion Bridge

Lettre de "Dominion Bridge Company, Ltd." concernant les réparations à être faites au grand pont St-Maurice.

Lettre  
de "The Gas Sales Company"

Lettre de "The Gas Sales Company" se plaignant de certains dommages qui sont causés à sa propriété par les travaux de la nouvelle prise d'eau de l'aqueduc.

A l'Ingénieur qui devra répondre.

Lettre  
de la C<sup>ie</sup> Chas. A. Paquet, Limité

Lettre de la C<sup>ie</sup> Chas. A. Paquet, Limité, offrant un outillage de machines à chemins.

Cheffier devra répondre.

Lettre  
de "The Eastern Mfg. Co."

Lettre de "The Eastern Mfg. Co. Ltd." proposant les meilleures méthodes employées pour la restauration des chemins.

Aux comités permanents.

Lettre  
de "The Suctor Realty Co. Ltd."

Lettre de "The Suctor Realty Co. Ltd." soumettant pour approbation par le conseil, un plan de subdivision du lot No. 1123 du cadastre, ci-dessus désigné sous le nom de "Terrain Suctor".

Aux comités permanents.

Proposition  
de M. J. Michel

Le Secrétaire demande lecture d'un avis de poursuite par M. J. Michel, au montant de \$29.<sup>00</sup> vingt-neuf piastres, en recouvrement de dommages pour un accident arrivé à son cheval vers le 10 août dernier, alors qu'il travaillait en service de la corporation.

A l'Avocat.

Proposition  
de M. E. A. Courin

Lecture d'un protêt émis en demeure de la part de M. A. Courin à l'effet qu'il tendra la corporation responsable des dommages passés et futurs causés à sa propriété, sur le côté sud de la rue Craig, par suite de la rupture de

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

de certain tuyau d'aqueduc.

A l'avecat.

Rapport:

A Son Honorable Maire  
et à MM. les Echevins  
de la Cité des Trois Rivières,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil, que cette semaine une réunion doit être tenue dans la salle située au troisième étage de la bâtisse du marché aux denrées; au des appareils de sauvetage ont été placés dans cette salle pour la sécurité du public en cas d'incendie.

Après de me décharger de toute responsabilité comme chef du département du feu, si venait à arriver quelque chose, je dois vous dire que ces sauvetages ont été faits hors de ma connaissance et qu'aucune épreuve n'a été faite en ma présence, chose qui aurait dû être faite même en la présence des pompiers afin de leur démontrer la manière de s'en servir, ou que ce sont eux qui doivent en avoir la charge dans les moments où la salle sera occupée.

Votre tout dévoué serviteur,

Cité des Trois Rivières,

Département du Feu,

Emile Berthiaume,

Chef

(Signé)

Rapport:

Trois Rivières, 16 sept. 1912.

A Son Honorable Maire  
et à MM. les Echevins  
de la Cité des Trois Rivières,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil quelques informations au sujet de l'éclairage du Boulevard Turcotte. Comme il est à votre connaissance ces lampes s'éclairaient quand du temps à autre; d'après les informations faites du gérant de la C. d'éclairage, il serait impossible d'avoir la lumière régulièrement, on les défektivités dans l'installation.

Particulièrement, je dirais, sur demande spéciale de Son Honorable Maire, de bien vouloir voir à ce que le Boulevard soit éclairé ou le nom-  
bre d'étrangers qu'il y avait eu la nuit; j'ai fait tout en mon possible pour  
Je vous

Rapport

du chef du département  
du feu concernant l'ins-  
tallation d'appareils  
de sauvetage au mar-  
ché aux denrées.

Rapport

du chef des postes con-  
cernant l'éclairage du  
Boulevard.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Il ne me faut pas faire droit à cette demande, en ayant vu les lampes incandescentes au lieu pour la soirée. Les "fus" étant brisés et situés à l'intérieur des bureaux, dans le sous-sol du boulevard, il paraît impossible de faire venir ceux-ci pour pouvoir remplacer les "fus"; pour les autres lampes, si tel demandeur le demandait, on lui en a déjà fait. C'est tout ce que je puis vous dire, en attendant le rapport du conseil.

En attendant que quelques informations soient satisfaisantes, afin que votre conseil puisse décider, qu'une inspection et les réparations nécessaires soient faites, pour pouvoir donner la lumière nécessaire dans ce cas et en droit, sur quoi dépend la sécurité publique.

Je suis tout dévoué serviteur,

Cité des Trois Rivières,

Département de la Vallée.

(Signé) Emile Berthiaume,

Le Chef de police pour faire les réparations nécessaires.

Rapport:

Trois Rivières, 16 sept. 1912.

Monsieur le Maire  
et à MM. les Conseillers  
de la Cité des Trois Rivières,

Messieurs,  
Comme il m'a été demandé il ya quelque temps, de faire une inspection générale du site des lampes éclairant les rues de la Cité, afin de voir si quelque changement pourrait se faire pour la distribution des lampes.

Après examen fait j'ai l'honneur de soumettre les quelques changements suivants:

- Lampes pouvant être enlevées:
- 2 Lampes au boulevard,
- 1 " " " " rue St-Jean et St-Louis,
- 4 " " " " rue St-Jean, à la gauche de l'É. P. R.
- Lampes devant être raputées:
- 1 au vestibule Joseph, vis-à-vis prop. de M. Jean.
- 1 " " St-Jean, en face du manège militaire.

Rapport  
du chef de police pour  
monk l'administration des rues.

Lundi, le 16 Septembre, 1872.

1. arc rue St-Martin, en face du hangar à feu du C.R.R.  
 1 " " Champflour, " de la gare du C.R.R.  
 1 incendie rue de laud, remplaçant la lampe à arc,  
 1 " " Voltaire, entre les rues Royale et St-Clair.  
 1 " " St-Charles et St-Cécile.  
 1 " " St-Paul, entre les rues St-Charles et St-Espirit.  
 1 " " Haute " " Royale et St-Clair  
 1 " " St-Joseph.  
 2 " " Quai Ste-Marguerite

Lampes qui devraient être déplacées.

Royale et Invention, lampe laissée et changée de côté de rue.

Levidette et St-Gervais, et " " "

Levidette et St-Jonacour, " " "

St-Martin et Champflour, changée de position.

De plus, pour avoir le reflet de toute la lumière de certaines lampes, il y a plusieurs rues où les arbres devraient être ébranchés, et cela peut se faire sans trop de dépenses et enlever l'ombrage que ces arbres profitent.

En ce qui concerne quelques observations, je demeure,

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé) Emile Berthiaume  
 Chef de Police.

P.S. - Au sujet de la requête présentée à votre conseil, laquelle a été ripuée au sujet d'une lampe à arc des rues Ave. Levidette et Richard, je crois que dans le moment cette demande peut être remise à plus tard, car il est évident que votre conseil sera dans l'obligation de faire une nouvelle distribution de lumières dans cette partie, vu le grand nombre de nouvelles rues et constructions.

Cité des Trois-Rivières,  
 Département de Québec,  
 (Signé) Emile Berthiaume  
 Chef

Comité permanent.  
 Rapport.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Echevins de la cite.

Avant requies de M. A. J. Grand, qu'il devait passer devant l'autorite de son des sa propriete sur l'Alouche, et par ce fait faire disparaitre le trottoir au point qui sert à relier son trottoir à celui de M. le notaire Prudel, lequel trottoir est dans sa largeur en dehors et à coté d'un mur ou que la rue l'Alouche a pas été élargie vis à vis la propriete de M. Prudel, et comme ce changement rend la circulation des piétons à cet endroit tres difficile et même dangereuse, on la difference de hauteur entre les trottoirs et les terrains, j'ai eu devoir porter ce fait à votre connaissance pour que vous puissiez avoir aux moyens à prendre pour remédier à cet état de choses le plus tot possible.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. Parent,  
Insp. de Ville.

Trois Rivières, 16 Sept. 1912.

Aux comités permanents.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Echevins de la cite.

Comme votre Conseil desire avoir l'estimation pour construire une glaciere pour l'abattoir, je crois devoir l'informer qu'une estimation de \$159.<sup>00</sup> a été faite l'an dernier pour la même fin, et que ce montant ne paraît pas de beaucoup, les conditions étant à peu près les mêmes cette année.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. Parent,  
Insp. de Ville.

Trois Rivières, 16 Sept. 1912.

Aux surintendants pour demander des soumissions.  
Rapport

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant la construction  
de trottoirs de M. A. J.  
Grand, rue Alouche.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant le coût de  
construction d'une  
glaciere à l'abattoir.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Rapport:

A Son Honorable Maire,  
Messieurs les Echevins,

Messieurs,

Après avoir pris connaissance de la requête de Messieurs J. M. Godin et autres, au sujet du ruisseau de la commune, je me suis rendu sur les lieux et m'informant de ce qui existait, ce ruisseau, à cette saison, n'a rien d'autre que trois pieds d'eau, et de plus à partir de la rue Royale jusqu'au plan, me semble devoir disparaître par les eaux des environs. Cette situation est contraire à la santé publique parce qu'il peut être la cause du développement de germes de maladies infectieuses, entériques, de la fièvre typhoïde. Ce ruisseau, bien qu'il pourrait être utile pour arroser les terrains qui le bordent, n'est pas indispensable; il pourrait être remplacé avec avantage par un tuyau de drainage qui pourrait aller à l'égout et recueillir complètement.

Une autre cause grave existe dans les environs; c'est la condition insalubre des terrains et des habitations situées sur une partie de la rue Samier. Sur cette rue, au nord de la rue Royale, sur près d'un centimètre de largeur et plusieurs aspects de la rue, il y a une mare d'eau, assez considérable pour permettre aux enfants d'y faire du canot. Cette eau est stagnante, croûteuse et constitue un danger sérieux pour les gens de cette localité. Cette eau se répand dans les caves des maisons de la rue Samier et de ces faibles maisons sont inhabitables. Je crois que la ville devrait d'urgence faire disparaître cet état de choses en exhausant ou faisant exhausser par les propriétaires les terrains de cette rue et en faisant un peu de drainage dans la rue.

En ces conditions actuelles, on ne peut raisonnablement accorder de permis de constructions dans cette partie de la ville, et même on ne devrait pas vendre de lots à bâtir.

Humblement soumis,

(Signé) J. M. Godin,  
Officier de Santé.

Paris, le 9 septembre, 1912.

Aux comités permanents,

Rapport:

Soel, 3 septembre, 1912

Rapport  
de l'Officier de Santé  
sur la condition insalubre  
des terrains de la  
commune, ainsi que  
des terrains et habitations  
situés sur une  
partie de la rue Samier

Lundi le 16 Septembre, 1912.

A Son Honneur le Maire  
et les Echevins de la Cité  
des Trois Rivières, en conseil,

Messieurs,

Ci-inclus vous trouverez mon rapport de mon voyage au Haut  
St-Maurice pour examiner le vapour Algoma, tel que demandé par votre  
secrétaire par une lettre en date du 16 août, voyage qui devait être fait le  
17 août, mais pour des raisons que je vous ai expliquées dans le temps,  
je n'ai pu faire ce voyage dans ce temps, et j'ai dû remettre mon voyage  
au 24 du même mois, date à laquelle je suis en effet allé au Haut  
St-Maurice.

Je dois vous dire que j'ai été surpris de la superficie du pont  
des bateaux, comparativement à sa grandeur. Laissez-moi vous dire en  
passant que les chiffres qui sont donnés dans le rapport sont exacts ou  
qu'ils ont été mesurés avec soin.

Vous trouverez aussi des épreuves qui vous démontrent l'ouvrage  
qu'il y a à faire à bord pour le mettre sur la ligne, et le coût probable  
des travaux à faire.

Je dois vous dire que j'ai été satisfait des conditions de ce  
bateau. J'ai eu des informations des deux inspecteurs quant aux machi-  
nes et à la coque, et leur rapport est très satisfaisant.

Esperant que ce rapport vous donnera satisfaction, et  
qu'en quelques informations que vous désireriez avoir vous manquiez,  
vous voudrez bien me le faire savoir, et je serais pressé de vous les  
faire parvenir.

Je demeure,

Votre dévoué serviteur,

(Signé)

A. H. Hamelin.

Sorel, 3 Septembre, 1912.

A Son Honneur le Maire  
et les Echevins de la Cité  
des Trois Rivières,

Messieurs,

du M. H. Hamelin  
concernant une ins-  
pection du vapour  
"Algoma".

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

Rapport de l'inspection du bateau "Algonia" faite les 26 et 27 août, au Sault Ste. Marie américain.

Étât à Toronto, en 1901, ce bateau a été enregistré au Sault Ste. Marie, Ont. sous le No. 44803. Tonnage sous le pont, 99.36. Mâture sur le pont, 57.42. Total 156.78. Deduct for engine room 50.16. Registered 106.62 tons.

Longueur sur le pont, 104 pieds. Largeur de la coque au niveau de l'eau 26'. Profondeur 11.6'. Largeur totale, 33', largeur utilisable sur le pont pour la charge, 31'.

Description de l'engin. Compound direct, vitesse N.D. 18" P.P. 36" par 24" de diamètre. Diamètre des arbres principaux 7 3/4" Ci-guille de la manivelle, 7 1/4" Sig. des pistons 3 1/6" dia. Le principal tuyau à vapeur est fait de fer avec le bord rabattu d'un quart de pouce d'épaisseur 1 1/4" et a 5" de diamètre.

Il y a à bord trois pompes employées pour le service général, les pompes à incendie, l'alimentation, etc., 2 de suite elles sont de 14" x 6" x 8" et une de 9" x 4" x 6" toutes à double action.

L'inspecteur a 1 1/2" de diamètre pour l'alimentation de la chaudière. Toutes ces machines paraissent en bon ordre, autant qu'on peut en juger sans défaire aucune partie, c'est-à-dire sans démonter.

Chaudière. - Type commun connu "Scotch Marine" bâtie chez John, à Toronto, en 1901, sous la surveillance de l'inspecteur de Jno. J. Dodds. Elle est construite en acier à la tension de 6000 lbs. et s'appuie sur les règles de la Partie I des règles du gouvernement regardant la construction des chaudières. Elle a 11' de diamètre, par 12' de long, deux feux de 1 1/2" d'épaisseur, du type "Oldman Ring" avec une superficie de chauffage de 20' chaque, 190 tubes ordinaires, et 24 tubes étaient tarés dans les deux têtes; ces tubes ont 3" de diamètre. Épaisseur de l'enveloppe de la chaudière 1.009", rivets 1 3/8" dia. et le pas des rivets est de 4 3/16", double rangée de rivets et double recouvrement. Les soupapes de sûreté sont du type fuselles à ressort, de 2 1/2" de diamètre chacune, et réglées pour 152 lbs. Ce fusillon admis par l'inspecteur de Collingwood, le 7 août 1912.

Le rapport de cette inspection est très satisfaisant, et la boiler est en très bon état.

Détails de la coque. - La coque est faite d'acier, la feuille de gabord étant de 7/16" et le reste des feuilles d'acier sont de 3/8" d'épaisseur. Le pont est en bois de 2 3/4" d'épaisseur; il est en bois et est percé vis-à-vis des fuselles où il a été surélevé par les chevrons. Les bords sont de 48" ou 48" et sont faits en channel de 5" x 3" x 3/8" avec un étangon avec gousset à

tous



Lundi le 16 Septembre, 1872.

tous les deux bords. Il y a une plaque de renfort d'un bout à l'autre, de chaque côté, de 30" par 3/8". Le plat-bord est de 30" par 3/8". Les membres sont espacés de 20" et sont par 3" x 5" x 3/8" bulb. Il y a deux renforts dans la coque pour la renforcer, un au-dessus de la ligne d'eau, et un au-dessous; ils sont faits avec des angles de 3" x 3" x 3/8".

Les varanques sont de 3/8" x 20" avec doubles angles comme le bord de la première cloison à la dernière.

Les bordings 20" x 1/16" x 3/8" et aussi un channel de 10" x 3" x 3/8".

Le rapier a quatre compartiments étanches, et les cloisons sont renforcées par des angles placés horizontalement et verticalement, lesquels angles sont de 3" x 3" x 3/16".

Le tout paraît exempt de toute incrustation et en bon ordre, et le rapport de l'inspecteur des coques est très satisfaisant.

Memorandum. - Toute cette dernière est en bon ordre. Chambre des dames et des hommes de plaque eté. Le sabord pour les passagers en général est de 31 x 14 pieds. La chambre du pilote est aussi en bon état, et le système à gouverner consiste en une pompe à l'huile et une tubine; on se sert de la pression de l'huile pour gouverner, actionnée par une pompe foulante et un réservoir à l'huile en bon ordre. Il y a une hélice du type, bâti, prête à être posée à bord.

Le bateau est muni de calorifères sur tout à l'autre, et doit être facilement chauffé durant les froids d'automne.

La garde est très forte et est faite en bois de 13" carrés; elle a été renouvelée l'an dernier.

### Remarques.

Je remarque qu'il y a sur l'épave à la hauteur du trait d'eau depuis l'isthme de chaque côté, sur une hauteur de 30 à 35 pieds, des bosses variant jusqu'à 1 et 2 pouces de profondeur; mais les membres ne sont pas plissés, et les plaques ne sont pas craquées.

J'ai trouvé dans le deuxième compartiment d'avant et dans le troisième en arrière, des sacs de ciment au montant de 20 tonnes dans celui de devant et 20 tonnes dans celui de derrière. C'est chaque fois pour le bateau pour lui donner plus de pesanteur pour l'ouvrage qu'il a à faire durant l'hiver, car il a à passer de la glace de 18" d'épaisseur pour élargir son passage, de sorte qu'il a un trait d'eau d'un pied de plus qu'il devrait avoir. Actuellement il tire 9'9" en arrière et 3' devant, de sorte qu'en étant la charge qu'il va de dans nos courriers l'immer à 8'8" en arrière et 4' en avant.

Les plaques n'ont pas d'incrustation, mais j'ai remarqué que

Lundi, le 16 Septembre 1882.

Le plancher sous cette charge de sonnet est plus; mais c'est un plancher en bois commun et cela n'aura pas de grande conséquence. Actuellement il y a 18" d'eau sur l'épave, de sorte qu'en l'allégeant de cette charge, il serait justement bien pour la traversée entre Trois-Rivières et Ste-Angele.

La surface des quai est de 44 pieds carrés, et peuvent brûler 68 livres de charbon par pied carré pour 10 heures, faisant une tonne et demie ( $1\frac{1}{2}$ ) par 10 heures, faisant une différence de  $\frac{1}{4}$  de tonne avec le Glacial, par 10 heures.

Les changements qu'il y avait à faire pour être satisfaisant pour la ligne, sont: ôter la chambre des dames et des hommes, prendre l'escahier d'en avant et le mettre en arrière, afin d'avoir la route dans le salon afin de l'utiliser pour l'usage général des passagers dans la traversée de Ste-Angele. La chambre des pilotes a été descendue sur ce pont, les chaînes raccourcies, ainsi que les boîtes. Après avoir ôté les chambres de côté, il restait 10 $\frac{1}{2}$ ' de large pour la circulation des voitures, du fûtes,

Je vous inclus une répartition du bateau tel qu'il est actuellement, et aussi un tel qu'il serait après changement, ce qui je crois vous fera mieux comprendre la différence de l'espace que nous pourrions avoir.

La couverture du devant pourrait être laissée, mais devra être relevée de deux pieds afin de laisser une hauteur assez grande pour les charges de foin.

Si la location des Trois-Rivières décidait d'acheter ce bateau, et qu'elle déciderait de faire les changements tels que mentionnés, j'en suis sûr, je crois que cela vous coûterait d'une somme d'à peu près deux mille dollars, et puis faire remplacer les plaques brisées. Je crois que ce bateau donnera satisfaction au public et qu'il sera pour longtemps.

Différence entre l'Alagna et le Glacial. - Glacial, 1264 pieds carrés de superficie; Alagna, 205  $\frac{3}{4}$  pieds carrés actuellement; Alagna, 2678 pieds carrés après changement, faisant une différence de plus du double en superficie en faveur de l'Alagna, quoiqu'il ait seulement 104 pieds de long contre 103 pour le Glacial, mais l'arrangement du pont donne plus de place sur l'Alagna car il a 33 pieds contre l'autre 21.

Quant à l'arrangement de l'équipage, il serait facile de faire une chambre derrière l'engin, là où il y a un compartiment de 16' par 25' et de 8' de haut, faisant assez grand pour coucher les membres de l'équipage et faire la cuisine; il y a aussi le deuxième compartiment d'avant sous le pont, comme je vous le dis.

Equipement. - Actuellement pour 500 passagers, 2 chaloupes 18' x 5'6" x 2'3" comprenant gaffes, rames, etc; 25 chaudières, mitrilles sur planches

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

cinq hautes sur place, 5 1/2 life preservers tous en bon état. Feuilles rouges et  
blanches et 6 lanternes. Munitions de 1000 livres avec 75 brasses de câble de 7/8"  
avec cabestan.

Certificat pour ce bateau certifié le 7 août 1912 pour 500  
passagers et est valide jusqu'au 7 août 1913.

Informations. - Le bateau "Alpina" est assuré contre tous risques,  
et n'est pas assuré contre les accidents de navigation, si vous décidez de le faire  
descendre, vous pouvez le faire assurer contre les accidents pour un délai de  
30 jours.

Pour la descente, j'ai parlé à M. French qui est le Gérant et le  
Vice-Président de la International Transit Co., et il m'a dit qu'il ne voulait  
pas s'occuper de cela, et il m'a conseillé de m'adresser à un M. Joseph Cauley,  
gérant de la Cauley Tug Line, de Saint-St. Marie, Ont. Ce monsieur m'a  
dit qu'il descendrait le bateau jusqu'à Montréal, toutes dépenses comprises  
pour 1000.- Il calcule que cela peut prendre 10 jours, mais si toutefois il  
le descendait, il ne prendrait aucun risque, et ne marcherait seulement que  
de beaux temps, si le temps était beau, cela pourrait prendre seulement 5 1/2  
jours jusqu'à Montréal.

Je m'en suis arrangé avec le surintendant de la compagnie pour  
qu'il, ou vous, décidiez à l'achat, il aura le même ingénieur qui ira  
à bord jusqu'à destination, et ce même ingénieur, vous vous ferez un  
rapport par écrit de la condition de la chaudière, de l'engin et du bateau  
en général, si toutefois il y avait eu du dommage.

(Signé) J. D. Hamelin,

Chef Comité Permanent avec M. Eugène Hamelin.

Rapport:

A Monsieur le Maire  
et à MM. les Élus de la  
Cité des Trois Rivières.

Messieurs,

Conformément à la résolution du conseil nous nommant délégués  
pour représenter la Cité des Trois Rivières au dernier Congrès des Municipalités  
Canadiennes, nous nous sommes rendus à Windsor, Ontario, le 27 du mois  
d'août dernier, et nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:  
Nous avons pu assister à toutes et chacune des séances qui ont été  
tenues

Rapport  
de M. Edouard Leschinski  
Commissaire et Prêtre  
comme délégué à la  
convention des Munici-  
palités Canadiennes  
tenue à Windsor, Ont.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

tenues à l'Hôtel de Ville de Windsor les mercredi et jeudi, 28 et 29 août. On y a discuté nombre de questions d'actualité intéressant les Municipalités, et Monsieur Robert Ryan a présenté un travail sur la nouvelle prise d'eau en notre ville, démontrant tous les avantages d'un pareil système.

La brochure illustrée de la ville des Trois-Rivières a été distribuée à chacun des congressistes, et nous avons pu constater, avec satisfaction, que tous les délégués ont pu apporter beaucoup d'attention à ces albums.

Parmi les travaux les plus intéressants qui ont été présentés et discutés par la Convention, nous citons particulièrement:

Projet hydro-électrique à Winnipeg par Monsieur J. W. Cochran, Contrôleur de la ville de Winnipeg, et Opérations des services d'utilité publique par le Maire Robert de Sherbrooke.

Ces deux rapports forment des plaidoyers intéressants en faveur de la municipalisation des services d'utilité publique. A Winnipeg, où la main-d'œuvre est plus chère que partout ailleurs dans le Dominion, la Corporation fournit la lumière à des contribuables à raison de 3 1/2 % du kilowat seulement, et avec ce prix minuscule, trouve le moyen de payer les intérêts et le fonds d'amortissement sur son "play" et encore, de faire de l'argent.

A Sherbrooke, la ville charge 5 centus de kilowat.

La conclusion qui s'impose de ce que nous avons dit ci-dessus nous paraît être celle-ci, à savoir qu'après avoir fait un succès à Winnipeg et à Sherbrooke en municipalisant l'éclairage, il n'y a pas de raison de supposer qu'on ne pourrait pas obtenir des succès identiques partout ailleurs en prenant les mêmes moyens et en suivant l'exemple des villes progressives ci-dessus mentionnées.

Monsieur S. M. Nichol, Contrôleur de Toronto a présenté un travail en faveur du système d'administration par corps idéal avec bureau de contrôle. Le rapporteur se prononce formellement contre le gouvernement par commission, système Caberton et Desnoines. Cette dernière proposition a rencontré une forte opposition de la part des délégués venant des Provinces du Ouest, et comme résultat, la Convention a refusé de se prononcer sur les conclusions du rapport de Monsieur Nichol.

Pendant notre séjour à Windsor, nous avons eu l'avantage de causer avec plusieurs Mayors et Councillors représentant des centres environnant cette dernière ville, centres de l'importance des Trois-Rivières. Il résulte des informations que nous avons pu nous procurer que les petites villes d'Ontario paient des taxes très onéreuses, comparativement avec ce que nous payons aux Trois-Rivières. A Windsor, particulièrement, on paie 2.50, et à Chatham, 2.90 par \$100. sur la valeur réelle de la propriété. Cependant le contribuable acquitte l'impôt de bon gré attendu qu'il en a pour son argent.

A.

Lundi, le 16 Septembre, 1912.

À Windsor comme à Walkerville toutes les rues de quelque importance sont magnifiquement pavées et les trottoirs partout uniformes à la charge de la Corporation. Une plate-bande de verdure sépare la rue du trottoir, et sur les rues résidentielles, on y voit des fleurs magnifiques. Aux environs de Detroit, Michigan, nous avons admiré à la campagne, des routes pavées en béton "concrete" qui nous ont paru en excellent état.

Enfin mes collègues et les citoyens de cette ville, que ces questions intéressent particulièrement, qu'il nous suffise d'ajouter, en terminant, que tous les rapports présentés à la Convention de Windsor seront publiés textuellement dans l'organe officiel de l'Union des Municipalités Canadiennes, livraison d'octobre.

Respectueusement Soumis,

(Signé) J. P. Ryan.  
Chas. Bourgeois.

Trois-Rivières, 16 sept. 1912.

Proposé par M. Verette,  
Secrétaire par M. Bourgeois.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la cité des Trois Rivières à M. Eugène Giguard, Codon d'un emplacement situé à l'intersection des rues Camier et Bellefeuille et portant le numéro trente-cinq de la subdivision du lot numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois Rivières, pour le prix de cent vingt-six piastres, et cela, suivant acte passé par J. E. Normand, Eccl. N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adopté.

Proposé par M. Beaulac,  
Secrétaire par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la cité des Trois Rivières, d'un terrain vacant à l'élargissement de la rue Comanture, et à la côte du Boulevard St-Louis, suivant acte passé par J. E. Normand, Eccl. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, comme suit

Pour: MM. Beaulac, Bellefeuille, Bourgeois, Ryan,  
Contre: MM. Lamy, Verette.

Proposé

1<sup>re</sup> Motion.  
Verette du terrain à M. Giguard et Lamy.

2<sup>e</sup> Motion.  
Verette du terrain pour Lamy par M. Verette.

# Lundi, le 16 Septembre, 1912.

3<sup>e</sup> Motion.  
Commission des finances pour  
M. J. B. Bédard et  
autres pour procéder  
des rues.

<sup>33</sup> Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que le Conseil Municipal soit autorisé à signer un acte de  
cession pour Messieurs J. A. Bédard, P. Hébert, William Nixon, Olivier  
Laurin, Mlle Marie Gauthier, Joseph Alphonse Gosselin, Joseph E.  
Dolan et Charles Danguis à la Corporation de la Cité des Trois Rivières,  
des rues ou parties de rues telles que désignées au projet d'acte préparé par J.  
E. Normand, Cgr. M. P. et qui sont les suivantes: St. Francois Xavier, St.  
Paul, Whitehead, St. Christophe, St. Catherine et St. Jacques, le tout gra-  
tuitement, et cela, suivant projet d'acte préparé par J. E. Normand, Cgr.  
M. P., qui vient d'être lu devant le Conseil et qui devra être approuvé et  
paraphé par l'avocat légal du Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive  
au montant de \$42,500  
en faveur de la Banque  
de Woodstock.

<sup>34</sup> Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que le Conseil Municipal soit autorisé à signer en faveur  
de la Banque de Woodstock, un billet promissive au montant de quatre cent  
trente six mille neuf cents piastres, en renouvellement de différents billets  
représentés par les montants suivants: Trente six mille piastres, vingt mille  
piastres, quinze mille piastres, treize mille quatre cents piastres, treize  
mille cinq cents piastres, cinq mille piastres, treize huit mille piastres, treize  
mille piastres, vingt cinq mille piastres, vingt sept mille piastres,  
dix neuf mille piastres, huit mille piastres, quinze mille piastres, vingt  
cinq mille piastres, vingt sept mille piastres, treize mille piastres, dix  
sept mille cinq cents piastres, treize mille piastres et dix mille cinq  
cents piastres, à un mois de la date du neuf de septembre courant, (1912), avec  
intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour les fins mention-  
nées aux dix billets renouvelés. Le renouvellement du présent billet pourra  
s'effectuer, à l'avenir, sur l'approbation d'un compte pour le même montant  
par la majorité des membres du Comité des Finances de la dite Corporation.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
M. Arsène Trudel  
nommé évaluateur per-  
manent.

<sup>35</sup> Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Lamy.

Que Monsieur Arsène Trudel soit nommé évaluateur perma-  
nent de la Corporation de cette Cité en remplacement de Monsieur Joseph Faure  
qui a résigné, et ce, aux mêmes salaires et conditions.

6<sup>e</sup> Motion.  
En amendement à  
la motion N<sup>o</sup> 5.

<sup>36</sup> Proposé par M. Beaulac, en amendement.  
Secondé par M. Danguis.

Que le nom de M. Aldric Martel soit substitué à celui de  
M.

Lundi le 7 Octobre, 1912.

M. Anselme Hudel, comme évaluateur permanent de la cité.

Reptée sur division suivante:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bourgeois,  
Ripau,

Contre:  
MM. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en amendement.

La motion principale était ensuite mise aux voix et adoptée sur même division.

<sup>31</sup> Proposé par M. Verette.

Secondé par M. Bellefeuille.

Que la taxe d'affaires de Messieurs J. Alex. Carignan & Co. pour l'année 1909, soit réduite de la somme de \$ 200.<sup>00</sup> à celle de \$ 75.<sup>00</sup>

Adoptée.

<sup>34</sup> Des soumissions ayant été demandées pour bois de chauffage pour les différents édifices de la Corporation, une seule est produite par Messieurs Plaudemin et Gélinais, et acceptée.

Accordée.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le sept octobre prochain, à huit heures et quinze de soir.

G. H. Desautels,  
Secrétaire.

Adopté  
Louis H. Normand

Motion.  
Réduction de taxes à  
MM. Alex. Carignan  
& Co.

Soumissions pour  
bois de chauffage.

Adjournement.

Assemblée Régulière.  
7 Octobre 1912.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Saint-Pris, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le septième jour d'octobre en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze de soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Conseillers,

S. O. Normand,  
O. Beaulac,  
J. H. Bellefeuille,  
L. S. Bourgeois,  
Robt. Ripau,  
F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requies

# Lundi, le 7 Octobre, 1912.

Requête  
de M<sup>me</sup> Achille Lemay

Requête de Madame Achille Lemay sollicitant la remise d'un somme de \$18.75 qui lui est chargée pour frais de transport de son mari à l'asile Beauport.

Requête  
de M. Arsime Lôté

Requête de M. Arsime Lôté sollicitant la remise de la différence de taxe entre un montant de loyer annuel de \$96.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation et celui de \$84.<sup>00</sup> qu'il paie seulement.

Aux comités permanents.

Requête  
de M. Henri Huard

Requête de M. Henri Huard sollicitant la remise de ses taxes pour les années 1911 et 1912, en son incapacité de travailler.

Requête  
de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame des Sept Douzains

Requête de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame des Sept Douzains demandant la remise de taxes sur certains lots de terrain situés rue St-Jule, en ce qu'elle n'est plus propriétaire de ces terrains.

Requête  
de M. Joseph Abreau

Requête de M. Joseph Abreau et autres demandant la confection de trottoirs sur la rue St-Louis entre les Gervais et Laurier, ainsi que des traverses sur la rue Laurier.

Accordée.

Requête  
de M. Auguste Bergeron

Requête de M. Auguste Bergeron et autres demandant la pose d'une lampe électrique au coin des rues Laurier et Popple, l'éhaussement de la partie de la rue Popple comprise entre les rues Laurier et La Pérouse et la prise sous contrôle de la même partie ci-haut mentionnée de la dite rue Popple.

Aux comités permanents.

Requête  
de M. H. Bastien

Requête de M. Hector Bastien, demandant que le tuyau de drainage soit conduit à sa propriété rue de la Chevêche.

Aux comités permanents.

Requête  
de M. Alb. Siombin

Requête de M. Albert Siombin sollicitant de l'emploi comme charretier de la corporation.

Au Surintendant.

Requête  
de M. Nap. Fontigny

Requête de M. Napoleon Fontigny offrant ses services comme ingénieur-mécanicien.

Requête  
de M. J. Lefebvre

Requête de M. J. Lefebvre, à l'effet que son nom soit substitué à celui de M. L. Lafane, comme propriétaire de l'immeuble p. 364 du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée.

Requête  
de M. Omer Morin

Requête de M. Omer Morin, demandant que le nom de Frédéric Oule soit substitué au sien au rôle d'évaluation, comme propriétaire

taire



Lundi le 7 Octobre, 1872.

propriétaire de l'immeuble No. 263 du cadastre, rue Bureau, suivant acte de vente produit.

Accordée.

de M. Adam Gélinas Lettre

11 Lettre de M. Adam Gélinas demandant la confection d'un trottoir au coin des rues Cook et Laviolette.

de "Marconi Wireless Telegraph Co." Lettre

12 Lettre de "Marconi Wireless Telegraph Company of Canada Ltd" soumettant qu'elle ne doit pas être tenue au paiement des taxes sur la propriété sur laquelle est installée son système de télégraphie, en qu'elle n'est plus propriétaire de ce terrain.

de Madame J. O. Desjardis Lettre

13 Lettre de Madame J. O. Desjardis demandant quels changements nécessaires soient faits au rôle d'évaluation pour l'avenir, quant à la valeur de sa propriété rue Bonaventure, dont elle a cédé une partie à la corporation.

Al'avecat.

Accordée.

de M. Em. Pometon Lettre

14 Lettre de M. Em. Pometon demandant qu'on lui fournisse l'alignement de la propriété qu'il est à construire sur la rue Du France.

de M. J. Forest Lettre

15 Lettre de M. J. Forest N. P. avisant le Conseil de son intention d'acheter la propriété de Madame Dargue, située sur la rue Des Champs, au face de la rue Duché, et qu'en vue de permettre à la corporation d'élargir la dite rue à cet endroit, il serait disposé à louer la maison et y faire des améliorations importantes, si la dite corporation veut lui payer une somme de deux mille piastres, tant pour le terrain approprié que pour les travaux à être faits à la dite maison.

de M. John Charest Lettre

16 Lettre de M. John Charest offrant sa resignation comme charrier de la corporation.

Acceptée.

de M. Joseph Caron Lettre

17 Lettre de M. Joseph Caron offrant sa démission comme constable et pompier.

Acceptée.

de M. John Caron Lettre

18 Lettre de M. John Caron offrant sa démission comme constable et pompier.

Acceptée.

de M. J. Pelletier Lettre

19 Lettre de M. Joseph Pelletier offrant sa démission comme constable et pompier.

Acceptée.

de M. Honorables R. L. Borden Lettre

20 Lettre de remerciements de M. Honorables R. L. Borden, pour la réception qui lui a été faite par les autorités municipales lors de son passage

Lundi le 7 Octobre, 1912

passagers, retour d'Europe.

Lettre de la Fédération canadienne des femmes du Travail.

Lettre du Secrétaire de la Fédération canadienne du Travail pour l'hospitalité offerte aux délégués lors de la tenue de leur quatrième convention annuelle, en cette cité.

Lettre de Dominion Bridge

Lettre de Dominion Bridge Company qui est maintenant en mesure de fournir le personnel nécessaire pour faire les travaux de réparations au grand pont St-Maurice, si les conditions de sa lettre du 26 septembre sont jugées satisfaisantes.

Lettre de The Canadian Conference of Charities and Corrections

Lettre de "The Canadian Conference of Charities and Corrections" invitant le conseil à se faire représenter par délégation, à la convention de cette société qui sera tenue à Montréal du 9 au 12 octobre 1912. Monsieur le docteur Dadaux devra représenter la ville.

Lettre de Capt. Nap. Bourgeois

Lettre du Capt. Nap. Bourgeois offrant de construire pour le compte de cette corporation un bateau en fer, nouveau modèle, de capacité suffisante pour faire le service de la traversée entre Trois Rivières et Ste-Juste.

Lettre de MM. Bidner & Co.

Lettre de Messrs. Bidner & Hamelin à l'effet qu'ils seraient disposés à accepter la somme de \$10,000 pour l'achat de deux bateaux.

Lettre de M. M. Martel

Lettre de M. M. Martel, accompagnée d'un projet de requête à l'effet que l'article 19 de la charte soit amendé quant à ce qui concerne la qualification requise pour voter aux élections municipales.

Lettre de MM. Martel et Dupont

Lettre de Messieurs Martel et Dupont, soumettant pour approbation par le conseil, un plan de subdivision du lot N° 1829 du cadastre.

Lettre du Ministère des Travaux Publics du Canada

Lettre du Ministère des Travaux Publics du Canada à l'effet que la demande de cette corporation pour obtention de droit de passage sur les îles St-Christophe et Baron a été accordée, et que les mesures nécessaires sont actuellement prises pour effectuer le transport du dit chemin.

Lettre de l'avocat de la cité

Lettre de l'avocat de la cité soumettant qu'il serait désirable que la corporation souscrive la balance des terres dans le fonds social de

Comités permanents.

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

de la B<sup>e</sup> de Trunway des Trois-Rivieres, afin de regulariser sa position

<sup>30</sup> Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faux-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1912.

Bordereau, No. 1.	13,280 54
" " 2.	3,642 08
" " 3.	5,417 50
	<b>\$ 22,340 12</b>

Respectueusement soumis  
 (Signé) Robt. Roy, Prés.  
 J. F. Bellefeuille,  
 O. Beaulac,  
 Ch. Fargeois.

Proposé par M. Beaulac  
 Secondé par M. Bellefeuille.  
 Que le rapport du Comité des Finances, qui vient d'être lu devant le Conseil, soit adopté.

Adoptée.

<sup>31</sup> Rapport:

Trois-Rivieres, 7 octobre, 1912.

A son Honneur le Maire  
 et Mess. les Echevins de la  
 Cité des Trois-Rivieres.

Messieurs,  
 Tout en soumettant à votre Conseil les rapports du mois de septembre des départements Sene et Polie je profite de cette circonstance pour soumettre respectueusement à votre conseil, certaines plaintes au sujet des fils électriques de 5000 mts. qui longent la rue Desfor, passant par la rue St. Marie, et s'enroulant tout autour de la manufacture Diamond Whitecar Co. Ces fils offrent de grands dangers par leur force de savoir au cas d'incendie pour le travail des pompiers. Espérant que cette remarque sera prise en sérieuse considéra-

Rapport  
du Comité des Finances.

M. Motion.

Rapport  
au sujet des notes concernant  
la disposition des  
fils électriques de la  
Manufacture Diamond  
Whitecar Co. par la rue  
St. Marie - Carrière  
et autres.

Sundi, le 7 Octobre, 1912.

considération,

Je demeure,  
Votant tout dévoué et respectueux,

Cité des Trois-Rivières,

Quartier de la Police

(Brique) Emile Deschamps,

Chef

Le Gaffier de la section de la police des Trois-Rivières.

Rapport:

Trois-Rivières, 7 octobre, 1912.

Rapport mensuel du département de la police de la cité des T-Rivières.

Mois de septembre, 1912.

Arestations faites sur dévies régulières de la police	29
" " " appels spécial	45
Logé comme protection	6
Total des arrestations dans le mois	
80	

Les arrestations comprennent 43 hommes mariés et 37 célibataires.

Cause des punitions

Conduire cheval à trop grande vitesse	3	Trouble la paix,	9
" auto " " " "	1	Déresse	35
Insulter les passants,	1	Vagabondage,	20
" la police sur son devoir	1	Cruauté envers les animaux,	1
Intervenir dans les dévies de police,	1	Vol	2

19 traduits et condamnés par la cour, et 67 arrêtés et conduits au poste comme protection, et 6 logés comme protection.

En plus des dévies régulières de la police, les hommes ont répondu à ses appels spéciaux, 11 pour le département du feu, 7 personnes en état de déresse conduites à leur demeure; dévies spéciaux au 11 occasions différentes, 4 enfants égarés conduits à leurs parents, 4 jeunes personnes dévies de leurs parents. Contraventions et conduites chez eux. Un individu tué par un train dans un champ. 4 chevaux conduits à la fourrière. 2 animaux trouvés morts dans les rues de la cité.

La section de patrouille a fait 5 sorties dans le mois, rapportant

Rapport  
au chef des départements  
de la police pour le  
mois de septembre 1912.

Sundi, le 7 Octobre, 1912.

le samedi 8<sup>o</sup>

Cité des Trois-Rivières  
Département de la Police.  
(Signé) Emile Berthiaume,  
Chef

Rapport mensuel du département du feu de la cité des Trois-Rivières.

Mois de septembre, 1912.

Dans ce mois les pompiers n'ont eu à répondre qu'à un seul appel pour incendie, le 24 au matin à 4 1/2 heures, à la manufacture de M<sup>rs</sup>. Girard Godin, rue Bellefeuille, pour un tuyau de fumée surchauffé. L'arrivée des pompiers, tout était fini et aucun dommage n'a été causé.

Comme d'habitude, les pompiers ont fait trois sorties avec appareils.

Cité des Trois-Rivières,  
Dépt. du Feu  
(Signé) Emile Berthiaume  
Chef

33  
Rapport:

Trois-Rivières, 7 octobre, 1912.

A Son Honneur le Maire  
et M<sup>rs</sup>. les Echevins de la  
Cité des Trois-Rivières,

Messieurs, j'ai l'honneur de soumettre et de recommander à votre Conseil la nomination de M<sup>rs</sup>. Joffroy Sord, Octave Champagne et Sébastien Caselin, comme constables et pompiers de la cité, aux conditions et clauses, suivant les ordres du Conseil en remplacement de M<sup>rs</sup>. Jean Lacombe, Joseph Lacombe et S. Pelletier, lesquels ont résigné à leur position comme constables et pompiers de la cité.

Je suis humblement soumis, je demeure votre tout dévoué serviteur,

Cité des Trois-Rivières,  
Dépt. de la Police  
(Signé) Emile Berthiaume,  
Chef

Rapport  
du chef de police recom-  
mandant la nomination  
des candidats.

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Echevins  
de la Ville.

Suivant votre désir j'ai fait connaissance de la lettre de M. S. P. Mercier, secrétaire de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, laquelle m'a été remise et j'ai aussi examiné quel serait le meilleur moyen à prendre pour améliorer cette partie du chemin Ste-Marguerite, compris entre la rue Des Forges et la rivière Milette appartenant à la ville, et j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant.

Après les informations prises auprès du Secrétaire, cette municipalité avait passé une résolution le 3 septembre 1912 décidant de faire des améliorations au chemin Ste-Marguerite, compris dans les limites de la paroisse des Trois-Rivières, sans cependant décider de quelle manière ces travaux seraient faits, mais après les pourparlers des membres du Conseil, il paraît à peu près certain que la terre de la Paroisse sera employée pour cette amélioration, les travaux devant commencer cet automne.

Pour la partie appartenant à la ville, je crois que le chemin devrait être macadamisé sur une largeur de seize pieds, en employant le  $\text{Clay} \times$ ; le coût de ce chemin serait certainement plus élevé qu'il était fait en terre, mais il sera plus durable et l'entretien sera beaucoup moins coûteux et donnera toujours plus de satisfaction. La largeur approximative est d'environ 900 pieds sur 16 de large, demandant une superficie de 153 600 pieds ou 706 verges carrées, requérant 533 toises de pierre en y mettant une épaisseur de 9 pouces.

Respectueusement soumis,

(Signé) Francois Levesque  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 7 octobre 1912.

Aux comités permanents.

Trois-Rivières, 30 septembre, 1912.

Rapport:

S. J. Desautels, Sec.  
Secrétaire du conseil,  
Trois-Rivières  
Messieurs,

Jacques

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant l'amélioration  
du chemin Ste-Margue-  
rite, entre la rue Des  
Forges et la rivière  
Milette.

Rapport  
de l'Inspecteur de la  
ville au sujet des tra-  
vaux à faire pour amé-  
liorer le chemin Ste-Margue-  
rite et la route.

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

L'acceptation de votre lettre du 2 concernant notamment aux travaux restant à faire au pont-rige sur la rivière St-Maurice entre les piles de la Poteau et St-Christophe, et j'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir fait communication du rapport de l'Ingénieur Vallée, j'ai procédé à l'inspection des travaux en question en compagnie du constructeur Pagi, et j'ai fait les constatations suivantes:

1° Le pilier central du viaduc pont a été démolé jusqu'au premier niveau de l'eau, mais il reste encore à couper les piliers autour du caisson et le constructeur Pagi s'est engagé à faire ce travail aussitôt que l'eau sera tombée à son niveau le plus bas.

2° La culée ouest du viaduc pont a été complètement démolie et les débris enlevés.

3° La culée du côté est n'a pas encore été touchée, le constructeur prétend qu'elle est maintenant sa propriété et qu'il n'est pas possible de la forcer à la démolir, attendu que son contrat avec la corporation se lit comme suit: "la construction des approches, la démolition du pilier et de la culée actuels, etc.,..." D'après ce qui précède, je suis porté à croire que le constructeur a raison et qu'en réalité il n'est tenu à la démolition qu'à d'une culée et du pilier central. Toutefois avant de donner suite au rapport de l'Ingénieur Vallée, il serait prudent d'avoir l'interprétation de l'avisier légal du Conseil, quant à cette partie du contrat existant.

Maintenant, quant au travail à faire aux remblais aux extrémités du pont, je crois devoir vous faire observer qu'il est à ma connaissance que les approches en question ont été rebâties au niveau du pont à deux reprises différentes et l'affaissement qui se produit à ces endroits est dû au fait que l'assise du chemin repose sur une fondation de déchets de moulin d'une épaisseur de pieds d'épaisseur. Dans les conditions présentes, ce travail d'affaissement est inévitable et ne peut être remédié à moins de frais assez considérables. Je recommanderais comme moyen pratique de passer aux travaux ordinaires de faire un bon lit de pierre concassée et de le couvrir d'un couche de crasse de sable.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
 Votre humble serviteur,  
 (Signé) Denis Bourgeois,  
 Ing<sup>r</sup> de la ville.

Reféré à l'avocat.

Rapport:

Denis Rivière, 30 sept. 1912.

L. J.

Sundi, le 7 Octobre, 1912.

J. F. Desaulniers, C<sup>es</sup>  
Secrétaire du Conseil,  
Trois-Rivières,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 courant m'informant l'ordre de donner l'alignement de la rue Du Fleuve en face de la propriété de M. Emile Cameton. En réponse, je crois devoir vous dire que le 27 du présent mois, je n'eus rien vu sur la propriété en question et pour la quatrième fois depuis le printemps dernier j'en donne les alignements demandés.

La propriété de Monsieur Emile Cameton est formée de deux numéros savoir 2179 et 2180 et les mesures portées sur le terrain sont les suivantes: cent trente six pieds trois pouces sur la Rue des Canons et cent un pieds dix pouces sur la rue Du Fleuve. Ces chiffres ont été pris au cadastre de la cité et doivent être considérés comme officiels.

Il est à peu près impossible de localiser la position exacte de la maison par rapport à la rue Du Fleuve, toute trace de fondation étant disparue; les chiffres donnés plus haut donnent la longueur et la largeur de toute la propriété.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

(Signature)

J. F. Desaulniers,  
Ingénieur-Électricien.

Rapport:

Soul, septembre 27, 1912.

M. le Maire et M<sup>es</sup> les Échevins  
de la cité de Trois-Rivières.

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie de la lettre que j'ai adressée à M. F. M. Thomas, Secrétaire de la "International Transit Co" de Saint-St. Marie, Mich. lui demandant de bien vouloir donner toutes les informations nécessaires en ce qui regarde la stabilité du vapeur "Algoma" ainsi que la cause pour laquelle il y a eu récemment dans l'écoque et aussi de bien vouloir faire rapport de ce qu'il sait de l'accident qui serait survenu sur ce dit vapeur, tel que mentionné dans le rapport de M. J. F. Desaulniers.

Je vous prie de trouver le rapport de M. Thomas

Rapport  
des Ingénieurs de la  
Cité concernant l'ali-  
gnement de la construc-  
tion de M. Emile Cam-  
eton, sur la rue Du  
Fleuve.

Rapport  
de M. J. F. Desaulniers  
concernant l'inspection  
du vapeur "Algoma".



Sunday, 7 Octobre, 1912.

Thomas, demandant toutes les informations ci-haut mentionnées pour stabilité, cause d'existence du ciment, etc., et aussi un rapport de M. Chas. Reilly, Gérant Général de "Soo Ferry Company", laquelle compagnie a fait construire le vapeur "Algonia" en 1902.

Tel que mentionné dans le rapport, le vapeur "Algonia" est tombé en 1902, non parce que le bateau n'est pas stable, mais parce que le chargement avait été mal dirigé et aussi, tel que mentionné, les "dead lights" dans la coque, avaient été laissés ouverts, ce qui fut la cause principale de l'accident, car c'est par cette voie que l'eau est introduite dans le bateau.

Je vous ferai remarquer que, en 1906, un accident semblable est arrivé à un quai de débarquement, le remorqueur "Eucha" est tombé dans les mêmes conditions. Il était à peu près surapprovisionnement de charbon, et en ayant pris une certaine quantité d'un côté, les "dead lights" avaient été laissés ouverts, tel que l'"Algonia", de ce côté, ce qui fut pour résultat que l'eau s'est introduite dans la coque par ces issues et alors le bateau est tombé; et il est à remarquer que l'"Eucha" est un remorqueur très solide et d'une bonne stabilité, car il voyage à la mer, mais c'est par un manque d'attention que l'accident est arrivé.

J'ai aussi écrit à M. Andrew, Inspecteur pour le District, pour supplier qu'il est en voyage d'inspection de ce temps-ci, car je n'ai reçu encore aucune réponse, mais aussitôt que j'en ai une réponse, je vous la ferai parvenir.

Espérant que ces deux rapports vous donneront toutes les informations nécessaires et qu'ils vous prouveront, tel que je vous l'ai déjà mentionné, qu'on ne pourrait être qu'un manque de connaissance que un tel accident serait arrivé.

Si vous pensez avoir besoin de plus d'informations, je serai, comme je vous l'ai fait, à votre disposition.

Je demeure,  
(Signé) Votre tout dévoué  
F. B. Hamelin.

Sorel, September 21<sup>st</sup> 1912.

Mr. Thomas,  
Sup<sup>t</sup>. International Transit Co.,  
Sault Ste. Marie, Mich.

Dear

Sunday, 7 October, 1912.

Dear Sir,

I would be very much obliged to you if you would kindly let me know if you told Mr. J. D. Dungeis, the man who has been sent by the City Council of Three Rivers, Que. to make an inspection of your ferry "Algoma" a few days before I went up myself, that your steamer had turned upside down and sank in 30 feet of water, under a load and had been laying there for four or five months.

The reason why I enquire for such information is that Mr. Dungeis reported to City Council at Three Rivers that you advised him that your steamer "Algoma" had turned upside down and sank, under a load, in 30 ft. of water, and that she had been laying there for four or five months.

So, you understand that by such report, the City Council would certainly not buy a steamer which would not be stable under load and by the fact being dangerous if the above report is true, as made by Mr. Dungeis. So, I would like to have from you all necessary information as regards to stability of steamer and also, let me know if you think be affected and kindly state why the comment has been put in.

From your answer will depend the sale of your steamer as your report will be presented against Mr. Dungeis' report before the City Council at Three Rivers.

Hoping to hear from you soon and that you will give all the necessary information.

Remain

(Signe) Yours very truly  
J. W. Hamelin,  
Steamboat Inspector.

The International Transit Company,

Sault Ste. Marie, Mich. 9/24/1912.

Mr. J. W. Hamelin,  
Steamboat Inspector,  
Sorel, Que.

Dear Sir,

Yours of September 21<sup>st</sup> received. Mr. J. D. Dungeis inspected the Steamer "Algoma" partially on Saturday, and completed his inspection on Sunday morning. After he had completed the inspection, we walked up town together, and on the way up he informed

Sundi, le 7 Octobre, 1912.

informed me that some man had told him that the ferry boat had sunk at the dock some years before. I explained to him that the sinking was caused by failure to load properly, and by the fact that the dead-light's were left open. He seemed to understand it, and implied that the boat would not be to blame for that. I did not state to him that the boat was under water for four or five months; the man who told him of the boat sinking in the first place may have done so.

This boat, you will understand, was built and owned by what was known as the Soo Ferry Company. Our Company bought them out in 1903, and as the accident happened to the boat in 1902, I requested Mr. Charles Ripley, who was Manager of the Soo Ferry Company, to give me a statement of facts, which I checked, and which I think is correct.

Our rate our Company did not consider that the boat was in fault, as they purchased her with full knowledge of the particulars.

You ask for information regarding her stability, and why the cement was put in her. Alexander Selous, the official forecaster for the U.S. Weather Bureau, takes weekly readings of the thickness of ice in the Soo River throughout the winter, and his reports show that in March of 1912 there was 25 inches of ice in the river. When you take this into consideration, and the fact that the Steamer Algoma made half hour trips during the winter months, and kept the channel open at all times, there can be no question of her stability.

The boat has gone through and broken down two or three inches of solid ice. The cement in it acts as ballast, and also serves to weight her down while breaking ice. The removal of the cement would not affect the stability of the boat, but would allow it to ride eight or ten inches higher in the water. All of the gentlemen who inspected her acknowledged that she is in good condition. Mr. Ferguson informed me, after he had made the inspection, and just before I parted company with him, that he was well pleased with the boat, that he thought it would answer his Company's requirements, and that he would recommend the boat to them. Therefore I was much surprised to learn that he made a different report to the City Council at Three Rivers.

(Enigne) Yours respectfully,  
J. S. Thomas  
Superintendent.

Sault

Sunday 7 Octobre, 1912.

Sault Ste Marie, Mich. Sept 24, 1912

Mr D. H. Thomas,

Sup<sup>t</sup> International Transit Coy.  
Sault Ste Marie, Mich.

Dear Sir,

As per your request, I herewith inform you with regard to the sinking of the steamer Algoma in the year 1902.

As you probably know, the steamer was built by the Portlan Iron Works of Toronto in 1901. She was owned by what was then known as the Soo Ferry Company, I being Manager of that Company at that time. This boat in the Spring of 1902 was run up to the Union Dock owned by George Kemp, who was also one of the heaviest stock holders in the Ferry Company at that time; they began loading flour and feed upon her when she was tied up at the dock, the work being done under the supervision of Frank Atwood, a relative of George Kemp's.

Atwood had never sailed a boat and knew absolutely nothing about one; he sent the captain and Mate home for the night, informing them that he would look after the loading of the boat. He loaded heavily on the starboard side forward, causing the boat to list; the dead-lights were open, but evidently Atwood did not know it; the boat settled until the water ran into the dead-lights, and the weight of the load on the starboard side forward caused her to settle down until her lower deck was submerged.

She lay at the dock partly turned over on her side. It required sixteen days to get her raised for the reason that at that time there was no outfit in the town to do the work properly. The cause of her sinking, my Company decided, was the faulty manner in which the boat was loaded, and also the neglect in failing to close the dead-lights. The boat was in no worse than a flume.

This boat has been in use from that date until now, and has never given any trouble in any way.

Trusting this explains the cause of the "Algoma's" sinking.

Remain,

(Signed) Yours very truly,  
Charles Phipps.

Rapport:

Savel, 4 Octobre, 1912

Monsieur

Sunday, le 7 Octobre, 1912.

Rapport  
de M. S. B. Hamilton  
concernant l'inspection  
du vapeur "Algonia".

Monsieur le Maire

P.M. de l'Éclaircie de la  
Cité des Trois Rivières.

Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint, une copie de la lettre que j'ai adressée à  
M. Andrew, l'Inspecteur du District de Collingwood et du Sud de St. Marie,  
lui demandant de bien vouloir vous donner toutes les informations néces-  
saires en ce qui regarde la stabilité du vapeur "Algonia".

Ci-joint à cette copie, vous trouverez le rapport de M.  
Andrew, vous donnant toutes les informations et hauts mentionnés, pour  
stabilité, et queue d'existence du ciment, etc.

Espérant que ce rapport vous donnera toutes les informations  
nécessaires et qu'il vous prouvera tel que je vous l'ai déjà mentionné.

Je demeure,  
(Signé) Votre tout dévoué  
S. B. Hamilton.

Sorel, September 21<sup>st</sup> 1912.

S. D. Andrew, Esq.  
Steamboat Inspector,  
Collingwood, Ont.

Dear Sir,

Received from Mr. Miller, from C.A. for St. "Algonia" and saw  
see from same that everything is in fairly good order.

I went up to St. Marie to make an inspection of the Stea-  
mer on the 27<sup>th</sup> ultimo and also found everything in good condition.

I noticed there is some cement in two compartments of above men-  
tioned vessel's hull, so would you kindly let me know why this cement  
has been put in.

Would you also please let me know, if you ever heard that  
said steamer has ever turned over and sunk in 30 feet of water, this  
being caused by the steamer not being stable when loaded.

The reason why I inquire about the above is because it has  
been reported here, to the people who want to buy the steamer that she had  
turned upside down and sunk in 30 ft. of water and had been lying  
there for four or five months.

As you can see, by the above report, if it is true, the steamer could  
not be used for a ferry boat and consequently, we could not buy her.

S.D.

Sund, le 7 Octobre, 1912.

So, although that before going any further into the matter, it would be advisable if the mentioned report is true, and if you know something about the stability of the steamer and also if you think that by moving the cement out of her, the stability would be affected. From your answer will depend the sale of the steamer.

Kindly answer at your earliest convenience and give me all necessary information as regards to the stability of the above mentioned steamer.

I remain

(Signé)

Your obliged  
S. D. Andrews,  
Steamboat Inspector.

Steamboat Inspector's Office.

Collingwood, Ont., Oct 7<sup>th</sup> 1912.

S. D. Andrews Esq.  
Steamboat Inspector,  
Sorel.

Dear Sir,

Your letter of 21<sup>st</sup> Sept. came to hand in due time, just after I had left on a trip to the north shore ports, hence the delay in replying. In answer to your enquiries re the steamer "Algonia" I beg to say:

The cement was put in the hull for the reason that when the steamer was new, she did not draw as much water as anticipated and to trim her so that she would track ice better, the removal of it would not affect her stability.

The cause of her sinking which happened about ten years ago. The steamer was being loaded at the Sorel Mich. for the Grandin dock, and at night when work for the day was stopped the hatch was left with just enough left to allow the water to run in a dead light in the hull that was left open and the steamer sank during the night.

The accident happened through carelessness and not through the want of stability of the hull. Instead of laying sunk four or five months, she was raised during the following four or five days after she sank. Since I have been inspecting, I have found the "Algonia" in good condition and suitable for her route as before.

Trusting that the above may be of service to you, I am,

(Signé)

Yours truly,  
S. D. Andrews,  
Inspector of Hull & Equipment.

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

Rapport:

Trois-Rivieres, 26 sept. 1912.

Nous, soussignés, membres du conseil de la Cité des Trois-Rivieres, autorisons par les présentes, Monsieur Francois Tancut, Inspecteur de Ville, à uscadanniser la susdite propriété d'une largeur de quinze pieds, sur l'île St-Christophe, tel que montré au plan du département des Travaux Publics du Canada, et ce, sans retard.

(Signé) F. A. Verette,  
Ch. Fougere,  
O. Beaulac,  
Robt. Ryan,  
J. S. Bellefeuille,

Rapport:

Montreal, 3 octobre, 1912.

A Son Honneur le Maire,  
et Messieurs les Conseillers,  
Cité des Trois-Rivieres,

Messieurs,  
Conformément aux instructions, votre ingénieur a visité votre système d'aqueduc et au cours d'inspections, a pu s'entretenir avec votre ingénieur M. Fougere et M. M. Lemaire, de la North Shore Power Co., sur l'objet de déterminer les moyens les plus pratiques et favorables de pomper l'eau du système de puits dont vous disposez.

Votre expérience en la matière confirme votre appréciation: qu'il est de toute rigueur de ne jamais dépasser une hauteur de 15 pieds pour la suction effective d'une pompe, et qu'en autant que possible, il est plus normal encore de réduire cette suction dans la mesure réalisable, pour la maintenir à une hauteur inférieure à 15 pieds. Cette disposition seule, permet d'obtenir à l'abandon un ample approvisionnement d'eau pour la pompe.

Dans le système de puits pourvu de siphons (ou passives) immergés dans les dépôts et apports de sable et graviers, il est évident que l'eau ne peut pas circuler ni passer aux siphons dans la suction, qu'elle s'écoulerait d'une rivière. Cet inconvénient peut être aggravé de désavantage pourvu qu'il existe d'une suction trop haute, le désavantage étant d'autant plus marqué que la suction présente plus d'élevation.

Le

Rapport  
du conseil de la ville  
autorisant le passage  
de la rue par le susd  
Vie St-Christophe.

Rapport  
de M. J. M. Lemaire  
au conseil de la ville  
de Trois-Rivieres.  
concernant le pompage  
de l'eau des puits.

Sundi, le 7 Octobre 1912.

De plus, il y a toujours une quantité plus ou moins grande d'air atmosphérique pénétrant dans la conduite de succion, et cette condition influe évidemment de son côté sur l'inefficacité du tirage de la pompe.

D'après examen des graphiques émissifs du travail de votre station de pompage, il apparaît clairement qu'avec l'avantage d'une succion n'excédant pas 15 pieds d'élévation, nous pourrions indubitablement compter sur un plein rendement de trois millions de gallons impériaux, par 24 heures, à pleine pression. Contrairement, avec une succion aussi élevée que 22 à 23 pieds, dont nous avons l'avantage pendant plusieurs mois de l'année, l'approvisionnement de débit à la pression fluctuant considérablement en dehors de nos nécessités normales de service domestique.

Le seul but de ramener en dessous de quinze pieds la succion de pompage il serait nécessaire, en employant une de nos pompes actuelles de construire un récipient étanche et imperméable, formant avec, aux mesures de 10 pieds de largeur par 18 de longueur et 10 pieds de profondeur, en dessous du niveau du sol, et s'élevant de deux pieds en dessus du sol. En raison de la nature et composition du terrain, cette construction serait très onéreuse comme entreprise à exécuter.

À moins que la pompe ne soit abaissée d'au moins dix pieds, nous ne pourrions obtenir l'approvisionnement normal de débit, non plus que la pression normale requise pour nos besoins.

Afin d'assurer l'approvisionnement d'eau pour votre système de puits, nous recommandons fortement que vous installiez une pompe tubin électrique verticale dont l'élévation de la tubulure serait abaissée de dix pieds comparativement au niveau actuel de cette même partie, et dont l'axe du moteur serait disposé à 5 pieds au-dessus du plus haut niveau des eaux d'inondation.

Pendant les périodes des hautes eaux, l'élévation de la pompe serait submergée, mais cette condition n'affecterait en rien le fonctionnement et le rendement parfaits du système de pompage.

Respectueusement soumis,

Vos très dévoués,  
 The John McLaughlin  
 Hamilton Iron Works Co. Limited,  
 par C. Lester.

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Belliveau.

Que le montant des taxes dues par M. Henri Anand jusqu'au 31 décembre de l'année courante soit déduit de son compte, et que, par suite de ce paiement,  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
 Reçu par M. Anand  
 M. Henri Anand.



# Lundi le 7 Octobre 1842.

3<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs, rue Richard

Proposé par M. Deaulac,  
Secondi par M. Ryan,

Que les propriétaires de terrains situés sur la rue Richard, entre les  
rues Des Champs et St François Xavier, soient notifiés d'avoir à faire un  
trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela, sous huit  
jours.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs, rue Lamoignon

Proposé par M. Deaulac,  
Secondi par M. Ryan,

Que les propriétaires de terrains situés sur la crête nord-est de la rue  
Lamoignon, entre les rues Royale et St Olivier, soient notifiés d'avoir à faire  
un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela sous huit  
jours.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs de M. Joubert  
Bancs augmentés.

Proposé par M. Delafaille,  
Secondi par M. Teyssie,

Que le salaire de M. Joseph Racette, gardien de l'Hôtel de  
Ville et Messager de ce Conseil, soit porté à la somme de quatre cent  
cinquante francs l'an.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs de M. S. P.  
Bancs augmentés.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Deaulac,

Que le salaire de M. L. P. Hamel, assistant-chef du marché  
aux denrées soit fixé à la somme de dix francs par semaine.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs de M. Arthur  
Bancs augmentés.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Deaulac,

Que le salaire de M. Arthur Auger, crutabte et pompier, soit  
fixé à la somme de six cent cinquante francs l'an, suivant l'échelle  
de salaire fixée par la résolution de ce Conseil en date du deux juillet  
dernier, en ce qu'il avait fait au-delà de trois ans de service comme as-  
sistant et membre du corps de police, au moment où la dite échelle  
de salaire a été établie.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion.  
Orateurs de MM.  
Lefevre, Lard, Octave  
Chapuis et Desphre  
Bancs augmentés.

Proposé par M. Delafaille,  
Secondi par M. Deaulac,

Que Messieurs Lefevre Lard, Octave <sup>Chapuis</sup> ~~Chapuis~~ et Desphre Gos-  
selin soient nommés membres du corps de police et de la brigade du feu  
en remplacement de Messieurs Jean-Baptiste, Joseph Lard et Joseph Pelletier  
qui ont résigné; et cela, avec un salaire de première année, suivant  
l'échelle.

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

l'icelle des salaires établis par la résolution des conseil en date du deux juillet dernier.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion.  
Commission pour examiner  
des chauffages.

Proposé par M. Piquet,  
Secrétaire par M. Beaulac,

Que la soumission de M. G. S. Thibault pour l'installation d'un système de chauffage à la station de police et du feu soit accordée au prix de \$1600. Suivant les termes d'engagement mentionnés dans sa dite soumission.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion.  
Changement rue  
des Brimbor.

Proposé par M. Piquet,  
Secrétaire par M. Bellefleur,

Que les conditions mentionnées dans la lettre de M. J. Ross, P. O. concernant le déplacement de la maison de Madame Fargue, en face de la rue Royale afin d'élargir la rue des Champs, soient acceptées, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion.  
Concernant les poudres  
morts, p. h. Brimbor.

Proposé par M. Bellefleur,  
Secrétaire par M. Piquet,

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, des Eclerons Fargues, Lamy, de l'avocat de la cité, du lieutenant et du Greffier de la Cité, soit chargé de préparer les amendements à la charte qui devront être soumis à la prochaine session de la Législature de Québec, et que le Greffier soit autorisé à donner aux journaux les lois à cette fin.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion.  
Commission de terrain à  
Dame St. Symbonne.

Proposé par M. Dangeois,  
Secrétaire par M. Hébert,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la corporation de la cité des Trois Rivières à Dame Gorgina Machaud, veuve de feu Sébastien Symbonne d'une portion de terrain située au coin des rues St. Antoine et Champlain, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Cor. D. P. et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

5<sup>ème</sup> Motion.  
Cession de terrain à M.  
Joseph Obran, fils d'Edouard.

Proposé par M. Dangeois,  
Secrétaire par M. Hébert,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la corporation de la cité des Trois Rivières à Joseph Obran fils d'Edouard, d'un terrain situé au coin des rues St. Denis et Saines, et étant la subdivision No. 42 du lot No. 26 du cadastre d'enregistrement pour

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent vingt-cinq piastres, et cela, suivant acte spécifique par J. A. Lemire, C. S. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Verrette.

Qu'au nom du Maire soit autorisé aux termes du règlement chapitre 24, passé par ce conseil le premier septembre mil neuf cent onze, à souscrire pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières trois cent vingt-cinq mille piastres d'actions dans "La Compagnie de Tramway des Trois-Rivières."

Rejetée sur division de deux pour et trois contre, comme suit:

Pour:  
MM. Bellefeuille,  
Verrette,

Contre:  
MM. Deube,  
Eugéois,  
Héau,

Rapport:

Trois-Rivières, 4 octobre, 1912.

M. Le Honneur de Maire,  
et Messieurs les Conseillers  
de la Cité des Trois-Rivières,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport préliminaire comportant plusieurs suggestions afin d'améliorer votre administration municipale, entre autres les amendements à la charte, aux règlements, etc.

Après avoir constaté depuis le 19 août dernier comment fonctionnait votre administration municipale, je suis arrivé à la conclusion qu'il fallait faire un remaniement presque complet dans plusieurs départements.

J'ai commencé par me rendre compte du système actuellement existant, tant du conseil que des commissaires d'écoles, et les comités permirent à sa séance du 19 août dernier, à bien voulu m'autoriser à faire les formes nécessaires concernant le système de comptabilité, etc., afin d'établir le nouveau système le plus tôt possible.

Actuellement la grande partie de l'ouvrage est distribuée

et

M. M. Motion.  
Description de la part  
dans la C. S. P. de Chambray.

Rapport  
du conseil municipal  
sur les amendements à  
la charte et à l'administration  
municipale.

Sundi, le 7 Octobre, 1912.

et la balance sera sans feu.

Depuis cette date, je me suis occupé à faire faire les ouvrages actuellement en retard dans certains départements, surtout le département des écoles, qui n'avait ni grand livre ni caisse ouverte, et j'ai le plaisir de vous dire que toutes les entries sont maintenant faites jusqu'à ce jour. Quant aux entries de la cité, celles de la caisse ouverte faites pour le jour mais il n'y a pas eu de grand livre d'ouvert, lequel sera ouvert dans le cours du mois d'octobre, afin de compiler les entries de la dite caisse dans ledit grand livre afin d'être en temps pour la clôture de l'année.

Je ne pouvais donner cette année la classification du nouveau système, vu que nous devons nous en tenir pour la balance de l'année à la classification défective par Monsieur Gauthier, et une raison de plus, je ne pourrais donner un rapport de dix mois sur un système et deux mois sur l'autre, donc le nouveau système de comptabilité, etc., démontrant le système complet sera pratiquement en usage le premier janvier prochain (1913). Pour le moment le travail le plus efficace à faire est sans contredit de faire faire tous les ouvrages en retard, faire l'audit de la présente année, passer le système, installation du magasin, étudier les amendements à la charte et aux règlements, et contrôler les départements sur le système actuellement existant.

Chaque officier d'après l'article 132 de la charte de la cité, doit donner un cautionnement personnel, à être déterminé par le conseil de ville, selon la responsabilité de ses attributions, et je constate qu'aucun n'en aura donné à ce jour, et il serait tout à l'avantage de la cité que la dite clause de la charte soit respectée à ce sujet.

Il existe actuellement une assurance pour les constables et pompiers contre les accidents et les maladies, mais il n'en existe pas dans les autres départements; sur demande à moi faite par un échevin, si il y avait dans l'intérêt de la cité de fonder une assurance pour les employés des départements de l'aqueduc et de la voirie, je serais qu'il ne serait pas dans l'intérêt de faire assurer les employés de ces départements, sauf le cas, où elle aurait une construction quelconque qui pourrait exposer ces employés plus qu'à l'ordinaire, mais dans le moment je ne vois aucune nécessité à la chose.

Les commissaires d'écoles paient actuellement à la cité pour la taxe d'au-dessus de toutes les écoles, une somme totale de \$ 100.<sup>00</sup>; par année, et ce, depuis bien des années; je serais que ce département ne devrait plus longtemps bénéficier de certains, ou que le département

Sundi, le 7 Octobre, 1872.

de l'aqueduc est privé de ses revenus, et après tout, ils devraient être sur le même pied que le rentable ordinaire et de plus il nous est impossible de classer le montant imputable à chaque école, ou qu'il a été fixé en bloc.

Les coupons pour l'intérêt payés sur les débetures de la cité à ce jour d'hui, sont actuellement dans la route de l'Hôtel de Ville, je crois que tous ces coupons après avoir été audités, devraient être brûlés et un procès-verbal attestant telle destruction devrait être signé par l'auditeur et quelques officiers du conseil, ce livre demeurant dans les archives à l'Hôtel de Ville.

Les bordereaux pour approuver les comptes des commissaires d'écoles sont signés par les dits commissaires, mais ne sont pas mentionnés dans les minutes des assemblées, par conséquent, il faudrait que ces bordereaux soient mentionnés dans les dites minutes, ce tout conformément à la procédure suivie par le Conseil de Ville à ce sujet.

Je recommande l'établissement d'un magasin ayant une petite quantité de chaque sorte de marchandise existant dans l'administration et la construction de chaque département, lequel serait un des principaux points de contrôle et serait d'une grande économie par le fait de la perte de temps que les employés perdent à aller un peu partout; la dépense et la classification sur ce point seraient contrôlés d'une manière plus régulière, étant donné que des marchandises s'achètent sans réquisition, et que depuis les comptes nous sont délégués au retard, par conséquent nous ne pouvons obtenir un état réel de l'année, vu que les réquisitions n'étaient pas régulièrement données, nous ne pouvons obtenir le résultat désiré. Je comprends que nous ne pouvons tenir un magasin toutes les lignes de marchandises, car il arrivera quelques fois qu'il nous faudra acheter en dehors, mais il y a un moyen de rendre la chose, c'est d'avertir tous les fournisseurs de la cité par une circulaire, que s'ils livrent quelques marchandises ou effets sans réquisition, le comité des finances ne pourra recommander le paiement de ces dites marchandises ou effets, et par ce fait nous arriverons à établir un contrôle effectif sur les achats, qui permettra de bien contrôler les appropriations votées et aider pour la fermeture de l'année, etc. Quant au local pour établir ce magasin, je crois qu'il y aura moyen de trouver un local convenable pour l'établissement de ce magasin sans être spécialement obligé de louer.

Il faudrait que la grande route dans le subassement de l'Hôtel de Ville, dans laquelle existent tous les vieux documents, etc., soit bien ventilée, car il existe actuellement un système de ventilation lequel n'est pas suffisant pour une route de cette grandeur, et j'ai existé

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

ces jours derniers, que la grande partie des documents ont commencé à moisir par l'humidité, et qui s'y trouve, par conséquent, il faudra poser un système de ventilation plus en rapport avec les besoins qui s'imposent; il faudrait de plus que cette salle soit chauffée, et nous pourrions mettre toute la papeterie dans la dite salle, qui représente un capital assez considérable, et advenant un incendie, nous n'aurions aucun retard dans l'expédition des affaires de la cité.

Les amendements les plus urgents concernant la charte de la cité sont les suivants:

1<sup>o</sup> - Permettre aux évaluateurs, que lorsqu'un locataire payant loyer, a payé des loyers ne représentant pas la valeur annuelle qu'il devrait payer; les dits évaluateurs auront le droit de porter sur le rôle d'évaluation, la valeur annuelle réelle, laquelle devra servir de base pour l'imposition de la taxe sur le dit loyer. (Voir articles 269, Statuts Révisés, vol 2, 1909).

2<sup>o</sup> - Les articles 269 et 270 de la charte de la cité se lisent comme suit:

Art 269. - " Aussitôt après les élections et homologation par le conseil du rôle d'évaluation, le secrétaire préparera le plus tôt possible, un rôle de perception contenant les noms, par ordre alphabétique, de tous les contribuables sujets au paiement des droits, taxes ou cotisations autorisées par la présente charte."

Art 270. - " Il procédera ensuite à faire la perception de la cotisation, et pour cet objet, dans un ou plusieurs bureaux de la cité, avis que le rôle de perception est complété et déposé dans son bureau et que toutes les personnes sujettes au paiement des cotisations sont requises de lui en payer le montant, dans les vingt jours qui suivront la publication du dit avis."

Il faudrait que l'article 270 soit amendé au sens suivant: " Qu'un compte détaillé soit délivré à chaque contribuable sujet aux taxes portés sur le rôle de perception, avant que l'avis du Secrétaire soit publié; et que ledit compte devra servir de base après l'expiration des délais mentionnés par les articles 271 et 272 de la charte de la cité; alors qu'il ne restera après l'expiration des dits délais, qu'à faire les mandats, et la procédure concernant la perception des taxes sera complétée dans un délai beaucoup moins long que celui actuellement existant, laissant beaucoup plus de temps au personnel du bureau de suivre la collection, etc."

3<sup>o</sup> - Que tous les employés permanents soient assurés.

L'ouverture de la prochaine session de la Législature sera le 5 novembre prochain, laissant un délai de deux mois à la disposition

du

Lundi, le 7 Octobre, 1912.

au Conseil pour étudier sachant au cas où il avait d'autres amende-  
ments, par conséquent, je crois qu'il serait dans l'intérêt de la ville de  
nommer un comité à la prochaine séance du Conseil afin d'étudier  
tous les amendements qui devra comporter le bill concernant la dite charte.

Je recommanderais qu'un avis de motion nécessaire soit donné  
pour referer les règlements suivants:

- 1<sup>o</sup> Le règlement de la Police,
- 2<sup>o</sup> Le règlement du Feu,
- 3<sup>o</sup> Le règlement des chemins et grèves, et lui donner le  
titre de "règlement concernant la voirie municipale."

C'est par quelques petits détails, je crois avoir demandé ce  
qui est juste et urgent, afin d'être en état de commencer le nouveau  
système le premier janvier prochain.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. Sapin  
Contrôleur-Auditeur.

<sup>2</sup> Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière  
voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposais que la résolution  
passée le 22 juillet dernier (1912) nommant Monsieur François Sapin  
contrôleur-auditeur de la Corporation de la ville des Trois Rivières soit  
amendée de manière à ce que les commissaires d'Ecarts pour la ville des  
Trois Rivières paient la somme de trois cents cinquante sur le salaire de  
deux mille cinq cents cinquante qu'il lui a été alloué par la dite Corporation.  
En Conseil, le 7 octobre, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

<sup>3</sup> Avis de motion:

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposais un règlement  
par lequel il soit décidé qu'à l'avenir la Corporation exigera de tous  
propriétaires de terrains faisant servir leurs propriétés en lots à bâtir,  
de laisser un espace suffisant à la profondeur des dits lots pour y  
établir des ruelles afin d'y placer les tuyaux d'aqueduc, tuyaux de  
drainage, et poteaux de télégraphe, de lumière électrique, etc.,  
En Conseil, le 7 octobre, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Des

Donné permission par M.  
Edouard Ryan.

Donné permission par M.  
Edouard Ryan.

Mercredi le 16 Octobre 1912.

Propositions pour  
faciles et abattoirs.

Des propositions ayant été demandées pour la construction d'une  
glacière à l'abattoir, elles sont ouvertes et commencent:  
celle de M. Alexandre Mairieux, au prix de \$ 1219.<sup>00</sup>  
" " M. Joseph Singaster " " 1750.<sup>00</sup>  
Accordée à M. Mairieux.

Approuvé.

Et le conseil s'est réuni à lundi, le vingt et un octobre cou-  
rant, à huit heures et quinze du soir.

H. Desautels  
Secrétaire.

A. Doyte  
Lucien F. Normand  
Maire

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Trois-Pinnes, 15 octobre 1912.

Au  
Secrétaire du conseil  
de la cité des Trois-Pinnes,

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité  
des Trois-Pinnes pour mercredi le vingt octobre courant, à huit  
heures et quinze du soir, concernant l'indemnité pour qualification de  
terrain et exemption de taxes à "The General Chemical Products and  
Explosive Company, Limited".

(Signé) J. P. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
16 Octobre 1912.

D'une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-  
Pinnes convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville  
en la dite cité, mercredi, le vingt première jour d'octobre, en l'an de Notre Sei-  
gneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étant présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. A. Bellefeuille  
L. G. Durocher,  
Robt. Dyer;

Lettre



Mardi le 16 Octobre 1872.

Lettre de "The General Chemical Producers and Explosives Co. Ltd."  
Proposé par M. Dangeois.  
Secrétaire par M. Haulac.  
Concernant permission de terrain et exemption des taxes à "The General Chemical Producers and Explosives Co. Ltd."

Lettre de M. E. A. Bertrand, Secrétaire-Treasury de "The General Chemical Producers and Explosives Company Limited" concernant la mise en opération d'une usine de produits chimiques en cette cité.

Proposé par M. Dangeois,  
Secrétaire par M. Haulac.

Attendu que la compagnie "The General Chemical Producers and Explosives Company Limited" est une société par actions et compagnie incorporée ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, desirant établir dans les limites de la cité de Trois-Rivières, une industrie nouvelle, savoir: une usine pour la fabrication de produits chimiques et d'explosifs, et demande le privilège d'établir cette usine et de s'en réserver le Conseil;

Attendu que la dite compagnie demande que la Corporation de la cité de Trois-Rivières lui donne à cette fin une étendue de terrain d'environ vingt arpents en superficie pour y construire la dite usine et y installer ses machines qui seront mues par l'électricité, et les magasins ou dépôts pour les objets fabriqués par elle, y compris les explosifs;

Attendu qu'un certain terrain faisant partie du lot officiel N° 26 de la commune de Trois-Rivières, serait un endroit propice et a été demandé et choisi;

Attendu que la dite compagnie demande aussi d'être exemptée des taxes, contributions et impôts municipaux pour une période de dix ans;

Attendu de plus que pour encourager l'établissement de la dite industrie, il est opportun que la Corporation de la cité de Trois-Rivières, suivant la demande de la dite compagnie, fasse avec la dite compagnie, un arrangement spécial pour lui fournir l'eau dont elle peut avoir besoin pour les fins de sa dite industrie, à des conditions avantageuses et favorables pour la dite compagnie, et pour une somme nominale;

Attendu que la dite compagnie s'engage à construire et élever, aux dépens qu'elle jugera à propos, sur le dit terrain dont elle demande la concession, une usine d'explosifs, ou tout magasin ou dépôt d'explosifs qui pourront être nécessaires, pourvu qu'elle prenne les précautions exigées par la nature des produits, et pour la protection et la sûreté du public soient prises;

Et attendu que la dite compagnie s'engage à employer dans la dite usine au moins 100 hommes, aussitôt que la dite usine sera prête à entrer en pleine opération;

Qu'il soit résolu que les Honorables Maires et le Conseil de la Corporation de la cité de Trois-Rivières soient et sont par les présentes autorisés

Mercredi, le 16 Octobre, 1912.

autorisés à signer un contrat par lequel la Corporation de la cité des Trois-Rivières concède et transportera à la dite compagnie, ce certain terrain faisant partie du lot N.º 26 de la commune des Trois-Rivières, situé à peu de distance du fleuve St-Sauveur, longeant d'un côté l'avenue Normand, et de l'autre côté le terrain N.º 25 de la dite commune, formant une superficie d'environ 20 arpents, savoir: environ cinq arpents de front sur la dite avenue par quatre arpents de profondeur.

La dite Corporation s'engageant à garder en réserve, pour le terme de trois ans, une superficie additionnelle de 500 pieds de terrain en arrière de celui-ci, haut désigné, et sur toute sa largeur.

Qu'une exemption de taxes soit et est présentement accordée à la dite Compagnie pour une période de dix ans, à compter de la prise de possession du dit terrain, et que cette exemption de taxes s'applique à toutes taxes sur les terrains et édifices occupés et employés par la dite Compagnie pour les dites industries et aussi aux biens meubles, machines qui seront employés dans ses usines, et aux objets qui y seront fabriqués, cette exemption, cependant, ne devant pas s'appliquer aux taxes du pavage, du drainage, des rues, sous contrôle et toutes autres taxes spéciales auxquelles peuvent être tenus tous les autres propriétaires ou occupants des terrains dans la cité, non plus qu'aux taxes scolaires.

Que la Corporation de la dite cité soit et sera tenue de fournir l'eau de l'aqueduc de la dite cité à la dite usine et à ses dépendances situées sur le dit terrain pour la somme annuelle de \$ 1.ºº

Que la dite compagnie soit et est par les présentes autorisée à construire et élever, aux endroits qu'elle jugera à propos, sur le dit terrain qui lui est actuellement concédé, une usine d'explosifs, ou tout magasin ou dépôt d'explosifs qui pourront être nécessaires, pourvu que les précautions exigées par la nature de ces produits, et pour la protection et la sécurité du public soient prises et qu'elle emploie au moins 100 hommes aussitôt que la dite usine sera en pleine opération comme susdit.

Adoptée unanimement.

<sup>3</sup> Avis de motion:

Je donne avis par les présentes que au temps et en la manière ordonnés par la loi et les règlements de ce Conseil, je fais passer l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder à la Compagnie "The General Chemical Producers and Explosive Company Limited" une certaine étendue de terrain pour l'érection d'une manufacture de produits chimiques, explosifs, etc., ainsi qu'une exemption de taxes municipales sur l'établissement

Ordre de motion de  
M. P. Robinson Bagnall

ment

Lundi, le 21 Octobre, 1912.

L'établissement de la dite compagnie, durant l'espace de dix années.  
En conseil, ce 16 octobre, 1912.

(Signé) Robt. Piquet.

Et la séance est levée.

Adopté  
Honorables M. Rouaud  
et M. Clairé

H. Descaufries  
Secrétaire.

Assemblée Générale  
21 Octobre 1912.

Une assemblée régulière du Conseil, de la cité des Trois-Pinnes, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour d'octobre, en l'honneur de Notre-Seigneur, s'est tenue dans, à huit heures et quinze de soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur M. Piquet  
Messieurs les Conseillers

S. P. Normand,  
O. Seube,  
J. F. Delapierre,  
L. Bourgeois,  
Robt. Piquet

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. M. Piquet  
de M. M. Lambert

Requête de M. Florent Lambert sollicitant la remise du montant de son impôt.

de M. M. Piquet  
de M. M. Robert

Requête de M. Georges Robert, demandant le contrôle de la batte.

Accordée.

de M. M. Piquet  
de M. M. Bastard

Requête de M. Hector Bastard, demandant la construction de trottoirs et traverses sur la rue Piquet, jusqu'à sa propriété, sur La Terrasse.

Accordée.

de M. M. Piquet  
de M. M. Larivière

Requête de M. A. Larivière, demandant la continuation de la fosse d'égout de drainage sur la balustrade de l'arcade de la rue Larivière.

Accordée.

de M. M. Piquet  
de M. M. Piquet

Requête de M. Joseph Piquet, demandant que les noms de Johnny Lefebvre et Philippe Guin, père, soient substitués au sien

aux

Lundi, le 21 Octobre, 1912.

au rôle d'évaluation, comme propriétaires respectifs des lots de subdivision Nos. 15 et 16 du lot N. 1130 du cadastre, rue Richard.

Accordée.

de M. J. Poirier

Requête de M. J. Poirier demandant la concession gratuite d'un certain étendu de terrain dans la commune, en vue d'y construire un lac artificiel et approvisionner la ville d'eau glacée de qualité supérieure.

Aux Comités Permanents.

de M. D. Blanchette

Lettre de M. Donald Blanchette se plaignant que certain résident de la rue Locke dépose des déchets dans sa cour.

Chef de police.

de M. E. Bourassa

Lettre de M. Ed. M. Bourassa attirant l'attention du conseil sur le mauvais état de salubrité qui existe aux environs de sa propriété sur la rue St-Paul et qu'il croit être causé par suite de l'inefficacité du puisard installé à cet endroit.

Au Surintendant.

de M. J. Poirier

Lettre de la Co. St-Jean, Chaudière en Co. Ltd. à l'effet qu'elle s'oppose au paiement d'un compte pour construction de trottoir en bois proficé dans la cité de la rue Emmentine et soumettant qu'elle est disposée à construire un trottoir en béton au lieu et place de celui-ci haut mentionné pourvu que la corporation fasse enlever immédiatement le trottoir en question.

Accordée, et trottoir en béton de suite.

de M. L. Blanchette

Lettre de M. Louis Chavette avisant le conseil qu'à moins d'un règlement immédiat, il intentera une action contre la corporation, pour dommages causés à sa propriété, rue Laurier, par suite du manque de drainage dans la dite rue.

A l'avocat.

de M. J. Poirier

Lettre de M. J. O. Poirier, en demandant une demande d'indemnité pour dommages causés à sa propriété par suite de l'élargissement de la rue Des Commissaires.

Aux Comités Permanents.

de M. M. Poirier

Lettre de M. M. Poirier et Mandry refusant l'offre de \$8,000.00 qui leur a été faite pour l'achat de leurs terrains.

du conseil Municipal

Lettre du conseil municipal de la ville de Sablé invitant le conseil de ville à se joindre en celui du comte de Sablé afin que des instances soient faites auprès de la législature provinciale pour faire amender la loi de telle manière qu'à l'avenir l'entretien et la réparation des aîles soient payés en entier par le gouvernement provincial sans recourir sur les municipalités locales ou de comtés.

Aux Comités Permanents.

Lundi le 21 Octobre 1912.

Lettre de M. S. H. Gaudy & Co. Stee, à l'effet qu'elle est en position de soumettre pour fourniture de lampadaires en fonte.

Lettre de la Co. S. H. Gaudy & Co. Stee, à l'effet qu'elle est en position de soumettre pour fourniture de lampadaires en fonte.

Lettre de l'Ass. procureur général concernant la révision des listes électorales de la cité des Trois-Rivières.

Lettre de l'Ass. procureur général concernant la révision des listes électorales de la cité des Trois-Rivières.

Lettre de la secrétaire de l'Association des Villes et Villages du Québec au sujet des appareils en usage dans les départements d'égout et de feu.

Lettre de la secrétaire de l'Association des Villes et Villages du Québec au sujet des appareils en usage dans les départements d'égout et de feu.

Lettre de M. J. E. Hébert, à l'effet qu'il a nommé M. Napoléon Guillemette comme arbitre dans la cause d'expropriation du terrain requis pour l'ouverture des rues Cartier et Tenon.

Lettre de M. J. E. Hébert, à l'effet qu'il a nommé M. Napoléon Guillemette comme arbitre dans la cause d'expropriation du terrain requis pour l'ouverture des rues Cartier et Tenon.

Lettre (2) de M. Maurice Gélinais président du conseil d'administration de l'A.C.J.C. demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour un concert-conférence qui serait donné vers le 5 novembre prochain, de même que pour obtenir le congrès annuel de l'A.C.J.C. dans le cours du mois de juin prochain (1913).

Lettre (2) de M. Maurice Gélinais président du conseil d'administration de l'A.C.J.C. demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour un concert-conférence qui serait donné vers le 5 novembre prochain, de même que pour obtenir le congrès annuel de l'A.C.J.C. dans le cours du mois de juin prochain (1913).

Lettre de l'avocat de la cité au sujet de l'opportunité de contester le bordereau de dividende dans l'affaire de Arthur Brunelle, failli.

Lettre de l'avocat de la cité au sujet de l'opportunité de contester le bordereau de dividende dans l'affaire de Arthur Brunelle, failli.

Rapport de l'inspecteur de Ville recommandant la nomination de M. Alb. Simois comme charretier.

Rapport de l'inspecteur de Ville recommandant la nomination de M. Alb. Simois comme charretier.

Rapport:

M. Son Honneur le Maire  
M. Messrs Échevins  
de la cité.

Comme la démission de M. Jean Charest comme charretier de la corporation a créé une vacance qui devrait être remplie le plus tôt possible, je recommanderais que M. Albert Simois qui remplit cette charge depuis quelques jours soit nommé en remplacement et pour les mêmes fins que M. Jean Charest.

Respectueusement soumis.

(Signé) François Perrot  
Inspecteur de Ville

Trois-Rivières, 21 Octobre 1912

Lundi le 21 Octobre, 1912.

Rapport:

Bureau de l'ingénieur de la cité,  
Trois-Rivières, 8 Oct. 1912.

L. S. Desautels, Esq.  
Secrétaire du Conseil,  
Trois-Rivières.

Messieurs,  
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 courant, me demandant de vouloir bien vous aviser quant à la possibilité de conduire le drainage à la propriété de Hector Pastouch, située sur le côté sud-ouest de la rue La Perrière vis-à-vis le carré Victoria.

Pour me conformer à votre demande j'ai dû faire un examen des lieux ce qui a permis de me rendre compte que le système de drainage était en service sur la rue Royale jusqu'à la limite nord-est de la rue La Perrière. L'installation du drainage de ce dernier point à la propriété de Hector Pastouch nécessiterait une construction supplémentaire de 250 pieds de canalisation. Le coût de l'exécution de ce travail, s'il est fait dans les conditions ordinaires ne devrait pas excéder \$250.<sup>00</sup>

Si le Conseil décide l'opportunité de cette dépense, je considère l'occasion favorable de donner suite aux recommandations exprimées par monsieur l'Officier de santé dans son rapport du 9 septembre dernier qui consiste à capter les eaux du ruisseau de la commune, de les conduire à l'égoût et permettre le rambliment de cette partie du ruisseau de la commune, comprise entre la rue Royale et le fleuve St-Lawent.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
votre humble serviteur,  
(Signé) Eug. Fougères,  
Ing<sup>r</sup> de la Cité.

Rapport:

Trois-Rivières 11 octobre, 1912.

L. S. Desautels, Esq.  
Secrétaire du Conseil,  
Trois-Rivières.

Messieurs,  
Conformément à votre demande du 9 courant, je me suis rendu ce matin sur la propriété de M. Emile Panneton située sur le Boulevard Turcotte

Rapport  
de l'ingénieur de la cité  
concernant le coût de la  
conduite du drainage par  
la propriété de Hector Pastouch  
sur La Perrière.

Rapport  
de l'ingénieur de la cité  
sur le coût de l'alignement  
de la construction de  
M. Emile Panneton.

Lundi le 21 Octobre 1912.

Le cote pour mesurer cette partie de sol terrain compris entre la rue Du Fleuve et l'alignement de sa nouvelle construction. La largeur de la section de terrain en question, entre les points sus mentionnés est de douze pieds et trois pouces sur une longueur de cent un pieds dix pouces, formant en superficie 1217 pieds.

Monsieur Pometon, que j'ai eu occasion de rencontrer depuis, m'informe qu'il ne peut disposer de plus de six pieds sur la largeur de ses deux emplacements ce qui donnerait une superficie de 616 pieds, mesure anglaise.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Eug. Jugeois,  
Ing. de la Cité.

Rapport

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,  
Trois-Rivières, 19 octobre 1912.

Rapport  
de l'ingénieur de la Cité  
concernant les pompes  
de la rue de la Cité.

A Son Honneur le Maire,  
A Mess. les Echevins de la  
Cité de Trois-Rivières.

Messieurs,  
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le niveau de l'eau à la station des pompes baisse avec rapidité. Dans les derniers huit jours, il est tombé de vingt pouces. Pour qu'il ne s'abaisse pas de plus de quelques pouces, la situation va devenir critique et il n'existera d'autre alternative que d'avoir recours à l'eau du St. Maurice pour pourvoir à l'alimentation de la ville.

Il est maintenant trop tard pour penser à l'installation d'une pompe verticale, comme la chose avait été recommandée au Conseil, il y a quelques semaines passés et le seul moyen pratique dans les circonstances de faire aux éventualités du moment, consiste à baisser de cinq pieds une des pompes actuellement en service.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Eug. Jugeois,  
Ing. de la Cité.

Rapport

Lundi le 21 Octobre, 1912.

Rapport:

Au conseil de la cité  
des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, Maire de la cité des Trois-Rivières et Greffier de la dite cité, certifions par les présentes que nous avons conformément à la section 27 de l'Acte de la Législature de Québec, 1. Édouard VII, chapitre 44, telle qu'amendée par les articles 43 et 44 de l'Acte de la Législature de Québec, 5 Édouard VII, chap. 43 et par l'article 9 de l'Acte de la Législature de Québec, 1 Georges V, chap. 50, tenu au l'Hôtel de Ville de la dite cité, mercredi, le neuvième jour d'octobre mil neuf cent douze, un bureau de votation pour permettre aux propriétaires de biens-fonds situés dans la cité des Trois-Rivières, de donner leur vote pour ou contre l'adoption d'un règlement soumis par le conseil de la cité des Trois-Rivières, le vingt-six, août mil neuf cent douze, et intitulé: "Chapitre 224 Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières, à voter et accorder à la compagnie Acme Glow Works Limited" manufacturière, de la cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres à intérêt de cinq par cent payable semi-annuellement et une exemption de taxes sur sa manufacture, durant l'espace de dix années," et que devant tout le temps de la votation il a été enregistré trois cent vingt-sept (327) votes, dont cent quatre-vingt-seize (196) pour l'adoption du règlement et cent trente et un (31) contre l'adoption du dit règlement; la valeur des biens-fonds des cent quatre-vingt-seize votants en faveur du dit règlement, d'après le rôle d'évaluation dernier fait en force est de un million quatre cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-quatre piastres (\$1,482,424.) et la valeur des biens-fonds des cent trente et un votants contre le dit règlement, d'après le dit rôle d'évaluation est de un million trois cent quatre-vingt-six mille sept cent dix-sept piastres (\$1,386,719.) de sorte que le dit règlement chapitre 224 ainsi soumis aux contribuables de biens-fonds a été approuvé par la majorité des votes en nombre et la majorité en valeur foncière des propriétaires qui ont voté. (Majorité en nombre 65, majorité en valeur, \$195,705.)

(Signé) Louis-Henri Normand,  
Maire.

(Signé) L. Desaulniers,  
Greffier.

Hôtel de Ville  
Trois-Rivières, 9 octobre, 1912.

Rapport:

Rapport  
sur la votation sur le  
règlement en faveur  
de Acme Glow Works  
Limited.



Sundi, le 21 Octobre, 1912.

Rapport:

M. S. J. Desaulniers,  
Greffier de la Cité  
des Trois-Rivières,

Monsieur,

Re: Contrat Germain & Pige' pour la construction d'un pont sur la rivière St-Mathieu entre les îles Caron et St-Christophe.

Je suis d'opinion que ce contrat oblige les contracteurs à se faire les deux côtés tant du côté est que du côté ouest.

Si les contracteurs refusent de se faire côté ouest, la Corporation devrait protester régulièrement par le ministère d'un notaire, les contracteurs, MM. Germain & Pige', d'avoir à démolir cette culée dans un délai spécifié et qu'à défaut par eux de faire cette démolition dans le dit délai, la Corporation procédera elle-même à la dite démolition, aux frais, risques et périls des dits contracteurs, et leur réclamera le coût de ladite démolition, y compris les frais de protest.

Votre dévoué,

(Signé) Alfred Lévy.

En en conseil et notification des contracteurs suivie d'un protest si besoin.

Rapport:

Trois-Rivières, le 21 octobre, 1912.

M. J. Desaulniers  
Greffier de la Cité  
des Trois-Rivières.

Cher monsieur,

Re: Compagnie Marconi Wireless Telegraph.

Cette compagnie n'a qu'une manière de se exempter du paiement de la taxe qui lui est réclamé; c'est de se conformer à l'article 149 de la charte.

Je considère que les informations fournies à la Corporation par cette compagnie ne rencontrent pas les exigences de l'article 149 de la charte et qu'en conséquence la Corporation est autorisée de se faire payer de la taxe qui lui est due.

Votre dévoué,

(Signé)

Alfred Lévy.

Collecter la taxe.

Rapport  
de l'inspecteur de la ville en  
commande la permission  
pour le pont sur la  
rivière St-Mathieu  
et Caron.

Rapport  
de l'inspecteur de la ville en  
commande le paiement de la  
taxe par la compagnie  
Marconi Wireless  
Telegraph.

Lundi, le 21 Octobre, 1912.

Rapport:

Trois-Rivières, le 21 octobre, 1912.

M. Thomas Desautels,  
Greffier de la ville de  
Trois-Rivières.  
Monsieur le Greffier,

Le 27 septembre dernier, sur instructions du Chef de  
Police M. Pothier, je fus mis en cause M. Victor Vézina, officier de la  
ville de Trois-Rivières, une action par laquelle j'ai revendiqué la pena-  
lité de \$50.00 à \$100.00 infraction à la loi des licences, le 2 août 1912, le  
3 août 1912 et le 8 septembre 1912, cette action a été signifiée à M. Vézina  
le 28 septembre et rapportée en cause le 4 octobre.

Le jour du rapport, M. Vézina a comparu par le  
ministère de M. M. Tessier & Sacchini.

Subsequemment à la signification et au rapport de  
mon action, savoir le 4 octobre, les Procureurs du Revenu ont porté contre  
M. Vézina une action en rapport avec les mêmes infractions que celles men-  
tionnées dans l'action que j'ai prise; le même jour M. Vézina comparut  
devant le Magistrat plaida coupable et fut condamné. Comme il  
était impossible d'obtenir une double condamnation contre M. Vézina,  
je n'ai pas procédé au réité de mon action, mais M. Vézina a payé  
les frais.

Votre dévoué,  
Alfred Desy.

Que copie des dossiers soit envoyée à l'Honorable Procureur  
de la Province.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac,

Que M. Georges Robert soit préféré à l'abatage des  
animaux à l'abattoir de cette ville, en remplacement de M. Wilfrid  
Desautels, etc., avec un salaire de quatorze piastres par semaine jus-  
qu'au 22 mars prochain (1913), époque à laquelle le dit Georges Robert  
devra faire un nouvel engagement.

Adoptée.

Proposé par M. Bellefleur,  
Secondé par M. Beaulac,

Que M. Albert Lavoie soit nommé assistant du corps de  
police et de la brigade du feu, en remplacement de M. John Charest qui  
a résigné, et cela, aux mêmes salaires et conditions que les autres assistants  
du

Rapport  
fait par la ville  
concernant l'incident  
contre Victor Vézina  
pour les licences.

M. Georges Robert  
préfé à l'abatoin.

M. Albert Lavoie nommé  
assistant du corps de  
police.

# Lundi, le 21 Octobre, 1872.

du corps de police et de la brigade de feu.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain par  
M. Emile Bameton.

Proposé par M. Pellepuille,  
Secondé par M. Deaulac.

Qu'un terrain d'étendue de au moins six pieds de largeur,  
au front de la propriété de M. Emile Bameton, sur la rue Du Fleuve,  
soit achetée au prix de l'évaluation postérieure au dernier fait et en  
force, et que son Honorable Maire soit autorisé à signer un acte à cet  
effet.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Bourgeois de la paroisse

Proposé par M. Deaulac,  
Secondé par M. Piquet.

Que M. l'Ingénieur de la cité soit autorisé à prendre les  
mesures nécessaires pour faire baisser de cinq pieds ou plus, la pompe  
de trois millions de gallons appartenant à la corporation de cette cité.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Oratoires sur Bayly

Proposé par M. Pellepuille,  
Secondé par M. Piquet.

Que les propriétaires de terrains situés sur la rue Bayly, entre  
les rues Linnier et La Madeleine, soient notifiés de venir à faire un terrain  
de première classe au front de leur propriété, et cela, d'un à huit jours.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Salaires des employés  
auditeurs de la  
corporation de \$2,200.

Proposé par M. Piquet,  
Secondé par M. Deaulac.

Que le salaire de M. Francois Lapointe qui a été fixé à  
la somme de deux mille cinq cents piastres par résolution du conseil  
en date du seize juillet dernier, soit de \$2,200. au lieu de \$2,500. et  
tandis que les trois cents piastres en plus devront être payés par les  
commissaires & Cores pour la cité; des Trois-Rivières au dit M. La-  
pointe, comme ancien auditeur de la commission de la cité, et ce,  
depuis son entrée en fonctions, en tant que tel.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
Comptant de \$15,000<sup>00</sup>  
pour bills de commissions.

Proposé par M. Piquet,  
Secondé par M. Pellepuille.

Que le Conseil de la cité soit autorisé à emprunter  
une somme n'excédant pas \$15,000. par un ou des bills de commis-  
sions, de un ou des particuliers, pour payer une partie des intérêts  
qui deviendront échus le premier de novembre prochain et les  
dépenses imputables sur le capital actuellement en cours, lesquels se-  
ront ratifiés par le conseil de ville par une résolution passée à cet effet.

Al

Lundi, le 21 Octobre, 1912.

Il devra être donné en attendant par le trésorier un reçu temporaire attestant tel dépôt par un ou des particuliers, lequel devra être signé par lui et contresigné par le contrôleur-auditeur.

Adoptée.

Vois de motion:

Je donne avis par les présentes, qui ont été adoptés de la manière voulue par la Société, que les règlements de ce conseil, se proposent que les articles trois des règlements de ce conseil, et ses divers amendements concernant le secrétaire Trésorier du conseil et la tenue de son bureau soit amendé de nouveau quant à ce qui concerne le paiement des comptes et la signature des chèques.

En conseil, ce 21 octobre, 1912.

(Signé) Robt. Ryan.

Et l'assemblée est continuée au lendemain, mardi, le vingt-deux octobre, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
L'avis J. H. Lorneau  
L'avis

Théod. Desjardins  
Secrétaire.

Advenant huit heures et quinze du soir, mardi, le vingt-deux octobre, mil neuf cent douze, sous l'honneur le Maire, ainsi que M. les Echevins O. Beaulac, J. F. Bellefleur, C. F. Fournier et Robt. Ryan sont présents.

Après étude des amendements à être apportés à la charte de la cité, la dite assemblée est de nouveau assemblée au lendemain mercredi, le vingt-trois octobre, à huit heures et quinze du soir.

Et la séance est levée.

Théod. Desjardins  
Secrétaire.

Advenant huit heures et quinze du soir, mercredi, le vingt-trois octobre, mil neuf cent douze, sous l'honneur le Maire L. P. Normand, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, J. F. Bellefleur, C. F. Fournier et

Vois de motion de M. E. Rivest

Approuvé

Assemblée Régulière 22 Oct. 1912.

Assemblée Régulière 23 Oct. 1912.

# Mercredi le 23 Octobre 1912.

et Robt. Ryan sont présents.

L'assemblée du 22 octobre est continuée comme suit.

de M. J. A. Dredel. Lettre

Lettre de M. J. A. Dredel au sujet de la somme qui lui a été faite pour l'achat de son terrain, rue Chaboudeau.

de M. J. P. Rivin. Lettre

Lettre de M. J. P. Rivin spécifiant le endroit qu'il lui convient de faire pour la construction d'un lac artificiel.

de M. A. Lebrun. Lettre

Lettre de M. A. Lebrun soumettant pour approbation un plan de subdivision du lot No 1122 du cadastre.

de M. E. D. Luge. Lettre

Lettre de M. E. D. Luge offrant de faire les travaux nécessaires d'éclaircissement de la pompe de trois millions de gallons, à la queue, pour la somme de six cents cinquante piastres.

Acceptée après approbation par M. l'ingénieur de la cité.

de M. J. P. Rivin. Lettre

Lettre de M. J. P. Rivin au sujet de la somme qui lui a été faite pour l'achat de ses bateaux.

Proposé par M. Rivin,  
Secondé par M. Ryan.

Que le plan soumis par M. A. Lebrun et autres concernant la division en deux emplacements du lot No. 1122 du cadastre s'exécute pour la cité des Trois-Rivières sans acceptation par le conseil.

Adoptée.

1<sup>re</sup> Motion.  
Approbation du plan de subdiv. du lot 1122.

2<sup>e</sup> Motion.  
Que le conseil offre à Messieurs Ritchie & Hamelin la somme de neuf mille piastres pour l'achat de deux bateaux "Glacial" et "Lorel" ainsi que toutes autres embarcations et accessoires servant à la traversée, tant en hiver qu'en été, y compris les bâtiments, privilèges et entités qu'ils peuvent avoir concédés la dite traversée.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. G. G. G.

Que le conseil offre à Messieurs Ritchie & Hamelin la somme de neuf mille piastres pour l'achat de deux bateaux "Glacial" et "Lorel" ainsi que toutes autres embarcations et accessoires servant à la traversée, tant en hiver qu'en été, y compris les bâtiments, privilèges et entités qu'ils peuvent avoir concédés la dite traversée.

Adoptée.

Bill

## Bill

Donneront les amendements et les phrases.

La commission de la loi constituant la Corporation la cité des Trois-Rivières.

Attendu

Mardi le 23 Octobre, 1872.

Attendu que la disposition de la loi des Trois Rivières a respecté sans altération qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration de ses affaires, qu'aux chartes, loi I, Ed. VII, chap. 44, et les lois qui l'amendent, sont modifiées, et qu'il est à propos d'écarter, à sa demande.

À ces causes, Sa Majesté, des l'avis du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, a décerné ce qui suit:

10. - L'article 168 de la loi I, Ed. 7, chap. 44, sera lu comme suit:

168. - Quand le propriétaire d'un terrain que le Conseil voudra ainsi acheter, refusera, de vendre, ou qu'il sera absent, mineur, ou incapable, pour une cause quelconque, de transiger avec le Conseil, ce dernier pourra demander à un juge de la Cour Supérieure, pour le district, qu'un arbitre soit nommé pour faire conjointement avec un arbitre que nommera le Conseil, l'évaluation d'un terrain en question. Ces arbitres, auquel le Juge de la Cour Supérieure pourra en adjoindre un troisième en cas de divergence, pour le rapport de leur évaluation à une séance régulière du Conseil; est remplacé par les suivants:

168. - [A défaut d'accord entre les parties, la valeur de l'immeuble en question, de même qu'en ce qui concerne en compensation de la valeur de cet immeuble, est estimée par des arbitres nommés comme suit: un par le Conseil, un autre par le propriétaire ou d'un part, et un troisième par les deux premiers arbitres, ou, si ces arbitres ne s'entendent pas, par un Juge de la Cour Supérieure, à la demande de l'un des parties intéressés.]

A. - [Lorsque, en vertu des dispositions de la loi, ou de quelque règlement, il y a lieu de nommer un ou des arbitres ou un tiers arbitre, et que l'un ou l'autre des parties refuse ou fait défaut de faire choix du dit arbitre, après en avoir été dûment requis de la manière prévue par la loi ou stipulée dans un règlement, l'autre partie peut, par requête sommaire, dans un acte significatif à la partie adverse, s'adresser à un Juge de la Cour Supérieure, qui a alors juridiction et pouvoir de faire la nomination.]

[Cette nomination est réputée être et tenue, à tout fin que de droit, comme le choix de la partie qui ne l'a pas fait.]

B. - [Les arbitres procèdent aux temps et lieux, fixes pour eux, et dont ils ont donné avis spécial d'au moins dix jours aux parties intéressées.]

[Les arbitres, après avoir examiné et évalué l'immeuble et entendu les parties et leurs témoins, sous serment administré par l'un d'eux, s'ils le jugent à propos, donnent leur décision au moyen de certificat signé par eux, ou par la majorité d'entre eux, qu'ils déposent au Bureau du Conseil.]

20. - L'article 142 de la Charte loi I, Ed. VII, chap. 44, sera lu comme suit:

Mercredi le 23 Octobre 1812.

142.- Il sera de plus du devoir des évaluateurs d'établir et d'entretenir au rôle d'évaluation de la cité la valeur annuelle de chaque locataire de tout immeuble occupé par une personne, qui, n'étant pas le propriétaire du dit immeuble, n'est cependant obligée au paiement d'aucun loyer, et annexés à ce rôle l'alinéa suivant:

A. "Quand le loyer convenu pour une propriété n'en représente pas la valeur ordinaire, les évaluateurs porteront au rôle la valeur annuelle réelle, qui servira de base à l'imposition de la taxe sur les locataires et occupants." ]

3.- L'article 138 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, se liait comme suit:

138.- Il sera du devoir de deux auditeurs, vérifier, approuver ou désapprouver les comptes rapportés au conseil, et de publier en langue française dans un ou plusieurs journaux de la cité un état détaillé des recettes, dépenses et revenus du conseil pendant l'année fiscale précédente, et annexé par le suivant:

138.- " Il sera du devoir [d'un ou des] auditeurs d'examiner, vérifier, approuver ou désapprouver les comptes rapportés au conseil, et de publier en langue française dans un ou plusieurs journaux de la cité un état détaillé des recettes, dépenses et revenus du conseil pendant l'année fiscale précédente."

"Ils devront de plus compiler le rapport de la dite année afin qu'il soit imprimé dans un livre pour l'information des contribuables de la cité." ]

40.- L'article 139 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, se liait comme suit:

139.- Le Maire pourra aussi faire faire un examen et une auditon sommaire des comptes du Trésorier et en tout temps dans le cours de l'année fiscale par les deux auditeurs qui en feront rapport au conseil; et remplacé par le suivant:

139.- "Le Maire pourra aussi faire faire un examen et une auditon sommaire des comptes du Trésorier en tout temps dans le cours de l'année fiscale par [un ou des] auditeurs qui en feront rapport au conseil."

50.- L'article 271 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, se liait comme suit:

271.- Si, à l'expiration des vingt jours, il se trouve des arriérés de taxation, le Trésorier remettra ou fera remettre à chaque retardataire ou à son domicile un état détaillé des diverses sommes et du montant total des cotisations

Mercredi le 23 Octobre 1792.

estimations dues par tel retardataire, ainsi que de toutes autres sommes dues au conseil pour réparations, pavage, éclairage, drainage, taxe de l'eau, loyers, impôts de bureau, droits de licences; et de toutes sommes dues également au conseil en vertu d'obligation, contrat, convention, jugement, règlement municipal, sous quelque autre titre que ce soit. En même temps, le Trésorier, par un avis signé par lui-même ou ses assistants, amener au dit état de compte et signifié par un employé du conseil, fera demander au dit retardataire, du paiement de ses estimations ou autres dettes avec dépens de la signification de ce avis, suivant le tarif fixé par le Conseil; est remplacé par le suivant:

271. - [En même temps qu'il donnera l'avis mentionné dans l'article 270, le Trésorier, devra fournir au contribuable un compte détaillé de tous droits, taxes et estimations à être payés par lui, avec avis qu'il dit compte devra être payé dans les vingt jours de sa signification et qu'à défaut du dit paiement dans le dit délai, la contribution précitée sous autre avis, par saisie-exécution pourra recouvrement de la somme due; et la dite ville aura le droit de charger un intérêt de 5% sur la somme due, depuis l'expiration du délai ci-dessus mentionné.]

Co. - L'article 272 de la loi I. Ed. VII, Chap. 44, subséquent comme suit:

272. - Si quelqu'un néglige de payer le montant des estimations qui lui sont imposées, ainsi que le montant de quelque une des dettes mentionnées dans l'article immédiatement précédent, pendant l'espace de quinze jours après que demande lui en aura été fait, le Trésorier fera saisir les dites estimations ou dettes avec dépens, en vertu d'un mandat sous le sceau du Maire, autorisant la saisie et vente de meubles et effets de la personne tenue de les payer, ou d'autres meubles et effets en sa possession, en tout lieu où ils pourraient se trouver dans les limites de la dite ville.

Ce mandat devra être adressé à un des huisiers jurés du bailliage supérieur de cette province, lequel est, par les présentes, autorisé à vendre et saisir les dits meubles et effets en la manière ordinaire. Toute demande fondée sur un droit de propriété ou de privilège sur ces meubles et effets ne pourra empêcher ni la vente des dits meubles et effets, ni le paiement des estimations et autres dettes, y compris les dépens de saisie et de vente, ni même le produit de la dite vente, et ce, par force  
force



Mardi, le 23 Octobre, 1792.

préférence à tous autres droits.

Néanmoins, toute personne qui sera saisie par la saisie, pourra, en tout temps, avant la vente des meubles et effets ainsi saisis, faire une opposition entre les mains de l'officier saisissant lequel se verra tenu de faire rapport de tout le cours de l'écrit, qui disposera de cette opposition; et remplacé par le suivant:

2<sup>o</sup>.- "Si quelqu'un néglige de payer le montant des cotisations qui lui sont imposées, ainsi que le montant de quelques-unes des dettes mentionnées dans l'article immédiatement précédent pendant l'espace de vingt jours après que la demande de paiement lui en aura été faite [ensemblement à l'article précédent] l'Intendant publiera les dites [dites] cotisations ou dettes avec des peines, en vertu d'un mandat sous le sceau du Main, autorisant la saisie et vente des meubles et effets de la personne tenue de les payer, ou de tous meubles et effets en sa possession, en tel lieu où ils pourront se trouver dans les limites de la cité.

Ce mandat devra être adressé à un des Huissiers jurés de la Cour Supérieure de cette province, lequel est, par les présentes, autorisé à saisir et vendre les dits meubles et effets, en la manière ordinaire. Toute demande fondée sur un droit de propriété ou de privilège sur ces meubles et effets ne pourra empêcher ni la vente des dits meubles et effets, ni le paiement des cotisations et autres dettes, y compris les [intérêts et] dépenses de saisie et de vente, et même le produit de la dite vente; et ce, par préférence à tous autres droits."

Néanmoins, toute personne qui sera saisie par la saisie, pourra, en tout temps, avant la vente des meubles et effets ainsi saisis, faire une opposition entre les mains de l'officier saisissant lequel se verra tenu de faire rapport de tout le cours de l'écrit, qui disposera de cette opposition."

7<sup>o</sup>.- Le paragraphe 9 de l'article 79 de la loi I. Ed. VII. Chap. III, se lit ainsi comme suit:

9<sup>o</sup>.- Pour défrayer à même les fonds de la cité les dépenses que le Conseil trouvera juste de faire pour aider ou assister toute personne employée par le Chef de Police ou surintendant du département du feu, qui aura reçu une blessure ou contracté une maladie grave dans un incendie, ou pour aider et assister les familles de chacun de ses employés qui aura perdu la vie dans un incendie, ou pour donner ou distribuer des récompenses à ceux qui auront été particulièrement utiles et dévoués dans un incendie; est remplacé par le suivant:

9<sup>o</sup>.-

Mercredi, le 23 Octobre, 1872.

90. "Pour défrayer à même les fonds de la cité les dépenses que  
"le conseil pourra justifier pour aider ou assister toute personne employée  
"par le [le chef du Département du Feu], qui aura reçu une blessure ou  
"contracté une maladie grave dans un incendie, ou pour aider et assister la  
"famille de chacun de chacun de ses employés qui aura perdu la vie dans  
"un incendie, ou pour donner et distribuer des récompenses en argent ou  
"autrement à ceux qui auront particulièrement été utiles et dévoués dans  
"un incendie."

80. L'article 129 de la loi I Ed. VII, Chap. 114, se lit ainsi comme suit:

129. Le Maire maintiendra l'ordre et le decorum pen-  
dant les séances du conseil; il pourra assister ou faire as-  
sister toute personne troublant l'ordre du conseil, durant  
ses séances et la faire mettre sous garde et cette personne  
encourra pour chaque offense l'amende précédente pas-  
sante cinquante piastres, ou, à défaut de paiement un emprison-  
nement n'excédant pas quinze jours. La dite amende  
sera recouvrable devant le magistrat de district des Trois-  
Rivières, ou devant le Juge de Paix; et amendé en y  
ajoutant après l'edit article, les articles suivants:

129a. [L'article 5304 des Statuts Révisés de Québec, 1909,  
"s'applique à la Cité des Trois Rivières."]

129b. [L'article 5305 des Statuts Révisés de Québec, 1909,  
"s'applique à la Cité des Trois Rivières."]

129c. [L'article 5306 des Statuts Révisés de Québec, 1909,  
"s'applique à la Cité des Trois Rivières."]

90. L'article 240 de la loi I Ed. VII, Chap. 114, se lit ainsi comme suit:

240. Néanmoins, les dispositions précédentes concernant  
la manière d'effectuer les emprunts n'auront pas pour  
effet d'empêcher le conseil de faire, par billets ou autre-  
ment, tout emprunt temporaire qu'il pourra juger néces-  
saire pour rencontrer les besoins urgents de la Cité, pour-  
vu que tel emprunt n'excède pas vingt mille piastres;  
est remplacé par le suivant:

240. "Néanmoins, les dispositions précédentes concernant la  
"manière d'effectuer les emprunts n'auront pas pour effet d'empêcher le con-  
"seil de faire, par billets ou autrement, tout emprunt temporaire qu'il pourra  
"juger nécessaire pour rencontrer les besoins urgents de l'administration  
"de la Cité, pourvu que tel emprunt n'excède pas [50,000, cinquante mille  
"piastres."]

# Mardi, le 23 Octobre, 1912.

10. - L'article 236 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, se liaut comme suit:

236.- La somme totale des emprunts de la cité ne devra pas s'élever à un chiffre tel que le montant collectif des intérêts et du fonds d'amortissement annuels affectés à ces emprunts excède la moitié des revenus annuels de la cité; est remplacé par le suivant:

236.- "La somme totale des emprunts de la cité ne devra pas s'élever à plus que 20% du montant total des propriétés imposables portées au rôle d'évaluation. Les propriétés exemptes de taxes pour un certain nombre d'années devront être considérées dans ce cas comme imposables."

11. - L'article 247 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, est amendé au paragraphe suivant:

247k.- "Le montant des dettes que la cité aura émises conformément à l'article 247 et ses paragraphes 247a-247b-247c-247d-247e-247f-247g-247h, concernant les incendies du 22 juin 1908, ne devra pas être considérée dans le bilan de la cité comme dette ordinaire sur dettes, mais comme dette indirecte; et la cité des Trois-Rivières aura le droit et devra voter un département spécial sous le nom de: "Les Incendies du 22 Juin 1908."

12. - Le paragraphe 5 de l'article 162 de la loi I, Ed. VII, se liaut comme suit:

5.- On a création d'un fonds de réserve d'au moins cinq pourcent à être prélevé sur les revenus de la cité, provenant de toutes sources, lequel fonds de réserve sera destiné à faire face aux dépenses imprévues de la Corporation.

Le montant ainsi voté chaque année par le Conseil pour faire face aux dépenses de l'année courante ne devra pas excéder le montant des recettes de l'année précédente, après la balance des dites recettes qui n'aura pas été dépensées; et le Conseil ne pourra en aucun cas engager les revenus ou appropriations de l'année suivante; est remplacé par le paragraphe suivant:

5.- "On a création d'un fonds de réserve d'au moins cinq pourcent, à être prélevé sur les revenus de la cité, provenant de toutes sources, lequel fonds de réserve sera destiné à faire face aux dépenses imprévues de la Corporation."

Le montant voté chaque année par le Conseil pour faire face

Mardi, le 23 Octobre, 1912.

"faciaux, de l'usage de l'année, ne devra pas excéder le montant des rec-  
tes [probables, de la présente année, d'après un état qui sera préparé  
à cette fin.]"

130.- Les articles 5813 à 5863 des statuts Refondus, 1909, s'appli-  
quent à la cité des Trois-Rivières, sauf le paragraphe I de l'article  
5829, se lisant comme suit:

10.- Toute action intentée en vertu de quelque règle-  
ment ou résolution du conseil, pour le recouvrement de  
toute somme due à la municipalité, à raison de  
quelque taxe, licence, taxe de lieu, permis ou location  
d'étour de bœufs, ou de tout autre étal, ou place, quel-  
conques dans ou sur les marchés, ou sur des étours, est  
remplacé par le suivant:

10.- "Toute action intentée en vertu de quelque règlement ou résolu-  
tion du conseil, pour le recouvrement de toute somme due à la munici-  
palité, à raison de quelque taxe, licence, taxe de lieu, [échange, éclairage, drainage,  
loger, argent déboursé, route constituée, toutes sommes dues au conseil en vertu  
d'obligation, contrat, convention, jugement, règlement municipal ou à quelqu'un  
de titre quelconque.]"

140.- "La loi pour obliger toute personne ou compagnie en-  
tendant des terrains, dans les limites de la cité, de fournir à la dite cité,  
un plan, le nom de l'acquéreur de chaque concession, l'adresse, la gran-  
deur de chaque terrain, le numéro du cadastre, et le nom de la rue  
où telle concession a été faite.]"

150.- L'article 146 de la loi, I, Ed. VII, Chap. 44, se lisant comme suit:

146.- Lorsque le conseil aura disposé de toutes les plaintes  
et corrigé les vices d'évaluation, s'il y a lieu, il le déclarera  
valable pour les deux années à suivre, est remplacé par  
le suivant:

146.- "Lorsque le conseil aura disposé de toutes les plaintes  
et corrigé les vices d'évaluation, s'il y a lieu, il le déclarera valide pour  
[quelqu'à la confection du nouveau rôle.]"

160.- L'article 147 de la loi, I, Ed. VII, Chap. 44, se lisant comme suit:

147.- Le conseil devra faire inscrire, dans l'année qui sui-  
vera celle de la réévaluation de la cité, au acte fait, le  
révisé, au régime, et y faire inscrire tous changements,  
augmentations

Mardi, le 23 Octobre, 1912.

augmentations ou diminutions qui pourraient être survenues  
quant au nombre ou à la valeur des biens-fonds, des loges, des  
fonds de marchandises ou effets de commerce, des animaux  
et voitures, des professions, occupations et métiers, en un mot  
de toutes personnes ou choses sujettes au paiement des  
taxes et cotisations municipales; est remplacé par le  
suivant:

117. - "Le rôle d'évaluation de la cité devra être fait tous les ans  
par les ou les évaluateurs."

170. - 147a. - "Pour obliger toute personne ou compagnie, quelconque de  
venant acquiescer d'une ou des propriétés, devra en donner avis par écrit à  
l'évaluateur de la cité, et devra de plus produire son acte deachat afin de  
faire faire la mutation par le conseil au rôle d'évaluation."

180. - "La cité des Trois-Rivières est par les présentes autorisée  
à établir un fonds de pension pour ses employés municipaux."

190. - L'article 204 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, tel qu'amendé par la  
loi 2 Georges V, Chap. 57, se lit comme suit:

204. - Aucun des pas fournis à la corporation de la cité d'employer au-  
cune partie de ce ou partie du produit des obligations émises en vertu de la  
présente charte, pour aucun autre fin que celle indiquée dans  
telles obligations, et ces obligations pourront être valablement  
données en gage ou comme sûreté collatérale par la corpo-  
ration; et amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

204. - "Les obligations mentionnées au paragraphe précédent  
pourront être valablement données en gage ou comme sûreté collatérale de  
tous celles émises par la corporation pour les fins indiquées dans telles obli-  
gations."

20. - L'article 207 de la loi I, Ed. VII, Chap. 44, est amendé en ajoutant  
après le paragraphe 18 les paragraphes suivants:

19. - "Cinquante mille piastres pour payer les travaux occasionnés  
pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville;"

20. - "Dix mille piastres pour les expropriations des terrains  
des incendies du 22 Juin 1908;"

21. - "Quarante mille piastres pour la construction d'un nou-  
veau poste ou toutes autres améliorations au Département du Feu;"

22. - "Cent mille piastres pour améliorations des rues, ouverture  
de

Lundi, le 4 Novembre, 1912.

de nouvelles rues et autres travaux, concernant la ville municipale; }"

23.- "Trois cent soixante-quinze mille francs pour acquitter trois mille sept cent cinquante actions souscrites par la cité des Trois-Rivières, dans la Compagnie de Chemin de Fer des Trois-Rivières, conformément au règlement No. 211 de la cité des Trois-Rivières, adopté par les électeurs le seize octobre 1911." }

La présente loi est en vigueur le jour de sa sanction.

J. Motion.

Proposé par M. Laroche,  
Secondé par M. Beaulac,

Que les amendements à la charte de la cité des Trois-Rivières qui viennent d'être lus en conseil soient adoptés, et que J. A. Savier, Ece, député de cette cité, soit prié de les présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Approuvé.

Adoptée.  
Et le conseil s'est réuni à lundi, le 4 novembre prochain, à huit heures et quinze du soir.

Ch. Desautels  
Secrétaire.

Adopté  
Louis St. Laurent

Assemblée Régulière  
49 Nov 1912

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en ladite cité, lundi, le quatorzième jour de novembre, eut lu la Note-Beignier mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents plus de cinq membres du dit conseil, savoir:

Le Honorable Maire  
M. J. Desautels

J. O. Normand,  
O. Beaulac,  
J. F. Bellefleur,  
L. Bourgeois,  
Robt. Royer,  
F. C. Ferret.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi le 4 Novembre 1872.

de M. B. P. P. Requête  
 de M. Oct. Morin. Requête  
 de M. Geo. Edw. Joy. Requête  
 de M. J. E. Landry. Requête  
 de M. E. Dubois. Requête  
 de M. Wm. Sapp. Requête  
 de M. D. G. de police. Requête  
 de M. H. O. de police. Requête  
 de M. H. O. de police. Requête  
 de M. E. M. Requête  
 de M. M. Requête  
 de M. J. A. Requête  
 de M. J. A. Requête  
 de M. J. A. Requête  
 de M. J. A. Requête

Requête de M. A. P. de Enay pour solliciter la remise des taxes.  
 Aux comités permanents.  
 Requête de J. P. Octave Morin, solliciter la remise des taxes.  
 Aux comités permanents.  
 Requête de J. Geo. Edw. Joy, solliciter la remise des taxes.  
 Aux comités permanents.  
 Requête de M. Joseph E. Landry, solliciter une augmentation de sa  
 Aux comités permanents.  
 Requête de M. Eudon Deshaies, demandant le transport de sa  
 licence de bucher en faveur de M. Joseph Tremblay.  
 Aux comités permanents.  
 Requête de M. William Sapp, demandant à faire partie du corps  
 Aux chef de police.  
 Requête de M. Donald Gault demandant à faire partie du corps  
 Aux chef de police.  
 Requête de M. H. O. demandant la compensation de tout  
 taxes et traverses sur les rues Royal et La Perrière, jusqu'à sa propriété,  
 rue La Perrière.  
 Accordée.  
 Requête de M. Emile Montebault demandant à être déchargé  
 du paiement des taxes communales au No. 2 rue St Paul, vu qu'il  
 est co-propriétaire, avec sa mère, de l'immeuble ci-dessus, suivant déclaration  
 authentique accompagnant sa requête.  
 Accordée.  
 Lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes demandant  
 de protester auprès du Gouvernement contre l'encroisement de certaines em-  
 pagues dans les rues des villes sans le consentement des autorités municipales.  
 Lettre de "The Sanctor Realty Co." demandant l'approbation d'un  
 plan de subdivision, déjà soumis, moyennant cession gratuite des terrains  
 nécessaires à l'ouverture des rues.  
 Lettre de M. J. A. Desjardis, soumettant certaines considérations  
 au sujet de la présentation du bill pour amener des modifications à la charte.  
 Réponse M. A. Desjardis.  
 Lettre de "The Bell Telephone Co." à l'effet qu'elle est disposée  
 à accorder l'usage d'un certain nombre de ses fils, pour retenir les fils

Lundi, le 4 Novembre, 1912.

du système d'alarme, moyennant compensation.

Lettre de Dominion Bridge Co.

Lettre de Dominion Bridge Company avisant le conseil qu'elle enverra sous peu une équipe d'hommes pour faire les réparations aux ponts St-Maurice.

Lettre de M. J. Guindard.

Lettre de M. J. Guindard, demandant par l'entremise de ses procureurs, M<sup>rs</sup> Guillet & Lord, qu'un conseil favorable soit immédiatement pris par le retardataire, les travaux de construction et d'entretien sur le chemin Ste-Marguerite.

Ecrire à Messieurs Guillet & Lord, que ces travaux sont commencés et que la corporation va de suite mettre le C.P.R. en demeure de les compléter, sinon qu'elle y sera elle-même.

Lettre de Campden Works Limited.

Lettre de remerciements de "Campden Works Limited" pour l'avoir lu sans reproche du rapport de la notation sur le règlement Chap. 224.

Lettre de M. J. B. Borden.

Lettre du Très Honorable P. J. Borden, accusant réception du télégramme de protestation du conseil de ville au sujet de l'empêchement de certaines compagnies, sans le consentement des autorités municipales.

Lettre de C.P.R.

Lettre de la C<sup>ie</sup> du chemin de fer Canadien du Pacifique sollicitant le privilège d'une entrevue avec le conseil de ville pour y discuter la question des tarifs de l'eau.

Ces comités permanents et que M. Fougère et représentants de la C<sup>ie</sup> soient présents.

Lettre de The Wabasso Cotton Co.

Lettre de "The Wabasso Cotton Co." soumettant que par suite de l'ouverture des sacs sur le Plateau des Pins, la corporation se trouve à lui enlever une certaine partie de terrain.

La corporation devra être représentée samedi, et une invitation sera faite à la C<sup>ie</sup> du Plateau des Pins de faire de même.

Rapport de la Comité des Finances.

Rapport:

Hôtel de Ville, 4 novembre, 1912.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1912.



Sundi, le 4 Novembre, 1912.

Bordereau No. 1.  
do 2.  
do 3.

23,908	89
3,492	46
7,642	22
\$35,043	57

Respectueusement soumis,

(Signé)

Robt. Ryan, Pres.  
Chas. Bourgeois,  
J. F. Pelletier,  
O. Beaulac,

Motion

Proposé par M. Pelletier,  
Secondé par M. Beaulac,

Que le rapport du comité des finances qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport  
du chef de police.

Sur un rapport du chef de police à l'effet que les instructions nécessaires ont été données en rapport avec la plainte de M. Mandette, concernant la disposition de déchets dans les cours de la rue Richard.

Rapport  
des ingénieurs de la  
ville concernant le coût  
de la pose d'un tuyau  
de drainage public  
Laurier.

Rapport:

Trois-Écailles, 25 octobre, 1912.

J. F. Pelletier, Sec.  
Greffier du conseil.  
Messieurs,

Conformément à votre demande, j'ai fait mesurer du côté sud de la fosse d'inspection de drainage sur le parcours de la rue Laurier comprise entre les rues Reginald et Pelletier.

La distance entre les deux points susmentionnés est de (1360) treize cent soixante pieds, ces travaux ont été faits dans des conditions ordinaires, le coût total du drainage en question ne devrait pas excéder \$1580.<sup>00</sup>

(Signé)

W. J. Bourgeois,  
Ing. de la ville.

Rapport:

Trois-Écailles, 2 novembre, 1912.

A Son Honorable Maire

W

Lundi, le 4 Novembre, 1912.

Rapport  
des Ingénieurs de la  
cité concordant le  
coût des travaux de  
travaux de drainage  
pour la rue Lavier.

Messieurs les Eclairés  
de la cité des Trois Rivières,

Messieurs,

Conformément aux instructions verbales reçues en comité à la  
séance du 29 octobre dernier, touchant la requête de P. A. Lavier et  
autres résidents de la rue Lavier, demandant un service de drainage,  
j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait une nouvelle étude de la  
question et j'en suis venu à la conclusion que le drainage de cette  
partie de la rue Lavier situé vis-à-vis les propriétés des requérants,  
par la rue St-Denis n'était pas recommandable.

La distance de la propriété Chartre au collecteur de la rue  
Gervais par la rue St-Denis est la même que la distance de la pro-  
priété Paillé au raccordement du collecteur de la rue Lavier, de sorte  
que la construction de l'égoût en question serait absolument la même  
soit par l'une ou l'autre direction.

Dans mon estimation du 25 octobre, j'étais donné le coût pro-  
bable de la construction de l'égoût sur tout le parcours de la rue Lavier,  
c'est-à-dire 1360 pieds, tandis que pour satisfaire aux besoins du moment,  
il suffirait de construire jusqu'à la propriété Paillé soit 950 pieds, ce  
qui réduirait le coût probable de la construction pour le moment à \$1105.00

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre humble serviteur,

(Signé)

Georges Fougères,  
Ing. de la cité.

Rapport  
des Ingénieurs de la  
cité concordant le coût  
des travaux des rues  
Whithead et autres.

Rapport:

Trois Rivières, 31 octobre, 1912.

L. J. Desautels, Esq.  
Greffier de la cité,  
Trois Rivières,

Messieurs,

Conformément à votre demande du 22 courant, j'ai fait faire  
une section longitudinale des rues St-Paul, Whithead, St-Christophe,  
St-Basile et St-Jacques, de manière à pouvoir déterminer exacte-  
ment la somme de travail que nécessitera l'ouverture des rues en question.

Le montant total des quantités de terre à ramener à l'ébou au dif-  
férent de 4258 verges cubiques pour les excavations et 15796 verges cubiques  
pour les remblais, répartie comme suit:

Rue

Excavations,

Remblais,

St-Paul.

Sundi, le 4 Novembre, 1912.

St Paul	25040	166949
Whitehead,	10000	79300
St-Christophe	40200	132600
St-Jacques	15550	21260
St-Catherine,	<u>43100</u>	<u>26440</u>

133,890 = 4958 v.c.      426,570 = 15796 v.c.

Comme vous pouvez le constater par les chiffres donnés plus haut, il y a un excédent de 10838 verges de remplissage sur les excavations, et il est impossible pour moi d'arriver à vous donner un idée du coût approximatif du travail projeté à moins qu'on me désigne l'endroit qui la corporation devra élever sur fosse d'emprunt pour combler l'excédent des remplis sur les excavations. Si toutefois l'excavation n'excède pas un rayon de 500 pieds, le travail peut être fait pour un lump sum de \$3,000.00 tout en assurant un profit raisonnable pour le contracteur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
 Votre humble serviteur,  
 (Signé)      Desj. Languois,  
 Ing<sup>r</sup> de la cité,  
 Comités permanents.

Rapport

St-J. Rivière, 4 novembre, 1912.

A Monsieur le Maire,  
 Messieurs les Echevins,  
 Messieurs,

A propos du projet de M. J. Rivin, de faire un lac artificiel par la sciété de la glace de consommation, j'ai, selon votre désir rencontré Monsieur Lafrenière, ingénieur civil du Conseil d'Hygiène, et j'ai l'honneur de vous faire rapport que Monsieur Lafrenière n'a eu aucune objection au projet. Il demandera l'approbation du Conseil d'Hygiène sur réception des renseignements du lac et l'insertion des engagements signés par M. Rivin, se soumettant aux conditions que le Bureau de Santé de St-J. Rivière devra lui faire pour prévenir la contamination et la pollution de la glace.

Ce projet étant bien vu des autorités du Conseil d'Hygiène et convaincu qu'il sera une amélioration importante dans la qualité de la glace, j'engageais votre Conseil d'accorder la requête de Monsieur Rivin. En outre, des avantages que les citoyens en retireront au point de vue de la pureté et de la santé, et d'un initiative qui

doit

Rapport  
 de M. Desj. Languois  
 au sujet de la requête  
 de M. J. Rivin  
 pour construction d'un  
 lac artificiel.

Sundi, le 4 Novembre, 1912.

devrait attirer l'attention des autres villes sur Trois Rivières.

(Signé) Votre tout dévoué,  
J. M. Fichaud, M.D.  
Officier de Santé.

Rapport:

Trois Rivières, 4 nov<sup>bre</sup> 1912.

A Monsieur le Maire  
Messieurs les Echevins,

Messieurs,  
J'ai l'honneur de vous présenter ci-joint le rapport d'une nouvelle analyse de notre eau, faite le 16 oct. dernier. L'échantillon a été pris au point de la distribution où cette eau aurait pu être contaminée en passant dans les tuyaux, mais le Dr. Fernier, analyste, la déclare de bonne qualité et n'y trouve ni coli-bacille, ni aucun bactérie nocive; plus, en ce qui concerne la population, point de cas de la bonne qualité de l'eau qui lui est distribuée, et point de cas sans crainte.

Dernièrement nous avons eu quelques cas de fièvre intestinale, quelques-uns même assez graves, mais après enquête, ces cas correspondent aux quelques jours où l'on a dû distribuer l'eau du St. Maurice, à cause de l'accident survenu alors à Shawinigan et qui nous a privés de la force motrice; donc on doit admettre que l'épidémie de fièvres intestinales ou fièvres typhoïdes que nous avons eues dans le passé était due pour la plupart du moins, à la mauvaise qualité de l'eau du St. Maurice.

En présence de ces faits, je prierais votre Conseil de prendre tous les moyens possibles afin de prévenir tout accident qui pourrait nous priver de servir l'eau du St. Maurice. Je fais cette demande dans l'intérêt de tous les citoyens et de la Corporation en particulier, car si survient une nouvelle épidémie de fièvre, même à la suite d'un accident, comme par exemple l'épidémie d'Ottawa, en septembre dernier, la Corporation pourrait être tenue responsable et on pourrait lui réclamer des dommages, comme la chose arrive actuellement à Ottawa.

Messieurs, je me permets de vous faire le présent rapport et de vous en dire dans ce sens, parce que c'est mon devoir comme officier de santé; et vous prie de me croire,

(Signé) Votre tout dévoué,  
J. M. Fichaud, M.D.  
Officier de Santé.

Rapport  
du Dr. Fernier sur l'analyse  
concernant nos analyses  
de l'eau du St. Maurice  
pour grande Caspédou.

# Lundi le 4 Novembre 1872

2<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire M. Lambert.

Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.  
Que le montant des taxes dues par M. Fibra Lambert soit déduit de son compte, et cela pour cause de pauvreté.  
**Adoptée.**

3<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.

Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.  
Que les propriétaires de terrains situés sur cette partie de la rue de la Liberté, entre les rues Germain et Lavoisier soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur dite propriété sous un délai de huit jours.  
**Adoptée.**

4<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.

Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.  
Que les propriétaires de terrains situés sur le côté sud-ouest de la rue St. Vincent, entre les rues Roubaud et St. Clair, soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première classe au front de leur propriété, et cela, d'hui à huit jours.  
**Adoptée.**

5<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.

Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.  
Que la requête de M. Jean Fournier, en date du 21 octobre dernier afin d'obtenir une émission de terrain dans la commune, pour y établir un lac artificiel et y recueillir de la glace de consommation d'une qualité supérieure, soit accordée, suivant le rapport de l'Officier de Santé qui vient d'être lu devant ce conseil, recommandant cette entreprise.  
**Adoptée sur division suivante:**

Pour: M. Roubaud, Roubaud, Roubaud.  
Contre: M. Bellefeuille, Perrotte.

6<sup>e</sup> Motion.  
Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Roubaud.

Proposé par M. Roubaud.  
Secrétaire par M. Bellefeuille.  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Piché & Hamelin à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, des bateaux à vapeur "Clair" et "Soleil", etc., pour le prix et somme de neuf mille quatre cents, suivant acte passé par M. E. Normand, Ec. M. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.  
**Adoptée.**

Lundi le 4 Novembre 1872.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre, comme suit:

Pour:	Contre:
MM. Beaulac,	M. Venette.
Bellefeuille,	
Bougeois,	
Ryan,	

7<sup>e</sup> Motion.  
Adoptée sur division de quatre pour et un contre.

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Bellefeuille,  
 Qu'il soit résolu d'acheter de la "International Transit Coy" de  
 Saul Ste-Marie, Ontario, le bateau à vapeur "Algonia", au prix de dix-  
 neuf mille piastres, l'avisant le lieu pour faire le service de la traversée entre  
 Trois Rivières et St-Augustin de Label.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre, M. Leclerc  
 venant voter contre.

8<sup>e</sup> Motion.  
Adoptée sur division de quatre pour et un contre.

Proposé par M. Beaulac,  
 Secondé par M. Bougeois,  
 Que M. le Surintendant soit autorisé à continuer la pose d'un  
 tuyau d'égout de six pouces de diamètre, à partir de la rue Ste-Anne jus-  
 qu'à la manufacture, actuellement en construction, de la "General Chemical  
 Products and Explains Co. Ltd" et qu'il y soit laissé des bords pour y  
 adapter des bornes-fontaines aux endroits jugés nécessaires sur le parcours  
 du dit tuyau.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive au  
montant de \$35,000. au  
profit de la Banque  
de Hochelaga.

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Bellefeuille,  
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur  
 de la Banque Hochelaga, un billet promissive au montant de vingt-  
 cinq mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq  
 et demi pour cent l'an, et cela, pour achat de bateau transiers et accessoi-  
 res pour la traversée, en attendant l'émission de billets à cette fin auto-  
 risée par les actes de la Législature de Québec, Georges V. Chapitre 50  
 et I, Georges V, 2<sup>e</sup>me session, Chapitre 61.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre, M. Leclerc  
 venant voter contre.

10<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissive  
en faveur de M. D'Amour  
Montreal et al.,

Proposé par M. Ryan,  
 Secondé par M. Bellefeuille,  
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets  
 suivants,

Lundi, le 4 Novembre 1912.

suivants, à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, savoir: En faveur de Demoiselle Annie Châtea, pour la somme de quatre cents piastres, en date du 5 octobre 1912; en faveur de Dame Malvina Trudel-Deilets, pour la somme de deux cents piastres en date du 16 octobre 1912; en faveur de Napoléon Lévesque, pour la somme de mille piastres, en date du 30 octobre 1912; en faveur de J. H. Ricard, pour la somme de mille piastres en date du 31 octobre 1912; en faveur de Dame Célina, pour la somme de dix-huit cents piastres, en date du 2 novembre 1912; en faveur de Octave Rajack, pour la somme de mille piastres en date du 4 novembre 1912 et en faveur de Dame Hypolite Monplaisir pour la somme de deux mille piastres.

Adoptée.

Proposé par M. Royin,  
Secrétaire par M. Beaulac.

Quels projets de règlement intitulé: "Chapitre 225. Règlement pour amender le chapitre trois des règlements du conseil, intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil et la tenue de son Bureau," et le chapitre 214 des règlements du dit conseil, passé le cinq janvier mil neuf cent douze en amendement au dit chapitre trois" soit le une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 225

<sup>38</sup> Règlement pour amender le chapitre trois des règlements du conseil, intitulé: "Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil et la tenue de son Bureau," et le chapitre 214 des règlements du dit conseil, passé le cinq janvier mil neuf cent douze en amendement au dit chapitre trois.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. - Les mots Secrétaire-Trésorier seront remplacés par le mot Secrétaire partout où ils se trouvent dans l'article premier du règlement par le présent amendé.

Sec. 2. - Les mots Secrétaire-Trésorier seront remplacés par le mot Trésorier partout où ils se trouvent dans l'article deuxième du règlement par le présent amendé et les mots Secrétaire-Trésorier qui sont dans la section première du règlement chapitre 214, passé le cinq janvier mil neuf cent douze seront remplacés par les mots Contable-Auditeur.

Sec. 3. - Les mots Secrétaire-Trésorier seront remplacés par le mot Trésorier dans la section douze de l'article trois du règlement par le présent amendé.

N<sup>o</sup> Motion.  
Proposé par le rapporteur  
chap. 225.

Chap. 225.

Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil de la cité de Trois-Rivières amendé, abrogé par Règlement 234, passé le 16 Octobre 1913.  
M.B.

Lundi 4 Novembre, 1912.

amendé.

Sec. 4. - Toutes les autres dispositions du chapitre trois des règlements de ce conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements de dit conseil intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquent au présent règlement.

Sec. 5. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

M<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secondé par M. Ryan.

Quel règlement intitulé: "Chapitre 226. Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et dérivés dans la cité des Trois Rivières, soit la une première fois.

Adopté.

Première lecture du règlement chap. 226.

Le Secrétaire de la lecture pour une première fois du règlement chap. 226, concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et dérivés dans la cité des Trois Rivières.

Oris de motion de M. Charles Bourgeois.

Oris de motion:

Je donnerais par les présentes, au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerais que le règlement intitulé: "Chapitre 203. Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billard, etc, soit amendé.

En conseil, ce 4<sup>me</sup> novembre, 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Approuvé.

Et le conseil s'est séparé lundi, le dit huit novembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis J. Morand  
Secrétaire

M. J. Desautels  
Secrétaire.

Trois Rivières, 5<sup>me</sup> nov<sup>bre</sup> 1912.

Convoocation pour une assemblée spéciale.

Au Secrétaire du conseil  
de la cité des Trois Rivières,  
Monsieur,

Vous,



Mardi, le 6 Novembre, 1912.

Nous soussignés, convoquons une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour mercredi, le six novembre, venant à huit heures et quinze du soir, concernant délimitation de terrain accordé à M. J. J. Poirer, pour la construction d'un lac artificiel.

(Signé) Charles Fugère,  
" O. Desaulniers,  
Eclerius.

Assemblée spéciale.  
6 Nov<sup>bre</sup> 1912.

Advenant huit heures et quinze du soir, mercredi, le six novembre mil-neuf-cent-douze, il n'y a pas eu d'assemblée spéciale du conseil, faite de quorum. Les membres présents, Messieurs Desaulniers et Fugère ont alors ajourné la dite assemblée au lendemain jeudi, le 7 novembre, à quatre heures de l'après-midi.

E. Desaulniers  
Secrétaire.

Advenant quatre heures de l'après-midi, jeudi, le sept novembre mil-neuf-cent-douze, il n'y a pas eu d'assemblée spéciale du conseil de ville faite de quorum, M. Eclerius Fugère étant seul présent.

E. Desaulniers  
Secrétaire.

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 11 novembre, 1912.

Au Secrétaire du conseil  
de la cité des Trois-Rivières,

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, pour mardi, le douze novembre venant à huit heures et quinze du soir, concernant réajournement en faveur de "The General Chemical Products and Exploratory Company Limited."

(Signé) L. P. Normand  
Maire.

Mardi le 12 Novembre 1882.

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières, convoquée par son honorable Maire et tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, mardi, le douzième jour de novembre, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent quatre, à huit heures et quinze, de soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Monsieur le Maire,  
Messieurs Les Conseillers

J. F. Delisle,  
O. Beaulac,  
L. Bergeron,  
D. Lamy,  
R. Roy.

Proposé par M. Roy,  
Secondé par M. Beaulac,

Quel est l'objet de l'interpellation: "Chapitre 226 Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et d'explosifs dans la cité des Trois-Rivières, sur le terrain de la rue de la Paix, passé et adopté."

Chapitre 226

Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et d'explosifs dans la cité des Trois-Rivières

Attendu que la compagnie "The General Chemical Producers and Explosives Company Limited", corps politique et compagnie incorporée, ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, désire établir dans les limites de la cité des Trois-Rivières, une industrie nouvelle, savoir: une usine pour la fabrication de produits chimiques et d'explosifs, et demande le privilège d'établir cette usine et en a donné avis au Conseil;

Attendu que ladite compagnie demande que la Corporation de la cité des Trois-Rivières lui donne à cette fin une étendue de terrain d'environ vingt arpents en superficie pour y construire la dite usine et y installer les machines qui seront mues par l'électricité, et les magasins ou dépôts pour les objets fabriqués par elle, et compenser les dépenses;

Attendu qu'un certain terrain faisant partie du lot officiel numéro vingt-six, de la commune des Trois-Rivières, serait un excellent emplacement et a été demandé par elle;

Attendu que ladite compagnie demande aussi l'exemption de taxes, cotisations et impôts municipaux pour une période de dix ans;

Motion.  
Pour adopter le règlement Chap. 226.

Chap. 226

Règlement pour l'érection de l'usine et d'explosifs de la loi "The General Chemical Producers and Explosives Co. Ltd."

Mardi le 12 Novembre 1912.

Attendu de plus qu'il pour encourager l'établissement de la dite industrie, il est opportun que la Corporation de la cité des Trois Rivières, suivant la demande de la dite compagnie, fasse, avec la dite compagnie, un arrangement spécial pour lui fournir l'eau dont elle peut avoir besoin pour les fins de sa dite industrie, à des conditions avantageuses et favorables pour la dite compagnie, et pour une somme nominale;

Attendu que la dite compagnie devra être autorisée à construire des écluses, et s'engager à construire et à entretenir, aux endroits qu'elle jugera à propos, sur le dit terrain dont elle demande la concession, un bassin d'explosifs, ou tout magasin ou dépôt d'explosifs qui pourront être nécessaires, pour ou que les précautions exigées par la nature de ces produits et pour la protection et la sûreté du public soient prises;

Et attendu que la dite compagnie s'engage à employer, dans la dite usine au moins cent hommes, aussitôt que la dite usine sera faite à entrer en complète opération;

Qu'il soit donc ordonné, et nous, le dit conseil, ordonnons et statuons comme suit savoir:

Sec I. - Les Hommes de Bien et le Curé de la Corporation de la cité des Trois Rivières, sont, par les présentes, autorisés à signer un contrat par lequel la Corporation de la cité des Trois Rivières, concède et transporte à la compagnie dite "The General Chemical Products and Explosive Company Limited", un certain terrain faisant partie du lot numéro vingt-six (26) de la Commune des Trois Rivières, situé à peu de distance du fleuve St. Laurent, longeant d'un côté l'avenue Normand, au nord-est, et de l'autre côté au sud-ouest à la terre de Georges Hamois, s'étendant dans la direction nord-ouest de la dite Commune à partir d'un point sur le côté sud-ouest de l'avenue Normand, à deux cent quatre-vingt pieds, du côté nord de la rue St. Philippe, de là, suivant le côté sud-ouest de l'avenue Normand sur une distance de neuf cent vingt pieds, en comprenant sur cette distance toute la largeur de terrain qu'il peut y avoir depuis l'avenue Normand jusqu'à la terre de Georges Hamois, c'est-à-dire neuf cent pieds, le tout formant une superficie d'environ vingt arpents, (limites plus particulièrement désignées et déterminées suivant un plan de l'ingénieur de la cité, M. G. Fougères). En plus, la dite Corporation s'engage à garder en réserve pour le terme de trois ans une réserve additionnelle de cinq cents pieds de terrain sur le côté nord-ouest du dit terrain et sur toute sa profondeur.

La Corporation de la cité des Trois Rivières accorde de plus à la dite compagnie "The General Chemical Products and Explosive Company Limited" une exemption de taxes municipales pour une période

finie

Mardi, le 12 Novembre, 1912.

période de dix années consécutives à compter du premier janvier suivant l'ouverture, sur les terrains et édifices occupés et qu'il sera fait par la dite compagnie pour les dites industries, et aussi aux treus, machines, machineries et outillage qui seront employés dans ses usines et aux objets qui y seront fabriqués; cette exemption cependant ne devra pas s'appliquer aux taxes de drainage, de drainage, de puis, sous-entendu et autres taxes spéciales, auxquelles peuvent être soumis tous les autres propriétaires ou occupants de terrains dans la cité, non plus qu'aux taxes scolaires.

La dite corporation sera tenue de fournir, pendant la construction et pendant les dites dix années d'exemption de taxes, l'eau de l'aqueduc aux usines et bâtiments, à l'usage de la dite manufacture sur le terrain concédé, pour la somme annuelle de deux piastres, à condition que la quantité d'eau consommée n'excède pas trois mille gallons par jour, et au cas où la quantité d'eau consommée excéderait trois mille gallons par jour, la dite compagnie sera tenue de payer le coût de ce qui excéderait cette quantité, suivant le tarif ordinairement chargé dans la dite cité aux usines ou manufactures, à l'exception cependant de l'approvisionnement de débit, pendant les premiers jours d'opération des usines, et de celui nécessaire pendant la construction des usines, pour lesquels une charge additionnelle ne devra pas être faite, lors même qu'ils excéderaient la dite quantité.

Ces octroi de terrain et cette exemption de taxes sont accordés à la dite compagnie aux conditions suivantes:

Sec. 2. - La dite compagnie "The General Chemical Produce and Explosive Company Limited" devra construire et installer aux endroits qu'elle jugera à propos, sur le terrain qui lui est actuellement accordé, une usine pour la production et l'expédition de produits chimiques et d'explosifs ou tous magasins ou dépôts d'explosifs qui pourront être nécessaires aux fins de l'industrie, pourvu que les précautions exigées par la nature de ces produits et pour la protection du public soient prises, et les bâtiments, machineries et outillage devant servir à l'exploitation de cette industrie nouvelle, pour la fabrication de produits chimiques et d'explosifs, devront être terminés et en pleine opération d'ici au premier janvier 1914.

Sec. 3. - Dans le cas où la dite compagnie "The General Chemical Produce and Explosive Company Limited" cesserait pendant six mois ou plus durant aucune des dites dix années d'exemption de taxes, d'employer, par accident, fêles et démanches exceptés, au moins cent hommes dans sa dite usine aussitôt qu'elle sera prête à entrer en pleine opération, la dite compagnie perdra les droits et privilèges qui lui sont présentement accordés concernant l'exemption de taxes et l'approvisionnement de l'eau, excepté toutefois, les événements imprévus et les cas de force majeure. Dans le cas d'incendie, la dite compagnie

Sec. 2. remplacée  
par le Règlement  
chapitre 241, adopté  
le 1<sup>er</sup> Décembre 1913

MS.

devoit

Mardi, le 12 Novembre, 1912.

devera reconstruire les usines dans le cours de l'année à date du dit incendie.  
Quant au nombre d'hommes employés dans la dite usine, la compagnie "The General Chemical Products and Explosive Company Limited" en fera la justification par des livres de comptes qui devront être produits à la demande du Conseil pour vérification.

Sec. 4. Dans le cas où la dite compagnie "The General Chemical Products and Explosive Company Limited" aurait à payer les dites usines pour cause d'insolvabilité ou de liquidation, durant les dites dix années, la Corporation de la cité des Trois-Rivières, aura le droit de reprendre possession de son terrain ainsi en-cité et transporté sans aucun procès judiciaire et sans aucun remboursement de la part de la dite Corporation.

Sec. 5. -- Le présent règlement prendra son effet à compter de sa sanction.

En la séance est levée.

Adopté.  
Henri Ph. Morneau  
Maire

A. Desaulniers  
Secrétaire.

Assemblée Municipale  
18 Nov<sup>bre</sup> 1912.

À une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le dix-huitième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Louise-Anne de la Rivière  
Maire  
Médéric Les Écuyer

J. P. Normand,  
O. Seabac,  
J. F. Bellefeuille,  
Ed. Fougères,  
Régis Lemay,  
Robt. Ryan,  
H. A. Venette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mme Marie Wilhel Schiltz sollicitant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête

Requête  
M. Schiltz

Sundi, le 18 Novembre, 1912.

Requête de M. J. More Richard, taps.

Requête de James More Richard, sollicitant la remise de ses

Comités permanents.

Requête de M. J. More Richard et William Simon.

Requête de M. M. Richard & William Simon demandant à être remboursés d'un certain montant qu'ils auraient payé en trop pour taps sur l'op. de terrain de leur brigade au Des Champs, ainsi qu'un sur-machineries, ou qu'ils n'ont pas été locataires de terrain en question dans le cours de la présente année.

Comités permanents.

Requête de M. Bob. Provencher.

Requête de M. Rodolphe Provencher demandant la remise de la différence de taps entre un montant de l'op. annuel de \$180.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation et celui de \$135.<sup>00</sup> qu'il paie seulement.

Accordée sur affidavit.

Requête de M. G. N. de Bois.

Requête de M. G. N. de Bois, M. D., sollicitant une exemption de taps sur son sanatorium.

Comités permanents.

Requête de M. Henri Auard.

Requête de M. Henri Auard demandant l'obtention gratuite d'une licence de charcutier.

Requête de M. Eug. Brunelle.

Requête de M. Eugène Brunelle offrant des services comme capitaine sur les bateaux traversiers.

Requête de M. G. C. Osborne et Edw. O'Neil.

Requête de M. G. C. Osborne et Edw. O'Neil, demandant une concession de privilèges en vue de leur permettre d'établir à cette site une manufacture de gaz artificiel.

Comités permanents.

Requête de M. E. Phœnix Bellefeuille & pl.

Contre-req. de M. E. Phœnix Bellefeuille et autres protestant contre l'octroi d'un terrain dans la commune pour servir à la construction d'un lac artificiel.

Lettre de M. Frank A. Ritchie.

Lettre de M. Frank A. Ritchie sollicitant la remise de la différence de taps entre un montant de l'op. annuel de \$360.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation et celui de \$300.<sup>00</sup> qu'il paie seulement.

Accordée sur affidavit.

Lettre de M. R. Desrosiers.

Lettre de M. R. Desrosiers demandant une exemption de taps sur la nouvelle partie de terrain devant servir à l'agrandissement de leur hôpital, sur la rue St. Ars. Kariot.

Accordée.

Lettre de M. James de Brantley.

Lettre de l'Association des Femmes de Charité demandant l'usage gratuit de la salle dans le haut du marché aux denrées pour la tenue d'un bazar

Lundi, le 18 Novembre 1912.

begin dans le cours du mois de janvier prochain.

Accordée.

de "The Bell Telephone  
Company."

13 Lettre de "The Bell Telephone Co." à l'effet qu'elle est disposée à accorder l'usage d'un certain nombre de ses poteaux pour soutenir les fils du système d'alimentation.

Acceptée.

de M. Alph. Brault  
l'été.

14 Lettre de M. Alph. Brault offrant d'acheter les matériaux des deux pompes dans la bâtisse de la quai, au prix de 40 centus le 100 livres.

Aux comités permanents.

de Dominion Bridge  
Company."

15 Lettre de "Dominion Bridge Company" à l'effet qu'elle va dépêcher de suite une équipe d'hommes pour faire les travaux de réparations nécessaires au grand pont St-Maurice.

de C. P. R.

16 Lettre de la C<sup>ie</sup> de chemin de fer Canadien du Pacifique demandant de lui faire connaître quelques jours à l'avance la date à être fixée pour l'entretien entre ses représentants et le conseil de ville, au sujet de la discussion des taux de l'eau.

de C. P. R.

17 Lettre de C. P. R. concernant la construction de trottoir au pont de sa propriété sur le chemin Ste-Marguerite.

de C. P. R.

18 Lettre de C. P. R. au sujet du passage de la partie de la rue Chapl. fleurissier au river de la gare.

de St. Lawrence Saw &  
Steel Works Co. Ltd."

19 Lettre de "St. Lawrence Saw & Steel Works Co. Ltd" informant le conseil qu'elle est en position de faire tous les réparations nécessaires aux bateaux Canadien.

de M. J. M. Maricotte

20 Lettre de M. J. M. Maricotte réclamant la somme de \$8.<sup>40</sup> pour ouvrage, etc.

Approuvé.

de M. J. P. Richard

21 Lettre de M. J. P. Richard soumettant la proposition de devenir gérant ou propriétaire des bateaux traversiers moyennant certaines conditions.

Aux comités permanents.

de The Mahan Cotton  
Company."

22 Lettre de "The Mahan Cotton Co. Ltd" demandant de remettre en place la cloche qu'elle prétend avoir été enlevée de sa propriété.

Au Surintendant et à l'Ingénieur.

de M. J. A. Desjardis

23 Lettre de M. J. A. Desjardis, député, concernant présentation à l'Assemblée législative, de la pétition de la ville des Trois Rivières pour aménagement à la chute.

Lettre

# Lundi, le 18 Novembre 1912.

- 24 Lettre de l'Hon. M. Gagnon, concernant la présentation au conseil législatif de la requête de la cité des Trois-Rivières pour amendements à sa charte.
- 25 Lettre du Greffier du comité des bills privés à l'Assemblée législative accusant réception du projet de loi de la cité des Trois-Rivières.
- 26 Lettre de l'assistant secrétaire provincial accusant réception du projet de loi de la cité des Trois-Rivières.
- 27 Lettre de remerciements du baron Lafleche pour obtention de la salle de l'hôtel de ville pour le banquet Fenou et pour la tenue du prochain congrès du C. G. C.
- 28 Lettre de l'avocat de la cité incluant copie de jugement au lequel il a appuyé son opinion au sujet de la contestation du bordereau de dividende de Arthur Brunelle, failli.
- 29 Lettre de l'Imprimeur du Poir au sujet du retard apporté dans la publication des avis dans la Gazette Officielle, concernant les amendements à la charte.
- 30 Avis de M. S. O. Mercier curateur, concernant la contestation du bordereau de dividende dans l'affaire de Arthur Brunelle failli.
- 31 Protêt de M. Alexis Blanchette et autres, à l'effet qu'ils ne se reconnaissent responsables de tout travaux, qui pour ont été faits par la corporation pour extraction de tertrois en bois, au front de terre en placements, sur Richard, pour certaines raisons alléguées audit protêt.
- 32 Rapport du chef du département du feu concernant les appels pour incendies dans le cours du mois d'octobre 1912.
- 33 Rapport du chef du département de la police pour le mois d'octobre 1912.
- 34 Proposition M. Roy, Secondé par M. Beaulac,

Que



Lundi, le 18 Novembre, 1912.

Que M. Joseph E. Landry, qui remplit depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1910 la charge d'assistant-secrétaire, soit nommé à cette position, avec un salaire de huit cents piastres par année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier (1912.)  
Adoptée.

<sup>35</sup> Proposé par M. Piquet,  
Secondé par M. Beaulac.

Que l'honorable le Maire soit autorisé à signer les billets suivants, à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an. En faveur de M. Tamas Pison, et sa femme (née Anastasie Pison) pour la somme de deux cents piastres, en date du cinq novembre courant (1912); en faveur de M. Henri Soranger pour la somme de dix sept cents piastres en date du six novembre courant; en faveur de Mme Genevieve Collique Thudel pour la somme de mille piastres, en date du six novembre courant; en faveur de M. Evangeliste Peril pour la somme de quinze cents piastres, en date du neuf novembre courant; en faveur de M. Cyrille Lapin pour la somme de mille piastres, en date du neuf novembre courant; en faveur de M. Leopold Lond pour la somme de mille piastres, en date du douze novembre courant; en faveur de M. Richard Godin pour la somme de mille piastres, en date du quatorze novembre courant; et en faveur de Mme Joseph Dougenis (née Olympe Pison) pour la somme de quatre cents piastres, en date du dix huit novembre courant (1912).

Adoptée.

<sup>36</sup> Proposé par M. Emraois,  
Secondé par M. Filleuille.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 22<sup>m</sup>, Règlement pour amender le Chapitre 203 des règlements du conseil, intitulé: Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc." soit lu une première fois.

Adoptée.

Le Secrétaire, donne lecture pour une première fois, du projet de règlement intitulé: "Règlement pour amender le Chapitre 203 des règlements du conseil, concernant les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc."

<sup>38</sup> Oris de motion:

Qu'on donne avis par les présents, qu'au temps et en la manière vus par la loi des règlements de ce conseil, je propose l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder à Messieurs Guy C. Osborne et Edouard O'Neil, pour l'établissement d'une manufacture de gaz dans la cité des Trois-Rivières, le droit de se servir de toutes les rues de la cité pour y placer des tuyaux pendant l'espace de quatre-vingt-dix ans, avec un privilège exclusif.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billets nominatifs  
en faveur de M. Tamas  
Pison et sa femme.

3<sup>e</sup> Motion.

Première lecture du  
règlement Chap. 22<sup>m</sup>

Oris permissifs de  
M. Edouard O'Neil.

Lundi, le 2 Décembre, 1912.

exclusif pour les dix premières années, et aussi une exemption de taxes sur la dite manufacture et ses accessoires pendant l'espace de dix années.  
En Conseil, ce 18 novembre 1912.

(Signé) Charles Bourgeois.

Et le conseil s'est réuni à lundi, le deux décembre prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Henri J. Normand  
Maire

Th. Désautrieux  
Secrétaire.

Approuvé.

Trois-Rivières, 30 novembre, 1912

Convocation d'une assemblée spéciale.

M. le Secrétaire du conseil de la  
Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières pour lundi, le deux décembre prochain, à une heure de l'après-midi, concernant offre du gouvernement provincial re les chemins.

(Signé) J. P. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
2 Décembre 1912.

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, lundi, le deuxième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à une heure de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi était présente :

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Conseillers

J. P. Normand,  
J. J. Delisle,  
D. Lamy,  
R. Ryan,  
S. C. Verette.

Lettre

Lundi, le 2 Décembre, 1872.

de M. A. S. Gagnon

Lettre de M. A. S. Gagnon, confereur officiel du Ministre de la Colonie, à l'effet qu'il serait desiré de rencontrer le conseil pour y discuter la question des bons chemins, et voir à ce que le dit conseil prenne action sur les offres du gouvernement provincial, à cet effet.

1<sup>re</sup> Motion.  
Re: bons chemins.

Propose par M. Verette,  
Seconde par M. Gagnon,

Qu'il soit résolu que le conseil de la cité des Trois-Rivières accepte de payer au gouvernement provincial la somme de mille piastres par mille de chemin qu'il construira dans les limites de la cité des Trois-Rivières, ce chemin devant avoir une largeur de dix-huit à vingt-quatre pieds.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Concernant macadam  
asphalté sur bons che-  
mins.

Propose par M. Verette,  
Seconde par M. Bellefeuille,

Que le Gouvernement Provincial soit fait de faire usage du macadam asphalté pour la confection de la route des bons chemins dans les limites de la cité des Trois-Rivières, et que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre de la Colonie en sollicitant son appui à la présente demande.  
Adoptée.

Et la séance est levée.

Lucien St-Amand  
Maire

M. D'Araygniers  
Secrétaire.

Assemblée Provinciale  
20 Décembre 1872.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le deuxième jour de décembre, en l'après midi, le Sieur M. Verette, député, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étant pré-  
sents: M. Verette pour et en nom de vingt membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Eclerés

J. P. Normand,  
O. Trautac,  
J. M. Bellefeuille,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Gagnon,  
J. A. Verette.

Les

# Lundi le 2 Décembre, 1872.

Requête  
de M. J. Savard

Requête de M. Joseph Savard, gardien de l'hôpital civique, sollicitant une augmentation de salaire.

Au comité de santé.

Requête  
de M. N. Dupont

Requête de M. N. Dupont demandant qu'un nom soit substitué au rôle d'évaluation à celui de N. Michel, comme propriétaire de l'immeuble No. 371 du cadastre, étant Nos. de ville 111 et 113 sur St-Georges, suivant acte de vente produit.

Accordée.

Requête  
de M. L. St-Pierre

Requête de M. Ludger St-Pierre demandant la pose d'un un certain nombre de commissaires pour le pont de la rue St-Jacques, en face de la rue St-Pierre, et d'un autre pont sur la rue St-Jacques, en face de la rue St-Pierre.

Accordée.

Requête  
de M. D. Forest

Requêtes (2) de M. D. Forest pour aqueduc, drainage et éclairage à sa propriété sur Notre-Dame ouest.

Aqueduc accordé, drainage réfié au surintendant, et éclairage réfié au chef de police.

Requête  
de M. J. Ducote

Requête de M. J. Arthur Ducote sollicitant la remise de la différence de taxes entre un montant de loyer annuel de \$120.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation, et celui de \$108.<sup>00</sup> qu'il paie seulement.

Accordée sur affidavit.

Requête  
de M. J. Lambert

Requête de M. J. Lambert demandant la permission de se servir d'un certain terrain situé sur la rue St-Jacques et appartenant à la corporation pour y déposer du bois de chauffage.

Accordée.

Requête  
de M. J. Charbonneau

Requête de M. Alfred Charbonneau sollicitant une part d'encouragement de cette corporation, sous forme d'annonce dans "l'Almanach des Trois-Rivières" qui est à éditer.

Lettre  
de M. J. Forest

Lettre de M. J. Forest, notaire, sollicitant le paiement d'une somme de mille piastres en compte sur le montant convenu pour vente, réfection et déplacement de maison de Madame Fougère, sur St-Jacques.

Lettre  
de C. P. B.

Lettre de la C<sup>ie</sup> de chemin de fer Canadien du Pacifique à l'effet qu'elle est disposée à accorder le privilège de passer un tuyau principal d'aqueduc sous sa voie ferrée, à l'endroit où elle traverse la rue St-Jacques.

Lettre  
du greffier des bills  
des Trois-Rivières

Lettre du greffier du comité des bills, précis accusant réception du projet de loi de la cité des Trois-Rivières. (copie modifiée).

Lettre  
de l'avocat de la cité

Lettre de l'avocat de la cité en réponse à celle de l'Imprimeur du Roi

Lundi le 2 Décembre, 1912.

Objet, au sujet de la publication des avis dans la "Gazette Officielle."

Rapport  
du conseil de la cité sur  
la requête de M. M.  
de la ville pour l'obtention  
de l'assurances pour son  
Korivani.

Rapport:

Trois-Rivières, 26 novembre, 1912.

M. S. P. Desaulniers,  
Greffier de la cité  
des Trois-Rivières.

Monsieur,

Re: M. LeBlais

Dans sa requête du 15 courant, M. LeBlais ne fait pas voir  
qu'il rencontre les exigences de la loi pour obtenir ce qu'il demande.

Votre dévoué  
(Signé) Alfred Lévesque  
Avocat de la cité.

Rapport  
du conseil de la cité sur  
la réclamation de  
Mauricotte.

Rapport:

Trois-Rivières, 25 novembre, 1912.

M. S. P. Desaulniers,  
Greffier de la cité  
des Trois-Rivières.

Cher monsieur,

Re: Mlle Mauricotte

Je ne puis avoir la compétence concernant cette réclama-  
tion, vu qu'il s'agit d'une question de fait et qu'elle se présente sous les  
ordres de qui Mauricotte a travaillé et le seul qui puisse renseigner  
le conseil.

Votre dévoué  
(Signé) Alfred Lévesque  
Avocat de la cité.

Référé au Surintendant.

Rapport  
du conseil de la cité  
concernant les honoraires de  
la Mauricotte.

Rapport:

Trois-Rivières, 22 novembre, 1912.

M. S. P. Desaulniers, Cor  
Greffier de la cité  
Trois-Rivières.

Monsieur,

Lundi le 2 Décembre 1902.

Monsieur,  
Dans l'affaire de la Nabau, avec la corporation au sujet de  
l'acte Whitehead, je crois devoir vous informer que j'ai fait publier au  
bureau d'enregistrement le plan cadastral de la subdivision de cette partie  
du No. 1129 qui est limitrophe au No. 1124.

Ce plan, qui est une copie authentique du plan original a  
été déposé dans les archives du département de la colonisation à Québec  
le 1<sup>er</sup> Septembre 1908.

A cette époque, les frontières de la Nabau, étaient que la  
ligne en question était droite et jamais satisfait qu'elle, conditions n'ont  
pas changé depuis, la ligne est encore droite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Eug. Fougères,  
Ing<sup>r</sup> de la cité.

1<sup>re</sup> Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. Beaulac.

Quelques taxes portées aux comptes de Dame Marie Ollie Schiltz,  
D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Ollie Marie, Dame Marie Marie Richard, Dame Marie Bar-  
cine Masse et Dame Ch<sup>e</sup> Ed. Joy, soient déduites de leurs comptes, et  
cela pour cause de pauvreté.

Adoptée.

2<sup>de</sup> Proposé par M. Beaulac.

Secondé par M. Ryan.

Que le salaire de M. Joseph Laford, comptable receveur, soit  
porté à (\$800.00) huit cents par an, par année, à partir de ce jour, et ce  
jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

3<sup>de</sup> Proposé par M. Ryan.

Secondé par M. Fougères.

Que M. Joseph Sabourin soit engagé comme comptable de la  
corporation à raison de (\$800.00) huit cents par an, par année, à partir  
de ce jour, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée sur division de trois pour et deux cents comme  
suit:

Pour:  
M<sup>rs</sup> Beaulac  
Fougères  
Ryan.

Contre:  
M<sup>rs</sup> Lamy,  
Perrotte.

Proposé

1<sup>re</sup> Motion.  
Proposé par M. Ryan  
Secondé par Dame Marie Ollie Schiltz ad.

2<sup>de</sup> Motion.  
Proposé par M. Joseph  
Secondé augmenté.

3<sup>de</sup> Motion  
Proposé par M. Joseph  
Secondé augmenté.

# Lundi le 2 Décembre, 1872.

*In Honour of the Peace and good order of the City*

4<sup>e</sup> Motion.  
Ammonce dans l'Almanach  
made par Trois-Rivieres.

Propose par M. Aypu,  
Secundi par M. Beaulac,

Qu'une somme de cent cinquante soit allouée à M. J. A. Charbonneau pour amorce de la ville de Trois-Rivieres dans l'Almanach qui est à éditer.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Concernant les taxes des  
vieux sous-papiers pro-  
cureur par le Chapitre  
des C. C. B.

Propose par M. Beaulac,  
Secundi par M. Aypu,

Qu'elles taxes des vau sur la propriété occupée par M. le Chaplain des Trois-Rivieres, Eglise des Cordes Chistennes, au No. 12, de la rue Des Blancs, soient fixés au prix nominal de un dollar chaque, durant le temps qu'elle sera ainsi occupée.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Propose par M. Beaulac,  
Secundi par M. Aypu,  
mont Chap. 227.

Propose par M. Beaulac,  
Secundi par M. Aypu,

Qu'le projet de règlement intitulé: "Chapitre 227, Règlement pour amender le chapitre 203 des règlements de ce conseil" Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc, soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

7<sup>e</sup> Motion.  
En amendement à  
la motion No. 6.

Propose par M. Beaulac, en amendement  
Secundi par M. Lang,

Qu'le premier article du règlement qui vient d'être lu devant ce conseil concernant l'usage d'écrous portatifs, soit retranché.

Rejetée sur division de deux pour et trois contre, comme suit:

Pour:	Contre:
MM. Beaulac,	M. Lang,
Lang,	M. Beaulac,
	Aypu,
	Beaulac,

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Chap. 227

## Chapitre 227

Règlement concernant  
les heures de fermeture des  
restaurants, salles de  
billards, etc. amendé.

Règlement pour amender le chapitre 203 des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc,"

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois-Rivieres comme suit, savoir:

Sec.

Lundi le 2 Décembre, 1912.

Sec. 1. - Les mots suivants sont ajoutés à la fin de la section quatre du règlement par le présent amendé et considérés comme en faisant partie:

"4. - Cependant il sera permis de faire usage d'écrous portatifs.

Sec. 2. - La section 7 du règlement par le présent amendé est supprimée et remplacée par la suivante:

"7. - Les restaurateurs et les propriétaires ou locataires de salles de billards, jeux de quilles, tir-madame, jeux de bagatelle, et tous autres jeux d'abonnement, avec des billards, des boules, des quilles, etc., ne pourront tenir leurs établissements ouverts au public de minuit à six heures du matin chaque jour de la semaine, et de minuit le samedi jusqu'à midi les dimanches, c'est-à-dire qu'ils ne pourront recevoir ou retenir aucune personne durant les heures prohibées.

Sec. 3. - Toutes les autres dispositions du dit chapitre deux ont trois des règlements de ce conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de dit conseil susceptibles d'en y appliquer, s'appliquent au présent.

Sec. 4. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

En présence de M. le Maire représentant la ville.

Et l'assemblée est continuée à jeudi, le (5) cinq décembre courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté.

M. Louis St. Louis auq  
Maire

M. Thé Desautprieux  
Secrétaire.

Après huit heures et quinze du soir, jeudi, le cinq décembre mil neuf cent douze, l'assemblée du soir, continuée à la fin de la soirée, faute de quorum. Les membres présents ce soir: M. M. Beaulac, Fougères et Piquart ont plus, après la dite assemblée à mardi, le dix décembre courant, à huit heures et quinze du soir.

M. Thé Desautprieux  
Secrétaire.

Approuvé.

Assemblée Dec 5<sup>o</sup> 1912.



# Mardi, le 10 Décembre 1912.

Assemblée Générale  
10 Décembre 1912.

Advenant huit heures et quinze de soir mardi, le dix, décembre  
mil neuf cent douze, Son Honneur le Maire E. Normand, ainsi que Mes-  
sieurs les Conseillers O. Deaulbe, G. Bellefeuille, L. Jougnot, R. Lamy, R.  
Fyaret et F. A. Venette, sont présents:

L'assemblée du 2 décembre est continuée comme suit:

de M. O. Deaulbe  
Rapport

Requête de M. O. Deaulbe sollicitant la remise de ses taxes.

de M. C. M. Gagnier  
Rapport

Requête de M. Charles et Germain et autres demandant qu'il soit  
apporté certains changements dans les ouvertures du bas du marché aux den-  
rées, de manière qu'un meilleur service de salarage.

de M. C. M. Dumoulin  
Lettre

Ce surintendant pour rapport au comité.  
Lettre de M. Charles Dumoulin à l'effet qu'il accorde avec plaisir  
à la corporation, le privilège de passer un fossé sous sa propriété formant  
l'intersection des rues St Paul et St-Gervaise projetée.

Acceptée.

de M. N. Noël  
Lettre

Lettre de M. Noël demandant que la corporation se  
charge des frais de pension de son garçon à l'école d'ouvriers.

Accordée.

de l'Association des  
Bouchers.  
Lettre

Lettre de l'Association des bouchers demandant qu'il soit donné  
une solution à la requête qu'ils ont soumise au conseil au sujet de la  
régulation du commerce de viande.

Aux comités permanents.

de MM. A. Allou &  
Langlois.  
Lettre

Lettre de MM. Allou & Langlois et autres informant le conseil  
qu'ils seraient disposés à construire et aménager un hôtel moderne de pre-  
mière classe, en cette cité, moyennant certaines conditions.

Référé aux comités permanents vu de droit par le conseil et renvoyé  
à ces messieurs pour cette assemblée.

de l'Association des  
Finances.  
Rapport

## Rapport:

Hôtel de Ville, 5 décembre 1912.

Le Comité des Finances, a l'honneur de faire rapport qu'il a  
examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement  
des sommes mentionnées dans les fac-similés suivantes: du 1<sup>er</sup> au 30 novem-  
bre 1912.

Bordeaux No 1.	54,373 08
do No 2.	6,157 03
	60,524 11

Mardi, le 10 Décembre, 1912.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Robt. Ryan, Pres.  
W. Lamy,  
B. G. Venette,  
C. Fougereis,  
O. Beaulac,

1<sup>re</sup> Motion.  
Pour adopter le rap-  
port du comité des fi-  
nances.

Proposé par M. Beaulac,  
Secrétaire par M. Fougereis.

Quels rapports Nos. 1 et 2 du comité des finances qui viennent  
être lus devant ce conseil soient adoptés.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefleur en amendement,  
Secrétaire par M. Lamy.

Quels rapports du comité des finances Nos. 1 et 2 soient  
adoptés en ajoutant le compte de "The John W. Duggall Canadian  
Iron Works Company" au montant de \$ 75.<sup>00</sup>

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre, Sous Hon-  
neur le Maire et tout pour, comme suit:

Pour:  
M. Bellefleur,  
Lamy,  
Venette,

Contre:  
M. Beaulac,  
Fougereis,  
Ryan,

La motion principale étant ensuite mise aux voix, est adoptée  
sur même division, telle qu'amendée.

Rapport de  
l'ingénieur de la cité  
concernant le déplacement  
des pompes à va-  
peur.

Rapport:

E. J. Desautels, Cor.  
Greffier de la Cité  
Trois Rivières.

Trois Rivières, 4 décembre, 1912.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 du courant, je dois vous dire que le  
détail du travail que M. Dugès s'est engagé à exécuter en rapport avec  
l'abaissment de la pompe No. 1 est consigné dans le mémoire qu'il a  
soumis au conseil et se résume au travail suivant: déplacer la pompe  
No. 1, démolir la masse et le siège de la pompe No. 1, élever les nouvelles  
fondations, amputer les fondations de la bâtisse vis-à-vis la pompe No.  
1, ainsi que les fondations de la pompe No. 2, refaire le siège et la masse,  
construction

Mardi, le 10 Décembre, 1912.

construire un mur de retenue à l'extrémité ouest de la masse, de manière à arrêter l'éboulement du sable, causé par la vibration, reposer la pompe sur son siège et faire une porte de communication entre les deux bâtiments s'il y a lieu.

Quant à l'idée de construire autour du moteur de la pompe No. 1, un mur en béton à paroi épaisse, comme il en a été question à l'assemblée de comité à sa séance du 29 novembre, je dois vous déclarer que je considère la chose comme impraticable.

Maintenant quant à la question de savoir s'il est trop tard pour entourer la pompe et le moteur avec un mur en béton, en vue de les protéger contre les hautes eaux du printemps, je dois vous dire que la chose est pratique, mais nécessite des précautions toutes spéciales au point où en est rendu le travail. Même après une prise de 72 heures, il est considéré comme difficile de lier deux couches de béton de manière à rendre le joint imperméable.

C'eût été de beaucoup plus désirable d'ériger le mur en question en même temps que la masse, la liaison entre les deux parties du mur aurait été parfaite et le résultat plus efficace.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Ben. Jugeois,  
Ingénieur de la cité.

Rapport

Trois-Rivieres, 5 décembre, 1912.

M. L. J. Desautels,  
Greffier de la cité  
des Trois-Rivieres.

Monsieur le Greffier,

Le 22 octobre dernier, 1912, vous me demandiez par une lettre si est encore valide un acte de donation fait par MM. Frigon et Dumoulin à la corporation en date du 27 novembre 1874.

Je puis vous dire que l'acte de donation est valide et encore en force en sa plénitude.

Votre dévoué,  
(Signé) Alfred Lévesque,  
Avocat de la cité.

Deux comités permanents.

Rapport

Rapport

des comités permanents pour la reddition de son acte de donation par Messieurs Frigon et Dumoulin à la corporation.

# Mardi le 10 Décembre 1912.

Rapport  
du Comptable-Auditeur  
sur les opérations de la  
cité pour les dix mois  
finissant le 31 octobre  
1912.

Mon Honneur le Maire  
et Messieurs les Echevins  
de la cité des Provinces.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant les opérations de la cité pour les dix mois finissant le 31 octobre 1912, ainsi que l'état des dépenses sur les appropriations votées pour le mois de novembre 1912. d'après les états suivants:

Etat "A" - Etat des recettes de la cité, d'après la base Générale, démontrant les argentés perçus, c'est-à-dire le Trésorier en compte avec la dite cité, pour les dix mois finissant le 31 octobre 1912.

Etat "B" - Etat des dépenses de la cité, d'après la base Générale, démontrant les argentés dépensés, c'est-à-dire le Trésorier en compte avec la dite cité, pour les dix mois finissant le 31 octobre 1912.

Etat "C" - Détails des dépenses sur les comptes de Revenu et du Capital, d'après chaque compte au Grand Livre, après déduction des comptes (Cobais et Soldes) sont, tels qu'ils sont détaillés par l'état "A" des Recettes, pour les dix mois finissant le 31 octobre 1912.

Etat "D" - Démontrant la vérification du Grand Livre, pour les comptes Revenu et Capital, après avoir ajouté les comptes (Cobais et Soldes Débiteurs), et les balances au Fongue, et au main, au 31 octobre 1912.

Etat "E" - Etat des appropriations votées par le Conseil de Ville à sa séance du 5 octobre 1912 et les dépenses sur le Revenu, imputables sur les dites appropriations.

Etat "F" - Etat démontrant les appropriations votées par le Conseil de Ville à sa séance du 5 août 1912, et les dépenses imputables sur les dites appropriations au 30 Novembre 1912.

La balance au Fongue et au main au 31 décembre 1911, après déduction des comptes au débit, était de \$92,764.42, laquelle a été vérifiée par M. Gauthier, (moins les fonds d'amortissement) et remis au Trésorier. Cette balance apparaît à l'état "A" des Recettes.

Après avoir examiné la balance du Secrétaire Trésorier au 31 décembre 1911, laquelle est de \$11,771.72, comme je suis en caisse, je dois vous dire que la balance réelle établie par M. Gauthier et vérifiée par moi (moins les comptes de Banque et Fonds d'Amortissement et le compte des Incendies à la Banque d'Abbeville au débit de \$10,234.14, lesquels le Secrétaire-Trésorier me dit ne pas avoir tenu compte dans sa conciliation du 31 décembre 1911.) est de \$25,425.44, tel qu'il apparaît à l'état "A" des recettes, comme étant au débit, donc la balance n'est pas du tout la même.

Vous

Mardi, le 10 Décembre, 1912.

Vous constaterez par l'état "D" démontrant la vérification des comptes du Grand Secré, que le montant de \$4828,57 payé en 1912 et chargé en dépenses à la caisse de 1911, tel que mesd. faisait voir dans son rapport M. Coitthier pour plusieurs autres montants, il est tout à fait reconnu que la balance de \$41,771,72 comme argent en caisse au rapport du Secrétaire Trésorier au 31 décembre 1911. Je m'enonce et je suggèrerai à votre Honorable conseil de bien vouloir ne pas faire distribuer aux contribuables, le rapport du dit Secrétaire Trésorier, tant que le bilan des comptes de la cité établissant le bilan réel ne soit pas complètement établi et vérifié.

Je vous demanderais de bien vouloir adopter les demandes faites à votre Honorable conseil par mon rapport du 4 octobre (sauf celles déjà accordées) pour la bonne administration de la cité.

Il a été emprunté des billets promissaires pour comptes au débit un montant de \$49,500.00; le montant payé pour comptes chargés à la caisse de 1911 (S. J. Héaulmiers \$4828,57); un montant de \$7,307,94 journalisé au journal No. 1, (compris dans le montant de \$9,916,05 Etat "D"); ces trois montants représentant \$61,636,51.

Le montant total des dépenses sur le capital est de \$61,333,64, à ajouter le montant des dépenses sur le capital payées en 1912, pour soldes de 1908 à 1911, journalisé au journal No. 1, \$2,608,41 représentant le montant de \$63,941,75 à ajouter au montant de \$61,636,51 du paragraphe précédent, formant le montant total de \$125,578,26, après déduction des emprunts totaux au 30 novembre 1912 au montant de \$114,755,00, il resterait une balance que la cité figurait emprunter sur le compte du capital, conformément à sa charte, clause 214, de \$10,823,26.

Dans le montant de \$114,755,00, pour le total des emprunts au 30 novembre 1912, est compris le montant de \$15,400,00 emprunté sur les revenus de l'année, donc le montant total autorisé par la charte de la cité, pour les emprunts temporaires clause 210, c'est-à-dire \$20,000,00 serait entièrement à la disposition du conseil de ville en sus du montant de \$10,823,26.

Je vous prie de bien vouloir passer une résolution déterminant que le Contrôleur-Crediteur soit autorisé à faire le relevé nécessaire des comptes afin d'établir le bilan démontrant la situation financière réelle de la cité.

Respectueusement soumis:

(Signé) A. Sapin,  
Contrôleur-Crediteur,

Trois Rivières, 5 décembre, 1912.

Aux comités permanents.

# Mardi le 10 Decembre, 1912.

3<sup>e</sup> Motion  
Bourgeois de laques  
M<sup>rs</sup>. Olive Bellin  
et Louis Vignas.

Propose par M. Ryan,  
Secondi par M. Baylac,

Que les taxes dues par Mademoiselle Olive Bellin et M. Louis Vignas soient déduites de leurs comptes et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Déclaration de propriété  
sur vapeur "Glaival".

Propose par M. Dugas,  
Secondi par M. Bellefleur,

Que le Secrétaire du Conseil de la cité des Trois-Rivières soit autorisé à signer un document assomment intitulé: "Declaration of Ownership on behalf of a Body Corporate" concernant le bateau à vapeur "Glaival", tel qu'il veut la loi maritime du Canada, lequel document vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Déclaration de propriété  
sur vapeur "Sorel".

Propose par M. Dugas,  
Secondi par M. Lamy,

Que le Secrétaire du Conseil de la cité des Trois-Rivières soit autorisé à signer un document assomment intitulé: "Declaration of Ownership on behalf of a Body Corporate" concernant le bateau à vapeur "Sorel" tel qu'il veut la loi maritime du Canada, lequel document vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Maison-voies d'hypothèque  
sur vapeur "Glaival".

Propose par M. Bourgeois,  
Secondi par M. Bellefleur,

Que le Trésorier de la Corporation de la cité des Trois-Rivières soit autorisé à signer un document qui a pour effet d'annuler et d'étendre l'hypothèque qui existe actuellement sur le vapeur "Glaival" en date du 3 juillet 1908, lequel document vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
Maison-voies d'hypothèque  
sur vapeur "Sorel".

Propose par M. Bourgeois,  
Secondi par M. Lamy,

Que le Trésorier de la Corporation de la cité des Trois-Rivières soit autorisé à signer un document qui a pour effet d'annuler et d'étendre l'hypothèque qui existe actuellement sur le vapeur "Sorel" en date du 3 juillet 1908, lequel document vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion.  
Achat de terrain à  
M<sup>rs</sup>. Joseph Dubaine.

Propose par M. Bourgeois,  
Secondi par M. Ferrette,

Que son Honorable Maire soit autorisé à signer un acte de vente pour la Corporation de la cité des Trois-Rivières à Ephrem Dubaine,

plâtrier



Lundi le 16 Décembre 1912.

Assemblée Régulière  
16 Dec<sup>r</sup> 1912.

D'une assemblée régulière, du conseil, de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le sixième jour de décembre, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à huit heures et quinze du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

M. Honoré Le Moine  
M. J. Desjardins

S. P. Normand,  
O. Desjardins,  
J. F. Fellepulle,  
L. L. Fougère,  
Nap. Lamy,  
Robt. Lacombe,  
A. L. Fortin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. J. Desjardins

Requête de M. Joseph Paulin sollicitant une position d'inspecteur sanitaire.

de M. E. B. Allen

Requête de M. H. C. Allen sollicitant la nomination d'un inspecteur en chef.

de M. J. Desjardins

Lettre de M. J. A. Dubois relative à l'offre de vente de certains terrains qui lui a été faite par M. Alphonse Gingras.

de "l'Action Sociale"

Lettre de "l'Action Sociale" à l'effet qu'il n'a été publié dans ce journal aucune annonce de la "International Automobile League", à moins qu'il ne soit un article qui aurait passé par la rédaction.

de "The Diamond White Star Co. Ltd."

Lettre de "The Diamond White Star Co. Ltd." demandant qu'il lui soit accordé une décharge de \$5,000 sur l'hypothèque qu'elle a consentie à la corporation.

de Canadian Fire Underwriters' Association

Lettre de "Canadian Fire Underwriters' Association" accompagnée d'un avis touchant les précautions à apporter dans les décorations et le soin général des maisons durant les fêtes de Noël, afin d'éviter tout accident par le feu.

du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Lettre du gouvernement de la Nouvelle-Écosse incluant lettres patentes en faveur de la corporation de certains terrains sur les îles St-Christophe et St-James.

Comités permanents.

Chef de police.

Rapport



Lundi, le 16 Décembre, 1912.

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
 & Messieurs les Echevins  
 de la Ville.

Selon votre désir, j'ai fait l'examen de certains travaux projetés au Marché aux Porcs, à savoir, changer la manière d'ouvrir les portes du bas et la pose de cabinets d'aération dans la salle du haut du marché, et j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Quant je ne suggérerais pas de changer la manière dont les portes ouvrent, actuellement pour les faire ouvrir sur les deux côtés, parce que d'abord cela pourrait être cause d'accidents, et qu'ensuite il serait très difficile de les tenir en bon état sur des pentures à brant, parce qu'elles sont ouvertes trop souvent. Je crois qu'il devrait plutôt être posés des ressorts à air comprimé pour qu'elles puissent se fermer d'elles-mêmes, et cela durant la saison d'hiver seulement, ces ressorts devant être substitués au printemps aussitôt qu'il ne serait plus nécessaire que les portes soient tenues fermées continuellement.

Pour ce qui est de la pose de cabinets d'aération dans la grande salle, je crois qu'il serait très difficile de les protéger, contre le froid, surtout par la température qui se trouvera dans les étages plus bas, mais pour remédier le plus possible à cette objection, je suggérerais que si votre Conseil décidait la pose, qu'ils soient posés à l'Estime, du marché, du côté de la rue Cardoux, et au-dessus de la chambre du blé du Marché, et d'y transporter en même temps l'évier qu'il y a au centre, ainsi que la cloison qui sert à diviser la cuisine de la salle, et ensuite sera le plus propice à tenir les tuyaux en bon état, vu que la chambre du blé est chauffée continuellement, et qu'il n'y aura qu'à l'étage des bouchers où le froid pourra se faire sentir le plus fortement.

Pour ce qui regarde l'éclairage du bas du Marché qui est très mauvais, je suggérerais que les lampes actuelles de 16 chandelles soient remplacées par des lampes "Lampes", qui sont au nombre de trente-cinq, et je crois que cela donnerait satisfaction.

Respectueusement soumis,

(Signé) Lrs. Parent,

Inspecteur de Ville,

Paris-Riviers, 13 décembre, 1912.

Rapport

Rapport  
 de l'Inspecteur de  
 Ville sur les chan-  
 gements à apporter dans  
 les ouvertures et dans  
 l'aération du marché  
 aux Porcs.

Lundi le 16 Décembre, 1912.

Rapport

Rapport:

par l'inspecteur de ville  
sur la réclamation de M.  
Greffier Mauvrotte.

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Conseillers  
de la Cité.

Après avoir fait toutes les informations possibles au sujet  
de la réclamation de M. Greffier Mauvrotte, informations faites auprès du  
contenuaire, des travaux auxquels M. Mauvrotte était employé, il est cer-  
tain que ce dernier a été inscrit sur les listes de paye pour tout le temps  
qu'il a travaillé à l'endroit supposé avoir donné lieu à la dite réclamation.

Respectueusement soumis,  
(Signé) M. Parant.

Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 16 décembre, 1912.

Référé à l'aveant.

Rapport

Rapport:

de l'inspecteur de la  
Cité pour état comparatif  
des conduites en béton et  
en grès.

Trois-Rivières, 13 décembre, 1912.

J. D. Desaulniers, Esq.  
Greffier de la Cité.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre un état comparatif du prix des  
conduites en béton et en grès, avec tous les accessoires nécessaires pour construction  
de canaux d'égoût, tel que requis par votre communication du 3 courant.

Comme il vous sera facile de le constater, en consultant l'état actuel-  
lement soumis, le prix du béton est considérablement en faveur de la conduite en  
grès, mais je considère que tous les autres avantages sont en faveur de la con-  
duite en béton et parmi les principaux je signale les suivants à votre attention:

- 1<sup>o</sup> Les conduites en béton sont beaucoup plus fortes et la cause occasionnée  
par le mouvement est à peu près nulle.
- 2<sup>o</sup> La durée des conduites en béton faites avec de bons matériaux est  
considérée comme permanente.
- 3<sup>o</sup> La force et le collet de la conduite en béton est fait absolument  
juste, il y a économie de 50% de temps dans le passage et le forage de ces  
travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre humble serviteur  
(Signé) Eug. Durocher.

La

Lundi, le 16 Décembre, 1912.

La Corporation de la Cité des Trois-Rivières.  
État comparatif du prix des tuyaux d'égoût en béton et en grès.

Béton				Grès.		
Diamètre	Par pied linéaire	Connexions.	Boudes.	Par pied linéaire	Connexions	Boudes.
6"	\$ 0.18	1 10	0 80	\$ 0.13	0 70	0.45
9"	32	1 65	1 25	25	1 35	90
12"	45	2 50	2 ..	44	2 10	1 65
15"	62	4 30	3 70	56	2 50	2 10
18"	80	7 ..	5 25	62	3 25	3 ..
18" Arme	84					

Trois-Rivières, 12 décembre, 1912.  
(Signé) Eug. Bourgeois,  
Ingénieur de la Cité.

Comité permanent.

Rapport:

Trois-Rivières, 16 décembre, 1912.

M. L. J. Desaulniers,  
Greffier de la Cité  
des Trois-Rivières.

Re: L. Chouler vs La Corporation.

Messieurs,

Jugement en cette affaire a été rendu aujourdhui et la Corporation a été condamnée à payer \$25.00 et les frais d'instance de \$150.00

Lorsque la défense a été faite en cette affaire, nous avons produit à l'encontre de l'action des moyens de droit et nous nous sommes appuyés pour demander le renvoi de la dite action sur une cause Chouler vs La Corporation de la Cité de Montrial.

Cette cause a été jugée en l'absence de Révision le 12 novembre 1910 par les Honorables Juges Desormeaux, Charbonneau et Dumont, qui ont spécialement déclaré que

"Les constables de police nommés par les corporations municipales sont dépositaires d'une part d'autorité publique et ont le devoir d'exécuter les prescriptions

prescriptions

Rapport  
de l'inspecteur de la Cité  
concernant les nominations de  
Louis Desaulniers.

Lundi, le 16 Décembre, 1912.

"prescriptions de la loi ou de règlements qui en émanent par délégation. Ils ne sont donc en aucune façon les pupilles des municipalités dont la responsabilité n'est pas engagée pour leurs actes de quelque nature qu'ils soient."

Cette cause a été inscrite en Appel du jugement de la cour de Québec, mais jugement n'a pas encore été rendu.

Le 10 janvier 1911, dans la cause de L'Incorporation de la Cité de Montréal, l'Honorable Juge Dumas a jugé le contraire de ce qui décide par la Cour de Québec, dans la cause de Québec.

Il y a donc trois Juges de la Cour de Québec qui sont d'opinion que la Corporation n'est pas responsable et deux Juges qui sont d'opinion contraire.

Dans les circonstances, je crois, que cette cause qui, à mon point de vue, a beaucoup d'importance pour la cité, devrait être portée en Cour de Québec, afin d'obtenir un jugement qui à mon sens devra fier la Corporation, sur cette question de responsabilité.

(Signé) Votre dévoué,  
Alfred Géry,  
Avocat de la cité.

Aux comités permanents.

Proposé par M. Brou, Secrétaire par M. Brou.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants, à six mois de leur date, accointés à tant de cinq pour cent l'an: En faveur de M. Octave Nault, pour la somme de deux mille cinq cents piastres, en date du onze décembre 1912; en faveur de M. Pierre Lord, pour la somme de deux mille piastres, en date du onze décembre 1912; en faveur de M. Albert Giroux, pour la somme de deux mille piastres, en date du onze décembre mil neuf cent douze; en faveur de Fernand Rosa Desautels, pour la somme de six mille piastres, en date du onze décembre 1912; en faveur de M. Richard Gauthier, pour la somme de mille piastres, en date du onze décembre 1912; en faveur de M. Hercule Hamelin, pour la somme de cinq mille piastres, en date du onze décembre 1912; en faveur de l'Honorable P. J. Cooke, pour la somme de deux mille piastres, en date du onze décembre 1912, et en faveur de Paul Octavio Duchaine St Pierre, pour la somme de mille piastres, en date du quatorze décembre 1912.

Adoptée.

Proposé par M. Lamy, Secrétaire par M. Lamy.

Que

Motion. M. Nault, promissive en faveur de M. Octave Nault et al.,

Motion. Direction par M. Lamy, Comité par M. Lamy.

Lundi le 16 Décembre, 1912.

Que le Maire et M. l'Edouard Fougere soient delegues pour le Conseil devant le Comite des bills privés, à Québec, pour assister à l'examen du bill des amendements à la charte de cette cité, et dans le cas où le dit M. Fougere ne pourrait s'absenter pour la circonstance, qu'il soit remplacé par M. l'Avocat de la cité.

Adoptée.

Vois de motion:

Je donne avis pour les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution prise par le dit Conseil à sa séance du quinze de novembre dernier (1912) et qu'elle est comme suit:

1<sup>o</sup> Proposé par M. O. Desaulles

Secondé par M. Charles Fougere.

Que la requête de M. John Duvivier en date du 21 octobre dernier, afin d'obtenir une concession de terrain dans la commune, pour y établir un lac artificiel et y créer de la place de consommation d'une quantité supérieure, soit accordée suivant le rapport de l'Officier de santé qui vient d'être lu devant ce Conseil, recommandant cette entreprise soit rappelée et approuvée.

En Conseil, ce 16 décembre, 1912

(Signé) M. Lamy.

Le Conseil se réunira, à mardi, le sept de janvier prochain (1913), à huit heures et quinze du soir.

Adoptée

Henri Thibodeau  
Maire

M. Desaulles  
Secrétaire.

Trois Rivières, 21 décembre, 1912.

Au Secrétaire du Conseil  
de la Cité des Trois Rivières.

Je communique une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois Rivières pour lundi, le vingt-trois décembre courant, à neuf heures du soir, re: Achat de terrain de M. le Docteur Hébert.

(Signé) L. P. Normand  
Maire.

Vois de motion de M. l'Edouard Lamy.

Approuvé.

Commissaire pour Assemblée Spéciale.

Lundi, le 23 Décembre, 1912.

Assemblée spéciale.  
23 Dec. 1912.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour de décembre, en l'honneur de Notre Seigneur mil neuf cent douze, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Desaulac,  
J. S. Bellefeuille,  
Ch. Bourgeois,  
N. Lamy,  
J. A. Verette.

Notion.  
Vote par procuration par  
M. J. E. Hébert.

Proposé par M. Verette.  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Monsieur J. E. Hébert, à la corporation de la cité des Trois Rivières, de certains terrains faisant partie des rues Cortin, Tenon, Chausseflou, Cook, D'Espoir et Angoulême, pour le prix et somme de vingt centins au pied en superficie, lequel acte a été fait par J. A. Stuel, Esq. P. Q., et vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Adopté  
Louis P. Normand  
Maire

M. P. Desaulac  
Secrétaire.

Corporation pour  
Assemblée spéciale.

Trois Rivières, 28 décembre, 1912.

Au Secrétaire du conseil  
de la cité des Trois Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois Rivières pour lundi, le trente décembre courant, à neuf heures du soir, concernant certains emprunts et escompte aux banques, et immunité des propriétés religieuses.

(Signé) L. P. Normand  
Maire.

# Lundi, le 30 Décembre, 1912.

Assemblée spéciale  
30 Dec 1912

Une assemblée spéciale du conseil de ville convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le trentième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent douze, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Eclairés

J. P. Normand,  
O. Beaulac  
R. Ryan  
J. A. Venette.

Lettre  
du Comptable de l'Épargne

Lettre de la Banque d'Halifax, informant le conseil qu'elle sera obligé à l'avenir de porter l'état d'escompte de la corporation de 5% à 6%.

Lettre  
du Contrôleur-Auditeur

Lettre du contrôleur-auditeur, accompagnée d'un état des opérations de la cité, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 1912.

Lettre  
du May. J. B. Clarke

Lettre de remerciements de la Grande May. J. B. Clarke, relativement à l'inscription de la taxe du garage, accordée en faveur des institutions religieuses.

1<sup>re</sup> Motion.  
Objets de la loi  
résolus par M. J. B. Clarke

Proposé par M. Beaulac,  
Secondé par M. Ryan.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires au montant de \$750.00 à titre d'emprunt temporaire pour payer l'achat de certains terrains faisant partie des rues Cartier, Parson et autres, suivant résolution, de ce conseil en date du vingt-trois décembre courant, le tout formant une superficie de cent trente-neuf mille sept cent seize pieds à raison de cinquante centimes du pied, et les honoraires, des procureurs à l'arbitrage, frais d'actes, Manographie, etc.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Emprunt de \$5500.00  
sur billets promissaires.

Proposé par M. Ryan  
Secondé par M. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires pour une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents cinquante, afin de faire face aux dépenses actuellement en cours et celles qui deviendront dues à lui au 31 décembre courant.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Emprunt de \$2500.00  
sur billets promissaires.

Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Beaulac.

Que le Conseil de la cité soit autorisé à emprunter une somme de

Lundi, le 30 Décembre, 1912.

de deux mille cinq cents francs afin de faire face aux dépenses actuellement  
en cours et celles qui demandent des fonds au 31 décembre courant, le dit  
Président devant donner des reçus temporaires qui seront ratifiés par le  
Conseil de Ville, autorisant l'émission de billets provisoires en rempla-  
cement des dits reçus.

Adoptée.

Ors de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière  
vus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement éta-  
blie l'16, concernant la taxe du pavage, soit annulé de manière à accorder le  
droit d'immunité aux propriétés religieuses relativement à la taxe, ci-dessus,  
de même qu'à faire remise de la dite taxe du pavage qui a été collectée sur  
les dites propriétés religieuses pour l'année courante.

En Conseil, ce 30 décembre 1912.

(Signé) J. A. Verette.

Et la séance est levée.

Adopté  
Louis J. Normand  
Maire

E. Desautels  
Secrétaire.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières  
tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, mardi, le septième jour de janvier, en  
l'an de Notre Seigneur mil neuf cent seize, à huit heures et quinze du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Conseillers

J. Normand,  
O. Desautels,  
J. A. Desautels,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Laroque,  
Robt. Laroque,  
J. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Adrien Laroque sollicitant la remise de ses taxes  
pour les années 1908, 1909 et 1910, pour cause d'infirmité.

Aux comités permanents.

Avis de motion de M.  
Edouard Verette.

Assemblée Régulière  
7 Janvier 1913

Requête  
de M. Adr. Laroque.



# Mardi, le 7 Janvier, 1873.

- de M. M. C. Briquet. Requête 2. Requête de M. Alfred Frigon, demandant à acheter la quantité de pierre concassée suffisante pour fabriquer les traverses enciment de la Corporation. **Accordée.**
- de M. P. B. B. Requête 3. Requête de M. Philias Delaud sollicitant la permission de déplacer la glacière dans l'ital de boucher qu'il occupe au marché aux denrées. **Au Surintendant.**
- de M. E. D. Requête 4. Requête de M. Edgar Desbuis, demandant la remise de ses taxes comme locataire, au No 13 rue Duane, ou qu'il est devenu acquiesneur de cette propriété et a payé taxes comme propriétaire sur icelle pour l'année en cours. **Accordée.**
- de M. J. P. Requête 5. Requête de M. Joseph Fontaine, demandant qu'il lui soit fait une réduction sur son compte de taxes pour 1871, de la différence entre un montant de loyer annuel de \$138.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé au rôle d'évaluation et celui de \$84.<sup>00</sup> qu'il a payé seulement. **Accordée sur affidavit attestant que son loyer n'a été que de \$7.<sup>00</sup> par mois.**
- de M. E. L. Requête 6. Requête de M. E. L. Landry, demandant à être ré-installé dans sa position d'inspecteur sanitaire. **Aux comités permanents.**
- de M. A. L. Requête 7. Requête de M. Arthur Lapala, demandant l'obtention d'une licence pour tenir un ital privé de boucher au coin des rues St. Paul et St. Charles. **Accordée.**
- de M. W. B. Requête 8. Requête de James William Ritchie sollicitant l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville pour une soirée de charité à être donnée vers la fin de janvier. **Accordée.**
- de Sir L. G. Lettre 9. Lettre de Sir Louis Guin, procureur général accusant réception des documents et papiers entre O. Virginia, pour infraction à la loi des licences. **Accordée.**
- de M. C. A. M. Lettre 10. Lettre du Contrôleur du Revenu à l'effet que sur les ordres du percepteur, les officiers du revenu sont allés faire une saisie chez M. Victor Virginia, mais sans succès. **A l'Honorable Procureur général lui disant que cette manière d'agir est dérivée et non en vue de la Corporation.**
- de M. C. A. M. Lettre 11. Lettre de M. C. A. M. Morneau soumettant qu'il n'a rien à faire cette année avec le rapport avec la propriété ou la location d'un certain terrain.

Mardi, le 7 Janvier, 1913.

terrain de balles au champ, rue St. Jean

Accordé après affidavit et lui rappelle lettres du Conseil.

Lettre de The Canada Iron Corporation, Ltd.

Lettre de The Canada Iron Corporation, Ltd. demandant à acheter quinze tonnes de fer en cas de certains travaux de réparations qu'ils ont à faire à leur fonderie.

Accordée.

Lettre de M. Jean Noel

Lettre de M. Jean Noel à l'effet qu'il ne fabrique plus de canots.

Lettre de The Nakawo Co. Ltd.

Lettre de The Nakawo Co. Ltd. attirant l'attention du Conseil sur le fait qu'il s'érige, dans le voisinage de ses usines, des maisons contenant des chambres noires, et demandant que le Conseil interdise la construction de ce genre d'habitations.

Aux comités permanents.

Lettre de M. M. Germain & Co.

Lettre de M. M. Germain & Co. demandant la remise d'une somme de \$100. balancée de contrat pour la construction du pont entre les îles St. Christophe et de la P. d'Orléans.

Al'Ingénieur, et ordre de payer si le rapport est conforme.

Lettre de la C. du Grand Parc

Lettre de la C. du Grand Parc à l'effet qu'elle ne peut se rendre à la demande du Conseil en ce qui concerne le changement d'horaires de son train à Point's Landing.

Lettre de M. F. W. Mahon

Lettre de M. F. W. Mahon, de la ville d'Ottawa, demandant obtenir certaines informations quant au système d'approvisionnement d'eau en usage en cette cité.

Al'Ingénieur pour réponse.

Lettre de M. E. L. Simard

Lettre de M. E. L. Simard réclamant une somme de cinq dollars pour dommages causés à sa voiture à la date du 3 courant, par suite du mauvais état d'entretien de la rue Queen où la Corporation est à faire certains travaux de creusage pour y passer le tuyau de la rue.

Al'Intendant avec ordre de régler.

Lettre de M. A. G. French

Lettre de M. A. G. French, sollicitant le remboursement d'un certain montant pour taxes qu'il prétend avoir payées en trop pour une certaine limite de temps pendant lequel il n'avait payé d'impôt en cette ville.

Aux comités permanents.

Lettre de The Bell Telephone Co.

Lettre de The Bell Telephone Co. à l'effet qu'elle est prête à fournir quatre paires de fils souterrains à raison de \$25 par année, pour compléter l'installation du système d'alarme.

Accordée pour terme de 10 ans.

Mardi, le 7 Janvier, 1913.

de M. J. J. Rivin

Le Secrétaire donne lecture d'un procès-verbal de la part de M. J. J. Rivin demandant la Corporation de donner suite et de ne pas révoquer sa résolution du 4 novembre 1912, en s'opposant, en ce qui concerne une concession de terrain pour y établir un lac artificiel.

du Comité des Finances

Rapport:

L'arrêté

Hôtel de Ville, 7 janvier, 1913.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 déc. 1912.

Bordeaux No 1.	31,228 76
" " 2.	5,810 61
" " 3.	7,959 17
Total	\$ 44,998 54

Respectueusement soumis,

(Signé)

Robt. Piquet, Prés.  
O. Seaulac,  
C. Bourgeois,  
H. A. Beresté,  
R. Lamy,

Motion.

Proposé par M. Seaulac,  
Secondé par M. Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

de M. J. J. Rivin

Le rapport de l'ingénieur de la cité au sujet des travaux de connexion du collect reliant les tuyaux de gaz à la conduite, ainsi qu'au sujet du recul du mur d'entourage de la pompe #1.

- 1<sup>o</sup> - Faire le changement des tuyaux à la conduite dès que la saison le permettra.
- 2<sup>o</sup> - Surveiller le travail.

de M. J. J. Rivin

Le rapport de l'arrêté de la cité concernant le droit d'occupation par la Corporation d'un transport de bal à Loyer par M. M. Martel au gouvernement provincial, en règlement de taxes municipales.

# Mardi, le 7 Janvier, 1913.

municipales, scolaires, drainage, fonds d'amortissement et intérêts sur emprunt des incendies, etc., dues sur sa propriété depuis le 20 décembre 1909 à date.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefleur,  
Secrétaire par M. Verette.

Nomination du Maire Suppléant.

Que M. l'Edouard Charles Bourgeois soit nommé Maire Suppléant pour le semestre en cours.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ryan  
Secrétaire par M. Bellefleur.

Vote par marchand pour l'achat de matériel agricole et matériel agricole.

Que son Honneur le Maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer un acte de marchand entre "The General Chemical Products and Explains Co. Ltd" et la corporation de la cité des Trois Rivières, concernant l'établissement d'une manufacture d'explosifs dans la cité des Trois Rivières, et ce, suivant acte préparé par J. E. Normand, Cor. P. O., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Paulac,  
Secrétaire par M. Ryan.

Prévoir de banque à M. Bury Bourgeois.

Que le Trésorier de la cité soit autorisé à remettre à M. l'ingénieur B. Bourgeois un chèque au montant de \$75.00 que ce dernier a déposé entre les mains pour payer les frais de voyage et d'inspection de M. C. Lester, concernant la nouvelle prise d'eau.

Adoptée sur division de cinq pour et un contre, M. l'Edouard Bellefleur votant contre.

Vote par marchand de M. l'Edouard Bourgeois.

Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes, qui au temps et en la manière vobis par la loi et les règlements de ce conseil, je propose l'adoption d'un règlement pour amender la section 21 du règlement concernant les chemins et grèves, de manière à empêcher la construction de bâtisses avec chambres noires etc.

En conseil, ce 7 janvier 1913.

(Signature) O. Lamy.

Et le conseil s'est réuni à lundi, le 30 janvier en cours, à huit heures et quinze du soir.

M. l'Edouard Bourgeois  
Secrétaire

Adopté  
M. l'Edouard Bourgeois

Approuvé.

# Lundi le 20 Janvier, 1913.

Assemblée Régulière.  
20 Janv. 1913.

D'une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le vingtième jour de janvier, en l'après midi de quatre heures, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. P. Normand,  
O. Paulac,  
J. F. Pelletier,  
Chs. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
F. O. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. S. Foubert  
Requête

Requête de M. S. Foubert sollicitant le privilège de pomper l'eau dont il a besoin pour alimenter les chaudières de son moulin et de ne payer la taxe de l'eau qu'au prorata de l'évaluation de sa bâtisse.

Aux comités permanents.

de M. A. B. B. B.  
Requête

Requête de M. A. B. B. B. demandant qu'il soit mis sur le même pied que les autres manufacturiers quant au paiement des taxes de l'eau.

Aux comités permanents.

de M. W. H. H.  
Requête

Requête de M. W. H. H. demandant qu'il lui soit fait une réduction sur son compte de taxes pour 1912, de la différence entre son montant de loyer annuel de \$180.<sup>00</sup> pour lequel il est chargé, au titre d'évaluation, de payer de \$120.<sup>00</sup> qu'il paie seulement.

Accordée sur affidavit.

de M. J. B. B.  
Requête

Requête de M. J. B. B. demandant une atténuation de charges à sa propriété, rue Fontenelle.

Accordée.

de M. J. B. B.  
Lettre

Lettre du département du service naval concernant le compte de taxes de Macconi Wireless Telegraph Co.

Aux comités permanents.

de M. J. B. B.  
Lettre

Lettre de The Lumber Realty Co. Ltd. concernant la demande d'approbation d'un plan de subdivision du lot No. 423 du cadastre, déjà soumis devant le conseil.

de M. J. B. B.  
Lettre

Lettre de North Shore Power Company <sup>à l'effet</sup> que les travaux d'abaissement de la pompe No. 1, à Lévesque, ne lui sont pas satisfaisants.

Aux comités permanents.

de M. J. B. B.  
Lettre

Lettre du contrôleur de la cité demandant que le conseil approuve la

Lundi, le 20 Janvier, 1913.

La présente séance à une date rapprochée pour considération du rapport du Trésorier pour l'année fiscale écoulée; et demandant en outre la formation d'une résolution pour autoriser les Trésoriers à accepter des prêts d'argent des particuliers, à 5% l'an.

Ces comités permanents et obtenir l'opinion de l'avocat.

Rapport:

Trois-Rivières, 14 Janvier, 1913.

S. J. Desautels, Esq.  
Greffier de la cité.  
Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 courant ainsi qu'une copie de la lettre de Messieurs Germain et Page; demandant la remise de \$400.<sup>00</sup> représentant la balance restant sur le montant de leur entreprise pour la démolition de la culée nord-est du vieux pont de l'Arche de la Potherie tel qu'il figure dans le contrat entre la corporation et Germain & Page; en réponse, je crois devoir vous informer que je me suis rendu au site du vieux pont de l'Arche en compagnie de Monsieur Page et j'ai constaté qu'un corps de culée en question avait été dressé complètement d'aplomb jusqu'à la ligne d'eau et que tous les matériaux avaient été enlevés.

Je suis satisfait que cette partie du contrat a été exécutée convenablement, cependant je considère qu'il serait avisable d'inviter l'ingénieur du gouvernement local à faire l'inspection de l'emplacement de la culée avant de donner suite à la réclamation de Messieurs Germain & Page.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) René Fonguerois,  
Ingénieur de la cité.

Inviter M. l'Ingénieur de la Province à venir faire l'inspection de ces travaux.

Rapport:

A Son Honneur le Maire,  
A Messieurs les Élus de la cité.

Selon votre désir, je me suis rendu le 10 du courant à l'établissement de M. Philias Deland, pour examiner certains changements

Rapport  
des Ingénieurs de la cité  
sur la demande de M. M.  
Germain & Page pour  
l'ajustement de la balance  
de leur contrat pour pont  
de l'Arche de la Potherie.

Rapport  
des Inspecteurs de la Ville  
concernant les requêtes de  
M. Philias Deland  
pour déplacement de  
la culée.

Lundi, le 20 Janvier, 1913.

changements que ce monsieur voudrait faire faire audit état, tels que formules dans sa demande à votre conseil, à la séance du 7 janvier courant 1913, et j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant.

Que ces travaux consisteraient principalement dans le déplacement de la glace de son lieu actuel, pour la refaire le long du mur extérieur de la bâtisse, et dont partie serait audit état de l'état de l'état, devant protéger en dehors et à côté du dit état, dans cette partie du passage de l'escalier central, sur le devant du Marché, attenant au dit état; l'espace à être employé en dehors de l'état serait de 6 pieds et demi en sens longitudinal de la bâtisse, et de 9 pieds en sens transversal. La glace d'après ces mesures avancerait de 15 pouces vis-à-vis la vitre du premier chassis auprès de l'état.

L'état devant être occupé par la glace au sein actuellement qui au locataire de l'état pour y déposer de la viande, etc., et n'est d'aucune utilité pour le public. M. Déland fera aussi faire tous les travaux nécessaires pour ces changements, tels que travaux de revêtement, réparation de plancher, etc., etc. à tous ses frais et dépens, sans aucun déboursé pour la corporation.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Mrs. Parent  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 10 janvier 1913.

Accordé.

Rapport:

Trois-Rivières, 20 janvier, 1913.

A Son Honneur le Maire  
et Messrs. les Élus de la  
Cité de Trois-Rivières,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre conseil, la démission de M. J. Blanchette, comme membre régulier du corps de police et pompier de la cité pour les raisons mentionnées dans sa lettre, d'après l'examen que j'ai fait subir aux divers candidats, je recommande la nomination de M. Sanguier Coupille comme étant celui le plus qualifié pour remplir et remplir la charge laissée vacante, aux conditions et obligations exigées par votre conseil.

Votre tout dévoué serviteur,

(Signé)

Rapport  
au Chef de Police au  
sujet de la démission de  
M. Joseph Blanchette.

Lundi le 20 Janvier, 1913.

(Signé) Emile Berthiaume,  
Chef de Police.

Accordé

Rapport:

Trois-Rivières, 20 Janvier, 1913.

Monsieur le Maire  
et Mess. les Echevins,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre Conseil le rapport demandé au sujet des lampes nouvelles, dont j'ai été installé pour l'éclairage des rues Cartier, Duval, Beauplout, Coote, Devoir et Argenteuil nouvellement acquises de M. le Dr. Hébert.

Après examen fait afin de pouvoir donner de la lumière suffisante, cinq lampes incandescentes aux divers coins de ces rues tel que démontré sur le petit croquis ci-joint.

Votre tout dévoué serviteur,  
(Signé) Emile Berthiaume,  
Chef de Police.

Accordé

Rapport:

Trois-Rivières, 18 Janvier, 1913.

M. L. P. Desautels,  
Greffier de la Ville  
des Trois-Rivières.

Monsieur,

Re: Wapoganack

Je ne crois pas que la Commission des utilités publiques ait juridiction dans la matière que vous m'avez soumise dans votre lettre du 9 Janvier courant.

Votre dévoué,  
(Signé) Alfred Lévesque,  
Aocat de la Ville.

Rapport.

Rapport  
du Chef de Police relatif  
à l'usage des nouvelles lan-  
ternes dans les rues de  
Trois-Rivières, à  
savoir: Beauplout et  
autres.

Rapport  
du Maire de la Ville  
concernant la jurisdic-  
tion de la Commission  
des utilités publiques re-  
lativement à la jurisdic-  
tion de la Wapoganack.



Lundi, le 20 Janvier, 1913.

Rapport:

Trois-Rivières, 18 Janvier, 1913.

M. S. J. Desaulniers,  
Greffier de la Cité  
des Trois-Rivières.

Cher monsieur,

Re Johnny Duvion

Jusqu'à l'opinion que la motion de Monsieur Lamy a l'effet de rappeler la résolution du 4 novembre dernier est dans l'ordre et que le vote peut être pris sur cette motion, sans tenir compte du fait qui a été signifié à la corporation.

(Signé) Votre dévoué  
Alfred Lévy,  
Avocat de la Cité.

Rapport:

Trois-Rivières, 17 Janvier, 1913.

M. S. J. Desaulniers,  
Greffier de la Cité  
des Trois-Rivières.

Cher monsieur,

Re Dame Aldéric Martel

Les nouveaux renseignements que vous me donnez en cette affaire, ne modifient pas l'opinion que je vous ai donnée il y a quelques jours. En conséquence, je ne puis proposer le bail non plus que le transport que vous m'avez envoyé et que je vous retourne ci-joint.

La corporation peut bien accorder du délai à Madame Martel en autant qu'elle fait des serments suffisants pour qu'il n'y ait pas de prescription, mais ce ne change pas la position en droit.

(Signé) Votre dévoué  
Alfred Lévy,  
Avocat de la Cité.

Proposé par M. Lamy.  
Secrétaire par M. Desaulniers.

*Que*

Opinion  
de l'avocat de la cité  
au sujet du vote sur la  
motion en rappel de la  
résolution précédente sur  
la motion de Monsieur  
Johnny Duvion.

Opinion  
de l'avocat de la cité  
concernant le fait de  
l'absence de un transport  
de bail proposé par  
Mlle Martel, en réa-  
lité de différents com-  
ptes de l'usage.

Lundi, le 20 Janvier, 1913.

1<sup>re</sup> Motion.

Nomination de M. Languet Gouffille comme sous-brigadier et tambour.

Que M. Languet Gouffille soit nommé membre du corps de police et de la brigade du feu, en remplacement de M. Joseph Dauchette, démissionnaire, et cela avec un salaire de première année, suivant l'échelle de salaire établie par la résolution de ce conseil en date du deux juillet dernier.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.

Concernant révision par le conseil de M. J. Perrin.

Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Verette.

Que la résolution prise par le conseil en date du quatre novembre dernier 1912 et qui est la suivante :

Proposé par M. Deaulac,  
Secrétaire par M. Bourgeois.

Que la requête de M. J. Perrin en date du 21 octobre dernier afin d'obtenir une concession de terrain dans la commune pour y établir un lac artificiel et y recueillir de la glace de consommation d'une qualité supérieure, soit accordée suivant le rapport de l'Officier de santé qui vient d'être lu devant ce conseil, recommandant cette dite prise soit rappelée et annulée.

Adoptée sur division de trois pour et deux contre, comme suit :

Pour:  
MM. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
MM. Deaulac,  
Bourgeois.

3<sup>e</sup> Motion.

Concernant approbation du plan de M. Lacroix et de M. Lacroix.

Proposé par M. Verette,  
Secrétaire par M. Lamy.

Que le plan soumis par M. Lacroix et M. Lacroix en ce qui concerne la division des rues et emplacements du lot No. 1123 du cadastre d'origine, soit accepté aussitôt qu'il sera modifié donnant le débouché de la rue St-Jacques.

Adoptée sur division suivante :

Pour:  
MM. Deaulac,  
Lamy,  
Verette.

Contre:  
M. Bellefeuille.

M. Echoué Bourgeois s'abstient de voter.

Proposé

Lundi, le 20 Janvier, 1913.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Venette,  
Secondé par M. Dougenis.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 228, Règlement pour amender le chapitre 216 des règlements de la Conseil, passé le 18 mars 1912 et intitulé: Règlement concernant la taxe de parage," soit lu une première fois.

Adoptée.

Première lecture du règlement chap. 228.

Le Secrétaire donne lecture pour une première fois du projet de règlement intitulé: Chapitre 228, Règlement pour amender le chapitre 216, concernant la taxe de parage.

Approuvé.

Et le Conseil sejourne à lundi, le trois février prochain, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis St. Laurent  
Secrétaire

A. Desautels  
Secrétaire.

Trois-Rivières, 30 janvier, 1913.

Au Secrétaire du Conseil  
de la cité des Trois-Rivières,

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières pour le jeudi, le trente et un janvier courant, à huit heures et quinze du soir, concernant dépôt du solé d'évaluation et emprunts.

(Signé) S. P. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale.  
31 Janvier, 1913.

A une assemblée spéciale du Conseil de la cité des Trois-Rivières convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le jeudi, le trente et un janvier, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Conseillers  
S. P. Normand,  
O. Desautels.

J. A.

Vendredi, le 31 Janvier, 1813.

J. F. Bellefeuille,  
C. Bourgeois,  
Nap. Lamer,  
F. A. Veilleux.

Motion.  
Comptant des \$6000.<sup>00</sup>  
par billets promissaires.

Proposé par M. Deaulac,  
Secrétaire par M. Bellefeuille.

Que Son Honorable Maire soit autorisé à emprunter une somme de six mille (\$6000.<sup>00</sup>) piastres pour payer la dépense actuellement en cours sur le compte du capital, dont \$5000.<sup>00</sup> imputables sur le Département de l'Acqueduc, en vertu de la loi I. Georges V, chap. 50, et \$1000.<sup>00</sup> imputables sur le Budget, en vertu de la loi, I. Georges V, chap. 50, et de signer un ou des billets pour cette somme, avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement, le tout conformément à l'article 244 de la loi 3 Georges V de la charte de la cité des Trois Rivières.

Adoptée.

Le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent treize est produit et déposé devant le conseil, par le Secrétaire.

Et la séance est levée.

M. Desaulniers  
Secrétaire.

Adopté  
Honoré J. B. Normand  
Maire

Assemblée Régulière  
3 Janvier 1813.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le troisième jour de février, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire  
Messieurs les Echevins

C. Bourgeois,  
O. Deaulac,  
J. F. Bellefeuille,  
Nap. Lamer,  
Robt. Ryan,  
F. A. Veilleux.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requies

# Lundi le 3 Janvier, 1913.

Requêtes  
de M. Henri Weber.

Requêtes de M. Henri Weber, directeur de l'Union Musicale, sollicitant une augmentation de salaire.

Aux comités permanents.

Requêtes  
de M. Em. Panneton.

Requêtes de M. Emile Panneton, faisant application pour obtenir un emprunt d'argent, à titre d'incendie, de 1908 pour l'aider à reconstruire sa propriété au coin des rues Duclat et Du Fleuve.

Référé à l'aveu avec règlement concernant les Incendies.

Requêtes  
de M. M. Phil. Coquin.

Requêtes de M. M. Philippe Coquin, fils, sollicitant l'obtention d'une licence pour tenir un étal particulier de boucher, rue Laviolette.

Accordée en autant que l'étal sera dans la partie de la ville non prohibée.

Requêtes  
de M. Harry Duchey.

Requêtes de M. Harry Duchey, demandant une exemption de taxes de dix ans sur sa manufacture de savon.

Aux comités permanents.

Requêtes  
de M. J. A. Hall.

Requêtes de M. J. A. Hall, dentiste, sollicitant la remise d'une taxe qui lui est chargée comme locataire pour l'année 1912, vu qu'il n'a pas tenu feu et lieu pendant cette période, suivant affidavit l'accompagnant sur dite requête.

Accordée.

Lettre de  
M. Ch. Dumoulin.

Lettre de M. Ch. Dumoulin avisant le conseil de son intention de vendre certains terrains qui constitueraient le prolongement de la rue Ste Genevieve, dans le quartier Ste Ursule, et désirant savoir au préalable si c'est l'intention de la corporation d'acheter le terrain nécessaire à la continuation de la dite rue avant que ces lots ne passent en d'autres mains.

Référé à l'ingénieur pour faire rapport quant à la quantité nécessaire pour l'investiture des rues en question.

Lettre de  
M. G. Desjardis.

Lettre de M. Gédéon Desjardis se plaignant du fait que certains droits d'accès et autres privilèges lui auraient été enlevés par suite du redressement de cette partie de la rue St-Martin avoisinant sa propriété; et demandant à être remis, vis-à-vis des dits lieux, dans la même position où il était avant le redressement de la dite rue.

L'avocat.

Lettre de  
M. Louis Coquin.

Lettre de l'Honorable Procureur général de la province incluant rapport du contrôleur du revenu, à l'effet que les termes de la lettre de ce dernier, en date du 20 décembre dernier, sont conformes aux renseignements donnés au département par les officiers chargés de faire une saisie chez Victor Régina.

Lettre.

# Lundi, le 3 Février, 1913.

Lettres (2) des ministres de la marine.

9-10 Lettres (2) de l'honorable ministre de la marine concernant achat de machines et cours d'instruction pour la confection du macadam. Référées aux comités permanents. Le secrétaire devra répondre.

Lettre de North Shore Power Co.

11 Lettre de North Shore Power Company suggérant la nomination d'un inspecteur des travaux d'installation de force et de lumière électriques.

Aux comités permanents.

Lettre de M. J. A. O. Sanctot

12 Lettre de M. J. A. O. Sanctot affirmant droit de propriété du lot N° 24 de la C<sup>o</sup> de Terres Sanctot, et avisant le conseil au cas d'opposer à l'ouverture de la rue St Paul sur ledit lot tant que la dite Compagnie Sanctot n'en sera pas venue à un entente avec lui quant à l'acquisition de ce terrain.

Lettre de M. J. B. Gervais

13 Lettre de M. J. B. Gervais réclamant par l'entremise de ses procureurs, Messrs. Guillet & Lord, la somme de cent cinquante piastres de dommages qu'il prétend lui avoir été causés par suite d'un accident arrivé à son épouse le soir du 30 décembre dernier (1912) par le défaut d'entretien de la rue et du trottoir de la rue Des Forges, vis-à-vis la résidence de M. J. B. Godbout.

L'Avocat.

Lettre de The Elder & Sons Asphalt Paving Co.

14 Lettre de remerciements de The Elder & Sons Asphalt Co. Limited, pour l'accueil qui a été fait à son représentant lors de son passage à Trois Rivières.

Lettre de M. M. Albert Laughlin

15 Lettre de M. M. Albert Laughlin demandant au conseil de reconsidérer sa décision au sujet de l'aide accordé pour la construction d'un hôtel.

Aux comités permanents.

Lettre de M. H. B. Pelletier

16 Lettre de l'honorable M. Pelletier, agent général pour la province de Québec en Angleterre, désirant savoir si le ville serait disposée à faire certaines démarches pour recevoir une délégation d'hommes d'affaires et financiers allemands qui viendraient étudier sur place les ressources naturelles de notre ville.

Aux comités permanents.

Rapport des comités des finances.

## Rapport:

Hôtel de Ville, 3 février, 1913.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pages suivantes: du 1<sup>er</sup> au 3<sup>1</sup> janvier 1913:

Lundi, le 3 Janvier, 1913.

Bordereau No. 1.  
" " 2.  
" " 3.  
" " 4.

21,689.57
5,662.08
158.15
865.73
<del>428,375.53</del>

Respectueusement soumis  
(Signé) Robt. Ryan, Prés.  
O. Deaulac,  
N. Lamy,  
F. A. Verrette.

Proposé par M. Deaulac,  
Secondé par M. Lamy.

Que le rapport du Comité des finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport:

Québec, 28 janvier, 1913.

de M. S. A. Vallée  
concernant inspection  
et réception du pont  
entre les îles de la  
P. Rivière et St. Christ.  
Mme.

Thomas, Desjardins, Sec.  
Secrétaire - Trésorier  
Corp. des Tris. Riviers, P.Q.

Messieurs,  
Je suis allé, le 24 courant, faire une nouvelle inspection du pont en question sur la rivière St. Maurice, entre les îles de la Catherine et St. Christophe, à l'effet de constater si les travaux mentionnés dans mon rapport du 11 septembre dernier sont allés à leur terme et si ces travaux ont été exécutés. Je dois vous informer que tous les travaux de ce pont sont maintenant acceptables, à l'exception de quelques travaux aux remblais et garde-corps à chaque extrémité que la réparation devra faire au printemps pour remettre le tout en parfait ordre.

Le deuxième paiement de la subvention accordée pour aider à la construction de ce pont sera fait aussitôt qu'une résolution du Conseil aura été transmise à ce département, acceptant le pont dans son état actuel et s'engageant à le maintenir en parfait état à l'avenir et exempt de taxes.

Je demeure,

Votre

Lundi, le 3 Février, 1913.

(Signé)

Votre très dévoué  
Louis G. Vallée,  
Ingénieur.

Rapport:

Tras. Rivières, 31 janvier, 1913.

E. P. Deschamps, Ect.

Greffier de la Cite.

Monsieur,

En réponse à votre demande du 25 courant j'ai l'honneur de soumettre au Conseil municipal devantant le coût net de l'eau servie aux contribuables de la Cite des Tras. Rivières pour 4000 gallons.

D'après un relevé fourni par Monsieur le Contrôleur pour l'année 1912, les dépenses du département de l'aqueduc s'élevaient à \$34,892.73 réparties comme suit, savoir:

Dépenses d'administration	\$ 17,192.73
5% sur \$295,000.00 contractuel de l'aqueduc,	14,750.00
1% Fonds d'amortissement,	2,950.00

Maintenant en établissant comme distribution moyenne pour l'année 1300 gallons à la minute on arrive avec le résultat de 5 cents et un dixième représentant le coût de revient de l'eau par mille gallons.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

(Signé)

Eng. Deschamps  
Ing. de la Cite.

Vos comités permanents.

Sur le rapport annuel du chef du département du feu pour l'année 1912.

Vos comités permanents.

Sur le rapport annuel du chef de police pour l'année 1912.

Vos comités permanents.

Rapport de l'Inspecteur de Ville concernant le fait de la main-d'œuvre pour la pose des tuyaux d'aqueduc dans les nouvelles parties des rues Carter, Deane, Champflower et Argente.

Vos comités permanents

Rapport de l'Officier de Santé recommandant d'amender le règlement concernant la santé publique, en faisant aussi loin que possible.

les

Rapport  
des Inspecteurs de la  
Cite concernant le coût  
de l'eau par mille gal-  
lons.

Rapport du  
chef de police pour l'année 1912.

Rapport  
annuel du chef de police.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville.

Rapport  
de l'Officier de Santé.



# Lundi, le 3 Février, 1913.

les limites des mîles pour l'élevage des porcs.

Ces comités permanents.

Rapport  
des Secrétaires et des Comités

Rapport du Secrétaire et du Contrôleur-auditeur sur les opérations de la cité pour l'année 1912.

Ces comités permanents.

2<sup>e</sup> Motion  
Premier des pairs par M. Lorne  
pour M. James Achille  
Severque, Sr.

Proposé par M. Lorne,  
Secondi par M. Verette,

Que la somme de dix huit piastres et soixante-cinq centes qui est allouée au compte de James Achille Severque, Senior, pour frais de transport de son mari, à l'aide de Lorne, soit retirée de son dit compte, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Votez par les Comités  
Antonio Dubi.

Proposé par M. DeMeulle,  
Secondi par M. Beaulac,

Que son Honorable Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Antonio Dubi, d'un emplacement situé sur la rive sud-ouest de la rue Lacombe, en cette Cité; et étant la subdivision numéro quarante-cinq du numéro vingt-six de cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela, suivant acte préparé par J. A. Soudel, Ec. N.O., qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Votez par les Comités  
M. Georges Méthot.

Proposé par M. Lorne,  
Secondi par M. Beaulac,

Que son Honorable Maire et le Conseil de la Cité des Trois-Rivières soient autorisés à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Georges Méthot, Ec., de deux terrains situés sur la rive nord-est du chemin des Forges, sur le lot 10, Louis et portant les numéros du cadastre d'enregistrement par la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de dix onze piastres chacun, tels qu'ils figurent à la vente du Secrétaire des Trois-Rivières pour un paiement de ce terrain en date du six mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et cela suivant acte préparé par L. P. Mercier, Ec. N.O., qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Occupation des ports  
entre les rives de la Rivière  
des Trois-Rivières.

Proposé par M. DeMeulle,  
Secondi par M. Lorne,

Attendu que M. L. A. Galté, Ingénieur du gouvernement provincial a, par son rapport à ce Conseil, en date du vingt-huit janvier dernier (1913), accepté les travaux de construction d'un pont en fer entre les

Lundi, le 3 Février, 1913.

Les sieurs St-Christophe et Lacom, sur la rivière St-Maurice en cette cité, et cela, suivant acte de marché passé entre la corporation de la Cité des Trois Rivières et Messieurs Germain & Lajoie, entrepreneurs, et aussi suivant les conditions mentionnées dans la lettre de l'Honorable E. A. Taschereau, Ministre des Travaux Publics et du Travail, en date du vingt-six juillet mil neuf cent onze.

En conséquence, la corporation de la Cité des Trois Rivières accepte par les présentes le dit marché et s'engage de l'exécuter à l'avenir suivant les instructions de l'Ingénieur du Département des Travaux Publics et de déclarer que ce fait est et sera un fait libre et nouveau fait de siège.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, afin d'avoir droit au paiement de l'allocation accordée à cet effet.

Adoptée.

Proposé par M. Piquet,

Secondé par M. Beaulac.

Que son Honorable Maître soit autorisé à signer les billets suivants, à savoir trois de leur date, au principal au taux de cinq pour cent l'an: En faveur de Demoiselle Emilie Sault, pour la somme de deux mille cinquantes, date du vingt-trois décembre 1912, en à compte sur le montant d'emprunt autorisé par la résolution de ce Conseil en date du dix décembre mil neuf cent douze; en faveur de M. Gustave Grandmont, pour la somme de mille cinquantes, date du trente et un décembre mil neuf cent douze, en à compte sur le montant d'emprunt autorisé par la résolution de ce Conseil en date du dix décembre mil neuf cent douze; en faveur de M. Adrien Duguay, pour la somme de deux cents cinquantes, date du trente et un décembre mil neuf cent douze; en faveur de M. Hubert Duguay, pour la somme de deux cents cinquantes, date du trente et un décembre mil neuf cent douze, ces deux derniers montants en conformité de la résolution de ce Conseil en date du trente décembre mil neuf cent douze; en faveur de Louis Antoine G. Bellefleur, pour la somme de trois mille cent soixante-quinze, date du vingt-trois janvier dernier, en renouvellement d'un autre billet de \$300.<sup>00</sup>; en faveur de l'Honorable P. S. Coote, pour deux mille cinquantes, date du vingt-neuf janvier dernier, en renouvellement d'un autre billet de \$300.<sup>00</sup>; en faveur de M. Arsène Tremblay, fils de Maurice, pour deux cents cinquantes, date du vingt-neuf janvier dernier en renouvellement d'un autre billet de \$200.<sup>00</sup>; en faveur de M. Grégoire Veillet pour mille cinquantes, date du premier février courant, dont quatre pour compléter la balance du montant d'emprunt autorisé par la résolution de ce Conseil en date du 10 décembre dernier (1912); partie par remboursement de certains acomptes sur billets déjà émis; et partie pour à compte sur le montant d'emprunt autorisé

6<sup>o</sup> Motion.  
Billets, permissions  
pour l'annuaire de  
Culottes ad.,  
S<sup>o</sup> Comité

Lundi, le 3 Février, 1913.

autorisé par la résolution de ce conseil en date du 31 janvier dernier; en faveur du révérend J. C. Bontel, ptre, pour deux mille piastres, date du trois février courant, pour remboursement de certains acomptes sur billets déjà émis; et en faveur de M. Richard Paput, pour mille piastres, date du trois février courant, en compte sur le montant d'emprunt autorisé par la résolution de ce conseil en date du 31 janvier dernier.

Adoptée.

1<sup>re</sup> Motion.  
Souscription de parts  
dans la Compagnie de  
Tramway des Trois Rivières

30  
Proposé par M. Verette  
Secrétaire par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé, aux termes du règlement chapitre 211, passé par ce conseil, le premier septembre mil neuf cent onze, à souscrire pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, trois cent vingt-cinq mille piastres d'actions dans la "Compagnie de Tramway des Trois Rivières."

2<sup>e</sup> Motion.  
En amendement

31  
Proposé par M. Ryan, en amendement  
Secrétaire par M. Beaulac.

Que la motion qui vient d'être soumise concernant la souscription de parts dans la C<sup>ie</sup> de Tramways, reste sur la table jusqu'à ce qu'une opinion de M. l'avocat Tesson, de Montreal, soit émise relativement à la légalité de cette souscription.

Amendement rejeté sur division de trois contre et deux pour, comme suit:

Pour:  
M. M. Beaulac,  
Ryan.

Contre:  
M. M. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Voix de motion de  
M. O. Beaulac

32  
Voix de motion:  
Je donne avis pour les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerais que le règlement chapitre 211 concernant l'aqueduc, soit amendé quant à ce qui concerne le tarif des tarifs de l'eau.

En conseil, ce 3 février, 1913.

(Signé) O. Beaulac.

Des

Lundi, le 17 Février, 1873.

Permissions pour  
Spécial Photogr.

Des soumissions eussent été demandées pour la fourniture de la  
glace nécessaire pour remplir la glacière de l'abattoir, l'entreprise au mon-  
tant de six cents francs, est produite par M. Eugène Duval.

Approuvé.

Ces comités permanents.  
Et le conseil s'est réuni à lundi, le dix-sept février courant, à  
huit heures et quinze du soir.

A. Desjardins  
Secrétaire.

Adopté  
Henri St. Romand  
Maire

Assemblée Régulière.  
17 Février 1873.

D'une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-  
Rivières tenue à l'hôtel de ville, en la dite cité, lundi, le dix-septième  
jour de février, en l'après-midi à huit heures et quinze, à huit  
heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq mem-  
bres du dit conseil savoir:

Notre Honneur le Maire  
Membres des Echevins

S. J. Normand,  
O. Senlac  
J. F. Jellefaut,  
Ch. Bergeron,  
Nap. Lamy,  
Robt. Lysan,  
H. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de l'Abn. P. S. Cocheret, autres suggérant l'achat par  
la corporation, d'un certain terrain appartenant au Séminaire des Trois-  
Rivières, en vue d'en faire un parc public.

Ces comités permanents, vendredi.

Requête de M. Alfred Marchal, offrant ses services pour  
prendre charge du contenté de l'abattoir.

Ces comités permanents.

Requête des "Cadeaux De la Salle" sollicitant un octroi pour  
leur permettre de se pourvoir de costumes militaires.

Ces comités permanents.

Requête de M. Hector Dutquach et autres demandant que  
la partie de l'abattoir appartenant à la corporation, sur la rue Royale, et  
qui

de M. Hon. P. S. Cocheret  
et al.

de M. Alfred Marchal

des "Cadeaux De la Salle"

de M. H. Dutquach  
et al.

# Lundi, le 17 Janvier, 1913.

qui sert à aligner celui des Demoiselles Giroux à celui du requérant, soit redressé en ligne droite, afin d'éviter l'accumulation de la neige, à cet endroit.

Accordée, à condition que M. A. Pastorek fasse les travaux à ses frais et dépens.

de M. J. A. Demire. *Projet*

Requête de M. J. A. Demire D.P., sollicitant le privilège de faire une entrée de cave à même le trottoir de la rue Alexandre, au front de la nouvelle construction qu'il a l'intention d'ériger, sur un terrain de Carré Champlain, près de la dite rue.

Entrée de cave permise, dans le trottoir rue Alexandre.

de la Seigneurie du Saint-Philippe. *Projet*

Requête de la Seigneurie du Saint-Philippe demandant de ne pas accorder de nouvelles licences pour la vente de liquides embrassés dans les limites de la dite paroisse.

de M. A. Germain. *Projet*

Requête de M. Germain Fric, demandant que le tuyau de l'aqueduc soit conduit jusqu'à ses propriétés qu'il a l'intention de construire sur les lots 22 et 23, rue Mitchell.

Accordée, tuyau de 8 pouces.

de Canal Gloucester Works Limited. *Lettre*

Lettre de Canal Gloucester Works Limited, sollicitant une extension de délai pour la construction de sa manufacture.

Aux comités permanents.

de l'Association des Jeunes. *Lettre*

Lettre de remerciements de l'Association des Jeunes pour l'obtention gratuite de la salle du marché, lors de leur partie de cartes du 22 janvier dernier.

de M. L. Lavalée. *Lettre*

Lettre de M. Louis Lavalée réclamant de la corporation, par l'entremise de ses procureurs, M. Guillet & Lorr, la somme de quatre-vingt-six piastres et quatre-vingt-cinq (\$86.35) centimes, pour les dépenses et frais, qu'il prétend lui avoir été causés par suite du mauvais état d'entretien de la rue St-Marc, vis-à-vis la résidence d'un M. Corbin.

Au Surintendant pour rapport écrit.

de M. O. O. *Projet*

Secture d'un avis de poursuite de M. Ouisine Ouiser, par l'entremise de ses procureurs, M. Tessier & Lacoursière, à l'effet qu'il réclame de la corporation, dans les délais légaux, des dommages au montant de deux mille (\$2,000.00) piastres, pour la mort de son épouse.

Aux comités permanents pour rencontrer le Dr. J. M. Jodaux.

Rapport

Lundi, le 17 Février, 1913.

Rapport:

Trois-Rivières, 5 février 1913.

Président  
des Comités permanents  
sur la demande de  
M. Emile  
Dumont, sur la plainte  
de M. Gideon  
Désilets  
et sur la réclamation  
de M. J. Gervais.

M. S. J. Desaulniers,  
Greffier de la Cité  
des Trois Rivières.

Monsieur le Greffier,

En réponse à votre lettre du 4 février courant, je

dois vous dire:

1<sup>o</sup>. - Re: Emile Dumont:

Les règlements de la Cité tels qu'ils le sont maintenant ne permettent pas à la Corporation d'accepter la demande de M. Dumont, puisque le dernier amendement passé au règlement du 9 août 1909, exige que les constructions pour lesquelles le propriétaire désire emprunter soient terminées le 1<sup>er</sup> octobre 1912.

2<sup>o</sup>. - Re: Gideon Désilets.

La Corporation avait bien dit d'agir comme elle l'a fait et M. Désilets ne peut ériger de la Corporation, ce qu'il demande par sa requête du 29 janvier dernier.

3<sup>o</sup>. - Re: J. B. Gervais.

Je crois que la Corporation doit attendre la poursuite, et elle appellera alors en garantie celui qui était obligé à l'entretien du trottoir.

(Signé)

Votre dévoué  
J. A. Trudel,  
Secrétaire de la Cité.

Aux comités permanents.

Motion.  
Vote des terrains  
de M. Arthur Robert  
et cession par ce dernier  
à M. Oscar Dubé.

Proposé par M. Bourgeois.

Secondé par M. Desilets.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières, à M. Arthur Robert, Président de la Corporation, et cession par ce dernier à M. Oscar Dubé, journalier, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Laurier, étant la subdivision numéro quarante-six du numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois Rivières, pour le prix et somme de cent mille piastres, et cela, suivant les conditions mentionnées à l'acte préparé par J. A. Trudel, Sec. M. C., qui ont été lues devant ce conseil.

Adoptée.

# Lundi, le 17 Février, 1913.

2<sup>e</sup> Motion.  
Ouvr. pour certificats  
de licences.

Proposé par M. Pélissier,  
Secondé par M. Pigeon.

Que M. le Secrétaire de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels, de tempérances et de magasins de liquors, seront pris en considération par le dit Conseil le trois mars prochain, et que le chef de police soit chargé de faire un rapport concernant l'état de ces établissements d'après les règlements du dit Conseil pour les dix-mois derniers.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Ouvr. pour la respo-  
nsabilité Chap. 228.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Fougère.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 228, Règlement pour amender le Chapitre 216 des règlements de ce Conseil, passé le 18 mars 1912, et intitulé: Règlement concernant la taxe du passage, soit lu une deuxième fois, passé et adopté."

4<sup>e</sup> Motion.  
Compendement à  
la motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M. Lamy, en amendement,  
Secondé par M. Beaulac.

Que le règlement en amendement au règlement concernant la taxe du passage, qui vient d'être soumis devant ce Conseil soit lu une fois sur la table, et que les amendements au dit règlement soient faits plutôt par résolution.

Amendement renvoyé sur division suivante:

Pour:  
M. Beaulac,  
Lamy,  
Pigeon.

Contre:  
M. Pélissier,  
Fougère,  
Verette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix, est adoptée sur même division.

## Chapitre 228

Chap. 228.  
Règlement Chap. 216  
concernant la taxe du  
passage, amendé.

17  
Règlement pour amender le chapitre 216 des règlements de ce Conseil, passé le 18 mars 1912, et intitulé: "Règlement concernant la taxe du passage."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la cité des Trois-Rivières comme suit, à savoir:

Section

Lundi, le 17 Fevrier, 1813.

Sec. 1. - Le paragraphe suivant est ajouté après la section première du règlement par le présent amendement et est considéré comme en faisant partie: "Les propriétés suivantes seront exemptes de la taxe du passage ci-dessus mentionnée: tous lieux consacrés au culte public, ainsi que tous cimetières, églises, presbytères et lieux de sépulture; toute maison d'école publique, et le terrain sur lequel elle est construite; toute maison ou tout établissement public d'éducation, et toute communauté religieuse, ainsi que le terrain sur lequel ils sont construits; tous bâtiments, terrains et propriétés occupés ou possédés par des hôpitaux ou autres établissements de charité; la dite taxe du passage qui a pu être chargée contre les propriétés ci-dessus mentionnées pour l'année mil huit cent douze, devra être retranchée, de même que la taxe qui aurait pu être collectée sur les dites propriétés pour les mêmes fins, devra être renvoyée aux intéressés."

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du dit chapitre 216 des règlements du conseil par le présent amendement, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit conseil, susceptibles de s'appliquer s'appliqueront par le présent.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Et le Conseil s'ajournera à lundi, le trois mars prochain, à huit heures et quinze du soir.

E. H. Desautels  
Secrétaire.

Adopté  
Louis Ph. Normand  
Maire

Assemblée Régulière  
3 Mars 1813.

Une assemblée régulière du Conseil de la cité des Sts. Pères tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le troisième jour de mars en l'année Notre Seigneur mil huit cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Le Honorable Maire  
Messieurs les Echevins

S. J. Normand,  
O. Fleury,  
J. J. Bellefleur,  
Ch. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
S. A. Thériault.

Les



# Lundi, le 3 Mars, 1913.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1 Requête de M. Edouard Lambert sollicitant l'obtention d'une licence pour tenir un hôtel privé de bucheurs au coin des rues St Thomas et Lenoux.

Accordée.

2 Requête de M. C. A. Lebel demandant l'obtention d'une licence de régentier, avec privilège de commencer par les rues.

Aux comités permanents.

3 Requête de l'Union Musicale priant le conseil de faire agrandir le local de répétitions.

À l'Intendant pour estimation.

4 Requête de M. S. N. Giroux et autres, accompagnés d'une résolution de la Chambre de Commerce demandant qu'il soit établi un chaloupe au service régulier de la traversée, afin d'aider au transport du fret au char.

Aux comités permanents.

5 Requête de M. Honoré Pelletier et autres, demandant l'ouverture du prolongement de la rue Hôtel, au nord de la rue Des Commissaires.

À l'Ingénieur.

6 Requête de M. Alphonse Brunette, sollicitant une position d'ingénieur sur l'un des bateaux transiers.

Aux comités permanents.

7 Requête de M. C. S. Hamelin demandant le transport, en sa faveur, du bail à loyer du magasin de Madame C. P. Gravier, au marché aux denrées.

Accordée.

8 Requête de M. Georges Lanouette, demandant le transport, en sa faveur, du bail à loyer du magasin de M. Joseph Gravier, au marché aux denrées.

Accordée.

9 Lettre des Libraires de Québec sollicitant la remise du loyer de la salle de l'Hôtel de Ville pour le concert donné sous leurs auspices le 16 janvier dernier.

Accordée.

10 Lettre de la Compagnie Chimie Limited demandant la remise d'un compte au montant de \$ 200.<sup>00</sup> qui lui est réclamé pour taxes d'affaires pour l'année 1912.

Réduit à \$ 75.<sup>00</sup>

11-12 Lettres (2) de Acme Glass Works Limited concernant règlement de l'extension de délais pour la construction de leur manufacture.

Lettre

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Lettre  
de M. E. J. Boudreau

13. Lettre de M. E. J. Boudreau, attirant l'attention du conseil sur le danger encouru par les piétons par suite de la mauvaise disposition de certaines entrées de caves pratiquées dans les trottoirs.

Lettre  
de l'Union des Muni-  
cipalités Canadiennes.

14. Lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes invitant le conseil à se faire représenter par délégation, à une assemblée qui sera tenue à Montréal le 8 Mars prochain, en vue d'organiser une association provinciale des municipalités qui devra porter le nom de: "Union des Municipalités de Québec."

Lettre  
de The Saucot Realty  
Co. Ltd.

15. Lettre de "The Saucot Realty Company Limited" à l'effet qu'elle retire l'offre qu'elle a faite au conseil de lui donner gratuitement le terrain pour l'ouverture de rues sur la ferme Saucot.

Lettre  
du Séminaire St-Joseph

16. Lettre de la Corporation du Séminaire St-Joseph informant le conseil qu'elle ne peut rendre de réponse avant le 25 avril, à la demande qui lui a été faite concernant la vente de ses terrains, avenue Saucot; et demandant en même temps que les tuyaux d'aqueduc et de drainage soient conduits jusqu'aux terrains de sa construction projetée, sur le chemin Ste-Marguerite.

Rapport  
des Comités des Finances.

Rapport:

Le comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faire-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 28 février 1913.

Aux comités permanents.

Bordereau No. 1.	24,071.09
Do " 2.	1,381.35
Do " 3.	2,413.92
Total	\$ 27,866.36

Respectueusement soumis,  
(Signé) Prof. P. P. Des  
Charles Furgois,  
A. Deallac,  
J. A. Verreault.

Hôtel de Ville, 3 Mars, 1913.

M. Dion.

Proposé par M. Verreault,  
Secondé par M. Furgois.

Que

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Que les rapports Nos. 1, 2 et 3, du Comité des finances qui viennent d'être lus devant ce Conseil soient adoptés.

Adoptée.

Rapport  
de la part de la cité  
concernant récemment  
passé en Commission de  
délais à "Camel Glove  
Works Limited".

Rapport:

Trois-Rivières, 22 février, 1913.

M. S. J. Desaulniers,  
Greffier de la cité des  
Trois-Rivières.

Monsieur,  
Pour amender le règlement concernant la "Camel Glove  
Works Limited", il faut suivre les mêmes formalités que pour la  
passation du règlement.

Un amendement fait sans l'accomplissement de ces formali-  
tés serait nul.

(Signé) Votre dévoué  
Alfred Desjardins  
Ancien de la cité.

Rapport  
de la Commission de la  
cité indiquant les quan-  
tités de terrain à être  
distribués pour le por-  
tage de la rue  
St-Geneviève à tra-  
vers la propriété de M.  
Desaulniers.

Rapport:

Trois-Rivières, 17 février, 1913.

S. J. Desaulniers, C. C.  
Greffier de la cité.

Monsieur,  
Conformément à votre demande du 6 courant, j'ai l'honneur  
de vous transmettre un plan indiquant par une ligne ponctuée le prolonge-  
ment de la rue St-Geneviève jusqu'à la rue St-Paul.

Les lignes rouges indiquent des subdivisions cadastrales tandis  
que les chiffres en rouge indiquent des superficies qui doivent nécessairement  
être distraites de chaque lot pour les besoins du prolongement de la rue  
St-Geneviève à travers la propriété de M. C. Desaulniers.

J'ai l'honneur d'être, monsieur  
Votre humble serviteur,  
(Signé) René Fargis  
Ing. de la cité.

Aux comités permanents.

Rapport:

A Son Honneur le Maire,

A

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Messieurs les Echevins  
de la Cité.

Rapport  
du Chef de Police de la Ville  
concernant la réclamation  
de M. S. Lavalley.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance certaines informations  
concernant l'état du chemin dans cette partie de la rue St-Martin. Or il serait  
arrivé un accident de voiture à M. S. Lavalley le 3 février dernier 1913.

L'anneau de ce chemin n'a de trottoirs que du côté sud-est et  
qui a part de ce trottoir la rue était dans le meilleur état possible, sans  
caillots ni pentes, et d'un égal niveau sur une largeur de 21 pieds, que la ba-  
lance de la largeur qui allait finir là où devrait être le trottoir de l'autre  
côté; s'en allait en pente douce, 1 pied de hauteur sur 7 pieds de lar-  
geur.

Que le chemin était dans cet état depuis longtemps et qu'il  
est resté dans cet état jusqu'au 15 du même mois, parce que je ne le consi-  
dérerais pas comme dangereux.

Je suis convaincu que si M. Lavalley avait pu contrôler son  
cheval, qui paraît-il, avait été effrayé; aucun accident ne serait arrivé.  
Je ne vois pas qu'il y ait eu négligence de la part de la Corporation et quelle  
puisse être responsable des dommages.

Respectueusement Soumis.  
(Signé) J. Parent,  
Jusp. de Ville.

Trois-Rivières, 3 Mars, 1913.

M. Lavalley avec la réclamation Guibé & Sons.

Rapport  
du Chef de Police.

Rapport du chef de police accompagné d'un tableau démontrant  
le nombre de chambres, lits, salles, d'escaliers, places d'incendie, etc, dont est muni  
chaque hôtel en cette cité; et soumettant de plus qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débiteurs de liqueurs.

Rapport  
du chef de police et feu.

Rapport du chef de police et feu invitant le conseil à assister à  
une inspection des deux postes de police et feu, ainsi qu'à une revue du corps  
des pompiers.

Rapport  
des Comités Permanents  
pour la demande d'em-  
prunt de M. Emile  
Pameton.

Rapport:  
Au conseil de la Cité  
des Trois-Rivières.

Les comités permanents de votre conseil après avoir considéré la  
requête de M. Emile Pameton concernant une demande d'emprunt à titre  
d'incendie de 1908, laquelle avait été soumise au conseil de Ville à sa séance  
régulière

Lundi, le 3 Mars, 1913.

régulière du 3 février et référée à l'avocat de la cité pour opinion, sur l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Après mûre délibération et sur le rapport de l'avocat de la cité à l'effet que les règlements actuellement en force ne permettent pas d'accéder à la demande de M. Dumont, les dits comités se sont vus à la conclusion de ne pas accorder la dite requête et de recommander à votre Conseil de ne pas amender le règlement concernant les incendies de 1908.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis-Edi. Normand,  
Président.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 25 février 1913.

2<sup>e</sup> Motion.  
Désignation de la commission  
de M. Normand pour Muni-  
cipalité Canadienne.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secrétaire par M. Myette.

Que les Honorables Maire et Monsieur l'Échevin Ryan, soient délégués par ce Conseil pour assister à l'assemblée des municipalités canadiennes qui sera tenue à Montréal, le 18 du présent mois.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Demande de taxes à M.  
Adrien Lavoie.

Proposé par M. Ryan,  
Secrétaire par M. Bellefleur.

Que le montant des taxes dues par M. Adrien Lavoie pour les années 1908, 1909 et 1910, soit déduit de son compte, et cela pour cause de pauvreté.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
M. Alfred Marchal  
nommé abatteur et ins-  
pecteur des animaux à  
l'abattoir.

Proposé par M. Bellefleur,  
Secrétaire par M. Deshaies.

Que M. Alfred Marchal soit engagé comme préposé à l'abattage et à l'inspection des animaux à l'abattoir de cette cité, en remplacement de M. Georges Robert dont le terme d'engagement doit finir le vingt-deux mars courant, ou au aucun temps avant cette date, si pour une cause quelconque la dite place devrait vacante, et cela, jusqu'au 31 décembre de l'année courante (1913), aux conditions et tarifs des charges mentionnés dans son application du 8 février dernier (1913).  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Ordonne l'admission en  
faveur de M. H. Hébert, etc.

Proposé par M. Ryan,  
Secrétaire par M. Deshaies.

Que

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants, à six mois de leur date, avec intérêt, au taux de cinq pour cent l'an: en faveur de M. Henri Hébert, pour mille francs, date du 4 février 1913; en faveur de M. Louis Simon, dit Coctte, et Jeanne Clarina Milette, son épouse, pour quatorze cents francs, date du six février 1913; en faveur de M. Ouisine Blanchette, pour deux cents francs, date du six février 1913; en faveur de M. J. E. Scottier, pour mille francs, date du huit février 1913; les divers montants ci-hauts pour être appliqués en à-compte sur le montant d'emprunt autorisé par la résolution du conseil en date du trente et un janvier dernier; en faveur de M. Jos. Alade Droumier, pour deux mille deux cent cinquante francs, date du 25 février 1913, en renouvellement d'un autre billet de \$1900.<sup>00</sup>; la différence de trois cent cinquante francs en plus étant pour compléter la balance du montant d'emprunt autorisé par la résolution du conseil en date du trente et un janvier 1913; en faveur de Mme veuve Jules Gamoulin (Arbida Berluquet), pour quinze cents francs, date du sept février 1913, en renouvellement d'un autre billet de \$500.<sup>00</sup>; en faveur de M. Joseph Ernest Sabane, fils de Boris, pour mille francs, date du dix février 1913; en faveur de M. Victor Milot pour mille francs, date du dix-neuf février 1913; en faveur de M. A. B. Morissette pour \$500.<sup>00</sup> cinq cents francs, date du dix-sept février 1913; en faveur de Demoiselle Adeline Langlois pour mille francs, date du dix-neuf février 1913; en faveur de M. Adam Mouplaisir pour treize cents francs, date du dix-neuf février 1913 les divers montants ci-hauts devant être appliqués par étendue un billet au montant de neuf mille francs en paiement de l'achat des bateaux traversiers, et la différence en plus, savoir trois cents francs, pour remboursement de certains à-comptes sur billets déjà émis.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion. Certificats pour subv.

Proposé par M. Danguois. Secondé par M. Tessier.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Joseph Bégin & Co, Clavier & Co, Arthur Duplessis, Georges Duplessis, Joseph Fleury, Henri Girard, A. M. Gauthier, Harms & Co, Hector Lesieur, Monseau Richard, Charles Papi et Egan, Robert, pour leur permettre d'obtenir des licences d'hébergement soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion. Certificats pour magas. sans de liquors.

Proposé par M. Ryan. Secondé par M. Tessier.

Que

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Joseph  
Féau, fils, Jos Alfred Sélaud, Alphonse Béliveau, Bellefeuille Giroux,  
O. Baugnon, fils, Uldric Baugnon, Joseph A. Côté, Joseph L. Durand,  
Adolphe Lambert, J. Arthur Milet, Charles S. Morissette, Jonaï Pa-  
rent, Louis Pelletier, Edmond Simard et Louis Philippe St. Pierre, pour  
leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient exami-  
nées et que les dits certificats soient confirmés, et que les demandes de Mes-  
sieurs Joseph Abay, fils, d'Edmond, Auguste W. Gube et Eugène Proulx  
soient renvoyées à la prochaine assemblée du conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Fongois,  
Secondé par M. Ryan.

Qu'un comité spécial composé de Son Honorable Maire, de  
Messieurs les présidents des comités de l'Agueduc et de la égouté, et de M.  
l'ingénieur Oscar Arcand, soit chargé de s'enquérir de la somme de  
travail encouru et des mérites respectifs des personnes qui ont pris une part  
active concernant la nouvelle prise d'eau de l'agueduc.

Proposé par M. Lamy en amendement  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que la motion de M. l'Edouard Fongois reste sur la table  
jusqu'à ce que les comités permanents aient décidé sur cette question.

Rejetée sur division de trois pour et quatre contre, Son Hon-  
orable Maire votant contre, comme suit:

Pour:  
Mm. Bellefeuille,  
Lamy,  
Pérette.

Contre:  
Mm. Daube,  
Fongois,  
Ryan.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est aussi  
renvoyée sur même division.

AVIS DE MOTION:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements dudit conseil, je propose  
quel règlement intitulé: "Chapitre 22. Règlement pour diviser la  
cité des Trois Rivières en arrondissements de votation aux termes de l'acte  
électoral de Québec" soit amendé de manière à augmenter le nombre d'arrondis-  
sements, en que le nombre des électeurs soit considérablement augmenté  
par la réunion de la cité des électeurs parhamentaires.

En conseil ce 3 mars 1913,

(Signé) Charles Fongois.

8<sup>e</sup> Motion.

Concernant parts de  
mérite re nouvelle prise  
d'eau.

9<sup>e</sup> Motion.

Concernant mot  
motion N<sup>o</sup> 8.

Donne par motion de M.  
l'Edouard Fongois.

Lundi, le 3 Mars, 1913.

Ordre de motion de M. Edwin Braudel.

Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par les lois et règlements de ce conseil, je proposerais que le règlement intitulé: "Chapitre 224. Règlement pour autoriser le conseil de la cité des Trois-Rivières à voter et accorder à la Compagnie "Acme Glow Works Limited" manufacturière de la cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture, durant l'espace de dix années," soit annulé de manière à accorder à la dite Compagnie pour la construction de sa manufacture, une extension de temps jusqu'au premier mars mil neuf cent quatorze, ou que le délai fixé en l'avis est expiré depuis le premier de mars courant (1913).  
En conseil, ce 3 Mars, 1913.

(Signé) O. Braudel.

Ordre de motion de M. Edwin Dugan.

Ordre de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par les lois et règlements de ce conseil, je proposerais que le règlement passé par ce conseil le treize décembre mil neuf cent onze et intitulé: "Règlement concernant l'émission de débentures pour le pont, le drainage, l'acqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, trottoirs, traverses et le département du feu," soit révoqué et annulé, et remplacé par un règlement pour les mêmes fins en fixant la date de l'émission des dites débentures au premier de mai mil neuf cent treize au lieu du premier novembre mil neuf cent onze et en fixant le taux de l'intérêt à cinq pour cent l'an au lieu de quatre et demi pour cent l'an.  
En conseil, ce 3 Mars, 1913.

(Signé) Rob. Dugan.

Approuvé.

Et le conseil s'ajourna à lundi, le dix-sept mars courant, à huit heures et quinze le soir.

Thos Desautels  
Secrétaire.

A droite  
Louis St. Laurent



Judi, le 6 Mars 1913.

Trois-Rivières, 5 mars, 1913.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale.

Le Secrétaire du conseil  
de la cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la cité des  
Trois-Rivières pour jeudi, le six mars courant, à huit heures et quinze minu-  
tes du soir, concernant résolutions pour autoriser Son Honneur le Maire à  
signer main-levée d'hypothèque en faveur de Messieurs Girard & Co qui quit-  
tent à M. Robert Dupuy et cession de terrains par les Héritiers des Dames  
Ursulines.

(Signé) Louis P. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
6 Mars 1913.

Une assemblée spéciale du conseil de la cité des Trois-Rivières  
convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite  
cité, jeudi, le sixième jour de mars, en l'honneur Notre-Seigneur mil neuf cent  
treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les for-  
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Beaulac,  
J. F. Bellefeuille,  
J. J. Lamy,  
J. B. Gau,  
M. A. Verette.

1<sup>re</sup> Motion.  
Quittance à M.  
Robert Dupuy.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Seconde par M. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte  
de quittance par la Corporation de la cité des Trois-Rivières à M. Robert  
Dupuy étant la balance du prix d'un vente faite le vingt-neuf avril mil  
neuf cent sept, et cela, suivant acte, enregistré par L. P. Normand, Ecr.,  
M. A., qui n'ont été lu devant le conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
cession par terrain  
par les Héritiers des  
Dames Ursulines.

Proposé par M. Lamy,  
Seconde par M. Verette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de  
cession par les Héritiers des Dames Ursulines des Trois-Rivières à la Corp-  
oration de la cité des Trois-Rivières de certains terrains nécessaires au  
prolongement

Lundi, le 17 Mars, 1913.

prolongement des rues Ste-Germaine, Ste-Écile et Ste-Angèle, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esc. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Verette.

Secondé par M. Lamy.

Qu'il soit autorisé à signer un acte de main-levée hypothécaire jusqu'à concurrence de la somme de 50 mille francs et intérêt, en faveur de Messieurs Girard & Godin, en à-compte d'une obligation de dix mille francs, consentie par lesdits Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par acte passé devant feu le notaire P. O. Guillet, le 29 août 1905, et cela, suivant projet d'acte préparé par J. E. Normand, Esc. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Thé Desautels  
Secrétaire.

Adopté  
Henri Desautels Maire

Assemblée Régulière  
17 Mars 1913.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'hôtel de ville, en la dite cité, lundi, le dix-septième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents par nous, des cinq membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Échevins

J. E. Normand,  
O. Desautels,  
J. J. Dufrenoy,  
Chs. Durois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
S. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Henri Weber demandant à être cotisé sur son montant de loyer annuel de \$20.<sup>00</sup> au lieu de \$144.<sup>00</sup>

Requis  
de M. H. Weber.

Requête

Lundi, le 17 Mars, 1913.

- de M. Alfred Gussault. Requête 2  
 Requête de M. Alfred Gussault demandant le transport, en sa  
 faveur, du bail à loyer de l'étal de boucher N° 5, dans le marché aux denrées,  
 ci-devant détenu par son père Louis Gussault.  
 Accordée.
- de M. Louis Boinet. Requête 3  
 Requête de M. Louis Boinet sollicitant l'obtention d'une  
 licence pour tenir un étal particulier de boucher, rue St-Maurice.  
 Accordée.
- de M. Octave Francoeur. Requête 4  
 Requête de M. Octave Francoeur, entrepreneur dans le départe-  
 ment des chemins, sollicitant une augmentation de salaire.  
 Au Surintendant.
- de M. Henri Parent. Requête 5  
 Requête de M. Henri Parent offrant ses services pour remplir  
 la position de comptable dans le bureau du Trésorier.  
 Aux comités permanents.
- de M. R. Leprieux. Requête 6  
 Requête de M. R. Leprieux, offrant ses services pour remplir  
 la position de comptable dans le bureau du Trésorier.  
 Aux comités permanents.
- de l'Union Musicale. Requête 7  
 Requête de l'Union Musicale sollicitant l'usage gratuit de  
 la salle de l'Hôtel de Ville pour un concert à être donné sous les auspices  
 de cette société, le 30 avril prochain, par M. le Prof. Heber.  
 Accordée.
- de M. Phil. Bellin. Requête 8  
 Requête de M. Phil. Bellin demandant à acheter quel-  
 ques toises de pierre concassée.  
 Accordée.
- de M. Alfred Briçon. Requête 9  
 Requête de M. Alfred Briçon demandant la suspension du  
 paiement d'un compte pour pierre concassée jusqu'à ce que la balance  
 du coût des traverses de rues qu'il est à faire pour la Corporation lui soit  
 payée.
- des Cochers. Requête 10  
 Requête des cochers demandant d'élèver leur tarif de voitures de  
 louage.  
 Aux comités permanents.
- de M. R. Dumoulin. Requête 11  
 Requête de M. R. Dumoulin demandant que le nom de Thomas  
 Martin soit substitué au sien, au rôle d'évaluation, comme propriétaire de lot  
 No. 393 du cadastre, rue Centier, suivant acte de vente produit.  
 Accordée.
- de M. Alfred Bettez. Requête 12  
 Requête de M. Alfred Bettez demandant que son nom soit  
 substitué à celui de Pierre Hais, au rôle d'évaluation, comme propriétaire  
 de l'immeuble No. 399 du cadastre, rue St-Philippe, suivant acte de  
 vente produit.  
 Accordée.

Requête

Lundi, le 17 Mars, 1913.

- 13 Requête de M. J. V. Mattmann demandant que son nom soit substitué à celui de J. J. Champagne, au titre d'évaluateur, comme propriétaire de l'immeuble No. 965 du cadastre, sur le chemin Ste-Marguerite, sur lequel acte de vente produit.

Accordée.
- 14 Requête de M. J. A. Lemire, demandant que des services de quai et de drainage soient conduits à sa construction, projetée, sur le lac.

Aux comités permanents.
- 15 Requête de Monsieur B. O. Clavier et autres concernant la considération du projet d'agrandissement du parc Champlain.

Aux comités permanents.
- 16 Requête de Messieurs J. Lymburner & fils, sollicitant une exemption de taxes sur leur garage d'automobiles et biterain y affecté, pour un terme de dix ans.

Aux comités permanents.
- 17 Requête de Dame Dame Victor Ogina sollicitant une remise de taxes comme maîtresse de maison.

Aux comités permanents.
- 18 Lettre de la Compagnie Manufacturière de portes et chasses demandant que le tuyau de l'aqueduc soit conduit à leur manufacture, sur le site.

L'Ingénieur et aux comités permanents.
- 19 Lettre de M. E. H. Germain concernant compte pour rapport sur la condition des ponts St-Manice.

Aux comités permanents.
- 20 Lettre de M. Louis Gingras, réclamant par l'entremise de ses procureurs MM. Desjardins & Lacoursière, la somme de \$50<sup>00</sup> cinquante piastres, pour dommages qu'il prétend avoir été causés à ses effets dans son étal de boucher, par l'eau provenant des défectuosités de la couverture du marché aux denrées.

Au Surintendant pour règlement.
- 21 Lettre de remerciements de la Grande M<sup>re</sup> J. C. Clavier concernant règlement pour exemption de la taxe de paage aux propriétés ecclésiastiques et religieuses de cette ville.

Aux comités permanents.
- 22 Lettre de "Investment Agencies Limited" offrant leurs services pour la négociation des dettes de la Corporation.

Aux comités permanents.
- 23 Lettre de la "Co. de Chamway des Trois-Rivières" demandant à la Corporation la partie sud-ouest du marché à fin en vue de y construire un garage pour ses chars.

Aux comités permanents.

Lundi, le 17 Mars, 1913.

du M. de Lamoignon

Le secrétaire, donne lecture d'une action au montant de (435<sup>25</sup>) tout-cinq piastres et toute-cinq centus de la part de M. Louis Savallée, pour hommages qu'il prétend avoir été causés à sa voiture à la date du trois février dernier, par suite du mauvais état d'entretien de la rue Ste-Marie.

Albarrebat

Rapport  
del' Ingenieur de la  
Cité indiquant les  
quantités de bois  
traités de la propriété  
de l'Edouard Laroche  
Compagny pour le  
prolongement de la  
rue Ste-Marie.

Rapport:

Trois-Rivières, 6 mars, 1913.

J. J. Desaulniers, Ecr.  
Greffier de la Cité,  
Trois-Rivières.

Monsieur,  
Conformément à votre demande du 4 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre un plan indiquant la position ainsi que la quantité de terrain requis pour l'élargissement et le prolongement de cette partie de la rue Ste-Marie située au nord de la rue Des Commissaires à travers la propriété de la "Edouard Laroche Manufacturing Co."

Ses chiffres en rouge sur le plan indiquent la superficie en pieds anglais.  
J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Geny. Gougeon  
Ingénieur de la Cité.

Ces comités permanents

Rapport  
del' Ingenieur de la  
Cité concernant la pro-  
tection de la pompe  
No. 1, contre l'inondation  
venant de l'ouest par  
l'automne.

Rapport:

Trois-Rivières, 13 mars, 1913.

A Son Honneur le Maire,  
A Messieurs les Echevins  
de la Cité de Trois-Rivières.

Messieurs,  
J'ai l'honneur de vous aviser qu'il aurait fallu de pour-  
voir préalablement à l'installation d'une petite turbine afin d'être en  
position de protéger la pompe à bas niveau (No. 1) contre l'avalanche-  
ment de l'eau dans le cas d'une inondation au printemps.

Pour éviter l'achat d'un nouveau moteur je recommanderais  
d'installer

Lundi, le 17 Mars 1913.

d'installer une pompe de 1 1/2" ou 2" de diamètre qui pourrait être adaptée au moteur qui sert à actionner la pompe à air.

Le coût d'une pompe avec les accessoires et l'installation serait, je suppose, d'environ cent vingt-cinq dollars.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) Paul Bourgeois,  
Ingénieur de la cité.

Accordé.

Rapport

Messieurs les Membres  
de la cité.

J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'après avoir examiné ce qui concernait l'aménagement de la salle occupée par l'"Union Musicale" dans les bâtiments de la Corporation, pour en doubler ou à peu près l'étendue, soit 116 pieds de longueur, à être faits dans le haut des hangars, je suis d'opinion que ces travaux coûteraient la somme de \$975.<sup>00</sup>

Je crois aussi vous faire remarquer, Messieurs, que la grandeur des abris dont nous disposons actuellement pour y placer l'artillerie et divers matériaux, est déjà beaucoup trop restreint et le deviendra encore plus par suite de l'agrandissement.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que la construction d'une nouvelle bâtisse le long de la propriété de M. A. Godin, représenterait pas de plus grands services, en utilisant la façade pour des bureaux et la balancelle pour les hangars et remises, où l'on pourrait y placer tout l'artillerie au lieu de la placer à deux ou trois endroits différents, comme nous faisons actuellement.

J'ai eu, Messieurs, avec vous, quelques remarques, que je laisse à votre considération tout en demeurant,

(Signé) François Parent,  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 17 Mars 1913.

Ces comités permanents  
Rapport.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
concernant l'extension pour  
agrandissement de la  
salle de l'Union Musi-  
cale.

Lundi, le 17 Mars, 1913.

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
sur le projet de construction  
d'un chaland pour pa-  
ser au service de la  
traverse.

Rapport:

A Son Honorable Maire  
et Messieurs les Eclairés  
de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le projet pour la cons-  
truction d'un chaland, devant servir pour le transport du fût entre  
cette cité et Ste-Ange de Sorel, et dont les dimensions devraient  
être de 75 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur, et de 3 1/2 fds. à  
4 pieds de hauteur, sera de douze cents piastres.

Respectueusement soumis.  
(Signé) Frs. Parent,  
Inspecteur de Ville.

Trois-Rivières, 17 Mars, 1913.

Aux Comités Permanents.

Rapport  
des Comités Permanents  
concernant nouvelles  
licences de magasins  
de liquors.

Rapport:

A Son Honorable Maire  
et Messieurs les Eclairés  
de la Cité de Trois-Rivières.

À une réunion des Comités Permanents du Conseil, en date  
du quatorze de mars courant (1913), il a été décidé après mûre  
délibération, de ne pas favoriser l'octroi de nouvelles licences pour la  
vente de liquors enivrants dans les limites de cette cité.

En conséquence, ce Conseil est dans l'obligation de refuser  
les demandes de certificats pour l'obtention de licences de magasins de  
liquors en faveur de Messieurs Joseph Abau, fils d'Edmond, Auguste  
W. Dubé et Ludger Rivard, lesquelles avaient été référées à l'assem-  
blée du Conseil de ce soir.

Respectueusement soumis.

(Signé) Louis Phi Normand,  
Président.

Trois-Rivières, 17 mars, 1913.

Proposé

# Lundi, le 17 Mars, 1913.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Deaulac,  
Secondé par M. Lamy.

Que le rapport des comités permanents qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Deaulac,  
Secondé par M. Ruyau.

Que le montant des taxes dues à ce jour par Jean Veuve J. Végina, comme occupant de maison de pension soit retranché de son compte, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bellefeuille,  
Secondé par M. Ruyau.

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Glais et Patis pour leur permettre d'obtenir le transport de certificat de la licence de magasin de liquors de M. Jos. Arthur Milot soit examinée et que ledit certificat soit confirmé.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Bourgeois,  
Secondé par M. Ruyau.

Que les comités permanents de ce Conseil et Monsieur l'Ingénieur Oscar Arcand, soient chargés de s'enquérir de la somme de travail encouru et des mérites respectifs des personnes qui ont fait une part active concernant la nouvelle prise d'eau de l'égoutage.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ruyau,  
Secondé par M. Bellefeuille.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'une garantie hypothécaire par Louis Thomas Desaulniers à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en date du treize janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, ainsi qu'un acte d'annulation de cautionnement de Louis Thomas Desaulniers en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par Thomas Dupont et L. Philippe Lord, en date du quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-six, ces deux actes passés de vant Paul P. O. Guille, N. O., et tout suivant acte fait par S. E. Normand, Eccl. N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Ruyau,  
Secondé par M. Deaulac.

Que le contrôleur-auditeur soit autorisé à demander des applications

applications

Promise de faire à M. Victor Végina.

Transport de licence de M. Jos. Arthur Milot à M. Patis et Patis.

Comité spécial pour établir part de mérite de nouvelle prise d'eau.

Main-levée de garantie hypothécaire en faveur de M. L. Desaulniers.

Concernant demande d'applications pour position de comptable.



Lundi, le 17 Mars, 1913.

applications pour la position de comptable, dans le département des Trisores, tel que demandé par son rapport, du 30 janvier dernier.

Reptée sur division suivante:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Ryau,

Contre:  
MM. Bellefeuille,  
Bourgeois,  
Lamy,  
Verette.

1<sup>re</sup> Motion.

Concernant demande  
de commissions pour  
impression du rap-  
port des Trisores.

<sup>35</sup> Proposé par M. Ryau,  
Secondi par M. Beaulac,

Qu'il soit autorisé à demander des commissions pour l'impression du rapport des Trisores, etc., pour l'année 1912.

Reptée sur division de trois pour et quatre contre, Son Honneur le Maire votant contre, comme suit:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bellefeuille,  
Ryau,

Contre:  
MM. Bourgeois,  
Lamy,  
Verette.

2<sup>e</sup> Motion.

Concernant opinion de  
M. J. S. Perron sur  
C<sup>ie</sup> de Tramway.

<sup>36</sup> Proposé par M. Ryau,  
Secondi par M. Beaulac,

Qu'il soit autorisé à demander des commissions pour l'impression du rapport des Trisores, etc., pour l'année 1912. Qu'il soit autorisé à demander des commissions pour l'impression du rapport des Trisores, etc., pour l'année 1912. Qu'il soit autorisé à demander des commissions pour l'impression du rapport des Trisores, etc., pour l'année 1912.

Reptée sur division suivante:

Pour:  
MM. Beaulac,  
Bourgeois,  
Ryau,

Contre:  
MM. Bellefeuille,  
Lamy,  
Verette.

Les voix étaient également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

3<sup>e</sup> Motion.

Concernant intervention  
antérieure sur faits et con-  
clusions de A. J. Perron.  
La Comp.

<sup>37</sup> Proposé par M. Bourgeois,  
Secondi par M. Verette,

Dans une cause portant le No. 52 de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivieres, dans laquelle Alfred J. Perron est demandeur et la Corporation des Trois-Rivieres défendeur, le Secrétaire de ce Conseil

# Lundi le 17 Mars 1913.

Council est autorisé à répondre de la manière suivante aux interrogatoires sur faits et articles qui ont été soumis à la défendeur.

- A l'interrogatoire No. 1. - Non.
  - A l'interrogatoire No. 2. - Non.
  - A l'interrogatoire No. 3. - La défendeur ignore.
  - A l'interrogatoire No. 4. - La défendeur ignore.
  - A l'interrogatoire No. 5. - Non.
  - A l'interrogatoire No. 6. - Non.
  - A l'interrogatoire No. 7. - Non.
  - A l'interrogatoire No. 8. - Sans parler par lui-même.
- Adoptée.**

10<sup>e</sup> Motion.

<sup>38</sup> Proposé par M. Deaulac.  
Secondé par M. Bourgeois.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 230, Règlement pour amender le règlement chapitre deux cent vingt-quatre des règlements de ce conseil, passé le vingt-sept août mil neuf cent douze, et intitulé: "Règlement pour autoriser le conseil de la Cité de Trois-Rivières à voter et accorder à la compagnie "Cane Glow Works Limited" manufacturière de la Cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres, à l'intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur la manufacture durant l'espace de dix années" soit la première fois.

**Adoptée.**

<sup>38</sup> Le Secrétaire de ce conseil pour une première fois du projet de règlement intitulé: Règlement pour amender le Chap. 224, passé le 26 août 1912, concernant prêt et exemption de taxes à "Cane Glow Works Ltd."

<sup>39</sup> Proposé par M. Ryan,  
Secondé par M. Pelletier.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 229, Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre deux cent vingt-neuf des règlements de ce conseil, passé le treize décembre mil neuf cent onze, et intitulé: "Règlement concernant l'émission de débentures pour le Garage le drainage, l'aqueduc, les Incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux-traversiers et le département de feu." soit la première et une deuxième fois, passé et adopté.

## Chapitre 229

<sup>40</sup> Règlement pour rappeler et annuler le Chapitre 213 des règlements de ce conseil, passé le treize décembre mil neuf cent onze, et intitulé: Règlement

Première lecture du règlement concernant extension de délais à Cane Glow Works.

11<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement Chap. 229.

Chap. 229  
Règlement concernant émission de débentures pour garage, drainage etc.

Sundi, le 17 Mars, 1913.

"Règlement concernant l'émission de débetures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, batons traversiers et le département du feu.

Attendu que la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, d'après les dispositions des actes de la Législature de la Province de Québec ci-après mentionnés, est autorisée à emprunter certaines sommes d'argent pour les fins indiquées dans les dits actes, savoir:

(a) En vertu de l'Acte 8, Édouard VII, Chap. 86, article 13, par. 3, le montant de vingt-cinq mille piastres, à être affectées exclusivement aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;

(b) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 1, le montant de deux cent mille piastres à être exclusivement appliquées pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908;

(c) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 2, le montant de cinquante mille piastres à être exclusivement employées au pavage ou macadamage des rues de la Cité;

(d) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 3, le montant de cinquante mille piastres, à être affectées exclusivement à l'amélioration et à la continuation de la construction de l'aqueduc;

(e) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 4, le montant de cinquante mille piastres, à être exclusivement appliquées aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;

(f) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 5, le montant de vingt-cinq mille piastres, à être affectées exclusivement à l'achat de pompes à incendie, installation de télégraphe d'alarme et autres accessoires et améliorations nécessaires au département du feu;

(g) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 6, le montant de vingt-cinq mille piastres, à être employées exclusivement à l'élargissement et à l'amélioration des rues et chemins;

(h) En vertu de l'Acte 1, Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 7, le montant de vingt-cinq mille piastres, à être affectées exclusivement à l'achat ou à la construction de batons traversiers;

(i) En vertu de l'Acte 9, Édouard VII, Chap. 84, art. 1, le montant de cent cinquante mille piastres pour appropriation de terrain pour élargissement de rues;

(j) En vertu de l'Acte 1, Georges V, 2<sup>e</sup> session, Chap. 61, art. 3, par. 1 et 2, le montant de vingt-cinq mille piastres, à être affectées exclusivement à la construction, réparation ou entretien de batons-traversiers, pour faciliter l'accès par eau, dans la Cité; aussi le montant de

Lundi, le 17 Mars, 1813.

de cinquante mille piastres a été effectuée, exclusivement à l'amélioration des rues, chemins ou autres places publiques;

Et attendu qu'il est utile dans l'intérêt de la cité des Trois-Rivières d'utiliser les dits pouvoirs d'emprunt pour les fins pour lesquelles ils ont été accordés, l'assemblée d'émettre des débiteures au montant de six cent soixante et quinze mille piastres;

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

1<sup>o</sup>. - La corporation de la cité des Trois-Rivières, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des actes ci-dessus mentionnés, emprunter la somme de six cent soixante et quinze mille piastres et pour cette fin émettre six cent soixante et quinze débiteures de mille piastres chacune, outre ce, cent quatre-vingt-sept débiteures de la somme de cent Louis Sterling au change de quatre cent quatre-vingt-six piastres et soixante et six centins chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans, du premier mai mil neuf cent treize.

2<sup>o</sup>. - La dette créée par l'émission des susdites débiteures en vertu de l'Acte 8. Edouard VII, chap. 86, art. 13, par 3, sera désignée sous le nom de dette de drainage; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 1, sera désignée sous le nom de dette de incendies; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 2, sera désignée sous le nom de dette de garage; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 3, sera désignée sous le nom de dette de l'égout; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, art. 13, chap. 50, par. 4, sera désignée sous le nom de dette de drainage; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, chap. 50, art. 12, par. 5, sera désignée sous le nom de dette de département du feu; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Chap. 50, art. 12, par. 6, sera désignée sous le nom de dette de chemins; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, chap. 50, art. 12, par. 7, sera désignée sous le nom de la Bièvre; celle créée en vertu de l'Acte 9. Edouard VII, chap. 84, art. 1, sera désignée sous le nom de dette de l'élargissement des rues; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Deuxième session, Chap. 61, art. 31, par. 1 et 2, sera désignée sous le nom de dette de la traverse; celle créée en vertu de l'Acte 1. Georges V, Deuxième session, Chap. 61, par. 2, sera désignée sous le nom de dette des places publiques.

3<sup>o</sup>. - Les dites débiteures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque d'Amérique, en la cité de Montréal.

4<sup>o</sup>. - Il sera annexé à toutes telles débiteures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelles, lesquels coupons seront signés au moyen

Lundi le 17 Mars, 1913.

d'un cachet portant le fac-similé de la signature du Trésorier du dit conseil, et seront payables les premiers jours de mai et de novembre de chaque année.

50.- Les dites débetures seront émises sans le sceau du Maire de la dite cité, du contre-sceau du Trésorier, du dit conseil et le seras de la dite Corporation et elles seront datées du premier mai mil neuf cent treize.

60.- L'intérêt semi-annuel sur les dites débetures sera payable à même les revenus de la cité et les fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de la dite cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débetures, sera de un pour cent du montant des débetures émises.

70.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.  
**Adopté.**

**Oris de motion:**

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement "Chapitre 15, Concernant les esquettes, soit annulé quant à ce qui concerne le tarif des voitures de louage.

En conseil, ce 17 mars, 1913.

(Signé) O. Deaulac,

**Oris de motion:**

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de débetures pour les travaux de construction de l'Hôtel de Ville, pour appropriation de terrains, de pavements, de fers et de chemins.

En conseil, ce 17 mars, 1913.

(Signé) Robt. Piquet,

**Oris de motion:**

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le chapitre 5 des règlements du dit conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", soit annulé en faisant à quinze

quatre-vingt

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement "Chapitre 15, Concernant les esquettes, soit annulé quant à ce qui concerne le tarif des voitures de louage.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de débetures pour les travaux de construction de l'Hôtel de Ville, pour appropriation de terrains, de pavements, de fers et de chemins.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le chapitre 5 des règlements du dit conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", soit annulé en faisant à quinze

Lundi, le 17 Mars, 1913.

présentes la taxe sur les colporteurs de fruits et de légumes.  
En Conseil, ce 17 Mars 1913.

(Signé) N. P. Lamy.

<sup>114</sup> Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'autant qu'il en est en la  
manière orale, par le dit Conseil, je propose l'adoption d'un règlement à l'effet d'emettre \$375,000. de detentes pour  
acquitter 375 actions émises par la Cité des Trois-Rivières dans la  
Compagnie de Tramway des Trois-Rivières, conformément au règlement  
No. 211, de la Cité des Trois-Rivières, adopté par les électeurs le 16 oc-  
tobre 1911, et aussi en vertu de l'acte de la Législature de Québec, 3,  
Georges V, Chap. 55.

En Conseil, ce 17 Mars 1913.

(Signé) J. F. Bellefleur.

Le Conseil se forme ensuite en comité général sous la présidence  
de Son Honneur le Maire et commence l'examen des plaintes contre le rôle  
d'évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plain-  
tes ajourné le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Con-  
seil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite sous le sceau et l'assem-  
blée est continuée à mercredi, le vingt-six Mars, commençant à huit heures  
et quinze du soir.

(2) J. F. Bellefleur  
Secrétaire.

Advenant huit heures et quinze du soir, mercredi, le vingt-  
six Mars, nul n'ayant été présent, Son Honneur le Maire L. P. Normand ainsi  
que Messieurs les Echevins O. Beaulac, J. F. Bellefleur, Ch. Bourgeois,  
N. Lamy, R. Piquet et H. A. Desrosiers sont présents.

Après s'être formés en comité général sous la présidence de  
Son Honneur le Maire, le dit comité continue l'examen des plaintes con-  
tre le rôle d'évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre  
de ces plaintes, ajourné le dit examen à jeudi, le 27 Mars, commençant à  
huit

Avis de motion de  
M. P. Lamy Bellefleur.

Motion des plaintes  
contre le rôle d'évaluation.

Assurance.

Motion des plaintes  
contre le rôle d'évaluation.

Lundi, le 31 Mars, 1913.

Huit heures et quinze du soir.  
Et la séance est levée.

A. Desaulniers  
Secrétaire.

Advenant huit heures et quinze du soir, lundi le vingt-sept mars mil-neuf-cent-treize, Son Honneur le Maire S. P. Normand ainsi que Messieurs les Echevins O. Desautels, J. A. Bellefleur, Ed. Fournier, N. Lamy, P. Piquet et M. A. Verette sont présents.

Audition des plaintes  
contre le rôle d'évaluation

Après s'être formés en comité général sous la présidence de Son Honneur le Maire, le dit comité continue l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes ajourne le dit examen à lundi, le 31 mars courant, à huit heures et quinze du soir.

Et la séance est levée.

A. Desaulniers  
Secrétaire.

Advenant huit heures et quinze du soir, lundi le trente et un mars mil-neuf-cent-treize Son Honneur le Maire S. P. Normand ainsi que Messieurs les Echevins O. Desautels, J. A. Bellefleur, Ed. Fournier, N. Lamy, P. Piquet et M. A. Verette sont présents.

Audition des plaintes  
contre le rôle d'évaluation

Après s'être formés en comité général sous la présidence de Son Honneur le Maire, le dit comité continue l'examen des plaintes contre le rôle d'évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire prend le fauteuil et l'assemblée est continuée régulièrement comme suit.

de M. Alex. Houlston

Requête de M. Alex. Houlston demandant l'adoption d'un projet de plan concernant la largeur des rues sur le lot No. 175 du cad.

de M. Ant. Doucet

Lettre de M. Antoine Doucet réclamant par l'entremise de

Lundi, le 31 Mars, 1853.

ses procureurs, MM. Bureau, Digue, Lapie, la somme de cinquante piastres pour dommages qu'il prétend lui avoir été causés par suite d'une collision avec une voiture du département de feu, à la date du 14 mars courant.

Chef de police pour règlement.

1<sup>re</sup> Motion.  
Concession de la parcelle pour le lot N<sup>o</sup> 175 du cadastre.

Proposé par M. Ryan,  
Secondi par M. Bellefeuille.

Qu'il soit résolu que le projet de plan soumis par M. Alex. Hamilton, concernant la division en rues du lot N<sup>o</sup> 175 du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, soit accepté par ce conseil, quant à ce qui concerne la largeur des dites rues.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Concession pour l'agrandissement du parc Champlain.

Proposé par M. Courgeois,  
Secondi par M. Ryan.

Considérant qu'une requête, d'un grand nombre de contribuables expose que l'agrandissement et le parachèvement du parc Champlain s'imposent;

Qu'il soit résolu que les propriétés situées sur le front sud de la cité nord-ouest de la rue Saint-Charles entre les rues Alexandre et Bonaventure soient achetées par la corporation de la cité des Trois-Rivières, en vue de l'agrandissement du dit parc Champlain, et qu'à cet effet, le notaire de la corporation soit requis de notifier M. le notaire J. A. Lemire d'avoir à discontinuer les travaux de la nouvelle construction, rue Alexandre. Qu'il soit résolu que l'inspecteur de Ville soit chargé de préparer et fournir à ce conseil toutes les informations et estimations en rapport avec chaque propriété ci-dessus mentionnée, afin de mettre ce conseil en mesure de pouvoir étudier le projet d'expropriation et procéder d'urgence le plus tôt possible.

Rejetée sur division, de deux pour et trois contre, M. Echard, Bellefeuille s'abstenant de voter.

Pour  
MM. Courgeois,  
Ryan.

Contre:  
MM. Deaulac,  
Lamy,  
Vérette.

3<sup>e</sup> Motion.  
Emission de débentures pour paiement de parts dans la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières.

Proposé par M. Venette,  
Secondi par M. Bellefeuille.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec, 1. Georges V, première session, chapitre 20, tel qu'amendé par la loi 3. Georges V chapitre 55, la corporation de la cité des Trois-Rivières est autorisée à emprunter trois cent soixante et quinze mille piastres pour acquitter trois mille



Lundi, le 31 Mars, 1873.

mille sept cent cinquante actions souscrites par la Cité des Trois-Rivières dans la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières, conformément au règlement N<sup>o</sup> 211 de la Cité des Trois-Rivières adopté par les électeurs le seize octobre mil neuf cent soixante;

Attendu qu'il est très utile et avantageux, dans l'intérêt des contribuables et pour le progrès et l'avancement de la Cité des Trois-Rivières, d'utiliser le dit pouvoir d'emprunt pour les fins pour lesquelles il a été accordé, et en conséquence, d'émettre des débiteures pour trois cent soixante et cinquante mille piastres;

Qu'il soit résolu que:

1<sup>o</sup>.- En vertu des dispositions des susdits actes, des débiteures au montant de trois cent soixante et cinquante mille piastres de mille piastres chacune, ou sept cent soixante et dix débiteures de la somme de cent louis sterling au change six et quatre cent quatre-vingt-six piastres et soixante et six centimes chacune seront émises et porteront intérêt au taux de cinq pour cent par année et seront payables en cinquante ans du premier mai mil neuf cent soixante;

2<sup>o</sup>.- La dette créée par l'émission des susdites débiteures sera désignée sous le nom de Dette des Tramways;

3<sup>o</sup>.- Les dites débiteures et les coupons y annexés seront payables au bureau de la Banque d'Annapolis, à Montréal;

4<sup>o</sup>.- Il sera annexé à toutes telles débiteures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelles lesquels coupons seront payables les premiers jours de mai et de novembre de chaque année;

5<sup>o</sup>.- Les dites débiteures seront émises sous le sceau du Maire de la dite Cité, le Contre-sceau du Secrétaire du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, et elles seront datées du premier mai mil neuf cent soixante;

6<sup>o</sup>.- Le fonds à prélever chaque année pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débiteures sera de son pour cent du montant des débiteures émises;

Le Secrétaire du Conseil est par les présentes autorisé à ordonner l'impression des dites débiteures.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

M. Bellefeuille,

Lamy,

Verette,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Contre:

M. Desaulles,

Douglas,

Ryan.

Et

Le Conseil s'ajourne à lundi, le sept avril prochain, à huit heures et quinze du soir.

E. H. Desautels  
Secrétaire.

Assemblée Régulière  
7 Avril 1913.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, lundi, le septième jour d'avril, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand  
O. Beaulac  
J. F. Bellefeuille  
Eus. Bourgeois  
Nap. Lamy  
Robt. Ryan  
Fr. A. Verette

Les minutes de la dernière assemblée sont lues :

Requête de Mr. Hubert  
Panneton

Requête de Mr. Hubert Panneton, contre-maire, demandant une augmentation de salaire

Aux Comités Permanents.

Requête de Monsieur  
Alexandre Godin

Requête de Mr. Alexandre Godin, Gardien des Parks du St. Maurice, demandant une augmentation de salaire.

Aux Comités Permanents

Requête de Dame veuve  
Narcisse Lacombe.

Requête de Dame veuve Narcisse Lacombe, demandant au Conseil la petite lière de terre longeant sa propriété, <sup>sur cette dernière,</sup> et offrant d'entretenir le trottoir

Lue en Conseil.

Requête de Mr. Isaac  
Blouin & al.

Requête de Mr. Isaac Blouin et autres, demandant au Conseil de bien vouloir terminer l'expropriation de la rue Laurier, en cette cité, et d'y faire les travaux nécessaires pour en améliorer le terrain.

Referé au Surintendant

Lundi le 7 Avril 1913.

Requête de Mr  
Desire Lampron

Requête de Mr. Desire Lampron, demandant au Conseil, de vouloir bien lui  
liquer l'eau, sur la rue St-Christophe, au lot portant le No 49 du Cadastre.

Referé au Surintendant  
pour rapport à la prochaine séance.

Requête de Mr.  
J. Bte. Dupresne et al.

Requête de Mr. Jean-Baptiste Dupresne et autres, demandant que  
le prolongement de la rue St-Denis soit fait, depuis la rue des Forges  
jusqu'à la rue St-Georges, afin de réunir ces deux parties de la rue St-Denis

Referé à l'inspecteur de ville.  
pour rapport au prochain Conseil.

Requête de Mlle  
Blanche Tessier

Requête de Mlle Blanche Tessier, demandant de faire inscrire son  
nom au rôle d'évaluation de la cité des Trois-Rivières, comme propriétaire des  
lots Nos 221 et 222, suivant acte de vente inclus.

Accordée.

Requête des  
Chevaliers de Colomb

Requête des Chevaliers de Colomb, demandant gratuitement  
l'usage de la grande salle du Conseil.

Accordée

Requête de  
G. O. Baptist

Requête de G. O. Baptist, demandant l'usage gratuit de  
la grande salle du Conseil.

Accordée.

Requête de la Cie d'Impri-  
merie et de Publicité

Requête de la Cie d'Imprimerie et de Publicité, demandant une  
part du Patronage de la Corporation.

Accordée

Requête de Mr.  
J. A. Lemire.

Requête de Mr. J. A. Lemire, demandant de faire poser l'embée  
des tuyaux d'égoûts, ainsi que le service d'eau, jusqu'à sa habitation en cours-  
struction, rue Alexandre.

Accordée

Requête du Cercle  
Lafliche.

Requête du Cercle Lafliche, demandant l'exemption du prix de location  
de la grande salle de l'Hôtel-de-ville.

Accordée.

Lundi le 7 Avril 1913.

Lettre de Mr.  
J. A. Trudel.

Lettre du notaire J. A. Trudel, informant le Conseil, que le terrain nécessaire pour le prolongement des rues Barkin et Despit, pourrait être obtenu des héritiers de E. A. Rochelleau, à raison de cinq cents du pied en superficie.

Accorde le tout à 5 cts le pied.

Lettre de M. M. Jousas,  
Tremblay, Malouin.

Lettre de M. M. Jousas, Tremblay, Malouin, ingénieurs, offrant leurs services pour la construction d'aqueducs, égouts, drainage, etc.

Lettre de Mr.  
Alexandre Houlietou.

Lettre de Mr. Alexandre Houlietou, présentant au Conseil de ville un plan de son terrain, rue St Maurice, pour le prolongement des rues Ste Ursule, Ste Angèle, et Ste Lucie, et demandant qu'il soit accepté.

Accordé

Lettre de M. M.  
Charles Hamelin & fils.

Lettre de M. M. Charles Hamelin & fils, demandant une part du Patronage, dans les travaux de la Corporation.

Le Patronage devra être partagé entre les différents propriétaires de boutique.

Lettre de la  
Banque d' Hochelaga.

Lettre de la Banque d' Hochelaga, concernant une demande d'emprunt, garanti par des débentures en faveur de la Compagnie des Tramways de la cité des Trois-Rivières.

Lettre de la  
Quebec Hide & Skin Co.

Lettre de la "Quebec Hide & Skin Co. offrant d'établir une industrie de laine, dans la cité des Trois-Rivières, moyennant certaines conditions.

Aux Comités Permanents

Lettre de Mr.  
E. D. Boicclair.

Lettre de Mr. E. D. Boicclair, réclamant des dommages au montant de \$35.00, pour accident survenu à sa fille, dans une ouverture de trottoir, rue Notre-Dame.

Aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr Nap. St Louis.

Lettre de Mr. Napoléon St. Louis, offrant de vendre à la Corporation, des tuyaux en béton, de différentes dimensions.

Referé à l'Ingénieur.

Lundi le 7 avril 1913.

Lettre du  
Conseil d'Hygiène

Lettre du Bureau d'Hygiène de la Province de Québec, informant la Corporation de la cité des Trois-Rivières, que l'inspecteur sanitaire <sup>de cette cité</sup> pourra obtenir les renseignements nécessaires pour l'Inspection du lait, par Mr. Geo. Brady, chimiste.

Lettre de l'Association  
Agricole Co-opérative des sucres  
et des sirops d'érable purs

Lettre de l'Association Agricole Co-opérative des sucres et des sirops d'érable purs, dans le but de protéger la fabrication des sucres et des sirops d'érable.

Lettre de la Chambre  
de Commerce.

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, concernant l'horaire du chemin du Grand Trou à Nouvelo Landing.

Des Comités Permanents

Poursuite de l'insinuation  
faite contre la Corporation

Le secrétaire de la cité des Trois-Rivières, donne communication au Conseil de la dite cité, d'une poursuite de l'insinuation faite contre la Corporation de la cité des Trois-Rivières, pour dommages au montant de \$2000.00.

Rapport du Comité  
des Finances

Rapport:

Hôtel de Ville 7 avril 1913

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 mars 1913.

Bordereau No 1  
Do " 2  
Do " 3

23472	54
1474	43
2597	02
<b>Total</b>	<b>99</b>

Total

Respectueusement soumis  
(Signé) Robt Ryan Pres.  
J. F. Bellefeuille  
O. Redulac  
W. Lamy.

Motion  
homologation du rapport  
du Comité des Finances

Proposé par Mr. J. F. Bellefeuille  
Secondi par Mr. Wap. Lamy

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté

Adopté

Lundi le 7 avril 1913.

Rapport de Mr.  
Emile Berthiaume

Rapport de Mr. Emile Berthiaume, du Département du Feu et de la Police, demandant l'achat d'une voiture à échelles, et de bornes fontaines.

Aux Comités Permanents.

Rapport du Chef  
de Police

Rapport du Chef de Police, concernant les opérations de son Département, pour le premier trimestre de l'année, mil neuf cent treize.

Rapport du  
Département du feu

Rapport du Chef du Département du feu, concernant les incendies pendant le mois de mars, mil neuf cent treize.

Rapport de l'Inge-  
nieur de la cité

Rapport de l'Ingenieur de la Cité, concernant la pose d'une service d'eau, pour la Compagnie manufacturière de portes et de chassis.

Aux Comités Permanents.

Rapport de l'Avocat  
de la Cité

Rapport de l'Avocat de la Cité, concernant le jugement de Chevalier vs la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Rapport du Trésorier  
de la Cité

Hôtel de ville

Trois-Rivières 7 avril 1913

M. le Sous-Maire.

et Messieurs les Echevins  
de la cité des Trois-Rivières.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les recettes et dépenses, tant sur le compte du revenu que sur le compte d'emprunt pour les trois mois expirés le 31 mars 1913.

Respectueusement soumis,  
Georges Arthur Robert  
Trésorier de la Cité

Aux Comités Permanents.

Lundi le 7 Avril 1913.

Rapport du Comité  
Général, sur plaintes  
contre le rôle d'évaluation  
de 1913.

Rapport  
Au Conseil de la Ville  
des Trois-Rivières

Le comité général de ce Conseil, après avoir pris connaissance à ses séances du dix-sept, vingt-six, vingt-sept et trente-et-un de mars dernier, des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent treize, à l'honneur de faire le rapport suivant :

Il recommande que les grandeurs de terrain du lot No 1514 du cadastre, rue des Champs, soient entrées de 96 pieds de front par 77 pieds de profondeur; que le nom de Louis Vadeboncoeur soit substitué à celui de St. X Grand comme propriétaire de l'immeuble Partie No 413 du cadastre, rue Bureau, que l'évaluation de la propriété de Henri Girard, rue Champfleur, soit portée à \$11,000, au lieu de \$13,000; que le nom de J. Lewis Williams soit substitué à celui de Dame veuve R. W. Williams, comme propriétaire du lot No 1675 du cadastre; que Blais & Poiras soient portés comme locataires de l'immeuble No 397 du cadastre, rue St. Philippe avec une valeur de loyer annuel de \$600.00- et un fonds de marchandises de \$2500. et que le même montant de fonds de marchandises soit retranché du compte de J. A. Milot au dit endroit; que le nom de Joseph Martineau soit retranché comme locataire de l'immeuble No 289 du cadastre, rue St. Roch, et que le nom de Louis Lavallée soit substitué à celui de Arthur Parent, fils de François, comme propriétaire du dit immeuble; que le prénom "Xavier" soit ajouté à Massicotte, comme propriétaire au No de ville 217, chemin Ste Marguerite; que le nom de Ernest Tripanier soit retranché comme locataire au No de ville 3, rue Alexandre, et entré au No 172, rue Bonaventure, avec un loyer annuel de \$120.00; que le nom de William Warburton soit porté comme locataire au No 170 rue Bonaventure, avec un loyer annuel de \$180.00; que les noms de L. G. Gaudin et J. A. Trudel, soient substitués à celui de Dame veuve Téléphore Lemay, comme propriétaires du lot No 2177 du cadastre, rue Du Château; que le nom de Frank Mathewson soit substitué à celui de J. B. Champagne, comme propriétaire de l'immeuble No 965 du cadastre, chemin Ste Marguerite; que l'occupation de gantier soit retranchée du nom de Frédéric Rochelleau; que le nom d'Edmond Bellefeuille soit substitué à celui de Napoléon Lévesque, fils de Félix, comme propriétaire de l'immeuble No 519 du cadastre, rue Notre-Dame; que le nom de Jeffrey Ross soit remplacé par celui de Dame J. W. Britten, comme propriétaire de l'immeuble No 1831 du cadastre, rue Des Commissaires; que l'occupation de "huissier" soit retranchée du nom de D. J. Morissette; qu'un troisième cheval et un wagon d'agrément soit chargés à Dieu-Donné Chénouart, et que deux voitures d'express lui soient retranchées pour être chargés à Dominion.

Lundi le 7 Avril 1913.

suite du Rapport  
du Comité Général.

Dominiou Express Company; que le nom de Mathias Langlois soit substitué à celui de Emile Panneton, comme propriétaire de l'immeuble No 1493 du cadastre, rue St-Julien; que la ruelle, partie du lot No 1122 du cadastre soit entrée au nom de "La Compagnie Immobilière des Trois-Rivières," au lieu de Desaulniers & Fajoie; que la valeur réelle du loyer de Arthur Delorme, pour partie du lot No 494 du cadastre, rue St-Philippe, soit portée à \$700.00, et que la valeur réelle du loyer de Josephat Lapolice pour la même propriété soit de \$400.00; qu'une cache soit chargée à J. B. Boissert et qu'un chien lui soit retranché; que Charles Dumoulin soit entré comme propriétaire du lot No 1404 du cadastre, rue Denoue; que Onésime Bellemare, soit entré comme propriétaire du lot No 1256 du cadastre, rue Denoue, que le nom de J. A. Boucher soit substitué à celui de Johnny Lacroix, comme propriétaire de l'immeuble No 131 du cadastre, rue Germain; que le nom de Pierre Declercq soit substitué à celui de Louis Janssen, comme propriétaire de l'immeuble No 1352 du cadastre, rue Denoue; que le nom de L. G. Dussault & Co, soit substitué à celui de Chagnou & Hamelin comme occupants de la partie du hangar loué des Commissaires du Havre, que le montant de loyer de Aboud Firdi soit réduit de \$1200.00 à \$1002.00; que le nom de Rosaire Leprohon soit entré comme co-locataire de l'immeuble No. de ville 106 rue St-Francois-Xavier; que la Compagnie North Shore Power soit portée comme propriétaire de 1200 poutres; que le montant de loyer de Edmond Belais, rue Notre-Dame, soit porté à \$21.00 au lieu de \$18.00 l'an; que le nom de Octave Dubé soit remplacé par celui de "Richard Hault" comme propriétaire de l'immeuble p. No 1100 du cadastre, chemin St-Marguerite; que le fonds de marchandises de "Ghinier & Co," soit réduit de \$7500.00 à \$2,500.00; que le montant de loyer chargé à Edouard Lamouette, au No 148 rue St-Paul, soit retranché et que le dit Lamouette soit inscrit comme d'une maison en bois en construction sur le lot No 1829 du cadastre, rue Herkel, avec une évaluation de \$800.00; que parties des Nos 1308 & 1309 du cadastre, rue St-Maurice, contenant 57 x 100 pieds, soient portés au nom de Elzear Delisle, avec évaluation de \$900.00; que le nom de la "Compagnie Théâtrale des Trois-Rivières" soit substitué à celui de G. J. Duplessis, comme propriétaire de l'immeuble p. No 867 du cadastre, rue Bonaventure; que le nom de Alfred Beland, gantier, soit substitué à celui de Oscar Dubé, comme propriétaire du lot subdivision 54 du No 26 du cadastre; que Norman Labelle soit entré comme locataire au No 57, rue Alexandre, avec un montant de loyer annuel de \$276.00 et une valeur réelle de loyer de \$3,000.00; que "Labelle, Cyrille & Co, de Trois-Rivières," Norman Labelle, soit porté comme locataire au No 10 rue des Forges, sous la raison sociale ci-dessus; que le nom de Philippe Emile Panneton soit substitué à celui de P. E. Panneton comme

+ propriétaire }

+ rue Royale }



Lundi le 7 Avril 1913.

suite au Rapport  
au Comité Général

comme propriétaire de l'immeuble p. no 692 du cadastre, rue Notre-Dame; que Arthur Panneton soit entré comme locataire au no 131 rue Des Champs en remplacement de Jos L. Simard; que le nom de Alphonse Thivierge soit remplacé par celui de Eucher Masse, comme propriétaire de l'immeuble p. no 1985 du cadastre, rue St Paul; que le nom de Céphise Héroux soit retranché comme co-propriétaire avec P. J. Héroux, au lot P. no 819 du cadastre, rue Hart, et que le nom de Rodrigue Héroux soit substitué à celui de P. J. Héroux comme propriétaire du lot subdivision 10 du no 1124 du cadastre, rue Whitehead; que les noms de J. St. Boulais, P. J. Héroux, W. G. Godin, Charles Bourgeois, William Ferrou, Olivier Tourigny, Dr. Doham et J. St. Boulais, soient inscrits comme propriétaires des lots nos 1124-314 - à 1124-318 du cadastre; que l'occupation d'épicier soit retranché du nom de Philippe Lévesque au no 37 rue Riverview; que le nom de la Banque d'Acchelaga soit substitué à celui de Victor Vézina, comme propriétaire de l'immeuble no 1443 du cadastre, rue Champloue; que le nom de Joseph de Repentigny soit remplacé par celui de John T. Tibbitt comme propriétaire de l'immeuble P. no 892 du cadastre, rue Bonaventure; que le nom de Alcide Leclerc soit substitué à celui de Edmond Marchand comme propriétaire de l'immeuble no 1255 du cadastre, rue Denoue; que le nom de Louis Edouard Alain soit remplacé par celui de Rosario Fortin comme propriétaire des immeubles nos de ville 40 et 42 rue Duplessis, Bochart et 25 rue St Martin; qu'un montant de loyer annuel de \$60.00 et une valeur réelle de loyer de \$600.00 soient portés au nom de Dame avec Thomas Mulligan, rue Elizabeth Massicotte et Dame Roméo Goueau, rue Florida Deslauriers, comme sous-locataires au no 264 rue Des Forges; que l'occupation de marchand de spirit soit retranché du nom de Régine Beaudette; que le nom de Joseph Lacroix fils de Georges, soit substitué à celui de Joseph Wernier comme propriétaire de l'immeuble no 161 du cadastre, rue St Olivier; que le nom de Dame Bibiane Lambert soit substitué à celui de Yvon Trudel, comme faisant affaires sous le raison sociale de Y. Trudel & Co, avec une valeur de fonds de marchandises de \$3200.00; au no 146 rue Notre-Dame; que le loyer chargé à Guin & Desilets dans le bloc Page, rue Notre-Dame, soit retranché de leur compte et que les personnes suivantes soient inscrites au rôle comme locataires dans les bureaux du Boulevard avec les montants respectifs de loyer pour chacune d'elles, comme suit: A. J. Guin, \$130.00; Cie. de Navigation Richelieu & Ontario \$130; et Guin & Desilets, \$260.00; et qu'un montant de \$40.00 soit déduit sur la valeur de loyer de J. C. Malou & Co, dans les dits bureaux; qu'un terrain de 175 x 60 pieds, désigné comme "Terrain du Boulevard" et porté au nom de Cie. Richelieu & Ontario soit retranché, et que partie du lot no 731 du cadastre, de forme irrégulière, d'environ 700 pieds en superficie soit portée au nom de la "Corporation des Trois-Rivières, avec évaluation de \$900.00, et que les trois bureaux sous le Boulevard, entrés à la même compagnie soient portés dans la colonne des propriétés sou-

Lundi le 7 Avril 1913

suite du Rapport du  
Comité Général

non taxables; que The Dominion Whitewash Company Limited soit inscrite au rôle avec les évaluations suivantes: Constructives, \$50,000, machineries et appareils, \$33,000, Terrains, \$3200. et fonds de marchandises, \$8,000; qu'un lot vacant étant partie 1692 du cadastre, et entré sur la rue St. Simeon, soit détaché de cet endroit et ajouté à la propriété de Joseph J. Ryan, avenue Lavolette; que le prénom "Edmond" soit substitué à celui de "Edouard" au nom de Beaudry, entré comme propriétaire de l'immeuble No 84, chemin Ste Marguerite; que le nom de Dame veuve Jos Després soit retranché comme locataire au No 110 chemin de Ste Marguerite; qu'un loyer de \$108.00 l'an soit chargé à J. W. Bithen entré comme locataire au No 4 rue St. Olivier; que le nom de Louis Dussault entré comme capitulation, soit rayé, étant décidé; que le nom de brigadier soit retranché du nom de Jos. A. Rivon, au No 83 rue Voltaire; que le loyer au No 83 rue Voltaire soit chargé au nom de Dame veuve Achille Lévesque; qu'un fonds de marchandises de \$2000.00 soit chargé à P. F. Pincemoult au No 84 rue Royale, que la propriété No 18 St. Olivier soit entrée au nom d'Arthur Bergeron au lieu d'Ernie Bergeron; que la valeur des propriétés des Commissaires d'École P. de 807 du cadastre, rue St. Olivier, soit portée dans la colonne des propriétés des Commissaires d'École au lieu de la Corporation; qu'un loyer de \$780.00 l'an soit chargé à J. Lyburner & Fils, rue Champlain, (Garage); qu'un montant de loyer de \$204.00 soit chargé à Osida Rochelleau comme locataire au No 22 rue Hart; que le nom de Joseph Panneton soit substitué aux noms d'Alfred & Rodolphe Panneton comme locataire au No 14 Des Forges; que J. P. Meunier, opticien, soit entré comme locataire, au No 36 rue Des Forges avec un montant de loyer annuel de \$200.00 et une valeur de fonds de marchandises de \$100.00; que le nom de M<sup>rs</sup> R. S. Cooke soit substitué à celui de Dame veuve J. B. L. Hould, comme propriétaire du lot 830 du cadastre; que le nom de Truffi Morricette soit entré comme locataire au No 33 rue St. Antoine, au lieu et place de Hector Racette; que le nom de Arthur Marchand entré comme capitulation au No 302 rue Hart, soit retranché; que le nom de Adolphe Robichaud soit rayé du rôle, étant décidé; que le loyer porté au nom de Armand Chagnon comme locataire des hangars de la Commission du Havre soit rayé; que la valeur du lot P. 2187 du cadastre, rue Du Fleuve entré au nom des héritiers Auguste Larue soit portée dans la colonne des propriétés imposables; que le montant du loyer entré au nom de M. W. Lewis au No 22 rue St. François Xavier, soit mis dans la colonne des locataires dissidents; que la valeur de la propriété de Athanasie Roy, nos 11 à 17 rue St. Valer, soit portée dans la colonne des propriétés imposables; que la valeur de la propriété No 28 rue St. Paul, soit portée dans la colonne des propriétaires dissidents; que la valeur de la propriété 44 rue Ste. Béate soit transférée dans la

Lundi le 7 Avril 1913.

suite du Rapport  
du Comité Général

la colonne des propriétaires dissidents; que la valeur de la propriété de Frank Roy no 88 rue St Charles soit transférée dans la colonne des propriétaires dissidents; que la valeur du lot no 1662-1 du cadastre, soit portée dans la colonne des propriétés imposables; que le nom de A. F. Gayford soit substitué à celui de C. F. Gayford comme locataire de la propriété de la Weyagamack Pulp & Paper Co., Ile de la Pêcherie, qu'un montant de loyer annuel de \$100.00 soit porté à Max au des Baptist comme locataire ou occupant sur la propriété de la Weyagamack P. & P. Co.; que The Lanchot Realty Co. Ltd. soit inscrite au rôle comme propriétaire des lots subdivision 311 à 320 du lot 1123 du cadastre, et Joseph Poiré, St-Lambert, Co. Lévis, comme propriétaire de la subdivision 336 du dit lot 1123; que les valeurs des lots subdivision 15 à 17 du no 1123 du cadastre soient portés dans la colonne des propriétaires dissidents; que le nom de Richard Godin soit substitué à celui de Belle Emile Sulte comme propriétaire de l'immeuble no 18 rue Royale; qu'un montant de loyer de \$216.00 l'an soit porté au nom de Rame veuve Charles St. Laeroy comme locataire au no 136 rue Bonaventure; que Jos. Blanchette soit inscrit comme commerçant de lait avec possession de trois vaches, deux chevaux et un wagon; que le montant du loyer entré au nom de Georges Higgins au no 107 rue Ste Julie soit porté dans la colonne des locataires dissidents; que l'immeuble nos 171 à 175 rue Ste Julie soit transféré à rue St Maurice au dit rôle; que le nom de Edmond Buisson soit inscrit comme locataire au no 54 rue Des Champs avec un loyer annuel de \$60.00; que le nom de Pierre Genies soit substitué à celui de F. X. Vanasse comme propriétaire du lot P 1122 du cadastre, rue Des Champs; que les noms de L. A. Dussault et Armand Chagnon soient inscrits comme sociétaires de la Cie L. A. Dussault & Cie, locataires au no 10 rue Ste Marie; que le nom de A. C. Beauchemin soit remplacé par celui de A. C. Beauchemin comme locataire au no 6 rue St Thomas; que le nom de Charles Dubois soit substitué à celui de Wilfred Adams comme propriétaire de l'immeuble no 11 rue St Simeon; que le montant de loyer entré au nom de Charles Hodge au no 10 rue St Prosper, soit transféré dans la colonne des locataires dissidents; qu'un montant de loyer annuel de \$60.00 soit entré au nom de Damase Trépan, au no 7 rue St Prosper; qu'un loyer de \$120.00 l'an soit chargé à Yve Hyacinthe Gillin, comme locataire au no 31 rue Champlain; que les valeurs des lots nos 1269 et 1270 du cadastre soient portés dans la colonne des propriétaires dissidents; que le nom des Dames Ursulines soit substitué à celui des Revers Soeurs Dominicaines comme propriétaire du lot 1790 du cadastre; que les valeurs des lots nos 1791, 1767, 1774 entrés au nom des Revers Soeurs Dominicaines soient portés dans la colonne des propriétés non imposables; que le nom des Revers Soeurs Dominicaines soit substitué à celui des Revers Dames Ursulines comme propriétaire des lots 1792-1793-1794-1832-1833-1771-1772-1773; que la valeur du lot no 1831 du cadastre entré au

Lundi 7 Avril 1912.

suite au Rapport  
du Comité Général

au nom de Alexander Baptist, soit porté dans la colonne des propriétaires dissidents; que les noms de Charles Burrill et Arthur Spinard soient substitués à celui de Anselme Dubé comme propriétaires du lot 1760 du cadastre rue St-François-Xavier; que la valeur du lot p. 1100 du cadastre, coteau St-Louis, entre à Belle Emma Cecilia Luckachuff, soit transféré dans la colonne des propriétaires dissidents; que le Gouvernement de la Puissance soit inscrit comme propriétaire de la bâtisse de la Vie Marconi-graphie, Coteau St-Louis; que le loyer porté au nom de J. M. Balbon soit entré dans la colonne des locataires non-dissidents; que la Vie North Shore Power soit inscrite comme propriétaire du lot p. 1127 du cadastre, rue St-Maurice; que la valeur de la propriété de David Collins, rue St-Maurice soit portée dans la colonne des propriétaires dissidents; que la valeur des lots 1124-31-32 portés au nom de Fred J. Argall soit entré dans la colonne des propriétaires dissidents; que les valeurs des propriétés de Charles Yapp rue Radcaux, et Thomas Young, rue Bureau, soient entrés dans la colonne des propriétaires dissidents; que le nom de Ferdinand Rouchard, fils de Jean, soit substitué à celui de Albert Duguay comme propriétaire de l'immeuble nos 86 à 90 rue Bureau; que les valeurs des propriétés de l'Imperial Oil Co. Ltd. soient portés dans la colonne des propriétés Corporations Financières; que M. Adolphe Goulet soit entré comme propriétaire de l'immeuble nos 460 rue Notre-Dame; que les valeurs des lots nos 66 à 70 et 74 à 76 du cadastre soient portés dans la colonne des propriétaires dissidents; que la Compagnie Immobilière des Trois-Rivières soit inscrite comme propriétaire des lots subdivisions 111 et 112 du lot no 1122 du cadastre; que le nom de Alphonse Marchand soit entré comme propriétaire de la subdivision 113 du dit lot 1122; que St. J. Dupire soit inscrit comme propriétaire des subdivisions 247 et 248 du dit lot 1122, et Nap. Pagi comme propriétaire de la subdivision du susdit lot 1122; que Pacifique Houle soit entré comme propriétaire du lot no 1267 du cadastre, rue Venise; que l'évaluation de la rue désignée "Boulevard St-Paul", p. 1123 du cadastre, entrée au nom de The Lauchot Realty Company Limited, contenant 32,058 pieds en superficie soit portée à \$1300.00; que l'évaluation de la rue propriété désignée "Avenue Godbout", p. no 1123 du cadastre et entrée au nom de The Lauchot Realty Co. Ltd. soit portée à \$1600.00; que les lots subdivisions 104 et 396 du lot no 1123 du cadastre, soient portés à The Lauchot Realty Co. Ltd., comme propriétaires, avec évaluation à \$200.00 pour la subdivision 396; et que les noms des personnes suivantes soient inscrites comme propriétaires de certaines subdivisions du lot no 1123 du cadastre, savoir: L. Hermas Pelland, lots nos, 67, 70, 71, 72; Olivier Marchand lots nos 94, 95; F. X. Giroux, lots nos 200, 201; J. A. Gosi, lot no 213; J. Avila Bailly, lot no 215; St. J. Dupire, lots nos 216, 217; F. X. Giroux, lots nos

Lundi le 7 Avril 1913.

suite du Rapport  
du Comité Général

lots nos. 226, 227, 228; J. Emile Thibaudau lots nos 183, 184; J. E. Trigon, lot no 182.  
Didace Coesette, lot no 172; Donat Coesette, lot no 171; B. A. Normandus, lots nos 244,  
245; Parkin Bishop, lot no 246; Arila et Eugène Lesieur, lots nos 374, 375-376; Dame  
Jos. Bégin, lot no 378; Jos. B. Godbout, lots 379, 380 du dit lot; que les lots suivants,  
avec grandeurs et valeurs ci-après désignées soient substitués à rue St Paul, projetée  
sur le plan soumis par The Lanchet Realty Company Ltd. no 1123-53 de 30 x 97  
pieds, avec une valeur de \$250.00; no 1123-66, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00;  
no 1123-126, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00; no 1123-139, de 30 x 80 pieds, avec  
valeur de \$250.00; no 1123-193, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00; no 1123-254, de  
30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00; no 1123-205, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00;  
no 1123-254, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00; no 1123-263, de 30 x 80 pieds, avec  
valeur de \$250.00; no 1123-306, de 30 x 80 pieds, avec valeur de \$250.00; que les numé-  
ros suivants du cadastre soient corrigés au rôle comme suit: nos 1123-52 au lieu  
de 1123-2a; no 1123-55 au lieu de 1123-B2; no 1123-65 au lieu de 1123-C3; no 1123-64  
au lieu de 1123-D4; no 1123-127 au lieu de 1123-E5; no 1123-128 au lieu de 1123-F6;  
no 1123-138 au lieu de 1123-G7; no 1123-137 au lieu de 1123-H8; no 1123-194 au lieu  
de 1123-I9; no 1123-195 au lieu de 1123-J10; no 1123-204 au lieu de de 1123-K11; no  
1123-203 au lieu de 1123-L12; no 1123-255 au lieu de 1123-M13; no 1123-256 au lieu de  
1123-N14; no 1123-262 au lieu de 1123-O15; no 1123-261 au lieu de 1123-P16; no 1123-307  
au lieu de 1123-Q17; no 1123-308 au lieu de 1123-R18; qu'une valeur immobilière de  
\$30,000, soit portée au nom de la Cie de Téléphone Bell, au rôle, et que le montant  
de \$10,000, qui lui est chargé comme fonds de marchandises, soit rayé;

Que les autres plaintes files contre le dit rôle soient rejetées et que le  
dit rôle soit déclaré clos et homologué

(Signé) Louis Ph. Normand.  
Président

Hôtel de Ville

Trois-Rivières, 7 Avril 1913.

Proposé par Charles Bourgeois  
Secrétaire par N. Lamy.

Que le rapport du comité général de ce Conseil  
concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent treize  
soit adopté et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué

Adopté

Motion

homologation du rôle  
d'évaluation

Lundi le 7 Avril 1913.

2<sup>ème</sup> Motion.

Approbation de plan  
du lot No 1755 du cad.

Proposé par O. Beaulac.

Secondé par Robt Ryan.

Que le plan soumis par M. Alex. Houlihan, concernant la division en rues et emplacements du lot No 1755 du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, soit accepté par ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion.

Certificats pour licences  
de magasins de liqueurs

Proposé par J. F. Bellefeuille.

Secondé par Robt Ryan.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Plais & Pothas pour leur permettre <sup>d'obtenir</sup> des licences de magasins de liqueurs soient examinées et que les certificats soient confirmés.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion.

Pente des magasins du  
marché aux denrées et des  
chaux des bouchers

Proposé par J. F. Bellefeuille.

Secondé par M. Lamy.

Que les loyers des chaux des bouchers dans la grande halle du Marché-aux-Denrées et ceux des magasins du dit marché, qui le douze avril prochain (1913) n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère, sur les lieux, samedi, le douze avril prochain (1913), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de mai prochain, en la manière et aux conditions ordinaires.

Adoptée.

5<sup>ème</sup> Motion.

Gouvernant acte de marché  
entre The Bell Telephone  
Co. et la Corporation.

Proposé par M. Lamy.

Secondé par Charles Bourgeois.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux actes de marché entre The Bell Telephone Co. et la Corporation la Cité des Trois-Rivières concernant l'usage des poteaux et fils souterrains de la dite Compagnie pour l'opération de son système d'alarme suivant actes sous-signés privés qui viennent d'être lus devant ce Conseil, et cela, en autant que la signature des dits actes aura été approuvée par l'avocat de la cité.

Adoptée.

Lundi le 7 Avril 1913.

6<sup>ème</sup> Motion  
Billets promissaires en  
faveur de l'Hon. R.S. Cooke  
+ al.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets promissaires suivants: à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an: en faveur de l'Honorable R.S. Cooke, pour deux mille piastres, date du 17 février 1913; en renouvellement d'un autre billet de \$2000.00; en faveur de M<sup>rs</sup> O.B. Morrissette, pour mille piastres, date du dix-neuf février 1913; en faveur de M<sup>rs</sup> Philophile Lorange, pour mille piastres, date du vingt-huit février 1913; en faveur de M<sup>rs</sup> Louis Hamel, pour quinze cents piastres, date du trois mars dernier; en faveur de M<sup>rs</sup> J. B. Ricard, pour deux mille piastres, date du trois mars dernier. Les divers montants ci-haut devant être appliqués à éteindre un billet au montant de cinq mille cinq cents piastres dont l'émission a été autorisée par la résolution de ce Conseil, en date du trente décembre 1912; en faveur de M<sup>rs</sup> Joseph Pouch, pour mille piastres, date du trois mars dernier; en faveur de Demoiselle Marie Gilinas, pour quinze cents piastres, date du quatre mars dernier; en faveur de M<sup>rs</sup> Edmond Bourassa, fils de Raphael, pour mille piastres, date du douze mars dernier; en faveur de M<sup>rs</sup> Louis Gilbert, pour mille piastres, date du dix-huit mars dernier; en faveur de M<sup>rs</sup> J. B. Champagne, pour mille piastres, date du premier avril mil neuf cent treize; en faveur de M<sup>rs</sup> Willie Guillemette, pour mille piastres, date du quatre avril courant; et en faveur de M<sup>rs</sup> Charles Dubé, pour la somme de mille piastres, date de ce jour; les divers montants ci-haut devant être appliqués en à-compte sur l'extinction d'un billet au montant de sept mille cinq cent dix piastres dont l'émission a été autorisée par la résolution de ce Conseil en date du trente décembre 1912.

Adoptée

7<sup>ème</sup> Motion  
Concernant l'Industrie  
du sucre et du sirop  
diabole purs

Proposé par J. F. Bellefeuille  
Seconde par O. Beaulac  
Sur motion il est résolu.

Que la production du sucre et du sirop diabolé purs est entravée et découragée dans le Canada par la vente d'articles falsifiés sous le nom de produits diabolés.

Que l'usage avoué du mot "Crable" non seulement fait tort aux cultivateurs et producteurs des sucres diabolés, mais trompe les consommateurs.

Qu'en conséquence prière aux Honorables Ministres du Revenu de l'Intérieur et de l'Agriculture de faire en sorte que l'Acte des Falsifications soit amendé pour empêcher que l'on se serve du mot "Crable" ou d'aucun dérivé de ce mot, sur les étiquettes des paquets contenant des sucres et sirop à moins que ce soit sur des paquets ou canettes

Lundi le 7 Avril 1913.

caractères contenant le véritable produit, garanti pur, de l'irabile.

Adoptée.

Proposé par Charles Bourgeois

Secondé par Robt Ryan.

8<sup>ème</sup> Motion  
concernant toute procédure  
de la Compagnie de  
Tramway électrique.

Que toute la procédure mise devant le conseil en rapport avec l'établissement d'une Compagnie de Tramway électrique en la cité des Trois-Rivières, depuis les premières délibérations qui ont été faites jusqu'à ce jour soient soumises à M<sup>rs</sup>. J. C. Bidard, Avocat, C. P., de la cité de Québec, de manière que ce dernier puisse donner une opinion, quant à la position légale de la Corporation vis-à-vis la Compagnie de Tramways de la cité des Trois-Rivières et faire toutes suggestions qui il croira nécessaires pour éclairer le Conseil.

Que le conseil attire spécialement l'attention de M<sup>rs</sup>. J. C. Bidard sur les points suivants, savoir:

(a) Le Règlement 211 approuvé par les contribuables de la cité des Trois-Rivières le 16 octobre 1911, permettant à la Corporation de prendre \$375,000.00 d'actions dans une Compagnie qui n'avait par alors d'existence légale et qui, comme question de fait, n'a obtenu sa charte qui à la session suivante, est-il légal?

(b) Le règlement 211 comporte certaines exigences quant au montant du capital action et à la part pour laquelle la Corporation doit figurer au nombre des directeurs etc. Or la charte de la Compagnie des Tramways ne reconnaît pas dans ses dispositions les exigences du dit règlement. Dans ces circonstances, le Conseil serait-il justifiable d'exiger un contrat à intervenir entre la Corporation et la Compagnie des Tramways, ou un simple règlement passé par celle dernière est suffisant pour garantir les exigences du règlement 211.

(c) Le Conseil peut-il ordonner l'émission de débentures en vertu d'une simple résolution au lieu de procéder par voie de règlement. Dans l'affirmative le Conseil peut-il ordonner par résolution que sept cent cinquante et dit débentures de cent louis sterling soient émises alors que la section 7 du règlement 211 qui en permet l'émission, décrit que ces débentures ne doivent pas être pour un montant moindre que \$1,000.00 chacune.

(d) Le Conseil peut-il emprunter de l'argent en donnant toutes ou parties des débentures sus dites comme sûretés collatérales sans être obligé de passer un règlement et de le faire approuver par les contribuables suivant les dispositions de l'article 186 de la charte de la cité des Trois-Rivières.

Référé à l'aviseur légal.



Lundi le 7 Avril 1913.

g<sup>ème</sup> Motion.

Pour adopter le règlement

chap. 224

Proposé par O. Beaulac.

Secondé par Charles Bourgeois.

Que le projet de règlement intitulé "Chapitre 224 Règlement pour amender le chapitre 224 des règlements de ce Conseil passé le vingt-neuf avril mil neuf cent douze, et intitulé: "Règlement pour autoriser le Conseil de la cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à la Compagnie "Arme Gore Works Limited," manufacturière de la cité de Montréal, un prêt de quarante mille francs, à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années" soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

Référé à l'avis des juges.

Et le Conseil s'ajourne <sup>à lundi</sup> le vingt et un avril courant, à huit heures et quinze du soir.

Th. Desautels  
Secrétaire

Assemblée régulière

21 Avril 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le vingt-unième jour d'avril en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les échevins:

L. P. Normand  
O. Beaulac.  
J. F. Belleville  
Chs. Bourgeois  
F. A. Turck  
Robt. Ryan  
Nap. Jarry.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Petite de M<sup>r</sup>. Julien Gagnon demandant la pose d'un service d'eau, rue St-Christophe, nos 102

Lue en Conseil.

Petite de  
M<sup>r</sup>. Julien Gagnon.

Lundi le 21 Avril 1913.

Requête de Mr. Alex  
Boisjoly

Requête de Mr. Alex Boisjoly demandant la pose d'un service  
d'eau, boseau St-Louis.

Accordée

Requête de J. H. Ricard + col  
réglement des colporteurs.

Requête de J. H. Ricard, + al, demandant au Conseil de ne pas annuler le règle-  
ment concernant les colporteurs, des routes nationales, qui fixe la licence à \$200.00 l'an.

Requête de Mr. Richard  
Parent - re lot 2052 du  
cadastre

Requête de Mr. Richard Parent, demandant au Conseil, que les noms de  
Juffe Hamelin et Emile Marchand soient substitués au sien quant  
à ce qui concerne le lot no 2052 du cadastre d'enregistrement de la ville  
des Trois-Rivières.

Accordée

Requête de Mr. Napoléon  
Ricard re transport de  
licence à Joseph Ricard

Requête de Mr. Napoléon Ricard, demandant le transport de sa licence  
comme commerçant de vin de St-Joseph à Mr. Joseph Ricard.

Refusée

Requête de Mr. G. O. Blouin  
al, re poids du pain.

Requête de Mr. G. O. Blouin al, demandant que le règlement des boulangers  
et la manufacture et la vente du pain soit annulé quant à ce qui concerne le  
poids du dit pain.

Aux Comités Permanents

Requête de Mr. Pierre  
Baril.

Requête de Mr. Pierre Baril, offrant ses services comme surveillant au Dépôt  
sur le boseau St-Louis.

Aux Comités Permanents

Requête de Mr. Aldoric  
Boisvert - re salaire.

Requête de Mr. Aldoric Boisvert, demandant au Conseil une augmen-  
tation de salaire.

Refusé au Surintendant

Requête de Dame  
Yvonne Eugène Morrisette

Requête de Dame Yvonne Eugène Morrisette, demandant au Conseil de bien  
vouloir lui faire une réduction sur le paiement de ses taxes.

Refusée.

Requête de l'Associa-  
tion Agricole des  
Trois-Rivières - re octroi

Requête de l'Association Agricole des Trois-Rivières, demandant au  
Conseil de vouloir bien lui accorder un octroi de \$1,000.00 et une exemption

Lundi le 21 Avril 1913.

des taxes pour l'année courante, pour la tenue de son Exposition, du 18 au 23 avril prochain.

Requête du Prod.  
Auguste Lelaidier & al

Requête du Prod. Aug. Lelaidier & al, demandant le prolongement de la rue Ste Genevieve, depuis la rue Ste Cecile jusqu'à la rue St Paul.

Referé au Surintendant.

Requête de Mr. Wille  
Michelin

Requête de Mr. Wille Michelin, demandant au Conseil de lui céder une voie de pierre concassée qui devra servir à l'édification du monument du Sacri-Coeur.

Accordé

Requête de M. M.  
Moineau, Richard & al

Requête de M. M. Moineau, Richard & al, demandant de faire poser une lampe électrique au coin des rues Ste Louise et Champfleur.

Referé au Chef de police.

Requête de Mr. J.  
Edmond Beland

Requête de Mr. Philiasse Beland, <sup>demandant</sup> de bien vouloir autoriser le transport au bail de l'ital No 9 du marché aux Derreries, de Mr. J. Edmond Beland.

Accordé

Lettre de B. Michaud  
sous-ministre de la voirie

Lettre du Sous-ministre de la voirie, invitant le Conseil à nommer des aspirants instructeurs, pour profiter des cours gratuits qui seront donnés pour la confection du mdecadam.

Accordé

Lettre de l'Assistant  
sous-ministre.

Lettre de l'Assistant sous-Ministre, accusant réception d'une résolution du Conseil, concernant la fabrication du sucre et du sirop d'érable.

Lettre de l'Union Cana-  
dienne des Municipalités

Lettre de l'Union Canadienne des Municipalités, demandant de passer une résolution à l'effet d'établir une ligue inter-provinciale au travers le Canada.

Lundi le 21 Avril 1913.

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, transmettant au Conseil, copie d'une résolution en rapport avec les chambres voisines

Aux Comités Permanents

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, transmettant au Conseil, copie d'une résolution adressée au Ministre de la Marine et des Pêcheries, concernant les moyens nécessaires pour prévenir les inondations au printemps.

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières

Lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, transmettant au Conseil, copie d'une résolution adressée à la Compagnie du Grand Tronc, concernant l'horaire des trains.

Lettre de The International Gully & Mfg. Company

Lettre de The International Gully & Mfg. Company, offrant à la Corporation de lui vendre des balayeurs et des arroseuses

Aux Comités Permanents

Lettre de René Jos du Gonzague - re "Dépense" Sout

Lettre de René Jos du Gonzague, demandant de bien vouloir lui louer le vapeur "Sout" pour son pèlerinage au Cap de la Madeleine.

Accordé

Lettre de The Sack Dow & Construction Co.

Lettre de The Sack Dow & Construction Company, demandant la pose d'un service d'eau.

Au Subintendant

Lettre de Mr. Joseph Vachon

Lettre de Mr. Joseph Vachon, donnant sa démission comme membre du corps de police et du feu.

Acceptée

Lettre de Mr. H. G. French.

Lettre de Mr. H. G. French, transmettant son affidavit, concernant la remise de ses taxes pour l'année 1912.

Accordé

Lettre de The Diamond Whitewear Co. Ltd.

Lettre de The Diamond Whitewear Co. Ltd. demandant que l'hypothèque en garantie soit réduite de \$5,000.00, attendu qu'elle a toujours rempli ses obligations vis-à-vis la Corporation

Accordé

Lundi 21 Avril 1913

Lettre de la General  
Chemical Products & Ex-  
plosive Company

Lettre de la General Chemical Products & Explosive Co. demandant un octroi de terrain dans la Commune, pour l'agrandissement de leurs usines.

Accordé

Lettre de Mr. Thomas  
Bourriaval.

Lettre de Mr. Thomas Bourriaval, réclamant des dommages au montant de \$5.43, pour accident survenu à sa voiture sur St Maurice, par le mauvais état des chemins.

Accordé

Lettre de Mr. Adilard  
Dupont

Lettre de Mr. Adilard Dupont, réclamant des dommages au montant de \$18.00, pour accident survenu à son cheval et à sa voiture, sur Berne

Référé au Surintendant.

Lettre de Mr. Alfred  
Marichal

Lettre de Mr. Alfred Marichal, demandant certains appareils et outillages pour le service de l'abattoir.

Accordé

Lettre de G. P. Gelinus  
& Frère.

Lettre de G. P. Gelinus & Frère, retirant la demande déjà faite pour le service d'un chaland, qui servirait à transporter le fret au char.

Act. Comptes Permanents

Lettre du Dr. C. P. La-  
chapelle - re Services  
Sanitaires

Lettre du Dr. C. P. Lachapelle, invitant le Conseil à diligenter à la Convention annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec, tenue à Montréal les 16, 17 et 18 septembre 1913.

À l'Officier de Santé

Lettre au Cercle  
Lafliche

Lettre du Cercle Lafliche, remerciant le Conseil <sup>pour remise de</sup> du prêt de location de la salle des séances pour leur usage.

Lettre de la Compagnie  
du C. P. R.

Lettre de la Cie du C. P. R. demandant au Conseil l'usage de la salle de l'Académie de La Salle

Accordé.

Lundi le 21 Avril 1913.

Lettre de la Ville des  
Trois-Rivières - re acte de  
marché.

Lettre de la Compagnie des Tramways des Trois-Rivières, informant le  
Conseil qu'il avait à propos de passer un acte de marché entre elle, dite Compagnie  
et la Corporation.

Rapport de l'Avocat de  
la Ville - re amendement  
du Chap. 224.

Hotel-de-Ville, 10 Avril 1913.

M. L. F. Desaulniers  
Greffier de la ville des  
Trois-Rivières

Cher Monsieur,

Je vous ai pris communication de  
l'amendement proposé au chapitre 224 des Règlements du Conseil  
passé le 26 avril 1912 et intitulé "Règlement pour autoriser le Conseil  
de la Ville des Trois-Rivières à voter et accorder à la compagnie Grosse  
Floue Work Limited une somme de \$40,000.00, avec intérêt de 5% payable  
semi-annuellement et une exemption de taxes sur sa propriété durant  
l'espace de dix ans".

Vous me demandez si le Conseil a droit de passer cet  
amendement.

Je dois vous dire que le Conseil a droit de passer cet  
amendement, mais il devra être soumis à l'approbation des contribuables.

Très dévoué  
(Signé) Alfred Lévesque.

Hotel-de-Ville, 17 Avril 1913.

M. L. F. Desaulniers  
Greffier de la ville des  
Trois-Rivières

Cher Monsieur,

Re: J. O. Paquin vs la ville des Trois-Rivières

Jugement a été rendu ce matin en cette affaire  
et la Corporation a été condamnée à payer au demandeur une somme  
de \$25.00, et les frais d'une action de \$60.00 à \$100.00.

Rapport de l'Avocat de  
la ville - re jugements  
de J. O. Paquin, et de  
A. J. Guin vs la Corpo-  
ration.

Lundi le 21 Avril 1913

Le montant réclamé par Mr. Piquin était de \$300.00

Re: R. J. Gouin vs la cité des Trois Rivières

Jugement a été rendu ce matin en cette affaire et la Corporation a été condamnée à payer la somme de \$184.00, et les frais d'une action de ce montant.

Le montant réclamé par Mr. Gouin était de \$500.00

Le demandeur prétendait que les dommages par lui réclamés lui avaient été occasionnés parce que les canaux d'égoûts avaient été construits d'une manière défectueuse et contrairement aux règles de l'art.

Le demandeur n'a pas pu faire cette preuve et au contraire nous avons prouvé par le témoignage de Mr. Berlinguette que les dits canaux d'égoûts avaient été construits suivant les plans et devis et suivant les règles de l'art.

Je ne crois pas devoir conseiller de porter cette cause en Révision ou en Appel vu que le rapport fait de Mr. l'Inspecteur de Ville Parent qui a été chargé par la Corporation de faire une enquête sur le sujet et de faire rapport au Conseil, ce rapport reconnaissant du moins implicitement les responsabilités de la Ville.

Je crois que si cette responsabilité n'est pas été reconnue dans le rapport l'action eût été renvoyée.

Pour l'avenir je crois de mon devoir de suggérer au Conseil que les rapports de ce genre ne soient soumis avant d'être transmis au Conseil, car de bonne foi et même sans s'en apercevoir il est possible qu'un employé de la Corporation lui fasse supporter certaines responsabilités qu'elle n'a pas en droit.

Veuillez faire autoriser le paiement en capital intérêt et frais taxes dans ces deux affaires qui deviendront exigibles avant la séance de mai prochain.

Votre dévoué  
(Signé) Alfred Desj.

Lundi le 21 Avril 1913.

Rapport de l'Avocat de  
la Cité - re Motion  
Bourgeois et Ryan.

Hotel-de-Ville 9 Avril 1913.

Mr. L. J. Desaulniers  
Greffier de la Cité des  
Trois-Rivières

Monsieur le Greffier,

J'ai reçu copie de la motion Bourgeois-Ryan  
demandant que soient les procès-verbaux en rapport avec l'établissement d'une  
compagnie de Tramways en la Cité des Trois-Rivières depuis les premières sen-  
sations jusqu'à ce jour soient soumises à Mrs. G. G. Stuart,

Cette motion est légalement devant le Conseil qui peut  
seul juger de son opportunité.

Je crois cependant devoir attirer votre attention sur le  
fait que Mrs. Stuart s'est embarqué pour l'Europe le 4 avril courant et  
ne sera de retour au pays que le 24 mai alors qu'il devra immuni de atement  
partir pour Ottawa où il devra passer une partie de la semaine suivante  
pour plaider trois causes dans l'une desquelles il est mon Conseil

Très  
Veuillez en croire  
Voté dévoué  
(Signé) Alfred Déry.

Rapport de l'Ingénieur  
de la Cité - re terrain  
du Séminaire - Ste.  
Marguerite

Hotel-de-Ville, 12 Avril 1913

Mr. L. J. Desaulniers  
Greffier de la Cité  
Trois-Rivières

Monsieur,

Pour me conformer aux instructions contenues  
dans votre lettre du 1<sup>er</sup> courant, j'ai fait les mesurages nécessaires pour déter-  
miner le coût approximatif des travaux à exécuter de manière à assurer un  
service d'eau et de drainage au site projeté pour l'implacement du nouveau  
Séminaire à Ste. Marguerite.

La distance à partir de la brasserie Spinard (même actuel  
des tuyaux d'aqueduc et de l'égout) à l'endroit indiqué par les Messieurs du  
Séminaire pour l'édification de leur nouvelle bâtisse, est de 5500 pieds, et le pro-  
longement des services d'eau en conduites de 6 pouces de diamètre de la brasserie  
Spinard



Lundi le 21 Avril 1913.

Spinard au point sus-mentionné nécessitera une dépense de \$11223.00.

Quant à l'établissement de drainage, je ne crois possible l'idée de continuer la pose d'un tuyau de 15 pouces au site en question ni par la rue Ste Marguerite ni par aucun autre rue à cause du manque de chute. Même en admettant que la différence de niveau rendrait la chose pratique, je crois dire qu'il ne serait pas sage de continuer à charger d'avantage un tuyau d'égout déjà surchargé d'eau noyée 8% de sa capacité.

Dans ces circonstances, je n'hésite pas à dire que la construction d'un nouveau collecteur s'impose et en prévision des propositions considérables que semble vouloir prendre le développement de cette partie de la ville, le nouveau collecteur devrait être construit en pièces de béton de pas moins de 30 pouces de diamètre et être dirigé dans le St Laurent par la route la plus courte s'est-à-dire en suivant le Boulevard Normand. La construction d'un collecteur tel que suggéré nécessiterait une dépense d'environ \$18576.00. Mais si le Conseil jugeait à propos de faire les frais d'une installation d'un million de dollars, il serait facile d'économiser au moins 30% sur la fabrication des conduites en béton.

Maintenant quant aux moyens à suggérer pour parer aux inondations du printemps et empêcher le reflux des eaux dans le quartier St. Philippe, je signalerai les deux moyens suivants:

- 1<sup>o</sup> L'exhaussement du terrain.
- 2<sup>o</sup> L'endiguement de la partie basse de la ville avec une installation de pompes pour diriger les égouts dans le St Laurent durant l'époque des hautes eaux.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre humble serviteur

(signé) Benj. Bourgeois

Ingénieur de la Ville.

Aux Comités Permanents

Rapport du Chef de Police informant le Conseil de la résignation de Mr. Joseph Vachon, comme membre du corps de police et de la Brigade des feu, et recommandant la personne de Mr. Arthur Pellau d. pour faire partie de ces deux corps.

Rapport du Chef  
de Police  
re-résignation de  
J. Vachon

Lundi le 21 Avril 1913.

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville - sur prolonge-  
ment de la rue Laurier.

Trois-Rivières, 21 Avril 1913.

À Son Honneur le Maire.

A. M. M. les Échevins de la Cité.

Suivant votre désir, j'ai fait les démarches nécessaires pour m'enquérir de ce que contiendrait les propriétés pour l'ouverture de la rue Laurier à travers la propriété de M. Josephat Dural, sur la rue St Philippe, j'ai rencontré ce Monsieur à ce sujet et il serait décidé à louer son terrain en entier et à enlever ses bâtiments lui-même, si la Corporation lui accordait un terrain sur la rue Laurier, et lui donnait en outre une somme de mille piécettes pour son trouble et ses frais de déplacement.

Respectueusement soumis

(signé) Eus. Parent  
Insp. de Ville

Aut. Comité Permanents

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville - sur aqueduc  
sur St. Christophe.

Trois-Rivières, 21 Avril 1913.

À Son Honneur le Maire

A. M. M. les Échevins de la Cité

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le coût pour la pose d'un tuyau d'aqueduc sur une longueur de 700 pieds, longueur qui serait requise pour atteindre la propriété de M. J. Bte. Lampron, sur la rue St. Christophe serait de \$770.00 piécettes en tuyaux de 6 pouces de diamètre, et de \$986.00 en tuyaux de 8 pouces de diamètre. Mais comme les rues avoisinantes ont été commencées avec des tuyaux de 8 pouces de diamètre, je suggérerais à votre Conseil de continuer à employer des tuyaux de même dimension pour cette nouvelle rue.

Respectueusement soumis

(signé) Eus. Parent

Insp. de Ville

Rapport de l'Inspecteur  
de Ville - sur prolongement  
de la rue St. Denis

Trois-Rivières, 21 Avril 1913.

À Son Honneur le Maire

A. M. M. les Échevins de la Cité

Concernant la requête de certains contribuables

Lundi le 21 Avril 1913.

demandant la continuation de la rue St-Denis, entre les rues Des Forges et St. Georges, laquelle m'a été référée pour étude de l'existence de la dite ouverture, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Que j'ai rencontré M. Jos Bégin l'un des propriétaires à être exproprié pour l'ouverture de la dite partie de rue, que M. Bégin serait disposé à fournir le terrain nécessaire pour la dite rue, sur sa propriété, de la même largeur que la partie au Nord-Est de la rue Des Forges, et par Nord du même alignement, s'obligeant à enlever ses habitations et rendre le terrain libre pour la somme de cinq mille cinq cents piastres;

Que le coût pour placer de nouveaux tuyaux de drainage dans cette nouvelle partie de la rue St-Denis, de mêmes dimensions que ceux qui sont posés dans une partie de la rue des Forges et dans la rue Roblin, et faire les raccordements qui seront nécessaires pour les autres rues, se monterait à cinq cents piastres;

Tant qu'au projet de défaire une partie des tuyaux de drainage de la rue Des Forges ainsi que ceux de la rue Roblin, j'ai eu devoir l'abandon de mon et cela pour deux raisons; la première étant que la Corporation ne peut qu'y perdre, parce que le coût de l'enlèvement de ces tuyaux dépasserait la valeur de la balance qui pourrait en rester, ou qu'un grand nombre seraient brisés. Je crois donc que la Corporation y gagnerait plutôt en les laissant dans la rue après avoir été réparés à chaque bout.

La deuxième raison, si j'ai bien compris, c'est que l'on entrerait en tuyaux pour pouvoir disposer du terrain de la rue Roblin, pour l'échange avec l'un des propriétaires qui l'en voudrait exproprié pour faire le prolongement de la rue St-Denis, ou en disposer d'une autre manière, mais j'ai pensé que la Corporation ne pourrait peut-être pas fermer cette rue sans être obligé d'indemniser les propriétaires longeant cette rue, pour ces raisons je crois qu'il serait mieux contracter pour la Corporation de laisser la rue Roblin ouverte telle qu'actuellement, sans en déranger les tuyaux, et d'attendre que le besoin se fasse sentir de poser des tuyaux de drainage dans la rue St-Denis.

Puis ce qui est de l'expropriation à être faite d'une partie de la propriété de M. Adolphe Lambert, sur la rue St. Georges, ce Monsieur désirerait plutôt rencontrer votre Comité, pour étudier la question, ou qu'il aurait plusieurs propositions à soumettre concernant la dite expropriation.

Respectueusement soumis  
(signé) Frs. Parent  
Insp. de Ville.

Aut Comités Remarques.

Lundi le 21 Avril 1913.

Rapport de  
l'Officier de Santé  
re contamination des  
viandes

Rapport:

Hotel de Ville

Bureau du medecin

A Son Honneur le Maire  
 Messieurs les ichonius de la  
 cite de Trois-Rivieres

Chers Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport que dans le  
 cours de la semaine j'ai été appelé à l'abattoir pour constater la presence de  
 lesions tuberculeuses chez une vache provenant d'un troupeau de vaches lai-  
 sieres appartenant à un laitier de cette ville. La bete a été confisque, et comme  
 mesure de protection nous avons defendu à ce laitier de vendre du lait prove-  
 nant des vaches de son troupeau jusqu'à ce qu'il ait produit un certificat  
 d'epreuve à la tuberculine prouvant que toutes ses autres animaux sont  
 sains.

Cette importante découverte est due à la competence et à la perspicacite  
 de Mr. Marichal, chargé de faire l'abatage, et je crois que vous devez l'en feliciter.  
 Dans autres cas, cette découverte nous montre le danger auquel est expose votre popu-  
 lation, et la necessite de faire une surveillance soigne des viandes qui se vend sur le  
 marche, et de la sante des vaches qui fournissent le lait à nos enfants.

L'un de ces appliques ici serait, d'abord pour les viandes, à  
 passer un règlement forçant tous les bouchers et tous les commercants qui vendent  
 la viande au morceau, à faire abattre leurs animaux à l'abattoir public. Les culti-  
 vateurs ne devraient vendre que par quartier. Il nous a été dit combien il  
 est facile de faire disparaître sur animal mort les traces des maladies,  
 tels les ganglions tuberculeux, et à faire passer cette viande comme de premiere  
 qualite.

Pour les laitiers et marchands de lait, on ne devrait accorder de  
 licences qu'à la condition qu'ils prouvent que le lait qu'ils vendent provient  
 d'animaux qui ont subi l'épreuve de la tuberculine, et qui sont tenus  
 dans les conditions hygieniques prescrites par la loi d'Hygiene de la  
 Province de Quebec.

Des reglements dans ce sens, seraient une grande protection  
 pour la sante publique, et le public ne pourrait qu'y être favorable.

Votre tout devoue

(signé) J. M. Bédard M. D.

Officier de sante

Aux Comités Permanents

Lundi le 21 Avril 1913

Rapport du Maire au  
Marché aux Denrées

Rapport:

Trois-Rivieres, 21 Avril 1913

À Son Honneur le Maire  
et M. M. les membres de la ville des  
Trois-Rivieres:

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport que dans  
le cours du mois de mars dernier j'ai expédié au "Marché aux Denrées";  
27 quarts de veau et 300 lbs de bœuf le tout impropre à la consommation.  
Bonne

Respectueusement soumis  
(signé) G. Trudelle  
Inspecteur.

Aut. Comités Permanents

AVIS de poursuite de  
M. Théophile Vallières  
re la Corporation

Le Secrétaire de la Ville donne communication au Conseil  
d'un avis de poursuite de M. Théophile Vallières contre la Corporation de  
la Ville des Trois-Rivieres; pour dommages mentionnés dans le dit avis

Reçu à l'Avocat.

1ère Motion  
re projet de règlement.  
Chap 230 re charretiers

Proposé par O. Beaulac.  
Secondé par Robt Ryan

Sur le projet de règlement intitulé "Chapitre  
Règlement pour amender le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil,  
intitulé "Règlement concernant les Charretiers", adopté la première et  
deuxième fois, passé et adopté.

### Chapitre 230

Chapitre 230  
Règlement concernant  
les Charretiers -  
amendé

Règlement pour le chapitre quinze des règlements de ce Conseil  
intitulé "Règlements concernant les Charretiers"

Il est ordonné et établi par le Conseil de la Ville des  
Trois-Rivieres comme suit savoir:

Sec. I. - Le Tarif des voitures de louage qui fait partie de la section

Lundi le 21 Avril 1913

section sept. du règlement par le présent amendé est rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

Tarif des voitures de louage.

Voitures à deux ou quatre roues à cheval par un seul cheval.		Voitures à quatre roues à cheval par deux chevaux.		Temps alloué			
Pour 1 ou 2 personnes	Pour 3 ou 4 personnes	Pour 1 ou 2 personnes	Pour 3 ou 4 personnes				
\$	Cts	\$	Cts	\$	Cts		
	25		50		50	75	Un quart d'heure.
	50		75		75	1.00	Un demi-heure
	75		1.00		1.00	1.50	Trois quarts d'heure
	1.00		1.25		1.50	2.00	Première heure.

Sec. 2. La section huit du règlement par le présent amendé est rappelé et annulé et remplacé par la suivante:

"8. Sont exempt de charge, les enfants au dessous de cinq ans portés sur les genoux de leurs parents ou gardiens, et les sacs de voyage, valises, boîtes ou paquets susceptibles d'être portés à la main.

a. - Les fractions d'heure pour les courses au delà d'une heure seront payées au prorata des charges ci-haut établies pour les courses à l'heure.

b. - Pour les courses entre huit et quatre heures du matin, il sera payé cinquante pour cent en sus des charges ci-dessus.

c. - Les courses à l'heure s'appliqueront à toute course en dehors des limites de la ville pourvu que l'engagement soit fait en de dans de telles limites.

Sec. 3. Toutes les autres dispositions du chapitre quinze des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de dit Conseil susceptibles de s'y appliquer s'appliqueront au présent.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté

Proposé par O. Beaulac  
Secondé par Charles Bourgeois.

Sur le projet de règlement intitulé: "Chapitre Règlement pour amender le chapitre 284 des règlements de ce Conseil passé le vingt-sept août mil neuf cent douze, et intitulé: "Règlement pour autoriser

2<sup>ème</sup> Motion  
Re-Projet Règlement  
amendé chapitre 284

# Lundi le 21 Avril 1913.

autoriser le Conseil de la Cite des Trois-Rivieres à voter et octroyer à la Compagnie "Globe Glove Works Limited," manufacturiere de la Cite de Montreal un prêt de quarante mille piastres à intérêt de cinq pour cent payable semi-annuellement, et une exemption de taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années, soit la une deuxième fois passé et adopté.

3eme Motion  
sur passation règlement  
de Globe Glove Works  
Ltd.

Propose par Nap. Lamy  
Secondé par F. A. Verette en amendement

Que la passation du règlement de la Compagnie Globe Glove Works Limited soit suspendue jusqu'à ce que des formalités de la section 14 du Chapitre premier des règlements de ce Conseil soient remplies.  
Adoptée sur division suivante.

Pour  
J. F. Bellefeuille  
Nap. Lamy  
F. A. Verette

Contre.  
O. Beaulac  
Chs. Bourgeois  
Robt. Ryan

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

La motion principale étant alors mise aux votes, est rejetée sur même division.

~~4eme Motion  
sur substitution J. A. Dery  
à J. C. Bidard.~~

~~Propose par Nap. Lamy  
Secondé par J. F. Bellefeuille en amendement~~

~~Que le nom de M. J. A. Dery soit substitué à celui de M. J. C. Bidard.~~

~~Pour  
Nap. Lamy  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verette~~

~~Contre.  
O. Beaulac  
Chs. Bourgeois  
Robt. Ryan.~~

~~Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.~~

~~Mulle~~

4eme Motion  
sur procedure en rapport  
avec les Lois de Tramways  
electriques

Propose par Charles Bourgeois  
Secondé par Robt. Ryan.

Que toute la procedure mise devant ce Conseil en rapport avec l'établissement d'une Compagnie de Tramway électrique en la Cite des Trois-Rivieres, depuis les premières tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour soient renvoyées à M. J. C. Bidard, Avocat, C.N. de la Cite de Québec, de manière que ce dernier puisse donner une opinion, quant.

Lundi le 27 Avril 1913

quant à la position légale de la Corporation vis-à-vis la Compagnie des Tramways de la cité des Trois-Rivières; et faire toutes suggestions qu'il verra nécessaires pour éclairer le Conseil.

Que le Conseil attire spécialement l'attention de M. J.-E. Bidard sur les points suivants, savoir:

(a) Le règlement 211 approuvé par les contribuables de la cité des Trois-Rivières le 6 octobre 1911, permettant à la Corporation de prendre \$375,000.00 d'actions dans une compagnie qui n'avait pas alors d'existence légale et qui, comme question de fait, n'a obtenu sa charte qu'à la session suivante est-il légal?

(b) Le règlement 211 comporte certaines exigences quant au montant du capital action et la part pour laquelle la Corporation doit figurer, au nombre des directeurs, etc. Or, la charte de la Compagnie des Tramways n' reconnaît pas dans ses dispositions les exigences du dit règlement. Dans ces circonstances, le Conseil serait-il justifiable d'ignorer un contrat à intervenir entre la Corporation et la Compagnie des Tramways; ou si un simple règlement passé par celle dernière est suffisant pour garantir les exigences du règlement 211.

(c) Le Conseil peut-il ordonner l'émission de débentures en vertu d'une simple résolution au lieu de procéder par voie de règlement. Dans l'affirmative le Conseil peut-il ordonner par résolution que sept cent vingt-cinq et dix débentures de cent louis chacune soient émises alors que la section 7 du règlement 211, qui en permet l'émission, décrit que ces débentures ne doivent pas être pour un montant moindre que \$1,000.00 chacune.

(d) Le Conseil peut-il emprunter de l'argent en donnant toutes ou parties des débentures sur titres comme sûretés collatérales sans être obligé de passer un règlement et de le faire approuver par les contribuables suivant les dispositions de l'article 186 de la Charte de la cité des Trois-Rivières.

Proposé par M. J. Larue

en amendement

Secondé par J. F. Bellefeuille

à celui de M. J. E. Bidard.

Que le nom de M. J. A. Desjardins soit substitué

Pour

M. J. Larue

J. F. Bellefeuille

J. A. Verette.

Contre

O. Beaulac

Ch. Bourgeois

Robt. Ryan.

Les voix étant également partagées Son Honneur le Maire vote pour la motion.

5<sup>ème</sup> Motion

En amendement à

la motion No 4.



# Lundi le 21 Avril 1913

La motion principale est mise aux votes, et adoptée sur même division.

6<sup>eme</sup> Motion  
re loi de Tramways  
des Trois-Rivieres - re  
garage.

Proposi par J. F. Bellefeuille  
Secondi par F. A. Verette

Que la Compagnie de Tramways des Trois-Rivieres a, par sa lettre en date du 11 Mars dernier, demandé à la Corporation de cette ville, la location d'une certaine partie du terrain du marché à fins pour servir de garage pour ses chars électriques.

Attendu qu'il est à propos de favoriser et d'aider la construction d'un tramway électrique en cette ville, qu'il soit résolu, qu'une étendue de terrain du dit marché à fins de 100 pieds de largeur, sur la rue St. Roch à partir du coin du coin de la rue St. Philippe par 135 pieds de longueur longeant la rue St. Philippe, soit louée à la dite Compagnie de Tramway des Trois-Rivieres, à raison de \$10.00 l'an pour l'espace de 10 années à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain (1913), et que son Honneur soit autorisé à signer un acte à cet effet.

Pour  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verette  
Nap. Lamy

Contre,  
O. Beaulac  
Chs. Bourgeois  
Robt. Ryan

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

7<sup>eme</sup> Motion.  
re acte de vente à  
Sivire Lottinville.

Proposi par Charles Bourgeois  
Secondi par F. A. Verette

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la ville soient autorisés de signer un acte de vente par la Corporation de la ville des Trois-Rivieres à Sivire Lottinville, C<sup>o</sup>, d'un emplacement situé au coin sud-ouest des rues Hart et Alex. au lieu, pour le prix et somme de trois mille cent piastres que le dit Sivire Lottinville a payé le quatre mars mil neuf cent douze, lors de la vente du dit emplacement, pour son paiement de taxes et autres charges, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, C<sup>o</sup>. N. P. qui ont été lus devant le Conseil.

Adoptée.

8<sup>eme</sup> Motion  
re compte North  
Shore Power Company

Proposi par Robt Ryan  
Secondi par O. Beaulac.

Que les hauts de l'eau de la North Shore

Lundi le 21 Avril 1913

North Shore Power Company en règlement d'un compte de la Corporation de cette cité conclusi par la dite Compagnie, soient fixés aux montants suivants: Pour l'année 1910 la somme de cent piastres; pour chacune des années 1911 et 1912 la somme de cinq cents piastres et \$500.00 pour chaque année à venir jusqu'au premier novembre 1916.

Adoptée

Proposé par O. Beaulac

Secondé par N. Lamy.

Que l'eau de l'aqueduc soit conduite jusqu'aux propriétés de la rue St. Christophe avec tuyau de huit pouces de diamètre

Adoptée

Proposé par Robt Ryan

Secondé par J. F. Bellefeuille

Qu'une somme de deux cents piastres soit votée pour annoncer la Cité des Trois-Rivières dans la publication "Commercial Canada"

Adoptée.

Proposé par Robt Ryan

Secondé par O. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Chemins du Grand Tronc concernant le tarif des charges pour transport de fret.

Adoptée.

Proposé par O. Beaulac

Secondé par Robt Ryan.

Que la somme de cent piastres soit votée pour plantation de deux cents arbres, à raison de cinquante centimes par chaque arbre, sur les rues des Champs et Cooke.

Adoptée.

9<sup>ème</sup> Motion

sur aqueduc sur St. Christophe.

10<sup>ème</sup> Motion

sur annonces dans le "Commercial Canada"

11<sup>ème</sup> Motion.

sur acte de marché entre la Corporation et la Cie du Grand Tronc.

12<sup>ème</sup> Motion

sur plantation d'arbres sur les rues des Champs et Cooke

Lundi le 21 Avril 1913

13<sup>ème</sup> Motion  
de Arthur Pelland.  
nomination - membre  
de la police et du feu.

Proposé par N. Lamy.  
Secondé par O. Beaulac.

Qu'il soit résolu que M. Arthur Pelland soit nommé membre du corps de police et de la brigade du feu en remplacement de M. Joseph Vachon qui a résigné, et cela, avec le salaire et aux conditions du règlement à cet effet.

Adoptée.

14<sup>ème</sup> Motion  
de macadamisage des rues  
St Joseph + Bonaventure.

Proposé par F. A. Verette  
Secondé par N. Lamy.

Qu'il soit résolu que la rue St Joseph soit faite en macadam solide Rocmac comme essai, ainsi que la rue Bonaventure depuis la rue Ste Marie au pied de la côte du Boulevard St Louis.

Adoptée

Avis de Motion  
de Mr. Ch. Bourgeois  
re-amendement Sec<sup>1</sup>  
Chap. XVIII

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière prescrite par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposais que la section première du Chapitre XVIII soit amendée quant à ce qui concerne le poids des pains.

Ce Conseil, ce 21 Avril 1913.

(signé) Charles Bourgeois

Avis de Motion  
de Mr. J. F. Bellefeuille  
re règlement de la  
Tramway des Trois-  
Rivières.

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposais l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder à la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières, le droit d'établir, construire, équiper, entretenir et exploiter une ligne de tramway électrique, à voie simple ou double, avec toutes les voies d'indépendamment voies de garage d'une largeur de voie de quatre pieds et huit pouces et demi, avec plogues tournantes nécessaires pour la circulation des chars et autres véhicules sur le parcours des rues, chemins, routes, squares et places publiques et sur les terrains acquis dans ce but dans les limites de la ville des Trois-Rivières et de lui accorder en plus une exemption de taxes durant l'espace de dix années.

Ce Conseil, ce 21 Avril 1913.

(signé) J. F. Bellefeuille

\* à mercredi

Et le Conseil s'ajournera le septième jour de mai, mil neuf cent seize.

Lundi le 21 Avril 1913

Gouvernement

Seize, à huit heures et quinze du soir

Hôtel de Ville  
Secrétariat

Assemblée Régulière  
7 mai 1913.

Une assemblée régulière du Conseil de la Ville des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, mercredi, le septième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent seize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pré-maire  
Messieurs les Conseillers

Charles Bourgeois  
O. Beaulac  
J. F. Bellefeuille  
G. A. Verette  
Robt. Ryan  
Nap. Lamy

Requête  
de Mr. Edgar Desbriens  
re-substitution à G. O. Clouette  
au rôle d'évaluation

Requête de Mr. Edgar Desbriens demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. G. O. Clouette, au rôle d'évaluation de la présente année comme propriétaire du lot No 238 des cadastres.

Accordée.

Requête  
de John F. Tebbutt et al.

Requête de John F. Tebbutt et al, demandant au Conseil d'accorder une licence de colporteur à Mr. André Lebel, à raison de quinze piastres l'an.

Requête de  
Mr. Jules Touchette re  
drainage et éclairage  
rue Lavolette.

Requête de Mr. Jules Touchette demandant la pose des tuyaux de drainage ainsi que la pose d'une lampe électrique sur Lavolette.

Référé au Surintendant re - drainage  
Référé au Chef de Police re - lumière.

Requête  
de Alexandre Boizoly  
re drainage

Requête de Mr. Alexandre Boizoly demandant la pose d'une service d'eau ainsi que la pose des tuyaux de drainage

Accordée.

Mercredi le 7 Mai 1913

Requête  
de Mr. Omer Bonvoist & al.  
re-bornes fontaines et  
drainage

Requête de Mr. Omer Bonvoist & al. demandant la pose des tuyaux de drainage sur Cartier, ainsi que la pose d'une borne fontaine au coin des rues Cartier & Cooke.

Referé à l'Ingénieur.

Requête  
de J. G. Trudel & al.  
re drainage

Requête de Mr. J. G. Trudel & al. demandant de vouloir bien continuer l'ouverture de leurs rues, ainsi que la pose des tuyaux de drainage, et d'un service d'eau sur le terrain du Plateau des Pins.

Referé à l'Ingénieur

Requête  
de M. M. Bourque & Paquin  
re-bouilloire

Requête de M. M. Bourque & Paquin, demandant au Conseil le droit d'installer une bouilloire à l'extrémité de leur immeuble, rue Champlain.

Accordée.

Requête  
de Mr. Edouard Beau-  
re-ascenseur.

Requête de Mr. Edouard Beau, informant le Conseil qu'il est prêt à payer pour l'usage de l'ascenseur du Marché aux Denrées, au prorata de l'usage qu'il en fait.

Requête  
de M. M. Germain & Fren-  
re drainage

Requête de M. M. Germain & Fren, demandant la pose des tuyaux de drainage, à leur habitation en construction, nos 23 rue Whitehead

Referé à l'Ingénieur

Requête  
de Mr. Eli Rivard  
re-service d'eau

Requête de Mr. Eli Rivard demandant la pose d'un service d'eau, rue St. Thomas

Accordée.

Requête  
de Mr. A. Durand.  
re-service d'eau.

Requête de Mr. A. Durand demandant la pose d'un service d'eau au Palais de justice.

Requête de  
M. M. F. Lyburner & fils & al.

Requête de M. M. F. Lyburner & fils & al. demandant de mettre sous le sol des trottoirs, la partie de la rue St. Antoine, entre les rues Badgley et Champlain.

Accordée

Mercredi le 7 Mai 1913.

Requête  
de Mr. Mat Langlois

Requête de Mr. Mat. Langlois demandant que son <sup>nom soit</sup> soit déduit  
sur qu'il est est propriétaire de l'immeuble qu'il occupe depuis le 2 février  
1912.

Requête de  
Mr. Francois Parent.

Requête de Mr. Francois Parent, Inspecteur de Ville, demandant une  
augmentation de salaire de deux cents piastres.

Aut Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Philippe Parmentier et

Requête de Mr. Philippe Parmentier et al demandant une augmen-  
tation de salaire de vingt-cinq centimes par jour.

Requis au Surintendant.

Requête  
de Mr. Joseph Lavardure

Requête de Mr. Joseph Lavardure demandant que son salaire soit  
porté à \$10.00 par semaine.

Aut Comités Permanents

Requête  
de Mr. Arthur Houle

Requête de Mr. Arthur Houle demandant le bras port de sa  
licence sur la rue Lavolette & Oublier

Accordée.

Requête  
de Mr. Anselme Dubé

Requête de Mr. Anselme Dubé demandant la pose de deux sur-  
voies d'eau, l'une sur le terrain de l'église St. Vic, l'autre sur la rue St. Paul et  
l'autre sur la rue des Commissaires.

Accordée

Requête des  
Pardes Sœurs du Précieux  
Sang.

Requête des Pardes Sœurs du Précieux Sang demandant  
qu'une lumière plus forte soit posée à l'extrémité Nord de la rue Bonaventure

Accordée.

Requête  
de Mr. Roux et Turcotte.

Requête de Mr. Roux et Turcotte demandant la confection des trottoirs  
sur l'avenue Lavolette, près du Plateau des Pins, et l'entretien de cette rue au  
sens dit endroit.

Accordée.

Mercredi le 7 Mai 1913

Lettre  
de l'Agence Canadienne  
de Publicité

Lettre de l'Agence Canadienne de Publicité, soumettant au Conseil un  
projet de publicité dans les grands journaux de cette Province, dans l'intérêt  
de l'avancement et du Progrès de la cité

Aux Comités Permanents.

Lettre  
de la North Shore Power  
Company

Lettre de la North Shore Power Company, concernant la vente d'une  
bouillière à la bâtisse de l'Agueda

Lettre de  
la North Shore Power Co.

Lettre de la North Shore Power Company concernant l'éclairage des édifices  
de la Corporation et du Boulevard Turcotte.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Joseph Dauphinais

Lettre de Mr. Joseph Dauphinais, se plaignant que son fils, travaillant  
au service de la Corporation, a été congédié par l'Inspecteur de ville.

Lettre de  
M. Fred Agall

Lettre de Mr. Fred Agall demandant au Conseil de donner l'endiguement  
de la rue St Francois-Xavier, pour lui permettre de faire une clôture.

Accordée

Lettre de  
Mr. W. F. Adair.

Lettre de Mr. W. F. Adair, demandant au Conseil l'élargissement  
de la rue St Francois-Xavier, vis-à-vis du Brinkley Anglican, pour faire  
une clôture.

Referé à l'Ingénieur.

Lettre au  
Revd. P. Ladislav

Lettre du Revd. P. Ladislav, demandant au Conseil, la location  
d'un des bateaux traversiers, pour faire un pèlerinage

Accordée.

Lettre de  
Mr. P. D. Forest-  
w-chawage -

Lettre de Mr. P. D. Forest, demandant la pose des tuyaux d'égouts  
au No 384 rue Notre-Dame.

Accordée.

Mercredi le 7 Mai 1913

Lettre de  
Revd. J. C. Emile Lessard

Lettre de Revd. J. C. Emile Lessard, demandant au Conseil de bien vouloir signer une requête demandant à la Compagnie des Chemins de fer Canadien du Pacifique, d'adhérer la "Traverse à Rochekau."

Aux Comités Permanents

Lettre de  
Madame H. Bourassa

Lettre de Mme H. Bourassa demandant au Conseil d'en venir à une entente pour lui permettre de finir les travaux déjà commencés sur sa propriété.

Référé au Surintendant.

Lettre  
de Mr. J. M. Godin

Lettre de Mr. J. M. Godin offrant au Conseil de lui vendre un moteur électrique et ses accessoires pour la somme de \$240.00

Lettre de  
Mr. Philippe DuclouxLettre de Mr. Philippe Ducloux, informant le Conseil, qu'il serait nécessaire que le vapeur "Glacial" soit placé dans une Calé-riche, pour lui <sup>faire</sup> des examens requis, pour recevoir un certificat d'inspection, qui expire le 24 juillet prochain

Aux Comités Permanents

Lettre de  
A. Kleptsov & Co

Lettre de A. Kleptsov, offrant au Conseil d'acheter tout l'alain que la Corporation possède actuellement, au prix de vingt-cinq cent par cent livres

Référé au Surintendant

Lettre de  
Dame Veuve Narcisse  
Lacombe

Lettre de Mme veuve Narcisse Lacombe demandant au Conseil de lui vendre gratuitement une lieue de terre voisine de sa propriété sur St. Elizabeth.

Lettre de  
The International Gully  
& Mfg. Co

Lettre de The International Gully &amp; Mfg. Company, accusant réception d'une commande de douze bancs, pour le Boulevard Turcotte

Lettre de  
Mr. J. C. LandryLettre de Mr. J. C. Landry, demandant au Conseil de bien vouloir lui <sup>accorder</sup> une vacance jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1913, pour lui permettre de se rétablir de la maladie qui l'affecte.

Accordée.



Mercredi le 7 Mai 1913.

Lettre de la Wabasso Cotton Company, demandant au Conseil que la rue St. Maurice, soit placée dans la division No 2 du Contrôle, au lieu du No 3.

Accordée.

Rapport  
du Comité des Finances

Rapport:

Hôtel-de-Ville, 8 mai 1913.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pavés-listes suivantes, du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 1913.

Bordereau No 1  
Do No 2  
Do No 3.

28554	19
1680	54
3087	66
<b>Total</b>	<b>\$ 33,322 39</b>

Total — \$

Respectueusement soumis  
(signé) Robt. Ryan  
" O. Beaulac  
" N. Lamy  
" Charles Bourgeois

per. Motion  
du Rapport du  
Comité des Finances

Proposé par O. Beaulac  
Secondé par N. Lamy.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Ville  
au Bureau des Travaux  
M. C. Rochelleau.

Rapport:

Hôtel-de-Ville, 2 mai 1913.

L. J. Desautels, Cor.

Greffier de la Ville  
Trois Rivières

Messieurs,

Conformément à vos instructions, j'ai mesuré l'emplacement de cette parcelle de la rue Defoy, comprise entre la

Mardi le 7 Mai 1913

Le côté sud-ouest de la rue Duplessis-Bochard et le terrain présentement occupé par la Compagnie des Pacific Canadian: la superficie du terrain en question est de dix mille pieds (10000) mesure anglaise.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
 Votre humble serviteur  
 (signé) Benj. Bourgeois  
 Ingénieur de la Ville

P.S. La superficie des deux blocs situés l'un sur la rue Gaskin à son intersection avec la rue Cooke et le second situé sur la rue Defoit à son intersection avec la rue Denoue est de 1320 pieds pour le premier et de 1600 pour le second.

Rapport:

Trois-Rivieres, 7 mai 1913

A Son Honneur le Maire  
 A Monsieur les Echevins de la Ville

Selon votre désir, j'ai fait l'estimation de ce qui pourrait coûter la pose des tuyaux pour l'aqueduc, jusqu'à la bâtisse de la Saskatchewan Construction Coy. soit par les rues Champfleur et Defoit ou par la rue Union partant de la rue des Champs; ces travaux coûteraient les sommes suivantes:

Par les rues Champfleur et Defoit, longueur de 1000 pieds continus en tuyaux de 6 pouces de diamètre, le coût en serait de \$1120.00.

Par la rue Union partant de la rue des Champs, une longueur de 660 pieds qui pourrait être posés en tuyaux de 8 pouces de diamètre, le coût en serait \$900.00.

Je crois que la pose devrait être faite par cette dernière, parce que des tuyaux plus gros que dans les autres peuvent y être posés, et qu'ils pourraient servir à fournir d'eau pour tous les lots situés le long de cette rue.

Respectueusement soumis  
 (signé) Jrs. Parent  
 Insp. de Ville

Accordé en tuyaux de huit pouces, par la rue Union

Rapport  
 de l'Inspecteur de  
 Ville - re aqueduc  
 Saskatchewan + Construction  
 Company

Mercredi le 7 Mai 1913

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
re-dommages de Mr.  
Adilard Dupont.

Rapport.

Trois-Rivieres, 3 mai 1913

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Echevins de la Cité

Concernant la réclamation de Mr  
Adilard Dupont, pour dommages causés à sa voiture, à son  
harnais etc. par le mauvais état du chemin au coin des rues  
Denoue et St. Maurice, j'ai l'honneur de vous faire rapport qu'il  
est consentant à diminuer la dite réclamation à la somme de  
\$13.00, soit une diminution de cinq piastres.

Respectueusement soumis  
(signé) Frs. Parent.  
Insp. de Ville

Reféré au Surintendant  
avec autorisation de régler.

Rapport.

Trois-Rivieres, 5 mai 1913.

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs de la Cité

Selon votre désir, j'ai fait les démar-  
ches nécessaires pour rencontrer Mr. Chs. Dumoulin au sujet  
de la prolongation de la rue Ste. Genevieve jusqu'à la rue  
St. Paul sur la propriété duquel cette rue devrait passer, comme  
le demandait la requête du Revd. Mr. Lelaidier et autres, et j'ai  
l'honneur de vous faire le rapport suivant:

D'après les alignements pris par  
Mr. Bourg. Bourgeois pour la prolongation de la dite rue, entre les  
rues Ste. Genevieve et St. Paul, cinq lots appartenant à Mr. Chs. Du-  
moulin, seront embaumés de manière à ne pouvoir les vendre comme  
lots, comme Mr. Dumoulin estime ces lots à huit cents piastres, <sup>chaque</sup> le  
prix serait de quatre mille piastres, mais comme les résidus des  
lots ne pourraient être utilisés par la Corporation, et qu'elle ne pourrait  
les vendre comme tels, Mr. Dumoulin garderait la balance restant  
de ces lots, et devrait pour cette considération une somme de  
mille piastres, ce qui réduirait le coût de l'expropriation à la

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
re Chs. Dumoulin  
re-prolongement de la  
rue Ste. Genevieve

Mardi le 7 Mai 1913.

la somme de trois mille piastres. Mr. Demoulin demande en plus que la Corporation se charge de sous-les-travaux d'ouverture et d'entretien de la dite rue, compris tout en, les trottoirs; clotures; entretien du chemin etc. ainsi qu'une exemption de taxes sur les terrains qu'il possède sur la rue St. Paul, durant l'espace de cinq années à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1913, à moins qu'ils ne soient vendus à d'autres personnes; auquel cas les dites obligations se ramèneraient sur les nouveaux propriétaires.

Respectueusement soumis  
(signé) Frs. Parent,  
Insp. de Vill.

Rapport  
du Chef de Police  
re-éclairage rue  
St. Louise.

Rapport: du Chef de Police, concernant l'installation  
d'une lampe électrique au coin des rues Champfleur et St. Louise.

Rapport  
de Mr. Anselme  
Frudel re construction

Rapport:

Aux Honneurs le Maire  
et M. M. les Membres de la Ville de  
Trois-Rivières

Messieurs

J'ai l'honneur de faire rapport à  
votre Honorable Conseil, concernant la construction, comme suit:  
savoir:

J'ai visité en différents temps, toutes les bâtisses  
en voie de construction dans la ville, dont les permis ont été accordés  
par moi ou antérieurement, et j'ai constaté que d'une manière géni-  
rale, les règlements concernant la construction et l'hygiène, sont bien  
observés; sans en conclure cependant qu'il n'y aurait pas encore  
d'importantes modifications à y ajouter.

Pour en arriver à cette fin, j'ai préparé une formule  
d'application et devis pour construction, agrandissement et réparation  
qui devra être signée par le propriétaire ou son représentant pour  
obtenir le permis.

J'ai préparé aussi une formule de permis de

Mercure le 7 Mai 1913.

de construction, imprimées sur une pancarte qui doit être construite - leurs devra placer dans un endroit bien en vue sur la rue ou sur la façade de la bâtisse.

Un note attire spécialement l'attention des constructeurs, sur l'Art 43<sup>e</sup> des règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, qui exige que l'éclairage et la ventilation des habitations ou de toutes chambres destinées à l'occupation soit strictement observé, sous les peines imposées par les dits règlements et la loi.

J'ai constaté que trois maisons ne sont pas conformes aux clauses de l'article ci-dessus cités, quand à certaines chambres. Ce sont celles de M. M. Dolphis Dugday et Johnny Lefebvre, rue Richard et Julien Gagnon, rue St. Christophe. Des avis leur ont été donnés au différents temps, tant verbalement que par écrit, quoiqu'ils n'aient permis chaque fois de faire les travaux requis. J'ai constaté lors d'une visite récente que rien n'a encore été fait. En conséquence à moins d'avis contraire, j'ai résolu de prendre des procédures légales si nécessaire, pour les contraindre à l'observation des règlements précités.

Je remarque cependant que depuis quelques mois l'on se soumet plus volontiers à l'observation des règlements de construction et cela probablement en raison d'une plus grande connaissance. Aussi j'ai raison de croire que les formules de permis actuellement en usage contribueront d'avantage à les faire mieux connaître encore, et à en assurer une plus parfaite exécution.

Je me propose de réunir mon bureau aussitôt que possible de certains Reques, contenant des croquis de différentes valeurs, pour maisons de rapports et autres, qui seront à la disposition des personnes intéressées dans la construction.

Quarante et un permis de constructions et réparations ont été accordés depuis le 1<sup>er</sup> janvier au 30 Avril dernier. Coût probable \$138.000

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obt. serviteur

(signé) Anselme Guédel.

Insps de la Construction

Hotel de Ville

Trois-Rivières 7 mai 1913.

Mercredi le 7 Mai 1913

Poursuite  
de P. A. Boudreau et  
la Corporation.

Le Secrétaire donne communication au Conseil d'une poursuite  
intentée par P. A. Boudreau contre la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières, pour remboursement de deniers.

2<sup>ème</sup> Motion  
re Règlement Chap 22

Proposé par O. Beaulac  
Secondé par Robt. Ryan

Qu'le projet de règlement intitulé "Chapitre 22",  
Règlement pour amender le Chapitre 224 des règlements de ce Conseil,  
passé le vingt-six août mil neuf cent douze et intitulé: Règlement pour  
autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à  
la Compagnie "Acme Glow Works, Limited, manufacturiers de  
la Cité de Montréal, un prêt de quarante mille piastres, à intérêt de  
cinq par cent payable semi-annuellement, et une exemption de  
taxes sur sa manufacture durant l'espace de dix années, soit  
une deuxième fois, passé et adopté.

Rejeté sur division de deux pour et trois  
contre, comme suit, savoir:

Pour  
O. Beaulac  
Robt. Ryan

Contre  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verrette  
N. Lamy.

3<sup>ème</sup> Motion  
re Règlement Chap 23  
re boulangers

Proposé par O. Beaulac  
Secondé par Robt. Ryan

Qu'le règlement Chap. 231 Règlement  
amendant le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, concernant  
les boulangers et la manufacture et la vente du pain, soit lu une première  
fois.

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture, pour une première fois,  
du projet de règlement intitulé: Chapitre 231, Règlement amendant  
le Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, concernant les  
boulangers et la manufacture et la vente du pain."

4<sup>ème</sup> Motion  
re Règlement Chap  
re votisations  
et taxes

Proposé par N. Lamy  
Secondé par Robt. Ryan.

Qu'le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 232, Règlement pour amender le Chapitre cinq des

Mercredi le 7 Mai 1913

des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Collocations et Taxes, soit la une première fois

Adopté

Le Secrétaire donne lecture, pour une première fois, du projet de règlement intitulé: Chapitre 232, Règlement pour amender le Chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Collocations et Taxes.

Proposé par J. F. Bellefeuille,  
Secondé par F. A. Verrette

Que le Trésorier de la Corporation de la Ville des Trois-Rivières soit autorisé à payer \$32,500.00 à la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières, étant la balance des premiers versement de dix pour cent des parts ou actions souscrites dans la dite Compagnie

Ce paiement devra être fait en débiteurs émis, à cet effet et autorisé par l'acte de la Législature de Québec I Georges V 1<sup>re</sup> Session, Chap. 50, tel qu'amendé par la Loi 3 Georges V, Chap. 55.

Proposé par Robt Ryan en amendement  
Secondé par O. Beaulac

Que la motion de Mr. l'Échevin Bellefeuille, secondé par Mr. l'Échevin Verrette, concernant le paiement de dix pour cent des actions souscrites dans la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières, soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance de ce Conseil, pour considération.

La motion en amendement est rejetée par deux pour et trois contre, savoir:

Pour  
O. Beaulac  
R. Ryan

Contre  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verrette  
N. Lamy.

La motion principale étant alors mise aux votes est adoptée sur même division

5<sup>ème</sup> Motion  
De des Tramways -  
\$ 32.500.00 payés à

6<sup>ème</sup> Motion  
en amendement à la  
5<sup>ème</sup>

Mercredi le 7 Mai 1913

7<sup>me</sup> Motion

re soumissions pour  
impression du rap-  
port du Trésorier

Proposé par N. Lamy  
Secondé par F. A. Verette.

Que le rapport du Trésorier de la Corpo-  
ration de cette Ville, pour l'année mil neuf cent douze, soit corrigé de ma-  
nière à transférer au compte des dépenses ordinaires le montant chargé  
au capital pour capot en caoutchouc à l'usage des hommes de police  
et aussi à transférer au Département des Chemins le compte de la  
Wayagamack Pulp & Paper Co. chargé au capital pour annexe à la  
Station de police et que des soumissions soient demandées pour  
l'impression de dit rapport.

Adopté sur division de trois pour et deux contre.

savoir :

Pour  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verette  
N. Lamy.

Contre  
O. Beaulac  
R. Ryan.

8<sup>me</sup> Motion

re billets promissaires  
en faveur de J. F.  
Bellefeuille et al.

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer les billets suivants à six mois de leur date, avec intérêt au taux  
de cinq pour l'an, en faveur de Mr. Joseph F. Bellefeuille pour mille  
piastres, date du 8 avril 1913 en renouvellement d'un autre billet de  
deux mille piastres; en faveur de Dame Eugénie Ferracut Piché pour  
deux mille piastres, date du 15 avril 1913 en paiement d'un billet de  
deux mille piastres en faveur de Mr. Jimmie Rochefort; en faveur de  
Xavier Nias, William Trudel et Adélard Trudel pour mil huit cent  
piastres, date du 17 avril 1913, en accomplissement d'un billet dû à la fabri-  
que St. Philippe; en faveur de Dame Vas Wilbrod Sauvageau "née  
Virginie St. Pierre" pour onze cent piastres, date du 19 mars 1913 en re-  
nouvellement d'un autre billet pour le même montant; en faveur de Mr.  
L. A. Riard pour deux mille piastres, date du 29 avril 1913 en renou-  
vellement d'un billet de deux mille six cent piastres; en faveur de Mr. Au-  
guste Lambert pour trois mille piastres, date du 2 mai 1913 en paie-  
ment des accomplissements sur billets de la fabrique St. Philippe et de Joseph  
F. Bellefeuille; en faveur de Paul Ducharme pour mille quatre cent  
piastres, date du 6 mai 1913 en accomplissement du billet de Mr. Majorique  
Trahane de \$2500.00; en faveur de Alcide Duchesneau pour mille  
piastres, date du 6 mai 1913 en accomplissement du même billet; en faveur de  
Dame Asseline Bondy "née Victorine Chagnon" pour mille piastres  
date



Mercredi le 7 Mai 1913.

daté du 7 mai 1913 et en faveur de Dame Eugénie Lévesque. Pêché pour mille piastres daté du 22 Avril 1913, en accomplissement d'un billet de huit mille piastres en faveur de L'Honorable H. Montplaisir.

Adoptée

9<sup>ème</sup> Motion

Acte de vente de Joseph Guillet à la Corporation

Proposé par Robt Ryan

Secondé par J. F. Bellefeuille

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. Joseph Guillet et autres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue Defois en cette Cité pour le prix et somme de cinq cents piastres et cela suivant acte préparé par J. A. Trudel, C. N. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée

10<sup>ème</sup> Motion

Acte de vente par Dame Et. Rochelieu à la Corporation

Proposé par J. F. Bellefeuille

Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Marie Eva Juliette Rochelieu et autres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de terrains nécessaires au prolongement des rues Locke et De Fois en cette Cité pour le prix et somme de cent douze piastres et cinquante-deux centimes et cela suivant acte préparé par J. A. Trudel, C. N. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée

11<sup>ème</sup> Motion

Éclairage rue Bonaventure

Proposé par O. Beaulac

Secondé par J. F. Bellefeuille

Que la lampe incandescente de la capacité de 64 chandelles placée à l'extrémité Nord de la rue Bonaventure, soit remplacée par une lampe arc, l'endroit devant être fixé par le Chef de Police.

Adoptée

12<sup>ème</sup> Motion

Amoines pour application de position de comptable dans le Bureau du Trésorier

Proposé par Robt Ryan

Secondé par O. Beaulac

Que le Greffier soit chargé de donner

Mercrèdi le 7 Mai 1913.

un avis public dans un ou des journaux de la ville demandant des applications pour la position de comptable dans le Département de Trisomie, tel que demandé par le rapport du contrôleur-auditur, en date du 31 Janvier 1913.

Adopté.

Avis de Motion  
de Mr. Robt. Ryan.  
en faveur de \$1000.00 à  
l'Association Agricole  
des Trois-Rivières

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes qu'en temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières une allocation de mille piastres pour la tenue d'une exposition en cette ville, pour 1913.

En Conseil, ce 7 mai 1913

(signé) Robt. Ryan.

Et le Conseil s'est réuni le <sup>jeudi</sup> dix-neuvième jour de mai courant à huit heures et quinze du soir.

E. Desaulniers  
Secrétaire

Assemblée Régulière  
19 Mai, 1913

Après une assemblée régulière du Conseil de la ville des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, lundi le dix-neuvième jour de mai en l'an du Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Sous l'honneur de Mairie  
Messieurs les citoyens

L. P. Normand.  
O. Beaulac  
J. F. Bellefleur  
Charles Bourgeois  
Nap. Lamy  
Robt. Ryan  
F. A. Verrette.

Requête de  
l'Association Médicale  
des Trois-Rivières

Requête de l'Association Médicale des Trois-Rivières demandant  
au

Lundi le 19 Mai 1913

au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la contamination des viandes de boucherie.

Aux Comités Permanents

Requête de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française - re. octroi \$500.00

Requête de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française, demandant au Conseil un octroi de \$500.00 pour leur aider à supporter les dépenses du Congrès de leur association.

Requête du Club de Base-Ball de Trois-Rivières re octroi

Requête du Club de Base-Ball de Trois-Rivières, demandant au Conseil un octroi de terrain, soit un certain montant d'argent pour leur aider à supporter les dépenses et à favoriser le sport dans la cité des Trois-Rivières.

Aux Comités Permanents

Requête de The General Chemical Produce & Explosive Company Limited re octroi

Requête de The General Chemical Produce and Explosive Company Limited, demandant un nouvel octroi de terrain pour l'agrandissement de sa manufacture.

Aux Comités Permanents

Requête de la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières re octroi \$1000.00

Requête de la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières, demandant au Conseil un octroi de \$1000.00 pour leur aider dans la construction de ses édifices.

Aux Comités Permanents

Requête de la Corporation Episcopale des Trois-Rivières et al. re drainage

Requête de la Corporation Episcopale des Trois-Rivières et al demandant que le tuyau principal de la rue d'Orléans, soit remplacé par un tuyau de plus grosse dimension, car qu'il n'est pas suffisant pour l'approvisionnement de l'eau.

Accordée.

Requête du Revd Père Thomas Marie et al. re arrosage rues Lavolette et Cooke.

Requête du Revd Père Thomas Marie et al, demandant au Conseil de bien vouloir faire arroser les rues Lavolette et Cooke.

Accordée.

Lundi le 19 Mai 1913

Requête  
de Mr. Charles Gauthier  
et al. sur nomination  
de M. A. Marchal, inspecteur  
de grande

Requête de Mr. Charles Gauthier et al. demandant que Mr. Alfred Marchal soit nommé inspecteur de grande pour la ville des Trois-Rivières.

Aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Willie Lavoie  
sur bornes-fontaines

Requête de Mr. Willie Lavoie demandant le déplacement d'une borne-fontaine au coin des rues St. Roch et St. Philippe.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. W. Britten et al.  
sur arrosage rue des  
Commissaires

Requête de Mr. J. W. Britten et al. demandant de faire faire l'arrosage de la rue des Commissaires.

Accordée.

Requête de  
Mr. Napoléon Fortin  
sur service d'eau

Requête de Mr. Napoléon Fortin demandant le pose d'un service d'eau.

Accordée.

Requête  
de Mr. E. J. Bryan et bo.  
sur restaurant

Requête de Mr. E. J. Bryan demandant au Conseil la permission de tenir un restaurant sous tente, annexe de l'Hotel Continental.

Refusée.

Requête de  
Mr. J. G. Rodolphe Vincent  
sur production

Requête de Mr. J. G. Rodolphe Vincent, faisant application pour la position de comptable dans le bureau du Trésorier de la ville.

Aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Emile Montambault  
sur position

Requête de Mr. Emile Montambault demandant au Conseil de prescrire en considération sa demande d'application pour la position de comptable dans le bureau du Trésorier de la ville.

Aux Comités Permanents.

Requête  
de Mr. Casimir Gelinat  
sur pose de paratonnerres

Requête de Mr. Casimir Gelinat informant le Conseil qu'il serait nécessaire que la Corporation fasse poser des paratonnerres sur ses édifices.

Lundi le 19 Mars 1913.

Requête de  
Monsieur Louis Pelletier  
re. dommages

Requête de Mr. Louis Pelletier, réclamant de dommages <sup>montant de</sup> au \$ 26.00  
occasionnés par suite de la défectuosité des tuyaux d'égoûts.

Au Surintendant.

Lettre de Mr.  
Gisèle Dussault & Co  
re. bonilloire

Lettre de Mr. Gisèle Dussault & Co. offrant d'acheter les bonil-  
loires de l'égoûte.

Aux Comités Permanents.

Lettre de Mr.  
G. Forest

Lettre de Mr. G. Forest, demandant le paiement du terrain  
qu'il a ou du à la Corporation sur l'avenue Lavoie.

Au Surintendant.

Lettre de la  
Weyagamack Pulp & Paper  
Company Limited  
re. ponts

Lettre de la Weyagamack Pulp & Paper Company Limited, au  
sujet de sa réclamation pour les réparations au pont de l'île de la  
Polésie.

Aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Chambre de Commerce  
de Trois-Rivières  
re. bateau traversier

Lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, adressée  
au Conseil, copie d'une de ses résolutions relativement à l'achat  
d'un nouveau bateau traversier.

Réponse négative

Lettre de la  
Corporation du Séminaire  
des Trois-Rivières re. parc.

Lettre de la Corporation du Séminaire des Trois-Rivières au  
sujet de l'achat d'un parc dans le quartier Notre-Dame.

Lettre des  
Dames de l'Association  
Chrétiennes de Tempérance  
re. abreuvoir

Lettre des Dames de l'Association Chrétienne de Tempérance  
demandant au Conseil de localiser un endroit pour placer un abreuvoir qu'elles  
font construire à leurs frais.

Reférée à l'Ingénieur.

Lettre de  
Mr. René F. Leclerc  
re. approbation de plan

Lettre de Mr. René F. Leclerc demandant l'approbation d'un plan  
concernant la subdivision des lots 22 et 23 du Cadastre, et offrant de donner  
gratuitement les rues qui sont sur ces lots.

Aux Comités Permanents.

Lundi le 19 Mai 1913.

Lettre de  
Mr. Josephat Dival.  
re-expropriation

Lettre de Mr. Josephat Dival, au sujet de l'expropriation de sa  
maison et de ses propriétés, coin des rues St. Philippe & Laurier

Aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. O. Rivard  
re-positions

Lettre de Monsieur J. O. Rivard, faisant application pour la  
position de comptable dans le bureau du Trésorier de la Cité.

Aux Comités Permanents.

Rapport  
de l'Ingénieur de la  
Cité, élargissement de  
la rue St. Francois'  
Xavier

Rapport:

Hotel-de-Ville, 15 mai 1913.

L. P. Desaulniers & Co.  
Greffier de la Cité  
Trois Rivières

Monsieur:

Conformément à vos instructions, j'ai fait  
un examen de cette partie de la rue St. Francois' Xavier, comprise entre  
les rues Haut Roc et Touarcour, et j'ai constaté que la requête de  
Monsieur Adair touchant l'élargissement de la rue St. Francois'  
Xavier entre les points sus-mentionnés serait une amélioration d'une importance  
capitale.

Pour donner suite à la requête en question, il suffirait d'ex-  
proprier de Mlle Adair et du St. James' Cemetery Ground une partie de  
terrain d'une superficie totale d'environ six cents pieds suivant la  
ligne en pointillé rouge indiquée sur le plan annexé.

A l'achat du terrain, il y aurait à ajouter les frais de  
déplacement d'un petit hangar d'une douzaine de pieds carrés.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
Vos humble serviteur  
(signé) Ben. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité.

Rapport  
du Chef de Police  
re gardiens de bornes  
fontaines

Rapport: du

Au Surintendant  
pour entente.

Rapport du Chef de Police concernant la nomination d'employés  
pour prendre soin des bornes fontaines

Lundi le 19 Mai 1913.

Rapport  
du Chef de Police  
et destitution de M.  
Jules Marchand.

Rapport:

Trois-Rivieres, 19 mai 1913

M. Sous-Président le Maire,  
et M. M. les Conseillers.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre Conseil que, en le rapport fait à votre conseil en Comité Général contre M. Jules Marchand, constable et ingénieur du département du feu et police, demandant sa destitution comme tel pour cause d'insubordination, tout en vous demandant que cette destitution soit maintenue je demande à votre conseil de bien vouloir attendre un rapport que je pourrai soumettre à votre conseil, vers le 23 de ce mois, au sujet de son remplacement car je crois pourvoir avoir un homme pouvant répondre aux exigences comme constable et en même temps possesseur de certificat d'ingénieur.

J'ai l'honneur d'être  
Votre tout dévoué serviteur

Élu des Trois-Rivieres  
Département du Feu  
(signé) Emile Berthiaume  
Chef.

Hôtel-de-Ville, 16 mai 1913.

Rapport  
de l'Avocat de la Cte  
des Trams des Tramsways

Monsieur L. F. Desaulniers  
Greffier de la Cte des  
Trois-Rivieres.

Monsieur le Greffier.

Vous me posez au sujet de la Compagnie des Tramsways des Trois-Rivieres quatre questions auxquelles je crois devoir répondre comme suit:

Quant à la légalité du règlement No 211.

1.- Je crois que ce règlement est légal bien qu'il est été passé avant l'incorporation de la compagnie des Tramsways et au point de vue a été partagé par le Département du Procureur Général,  
et.

Lundi le 19 Mai 1913.

par l'Assemblée Législative de Québec qui a autorisé spécialement la Corporation à emprunter "\$375,000.00, pour acquies 3750 actions souscrites par la ville de Trois-Rivières dans la Compagnie des Tramways de Trois-Rivières, conformément au règlement No 211 de la ville de Trois-Rivières, adopté par les électeurs le 16 octobre 1911, (3 Georges V Chap. 55 - Section 15.)

2. - Il n'y a certainement pas d'objection à ce qu'il intervienne entre la Compagnie des Tramways de Trois-Rivières et la Corporation, un contrat par lequel la Compagnie des Tramways s'engage-rait à respecter les exigences du règlement No 211, quant au montant du capital-action et à la part pour laquelle la Corporation doit figurer au nombre des directeurs, etc., mais je crois que la Corporation est déjà protégée à ce sujet par les règlements de la Compagnie des Tramways.

3. - La Corporation ayant été par le règlement No 211 autorisée à prendre et souscrire des actions pour \$375,000.00 ou plus du capital de la Compagnie Electrique devant être légalement formée avec un capital de \$500,000.00, je crois qu'après la formation légale de cette Compagnie, la Corporation a droit par simple résolution d'ordonner l'émission des débentures nécessaires pour payer le montant de la dette souscrite;

Les débentures, d'après la section VII du règlement No 211 doivent être pour un montant de pas moins de \$1,000.00, payables dans 50 ans de leur date à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5% par année, le dit intérêt payable semi-annuellement.

4. - Je suis d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de passer un règlement et de le faire approuver par les contribuables pour emprunter de l'argent en donnant toutes ou partie des débentures sus-dites comme sûreté collatérale en exécution des obligations de la Corporation envers la Compagnie des Tramways.

Veuillez me croire

Votre tout dévoué

(signé) Alfred Desj.

Le Secrétaire donne communication desdites délibérations  
de poursuite de Mr. Thomas Lord, pour donner acte

Révisé à l'Avocat



Lundi le 19 Mai 1913.

1<sup>re</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chap 231

Proposé par O. Beaulac.  
Secondé par Robt. Ryan.

Sur le projet de règlement intitulé "Chapitre 231  
Règlement amendant le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil, concernant les boulangers et la manufacture et la vente du pain" soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

## Chapitre 231

Règlement Chap 231  
sur boulangers "amendé"

Règlement amendant le chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit savoir:

Sec. 1.— Le paragraphe premier de la section première du règlement par le présent amendé est rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

"1.— Tout pain fabriqué et destiné à être vendu dans la cité des Trois-Rivières, devra être fait avec de la bonne et saine farine et cuit en pains de quatre livres, en pains de deux livres et en pains d'une livre, et tout pain devra porter une étiquette indiquant son poids ainsi que le nom de celui qui l'aura boulangé ou l'aura fait boulangé pour son compte.

Sec. 2.— Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de la section première du règlement par le présent amendé, et sera considéré comme en faisant partie.

"4.— Les dispositions du présent règlement ne s'appliqueront pas aux petits pains pesant moins qu'une livre.

Sec. 3.— Les mots Inspecteur de Ville partout où ils se trouvent dans le texte du règlement par le présent amendé seront remplacés par les mots Inspecteur Sanitaire.

Sec. 4.— Toutes les autres dispositions du dit Chapitre dix-huit des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 5.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de quatre pour et trois  
contre

Lundi le 19 Mai 1913

contre, comme suit, savoir:

Pour  
O. Beaulac  
Robt. Ryan  
Charles Bourgeois

Contre  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Virette  
Nap. Lamy.

Leur Honneur le Maire vote pour.

2<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chap 232

Proposé par M. Lamy.  
Secondé par Robt Ryan.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 232, Règlement pour amendes de la chapître cinq des règlements de ce Conseil intitulé "Règlement concernant les colporteurs et taxis", soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

### Chapitre 232

Règlement pour amendes de la chapître cinq des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant les colporteurs et taxis";

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Ville des Trois-Rivières comme suit savoir:

Sec. 1. - Le paragraphe trente-cinq de la section onze du règlement par le présent amendé, et rappelé et annulé et remplacé par le suivant:

"35" - Sur tout colporteur et marchand ambulants, la somme de deux cents piastres, excepté les colporteurs de fruits et de légumes qui ne paieront que quinze piastres, et avec l'approbation du Conseil.

Sec. 2. - Toutes les autres dispositions du chapitre cinq des règlements par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Première lecture du Règlement Chap 233 et Ordre des Tramways

Proposé par J. F. Bellefeuille  
Secondé par F. A. Virette.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 233 Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la ville des Trois-Rivières par la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières." soit lu une première fois.

Adoptée

Lundi le 19 Mai 1913.

4<sup>e</sup> Motion

Proposé par Robt. Ryan  
Secondé par O. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants; à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an: En faveur de Madame Veuve Ephrem Saucier, pour douze cents piastres, daté du 6 mai 1913, en renouvellement d'un autre billet de mille piastres; en faveur de Denis Hébert, pour mille piastres, daté du 16 mai 1913; en faveur de Crangéliste Baril, pour deux mille piastres, daté du 17 mai 1913; et en faveur de Joseph Mailhot, pour dix-neuf cents piastres, daté du 17 mai 1913, ces trois derniers billets en acompte d'un billet de \$8.000. en faveur de l'Honorable Hippolyte Montplaisir.

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture, pour une première fois, du projet de règlement intitulé: "Chapitre 233 Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la Cité des Trois-Rivières, par la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières."

4<sup>e</sup> Motion

Billets promissaires en faveur de Daniel Ephrem Saucier & al.

Proposé par Robt. Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants; à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an: En faveur de Madame Veuve Ephrem Saucier, pour douze cents piastres, daté du 6 mai 1913, en renouvellement d'un autre billet de mille piastres; en faveur de Denis Hébert, pour mille piastres, daté du 16 mai 1913; en faveur de Crangéliste Baril, pour deux mille piastres, daté du 17 mai 1913, et en faveur de Joseph Mailhot, pour dix-neuf cents piastres, daté du 17 mai 1913, ces trois derniers billets en acompte d'un billet de \$8.000. en faveur de l'Honorable Hippolyte Montplaisir.

Adoptée

5<sup>e</sup> Motion

un octroi de \$500.00 à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française.

Proposé par Charles Bourgeois  
Secondé par F. G. Verelle.

Qu'un somme de cinq cents piastres soit octroyé à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française

Française

Lundi le 19 mai 1913

Française pour l'aider à défrayer les dépenses qu'elle devra faire pour recevoir les délégués du cinquième congrès de la dite Association qui devra être tenu en cette Cité, les 28, 29, 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet prochains.

Adoptée.

Proposé par M. Lamy  
Secondé par Charles Bourgeois

Vu le rapport du Chef de Police et de la Brigade des feu concernant la conduite de M. Jules Marchand, comme membre de ces deux corps; qu'il soit résolu que la décision prise par le dit Chef de Police et des feu; de renvoyer le dit M. Jules Marchand, de ses services; soit ratifiée par ce Conseil

Adoptée.

Proposé par Robt. Ryan  
Secondé par O. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à consentir et signer un acte de radiation d'hypothèques sur le terrain contenu dans les limites suivantes, savoir:

"Un terrain faisant le coin nord-est des rues Notre-Dame et Alexandre, en la Cité des Trois-Rivières, faisant partie du coin sud-ouest, du dit lot de terre connu sous le numéro huit cent vingt-huit (p. No 828) aux plans et livre de renvoi officiels du Cadastre d'Enregistrement, fait pour la Cité des Trois-Rivières, mesurant, savoir: trente-sept pieds et trois pouces de largeur, au front, sur la dite rue Notre-Dame telle qu'actuellement élargie et expropriée par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières; s'élargissant graduellement de manière à avoir trente-neuf pieds et onze pouces de largeur à la profondeur de soixante-huit pieds et onze pouces, dans sa ligne sud-ouest et environ soixante-dix pieds dans celle du nord-est, pour, de là, rétrécir à trente-sept pieds et deux pouces et se continuer sur une profondeur additionnelle de onze pieds et quatre pouces dans sa dite ligne sud-ouest, le tout plus ou moins à mesure anglaise, et borné comme suit: au front par la dite rue Notre-Dame telle qu'actuellement élargie par la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières; en profondeur, par le terrain appartenant actuellement à Madame Arthur Beaudoin; d'un côté vers le nord-est, par celui appartenant à Dame Henri Lajoie ou ses représentants.

Lundi le 19 Mai 1913.

représentants, et, de l'autre côté, vers le sud-ouest, par la dite rue Alexandre Belle qui actuellement est appropriée et élargie par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, avec les matériaux de coupe, circonstances et dépendances.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion.

Proposé par Charles Bourgeois  
Secondé par Robt Ryan.

sur procédure en rapport  
avec la Cité des Tramuways

Que toute la procédure mise devant ce Conseil en rapport avec l'établissement d'une Compagnie de Tramuway électrique en la Cité des Trois-Rivières, depuis les premières tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour soient soumises à M<sup>rs</sup> J. E. Bidard avocat C. P. de la Cité de Québec, de manière que ce dernier puisse donner une opinion quant à la position légale de la Corporation vis-à-vis la Compagnie de Tramuways de la Cité des Trois-Rivières, et faire toutes suggestions qui il verra nécessaires pour éclairer le Conseil.

Que le Conseil attire spécialement l'attention de M<sup>rs</sup> J. E. Bidard sur les points suivants, savoir:

(a) Le Règlement 211 approuvé par les contribuables de la Cité des Trois-Rivières, le 16 octobre 1911, permettant à la Corporation de prendre \$375,000.00 d'actions dans une Compagnie qui n'avait pas alors d'existence légale et qui, comme question de fait, n'a obtenu sa charte qui à la session suivante est-elle légale?

(b) Le règlement 211 comporte exigences quant au montant du capital actions et à la part pour laquelle la Corporation doit figurer, au nombre des directeurs etc. Or la charte de la Compagnie des Tramuways ne reconnaît pas dans ses dispositions les exigences du dit Règlement. Dans ces circonstances, le Conseil serait-il justifiable d'exiger un contrat à intervenir entre la Corporation et la Compagnie des Tramuways, ou si un simple règlement passé par celle dernière est suffisant pour garantir les exigences du règlement 211.

(c) Le Conseil peut-il ordonner l'émission de débentures en vertu d'une résolution au lieu de procéder par voie de règlement. Dans l'affirmative le Conseil peut-il ordonner par résolution que sept cent soixant-dix débentures de cent louis soient émises, alors que la section 7 du règlement 211, qui en permet l'émission, décrit que ces débentures ne doivent pas être pour un montant moindre que \$1,000.00 chacune.

Lundi le 19 Mai 1913.

(d) Le Conseil peut-il emprunter de l'argent en donnant  
sous ou partie des biens communaux dits comme sûretés collatérales  
sans être obligé de passer un règlement et de le faire approuver par  
les contribuables suivant les dispositions de l'article 186 de la charte  
de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée sur division suivante savoir:

Pour

O. Beaulac

R. Ryan

Charles Bourgeois

Contre

J. F. Bellefeuille

F. A. Verrette

M. Lamy

Les voix étant également partagées, Son Honneur le  
Maire vote pour la motion.

Agournement.

Et le Conseil s'ajourne <sup>à lundi</sup> le deuxième jour de  
juin mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis P. Normand  
Maire

E. Desaulniers  
Secrétaire

Assemblée Régulière  
2 juin 1913.

Année assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières. Année à l'Hotel-de-Ville, lundi le deuxième jour de juin en  
l'honneur de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,  
à laquelle étaient présents par moins de cinq membres du dit Con-  
seil, savoir:

Son Honneur le Maire

Messieurs les Chevaliers

L. P. Normand

O. Beaulac

J. F. Bellefeuille

Charles Bourgeois

M. Lamy

Robt Ryan

F. A. Verrette.

Lundi le 2 juin 1913.

Requête  
de M. M. Hercule Ross  
et Victor Lord  
re puisard

Requête de M. M. Hercule Ross et Victor Lord, demandant au Conseil qu'un puisard soit posé sur la rue Ste Léite, vis-à-vis leurs propriétés, vu le grand inconvénient auquel ils sont exposés par l'eau des pluies.

Accordée.

Requête  
de M. Edmond Michelin  
et al. re confection des  
égouts

Requête de M. Edmond Michelin et al. demandant la confection des égouts sur la rue Notre-Dame, depuis la rue Carleton jusqu'au petit ruisseau de la Madeleine.

Accordée.

Requête  
de Union Steam Laundry  
re aqueduc

Requête de la Union Steam Laundry, demandant la pose d'un service d'eau.

Accordée.

Requête  
de M. Johnny Borvin  
re aqueduc

Requête de M. Johnny Borvin, demandant la pose d'un service d'eau.

Accordée.

Requête  
de M. Euffli Rivard  
re position

Requête de M. Euffli Rivard, demandant au Conseil de prendre en considération sa demande d'application pour la charge d'ingénieur des machines à vapeur, en remplaçant M. Jules Marchand, congédié.

Refusé au Surintendant.

Requête  
de M. Arthur Provancher  
et al. re traverse

Requête de M. Arthur Provancher et al. demandant au Conseil la confection d'une traverse sur la rue Lavolette, ainsi que la confection des égouts.

Requête  
de M. J. Édouard Beland  
re transport de licence

Requête de M. J. Édouard Beland, demandant que la licence de Arthur Lapolice, pour tenir un étal de boucher lui soit transférée.

Requête  
de M. Joseph Moisan  
pere. re substitution

Requête de M. Joseph Moisan, pere, demandant que le nom de Joseph Mallon soit substitué au sien sur le rôle d'évaluation, comme propriétaire des lots Nos 1261 et 1260 du cadastre.

Accordée.

Lundi le 2 juin 1913.

Requête  
de M. Lucien Cormier  
re substitution

Requête de M. Lucien Cormier, demandant d'être sub-  
stitué au nom de Wilbrod Rousseau, comme propriétaire des lots-  
Nos 1130-67 et 1130-68 du cadastre.

Accordé

Requête de  
la Trois-Rivières Athletic  
Association re aqueduc

Requête de la Trois-Rivières Athletic Association deman-  
dant la pose d'un service d'eau

Reféré à l'Ingénieur

Lettre de  
M. Adilard M. Gauthier  
re Blvd Turcotte

Lettre de M. Adilard M. Gauthier, informant le Conseil  
qu'un certain endroit du Boulevard Turcotte est dans un état de  
malpropreté, et demandant au Conseil de prendre les mesures  
nécessaires afin d'empêcher cet état de chose de se renouveler.

Au Chef de Police.

Lettre de la  
Abbott Shoes & Leathers  
Company - sans de  
l'eau.

Lettre de la Abbott Shoes & Leathers Company, concernant  
les eaux de l'eau de sa manufacture.

Aux Comités Promoteurs.

Lettre de  
l'Agence Canadienne de  
Publicité - re annon-  
ces

Lettre de l'Agence Canadienne de Publicité, concernant  
les annonces pour la ville des Trois-Rivières.

Lettre de  
M. Philippe Ducloux  
re vapeur "Glacial"

Lettre de M. Philippe Ducloux, informant le Conseil  
de la nécessité de placer la vapeur "Glacial" dans une cali-  
ciche, pour lui faire des examens requis pour recevoir un cer-  
tificat

Lettre de la  
Fabrique de l'Eglise  
St. Jacques, élargissement  
rue St. François Xavier

Lettre de la Fabrique de l'Eglise St. Jacques, concernant  
le prix du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St.  
François Xavier.

Lettre de  
M. Gédéon Desilets  
re confection de trottoirs

Lettre de M. Gédéon Desilets, demandant la confection  
d'un nouveau trottoir vis-à-vis de sa propriété, ainsi que la  
réparation des clôtures sur l'avenue Laviolette et la rue  
St. Julie.

Reféré à l'Ingénieur



Lundi le 2 juin 1913

Lettre de  
Mr. A. Trudel  
re puisard

Lettre de Mr. A. Trudel offrant à la Corporation de  
lui rendre au nouveau genre de puisard.

A. l'Ingénieur.

Lettre de  
la Wabasso Cotton Com-  
pany. aplanissement rue  
St. Paul.

Lettre de The Wabasso Cotton Company. demandant l'usage  
du rouleau à vapeur pour l'aplanissement de la rue St. Paul.

Accordé.

Lettre de la  
Wayagamack Pulp &  
Paper Company. re  
chemin de St. Christophe

Lettre de la Wayagamack Pulp & Paper Company, deman-  
dant de faire disparaître les poteaux qui obstruent le chemin de St.  
St. Christophe.

Reféré au Surintendant.

Lettre de la  
North Shore Power  
Company. re bouillottes

Lettre de la North Shore Power Company, concernant la vente  
des bouillottes de l'aqueduc.

Lettre de  
l'Association Catholique  
de la Jeunesse Cana-  
dienne Française. re octroi

Lettre de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne  
Française, remerciant le Comité de l'octroi qu'on lui a accordé pour  
son budget.

Au Greffier.

Lettre de  
la Cie Immobilière  
des Trois-Rivières. re  
ouverture des rues

Lettre de la Compagnie Immobilière des Trois-Rivières  
demandant de faire l'ouverture des rues Denoué et Champfleury  
jusqu'à la rue Desjardins.

Reféré à l'Ingénieur.

Lettre de  
Mr. Alex Houlston  
cession des rues

Lettre de Mr. Alex Houlston, concernant la cession la  
cession de certaines rues à la Corporation, sur sa propriété rue  
St. Maurice.

Aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. Forest  
re contrat

Lettre de Mr. J. Forest, réclamant la balance du paie-  
ment de son contrat avec la Corporation, pour sa propriété  
rue des Champs.

Lundi le 2 juin 1913.

Lettre de  
H. Hamelin & Co  
re traverses entre St  
Gregoire et Trois-Rivieres

Lettre de H. Hamelin & Co, concernant une ligne de traverses  
entre la paroisse de St Gregoire et la ville des Trois-Rivieres.

Accordée.

Lettre de  
J. Stone & Company  
Limited re - industrie

Lettre de J. Stone & Company Limited, concernant l'éta-  
blissement d'une industrie d'appareils électriques, dans la ville  
des Trois-Rivieres.

Refusé au Greffier.  
pour réponse.

Lettre du  
Capt. Johnny Paquette  
re - dommages

Lettre du Capt. Johnny Paquette, concernant les dommages à  
son bateau le "Zephyr P." par le vapeur "Glaucal".

Lettre de la  
Canada Crocoting  
Company Limited  
re passage

Lettre de la Canada Crocoting Company Limited, offrant de  
rendre des blocs en bois crocotis pour le passage des rues.

Refusé à l'Ingénieur.

Lettre de M.  
Bureau, Biqué & Lajoie  
re - dommages

Lettre de M. M. Bureau, Biqué & Lajoie, concernant la récla-  
mation de M. Vallières contre la Corporation.

Lettre de M.  
L. J. Desaulniers  
re - résignation

Lettre de L. J. Desaulniers, offrant sa résignation comme  
Greffier de la Ville des Trois-Rivieres.

Acceptée.

Lettre de  
Mr. Adélard Provencier  
re dommages

Lettre de Mr. Adélard Provencier, réclamant des dom-  
mages au montant de \$13.00, causés à sa voiture-automobile  
occasionnés par le mauvais état des chemins, sur la rue Ste. Marie,  
près de la rue Orléville.

Refusé à l'Inspecteur.

Rapport  
du Comité des Finances

Rapport:

Hôtel de Ville, 2 juin 1913.

Le Comité des Finances a l'honneur de  
faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été  
soumis

Lundi le 2 juin 1913.

soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 1<sup>er</sup> au 31 Mai 1913.

Bordereaux No 1	105.920	77
Do No 2	4.401	90
Do No 3.	2.949	69
	<b>\$113.272</b>	<b>36</b>

Respectueusement soumis:  
 (signé) Robt. Ryan  
 " O. Beaulac  
 " O. Lamy  
 Charles Bourgeois

Proposé par O. Beaulac  
 Secondé par Charles Bourgeois

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adopté.

Rapport:

Trois-Rivières, 21 mai 1913.

L. P. Descaubiers & Co.  
 Griffier de la Cité  
 Trois-Rivières

Monsieur

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous soumettre pour l'information du Conseil, un état détaillé du coût approximatif de la construction des prolongement de l'égout collecteur de la rue St. Roch, depuis la rue St. Maurice jusqu'à l'extrême limite de la "Lancôt Realty Co.", suivant le plan de course déjà soumis à la considération du Conseil.

Ce nouveau collecteur devra recevoir toutes les eaux du bassin compris entre le premier coléau du côté Ouest et le point le plus élevé du Plateau des Pins et de la Lancôt Realty Co. du côté Est, couvrant une superficie d'un déca de cent acres.

Comme je le faisais remarquer dans un rapport précédent

7<sup>ème</sup> Motion

Homologation du Rapport du Comité des Finances

Rapport

de l'Ingénieur de la Ville - ré drainage depuis la rue St. Maurice jusqu'à la propriété de la Lancôt Realty Company

Lundi le 2 juin 1913

précédent, le collecteur de la rue St. Roch est déjà surchargé, et pour assurer une bon service, il faudra envisager dans un avenir rapproché à remplacer le tuyau de dix-huit pouces actuellement en service par un de trente pouces.

Aussitôt que les nouvelles Rues du Plateau des 'Puis' et de la Lanchet Realty Company, seront ouvertes et les basins complétés, je vous fournirai un profil et une estimation du coût du drainage de cette partie du territoire qui devra être égoutté par la rue St. Paul.

Maintenant quant à fournir un plan et une estimation du coût de la construction d'un système d'égout pour l'emplacement du nouveau Séminaire à Ste. Marguerite, je crois qu'il serait sage d'attendre les développements du projet Leclerc touchant la subdivision des Nos 22 et 23 du cadastre de la Cité. Car en construisant l'égout en question le long du Boulevard Normand jusqu'au chemin Ste. Marguerite, et suivant de là le chemin Ste. Marguerite jusqu'à l'emplacement du Séminaire, il ne serait pas possible de prescrire les terrains de la subdivision Leclerc sur le même collecteur à cause de la trop grande différence de hauteur. Pour arriver à un résultat pratique et profiter de la conformité du terrain, il faudrait longer le Boulevard Normand jusqu'à la traversée du Pacifique et de ce point diriger à l'Ouest pour suivre les endroits les plus bas à travers la subdivision Leclerc.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
Vos humble serviteur  
(signé) Benj. Bourgeois

Ingénieur de la Cité.

La Incorporation de la Cité des Trois-Rivières

Coût approximatif d'un égout collecteur depuis la rue St. Maurice jusqu'à la limite Nord-Ouest de la propriété Lanchet; distance 4500 pieds.

Excavation, Remblais, forage des tuyaux, etc, 6411 v.c. à .40		\$ 2564.40
Tuyaux en grès 20" Dia. 3500 pieds à \$1.25		4375.00
" " 18" " 1000 " " .72		720.00
X 20" x 12"	2 " 9.50	19.00
⊕ 20" x 12"	12 " 6.00	72.00
X 20" x 6"	25 " 9.50	237.50
⊕ 20" x 6"	33 " 6.00	198.00
X 18" x 12"	2 " 5.50	11.00

Lundi le 2 Juin 1913

P. 18" x 12"

4 à \$3.25

\$13.00

plus 10%

820.99

\$9030.89

Trois-Rivières, 20 mai 1913.

(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité.

Aux Comités Permanents,

Rapport:

Trois-Rivières, 29 mai 1913.

L. P. Desautels, Co.

Greffier de la Cité  
Trois-Rivières

Monsieur,

Conformément à votre demande, j'ai pris communication de la requête de Monsieur J. O. Desilets réclamant une compensation pour une licence de terrasse prise sur sa propriété située au coin des rues Purland et des Commissaires, lors de la construction du mur en béton érigé pour la protection de sa propriété le long de la rue des Commissaires; je regrette d'avoir à vous informer que je ne connais aucun fait qui soit de nature à jeter de la lumière sur la valeur de cette réclamation. Cependant je puis ajouter pour l'information du Conseil que j'ai mesuré la propriété de Monsieur Desilets ce qui m'a permis de constater que sa largeur au front est de 97 pieds anglais, équivalant à 91 pieds français, justement la largeur que réclame Monsieur Desilets par son contrat.

J'ai l'honneur d'être Monsieur.

Votre humble serviteur

(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité

Représ à l'Avocat.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Cité  
en requête de J. O. Desilets

Lundi le 2 juin 1913

Rapport  
de l'Ingénieur de la  
Cité - re requête des  
Dames de l'Association  
Chrétienne de Tempe-  
rance.

Rapport:

Trois-Rivières, 21 mai 1913

L. P. Desautels, Co.

Greffier de la Cité  
Trois-Rivières

Monsieur,

Pour donner suite à la requête des Dames  
de l'Association Chrétienne de Tempe-  
rance, j'ai l'honneur de vous  
fournir les chiffres suivants touchant le coût et l'installation d'un  
abreuvoir public:

1 Abreuvoir sur pied 30" x 18" x 12"	# 14.00
Excavation et Remblais 5 v.c. à .50	2.50
Tuyau 10 pieds à .10	1.00
1 Robinet à boule	1.75
1 Robinet d'arrêt	.75
1 Boite en fonte pour Robinet d'arrêt	1.50
Travail 10% sur le coût des matériaux	2.17
	<u>Total #23.92</u>

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre humble serviteur

(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité.

Accordé.

Rapport:

Trois-Rivières, 28 mai 1913.

L. P. Desautels, Co.

Greffier de la Cité  
Trois-Rivières

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour  
l'information du Conseil, un état de ce qui devrait coûter le prolonge-  
ment de l'égout collecteur de la rue Defoit à travers les rues  
Whitehead, St Christoph, Ste Catherine, St Jacques et St François  
Xavier

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur.

Rapport  
de l'Ingénieur de la Cité  
re drainage - rues Defoit  
Whitehead, St Christoph,  
Ste Catherine, St Jacques,  
St François-Xavier.

Lundi le 2 Juin 1913.

Votre humble serviteur,  
(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité

La Corporation de la Ville des Trois-Rivières.

Cost approximatif du prolongement de l'égout-collecteur de la rue  
Dufour à travers les rues St-François-Xavier, Whitehead, des Catholiques,  
St-Christophe, et St-Jacques, une distance de 3200 pieds.

Excavation, Remblais, Passage, etc., 3550 V.C à .40	\$1420.00
2900 pieds de tuyaux en bois 12" de diamètre à .50	1450.00
130 x 12" x 6" à \$3.25	422.50
22 T 12" x 6" à \$2.25	55.50
4 T 12" x 12" à \$3.25	13.00
	Plus 10%
	336.10
	<u>\$3697.10</u>

Trois-Rivières, 28 mai 1913.  
(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité

Aux Comités Permanents.

Rapport:

Trois-Rivières, 2 juin 1913.

A Son Honneur le Maire  
A Messieurs les Chevaliers de la Cité

Il serait nécessaire pour le Département des chemins d'avoir une autre voiture d'arrosage, ainsi qu'une voiture fermée en fer pour le charroyage des matières sortant des (Man-Holes) des égouts, qui ne peuvent pas être déposés temporairement dans les rues, sans inconvénients, et sans attirer un grand nombre de plaintes.

Respectueusement  
(signé) Eus. Parent  
Insp. de Ville

Accordé

Rapport  
de l'Inspecteur de Ville  
sur voitures d'arrosage.

Lundi le 2 Juin 1913

Rapport  
de l'Inspecteur de  
Ville - reclamation  
du Capt Johny Pa-  
quette,

Rapport:

Trois-Rivieres, ce 2 juin 1913

A Son Honneur le Maire et  
Messieurs les Echevins de la  
Cité des Trois-Rivieres

Messieurs

Conformément à la demande du Comité, je me  
suis rencontré avec le Capitaine Johny Paquette, accompagné de Mr. Jos. Lel,.  
relativement à la réclamation de dommages causés par le vapeur Glacial  
à son vapeur le "Giphan P." le 21 courant, et l'arrangement que je  
vous soumette est le suivant:

Le dit Paquette acceptera la somme de \$60.00 compo-  
sant pour tous les dommages, retard, etc. résultant du dit accident ou  
bien acceptera un écrit de la Cité lui promettant de faire les radoub relé-  
vant du dit accident, et ce, d'urgence prochain.

Respectueusement soumis

(signé) Eus Parent  
Insp. de Ville.

Accordé

Rapport  
de l'Inspecteur de  
Ville - re J. Forest

Rapport:

Trois-Rivieres, 2 juin 1913

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Echevins de la Cité.

J'ai l'honneur de vous faire  
rapport que les travaux que Mr. J. Forest s'était engagé à  
remplir envers la Corporation, ont été exécutés suivant les termes  
du contrat entre lui et cette dernière

Respectueusement soumis

(signé) Eus Parent  
Insp. de Ville.

Autorisation de régler



Lundi le 2 Juin 1913.

Opinion légale  
de Mr. J. E. Bédard  
concernant la loi de  
Tramway des Trois-  
Rivières

Québec, 31 mai 1913

Monsieur L. P. Desautels  
— Secrétaire du Conseil de Ville  
Trois-Rivières

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la consultation que vous m'avez demandée par votre lettre du 29 courant, pour Messieurs les Membres de votre Conseil de Ville, relativement à une souscription par votre Cité d'un certain nombre d'actions dans le fonds capital de votre Compagnie de Tramways. J'y ajoute la copie des procédures de votre Conseil concernant la construction d'une ligne de tramways électriques, et mon compte.

J'ai bien l'honneur d'être  
Monsieur le Secrétaire  
Vos très humble et  
obéissant serviteur  
(signé) J. E. Bédard.

Consultation en rapport avec l'établissement d'une  
Compagnie de Tramways électriques sur la Cité des Trois-Rivières

Le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières me demande une réponse aux quatre questions suivantes:

1<sup>o</sup>— Le règlement 211 approuvé par les contribuables de la Cité des Trois-Rivières le 16 octobre 1911, permettant à la Corporation de prendre \$375.000.00 d'actions dans une Compagnie qui n'avait pas alors d'existence légale et qui, comme question de fait, n'a obtenu sa charte qu'à la session suivante, est-il légal?

2<sup>o</sup>— Le règlement 211 comporte certaines exigences quant au montant du capital-actions et à la part pour laquelle la Corporation doit figurer, au nombre des directeurs, etc. Or la charte de la Compagnie des Tramways ne reconnaît pas dans ses dispositions les exigences du dit règlement. Dans ces circonstances, le Conseil serait-il justifiable d'exiger un contrat à intervenir entre la Corporation et la Compagnie des Tramways, ou si un simple règlement passé par cette dernière est suffisant pour garantir les exigences

Lundi le 2 Juin 1913

exigences du règlement 211.

30- Le Conseil peut-il ordonner l'émission de débentures en vertu d'une simple résolution au lieu de procéder par voie de règlement. Dans l'affirmative le Conseil peut-il ordonner par résolution que sept cent soixante-et-dix débentures de cent livres sterling soient émises, alors que la section 7 du règlement 211, qui en permet l'émission, décide que ces débentures ne doivent pas être pour un montant moindre que £1,000.00 chacune ?

40- Le Conseil peut-il emprunter de l'argent en donnant toutes ou parties des débentures susdites comme sûretés collatérales sans être obligé de passer un règlement et de le faire approuver par les comités suivants suivant les dispositions de l'article 186 de la charte de la Cité des Trois-Rivières ?

Réponse à la première question. —

Le règlement 211 est légal. Il est basé sur la section 165 de la charte de la Cité des Trois-Rivières, par. 6. Elle qui a été amendée par le Statut. 1 Geo. V, ch. 50, sec. 12, et 3 Geo. V, ch. 55, sec. 12.

On objectera peut-être que la légalité en est douteuse, parce que, lors de la passation du règlement 211, la Compagnie des Tramways des Trois-Rivières n'existait pas. A cela je réponds qu'à mon avis toute raison de douter disparaît en présence de la législation subséquente au règlement, et qui en implique la parfaite légalité. Il suffit d'ailleurs de se reporter au texte du Statut pour voir que le législateur n'a jamais eu dans l'idée et n'a jamais dit que la Cité pour prendre des actions, devait traiter avec une Compagnie en existence lors de la passation de son règlement, mais qu'elle pourrait le faire dans les Compagnies existant le jour où elle se décidera à prendre de telles actions.

Enfin, j'ai vérifié par les auteurs que c'est l'interprétation qu'ils donnent au Statut.

Réponse à la deuxième question. —

Je ne verrais pas d'objection à ce qu'il intervienne entre la Cité et la Compagnie, un contrat stipulant ce qui est déjà édicté par le règlement 211. Mais les règlements de la Compagnie pourvoient eux-mêmes à ces exigences du règlement 211 et ne pouvant être contre-dits par des amendements subséquents, qui sont prohibés, et la Cité ayant en main la balance du vote, je ne vois pas quel besoin il peut y avoir d'un pareil contrat.

Lundi le 2 Juin 1913

Réponse à la troisième question:

L'émission des débentures peut être ordonnée par simple résolution; c'est la manière ordinaire. Le règlement n'est exigé que pour l'exercice des pouvoirs donnés de souscrire des actions. Une fois les souscriptions régulièrement permises, le reste se fait par résolutions.

Quant à la deuxième partie de la question, je ne vois pas que le Conseil puisse émettre ces débentures autrement que dans la forme et pour le montant indiqués dans la section 7 du règlement.

Réponse à la quatrième question.

Je n'y vois pas d'objection, pourvu, bien entendu, que le produit de l'emprunt soit employé pour l'objet en raison duquel l'émission des débentures a été autorisée.

Québec, 31 Mai 1913.  
(signé) J. E. Bédard.

Rapport du  
Contrôleur-Auditeur - re  
parations du Vapeur  
"Glacial"

Rapport:

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les "Élus"  
de la Cité des Trois-Rivières

Messieurs:

Le 26 mai dernier, j'étais autorisé par votre Honorable Conseil relativement aux arrangements à prendre pour les réparations du Vapeur "Glacial".

Le 28 mai dernier, j'ai rencontré les deux Inspecteurs du Gouvernement, Messieurs Ducloux et Hamelin lesquels m'ont fait les déclarations suivantes:

1<sup>o</sup> - Les dits Inspecteurs sont prêts à accorder le certificat au dit Vapeur Glacial jusqu'au 15 de décembre prochain, pourvu que la Cité fasse les réparations temporaires, c'est-à-dire le galferber et coalter ses froids et réparations à sa chaux dière.

2<sup>o</sup> - Les réparations à la coque coûteront entre \$250.00 à \$300.00; les réparations à la bouilloire coûteront avec en plus les réparations au gouvernail la somme de \$75.00.

Le prix convenu pour la mettre en calé-sèche est de \$100.00.

Donc ces réparations temporaires nous permettrait d'avoir

Lundi le 2 Juin 1913

d'avoir notre certificat jusqu'au 15 décembre et de plus, si la C&E avait un bateau pour remplacer le dit Glacial à cette date jusqu'au 15 février, les dits Inspecteurs pourraient prolonger le dit certificat jusqu'au 1<sup>er</sup> mai prochain (1914), c'est-à-dire que le dit Vapeur Glacial pourra reprendre son service du 15 février au 1<sup>er</sup> mai 1914.

Les dits inspecteurs recommandent à la C&E pour remplacer le dit Vapeur Glacial pendant les deux mois d'hiver le vapeur "François E", qui fait la traversée en été entre Sorel et Berthier, lequel est bon bateau neuf et serait suffisant pour le trafic d'hiver et nous permettrait de nous donner jusqu'au premier mai 1914 pour faire l'acquisition d'un nouveau bateau.

Quant à la question de rebâtir le dit vapeur Glacial cela coûterait à la C&E à peu près 50% plus cher que d'acheter ou construire un bateau neuf.

Le dit bateau sera en cale sèche demain matin et si nous décidons de faire ces travaux temporaires, tels que recommandés par les dits inspecteurs, il sera de retour à Trois-Rivières dans une semaine, c'est-à-dire le 11 courant pour le feuillage qui sera certainement terminé dans une semaine, donc le dit vapeur pourra être en service vers la fin de la semaine du 21 courant.

Respectueusement soumis  
(signé) F. Lapointe  
Contrôleur-auditeur de la C&E.

Accordé

Proposé par Charles Bourgeois  
Secondé par Robt Ryan.

Que toute la procédure mise devant ce Conseil en rapport avec l'établissement d'une Compagnie de Tramway électrique en la C&E des Trois-Rivières depuis les premières tentatives qui ont été faites jusqu'à ce jour soit soumise de nouveau à M<sup>r</sup> J. E. Bédard, Avocat, C. N., de la C&E de Québec, quant à la position légale de la Corporation vis-à-vis la Compagnie de Tramways des Trois-Rivières, la responsabilité des promoteurs de la dite Compagnie, et de faire toutes suggestions qu'il croira nécessaires pour éclairer le Conseil, et que en conséquence l'opinion de M<sup>r</sup> J. E. Bédard mise actuellement devant le Conseil lui soit retournée avec instructions de compléter ses informations.

2<sup>e</sup> Motion

rel. procédure concernant  
la C&E de Tramway - en  
rapport avec l'opinion de  
M<sup>r</sup> J. E. Bédard.

Lundi le 2 Juin 1913

informations suivant la demande faite par les présentes, et qui n'était pas contenue dans la lettre adressée par le Greffier de la Cité, en date du 29 mai dernier.

Rejeté sur divisions de trois pour et quatre contre savoir :

Pour  
Charles Bourgeois  
Robt. Ryan  
O. Beaulac

Contre  
F. W. Verette  
J. F. Bellefeuille  
W. Lamy.

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre la motion.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par F. W. Verette.  
Secondé par W. Lamy.

re. main-lévis d'hypothèque entre la Corporation et The Diamond Whitepear, Company Limited

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-lévis d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de la Compagnie dite "The Diamond Whitepear Company Limited, jusqu'à concurrence de la somme de cinq mille piastres, à condition que la dite Compagnie s'est conformée aux conditions et obligations du règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le huit juin mil neuf cent dix et confirmé par les électeurs municipaux le treizième jour du même mois (1910).

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le règlement Chapitre 233.

Proposé par J. F. Bellefeuille  
Secondé par F. W. Verette.

Que le projet de règlement intitulé :

Chapitre 233, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la Cité des Trois-Rivières par la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 233.

Chapitre 233.

Règlement concernant la loi des Tramways des Trois-Rivières.  
Adopté

Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans les rues de la Cité des Trois-Rivières par la Compagnie de Tramway des Trois-Rivières.

Sec. I - La Compagnie de Tramway des Trois-Rivières  
établira

Lundi le 2 Juin 1913.

établira et fera aux conditions ci-après énoncées, le service de lignes de voies ferrées pour le transport des passagers dans la Cité au moyen de chars omnis par l'électricité dans les rues ci-après mentionnées, et dans toutes autres rues que le Conseil pourra désigner à l'avenir.

Sec. 2. — La Corporation de la Cité des Trois-Rivières accordera à la dite Compagnie tous les droits, licences et privilèges qui lui sont nécessaires pour pouvoir se servir avec avantage et efficacité d'un pouvoir électrique afin de faire le service de ses chars dans les dites rues des Trois-Rivières, au moyen du système employé avec succès dans d'autres localités, y compris le droit de faire des branches dans les dites rues afin d'y poser et d'y maintenir des poteaux soutenant les fils qui transporteront le pouvoir électrique, mais uniquement pour le service de ses chars tel que susdit, et pour nulle autre fin; pourvu que la Corporation ne soit tenue de fournir aucun terrain, eau ou autre chose quelconque.

Sec. 3. — Tous les travaux nécessaires à la construction et à l'établissement des dites lignes de voies ferrées, y compris la localisation de la voie et des rails dans les dites rues, devront être faits avec soin et suivant les règles de l'art, sous la surveillance du Conseil de la Cité; le système moteur et le modèle des chars devront aussi être soumis au Conseil et recevoir son approbation.

Sec. 4. — La largeur des dites voies ferrées sera de quatre pieds et huit pouces et demi.

Sec. 5. — Le modèle des rails dont se servira la compagnie devra être approuvé par l'Ingénieur de la Cité.

Sec. 6. — La Compagnie en construisant les dites voies ferrées sera tenue de se conformer au niveau des différentes rues dans lesquelles les dites voies passeront, tel que fourni par l'Ingénieur de la Cité, et elle ne pourra aucunement le changer.

Sec. 7. — En construisant ses dites voies ferrées, la compagnie, après avoir fait les excavations et fixé ses rails et autres appareils nécessaires au fonctionnement de son chemin, devra, sous la direction de l'Ingénieur de la Cité, enlever le surplus des terres et autres matériaux tirés des excavations, et dans le cas où la compagnie négligerait de faire ces travaux, la Cité aura le droit de reconstruire, aux frais de la compagnie, cette partie de la rue où la compagnie aura fait des fouilles pour y localiser sa dite voie, de manière à la remettre dans le même état qu'elle se trouvait au moment où la dite excavation a été faite, et d'employer à cette fin les matériaux qu'elle jugera les plus avantageux, pourvu que ces matériaux soient de même qualité que

sera

Lundi le 2 Juin 1913.

est employé au pavage de cette rue ainsi creusée, au moment où les excavations ont été faites, et de charger le coût de ces travaux à la compagnie; et dans le cas où la ville profiterait de ces excavations pour substituer un autre genre de pavage dans la ou les dites rues, en tout ou en partie, la ville aura alors le droit de recouvrer de la compagnie une somme soit équivalente aux déboursés que cette dernière aura été appelée à payer, si la partie creusée par la compagnie avait été remise seulement dans son état primitif.

Sec. 8. — La Corporation aura droit de prendre possession et de se servir de toutes les rues dans lesquelles passeront les rails de la compagnie, ou d'aucune section d'icelles qui serait nécessaire, soit pour en changer le niveau, ou pour construire ou réparer les égouts, soit pour poser ou réparer les conduites d'eau ou de gaz, ou pour tout autre objet du ressort et dans les attributions de la Corporation, sans que la Compagnie ait le droit de réclamer pour cela aucun dommage ou compensation, les rails, dans les cas susdits, devant être posés à nouveau par et aux frais de la Cité.

Sec. 9. — La Compagnie affichera de temps à autre, dans les deux langues, en dedans et au dehors de ses chars, et publiera également, pendant huit jours, dans les deux langues, dans un journal, les tableaux de départ indiquant les routes établies, et l'heure à laquelle se fera le service dans chaque circuit, lesquels tableaux de départ seront soumis à et approuvés par le Conseil de Ville. Toutes autres informations que la compagnie fera afficher dans ses chars seront aussi imprimées dans les deux langues.

Sec. 10. — Les chars n'iront pas à une plus grande vitesse que douze milles à l'heure, ni que quatre milles à l'heure en tournant les coins des rues et aux lignes d'intersection des routes sur lesquelles la compagnie peut établir et mettre en opération son chemin de fer électrique à passagers. Lorsqu'un char devra arrêter à une rue transversale, le conducteur devra l'arrêter avant de traverser la dite rue transversale.

Sec. 11. — Les chars s'arrêteront sur les traverses, mais non vis-à-vis des rues transversales, excepté pour éviter une collision ou un accident.

Sec. 12. — Nul char ne doit s'arrêter dans la rue plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers d'entrer dans le char, ou d'en sortir avec toute la diligence possible.

Sec. 13. — Il est défendu d'entrer dans un char ou d'en sortir, à moins qu'il ne soit complètement arrêté.

Sec. 14. — Les conducteurs et les agents de correspondances annonceront dans les deux langues aux passagers les noms des rues sur les parcours des chars.

Sec. 15. —

Lundi le 2 Juin 1913.

Sec. 15. - Après le coucher du soleil les chars seront munis de signaux de lumières de couleur, qui devront être placés distinctement aux deux extrémités des chars.

Sec. 16. - Chaque char sera muni d'un timbre avertisseur qui fera retentir le mécanisme, lorsque le char sera à une distance de plus de quarante pieds de chaque traversée.

Sec. 17. - Chaque char ou autre véhicule dont se servira la compagnie sera numéroté à l'extérieur.

Sec. 18. - La compagnie ne pourra transporter plus de passagers que les chars ne peuvent en contenir commodément, et le nombre de passagers pour chaque char devra être déterminé d'avance par l'ingénieur de la Cité, et indiqué sur une carte affichée dans et à l'extérieur de chaque char.

Sec. 19. - Les chars serviront exclusivement au transport des passagers, et les routes par lesquelles chaque char doit passer seront indiquées clairement sur la partie extérieure de tel char.

Sec. 20. - La compagnie n'aura pas le droit de charger un prix excédant cinq centes pour le transport d'un passager d'un endroit à un autre (soit en allant ou en revenant). Un passager, en payant le prix de son passage, aura droit à une correspondance sans charge additionnelle d'aucun des chars de la compagnie pour une autre aux endroits où les routes se rencontrent ou se croisent, aux fins de permettre à ce passager d'aller sans interruption d'un point à un autre. Les enfants aux yeux de leurs parents ne paient point.

Sec. 21. - La Compagnie devra aussi vendre des billets dans son bureau et sur char à raison de six pour vingt-cinq centes et de vingt-cinq pour un dollar, et en outre des billets à raison de dix pour vingt-cinq centes pour les enfants d'ici, et la compagnie devra aussi vendre huit billets pour vingt-cinq centes, lesquels seront bons de six à huit heures du matin et de cinq à sept heures du soir, les jours de semaine, les dites heures pouvant être changées à la volonté du Conseil.

Sec. 22. - Le service des chars se fera de six heures a.m. à onze heures p.m., sur toutes les lignes, avec le droit de prolonger le dit service jusqu'à six heures a.m. Après onze heures p.m., la compagnie pourra charger dix centes par passager, sans correspondance.

Sec. 23. - Les chars, pour le présent, se suivront à des intervalles de pas plus de vingt minutes, excepté de sept heures et demie à onze heures p.m., où les chars se suivront à des intervalles de pas plus de trente minutes. La ville pourra, par résolution, modifier à volonté le temps fixe pour la circulation

circulation



Lundi le 2 Juin 1913

circulation des chars dans les différentes routes; et les chars seront convenablement chauffés et éclairés.

Sec. 24. — La compagnie sera responsable de tous dommages qui seront causés à qui que ce soit à raison de la construction, de l'entretien, des réparations ou de l'exploitation du dit chemin de fer.

Sec. 25. — Lorsque la Compagnie commencera ses travaux dans une rue, elle devra les faire avec diligence et sans interruption, et à l'entière satisfaction de l'ingénieur de la Cité.

Sec. 26. — La compagnie commencera ses travaux immédiatement après la signature du contrat et les continuera sans interruption. Les travaux devront être exécutés et complétés et les lignes mises en opération, le ou avant le premier jour de novembre mil neuf cent treize.

Sec. 27. — La compagnie devra d'après les instructions de la Cité, voir à ce que ses voies ne soit pas couvertes de neige et de glace, et la Cité pourra si elle le desire, enlever comme elle l'entendra, d'une trottoir à l'autre, toute ou une partie de la neige ou de la glace dans toute rue ou partie de rue où les chars seront en opération, y compris la neige tombant du toit des maisons, jetée ou tombant dans la rue, et elle enlève des trottoirs et jette dans la rue, avec le consentement de la Compagnie, et la compagnie sera tenue de payer vingt-cinq par cent du coût de cet ouvrage.

Sec. 28. — La Compagnie se servira d'abord du système connu sous le nom de "Trolley System", mais dans le cas où un autre système meilleur viendrait généralement en usage, la compagnie sera tenue de l'adopter, si il est ainsi décidé par des arbitres nommés comme il est dit à la clause 33, le dit changement devant être fait aux frais de la compagnie.

Sec. 29. — Rien de contenu dans ces conditions, ni dans le contrat qui sera fait plus tard, ni empêchera la Cité de donner à aucune personne ou compagnie une charte pour mettre en opération un chemin de fer élévé ou suspendu, dans les limites de la Cité, rien de contenu dans ce règlement ne sera censé donner une franchise exclusive à la compagnie.

Sec. 30. — La Compagnie aura le droit de faire circuler ses chars et voitures sur les dites voies ferrées ou aucunes d'elles, de préférence à toutes autres voitures, lesquelles devront, lorsqu'elles rencontreront les dits chars de la compagnie ou iront dans la même direction, laisser le chemin libre à ces derniers, et ne pourront pour aucune raison obstruer ou gêner leur passage sur les dites rails.

Sec. 31. —

Lundi le 2 Juin 1913.

Sec. 31. — Advenant l'annexion de la Cité d'aucune des municipalités environnantes, la compagnie sera tenue dans les douze mois, sur l'ordre du Conseil, de prolonger les voies ferrées dans les territoires ainsi annexés et sera déjà pourvue de chars électriques, et de leur fournir le même service qu'à la Cité.

Sec. 32. — La Compagnie fera annuellement à la Cité, à partir du premier novembre mil neuf cent seize, sur le montant total de ses recettes brutes, provenant de toute l'exploitation de ses dites voies ferrées à moteurs électriques dans les limites de la Cité, une contribution de un pour cent.

La dite Compagnie fera tous les ans, un relevé fidèle et rendra un compte exact par écrit de toutes ses recettes brutes, et fournira que tous ses livres, comptes, rapports et pièces justificatives soient dûment inspectés, audités et vérifiés par le Trésorier de la Cité, l'Auditeur de la Cité ou autre comptable nommé par le Conseil de la Cité; la dite reddition de comptes se fera à partir du premier septembre mil neuf cent seize, tous les douze mois.

Les dits relevés et comptes de la compagnie seront accompagnés d'une déclaration solennelle, qui sera faite, par le président, le vice-président, le trésorier ou autre officier de la compagnie chargé d'en vérifier l'exactitude.

Sec. 33. — Il est convenu entre la Corporation et la dite compagnie que le présent arrangement ou contrat pour la construction et la mise en opération du dit tramway électrique, se continuera pendant une période de dix années à partir du premier novembre mil neuf cent seize. A l'expiration de la dite période de dix années, et à l'expiration de chaque période de cinq années subséquentes, la Cité aura le droit, après un avis de six mois donné à la compagnie, dans les douze mois qui suivront immédiatement l'expiration des dites dix années, ainsi qu'après un pareil avis de six mois et aux mêmes conditions, à la fin de chaque cinq années subséquentes, de s'approprier la dite voie ferrée, ainsi que les immeubles et dépendances, le matériel et les voitures appartenant à la compagnie, et nécessaires à l'exploitation de la dite voie ferrée en en payant la valeur, qui sera fixée par des arbitres, et dont l'un sera nommé par la Cité, un par la compagnie, et le troisième par un juge de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District des Trois-Rivières.

Sec. 34. —

Lundi le 2 Juin 1913

Sec. 34. — La Compagnie sera tenue de construire le dit chemin de fer électrique en la manière et dans les détails mentionnés dans le présent règlement; d'établir ses usines, ateliers, bureaux et autres bâtiments dans les limites de la Cité des Trois-Rivières; et dans le cas où la compagnie refuserait ou négligerait de faire ses travaux selon les dispositions de son contrat, le Conseil de Ville pourra annuler le dit contrat par une simple résolution à cet effet, sans que la compagnie ait aucun recours contre la Cité pour dommages ou autrement.

Sec. 35. — Les serviteurs et employés de la Compagnie ne seront pas tenus de travailler plus de dix heures par jour ou soixante heures par semaine. La Compagnie et ses employés et officiers se conformeront à tous autres règlements que le Conseil jugera à propos d'adopter de temps à autre, et qui il croira nécessaires de promulguer pour protéger les personnes et la propriété publique.

Sec. 36. — Dans le cas où la compagnie manquerait en aucun temps de se conformer ou contreviendrait à aucune des conditions ou obligations qui lui sont imposées par le présent règlement, elle sera passible et encourra une pénalité n'excedant pas cinq piastres pour tout et chaque jour qu'elle négligera de se conformer ou qu'elle contreviendra à aucune des susdites conditions ou obligations; et la pénalité imposée par la présente clause sera recouvrable devant le Cour du Recorder de la même manière que les autres amendes et pénalités; à l'Ingénieur de la Cité, comme représentant la Corporation, il incombera de mettre cette section en vigueur, le tout sans préjudice aux conditions et pénalités ci-haut mentionnées.

Sec. 37. — Le tracé des routes dans les diverses rues de la ville, ainsi que l'établissement des circuits et des points de correspondance, se feront sujet à l'approbation de l'Ingénieur de la Cité. Jusqu'à nouvel ordre, les chars circuleront dans les rues indiquées à la cédule des routes ci-après mentionnées et désignées au plan annexé, et les différents circuits resteront tels qu'ils sont pour le présent.

Cédule des routes où la Compagnie devra établir et mettre en opération son chemin de fer électrique.

### Route No I

La rue St. Philippe, de la rue St. Roch, à la rue Bédard; à la rue St. Antoine; à la rue Notre-Dame; à la rue Ste. Cecile; à la rue des Commissaires; à la rue St. Paul; à la rue St. Maurice; à l'île St. Christophe

Lundi le 2 Juin 1913

St. Christophe; retour de l'Île St. Christophe à la rue St. Maurice; à la rue Champflour; à la rue St. Marie; à la rue St. Stanislas; à la rue St. Roch jusqu'à la rue St. Philippe.

L'usage des Poutres St. Maurice ne devra être accordé à la Compagnie de Tramway que dans le cas où les dits Poutres seraient jugés suffisamment solides par l'ingénieur du Gouvernement M. L. A. Vallée.

### Route No 2.

La rue St. Antoine de la rue Bédouin à la rue du Fleuve; à la rue du Platou; à la rue Notre-Dame; à la rue St. Pierre; à la rue des Champs; à la rue St. Maurice; à la rue Champflour; à la rue St. Marie; à la rue Riverville; à la rue Royale; à la rue des Forges; à la rue Bédouin jusqu'à la rue St. Antoine.

Toutes les routes auront les courbes et vis d'évitement nécessaires pour leur exploitation et mise en opération d'une manière pratique et efficace par la Compagnie, la dite Compagnie s'engageant à améliorer les routes et à les rendre confortables et complètes chaque fois que dans la suite on les jugera incomplètes par suite d'erreurs ou d'insuffisances dans le tracé.

Adopté.

Proposé par Charles Bourgeois

en amendement.

Secondé par O. Beaulac

Que la motion principale soit laissée sur la table quant à présent, et que le rapport de Mr. l'ingénieur Gervais, en date du 17 juin 1912 soit transmis à Mr. l'ingénieur Vallée de Québec, avec demande d'ouvrir une opinion quant à la solidité des poutres du St. Maurice.

Amendement renvoyé sur division suivante

Pour

Charles Bourgeois

O. Beaulac

Robt. Ryan

Contre

F. A. Verelle

J. St. Bellefeuille

W. Lamy

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre l'Amendement.

La motion principale étant alors mise aux votes, est adoptée sur même division.

5<sup>e</sup> Motion

en amendement

à la 4<sup>e</sup> Motion

relative aux Tramways  
adoption du règlement.

Lundi le 2 Juin 1913

6<sup>e</sup> Motion.  
re. \$37,500.00 payés  
à la Cie de Tramway  
des Trois-Rivières

Proposé par J. F. Bellefeuille  
Secondé par S. A. Verrette

Que le Conseil de la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières soit autorisé à payer trente-sept mille  
cinq cents piastres (\$37,500.00) à la Compagnie de Tramway des  
Trois-Rivières, étant le deuxième versement de dix pour cent des  
parts ou actions souscrites dans la dite Compagnie.

Ce paiement devra être fait en débentures émises  
à cet effet et autorisées par l'Acte de la Législature de Québec  
I Georges V, 1<sup>ère</sup> session, chapitre 50, tel qu'amendé par la  
loi 3 Georges V, chapitre 55.

Adopté sur division de quatre pour et trois contre.  
savoir:

Pour.  
J. F. Bellefeuille  
S. A. Verrette  
W. Lamy

Contre  
Charles Bourgeois  
O. Beaulac  
Robt Ryan

Les voix étant également partagées. Son Honneur  
le Maire vote pour la motion.

7<sup>e</sup> Motion  
re. Billets promissaires  
en faveur de J. B.  
Bouville et al.

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer les billets suivants; à six mois de leur date, avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an; en faveur de J. B. Bouville, pour deux  
mille cent piastres, date du 20 mai 1913; en faveur de Rolland Maric-  
cotte, pour mille piastres, date du 28 mai 1913, ces deux billets pour  
payer la balance du billet de l'Honorable R. Montplaisir; en faveur de  
Dane Malina S. Desilets, pour mille piastres, date du 2 juin  
1913, en paiement du billet de Ludger Lavoie.

Adopté

8<sup>e</sup> Motion  
re. Pavage des rues  
Du Château & Bona-  
venture, en Paroisse.

Proposé par S. A. Verrette  
Secondé par W. Lamy

Qu'il soit résolu que la rue Du Château  
et celle partie de la rue Bonaventure comprise entre la rue Notre-  
Dame

Dane

Lundi le 2 Juin 1913

Notre-Dame et la ligne du C. P. R., soient faites en pavage Carré, et qu'ordre soit donné à l'Inspecteur-de-Ville, de faire exécuter ces travaux le plus court délai possible, sous la surveillance d'un des employés de "The Patterson Manufacturing Company, Limited"

Adoptée

9<sup>e</sup> Motion

re-pavage des rues  
St Joseph, Bonaven-  
ture + Carlier, en  
Roemae.

Proposé par O. Beaulac  
Secondé par Robt Ryan

Qu'il soit résolu que la rue St Joseph celle partie de la rue Bonaventure depuis la ligne du C. P. R. jusqu'au coin St Louis, et celle partie de la rue Carlier depuis la rue Bonaventure jusqu'à la rue St Thomas, soient faites en pavage Roemae, et qu'ordre soit donné à l'Inspecteur-de-Ville de faire exécuter ces travaux sous le plus court délai possible, sous la surveillance d'un employé de la Roemae Roads (Dubec) Limited, que la dite Compagnie s'est engagé de fournir.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

re-acte de vente  
par la Corporation  
à Hector Bastarache

Proposé par F. A. Verette  
Secondé par J. F. Bellefeuille

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Hector Bastarache, d'un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue La Verandrye, en cette Cité, etant le numéro soixante-et-sept de la subdivision officielle du numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et comme de cent une piastres, aussi une lieure de terrain sur la rue Royale pour le prix d'une piastre, et cela, suivant acte préparé par J. W. Trudel. Ce.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

re-acte de vente par  
la Corporation à  
Hippolite Lacroix

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Hippolite Lacroix, d'un terrain situé sur le côté sud-

ouest.

Lundi le 2 Juin 1913

ouest de la rue Laurier, en cette cité, étant le numéro quarante-sept de la subdivision officielle des numéros existant au cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela, suivant acte préparé par J. O. Frenkel, C. N. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée

12<sup>e</sup> Motion  
re-certificat pour licence d'auberge à Brumelle & Beauvoir, et licence de magasins de liqueurs à Sobin & Mullins.

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Brumelle & Beauvoir pour leur permettre d'obtenir le transport du certificat de la licence d'auberge de Messieurs Joseph Régis & Co, et celle de Messieurs Sobin & Mullins pour leur permettre d'obtenir le transport du certificat de la licence de magasins de liqueurs de Monsieur Joseph Théodore Co, soient ex aminées, et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée

13<sup>e</sup> Motion.  
re-nomination de Mr. Arthur Béliveau, comme Greffier de la Cité.

Proposé par F. A. Veuthe  
Secondé par W. Lamy

Que Mr. Arthur Béliveau soit nommé Greffier de la Cité des Trois-Rivières, en remplacement de Mr. L. S. Desautels qui a résigné, et cela, aux mêmes salaires et aux mêmes conditions, le dit Mr. A. Béliveau devant entrer en charge de cette position le premier juillet prochain.

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre, savoir:

Pour  
F. A. Veuthe  
W. Lamy  
J. F. Bellefeuille

Contre  
O. Beaulac  
Charles Bourgeois  
Robt Ryan

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

14<sup>e</sup> Motion  
re-nomination de Mr. L. D. Paquin, président des élections municipales.

Proposé par F. A. Veuthe  
Secondé par W. Lamy

Que Monsieur L. D. Paquin soit nommé président

Lundi le 2 Juin 1913

président des élections municipales pour la Cité des Trois-Rivières qui auront lieu le quatorze de juillet prochain (1913).

Adoptée

15<sup>e</sup> Motion

re-section 35. de la  
Charte - Trésorier soit  
autorisé à exécuter les  
prescriptions de la

Proposé par M. Lamy.

Secondé par J. F. Bellefeuille.

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de  
mettre à exécution les prescriptions de la section trente-cinq (35) de  
la charte de cette cité concernant la perception des taxes.

Adoptée sur division de quatre pour et trois contre,  
savoir:

Pour  
M. Lamy  
J. F. Bellefeuille  
P. A. Chénier

Contre  
O. Beaulac  
Charles Bourgeois  
Robt Ryan.

Les voix étant également partagées Son Honneur le  
Maire vote pour la motion.

Et le Conseil s'ajourne à lundi le six juin  
courant à huit heures et quinze du soir.

Secrétaire

Convocation d'une  
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 7 juin 1913

Au Secrétaire du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières

J'ouvre une assemblée spéciale du  
Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour le six, le neuf juin courant,  
à huit heures et quinze du soir, concernant le vote des appro-  
priations, les attributions des officiers de la Corporation, et la  
nomination d'un inspecteur de travaux.

(Signé) Louis P. Normand  
Maire



Lundi le 9 Juin 1913

Assemblée Spéciale  
9 juin 1913.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pré-maire  
Messieurs les Échevins

Charles Bourgeois  
O. Beaulac  
J. G. Bellefeuille  
C. A. Chénelle  
W. Lamy  
Robt Ryan

Motion  
re-votation des appropriations pour 1913

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac.

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Revenu probable de la Cité des Trois-Rivières d'après les rôles de perception et les charges fixes pour 1913.

Cotisations foncières	\$8.186.914		
À déduire pour propriétés exemptées	<u>1.304.574</u>		
	6.872.340	à 0.90	- 61.851.06
Montant payable par les propriétés exemptées			<u>1.546.00</u> \$63.397.06
Machineries	1.096.100		
À déduire pour exemptions	<u>947.600</u>		
	148.500	à 1.00	1.485.00
Fonds de marchandises	1.615.850		
À déduire pour exemptions	<u>475.000</u>		
	1.140.850	à 1/4 %	2.852.13
Loyers	245.170		
À déduire pour exemptions	<u>1.080</u>		
	244.090	à 6%	<u>14.645.40</u>
			<b>\$82.379.59</b>

Lundi le 9 Juin 1913.

	rapporté --	\$82.879.59,
Aides/Repos/municipales (Aides d'affaires etc)		<u>\$18.000.00</u>
		100.379.59
Montant de droit pour Dettes/Dontances etc		<u>4.379.59</u>
		96.000.00
Licences		8.500.00
Trois-Rivieres/Corporations et particuliers		467.68
Rues sous contrôle		10.630.86
Drainage		9.777.73
Parage		7.083.78
Communes		740.33
Marché aux Denrées		5.589.68
Marché à Trois		662.09
Abattoirs		659.13
Puits St Maurice		10.000.00
Aqueduc		36.000.00
Salle de l'Hôtel-de-Ville		200.00
Intérêts sur arriérés de taxes		600.00
Cours de Polie, Amendes, frais etc.		100.00
Contingent		100.00
Travaux		<u>12.000.00</u>
		<u>\$199.111.23</u>

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivieres, Que.  
21. Mai 1913

Dépenses probables de chaque département de la Cité des Trois-Rivieres pour l'exercice financier de 1913.

Intérêts sur Debentures

Aqueduc	Em. éch. 1 Nov. 1958	50.000. 4 1/2%	\$2.500.00
Idem do	" " 1 Mai 1956	25.000. 4 1/2%	1.125.00
Bonus Hall Neilson & Cie	" " 1 Oct. 1916	20.000. 5%	1.100.00
Em. P. Smeardoulé	" " 1 Nov. 1918	26.000. 5%	1.300.00
" L. P. Crothier	" " " " 1918	2.500. 5%	125.00
" C. P. Gelinas & Fils	" " " " 1918	5.000. 5%	250.00
" Ch. Sev. V. St Maurice	" " " Mai 1946	66.000. 4%	2.640.00
" Walsson-Cotton Co.	" " 1 Janv 1959	50.000. 4%	<u>2.000.00</u>
			<u>\$11.040.00</u>

# Lundi le 9 Juin 1913

	rapports	11.040.00
Bonus' D. Whitman Coy	Env. éch. 1 Nov 1960. \$25.000. 4%	\$ 1.000.00
Drainage	" " 1 Mai 1918 30.000. 5%	1.500.00
do	" " 1 Nov 1920 30.000. 5%	1.500.00
do	" " 1 Mai 1933 15.000. 4%	600.00
do	" " 1 Mai 1956 25.000. 4 1/2%	1.125.00
do	" " 1 Nov 1958 30.000. 4 1/2%	1.350.00
Dettes consolidées 2. Emission	" " 1 Mai 1929 150.000. 5%	7.500.00
do do	" " 1 Mai 1931 133.000. 4%	5.320.00
do do	" " 1 Mai 1956 57.000. 4 1/2%	2.565.00
Eclairage	" " 1 Nov 1920 11.000. 5%	550.00
Fonds' emprunt municipal	" " 1 Nov 1918 43.000. 5%	2.150.00
Incendies' 1856	" " 1 Nov 1920 4.000. 5%	200.00
Ponts' St Maurice	" " 1 Nov 1958 125.000. 4 1/2%	5.625.00
Passage	" " 1 Mai 1933 20.000. 4%	800.00
do	" " 1 Mai 1951 7.000. 4%	280.00
do	" " 1 Mai 1956 10.000. 4 1/2%	450.00
do	" " 1 Mai 1956 23.000. 4 1/2%	1.035.00
do	" " 1 Nov 1958 50.000. 4 1/2%	2.250.00
Reches' consolidés	" " 1 Nov 1958 3.000. 4 1/2%	135.00
	<u>\$1.035.500.</u>	<u>\$46.625.00</u>

## Intérêts sur Billets Promissoires

Billets' promissoires' " Banques "	\$388.210, à 5 1/2%	\$ 22.067,10
" " " Particuliers "	299.308,06 à 5%	14.965,40
Diff. sur intérêt 2 mois' 1/2% sur	375.200,00	312,67
" " " des incendies' 12 m.	41.200,00 à 1 1/4%	515,00
" " " " " 12 m.	29.500,00 à 1/2%	147,50
" " " " " 2 m.	70.700,00 à 1/2%	58,92

Montant prévu pour les emprunts temporaires, tel que souscriptions au capital-actions de la Cie des Chamways, dépenses générales sur le capital et les comptes ouverts aux Banques.

4.125.00      42.191.59

## Fonds' d'amortissement

Aqueduc	\$75.000. à 1%	750.00
Bonus' Hall' Nelson & Cie	20.000. à 2%	400.00
Bonus' B. Swardow	26.000 à 2%	520.00
	<u>\$121.000</u>	<u>\$1.670.00</u> <u>\$88.816.59</u>

Lundi le 9 Juin 1913

Comptes	rapportés	\$ 121.000.	\$ 1670.00	\$ 88.816.59
Bonus L. P. Goulet		\$ 2.500. à 2%	\$ 50.00	
" Ch. Des Vallées St Maurice.		66.000 à 1%	660.00	
" C. P. Goulet & Co		5.000 à 2%	100.00	
" Wabasso Cotton Coy Ltd.		50.000 à 1%	500.00	
" Diamond Whitebear Coy Ltd		25.000 à 1%	250.00	
" Drainage		130.000 à 1%	1.300.00	
" Dette consolidée 2 <sup>e</sup> série C.		340.000 à 1%	3.400.00	
" Eclairage		11.000 à 1%	110.00	
" Fonds emprunt municipal		43.000 à 1%	4.300.00	
" Incendies 1856		4.000 à 1%	40.00	
" Ponts St Maurice		125.000 à 1%	1.250.00	
" Pavage		110.000 à 1%	1.100.00	
" Ponts constitués		3.000 à 1%	30.00	10.890.00
1% Fonds amortissement Deb. Tramways 75.000	6 mois			375.00

### Comité des Finances

Annouces, règlements etc.	(1200.00)	1500.00	
Annoucement à la Charité		500.00	
Assurances de garanties		30.00	
Audit des livres		158.57	
Aliénis et Réformes		900.00	
Camp militaire		30.00	
Contingent		200.00	
Délégations		300.00	
Eclairage Union Musicale 18-16 cp. à \$3.00 et Rem.		60.00	
Enrichissements		10.00	
Écoles des Arts		225.00	
École de Dessins		50.00	
École de Plomberie		5.00	
Frais judiciaires		800.00	
Fonds de secours		50.00	
Fonds des Bâtisses et des Jeunes		178.00	
Fêtes Publiques		400.00	
Loyer de Téléphone		92.00	
Messages		20.00	
Numéros de licences		115.00	
Octroi (Ass. Agricole)		1500.00	
Professeur de musique		600.00	
		<u>\$7.124.57</u>	<u>\$100.081.59</u>

Lundi le 9 Juin 1913.

	rapporté	\$ 7.124.57	- \$ 100.081.59
Papeteries et impressions		700.00	
Souscriptions aux journaux		40.00	
Salaires des Maurs		500.00	

Salaires des officiers et employés.

Greffier	\$ 2000.00	
Trisorien	1500.00	
Cont. du dit	2200.00	
Ast. Greffier	800.00	
Comptable Recvues	800.00	
Comptable	800.00	
Trisorien Collecteur	900.00	
Avoué Légal	600.00	
Evaluateur	1000.00	
Aides	600.00	20.163.57

Comité de l'Hotel de Ville.

Chauffage	450.00	
Eclairage 218-16 c. p. et Rem.	675.00	
Entretien et Réparations de la Bâtiise	200.00	
" " de l'assemblée	25.00	
Salaires du Gardien	450.00	\$ 1.800.00

Comité du Feu.

Appareils Station No-1	220.00	
" " " No-2	30.00	
Bâtiise " No-1	190.00	
" " " No-2	60.00	
Chauffage " No-1	125.00	
" " " No-2	25.00	
Eclairage " No-1 62-16 c. p. et Rem. (moitié)	120.00	
" " " No-2 6-16 c. p. et Rem. " "	12.00	
Nourriture des chevaux Station No-1	575.00	
" " " " No-2	115.00	
Sellier et Serrage " No-1	125.00	
" " " " No-2	25.00	
Téléphones et Message " No-1	70.00	
	\$ 1692.00	\$ 122.045.16

Lundi le 9 Juin 1913.

	rapportés	\$ 1692.00	\$ 122,045.16
Téléphones et messages	Station No-2	12.50	
Uniformes	Station No-1	262.50	
" " " "	No-2	215.00	
Assurances contre les accidents		25.00	
Achat de stewart		565.00	
Contingent		100.00	
Pompes Volontaires		15.00	
Papiers et impressions		50.00	
Télégraphe d'alarme		200.00	
Salaires		<u>6500.00</u>	9,637.00

Comité de la Police

Appareils	Station No-1	30.00	
" " " "	No-2	15.00	
Amusement	" No-1	25.00	
" " " "	No-2	10.00	
Chauffage	" No-1	125.00	
" " " "	No-2	25.00	
Eclairage	" No-1 - 62-16 c. p. et Press. (comités)	120.00	
" " " "	No-2 6-16 c. p. " " "	12.00	
Salles et Cellules	Station No-1	55.00	
" " " "	" No-2	30.00	
Uniformes	Station No-1	262.50	
" " " "	No-2	215.00	
Assurances contre les accidents		25.00	
Contingent		200.00	
Fonds secrets		100.00	
Frais judiciaires		200.00	
Papiers et impressions		25.00	
Pension des Prisonniers		25.00	
Patrouille - Voiture		20.00	
" " maintenance du cheval		115.00	
Patrouille - Serrurier et Passage		25.00	
Reclamation - dommages		500.00	
Téléphones et messages	Station No-1	50.00	
" " " "	" No-2	12.50	
Timbres judiciaires		50.00	
Télégraphe d'alarme		100.00	
		<u>\$ 2372.00</u>	<u>\$ 131,682.16</u>

Lundi le 9 Juin 1913.

	rapporté.	\$2372.00	\$131.682.16
Salaires constables spéciaux		100.00	
Salaires constables réguliers		<u>6.000.00</u>	8.472.00

Comité des Marchés:

Marché aux Dérives			
Assurances		345.60	
Chauffage		100.00	
Entretien et Réparations		250.00	
Eclairage 51-16 c. p. et plus à \$3.00		200.00	
Papeteries et impressions		10.00	
Contingent		10.00	
Salaires des clercs		650.00	
Salaires de l'Est-clercs		<u>520.00</u>	2.085.60

Marché à foin.

Chauffage		15.00	
Entretien et Réparations		15.00	
Eclairage		3.00	
Papeteries et impressions		10.00	
Salaires des clercs		450.00	
Salaires de l'Est-clercs		<u>15.00</u>	508.00

Marché aux poissons

Contingent		<u>5.00</u>	5.00
------------	--	-------------	------

Abattoir.

Assurances		35.20	
Entretien et réparations		25.00	
Contingent		5.00	
Chauffage		30.00	
Eclairage		5.00	
Glace		402.00	
Salaires du boucher		<u>168.00</u>	570.20

Pavage

7.083.78  
\$150.406.74

Lundi le 9 Juin 1913

Entretien Ecoles' Corporations et Particuliers' <sup>rapportés</sup> \$150.406.74  
467.63

Comité de Santé

Amusement	\$60.00	
Bâtiments - Hôpital - Cinéma	25.00	
Chauffage " "	75.00	
Eclairage	25.00	
Entretien et Réparations	65.00	
Epidémies	1500.00	
Contingent	25.00	
Dépotoir	400.00	
Loyer de Nécessaire	54.00	
Papeteries et impressions	25.00	
Reclamations	15.00	
Salaires des Médecins	<u>900.00</u>	3.169.00

Commune

Réparations de clôtures et fossés	100.00	
Contingent	5.00	
Loyer maison du Gardien	60.00	
Loyer des Auvents	60.00	
Salaires	<u>125.00</u>	350.00
	1.21.00	

Baris' Publics

Baris Champlain y compris 111.00	530.00	596.00
Baris St. Philippe y compris \$81.00	<u>66.00</u>	

Pont St Maurice

Assurances Bâtiments gardien (anciennes)	4.73	
Bâtiments, entretien et réparations	25.00	
Eclairage (Godins)	6.00	
Réparations de la structure	2.625.00	
Contingent	25.00	
Entretien et réparations ponts	1.000.00	
Chauffage maison du gardien	<u>35.00</u>	
	<u>3.720.73</u>	<u>\$154.989.37</u>



Lundi le 9 Juin 1913

	rapports # 3.720.73	# 154.989.37
Loyer des bureaux	1.00	
Telephone	24.00	
Salaires du gardien	<u>450.00</u>	4.195.73
<u>Comite de la Voirie</u>		
Atelier des departements y compris	120.00	
13-16 c.p. St Pie 39.00		
Effets et utilites	50.00	
Devis travaux d'entretien	<u>1.100.00</u>	
Chevaux fourrage	<u>800.00</u>	
Carres Publics	5.00	
Salaires Inspecteur de Ville (partie)	500.00	
Gages des charretiers	250.00	
Telephone	50.00	
Boulevard Curcotte	300.00	
Pont rue Lejeune	15.00	
Donnages	200.00	
Loyer de Voitures	25.00	
Contingent	200.00	
Traverse sur le Fleuve	30.00	
Nomenclature des rues	152.67	
Frais d'enregistrement	5.00	
Loyer bureaux G.P. Railway	1.00	
Chemin des Forges	<u>80.00</u>	3.883.67

Eclairage general N.S.P. Co. # 9,125.00  
 Renouvellement lampes, Re-  
 parations 300.00 # 9,425.00

<u>Il de dire</u>		
Eclairage Union Musicale	60.00	
Hotel de Ville	675.00	
Comite du Feu	132.00	
" de Police	132.00	
" " Marche		
" M. Dennis	200.00	
Carré Champlain	111.00	
" St Philippe	51.00	
Atelier et icurie	<u>39.00</u>	<u>1,400.00</u>
Balances pour eclaiage des rues		<u>8,025.00</u>
		<u>\$ 171,093.77</u>

Lundi le 9 Juin 1913

\$171,093.77

Compte de l'Aqueduc.

Salaires du comptable	1000.00	
Papier, annonces et imprimures	100.00	
Pompes	11,500.00	
Bornes, gabarries et valves	1,220.00	
Salaires de l'inspecteur de Ville (partie)	500.00	
Salaires de l'ingénieur do	600.00	
" du contre-maître do	400.00	
Balises	93.00	
Quais et réservoirs	250.00	
Tuyau principal	400.00	
Conduites, service d'eau et réservoirs	900.00	
Source, robinets	600.00	
Filtres	20.00	
Crues publiques	25.00	
Nouvelle Prise d'eau	100.00	
Loyer de téléphone	59.00	
Diverses réparations	100.00	
Abaissement pompe No 1.	575.00	
Bouchees	25.00	18,467.65

\$189,561.42

Récapitulatoire

Recettes

Total des recettes probables	\$199,111.23
Moins 5% de réserve	<u>9,955.56</u>
	189,155.67
Déficit probable	<u>31,814.34</u>
	<u>\$220,970.01</u>

Dépenses

Total des dépenses probables	\$220,970.01
------------------------------	--------------

Hotel de Ville, mai 1913.

Lundi le 9 Juin 1913.

Appropriations pour le département des incendies du  
22 Juin 1913.

Recettes

Intérêts

Sur \$441.200. à 4 1/4 %	\$18.751.00	
" 29.500. à 5 %	<u>1475.00</u>	\$20.226.00

Fonds d'amortissement

1% sur \$470.700.	<u>4.707.00</u>	4.707.00
-------------------	-----------------	----------

Montant payé par le département général

Diff. de 4 1/4 à 5 1/2 % sur \$41.200 à 104 %	515.00	
" de 5 % à 5 1/2 % sur 29.500 à 112 %	147.50	
" de 5 1/2 % à 6 % sur 70.700 à 112 %	<u>88.92</u>	721.42
		<u>25.654.42</u>

Dépenses

Intérêts sur débentures \$400.000. à 4 1/4 %	17.000.00	
" " billets promissaires \$70.700 à 5 1/2 %	3.888.50	
" " " " 1/2 % sur 70.700	88.92	
Fonds d'amortissement 1% sur 470.700	<u>4.707.00</u>	25.684.42

Adopté.

Et lu et bien

Secrétaire

Lundi le 16 Juin 1913

Assemblée Régulière

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le seizeième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Messieurs le Pré-maire  
Messieurs les Conseillers

Charles Bourgeois  
O. Beaulac  
J. F. Bellefeuille  
N. Lamy  
Walt Ryan  
F. A. Virelle

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Narcisse Gelin et al. - re parage de la rue Royale.

Requête de Mr. Narcisse Gelin et al. demandant de faire faire le parage de la rue Royale, entre les rues des Forges et St-Roch.

Ceux Comités Permanents

Requête de M. Perusse et M. Le Champagne - re taxes

Requête de Mr. Arthur Perusse et M. Le Champagne que la charge de \$5.00. pour paturage dans la Commune soit re-brancher de leur compte.

Accordée.

Requête de Hector Bastarache - re aqueduc

Requête de Mr. Hector Bastarache demandant la pose d'un service d'eau sur son lot, rue de La Visseraye.

Accordée

Requête de Zéphirin Bernaques - re drainage

Requête de Mr. Zéphirin Bernaques demandant que le drainage soit posé sur sa propriété, rue Lavoiselle

Accordée.

Requête de C. R. Whitehead - re bureau de publicité

Requête de C. R. Whitehead <sup>vel</sup> demandant au Conseil, une octroi de \$3,000.00. pour la Chambre de Commerce, aux fins d'établir un Bureau de Publicité

Lues

Lundi le 16 Juin 1913.

Requête  
de Arthur Lamy.

Requête de Mr. Arthur Lamy, informant le Conseil qu'une liste de locataires et de propriétaires lui est chargée, et demandant au Conseil qu'une de ces listes lui soit retranchée.

Aux Comités Permanents

Requête  
de Dame G. J. W. Escada  
relative à mutation de  
propriété

Requête de Dame G. J. W. Escada, demandant que son nom soit substitué à celui de Elzear Delisle, au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaire de l'immeuble situé au nord-ouest de la rue St Maurice, faisant partie des lots Nos 1308 & 1309 du cadastre suivant contrat de vente produit

Accordée

Lettre de  
Mr. Alphonse Corbin  
re voirie

Lettre de Mr. Alphonse Corbin se plaignant du mauvais état de la Voirie

Lettre de  
E. Wilson re taxes  
municipales et scolaires

Lettre de Mr. E. Wilson concernant les taxes municipales et scolaires pour les employés de la Banque de Québec.

Lettre de  
Major Le due  
re vues arrières

Lettre du Major Le due, demandant d'être exempté de payer une licence pour la tenue d'une chambre de vues arrières, par l'arrêté Municipal, du 24, qui a été adopté de juillet, 1912.

Accordée.

Lettre de  
H. C. Spiller & Co  
re usines à gaz

Lettre de H. C. Spiller, demandant au Conseil si la Corporation serait disposée d'accorder une franchise pour l'établissement d'une usine à gaz artificielle

Au Greffier, pour répondre que la Corporation serait disposée à accorder une franchise, mais non exclusive.

Lettre de la  
Wayagamack Pulp & Paper  
Co. re éclairage

Lettre de la Wayagamack Pulp & Paper Co. demandant que des lumières électriques soient posées le long du chemin conduisant de la route St. Maurice à l'Île St. Christophe

Au Chef de Police.

Lundi le 16 Juin 1913.

Rapport de  
l'Ingénieur de la Cité  
re construction du trottoir sur  
l'artier.

Rapport:

Trois-Rivières 5 juin 1913.

L. S. Desautels &amp; Co.

Greffier du Conseil  
Trois-Rivières

Monsieur

Pour me conformer à votre demande, j'ai me suis rendu sur la rue Barkin pour juger de la possibilité de construire un trottoir convenable sur le côté Nord Est de la Rue en question. Et je vous dois vous informer que j'ai constaté par mes mesurages que la distance claire entre le côté Nord Est de la Rue Barkin et les poteaux de la North Shore & Power Co. est de trois pieds dans sa partie la plus étroite.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
Vos humble serviteur  
(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité

Rapport de  
l'Ingénieur de la Cité  
re pavage en bois creosote

Rapport:

Trois-Rivières 6 juin 1913.

L. S. Desautels &amp; Co.

Greffier de la Cité  
Trois-Rivières

Monsieur,

Conformément à votre demande, j'ai pris communication de la proposition de la "Canada Lumbering Co." offrant à la Cité de faire du pavage de rue en block de bois creosote au prix de \$3.25 la verge carré.

La supériorité du pavage en block de bois traité à la creosote me paraît établie aujourd'hui d'une manière indiscutable, aussi son emploi en généralisé dans tous les pays du monde, pour la durabilité, la facilité d'entretien, la propreté des rues etc., il tient le record.

Une expérience faite à Chicago il y a quelques années passés a démontré que la surface du pavage en bois de l'Avenue Michigan n'avait perdu qu'un huitième de son volume après cinq années de service. Sans dire que tout à côté la surface d'un pavage

Lundi le 16 juin 1913

parage en block d'asphalt construit absolument dans les mêmes conditions avait perdu un pouce de son volume dans la même période de temps.

Le coût initial du parage en block de bois est un peu plus élevé que le coût des parages en macadam, asphalt et autres parages inférieurs mais tous les autres avantages sont en faveur du parage en block de bois.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
Votre humble serviteur  
(signé) Benj. Bourgeois  
Ingénieur de la Cité.

Rapport:

Trois-Rivières 16 juin 1913.

A Son Honneur le Maire

A Messieurs les Echevins de la Cité

J'ai l'honneur de vous faire rapport que le projet d'élargissement de la rue St François Xavier, entre les rues Commancourt et Haut-Boc, du côté du Quincière Anglais, pour la mettre sur une ligne partant de la rue St Charles, (côté des Précieux) et de la rue St Séverin (Prop. Robert) exigerait une largeur de terre de 16 pds et 5 poudes de large dans le Nord du Quincière, faisant aussi disparaître quatre carrés 16 pds et 5 poudes de la propriété Adair dans la ligne qui la divise du Quincière, et 14 pds et 11 poudes à la rue Haut-Boc.

Superficie pour le Quincière  $16 + 5'' + 109' = 1785' + 5''$

" " Adair  $102 + 6'' + 15 \times 8'' = 1605' + 10''$

Respectueusement soumis  
(signé) Frs Parent  
Insp. de Ville.

Aux Comités Permanents.

Rapport:

Trois-Rivières 16 juin 1913.

A Son Honneur le Maire

A Messieurs les Echevins de la Cité.

Concernant la lettre de Mr Gid. Desilets  
à propos de construction de trottoirs et de clôture vis-à-vis sa propriété

Rapport

de l'Inspecteur de Ville  
sur l'élargissement de la  
rue St François-Xavier.

Rapport de

l'Inspecteur de Ville  
sur trottoirs et clôture  
près de la propriété de  
Mr Gideon Desilets.

Lundi le 16 Juin 1913

de la rue Des Champs, je dois dire que le trottoir actuel qui est en bois, devrait être refait en neuf pour environ la moitié de la longueur, qui est de 153 pds, et la balance pourrait être réparée, le coût pour un trottoir en ciment serait de \$185.00.

Pour ce qui est de la clôture en palissade vis-à-vis la maison, longue de 57 pds, elle devrait être refaite en neuf les bois en étant complètement pourris.

Respectueusement soumis  
(signé) Frs. Parent  
Insp. de Ville.

Rapport:

Trois-Rivières, 13 juin 1913.

M. L. F. Desaulniers, Greffier  
de la Cité des Trois-Rivières

Cher Monsieur,

Vous me demandez si la Corporation peut imposer une taxe spéciale avant d'avoir payé la taxe ordinaire à sa limite, c'est-à-dire à cent centimes dans la finasse ?

Je dois vous répondre dans l'affirmative.

Veuillez me croire

Votre dévoué

(signé) Alfred Dery  
Avocat de la Cité.

Rapport:

Trois-Rivières, 14 juin 1913.

Monsieur L. F. Desaulniers  
Greffier de la Cité des  
Trois-Rivières

Cher Monsieur,

Puis dans les Chartes ni autorise la Corporation à donner à la Chambre de Commerce un octroi de \$3,000.00, à moins que vous ne passiez un règlement et le soumettiez au peuple.

Votre dévoué

(signé) Alfred Dery  
Avocat de la Cité.

Rapport  
de l'Avocat de la Cité  
et taxe spéciale.

Rapport  
de l'Avocat de la Cité  
re octroi de \$3,000.00 à  
la Chambre de Commerce



Lundi le 16 Juin 1913

Rapport  
de l'Avocat de la Cité  
ou Corporation Ouvrière  
Catholique des Trois-  
Rivières.

Rapport:

Trois-Rivières, 13 juin 1913.

M. L. P. Desautels  
Greffier de la Cité des  
Trois-Rivières

Cher Monsieur

Requête de la Corporation ouvrière  
Catholique des Trois-Rivières

Cette Corporation n'ayant pas d'existence légale, il n'est impossible de constater si le paragraphe 14 de l'article 165 de la Charte de la Cité s'y applique. Par conséquent, je crois que vous devriez laisser cette requête sur la table jusqu'à ce que vous ayez pu prendre communication de la Charte de cette Corporation.

Veuillez me croire  
Voté dévoué  
(signé) Alfred Désy  
Avocat de la Cité

Lettre de  
Rini S. Leclerc  
ou approbation de plan

Lettre de M. Rini S. Leclerc, s'engageant à donner gratuitement les rues apparaissant au plan, sur la subdivision de partie des lots Nos 22 et 23 du cadastre, suivant approbation du dit plan par le Conseil.

1<sup>ère</sup> Motion  
ou approbation du  
plan désigné sous le  
nom de Parc Lafleche

Proposé par Robt Ryan  
Secundé par O. Beaulac

Qu'le plan désigné sous le nom de Parc Lafleche, situé sur le Chemin Ste. Marguerite, préparé par M. Clapham Quimet, arpenteur-géomètre, en date du vingt-et-un mai mil neuf cent treize, et appartenant à M. Rini S. Leclerc, de Montreal, soit accepté par ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
ou plaintes contre la  
liste électorale

Proposé par F. A. Chénier  
Secundé par W. Lemay

Qu'il soit résolu que le Conseil

Lundi le 16 Juin 1913

Conseil Général du Conseil s'assemble le vingt-cinq de juin courant (1913), pour entendre et juger les plaintes contre la liste des électeurs municipaux préparée et assemblée par le Greffier de cette Cité, le seize de juin courant, laquelle sera servie pour les élections municipales qui auront lieu le quatorze juillet prochain (1913).

Adoptée

3<sup>e</sup> Motion

re-nomination de  
Mr. Alfred Marichal  
comme inspecteur de  
viande

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par J. F. Bellefeuille

Que Mr. Alfred Marichal soit nommé inspecteur des viandes de boucherie qui sont exposées et offertes en vente dans les étaux privés des bouchers, et sur le marché aux denrées en cette Cité, et cela, pour le prix et somme de trois cents piastres par année

Adoptée

4<sup>e</sup> Motion

re Acte de Marché  
entre la Corporation et  
la Cie du Grand Trouc  
re transport des malles  
de Sa Majesté

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Trouc, pour le transport des malles de Sa Majesté entre la Cité des Trois-Rivières et la paroisse de Ste Angèle de Laval, pour le prix de quatre cents par année, et cela, suivant le projet d'acte sous seing privé qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée

5<sup>e</sup> Motion

re règlement Chap.  
concernant le règlement  
accordant un octroi de  
\$1,000.00. à l'Association  
Agricole des Rivières

Proposé par G. A. Verville  
Secondé par Robt Ryan

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 234 Règlement pour accorder un octroi de mille piastres et une exemption de taxes à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté

Lundi le 16 Juin 1913

Le Secrétaire donne lecture d'un projet de règlement intitulé: Règlement pour accorder un octroi de mille piastres et une exemption de taxes à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, lequel règlement est référé à l'avis légal.

6<sup>e</sup> Motion

en faveur de Dame Marie Olive Dupresne & ab.

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par O. Beaulac.

Que Son Honneur le Maire veuille autoriser à signer les billets suivants, à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, en faveur de Dame Marie Olive Dupresne, pour mille piastres, daté du 9 juin 1913; en faveur de Paquiers & Fils, pour trois mille piastres, daté du 9 juin 1913; en faveur de Nazaire Vivier, pour mille piastres, daté du 14 juin 1913; ces trois billets pour payer la balance des billets de Messieurs Albert & Blais, Ludger Langier et Octave Paiche; en faveur de Louis Pothier fils de J.B. pour onze cents piastres, daté du 17 mai 1913; et en faveur de Paschal Montplaisir fils d'Antoine, pour mille huit cents piastres, daté du 16 juin 1913, ces deux derniers billets en remplacement de deux autres billets pour le même montant.

renouvellement  
A.B.

Adopté.

Avis de Motion  
de l'Échevin Beaulac.  
re octroi de \$1000.00 à  
la Corporation Ouvrière  
Catholique des Trois-  
Rivières.

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulue par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai qu'un règlement à l'effet d'accorder un octroi de mille piastres à la Corporation Ouvrière Catholique des Trois-Rivières, soit passé par ce Conseil.

En Conseil, ce 16 juin 1913  
(signé) O. Beaulac.

Gouvernement

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le sept juillet prochain.

Arthur Sévère  
Maire

Secrétaire

Vendredi 4 juillet 1913

Trois-Rivières, 3 juillet 1913

Au Secrétaire du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour vendredi, le quatre juillet courant à huit heures et quinze du soir, concernant octroi à L'Association Agricole du District des Trois-Rivières, et remise de taxes à L. P. St-Pierre & al.

(Signé) Louis Phi. Normand

Maire

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à L'Hotel-de-Ville en la dite cité Vendredi le quatrième jour de juillet en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent treize, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil. savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand  
O. Beaulac  
J. F. Bellefeuille  
F. A. Verrette  
N. Lamy  
Robt Ryan  
Charles Bourgeois

Proposé par F. A. Verrette  
Secondé par N. Lamy

Que la taxe <sup>sur un loger</sup> de sept cent vingt piastres, comme occupants de garage rue Champlain, soit déduite du compte de M. M. T. Lymburner & fils, vu que cette bâtisse était en construction lors de la confection du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent treize et qu'ils en étaient les propriétaires lorsque plus tard ils l'ont occupée.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale

Assemblée Spéciale

1<sup>re</sup> Motion  
Remise de taxes à  
T. Lymburner & fils

Vendredi le 4 Juillet 1913.

tard ils l'ont occupée

Adoptée

Proposé par P. A. Verrette  
Seconde par J. P. Bellefeuille

Que la taxe sur un loyer de six cents piastres (\$600.00) l'an chargée au compte de M. L. P. St. Pierre, comme locataire ou occupant de la maison de son épouse Dame L. P. St. Pierre (née Sophie Robichon) -- qui il occupe en communauté avec elle, soit déduite de son compte, attendu que cette charge est illégale, et que le rôle d'évaluation soit corrigé conformément à la présente décision.

2<sup>em</sup> Motion  
Remise de taxes  
à L. P. St. Pierre

Adoptée

Proposé par P. A. Verrette  
Seconde par N. Lamy

Que la somme de vingt piastres soit acceptée de Mr Alexis Princeville de Beaujour en règlement de son compte de taxes et autres charges qu'il doit à la Corporation de cette Cité, et cela, pour cause de pauvreté.

3<sup>em</sup> Motion  
Remise de taxe  
à A. P. Debeaujour

Adoptée

Proposé par Robt Ryan  
Seconde par P. A. Verrette

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 234 règlement pour accorder un octroi de mille piastres à L'Association Agricole du District des Trois-Rivières," soit lu une première et une deuxième fois passé et adopté.

4<sup>em</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement, Chap 234

Adoptée

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 234 règlement pour accorder un octroi de mille piastres à L'Association Agricole du District des Trois-Rivières," Le Secrétaire donne lecture pour une première et une deuxième fois du projet de règlement intitulé: "Chapitre 234 règlement

Première et deuxième  
lectures du règlement  
Chapitre 234. et  
adoption, et octroi  
de \$1000.00 à l'Association  
Agricole des Trois-Rivières

Vendredi le 4 juillet 1913.

pour accorder un octroi de mille piastres à L'Association Agricole du District des Trois-Rivières qui est adopté

Et la séance est levée

J. Mercier  
Maire

Arthur Béliveau

Secrétaire

Advenant huit heures et quinze du soir <sup>lundi</sup> le ~~quatre~~ <sup>quatre</sup> juillet mil neuf cent treize, il n'y a pas eu l'assemblée régulière du Conseil, faute de quorum.

Arthur Béliveau  
Greffier

Assemblée Régulière  
21 juillet 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. L. D. Paquin, en sa qualité de Président des élections municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, le mardi le vingt et unième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. A. Tessier  
O. Beaulac  
M. C. Clément  
L. P. Mercier  
Robert Ryan  
J. L. Sanschagrin  
Arthur Bettez

Rapport  
du Président des  
Élections Municipales  
pour 1913.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre ainsi que d'un rapport du Président des Élections Municipales, l'informant du résultat des dites élections.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux dernières élections municipales

Prestation de serment  
de Son Honneur le Maire  
et des Échevins nou-  
vellement élus.

Joseph Adolphe Tessier, maire, et M. M. Ouisime Beaulac, Napoléon C. Clément, Louis-Philippe Mercier, Robert Ryan, Joseph Liger Sanschagrin et Arthur Bettez, prêtent le serment prescrit par la loi, et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues

Lundi le 21 juillet 1913

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant

Proposé par Robert Ryan  
Secondé par W. E. Clement

Que Mr l'Échevin O. Beaulac soit  
nommé maire suppléant pour les six mois courants.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Formation des  
Comités Permanents

Proposé par L. P. Mercier  
Secondé par O. Beaulac.

Que les Comités Permanents de ce  
Conseil, au nombre de six soient composés, et que les Présidents de  
chacun de ces comités soient les suivants:

Comité des Finances, Président Mr. Robert Ryan  
" du Feu et de la Police, Président Mr. L. P. Mercier  
" de l'Égout, du Drainage, et de l'Éclairage, Président, Mr. O. Beaulac  
" de Santé, Président, Mr. J. L. Sanschagrin  
" des Chemins, Ponts et Traverses, Président, Mr. W. E. Clement  
" des Propriétés Municipales (Parcs - Marchés - Hôtel-de-Ville)  
Président, Mr. Arthur Bettez.

Adoptée  
J. A. Tessier  
Maire

Et la séance est levée

Arthur Bettez

Secrétaire

Assemblée Régulière  
4 août 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières, tenue à l'Hôtel de-Ville, lundi, le quatrième jour d'août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir, en la  
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient  
présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. A. Tessier  
O. Beaulac  
W. E. Clement,  
L. P. Mercier.

Lundi le 4 août 1913

Robt Ryan  
J. L. Sanschagrin  
Art Bettez

Avis de Motion  
de l'Échevin W. E.  
Clément sur achat  
des terrains de M. M.  
Cooke & Page.  
(a) d'un rapport

Avis de Motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance des vingt-septième jours de juillet 1911, rappelant l'adoption des Comités des Chemins, concernant l'achat de terrains de M. M. Cooke & Page, soit rappelée et annulée. Et je donne aussi avis qu'au temps et la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement concernant la continuation de la rue Ste Julie, dans le quartier Notre-Dame, depuis la rue Cooke jusqu'à son intersection avec la rue Defois, et l'ouverture de la rue Defois depuis son intersection avec le prolongement de la rue Ste Julie jusqu'à l'Avenue Lavolette, tel que démontré par le plan préparé par M. Benj. Bourgeois, en date du 1<sup>er</sup> août 1913, et déposé dans les archives de ce Conseil.

En Conseil, ce 4 août 1913.

(Signé) W. E. Clément

Avis de Motion  
de l'Échevin Mercier  
sur révocation de la  
nomination de M.  
Arselme Trudel, comme  
évaluateur

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil, à sa séance du 16 septembre 1912, nommant Arselme Trudel, évaluateur permanent de la Corporation de cette cité, en remplacement de M. Joseph Parent, soit rappelée et annulée.

(Signé) L. P. Mercier

Avis de Motion  
de l'Échevin Mercier  
sur tenue du livre des  
délibérations du  
Conseil.

Avis de Motion

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant la section première du Chapitre trois des règlements de cette Cité, concernant les inscriptions à faire dans le livre des délibérations du Conseil

(Signé) L. P. Mercier



Lundi le 4 août 1913.

Requête  
de Louis Paulhus  
re mutation de pro-  
priété

4<sup>e</sup> Sur une requête de Louis Paulhus, demandant à ce que le rôle d'évaluation soit amendé au sujet de l'emplacement situé au nord-est du Chemin Ste Marguerite, et faisant partie du lot No 1100 du cadastre officiel, en ce qu'il a rendu cet emplacement à Johnny Bariblé, et que le nom de ce dernier soit mis à la place du sien.

Accordée.

Requête  
de Wilbrod Rousseau  
re mutation de pro-  
priété

5<sup>e</sup> Sur une requête de Wilbrod Rousseau demandant que le nom de Alphonse Dubé soit substitué au sien au rôle d'évaluation, pour la subdivision 58 et partie de celle de 45 et 52 du lot No 1130 du cadastre.

Accordée.

Requête  
de Evariste Roux  
re mutation de pro-  
priété

6<sup>e</sup> Sur une requête de Evariste Roux demandant de substituer son nom à celui de Edouard Ducharme, comme propriétaire du lot de subdivision 38 du lot No 1130 du cadastre, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence.

Accordée.

Requête  
de E. F. Panneton  
re mutation de pro-  
priété.

7<sup>e</sup> Sur une requête de E. F. Panneton, demandant que les noms de David Gaudet, Lucien Cormier et Omer Boisvert, soient substitués au sien, comme propriétaires des lots de subdivision 64 + 65 du lot No 1130 du cadastre, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence.

Accordée.

Requête  
de Dame Aimé Li-  
vassieur, re mutation  
de propriété.

8<sup>e</sup> Sur une requête de Dame Aimé Livassieur demandant que le nom de Dame Napoléon Lambert, nie Aimé Dieulets, soit substitué au sien, comme propriétaire du lot de subdivision No 7 du lot No 1662 du cadastre, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence.

Accordée.

Lundi le 4 Août 1913

Requête  
de J. L. Durand,  
re mutation de pro-  
priété

7. Lu une requête de J. L. Durand demandant que le nom de Joseph Louis alias Albert Weauer soit substitué au sien, comme propriétaire de l'implacement situé au côté sud-est de la rue St Martin, et faisant partie des lots No 1164 et 1494 du cadastre, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence.

Accordée.

Requête  
de The Enterprise  
Realty Company,  
re mutation de pro-  
priété

8. Lu une requête de The Enterprise Realty Company, demandant que son nom soit substitué à celui de Armand Beaudry, comme propriétaire du lot No 23 du cadastre, et que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence.

Accordée.

Demande  
de Jos. Lucien Dupresne,  
re certificat pour li-  
cense de magasin de  
liqueurs en détail.

11. Lu une demande de Joseph Lucien Dupresne, pour soumission de certificat pour licence de magasin de liqueurs en détail.

Lue en Conseil.

1er Rapport  
des Comités Permanents  
pour les assemblées du  
22 et 24 juillet 1913.

12. Lu le 1er rapport des Comités Permanents pour les assemblées du 22 et 24 juillet 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:  
Enlèvement d'arbres sur propriété Alex Baptist; Construction d'une couverture au-dessus du marché à poisson; Achat d'un clavigraph pour le bureau du Greffier; Certains travaux pour empêcher les accidents sur la rue St Joseph, coin de la rue Bonaventure; Ouverture des soumissions pour peinture à l'abattoir; Tuyaux de drainage sur la rue Cartier; The North Shore Power Company, demande des dommages pour \$374.00, à la pompe de l'Aqueduc; Ordonnance à l'Inspecteur de Ville, de poser des tuyaux d'aqueduc et de drainage sur les rues St Paul, Whitehead, St Christophe, Ste Catherine, suivant contrat J. F. Boulais et autres; Remise de taxes de Michel Beland, Arthur Lamy, J. D. E. Fournier, Napoléon Godin; Rapport du Trésorier sur les honoraires de l'avocat de la Cité, et divers montants payés à la Cie des Tramways; Prolongement de la rue de La Vérendrye; Requête de Dame veuve Bowland; Requête Hubert Panneton; Achat de terrains entre les rues Volontaire, Ste Marie

Lundi le 4 Aout 1913

Marié et Lefevre; Requête des docteur Beaudoin, d'envoyer des délégués à la convention annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec à Lachine; Lettre Gibson Catlett; Lettre de la Chambre de Commerce, et sollicitation de Ste Angèle; Lettre de Sous St Gabriel, pour transport gratuit de charbon; Congrés de l'Hygiène à l'École, à Buffalo, invitation au Maire pour convention; Lettre John Lovell & Sons, pour annonce de la Ville, dans l'Almanach des adresses de Montréal; Lettres de Alan Neilson, Burke et autres, agents de compagnies de Montréal, demandant certains avantages pour l'établissement d'industries à Trois-Rivières; Autorisation à l'Inspecteur de Ville, de continuer l'ouverture des rues Deveau et Champflour; Autorisation à l'Inspecteur de Ville, de poser des madriers sur les ponts du St. Maurice.

1<sup>ere</sup> Motion adoptant le rapport des Comités Permanents, des assemblées du 22 et 24 juillet 1913.

13 Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin

Sur le rapport des Comités Permanents pour les assemblées du 22 et du 24 juillet 1913, qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>eme</sup> Rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 31 juillet 1913

14 Sur le deuxième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 31 juillet 1913, concernant les affaires suivantes: Lettre de Mr. Jules Balue, représentant Mr. Louis Lottin offrant les terrains des rues St Martin, Ste Ursule, Ste Angèle et Ste Cecile, suivant plan de subdivision du lot 1788 du cadastre; Une lettre du journal le "Bulletin", et annonce de la Ville; Une lettre de A. Durand, et tuyaux d'égoûts au palais de justice; Une lettre de Mr. Gaudias Desbuis, et annonce de la Ville, dans son programme-souvenir, de l'exposition annuelle de 1913; L'ouverture des soumissions pour tuyaux en gris sur la rue Cartier de Messieurs Henri Robert J. B. Loranger et Cyrille Labelle & Cie; Lettre de The Prudential Insurance Company, et remise de taxes; Autorisation d'un plan de l'ingénieur de la Cité, et terrain sur le prolongement de la rue de La Verendrye; Re avis aux propriétaires de terrains dans la Commune, qui n'ont pas satisfait à leurs obligations dans

Lundi le 4 Aout 1913

les délais voulus; re achat de certains effets pour l'utilité du vapeur Glacial, et notification aux capitaines des vapeurs Glacial & Soul, concernant le nombre des passagers à admettre à bord; L'autorisation a été donnée au Chef de Police, concernant l'achat de bornes fontaines, de cloches d'alarmes, de boîtes d'alarmes, concernant l'engagement temporaire en remplacement de Mrs Lord; La pose d'une cloche et d'une boîte d'alarme à l'Hôpital du docteur Bourgeois; et services d'une voiture d'ambulance par ce dernier; La pose de cinq lampes incandescentes sur la rue Notre-Dame; Une lampe au coin des rues Cloutier et St Francois Xavier; L'octroi de \$250.00 à Dame Veuve Honoré Godin, pour le déplacement de sa maison; Au pavage de la rue Royale entre les rues des Forges et St Roch, sur requête de Narcisse Gélinas et autres; Autorisation à l'Inspecteur de Ville d'acheter un réservoir (tank) de Tarnia; Au posage des tuyaux de drainage sur la rue Laurier, entre les rues Royale et Bellefeuille, et à un puitsard au coin de la rue Laurier et St Denis; Au déplacement de la maison Patrick Lemerise; Au paiement des comptes de l'Imprimerie Commerciale et de E. W. Beaudry.

2<sup>ème</sup> Motion  
adoptant le rapport  
des Comités Perma-  
nents pour l'assemblée  
du 31 juillet 1913.

1<sup>ère</sup> Proposé par O. Beaulac  
Secondé par J. L. Sanschagrin

Que le rapport des Comités Perma-  
nents pour l'assemblée du 31 juillet 1913, qui vient d'être lu,  
soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit

Adoptée.

Rapport No I  
du Comité des Fi-  
nances, du 1<sup>er</sup> au 30  
juin 1913.

Lu un rapport du Comité des Finances, reconnaissant  
le paiement de certains comptes, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1913, à un  
montant total de \$61,633.31.

3<sup>ème</sup> Motion  
adoption du rapport  
du Comité des Fi-  
nances, du 1<sup>er</sup> au 30  
juin 1913.

Proposé par l'Échevin L. P. Mercier  
Secondé par l'Échevin Arthur Pettit

Que le rapport du Comité des  
Finances No I qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à  
toutes fins que de droit

Adoptée

Lundi le 4 Coût 1913

Rapport  
du Contrôleur, re  
attributions

18 Lu un rapport du Contrôleur montrant l'état des appropriations, et démontrant la balance restant au crédit de chaque département, et recommandant l'emprunt de \$35,000.00 à la banque, pour consolider la dépense sur les fonds d'emprunt

Lu en Conseil

Rapport  
du Trésorier, au 30  
juin 1913.

19 Lu un rapport semestriel du Trésorier, en date du 2 juillet 1913, concernant les recettes et les dépenses tant sur le compte des revenus que sur le compte d'emprunt, pour les six mois expirés le 30 juin 1913.

Rapport  
du Comité des Finances  
No II.

20 Lu le rapport No 2 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées, du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1913, pour un montant total de \$28,153.20

4<sup>ème</sup> Motion  
adoption du rapport  
No II du Comité des  
Finances.

Proposé par W. S. Clément  
Secondé par J. L. Sanschagrin.

Lu le rapport du Comité des Finances No. 2, en date du 4 juillet 1913, qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins qui de droit.

Adoptée.

Lettre de  
Joseph Proulx  
re résignation, et  
Rapport  
du Chef de Police  
re nomination de  
Etienne Raymond et  
al, comme constables.

22 Lu une lettre de Joseph Proulx au Chef de Police offrant sa démission comme membre régulier du corps de Police et du département du Feu, et un rapport du Chef de Police recommandant la nomination de Messieurs Etienne Raymond et Thomas Dugri, comme membres réguliers du corps de la Police et du Département du Feu.

Lu en Conseil.

5<sup>ème</sup> Motion  
re nomination de Tho-  
mas Dugri et al, comme  
constables

Proposé par L. P. Mercier  
Secondé par Robt. Ryan.

Lundi le 4 Août 1913

Que M<sup>r</sup> Thomas Dugri et M<sup>r</sup> Etienne Raymond, soient nommés membres du corps de police et de la brigade des feu. Le premier en remplacement de M<sup>r</sup> Jules Marchand, démis de ses fonctions; et le deuxième en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph Roult, démissionnaire, tel que demandé suivant rapport du Chef de Police, et cela, avec un salaire de première année, suivant l'échelle de salaire établie par la résolution de ce Conseil, en date du 2 juillet 1912.

Adoptée.

Rapport  
du Chef de Police, re  
l'organisation du Dé-  
partement des Feu.

24 Lu un rapport du Chef de Police, concernant  
la réorganisation du Département des Feu.

Referé aux Comités Permanents

6<sup>eme</sup> Motion  
re procédures en rapport  
avec la Vie des Cham-  
ways envoyées à M<sup>r</sup>e  
L. Perron.

Proposé par Robt Ryan  
Secondé par L. P. Mercier

Que le Greffier de la Cité des  
Trois-Rivières, soit autorisé à envoyer copie de tous les procès-  
verbaux du Conseil avec la Compagnie de Chamway des Trois-Rivières;  
à M<sup>r</sup>e L. Perron, et de lui demander son opinion sur la  
légalité de ses procédures, et les suggestions qu'il pourrait  
faire à la Corporation à leur sujet, s'il le juge à propos.

Adoptée.

7<sup>eme</sup> Motion  
re acte de marché en-  
tre la Corporation et  
The Wabasso Cotton  
Company.

Proposé par Arthur Bettes  
Secondé par Robt Ryan.

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer un acte de marché entre la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières et The Wabasso Cotton Company  
Limited, pour déterminer la ligne nord de la propriété de  
The Wabasso Cotton Company Limited, telle qu'indiquée et  
déterminée par un procès-verbal en date du 14 juin 1913,  
préparé et signé par Benj. Bourgeois, ingénieur de la Cité et Joseph  
Riel

Lundi le 4 Juin 1913

et The Wabasso Cotton Company Limited, lequel projet d'acte a été préparé par Meredith & Meredith, Notaires de Montréal, et qui est actuellement produit dans les archives de ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>ème</sup> Motion

27 Proposé par O. Beauchamp  
Secondé par J. L. Sanschagrin.

re acte de vente de la  
Corporation à J. F.  
Fafard & al.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer:  
1<sup>o</sup> Un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Joseph Ferdinand Fafard, arpenteur-géomètre de Québec, d'un lot de terre situé au côté Nord-Est de la rue Laurier, étant les lots 25, 37 et 38 de la subdivision du lot No 26 du cadastre, pour le prix de \$300.00, payés comptant.

re acte de vente de la  
Corporation à Hector  
Godin.

2<sup>o</sup> Un acte de vente de la dite Corporation à Hector Godin, manufacturier des Trois-Rivières, d'un lot de terre situé au sud-est de la rue Royale, étant le lot No 53, de la subdivision du lot No 26 du cadastre, pour le prix de \$126.00.

re acte de vente de la  
Corporation à Mlle  
Blanche Girard

3<sup>o</sup> Un autre acte de vente de la dite Corporation à Mademoiselle Blanche Girard, fille majeure des Trois-Rivières, de quatre lots de terre situés au Nord-Est de la rue Laurier, étant les lots Nos 26, 27, 28, et 29 de la subdivision du lot No 26 du cadastre, pour le prix de \$400.00.

re acte de vente et de  
cession de la Corporation  
à Arthur Robert

4<sup>o</sup> Un autre acte de vente et de cession de la dite Corporation à Arthur Robert, Trésorier de la Cité, d'un lot de terre situé au côté nord-est de la rue de La Vérendrye, étant le lot No 59, de la subdivision du lot No 26 du cadastre, pour le prix de \$101.00.

re acte de vente de la  
Corporation à Dame  
Marie Louise Dufresne

5<sup>o</sup> Un autre acte de vente de la dite Corporation à Dame Marie Louise Dufresne, veuve de Octave Girard, de la Cité des Trois-Rivières, de deux terrains à l'ouest de la rue Laurier, étant les lots Nos 36 et 25 de la subdivision du lot No 26 du cadastre, pour le prix de \$202.50. Tous ces actes seront signés suivant les conditions mentionnées aux projets d'actes préparés par J. C. Normand, Notaire, et qui viennent d'être lus devant ce Conseil.

Renvoyé aux Comités Permanents.

Lundi le 4. Août 1913.

9<sup>eme</sup> Motion  
re Billets Promissoi-  
res au montant  
de \$35,726.41

Proposé par W. C. Clément  
Secondé par J. L. Sauschagin.

28

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, en faveur de la Banque d' Hochelaga, un ou des billets promissaires, pour un montant n'excédant pas trente-cinq mille sept cent vingt-six piastres et quarante-et-un centimes (\$35,726.41), à un mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent (5 1/2) l'an, pour les fins suivantes, savoir:

1<sup>o</sup> Six mille trois cent quarante-deux piastres et vingt-cinq centimes (\$6,342.25) pour voirie municipale.

2<sup>o</sup> Neuf mille six cent treize piastres et vingt-quatre centimes (\$9,613.24) pour pavage.

3<sup>o</sup> Douze mille cent quatre-vingt-huit piastres et vingt-six centimes (\$12,188.26) pour l'aqueduc.

4<sup>o</sup> Six mille quatre cent cinquante-quatre piastres et quarante-six centimes (\$6,454.46) pour le département du Feu.

5<sup>o</sup> Mille quatre-vingt-sept piastres et trente-huit centimes (\$1,487.38) pour les Égoûts.

6<sup>o</sup> Quarante piastres et quatre-vingt centimes (\$40.80) pour bateaux passagers et accessoires.

Le tout en conformité des articles 244 et 247 de la Charte de la Cité des Trois-Rivières, et ses amendements. Et que le Trésorier soit en conséquence autorisé à inscrire un montant de débentures suffisant pour couvrir la dite somme de trente-cinq mille sept cent vingt-six piastres et quarante-et-un centimes (\$35,726.41)

Adoptée.

10<sup>eme</sup> Motion  
re acte de cession à  
la Corporation par  
The Lanctôt Realty  
Co.

Proposé par L. P. Mercier  
Secondé par Arthur Bekkeg

29

Que Son Honneur soit autorisé à signer un acte de cession gratuite à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières par The Lanctôt Realty Company.



Lundi le 4 Août 1913

Limités, de certains lots de terre, pour la Corporation, en disposer comme avenues, rues et ruelles, à la charge par la Corporation de faire le plus tôt possible les dites avenues, rues et ruelles, et de payer à la Compagnie la somme de trois cents piastres (\$300.00) pour le prix et valeur de terrains que la Compagnie cède à la dite Corporation, pour le prolongement de la rue projetée Lewis; le tout aux conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par S. E. Normand, notaire, et qui vient d'être lu devant le Conseil, après que l'ingénieur aura signé le plan de la dite Compagnie.

Adoptée.

Proposé par W. E. Clément  
Secondé par J. L. Chaussegriat.

11<sup>ème</sup> Motion.  
sur acte d'achat  
sur Dame Eva Beau-  
chemin 30

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de Dame Eva Beauchemin, veuve de Charles Edouard Baron, de la Cité des Trois-Rivières, tant pour elle-même, qu'en sa qualité de tutrice à ses deux enfants, Madeline et Jean Maurice Baron, d'une lieue de terrains prise sur et au front du lot de terre No 827 du cadastre, pour le prix de \$478.88, tel que déterminé par sentence arbitrale rendue devant M<sup>re</sup> Mercier, notaire, le 28 juillet 1910, et cela, aux conditions mentionnées au projet d'acte préparé par M<sup>re</sup> Alcide Lebrun, notaire, et qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

Proposé par L. P. Mercier  
Secondé par Arthur Bellet.

12<sup>ème</sup> Motion  
sur autorisation au Tri-  
sorier, sur déclarations  
saisies-arrets. 31

Que le Trésorier de la Cité, M<sup>re</sup> Arthur Robert, soit autorisé à faire les déclarations sur saisies-arrets, dans lesquelles la Corporation sera assignée comme Trésorier. Saisies le tout en conformité du Code de Procédure de la Province de Québec.

Adoptée.

Lundi le 4 Août 1913

13<sup>ème</sup> Motion.  
 au Billets Promissaires  
 à Dame veuve Lés.  
 Mongrain & al.

32 Proposé par O. Beaulac  
 Secondé par J. L. Sanschagrin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants, savoir: à six mois de leur date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, en faveur de Dame veuve Lés Mongrain (née Alvinia Silce) pour mille huit cent quatre piastres, daté du 2 juillet 1913; en faveur de Sandy Maillot, pour quinze cents piastres, daté du 7 juillet 1913; en faveur de Alphonse Courteau, pour mille piastres, daté du 8 juillet 1913; en faveur de Wilfrid Lacroix, pour mille piastres, daté du 19 juillet 1913; sous le paiement de divers billets promissaires payés à Gideon Doucet, Joseph Toupine, Hercule Beauchemin, et Daniel Joseph Liou, et en à compte sur un billet promissaire de J. F. Bellefeuille; à signer un billet promissaire en faveur de Dame Thérèse G. Bellefeuille, au montant de seize cents piastres, daté du 10 juillet 1913, en renouvellement d'un billet en faveur de cette dernière pour deux mille cinq cents piastres.

Adopté.

Et le conseil s'est réuni à lundi, le dix-huit août courant, à huit heures du soir.

Arthur Béliveau  
 Greffier.

J. L. Sanschagrin  
 Maire.

Assemblée Régulière  
 18 Août 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, Lundi, le dix-huitième jour d'Août, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
 Messieurs les Echevins

J. O. Tessier,  
 O. Beaulac,

N. E.

Lundi, le 18 Août 1913.

H. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
Arthur Bettez.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re révo-  
cation de la nomination  
de Mr. J. A. Déry, com-  
me avocat de la cité.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai que la résolution  
en date du seize juillet mil neuf cent douze, nommant  
M. Alfred Déry, avocat de la cité en remplacement  
de M. L. J. Blondin, soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 18 Août 1913.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re Règle-  
ment des charretiers  
de charge.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un  
règlement pour amender la section 24 du chapitre  
15 des règlements de ce Conseil, concernant les  
postes de charretiers de charge.

En Conseil, ce 18 Août 1913.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin Art.  
Bettez, re Règle-  
mentation du com-  
merce de viande.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un  
règlement pour amender le chapitre 11 des règlements  
de ce Conseil, concernant les Marchés, re réglementa-  
tion du commerce de viande.

En Conseil, ce 18 Août 1913.

(Signé) Arthur Bettez.

3<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
7 Août 1913.

Lu le troisième rapport des Comités Permanents pour  
l'assemblée du 7 Août 1913, concernant les affaires suivantes, sa-  
voir:

Requête de J. A. Dupresne Val. demandant l'octroi  
d'un bonus de \$50,000 pour les aider à construire un  
grand

Lundi, le 18 Août 1913.

grand hôtel; considération de la motion re vente de terrains à Joseph Fernand Galard, Hector Godin, Marie-Louise Dupresne (veuve Octave Girard), Arthur Robert, M<sup>lle</sup> Blanche Girard; Chef de Police et le Président du Comité de Police et du Feu autorisés à aller à Québec pour visiter une échelle pour incendies; ouverture des rues Hertel, Charlevoix et du Collège; avis aux propriétaires de la rue quartier de mettre leurs trottoirs de la largeur voulue par les règlements; pose de lampes sur l'avenue Laviolette, au coin des rues Richard, Cloutier, Canneton, De Troit et du côté Nord de la voie du C.P.R., rue St. François-Xavier, au coin des rues Cooke, Richard, Cloutier et Canneton; toutes neuf devant être des lampes incandescentes; taillage des arbres pour faciliter l'éclairage des rues; déplacement de la borne fontaine située en face du n<sup>o</sup> 25 rue St. Prosper; Chef de Police autorisé à prendre part à la Convention des Chefs des Départements du Feu, du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 1913, à New-York; réparation de la bâtisse des bouilloires de l'Aqueduc; pavage de l'avenue Laviolette entre les rues St. Joseph et Royale; redressement du trottoir au front de la maison de M<sup>rs</sup>. Ferdinand Trudel, rue St. Prosper; soumissions pour tuyaux en grès pour les rues St. Paul, Whitehead, St. Christophe et St. Catherine, C. Sabelle n<sup>o</sup> 11430, Henri Robert n<sup>o</sup> 11493, et J. B. Loranger n<sup>o</sup> 11415, la soumission de M<sup>r</sup>. J. B. Loranger est acceptée; paiement du passage d'une femme étrangère jusqu'à Magog; demande de Forest & Forest pour réduction des taxes de l'eau pour leur manufacture; laisses sur la table pour étude; lettre de Anselme Trudel re avis de destitution; paiement de \$25.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à M<sup>lle</sup> L. D. Pâquin, pour salaire comme Président des Elections Municipales; demandes d'augmentation de salaire par Hubert Canneton et Joseph Laverdure; salaire du Professeur Henri Weber porté à \$400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> par année; salaire de L. P. Hamel, Assistant-Clerc du Marché-aux-Denrées, porté à \$12.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> par semaine; pose d'un tuyau de six pouces sous la voie du C.P.R., rue St. Philippe, et pose du drainage dans la dite rue entre le pont Godin et la propriété Marcouf.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par H. E. Clément,

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Perma-  
nents pour l'assem-  
blée du 4 Août 1913.

Que

Lundi, le 18 Août 1913.

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du sept Août courant qui vient d'être lu soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

1<sup>er</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 14 Août 1913.

Lu le quatrième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 14 Août 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Paiement du compte de Tertand & Courtois, pour peinture à l'abattoir; lettre d'Arthur Péland offrant de louer l'abattoir; Président du Comité des Chemins chargé de régler la réclamation d'Odolphe Carand pour dommages à sa propriété par le pavé; opinion de l'Aviseur Légal sur un rapport du Chef de Police, se plaignant de Mr. Beaudet, restaurateur; transport gratuit des animaux et des effets pour être exhibés à l'Exposition; passage gratuit sur les ponts durant le temps de l'Exposition; réclamation de Mr. Jules Marchand, au montant de \$ 54.<sup>16</sup>/<sub>100</sub> pour salaire, refusée; peinturage des murs de l'Hôpital Civique et engagement de gardes-malades diplômés selon les besoins; réclamation de François-Xavier Michelin, au montant de \$ 35.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour dommages à son cheval, refusée; lettre de Thomas Chevalier, re entretien des rues, laissée sur la table; construction de trottoirs depuis la Diamond Whitewear Co. jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Catherine, et sur la rue St<sup>e</sup> Catherine jusqu'au N<sup>o</sup> 140; demande d'une lumière au coin des rues St<sup>e</sup> Catherine et St<sup>e</sup> François-Xavier refusée; requête d'Alcide Robichaud, demandant une remise de taxes refusée; pose d'un puits sur la rue St<sup>e</sup> Prosper.

2<sup>e</sup> Motion Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 14 Août 1913.

Proposé par N. E. Clément, Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du quatorze Août courant qui vient d'être lu soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport de l'Ingénieur sur condition de l'Aqueduc

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité, demandant l'abaissement de la pompe N<sup>o</sup> 2, la construction d'un mur à paroi étanche autour des pompes Nos. 1 et 2, pour les protéger contre les eaux hautes du printemps et

Lundi, le 18 Août 1913.

et la pose d'un tuyau de suction additionnel de dix-huit pouces de diamètre avec une installation de cinquante nouvelles pointes, le printemps prochain.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par L. P. Mercier,

Que le rapport de l'Ingénieur, au sujet de la condition de l'Aqueduc, soit adopté et qu'il soit autorisé à faire faire les travaux mentionnés de suite, et à demander des soumissions dans le plus court délai possible.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Officier de Santé, informant le Conseil que, d'après une analyse de l'eau de l'Aqueduc, faite dernièrement, par le Dr. Arthur Bernier, Bactériologiste, du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, il a été constaté que cette eau était de bonne qualité et ne présentait aucun signe de contamination.

Lu trois rapports de l'Inspecteur des Viandes concernant des confiscations de viandes qu'il a faites récemment; ou qu'elles étaient impropres à la consommation.

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que le contrôleur-auditeur de la cité soit autorisé à faire le relevé des livres et établir le bilan de la Corporation, avec privilège de s'adjoindre un aide pour le temps que durera ce travail.

Adoptée.

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par O. Beaulac,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat sous seing privé entre la Corporation et la Compagnie de Téléphone Bell pour un deuxième service d'échange pour l'usage du Bureau du Greffier, aux termes et conditions mentionnés au dit contrat qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

3<sup>e</sup> Motion

Travaux d'amélioration à l'Aqueduc.

Rapport de

l'Officier de Santé, sur analyse de l'eau.

Rapports de

l'Inspecteur des Viandes

4<sup>e</sup> Motion

Autorisation aux Contrôleurs de faire le relevé des livres.

5<sup>e</sup> Motion

Téléphone au Bureau du Greffier.

Lundi, le 18 Août 1913.

6<sup>e</sup> Motion  
Téléphone à l'Abattoir.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat entre la Corporation et la Compagnie de Téléphone Bell pour service d'échange (téléphone) à l'abattoir, suivant les termes et conditions mentionnés au dit contrat sous sceing privé qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Contrôleurs - Achat de clavigraphes.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robert Ryan,  
Que le contrôleur-auditeur de la cité soit autorisé à faire l'achat d'un clavigraph "Underwood" dernier modèle, pour l'usage de son bureau.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Des usines à gaz - Estimés, &c., par L. M. Pacque.

Proposé par Robert Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que Monsieur Louis H. Pacque soit autorisé à venir aux Trois-Rivières pour s'enquérir de la consommation probable du gaz qui pourrait être faite dans la cité, afin d'établir:

- (a) Les revenus probables;
- (b) De faire un estimé approximatif du coût de l'installation d'un système pour la fourniture du gaz dans la cité;
- (c) De faire un estimé approximatif des dépenses pour l'opération d'un tel système et
- (d) Que le Trésorier soit autorisé à lui payer la somme de cinquante piastres par semaine, plus ses frais de voyage, de Toronto à Trois-Rivières et retour, ce travail ne devant pas durer plus de quatre semaines.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
M. Chs. Ed. Vigneault nommé notaire conjoint.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que Mr. Chs. Edouard Vigneault, notaire, de la Cité des Trois-Rivières, soit nommé conjointement, avec Monsieur J. E. Normand, notaire de la Corporation de la cité

Lundi, le 18 Août 1913.

cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Mr. Uld. Martel nommé  
évaluateur.

Proposé par L. O. Mercier,

Secondé par Arthur Pettey,

Que la résolution en date du seize septembre 1912, nommant M. Anselme Trudel évaluateur permanent, soit rappelée et annulée, et que Mr. Uldoric Martel soit nommé au lieu et place du dit Anselme Trudel, aux mêmes salaires et conditions, le dit M. Martel devant entrer en charge dès demain, le 19 courant; qu'il soit de plus résolu que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer au dit Anselme Trudel le montant de son salaire jusqu'au premier septembre prochain.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire  
en faveur de M. David  
Durand.

Proposé par L. O. Mercier,

Secondé par Robert Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. David Durand, un billet promissoire au montant de dix-huit cents piastres, à six mois de la date du douze août courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, en paiement des billets de M. J. F. Bellefeuille et Michel Côté.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à  
M. Art. Robert.

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par L. O. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la cité des Trois-Rivières à M. Arthur Robert, trésorier de la cité, d'un terrain situé au côté nord-est de la rue De La Vérendrye, étant le lot numéro cinquante-neuf de la subdivision du lot No. vingt-six du cadastre, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par T. E. Normand, notaire, qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire  
en faveur de M. Onés.  
Blanchet.

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par L. O. Mercier,

Que Son Honneur le Maire  
soit



Lundi, le 18 Août 1913.

soit autorisé à signer un billet au montant de \$1,900.00 en faveur de Onésime Blanchet, daté du 7 août 1913, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, à six mois de sa date, en renouvellement d'un billet en faveur du même, pour le même montant, daté du 7 février 1908.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
M. nap<sup>l</sup>. Duchesne.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Robert Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Napoléon Duchesne, fils de Raphaël, de Trois-Rivières, d'un emplacement situé au côté sud-ouest de la rue de La Vérendrye, étant le lot No. 6<sup>y</sup> de la subdivision du lot No. 26 du cadastre, pour le prix et somme de \$101.00, et cela, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par J. O. Lemire, Notaire, et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
M. Jos. Ferd. Fafard.

Proposé par Robert Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Joseph Fernand Fafard, arpenteur-géomètre, de la Cité de Québec, d'un lot de terre situé au nord-est de la rue Laurier, étant les numéros vingt-cinq, trente-sept et trente-huit de la subdivision du lot No. vingt-six du cadastre, pour le prix de trois cents piastres, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par J. E. Normand, Notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Oct. Girard.

Proposé par Robert Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Dame Marie-Louise Despresne, veuve de Octave Girard, de cette dite Cité, de deux terrains situés à l'ouest de la rue Laurier et étant les

Lundi, le 18 Août 1913.

les lots numéros trente-six et vingt-cinq de la subdivision du lot No. vingt-six du cadastre, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par F. E. Normand, notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrains à  
Delle Blanche Girard.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robert Ryan,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la cité des Trois-Rivières à Demoiselle Blanche Girard, de cette dite cité, de quatre lots de terre situés au nord-est de la rue Laurier, étant les lots numéros vingt-six, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf de la subdivision numéro vingt-six du cadastre, pour le prix de quatre cents piastres suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par F. E. Normand, notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
M. Hector Godin.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robert Ryan,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la cité des Trois-Rivières en faveur de M. Hector Godin, manufacturier, de la cité des Trois-Rivières, d'un lot de terre situé au sud-est de la rue Laurier et étant le numéro cinquante-trois de la subdivision vingt-six du cadastre, pour le prix de cent vingt-six piastres, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par F. E. Normand, notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 235.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le projet de règlement intitulé : "Chapitre 235, Règlement concernant le prolongement de la rue Ste. Julie" soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté, et que le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat avec Charles Pagé au prix de cinq centins du pied en superficie, et que la résolution passée par ce Conseil le 26 Juillet 1911, rappelant l'adoption d'un

Lundi, le 18 Août 1913.

d'un rapport du Comité des Chemins, et dont il a été donné avis à l'assemblée du 4 Août 1913, soit annulée à toute fin que de droit.

Chapitre 235.  
Règlement concernant  
le prolongement de la  
rue Ste Julie.

Chapitre 235.

Règlement concernant le prolongement de la rue Ste Julie, dans le quartier Notre-Dame, en cette cité.

Attendu qu'un certain nombre de contribuables ont demandé l'ouverture d'une rue sur les terrains de M. Chs. Pagé dans le quartier Notre-Dame;

Attendu qu'il serait utile et avantageux de faciliter les communications et la circulation du trafic dans cette partie de la cité;

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

Sec. 1. - Il sera ouvert une rue de quarante-trois pieds de largeur sur une longueur de six cent quatre-vingt-dix pieds dans sa ligne nord-est et six cent quatre-vingt-douze pieds dans sa ligne sud-ouest, et prenant là une largeur de quarante pieds sur une longueur de deux cent soixante-onze pieds dans sa ligne nord-est et trois cent dix pieds dans sa ligne sud-ouest, joignant du côté nord-est au terrain appartenant ci-devant à M. M. Cooke et Pagé et du côté sud-ouest au chemin de Fer du Pacifique Canadien joignant vers le sud-est à la rue Cooke et vers le nord-ouest à la rue projetée De Troif, ce dit terrain faisant partie du lot numéro onze cent soixante-quatre des plan et livre de renvoi officiels du cadastre, d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières. Et un autre petit terrain faisant également partie du dit lot numéro onze cent soixante-quatre, ayant trente-deux pieds de large à la rue Deschamps, sur trente-huit pieds de largeur à l'autre extrémité, d'environ quatre-vingt-dix-sept pieds dans sa ligne sud-est et cent vingt-quatre pieds dans sa ligne nord-ouest, toutes les susdites mesures sont au pied anglais, joignant cette dernière partie de terrain, dans cette ligne ci-devant à Messieurs Désaulniers et Lajoie, le tout tel que démontré au plan annexé au présent règlement et préparé par M. Benjamin Bourgeois, Arpenteur-Geomètre, en date du premier Août,

mil

Lundi, le 18 Août 1913.

mil neuf cent treize.

Sec. 2. — La dite rue portera le nom de rue Ste. Julie et sera considérée à toute fin que de droit comme chemin public.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que le Règlement concernant les Attributions des Officiers soit lu une première fois.

Adoptée.

Le Greffier donne communication au Conseil d'un avis de la Compagnie de tramway des Trois-Rivières, l'informant que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite Compagnie aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville, Mercredi, le 3 Septembre prochain (1913), à huit heures P. M.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le deux Septembre prochain, à huit heures du soir.

Arthur Biliveau  
Greffier.

J. P. Mercier

Maire.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Mardi, le deuxième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

En l'honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lu

20<sup>e</sup> Motion  
Règlement re attributions. — 1<sup>re</sup> lecture.

Avis d'assemblée de la C<sup>ie</sup> de Tramways.

Adjournement.

Assemblée Régulière  
2 Septembre 1913.

Mardi, le 2 Septembre 1913.

5<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
28 Août 1913.

Sur le cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 28 Août 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Les Comités suggèrent de nommer un Comité composé de M<sup>r</sup>. l'Échevin Mercier, du Greffier, du Trésorier et du Contrôleur, pour examiner, réviser et grossier le règlement la première fois au Conseil, concernant les attributions des officiers du Conseil, ainsi que pour préparer les amendements à la Charte; autorisation au Trésorier d'engager un employé pour son bureau, avec un salaire de soixante piastres (\$60.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) par mois; la demande de la North Shore Power Co. de changer la date des paiements que la Corporation est obligée de faire à cette Compagnie, en vertu du contrat de 1894, savoir: Faire ses paiements chaque mois au lieu d'une fois par année, est refusée, mais ordre est donné au Contrôleur d'exiger les comptes chaque mois, afin qu'ils puissent être vérifiés par lui chaque mois; autorisation au Trésorier de payer à Alexis Princeville Debeaujour, trois piastres (\$3.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) par jour, pour la taille des arbres; autorisation au Trésorier de payer à Hubert Panneton un salaire de quinze piastres (\$15.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) par semaine, à compter du 25 Août 1913; autorisation à M<sup>r</sup>. P. Parent d'engager Moïse Panneton, comme son assistant, avec un salaire de quinze piastres par semaine; autorisation au Trésorier de payer vingt-cinq piastres (\$25.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) à Harry Buckley pour construire une bâtisse sur le terrain du dépôt; le Greffier est autorisé à acheter un brappeau pour le Hôtel-de-Ville; une requête de Chs. Dupont Albert et autres, demandant le prolongement de la rue St. Geneviève depuis le Manège jusqu'à la rue St. Paul, (b) le prolongement de la rue Hertel depuis la rue Des Commissaires jusqu'à vers l'extrémité nord des terrains de Martel & Dufresne, (c) le prolongement de la rue St. Prosper jusqu'à la rue Hertel projetée, et un rapport de l'Ingénieur sur icelle, sont laissés sur la table; lumière accordée au coin des rues Hertel et Des Commissaires, une autre au coin des rues Laurier et St. Olivier, et une troisième au coin des rues Laurier et St. Denis; une requête de Oboud & Frère et autres, demandant le pavage de la rue Du Platon et d'une partie de la rue Des Forges est laissée sur la table; rapport de l'Inspecteur de Ville,

sur

Mardi, le 2 Septembre 1913.

sur un rapport du Chef de Police à lui référé par le Comité le 14 Août 1913, laissé sur la table; l'Ingénieur est autorisé à acheter une pompe pour les travaux de l'aqueduc, s'il le juge nécessaire; congé, pour cause de maladie, jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 1913, est accordé à Joseph Landry, et le Trésorier est autorisé à payer son salaire durant sa dernière maladie et durant son congé; une lettre de Camille Salvas demandant d'être engagé, comme ingénieur mécanicien à bord du nouveau bateau de la Corporation, est laissée sur la table; un avis de liquidation de The Canada Iron Corporation Ltd. est laissé sur la table; un protêt de Frank B. Stockwell, enjoignant à la Corporation de lui accorder une licence pour voitures-autobus, laissé sur la table; en réponse à une lettre de M. Louis Garbi, offrant de faire du pavage, au prix de \$1.40 la verge carrée, le Secrétaire est autorisé à l'informer par écrit que la Corporation ne croit pas devoir faire de pavage dans le moment; le changement du poste des charretiers de charge de la rue St. Antoine à un autre endroit, demandé par une lettre de J. H. Bourassa, est accordé.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
28 Août 1913.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 28 Août dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport No. 3  
du Comité des Finances,  
du 1<sup>er</sup> au 31 Août  
1913.

Sur le rapport No. 3 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-jointes, du 1<sup>er</sup> au 31 Août 1913, pour un montant total de \$24,546.<sup>96</sup>/<sub>100</sub>.

2<sup>ème</sup> Motion  
Adoption du rapport  
No. 3 du Comité des  
Finances.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport No. 3 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Requête

Mardi, le 2 Septembre 1913.

Requête de  
la Dominion Man-  
ufacturers Limited.

Requête de la Dominion Manufacturers Limited,  
demandant que les immeubles entrés au nom de Mm.  
Girard & Godin au Rôle d'Évaluation pour 1913, soient  
portés au nom de la dite Compagnie.

Accordée.

Opinion légale  
de M<sup>re</sup> J. L. Perron,  
re Tramways.

Le Greffier donne lecture d'une opinion légale  
de M<sup>re</sup> J. L. Perron, concernant la question  
des Tramways électriques.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que les propriétaires du côté nord-est de la  
rue St. Fr.-Xavier depuis la rue Defoi jusqu'à la  
rue Ste. Catherine et les propriétaires du côté sud-est  
de la rue Ste. Catherine jusqu'au No 140 de la dite rue  
soient notifiés d'avoir à faire un trottoir de première  
classe au front de leurs propriétés, dans les huit jours  
après le dit avis.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Re trottoirs, rues  
St. Fr.-Xavier et  
St. Catherine.

4<sup>e</sup> Motion  
Main-levée d'hyp-  
othèque à la Habas-  
so Cotton Co. Ltd.

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par Arthur Bettey,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de main-levée d'hypothèque à The Habasso  
Cotton Company Limited conformément aux sections 3, 6 et 11  
du règlement Chap. 153 lequel projet d'acte a été préparé  
par T. E. Normand notaire et qui vient d'être lu devant  
le Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Destitution de Mr.  
J. A. Désy, comme  
Avocat de la Cité.

Proposé par Arthur Bettey,

Secondé par Robert Ryan,

Que la résolution de ce Conseil passée  
le 16 juillet 1912, nommant Alfred Désy, avocat de la  
Cité soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires

Proposé par Robert Ryan,

Secondé par Arthur Bettey,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires: (a) en faveur de Paul Robert  
daté du 22 Août 1913, à six mois, à 5% l'an, au montant de  
mille piastres (\$1000.00), pour compte sur un billet promissaire  
en faveur de Dame Jules Dumoulin; (b) en faveur  
de

Mardi, le 2 Septembre 1913.

de Héré benest daté du 28 Août 1913, à six mois, à 5% l'an, au montant de \$1,000.00, en renouvellement d'un billet de \$2,000.00; (c) en faveur de Napoléon Lamy, daté du 2 septembre 1913, à six mois, à 5% l'an, au montant de \$3,000.00, en paiement d'un billet promissoire en faveur de J. H. Ricard.

Adoptée.

1<sup>re</sup> Motion  
Poste des charretiers  
de charge transféré  
de la rue St. Antoine  
au Marché-à-Boin.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le poste des charretiers de charge sur la rue St. Antoine, au côté du marché aux denrées, soit aboli, et que, ce poste soit transféré au côté est du marché-à-Boin, et à l'avenir, il est ordonné aux dits charretiers de placer et faire stationner leurs voitures à cet endroit.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Mr. J. D. Trudel Val.  
pour l'élargir la rue  
St. Prosper.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par Robert Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de Joseph Ferdinand Trudel et de son épouse, d'une certaine lisière de terrain de cinquante pieds de longueur par trois pieds de largeur, sur le côté nord-ouest de la rue St. Prosper, nécessaire pour l'élargissement de la dite rue, pour le prix et somme de soixante-et-quinze piastres, suivant acte préparé par T. B. Normand, notaire, qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain  
à Mr. Borromé Brayette  
dit Ned.

Proposé par Robert Ryan,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente à Mr. Borromé Brayette dit Ned, d'un terrain de 50 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, étant le lot No. 24 de la subdivision du lot No. 26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de cent piastres et cinquante centins (\$100.50), aux conditions mentionnées au projet d'acte préparé par J. O. Trudel, notaire, et qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

Proposé



Mardi, le 2 Septembre 1913.

10<sup>e</sup> Motion  
Compteur pour finies  
de l'eau de l'Aqueduc.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que Mr. l'Ingénieur de la Cité soit  
autorisé à faire venir un mesureur pour mesurer  
la quantité d'eau dépensée dans l'Aqueduc.  
Adoptée.

Dépêche de  
Bachman & Co., re  
installation projetée  
d'un système de gaz.

Que une dépêche télégraphique de Messrs.  
Bachman & Co., de Philadelphie, Pa., demandant si  
le conseil serait disposé à accorder une franchise  
pour l'installation d'un système de gaz moderne  
à des gens qualifiés à cette fin.

Adjournement.

Le conseil se réunit au 15 septembre 1913

Arthur Bégin  
Maire

Assemblée Régulière  
15 Septembre 1913.

Une assemblée régulière du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville,  
Lundi, le quinzième jour de septembre, en l'an de Notre  
Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq  
membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Chevins

J. O. Pessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bégin.

6<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
4 Septembre 1913.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lu le sixième rapport des Comités Permanents,  
pour l'assemblée du 4 septembre 1913, concernant les affaires  
suivantes, savoir:

Vos Comités suggèrent d'autoriser M. Parent  
de faire des réparations à la cheminée de la bâtisse de  
l'Aqueduc,

Lundi, le 15 Septembre 1913.

L'Acqueduc, de faire entrer le charbon et de faire nettoyer les alentours des bâtisses; autorisation au Trésorier de payer à J. O. Désy, avocat, un compte au montant de trois cent cinquante-huit piastres et quarante centimes (\$358.<sup>40</sup>/<sub>100</sub>), pour salaire et honoraires sur causes; salaire du Capitaine Lewis, à bord du vapeur Glacial porté à \$88.<sup>50</sup>/<sub>100</sub> par mois; une lettre de George Merrisette, demandant de diviser l'hypothèque en faveur de la Corporation sur ses propriétés des rues Du Château et Du Platon, est laissée sur la table; le Trésorier est autorisé à faire la remise de taxes demandée par Mr. Frédéric Benoit, sur production d'affidavit établissant la véracité des faits; une lettre de James Patterson, demandant la pose de l'aqueduc et des drainages jusqu'à la rue Kingras, et des trottoirs sur les rues St. Paul et Kingras, et une autre de D<sup>me</sup> B. Trotter, demandant l'eau et le drainage dans sa propriété, sont laissées sur la table; une requête d'Hector Bastarache et autres, demandant l'ouverture de la rue de La Vérendrye jusqu'à la rue St. Philippe, et la pose des tuyaux de drainage depuis la rue Royale jusqu'à la propriété d'Hector Bastarache, est laissée sur la table; Mr. Parent est autorisé à demander des soumissions pour une bâtisse pour le Marché aux Animaux projeté; offrir à D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> S. Thibault et à Emery Julien cinquante centimes (50¢) du pied carré, pour le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Prosper en face de leurs propriétés; accepter les conditions de Josaphat Dival, consentant à céder sa propriété au coin des rues Laurier et St. Philippe, pour prolonger la rue Laurier, en lui fournissant un terrain pour y transporter ses bâtisses, et lui payant mille piastres (\$1,000) pour ses frais de transport et son trouble; autorisation à l'Inspecteur de Ville de faire les travaux nécessaires pour empêcher l'eau de la rue d'entrer dans le soubassement de la maison de Dame V<sup>oe</sup> F. F. Belisle; autorisation au Trésorier de payer quinze piastres (\$15.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) à John Cormier, pour un habit endommagé à bord du vapeur "Glacial"; une lettre de Téléphore Schiller, demandant d'entrer au service de la Corporation, est laissée sur la table; une lettre de la North Shore Power Co., informant la Corporation que, Ralph B. McDunnough a été remplacé par E. J. Reid, comme gérant de cette compagnie, est laissée sur la table; une lettre de Côté & Michaud, offrant à

la

Sundi, le 15 Septembre 1913.

la Corporation de faire du pavage en Rocmac, est laissée sur la table; une requête de F. F. Farmer et autres, demandant que la Corporation entre en pourparler avec Olyandre Harineau, pour l'engager à transporter sa manufacture, du coin des rues St. Olivier et Bonaventure à un endroit en dehors du centre de la ville, est laissée sur la table; autorisation à l'Inspecteur de Ville de faire enlever le terrassement situé près du kiosque, dans le Caré Champlain; que le salaire de J. O. Desilets, agissant temporairement comme Assistant-Greffier, soit de neuf cents piastres (\$900.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) l'an; ordre à l'Inspecteur de Ville de faire poser des lampes électriques de 16 C. P., dans le Caré Champlain.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 4 Septembre 1913.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 4 Septembre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 Septembre 1913.

Lu le septième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 11 Septembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Vos Comités suggèrent d'accepter les croquis présentés par l'Architecte Ousselin, pour une station de Police et de Feu sur la rue St. Maurice, et de charger Mr. Ousselin de terminer les plans et devis le plus tôt possible, afin de demander des soumissions; l'offre de The Prescott & Ogdensburg Ferry Company Limited, de vendre le bateau "City of Bellefille", est refusée; autorisation au Trésorier de payer un compte de la North Shore Power Co., au montant de \$237.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, pour charbon fourni à l'Aqueduc; une réclamation de \$374.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> de dommages à la pompe N° 2, par la North Shore Power Co., est refusée; autorisation au Trésorier de payer \$94.<sup>12</sup>/<sub>100</sub> à la North Shore Power Co., pour un clapet horizontal N° 1; une lettre de la North Shore Power Co., demandant d'être relevée de certaines responsabilités, quant à la pression de l'eau, est laissée sur la table, et copie du rapport de l'Ingénieur est envoyée à cette Compagnie; la demande de la Three-Rivers Athletic Association, Ltd., de raccorder leur tuyau d'égout, est laissée sur la table; la demande de drainage

sur

Lundi, le 15 Septembre 1913.

sur l'Arène Laviolette, par Moise Hasson, est laissée sur la table; pose de lumières incandescentes sur le chemin conduisant à la Wayagamack, depuis la rue St. Maurice jusqu'au pont Dansereau; l'offre de la Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis, de vendre à la Corporation le vapeur "Orléans", est refusée; autorisation à F. P. Hamelin de fournir les plans et spécifications pour la construction d'un bateau pour la traversée, pour la somme de quatre cent soixante-et-quinze piastres (\$475.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), payable après délivrance et approbation par le Conseil; autorisation au Trésorier de payer \$3.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à L. O. Guillet, avocat, pour dommages réclamés par G. B. Belland et frais de lettre; autorisation au Greffier à s'engager une personne connaissant la sténographie et la claviergraphie à raison de \$10.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> par semaine; prière au Maire à faire partie du Comité Général de "The Canadian Peace Centenary Association"; pose de lumière à l'abattoir autorisée; pose de panneaux vitrés autorisée pour l'étal de J. H. Ricard, au Marché-auf-Derrière.

2<sup>e</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 Septembre 1913.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 Septembre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport de l'Ingénieur de la Cité, concernant la focalisation des fuites d'eau dans les systèmes de distribution de l'Acqueduc, et les instruments employés pour cette fin.

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité, concernant la focalisation des fuites d'eau dans les systèmes de distribution de l'Acqueduc, et les instruments employés pour cette fin.

Rapport du Chef de Police, re Wilb. Cossette.

Lu un rapport du Chef de Police, recommandant la nomination de Wilbrod Cossette, comme Constable et Pompier, en remplacement de O. Belland, démissionnaire.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettes,

Que Monsieur Wilbrod Cossette soit nommé membre du Corps de police et de la brigade du feu, en remplacement de Monsieur O. Belland, démissionnaire, tel que demandé suivant le rapport du Chef de Police, et avec cela le salaire de première année, suivant l'échelle de salaire établie par la résolution de ce Conseil

3<sup>e</sup> Motion  
Re-nomination de Wilb. Cossette, Constable et Pompier.

# Lundi, le 15 Septembre 1913.

Conseil en date du 2 Juillet 1912.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police,  
re Convention Dept. de Feu.

Lu un rapport du Chef de Police, re la grande Convention Internationale des Chefs de Brigades de Départements de Feu, tenue à New-York, du 1<sup>er</sup> au 6 Septembre courant.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. S. P. Biqué  
nommé Avocat  
de la Cité.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Monsieur Louis-Philippe Biqué, Conseil du Roi, Avocat, soit nommé Avocat de la Cité, en remplacement de Monsieur J. A. Déry, aux mêmes salaire et conditions.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement  
à la motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par J. L. Sanschagrin, en amendement,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Monsieur Charles Bourgeois soit nommé Avocat de la Cité, au lieu de Louis-Philippe Biqué, Avocat.

L'amendement est rejeté sur division de quatre contre et deux pour, savoir:

Contre:  
Ryan,  
Mercier,  
Bettez,  
Clément,

Pour:  
Beaulac,  
Sanschagrin.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur même division.

6<sup>e</sup> Motion  
Mesureur pour  
fuites d'eau.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,

Qu'il soit ordonné à l'Ingénieur de poser le mesureur reçu, afin de faire connaître les fuites dans le système de l'Aqueduc.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$1,000 en fav. de M<sup>lle</sup> Louise Pleau  
\$2,000 " " la B. Monisette  
\$1,500 " " Frank Surprenant

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer trois billets promissaires en faveur: —  
(a) de Louise Pleau, au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à six mois du 4 Septembre 1913, en paiement de la balance due sur billet de Héré Genest et en à compte sur billet de Frank Surprenant;

(b)

Lundi, le 15 Septembre 1913.

(b) de G. B. Morrisette, au montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à six mois du 4 Septembre 1913, en paiement de la balance due sur billet de Frank Surprenant et en à compte sur billet de Dame Veuve O. Beaudry;

(c) de Frank Surprenant, au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à six mois du 4 Septembre 1913, pour à compte sur billet de Dame Veuve O. Beaudry;

Lesdits billets portant intérêt au taux de 5% par année.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six Octobre prochain, à huit heures et demie du soir.

Alain Sélincau  
Greffier.

J. Tessier  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 19 Septembre 1913.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Samedi, le vingt de Septembre courant, à neuf heures du soir, concernant certains amendements à faire au Règlement, Chapitre 229, concernant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, &c.

(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

Assemblée Spéciale  
20 Septembre 1913.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le vingtième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire

J. A. Tessier,

Messieurs

Samedi, le 20 Septembre 1913.

Messieurs les Echevins

W. E. Plément,  
L. P. Tessier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Avis de motion de  
l'Echevin Robt. Ryan  
rel' emission de debentures.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement ordonnant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendiés, les rues, les chemins, places publiques, bateaux traversiers et le Département du Feu, ainsi que pour rappeler et annuler le Chapitre 229 des Règlements de ce Conseil, passé le 17 Mars 1913, rappelant et annulant le Chapitre 213 et ordonnant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc et autres fins.

En Conseil, ce 20 Septembre 1913.

(Signé) Robt. Ryan.

Et la séance est levée.

Arthur Bettez  
Greffier.

J. P. Tessier  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 27 Septembre 1913.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le vingt-neuf de Septembre courant, à huit heures et demie du soir, concernant la prise en considération d'un règlement ordonnant l'émission de quatre cent soixante-quinze mille piastres (\$475,000) de débentures, pour différentes fins, et la signature d'un contrat avec "The Canadian Fire Hose Company", pour achat d'une voiture d'échelles à incendies, ainsi qu'une résolution demandant le pavage du Chemin des Forges.

(Signé) J. P. Tessier,  
Maire.

Lundi, le 29 Septembre 1913.

Assemblée Spéciale  
29 Septembre 1913.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. O. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Lu un rapport de l'Avocat de la Cité, re Règlement Chapitre 236, concernant l'émission de débetures pour le pavage, le drainage, &c.

Proposé par Robt Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le Règlement Chap. 236, intitulé: Règlement pour rappeler et annuler les Règlements de ce Conseil portant les Nos. 213 et 229, respectivement, et concernant l'émission de débetures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendiés, les rues, les chemins, places publiques, bateaux-traversiers, Département du Feu, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

### Chapitre 236.

Attendu que le 13 Décembre 1911, il a été passé par ce Conseil un règlement intitulé: Règlement No. 213 concernant l'émission de débetures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendiés, les rues, les chemins, places publiques, bateaux-traversiers et le Département du Feu;

Attendu que, subséquemment, le 1<sup>er</sup> jour de Mars, 1913, il a été passé un autre règlement intitulé: Chapitre 229, Règlement pour rappeler et annuler le chapitre deux cent treize (213) des Règlements de ce Conseil;

Et attendu qu'il est à propos que ces deux règlements soient abrogés et annulés, et qu'un nouveau règlement leur soit substitué, à ces fins, ce Conseil décrète:—

1. que

Rapport de  
l'Avocat de la Cité,  
re Chap. 236, émission  
de débetures.

1<sup>ère</sup> Motion  
Re Règlement Chap.  
236, concernant  
l'émission de débetures pour pavage,  
drainage, &c.

Chapitre 236.  
Règlement pour  
rappeler les Règlements  
Nos 213 et 229, et con-  
cernant l'émission de  
débetures pour le  
pavage, le drainage,  
&c.



Lundi, le 29 Septembre 1913.

1. Que le projet de règlement N<sup>o</sup> 236 intitulé: Règlement pour rappeler et annuler les règlements de ce Conseil, portant les numéros 213 et 229 respectivement, et concernant l'émission de débentures pour le pavage, le drainage, l'aqueduc, les incendies, les rues, les chemins, places publiques, bateaux traversiers et le département du feu, soit lu et adopté.

Attendu que la Corporation de la cité de Trois-Rivières, en vertu des dispositions de divers actes de la Législature de la Province de Québec, ci-après mentionnés, est autorisée à emprunter certaines sommes d'argent pour les fins indiquées dans les dits actes, savoir:

(a) En vertu de l'acte 8, Edouard VII, ch. 86, art. 13, par. 3, le montant de vingt-cinq mille piastres à être affecté exclusivement aux travaux nécessaires de drainage et d'égouts;

(b) En vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 2, le montant de cinquante mille piastres à être employé exclusivement au pavage ou macadamisage des rues de la cité;

(c) En vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 3, le montant de cinquante mille piastres à être affecté exclusivement à l'amélioration et la continuation de la construction de l'aqueduc;

(d) En vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 4, le montant de cinquante mille piastres à être exclusivement affecté aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts;

(e) En vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 5, le montant de vingt-cinq mille piastres à être affecté exclusivement à l'achat de pompes à incendies, installation de télégraphe d'alarme et autres accessoires et améliorations nécessaires au Département du Feu;

(f) En vertu de l'acte 1, Geo. V, chap. 50, art. 12, par. 6, le montant de vingt-cinq mille piastres à être employé exclusivement à l'élargissement et à l'amélioration des rues et chemins;

(g) En vertu de l'acte 1, Geo. V, Chap. 50, art. 12, par. 7, le montant de vingt-cinq mille piastres à être affecté exclusivement à l'achat ou à la construction d'un bateau traversier;

(h) En vertu de l'acte 9, Edouard VII, ch. 84, art. 1, le montant de cent cinquante mille piastres pour appropriation de terrains pour l'élargissement des rues;

(i)

Lundi, le 29 Septembre 1913.

(i) En vertu de l'acte 1, Geo. V, 2<sup>ième</sup> session, ch. 61, art. 31, par. 1, le montant de vingt-cinq mille piastres à être affecté exclusivement à la construction, réparation ou entretien de bateaux passeurs, pour faciliter l'accès par eau à la cité;

(j) En vertu de l'acte 1, Geo. V, 2<sup>ième</sup> session, ch. 61, art. 31, par. 2, le montant de cinquante mille piastres à être affecté exclusivement à l'amélioration des rues, chemins ou autres places publiques;

Et attendu qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la Cité de Trois-Rivières d'utiliser les dits pouvoirs d'emprunt et d'émettre, en vertu d'iceux, des débentures au montant de quatre cent soixante-quinze mille piastres.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité de Trois-Rivières, comme suit, savoir:

1. La Corporation de la Cité de Trois-Rivières, conformément aux pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés en vertu des actes ci-dessus mentionnés, empruntera la somme de quatre cent soixante-quinze mille piastres, et, à cette fin, émettra 950 débentures de cinq cents piastres chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans, du premier Mai, mil neuf cent treize;

2. (a) La dette créée par l'émission des susdites débentures en vertu de l'acte 8, Edouard VII, ch. 86, art. 13, par. 3, sera désignée sous le nom de dette de drainage;

(b) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 2, sera désignée sous le nom de dette de pavage;

(c) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 3, sera désignée sous le nom de dette de l'aqueduc;

(d) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 4, sera désignée sous le nom de dette de drainage;

(e) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 5, sera désignée sous le nom de dette du département du feu;

(f) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 6, sera désignée sous le nom de dette des chemins;

(g) celle créée en vertu de l'acte 1, Geo. V, ch. 50, art. 12, par. 7, sera désignée sous le nom de dette de la Traverse;

(h) celle créée en vertu de l'acte 9, Edouard VII, ch. 84, art. 1, sera désignée sous le nom de dette de l'élargissement des rues;

(i)

Lundi, le 29 Septembre 1913.

(i) celle créée en vertu de l'acte I, Sec. V, 2<sup>ème</sup> session, Ch. 61, art. 31, par. 1, sera désignée sous le nom de dette de la traverse;

(j) celle créée en vertu de l'acte I, Sec. V, 2<sup>ème</sup> session, Ch. 61, par. 2, sera désignée sous le nom de dette des places publiques;

3. Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel, lesquels coupons seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-similé de la signature du Trésorier de la Cité, et seront payables les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année;

4. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau du Trésorier de la Cité de Trois-Rivières, à Trois-Rivières;

5. Les dites débentures seront émises sous le sceau du Maire de la Cité, le contresceau du Trésorier de la Cité et le sceau de la Corporation; Elles seront datées du premier Mai, mil neuf cent treize, et enregistrées par le Trésorier dans un registre tenu à cet effet;

6. L'intérêt semi-annuel sur les dites débentures sera payable à même les revenus de la Cité et les fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de la dite Cité, pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, et sera de un pour cent du montant des débentures émises;

7. Le règlement portant le numéro "Chapitre 213" reste abrogé;

8. Le règlement portant le numéro "Chapitre 229" est abrogé;

9. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Attendu que par le Statut 8 Ed. VII, Ch. 86, Sec. 16, 1908, il est décrété que: Le Secrétaire-Trésorier de la Cité, peut signer les coupons de débentures émises par la Cité, au moyen d'un cachet portant le fac-similé de sa signature et qui aura été au préalable approuvé par le Conseil, et qui sera exclusivement consacré à cet usage;

Il est proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le cachet portant le fac-similé de la signature du Trésorier, actuellement entre ses mains, et par lequel

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Re cachet du fac-  
similé de la signature  
du Trésorier.

Lundi, le 29 Septembre 1913.

lequel sont écrits ces mots, "Arthur Robert", soit approuvé et il est déclaré par la présente résolution que ce dit cachet est exclusivement consacré à la signature des coupons annexés aux déventures émises par la Cité.

Adoptée.

Lecture est donnée d'un contrat, sous seing privé, pour l'achat d'une voiture à échelle "Seagrave Hook and Ladder Truck City, No. 9<sup>a</sup> Special".

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat, sous seing privé, pour l'achat d'une voiture à échelle "Seagrave Hook and Ladder Truck City No. 9<sup>a</sup> Special" pour le prix de trois mille six cent cinquante piastres (\$3,650.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) F. O. B. Walkerville, telle que décrite dans les spécifications et avec les appareils mentionnés dans les dites spécifications annexées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Attendu qu'il est urgent, tant pour la Cité des Trois-Rivières que pour un grand nombre de paroisses du district des Trois-Rivières, que le chemin, appelé "Chemin des Forges", à partir du pont "Le Jeune" jusqu'aux limites Nord de la Cité, soit macadamisé;

Attendu que la Cité des Trois-Rivières a fait des dépenses considérables pour macadamiser ses rues, depuis quelques années;

Attendu qu'il y a peu d'habitations sur le parcours du dit chemin;

Attendu que le dit Chemin des Forges est un artère qui conduit aux paroisses de St. Étienne, St. Barnabé, St. Boniface, Shawenegan Falls, St. Flore, Grand'Ère et Les Piles;

Attendu qu'il serait dans l'intérêt non seulement de la Cité des Trois-Rivières, mais du public en général, que cette partie de chemin soit macadamisée, suivant la "Loi des Bons Chemins" de Québec;

Il est proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières

3<sup>e</sup> Motion

Contrat pour achat  
d'une voiture à échelles  
pour incendies.

4<sup>e</sup> Motion

Concernant le  
macadamisage  
du Chemin des  
Forges.

Lundi, le 29 Septembre 1913.

Trois-Rivières demande au Gouvernement de la Province de Québec la faveur de faire macadamiser cette partie du "Chemin des Forges" depuis "Le Pont Le Jeune" jusqu'à la limite Nord de la Cité tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente résolution, suivant la loi des Bons Chemins de Québec.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Arthur Biliveau  
Greffier.

H. Hérier  
Maire.

Assemblée Régulière.  
6 Octobre 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le sixième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. W. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettey.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lu le huitième rapport des Comités Permanents, pour les assemblées du 18 et du 22 Septembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

La continuation du pavage sur la rue Royale, entre les rues St. George et St. Roch, en "Tavie", et sur la rue Alexandre, entre les rues St. et Notre-Dame, en "Cocmac"; continuation de l'engagement de L. H. Baugue, pour une semaine; réparation du "Capeur Glacial", à Lévis; ouverture des soumissions de Isabelle & Frère, au montant de \$675.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et de Hon. Roy & H. Leod au montant de \$888.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour la construction d'un "Marché aux-Animaux", la soumission de Isabelle & Frère étant acceptée; exemption à George Allen de la taxe sur loyer d'une chambre;

acceptation

8<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour les assemblées du  
18 et du 22 Septembre  
1913.

Lundi, le 6 Octobre 1913.

acceptation d'une invitation au Maire, par "The International Brotherhood of Teamsters", pour rencontrer le Président et le Secrétaire-Général de cette société; achat d'une Couilloire au prix de \$190 pour l'Abattoir; pose d'un tuyau de drainage de neuf pouces dans la partie Ouest de la rue Notre-Dame; un rapport du Chef de Police et un autre du Médecin du Bureau de Santé, au sujet d'une jeune fille malade, dans un langar, sont laissés sur la table; une invitation au Maire d'assister à la Convention de la Ligue Municipale Nationale, à Toronto, est laissée sur la table; une réclamation de J. O. Desilets pour dommages causés à sa propriété, est refusée; une offre de vente du vapeur "City of Chatham" par la "St. Joe Island and Soo Line, Limited", est laissée sur la table; l'engagement temporaire de Paul St. Pierre, comme Assistant-Evaluateur, à raison de dix piastres (\$10.<sup>00</sup>) par semaine, est ratifié; paiement du compte de Joseph Doyon, au montant de \$44.<sup>35</sup>/<sub>100</sub>, pour avoir conduit Emma Pellerin à l'Hospice de la Baie St. Paul; surplus de l'impôt de l'eau déduit à Prime Sarasin et à Cyrille Bouette, sur production d'affidavits qu'ils ne tiennent pas maisons de pension; Madame William Morin devra payer le plein montant de son compte, (\$14.<sup>43</sup>/<sub>100</sub>), pour réparation de son trottoir; taxes municipales de D<sup>me</sup> Veuve Adélaïde Hélinas remises; demande du Chef de Police, pour certains effets nécessaires à son Département, et pour augmentation d'allocation aux constables, pour les prochains six mois, accordée; une lettre de la Compagnie de Tramways, re situation de la dite Compagnie, est laissée sur la table, pour étude; le Greffier est autorisé à répondre à une lettre de Brent, Hoxon & Co., que la Corporation est disposée d'accepter des offres en rapport avec le marché actuel, pour ses débentures; autorisation au Contrôleur d'acheter et mettre en usage des boîtes pour la collection des taxes de passage à bord des bateaux.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par O. Beaulac,

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour les assemblées du 18 et du 22 septembre 1913.

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour les assemblées du 18 et du 22 septembre dernier (1913), qui ont été d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de

Avis de motion de l'Échevin P. Mercier, re construction d'un hôtel, et prêt de \$50,000 à Dufresne & Page pour cette fin.

Lundi, le 6 Octobre 1913.

de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement autorisant le Conseil à prêter à M. N. Dufresne & C<sup>ie</sup>, la somme de \$50,000. pour aider à la construction d'un grand hôtel dans les limites de la Cité, et aussi une exemption de taxes sur les propriétés exploitées pour le dit hôtel, et l'émission de \$50,000. de débentures pour ces fins.

En Conseil, ce 6 Octobre 1913.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion de  
M. Echevin R. Ryan,  
re l'émission de  
débentures.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement annulant le règlement Chapitre 236, excepté en ce qui concerne l'émission de cinquante mille piastres pour le drainage autorisé par 1 Geo. V, Ch. 50, art. 12, par. 4.

En Conseil, ce 6 Octobre 1913.

(Signé) Robt. Ryan.

9<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'Assemblée du  
25 Septembre 1913.

Lu le neuvième rapport des Comités Permanents, pour l'Assemblée du 25 Septembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Refus de remise de taxes à Johnny Baribeau; refus de remise de taxes à Donat Baribeau; refus de remise de taxes à Dame Veuve Maurice Carbonneau; refus de réduction de taxes à Hector Corbin; refus de réduction des taxes de l'eau à Adolphe Richard; avis à la North Shore Power Co., de ne pas pomper l'eau de la rivière St. Maurice, en cas d'incendies, avant d'en avoir reçu ordre du Chef de la Brigade du Feu; achat d'une voiture à échelle "Seagrave" pour le Département du Feu; pose de piste pour les chevaux sur le petit pont St. Maurice; remplissage en terre du puitsseau qui traverse la rue St. Philippe; une requête de Jules Touchette & ab., demandant le drainage sur les rues Amherst, Mercier et Wolfe, est laissée sur la table; permission refusée à B. W. Paquin, de construire un marché à poisson au-dessus du marché actuel; autorisation au Médecin de Santé d'organiser une exposition hygiénique pour le bien-être de l'enfance; octroi de deux cents piastres (\$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) aux Cadets de l'Académie De La Salle, comme encouragement à la culture physique et pour l'achat d'uniformes; réclamation de la North Shore Power Co., au montant de \$344.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour certaines réparations à une des pompes de l'Aqueduc, refusée; offre d'achat

des

Lundi, le 6 Octobre 1913.

des lots Nos 447 et 448 du cadastre, par P. O. Gouin, refusée; demande d'emploi par Désiré Bisson, laissée sur la table; demande d'emploi par Majorique Hoël, laissée sur la table; un avis de la vente de l'actif de "The Cash & Door Construction Co." est laissé sur la table; ouverture des soumissions pour la construction d'une chaîne en ciment sur la rue Alexandre, qui sont comme suit: Orésime Pronovost, 60 centins du pied courant, la pierre lui étant fournie au prix courant, Alfred Frigon, \$1.50 le pied courant, la pierre étant fournie par la Corporation, M. P. Parent est alors autorisé à demander de nouvelles soumissions, suivant plan et devis; autorisation à l'Inspecteur-de-Ville de faire poser deux lumières de 16 b.P. et une lumière de 32 b.P. à la balance publique.

Proposé par W. O. Clément,  
secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 25 septembre dernier, (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le dixième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 2 Octobre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Achat de P. O. Gouin, par la Corporation, d'un lot de terre portant le No 449 du Cadastre, à 7 1/2 centins du pied; réparations au vapeur "Glacial"; remise de tapis sur deux tables de billards et une table de "pool" au "Phoenix Club"; réclamation d'Anselme Trudel, pour salaire, après renvoi d'office, rejetée; demande de J. D. Frenette, pour réduction de taxes, refusée; la demande de George Morissette, de diviser l'hypothèque qu'il a consentie en faveur de la Corporation, pour le montant de \$25,500, est refusée; achat d'une lisière de terrain de Mlle Yellie Odair, pour l'élargissement de la rue St. François-Xavier; autorisation à l'Inspecteur-de-Ville de faire faire, aux frais de la Corporation, la chaîne de trottoir de Dame Thérèse Vézina et de Dame Louis Marinneau, sur la rue St. Marie, et de les notifier, ainsi que le b. P. O., de faire leurs trottoirs, sur cette rue; décidé de ne pas payer plus qu'une piastre du pied à Edmond Lafontaine et à Grégoire Valette, pour la partie de leurs terrains nécessaire à l'élargissement de la rue Plaisante; la demande d'une entrée d'eau de deux pouces pour remplacer celle de un pouce et quart pour le nouvel édifice du Palais de Justice, est refusée;

autorisation

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
25 Septembre 1913.

10<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
2 Octobre 1913.



Lundi, le 6 Octobre 1913.

autorisation au Greffier d'informer M<sup>r</sup>. le Curé de la Cathédrale que, la Corporation vendra les lots 1116 et 1117 du cadastre pour le prix de \$1,700 pour les fins de cimetières; salaire d'Alexandre Godin, gardien des Ponts St. Maurice, augmenté de cent piastres \$100.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> par année, à compter du premier Octobre 1913; remise de taxes à Dame Teuse Alcide L'Carnois; offre de vente du vapeur "City of Chatham", par "St. Joe Island and Soo Line Ltd." est refusé; une lettre de la Chambre de Commerce, demandant l'établissement de postes de charretiers, avec appareils téléphoniques, est laissée sur la table; l'offre par Sagnon Frères, de vendre à la Corporation, la goélette à voile et à vapeur "Marie-Joséphine", est refusée; ouverture de soumissions pour chaîne en ciment sur la rue Alexandre, qui sont comme suit: - Onésime Pronovost, \$1.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> du pied courant, si la Corporation lui vend la pierre concassée au prix du marché, J. O. Frigon, \$1.<sup>13</sup>/<sub>100</sub> du pied courant) et le contrat est accordé à Onésime Pronovost; ouverture de soumissions pour une certaine quantité de tuyaux en grès, qui sont comme suit: - J. B. Loranger, \$512.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, Cyrille Labelle & Cie. des Trois-Rivières, \$508.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et la soumission de Cyrille Labelle & Cie. des Trois-Rivières est acceptée; sur demande de M<sup>r</sup>. H. E. Clément, il est décidé, après considération des allégués, d'autoriser le Trésorier à lui faire remise de sa taxe comme locataire et à le cotiser sur une valeur de huit cents piastres (\$800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) pour ses machineries, sur son affidavit; autorisation à l'Inspecteur de Ville à faire poser les tuyaux d'égout sur le prolongement de la rue St. Julie, de la rue St. Catherine jusqu'aux terrains de Corbin et autres, sur l'Avenue Williams; autorisation à l'Ingénieur de la Cité à faire les travaux nécessaires pour l'embellissement des abords de l'Hôtel-de-Ville; pose d'un système de chauffage et d'un tuyau de renvoi à l'abattoir.

Proposé par J. L. Sanschagrins,

Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 2 Octobre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à tous fins que de droit.

Adoptée.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 4 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-jointes, du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1913, pour

un

M<sup>rs</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 2 Octobre 1913.

Rapport N<sup>o</sup> 4

du Comité des Finances, du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1913.

Lundi, le 6 Octobre 1913.

4<sup>e</sup> Motion  
Adoption du rapport  
No. 4 du Comité des  
Finances.

un montant total de \$34,695.<sup>40</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Que le rapport No. 4 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire  
en faveur de Mme Vve  
Benjamin Loranger.

Proposé par Robt. Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire, au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Dame Veuve Benjamin Loranger, date du 30 Octobre, 1913, à six mois de sa date, avec intérêt au taux de 5% l'an, en renouvellement d'un billet en faveur de la même, pour le même montant, en date du 30 Avril, 1908.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour ratifier une émission de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> de débetures pour drainage, par le Conseil.

Attendu qu'une émission de débetures au montant de \$50,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> pour le drainage telle qu'ordonnée par le Règlement 236 et autorisé par l'Acte V, Ch. 50, art. 12, par. 4, a été vendue au prix de 92% net;

Il est proposé par Robt. Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que cette vente de débetures par le Trésorier de la Cité, soit ratifiée à toutes fins que de droit.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Echange entre Josaphat Duval et la Corporation.

Proposé par Arthur Bettez,

Secondé par L. P. Mercier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange avec Josaphat Duval, en par ce dernier cédant et transportant à la Corporation un terrain désigné sous le numéro 427 du cadastre et cette dernière cédant et transportant au dit Josaphat Duval, un terrain désigné comme partie du lot No. 442, borné en front par la rue St. Philippe, en profondeur par le terrain de la commune, au nord-est, par The Canadian Siegwart Cream Co. of Canada Ltd., au sud-ouest par le résidu du lot No. 442, et en par la Corporation payant au dit Duval la somme de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> pour l'indemniser de ses troubles et frais de transport et dommages occasionnés par suite du transport de sa maison.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Octobre 1913.

8<sup>e</sup> Motion

Proposé par Golt. Pagan,

Secondé par L. P. Mercier,

Com. des Tramways de  
Trois-Rivières appelée  
à remettre la souscrip-  
tion de la Corporation.

Que l'Avocat de la Cité soit autorisé à demander à la Compagnie des Tramways de Trois-Rivières de remettre à la Corporation les argent déboursés et les déventures livrées à la dite Compagnie en vertu du règlement Chapitre VII de ce Conseil, comme souscription au capital action de cette Compagnie, dans l'espace de dix jours.

Adoptée.

Lettre du  
Greffier au S. P. re  
travaux à niveau.

À la demande de l'Echevin O. Beaulac, le Greffier de la Cité est autorisé à écrire à la Compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, lui demandant de rencontrer les membres du Conseil-de-Ville, et de fixer une date pour une entrevue, afin d'aviser ensemble aux moyens à prendre pour sauvegarder la sécurité du public.

Demande d'estimé  
pour pose d'aqueduc,  
rue St. François-Xavier.

À la demande de l'Echevin L. P. Mercier, le Greffier est autorisé de demander à l'Inspecteur-de-Ville de Québec un estimé pour la pose des tuyaux de l'Aqueduc dans la rue St. François-Xavier, entre les rues St. Maurice et De Troix, en se servant des tuyaux que la Corporation a actuellement en main.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le vingt-et-un Octobre courant, à huit heures et demie du soir.

Arthur Béliveau  
Greffier.

J. Mercier  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 11 Octobre 1913.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mardi, le quatorze d'Octobre courant, à huit heures et demie du soir, concernant le Règlement des attributions des Officiers généraux, la signature d'un contrat avec M. M. Côté & Michaud, pour passage, un acte de vente de terrain par Dame Veuve Sévère Thibault à la Corporation, un acte de vente de terrain par la Corporation à M. Louis Roy, un acte de

vente

Jeudi, le 16 Octobre 1913.

vente de terrain par M. P. A. Louin à la Corporation et l'achat  
d'un terrain de M. W. E. Clément.

(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
14 Octobre 1913.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi,  
le quatorze Octobre mil neuf cent treize, il n'y a pas eu  
d'assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Ri-  
vières, faute de quorum, vu que les échevins ont siégés  
en comité permanent.

Arthur Bélicau  
Greffier.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 15 Octobre 1913.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le seize  
Octobre courant, à huit heures du soir, concernant le Règle-  
ment des attributions des Officiers généraux, la signature d'un  
contrat avec M. M. Côté & Michaud, pour fange, un acte de  
vente de terrain par Dame Veuve Sévère Thibeault à la Corpora-  
tion, un acte de vente de terrain par la Corporation à M. Louis  
Roy, un acte de vente de terrain par M. P. A. Louin à la  
Corporation et l'achat d'un terrain de M. W. E. Clément.

(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
16 Octobre 1913.

À une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par  
Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Jeudi, le seizième jour d'Octobre,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents  
pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,

W. E.

Judi, le 16 Octobre 1913.

W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement, re attributions des Officiers et Employés du Conseil.

Attendu que le projet de Règlement concernant la nomination des Officiers généraux et de certains employés du Conseil et déterminant leurs devoirs et leurs attributions a été lu une première fois;

Attendu que les Comités Permanents ont jugé à propos d'y apporter certaines modifications;

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le dit projet de Règlement tel qu'amendé soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 234.  
Règlement re attributions.

Le dit Règlement Chap. 234, est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat ou convention entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Messieurs Côte & Michaud, pour vingt mille verges de passage en Pocmac, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, et, de plus, à la condition que les dits Côte & Michaud fournissent une garantie jusqu'à concurrence de dix pour cent sur la valeur des travaux durant trois ans à compter de la terminaison des dits travaux, laquelle garantie sera donnée au moyen d'une police de garantie approuvée par le Conseil.

Adoptée.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de Dame Thérèse Thibeault, d'une certaine lisière de terrain de cinquante-un pieds et huit dixièmes de longueur par un pied et six pouces de largeur, formant une superficie de soixante-dix-sept pieds et sept dixièmes, sur le côté Nord-Ouest

de

3<sup>ème</sup> Motion  
Achat de terrain de Dame Thérèse Thibeault.

Jeudi, le 16 Octobre 1913.

de la rue St. Prosper nécessaire pour l'élargissement de la dite rue, pour le prix et somme de trente-huit piastres et quatre-vingt-cinq centins (\$38.85) suivant acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Louis Roy, constable, de cette dite Cité, d'un terrain situé au sud-ouest de la rue St. Philippe, étant le lot numéro quatre cent cinquante-et-un (No. 451) du cadastre, pour le prix de cent cinquante piastres (\$150), suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. Pierre Orila Louin, marchand de fer, de cette Cité, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un emplacement situé au Nord-Ouest de la rue Notre-Dame, étant le lot numéro quatre cent quarante-neuf (449) du Cadastre, pour le prix de huit cent soixante-et-huit piastres et treize centins (\$868.<sup>13</sup>/<sub>100</sub>), suivant les conditions mentionnées au projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Que une lettre de Mr. W. E. Clément, informant le Conseil, qu'il serait disposé à vendre à la Corporation de cette Cité, une lisière de terrain, le long de sa propriété, pour l'élargissement de la partie sud-Est de l'Avenue Laviolette, au prix de une piastre le pied carré, plus la somme de deux cent cinquante piastres pour les travaux qu'il lui faudrait faire pour lioger le dit terrain.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat d'achat de Mr. W. E. Clément d'une lisière de terrain sur la rue Laviolette, de six cent trente-trois

pieds

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
Louis Roy.

5<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
P. A. Louin.

Lettre de  
Mr. W. E. Clément,  
re l'élargissement projeté  
de l'Avenue Laviolette

6<sup>e</sup> Motion  
Pour achat de ter-  
rain de W. E. Clé-  
ment, pour élargir  
l'Avenue Laviolette.

Jeu*di*, le 16 Octobre 1913.

pieds en superficie, tel que désigné sur un plan de l'Ingénieur annexé à la présente résolution, pour le prix de une piastre du pied, à la condition que M<sup>rs</sup>. J. A. Chénervet et Isaac Dupresne cèdent leur terrain gratuitement pour la continuation de la dite rue, tel qu'indiqué en rouge sur le plan ci-annexé, et de plus, deux cent cinquante piastres pour travaux nécessaires pour défaire et refaire le solage construit sur la dite rue de l'avenue Lavolette, remplir la cavité et défaire et refaire le trottoir pour livrer le dit terrain.

Rejetée sur division de trois contre et deux pour, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Bettez,  
Gyan,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Beaulac,  
Sanschagrin,  
Mercier.

M<sup>r</sup>. L'Échevin H. E. Clément s'est abstenu de voter.

Et la séance est levée.

Arthur Bettez  
Greffier.

J. P. Mercier  
Maire.

Assemblée Régulière  
21 Octobre 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Mardi, le vingt-et-unième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
H. E. Clément,  
J. P. Mercier,  
Robert Gyan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Deux de motion:

Avis de motion  
de l'Échevin J. P.  
Mercier, pour rappeler  
la motion du 4<sup>th</sup> Avril 1913  
concernant la division  
en rues et emplacements  
du lot No. 1455 du cad.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution, en date du

Mardi, le 21 Octobre 1913.

du sept avril mil neuf cent treize, approuvant le plan sou-  
mis par M. Alexander Coulston, concernant la division en rues  
et emplacements du lot No. 1455 du cadastre d'enregistrement pour  
la Cité des Trois-Rivières, soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 21 Octobre 1913.  
(Signé) L. P. Mercier.

Ordois de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements  
de ce Conseil; je proposerai l'adoption d'un Règlement amen-  
dant l'article 2 du chapitre 9 des Règlements de ce Conseil,  
pour y insérer une disposition concernant l'inspection et  
la manière de poser les fils, lampes, moteurs employés pour la  
lumière, les pouvoirs moteurs ou la chaleur à l'électricité dans  
les édifices publics et privés de la Cité.

En Conseil, ce 21 Octobre 1913.  
(Signé) L. P. Mercier.

Ordois de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements du  
Conseil, je proposerai: que, les résolutions suivantes: (a) 13 dé-  
cembre 1911 nommant Dominique Pleau collecteur et employé  
civique de la Corporation; (b) la résolution du 14 Juin 1907  
nommant Ephrem Teasdale Clerc du Marché aux denrées  
et (c) la résolution du 16 décembre 1902 nommant Philippe  
Bellefeuille Sr., comme Clerc du Marché - à fin soient  
révoquées et annulées à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 21 Octobre 1913.  
(Signé) L. P. Mercier.

Proposé par L. P. Mercier,  
secondé par Arthur Bettez,

Que le Greffier soit autorisé à donner  
avis à Messieurs Dominique Pleau, Ephrem Teasdale  
et Philippe Bellefeuille Sr., que leurs services ne seront  
plus requis après le 31 Octobre 1913.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:  
M. M. Mercier,  
Bettez,  
Beaulac,  
Clément,

Contre:  
M. M. Sanschagrin,  
Ryan.

Ordois de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re amende-  
ment à l'art. 2, Chap. 9  
des Règlements, concer-  
nant l'installation de  
fils, lampes, pouvoirs  
moteurs par l'électricité.

Ordois de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, pour révo-  
quer les nominations  
de Dominique Pleau,  
Eph. Teasdale et  
Phi. Bellefeuille, Sr.

1ère Motion  
Destitution de Do-  
minique Pleau, Eph.  
Teasdale et Phi. Bel-  
lefeuille, Sr.



Mardi, le 21 Octobre 1913.

1<sup>er</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
9 Octobre 1913.

Lu le onzième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 9 Octobre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise des tapes d'Edouard Héroux; remise des tapes de Dame Veuve Louis Lacourse; pose d'une lumière à l'entrée du pont St. Maurice, pour faciliter la collection des taxes de péage; demandes de soumissions pour le foin et l'avoine nécessaires aux chevaux du Département de la Police et du Feu; contrat donné à M. M. L. Guillemette & Frère, pour pantalons pour les hommes des Département de Police et du Feu; réclamation de dommages de Alfred Vaillancourt refusée; achat de terrain d'Adolphe Ollard, pour élargissement de la rue St. Prosper; autorisation à l'Inspecteur de Ville de faire certains travaux, pour faciliter l'écoulement des eaux provenant des terrains de la Compagnie Immobilière, près de la propriété de Jules Touchette, Avenue Laviolette; paiement de \$250. à D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Honoré Godin, pour avoir reculé sa maison, rue Notre-Dame; dommages réclamés par D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Narcisse Lassonde, re déplacement de la maison de D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Honoré Godin, refusés; rapport du Médecin du Bureau de Santé, recommandant Edouard Landry, comme Inspecteur-Sanitaire, laissé sur la table; invitation de "The National Municipal League" au Maire, acceptée; demande d'Alex. Coulston, de relier le tuyau principal de l'Aqueduc à un tuyau de 2 pouces qu'il poserait sur ses terrains, à partir de la rue St. Maurice, refusée; lettre du C. P. R., concernant le trajet du train local entre Trois-Rivières et Montréal.

Proposé par O. Beaulac,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 9 Octobre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

1<sup>er</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
16 Octobre 1913.

Lu le douzième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 16 Octobre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise de la moitié des tapes dues par Adrien Lesieur; remise des tapes de D<sup>ne</sup> V<sup>ve</sup> Pierre Lemoine; autorisation au Trésorier de payer \$100. à "The North Shore Power Co.", pour le chauffage des puits tubés de l'Aqueduc, pendant

Mardi, le 21 Octobre 1913.

pendant l'hiver 1913-14; demande de soumissions autorisée pour la nourriture des chevaux du Département de la Voierie; le Maire devenant membre de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, le Trésorier est autorisé à payer la cotisation annuelle demandée, savoir: \$1.00 par mille de la population; une lettre de "The Canadian Advertising Ltd.", offrant de publier une série d'annonces pour la Cité, posée sur la table, pour étude; demande par Philibert Chênevert, pour emploi dans les bureaux de la Corporation, laissée sur la table; des soumissions sont produites pour une certaine quantité de tuyaux en grès nécessaires pour continuer le drainage dans la rue Laurier, jusqu'à la rue Bellefeuille, par J. O. Lorranger pour la somme de \$860.00, et par Cyrille Labelle & Cie. pour le même montant de \$860.00, et la soumission de Cyrille Labelle & Cie. est acceptée.

Proposé par H. S. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'Assemblée du 16 Octobre courant, (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil, qu'un cheval qui, jusqu'au mois de Mai dernier, était employé pour le Département du Feu, est devenu incapable de rendre les services nécessaires à ce département, et suggérant que la Corporation le vende, ou qu'elle possède le nombre voulu de chevaux pour le présent.

Adopté, et autorisation donnée au Chef de Police de vendre ce cheval à l'enchère.

Lu un rapport de l'Inspecteur des viandes, informant le Conseil, qu'il a confisqué une vie sauvage et de la viande de chevreuil impropres à la consommation.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Arthur Pettey,

Que le projet de Règlement intitulé: Chapitre 238, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prêter à Messieurs Arthur Dupresne, Hôtelier, et Lawrence Page, Contracteur, la somme de cinquante mille piastres (\$50,000) pour aider à

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'Assemblée du  
16 Octobre 1913.

Rapport du  
Chef de Police,  
re un cheval.

Rapport de  
l'Inspecteur des viandes.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
pour autoriser  
le Conseil à prêter à  
Dupresne & Page la  
somme de \$50,000.00.

Mardi, le 21 Octobre 1913.

à la construction d'un grand hôtel dans les limites de la cité et aussi une exemption partielle de taxes sur les propriétés exploitées pour le dit hôtel, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Le dit Règlement Chap. 238, est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Que John O. Desilets soit nommé Assistant-Greffier du Conseil, avec un salaire de neuf cents piastres (\$900.00) par année, à compter du 20 Août 1913, et que Joseph Landry soit nommé employé dans le Bureau de l'Ingénieur, avec un salaire de neuf cents piastres par année, à compter du 1er Octobre 1913.

Adoptée.

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par Arthur Bettez,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat sous seing privé, avec "The Canadian H. W. Johns-Manville Co., Ltd.", pour la couverture du Boulevard, comprenant l'espace occupé par la compagnie "Richelieu & Ontario Har. Co.", aux conditions mentionnées dans le contrat qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,

Secondé par Robt. Ryan,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Pierre Ovide Houin, d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue La Vérendrye, étant le lot No. 63 du lot primitif No. 26 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent vingt-six piastres (\$126.00), qui a été payé avant ce jour et aux conditions et clauses mentionnées dans l'acte préparé par le Notaire L. P. Mercier et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que les propriétaires de terrains situés

sur

5<sup>e</sup> Motion  
J. O. Desilets nommé Assistant-Greffier et Joseph Landry nommé Employé de l'Ingénieur.

6<sup>e</sup> Motion  
Contrat avec "The Canadian H. W. Johns-Manville Co., Ltd."

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à P. O. Houin.

8<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs, Avenue Lavolette.

Mardi, le 21 Octobre 1913.

sur le côté sud-ouest de l'Avenue Laviolette, depuis la propriété de Messieurs Nestor et Adelphe Hardy, inclusivement, portant les numéros 315 et 317, jusqu'au lot au St. Louis, soient notifiés d'avoir à faire des trottoirs de première classe, au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours du dit avis.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs,  
rue Ste Marie.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que les propriétaires de terrains situés sur le côté Nord-Ouest de la rue Ste. Marie, entre la rue Bonaventure et le Chemin Ste. Marguerite, soient notifiés d'avoir à faire des trottoirs de première classe, au front de leurs propriétés, et cela, dans un délai de huit jours du dit avis.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs, rues  
Denoue, Cartier, Angoulême et Cooke.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que les propriétaires de terrains situés sur les deux côtés de la rue Denoue, entre les rues St. Maurice et De Troix, sur les deux côtés de la rue Cartier, entre les rues St. Thomas et Angoulême, sur les deux côtés des rues Angoulême et Cooke, depuis la rue Cartier jusqu'à la voie ferrée du C. P. R., soient notifiés d'avoir à faire des trottoirs de première classe, au front de leurs propriétés, et cela, dans un délai de huit jours du dit avis.  
Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire  
en faveur de M. S. P.  
Cooke.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire, en faveur de l'Honorable R. S. Cooke, daté du 16 Septembre 1913, à six mois, à 5% l'an, au montant de mille fiastres (\$1000), en à compte sur un billet promissoire en faveur de Dame Veuve Olivier Beaudry.  
Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire  
en faveur de M. S. P.  
Parent.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire, en faveur de Charles Edouard Parent, daté du 16 Octobre 1913, à six mois, à 5% l'an, au montant de mille fiastres (\$1000), en à compte sur un billet promissoire en faveur de Dame Veuve Olivier Beaudry.  
Adoptée.

Le

Mardi, le 21 Octobre 1913.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois Novembre prochain, à huit heures et demie du soir.

M. Lelièvre  
Greffier.

M. Mercier  
Maire.

Assemblée Régulière.  
3 Novembre 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le troisième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres dudit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

J. O. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Pettez.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re amen-  
dement au Règle-  
ment Chap. 5, Cotisa-  
tions et Taxes.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement amendant le Règlement Chapitre 5, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", à l'effet de permettre le transport à une autre personne du permis ou licence délivré en vertu de la section 11 du dit Règlement.

En Conseil, ce 3 Novembre 1913.

(Signé) L. P. Mercier.

Attendu qu'un nombre suffisant de propriétaires de biens-fonds de la Cité des Trois-Rivières, ont, Vendredi, le 31 d'Octobre dernier (1913), à une assemblée publique convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville de cette Cité, demandé la votation sur le Règlement qui leur a été soumis et intitulé: "Chapitre 238, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prêter à Messieurs Arthur Duprasne, hôtelier, et Lawrence Page, Contracteurs,

1<sup>ère</sup> Motion  
Votation sur Règle-  
ment Chap. 238.

la

Lundi, le 3 Novembre 1913.

la somme de cinquante mille piastres (\$50,000), pour aider à la construction d'un grand hôtel dans les limites de la cité et aussi une exemption partielle de taxes sur les propriétés exploitées pour le dit hôtel".

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Qu'il soit résolu que Samedi, le 29 Novembre courant, (1913), soit fixé pour la votation sur le dit Règlement.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
23 Octobre 1913.

Lu le treizième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 23 Octobre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise de taxes à Dames Veuves Narcisse Masse, Octave Morin et Joseph Hébert; remise de taxes refusée au Dr. J. A. Hall et à Philippe Toupin; un rapport du Trésorier sur les recettes et déboursés tant sur le compte du revenu que sur le compte d'emprunt, pour les neuf mois expirés le 30 Septembre 1913, est laissé sur la table; un rapport du Contrôleur démontrant le montant voté pour les appropriations, le montant dépensé et les balances dépenses, en plus ou en moins, est laissé sur la table; augmentation de salaire refusée à Camille Salvas; rapport de l'Avocat, émettant l'opinion que le Conseil n'a pas le pouvoir de faire des remises de taxes, en tout ou en partie, à moins que la charte le lui confère spécialement; indication par l'Ingénieur, de l'endroit de la prise du sable pour le besoin de la construction; réclamation de Norbert Kamirand, pour fausse arrestation, refusée; un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant le redressement de la rue St. Denis, laissé sur la table; demande d'aqueduc sur la rue St. Ursule, par Pierre Marchand, refusée; pose d'aqueduc dans la rue St. François-Xavier; excavations pour égouts, rue Laurier; pose d'un puisard, rue Riverville; réparations au vapeur "Glacial", terminées; pavage de rues par Costé & Michaud; ordre aux capitaines des vapeurs "Glacial" et "Sorel" de rapporter au Contrôleur toutes les irrégularités dans les heures de traverse et en donner les raisons; salaire de l'Ingénieur de la cité porté à \$2,500, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1913; des lettres de D<sup>ne</sup> Clara Gicquel et de Dame Veuve Sévère Bureau, offrant de vendre du terrain pour élargir l'Avenue Laviolette, sont laissées sur la table; achat de bois de service par l'Ingénieur; contrat pour foin et avoine pour les chevaux du Département de la Police

et

Lundi, le 3 Novembre 1913.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'Assemblée du  
23 Octobre 1913.

et du Feu accordé à L. W. Jourdain.  
Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour  
l'Assemblée du 23 Octobre dernier (1913), qui vient d'être lu,  
soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

11<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'Assemblée du  
30 Octobre 1913.

Lu le quatorzième rapport des Comités Permanents,  
pour l'Assemblée du 30 Octobre 1913, concernant les affaires  
suivantes, savoir:

Contrat pour la construction d'un Poste de Police  
et de Feu et la fourniture des matériaux requis pour cette fin, accordé  
à Napoleon Guillemette; remboursement de taxes à D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Adolphe Boulet;  
remise de taxes à D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Antoine Dauphinois; remise de taxes  
à D<sup>ne</sup> Joseph Landry; remise de taxes à Antoine Lacasse;  
taxe de l'eau de la Cie. Buanderie à Vapeur collectables  
suivant l'évaluation de ses bâties; pose d'aqueduc, rue Hertel,  
jusqu'au lot H 1829-58; pose d'un puisard, Avenue Lavolette  
près de la propriété du Dr. Geo. Bourgeois; pose d'un puisard,  
dans la rue Bureau; engagement d'un contre-maître additionnel  
pour Voirie et Drainage; rapport de l'Avocat de la Cité,  
re remise d'argent et de débentures exigés de la Cie. de Tramways;  
garantie par cautionnement à être fournie par D<sup>ne</sup> Léonie Cartier  
pour retirer un montant colloqué en sa faveur par un juge-  
ment de distribution; réclamation de Jules Marchand, pour salaire  
du mois de Mai dernier (1913), refusée; réclamation d'André  
Courteau, pour dommages à ses arbres, refusée; engagement de deux  
membres additionnels du Corps de Police et de la Brigade du Feu;  
lettre du Département des Travaux Publics, re obstruction de  
tuyaux d'égouts; offre des services de J. A. Lefebvre, comme  
Ingénieur-Civil et expert électricien refusée; Géphirin Lambert  
nommé Assistant-Ingénieur; lettre de E. H. Germain, offrant  
de faire l'arpentage géodésique de la Cité, fautive sur la table;  
délai à Ludger Rivard, pour construction de ses trottoirs; contrat  
accordé à L. W. Jourdain, pour foin et avoine pour les chevaux  
du Département de la Voirie; demande au C. P. R., de poser des  
barrières sur les rues Bonaventure, St-Maurice et Avenue Lavolette, une  
passerelle pour les piétons au-dessus de la rue St-Maurice, et des lumières  
à l'intersection des rues avec le chemin de fer.

Proposé

Lundi, le 3 Novembre 1913.

3<sup>e</sup> Motion

Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'Assemblée du  
30 Octobre 1913.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'Assemblée du 30 Octobre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Traverses à niveau  
du C.P.R.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le Greffier soit autorisé à écrire à la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pour lui demander de faire poser des barrières à l'intersection de son chemin de fer avec les rues Bonaventures, St. Maurice et l'avenue Zaviollette; de poser une passerelle pour les piétons, au-dessus de la rue St. Maurice où le chemin de fer traverse; de faire poser des lumières à l'intersection de toutes les rues que le dit chemin de fer traverse.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs  
rue St. Roch.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que les propriétaires de terrains situés sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Roch, jusqu'à la rue Baptist, soient notifiés d'avoir à faire des trottoirs de première classe, au front de leurs propriétés, et cela, dans un délai de huit jours du dit avis.

Que l'Ingénieur soit aussi autorisé à faire faire une traverse sur la dite rue St. Roch, vis-à-vis la Baptist.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Permis à Stockwell  
Motor Co. de faire  
circuler ses autobus.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Qu'il soit permis à The Stockwell Motor Company de faire circuler ses voitures autobus dans les rues de la cité jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Permis de manu-  
facture à Belleville  
& Poland.

Attendu que M. M. Belleville & Poland de cette cité, ont exprimé au Conseil qu'ils désirent établir une manufacture pour la préparation du bois et la fabrication de portes, châssis, etc., Attendu qu'ils représentent au Conseil qu'ils se proposent de placer dans cette manufacture, des machineries mues par l'électricité;

Attendu



Lundi, le 3 Novembre 1913.

Attendu qu'ils demandent au Conseil un permis pour établir cette manufacture selon la section 54 du Règlement Chapitre 9, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu".

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Pettey,

Que le Conseil accorde aux dits Belleville & Boland un permis pour établir une manufacture pour la préparation du bois et la fabrication de portes, châssis, etc., et d'y placer des machineries mues par l'électricité.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Macadamisage du  
chemin des Forges.

Attendu que par résolution en date du 29 septembre 1913, le Conseil demandait au Gouvernement de la Province de Québec, la faveur de faire macadamiser cette partie du chemin des Forges, depuis le "Pont Lejeune" jusqu'à la limite Nord de la Cité, tel qu'indiqué sur un plan annexé à la dite résolution, suivant la loi des bons chemins de Québec;

Attendu que le sous-ministre de la voirie, par une lettre en date du 25 Octobre 1913, informe le Conseil que l'Honorable Ministre de l'Agriculture et de la Voirie, accorde à la Cité des Trois-Rivières le bénéfice de la loi des bons chemins de 1912, pour le macadamisage du chemin des Forges, sur une largeur de 16 pieds, pourvu que le Conseil de la Cité s'engage à ne pas réclamer le bénéfice de cette loi pour d'autres chemins.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

Que le Conseil accepte du Gouvernement de la Province de Québec le bénéfice de la loi des bons chemins de 1912 pour le macadamisage du chemin des Forges sur une largeur de 16 pieds aux conditions mentionnées dans la lettre du sous-ministre de la Voirie ci-dessus mentionnée.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Demandant des paves  
de 40 pds. sur lot 1455.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Pettey,

Qu'attendu que le Conseil par résolution du 4 Avril 1913, a adopté une résolution approuvant un plan de subdivision du lot 1455 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières;

Qu'attendu que ce plan ne désigne que  
des

Lundi, le 3 Novembre 1913.

des rues d'une largeur de 36 pieds anglais;

Qu'attendu qu'il serait du désir du Conseil que ces rues aient au moins une largeur de quarante pieds, pour rencontrer les exigences du progrès considérable qui se développe dans cette partie de la Cité.

Qu'il soit résolu de prier le Gouvernement de la Province de Québec de s'approuver le dit plan que si les propriétaires de ce lot No. 1755, le subdivisent avec des rues d'au moins quarante pieds.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre, savoir:

Pour:

M. M. Beaulac,

Mercier,

Bettez,

Sanschagrin,

Contre:

M. Ryan.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Que M. Zéphirin Lambert, ingénieur-civil, de Montréal, soit nommé assistant-ingénieur de la Cité, spécialement pour la préparation du plan de la Cité avec un salaire de \$1,200.00 par année.

Adoptée.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par O. Beaulac,

Que la résolution du Conseil en date du 13 Décembre 1911, nommant Dominique Pleau collecteur et employé civique de la Corporation, soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit et que L. D. Héroux, de cette Cité, soit nommé pour remplacer ce dernier, avec un salaire de \$700.00 par année, à compter du 1er. Novembre 1913.

Que la résolution du 16 Décembre 1902, nommant Philippe Bellefeuille, Sr., comme clerc du marché à Join, soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit et que Isidore Gauthier, de cette Cité, soit nommé pour remplacer le dit Philippe Bellefeuille, avec un salaire de \$600.00 par année, à compter du 1er. Novembre 1913.

Que Ephrem Teasdale soit continué dans ses fonctions comme clerc du marché aux denrées, aux mêmes salaire et conditions, nonobstant la résolution du 21 Octobre 1913, autorisant le Greffier de lui donner avis que ses services

10<sup>e</sup> Motion

Zéphirin Lambert  
nommé Assistant-  
Ingénieur de la Cité.

11<sup>e</sup> Motion

L. D. Héroux nommé  
collecteur et employé  
civique, en rempla-  
cement de D. Pleau;  
Isidore Gauthier  
nommé Clerc du Mar-  
ché à Join, en rem-  
placement de Ph.  
Bellefeuille, Sr.; et  
Eph. Teasdale con-  
tinué Clerc du Marché  
aux Denrées.

Lundi, le 3 Novembre 1913.

services ne seraient plus requis après le 31 Octobre 1913.  
Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Henri Bellefeuille  
nommé Inspecteur  
Sanitaire.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que Henri Bellefeuille soit nommé inspecteur  
sanitaire avec un salaire annuel de sept cent piastres à compter  
du premier Novembre courant, (1913).  
Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
J. B. Charette et L.  
Wright nommés Constables.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que Wm. J. B. Charette et Ludger Wright, de  
cette cité, soient nommés membres de la Force de Police et de la  
brigade du feu, tel que demandé par le rapport du Chef de  
Police, avec un salaire de première année, suivant l'échelle  
de salaire établie par la résolution de ce Conseil, en date du  
2 Juillet 1912.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept  
Novembre courant, à huit heures et demie du soir.

Alphonse Biliveau  
Greffier.

J. Tessier  
Maire.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 8 Novembre 1913.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le dix Novembre  
courant, à huit heures du soir, concernant: La signature de contrats  
entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Napoléon Guil-  
lemette, pour la construction du Poste de Police et de Feu No. 2; entre  
la dite Corporation et Adolphe Ollard; entre la dite Corporation  
et Grégoire Veillette; entre la dite Corporation et Edmond Lafontaine,  
pour achat de terrains pour l'élargissement des rues St. Charles (a)  
et Plaisante, et avis de motion pour amender le Chapitre 226,  
Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de produits  
chimiques et d'explosifs dans la Cité des Trois-Rivières.

(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

(a) St Pierre  
Pleins  
1913

Lundi, le 10 Novembre 1913.

Assemblée Spéciale.  
10 Novembre 1913.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. O. Tessier,  
W. E. Clément,  
L. O. Mercier,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un marché entre Napoléon Guillemette et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la construction entière et parfaite d'une bâtisse devant servir de poste de Police et de Feu, à l'encoignure des rues Laviolette et St. Maurice, conformément aux plans et devis dressés par M<sup>rs</sup>. Ouellet & Brousseau, Architectes.

Adoptée.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de Adolphe Allard, d'une portion de terrain située au nord-ouest de la rue St. Prosper, contenant trente pieds en superficie, étant partie du lot No. 1543 du cadastre, pour l'élargissement de la dite rue St. Prosper, aux conditions mentionnées au projet d'acte préparé par Charles Édouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de Grégoire Veillet, d'une portion de terrain située sur le côté nord-est de la rue ~~Plaisante~~<sup>(c)</sup>, de six pieds en superficie, étant partie du lot No. 861 du cadastre, aux conditions énumérées dans le projet d'acte préparé par Charles

Charles

1<sup>ère</sup> Motion  
Acte de marché avec Napoléon Guillemette, pour construction du Poste de Police et de Feu No. 2.

2<sup>ème</sup> Motion  
Achat de terrain de Adolphe Allard, rue St. Prosper.

3<sup>ème</sup> Motion  
Achat de terrain de Grégoire Veillet, rue Plaisante.

(a) St. Louis  
(b) Plaisante  
J.W.

Lundi, le 10 Novembre 1913.

Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Edm. Lafontaine, rue  
Pleisante.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,

(a) St Denis  
Pleisante  
1913.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de Edmond Lafontaine, d'une lisière de terrain située sur le côté nord-est de la rue ~~Pleisante~~, contenant vingt-et-un pieds, étant partie du lot No. 861 du cadastre, aux fins de l'élargissement de la dite rue ~~Pleisante~~, aux prix et conditions mentionnés au projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de  
l'Échevin L. P. Mercier  
re amendement au  
Règlement Chap. 226  
concernant la Manu-  
facture de Produits  
Chimiques et Explosifs.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement amendant le Chapitre 226 des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et d'explosifs dans la Cité des Trois-Rivières", et ayant pour but d'étendre les délais fixés par le dit Règlement pour la construction de la dite manufacture et aussi de permettre le transport des droits de la compagnie "General Chemical Produce & Explosive Company Limited", à une autre compagnie.

En Conseil, ce 10 Novembre 1913.

(Signé) L. P. Mercier.

Et la séance est levée.

Alfred Sélieu  
Greffier.

J. L. Ferrer  
Maire.

Assemblée Régulière  
17<sup>ème</sup> Novembre 1913.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, Lundi, le dix-septième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son

Lundi, le 17<sup>th</sup> Novembre 1913.

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. S. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

1<sup>ere</sup> Motion  
re incorporation de la  
"Corporation Ouvrière  
Catholique des Trois-  
Rivières."

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Attendu qu'une requête signée par plus de dix per-  
sonnes domiciliées dans la Cité des Trois-Rivières demande au  
Conseil de cette Cité, son assentiment et son autorisation pour  
se constituer en association, dans le but de promouvoir le  
progrès intellectuel, moral, économique et professionnel de ses  
membres, par le moyen de l' instruction; de récréations honnêtes;  
de l'assistance mutuelle; du maintien de l'ordre et de  
la bonne entente dans le monde du travail, le tout en  
vertu du paragraphe premier de l'article 7233 des Statuts  
Révisés de la Province de Québec 1909;

Il est proposé par O. Beaulac,  
Seconde par J. L. Sanschagrin,

Que le Conseil consente et autorise les  
requérants à se former en association en vertu de la loi  
ci-dessus citée, et pour les fins mentionnées dans leur requête.  
Adoptée.

Requête de  
Ernest Massicotte,  
re transfert de pro-  
priété à son nom.

Requête de Ernest Massicotte, demandant que  
son nom soit substitué à celui de Dame F. F. Massicotte,  
au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1913), comme  
propriétaire de l'immeuble 1311 rue Kenlock.  
Accordée.

15<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
6 Novembre 1913.

Lu le quinzième rapport des Comités Permanents,  
pour l'assemblée du 6 Novembre 1913, concernant les affaires  
suivantes, à savoir:

Demande de soumissions pour la construction d'un  
bateau-passeur; remise de tapes à Henri Haillouf; achat de  
deux lampadaires pour le grand perron de l'Hôtel-de-Ville;  
refus d'une passerelle sur la rue Champlour, coin St-Couiss; refus  
de la demande d'indemnité par Hubert Courteau, pour reculer sa  
maison, rue St-Pasquet; demande d'égoûts sur l'extrémité Nord  
de l'Avenue Laviolette, remise à plus tard; lettre du sous-  
ministre de la Voirie, re macadamisage du Chemin des Forges;  
laisse

Lundi, le 1<sup>er</sup> Novembre 1913.

lâissée sur la table; délai à Nestor et Adelphe Hardy jusqu'au printemps, pour construire leur trottoir, côté Sud-Ouest, Avenue Lavolette; refus de réduction des taxes de péage des Ponts St. Maurice à Anselme Sawyer; échange des terrains Nos. 1116 et 1117 du cadastre avec la Fabrique de l'Immaculée Conception, pour l'élargissement de la rue St. Pierre; pose d'une lumière, coin des rues St. Maurice et Duplessis-Rochard; trottoir temporaire vis-à-vis la propriété de Emery Julien.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
6 Novembre 1913.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport des Comités Permanents pour  
l'assemblée du 6 Novembre courant (1913), qui vient d'être  
lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

16<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
13 Novembre 1913.

Lu le seizième rapport des Comités Permanents,  
pour l'assemblée du 13 Novembre 1913, concernant les affaires  
suivantes, savoir:

Déplacement de la bâtisse servant actuellement de  
Poste de Police et de Feu, sur la rue St. Maurice, par  
Alphonse Duprene, pour \$45.00/100; remise de \$2.00/100 pour taxes municipales  
à F. P. Sinclair; \$10.00/100 acceptées de Bruno Girard, en règlement de ses taxes;  
remise refusée de \$1.00/100 à H. G. G. G.; la requête de Thomas Panneton et autres  
journaliers, demandant de se travailler que 9 heures au lieu de 10,  
avec le même salaire qu'ils ont actuellement, est refusée; dommages  
de \$15.00/100 à Lucas Boisvert, et travaux de protection à  
sa propriété; refus de prolonger la rue De Troix jusque sur les  
coteaux; mise en bon état des abords du petit pont St. Maurice; paie-  
ment de \$15.00/100 à Edmond Simard, pour dommages à sa vitrine; achat  
de deux cloches d'alarme pour l'aqueduc et la Station  
centrale; poursuite de Adolphe Toupin, pour trop grande  
vitesse sur les Ponts St. Maurice; demande de loyer d'un  
espace dans le Marché-aux-Deviées, par Hector Racette, refusée;  
L'Ingénieur fera faire un plan de la ville démontrant les rues  
avec les noms de chacune d'elles, afin de faire certains  
changements s'il y a lieu; délais accordés pour trottoirs, rues  
Lavolette, Denoue, Cook, Angoulême, Cartier et St. Marie; octroi  
de \$100.00 à J. A. Charbonneau, pour annonce de la cité, dans  
son almanach; accuser réception avec remerciements d'un don  
de \$45.00/100 de la Municipalité du Cap de la Madeleine, en reconnais-  
sance de services rendus par la Brigade du Feu de  
cette

Lundi, le 1<sup>er</sup> Novembre 1913.

cette cite, laquelle somme sera employée dans l'intérêt du gymnase des hommes de Police et de la Brigade du Feu; exemption des taxes de l'eau à Nelson Lambert, pour un patinoir, rue Plaisante; ordonner à Alexandre Marineau de nettoyer le terrain de sa manufacture; autorisation au Clerc du Marché à Foins, de ne charger que la moitié des taxes pour les pesées sur la balance publique pour ceux qui paient des taxes à la cite; usage gratuit de la salle publique de l'Hôtel-de-Ville accordé pour un concert sous le patronage des Officiers du 86<sup>e</sup> Bataillon.

Proposé par J. L. Sanschagrin,

Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 13 Novembre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Proposé par L. O. Mercier, en amendement,

Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 13 Novembre courant (1913), soit ratifié moins l'article 5 qui est référé aux Comités Permanents pour plus ample considération.

Adoptée.

Le rapport No. 5 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 31 Octobre 1913, pour un montant total de \$490,191.<sup>55</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport No. 5 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur des Viandes, informant le Conseil que, le six Novembre, une vache appartenant à Dionis Blais a été confisquée, à l'Abattoir, pour cause de tuberculose.

Proposé par L. O. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

Que le Règlement Chapitre 239 amendement le Chapitre 9 des Règlements de la cite, et pourvoyant à la construction

construction

3<sup>e</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 13 Novembre 1913.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion No. 3.

Rapport No. 5

du Comité des Finances du 1<sup>er</sup> au 31 Octobre 1913.

5<sup>e</sup> Motion

Adoptant le rapport No. 5 du Comité des Finances.

Rapport de

l'Inspecteur des Viandes.

6<sup>e</sup> Motion

Adoptant le Règlement Chapitre 239.



Lundi, le 17 Novembre 1913.

construction et à l'installation des appareils pour la production et la distribution de l'électricité dans la cité, soit la une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 239.  
Règlement re electricite.

Le dit Règlement Chapitre 239, est alors la une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

7<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règle-  
ment Chapitre 240.

Que le Règlement Chapitre 240 amendement le Chapitre 5 des Règlements de cette cité, et pourvoyant aux taxes et cotisations, soit la une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 240.  
Règlement re taxes.

Le dit Règlement Chapitre 240, est alors la une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

8<sup>e</sup> Motion  
Contrat avec The Can.  
H.W. Johns-Manville,  
re réparation au Boulevard

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat sous seing-privé, entre The Canadian H.W. Johns-Manville Co., Ltd. et la Corporation, pour couvrir d'une manière imperméable, la partie inclinée du boulevard, aux prix et conditions mentionnés au projet de contrat qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par H. B. Clément,

9<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
J. A. Trudel, pour lar-  
gissement rue Alexandre

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de J. A. Trudel, Notaire, d'une lisière de terrain étant partie du lot No. 823 du cadastre, et nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, pour le prix de une piastre et cinquante centins (\$1.50) du pied, plus cent cinquante piastres (\$150) pour les arbres croissant sur ce terrain, payable en un billet à deux mois, portant intérêt au taux de cinq et demi (5 1/2%) pour cent l'an.

Adoptée.

Demande de soumis-  
sion pour bateau passeur  
à The John Reid & Co.

À la demande de l'Échevin Robert Ryan, le Conseil a résolu d'envoyer une demande de soumission pour le nouveau bateau-passeur à être construit à

"The

Lundi, le 17 Novembre 1913.

"The John Reid & Co.", 231 Board of Trade Building, Montreal.

Publication du Règlement  
ment, re installations électriques

Le Greffier est autorisé à faire publier le Règlement Chapitre 239, autorisant à la construction et à l'installation des appareils pour la production et la distribution de l'électricité dans la cité.

Drainage, rue Laurier

À la demande de l'Échevin Arthur Bettez, le Conseil a résolu de donner instruction à l'Ingénieur de la cité de presser les travaux de drainage dans la rue Laurier.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier Décembre prochain, à huit heures et demie du soir.

M. L. Leduc  
Greffier.

J. A. Tessier  
Maire.

Assemblée spéciale  
20 Novembre 1913.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingtième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
H. O. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Motion  
Condoléances à la  
famille L. P. Désaulniers

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que ce Conseil a appris avec un profond regret le décès de M. L. Thomas Désaulniers, qui, pendant de nombreuses années, a rempli avec dévouement et fidélité, les fonctions importantes de Secrétaire-Treasorier, de Greffier de la Cité;

Que ce Conseil offre à sa famille éplorée, ses sympathies les plus vives  
et

Jeudi, le 20 Novembre 1913.

et les plus sincères, dans le grand malheur qui vient de la frapper.  
Adoptée.

Et la séance est levée.

Arthur Filiveau  
Greffier.

J. H. Mercier  
Maire.

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Décembre 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le premier jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettey.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.  
Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, pour l'amen-  
der le Règlement Chap-  
itre 239, re Installations  
Electriques.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le règlement chapitre 239, pourvoyant à la construction et à l'installation des appareils électriques, concernant les délais où le permis doit être obtenu de l'Association des Underwriters.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Décembre 1913.  
(Signé) L. P. Mercier.

Rapport de la votation  
sur le Règlement re prêt  
d'argent et exemption par-  
tielle de taxes à Dupresne  
Page pour construction  
d'un grand hôtel.

Lu le rapport de la votation qui a eu lieu Samedi, le 29 de Novembre dernier (1913), sur le Règlement Chapitre 238, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prêter à Messieurs Arthur Dupresne, hôtelier, et Lawrence Page, contracteur, la somme de \$50,000 pour servir à la construction d'un grand hôtel dans les limites de la

Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1913.

la cité et aussi une exemption partielle de taxes sur les propriétés exploitées pour le dit hôtel", qui n'a pas été favorable au dit règlement.

Lu le dix-septième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 20 Novembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise de taxes à D<sup>me</sup> Jos. Dufour; pose d'un puisard, rue St<sup>e</sup> Julie, vis-à-vis la propriété de M<sup>lle</sup> B. Sabarre; rapport de l'Ingénieur, re montée du petit Pont St Maurice; paiement de \$15<sup>00</sup>/<sub>100</sub> pour dommages à Alfred Vaillancourt; Valère Chênevert nommé Surveillant de la construction du Poste de Police et de Feu N<sup>o</sup> 2; paiement de \$15<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à Fortunat Fournier, pour une liste des mutations des propriétés immobilières; lettre à S. Michaud, re pavage projeté; remise de taxes à D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Aldric Héroux; lettre du Séminaire des Trois-Rivières, re le terrain appelé "Les Pins", et le prolongement projeté de la rue St Prosper; plaintes à la liste des propriétaires ayant droit de voter sur le Règlement 238, re prêt à Dupont & Page; drainage demandé par Hector Bastarache; refus de remise de taxes à Oreste Martin; la requête des journaliers, demandant la journée de neuf heures au lieu de dix, est référée à l'Ingénieur de la Cité et au Président du Comité des Chemins, avec pouvoir d'en disposer; dommages de \$1<sup>00</sup>/<sub>100</sub> payés à Kap. S. Godin, pour égarement d'une caisse de marchandises sur le bateau-passeur.

1<sup>ère</sup> Motion.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Novembre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptées.

Lu le dix-huitième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 27 Novembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Achat de compteurs pour l'eau, et liste des consommateurs où ils seront installés; charroiyage de terre pour parc en face du Cimetière St Louis, accordé; correction de l'évaluation de la maison de Charlie Yep; remise de taxes à Dame Veuve Honoré Baron; paiement d'un compte de S. F. Hamelin, pour dessins et surveillance de travaux aux vapeurs "Algoma" et "Glacial"; autorisation à l'Ordoat. de la Cité de contester l'action

l'action

17<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Novembre 1913.

1<sup>ère</sup> Motion.  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Novembre 1913.

18<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
27 Novembre 1913.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1913.

L'action de Robert Camirand; une offre de J. L. Bourbonnière & Cie., pour 50,000 verges de pavage en "Tarvia" est laissée sur la table; pose de tuyaux d'égoûts sur la rue St<sup>e</sup> Julie, depuis la rue Cooke jusqu'à la limite Nord de la propriété d'Ernest Parnais, et pose d'une lumière sur la dite rue, vis-à-vis la rue Richard, si le Chef de Police la juge nécessaire; pose d'une lampe sur la rue St<sup>e</sup> Marie, du côté Ouest du pont "Le Jeune", et une autre vis-à-vis le Cimetière St<sup>e</sup> Louis; refus de réclamation de Pierre Levasseur pour dommages à sa propriété; pose d'une lampe à arc au coin des rues Des Commissaires et Ferland; et transport de la lampe qui se trouve au coin des rues de Tonnancourt et Ferland, au coin de la dite rue de Tonnancourt et St<sup>e</sup> Valier; changement de la petite lampe située au coin des rues St<sup>e</sup> Maurice et Adplessis-Bochard pour une lampe à arc, et transport de celle située au coin des rues Champflour et St<sup>e</sup> Maurice, au côté opposé, près de la voie du C. P. R.; autorisation au Trésorier de payer (\$11.<sup>00</sup>) onze piastres par toise pour la pierre aux charretiers de la ville; instruction au Trésorier de ne pas émettre de nouvelles licences aux commerçants de viande venant sur le Marché aux-Derrées, à l'expiration des licences actuellement en vigueur.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
secondé par O. Beaulac,

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
24 Novembre 1913.

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 24 Novembre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport N<sup>o</sup> 6  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 4<sup>th</sup> Novembre 1913.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 6 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 29 Novembre 1913, pour un montant total de \$40,927.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N<sup>o</sup> 6 du Comité des  
Finances.

Proposé par O. Beaulac,  
secondé par J. L. Sanschagrin;  
Que le rapport N<sup>o</sup> 6 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
d'On. Blanchette.

Proposé par Arthur Bettez,  
secondé par L. P. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à

Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1913.

à signer un acte d'achat, de Onésime Blanchette, d'un terrain situé sur le côté Nord-Est de la rue St. Philippe, étant partie de la partie Sud-Ouest du lot No. 432 du cadastre, ayant une superficie de 4553.6 pieds, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat, de Numidique Guymond alias Dumont, d'un terrain situé sur le côté Nord-Est de la rue St. Philippe, étant partie du lot No. 433 du cadastre, ayant une superficie de 5440 pieds, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil, après que les titres clairs et parfaits lui auront été exhibés.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat, de The United Church of England and Ireland, d'une lisière de terrain située sur le côté Sud-Ouest de la rue St. François-Xavier, étant partie du lot No. 1676 du cadastre, ayant une superficie de 414.8 pieds, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le Règlement Chapitre 241 concernant l'établissement d'une manufacture de produits chimiques et d'explosifs dans la cité des Trois Rivières, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le dit Règlement Chapitre 241 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à

à

5<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
de Numidique Guymond  
alias Dumont.

6<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
de The United Church  
of England and  
Ireland.

7<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règlement  
Chapitre 241.

Chapitre 241.  
Règlement sur les  
Explosifs.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissive  
en faveur de Jules  
Bergeron.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Décembre 1913.

à signer en faveur de M. Jules Bergeron, un billet promissoire au montant de treize cents piastres (\$1300.00), à six mois, du vingt-sept Novembre dernier (1913), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, en renouvellement d'un billet en faveur du même, en date du 27 Mai 1908, et pour le même montant.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires

Proposé par Robt. Ryan,  
Seconde par L. P. Mercier,

- \$2,000 par de Jav. alias Wm Adlard
- Trudel;
- \$1,500 " " J. M. Perrault,
- \$1,550 " " Philias Bourque;
- \$1,100 " " Onés. Toupin,
- \$1,000 " " Alph. Courteau,
- \$1,600 " " Adam Montplaisir,
- \$1,800 " " " "
- \$2,000 " " Dame Apolline
- Guillemette-Lamy,
- \$1,000 " " J. B. Comeau,
- \$2,150 " " Joseph Mailhot

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, (a) en faveur de Xavier alias William et Adlard Trudel, à six mois, du 27 Octobre 1913, pour un montant de \$2000.00; (b) en faveur de J. M. Perrault, à six mois, du 30 Octobre 1913, pour un montant de \$1500.00; (c) en faveur de Philias Bourque, à six mois, du 5 Novembre 1913, pour un montant de \$1550.00; (d) en faveur de Onésime Toupin, à six mois, du 12 Novembre 1913, pour un montant de \$1100; (e) en faveur de Alphonse Courteau, à six mois, du 14 Novembre 1913, pour un montant de \$1000.00; (f) en faveur de Adam Montplaisir, à six mois, du 15 Novembre 1913, pour un montant de \$1600.00; (g) en faveur du même, à six mois, du 17 Novembre 1913, pour un montant de \$1800.00; (h) en faveur de Dame Apolline Guillemette-Lamy, à six mois, du 12 Novembre 1913, pour un montant de \$2000.00; (i) en faveur de J. B. Comeau, à six mois, du 20 Novembre 1913, pour un montant de \$1000.00; (j) en faveur de Joseph Mailhot, à six mois, du 17 Novembre 1913, pour un montant de \$2150.00, en à compte sur divers billets promissaires remboursés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze Décembre courant, à huit heures et demie du soir.

Arthur Sévère  
Greffier.

O. Beaubien  
Maire.

Lundi, le 15 Décembre 1913.

Assemblée Régulière  
15 Décembre 1913.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le quinzième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Pro-Maire  
Messieurs les Echevins

O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
Arthur Bettez.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Avis de motion  
des Echevins Art. Bettez  
W. E. Clément, rappelle  
de la nomination du Dr.  
J. M. Badaeur, Médecin  
de Santé.

Avis de motion:

Avis de motion est donné qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution nommant le Dr. J. M. Badaeur, Médecin du Bureau de Santé soit rappelée et annulée pour toutes fins que de droit.

Trois-Rivières, 15 décembre 1913.

(Signé) Arthur Bettez,  
(Signé) W. E. Clément.

Adoptant le Règlement Chapitre 242.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le Règlement Chapitre 242, intitulé: "Règlement amendant le Règlement Chapitre 239 qui amende le Règlement Chapitre 9 des Règlements de la Cité pourvoquant à la construction", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 242.  
Règlement reconstruction

Le dit Règlement Chapitre 242 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

10<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
4 Décembre 1913.

Lu le dix-neuvième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 4 Décembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Octroi de deux cent cinquante piastres (\$250) aux Raquetteurs du Cercle Lavolette, pour leur aider dans les frais de réception de la Convention de l'Union Canadienne des Raquetteurs; paiement à Napoléon Guillemette, de \$2,000 en à compte de son contrat pour la nouvelle Station de Police et de Feu; avis à Ephrem



617

Lundi, le 15 Décembre 1913.

Ephrem Villemare, de faire son trottoir, au coin des rues St. Olivier et Laurier; remise de taxe sur loyer à E. W. Robinson; refus de remise de taxe sur loyer à Trefflé Bouchard; refus de remise de taxes à Louis Thibeault; remise de taxe sur loyer à J. A. D. Brassard; Greffier autorisé à signer une plainte devant la Commission des Chemins de Fer, contre la Cie. de Chemin de Fer Canadien du Pacifique, ou le refus de la dite Compagnie de placer des barrières et des lumières à l'intersection de la voie ferrée avec les rues; paiement de \$6.<sup>75</sup>/<sub>100</sub> à Elie Bédard, pour dommages à une voiture; armoire à compartiments pour la salle de répétitions de l'Union Musicale; eau fournie gratuitement à Emile Bouchar, pour un patinoir au coin des rues Notre-Dame et St. Elizabeth; requête de Wilfrid Pelland, demandant d'être employé comme Gardien et Messager de l'Hôtel-de-Ville, laissée sur la table; avis de faillite de J. Emilien Desilets, laissé sur la table; rapport de l'Ingénieur et du Chef de la Brigade du Feu, re avertisseur "Thermostatic" ou alarme à incendies; réclamation de Théophile Vallières, pour dommages de \$180, refusée; octroi à la Corporation Episcopale des Trois-Rivières, pour occupation de sa propriété comme hôpital civique sur le Côteau St. Louis; paiement du compte de Côté & Michaud pour travail au plan incliné du Boulevard; requête de Olphonse Dupuis & al., demandant le macadamisage de la rue Plaisante depuis le chemin de fer jusqu'à la rue Royale, laissée sur la table; paiement à Pierre Rochefort d'un prêt de \$1,000 qu'il a fait à la Corporation de cette Cité.

Proposé par Arthur Bettez,

Secondé par W. E. Clément,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 4 Décembre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le vingtième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 11 Décembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Usage gratuit de la salle de l'Hôtel-de-Ville accordé au Cercle Laviolette, pour le 23 du courant; vente de pierre concassée à Belleville & Paolant; correction de

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
4 Décembre 1913.

20<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
11 Décembre 1913.

Lundi, le 15 Décembre 1913.

de l'évaluation du lot 1130-1<sup>er</sup> du cadastre, de Ernest Blanchette, au rôle de perception; refus de remise de Taxes à Jos. Langevin; services d'aqueduc et de drainage pour une manufacture de glace artificielle projetée par Johnny Boivin; remboursement de valeur de terrain par le Dr. J. E. Oétu, re vente du terrain par lui pour la rue Angoulême; pose d'un puisard au coin des rues Laviolette et Cloutier; achat de compteurs à eau; collecter \$12. pour dommages à une borne-fontaine, de E. Lumburner, dont l'automobile a causé l'accident; constable Champoux suspendu de ses fonctions; François Beaudoin, aliéné, conduit à l'asile de Beauport; surveillance de la vitesse des automobiles par le Chef de Police; le Gardien des Ponts est autorisé à sévir sévèrement contre les personnes faisant trotter leurs chevaux sur les Ponts St. Maurice; paiement du compte de Joseph Royon, grand constable, pour avoir conduit Clara Marie à l'asile de Beauport; remerciements de l'A. C. J. P., pour l'usage gratuit de la salle de l'Hôtel-de-Ville, pour le centenaire de Louis Veillot; achat d'une échelle pour le Marché aux Denrées; achat d'un "rack" pour l'Abattoir; achat d'un pupitre pour le bureau de l'Inspecteur-de-Ville.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
11 Décembre 1913.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 Décembre courant (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Services de Léandre  
et Antoine Francoeur  
discontinues.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que l'Ingénieur de la Cité des Trois-Rivières notifie Messieurs Léandre et Antoine Francoeur que leurs services ne seront plus requis par La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à partir du premier de Janvier prochain.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$2,500. par W. Guillemette;  
\$5,000. " Pâquin Frères;  
\$1,040. " A. Desautels;  
\$2,500. " E. Parill.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires en faveur de (a) Willie Guillemette, à six mois, du 2 Décembre 1913, pour un montant de \$2,500; (b) Pâquin Frères, à six mois, du

619

Lundi, le 15 Décembre 1913.

du 9 Décembre 1913, pour un montant de \$5000; (c) Arsène Beau-  
mier, à six mois, du 13 Décembre 1913, pour un montant de \$1040;  
(d) Évangéliste Baril, à six mois, du 15 Décembre 1913, pour  
un montant de \$2500.00. Ces billets devant porter intérêt au taux  
de cinq pour cent (5%) l'an, en à compte sur divers billets  
promissaires remboursés.

Adoptée.

Demande de rapport  
à l'Évaluateur re  
dépot du Rôle.

À la demande de l'Échevin Robert Ryan, le Greffier est autorisé  
à demander à l'Évaluateur de faire rapport sur son tra-  
vail au Rôle d'Évaluation, afin de savoir à quelle date  
le Rôle pourra être déposé.

Avocat consulté, in re  
Cie. de Tramways de  
Trois-Rivières.

L'Échevin Arthur Bettez porte à la connais-  
sance du Conseil que des matériaux appartenant  
à la Compagnie de Tramways de Trois-Rivières sont  
annoncés en vente par autorité de justice.

Il est résolu de consulter l'Aviseur Légal,  
afin de savoir si la Corporation a quelque chose  
à faire au sujet de cette vente.

Offre de pierre con-  
cassée par Belleville  
& Poland.


Monsieur le Pro-Maire Oreste Beaulac  
porte à la connaissance du Conseil que, H. Belleville  
& Poland offrent de vendre à la Corporation deux  
chars de pierre concassée.

Il est résolu de référer cette question à l'Ingé-  
nieur, avec pouvoir d'en disposer.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Jeudi,  
le dix-huit Décembre courant, à neuf heures du soir.

  
Greffier

  
Pro Maire

Assemblée Régulière  
18 Décembre 1913.

Advenant neuf heures du soir, Jeudi, le  
dix-huitième jour de Décembre, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent treize, Monsieur le Maire-Sup-  
pléant O. Beaulac, ainsi que Messieurs les Échevins W. E.  
Clément, L. O. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin et  
Arthur Bettez sont présents.

Avis de motion de  
l'Échevin L. O.  
Mercier, re l'avis sur  
bouchers étrangers.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps

Jeu*di*, le 18 Décembre 1913.

temps et en la manière voulus par les règlements de ce Conseil, je proposerais l'adoption d'un règlement amendant le Chapitre II concernant la taxe à être imposée sur les bouchers étrangers.

En Conseil, ce 18 Décembre 1913.  
(Signé) L. P. Mercier.

6<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règlement  
Chapitre 243.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le Règlement Chapitre 243, intitulé: "Règlement amendant le Chapitre 5, concernant les cotisations et taxes; et le Chapitre II, concernant les marchés publics," soit pu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre, savoir:

Pour:

M. M. Ryan,

Bettez,

Clément,

Sanschagrin,

Contre:

M. Mercier.

Chapitre 243.  
Règlement sur taxes, et  
les marchés publics.

Le dit règlement Chapitre 243 est alors pu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

7<sup>e</sup> Motion  
Heures des achats sur  
ventes par les regrattiers,  
bouchers, etc., sur les mar-  
chés publics.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Qu'attendu que la section 33 du règlement chapitre II concernant les marchés publics et la vente des viandes, des légumes etc., décrète qu'il sera loisible au Conseil par une résolution à cet effet de fixer l'heure avant laquelle les regrattiers, bouchers, épiciers, commerçants, revendeurs ou détailliers de provisions ou autres effets qui se vendent sur le marché ne pourront acheter ou vendre sur les dits marchés aucune des susdites denrées et effets excepté les commerçants ou acheteurs de peau vertes ou crues dûment licenciés;

Qu'il soit résolu que les personnes ci-dessus mentionnées ne pourront acheter à compter du premier Janvier 1914, sur les dits marchés, avant les heures suivantes, savoir: avant neuf heures du matin depuis le premier de mai jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre; et avant dix heures depuis le premier de Novembre jusqu'au premier de Mai inclusivement de chaque année.

Adoptée.

Lu.

Judi, le 18 Décembre 1913.

Rapport de l'Inspecteur des viandes.  
Ajournement.

Lu un rapport de l'Inspecteur des viandes, informant le Conseil que, le douze de Décembre courant, il a confisqué un porc tuberculeux.

La séance est ensuite ajourné à Vendredi, le vingt-six Décembre courant, à huit heures du soir.

M. J. L. L. Greffier. O. Beaulac P. Mercier

Assemblée Régulière  
26 Décembre 1913.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le vingt-sixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, Son Honneur le Maire J. A. Tessier, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, H. E. Clément, Sr. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Parochagrin et Arthur Bettez sont présents.

Avis de motion de l'Echevin Sr. P. Mercier, pour amender le Chap. II, concernant les marchés publics, etc.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement intitulé: "Chapitre II, Règlement amendant le Chapitre II des Règlements de cette Cité, concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc.", afin d'exempter le paiement des taxes journalières imposées par les sections 96, 97 et 98 du dit Règlement aux cultivateurs venant vendre les produits de leurs fermes.

En Conseil, ce 26 Décembre 1913.  
(Signé) Sr. P. Mercier.

Avis de motion de l'Echevin Sr. P. Mercier, amendant la sec. 85 du Chap. II, re commerçants de viandes.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement amendant la section 85 du Chapitre II, définissant la qualité de commerçant de viandes sur les marchés.

En Conseil, ce 26 Décembre 1913.  
(Signé) Sr. P. Mercier.

Avis de motion de l'Echevin Sr. P. Mercier, pour rappeler la nomination de Sr. Wright, constable.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de

Vendredi, le 26 Décembre 1913.

de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil, le 3 Novembre dernier (1913), nommant Ludger Wright, membre de la Force de Police et de la Brigade du Feu, soit rappelée et annulée pour toutes fins que de droit.  
En Conseil, ce 26 Décembre 1913.  
(signé) L. P. Mercier.

8<sup>e</sup> Motion  
A. S. A. Cooke nommé  
Assistant-  
Trésorier temporaire.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que Mr. A. S. A. Cooke soit nommé  
Assistant-Trésorier temporairement.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Dr. J. H. Leduc  
nommé Médecin du  
Bureau de Santé,  
en remplacement de  
Dr. J. M. Badaeur.

Proposé par Arthur Pettez,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que la résolution en date du 28 Novembre  
1911, nommant le Docteur J. M. Badaeur Médecin du Bu-  
reau de Santé, de cette Cité, soit rappelée et annulée, et  
que Monsieur le Docteur J. H. Leduc, de cette Cité, soit  
nommé Médecin du Bureau de Santé, en remplacement du  
dit J. M. Badaeur, avec un salaire de quatre cents  
piastres par année.

Adoptée sur division suivante, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Mercier,	M. M. Beaulac,
Pettez,	Ryan,
Clément,	Sanschagrin

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

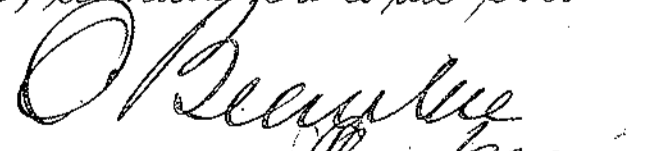
10<sup>e</sup> Motion  
Accordant un mois  
de salaire au Dr. J. M.  
Badaeur.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le Trésorier soit autorisé à payer  
un mois de salaire au Docteur J. M. Badaeur, du  
1<sup>er</sup> Janvier au 1<sup>er</sup> Février 1914.  
Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Lundi,  
le vingt-neuf Décembre courant, à huit heures du soir.

  
Greffier.

  
Le Maire

623

# Lundi, le 29 Décembre 1913.

Assemblée Régulière  
29 Décembre 1913

Advenant huit heures du soir, Lundi, le vingt-neuvième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent treize, Son Honneur le Maire J. A. Tessier, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, M. E. Clément, L. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin, et Arthur Bettez sont présents.

Rapport du  
Contrôleur, re-  
finances.

Lu un rapport du Contrôleur, concernant les finances de la Corporation et un emprunt à être fait à la Banque d' Hochelaga, sur billet promissoire, pour consolider le montant des dépenses pour l'exercice finissant le 31 Décembre 1913, et payer les dépenses de Janvier 1914, en attendant la collection de Février, Mars et Avril.

11<sup>e</sup> Motion

Proposé par Robt Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé de signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un ou des billets promissoires, pour un montant n'excédant pas (\$120,000.00) cent vingt mille piastres, à un mois de leur date, avec un intérêt au taux de cinq et demi pour cent (5½%), l'an, avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement, pour les fins suivantes, savoir:

1. (\$354.33) Trois cent cinquante-quatre piastres et trente-trois centins pour l'Hôtel-de-Ville;
2. Treize cent quatre-vingt-seize et trente-sept centins (\$1,396.37) pour le Comité des Marchés;
3. Sept cent treize et soixante-dix-sept centins (\$413.77) pour le Comité de l'Hôtel-de-Ville;
4. Deux mille neuf cent quarante-cinq piastres et soixante-dix centins (\$2,945.70) pour le Comité du Feu;
5. Cent soixante-dix-sept et soixante-dix-huit centins (\$174.78) pour le Comité de la Police;
6. Deux mille huit cents piastres et quarante centins (\$2,800.40) pour le Comité des Traverses;
7. Treize mille deux cent soixante-quinze piastres et neuf centins (\$13,275.09) pour le Parage;
8. Seize mille cent soixante-dix-huit piastres et quatre-vingt-deux centins (\$16,178.82) pour la Voirie municipale;
9. Soixante piastres et trente centins (\$60.30) pour le Comité de Santé;
10. Douze mille sept cent cinquante et quarante centins

centins

Billets promissoires  
\$120,000 en faveur de la Banque  
d' Hochelaga, et émission  
de \$40,500 de debentures  
pour garantie collatérale.

Lundi, le 29 Décembre 1913.

centins (\$12,750.40) pour le Comité du Drainage;

11. Dix-neuf mille huit cent quarante-sept piastres et quatre centins (\$19,847.04) pour le Comité de l'Aqueduc.

Le tout en conformité des articles 244 et 247 de la charte de la Cité des Trois-Rivières, et ses amendements; et que le Trésorier soit en conséquence autorisé à émettre un montant de débentures suffisant pour couvrir la dite somme de soixante-dix mille cinq cents piastres (\$70,500.00).

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Proposé par Robt Ryan,

Secondé par L. C. Mercier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé de signer en faveur de la Banque d'Archeville, un ou des billets promissoires, pour un montant n'excédant pas quarante-neuf mille cinq cents piastres (\$49,500.00), à un mois de leur date, avec un intérêt au taux de cinq et demi pour cent (5½%) l'an, avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement.

Ce billet est en conformité avec l'article 240 de la charte de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, recommandant que le Constable L. Wright soit démis de ses fonctions comme membre régulier du Corps de Police et de la Brigade du Feu, et soit remplacé par Walter Moffet et Prudent Spénard.

Proposé par L. C. Mercier,

Secondé par Robt Ryan,

Que Mr. Walter Moffette, de cette Cité, soit nommé membre de la Force de Police et de la Brigade du Feu, tel que demandé par le rapport du Chef de Police, avec un salaire de première année, suivant l'échelle de salaire établie par la résolution de ce Conseil en date du 2 Juillet 1912.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, transmettant la résignation par écrit d'Etienne Raymond, comme membre de la Force de Police et de la Brigade du Feu, et suggérant comme son remplaçant Cléman Arsenault.

Proposé

Billets promissoires  
\$49,500 en fav. de la Banque  
d'Archeville.

Rapport du  
Chef de Police, par  
W. Moffet et P. Spénard.

13<sup>e</sup> Motion  
Walter Moffette nommé  
Constable et pompier.

Rapport du  
Chef de Police, par  
Et. Raymond et Cléman  
Arsenault.



Lundi, le 29 Décembre 1913.

14<sup>es</sup> Motion  
Démission de Et.  
Raymond, acceptée,  
et remplacé par E.  
Arseneault.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que la démission de E. Raymond, comme  
membre régulier du Corps de Police et de la Brigade du Feu,  
soit acceptée, et que M. Cléman Arseneault, de cette cité,  
soit nommé pour le remplacer, avec le salaire de première  
année suivant l'échelle de salaire établie par une résolution  
de ce conseil en date du 2 Juillet 1912.  
Adoptée.

15<sup>es</sup> Motion  
Billets promissaires.  
\$1,600 en fav. de Dame Veuve D. Could,  
\$400 " " " Dame Josephine Bourgeois

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer des billets promissaires, dont l'un en faveur de Dame Veuve  
David Could, date du 27 Décembre mil neuf cent treize (1913),  
à six mois, à cinq par cent l'an, au montant de seize cents  
piastres (\$1,600.00); et un autre en faveur de Dame Josephine Poisson,  
épouse de Joseph Bourgeois, date du 29 Décembre mil neuf cent  
treize (1913), à six mois, à cinq pour cent l'an, au montant  
de \$400.00.  
Adoptée.

16<sup>es</sup> Motion  
Pour nommer le  
Médecin-Vétérinaire.

Proposé par W. E. Clement,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que Joseph Omer Poirier, Médecin-Vétérinaire,  
de cette cité, soit nommé Médecin-Vétérinaire du Département  
de Santé de cette cité, aux fins du Règlement Chapitre 237,  
article 7, des Règlements de cette cité, avec un salaire de  
six cents piastres par année.

17<sup>es</sup> Motion  
En amendement  
à la motion N° 16.

Proposé par Robt. Ryan, en amendement,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que la résolution concernant M. Poirier  
comme Médecin-Vétérinaire, soit laissée sur la table.

Adoptée par division de quatre pour et deux contre, savoir:  
Pour: Contre:  
M. M. Beaulac, M. M. Clément,  
Ryan, Bettez,  
Mercier,  
Sanschagrin,

La motion principale étant alors mise aux voix, est rejetée sur  
même division.  
Et la séance est ensuite levée.

*Alfred Béliveau*  
Greffier.

*W. E. Clement*  
Pro Maire  
Maire.

Samedi, le 3 Janvier 1914.

Convocation d'une  
Assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 2 Janvier 1914.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Samedi, le  
3 Janvier courant, à neuf heures du soir, concernant les amende-  
ments proposés à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.  
(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

Assemblée spéciale.  
3 Janvier 1914.

A une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par  
Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Samedi, le troisième jour de Janvier,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze,  
à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents  
pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:  
Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins


J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Betty.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,

Que les amendements à la Charte de  
la Cité des Trois-Rivières présentés par le Comité com-  
mé à cet effet le 2 Septembre 1913, et adoptés par l'as-  
semblée législative, soient adoptés par le Conseil.  
Adoptée.

Et la séance est levée.

  
Greffier.

  
Maire.

1ère Motion  
Amendements à la  
Charte de la Cité.

# Lundi, le 2 Février 1914.

Assemblée Régulière  
2 Février 1914.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le deuxième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit conseil, savoir:

Monsieur le Proc. Maire  
Messieurs les Echevins

O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Pettez.

Les procès-verbaux des assemblées du quinze, du dix-huit, du vingt-six et du vingt-neuf Décembre mil neuf cent treize, et du trois Janvier mil neuf cent quatorze sont lus et adoptés.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re règlements  
concernant les regrattiers  
marchands de fruits; une  
Cour de Recorder; la con-  
fection des trottoirs; les  
boulangers et le pain.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption des règlements suivants:—

1o.— Pour amender le chapitre 11 et le chapitre 5 des règlements de ce Conseil, et définir la qualité de regrattier et de marchand de fruits et leur imposer une taxe ou licence.

2o.— Pour établir une Cour du Recorder.

3o.— Pour que la confection des trottoirs, dans cette Cité, soit faite aux frais de la Cité.

4o.— Pour amender le règlement chapitre 231, amendant le chapitre 18 des règlements de ce Conseil, concernant les boulangers, la manufacture et la vente du pain, pour déterminer autrement le poids du pain.

En Conseil, ce 2 Février 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Echevin Arthur  
Pettez, re règlement  
des charretiers.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les Règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un Règlement

Lundi, le 2 Février 1914.

Règlement pour amender le chapitre 15 des Règlements de cette Cite concernant les charretiers;

1o.- Pour définir la qualité de charretier et changer la définition d'Écurie de Louage;

2o.- Pour limiter le temps pendant lequel les licences de charretiers pourront être accordées.

En Conseil, ce 2 Février 1914.

(Signé) Arthur Pectey.

21<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
18 Décembre 1913.

Lu le vingt-et-unième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 18 Décembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Rapport de l'Avocat de la Cite au sujet de la vente en justice de certains matériaux appartenant à la Compagnie des Tramways de Trois-Rivières, disant qu'il ne croit pas que la Corporation doive prendre action au sujet de cette vente; procédures pour empêcher la vente dans la cause de L'Heureux & La Cie. des Tramways des Trois-Rivières et à demander la mise en liquidation de cette dernière; contrat pour construction d'un bateau-passeur accordé à Geo. T. Davie & Sons; usage de la salle de l'Hôtel-de-Ville accordé aux Dames de Charité pour le bazar annuel de l'Hôpital St. Joseph; pose de lumières rue St. François-Xavier; plaintes du Chef de Police et constable Wright et le sergent Spénard; Labrecque & Frères exemptés de la taxe sur commerce de bois; refus de remise de taxes à Onésiphore Legendre; remise de taxes à Ursule Massicotte; dommages à Germain & Frère; refus de vente de terrain, rues Plaisante, Laflèche &c, à J. O. Lambert; drainage changé à la propriété de E. Ducharme, rue St. Julie; requête de Johnny Boivin, demandant l'eau gratuitement pour manufacturer de la glace artificielle; rapport de l'Évaluateur disant que le Rôle d'Évaluation sera probablement déposé vers le 20 Janvier 1914; permis à Wilfrid Boissvert pour un étal de boucher au N<sup>o</sup> 284 Avenue Lavolette, pour l'année 1914; requête d'Alphonse Grenette, demandant la position de mécanicien sur le vapeur Sorel, laissée sur la table; refus d'indemnité à Taschereau-Beau-doin, re recherches d'un bateau-traversier; passage pour piétons demandé à Eug. Balcer, le long de sa propriété, rue Hertel; refus de livraison de débentures (\$25,000) à The St. Maurice Valley Cotton

629.

# Lundi, le 2 Février 1914.

Cotton Mills, Limited, ou que cette Compagnie n'a pas accompli les conditions du Règlement, Chap. 204, en construisant une manufacture d'indienne.

1<sup>re</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
18 Décembre 1913.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 18 Décembre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 Décembre 1913.

Lu le vingt-deuxième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 26 Décembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Paiement d'une semaine d'ouvrage au bureau du Contrôleur à J. O. Rivard; refus de vente du terrain lot n° 539 à Ed. Bourassa; lettre de The Mayagamack Pulp & Paper Co., re poteau de la Union Bag & Paper Co., dans l'île St. Christophe, laissée sur la table; plainte contre Alphonse Lajoie, pour avoir trotté sur les Ponts St. Maurice; avis de la Commission des Chemins de Fer, concernant la plainte de la Corporation contre le C. P. R.; requête de Trefflé Rivard, pour position d'ingénieur pour le concasseur, laissée sur la table; requête de Jos. Duval et autres, demandant que des licences de cochers de voitures légères ne soient accordées que durant le mois de Janvier, laissée sur la table; lettre de la Chambre de Commerce de Trois Rivières, re demande au C. P. R. de construire une nouvelle gare; paiement d'un compte à J. F. Hamelin, pour plans du nouveau bateau-passeur; refus d'un compte de la Banque d'Acchelaqa, pour frais légal; tarif des Ponts St. Maurice réduits pour l'hiver; usage de salle accordé de nouveau à l'Union Musicale.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 Décembre 1913.

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 26 Décembre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu

Lundi, le 2 Février 1914.

23<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
29 Décembre 1913.

Lu le vingt-troisième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 29 Décembre 1913, concernant les affaires suivantes, savoir:

Règlement des dommages causés par un incendie, le 22 Décembre 1913, à la bâtisse occupée au deuxième étage par l'Union Musicale, pour la somme de trois cent soixante et treize piastres et cinquante centins (\$373.<sup>50</sup>); requête de George Després, pour aqueduc à sa propriété, rue St. Louis, laissée sur la table; eau accordée gratuitement à Alphonse Cossette Val., pour un patinoir, rue St. François-Xavier; offre de services de The Canadian Inspection & Testing Laboratories, Ltd., pour l'épreuve des matériaux de construction du nouveau bateau-passeur, laissée sur la table; paiement d'arrérages de taxes et transport de loyers à la Corporation par Dame Eldorice Martel; requête de la Chambre de Commerce et de la Corporation au Gouvernement, pour prévenir les inondations.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
29 Décembre 1913.

Proposé par Arthur Pettez,  
secondé par L. O. Mercier,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 29 Décembre dernier (1913), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

24<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
8 Janvier 1914.

Lu le vingt-quatrième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 8 Janvier 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Refus de paiement d'un compte pour effets achetés de J. B. Bertrand par Léon Boivert, pendant qu'il y avait maladie de variolo chez lui; Antoine Francoeur continué comme contremaître; service de la Voirie divisé en deux districts; rapport de l'Ingénieur, re coût approximatif pour l'abaissement de la pompe N<sup>o</sup> 2, laissé sur la table; eau accordée gratuitement à Lucien Cormier, pour un patinoir; refus d'exemption de taxes sur la propriété et les machineries employées par Johnny Boivin, pour confection de glace artificielle; eau fournie à Johnny Boivin, à raison de sept centins et demi (7½) par mille gallons, pour fabrication de glace artificielle.

4<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
8 Janvier 1914.

Proposé par L. O. Mercier,  
secondé par Arthur Pettez,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 8 Janvier dernier (1914), qui vient d'être lu,

Lundi, le 2 Février 1914.

lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

25<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
15 Janvier 1914.

Lu le vingt-cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 15 Janvier 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Rapport de l'Avocat concernant le droit de modifier la taxe des locataires, laissé sur la table; offre d'achat de débentures par Hanson Bros., laissée sur la table; déplacement d'une lumière au coin des rues Champflour et St<sup>e</sup> Louise; pose d'une lumière, rue St Paul; pose d'une lampe incandescente, au coin des rues Des Commissaires et St<sup>e</sup> Béatrice; rapport du Chef de Police, re inspection des boulangeries faite par lui récemment, laissé sur la table; paiement à George St. Pierre, d'un coupon de débenture de vingt piastres (20) du Carage, qui a été perdu dans son département, à la Banque d'Hochebourg, pourvu qu'il produise une déclaration solennelle qu'il s'engage à rembourser ce montant, si ce coupon était présenté à la Corporation pour paiement; une lettre de Caliste Hébert, demandant une part du patronage des assurances de la Corporation est référée au Trésorier; refus de payer un compte pour provisions prises par Léon Rivert, chez Duguay & Merrissette; avis de privilège en faveur de la Structural Steel Company, Limited, par Napoléon Guillemette, pour la fourniture de matériaux destinés à la construction du nouveau Poste de Police et de Feu dans le quartier Notre-Dame; chauffage du Poste de Police et de Feu N<sup>o</sup> 1; achat de clefs pour boyaux et bornes-Fontaines.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secordé par W. C. Colément,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 15 Janvier 1914, qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
15 Janvier 1914.

26<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
21 Janvier 1914.

Lu le vingt-sixième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 21 Janvier 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Philippe Ducloux nommé surveillant pour la construction du bateau-passeur, aux chantiers de S. J. Davie & Sons, à Lévis, pour la somme de quatre cents piastres (\$400);  
dommages

# Lundi, le 2 Février 1914.

dommages de \$45. payés à D<sup>me</sup> J. B. Gervais; frais re demande de mise en liquidation de la Cie. des Tramways; inspection de l'épave du vapeur "Glacial", par Eug. Godon, scaphandrier; transport des marchandises et des malles, de Doucet's Landing à Trois-Rivières; contrat à Napoléon Dechêne & Cie., pour chauffage du dortoir du Poste de Police, et de Feu N<sup>o</sup> 1.

6<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
21 Janvier 1914.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 21 Janvier et du 22 Janvier dernier (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
29 Janvier 1914.

Lu le vingt-septième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 29 Janvier 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Camille Salvas, ingénieur-mécanicien, réengagé sur un des bateaux-passeurs; achat de bottes en caoutchouc pour le Département de l'Acqueduc; rapport d'Eug. Godon, scaphandrier, re inspection des dommages au vapeur "Glacial", laissé sur la table; trente-six nouveaux puits artésiens autorisés pour l'Acqueduc; offre de la Scottish National Securities Corporation, pour vente de débentures, laissée sur la table; usage de la salle de l'Hôtel-de-Ville accordé gratuitement, pour une partie de cartes au profit des Sœurs Dominicaines; achat de deux chevaux pour le Département du Feu; travaux de réparations au Poste de Police et de Feu N<sup>o</sup> 1.

4<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
29 Janvier 1914.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 29 Janvier dernier (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport de  
l'Ingénieur re travaux  
de la

Cité, concernant les travaux exécutés en Novembre et Décembre mil neuf cent treize (1913).

Rapport du  
Chef de Police,  
pour 1913.

Lu un rapport du Chef de Police, pour l'année mil neuf cent treize (1913), donnant, par des tableaux, le détail complet du travail accompli par les hommes de son Département, pendant la



# Lundi, le 2 Février 1914.

la dite année, avec zèle et diligence, et suggérant l'établissement d'une Cour de Records.

Rapport du  
Chef du Feu, pour  
1913.

Lu un rapport du Chef du Département du Feu, démontrant le travail efficace fait par les membres de la Brigade du Feu, pendant l'année mil neuf cent treize (1913).

8<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règlement  
Chapitre 244.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que le règlement intitulé: "Chapitre 244, Règlement amendant le Chapitre II des règlements de cette Cité, concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc." soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 244.  
Règlement re Marchés  
publics.

Adoptée.

Le dit Règlement Chapitre 244 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

9<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règlement  
Chapitre 245.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que le règlement intitulé: "Chapitre 245, Règlement amendant la section 85 du Règlement Chapitre II concernant les marchés publics et la vente des viandes, légumes, etc.", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 245.  
Règlement re Marchés,  
vente des viandes, etc.

Adoptée.

Le dit Règlement Chapitre 245 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

10<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché avec  
B. J. Davie & Sons,  
pour bateau-passeur.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que Monsieur le Maire-suppléant, en l'absence de Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer un acte de marché avec B. J. Davie & Sons, de Lévis, pour la construction d'un bateau-passeur, aux conditions mentionnées dans un marché sous seings-privés, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Contrat avec Geo.  
Michaud, pour pa-  
vage.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat ou convention entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Geo. Michaud, pour vingt mille verges.

Lundi, le 2 Février 1914.

serges (20,000) de pavage en Rocnac, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, et de plus, que le dit Geo. Michaud fournisse une garantie jusqu'à concurrence de dix pour cent (10%) sur la valeur des travaux, durant trois ans, à compter de la terminaison des dits travaux; laquelle garantie sera donnée au moyen d'une police de garantie approuvée par le Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Acte de convention avec Dr. J. E. Héty.

Proposé par Arthur Bettes,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention, avec M. le docteur Joseph Édouard Héty, médecin, de la Cité des Trois-Rivières, par lequel ce dernier s'engage à remettre à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une somme de trente-deux piastres et dix cents (\$32.10), valeur d'une lisière de terrain non-fivée, de la contenance de six cent quarante-deux pieds (642) en superficie, pour les raisons et aux conditions contenues dans le projet d'acte préparé par Charles Édouard Tigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de Delle " Lily Mary Alice Adair."

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettes,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat, de Delle Lily Mary Alice Adair, d'une lisière de terrain, située sur le côté Sud-Ouest de la rue St. François-Xavier, ayant une superficie de trois cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt centièmes (358.80), faisant partie du lot No 1685 du cadastre, pour l'élargissement de la dite rue St. François-Xavier, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Édouard Tigneau, Notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Appuyant la résolution de la Chambre de Commerce de Montréal, re: Canal de la Baie Georgienne.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,

Que ce Conseil appuie de toutes ses forces la résolution de la Chambre de Commerce du District de Montréal en date du 29 Décembre 1913, en faveur de la construction du Canal de la Baie Georgienne, et insiste pour que le Gouvernement du Canada assure dès la prochaine session, la

Lundi, le 2 Février 1914.

la réalisation de ce grand projet national.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Re Canal de la  
Baie Georgienne.

Moved by Robt. Ryan,  
Seconded by L. P. Mercier,

Whereas all sections of the Dominion are alike interested in retaining and building up inter-Provincial Commerce between the East and the West, and in keeping Canadian Trade in Canadian Channels.

Whereas the necessity for and value of construction of the Georgian Bay Canal—the short, direct, national road to the seaboard, entirely in Canadian waters—for the obtaining of these objects is generally acknowledged.

Whereas the Federal Government has already obtained all necessary information as to the cost of the work, and the important commercial results which will follow from the carrying out of this great national enterprise.

Whereas the leaders of both political parties have declared themselves favorable and stand committed to the project, and there is no adequate reason for further delay.

Be it resolved that the Municipal Council of Three-Rivers strongly endorses the move for construction of the Georgian Bay Canal with the least possible delay, and urges upon the Government that provision be made in the public estimates during the present session for such immediate commencement of work on both the Eastern and Western sections, as will give assurance of early completion of the entire project.

Adopted.

16<sup>e</sup> Motion

Appuyant la demande  
de St. Angèle à la Com-  
mission des Chemins  
de Fer.

Attendu que le Conseil du Village de Laval a adopté une résolution, à une session spéciale, tenue Jeudi le dix-huitième jour de Janvier 1914, demandant au Conseil de la Cité des Trois-Rivières d'appuyer une demande à la Commission des Chemins de Fer du Canada, pour que la dite Commission ordonne aux Compagnies du Grand Tronc et Quebec, Montreal & Southern Railway, de faire un raccordement pour le fret et les passagers à leur point de jonction, à St. Grégoire, Comté de Nicolet.

Il est proposé par W. S. Clément,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que ce Conseil appuie la  
demande

Lundi, le 2 Février 1914.

demande dont il est fait mention ci-dessus, auprès de la Commission des Chemins de Fer du Canada.

Adoptée.

M<sup>rs</sup> Motion

Appuyant la demande de la C<sup>te</sup> St. Angèle et de la Chambre de Commerce au Gouvernement Fédéral, re quia.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Attendu que le Conseil Municipal du Village de Laval a adopté une résolution, à une session spéciale tenue le jeudi dix-huitième jour de Janvier 1914, exprimant l'opinion: qu'il serait dans l'intérêt des citoyens du Comté de Nicolet, que le quai de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer soit renouvelé, afin de donner un service plus efficace pour la communication entre la C<sup>te</sup> des Trois-Rivières et le Village de Laval, ou que la dite C<sup>te</sup> des Trois-Rivières est à faire construire un bateau beaucoup plus considérable qui fournira de meilleures accommodations aux personnes qui ont affaire à communiquer entre les deux rives.

Attendu que le Conseil du dit Village de Laval demande au Conseil de cette C<sup>te</sup> d'appuyer, conjointement, avec la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, les démarches que le dit Village pourra faire auprès du député du Comté de Nicolet, P. E. Lamarche, ainsi qu'auprès du Gouvernement du Canada.

Attendu que la Chambre de Commerce des Trois-Rivières a passé une résolution, à sa séance du 22 Janvier 1914, nommant une délégation auprès du Gouvernement, pour représenter à ce dernier la nécessité d'un bon quai à eau profonde vis-à-vis le village St. Angèle, et demandant à la C<sup>te</sup> de Commerce aussi une délégation pour appuyer ce projet, conjointement avec le dit village de St. Angèle, et un représentant de la Compagnie du Grand Tronc.

Qu'il soit résolu, en conséquence, qu'une délégation du Conseil de Ville se rende auprès du Gouvernement du Canada afin de représenter à ce dernier, conjointement avec l'Honorable Député du Comté de Nicolet, la Chambre de Commerce de la C<sup>te</sup> des Trois-Rivières et le délégué de la Compagnie du Grand Tronc, la nécessité, pour les contribuables du Comté de Nicolet et ceux de la C<sup>te</sup> des Trois-Rivières, ainsi que pour le commerce et les relations entre les deux rives, d'avoir un quai à eau profonde,  
vis-à-vis

Lundi, le 2 Février 1914.

vis-à-vis le Village de Laval, afin de permettre l'accostage du nouveau bateau que la Cité des Trois-Rivières est actuellement à faire construire.

Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion  
Appuyant la demande de la Chambre de Commerce des S. R. au Gouvernement du Canada, re inondations et brise-glace.

Attendu que la Chambre de Commerce de la Cité des Trois-Rivières a passé une résolution, à son assemblée du 18 Décembre 1913, représentant les dommages que pourraient causer les inondations par suite du barrage occasionné par les glaces dans le bas du fleuve; lesquelles inondations pourraient être évitées par le travail des brise-glace du Gouvernement.

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que ce Conseil appuie la Chambre de Commerce de la Cité des Trois-Rivières, dans sa pétition au Gouvernement du Canada, demandant d'employer ses brise-glace à briser les barrages qui pourraient se former et causer ainsi les inondations dans le haut du fleuve.

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Maire-Suppléant.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Monsieur l'Echevin Robert Ryan soit nommé Maire-Suppléant, pour les six mois courants.

Adoptée.

Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1914.

Le Rôle d'Evaluation pour l'année mil neuf cent quatorze est produit et déposé devant le Conseil, par le Greffier.

Entretien des trottoirs, rue St<sup>e</sup> Marguerite & Avenue Laviolette.

Alors la demande de l'Echevin Mercier, le Conseil ordonne à l'Ingénieur de la Cité de faire entretenir les trottoirs sur la rue St<sup>e</sup> Marguerite, et sur l'Avenue Laviolette, vis-à-vis la propriété du Séminaire depuis la rue St<sup>e</sup> Martin jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Maurice.

La séance est ensuite levée.

Arthur Silveau  
Greffier.

Robt. Ryan  
Pr. Maire.

Judi, le 5 Février 1914.

Trois-Rivières, 4 Février 1914.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le cinquième jour de Février, mil neuf cent quatorze, à neuf heures du soir, pour prendre en considération la demande de transfert de licence de l'Hôtel Grand Central par Hector Lesieur à Demoiselle Joséphine Ethier.

(Signé) Robt. Ryan,  
Pro-Maire.

Assemblée Spéciale  
5 Février 1914.

Qu'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur le Maire-Suppléant et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le cinquième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents les échevins suivants, savoir:

Messieurs les Echevins

O. Beaulac,  
H. E. Clément,  
L. O. Mercier,  
Arthur Bettey.

En l'absence de Son Honneur le Maire et de Monsieur le Maire-Suppléant, Monsieur l'Echevin L. O. Mercier est appelé à présider l'assemblée.

Proposé par Arthur Bettey,  
Secondé par H. E. Clément,

Que la demande de certificat en faveur de Delle Joséphine Ethier, faisant affaires sous le nom de la raison sociale de E. L. Ethier & Coie, pour lui permettre d'obtenir le transport de certificat de la licence d'auberge d'Hector Lesieur, soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Arthur Bettey  
Greffier.

Robt. Ryan  
Pro-Maire

1ère Motion  
Transport de licence  
d'Hector Lesieur à  
Delle Joséphine Ethier.

Lundi, le 9 Février 1914.

639

Convocation d'une  
Assemblée spéciale

Trois-Rivières, 7 Février 1914.

Ou Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi,  
le neuvième jour de Février, mil neuf cent quatorze, à  
huit heures du soir, concernant la vente de débentures.  
(Signé) J. O. Tessier,  
Maire.

Assemblée spéciale  
9 Février 1914.

D'une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par  
Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Février,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze,  
à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents,  
savoir:

Monsieur le Maire-Suppléant  
Messieurs les Echevins

Robert Ryan,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
J. E. Sanschagrin.

Lue une lettre de Messieurs W. B. Stark & Co.,  
offrant d'acheter des débentures pour un montant  
de cinq cent vingt-cinq mille piastres (\$525,000).

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,

Qu'attendu que W. B. Stark & Company  
offre d'acheter, par lettre produite devant le Conseil, cinq  
cent vingt-cinq mille piastres (\$525,000) de débentures  
au taux de (5%) cinq pour cent, payables dans  
trente années du 1<sup>er</sup> Novembre 1913, au taux de (90) quatre-  
vingt-dix, avec intérêts accrus payable deux cent mille piastres  
(\$200,000) dix jours après que l'aviseur de la dite compagnie  
se sera déclaré satisfait de la légalité de l'émission, et  
la balance payable dans quatre-vingt-dix jours après  
la même date;

Qu'attendu que cette offre est ainsi faite  
à

Lettre de  
W. B. Stark & Co.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de \$525,000  
de débentures à  
W. B. Stark & Co.

Lundi, le 9 Février 1914.

à la condition qu'aucune offre de nouvelles débentures ne soit faite, avant l'expiration de six mois, à d'autres qu'à la dite compagnie;

Qu'il soit résolu que l'offre ci-dessus soit acceptée aux conditions y mentionnées.

Adoptée.

Et la séance est levée.

Arthur Sévère  
Greffier.

Robert Ryan  
Pr. Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Février 1914.

À une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le seizième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant  
Messieurs les Echevins

Robert Ryan,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. C. Mercier,  
Arthur Bettez,

Les procès-verbaux des assemblées du deux, du cinq et du neuf Février mil neuf cent quatorze sont lus et adoptés.

Lu le vingt-huitième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 5 Février 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Domages au montant de \$80.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> payés à Elie Roberge et au montant de \$10.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> payés à Domina Poirier, pour effets perdus lorsque le vapeur "Glacial" a sombré; deux rapports de l'Avocat de la Cité concernant la responsabilité de la Shawinigan Water & Power Co. pour coupe de glace sur le fleuve St. Laurent, ce qui aurait pu être la cause de l'accident survenu au vapeur "Glacial", sont laissés sur la table; un rapport de l'Avocat, re construction de bâtisses en bois, dans les limites prohibées, laissé sur la table; plainte des boulangers contre Louis Robert, du Cap de la Madeleine,

pour

28<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
5 Février 1914.



# Lundi, le 16 Février 1914.

pour vente de pain en cette cité, laissée sur la table; dommages de \$15.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> payés à Tréfle Duplessis; refus de dommages à l'automobile d'Edouard Provencher; avis de Lymburner Limited, de Montréal, comme fournisseurs de matériaux à Kapoleon Guillemette, pour le Poste de Police et de Feu N. 2, laissé sur la table; amende de \$5.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à Robert Lapointe, fils de Prosper, et à Adolphe Toupin, pour avoir fait trotter leurs chevaux sur les Ponts St. Maurice.

1<sup>ère</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 5 Février 1914.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 5 Février courant (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>o</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 12 Février 1914.

Lu le vingt-neuvième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 12 Février 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Entretien de la rue Williams aux frais des propriétaires, s'ils n'accomplissent pas leurs obligations suivant les règlements; demande de soumissions, par l'Ingénieur, pour remplir de glace les glacières de l'Abattoir; une lettre de D<sup>ne</sup> Louis E. Monty, re danger des traverses à niveau du C. P. R., est laissée sur la table; lettre de la Banque d'Acchelaqa, approuvant les autorités municipales, pour la vente de \$25,000 de débentures qu'elles viennent de faire, laissée sur la table; refus de réclamation d'Elzéar Lemieux, pour dommages; refus d'une demande d'octroi de \$200, du Club de raquette "Le Trois-Rivières", pour réception de clubs étrangers; octroi de deux cent cinquante piastres (\$250) à l'Association des Youaves, pour frais de réception du régiment des youaves canadiens qui viendront tenir leur convention générale dans cette cité, l'été prochain; usage gratuit de la salle de l'Hôtel-de-Ville accordé, pour un bal masqué, au bénéfice des Sœurs Dominicaines; usage gratuit de la salle de l'Hôtel-de-Ville accordé, pour une représentation théâtrale, au profit de l'Hôpital du Sac-Edouard; pose d'une calve à une borne-fontaine, pour patinsier de la rue St. François-Xavier.

2<sup>o</sup> Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 12 Février 1914.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que

Lundi, le 16 Février 1914.

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 12 Février courant (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport N° 7  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 1913

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N° 7 du Comité des  
Finances.

Lu le rapport N° 7 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 1913, pour un montant total de \$ 41,177.<sup>73</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le rapport No. 7 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport N° 8  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 31 Janvier 1914

4<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N° 8 du Comité des  
Finances.

Lu le rapport N° 8 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 31 Janvier 1914, pour un montant total de \$ 18,922.<sup>44</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le rapport No. 8 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règle-  
ment Chapitre 246.

Chapitre 246.  
Règlement re charre-  
tiers.

Projet de règlement, re  
Marchés publics.

6<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le Règle-  
ment Chapitre 247.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 246, Règlement amendant le chapitre 15 des règlements de la cité, intitulé: "Règlement concernant les charretiers", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 246 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Un projet de règlement portant le No. , concernant les Marchés publics, est lu, et est référé aux Comités Permanents.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 247, Règlement amendant le chapitre 231, adopté le 19 Mai 1913, amendant

Lundi, le 16 Février 1914.

643

amendant le règlement chapitre 18, concernant les boulangers et la manufacture du pain", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 247, Règlement amendant le chapitre 231, adopté le 19 Mai 1913, amendant le règlement chapitre 18, est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 248, Règlement concernant l'établissement d'une Cour du Recorder pour la Cité des Trois-Rivières", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 248 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, d'une certaine parcelle de terrain, située sur le côté St. Louis, nécessaire pour le redressement du Chemin des Forges, suivant les conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par Joseph Odéard Lemire, notaire, qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. S. Clément,

Que Mr. J. Omer Poirier, médecin-vétérinaire, de cette Cité, soit nommé médecin-vétérinaire du département de santé de cette Cité, aux fins du règlement Chapitre 237, article 7, des règlements de cette Cité, avec un salaire de six cents piastres par année.

Adoptée.

Sur demande de Monsieur L'Échevin O. Bozoulac, il est ordonné au Chef de Police de faire une enquête sur la mort de Mr. Honoré Laroché.

La séance est ensuite levée.

Arthur Bettez  
Greffier.

J. Poirier  
Maire.

Chapitre 247.  
Règlement re boulangers et pain.

1<sup>re</sup> Motion  
Adoptant le Règlement Chapitre 248.

Chapitre 248.  
Règlement re Cour du Recorder.

8<sup>es</sup> Motion  
Acte d'échange avec l'Association Agricole, pour le redressement du Chemin des Forges.

9<sup>es</sup> Motion  
Dr. J. O. Poirier nommé Médecin-Vétérinaire.

Enquête sur la mort de Honoré Laroché.

Lundi, le 2 Mars 1914.

Assemblée Régulière  
2 Mars 1914.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le deuxième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honorable J. O. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
Arthur Bettez.

Le procès-verbal de l'assemblée du seize Février mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re franchise,  
w., à M. O. Baptist.

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour accorder à M. O. Baptist, de la Cité des Trois-Rivières, une franchise, une exemption de taxes et une exemption des taxes de péage sur les ponts St. Maurice, moyennant certaines conditions à être déterminées par le dit règlement.

En Conseil, ce 2 Mars 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re rappel de  
nomination de M. Dugré  
constable.

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution adoptée par ce Conseil, le 14 Août 1913, concernant Thomas Dugré membre de la Force de Police et de la Brigade du Feu, soit rappelée et annulée à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 2 Mars 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Lu le trentième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Février 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Abandon de l'épave du vapeur "Glacial" à Joseph Arel, pour débarrasser le chenal; rapport de l'Ingénieur re rues à paver; entretien des rues dans le Nord de la Cité, aux frais des propriétaires; partie Nord de la rue Cartier, depuis la rue St. Maurice, sous contrôle; offre du vapeur "Orléans", à louer ou à

30<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Février 1914.

Lundi, le 2 Mars 1914.

645

à vendre, par la Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis; lettre du Secrétaire-Trésorier de St. Grégoire, demandant une traverse sur la glace; refus de permis de construction et installation de machineries pour une manufacture de portes et de châssis, à Boulet & Demontigny; améliorations et effets pour les Postes de Police et de Feu N<sup>o</sup> 1 et 2; péage demandé par Chénier & Cie, pour paiement de leurs taxes; réparations dans le haut du Poste de Police et de Feu N<sup>o</sup> 1, pour y établir la boue du Recorder; duplicata du chèque N<sup>o</sup> 1611, au montant de \$22.<sup>94</sup>/<sub>100</sub>, en faveur d'Albert Gélinas, accordé; contrat à Johnny Boivin pour remplissage des glacières de l'Abattoir.

Proposé par Arthur Bettez,

Secondé par L. P. Mercier,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Février dernier (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le trente-et-unième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 26 Février 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Projet de règlement concernant les cotisations et taxes et les marchés, laissé sur la table; requête de l'Union Musicale demandant l'agrandissement de sa salle de répétitions; offre de G. Michaud, pour chaîne projetée de l'Avenue Laviolette; demande de soumissions pour chaîne de l'Avenue Laviolette; rapport du Chef de Police sur la mort de M. Honoré Larocke; rapports de l'Inspecteur des Viandes, au sujet de certaines personnes qui vendraient de la viande d'animaux qui n'ont pas été tués à l'Abattoir.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 26 Février dernier (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, pour l'année mil neuf cent treize, concernant la tenue des hôtels, les demandes de licences jeux de hasard au moyen de machines à ressort (slot machines), et les

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Février 1914.

2<sup>ème</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 Février 1914.

2<sup>ème</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 Février 1914.

Rapport du  
Chef de Police,  
re demandes de licences  
jeux de hasard  
au moyen de machines  
à ressort (slot machines),  
et les  
hôtels.

Lundi, le 2 Mars 1914.

les magasins et les clubs où ces machines sont en opération.  
Le rapport est adopté et le Chef de Police devra exercer la plus grande surveillance, afin de faire observer la loi des licences, et concernant les "slot machines" et les clubs de jeux de cartes.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour licences d'auberges et de magasins de liqueurs.

Attendu que les personnes ci-dessous mentionnées, demandant la confirmation de certificats pour licences d'auberges et pour la vente en détail de liqueurs enivrantes, se sont en tout conformées à la loi,  
Il est proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

1<sup>o</sup>. - Que les certificats pour licences d'auberges soient confirmés en faveur des personnes suivantes, savoir: M. M. Cloutier & Coie., Moineau & Richard, George Dufresne, Harnois & Coie., Henri Girard, Joseph Fleury, E. L. Ethier & Coie., Ryan & Robert, Arthur Dufresne, Philippe Beaudoin, A. M. Gauthier et Charles Pagé.

2<sup>o</sup>. - Que les demandes de certificats pour la vente en détail de liqueurs enivrantes soient confirmées en faveur des personnes suivantes: M. M. Uldoric Carignan, Bellefeuille & Giroux, Tobin & Mullins, Philippe St. Pierre, C. B. Morrisette, O. Carignan & Fils, Alfred Bélard, Alphonse Béliveau, Edmond Simard, Jos. Bégin fils, J. L. Durand, Adolphe Lambert, Blais & Poitras, Donat Parent.

3<sup>o</sup>. - Que les demandes de certificats pour la vente en détail de liqueurs enivrantes soient refusées aux personnes suivantes, savoir: M. M. Aimé Godin, Ludger Rivard, Adem Gélinas.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Félicitations à l'Hon. J. A. Tessier nommé Ministre de la Voirie.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a appris, avec un grand plaisir, l'honneur que le Gouvernement de la Province de Québec vient de conférer à Son Honneur le Maire de cette Cité, Joseph Adolphe Tessier, en le nommant Ministre de la Voirie;

Que ce Conseil lui offre ses plus sincères félicitations, pour cette marque de confiance bien méritée, qui tout en l'honorant lui-même honore ce Conseil et les citoyens.

Adoptée.  
Proposé

Lundi, le 2 Mars 1914.

5<sup>e</sup> Motion  
Salaire du Recorder.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le salaire du Recorder de la Cité  
des Trois-Rivières soit fixé à six cents piastres (\$600.)  
par année.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Recommandation  
de F. Lord, comme  
Recorder.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le Conseil de la Cité des Trois-Ri-  
vières recommande à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur  
de la Province de Québec, en Conseil, la nomination  
de Fortunat Lord, avocat, de la Cité des Trois-Rivières,  
comme Recorder de la dite Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Oréus Goudreau  
nommé Constable.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Monsieur Oréus Goudreau, de  
cette Cité, soit nommé membre de la Force de Police  
et de la Brigade du Feu, tel que demandé par le  
rapport du Chef de Police, avec un salaire de  
première année, suivant l'échelle de salaire établie par une  
résolution de ce Conseil, en date du 2 Juillet 1912.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent  
l'an, aux personnes suivantes:

- \$1,000 en fav. de J. H. Perreault;
- \$1,000 " " Benjamin Bourgeois;
- \$2,150 " " Veuve David Hould;
- \$1,100 " " Veuve Jos. Olbran;
- \$4,000 " " Dame Veuve David Hould;
- \$900 " " Dame Victoire Phagnon Bondy;
- \$1,500 " " Jos. Benest Labarre;
- \$1,000 " " Arsène Beaumier.

- J. H. Perreault, date du 19 Décembre 1913, au montant de \$1,000.00;
- Benjamin Bourgeois, date du 16 Janvier 1914, au montant de \$1,000.00;
- Veuve David Hould, date du 28 Janvier 1914, au montant de \$2,150.00;
- Veuve Joseph Olbran, date du 2 Février 1914, au montant de \$1,100.00;
- Dame Veuve David Hould, date du 3 Février 1914, au montant de \$4,000.00;
- Dame Victoire Phagnon Bondy, date du 4 Février 1914, au montant de \$900.00;
- Jos. Benest Labarre, date du 9 Février 1914, au montant de \$1,500.00;
- Arsène Beaumier, date du 14 Février 1914, au montant de \$1,000.00.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Jeudi, le douze  
Mars courant, à huit heures et demie du soir.

*Arthur Bettez*  
Greffier.

*J. P. Mercier*  
Maire

Judi, le 12 Mars 1914.

Assemblée Régulière  
12 Mars 1914.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le douzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Monsieur le Maire Suppléant Robert Ryan, ainsi que Messieurs les Echevins L. P. Mercier, J. L. Sanschagrin et Arthur Pettez sont présents.

1<sup>ère</sup> Motion  
Certificat pour  
Licence de magasin  
de liqueurs.

Proposé par Arthur Pettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le certificat pour la vente en détail de liqueurs enivrantes soit confirmé en faveur de M. Louis Pelletier, et que la demande de certificat pour la vente en détail de liqueurs enivrantes de M. Arthur Goupille soit refusée.

Adoptée.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Mardi, le dix-sept Mars courant, à huit heures et demie du soir.

*M. J. L. L.*  
Greffier.

*J. M. P.*  
Maire

Assemblée Régulière  
17 Mars 1914.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi, le dix-septième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Monsieur le Maire Suppléant Robert Ryan, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, W. E. Clément et J. L. Sanschagrin sont présents.

3<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
5 Mars 1914.

Lu le trente-deuxième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 5 Mars 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Paiement de réclamation d'Adélaïde Provencher, pour dommages à sa voiture-automobile; permission à Pierre Grenier d'installer un moulin à scie mû par la gasoline, sur la rue De Foi, pendant deux mois et demi; compte de Raoul Lapointe (\$150), pour travail extra au bureau du Contrôleur, payé; réparations au rouleau à vapeur; l'Echevin Clément, Président du Comité des Chemins, Ponts et Traverses, autorisé à aller à Québec, afin de visiter les bateaux pour la traverse; dommages, au montant de \$42.<sup>00</sup>, payés à Louis Gingras; réparation de la couverture du Marché aux Denrées; offre de services de Arthur Lignac,



Mardi, le 17 Mars 1914. 649

Gignac, comme capitaine à bord des Traversiers; offre de services de O. Dumont, comme employé de bureaux; contrat accordé à Alfred Beaudry, pour chaîne en ciment sur l'avenue Laviolette, au prix de cinquante centins (50¢) le pied courant; réparations, au vapeur "Lorel".

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
5 Mars 1914.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le trente-deuxième rapport des  
Comités Permanents, pour l'assemblée du 5 Mars 1914, soit  
reçu, ratifié et adopté à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$2,000 en faveur de Valère Thibeault,  
1,000 " " " David Durand,  
1,800 " " " M<sup>me</sup> V. P. Paquin,  
1,000 " " " David Dubé.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour  
cent (5%) l'an, en faveur des personnes suivantes:  
Valère Thibeault, au montant de \$2,000., daté du 4 Mars 1914;  
David Durand, au montant de \$1,000., daté du 5 Mars 1914;  
M<sup>me</sup> V. P. Paquin, sée Agnès Gouneau, au montant de  
\$1,800., daté du 5 Mars 1914;  
David Dubé, au montant de \$1,000., daté du 7 Mars 1914.  
Et ceci en paiement de divers billets promissaires  
remboursés.

3<sup>ème</sup> Motion  
Acte avec C.P.D.  
re transport de malles.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte sous seing privé qui vient d'être lu  
au Conseil, entre la Corporation et la Compagnie du Grand  
Tronc de Chemin de Fer, pour continuer le contrat existant  
entre les mêmes parties pour le transport des malles de  
Sa Majesté.

Et la séance est ensuite levée.

*Arthur Sélin*  
Greffier.

*J. H. H. H.*  
Maire

Mercredi, le 25 Mars 1914.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 Mars 1914.

Au Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le  
25 Mars courant, à huit heures du soir, concernant l'audition  
des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1914.  
(Signé) J. A. Tessier,  
Maire.

Assemblée Spéciale  
25 Mars 1914.

A une assemblée spéciale du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par  
Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
en la dite Cité, Mercredi, le vingt-cinquième jour de Mars,  
en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités  
prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents,  
savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L'Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Laroche,  
Arthur Bettey.

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil procède à l'examen des plaintes contre  
le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent  
quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées: celle de  
George Després, demandant de retrancher son nom  
comme locataire au N<sup>o</sup> 15 rue St<sup>e</sup> Louise; celle de Jules  
Balcer, demandant que A. Deshaies soit entré comme  
propriétaire du lot vacant 1755-299 sur la rue St<sup>e</sup> Pécale,  
au lieu de sur la rue St<sup>e</sup> Paul; celle de Théophile Jourdain,  
portant son loyer annuel à \$120 au lieu de \$300, au N<sup>o</sup> 70 rue  
St<sup>e</sup> Julie; celle de E. W. Beaudry, retranchant la p<sup>te</sup> de Placage  
et d'Argentierie, comme locataire, dans sa propriété au coin  
des rues Champflour et St<sup>e</sup> Prosper; qu'il occupe lui-même; celle

651

Mercredi, le 25 Mars 1914.

celle de Oreste Rheault, réduisant l'évaluation de sa propriété N° 103 rue St. François-Xavier à \$1,400; celle de J. O. Desilets, portant les dimensions de ses deux terrains, N° 1941 et 1942 du cadastre, rue Ferland, à 48½ pieds anglais de front et 117 pieds de profondeur, chacun, au lieu de 54 x 118 pieds, et réduisant leur évaluation en conséquence; celle de J. B. Masse, substituant son nom à celui de J. B. Massé, comme propriétaire des immeubles N° 77 et 79 rue St. Paul, et réduisant la grandeur du terrain du N° 77 à 16 x 84 pieds et celle du N° 79 à 42 x 84 pieds, en réduisant leurs évaluations en conséquence; celle de M. Stevens, au N° 78 St. Marguerite, en retranchant une vache chargée à son nom; celle de Stanislas Ruel, en substituant son nom à celui de Antonio Dubé, comme propriétaire de l'emplacement N° 45 de la subdivision du lot N° 26 du cadastre, rue Laurier; celle de Téléphore Dugré, en retranchant un chien qui lui est chargé, au N° 42 rue Notre-Dame; celle de Charles Collins, en transférant de son nom à celui de Harkin Arthur Collins, deux chevaux de louage, un chien, une vache et deux voitures de charge, au N° 5 rue Hertel.

Les plaintes suivantes sont rejetées: celle de J. E. Hétiu demandant que la profession de médecin entré à son nom, soit rayée; celle de D. L. Désaulniers, demandant de changer les dimensions de l'immeuble N° 44 rue Royale; celle de O. Fontaine, demandant que Oimé Lamarre, au lieu de Geo. Lamothe, soit entré comme co-locataire avec lui, au N° 1196 Bonaventure.

La séance est ensuite ajournée à Vendredi, le vingt-sept Mars courant, à huit heures du soir.

Arthur Séguin  
Greffier.

J. Perrin  
Maire

Ajournement.

Jeudi, le 26 Mars 1914.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Mars 1914.

Qu Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le vingt-six Mars courant (1914), à huit heures et demie du soir, pour donner avis d'amendement au Règlement Chapitre 190, concernant les incendies, et au Règlement Chapitre 236, concernant l'émission de \$475,000 de déventures.

(Signé) Robt. Ryan,  
Pré-Maire.

Assemblée Spéciale  
26 Mars 1914.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur le Maire-suppléant et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-sixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Monsieur le Maire-suppléant  
Messieurs les Echevins

Robert Ryan,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. O. Mercier,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

AVIS de motion  
de l'Echevin O.  
Beaulac, re émis-  
sion de \$25,000  
de déventures.

Notice of Motion:

Notice is hereby given that at the regular meeting of the Council of the Corporation of the City of Three-Rivers to be held at the City Hall on Monday the 6<sup>th</sup> day of April, 1914, at the hour of 8.30 p.m. a By-law will be submitted to the Council for adoption authorising an issue of debentures aggregating in face value \$25,000.00 and bearing interest at the rate of 5% per annum; and annulling the provisions in any of the By-laws of the City which are contrary to or inconsistent with the said proposed By-law.

Three-Rivers, 26<sup>th</sup> March 1914.

(Signed) O. Beaulac.

Et la séance est levée.

*Alphonse Hélin*  
Greffier.

*J. Ryan*  
Pré-Maire

Vendredi, le 27 Mars 1914. 653

Assemblée Spéciale.  
27 Mars 1914.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le vingt-septième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Son Honneur le Maire M. Comblé J. O. Tessier, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, W. E. Plément, L. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin et Arthur Bettez sont présents:

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes de Mr. Joseph Fafard, comptable-Receveur de la Corporation, sont accordées:

Qu'un cheval de louage et un wagon de charge soient chargés à Achille Mauny, 9<sup>e</sup> rue Plaisante; que George Soumakis soit entré locataire dans la colonne dissidente, 14 rue Des Forges; que les noms de Moses et Bernard Goldenberg soient entrés comme faisant partie du Syndicat des Trois-Rivières, 19-21 rue Des Forges; que Samuel Dezwireck soit entré comme dissident, avec un loyer de \$300, 123 Des Forges; que deux chevaux d'agrément et deux wagons d'agrément soient chargés à Poirier & Vigneau, 91 St. Antoine, et qu'un cheval d'agrément et un wagon d'agrément soient retranchés à J. H. Vigneau, 14 St. Valier; que l'immeuble The Canadian Bank of Commerce soit entré dans la colonne financière, coin Notre-Dame et Oléandre; que E. C. Smith soit entré comme dissident avec un loyer de \$100 l'an, 134 Notre-Dame; que Frank Mattman comme propriétaire dissident du N<sup>o</sup> 95 du Cadastre, Chemin St. Marguerite; que Edmond Robichaud soit entré comme commerçant, au N<sup>o</sup> 66 rue Bureau; que la Fabrique de St. Philippe soit entrée dans la colonne imposable avec deux lots vacants, rue Héroais; que Alexander Baptist soit entré comme dissident avec un loyer de \$45 l'an, rue Du Fleuve; que George Higgins soit entré comme dissident avec même loyer, au N<sup>o</sup> 104 St. Julie; que Johnny Denis soit entré comme propriétaire dissident rue Duplessis-Bochard; que le métier de mécanicien soit retranché à Albert Dinner, 5 Champlour; que Dénériis Forest soit entré marchand de bois, 384 Notre-Dame; que Oléandre Harineau soit entré marchand de bois, rue Cartier; que Ozarias Paquette soit entré

Vendredi, le 27 Mars 1914.

entré propriétaire catholique, 460 rue St<sup>e</sup> Angèle; que deux chevaux d'express, deux express et l'occupation de marchand de glace soient retranchés à Thomas Barceau, 2 rue Deusse; que l'occupation de marchand de glace soit retranché à Zéphirin Barceau, au 464 rue St<sup>e</sup> Thomas; qu'un cheval et un express soient entrés à Eudore Deshaies, 456<sup>e</sup> St<sup>e</sup> Maurice; que Louis Boivert, boucher soit entré avec un cheval d'express et un express, au 147 St<sup>e</sup> Julie; que les prénoms P. D. soient ajoutés au nom de panschaquin propriétaires des lots 1152-1174, 178, 179, 180 du Cadastre, rue Amherst; qu'Edmond Gauthier soit entré commerçant, fol. 599, Côte St<sup>e</sup> Louis; que Isaac Trudel soit entré avec une valeur de loyer de \$200 l'an, au 97 rue Notre-Dame; qu'un entrepôt de déchargement, trois chevaux d'express, trois wagons de charge et un wagon d'agrément soient entrés à Zéphirin Marchand fils, rue Du Fleuve; que deux chevaux d'express, un express et un wagon d'agrément soient entrés à Charles Gauthier, boucher, 43 St<sup>e</sup> Antoine; que George Arthur Dufresne fils soit entré locataire au 44 et 6 rue Craig, avec un loyer de \$440 l'an; que trois chevaux d'express au lieu de deux soient entrés à J. B. Rodin, 226 Notre-Dame; que E. Smith soit substitué à O. V. Smith, avec même loyer, au 147 Notre-Dame; que Lansterre & Poisson soient substitués à Peter Gavarez et à Wagny & Julien, au 29 Du Platon, avec un loyer de \$300 l'an, et qu'une valeur de machinerie leur soit chargée; que Jules Dargis soit substitué à Hervé Gaudet, avec un loyer de \$440 l'an, au 35 Du Platon; que L. Babineau et Alphonse St<sup>e</sup> Pierre soient entrés propriétaires des lots 1755-193 et 194 avec une valeur de \$1000 au lieu de \$500, rue St<sup>e</sup> Angèle; qu'une valeur de terrains de \$50 chacun, pour les lots 1755-103, 104 soient entrés à Alexander Mouliston, et que son nom soit substitué à celui des commissaires d'Écoles, comme propriétaire d'une maison d'une valeur de \$1,500; qu'un cheval de louage et un wagon de charge soient entrés à David Ferron, 83 rue Hertel; que Alfred Lolo soit substitué à Alfred Lebeau, comme locataire, au 54<sup>e</sup> St<sup>e</sup> Paul; que deux chevaux et deux wagons soient entrés à Arthur Raymond, 18 Ferland; que Désiré Lampron soit substitué à Ovide Sioui, au 93 rue St<sup>e</sup> George, avec un loyer de \$144, commerçant, et fonds de marchandises de \$300; que Elzéar Laurier soit entré

avec

655

Vendredi, le 27 Mars 1914.

avec un loyer de \$42 l'an, au N<sup>o</sup> 76 rue Bureau; que Eugène Marchand soit substitué à Joseph Bellemarre, avec un loyer de \$84 l'an, 82 rue Gervais, et qu'il soit chargé comme machiniste, et qu'une vache soit retranchée à Joseph Bellemarre; que Docteur Gauthier soit entré avec un loyer de \$42 l'an, au N<sup>o</sup> 93 Laurier; que le nom de Dame Veuve George Boivert soit remplacé par celui de Dame Veuve George Boisclair, 96<sup>e</sup> St. Philippe; que Rodolphe Fréchette soit entré avec un loyer de \$46 l'an, au N<sup>o</sup> 192 St. Philippe; qu'un cheval d'express et un express soient entrés à Hermidas Chaine, au N<sup>o</sup> 238 Notre-Dame; que Napoléon R. Duchaine fils de Raphaël soit entré au N<sup>o</sup> 286, avec un loyer de \$96 l'an; que Arthur Blanchette soit entré avec un loyer de \$42 l'an, au N<sup>o</sup> 342 Notre-Dame; que le nom de George Parker soit remplacé par celui de George Barker, au N<sup>o</sup> 245 Notre-Dame; que Edouard Lemire soit entré comme barbier, avec un loyer de \$108 l'an; qu'un loyer annuel de \$42 soit chargé à Dame Veuve Joseph Gauthier, au N<sup>o</sup> 273<sup>e</sup> Notre-Dame; que Armand Gauthier fils de Jos. soit entré comme plombier au N<sup>o</sup> 243<sup>e</sup> rue Notre-Dame; que Emile Canneton fils de Jos., facteur, soit entré avec un loyer de \$96 l'an, au N<sup>o</sup> 55 St. Elizabeth; que la valeur réelle des loyers soit révisée et corrigée aux N<sup>os</sup> 5, 7 et 9 rue Baptist et 77 et 79<sup>e</sup> Chemin St. Marguerite; que le nom de Pruneau soit remplacé par celui de Pruneau, au N<sup>o</sup> 20, rue Hiverville; qu'un loyer de \$42 l'an soit entré à Ferdinand Lemoine, 43<sup>e</sup> Hiverville; que Eugène Verville, soit entré comme boulanger, avec un loyer de \$180 l'an, un cheval d'express et un express, au N<sup>o</sup> 31 St. Julie; que le nom Pierre Moran soit remplacé par celui de Pierre Morin, avec même loyer, au N<sup>o</sup> 269 rue Des Champs, et que Hector Moran soit remplacé par Hector Morin, entré comme capitation; que Bruno Cassy soit entré comme chauffeur, au N<sup>o</sup> 24 St. Geneviève; que Gascon Beauchesne soit entré comme capitation, au N<sup>o</sup> 24 St. Geneviève; que le nom de Ralph Rimonger soit remplacé par Ralph Rimonger, 52 Duplessis-Bochard; que le nom de Dick Hill soit remplacé par Nelson Hill, 44 St. Martin; que le nom de Octave Pellerin soit remplacé par

Vendredi, le 27 Mars 1844.

par celui de Octave Pelletier, 12 St. Prosper; que le nom de Joseph Rouf soit remplacé par celui de Joseph Cheault, 11 St. Prosper; que le nom de Adolphe Ollarie soit remplacé par celui de Auguste Ollarie, 23 St. Prosper; que le nom de J. M. Badaux, pharmacien, soit substitué à Pharmacie Badaux, avec même loyer, au N. 40 Champflour; que Arthur Fleury soit entré au lieu de Modeste Dugré, au N. 19 Champflour, avec un loyer de \$132 l'an; qu'un cheval de louage et un wagon de charge soient entrés au nom de Edouard Ganouette, au N. 149 Hertel; que le nom de Thomas Lafontaine soit entré comme menuisier, au N. 16 Denoue; que Osilva Dumont, mouleur, soit substitué à Joseph Dumont, contracteur, avec un loyer de \$120 l'an, au N. 143 St. Julie; que le nom de Joseph Girion soit remplacé par celui de Joseph Miron, au N. 6 Cloutier; que le loyer de \$500 chargé à Théode Beaudry, au N. 537 Chemin St. Marguerite soit retranché; que le nom de R. S. Skinner soit substitué à celui de O. J. Skinner, comme locataire, au N. 16 St. François-Javier; qu'Etienne Falardeau père, tourneur, soit entré avec un loyer annuel de \$120, au N. 57 a St. George; qu'un fond de marchandises de \$500 soit entré à Henri Bureau, au N. 202 Notre-Dame; que le nom de George Bourgeois fils de John soit substitué à celui des Révérends Dames Ursulines, comme propriétaire des lots 1835, 1836 rue St. Cécile; que le nom de Géphirin Masse soit remplacé par Géphirin Masse, 123 St. Denis; que le nom de William Tappé soit remplacé par William Tappe, au N. 254 rue St. Maurice.

Les plaintes suivantes de Mr. Joseph Fafard, Comptable-Receiver de la Corporation, sont refusées:

Demandant que Joseph Orel soit entré comme propriétaire de l'immeuble partie 552, rue Notre-Dame; et demandant que Willie Paquin soit entré comme locataire avec une valeur de loyer, au N. 243 rue Des Champs.

La séance est ensuite ajournée à Lundi, le trente Mars courant, à huit heures du soir.

Alfred Peliveau  
Greffier.

Malinier  
Maire

Ajournement.



# Lundi, le 30 Mars 1914.

Assemblée spéciale  
30 Mars 1914.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le trentième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Son Honneur, le Maire M. Comblé J. A. Tessier, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, L. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin et Arthur Bettez, sont présents.

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Éval-  
uation.

Le Conseil continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées: celle de Joseph Labarre, demandant que l'évaluation de sa propriété située sur l'avenue Laviolette soit réduite à \$6,000; celle de Joseph P. Fortin, réduisant l'évaluation de sa maison N<sup>o</sup> 209 rue St<sup>e</sup> Julie à \$2,400; celle de Joseph Panneton, Chemin St<sup>e</sup> Marguerite, en réduisant l'évaluation de sa vieille maison à \$100, et l'évaluation de son terrain sur le coteau à \$50 par arpent; celle de Wilbrod Guillemette, en portant les dimensions de son terrain, N<sup>o</sup> 100 rue Plaisante, à 40 x 190 pieds au lieu de 42 x 194 pieds, et réduisant l'évaluation en conséquence; celle de Donat Blanchette, demandant que la propriété portant le N<sup>o</sup> 1130-28 du cadastre, rue Richard, soit transférée du nom de Mathias Pastarache au sien; celle de J. Donat Lauthier, demandant que le terrain portant N<sup>o</sup> p. 35<sup>e</sup> du cadastre soit changé comme suit dans ses dimensions: la partie occupée par la bâtisse N<sup>os</sup> 104 et 106 rue Royale, étant de 40 x 63 pieds, et la partie non-occupée étant de 37 x 100 pieds; celle de Alphonse Paulin, demandant que la profondeur de son terrain au N<sup>o</sup> 12<sup>e</sup> Royale soit portée 79 pieds au lieu de 107 pieds et que l'évaluation soit réduite en conséquence; celle de Ernest Camirand, demandant d'être inscrit comme co-propriétaire du lot N<sup>os</sup> 1164-37, avec Octave Camirand; celle de Ludger Rivard, en portant la dimension de son terrain, N<sup>os</sup> 65 et 67 Champflour à 36 x 100 pieds, et celle du N<sup>o</sup> 57 Champflour à 14 x 100 pieds; celle de Etienne Falardeau fils, demandant que les dimensions de son terrain, N<sup>os</sup> 37 et 37<sup>a</sup>, Champflour, soient portées à 50 x 105, au lieu de 50 x 100 pieds, et que l'évaluation soit diminuée en conséquence; celle de Coariste Leclerc, demandant que la dimension de la moitié du lot N<sup>o</sup> 1248 du cadastre qu'il possède

comme

Lundi, le 30 Mars 1914.

comme co-propriétaire avec Wilbrod Charette, soit entrés 25 x 100 pieds, que l'autre moitié du lot  $\text{N}^{\circ}$  1248 appartenant à Wilbrod Charette soit entrée comme ayant aussi une dimension de 25 x 100 pieds, que le  $\text{N}^{\circ}$  1246 à lui chargé soit changé en celui de  $\text{N}^{\circ}$  1247, et entrés le  $\text{N}^{\circ}$  1246 du cadastre à Johnny Doucet; celle de Vivian Ourrill, en fixant l'évaluation de huit lots qu'il possède sur le Chemin St. Marguerite, à  $7\frac{1}{2}$  centims du pied; celle de Charles Ourrill, en fixant à 20 centims du pied l'évaluation de son terrain  $\text{N}^{\circ}$  p. 1493, rue Duplessis-Bochard; celle de The Sanctot Realty Co., demandant que le lot 1123-283, sur l'Avenue Godbout, entré au nom de Dame Art. Guilbert, et les lots 1123-173 et 1123-174, Avenue Jutras, entrés au nom de S. F. Pepin soient portés au nom de la dite Compagnie à laquelle ils appartiennent, et que le nom de "Rue Williams" soit remplacé au Role d'Evaluation par "Avenue Williams"; celle de The Sanctot Realty Co., que les lots 1123-94 et 1123-95 soient entrés au nom d'Olivier Marchand, que le lot 1123-53 soit entré au nom de The Sanctot Realty Co., que le lot 1123-12, Avenue Williams, soit retranché du Role, ou qu'il n'existe pas, et que les lots 1123-185 et 1123-186, Avenue Jutras, soient portés au nom de S. H. Moineau; celle de J. Lewis Williams, demandant que le lot  $\text{N}^{\circ}$  1123-98 soit entré au nom de Wm. H. Dean; celle de Demoiselle Azilda Larivière, en fixant à quinze centims du pied l'évaluation de son emplacement portant le  $\text{N}^{\circ}$  239 du Cadastre, rue Bourbeau, et l'évaluation de son hangar à \$100; celle du Dr. W. W. Godin, en portant à 4,482 pieds en superficie la dimension de sa propriété sur la rue Bonaventure.

Les plaintes suivantes sont rejetées: celle de Jean Lesieur, demandant de diminuer l'évaluation de ses propriétés sur la rue St. Paul; celle de Richard Ferron, Denis Béliveau, Henri Bisson, L. Ph. Robert et William Ferron, demandant de diminuer l'évaluation des propriétés sur la rue St. Geneviève, entre l'Avenue Laviolette et la rue St. François-Xavier; celle de la Bell Telephone Company of Canada, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété  $\text{N}^{\circ}$  60 rue Des Forges; celle de Dame Veuve L. S. Lajoie, demandant de diminuer l'évaluation de ses propriétés  $\text{N}^{\circ}$  538 du cadastre, rue Notre-Dame, et  $\text{N}^{\circ}$  491 du cadastre, rue St. Philippe; celle de Charles Dumoulin, demandant de diminuer l'évaluation de

Lundi, le 30 Mars 1914.

de ses propriétés; celle de Euchère Masse, demandant de diminuer les évaluations de ses propriétés sur les rues St Paul et St Cécile; celle de Philias Bédard, demandant de diminuer l'évaluation de ses propriétés Nos 70, 70<sup>a</sup> et 72 rue St François-Xavier; celle de Charles Bourgeois, demandant de diminuer l'évaluation de la propriété No 92 rue Notre-Dame.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Mercredi, le premier Avril prochain, à huit heures du soir.

Arthur Lincé  
Greffier.

J. L. Lincé  
Maire

Assemblée spéciale  
1<sup>er</sup> Avril 1914.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le premier jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Monsieur le Maire-Suppléant Robert Ryan, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, L. P. Mercier, J. L. Lincé et Arthur Bettez sont présents:

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées: celle de V. W. Jourdain demandant que la propriété No 90 rue Bureau soit transférée de son nom à celui de Ernest Boivert fils de Paul; celle de Paul Gaudet, en réduisant l'évaluation de sa maison Nos 231, 233 et 235 rue Des Champs à \$4,000 au lieu de \$5,000; celle de Donat Gaudet, en portant l'évaluation de sa maison Nos 316, 318, 318 et 320 rue Des Champs à \$4,500; celle d'Isaac Cloutier, en portant à \$900 l'évaluation de sa maison Nos 14 et 16 rue Laurier; celle d'Arthur Martin, en évaluant son terrain à 15 centins de pied, au No 130 rue St Philippe; celle de Napoléon Fortin et Oreste Bélinais, en portant à \$5,500 l'évaluation de leur maison Nos 265 à 271 Avenue Laviolette; celle de Prudent Goudreault, en portant l'évaluation de sa maison, No 116 rue St Julie, à \$900; celle de François Carle père, en évaluant son terrain, au No 260 rue St Maurice, à 15 centins le pied; celle de Labrecque & Frères, en évaluant leur bâtisse No 229 rue St Maurice à \$1,000, et leurs machineries à \$900; celle de Camille Courey,

en

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Avril 1914.

en réduisant l'évaluation de son fonds de marchandises de \$20,000 à \$15,000, au N<sup>o</sup> 25 et 27 rue Des Forges; celle de D<sup>me</sup> Veuve Téléphore Lymburner, en portant à \$2,000 l'évaluation de sa maison N<sup>os</sup> 40, 42 et 44 rue St<sup>e</sup> George; celle de Della Laura et Maria Beaudry, en mettant une évaluation de \$20,000 pour leur bâtisse N<sup>os</sup> 185 et 187 rue Notre-Dame, et en évaluant le terrain de cette propriété à \$1.<sup>25</sup>/<sub>100</sub> le pied; celle de Dame Veuve John Ryan, en évaluant à \$1.<sup>25</sup>/<sub>100</sub> le pied, le terrain de sa propriété située au coin des rues Notre-Dame et St<sup>e</sup> Antoine.

Les plaintes suivantes sont rejetées: celle de Dame Veuve Hubert Dussault, demandant de diminuer les évaluations de ses propriétés situées sur les rues Royale, Des Forges, St<sup>e</sup> Antoine, St<sup>e</sup> Denis, Lavoisier et St<sup>e</sup> George; celle de Mesdames Achille Bellefeuille et Fr. V. Bellefeuille, demandant de diminuer l'évaluation de leurs terrains sur les rues Notre-Dame, Champflour et Denoue; celle de Dame W. L. O. S. Bellefeuille, demandant de diminuer les évaluations de ses propriétés sur les rues Notre-Dame et Des Forges; celle de Joseph Bellefeuille, demandant de diminuer l'évaluation de son lot cadastre N<sup>o</sup> 549 du Cadastre, rue Notre-Dame; celle de Arthur J. B. Robert, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 74 rue Des Forges; celle de Mary Courey, demandant de diminuer l'évaluation de son fonds de marchandises, au N<sup>o</sup> 37 rue Des Forges; celle de Ellie Boumansour, demandant de diminuer l'évaluation de son fonds de marchandises, au N<sup>o</sup> 35 rue Des Forges; celle de Dame Veuve Omer Massicotte, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété, sur le Boulevard St<sup>e</sup> Louis; celle d'Euchariste Brété, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété N<sup>os</sup> 301, 301<sup>e</sup>, 301<sup>e</sup> et 303 rue Des Champs; celle de Dame Léon Mongrain, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, N<sup>o</sup> 305 rue Des Champs; celle de François Barle, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, 112 Cartier; celle de Pierre Larouche, demandant de diminuer l'évaluation de ses terrains sur la rue Cartier; celle de J. O. Bélard, demandant de diminuer les évaluations de ses maisons sur les rues Plaisante et Laviolette; celle de François Boivert et Pierre Boivert demandant de réduire les évaluations de leur maison N<sup>os</sup> 6, 6<sup>a</sup>, 8 et 8<sup>a</sup> rue Bloutier et son terrain; celle d'Adrien De Montigny, demandant de diminuer

les

661

Mercredi, le 1<sup>er</sup> Avril 1914.

les évaluations de ses propriétés sur la rue Bonaventure et sur le Boulevard St Louis; celle d'Alphonse Lapien, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 848 du cadastre, rue Bonaventure; celle de J. H. Ricard, demandant que l'évaluation de ses propriétés N<sup>os</sup> 95 & 99 rue Des Barges soit diminuée; celle de Hoise Doucet, demandant de réduire les évaluations de ses propriétés N<sup>os</sup> 24 & 29 et N<sup>os</sup> 23 et 25 rue St Prosper; celle de Jean Boisvert demandant de réduire les évaluations de ses propriétés sur les rues St Roch et Notre-Dame.

Il est disposé de la manière suivante de la plainte des Révérendes Dames Ursulines:

Le paragraphe N<sup>o</sup> 1 est refusé, quant à l'évaluation de la propriété N<sup>o</sup> 2129 du cadastre.

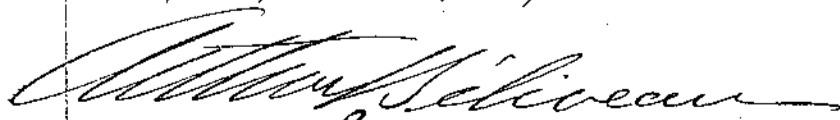
Les paragraphes N<sup>os</sup> 2, 3 et 4 sont accordés, en portant à \$ 300 l'évaluation de chacun des lots suivants: 1862, 1863, 1865, 1867, 1870, 1886, 1885, 1884, 1854, 1853, 1852, 1851, 1850, 1849, 1848, 1847, 1846, 1845, 1844, 1843, 1842, 1841, 1840, 1839, 1838, 1837, 1836, 1835, 1834, 1833, 1861, 1864, 1865, 1868, 1869, et à \$ 400 l'évaluation de chacun des lots suivants: N<sup>os</sup> 1842, 1844, 1845, 1848, 1806, 1805, 1804, 1803, 1802, 1801, 1800, 1799, 1798, 1794, 1796, 1795, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1842, 1843, 1846, 1844, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1892, 1893, 1774, 1776, 1775.

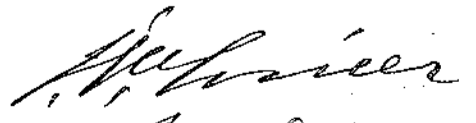
Les lots N<sup>os</sup> 1883 et 1879 1/2 servant au prolongement de la rue St Geneviève, et les lots N<sup>os</sup> 1832, 1820 et 1819 qui ont vendus sont retranchés aux Révérendes Dames Ursulines.

Les paragraphes N<sup>os</sup> 6 et 7, demandant de diminuer les évaluations des terrains de l'ancien cimetière de leur Hôpital, de leur basse-cour, des terrains occupés par les bâtiments du Monastère et le champ sont refusés.

L'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze est ensuite ajourné à la prochaine assemblée régulière du conseil qui aura lieu Lundi, le six d'Avril courant, à huit heures et demie du soir.

Et la séance est levée.

  
Greffier.

  
Maire.

Lundi, le 6 Avril 1914.

Assemblée Régulière  
6 Avril 1914.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le sixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. S. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Pétter.

Les procès-verbaux des assemblées du deux, du douze, du dix-sept, du vingt-cinq, du vingt-six, du vingt-sept et du trente Mars, et du premier Avril mil neuf cent quatorze sont lus et adoptés.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution de ce Conseil, en date du 4 Août 1913, autorisant le Trésorier de la Cité, M. Arthur Robert, à faire les déclarations sur les saisies-arêts lorsque la Corporation sera assignée comme tierce-saisie, soit rappelée et annulée à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 6 Avril 1914.

(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant:

1<sup>o</sup>. - L'article 3 du chapitre 237 des règlements de la Cité, de manière à mettre les employés du Département du Trésorier sous le contrôle de ce dernier;

2<sup>o</sup>. - La clause 1<sup>re</sup> de l'article 5 du dit règlement, concernant le contrôle  
des

Avis de motion  
de l'Echevin Robt.  
Ryan, re Trésorier  
et saisies-arêts.

Avis de motion  
de l'Echevin Robt.  
Ryan, re amende-  
ments au Chap. 237, con-  
cernant le Trésorier  
et l'Auditeur.

Lundi, le 6 Avril 1914.

des employés de l'auditeur.

En Conseil, ce 6 Avril 1914.  
(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion  
de l'Échevin Robt.  
Ryan, re Bureau  
de Publicité.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'établissement d'un bureau de publicité dans cette cité.

En Conseil, ce 6 Avril 1914.  
(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion  
de l'Échevin Robt.  
Ryan, re émission  
de \$25,000 de  
débentures.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de quatre cent vingt-cinq mille piastres (\$425,000.00) de débentures à 5% payables dans trente années de leur date.

En Conseil, ce 6 Avril 1914.  
(Signé) Robt. Ryan.

33<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
19 Mars 1914.

Lu le trente-troisième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 19 Mars 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise de taxes pour 1913 et 1914 au Chœur de Chant de St. Philippe; refus d'élargir les rues Riverville et St. Olivier; lettre de la Wayagamack Pulp & Paper Co., re ports St. Maurice; danger; permis de manufacture à Boulet & Demontigny; vapeurs "Pilot" et "North" loués de "The Quebec & Lewis Ferry Co." pour traverse; contrat pour uniformes de Police à Blais & Frère; rapport du Chef, re foin et avoine; marché demandé, Quartier Notre-Dame; changements re bateau-passeur en construction; offre de services du Capitaine Alfred Lussard; Onésime Tremblay continué capitaine du vapeur "Sorel"; quatre cents piastres payées au Chanoine J. A. Moreau, expertises re Aqueduc; porte de route vendue à Joseph Bellefeuille.

Proposé par O. Beaulac,

secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 19 Mars dernier (1914), qui vient

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
19 Mars 1914.

Lundi, le 6 Avril 1914.

vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

34<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 et du 27 Mars 1914.

Lu le trente-quatrième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 26 Mars et du 27 Mars 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Rapport, contrôleur, re emprunt de \$100,000; rapport, contrôleur, re magasin projeté pour départements; refus de compte de \$3.<sup>50</sup>/<sub>100</sub> du S.T.A.; placement des fonds d'amortissement par le Trésorier; échevins Ryan, Samchagin et Bettes, membres d'un sous-comité des finances re coupons de débentures; achat de terrains pour prolonger la rue St. Genevieve, de Charles Dumoulin; drainage, propriété Arthur Bélard; offre de services de Bruno Dessureaux, charpentier-menuisier; contrat pour voitures à boyaux accordé à Josaphat Lapolice; refus des services du Capt. Jos. Bourgeois; offre de services de Philippe Gauthier, chauffeur de bateau; nouveau contrat à Geo. Richard, pour macadam; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée à l'U.C.F.C., conférence; paiement d'un compte, re aliénée, à Jos. Royon; paiement d'un compte à Raoul St. Pierre; paiement de l'eau de pauvres; construction d'une serre, par l'Ingénieur; plainte autorisée par Médecin-Vétérinaire contre Arthur Bélard; réorganisation du Département des Finances; refus d'offre de machine à additionner de "The Remington Typewriter Co."

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
26 et du 27 Mars 1914.

Proposé par N. E. Plément,  
secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 26 et du 27 Mars dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

35<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
2 Avril 1914.

Lu le trente-cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 2 Avril 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Reengagement du capitaine W. M. Lewis, pour bateau-passeur; réparations au vapeur "Lord"; pose de tuyaux d'aqueduc et de drainage sur la rue St. Louis, au coin de la rue St. Thomas; éclairage de l'escalier du Boulevard; paiement d'un compte de Charles Gauthier, pour provisions fournies à des personnes pauvres; requête de James



# Lundi, le 6 Avril 1914.

James Patterson, demandant de l'emploi; refus de permis à John Cormier, de faire l'abattage des animaux à St. Grégoire; refus d'offre d'annonce de John Lowell How; offre de services du Capt. W. S. Angers, pour bateau-passeur; fermeture d'eau de l'Aqueduc, sur terrains Houlston; inspection d'installations électriques à l'Hôtel-de-Ville et au Marché-aux-Débarés; Service d'Aqueduc pour Alfred Beaudry, rue De Tonnancourt; nomination d'un maître-charretier pour le Département de la Voirie; autorisation au Trésorier de payer les dépenses de voyage de L. H. Bacque, de Toronto, jusqu'à concurrence de soixante-et-quinze piastres (\$75.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'Assemblée du 2<sup>e</sup> Avril 1914.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'Assemblée du 2<sup>e</sup> Avril courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport du Trésorier et du Contrôleur pour 1913.

Lu le rapport financier conjoint du Trésorier et du Contrôleur pour l'année mil neuf cent treize.

Rapport N<sup>o</sup> 9 du Comité des Finances du 1<sup>er</sup> au 28 Février 1914.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 9 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 28 Février 1914, pour un montant total de \$36,133.<sup>40</sup>/<sub>100</sub>.

4<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport N<sup>o</sup> 9 du Comité des Finances.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport N<sup>o</sup> 9 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu et adopté à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport N<sup>o</sup> 10 du Comité des Finances du 1<sup>er</sup> au 31 Mars 1914.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 10 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 31 Mars 1914, pour un montant total de \$42,002.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>.

5<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport N<sup>o</sup> 10 du Comité des Finances.

Proposé par W. B. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport N<sup>o</sup> 10 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu et adopté à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Attendu

Lundi, le 6 Avril 1914.

6<sup>e</sup> Motion  
Maire Suppléant  
R. Ryan représentant  
le Conseil re nou-  
velle gare S. P. R.

Attendu que la Chambre de Commerce des Trois-Rivières a communiqué à ce Conseil une résolution adoptée par elle le 26 Mars 1914, demandant au Conseil de nommer un représentant pour rencontrer un représentant de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique pour élaborer un plan de construction d'une nouvelle gare dans les limites de la Cité.

Il est proposé par J. L. Sanschagrin,  
secondé par O. Beaulac,

Que M. le Maire Suppléant, Robert Ryan, soit nommé pour représenter le Conseil aux fins susdites.  
Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
M. Ryan, Sanscha-  
grin et Bettez membres  
d'un comité re bureau  
de publicité.

Proposé par O. Beaulac,  
secondé par W. E. Clément,

Que M. le Maire Suppléant, Robert Ryan, M. M. les Echevins J. L. Sanschagrin et Arthur Bettez soient nommés membres d'un comité conjointement avec deux autres membres nommés par la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, pour étudier l'établissement d'un Bureau de Publicité dans la Cité des Trois-Rivières et préparer un projet de règlement à cette fin.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
J. V. Bourque nom-  
mé Greffier de la  
Cour du Recorder.

Proposé par L. P. Mercier,  
secondé par Arthur Bettez,

Que Monsieur Joseph Victor Bourque, sténographe officiel, de cette Cité, soit nommé Greffier de la Cour du Recorder pour la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire de quatre cents piastres (\$400.) par année.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Demande d'argent  
au Gouvernement  
Provincial, pour le  
macadamisage du  
chemin des Forges.

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a décrété, par règlement, de macadamiser cette partie du chemin des Forges, depuis le pont Le Jeune jus-  
qu'aux limites nord de la Cité, suivant la "Loi des Bons Chemins, 1912".

Il est proposé par O. Beaulac,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que ce Conseil demande au Gouver-  
nement de la Province de Québec la somme de dix-sept mille piastres pour les fins ci-dessus.

Qu'à ces fins, Son Honneur le Maire  
et

Lundi, le 6 Avril 1914.

et le Greffier soient autorisés à signer en faveur du Trésorier de la Province, quarante-et-un coupons comportant un engagement de la part de la Corporation de payer annuellement à l'époque fixée par le Trésorier de la Province et mentionnée dans le coupon, deux pour cent d'intérêt sur la dite somme de dix-sept mille piastres.

Que le paiement de ce montant de 2% d'intérêt sur cette somme de \$14,000. sera payé par la dite Corporation à même le produit provenant de la taxe spéciale du pavage telle qu'imposée par les règlements de cette Cité.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Baïl avec la Que-  
bec & Lewis Ferry Co.,  
re-vapeurs "Pilot" et  
"North".

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un baïl pour la location par "The Quebec & Lewis Ferry Co." de Québec, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des vapeurs "Pilot" et "North", pour l'usage de la traverse, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Contrat avec Geo.  
Michaud, pour  
pavage.

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par J. E. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. George Michaud, pour vingt mille verges carrées de pavage en Roquemac, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Conventions avec  
Jos. Orel, re épave  
du "Glacial".

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de conventions entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Joseph Orel, pour l'enlèvement par ce dernier de l'épave du "Glacial", sombré le 22 Janvier 1914, suivant le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 6 Avril 1914.

13<sup>e</sup> Motion  
Conventions avec  
Boulet & Demontigny,  
re: permis de manufacture

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de conventions entre la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières et M. W. Boulet & Demontigny, pour  
par ces derniers remplir certaines conditions pour l'obtention d'un  
permis de construction d'une manufacture sur les terrains Cou-  
liston, suivant le projet d'acte préparé par Charles  
Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu  
au Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Reçu notarié à  
Sirard & Godin pour  
rentes seigneuriales.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte par lequel la Corporation reconnaît  
avoir reçu de M. W. Sirard & Godin, par l'entremise de  
Dominion Manufacturers Ltd., la somme de deux cent  
douze piastres et trois centimes (\$212.03), pour rachat de rentes  
des emplacements relevant de la Seigneurie de la Commune  
des Trois-Rivières, le tout suivant le projet d'acte préparé  
par Téléphore Eusèbe Normand, Notaire, et qui vient d'être  
lu au Conseil.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Nomination an-  
nulée de S. Dugré  
et E. Raymond, constables

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que la résolution du Conseil de cette Cité  
en date du 4 Août 1913, concernant Thomas Dugré et Etienne  
Raymond membres du Corps de Police et de la Brigade  
du Feu, soit révoquée et annulée à toutes fins que  
de droit.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires  
\$1,000 en fav. de Jos. Gauthier;  
\$2,000 " " " B. P. Morissette;  
\$1,000 " " " B. Beaulac.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer les billets suivants, à six mois, à cinq pour cent  
l'an (5%), en faveur de:  
Joseph Gauthier, Ste. Geneviève de Batiscan, au montant  
de mille piastres (\$1000.00), du 20 Mars 1914;  
B. P. Morissette, Trois-Rivières, au montant de deux  
mille piastres (\$2000.00), du 25 Mars 1914;

Borromé

Lundi, le 6 Avril 1914.

Borrone Baril, Gentilly, au montant de mille piastres (\$1000.00), du 1<sup>er</sup> Avril 1914.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion

Billets promissaires

\$50,000 en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Betty,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un ou des billets promissaires, pour un montant n'excédant pas cinquante mille piastres (\$50,000) à un mois de leur date, avec un intérêt au taux de cinq et demi (5½) par cent l'an, avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement.

Ce billet est en conformité avec l'Article 240 de la charte de la Cité des Trois Rivières.

Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion

Billets promissaires

\$50,000 en faveur de la Banque d'Hochelega.

Proposé par Robt. Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un ou des billets promissaires pour un montant n'excédant pas cinquante mille piastres (\$50,000), à un mois de leur date, avec un intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an (5½%), avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement, pour les fins suivantes, savoir:

1. Soixante-et-deux piastres et quatre-vingts centins (\$62.80), pour le Comité des Marchés;

2. Cent dix-huit piastres et vingt-cinq centins (\$118.25), pour le Comité de l'Hôtel-de-Ville;

3. Mille sept cents piastres et soixante-et-treize centins (\$1,700.73), pour le Comité de la Voirie;

4. Douze mille deux cent dix-huit piastres et neuf centins (\$12,218.09), pour le Comité du Feu;

5. Vingt-quatre piastres (\$24.00), pour le Comité de la Police;

6. Quarante-cinq piastres (\$45.00) pour comptes soldés;

7. Cent trente-deux piastres et dix-huit centins (\$132.18) pour les égouts;

8. Mille soixante-et-une piastres et soixante-et-six centins (\$1,061.66) pour le Comité de l'Égout;

9. Deux piastres et cinq centins (\$2.05) pour le Comité de la Traverse;

Lundi, le 6 Avril 1914.

10. Dix mille sept cent dix piastres et huit centins (\$10,710.08) pour le Département du Pavage;

11. Vingt-trois mille neuf cent soixante-et-quatorze piastres et cinquante-six centins (\$23,974.56) pour toutes les dépenses d'hui au 30 Avril 1914;

Le tout en conformité avec les articles 244 et 247 de la Charte de la Cité des Trois-Rivières et ses amendements; et que le Trésorier soit en conséquence autorisé à émettre un montant de débentures suffisant pour couvrir la dite somme de cinquante mille piastres (\$50,000).

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 249.

It was moved by Alderman, Robt. Ryan,  
Seconded by Alderman, Arthur Bettez,  
and unanimously resolved, that by-law No. 249 entitled  
"A By-law to authorize the Corporation of the City  
of Three-Rivers to raise money by an issue of debentures aggregating in face value \$525,000, bearing interest at the rate of 5% per annum, be read the first time.

The City Clerk thereupon read the said by-law.  
Thereupon it was moved by Alderman Robt. Ryan,  
Seconded by Alderman Arthur Bettez,  
and unanimously resolved, that the said by-law be read a second time.

The City Clerk then read the said by-law a second time.

It was then moved by Alderman Robt. Ryan,  
Seconded by Alderman Arthur Bettez,  
and unanimously resolved that the said by-law be enacted as follows:

By-law No. 249.

"A By-law to authorize the Corporation of the City of Three-Rivers to raise money by an issue of debentures aggregating in face value \$525,000.00, bearing interest at the rate of 5% per annum".

Whereas the Corporation of the City of Three-Rivers, in virtue of its Charter and of various Statutes of the Legislature of the Province of Quebec amending the same, has been authorized to issue debentures aggregating in face value \$525,000.00, for the purposes set forth therein, to viz:—

\$25,000.00

Chapitre 249.  
Emission de \$525,000.  
de débentures.

Lundi, le 6 Avril 1914.

\$25,000.00 in virtue of the Act 8 Edward VII, Chap. 86, Article 13, Paragraph 3, to be exclusively employed in the necessary works for drainage and sewerage:

\$150,000.00 in virtue of the Act 9 Edward VII, Chap. 84, Article 1, to be exclusively employed for the purpose of defraying the cost of appropriating certain land for the widening of streets:

\$50,000.00 in virtue of the Act 1 George V, Chap. 50, Article 13, Paragraph 3, to be exclusively employed for the improvement and continuation of the waterworks:

\$50,000.00 in virtue of the Act 1 George V, Chap. 50, Article 12, Paragraph 2, to be exclusively employed in paving or macadamizing the streets of the City:

\$25,000.00 in virtue of the Act 1 George V, Chap. 50, Article 12, Paragraph 5, to be exclusively employed to purchase fire engines, the installation of a fire alarm system and other accessories and improvements required by the Fire Department:

\$25,000.00 in virtue of the Act 1 George V, Chap. 50, Article 12, Paragraph 6, to be exclusively employed in widening and improving streets and roads:

\$50,000.00 in virtue of the Act 1 George V (2nd Session) Chap. 61, Article 31, Paragraph 2, to be devoted exclusively to the improvement of streets, roads or public places:

\$25,000.00 in virtue of the Act 1 George V, Chap. 50, Article 12, Paragraph 4, to be exclusively employed in purchasing or building a ferry-boat:

\$25,000.00 in virtue of the Act 1 George V (2nd Session) Chap. 61, Article 31, Paragraph 1, to be devoted exclusively to the building, repair or maintenance of ferry-boats, to facilitate access to the City by water:

\$100,000.00 in virtue of the Act 9 Edward VII, Chap. 84, Section 1, to be exclusively employed by the City for the purpose therein set forth:

And whereas it is expedient and in the interest of the Corporation of the City of Three-Rivers and of the inhabitants and ratepayers of the said City that the powers so conferred upon the Corporation of the City of Three-Rivers should be exercised pursuant to and in accordance with the Statute passed at the last Session of the Legislature of the Province of Quebec, amending

Lundi, le 6 Avril 1914.

amending the Charter of the City of Three-Rivers,

It is ordained and enacted as follows:

1. The Corporation of the City of Three-Rivers is hereby authorised and empowered to create and issue debentures aggregating in face value the sum of five hundred and twenty-five thousand dollars (\$525,000.00) the proceeds of the sale of which debentures shall be exclusively applied by the Council of the City of Three-Rivers for the several purposes mentioned in the said Statutes.

2. The debentures shall be issued in denominations of \$1,000.00 each, and numbered from 1 to 525 both inclusive.

3. The said debentures shall be dated as of the first day of November, 1913, and shall be payable on the first day of November, 1943. They shall bear interest at the rate of five per centum per annum, payable half-yearly on the first day of May and of November in each year.

4. The said debentures shall be payable to bearer at the holder's option at the head office of the Bank of Hochelaga in the City of Montreal, Canada, or at the office of the National Park Bank in the City of New-York, State of New-York, U.S.A., or at the chief office of the Clydesdale Bank, Ltd., in the City of London, England, at the fixed rate of exchange of \$4.86-2/3 per pound sterling.

5. Interest coupons representing the semi-annual payments of interest shall be attached to each debenture and bear the number thereof, and the coupons shall be payable to bearer at the place fixed for the payment of the principal of the debentures.

6. The said debentures shall bear the seal of the Corporation of the City of Three-Rivers, and shall be signed by the Mayor, and countersigned by the Treasurer of the City, and the interest coupons shall bear the stamped or engraved or lithographed fac-simile of the signature of the Treasurer of the said City.

7. The debentures and interest coupons shall be substantially in the following form, or to like effect, to wit:—

Form of Debenture

Dominion of Canada  
Province of Quebec.  
The Corporation of the City of  
Three-Rivers

No.....



673

# Lundi, le 6 Avril 1914.

No. ....

\$.....

Know all men by these presents, that the Corporation of the City of Three-Rivers, Province of Quebec, is indebted to and for value received, promises to pay to the bearer the sum of one thousand dollars (\$1,000.00) in gold coin of its present standard of weight and fineness, on the first day of November, Nineteen hundred and forty-three (1913), with interest thereon until fully repaid, at the rate of five per cent. (5%) per annum, payable half-yearly, on the first day of May and November of each year after the date thereof, upon the presentation and surrender of the proper interest coupons hereto annexed, bearing the fac-simile signature of the Treasurer of said City, as they, they severally become due. Both the principal of this debenture and the interest thereon are payable, at the holder's option, at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of Montreal, Province of Quebec, or at the office of the National Park Bank in the City of New-York, State of New York, United States of America, or at the office of the Clydesdale Bank, Ltd., in the City of London, England, at a fixed rate of exchange of Four Dollars and eighty-six and two-thirds cents (\$4.86- $\frac{2}{3}$ ) per pound sterling, and the Corporation of the City of Three-Rivers is hereby held and firmly bound, and its faith and credit and taxing power are hereby pledged for the prompt payment of the principal and interest of this debenture at maturity.

This debenture is one of the series of debentures of like date and tenor, issued by the said Corporation of the City of Three-Rivers under and by authority of and in full compliance with the provisions of the laws of Quebec and the charter of the Corporation of the City of Three-Rivers and amendments thereto, and in compliance with by-laws duly and legally passed by the Mayor and Council of said City, including By-law No. 249.

It is hereby certified, recited and declared that all acts, conditions and things necessary to be done and to exist precedent to and in the issuance of this debenture have been properly done, fulfilled and performed  
and

Lundi, le 6 Novil 1913.

and do exist in regular and due form, as required by the laws of the Province of Quebec, and that the total indebtedness of said City, including this series of debentures, does not exceed any statutory limitations, and proper provision has been made for the appropriation of taxes sufficient to pay the interest promptly as it matures, and to redeem the principal of this debenture at maturity.

In witness whereof the Corporation of the City of Three-Rivers has caused these presents to be signed by its Mayor and Treasurer, the seal of the said Corporation to be hereto affixed, and this debenture to be dated at the City of Three-Rivers as of the first day of November, Nineteen hundred and thirteen (1913).

..... Mayor  
..... Treasurer

Form of coupon

Coupon

No..... \$25.00  
On the..... day of..... 19... the Corporation of the City of Three-Rivers, Quebec, will pay the bearer Twenty-five Dollars (\$25.00) in gold coin, at the holder's option, at the chief office of the Bank of Hochelaga in the City of Montreal, Quebec, or at the office of the National Park Bank in the City of New York, New York, United States of America, or at the office of the Clydesdale Bank, Ltd., in the City of London, England, being six (6) months' interest due on its debenture dated November 1<sup>st</sup>, 1913,  
No.....

..... Treasurer

8. A Sinking Fund is hereby established of an annual amount sufficient to redeem all of the said debentures at or before maturity, which Sinking Fund shall be used for the purpose of retiring from time to time any of the debentures issued by the City of Three-Rivers under this By-law, and until so used, shall be deposited in

675

Lundi, le 6 Avril 1914.

in the Savings Department of a duly chartered bank.

9. The principal and interest of every debenture issued under the terms of the present By-law shall be secured by the credit and the general funds of the City of Three Rivers, and there is hereby specially appropriated out of the taxes and assessments annually levied and imposed upon immovable property situate within the said City a sufficient sum to meet the interest on the said debentures and to provide the said Sinking Fund.

10. All the matters and things relating to the creation and issue of the said debentures or any of them for which provision has not been expressly made herein may be determined by resolution of the Council.

11. All provisions in any of the existing By-laws of the City of Three Rivers contrary to or inconsistent with any of the clauses and provisions herein set forth are hereby repealed.

12. The present By-law shall come into force and effect as and from this date.

Passed and adopted this sixth of April, one thousand nine hundred and fourteen.

Three Rivers, 6 April 1914.  
(Signed) J. A. Tessier,  
Mayor.

(Signed) Arthur Béliveau,  
City-Clerk.

Before the reading and adoption of By-Law No. 249, due and proper proof was produced in open Council that a notice of motion for its adoption had been given at least eight days before hand and that such notice of motion indicated summarily the nature of the said By-Law No. 249; said notice and proof of service showing full compliance with the requirements of the Charter in this respect.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le règlement No. 250 concernant le macadamisage du chemin des Forges, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le

20<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 250.

Lundi, le 6 Avril 1914.

Chapitre 250.

Règlement re macadamisage du chemin des Forges.

Lettre de M. B. Stark & Co.,  
No. 1, re \$425,000 de débetures.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de \$425,000 de  
débetures à M. B.  
Stark & Co.

Le dit règlement Chapitre 250. est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Que une lettre de Messieurs M. B. Stark & Co., offrant d'acheter des débetures pour un montant de quatre cent vingt-cinq mille piastres (\$425,000).

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par O. Beaulac,

Qui attendu que M. M. M. B. Stark & Co., offrent d'acheter, par lettre produite devant le Conseil, quatre cent vingt-cinq mille piastres (\$425,000) de débetures, au taux de cinq pour cent (5%), payables dans trente années, du 1<sup>er</sup> Mai 1914, au taux de quatre-vingt-dix (90), avec intérêts accrus; payables, cent mille piastres (\$100,000) dans le cours du mois de Mai 1914; un semblable montant dans le cours des mois de Juin et Juillet; et la balance, dans le cours du mois d'Octobre de la même année, avec entente qu'ils pourront, s'ils le désirent, faire ces paiements à des dates plus rapprochées;

Qu'attendu que cette offre est ainsi faite à la condition qu'aucune offre de nouvelles débetures ne soit faite, avant l'expiration de la présente année, à d'autres qu'à la dite Compagnie;

Qu'il soit résolu que l'offre ci-dessus soit acceptée aux conditions mentionnées.

Adoptée.

Le Conseil continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées: celle de J. A. Pichette, demandant que la propriété No. 261, rue Notre-Dame, soit transférée du nom de Frédéric Bellefeuille au sien; celle de Joseph Duchaine, en évaluant le terrain de sa propriété, No. 356 rue Notre-Dame, à quinze centins du pied; celle de Joseph Duchaine, en évaluant à quinze centins du pied, son terrain No. 480 du Cadastre, rue St. Philippe; celles d'Edouard Duchaine, en évaluant à quinze centins du pied son terrain partie du No. 480 du cadastre, rue St. Philippe, et le terrain de sa propriété No. 358, rue Notre-Dame; celle de Frédéric St. Jean, en portant à \$1,200 l'évaluation de son terrain, rue St. François-Javier; celle de Omer Gaudet, David Gaudet et Lucien Cormier, en portant la grandeur de leur terrain

Adopté sur décision  
du Conseil  
Membres votant  
contre 0/0.

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Éva-  
luation.

Lundi, le 6 Avril 1914. 677

terrain N<sup>o</sup> 1130-65 du Cadastre, rue Des Champs, à 31x90 pieds et sa valeur à \$800; celle de Cléophas Nault, en portant à \$1,000 l'évaluation de sa maison N<sup>o</sup> 297 rue Des Champs; celles de Judger Rivard, en portant à \$3,750 l'évaluation de sa maison Nos 143, 145 et 147, rue St<sup>e</sup> Julie, et l'évaluation de ses six lots, rue Saviolette, à \$450 chacun; celles de D<sup>me</sup> E. S. de Barufel, en portant la location de sa propriété N<sup>o</sup> 70 rue St<sup>e</sup> Julie à \$120 l'an, et en substituant son nom à celui de son fils Antonin S. de Barufel, comme occupant sa propriété Nos 27 et 29 rue Des Forges; celle de Delle, Eulalie et Joséphine Pratte, en portant à \$500 l'évaluation de leur maison Nos 136 et 138 rue St<sup>e</sup> Julie, et à \$800 l'évaluation de leur maison N<sup>o</sup> 159 rue St<sup>e</sup> Julie; celle d'Edelard W. Gauthier, en portant à \$24,000 l'évaluation de sa propriété Nos 6, 8 et 10, rue Du Platon, et à \$4,200 l'évaluation de son emplacement voisin.

Les plaintes suivantes sont rejetées: celle de Delle, Joséphine Lord, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, partie du N<sup>o</sup> 1572 du Cadastre, rue St<sup>e</sup> Julie; celle de Joseph Boissert, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 1564 du Cad., rue St<sup>e</sup> Anne; celle d'Augustin Frénette, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété Nos 7, 9 et 11 rue St<sup>e</sup> Prosper; celle de Ls. Denoncourt, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, 32 St<sup>e</sup> Marie; celle de Paul Robert, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété, 311 Avenue Saviolette; celle de Dame Théodore Grenier, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété Nos 35 et 37 rue St<sup>e</sup> Prosper; celle de Joseph Lambert, demandant de diminuer les évaluations de ses propriétés sur les rues St<sup>e</sup> Geneviève, Le Jeune et St<sup>e</sup> Denis; celle d'Auguste Lingras, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 39 rue St<sup>e</sup> Prosper; celle de L. Rivard, demandant de diminuer de 180x100 à 180x86 pds. la grandeur du terrain de sa propriété Nos. 42 à 48 rue Champflour; celle de D<sup>me</sup> Isaac Houle, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété Nos 14, 16 et 18 rue St<sup>e</sup> Philippe; celle de Joseph Duchaine, demandant de diminuer l'évaluation de son terrain vacant, rue Notre-Dame; celle de Thomas Laperrrière demandant diminution de l'évaluation du terrain de sa propriété Nos 112 et 114 St<sup>e</sup> Roch; celle de Jules Marchand, demandant de réduire l'évaluation de sa propriété Nos 57 et 59 St<sup>e</sup> Denis;

Lundi, le 6 Avril 1914.

St. Denis; celle de D<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Phi. Rheault, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 54 St. Denis; celle de J. W. O. Cloutier, demandant de baisser l'évaluation de son terrain, au N<sup>o</sup> 45 Royale; celle de Théodore Grenier, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété.

Sur demande de Monsieur l'Échevin O. Beaulac, il est ordonné au Médecin du Bureau de Santé de faire l'inspection du sucre et du sirop offerts en vente sur le marché aux Denrées en cette cité.

La séance est ensuite ajournée à Mercredi, le huit Avril courant, à huit heures du soir.

Arthur Seliveau  
Greffier.

L. Mercier  
Maire.

Assemblée Régulière  
8 Avril 1914.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le huit Avril mil neuf cent quatorze, il n'y a pas eu d'assemblée ajournée du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, faute de quorum. Les membres présents, savoir: Monsieur le Maire suppléant Robert Ryan et Messieurs les Échevins L. P. Mercier et Arthur Bettez ont ajournée la dite assemblée à Mardi, le quatorze Avril courant, à huit heures du soir.

Arthur Seliveau  
Greffier.

Assemblée Régulière  
11 Avril 1914.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le quatorzième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Messieurs les Échevins O. Beaulac, W. E. Clément, L. P. Mercier, J. S. Panschagrin et Arthur Bettez sont présents.

En l'absence de son Honneur le Maire et de Monsieur le Maire suppléant, Mr. l'Échevin O. Beaulac est appelé à présider l'assemblée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant la vitesse des voitures-automobiles dans les rues de la Cité.

En

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re Règle-  
ment pour vitesse  
des automobiles.

Mardi, le 14 Avril 1914.

En conseil, ce 14 Avril 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin Arthur  
Bettez, re colportage  
des fruits et légumes.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement rappelant la clause du règlement 232 qui a trait spécialement au colportage de fruits et de légumes dans les rues de la cité.

Et que je proposerai l'adoption d'un règlement prohibant l'annonces de marchandises au moyen de criées dans les dites rues.

En conseil, ce 14 Avril 1914.  
(Signé) Arthur Bettez.

Avis de motion  
de l'Échevin J. L.  
Sanschagrin, re  
Chap. 204, concernant  
une manufacture de  
coton et d'indienne.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le chapitre 204 des règlements de ce conseil, concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne dans la cité des Trois-Rivières.

En conseil, ce 14 Avril 1914.  
(Signé) J. L. Sanschagrin.

Avis de motion  
de l'Échevin J. L.  
Sanschagrin, re  
plainte de M. P. P.  
Dumoulin contre le rôle  
d'Évaluation.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai au conseil de prendre de nouveau en considération la plainte de M. P. P. Dumoulin, contre le rôle d'évaluation pour 1914, afin de changer l'évaluation de son terrain, rue Champflour.

En conseil, ce 14 Avril 1914.  
(Signé) J. L. Sanschagrin.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$2,300 en fav. de M. Blanchette  
\$1,300 " " " "  
\$1,500 " " " "  
\$1,000 " " " "

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent l'an (5%) d'intérêt, en faveur des personnes suivantes:

Orésime Blanchette, du 3 Décembre 1913,  
pour un montant de \$2,300, en renouvellement d'un billet  
de

Mardi, le 11 Avril 1914.

de \$1,600. date du 12 Mars 1910; un autre billet en faveur du même, du 14 Avril 1914, pour un montant de \$1,300., en renouvellement d'un billet de \$1,900. date du 7 Août 1913;

Willie Guillemette, du 14 Avril 1914, pour un montant de \$1,500., en renouvellement d'un billet de \$1,000. date du 4 Avril 1913;

François Philippe Loranger, du Cap de la Magdeleine, du 14 Avril 1914, pour un montant de \$1,000., en paiement de divers billets remboursés.

Adoptée.

Proposé par L. O. Mercier,  
secondé par Arthur Bellet.

Que M. Philippe Piqué, Aviseur Légal de la Cité, soit autorisé à faire les déclarations sur saisies-arrêts dans lesquelles la Corporation sera assignée comme Tierce-saisie, le tout en conformité avec le Code de Procédure de la Province de Québec; et, qu'en conséquence, la résolution du 4 Août 1913 soit rappelée et annulée à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Le Conseil continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent quatorze, comme suit, savoir:

Les plaintes suivantes sont accordées: celle de Dame Veuve Cléophas Deveau, en retranchant un cheval et deux vaches entrés à son nom; les terres des personnes suivantes: George Harnois, Isaïe Lamy, Léopold Lamy, Gédéon Garceau, Wilbram Pratte, Armand Beaudry, Oriène Bellemare, Joseph Panneton et Dame Veuve Napoléon Lajoie sont évaluées à cent cinquante piastres l'arpent au lieu de deux cents piastres; celle de Pierre Blais, en transférant à son nom la propriété N° 30 rue Bureau entrée au nom d'Albert Blais, et en portant la grandeur du terrain à 20 x 50 pieds au lieu de 28 x 50 pieds, avec une évaluation de \$200. au lieu de \$300; celle d'Alfred Carle, en transférant de son nom à celui d'Ernest Boisvert fils d'Edmond le lot N° 140 du cadastre, avec bâtisses; celle de Joseph Lemay, en transférant de son nom à celui de Pinhus Goldenberg, la propriété N° p. 26 du Cadastre, Chemin St. Marguerite; celle de Hy. Loranger, en mettant l'évaluation

de

N<sup>o</sup> 7 Motion  
Déclarations sur  
saisies-arrêts par  
l'Aviseur Légal!

Examen des plaintes  
contre le Rôle d'Éva-  
luation.



681

Mardi, le 14 Avril 1914.

de sa maison, N<sup>o</sup> 76 rue Riverville, à \$1,300, et celle de sa boutique à \$1,500; celle de la Gros Falls Company, en évaluant son fonds de marchandises à \$150,000, et ses terrains comme suit: N<sup>o</sup> 1128 du Cad., 1 1/2 arpent, à \$2,700, N<sup>o</sup> 1127 du Cad., 33 arpents, à \$60,700, N<sup>o</sup> 1125 du cad., 88.60 arpents, à \$5,200, N<sup>o</sup> 1126 du Cad., 2 1/2 arpents, à \$1,800, N<sup>o</sup> 1120 du cad., 139 arpents, à \$51,100; celle de Jos. E. Landry et Arthur Landry, en retranchant de leurs noms respectifs les charges comme locataire et comme capitation, et en les entrant comme co-propriétaires par indivis, de l'immeuble Nos. 26 et 28 rue Ste Genevieve, avec Adolphe Landry; celle de M<sup>rs</sup> J<sup>rs</sup> L. P. Spénard, en substituant son nom à celui de Olympe Frénette, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 5 et 7 rue Ste Julie; celle de G. Forest, demandant que les lots Nos. 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 204, 203, 202 sur la rue Wolf, et N<sup>os</sup> 159, 158, 157, 156, 155, 154, 153, 152, 151, 150 sur la rue Amherst, soient transférés de son nom à celui de F. X. Vanasse; celle de N. Mons, en portant la grandeur de son terrain N<sup>o</sup> 1465 du Cad., rue Campflour, à 37x105 pieds au lieu de 50x105 pieds, et une évaluation de 35 centins du pied, au lieu de 50 centins; celle de Joseph Lessard, en portant la grandeur de son lot N<sup>o</sup> 1164 - 78 à 20x100 au lieu de 40x100; celle de Pierre Grenier, demandant de substituer son nom à celui de Pacifique Houle, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1257 du Cadastre; celle de J. Olet Doctaler, demandant de substituer le nom de J. W. Weaner à celui de Doctaler & Frère, avec un loyer de \$312 l'an, aux N<sup>os</sup> 39 et 39<sup>a</sup> rue Ste Marie, 1 cheval d'express, 1 voiture "express" et le fonds de marchandises de \$500 entrés à leur noms; celle de P. D. Thibault, demandant d'être substituée à Alfred Mercier, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 1164 - 4 du Cadastre, et que son nom soit retranché comme locataire, au N<sup>o</sup> 187 rue Des Forges; celle de Léonidas Chainé, en portant la profondeur de son terrain p. N<sup>o</sup> 1521 du Cad., rue Ste Julie, à 165 pieds au lieu de 210 pieds; celle d'Adolphe Thibault, en évaluant son terrain à 15 centins du pied; celle de J. L. Fortin, demandant que la profondeur de ses terrains, N<sup>o</sup> p. 700 et N<sup>o</sup> p. 699, rue St Antoine, soit entrée 75 pieds au lieu de 80 pieds, avec réduction d'évaluation, en conséquence; celle de Bellefeuille Hiroux, en évaluant leur fonds de marchandises à

Mardi, le 14 Avril 1911.

à \$15,000; celle de Joseph Dupresne, fils de George, en substituant le nom de Alfred Vadeboncoeur au sien, comme locataire au N<sup>o</sup> 62 rue Plaisante, avec un loyer de \$114 l'an; celle de la St. Maurice Lumber Co., en évaluant son fonds de marchandises à \$150,000, et portant l'évaluation de ses terrains comme suit: p. 1998, 82 x 104 pds., à \$1,800, p. 1998, 177 x 160 pds., à \$4,200, p. 1998, 6.39 acres, à \$14,100, p. 2011, 21 acres, à \$38,600, p. 2011, 1.30 acre, à \$9,400, p. 1998, 0.81 acre, à \$3,300, p. 2010, 108 x 85 pds., à \$900, p. 2010, 46,700 pds., à \$2,800, p. 2011, 24 arpents, à \$45,000, 182<sup>1</sup>/<sub>4</sub>, 13 arpents, à \$23,900; celle d'Olph. Dufré, en retranchant un cheval entré à son nom; celle du Rév. J. E. Piquin, en substituant le nom du "Cercle Laviolette" à celui de la "Corporation Episcopale", comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1664 du Cadastre, rue Cathédrale.

Les plaintes suivantes sont rejetées: celle de F. A. Verrette, demandant que son nom soit rayé comme propriétaire des lots N<sup>os</sup> 1124-2, 1124-3, 1124-4, 1124-5 et remplacé par les noms de J. F. Boulais et autres; celle du Rév. H. R. Bigg, demandant de diminuer l'évaluation du cimetière anglican, coin des rues St. François-Xavier et De Tonnancourt; celle de Thos. Désaulniers, demandant de baisser l'évaluation du lot vacant N<sup>o</sup> 470 du Cadastre, rue Notre-Dame; celle de F. A. Verrette, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété N<sup>o</sup> 841 du cadastre, rue Bonaventure; celle de Ferd. Bellefeuille, demandant de rayer son nom comme occupant de la propriété de Dame Veuve Joseph Gonthier; celles de Napoléon Lamy, demandant de réduire l'évaluation de son terrain N<sup>o</sup> 40 rue Des Forges, demandant de réduire l'évaluation de son fonds de marchandises au même endroit, et demandant de diminuer la profondeur et l'évaluation de ses terrains aux N<sup>os</sup> 15, 17 et 19 rue Royale; celle de la Imperial Oil Co., demandant de baisser l'évaluation de son terrain, rue St. Philippe; celle de H. Barignan, demandant de substituer son nom à celui d'Alfred Cadieux, comme propriétaire de la partie Nord-Ouest du lot N<sup>o</sup> 1668, et de rayer son nom comme locataire; celle de D<sup>lle</sup> Alice Raiche et Dame S. A. G. Labarre, demandant de réduire l'évaluation de la maison N<sup>os</sup> 258 et 260 rue Notre-Dame; celle de Joseph Guillemette, demandant de réduire l'évaluation de son terrain au N<sup>o</sup> 262 rue Notre-Dame; celle de Donat Parent, demandant de baisser l'évaluation

683

Mardi, le 14 Avril 1914.

L'évaluation de ses propriétés nos 171 et 173 rue St. Roch; celle de Dame V. P. Fortin, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, rue St. Roch; celle d'Albert Hagnon & al., demandant que la propriété no 328 rue Notre-Dame soit diminuée d'évaluation; celle de Joseph Laperrière, demandant de baisser l'évaluation de la propriété no 118 rue Cartier; celle Wilbray Bourassa, demandant de baisser l'évaluation de sa propriété, no 132 rue St. Philippe; celle de P. J. Héroux, demandant de baisser l'évaluation de son terrain nos p. 1821 et p. 1455 du cadastre, rue St. Paul; celle de Pâquin & Frères, demandant de réduire l'évaluation de leur terrain, au no 54 rue Des Forges; celle de Henri Pâquin, demandant de diminuer l'évaluation de son terrain, au no 75 Avenue Laviolette; celle d'Adolphe Pâquin, demandant de réduire l'évaluation de son terrain au no 79 Avenue Laviolette; celle de Delle Flavie Labarre, demandant de diminuer l'évaluation de sa propriété, rue Bonaventure.

Et la séance est ensuite levée.

*Alphonse Béliveau*  
Greffier.

*J. P. Mercier*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
20 Avril 1914.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le vingtième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de cinq membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Avis de motion  
de l'Echevin R. Ryan,  
re permis ou licences.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption

Lundi, le 20 Avril 1914.

L'adoption d'un règlement amendant le Chapitre 240, pourvoyant au transfert des permis ou licences, de manière à étendre ce règlement à toutes sortes de permis ou licences accordés par le Trésorier ou le Conseil.

En Conseil, ce 20 Avril 1914.  
(Signé) Robt. Ryan.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai que la résolution de ce Conseil en date du 17 Juin 1907, nommant M. Ephrem Teasdale, Clerc du Marché-aux-Denrées, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 20 Avril 1914.

(Signé) Arthur Pettey.

Lu le trente-sixième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 9 Avril 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Demande de soumissions pour reconstruction de la couverture du Marché-aux-Denrées; permis à J. O. Vézina, pour réservoir à gazoline pour l'usage de son garage; service d'aqueduc pour G. Bernaquey, rue De Foi; contrat à Charles Dion, pour capots imperméables, pour les constables et les hommes de la Brigade du Feu; refus d'une réclamation (\$9.40/100) d'Arthur Lemieux, pour dommages; remise de tarif d'eau à M<sup>re</sup> V<sup>ce</sup> Arthur Romain; refus de la journée de neuf heures aux journaliers de la Corporation; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée pour soirée en faveur du Sanatorium du Sac Edouard; requête des D<sup>es</sup> L. et W. Beaudry à la Cour Supérieure, appelant de la décision du Conseil sur leur plainte contre le rôle d'évaluation; avis de Germain Frère, re privilege en rapport avec sous-contrat avec Kap. Guillemette; cession de terrain pour les rues St<sup>e</sup> Ursule, St<sup>e</sup> Angèle, St<sup>e</sup> Cécile et St<sup>e</sup> Martin; invitation de la Commission de Conservation.

Proposé par O. Beaulac,

secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 9 Avril courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu

Avis de motion  
de l'Échevin Arthur  
Pettey pour annuler  
la nomination d'Eph.  
Teasdale, Clerc du Marché-  
aux-Denrées.

36<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
9 Avril 1914.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
9 Avril 1914.

Lundi, le 20 Avril 1914.

3<sup>1</sup><sup>er</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
16 Avril 1914.

Lu le trente-septième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 16 Avril 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Contrat pour macadamisage d'une partie du Chemin des Forges accordé à G. A. Gruninger; offre de compteurs "Palatine", par The Bell Filtration Company of Canada, Ltd., pour eau gaspillée; conditions pour permis de construction à George Farley; offre de services au Département de la Voirie, par Camille Panneton; permis d'installation d'une bouilloire et d'un moteur électrique à E. E. Grenier; Henri St. Ours engagé comme chauffeur sur bateau-passeur; amende imposée à Pierre Rochefort, pour trot sur les Ponts, Maurice; plainte du Clerc du Marché aux Denrées contre Edouard Bédard, Léon Renoucourt et Ben. Deshaies; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée au Rev. M. H. Baril, pour conférence; défense à une action d'Amédée L. Heveuf, réclamant la valeur d'un certain nombre de dormants pour l'usage de la Cie. des Tramways de Trois-Rivières; patronage à L. P. St. Pierre, pour fourniture d'épicerias pour les bateaux-passeurs; surveillance de l'entrée du Boulevard, rue Du Platon, ordonnée au Chef de Police; refus des services de l'Ingénieur à la ville de Shawinigan Falls; refus d'indemnité à Clément Harineau, pour déplacer sa manufacture; lettre de la Chambre de Commerce, se demande d'octroi de l'Association Agricole; charroyage de sable provenant de la nouvelle construction des Rév. Pères Franciscains, sur l'Avenue Laviolette; réduction de 20% sur compte de \$316.<sup>10</sup>/<sub>100</sub> proposée par M. G. French Gérant de la Canada Iron Corporation.

2<sup>o</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
16 Avril 1914.

Proposé par J. L. Lanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 16 Avril courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

3<sup>o</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 251.

It was moved by Alderman Robt. Ryan,  
Seconded by Alderman Arthur Betty,  
and unanimously resolved, that by-law No. 251 entitled "A By-law to authorize the Corporation of the City of Three Rivers to raise money by an issue of debentures aggregating in face value

Lundi, le 20 Avril 1914.

value of \$425,000., bearing interest at the rate of 5% per annum," be read the first time.

The City Clerk thereupon read the said By-law. Thereupon it was moved by Alderman Robt. Ryan, seconded by Alderman Arthur Bettez, and unanimously resolved, that the said By-law be read a second time.

The City Clerk then read the said By-law a second time.

It was then moved by Alderman Robt. Ryan, seconded by Alderman Arthur Bettez, and unanimously resolved, that the said By-law be enacted as follows:

By-law No. 251.

A By-law to authorize the Corporation of the City of Three-Rivers to raise money by an issue of debentures aggregating in face value \$425,000.00, bearing interest at the rate of 5% per annum.

Whereas the Corporation of the City of Three-Rivers, in virtue of its Charter and of various Statutes of the Legislature of the Province of Quebec amending the same has been authorized to issue debentures aggregating in face value \$425,000.00 for the purposes set forth therein, to wit:

Fifty thousand dollars to be exclusively used for the work required for the drainage and sewerage;

One hundred and fifty thousand dollars, to be exclusively used in paving and macadamising the streets of the City;

One hundred thousand dollars, to be exclusively used in improving and continuing the construction of the waterworks;

Twenty-five thousand dollars, to be exclusively used for the purchase of fire apparatus, the building of fire stations and for improvements required for the fire department;

Fifty thousand dollars to be exclusively used for the repairing and maintenance of ferry boats to facilitate access to the City by water;

Fifty thousand dollars, to be exclusively used for

Chapitre 51.  
Emission de \$425,000  
de debentures.

687

Lundi, le 20 Avril 1914.

for appropriations for widening and improving streets and roads.

And whereas it is expedient and in the interest of the Corporation of the City of Three-Rivers and of the inhabitants and ratepayers of the said City that the powers so conferred upon the Corporation of the City of Three-Rivers should be exercised pursuant to and in accordance with the Statute passed at the last Session of the Legislature of the Province of Quebec, amending the Charter of the City of Three-Rivers.

It is ordained and enacted as follows:

1. The Corporation of the City of Three-Rivers is hereby authorized and empowered to create and issue debentures aggregating in face value the sum of four hundred and twenty-five thousand dollars (\$425,000.00) the proceeds of the sale of which debentures shall be exclusively applied by the Council of the City of Three-Rivers for the several purposes above mentioned.

2. The debentures shall be issued in denominations of \$1,000. each, and shall be numbered from 1 to 425 inclusive.

3. The said debentures shall be dated the first day of May, 1914, and shall be payable on the first day of May, 1944. They shall bear interest at the rate of five per centum per annum, payable half-yearly on the first day of May and of November in each year.

4. The debentures shall be payable to bearer at the holder's option in currency at the chief office of the Bank of Montreal in the City of Montreal, Canada, or at the office of the National Park Bank in the City of New York, State of New York, U. S. A., or in sterling at the chief office of the Clydesdale Bank, Limited, in the City of London, England. The rate of exchange is hereby fixed at \$4.86-2/3 to the £.

5. Interest coupons representing the semi-annual payments of interest shall be attached to each debenture and bear the number thereof, and the coupons shall be payable to bearer at the places fixed for the payment of the principal of the debentures.

6. The said debentures shall bear the seal of the

Lundi, le 20 Avril 1944.

the Corporation of the City of Three-Rivers, and shall be signed by the Mayor, and countersigned by the Treasurer of the City, and the interest coupons shall bear the stamped or engraved or lithographed fac-simile of the signature of the Treasurer of the said City.

4. The debentures and interest coupons shall be substantially in the following form, or to like effect, to wit:—

Form of Debenture

Dominion of Canada  
Province of Quebec  
The Corporation of the City of  
Three-Rivers

No. ....

\$. ....

Know all men by these presents, that the Corporation of the City of Three-Rivers, Province of Quebec, is indebted to and for value received, promises to pay to the bearer the sum of one thousand dollars (\$1,000.00) in gold coin of its present standard of weight and fineness, on the first day of May, nineteen hundred and forty-four (1944), with interest thereon until fully repaid at the rate of five per cent. (5%) per annum, payable half-yearly on the first day of May and November of each year after the date hereof, upon the presentation and surrender of the proper interest coupons hereto annexed, bearing the fac-simile signature of the Treasurer of said City, as they severally become due. Both the principal of this debenture and the interest thereon are payable, at the holder's option, at the chief office of the Bank of Montreal, in the City of Montreal, Province of Quebec, or at the office of the National Park Bank in the City of New York, State of New York, United States of America, or at the office of the Clydesdale Bank, Ltd., in the City of London, England, at a fixed rate of exchange of four dollars and eighty-six and two-thirds cents (\$4.86-2/3) per pound sterling, and the Corporation of Three-Rivers is hereby held and firmly bound, and its faith and credit and taxing power are hereby pledged for the prompt payment of the principal and interest of this debenture at maturity.

This debenture is one of a series of debentures of like date and tenor, issued by the said Corporation  
of



Lundi, le 20 Avril 1914.

of the City of Three-Rivers under and by authority of and in full compliance with the provisions of the laws of Quebec and the Charter of the Corporation of the City of Three-Rivers and amendments thereto, and in compliance with by-laws duly and legally passed by the Mayor and Council of said City, including By-law No. 251.

It is hereby certified, recited and declared that all acts, conditions and things necessary to be done and to exist precedent to and in the issuance of this debenture have been properly done, fulfilled and performed and do exist in regular and due form, as required by the laws of the Province of Quebec, and that the total indebtedness of said City, including this series of debentures, does not exceed any statutory limitations, and proper provision has been made for the appropriation of taxes sufficient to pay the interest promptly, as it matures, and to redeem the principal of this debenture at maturity.

In witness whereof the Corporation of the City of Three-Rivers has caused these presents to be signed by its Mayor and Treasurer, the seal of the said Corporation to be hereto affixed, and this debenture to be dated at the City of Three-Rivers the first day of May, Nineteen hundred and fourteen (1914).

.....  
Mayor.

.....  
Treasurer.

Form of coupon

Coupon

No. \$25.00  
On the ..... day of ..... 19..... the Corporation of the City of Three-Rivers, Quebec, will pay the bearer Twenty-five dollars (\$25.00) in gold coin, at the holder's option, at the chief office of the Bank of Hochelaga in the City of Montreal, Quebec, or at the office of the National Park Bank in the City of New York, New York, United

Lundi, le 20 Avril 1914.

United States of America, or at the office of the Clydesdale Bank, Ltd., in the City of London, England, being six (6) months' interest due on its debentures dated May 1st, 1914, No. ....

Treasurer.

8. A Sinking Fund is hereby established of an annual amount sufficient to redeem all of the said debentures at or before maturity, which Sinking Fund shall be used for the purpose of retiring from time to time any of the debentures issued by the City of Three-Rivers under this By-law, and until so used, shall be deposited in the Savings Department of a duly chartered bank.

9. The principal and interest of every debenture issued under the terms of the present By-law shall be secured by the credit and the general funds of the City of Three-Rivers, and there is hereby specially appropriated out of the taxes and assessments annually levied and imposed upon immovable property situate within the said City a sufficient sum to meet the interest on the said debentures and to provide the said Sinking Fund.

10. All the matters and things relating to the creation and issue of the said debentures or any of them for which provision has not been expressly made herein may be determined by resolution of the Council.

11. All provisions in any of the existing By-laws of the City of Three-Rivers contrary to or inconsistent with any of the clauses and provisions herein set forth are hereby repealed.

12. The present By-law shall come into force and effect as and from this date.

Passed and adopted this twentieth of April, one thousand nine hundred and fourteen.

Three-Rivers, 20<sup>th</sup> April 1914.

(Signed) J. A. Tessier,

Mayor.

(Signed) Arthur Béliveau,  
City-Clerk.

Before the reading and adoption of By-Law No. 251, due and proper proof was produced in open Council that

Lundi, le 20 Avril 1914.

a notice of motion for its adoption had been given at least eight days before hand and that such notice of motion indicated summarily the nature of the said By-Law No. 251; said notice and proof of service showing full compliance with the requirements of the charter in this respect!

H<sup>e</sup> Motion pour adopter le Règlement Chap. 252.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par E. P. Mercier,

Que le règlement Chapitre 252 intitulé: "Règlement amendant le Chapitre 237 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant la nomination des officiers généraux et de certains employés du conseil, et déterminant leurs devoirs et leurs attributions," soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 252. Règlement re attributions.

Adoptés.

Le dit règlement Chapitre 252 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Plainte de P. B. Dumoulin, re évaluation.

La plainte de P. B. Dumoulin contre le Cole d'Evaluation pour 1914 est, de nouveau, prise en considération, et il est décidé que l'évaluation de son terrain, sur la rue Champflour soit portée à trente-cinq centins (35¢) du pied.

Transport de propriété de Edm. Pratte à Jos. Sacroix.

Requête d'Edmond Pratte, demandant de transférer de son nom à celui de Joseph Sacroix, marchand-épiciers et maçon, un emplacement de 40x78 pieds, faisant partie du lot No. 814 du Cadastre qu'il lui a vendu.

Accordée.

Rapport du Médecin de Santé.

Lu un rapport du Médecin de Santé, concernant les maladies contagieuses pendant les mois de Janvier, Février et Mars 1914, et recommandant d'obliger les laitiers à distribuer leur lait dans des bouteilles bien bouchées, et recommandant de faire peindre le haut du Marché-aux-Denrées.

Rapport du Médecin-Vétérinaire.

Lu un rapport du Médecin-Vétérinaire, concernant des confiscations de viandes impropres à la consommation, qu'il a faites en Février et Mars 1914.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, concernant les visites qu'il a faites des Boulangeries et des étaux des bouchers, en Janvier, Février et Mars 1914.

Proposé

Lundi, le 20 Avril 1914.

5<sup>e</sup> Motion

Demande de \$20,250  
au Gouvernement Pro-  
vincial, pour maca-  
damisage du che-  
min des Forges.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,

Attendu qu'un règlement portant le numéro 250 a été passé le sixième jour du mois d'Avril mil neuf cent quatorze, ordonnant le macadamisage du chemin "des Forges", à partir du pont Le Jeune, à l'Est, jusqu'à la limite de la municipalité des Trois-Rivières, à l'Ouest.

Attendu qu'il importe de pourvoir à l'exécution et au paiement des travaux de confection ou d'amélioration des chemins mentionnés dans ce règlement.

Attendu que ce Conseil a été avisé par le département de la Voirie qu'une somme de vingt mille deux cent cinquante piastres (\$20,250) est nécessaire pour couvrir le coût total des travaux de confection ordonnés par le dit règlement.

Pour ces raisons ce Conseil décide:

1.- De demander au Gouvernement de cette Province de vouloir bien allouer à cette corporation, conformément à la loi des bons chemins, 1912, (3 George V, Ch. 21), une somme de vingt mille deux cent cinquante piastres (\$20,250) pour exécuter les travaux de confection ordonnés par le dit règlement.

2.- En considération de l'allocation de cette somme la corporation de cette municipalité sera par la présente résolution engagée et tenue à payer au trésorier de cette province, à son bureau, en la cité de Québec, aux époques et de la manière qu'il fixera, un intérêt annuel de deux pour cent pendant quarante-et-un ans, à compter, pour chaque avance faite sur cette allocation, de la date de telle avance.

3.- Le Maire et le trésorier de cette municipalité sont par les présentes autorisés à signer des coupons ou autres documents pour constater les engagements énoncés au paragraphe précédent.

4.- Pour pourvoir au paiement des dits intérêts une taxe annuelle spéciale de quatre cent cinq piastres (\$405), équivalente à deux pour cent du montant de la dite allocation, est par les présentes imposée pour quarante-et-un ans sur les biens immeubles imposables de cette municipalité, laquelle

taxe

Lundi, le 20 Avril 1914.

taxe sera répartie et payable comme les autres taxes municipales.

5.- Lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra être modifiée que de son consentement.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour louer un outillage du Gouvernement Provincial, pour le macadamisage du Chemin des Forges.

Il est proposé par O. Beaulac,  
Approuvé par J. L. Sanschagrin, et résolu:  
1- Que le Conseil demande au Gouvernement un outillage pour le macadam.

2- Le chemin à macadamiser est cette partie du Chemin des Forges depuis le "Pont Lejeune" aux limites nord de la Cité.

3- Les travaux commenceront immédiatement au début de la saison de confection.

4- Le règlement ordonnant ces travaux est en vigueur et la longueur à macadamiser cette année est de un mille et cinquante-cinq centièmes (1.55).

5- La pierre nécessaire sera rassemblée et prête à être concassée à la date pour laquelle l'outillage est demandé.

6- Le Conseil accepte les conditions posées par le Gouvernement pour l'usage de l'outillage.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché avec S. A. Gruninger, pour macadamisage du Chemin des Forges.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire ou le Maire Suppléant en cas d'absence du Maire soient autorisés à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et S. A. Gruninger, Entrepreneur, pour le macadamisage du Chemin des Forges, du pont Lejeune jusqu'aux limites Nord de la Cité, conformément aux devis fournis par le Gouvernement et aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$3,200 au fav. de M. S. Dumont  
\$1,100 " " " J. Bourgeois  
\$1,000 " " " J. H. Perreault.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. O. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour

Lundi, le 20 Avril 1914.

pour cent l'an d'intérêt (5%), en faveur des personnes suivantes:  
 Dame M.-L. D.-Dumont, pour un montant de \$3,200.,  
 du 1<sup>er</sup> Avril 1914, en renouvellement d'un billet de \$3,500. daté  
 du 24 Juin 1912;

Dame Jos. Bourgeois, née Alphonsine Poisson, pour un  
 montant de \$1,100., en renouvellement d'un billet de \$400. daté du  
 29 Décembre 1913;

J. H. Perreault, Gentilly, pour un montant de \$1,000.,  
 du 20 Avril 1914, en paiement de divers billets remboursés.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
 Homologation du  
 Rôle d'Évaluation.

Attendu que le Conseil a disposé de toutes les plaintes  
 au rôle d'évaluation pour 1914 et corrigé le dit rôle;

Il est proposé par Robt. Ryan,  
 secondé par L. P. Mercier,

Que le rôle d'évaluation pour 1914 soit  
 déclaré valide jusqu'à la confection du nouveau rôle.

Adoptée.

Visite à domicile,  
 re fuites d'eau.

Sur demande de Mr. l'Échevin L. P. Mercier,  
 il est ordonné à l'Inspecteur-sanitaire de faire la visite  
 à domicile, pour constater les fuites d'eau.

L. P. P. prie de  
 mettre ses enseignes  
 en français et en anglais.

Sur demande de Mr. l'Échevin O. Beaulac,  
 le greffier est autorisé d'écrire à la Cie. du Chemin  
 de Fer Canadien du Pacifique, pour lui demander de  
 faire mettre dans les deux langues française et anglaise,  
 le nom de "Trois-Rivières", qui n'apparaît actuellement  
 qu'en anglais dans les enseignes lumineuses à la gare  
 de cette Compagnie, en cette cité.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Vendredi,  
 le vingt-quatre Avril courant, à huit heures du soir.

Arthur Pelivan  
 Greffier.

J. Mercier  
 Maire

Assemblée Régulière  
 24 Avril 1914.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le  
 vingt-quatrième jour d'Avril, en l'an de Notre-  
 Seigneur, mil neuf cent quatorze, Son Honneur le Maire  
 J. Mercier et Messieurs les Échevins O. Beaulac,  
 N. E. Clément, L. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin  
 et Arthur Pelty étaient présents.

Proposé

Vendredi, le 24 Avril 1914.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 253.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le règlement N<sup>o</sup> 253, amendant le règlement concernant le colportage de fruits soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 253.  
re colportage de fruits, etc.

Le dit règlement Chapitre 253 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 254.

Proposé par W. E. Clément,  
secondé par O. Beaulac,

Que le règlement Chapitre 254 intitulé: "Règlement amendant le Chapitre 4 intitulé: "Règlement concernant le département des Chemins et frèeres", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 254.  
Règlement re trottoirs.

Le dit règlement Chapitre 254 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Requête de  
Mr. L. P. Mercier.

Requête de Mr. L. P. Mercier, demandant que certains changements soient faits au G<sup>o</sup>le d'Evaluation pour 1914.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. L. Sanschagrin.

Requête de Mr. J. L. Sanschagrin, demandant que certains changements soient faits au G<sup>o</sup>le d'Evaluation pour 1914.

Accordée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
Eph. Villemure.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Ephrem Villemure, d'un emplacement situé au coin nord-ouest des rues St. Olivier et Laurier, étant la subdivision numéris quarante-neuf du lot numéris vingt-six du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, aux conditions et pour le prix mentionnés dans le projet d'acte préparé par L. P. Mercier, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente des étaux des  
bouchers et des maga-  
sins du Marché aux Denrées

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que les loyers des étaux des bouchers dans la grande Halle du Marché aux Denrées et ceux des

Vendredi, le 24 Avril 1914.

des magasins du dit marché, qui, le 25 Avril courant (1914), n'auront pas été payés pour la présente année, aux termes des baux à loyer passés par les occupants, et aux termes des sections 5 et 80 du règlement Chapitre 11, concernant les marchés publics, soient vendus à l'enchère, sur les lieux, samedi, le 25 Avril courant (1914), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année, à compter du premier de Mai prochain, en la manière et aux conditions ordinaires;

Que la mise à prix pour les étants des Bouches sera de soixante-et-quinze piastres pour les numéros un, deux, cinq, six, sept, huit, onze et douze, et cent vingt-cinq piastres pour les numéros trois, quatre, neuf et dix;

Que la mise à prix pour les magasins du marché sera la même que l'an dernier.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Cession de rues par  
J. L. Sanschagrini.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettes,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession de la part de J. L. Sanschagrini à la Corporation des rues mentionnées dans un projet d'acte préparé par O. Lebrun, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil et au plan y annexé et étant des subdivisions des lots 1121 et 1122 du Cadastre.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
W. J. Shea nommé  
agent de publicité.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par J. L. Sanschagrini,

Que W. Joseph Shea soit engagé comme agent de publicité avec un salaire de \$2,500 deux mille cinq cents piastres par année.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Bureau loué pour  
le Dépt. de Publicité.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par J. L. Sanschagrini,

Que la Corporation loue de la Banque d'Orchelaga, pour une année, des bureaux situés à l'étage supérieur de cet édifice, pour le prix de \$22.50 (vingt-deux piastres et cinquante centins par mois, pour l'usage du Département de Publicité.

Adoptée.

Proposé



Vendredi, le 24 Avril 1914.

8<sup>e</sup> Motion  
L. H. Auger nommé  
Assistant-Trésorier.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que M. L. H. Auger, employé civil, soit  
nommé Assistant-Trésorier, avec un salaire de \$1,000 mille  
piastres par année, à compter du 1er Mai 1914.

Adoptée.

Rapport du  
Trésorier, pour trois  
mois au 31 Mars 1914.

Lu un rapport du Trésorier, sur les recettes et  
dépenses, tant sur le compte du "Revenu" que sur le compte  
"d'Emprunt", pour les trois mois expirés le 31 Mars 1914.  
Et la séance est ensuite levée.

*Alfred Béliveau*  
Greffier.

*J. Tessier*  
Maire

Assemblée Régulière  
4 Mai 1914.

À une assemblée régulière du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
Lundi, le quatrième jour de Mai, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettez.

Les procès-verbaux des assemblées du six, du quatorze,  
du vingt et du vingt-quatre Avril mil neuf cent quatorze  
sont lus et adoptés.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, pour rappel  
de franchise de  
The Canadian Gas & Oil  
Co."

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un  
règlement pour rappeler et annuler le règlement cha-  
pitre 10, accordant une franchise à "The Canadian Gas  
& Oil Co." et à toute autre personne et compagnie, à certaines  
conditions y mentionnées.

En Conseil, ce 4 Mai 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis

Lundi, le 4 Mai 1914.

Avis de motion  
de l'Échevin Arthur  
Dettey, re fermeture  
des restaurants.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le règlement Chapitre 227, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 203 des règlements de ce Conseil, ce dernier intitulé: "Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc.", concernant la fermeture des restaurants.

En Conseil, ce 4 Mai 1914.  
(Signé) Arthur Dettey.

Avis de motion  
de l'Échevin Robt.  
Ryan, re octroi à  
l'Association Agricole  
du District des 3 R.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour accorder un octroi de deux mille piastres (\$2,000) à l'Association Agricole du District des Trois Rivières.

En Conseil, ce 4 Mai 1914.  
(Signé) Robt. Ryan.

38<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
24 Avril 1914.

Lu le trente-huitième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 24 Avril 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Usage de l'élevateur du Marché aux Denrées gratuit pour les bouchers; refus de remise de taxe sur loyer à William Lefebvre; refus de réduction de taxes à Pierre Girard; demande d'emploi par Ferdinand St-Louis; deux contre-maîtres additionnels accordés pour le Département de la Voirie; services de drainage à la maison de Joseph Germain, rue St-Paul; réfection de la couverture du Marché aux Denrées; demande de macadamiser le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite; demande de réajustement des taxes de "The St<sup>e</sup> Maurice Lumber Co."; demande de réajustement des taxes municipales de "The Grès Falls Co." et de "The Union Bag & Paper Co."; engagement de James Bennett comme ingénieur électricien consultant; lettres du ministère de la Voirie, re expédition d'outillage; et concernant demande d'allocation pour le macadamisage du Chemin des Forges; demande de licence de Ludger Rivard; patronage à G. B. Harriette, pour épicerie nécessaire à un des Saboteur-passeurs; paiement d'un compte \$10. à John Bourgeois,

Lundi, le 4 Mai 1914.

Gougeois, O. G., J. G., pour plans re, cession de pees par  
 Alf. Houlston; usage de la salle de l'Hotel-de-  
 Ville accordé, pour soirées au bénéfice des Soeurs Do-  
 minicaines; contrat pour charbon à vapeur accordé à  
 J. G. Malone & Co., au prix de \$4.<sup>50</sup>/<sub>100</sub> la grosse tonne (2,240 lbs.);  
 dommages de \$20 payés à H. Rousseau, pour dégâts  
 à sa maison, par l'eau provenant de la rue St. Maurice;  
 avis de poursuite d'Arthur Lemieux, pour dommages à sa  
 voiture; demande d'emploi par Antoine Francœur.

1<sup>ère</sup> Motion

Adoptant le rapport  
 des Comités Permanents  
 pour l'assemblée du  
 24 Avril 1914.

Proposé par O. Beaulac,  
 secondé par W. E. Clément,

Que le rapport des Comités Permanents  
 pour l'assemblée du 24 Avril dernier (1914) qui  
 vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes  
 fins que de droit.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Rapport  
 des Comités Permanents  
 pour l'assemblée du  
 30 Avril 1914.

Lu le trente-neuvième rapport des Comités Permanents,  
 pour l'assemblée du 30 Avril 1914, concernant les affaires  
 suivantes, savoir:

Demande d'augmentation de salaire par le  
 Recorder; remise au Conseil, par le greffier de la Cour du  
 Recorder, de \$148.<sup>15</sup>/<sub>100</sub>, produit des amendes et frais depuis le 14  
 jusqu'au 30 Avril 1914; contrat pour voiture à échelles  
 pour le Département du Feu accordé à W. E. Seagraves & Co.;  
 contrat pour fourniture de viande au bateau-pasteur accordé  
 à Louis Kingras; rapport de l'Avocat de la Cité, re droit  
 de percevoir des taxes d'eau et de drainage sur les lots non  
 bâtis; travaux de la rue Hertel; pavage de la rue St. George  
 de la rue Notre-Dame à la rue Royale; réparation du  
 pontage des Ponts St. Maurice; fontaine sur le Marché-  
 au-Foin, au frais de la "Three-Rivers Loyal Temperance  
 Legion"; pavage de la rue St. Olivier, entre les rues  
 Bonaventure et Des Forges; service d'égouts, de neuf pouces,  
 et service d'aqueduc, de quatre pouces, pour la bâtisse  
 en construction du Gouvernement Fédéral; refus à  
 J. T. Bédard, d'établir un magasin à l'entrée du  
 Boulevard située sur la rue Du Platou; demande  
 d'emploi de O. Dumont; chaîne sur la rue St. Gene-  
 viève; nivellement des rues sur les terrains Houlston,  
 le Parc St. Jean-Baptiste et le Parc Lavolette;  
 impression

Lundi, le 4 Mai 1914.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
30 Avril 1914.

impression de billets de traverse entre Trois-Rivières et  
St. Angèle de Laval.

Proposé par H. E. Clément,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents  
pour l'assemblée du 30 Avril dernier (1914), qui vient  
d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de  
droit, excepté quant à la clause 2<sup>ème</sup>, que le contrat pour  
la voiture à échelles soit accordé à W. E. Seagrave & Co.,  
ou que M. Josephat Lapolice retire sa soumission.

Adoptée.

Rapport de  
l'Ingénieur, re travaux

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité,  
concernant les travaux de son Département depuis  
le 1<sup>er</sup> Janvier au 1<sup>er</sup> Avril 1914.

Transport de propriété  
de Albert, Léon et Alfred Sa-  
gnon à F. V. Dupont.

Requête de F. V. Dupont, demandant de substituer  
son nom à ceux de Albert Sagnon, Léon Sagnon et  
Alfred Sagnon, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 525 du  
cadastre, au coin des rues Notre-Dame et Ste. Anne.

Accordée.

3<sup>e</sup> Motion  
Bail à loyer pour  
Bureau de Publicité.

Proposé par Robt. Ryan,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un bail pour la location, par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, de la Banque d'Hoche-  
laga, d'un bureau, à l'étage supérieur de l'édifice  
de sa succursale des Trois-Rivières, pour l'usage d'un  
bureau de publicité, aux prix et conditions mentionnés dans le  
projet de bail préparé par Téléphore Eusèbe Normand, Notaire,  
et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Ameublement pour  
Bureau de Publicité.

Proposé par Robt. Ryan,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Qu'un montant de cinq cents piastres  
(500) soit voté sur le compte du capital pour l'ameu-  
blement du Bureau de Publicité.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Ryan,  
Bettey,  
Sanschagrin,  
Clément,

Contre:

M. M. Mercier,  
Beaulac.

Requêtes

# Lundi, le 4 Mai 1914.

Requêtes de Phi. Biqué, sal.

Requêtes de Phi. Biqué, Frs. Parent, J. O. Desilets, O. S. A. Cooke, Joseph Falard, Jos. S. Labarre, J. L. Côté, Jos. E. Landry, Edmond Lauthier et Tréfle Rivard, demandant une augmentation de salaire.

5<sup>e</sup> Motion  
Vote des appropriations pour 1914.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par H. E. Clément,  
Que les appropriations pour l'année 1914, certifiées par le contrôleur et les divers chefs des départements, suivant la loi et les règlements, qui viennent d'être lus au conseil, soient approuvées.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Salaires, Départements de Police et Feu.

Salaires des hommes du Département du Feu et Police de l'année 1914.

Berthiaume, E.	Chef,	\$1,800.00
Bellefeuille, J.	Sous-Chef,	800.00
Hamel, L.	Lieutenant,	800.00
Roy, L.	Sergent,	700.00
Auger, A.	"	700.00
Spéhard, P.	Constable et Pompier,	700.00
Hamel, E.	"	700.00
McDroup, W.	"	650.00
Gélinas, S.	"	650.00
Vachon, J.	"	650.00
Champoux, O.	"	600.00
Lord, T.	"	600.00
Bouelin, T.	"	600.00
Koupille, L.	"	600.00
Roy, A.	"	600.00
Denis, A.	"	600.00
Bassette, W.	"	600.00
Charette, J.B.	"	600.00
Moffette, W.	"	600.00
Orseneault, G.	"	600.00

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettes,  
Que les salaires ci-haut soient payés aux diverses personnes mentionnées et suivant les divers montants en regard de leurs noms.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 4 Mai 1914.

4<sup>e</sup> Motion  
James Bennett nom-  
mé ingénieur électri-  
cien consultant.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que M. James Bennett, de la Cité de  
Montréal, soit nommé ingénieur électricien consultant, pour  
les besoins de la Cité, aux conditions mentionnées dans sa  
lettre du 23 Avril 1914, et produite dans les archives du  
Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Destitution d'E-  
phrem Teasdale.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que la résolution de ce Conseil, en date  
du 7 Juin 1907, nommant Ephrem Teasdale clerc, du Marché-  
aux-Denrées, soit rescindée et annulée à toutes fins que de  
droit, à partir du 10 Mai courant, 1914.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Demande de \$20,250  
au Gouvernement Pro-  
vincial, pour maca-  
damisage du Che-  
min des Forges.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Attendu qu'un règlement portant le numéro 250 a  
été passé le sixième jour du mois d'Avril mil neuf cent  
quatorze, ordonnant le macadamisage du Chemin  
"des Forges", à partir du pont Le Jeune, à l'Est, jusqu'à  
la limite de la municipalité des Trois-Rivières, à l'Ouest.

Attendu qu'il importe de pourvoir à l'exécution  
et au paiement des travaux de confection ou d'améliora-  
tion des chemins mentionnés dans ce règlement.

Attendu que ce Conseil a été avisé par le départe-  
ment de la voirie qu'une somme de vingt mille  
deux cent cinquante piastres (\$20,250) est nécessaire pour  
couvrir le coût total des travaux de confection ordonnés  
par le dit règlement.

Pour ces raisons ce Conseil décide:

1. De demander au Gouvernement de cette Province  
de vouloir bien allouer à cette Corporation, conformé-  
ment à la loi des bons chemins, 1912, (3 George V, Ch. 21), une  
somme de vingt mille deux cent cinquante piastres (\$20,250)  
pour exécuter les travaux de confection ordonnés par le dit  
règlement.

2. En considération de l'allocation de cette somme  
la Corporation de cette municipalité sera par la présente  
résolution engagée et tenue à payer au Trésorier de cette  
Province,

Lundi, le 11 Mai 1914.

Province, à son bureau, en la Cité de Québec, aux époques et de la manière qu'il fixera, un intérêt annuel de deux pour cent pendant quarante-et-un ans, à compter, pour chaque avance faite sur cette allocation, de la date de telle avance.

3. Le maire et le greffier de cette municipalité sont par les présentes autorisés à signer des coupons ou autres documents pour constater les engagements énoncés au paragraphe précédent.

4. Pour pourvoir au paiement des dits intérêts une taxe annuelle spéciale de quatre cent cinquante piastres (\$450), équivalente à deux pour cent du montant de la dite allocation, est par les présentes imposée pour quarante-et-un ans sur les biens immeubles imposables de cette municipalité, laquelle sera répartie et payable comme les autres taxes municipales.

5. Lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura approuvé la présente résolution, cette dernière ne pourra être modifiée que de son consentement.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Acte d'échange  
avec la Fabrique  
de l'Immaculée Con-  
ception.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Fabrique de la Paroisse de l'Immaculée Conception et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la Fabrique, céder à la Corporation, le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre, en par cette dernière lui cédant et transportant en échange deux lopins de terre situés sur le côté Nord-Est du Chemin des Forges, le tout suivant le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Acte de cession de  
rues par Alex. How-  
liston.

Proposé par Robt. Ryan,

Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Alexander Howliston à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de tout le terrain occupé par les rues situées sur le No. 1755 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières,

le

Lundi, le 4 Mai 1914.

le tout suivant le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois Rivières, de Joseph Bégin, fils, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Denis, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat de J. A. Lambert, par la Corporation de la Cité des Trois Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Denis, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte ou marché avec M. George Farley, par lequel ce dernier s'engage envers la Corporation de ne pas bâtir à une distance plus rapprochée que dix pieds de la rue Laurier, cette dernière s'engageant à lui payer deux cents piastres (\$200.) dans ce but.

Adoptée.

Attendu que Charles Kleiner a produit une déclaration solennelle établissant qu'il a ouvert un magasin de hardes faites, chaussures et merceries, sur la rue Champlour, en cette Cité; qu'il a loué le dit magasin pour une année; et qu'il a produit un bail à l'appui de sa déclaration;

Il est proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Qu'il

12<sup>es</sup> Motion  
Achat de terrain  
de Jos. Bégin, fils,  
pour prolonger la  
rue St. Denis.

13<sup>es</sup> Motion  
Achat de terrain  
de J. A. Lambert,  
pour prolonger la  
rue St. Denis.

14<sup>es</sup> Motion  
Acte de marché avec  
Geo. Farley.

15<sup>es</sup> Motion  
Permis à Charles  
Kleiner.



705

Lundi, le 4 Mai 1914.

Qu'il soit permis au Trésorier de lui accorder un permis en ne payant que la somme de soixante-quinze piastres (\$75.00), pourvu qu'il se soumette aux autres conditions des règlements.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Devis pour trottoirs  
adopté.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le devis pour trottoirs en béton signé par l'Ingénieur de la Cité et qui vient d'être lu au Conseil, soit adopté pour faire partie du règlement chapitre 254, intitulé: "Règlement amendant le chapitre 4, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves", conformément au dit règlement.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$1,500 en faveur de Judger Alarie;  
\$1,900 " " " Dame L. Bellefeuille

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent (5%) l'an d'intérêt, en faveur des personnes suivantes:

Judger Alarie, pour un montant de \$1,500., du 27 avril 1914, en renouvellement d'un billet de \$2,000. daté du 25 avril 1912;

Dame Léontine B. Bellefeuille, pour un montant de \$1,900., du 27 avril 1914, en renouvellement de deux billets, dont l'un de \$1,000. daté du 25 avril 1912, et l'autre de \$1,300. daté du 10 juillet 1913.

Adoptée.

Lettre à la  
"Wazagamack Pulp  
& Paper Co." re odeurs  
s'échappant de leur ma-  
nufacture.

À la demande de Mr. l'Échevin L. P. Mercier, le Greffier est autorisé à écrire à la "Wazagamack Pulp & Paper Co.", pour lui demander de faire disparaître les odeurs qui s'échappent de leur manufacture, qui sont une nuisance publique et qui jette un discrédit considérable sur notre Cité.

Entrefilets du  
journal "Le Courrier",  
re Police, référés à l'Ar-  
chévêque de la Cité.

M. l'Échevin L. P. Mercier attire l'attention du Conseil sur deux entrefilets du journal "Le Courrier" parus dans les numéros du 17 et du 28 avril 1914, intitulés respectivement: "Policiers attention" et "Policiers réveillez-vous."

Le Conseil autorise le Greffier à soumettre ces entrefilets à l'Orisateur Légal de la Cité, afin

Lundi, le 4 Mai 1914.

afin de connaître quels sont les droits de la Corporation vis-à-vis le journal à ce sujet.

Or la demande de Mr. l'Échevin O. Beaulac, le Conseil autorise le Chef de Police à empêcher de jeter les papiers d'annonces dans les rues.

Le Greffier est autorisé à faire imprimer les règlements de la Cité d'une nature publiques. Et la séance est ensuite levée.

*Alfred Lelièvre* Greffier. *Robert Ryan* Pré-Maire

Défense de jeter des papiers dans les rues.

Impression de règlements.

Assemblée Régulière  
18 Mai 1914.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, Lundi, le dix-huitième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Monsieur le Maire suppléant  
Messieurs les Échevins

Robert Ryan,  
O. Beaulac,  
H. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettey.

Le procès-verbal de l'assemblée du quatre Mai mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion:

Attendu que le Conseil de cette Cité a décidé de passer certaines rues de la Cité et d'y construire des trottoirs permanents;

Attendu qu'il est urgent pour la commodité publique des citoyens, d'établir un système pour la production et la distribution du gaz en cette Cité;

Attendu qu'il est aussi urgent que les tuyaux de ce système soient posés avant que les travaux de pavage et de trottoirs soient commencés;

Je donne avis en conséquence, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement concernant la municipalisation d'un système pour la

Avis de motion de l'Échevin L. P. Mercier, re règlement pour système de gaz.

Lundi, le 18 Mai 1914.

707

la production et la distribution du gaz pour l'usage des citoyens de cette cité.

En Conseil, ce 18 Mai 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re salaires  
des Constables & Pompiers

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution de ce Conseil fixant l'échelle des salaires pour les hommes de la Police et du Feu, passée le 12 Juillet 1912, soit rescindée et annulée.

En Conseil, ce 18 Mai 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re salaires  
du Recorder et de  
son Greffier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution du 2 Mars 1914, fixant le salaire du Recorder de la Cité des Trois-Rivières à \$600., soit rescindée et annulée; et que celle du 6 Avril 1914, fixant le salaire du Greffier de la Cour du Recorder à \$400., soit modifiée de manière à ce que le salaire du dit Greffier soit de \$600.

En Conseil, ce 18 Mai 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin Arthur  
Betty, re chap. 1<sup>er</sup>,  
et nombre de chambres  
d'auberges.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le Chapitre 1<sup>er</sup> des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", relativement au nombre de chambres que doivent avoir les auberges.

En Conseil, ce 18 Mai 1914.  
(Signé) Arthur Betty.

Avis de motion  
de l'Échevin N. E.  
Blément, re déballage  
de marchandises.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant la section 41 du Chapitre 7, relativement au déballage des marchandises dans les rues, et ajoutant une section au dit règlement pour défendre

Lundi, le 18 Mai 1914.

dépendre la distribution des circulaires, dans les rues de la Cité.

En Conseil, ce 18 Mai 1914.

(Signé) W. E. Clément.

Lu le quarantième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 7 Mai 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Contrat pour chaîne, rue St. George, entre les rues Notre-Dame et Royale, à Geo. Michaud; nettoyage des rues, dans la partie commerciale de la ville, le samedi soir, à 10 heures; refus de diminuer l'évaluation de M<sup>lle</sup> Kap. Dagneau, demande d'emploi par Olympe Bellefeuille; lettre de Victor Gaudet, Inspecteur des Postes, re contrat pour transport des malles à Doucet's Landing, le Gouvernement autorisant un arrangement temporaire, à raison de \$600. par année; lettre de G. B. Morrissette, demandant aux Comités de reconsidérer leur décision au sujet de la fourniture des épiceries aux bateaux-passeurs; offre d'Albert Hule, de placer le fonds d'amortissement en ventes d'autres villes; contrat pour peinturage des clôtures du Boulevard, du kiosque, de la fontaine et des bancs du Parc Champlain et du perron de l'Hôtel-de-Ville, à E. Mottet; contrat à Germain & Frère, pour réfection de la couverture du Marché-aux-Denrées; Ingénieur de la Cité délégué au Premier Congrès International des Bonnes Routes, lui-même ou son assistant; arrondissement du coin Sud-Est des rues Royale et Alexandre; alignement de trottoirs au Dr. Canneton, Dr. Bourgeois, Ludger Rivard, Charles Garceau, Adrien Fortin, Olympe Boisvert, Alfred Mercier et Wilbray Bourassa; clôture des lots vacants dans la partie commerciale de la Cité; pose de lumières sur la rue St. Julie, entre De Troif et Cooke.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 7 Mai courant (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le quarante-et-unième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 14 Mai 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Peinturage des boîtes d'alarme et des bornes-fontaines; procédures légales contre le journal "Le Courrier",

ou

40<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
7 Mai 1914.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
7 Mai 1914.

41<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
14 Mai 1914.

Lundi, le 18 Mai 1914.

au sujet de deux entrefilets publiés le 17 et le 28 Avril 1914; plainte de Jos. Desfossez re bâtime de Henri Godin sur la rue Plaisante; avis de poursuite de Philias Juneau, réglé par George Michaud; pose d'aqueduc accordée et drainage différé sur le Boulevard St. Louis, sur requête d'Anselme Dubé; paiement de \$190 pour dommages à Mme Veuve Louis Marineau; lettre de The Quebec & Lewis Ferry Co., informant le Conseil qu'elle ne peut pas louer le vapeur "South", pour la traversée; contrat pour la confection des trottoirs accordé à L. O. Dallaire; permis à J. O. Frigon de faire du trottoir pour écouler les matériaux qui lui restent; permis à O. Pronovost, de remplir les contrats qui lui restent pour confection de trottoirs; ordre de commencer les trottoirs par les rues St. Genevieve, Lavolette et St. Maurice; refus de lumière électrique à Jos. Levasseur, pour le coin des rues St. Olivier et Hiverville; cession d'une lisière de terrain, Chemin des Forges, à la Fabrique de St. Immaculée Conception des Trois-Rivières; refus de prise de sable sur les côtes; 2<sup>e</sup> chambres autorisées sur le vapeur traversier en construction; installation électrique à la Station de Police N. 2; demande de patronage par le journal "Le Courrier"; contrat pour charbon dur, pour usage de la Corporation, accordé à Elzéar Delisle; contrat à Germain & Frère, pour réfection de la couverture du Marché aux Denrées; sur demande de la Corporation Ouvrière Catholique, ordre est donné aux Contracteurs de la Corporation de cette cité, de payer les salaires fixés le 8 Mai 1914 par cette Association; contrat pour tuyaux en grès à J. B. Loranger; travail préparatoire à la refonte de la Charte par le Greffier; borne-fontaine et lumière au coin des rues Amherst et Avenue du Côteau; mise de poussière de pierre sur le Chemin St. Marguerite, passé la Brasserie Spénard.

Proposé par H. E. Clément,

secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 14 Mai courant (1914), qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu

2<sup>e</sup> Motion  
 Adoptant le rapport  
 des Comités Permanents  
 pour l'assemblée du  
 14 Mai 1914.

Lundi, le 18 Mai 1914.

Rapport N° 11  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 1914.

Lu le rapport N° 11 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-années du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 1914, pour un montant total de \$329,425.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N° 11 du Comité des  
Finances.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le rapport N° 11 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 255.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que le règlement chapitre 255, intitulé: "Règlement abrogeant le règlement chapitre 134, intitulé: "Règlement concernant l'établissement d'une compagnie de gaz dans la Cité des Trois-Rivières", et le règlement chapitre 149, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 134, des règlements de ce Conseil" ci-dessus cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 255.  
Règlement re gaz.  
de Gaz.

Le dit règlement Chapitre 255 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 256.

Que le règlement chapitre 256, intitulé: "Règlement concernant la vitesse des automobiles", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 256.  
Règlement re auto-  
mobiles.

Le dit règlement Chapitre 256 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 254.

Que le règlement chapitre 254, intitulé: "Règlement pour accorder un octroi de deux mille piastres à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 254.  
Règlement re octroi  
à l'Association Agricole.

Le dit règlement Chapitre 254 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé

# Lundi, le 18 Mai 1914.

1<sup>re</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 258.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que le règlement Chapitre 258, intitulé :  
"Règlement abrogeant le règlement Chapitre 240, intitulé :  
"Règlement amendant le Chapitre 5 des règlements de ce Con-  
seil, et pourvoyant au transfert de permis ou licences," passé  
et adopté le 1<sup>er</sup> Novembre 1913, soit lu une première et une  
deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 258.  
Règlement re permis  
ou licences.

Adoptée.  
Le dit règlement Chapitre 258 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 259.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que le règlement Chapitre 259, intitulé :  
Règlement pour amender un règlement intitulé : Cha-  
pitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une  
manufacture de coton et d'indiennes dans la Cité des  
Trois-Rivières, soit lu une première et une deuxième  
fois, passé et adopté.

Chapitre 259.  
Règlement re manu-  
facture de coton.

Adoptée.  
Le dit règlement Chapitre 259 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

9<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 260.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le règlement Chapitre 260, intitulé :  
"Règlement amendant le Chapitre 5 concernant les  
cotisations et taxes," soit lu une première et une  
deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée sur division de quatre pour et un contre,  
savoir:

- |              |            |
|--------------|------------|
| Pour:        | Contre:    |
| M. Mercier,  | M. Bettez. |
| Beaulac,     |            |
| Sanschagrin, |            |
| Blément,     |            |

Chapitre 260.  
Règlement re cotisa-  
tions et taxes.

Le dit règlement Chapitre 260 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé

Lundi, le 18 Mai 1914.

10<sup>e</sup> Motion  
Cession de terrain  
par J. L. Sanscha-  
grin, pour un parc.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par O. Beaulac,

Que son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant, en l'absence du Maire, soit autorisé à signer un acte de cession d'un terrain par M. J. L. Sanschagrín, gratuitement à la Corporation pour un parc, aux conditions mentionnées dans un projet d'acte préparé par Chs. E. Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Acte de marché avec  
L. P. Dallaire, pour  
trottoirs.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Que son Honneur le Maire ou le Maire-Suppléant en son absence soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et L. P. Dallaire, pour la confection de dix mille verges de trottoirs en béton, suivant le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Demande d'allocation au Gouverne-  
ment Provincial, pour  
l'École des Arts et  
Manufactures.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettez,

Considérant que le Conseil des Arts et Manufactures, institution qui relève du gouvernement de cette province, a pour but de donner aux diverses classes de la société un enseignement théorique et pratique et ce gratuitement:—

Considérant que cet enseignement donné dans la ville de Trois-Rivières depuis plusieurs années a eu des résultats très satisfaisants et a beaucoup aidé à notre population ouvrière surtout à se perfectionner dans le dessin qui est la base des métiers:—

Considérant que la ville de Trois-Rivières pourvoit gratuitement des salles, chauffées et éclairées, pour le fonctionnement des cours:—

Le Conseil Municipal de Trois-Rivières désire reconnaître officiellement le but louable et patriotique poursuivi par le Conseil des Arts et Manufactures à travers la province et prie respectueusement le gouvernement de cette province de vouloir bien augmenter l'allocation annuelle votée au

dit



# Lundi, le 18 Mai 1914.

dit conseil, afin de lui permettre de continuer et agrandir son œuvre et de lui permettre également de porter le crédit voté pour le fonctionnement des cours de Trois-Rivières à une somme plus élevée que celle votée présentement:—

Que copie de cette résolution soit transmise à l'honorable Premier Ministre, à l'honorable Secrétaire de la Province, ainsi qu'à l'honorable M. Tessier, ministre de la Vieille et député de Trois-Rivières, de même qu'au Conseil des Arts et Manufactures.  
Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$3500 en fav<sup>r</sup> de M. Martel;  
1500 " " " " "  
1050 " " " " "  
2000 " " " " "

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent l'an d'intérêt, en faveur des personnes suivantes:

- Cléophas Martel, au montant de \$3,500., du 5 Mai 1914;
- Le même, au montant de \$1,500., du 12 Mai 1914;
- Dame François Ollarie, née Fédelina Toupin, au montant de \$1,050., du 6 Mai 1914;
- L. O. Ricard, au montant de \$2,000., du 15 Mai 1914.

Et la séance est ensuite levée.  
Adoptée.

Arthur Lelièvre Greffier. Robert Piquay Maire

Assemblée Régulière  
1<sup>er</sup> Juin 1914.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, Lundi, le premier jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

- |                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Monsieur le Maire-Suppléant | Robert Piquay     |
| Messieurs les Echevins      | O. Beaulac,       |
|                             | W. E. Clément,    |
|                             | L. P. Mercier,    |
|                             | J. L. Sanschagrin |
- Oris

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1914.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re réflecteurs  
d'automobiles.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pourvoyant à empêcher de se servir de réflecteurs pour l'usage des automobiles.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Juin 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

1<sup>er</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
22<sup>nd</sup> Mai 1914.

Lu le quarante-deuxième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 22<sup>nd</sup> Mai 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Indemnité payée à Alfred Beaudry, pour surplus de creusage pour chaîne de l'Avenue Lavolette; paiement de moitié du coût de chaîne de trottoirs aux personnes autorisées à faire leurs trottoirs; correction, au Rôle d'Évaluation, de la grandeur du terrain de Joseph Roussel; refus de \$500 à Joseph Orel, pour renflouer l'épave du "Glacial"; rapport de l'Avocat de la Cité, sur jugement in re Boudreault; rapport de l'Avocat de la Cité, re colporteurs criant dans les rues, et autorisation donnée au dit Avocat de représenter la Cité devant la Cour du Recorder, sur une plainte contre Parent; dommages de \$150 payés à Pierre Levasseur; achat d'un balai mécanique; contrat à Anselme Dubé, pour clôture de terrain de jeu de Balle au bat demandé par Jos. Lafance; paiement de moitié de chaîne de trottoir à C. Pecher & al.; permis à John Thibault et à Thomas Robert de faire leurs trottoirs; pose de nouveaux poteaux pour télégraphe d'alarme; déplacement d'une borne-fontaine au coin des rues St. Philippe et Bureau; rapport du Chef, re projet d'engagement d'un détective; achat d'un clavignraphe pour l'Ingénieur; permis re scierie continuée à Pierre Grenier jus qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1914; paiement de collocation de \$453 de D<sup>ns</sup> Lucien Desilets, à Louis O. A. Desilets; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée pour séance de fin d'année scolaire de l'École Dissidente; arrosage de la rue ~~Laurier~~ entre les rues St. Philippe et St. Olivier, et rue Royale entre Bureau et Laurier.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 22<sup>nd</sup> Mai dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
22<sup>nd</sup> Mai 1914.

Lu

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1914.

43<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
28 Mai 1914.

Lu le quarante-troisième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 28 Mai 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Pose de service d'eau d'un pouce chez Jos. Dural, rue St. George; alignement des trottoirs de Coariste Rouf et de Charles Burrill; clôture de 400 x 500 pieds au lieu de 400 x 400 pieds, par Arsème Dubé, pour un terrain de jeu de Balle-au-but, à un prix proportionnel avec son contrat mentionné au rapport de l'assemblée du 22 Mai 1914; déplacement de poteau, coin des rues Bonaventure et Béline; achat d'une voiture légère pour la Voirie; projet de la ville de Shawinigan Falls pour un chemin macadamisé entre Trois Rivières et Grand'Isère, laissé sur la table; achat d'une balayeuse mécanique "Champion" au lieu d'une "Austin", comme décidé précédemment; arrondissement du coin des rues Bonaventure et Béline, en payant \$10. à Edmond Simard, comme rémunération; pose de nouvelles bornes-fontaines avant l'exécution des travaux de pavage permanent; offre de A. Gaulin, pour matériel nécessaire à l'établissement de l'œuvre appelée "Route de Lait"; requêtes de Médion Trottier & al, et de L. E. Dupresne & al, demandant de faire disparaître le dépotoir d'où il est actuellement; paiement à H. Buckley, gardien du dépotoir, pour son ouvrage du Dimanche, pendant les mois de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre; requête des D<sup>es</sup> Giroux & al, demandant de discontinuer l'arrosage de la rue Gervais, entre les rues St. Philippe et St. Denis; requête de David Gaudet & al, re permis de scierie à Pierre Grenier; refus au Gouvernement Fédéral, de transporter les malles de Trois Rivières à St. Angèle, pour \$400 quatre cents piastres; prise d'eau permise à Alfred Beaudry, aux bornes-fontaines près de ses travaux; délégation des Echevins A. Ryan, O. Beaulac et L. O. Mercier, pour visiter l'installation d'éclairage électrique de certaines rues de Montréal; procédures légales pour annuler les règlements Chapitres 134 et 149.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
28 Mai 1914.

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par L. O. Mercier,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 28 Mai dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Le

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1914.

Tarif des Recorder.

Le Greffier donne lecture du tarif des frais de toutes les causes de la compétence et de la juridiction de la Cour du Recorder.

Rapport du Contrôleur.

Le dit tarif est adopté par le Conseil.  
Lu un rapport du Contrôleur, concernant les dépenses pour les quatre mois finissant le 30 Avril 1914.

Taux spécial pour Ponts à Majorique Arcand et à Edouard Loranger.

Requête d'Edouard Loranger et de Majorique Arcand, demandant un taux spécial de péage sur les Ponts St. Maurice.

Sur proposition de l'Échevin Mercier, il est décidé de leur charger dix centins (10¢), aussi longtemps qu'ils tiendront une ligne d'omnibus seulement.

3<sup>e</sup> Motion  
Félicitations à l'Hon. J. A. Tessier, Ministre de la Voirie, par route Montréal-Québec.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières désire exprimer à l'Honorable J. A. Tessier, Ministre de la Voirie et député des Trois-Rivières, sa gratitude, pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve à l'égard de notre Cité; et, spécialement, en pressant les travaux de la route Québec-Montréal dans la région des Trois-Rivières.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Salaires du Recorder portés à \$900.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que la résolution du 2 Mars 1914, fixant le salaire du Recorder à la somme de six cents piastres (\$600.) soit rescindée et annulée, et que le salaire du dit Recorder soit de neuf cents piastres (\$900.) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1914.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Salaires du Greffier du Recorder portés à \$600.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que le salaire du Greffier de la Cour du Recorder de la Cité des Trois-Rivières soit de six cents piastres (\$600) au lieu de quatre cents piastres (\$400.), à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1914, et que la résolution du 6 Avril 1914 fixant le salaire du dit Greffier, soit modifiée en conséquence.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1914.

6<sup>e</sup> Motion  
Echelle des salaires  
des Constables et des  
Sompniers changeés.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par H. E. Clément,

Que la motion fixant l'échelle de salaires pour les hommes de la Police et du Feu, passée le 2 Juillet 1912, soit rescindée et annulée; et que l'échelle suivante des salaires soit adoptée:

Première année	.....	\$ 600.00
Deuxième "	.....	650.00
Troisième "	.....	700.00
Sergent	.....	725.00
Kapitaine	.....	750.00
Sous-chef	.....	800.00

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Transfert de licence  
de Chs. Gauthier à  
L. P. Beauchesne & Co.

Attendu que Louis Beauchesne a demandé que la licence accordée à M. Charles Gauthier, pour tenir un étal de boucher privé, au No. 41<sup>a</sup> rue Champflour, lui soit transférée;

Attendu qu'il a prouvé au Conseil que le dit Chs. Gauthier lui a cédé ses droits à la dite licence, suivant acte devant L. P. Mercier, N. O.;

Attendu que le dit Louis Beauchesne a, le 18 Mai dernier, 1914, par acte devant le même notaire, cédé à L. P. Beauchesne & Co. tous ses droits à la dite licence; Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par H. E. Clément,

Que la dite licence soit transférée à L. P. Beauchesne & Co., à toutes fins que de droit.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Transfert de licence  
de Duquay & Morissette  
à Art. Carignan.

Attendu que Arthur Carignan demande que la licence accordée à M. M. Duquay et Morissette, pour tenir un étal de boucher privé, au No. 304 de l'avenue Laviolette, lui soit transférée;

Attendu qu'il a prouvé au Conseil que les dits Duquay et Morissette lui ont cédé leurs droits à la dite licence;

Il est proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le transfert demandé par M. Carignan lui soit accordé.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Juin 1914.

9<sup>e</sup> Motion.  
Vente du vapeur  
"Sorel" ratifiée.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que la vente du vapeur "Sorel", par le  
Greffier de la Cité, à Universal Rag & Metal Co., de Montréal,  
pour la somme de deux cent cinquante-et-une piastres (\$ 251),  
soit ratifiée, à toutes fins que de droit. Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$1,500 " " J. B. Bovillier;  
\$1,000 " " Ev. Baril;  
\$4,000 " " Nap. Lamy;  
\$1,000 " " Rev. J. P. Carceau;  
\$2,645 " " Rosa Désaulniers

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par L. O. Mercier,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent  
d'intérêt l'an (5%), en faveur des personnes suivantes:

J. B. Bovillier, au montant de \$1,500, du  
23 Mai 1914, en renouvellement d'un billet de \$2,100, du 20 Mai  
1913;

Evangeliste Baril, au montant de \$1,000, du  
23 Mai 1914;

Napoléon Lamy, au montant de \$4,000, du  
26 Mai 1914;

Rev. J. P. Carceau, au montant de \$1,000, du  
26 Mai 1914;

Rosa Désaulniers, au montant de \$2,645,  
du 29 Mai 1914;

les cinq derniers billets étant en paiement de divers billets  
remboursés.

Et la séance est ensuite levée.

Arthur Séguin  
Greffier.

Adoptée.

J. L. Sanschagrin  
Maire

Assemblée Régulière.  
15 Juin 1914.

À une assemblée régulière du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
Lundi, le quinzième jour de Juin, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L'Honble J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
N. E. Clément,  
L. O.

# Lundi, le 15 Juin 1914.

L. O. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sandchagrin,  
Arthur Bettez.

Le procès-verbal de l'assemblée du premier Juin mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion  
de l'Échevin L. O.  
Mercier, re ventes sur  
échantillons ou  
listes de prix.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le paragraphe 39 de la section 11 du règlement Chapitre 5, concernant les cotisations et taxes, concernant les ventes sur échantillons ou listes de prix et la licence des marchands forains.

En Conseil, ce 15 Juin 1914.  
(signé) L. O. Mercier.

Avis de motion  
de l'Échevin L. O.  
Mercier, re taxes  
sur cirques.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le chapitre 260 concernant la taxe sur les cirques, de manière à ne charger que deux cents piastres par jour.

En Conseil, ce 15 Juin 1914.  
(signé) L. O. Mercier.

44<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
4 Juin 1914.

Lu le quarante-quatrième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 4 Juin 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Lettre de Moïse Panneton et Napoléon Milot, re transformateurs, rue St. Marie, laissés sur la table; éclairage, rues St. Maurice, Lavolette et Bonaventure; re poteau électrique vis-à-vis chez Pierre Pâquin, déplacement refusé; rue Bonaventure; estimé du coût du prolongement projeté de la rue St. Geneviève; drainage, Boulevard St. Louis; service d'eau à Car. Fahey, coin Royale et Laurier; service d'eau à Alfred Harcup, rue St. Philippe; inspection d'aqueduc et prise d'eau par effort fourni par B. F. Smith & Co.; refus de rédaction de taxes à Hazaire Legendre; opinion de l'Aviseur Légal, re section 163 de la Charte; ordonnances de la Commission des Chemins de Fer du Canada à la compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique re barrières; refus

Lundi, le 15 Juin 1914.

refus de réclamation de Joseph Pelley, re arrestation; refus à Joseph Orel, de reprendre possession de l'épave du "Glacial"; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée à M. O. J. G.; entrée de cours du Av. Geo. Bourgeois, 10 pieds au lieu de 8 pieds, à ses frais; espace de 7 x 3 pieds loué à Geo. Loumakis & Co., en arrière du Marché aux-Derrées; contrat à J. B. Loranger pour mille pieds de tuyaux de douze pouces en grès; paiement de voyage du Capitaine H. Camelin à Lachine.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 4 Juin courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le quarante-cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 11 Juin 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Requête de Dame Veuve George Collins, re coût de construction de son trottoir; paiement de réclamation à Arthur Lemieux; rapport de James Bennett, re clause 61<sup>e</sup> du Règlement Chapitre 239; rapport de l'Oriseur Légal, re double taxe de commerçant et de colporteur; paiement de comptes au Capitaine E. Tremblay; offre refusée par Eng. Balcer, re élargissement de la rue Hertel; élargissement de la rue St. Pierre; rapport de l'Ingénieur, re rue Bolvin; plainte de la Wayagamack Pulp & Paper Co., re tréteaux de la Grès Falls Co. placés sur le chemin de l'île Wayagamack; macadamisation de la rue Ste. Geneviève, entre les rues St. François-Xavier et Laviolette; nuisances signalées, à l'abattoir et sur les terrains vacants, par le Médecin de Santé; requête de J. P. L. Thibault Val., demandant l'application du règlement concernant les plombiers et les certificats de compétence qu'ils doivent avoir; refus à Océime Pronovost de faire des trottoirs pour certaines personnes; permis pour restaurant sur terrain de jeu appartenant à la Corporation devra être rendu à l'enchère; permis à J. B. Loranger de faire son trottoir lui-même; action de Dominique Bernier vs la Corporation, retirée; refus d'emploi à François Lepeuarnec; contrat à J. B. Loranger, pour 1,800 pieds de tuyaux de 15 pouces en grès; contrat à Alfred Beaudry, pour entrées de cours; taux de l'eau du C. P. V.; paiement

L'un

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
4 Juin 1914.

45<sup>ème</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
11 Juin 1914.



# Lundi, le 15 Juin 1914.

d'un compte de J. B. Bertrand, pour provisions fournies à Léon Boivert, pendant isolement par suite de la variole.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 juin 1914.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 11 juin courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport N<sup>o</sup> 12 du Comité des Finances du 1<sup>er</sup> au 30 mai 1914.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 12 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les pai-listes ci-jointes du 1<sup>er</sup> au 30 mai 1914, pour un montant total de \$2,364,449.<sup>00</sup>

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport N<sup>o</sup> 12 du Comité des Finances.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que le rapport numéro 12 du Comité des Finances qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chap. 261.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que le règlement Chapitre 261, intitulé: "Règlement amendant le chapitre 1<sup>er</sup> des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 261.  
Règlement, re aubergistes, etc.

Le dit règlement Chapitre 261 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chap. 262.

Que le règlement Chapitre 262, intitulé: "Règlement amendant le chapitre V, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 262.  
Règlement, re chemins et grèves.

Le dit règlement Chapitre 262 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Lu

Lundi, le 15 Juin 1914.

Procès-verbal  
d'assemblée concer-  
nant le règlement  
no 101 établissant d'une  
manufacture de coton

Lu le procès-verbal d'une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, Samedi, le treize de Juin courant (1914), à l'effet d'approuver ou de désapprouver un Règlement passé par le Conseil le 18 Mai dernier (1914), et intitulé: "Chapitre 259, Règlement pour amender un règlement intitulé: "Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indiennes, dans la Cité des Trois-Rivières, Qué.", informant le Conseil qu'un nombre suffisant des dits électeurs propriétaires, c'est-à-dire, plus de vingt-cinq s'étant opposés à l'adoption du dit règlement et ayant demandé la votation, en conséquence, le Conseil devra fixer le jour auquel la votation devra avoir lieu.

Rapport du  
Contrôleur.

Lu un rapport du Contrôleur, re appropriations et dépenses pour les cinq mois finissant le 31 Mai 1914.

Rapport du  
Contrôleur.

Lu un rapport du Contrôleur concernant le pouvoir d'emprunt de la Corporation et l'état financier de la Cité.

Transport de propi-  
été de J. Boisvert à  
J. O. Lacoursière.

Requête de M. J. O. Lacoursière, demandant que son nom soit substitué à celui de Paul Robert, comme propriétaire du lot de subdivision No. 42 du plan de subdivision du lot primitif No. 1164.

Accordée.

Transport de propi-  
étés à la Commission  
Scolaire et à A. Fre-  
nette.

Requête de M. J. L. Sanschagrin, demandant que, les numéros de subdivision 33 et 34 du lot No. 1121 du cadastre soient transférés du nom de Alphonse Frenette à celui de la Commission Scolaire, que les numéros de subdivision 12 et 12 du même plan officiel soient transférés du nom de J. L. Sanschagrin à celui de Alphonse Frenette, et que les numéros de subdivision 28, 29, 30, 31, 32, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 43 soient transférés de J. L. Sanschagrin à la Commission Scolaire.

Accordée.

Transport de propi-  
été de A. Verrette à  
Wm Ferron.

Requête de M. William Ferron, demandant de substituer son nom à celui de F. A. Verrette, comme propriétaire des emplacements portant les Nos. 2, 3, 4 et 5 de la subdivision officielle d'une partie du lot No. 1130.

Accordée.

Lundi, le 15 Juin 1914.

6<sup>e</sup> Motion  
Jacques Dénéchaud  
nommé comptable.

Proposé par Robt Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que la résignation de Léopold Côté  
comme comptable dans le bureau du Trésorier soit acceptée,  
et que Jacques Dénéchaud soit nommé à sa place,  
avec un salaire de sept cent vingt piastres par année  
(\$720), à compter du 15 Juin 1914.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Nazaire Parent  
nommé crieur public.

Vu que M. Nazaire Parent, de cette Cité,  
demande un permis de crieur public.

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt Ryan,

Que M. Nazaire Parent soit nommé  
crieur public suivant le règlement chapitre 20, concer-  
nant le crieur public.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Octroi pour gym-  
nase du Poste n<sup>o</sup> 1  
de Police.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettes,

Que le Trésorier soit autorisé à remettre  
au Chef de Police la somme de cent piastres comme  
encouragement au gymnase établi à la Station de  
Police n<sup>o</sup> 1.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain  
à Phi. Parent.

Proposé par Arthur Bettes,  
Secondé par Robt Ryan,

Que Son Honneur le Maire, ou en  
son absence, le Maire-suppléant, soit autorisé à signer  
un acte de vente de la Corporation à M. Philippe  
Parent, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte  
de vente préparé par L. P. Mercier, Notaire, et qui vient  
d'être lu au Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
de l'Église St. André,  
pour l'élargissement  
de la rue Hart.

Proposé par Robt Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat de terrain, par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, de La Congrégation  
de l'Église Presbytérienne St. André, nécessaire à l'élar-  
gissement de la rue Hart, aux prix et conditions  
mentionnés dans le projet d'acte préparé  
par

Lundi, le 15 Juin 1914.

par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$1,000 en fav<sup>r</sup> de R. Parent;  
\$2,600 " " " M<sup>rs</sup> Trudel;  
\$1,500 " " " J<sup>os</sup> Baril.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent l'an (5%) d'intérêt, en faveur des personnes suivantes, savoir:

Richard Parent, au montant de \$1,000, du 24 Mai 1914, en paiement de divers billets remboursés;

M<sup>rs</sup> Halvina Trudel-Desilets, au montant de \$2,600, du 2 Juin 1914, en renouvellement d'un billet promissaire de \$1,800 en date du 2 Décembre 1908;

M<sup>rs</sup> Joseph Baril, au montant de \$1,500, du 4 Juin 1914, en renouvellement d'un billet de \$2,000 en date du 12 Octobre 1911.

Adoptée.

Octroi pour funérailles de Henri Weber.

Sur demande de M<sup>r</sup>. l'Échevin O. Beaulac, il est décidé d'accorder un octroi de cinquante piastres (\$50), pour les funérailles de feu M<sup>r</sup>. Henri Weber, professeur de l'Union Musicale de Trois-Rivières.

Savage, rue St. Olivier.

Sur demande de M<sup>r</sup>. l'Échevin O. Beaulac, il est décidé de macadamiser cette partie de la rue St. Olivier, entre les rues Riverville et Des Forges. Et la séance est ensuite levée.

Arthur Vigneau  
Greffier.

J. L. Sanschagrin  
Maire

# Lundi, le 6 juillet 1914.

Assemblée Régulière  
6 juillet 1914.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le sixième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- L. Comblé
- J. A. Tessier,
- O. Beaulac,
- W. E. Clément,
- L. P. Mercier,
- Robert Ryan,
- J. L. Lanschagrin,
- Arthur Bettez.

Le procès-verbal de l'assemblée du quinze Juin mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re camions  
à vapeur, etc.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement défendant d'employer des camions à vapeur ou voitures de ce genre, dans les rues de la Cité.

En Conseil, ce 6 juillet 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re chaînes  
des trottoirs.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution de ce dit Conseil en date du 5 Octobre 1909 accordant le paiement de la moitié de leur chaîne aux personnes qui font leurs trottoirs en ciment soit rappelée et annulée à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 6 juillet 1914.  
(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re charretiers  
de charge.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement modifiant le chapitre 5 concernant les cotisations et taxes et le chapitre 15 concernant les charretiers, afin de faire disparaître une

Lundi, le 6 Juillet 1914.

une certaine contradiction entre ces deux règlements quant à la Cape de charretier de charge.

En Conseil, ce 6 Juillet 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution de ce dit Conseil en date du 4 Juin 1911, nommant M. Benjamin Bourgeois, Ingénieur de la Ville, soit rappelée et annulée à toutes fins que de droit.

En Conseil, ce 6 Juillet 1914.

(Signé) Arthur Bettez.

Lu le quarante-sixième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 18 Juin 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Rapport de l'Avocat de la Ville, re exemption de taxes pour certaines compagnies; offre de pierre par Victor Pagé; refus de réclamation de Louis Courteau & al., pour un mois de salaire; réclamation de Geo. Michaud, pour ouvrage extra; autorisation à l'Ingénieur de vendre du sable cinq centins le voyage, à un endroit désigné par lui, sur les côtes; permis à Joseph Verreault, de faire son trottoir, rue St<sup>e</sup> Julie; rapport de Arthur Bernier, bactériologiste, re analyse de l'eau de l'Aqueduc; pose de lumière sur le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite; construction du trottoir de Olympe Harineau, rue Cartier; demande d'octroi par Brunelle & Camelin, pour ligne de bateau entre Trois-Rivières et Nicolet; perception de taxes des travailleurs étrangers, sur plainte de la C. O. P.; avis de The Canadian H. W. Johns-Manville Co., re contrat avec Kap. Guillemette, plancher de la Station de Feu N<sup>o</sup> 2; lettre du C. O. R. informant le Conseil qu'ils ont nommé deux constables pour leur gare de Trois-Rivières, et qu'ils entendent cesser de payer la moitié du salaire des constables fournis par la Ville, suivant entente antérieure; lettre du Capitaine Taschereau-Beaudoin re vapeur "Châteauguay"; plainte de D<sup>ne</sup> V<sup>e</sup> Kap. Lajoie, re évaluation de sa terre, sur le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite; demande d'augmentation de salaire de Hubert Panneton; permis de trottoir à Dame Veuve

Philippe

Avis de motion  
de l'Échevin Arthur  
Bettez, re Benjamin  
Bourgeois.

46<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
18 Juin 1914.

Lundi, le 6 Juillet 1914.

Philippe Duval (née Alice Hourry); lettre du Conseil des Métiers et du Travail, concernant le salaire de certains travailleurs de la Corporation, référée au Président du Comité des Chemins, pour entente avec l'Ingénieur.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
18 Juin 1914.

Proposé par N. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 18 Juin 1914 qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

1<sup>ère</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
25 Juin 1914.

Lu le quarante-septième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 25 Juin 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Défense à une action de Joseph Belly, réclamant des dommages pour fausse arrestation; rapport de l'Avocat re l'ape des marchands forains; protêt de Charles Bourgeois contre les règlements concernant les installations électriques; deux descentes (slips) pour bateaux-passeurs; pose de tuyaux d'aqueduc dans les rues actuellement ouvertes du Parc Hoaliston; refus de prolonger la rue St. Thomas jusqu'au Boulevard St. Louis; refus à Geo. Michaud de faire circuler un camion à vapeur dans les rues; plan d'une estrade sur le terrain appartenant à la Corporation, et demande soumissions pour cette estrade; permis de trottoirs à Jos. Lambert, Hercule Garceau, Amédée Bordebeau et Alfred Marcoux; demandes de commutation de taxes de la St. Maurice Lumber Co.; protêts de la St. Maurice Lumber Co. et de la Union Bag & Paper Co., réclamant une commutation de taxes; lettre de la Chambre de Commerce demandant de hâter le règlement de la gratuité des Ponts St. Maurice; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée pour soirées au bénéfice des Sœurs Dominicaines, et de l'Eglise St. Cécile; poursuites pour construction non-autorisée de trottoirs; réparation à la pompe N. 1; permis de traverse plus basse que le trottoir, rue St. Philippe, à la Canadian Siegwart Beam Co.; continuation autorisée du nivellement des rues dans le Parc Laviolette.

2<sup>ème</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
25 Juin 1914.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que le rapport des Comités Permanents pour

Lundi, le 6 Juillet 1914.

pour l'assemblée du 25 Juin 1914 qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

118<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
3 Juillet 1914.

Lu le quarante-huitième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 3 Juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Refus de commutation de taxes à la St. Maurice Lumber Co.; rapport de l'Avocat, que le fait de payer 75% à Geo. Michaud n'a pas l'effet d'une acceptation de la partie de l'ouvrage fait; rapport de l'Ingénieur, constatant qu'il n'y a eu aucune démolition de constructions de fait sur les terrains avoisinant l'École St. Louis de Gonzague; offre de la Cie Paterson des services de leur Ingénieur et du matériel voulu, pour refaire l'ouvrage en Farvia de toute la rue Bonaventure, pourvu que la Corporation fournisse la main d'œuvre et le sable, laquelle offre est acceptée; déplacement des fils électriques de la Shawinigan Water & Power Co., sur la rue Desnois; rapport de l'Ingénieur re macadamisage du chemin des Forges; permis de trottoirs à Walter Rousseau, J. St. Robert, Gédéon Paillet, Daniel Hardy, Thomas Young, Adam Bellerive, Raphaël Ricard, Désiré Béland, J. Deschamps, Louis Forcier, Thomas Lord et W<sup>m</sup> Lefebvre; remise de taxe sur loyer à David Sauvageau; tarif spécial de péage des Ponts St. Maurice à Ed. Loranger et Hajo-riquo Circand, du Cap de la Madeleine, pour autobus; requête de J. Vallière & al., demandant au Conseil de remplacer l'Ingénieur de la Cité; ouvrage comme plombier accordé à Nazaire Legendre; prolongement de permis pour scierie jusqu'au dix juillet 1914 à Pierre Grenier; avis de poursuite de M<sup>re</sup> Charles Bourgeois, pour faire annuler le règlement concernant les installations électriques dans la Cité; construction des trottoirs de la Fabrique St. Cécile accordée sur les rues St. Paul et Des Commissaires; rapport de B. F. Smith & Co., de Boston, sur l'installation actuelle de l'Aqueduc et le projet d'une prise d'eau au Cap à la Corneille; refus de location de la salle en haut du Marché-aux-Denrées à Ed. M. Bourassa, pour y établir une salle d'échantillons, &c.; changement de licence de boucher accordé à Thomas Tourville; écrivain accordé pour la confection du Rôle d'Évaluation; contrat à G. Isabelle & F<sup>rs</sup>, pour estrade sur le terrain de jeux appartenant à la Corporation de cette Cité; trottoirs permanents autorisés sur l'Avenue Laviolette et la rue St. George.

Proposé



Lundi, le 6 juillet 1914.

729

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
3 juillet 1914.  
Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le rapport des Comités Permanents  
pour l'assemblée du 3 juillet 1914 qui vient d'être  
lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 263.  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que le règlement Chapitre 263, intitulé: "Règle-  
ment amendant le règlement Chapitre 5, intitulé: "Règlement con-  
cernant les cotisations et taxes", soit lu une première et une  
deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 263.  
Règlement, re Ménageries.  
Le dit règlement Chapitre 263 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 264.  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que le règlement Chapitre 264, intitulé: "Règle-  
ment amendant le chapitre 4 des règlements de ce conseil, intitulé:  
"Règlement concernant les départements des chemins et grèves", soit  
lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 264.  
Règlement, re véhicules-  
moteurs.  
Le dit règlement Chapitre 264 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 265.  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettes,  
Que le règlement Chapitre 265, intitulé: "Règle-  
ment amendant le règlement Chapitre 5 intitulé: "Règlement  
concernant les cotisations et taxes", soit lu une première  
et une deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 265.  
Règlement, re mar-  
chands forains, etc.  
Le dit règlement Chapitre 265 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Lettre de  
G. Isabelle & Frère,  
re estrade.  
Que une lettre de G. Isabelle & Frère, disant qu'ils  
ont fait erreur, en soumettant pour la construction d'une estrade  
pour le terrain de jeux appartenant à la Corporation de cette  
ville.

7<sup>e</sup> Motion  
Demande de sou-  
missions pour estrade.  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que vu la lettre de M. G. Isabelle & Frère,  
disant

Lundi, le 6 Juillet 1914.

disant qu'ils se sont trompés dans leur calcul pour soumissionner sur la construction de l'estrade sur le terrain des jeux, que de nouvelles soumissions soient demandées, pour Jeudi le 9 juillet 1914. Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Acte de désistement  
par Dumoulin & Frigon.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de désistement d'instance par M. M. Dumoulin & Frigon, en faveur de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, dans une cause portant le No. 66 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, suivant projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Bettez,	M. M. Mercier,
Ryan,	Beaulac.
Sanschagrin,	
Clément,	

9<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Dumoulin & Frigon,  
pour prolongement  
de la rue St. Geneviève.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de M. M. Dumoulin, d'un certain terrain, situé entre la rue St. Cécile et la rue St. Paul, et nécessaire au prolongement de la rue St. Geneviève, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:	Contre:
M. M. Bettez,	M. M. Mercier,
Ryan,	Beaulac.
Sanschagrin,	
Clément,	

A  
Transport de propriété  
de M. M. Fortin à Edm.  
Côté et Mathias Ricard.

Que une lettre de M. M. Fortin, demandant de substituer les noms de Edmond Côté et de Mathias Ricard au sien, comme propriétaires de l'immeuble No. 252 rue St. Julie.

Accordée.

Proposé

Lundi, le 6 juillet 1914.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à la  
Commission scolaire.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation à la Commission scolaire pour la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain situé sur la rue Volontaire, faisant partie du lot No. 80<sup>y</sup> du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
M. E. Clément, pour  
l'élargissement de l'Ave-  
nue Lavolette.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de M. E. Clément une lisière de terrain de 8 pieds sur la rue St. Pierre et 43 pieds sur l'Avenue Lavolette nécessaire à l'amélioration du coin des dites rues et désignée au plan de l'Ingénieur de la Cité produit devant le Conseil, aux conditions mentionnées dans sa lettre produite devant le Conseil.

Adoptée sur division de trois pour et deux contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup> Ryan,  
Bettez,  
Sanschagrin,

Contre:

M<sup>rs</sup> Mercier,  
Beaulac.

M<sup>r</sup> Clément ne vote pas pour cause d'intérêt.

12<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
d'Ol. Marchand.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de Olivier Marchand, d'une certaine pointe de terre faisant partie du lot No. 621 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, le tout aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Contrat pour trot-  
toirs à L. P. Dallaire.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation

et

Lundi, le 6 juillet 1914.

et L. P. Dallaire pour la construction par ce dernier de  
de dix mille verges de trottoirs en béton, aux prix et conditions  
mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard  
Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
 Paiement compte de  
 Vigneau & Poirier.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le compte de M. M. Vigneau & Poirier,  
Médecins-Vétérinaires, pour inspection des vaches et vacheries  
des différents fournisseurs de lait à la ville, se montant à  
quarante-trois piastres (\$43.00) soit accepté et payé.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
 Elphège Giroux, nom-  
mé assistant-écrivain  
 de l'évaluateur.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que M. Elphège Giroux, de cette ville,  
soit nommé assistant-écrivain, pour aider à la confec-  
tion du rôle d'évaluation, à raison de dix piastres (\$10.00)  
par semaine.

Adoptée.

Requête de  
 R. Ricard & al., re  
 trottoirs.

Requête de R. Ricard, demandant que les  
trottoirs soient laissés à quatre pieds de  
largeur, sur la rue Gervais.

16<sup>e</sup> Motion  
 Trottoirs, rues  
 St. George, St. Roch, etc.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par W. E. Clément,

Que les trottoirs sur les rues St. Roch,  
St. George, Bureau, Laurier, Gervais et L'Aréopage soient  
de quatre pieds au lieu de cinq, tel que décrété dans  
le règlement chapitre 254.

Et la séance est ensuite levée.

Arthur Vigneau  
 Greffier.

A. Ferris  
 Maire

Lundi, le 20 Juillet 1914.

Assemblée Régulière.  
20 Juillet 1914.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le vingtième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

L' Hon<sup>ble</sup> J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bettey.

Le procès-verbal de l'assemblée du six Juillet mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motions:

Avis de motion  
de l'Echevin Robt.  
Ryan, re tramways,  
franchise pour éclairage,  
garantie de débentures de la  
Three-Rivers Traction Co.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai: 1<sup>o</sup> un ou des règlements concernant l'établissement et le maintien d'une ligne de tramways électriques dans la Cité; 2<sup>o</sup> l'octroi d'une franchise pour pouvoir à l'éclairage de la Cité et de ses citoyens et à la fourniture du pouvoir moteur au moyen de l'électricité; 3<sup>o</sup> à la garantie de débentures de la Three-Rivers Traction Co. pour l'établissement des tramways.

En Conseil, ce 20 Juillet 1914.

(Signé) Robt. Ryan.

H<sup>on</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
9 Juillet 1914.

Lu le quarante-neuvième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 9 Juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remboursement à Kap. E. Rodin, de \$1.50 payé pour taxe sur un loyer qui lui a été chargé par erreur; refus à L. B. Jourdain de diminuer le montant du loyer qui est entré à son nom au rôle d'évaluation; remboursement de surplus de taxes payé par Aldem Bellerive; refus de vente de terrain à Antoine Michelin; rapport de l'Ingénieur, re projet d'élargissement de l'Avenue Lavolette, entre les rues St. Charles et Haut-Boc; élargissement des trottoirs sur l'Avenue Lavolette; déplacement du trottoir du Parc Champlain, sur la rue Royale, et réparation des trottoirs de la Corporation; rapport

Lundi, le 20 Juillet 1914.

rapport de la Chambre de Commerce suggérant certaines améliorations pour l'embellissement de la ville; autorisation à l'Ingénieur à faire disparaître l'angle formé par l'un des côtés de la rue Rivoirville et le terrain appartenant à L. Harceau, sur la rue St<sup>e</sup> Marie; pose d'une lampe à arc et une borne-fontaine au coin des rues Denoue et Mercier; projet d'élargissement de la rue Notre-Dame, vis-à-vis la propriété de Ed. W. Bourassa; rapport de la Co<sup>ie</sup> Rocmac Roads Ltd., sur le pavage en poëmac fait sur les rues St<sup>e</sup> George, Alexandre, Laviolette, Notre-Dame et St<sup>e</sup> Pierre; contrat à Isabelle & Frère, pour une estrade sur le terrain de jeux appartenant à la Corporation; macadamisage de la rue Gilmour, entre les rues Notre-Dame et St<sup>e</sup> Philippe, et nivellement de la rue De Troit, entre les rues Denoue et Union; traversée gratuite de charbon pour les Révérendes Sœurs de l'Assomption; nivellement des rues sur le Plateau des Pins et les terrains de la Sanctot Realty Co.; permis de trottoirs à Hapoléon Bellerive, Jos. Tadeboncom, Jos. Perreault et Edmond Parichette; surveillance de la confection des trottoirs ordonnée aux contre-mâtres de la Voirie; réparations aux trottoirs de la Corporation accordées à Donat Lafontaine; refus à J. O. Boucher, de remboursement de taxe sur loyer; offre de services de Surveyer & Frigon, ingénieurs-civils; suggestions de E. W. Villeneuve, re centenaire Cartier; lettre de l'Union des Municipalités, re convention; refus de permis à J. A. Frigon de faire des trottoirs en petits blocs pour Madame W<sup>me</sup> Abban et Adolphe Bédard; pose d'un puisard pour l'usage de l'Hôpital Civique; désinfection de l'Abattoir; tapisage du logement à la bâtisse de l'Aqueduc; pose de chaîne sur la rue St<sup>e</sup> Philippe, vis-à-vis la propriété de Dame V<sup>me</sup> Kap. Lajoie; pose de lumières au Parc St<sup>e</sup> Philippe.

1<sup>ère</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 9 juillet 1914.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 9 juillet courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

50<sup>e</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 16 juillet 1914.

Lu le cinquantième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 16 juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Rapport

Lundi, le 20 Juillet 1914.

Rapport de l'Ingénieur, concernant certaines défectuosités au Boulevard Turcotte; pose de puisard dans la rue Richard; requête de Willy Loranger et autres journaliers, demandant une augmentation de salaire; pose des tuyaux de Drainage dans les Parcs Sanctôt et Lavolette; requête de J. A. Lambert Hal., demandant l'élargissement de la rue St Denis; rapport de F. V. Hamelin, au sujet du vapeur "François 6"; permis de trottoirs à G. A. Bistodeau, Etienne Falardeau, Stanislas Ruel, Téléphore Pepin, Charles Pepin et Euchariste Ollarie; construction des trottoirs par la Corporation seulement, après le premier d'Octobre 1914; rapport du Chef de Police au sujet des charretiers à la gare du C.P.R.; peinture de la bâtisse de la balance du Marché-au-Foin.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
16 Juillet 1914.

Proposé par W. E. Clément,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 16 Juillet courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

51<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Juillet 1914.

Lu le cinquante-et-unième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Contrat à Charles Pagé, pour le macadamisage de la rue St Paul, entre les rues Des Commissaires et St Maurice.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Juillet 1914.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Juillet courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport N° 13  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 1914.

Lu le rapport N° 13 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 1914, pour un montant total de \$82,658.<sup>64</sup>/<sub>100</sub>.

4<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N° 13 du Comité des  
Finances.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. O. Mercier,

Que le rapport N° 13 du Comité des Finances recommandant le paiement de certains comptes du 1<sup>er</sup> au 30 de Juin 1914, et se montant à la somme de \$82,658.64, soit  
reçu

Lundi, le 20 juillet 1914.

reçu et adopté à toutes fins que de droit.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 266.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le règlement chapitre 266, intitulé: Règlement amendant le règlement chapitre 15, des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les charretiers", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 266.  
Règlement charretiers.

Le dit règlement Chapitre 266 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Lettre de  
Joseph Orel.

Lue une lettre de Joseph Orel, renonçant à son contrat de relever l'épave du vapeur "Glacial"

6<sup>e</sup> Motion  
Résiliation de J. Orel  
et abandon de l'épave  
du "Glacial" à J. F.  
Bellefeuille.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de résiliation de contrat, du consentement de Joseph Orel, pour le relèvement de l'épave du vapeur "Glacial"; et d'abandon de la dite épave à Joseph Frédéric Bellefeuille, de cette cité, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Lettre de  
la Municipalité  
de La Tuque.

Lue une lettre de la Municipalité de La Tuque, demandant au Conseil d'appuyer auprès du Ministre des Postes sa requête lui demandant d'attacher un service de malles régulier au train qui voyage matin et soir entre La Tuque et Garneau Junction.

7<sup>e</sup> Motion  
Appuyant une  
demande de La Tuque  
au Ministre des Postes.

Attendu que le Conseil Municipal de La Tuque a, le 26 Juin 1914, passé une résolution à l'effet de demander au Ministre des Postes d'établir un service régulier de malles entre Garneau Junction et La Tuque;

Attendu que le dit Conseil de La Tuque demande au Conseil de la Cité des Trois-Rivières de vouloir bien l'appuyer dans ses démarches auprès de l'Honorable Ministre des Postes;

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que



Lundi, le 20 Juillet 1914.

Que le Conseil de cette Cité appuie la demande du dit Conseil Municipal de La Tuque auprès du Ministre des Postes, pour l'établissement d'un service régulier de malles, entre Larneau Junction et La Tuque.

Adoptée.

Lettre de l'Union Musicale.

Que une lettre, de l'Union Musicale, demandant de transférer à Emile Quiquemberg, son nouveau professeur, le salaire de feu Henri Weber qu'il remplace comme tel.

8<sup>e</sup> Motion  
Salaire à Emile  
Quiquemberg.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le Trésorier soit autorisé à payer un salaire de sept cents piastres par année (\$700) à M. Emile Quiquemberg, qui a été engagé comme professeur de la fanfare "l'Union Musicale", en remplacement de M. le Prof. Henry Weber, décédé.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Pour nommer le  
Maire-Suppléant.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par H. E. Clément,

Que M. l'Echevin J. L. Sanschagrin soit nommé Maire-Suppléant pour les six mois courants.

10<sup>e</sup> Motion  
Nomination du  
Maire-Suppléant.

Proposé par L. P. Mercier, en amendement,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que M. l'Echevin R. Ryan soit continué dans la charge de Pro-Maire.

Adoptée sur division de trois pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Mercier,  
Beaulac,  
Sanschagrin,

Contre:

M. M. Clément,  
Bettez.

11<sup>e</sup> Motion  
Chèques signés  
par le Greffier.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le Greffier soit autorisé pro-tempore à signer les chèques en l'absence du Contrôleur.

Adoptée.

Salaire de  
Charles Mongrain

Sur demande de l'Echevin O. Beaulac, il est décidé d'autoriser le Trésorier à payer le salaire de Charles Mongrain pendant sa maladie.  
Et la séance est ensuite levée.

Arthur Béliveau  
Greffier.

J. Mercier  
Maire

Lundi, le 3 Août 1914.

Assemblée Régulière.  
3 Août 1914.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le troisième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
N. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin.

Le procès-verbal de l'assemblée du vingt Juillet mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le chapitre 254, intitulé: "Règlement amendant le chapitre 7, intitulé: Règlement concernant le département des chemins et grèves", de manière à permettre aux particuliers de faire leurs trottoirs jusqu'au premier Novembre 1914.

En Conseil, ce 3 Août 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la motion du 6 Juillet 1914 soit modifiée de manière à laisser la largeur des trottoirs de la rue St-George à cinq pieds au lieu de quatre.

En Conseil, ce 3 Août 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

Lu le cinquante-deuxième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 23 Juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Service d'eau et de drainage à l'Église Notre-Dame; achat de deux chevaux pour le Département du Feu; permis de trottoirs à Euchère Masse, Sévère Laperrière et Sévère Germain; construction de deux trottoirs pour Louis Pelletier; rapport du Contrôleur re coût de la nourriture de l'équipage  
du

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re trottoirs.

Avis de motion  
de l'Echevin L. P.  
Mercier, re trottoirs  
rue St-George.

52<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
23 Juillet 1914.

Lundi, le 3 Aout 1914.

du bateau-passeur; refus de la reclamation de E.W. Beaudry; compte de taxes de Girard & Godin rectifié; refus de fermer la rue Plaisante; rapport re projet d'élargissement, Avenue Lavolette; refus d'élargissement, rue Haut-Boc; Boulevard, St. Louis et partie de l'Avenue Lavolette et des rues Renoué et Amherst sous contrôle; lettre de Joe W. Dalton, re rue St. Maurice; rapport du Médecin re habitations du moulin Dansereau, etc.; rapport de l'Inspecteur sanitaire; lettre du Séminaire St. Joseph, re trottoir, etc.; paiement de compte de \$10.<sup>58</sup>/<sub>100</sub> à Donat Lafontaine; gratuité des Ponts pour scories à la Municipalité du Cap de la Madeleine; état financier de l'Union Musicale; contrat J.B. Coranger, pour tuyaux en grès; extensions de trottoirs ajoutées au côté des trottoirs; pose d'une lampe à arc à l'intersection de l'Avenue Lavolette avec le C.P.R.; permis de trottoirs à Jos. Papierière et à Félix Hélinas; modèle pour moulage de certaines pièces de la pompe No 1.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
23 juillet 1914.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 23 juillet dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que le droit.

Adoptée.

5<sup>ème</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
30 juillet 1914.

Lu le cinquante-troisième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 30 juillet 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Contrats pour achat de boyaux à incendie, à C. Labelle & Cie, à Henri Robert et à C. W. Louin; protêt du Séminaire St. Joseph, re trottoir vis-à-vis sa propriété; requête de Jos. Manseau & al., demandant le pavage des rues Cartier, St. Maurice et Boulevard St. Louis, et d'allonger la montée du Côteau, entre la rue St. Maurice et le Boulevard St. Louis; émondage des arbres dans le Parc Champlain; refus d'une reclamation de F. X. F. Berlinguet; dommages de \$700 payés à Jules Touchette; Geo. Michaud tenu responsable de dommages à F. A. Papin; rapport du Chef de Police re pose d'une lampe à arc à l'intersection de la rue Lavolette avec le C.P.R.; refus à F. X. Trudel de déplacer la lumière vis-à-vis sa propriété No 152 rue St. Frs. Xavier; inspection des vacheries et confiscation de viandes par le Médecin-Vétérinaire; requête du Révd. Père Ladislav & al., s'opposant à la construction d'un théâtre de

voies

Lundi, le 3 Août 1914.

rues animées au coin de l'Arrière Laviolette et de la rue St-Martin; bateau accordé au Tiers-Ordre pour un voyage au cap de la Madeleine; salle de l'Hôtel-de-Ville accordée aux Recluses Sœurs Dominicaines; paiement de la moitié du coût de la chaîne de trottoir à M. Pothier fab.; permis de trottoirs à S. Laperrière, A. Hélie, A. Béland, F. V. Gélinas, Nap. Dagenais, Moïse Pothier, Prudent Zoffmann, Louis Levasseur, Jos. Lemay, Mme F. T. St-Pierre, Ephrem Lacerte, Ed. Bellefeuille et Geo. Farley; offre de police d'assurance de responsabilité publique par J. A. Pelletier & Co.; paiement de moitié de chaîne de trottoir à Charles Camelin; Mayrand remplacé par Phi. Gauthier par bateau-passeur; le Pro-Maire R. Ryan et l'Échevin L. P. Mercier délégués à la Convention des Municipalités Canadiennes, à Sherbrooke; charger \$10.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> pour chaque partie payante sur terrain de jeu; pavage, rue Ste Geneviève, depuis la rue St-Frs-Xavier jusqu'au bout de la chaîne actuellement existante.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 30 juillet dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Requête de François Lajoie, demandant de substituer son nom à celui de Mme Vve Kapl Lajoie, comme propriétaire des immeubles Nos 471 et 538 du Cadastre.

Accordée.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation, de l'Hon. Jacques Bureau, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Haut-Boc, d'environ 570 pieds en superficie, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au conseil.

Adoptée.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation, de l'Hon. Napolite

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
30 juillet 1914.

Transport de propriété  
de l'Hon. Kapl Lajoie à  
François Lajoie.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
l'Hon. Jacques Bureau  
pour élargir la rue  
Haut-Boc.

4<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
l'Hon. M. Montplaisir,  
pour élargir l'Arrière  
Laviolette.

Lundi, le 3 Août 1914.

Hypolite Montplaisir, d'une certaine ligière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Laviolette, située à l'intersection de la dite rue avec la rue St. Pierre, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte produit par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Robt. Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation, des Héritiers de Louis Thomas Désaulniers, d'une propriété, située sur la rue Royale, en cette cité, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Jos. Adélard Lemire, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation à M. Anselme Dubé, d'une certaine étendue de terrain, située dans la Commune, pour l'établissement d'une manufacture, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte produit par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de conventions entre la Corporation et M. Charles Cagé, pour le macadamisage de la rue St. Paul, de la rue des Commissaires à la rue St. Maurice, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé

5<sup>e</sup> Motion  
Achat de propriété  
des Héritiers  
Désaulniers.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à  
Anselme Dubé.

7<sup>e</sup> Motion  
Contrat à Charles  
Cagé, pour maca-  
damisage, rue  
St. Paul.

Lundi, le 3 Août 1914.

8<sup>e</sup> Motion

Billets promissaires

\$5,000, par Benjamin Bourgeois,  
\$1,000, " Dame Salomon England,  
\$2,450, " Joseph Alcide Beaumier.

Proposé par J. L. Sanschaquin,  
secondé par O. Beaulac,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, avec intérêt au taux de 5% l'an, en faveur des personnes suivantes:

Benjamin Bourgeois, au montant de \$5,000, du 9 juillet 1914, en renouvellement d'un billet de \$4,000. en date du 4 juillet 1908;


Dame Salomon England, au montant de \$1,000, du 10 juillet 1914, en renouvellement d'un billet de \$250. en date du 15 Mai 1912;

Joseph Alcide Beaumier, au montant de \$2,450, du 25 juillet 1914, en renouvellement d'un billet de \$2,250. en date du 25 Février 1913.

Adoptés.

Et la séance est ensuite levée.

  
Greffier.

  
Maire

Assemblée Régulière  
17 Août 1914.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, Lundi, le dix-septième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. Hon<sup>ble</sup> J. O. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier.

Le procès-verbal de l'assemblée du trois Août mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Lu le cinquante-quatrième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 6 Août 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Lettre de "The Lanctôt Realty Co.", demandant l'ouverture des rues sur leurs terrains, ainsi que la pose de l'aqueduc et du drainage; drainage accordé sur la rue Royale, entre les rues Gervais et Laurier; plainte de Johnny Boivin, re obstruction de rues par les matériaux destinés aux trottoirs;

rapport

54<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
6 Août 1914.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1914.

rapport du Chef de Police, suggérant le déplacement de certaines lumières aux coins des rues Laviolette, St. Sévère, Haut-Boc et Royale; offre de services de Edmond Huard, comme constable et pompier; rapport de F. X. Hamelin, re ingénieur-mécanicien pour bateau-passeur; permis à Geo. Richard, de poser une enseigne de pavage en rocmac; déplacement de trottoir, au coin des rues Laviolette et St. Pierre par Alfred Beaudry; construction de trottoirs par Onésime Pronovost, autour de l'Église St. Bécile, au prix de \$1.<sup>70</sup>/<sub>100</sub> la verge.

1<sup>ère</sup> Motion

Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 6 Août.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 6 Août courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, ratifié et adopté à toutes fins que de droit.

Adopté.

55<sup>e</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 13 Août 1914.

Lu les cinquantes-cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 13 Août 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Refus de remise de compte à Dame Veuve Cléophas Reveau; remise à Dame Veuve Achille Lévesque, d'un compte de cent dix piastres et trente-deux centins (\$110.<sup>32</sup>/<sub>100</sub>), pour pension de son beau-père à Pasile de Beauport, et cela, pour cause de pauvreté; pose de service d'eau et d'une borne-fontaine demandés par Anselme Dubé; assurance de garantie par certains employés de la Corporation; lettre de Geo. S. Guilbault, re défense d'exploiter un théâtre sur l'Avenue Laviolette; construction du trottoir de Richard et William Ferron, sur la rue St. Julie; travaux au terrain des jeux; permis de trottoir à Johnny Gill; achat d'un fourneau à plomb; offre de The Canadian Tree Expert Co., pour soin aux arbres; offre de paratonnerres par Téléphore Schiller; lettre de S. E. de Lotteville, re projet de construction; permis de trottoirs à Oscar Morin, Jos. Leclerc, Jos. Simard et Alb. Simard; demande d'octroi de terrain, re, par Johnny Boivin, pour l'établissement d'une briqueterie; refus des services de Jos. Moreault, pour vente des billets de la Traverse; refus d'octroi à la Corporation Ouvrière Catholique, vu que les appropriations à cette fin sont épuisées; taux spécial des Ponts St. Maurice, pour autobus, (10<sup>¢</sup> par voyage), à J. O. Beaumier & Co.; trottoirs ordonnés sur les

deux

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1914.

deux côtés des rues St<sup>e</sup> Marguerite et St<sup>e</sup> Roch; refus de prêt au Capt. Eug. Brunelle, pour achat d'un bateau; le nom du bateau-passeur en construction sera: "Le Progrès"; Police sur le terrain de l'Exposition; passage gratuit sur bateau-passeur et sur les Ponts St<sup>e</sup> Maurice, pendant la tenue de l'Exposition, du 24 au 29 Août 1914; autorisation à l'Ingénieur de faire disparaître les perrons qui empiètent sur les rues en contravention avec le règlement.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 13 Août courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 14 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet 1914, pour un montant total de \$290,660.<sup>65</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par L. O. Mercier,  
Secondé par W. E. Clément,

Que le rapport No. 14 du Comité des Finances recommandant le paiement de certains comptes du 1<sup>er</sup> au 31 de Juillet 1914, et ce montant à la somme de \$290,660.<sup>65</sup>/<sub>100</sub>, soit reçu et adopté à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu un rapport du Trésorier, sur les recettes et dépenses, pour les six mois finissant le 30 Juin 1914.

Adopté.

Lu un rapport du Contrôleur, re appropriations pour les six mois finissant le 30 Juin dernier (1914).

Adopté.

Lu un rapport du Contrôleur, re dépenses pour les six mois finissant le 30 Juin 1914.

Adopté.

Lu un rapport du Contrôleur, re appropriations pour Juillet 1914.

Adopté.

Lu

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
13 Août 1914.

Rapport N<sup>o</sup> 14  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet 1914.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N<sup>o</sup> 14 du Comité des  
Finances.

Rapport du  
Trésorier, pour les six  
mois finissant le  
30 Juin 1914.

Rapport du  
Contrôleur, re appropria-  
tions, au 30 Juin 1914.

Rapport du  
Contrôleur, re dépenses.

Rapport du  
Contrôleur, re appropria-  
tions pour Juillet 1914.



# Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1914.

Rapport du Contrôleur, dépenses de juillet 1914.

Lu un rapport du Contrôleur, re dépenses de juillet 1914. Adopté.

Rapport du Contrôleur, état financier au 30 juillet 1914.

Lu un rapport du Contrôleur, montrant l'état financier de la cité, au 30 juillet 1914. Adoptée.

Transport de propriété de Mrs. Marie à Félix Lacerte.

Requête de Félix Lacerte, demandant que son nom soit substitué à celui de François Marie, comme propriétaire d'un emplacement, au Sud-Ouest de la rue St. Roch, portant le N<sup>o</sup> 296 du cadastre, avec bâtisses. Accordée.

Résignation de Henri Bellefeuille.

Que une lettre de Henri Bellefeuille, offrant sa résignation comme Inspecteur-Sanitaire.

Lettre du Médecin de Santé.

Que une lettre du Médecin de Santé, recommandant la nomination de Joseph Bellefeuille, ex-chef de Police, comme Inspecteur-Sanitaire.

4<sup>e</sup> Motion  
Résignation de Henri Bellefeuille acceptée et Jos. Bellefeuille nommé Inspecteur-Sanitaire.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que la résignation de M. Henri Bellefeuille comme Inspecteur-Sanitaire soit acceptée, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre prochain (1914), et que M. Joseph Bellefeuille, Sous-Chef de Police, soit nommé en remplacement du dit M. Bellefeuille, avec le salaire qu'il a comme sous-chef actuellement. Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Ant. Martin.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Arthur Martin, d'une pointe de terre située au Nord-Ouest de la rue St. Philippe en cette Cité et faisant le coin des rues St. Philippe

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1914.

St. Philippe et de La Vérendrye et faisant partie du lot No. 433 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par L. Philippe Mercier, Sec., Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché  
avec M. Chs. Pagé,  
pour macadamisage  
rue St. Paul.

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à sa séance du 3 d'Août courant, a passé une résolution autorisant Son Honneur le Maire à signer un acte de conventions entre la Corporation et M. Chs. Pagé, pour le macadamisage de la rue St. Paul, de la rue des Commissaires à la rue St. Maurice, aux prix et conditions mentionnés dans un projet d'acte préparé par Chs. Ed. Vigneau, Notaire, et que le dit M. Chs. Pagé refuse de signer ce contrat, s'objectant à la clause qui l'oblige de fournir une garantie de 10% sur la valeur des dits travaux, durant trois ans, à compter du parachèvement des dits travaux, ou que cette condition ne se trouve pas dans les spécifications ou la demande de soumissions.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer le dit projet d'acte en retranchant la susdite clause de garantie.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$1,000 en fav. de S. Parent;  
\$1,300 " " Delle A. Sauthier;  
\$900 " " Jos. W. Kirouff;  
\$1,300 " " Dame J. Hélinas Christie.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à six mois, avec intérêt, au taux de 5% l'an, en faveur des personnes suivantes:

- Tancrède Parent, au montant de \$1,000., du 4 Août 1914;
- Delle. Augusta Sauthier, au montant de \$1,300., du 4 Août 1914;
- Jos. Wilbrod Kirouff, \$900., du 7 Août 1914;
- Dame Joséphine Hélinas Christie, \$1,300., du 11 Août 1914, en paiement en à compte sur divers billets remboursés.

Adoptée.

Sur

Lundi, le 17 Août 1914.

Entrées en béton,  
à la Station de Police  
N° 2.

Sur demande de Mr. l'Échevin L. P. Mercier,  
l'Ingénieur de la Cité est autorisé à faire faire des  
entrées en béton entre les trottoirs de la rue et la Station  
de Police N° 2.  
Et la séance est ensuite levée.

Arthur Sévère Greffier. Robert Ryan Mair

Assemblée Régulière  
8 Septembre 1914.

À une assemblée régulière du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville,  
Mardi, le huitième jour de septembre, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Monsieur le Maire-suppléant Robert Ryan,  
Messieurs les Échevins O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
J. L. Sanschagrin.

Le procès-verbal de l'assemblée du dix-sept Août  
mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Avis de motion  
de l'Échevin J. L.  
Sanschagrin, re  
théâtres.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
prohibant l'établissement de théâtres en certaines parties de la  
ville.

En Conseil, ce huit septembre 1914.  
(Signé) J. L. Sanschagrin.

Avis de motion  
de l'Échevin O.  
Beaulac, re ferme-  
ture de bonne heure.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
amendant le Chapitre 188 intitulé: "Règlement concernant  
la fermeture des magasins de bonne heure", de manière à  
appliquer ce règlement aux étaux de bouchers.

En Conseil, ce 8 septembre 1914.  
(Signé) O. Beaulac.

Avis

Mardi, le 8 Septembre 1914.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re condu-  
cteurs de voitures.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qui, au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant la section 60 du chapitre 4, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves", pour obliger les conducteurs de voitures à garder la droite en contournant les coins de rues.

En Conseil, ce 8 Septembre 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

56<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Août 1914.

Lu le cinquante-sixième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 20 Août 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Charger à Victor Dupont la taxe sur un loyer annuel de \$75, au lieu de \$120; sur de soutènement, à la station de Police No. 2; drainage, rues St. Angele et St. Basile; protêt de O. Beaubien et Girard & Rodin, prétendant empiètement sur leurs propriétés, rues St. George; plainte de S. Dupont & al. re désordres à la gare du C. P. R.; ponts gratuits au Féro, Ecole Lessard, re transport de crasses pour chemins; délai à Jules W. Projean pour taxes; permis de trottoirs à St. Maurice Lumber Co., Moïse Bolduc, Achille Michelin, Donat Parent, Louis Rivard, D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Houle, François Bourassa, Hercule Pothier, D<sup>me</sup> G. A. Gymbarnier, D<sup>me</sup> Frs. Minquay; contrat à Cyrille Labelle & Cie. de Trois-Rivières, pour certains matériaux pour l'Aqueduc; don par les Sœurs de la Providence d'une lisière de terrain, rue St. Julie; construction de trottoirs pour l'Ecole Notre-Dame; paiement de \$200, à E. W. Beaudry, pour terrain, etc., rue St. Julie; rapport de l'Ingénieur re passage par Geo. Michaud.

Proposé par O. Beaulac,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 20 Août dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

57<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
20 Août 1914.

57<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
25 Août 1914.

Lu le cinquante-septième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 25 Août 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Cession d'une lisière de terrain par Jos. Rondeau; permis de trottoirs à Ed. Garceau, Ernest Dubé, Pierre Lord et J. Donat Gauthier; hangar et bureau pour la Traversée; installation pour

# Mardi, le 8 Septembre 1914.

pour la vente des billets de traverse, et ameublement pour le nouveau bateau-passeur; rapport du Contrôleur, re dépenses de la traverse; refus d'offre de terrain d'Adolphe Pellerin; lettre du Ministère de la Voie, re Chemin des Forges; achat de peintures de M. Hamelin pour le Poste de Police H. H.; remise de taxes à M. Philippe Godin; taxe sur loyer de \$84. l'an au lieu de \$108. chargée à Augustin Charie; prolongement de la rue St. Geneviève; pavage de l'avenue Laviolette entre les rues St. Maurice et De Foy; refus d'offre de terrain de l'église Méthodiste; construction de trottoirs rue St. Martin; trottoirs rues St. François-Xavier et Bertel; refus à Jos. Fortier re offre de pose de pelouse; permis de trottoir à Ed. M. Bourassa; offre de terrain par Ed. M. Bourassa, pour rue Notre-Dame; pose de drainage et d'aqueduc, dans certaines rues du Parc Couliston; contrat à J. B. Loranger, pour tuyaux en grès.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
25 Août 1914.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport des Comités Permanents  
pour l'assemblée du 25 août dernier (1914)  
qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes  
fins que de droit.

Adoptée.

58<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
3 Septembre 1914.

Lu le cinquante-huitième rapport des Comités Permanents,  
pour l'assemblée du 3 septembre 1914, concernant les affaires  
suivantes, savoir:

Reclamation de la Fabrique St. Philippe, re coût  
d'entretien des trottoirs pour 1913; travaux à la propriété de M. J. J. Frs. Belisle; réduction de taxes à Alphonse Bissonnette; pose  
de drainage, rue Denoue.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
3 Septembre 1914.

Proposé par S. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport des Comités Permanents  
pour l'assemblée du 3 septembre courant (1914) qui vient  
d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins  
que de droit.

Adoptée.

Rapport du  
Contrôleur, re  
appropriations et  
dépenses au 31 Août 1914.

Lu un rapport du Contrôleur, démontrant les appro-  
priations pour chaque département et les dépenses imputables  
sur les dites appropriations au 31 Août 1914.

Lu

Mardi, le 8 Septembre 1914.

Rapport du  
Contrôleur, re-  
libentures

Lu un rapport du Contrôleur, re-émissions de libentures, dépenses, et état financier de la Cité des Trois-Rivières.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque en faveur de The Wabasso Cotton Company Limited, conformément aux sections 3, 6 et 11 du règlement chapitre 153.

Adoptée.

Main-levée d'hypo-  
thèque sur la Wabasso  
Cotton Co. Ltd.

5<sup>es</sup> Motion  
Emprunt de \$100,000.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à emprunter une somme n'excédant pas cent mille piastres (\$100,000.00), au taux d'intérêt de cinq et demi par cent l'an, de la Banque d' Hochelaga, pour couvrir le montant actuellement soutiré à cette banque et autres fins, et de signer un ou des billets pour cette somme avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement.

Adoptée.

6<sup>es</sup> Motion  
Achat d'une pointe  
de terre de Mme<sup>lle</sup> N.  
Beaudry, rue  
St<sup>e</sup> Julie.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de Madame Flore Ferron, épouse séparée de biens de Monsieur Narcisse Beaudry, d'une pointe de terre faisant partie du lot 1546 du cadastre de cette Cité, nécessaire au redressement de la rue St<sup>e</sup> Julie, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

7<sup>es</sup> Motion  
Donation d'une  
lisière de terre, rue  
St<sup>e</sup> Julie, par les  
Sœurs de la  
Providence.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de donation par les Révérendes Sœurs de la Providence, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St<sup>e</sup> Julie, le tout aux conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau,  
notaire,

Mardi, le 8 Septembre 1914.

notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Cession de terrain  
par Jos. Rondeau.

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Joseph Rondeau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine pointe de terrain sise à la jonction des rues St. Roch et St. Marguerite, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Transport de li-  
cense de Arm. Bé-  
gin à M. Dupont.

Attendu que M. Moïse Dupont, fils de Gabriel, a acquis de M. Armand Bégin, tous les effets, etc., de ce dernier pour faire le commerce de lait;

Attendu que le dit Armand Bégin a produit les preuves suffisantes démontrant qu'il a cédé tous ses droits à sa licence de commerçant de lait, au dit Moïse Dupont;

Il est proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le transport de licence demandé par M. Armand Bégin soit accordé.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Largeur des trottoirs,  
rue St. George, mo-  
difiée.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par O. Beaulac,

Que la résolution de ce Conseil en date du 6 Juillet 1914, fixant la largeur des trottoirs sur la rue St. George à 4 pieds au lieu de 5 pieds, soit modifiée et que les dits trottoirs de la rue St. George soient d'une largeur de cinq pieds, tel que le veut le règlement chapitre 254.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$2,000 en fav. de V. Rattier;  
\$400 " " " D. Lamotte

Proposé par O. Beaulac,

Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer des billets promissaires, à trois, à cinq pour cent (5%) d'intérêt l'an, en faveur des personnes suivantes:

Victor Rattier, au montant de \$2,000., du 19 Août 1914, en renouvellement d'un billet de \$400.00;

Denis Lamotte, au montant de \$400., du 31 Août 1914, en renouvellement d'un billet de \$1,000.00.

Adoptée.

Attendu

Mardi, le 8 Septembre 1914.

12<sup>e</sup> Motion  
Vote sur Ré-  
glement Chap. 259.

Attendu qu'un nombre suffisant de propriétaires de biens-fonds de la Cité des Trois-Rivières, ont, Samedi, le 13 Juin 1914, à une assemblée publique convoquée par son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville de cette Cité, demandé la votation sur le règlement qui leur a été soumis et intitulé: "Chapitre 259, Règlement pour amender un règlement intitulé: "Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indiennes dans la Cité des Trois-Rivières, Qué."

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par G. O. Mercier,

Qu'il soit résolu que Vendredi, le 16 Octobre 1914, soit fixé pour la votation sur le dit règlement.  
Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

M. Bibeau  
Greffier.

M. Mercier  
Maire

Assemblée Régulière  
21 Septembre 1914.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le vingt-et-unième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L'Honorable J. O. Tessier,  
O. Proulx,  
G. O. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin.

Le procès-verbal de l'assemblée du huit Septembre mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Sur le cinquante-neuvième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 10 Septembre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Mur de soutènement au Poste de Police N<sup>o</sup> 2, par M. Guillemette; avis de poursuite d'Ambroise Plais, pour dommages à sa propriété; projet de transformations aux rues S<sup>te</sup> Marguerite et Lejeune; offre de G. Michaud, pour paver en "Rocmac" les rues Champflour, Céline et S<sup>te</sup> Marie; dommages réclamés par J. O. Lambert; Valère Chênevert remercié de ses

59<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
10 Septembre 1914.



Lundi, le 21 Septembre 1914.

des services comme surveillant des travaux au Poste de Police N° 2; refus d'amender le règlement de fermeture des restaurants, salles de billards, etc.; permis de trottoirs à Joseph Borque et à Paulyte Lacroix; permis de réservoir à gasoline à J. W. Martin; refus de réduction des taxes des Ponts à Johnny Lefebvre & al.; pour chaux et pierre; ameublement pour boîte du contrôleur; contrat à J. B. Oranger pour tuyaux en grès; contrat à Alexandre Harineau pour construction d'un hangar pour la Voirie; pavage, rue St. Antoine, entre les rues Badaup et Champlain.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 10 Septembre courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptées.

Lu le soixantième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 14 Septembre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Travaux au Poste de Police N° 1; avis de poursuite de Jos. A. Desilets, re refus de courant électrique par la North Shore Power Co.; défense à une action de Charles Bourgeois, re règlement concernant les installations électriques; dommages de \$11.700 payés à Higgins; correction au nom de Dolphis Balleup dans le rôle d'évaluation; remise de taxes à Dame Veuve Denis Aubuchon; J. A. D. Brassard, instituteur, exempté de la taxe de locataire; remise de taxes à Dame Veuve Michel Trépanier; lettre d'Anselme Dubé, re clôture; service d'eau de un pouce, à la boutique d'embouteillage de J. W. Harineau; refus de vente de terrain à Thomas Raymond; travaux à la propriété de Désiré Lampron; refus de pose d'une lampe sur la rue Bureau; dommages de \$15.00 payés à F. Gauthier & Fils; vente d'un cheval du Feu à l'enchère; offre de services de W. Murphy refusée; pavage toute la largeur de la rue St. Paul, entre les rues des Commissaires et St. Geneviève; permis de trottoirs à Paul Janvier, J. A. Rochefort, Dominique Pleau, F. F. Michelin, Félix Racette, Edmond Robichaud et Louis Lafontaine; taxe sur loyer de \$96. au lieu de \$108. chargée à Thomas Bolduc; Edouard Pleau engagé comme aide au Marché aux Denrées; refus de travaux

1ère Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 10 Septembre 1914.

60<sup>e</sup> Rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 14 Septembre 1914.

Lundi, le 21 Septembre 1914.

travaux électriques à la journée à N. Murphy; refus d'un pouvoir d'eau offert par N. Murphy; délai pour ~~travaux~~ aux personnes parties pour la guerre en Europe; passerelles en béton pour maisons.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
17 septembre 1914.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 17 septembre courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport N<sup>o</sup> 15  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 31 Août 1914.

Lu le rapport N<sup>o</sup> 15 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les listes ci-jointes du 1<sup>er</sup> au 31 Août 1914, pour un montant total de \$146,293.<sup>90</sup>/<sub>100</sub>.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N<sup>o</sup> 15 du Comité des  
Finances.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport N<sup>o</sup> 15 du Comité des Finances recommandant le paiement de certains comptes du premier au 31 d'Août 1914, et se montant à la somme de \$146,293.90 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport de  
l'Ingénieur, pour les  
3 mois finissant le  
30 juin 1914.

Lu le deuxième rapport trimestriel de l'Ingénieur de la Cité, concernant les opérations de son Département depuis le premier d'Avril au premier Juillet 1914 inclusivement.

Requête de  
Mr. L. P. Mercier pour  
transport de propriétés

Requête de Mr. L. P. Mercier, demandant que les substitutions suivantes de noms, comme propriétaires d'immeubles, soient faites au Rôle d'Évaluation actuellement en force:

Armand Ouger au lieu de J. A. Jutras, au lot N<sup>o</sup> 320 de 1123, Ferme Sanctôt; Jean-Baptiste Dubé au lieu de Odida Dufresne épouse de J. J. Ryan, emplacement faisant partie du lot N<sup>o</sup> 1100 du cadastre; Albert Bourassa au lieu de Jos. Camirand, au N<sup>o</sup> 84 de 1123, Ferme Sanctôt; J. Sinaie Horeau au lieu de Martel Dufresne, au lot N<sup>o</sup> 1829-32; Arthur Trottier au lieu de J. W. Girard, emplacement au nord-est du chemin Ste Marguerite; Napoléon Pagé au lieu de Philorum Vincent, la moitié sud des lots N<sup>o</sup> 14 et 15 de 1123; Joseph Arthur Gauthier au lieu de Louis Moise Gauthier, lot N<sup>o</sup> 312 du cadastre, côté Sud-Ouest de la rue St. Roch; Johnny Lacroix, charretier, au lieu de D<sup>lle</sup> Azilda Larivière, emplacement

Lundi, le 21 Septembre 1914.

emplacement lot N° 239 du cadastre; Hippolyte Lepage au lieu de La Compagnie The Sanctot Realty Co., lots N° 6, 7, 8 de 1123; Alfred Desilets au lieu de Adam Gélinas, emplacement N° 8 de 1130 du cadastre; Delle Rebecca Lassonde au lieu de Dame Philomène Godin veuve de Narcisse Lassonde, emplacement partie du lot N° 1164, un autre emplacement, aussi partie du lot N° 1164; L' Honorable J. V. Tessier au lieu de George Delisle, lot N° 88 de 1123, Ferme Sanctot; Mademoiselle Marie Blanche Tessier au lieu de Frs. Desilets, lot N° 99 de 1123; J. Lewis Williams au lieu de Arthur Béliveau, lots N° 390-391-392-393 de 1123.

Accordées.

4<sup>e</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chap. 267.

Proposé par L. P. Mercier, Secondé par O. Beaulac,

Que le règlement Chapitre 267, intitulé: "Règlement amendant le règlement 254, intitulé: "Règlement amendant le Chapitre 7, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 267. Règlement trottoirs.

Le dit règlement Chapitre 267 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

5<sup>e</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chap. 268.

Proposé par L. P. Mercier, Secondé par O. Beaulac,

Que le règlement chapitre 268, intitulé: "Règlement amendant le Chapitre 7 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves", soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Chapitre 268. Règlement camion à vapeur.

Le dit règlement Chapitre 268 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

6<sup>e</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chap. 269.

Proposé par O. Beaulac, Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le règlement Chapitre 269, intitulé: "Règlement amendant le chapitre 188 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant la fermeture des

des

Lundi, le 21 Septembre 1914.

des magasins de bonne heure" soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 269 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 269.  
Règlement sur fermeture  
des magasins de bonne heure.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt Ryan,

Que le règlement Chapitre 270, intitulé: Règlement amendant le Chapitre 4 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le département des chemins et grèves" soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

7<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 270.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 270 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 270.  
Règlement sur chemins et grèves.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt Ryan,

Que le règlement Chapitre 271, intitulé: Règlement amendant le Chapitre 5 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les cotisations et taxes", soit lu une première et une deuxième fois passé et adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 271.

Adoptée.

Le dit règlement Chapitre 271 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Chapitre 271.  
Règlement sur cotisations et taxes.

Proposé par Robt Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Arthur Béliveau, greffier de la Cité des Trois-Rivières, soit autorisé à agir comme agent de la Corporation de la dite Cité des Trois-Rivières, pour effectuer le transport du navire "Le Progrès", par les S. Davie & Sons, et faire pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, toute déclaration et autres procédures aux fins de faire effectuer l'enregistrement du dit transport. Le tout en conformité avec la loi 57-58, Victoria, des lois du parlement du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, chapitre 60, "Acte à l'effet de refondre les divers actes concernant la marine marchande".

9<sup>e</sup> Motion  
Le greffier nommé  
représentant de la Corporation  
re "Le Progrès".

Adoptée.

Attendu

Lundi, le 21 Septembre 1914.

10<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence  
de M. Frs. Ed. Pleau à  
M. P. E. Piché.

Attendu que M. Frs. Edouard Pleau demande  
au conseil de transporter sa licence de boucher au nom de  
M. P. E. Piché;

Attendu qu'il a produit les preuves suffisantes  
pour attester qu'il abandonnait tous ses droits à la dite licence;  
Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt Ryan,

Que le transport de licence demandé par M.  
Frs. Edouard Pleau soit accordé.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence  
de L. P. Beauchêne &  
Cie. à Bruno Cham-  
pagne.

Attendu que Bruno Champagne demande de  
transporter la licence de boucher de L. P. Beauchêne & Cie.  
à son nom;

Attendu qu'il a produit les preuves suffisantes  
attestant qu'il a acquis tous les droits à la dite licence;  
Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sansachagrin,

Que le transport de licence demandé par  
M. Bruno Champagne soit accordé.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$112,500 en faveur de  
M. Hochelaga.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à emprunter une somme de (\$112,500.00) cent douze mille cinq  
cents piastres, de la Banque d'Hochelaga, à cinq et demi  
par cent (5 1/2%) l'an, pour les fins suivantes:

1<sup>o</sup> - (\$25,000.00) vingt-cinq mille piastres, pour  
payer les dépenses occasionnées par la construction de la station  
de feu No. 2 et les appareils, loi H. Geo. V, chap. 45, article 21, paragraphe 4;

2<sup>o</sup> - (\$50,000.00) cinquante mille piastres, pour payer  
les dépenses occasionnées par la construction du bateau travers-  
sier, loi H. Geo. V, chap. 45, article 21, paragraphe 5;

3<sup>o</sup> - (\$50,000.00) cinquante mille piastres, pour  
appropriations, loi H. Geo. V, chap. 45, article 21, paragraphe 6;  
et de signer un ou des billets pour cette somme avec pou-  
voir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement.

La résolution du 8 Septembre 1914, autorisant  
Son Honneur le Maire à emprunter une somme de  
(\$100,000.00) cent mille piastres de la dite Banque d'Hochelaga,  
est par les présentes abrogée.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 21 Septembre 1914.

13<sup>es</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$50,000 en fav<sup>r</sup> de la  
"d'Hoche-laqg".

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à emprunter une somme de (\$50,000.00) cinquante mille piastres de la Banque d'Hoche-laqg, à (5 1/2%) cinq et demi par cent l'an, et de signer un ou des billets pour cette somme avec pouvoir de les renouveler jusqu'à leur parfait paiement, le tout conformément à l'article 240 de la charte de la Cité, loi 3 Geo. V, chapitre 55, article 7.

Adoptée.

Compte de \$1396.16/100  
payé à Geo. T. Davie pour  
"Le Progrès".

Le Trésorier est autorisé à payer à Geo. T. Davie, un compte au montant de treize cent quatre-vingt-seize piastres et seize centins (\$1396.16/100), pour extras au bateau-passeur "Le Progrès".

Écurie de la Voirie  
agrandie.

L'Ingénieur est autorisé à agrandir l'écurie du Département de la Voirie.

Et la séance est ensuite levée.

Musilieu  
Greffier.

Maire

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 1<sup>er</sup> Octobre 1914.

Qu Greffier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le 2 Octobre 1914, à huit heures et demie du soir, pour donner avis:

1<sup>o</sup>. — de la passation d'un règlement concernant un emprunt de \$200,000.00 aux fins de payer les dépenses occasionnées par les travaux de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville; les stations et l'amélioration du département du Feu; l'amélioration et l'ouverture de certaines rues et autres travaux concernant la voirie municipale;

2<sup>o</sup>. — pour fixer un jour pour l'audition des plaintes à la liste des électeurs propriétaires de biens-fonds, qualifiés à voter aux termes de la section 27 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44,  
et

Vendredi, le 2 Octobre 1914.

et ses amendements, pour ou contre le règlement chapitre 259 amendant le chapitre 204, concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indiennes dans la Cité des Trois-Rivières;

3<sup>o</sup>. - pour adopter une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer la série No. 1 de 41 coupons datés du 1<sup>er</sup> Octobre 1914, pour constater l'obligation de la Corporation de payer au Trésorier de la province, l'intérêt à 2% pendant 41 ans, sur la somme de \$20,250, en vertu de la loi des Bons Chemins, 1912, concernant le macadamisage du Chemin des Forges.

(Signé) J. O. Tessier,  
Maire.

Assemblée spéciale.  
2 Octobre 1914.

Et une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le deuxième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Honble J. O. Tessier,  
O. Beaulac,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Panschagrin.

Notice of motion  
of Alderman R.  
Ryan, re issue of  
debentures for \$200,000.

Notice of motion:

Notice is hereby given that at the regular meeting of the Council of the Corporation of the City of Three-Rivers, to be held at the City-Hall, according to law and the by-laws of the said council, a by-law will be submitted to the Council for adoption authorizing an issue of debentures aggregating in face value \$200,000, and bearing interest at the rate of 5% per annum; and annulling the provisions and any of the by-laws of the city, which are contrary to or inconsistent with the said proposed by-law.

Three-Rivers, October 2nd. 1914.  
(Signed) Robt. Ryan.

Proposé

Vendredi, le 2 Octobre 1914.

1<sup>re</sup> Motion  
Vote sur Règlement  
chap. 259.

Proposé par L. P. Mercier,

secondé par Robt. Ryan,

Que lundi, le douzième jour d'Octobre, mil neuf cent quatorze, soit fixé pour l'audition des plaintes à la liste des électeurs propriétaires de biens-fonds, qualifiés à voter aux termes de la section 24 de la Loi d'Edouard VII, chapitre 44 et ses amendements, pour ou contre le chapitre 259, intitulé: "Règlement pour amender un règlement intitulé: Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne dans la Cité de Trois-Rivières, Que."

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Signature de 41  
coupons, re Chemin  
des Orages.

Proposé par L. P. Mercier,

secondé par Robt. Ryan,

et unanimement résolu:

Que le Maire, Monsieur l'Honorable J. O. Tessier, et le Greffier, Monsieur Arthur Béliveau, soient autorisés à signer la série No. 1, de 41 coupons datés du premier Octobre pour constater l'obligation de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de payer au trésorier de la province, à son Bureau, l'intérêt à 2% pendant 41 ans à partir du premier Octobre 1914 sur la somme de vingt mille deux cent cinquante piastres, (\$20,250.00) déjà demandée.

Adoptée.

Et la séance est levée.

*Arthur Béliveau*  
Greffier.

*J. O. Tessier*  
Maire

Assemblée Régulière  
5 Octobre 1914.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le cinquième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L'Hon<sup>ble</sup> J. O. Tessier,

O. Beaulac,

N. E. Clément,

L. P. Mercier,

Robert Ryan,

J. G.



Lundi, le 5 Octobre 1914.

J. L. Sanschagrin,  
Arthur Pettey.

Les procès-verbaux des assemblées du vingt-et-un de septembre et du deux d'Octobre mil neuf cent quatorze sont lus et adoptés.

Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re amen-  
dement au Chap. 7.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant la section II du chapitre 7, concernant le département des chemins et grèves, de manière à appliquer cette section aux poulaiers et à augmenter la distance entre les rues et ces constructions.

En Conseil, ce 5 Octobre 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

Avis de motion:

Avis de motion  
de l'Échevin Robt.  
Ryan, re niveau  
des trottoirs.

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant le règlement Chapitre 25 H, afin de pouvoir exiger que les trottoirs soient de même niveau partout où la construction de nouveaux trottoirs l'exigera.

En Conseil, ce 5 Octobre 1914.

(Signé) Robt. Ryan.

61<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
24 Septembre 1914.

Lue le soixante-et-unième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 24 Septembre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Réduction de taxes à Jos. D. Frenette; refus de remise de taxes à Mathias Ricard; réduction de taxe sur loyer à D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Onésime Desilets; pose d'un puisard, rue St. Paul; construction de trottoirs continuée par L. P. Dallaire; part de patronage d'impressions accordée à P. V. Dupont; éclairage, rues du Côteau, Chapleau, St. Paul et Carleton; remise de taxes à D<sup>lle</sup> Elvire Bravel; réduction de taxes à D<sup>me</sup> Marie Marie; construction de trottoirs rue Bellefeuille; avis de J. O. Lambert, re dommages à sa propriété, nos 136 et 138 rue St. George.

Proposé par O. Beaulac,

secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents  
pour

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
24 Septembre 1914.

Lundi, le 5 Octobre 1914.

pour l'assemblée du 24, ajournée au 25 septembre dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

1<sup>er</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
1<sup>er</sup> Octobre 1914.

Lu le soixante-deuxième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 1<sup>er</sup> Octobre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Service d'eau de deux pouces à la manufacture d'Anselme Dubé; achat d'électroliers pour le Poste de Police N. 2; remise de taxes à Dame Veuve Adélaïde Gélinas; patronage des assurances de la Corporation; refus de réduction de taxes à Léo Dufresne; refus de remise de taxe sur loyer à Oscar Boisvert; achat de terrain d'Adolphe Pellerin, pour l'élargissement de la rue St. Denis; vente de terrains, sur la rue La Vérendrye, à Anselme Dubé; construction de trottoirs, rues Duplessis-Bouchard et St. Thomas; construction de trottoir ordonné à Emile Lamy, 31<sup>7</sup> Avenue Lavolette; construction de trottoirs, rue Bellefeuille; améliorations à la rue Bellefeuille; appareils accordés pour les deux Postes de Police et de Feu; réinstallation du Constable Jules Tachon; offre de services d'Alfred Prabineau, comme constable et pompier; offre de Louis Desilets, pour assurance du vapeur "Le Progrès"; permis à Réjane Robichaud, pour pose de vitraux à son magasin, au Marché-aux-Herbiers.

2<sup>ème</sup> Motion

Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
1<sup>er</sup> Octobre 1914.

Proposé par W. S. Clément,  
secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 1<sup>er</sup> Octobre courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport du  
Contrôleur, 9 mois  
au 30 septembre 1914.

Lu un rapport du Contrôleur, concernant les appropriations et les dépenses pour les neuf mois finissant le trente septembre dernier (1914).

Transport de propriété  
de Oct. Dubé à Ph.  
Descôteaux.

Requête d'Octave Dubé, demandant que le nom de Philippe Descôteaux soit substitué au sien, comme propriétaire du lot N. 254 du cadastre.

Accordée.

Proposé

763

Lundi, le 5 Octobre 1914.

3<sup>e</sup> Motion  
Souscription au  
fonds patriotique.

Proposé par Robt Ryan,  
Secondé par O. Beaulac,

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières souscrive au fonds patriotique pour le soutien des veuves et des orphelins des officiers et soldats faisant la guerre pour Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et ses alliés, et que le trésorier soit en conséquence autorisé à payer au trésorier de cette organisation, un montant de cinq mille piastres (\$5,000.00), payable mille piastres par mois.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Contrat à Albert  
Olivier, pour réparations  
électriques.

Attendu que par décision des Comités Permanents en date du 10 septembre 1914, ratifiée par le Conseil le 21 septembre 1914, la soumission de M. Albert Olivier pour réparations aux installations électriques de l'Hôtel de Ville, du Marché et du poste de police No. 1 a été laissée sur la table;

Attendu qu'il est opportun d'accepter cette soumission, comme étant la plus basse;

Il est proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sauschagrin,

Que la soumission de M. Albert Olivier, pour les réparations ci-dessus mentionnées, au montant de \$2,285.00, soit acceptée à la condition que paiement n'en soit effectué qu'après le mois de février mil neuf cent quinze (1915).

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
de la Balcer, Glove  
Mfg. Co., pour rue  
Hertel.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de la Balcer, Glove Manufacturing Company, d'une portion de terrain, comprenant parties des lots 1830-1 et 1830-2, et lot 1830-3 en entier, du cadastre de cette Cité, nécessaire à l'élargissement et au prolongement de la rue Hertel, aux prix et conditions mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Octobre 1914.

6<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
de Ed. M. Bourassa,  
pour rue Notre-Dame.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Bettez,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, de M. Ed. M. Bourassa, d'une certaine  
lisière de terrain située sur la rue Notre-Dame et nécessaire à  
l'élargissement de la dite rue, aux prix et conditions men-  
tionnés dans le projet d'acte à être préparé par Charles  
Edouard Vigneau, Notaire.  
Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
d'Adol. Pellerin, pour  
rue St. Denis.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, de Adolphe Pellerin, d'une certaine  
lisière de terrain, située sur la rue St. Denis et nécessaire à  
l'élargissement de la dite rue, aux prix et conditions men-  
tionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard  
Vigneau, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain  
d'Alf. Bastien, coin  
Des Forges et Lejeune.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, de Alfred Bastien, d'une certaine  
pointe de terre située au coin des rues Des Forges et Lejeune,  
nécessaire à l'amélioration des dites rues, aux prix et con-  
ditions mentionnés dans le projet d'acte produit et préparé  
par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui vient d'être  
lu au Conseil.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$500 par de Benj. Bourgeois,  
\$1400 " " " Ab. Bergeron,  
\$1,000 " " " Jos. N. Giroux,  
\$1,000 " " " Succession  
de F. Elschambert  
\$900 " " " La St. Pierre.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Robt. Ryan,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq  
pour cent d'intérêt (5%), en faveur des personnes suivantes:  
Benj. Bourgeois, pour un montant de \$500., du  
15 Septembre 1914;  
Abraham Bergeron, pour un montant de \$1400., du  
28 Septembre 1914;

Joseph W.

Lundi, le 5 Octobre 1914.

Joseph W. Giroux, pour un montant de \$1,600., du 9 juillet 1911;  
 Succession Belle. Lactitia Fleury d'Eschambeault, pour un montant de \$1,000., du 1er. Octobre 1914;  
 Louis St. Pierre, de St. Etienne des Grès, pour un montant de \$900., du 3 Octobre 1914;  
 Tous ces billets étant en paiement de divers billets remboursés.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
 Edg. Desrochers, Jos. Baron,  
 Jos. Legaré, Jos. Daigle,  
 Geo. Dubuc, O. St. Pierre  
 et Hector Bernard nom-  
 més constables et pompiers.

Proposé par L. P. Mercier,  
 Secondé par O. Beaulac,  
 Que M. M. Edgard Desrochers, Jos. Baron, Joseph Legaré, Joseph Daigle, George Dubuc, O. St. Pierre et Hector Bernard, de cette Cité, soient nommés membres de la force de police et de la brigade du feu, tel que demandé par le rapport du Chef de police, avec un salaire de première année, suivant la nouvelle échelle de salaire établie par la résolution de ce Conseil, en date du 1er. Juin 1914.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
 Première lecture du  
 Rég. N<sup>o</sup> 12, re "Three-  
 Rivers Traction Co."

Proposé par Robt. Ryan,  
 Secondé par Arthur Bettez,  
 Que le règlement chapitre 272 intitulé: Règle-  
 ment pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer une franchise à la compagnie dite "The Three-Rivers Traction Company" incorporée sous tel nom, en vertu de la loi IV, George V, Chapitre 102, soit lu une première fois.

12<sup>e</sup> Motion  
 En amendement à  
 la motion N<sup>o</sup> 11.

Attendu que la compagnie Three-Rivers Traction n'a jamais démontré au Conseil qu'elle avait un capital souscrit et payé;

Attendu que cette compagnie a manifesté son intention d'échanger ses obligations en retour de celles de la Cité, pour un montant égal au coût de la construction de sa ligne de Tramways;

Il est proposé par L. P. Mercier, en amendement,  
 Secondé par O. Beaulac,

Que la clause suivante soit insérée dans le projet de règlement, après la clause 30 du dit projet, et la clause 31 deviendra la clause 32;

" Ou

Lundi, le 5 Octobre 1914.

"Ou cas où la dite compagnie voudrait avoir de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un montant d'obligations ou de déventures égal au coût ou à une partie du coût de la construction de sa ligne de tramways, le Conseil est autorisé à livrer ces déventures ou obligations et à recevoir un montant égal de déventures ou obligations de la dite The Three-Rivers Traction Company".

Rejetée sur division de quatre contre et deux pour, savoir:

Contre:

M. M. Ryan,  
Bettez,  
Sanschagrin,  
Blément,

Pour:

M. M. Mercier,  
Beaulac.

Objection de l'Échev.  
L. P. Mercier.

M. L'Échevin L. P. Mercier soulève le point d'ordre suivant, savoir: la présente motion principale est hors d'ordre, vu qu'une somme suffisante pour frais d'impression et de publication n'a pas été déposée entre les mains du Trésorier, tel que voulu par la section 14 du Chapitre premier des Règlements de cette Cité, intitulé: "Règlement concernant les Règlements".

Son Honneur le Maire donne alors sa décision et déclare la motion principale dans l'ordre.

M. L'Échevin Mercier en appelle de la décision de son Honneur le Maire, et le Conseil ratifie cette décision par le vote suivant:

Pour:

M. M. Ryan,  
Bettez,  
Sanschagrin,  
Blément,

Contre:

M. M. Mercier,  
Beaulac.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Ryan,  
Bettez,  
Sanschagrin,  
Blément,

Contre:

M. M. Mercier,  
Beaulac.

Attendu qu'il était entendu entre les parties au règlement chapitre 259 amendant le chapitre 204 que la Corporation n'accorderait pas aux bénéficiaires de ce dit règlement une

13<sup>o</sup> Motion  
re Règlement 259.

Lundi, le 5 Octobre 1914.

une exemption de Taxes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1912; mais que cette section première du chapitre 259 serait modifiée par le dit règlement chapitre 259 de manière à fixer la somme de \$150,000 pour l'espace de dix années consécutives à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1909, tel que décrété par le règlement chapitre 153 intitulé: Règlement pour autoriser le conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer un bonus pour une manufacture de coton, tel que déterminé par la section première du dit chapitre 153;

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Que c'est par inadvertance que le règlement Chapitre 259 adopté par le Conseil le 18 Mai 1914 et qui doit être soumis aux électeurs propriétaires le 16 Octobre courant, ne contient pas une clause de manière à rencontrer les exigences ci-dessus.

Rejetée sur division de quatre contre et deux pour, savoir:

Contre:	Pour:
M. M. Ryan,	M. M. Mercier,
Bettez,	Beaulac.
Sanschagrin,	
Clément,	

La séance est ensuite ajournée à Mardi, le treize Octobre courant, à huit et demie du soir.

*Arthur Beaulac*  
Greffier.

*J. P. Mercier*  
Maire

Assemblée Régulière  
13 Octobre 1914.

Advenant huit heures et demie du soir, Mardi, le treizième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, Son Honneur le Maire L<sup>re</sup> Hon<sup>ble</sup> J. A. Tessier, ainsi que Messieurs les Echevins O. Beaulac, W. E. Clément, L. P. Mercier, Robert Ryan, J. L. Sanschagrin et Arthur Bettez sont présents.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Que M. Frs. Lapointe, contrôleur, soit désapprouvé, par ce Conseil, d'avoir rendu public un rapport sur l'évaluation des propriétés de la Compagnie de Maurice Valley

1<sup>ère</sup> Motion  
Contrôleur inter-  
pellé, re-publication  
d'un rapport.

Mardi, le 13 Octobre 1914.

Valley Bottom, avant de l'avoir soumis au Conseil.  
Rejetée sur division de quatre contre et deux pour, savoir:

Contre:  
M.M. Ryan,  
Betty,  
Sanschagrin,  
Clément,

Pour:  
M.M. Mercier,  
Beaulac.

Audition des plaintes  
contre la liste des voteurs  
re Règlement 259.

Le Conseil ayant constaté que toutes les procédures requises par la loi, concernant la confection de la liste des électeurs propriétaires ayant droit de voter pour ou contre le Règlement 259, intitulé: Règlement pour amender un règlement intitulé: Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indiennes dans la Cité des Trois-Rivières, et que les avis aussi requis par la loi, du dépôt de la dite liste ont été régulièrement donnés, il procède à l'audition des plaintes suivantes:

Celle de L'Honorable Jacques Bureau, demandant de substituer son nom à celui de Dame F. O. St. Laurent, comme propriétaire de partie du lot N° 2155 du cadastre, est accordée; celle de Dlle Marie Blanche Tessier demandant d'ajouter son nom sur la liste, comme propriétaire d'un lot vacant situé sur la rue Williams, est accordée; celle de Mr. L. P. Mercier, demandant de faire les substitutions suivantes de noms, comme propriétaires d'immeubles, sur la dite liste, Armand Ouger au lieu de J. O. Jutras, lot 320 de 1123, Parc Lanctôt, Albert Bourassa au lieu de Jos. Lamirand, 84, du lot 1123, Parc Lanctôt, J. Simie Moreau au lieu de Martel & Dufresne, N° 1829, 32, Napoléon Pagé au lieu de Philorum Vincent, N° 14 et 15 de 1123, Parc Lanctôt, Joseph Arthur Gauthier au lieu de Louis Hoise Gauthier, lot N° 312, Johnny Lacroix au lieu de Ozilda Larivière, lot N° 239, Hyppolite Lepage au lieu de The Lanctôt Realty Co., lots 6, 7, 8, de 1123, Alfred Desilets au lieu de Adan Gélinas, N° 8 de 1130, Dlle. Rebecca Lassonde au lieu de Vme Narcisse Lassonde, deux emplacements faisant partie de 1164, Honorable J. O. Tessier, au lieu de Geo. Delisle, lot 88 de 1123 Parc Lanctôt, J. Lewis Williams au lieu de Arthur Béliveau, lots 390, 391, 392, 393 de 1123 Parc Lanctôt, est accordée; mais, la partie de la plainte du dit Mr. L. P. Mercier, demandant l'entrée des noms de Jean-Baptiste Dubé et d'Arthur Trottier, comme propriétaires d'immeubles, sur cette liste, est refusée; celle de M.M. Bureau, Biqué & Lajoie, demandant



Mardi, le 13 Octobre 1914.

demandant que les noms de Demoiselles Maria Ryan et Ida Ryan soient substitués, comme propriétaires, à celui de Dame Veuve John Ryan, Sr., lots Nos 674 et 676 du cadastre, sur la dite liste, est accordée.  
Et la séance est levée.

Arthur Bélineau  
Greffier.

J. Tessier  
Maire

Assemblée Régulière.  
19 Octobre 1914.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, Lundi, le dix-neuvième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée tous les membres du dit Conseil étaient présents, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

L' Honorable J. A. Tessier,  
O. Beaulac,  
W. E. Clément,  
L. P. Mercier,  
Robert Ryan,  
J. L. Sanschagrin,  
Arthur Bélineau.

Les procès-verbaux des assemblées du cinq et du treize d'Octobre mil neuf cent quatorze sont lus et adoptés.

Lu le soixante-troisième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 8 Octobre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Pavage, rues Champflour et St-Marie par Ser. Michaud; refus à Ludger Magny, de permis de miroir-annonce sur le bateau-passeur; rapport de l'Ingénieur, re trottoirs permanents construits pendant l'été; refus de réclamation de dommages de M. Germain; indemnité à Jos. Landry, re accident à son fils; drainage pour la propriété de Philippe Parent, rue St-Olivier; drainage accordé à F. V. Bélineau et J. Dagenais, rue St-Olivier; nivellement des trottoirs; rectification de l'alignement de la rue Riverville; F. Lanthier & Fils chargés de la Morgue; permis de montées de trottoirs à Girard & Lodin; contrat à Charles Dion, pour pardessus d'hiver du Corps de Police;

Contrat

63<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
8 Octobre 1914.

Lundi, le 19 Octobre 1914.

contrat à L. Guillemette Frère, pour pantalons du Corps de Police; refus de paver la rue St. Prosper; refus à O. Blanchette, d'un espace, au Marché-aux-Derrières; paiement de \$1,000. à Alexandre Marineau, pour déplacement de sa manufacture; refus de paver partie de la rue Des Commissaires; refus de réduction de taxes du Grand Trunk Railway System; dommages de \$125. payés à Ambroise Blais.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 8 Octobre courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu le soixante-quatrième rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 15 Octobre 1914, concernant les affaires suivantes, savoir:

Remise de taxes à D<sup>lle</sup> Philomène Sélinas; remise de taxes à M<sup>re</sup> Louis Lacourse; remise de taxes à Paul Kodin; refus de remise de taxes à Armand Balleuf; Noël Grenier remplacé par Cie. Immobilière, propriétaire du lot No. 45 subdivision du No. 1122; remise de taxe sur un foyer chargé par erreur à Charles Saulin; drainage de J<sup>r</sup>. Lambert, rue Volontaire; rapport du Contrôleur, re St. Maurice Valley Cotton Co.; refus de terrain offert par Noël Champagne, rue Baptist; demande de réparations au Marché-aux-Derrières par L. P. Camel; lettre d' Eug. Chartier, re trottoir; lampe incandescente, rue Bureau, près de l'église St. Philippe; rapport de la Canadian Fire Underwriters Association, re Aqueduc, bc.; permis à Adams Bros, de pose de vitraux à leur magasin, au Marché-aux-Derrières; refus de compte d' Amédée L. Heureux contre la Cie. des Tramways de Trois-Rivières; faire baisser le trottoir de Johnny Boisvert; refus à The Imperial Oil Co, de taxer pipe pour Ponts St. Maurice; pavage en Rocmac, rues Champflour et St. Marie, par Geo. Michaud; remise de taxes au Club Paroissial St. Philippe; paiement des comptes des Docteurs Bourgeois et Normand, au montant de \$147.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, pour services professionnels et frais d'hôpital, à Joseph Bellefeuille.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 15 Octobre courant (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Lu

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
8 Octobre 1914.

6<sup>th</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
15 Octobre 1914.

2<sup>de</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
15 Octobre 1914.

Lundi, le 19 Octobre 1914.

Rapport N° 16  
du Comité des Finances  
du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1914.

3<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
N° 16 du Comité des  
Finances.

Lu le rapport N° 16 du Comité des Finances, recommandant le paiement de certains comptes mentionnés dans les paie-listes ci-annexées du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1914, pour un montant total de \$45,800.<sup>48</sup>/<sub>100</sub>.

Proposé par W.C. Clément,  
Secondé par J.L. Sanschagrin,

Que le rapport N° 16 du Comité des Finances recommandant le paiement de certains comptes du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1914, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

Rapport de la votation  
sur Règlement re bonus  
pour manufacture de  
coton St Maurice  
Valley Boston Co.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 242.

Lu le rapport de la votation qui a eu lieu Vendredi, le 16<sup>e</sup> Octobre, courant (1914), sur le Règlement Chapitre 259, Règlement pour amendes, un règlement intitulé: Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne dans la Cité des Trois-Rivières, Que.", qui n'a pas été favorable au dit règlement.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par Arthur Bettes,

Que le règlement Chapitre 242, intitulé: Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité de Trois-Rivières à octroyer une franchise à la Compagnie dite "The Three-Rivers Traction Company", incorporée sous tel nom, en vertu de la loi IV George V, Chapitre 102, soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par L.O. Mercier, en amendement,  
Secondé par O. Beaulac,

1<sup>o</sup>. - Que la clause première du règlement intitulé: "Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à octroyer une franchise à la Compagnie dite "The Three-Rivers Traction Company" incorporée, en vertu de la loi IV George V, Chap. 102", soit amendée en retranchant les mots "le fret et les malles";

2<sup>o</sup>. - Que la clause 14 du dit règlement soit amendée en retranchant tous les mots après "les inconvénients qu'elle subira" jusqu'à "quand la Cité commencera un travail, etc,"

3. - Que la clause 21 soit amendée en retranchant les deuxième et troisième paragraphes de la dite clause;

4. - Que la clause 22 soit amendée en ajoutant  
après

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
Motion N° 4.

Lundi, le 19 Octobre 1914.

après la dite clause:

Le tout sujet aux règlements que la ville pourra faire dans l'avenir;

5. — Que la clause 23 soit amendée en retranchant les paragraphes 2, 3 & 4 de la dite clause;

6. — Que le dit règlement soit amendé en ajoutant la clause suivante:

31. — Pour bénéficier des avantages consentis par le présent règlement, la compagnie devra avoir terminé la construction de ses voies et être en opération avant ou le premier Novembre 1915 et démontrer à la Corporation qu'un montant de \$150,000.00 a été souscrit et payé bona-fide dans le capital action de la compagnie.

32. — En considération des avantages ci-dessus accordés à la compagnie, il est déclaré que la compagnie ne demandera à la Corporation aucun bonus, ni échange de déventures tant qu'elle n'aura pas exploité sa ligne de tramways durant cinq années complètes et consécutives.

La motion en amendement est rejetée sur division de quatre contre et deux pour, savoir:

Contre:  
M.M. Ryan,  
Bettez,  
Sanschagrin,  
Clément,

Pour:  
M.M. Mercier,  
Beaulac.

La motion principale étant mise aux voix, est adoptée sur même division renversée.

Le dit règlement Chapitre 242 est alors lu une deuxième fois, passé et adopté.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que le règlement intitulé: "By-law No. 243, a By-law to authorize the Corporation of the City of Three-Rivers to raise money by an issue of debentures aggregating in face value the sum of Two hundred thousand dollars (\$200,000.00), bearing interest at the rate of five per centum per annum", soit lu une première et une deuxième fois passé et adopté.

Adoptée.

Le

Chapitre 242.  
Règlement sur divers  
Tramways.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le  
Règlement Chap. 243.

# Lundi, le 19 Octobre 1914.

Chapitre 43.  
Règlement, permission  
de \$200,000 de débentures.

Le dit règlement, chapitre 43 est alors lu  
une première et une deuxième fois, passé et adopté.

1<sup>re</sup> Motion  
Quittance à Louis  
Roy.

Proposé par O. Beaulac,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer une quittance par la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières à M. Louis Roy, suivant projet préparé  
par L. P. Mercier, notaire, et qui vient d'être lu au  
Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain des  
Filles de la Charité, rue  
Champfleur.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
secondé par O. Beaulac,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières d'une lisière de terrain appartenant aux  
Filles de la Charité, nécessaire à l'élargissement de la rue  
Champfleur, aux prix et conditions mentionnés dans le  
projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau,  
notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Ludger Sigman,  
rue Riverville.

Proposé par Arthur Bettez,  
secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières d'une lisière de terrain appartenant  
à Ludger Sigman, nécessaire à la rectification de la rue  
Riverville, aux prix et conditions mentionnés dans le projet  
d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et  
qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
Dme. Voe. Jos. Abrian, rue  
Riverville.

Proposé par Arthur Bettez,  
secondé par L. P. Mercier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières d'une lisière de terrain, appartenant  
la dite lisière, à Dme. Voe. Jos. Abrian, née Adélina Robert, et  
nécessaire à la rectification de la rue Riverville, aux prix et conditions  
mentionnés dans le projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau,  
notaire, et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 19 Octobre 1914.

11<sup>e</sup> Motion  
Achat de terrain de  
S. Morin, rue Riverville.

Proposé par Arthur Bettez,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte d'achat par la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières d'une lisière de terrain appartenant, la dite lisière,  
à M. Téléphore Morin, nécessaire à la rectification de la  
rue Riverville, aux prix et conditions mentionnés dans le  
projet d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire,  
et qui vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Acte de conventions  
avec Alex<sup>is</sup> Maril-  
neau.

Proposé par Robt. Ryan,  
Secondé par L. P. Mercier,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de conventions entre la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières et M. Olyandre Marineau, pour le  
déplacement par ce dernier de sa manufacture située sur  
la rue St. Olivier, aux conditions mentionnées dans le projet  
d'acte préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui  
vient d'être lu au Conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Acte de conventions  
avec Alph. Martel.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par W. E. Clément,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de conventions entre la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières et M. Alphonse Martel, pour l'accep-  
tation par ce dernier d'un mur entre sa propriété et le  
terrain où est le poste de police et de feu N. L., comme clôture  
de séparation, aux conditions mentionnées dans le projet d'acte  
préparé par Charles Edouard Vigneau, notaire, et qui vient  
d'être lu au Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence  
de E. Lambert à  
Eud. Deshaies.

Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que la licence de boucher de Euclide Lambert  
soit transportée au nom de Eudore Deshaies, tel que demandé  
par le dit Euclide Lambert, ce dernier ayant fourni les preuves  
suffisantes de l'abandon de tous ses droits à la dite licence.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence  
de Ed. Belland à Art.  
Belland.

Attendu que M. Ed. Belland demande de transporter  
sa licence de boucher à M. Arthur Belland;

Attendu

Lundi, le 19 Octobre 1914.

Attendu qu'il a produit les preuves suffisantes, attestant qu'il abandonne tous ses droits à la dite licence;  
Proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le transport de licence demandé par M. Ed. Bélard soit accordé.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence de Geo. Lanouette à Adam Bros. & al.

Attendu que M. W. Adams Bros. et al. demandent de leur transporter la licence de regrattier de M. George Lanouette;

Attendu qu'ils ont produit les preuves suffisantes pour attester qu'ils avaient acquis tous les droits à la dite licence;  
Il est proposé par W. E. Clément,  
Secondé par J. L. Sanschagrin,  
Que le transport de licence demandé par M. W. Adams Bros. et al. soit accordé.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion  
Allocation au Cercle Laviolette.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le Trésorier soit autorisé à payer à l'Association "le Cercle Laviolette", une somme de cent soixante-trois piastres et cinquante-huit centins (\$163.58) comme allocation pour aider à cette association, le tout en conformité du paragraphe III de l'article 165 de la charte de la Cité des Trois-Rivières, telle qu'édictee par la loi 4 George V, chapitre 45, section III des Statuts de 1914.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Arthur Béliveau  
Greffier.

Robert Ryan  
Président

Assemblée Régulière  
2<sup>e</sup> Novembre 1914.

À une assemblée régulière, du conseil, de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, Lundi, le deuxième jour, de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent quatorze, à huit heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents, savoir: Monsieur le Maire Suppléant Robert Ryan, et Messieurs les Échevins O. Beaulac, W. E. Clément, L. P. Mercier, J. L. Sanschagrin, Arthur Bettez.  
Le procès-verbal de l'assemblée du dix-neuf Octobre mil neuf cent quatorze est lu et adopté.

Ovis

Lundi, le 2 Novembre 1914.

Avis de motion  
de l'Échevin L. P.  
Mercier, re Police.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement amendant la section 13<sup>e</sup> du Chapitre 8, intitulé: "Règlement concernant le département de la police et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières", de manière à prohiber les assauts et batteries.

En Conseil, ce 2 Novembre 1914.

(Signé) L. P. Mercier.

65<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
22 Octobre 1914.

Lu le soixante-cinquième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 22 Octobre dernier (1914) concernant les affaires suivantes, savoir:

Architecte Asselin, autorisé à recevoir le Poste de Police No. 2, si acceptable; refus de remise de tapes à M<sup>rs</sup> Alboric Groulx et à Willie Lorange; remise de tapes à M<sup>rs</sup> Flore Lambert et M<sup>rs</sup> Louis Oré; réduction de tapes à Adam Bélinas; défense à une action de Taschereau Beaudoin; drainage, trottoir et eau pour James Patterson; demande drainage de W. E. Roy, rue Booke; requête de William Ritchie & al., demandant d'élargir la rue Notre-Dame; Amédée L'Heureux devra enlever ses dormants, rue Du Steuve; Ingénieur autorisé d'acheter des blocs en ciment d'Alfred Frigon; refus de dommages réclamés par Charles Lafond; licence de salle de tir à O. Nichols; allocation pour chaussures de la Police; paiement d'un compte de \$58.<sup>79</sup>/<sub>100</sub> de F. F. Hamelin; réparation, chemin Notre-Dame; pavage, rues St. Maurice et Champflour; clôture, rue Bonaventure; faire enlever fil d'ancrage de la Bell Telephone Co., coin Laviolette et St. Pierre; salaire de \$800 à J. B. Pliquin.

Proposé par O. Beaulac,  
secondé par J. L. Sanclagrins

Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 22 Octobre dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Adoptant le rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
22 Octobre 1914.

66<sup>e</sup> Rapport  
des Comités Permanents  
pour l'assemblée du  
29 Octobre 1914.

Lu le soixante-sixième rapport des Comités Permanents, pour l'assemblée du 29 Octobre dernier (1914) concernant les affaires suivantes, savoir:

Achat de bancs pour le corridor à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville; achat de drapeaux pour les deux Postes de Police et le Marché-aux-Denrées; vente à l'enchère de la bâtisse temporaire du Poste de Police No. 2; police de garantie de Geo. Michaud; paiement de \$4,000 en asc à Geo. Michaud; refus de réduction de tapes à Dame Edouard Mailhot; lettre de François Cadé, re répartition de l'eau; lettre de Dame Alfred Houle re lape d'eau; remise de tapes à Dame Oct. Morin; demande de drainage par Maxime Grenier; drainage à Pierre Grenier, Avenue Laviolette; droit de passage d'Old. Pellerin; permis de citraux à David Robichaud, Marché-aux-Denrées; refus



# Lundi, le 2 Novembre 1914.

refus de réclamation de salaire d'Alph. Frenette, pour Novembre; remboursement de taxe sur loyer à la Banque de Québec; remise de taxes à M<sup>re</sup> Aldric Groulx; tarif du bateau-passeur; à compte de \$500 de la Chambre de Commerce, Publicité, accepté.

2<sup>e</sup> Motion  
Adoptant le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 29 Octobre 1914.

Proposé par N.E. Plément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le rapport des Comités Permanents pour l'assemblée du 29 Octobre dernier (1914) qui vient d'être lu, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.  
Adoptée.

Rapport du Trésorier, mois au 30 Sept. 1914.

Lu un rapport du Trésorier, pour neuf mois finissant le 30 Septembre 1914.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chap. 244.

Proposé par J. L. Sanschagrin,  
Secondé par N.E. Plément,  
Que le projet de Règlement intitulé: Chapitre 244, Règlement remplaçant la section 41 du chapitre 4 des règlements de ce conseil intitulé: Règlement concernant le département des chemins et grèves, soit lu une première et une deuxième fois passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 244.  
Règlement sur poubelles, etc.

Le dit règlement Chapitre 244 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement Chap. 245.

Proposé par N.E. Plément,  
Secondé par O. Beaulac,  
Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 245, Règlement amendant le chapitre 254 intitulé: Règlement concernant le département des chemins et grèves, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.  
Adoptée.

Chapitre 245.  
Règlement sur trottoirs.

Le dit règlement Chapitre 245 est alors lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

Transport de propriété de M<sup>re</sup> Geo. Mahéup à Willie Marineau.

Requête de Dame George Mahéup, demandant que le nom de Willie Marineau soit substitué au sien, comme propriétaire du N<sup>o</sup> 303 du cadastre.  
Accordée.

Transport de propriété de Jos. Lord à Damase Morin.

Requête de Joseph Lord, demandant de substituer le nom de Damase Morin au sien, comme propriétaire des lots 1543 et 1544 du cadastre.  
Accordée.

Transport de propriété de M<sup>re</sup> Geo. Piquin à Théodore Pothier.

Requête de M<sup>re</sup> Geo. Piquin, demandant de substituer le nom de Théodore Pothier au sien, comme propriétaire de partie du N<sup>o</sup> 155 du cadastre.  
Accordée.

Lundi, le 2 Novembre 1914.

5<sup>e</sup> Motion  
Re Three-Rivers  
Traction Co.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Attendu que par la lettre ~~suivante~~ de M. Jacques Bureau, en date du  
19 Juin 1914.

Bureau, Biqué & Lajoie,  
Avocats,

Trois-Rivières, Q.C., 19 Juin 1914.

To the Members of the City Council,  
Three-Rivers.

Gentlemen:—

Re:— Three-Rivers Traction.

On account of the present stringency of the money market, and also on account of the difficulty for any company to float its bonds especially when entering into a new deal, the Three-Rivers Traction Company, hereby makes application to give effect to the provision of both its charter and the City's charter authorizing the exchange of bonds to encourage the enterprise and begs that the council may agree to exchange its bonds with those of the Three-Rivers Traction on conditions to be determined and agreed upon. The Three-Rivers traction to make no preliminary expense for engineering and agree that the Shawinigan Water Power Co. will supply its staff of men and experts to do this work. Further the bonds will be exchanged as the work is completed, and the amount of the cost of the work upon which the exchange shall be based will be taken from the company's books which will be opened to any competent man representing the city in verifying the cost. The bonds of the Company shall be for twenty years, the extent of its franchise. These bonds shall be the first mortgage on the Company's equipment and property and franchise, and the franchise shall be confirmed by the legislature that there may be no doubt as to its validity.

Further terms and conventions will be discussed before a definite contract is entered into.

Yours truly,  
J.B./R.M.B. (Signé) Jacques Bureau

Il est mentionné que la Three-Rivers Traction Co. demande à la Corporation de la cité des Trois-Rivières d'échanger un montant de débetures de \$300.000;

Attendu qu'en outre un règlement a été adopté par le conseil accordant une franchise à la dite Compagnie.

Attendu que le règlement doit être soumis aux électeurs municipaux de la cité des Trois-Rivières;

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables de la dite cité de bien connaître tous les détails de cette transaction avant d'être appelés à voter une franchise.

Qu'il soit résolu:

Que

Lundi, le 2 Novembre 1914.

Que le règlement accordant une franchise à la dite Three Rivers Traction Co. ne soit pas soumis aux électeurs municipaux avant que le règlement accordant le dit échange de \$300,000 de déventures n'ait été déposé devant le Conseil.

Rejetée sur division de trois contre et deux pour, savoir:

Contre:

M. M. Bettes,  
Sanschagrin,  
Clément,

Pour:

M. M. Mercier,  
Beaulac.

6<sup>e</sup> Motion

Demande d'opinion  
légalité re Three Rivers  
Traction Co.

Il est proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par O. Beaulac,

Que le greffier de ce Conseil demande l'avis de l'avocat de la Corporation ainsi que celui de M. O. W. Krotel, C. R., sur les questions suivantes, savoir:

1<sup>o</sup>. — La Corporation a-t-elle le droit de donner à la compagnie dite "The Three Rivers Traction", une franchise pour un temps indéfini tel que le comporte la clause 23 du règlement de la dite compagnie adopté par ce Conseil à sa séance du 19 Octobre dernier?

2<sup>o</sup>. — L'article 15 du Chap. 102, IV, Geo. V amendé l'article 186 de la charte de la cité des Trois-Rivières et qui a pour objet de soustraire au vote des contribuables propriétaires de la cité l'émission d'un montant d'obligation jusqu'à concurrence de trois cent mille piastres est-il légal? en d'autres termes "la Three Rivers Traction" avait-elle le droit par son bill d'amender la charte de la Corporation de la cité des Trois-Rivières sans le consentement de cette dernière?

3<sup>o</sup>. — Vu que le règlement de la Three Rivers Traction, adopté par ce Conseil le 19 Octobre dernier, contient une clause exemptant la dite compagnie de taxes pour le terme de vingt années, ce Conseil n'est-il pas tenu de soumettre ce règlement au vote des contribuables propriétaires, comme aussi de le soumettre au vote des électeurs municipaux?

4<sup>o</sup>. — Vu que la Corporation de cette cité a atteint les limites du pouvoir d'emprunt fixé par l'article 236 Chap. 45 de IV, Geo. V, celle-ci a-t-elle le droit de contracter de nouvelles obligations affectant son crédit notamment en échangeant ses obligations pour celles de la Three Rivers Traction jusqu'à concurrence de trois cent mille piastres?

Adoptée.

M. le Pro-Maire Robt. Ryan voulant prendre part à la discussion sur la présente motion, quitte le fauteuil et est remplacé par M. l'Échevin Sanschagrin.

Proposé par L. P. Mercier,

Secondé par Arthur Bettes,

Que le transport de licence demandé par Dame M<sup>me</sup> Edmond Simard

soit

7<sup>e</sup> Motion

Transport de licence  
de Edm. Lambert à  
D<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Edm. Simard.

Lundi, le 2 Novembre 1914.

soit accordé; cette dernière ayant fourni les preuves suffisantes qu'elle avait acquis tous les droits à la licence d'Edouard Lambert.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Transport de licence  
de S. P. Bourakis & Co. à  
Chang & Jen.

Proposé par M. S. Clément,  
Secondé par L. P. Mercier,

Que la licence de restaurateur de S. P. Bourakis & Co. soit transportée au nom de Chang & Jen, pour l'endroit situé au N. 64 de la rue des Forges, ces derniers ayant produit les preuves suffisantes pour attester qu'ils avaient acquis tous les droits à la dite licence.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Souscription de deux  
bits à l'hôpital canadien  
à Paris.

Proposé par O. Beaulac, Secondé J. L. Sanschagrin,

Que le Trésorier soit autorisé à payer à la Banque Nationale, la somme de quinze cents francs comme souscription de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour maintenir deux bits à l'hôpital des paroisses canadiennes françaises catholiques de la Province de Québec, à Paris, France.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Se garantir de L. P.  
Dallaire.

Attendu qu'il est intervenu deux contrats ou marchés entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et L. P. Dallaire, en dates du 22 Mai et du 9 juillet 1914, pour la construction de 20,000 verges de trottoirs en ciment;

Attendu qu'en vertu de ces deux contrats et du devis annexé au règlement chapitre 25 H, le dit L. P. Dallaire s'est engagé à fournir à la Corporation une police d'assurance en garantie qu'il fera, à ses frais, durant une période de cinq années, toutes les réparations pour détériorations et autres;

Attendu qu'il s'est élevé des doutes sur l'interprétation de ces clauses; sur la question de savoir si le dit L. P. Dallaire n'était obligé qu'aux détériorations provenant du défaut de construction;

Attendu qu'il a toujours été de l'intention des parties d'obliger le dit L. P. Dallaire à ne faire que les réparations provenant du défaut de construction;

Il est proposé par L. P. Mercier, Secondé par Arthur Bettey,

Que la garantie qui doit être fournie par le dit L. P. Dallaire pour l'obliger à faire les réparations pour détériorations durant la période de cinq années et qui devra être acceptée par le conseil, pourra ne garantir que les réparations pour détériorations par suite du défaut de construction et par le fait de ne pas s'être conformé au règlement chapitre 25 H dont il est fait mention dans les dits contrats.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Extras pour Chemin  
des Forges payés à  
S. A. Bruninger.

Attendu que la construction du Chemin des Forges nécessite des extras et des travaux supplémentaires non spécifiés dans le devis accompagnant le contrat d'entreprise entre la Corporation et M. S. A. Bruninger, tel que spécifié dans un rapport de l'ingénieur du département de la voirie de la Province de Québec, H. Henry;

Il est proposé par M. S. Clément, Secondé par O. Beaulac,

Que la Corporation paie au dit S. A. Bruninger une somme de cinq mille sept cent cinquante piastres (\$5,750) pour les travaux supplémentaires ci-dessus mentionnés; la dite somme étant payable suivant les conditions mentionnées dans le contrat principal passé devant Charles Ed. Vigneaux, notaire, le 6 Mai 1914.

Adoptée.

Lundi, le 2 Novembre 1914.

12<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$2,000 en faveur de J. Perreault,  
\$1,000 " " " Alb. Girou, <sup>compromis</sup>  
\$1,300 " " " F. J. Loranger,  
\$1,400 " " " J. Leblanc.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Pettey,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour cent l'an (5%)  
d'intérêt, en faveur des personnes suivantes:  
J. H. Perreault, Gentilly, pour un montant de \$2,000., du  
4 Août 1914,  
Albert Girou, pour un montant de \$1,000., du  
6 Octobre 1914.  
François-Philippe Loranger, du Cap de la Mag-  
deleine, pour un montant de \$1,300., du 15 Octobre 1914;  
Zéphirin Leblanc, Beaucour, pour un montant  
de \$1,400. du 16 Octobre 1914;  
Les dits billets étant en paiement de divers  
billets remboursés.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires:  
\$600 en faveur de Dame Voe. G. Trudd,  
\$1,000 " " " Ev. Baril.

Proposé par L. P. Mercier,  
Secondé par Arthur Pettey,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer des billets promissaires, à six mois, à cinq pour  
cent d'intérêt (5%) l'an, en faveur des personnes suivantes:  
Dame Voe. G. Trudd, née Joséphine Lacroix,  
pour un montant de \$600.00 du 26 Octobre 1914;  
Evangeliste Baril, Gentilly, pour un montant  
de \$1,000.00 du 30 Octobre 1914;  
Les dits billets étant en paiement de divers billets  
remboursés.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Arthur Pettey  
Greffier.

L. P. Mercier  
Maire

O.

b.

Olivier, Albert, contrat pour réparations électriques.	1903	Clôture, sur terrain du théâtre projeté, rue Bonaventure. - L.P. 65.	1916
Objection de J. Echev. Mercier re motion, Regt. 272.	1906	Baillé, Frs. - Lettre re répartition d'eau. - L.P. 66.	1916
" re Règlement 259, clause d'exemption de taxes.	1906	Chambre de Commerce. - Acte de 500 par la. - L.P. 66.	1914
Obstruction, rue du Fleuve, par Almede L'Heureux, - L.P. 65.	1916	Chang & Jen. - Transport de sci. de St. Soumakis & Co. à	1980
Opinion légale re Three Rivers Traction les demandés.	1919	Chemin des Forges. - Etrous payés à H. O. Krüniger.	1980

G.

Gravel, Delle Elmire — Remise de taxes à — l. P. 61. 1761  
 Gélinas, V<sup>ie</sup> Adébarde — " " " " — l. P. 62. 1762  
 Gouin Desilets — Offre d'ass<sup>e</sup> pour Le Progrès — l. P. 62. 1762  
 Germain, A. — Refus de réclamation des — l. P. 63. 1769  
 Gélinas, F. J. — Drainage, — l. P. 63. 1769  
 Gauthier, F. J. Fils, chargés de la Morgue etc. — 1769  
 Girard & Godin — Permis de monter des trottoirs à — l. P. 63. 1769  
 Guillemette, L. & Frères — Contrat, pantalons de Police. — l. P. 63. 1770  
 G. S. R. — Refus de réduction de taxes au — l. P. 63. 1770  
 Gélinas, Delle Philomène — Remise de taxes à — l. P. 64. 1770  
 Godin, Paul — Remise de taxes à — l. P. 64. 1770  
 Grenier, Noël — Transport de prop<sup>te</sup> à l'Immobilière — l. P. 64. 1770  
 Gaulin, Jchs. — Remise de taxes sur loyer à — l. P. 64. 1770  
 Gélinas, Adam — Réduction de taxes à — l. P. 65. 1776  
 Garantie de Geo. Michaud. — Police de — l. P. 66. 1776  
 Grenier, Maxime — Demande de drainage par — l. P. 66. 1776  
 Grenier, Pierre — Drainage à — l. P. 66. 1776  
 Garantie de L. P. Dallaire. — Re — 1780  
 Gruninger, L. A. — Extras re Chem. des Forges payés à — 1780

Règle d'Evaluation. - Correction par M. Balleup. - l. P. 60.	753	Rue Bellefeuille. - Trottoirs et améliorations. - l. P. 62.	762
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Denis Dubuchon. - l. P. 60.	753	Reinstallation de Jules Vachon, constable. - l. P. 62.	762
" " " " M <sup>re</sup> Michel Trépanier. - l. P. 60.	753	Robichaud, R. - Permis de vitraup à. - l. P. 62.	762
Refus de vente de terrain à Thos. Raymond. - l. P. 60.	753	Rapport du contrôleur, 9 mois au 30 septembre 1914.	762
Raymond, Thos. - Refus de vente de terrain à. - l. P. 60.	753	Rue Hertel. - Élargissement et prolongement de la	763
Refus de lampe, rue Bureau. - l. P. 60.	753	" Notre-Dame. - Élargissement de la	764
Rue Bureau. - Refus de lampe. - l. P. 60.	753	" St. Denis. - " " "	764
Refus de services de W. Murphy. - l. P. 60.	753	" Des Forges et rue Jeune. - Amélioration des	764
Rue St. Paul. - Carriage, - l. P. 60.	753	Règlement 272, re Three-Rivers Traction Co. (1 <sup>re</sup> lecture)	765
Rockfort, J. A. - Permis de trottoir à. - l. P. 60.	753	Règlement 259. - Objection re clause exemption de taxes.	766
Robichaud, Edm. - " " " " - l. P. 60.	753	" " - Plaintes contre liste des voteurs re	768
Réduction de taxes à Thos. Bolduc. - l. P. 60.	753	Rues Champflour et St. Marie. - Carriage, - l. P. 63.	769
Refus de travaux électriques à W. Murphy. - l. P. 60.	753	Refus de permis de miroir-annonce à L. Magny. - l. P. 63.	769
" d'un pouvoir d'eau offert par W. Murphy. - l. P. 60.	754	Rapport de l'ingénieur, re trottoirs permanents. - l. P. 63.	769
Rapport N <sup>o</sup> 15 du Comité des Finances.	754	Refus de réclamation de A. Germain. - l. P. 63.	769
Rapport de l'ingénieur, 3 mois au 30 juin 1914.	754	Rue St. Olivier. - Drainage, - l. P. 63.	769 et 770
Requête de L. P. Mercier, pour mutation de propriétés.	754	" Riverville. - Rectification de la - l. P. 63.	769
Ryan, J. J. - Transport de prop <sup>te</sup> à J. B. Dubé	754	Rectification de la rue Rriverville. - l. P. 63.	769
Règlement Chap. 267. - re trottoirs.	755	Refus de payer la rue St. Prosper. - l. P. 63.	770
" " 268. - re camions à vapeur.	755	Rue St. Prosper. - Refus de payer la - l. P. 63.	770
" " 269. - re fermeture de bonne heure.	756	Refus d'espace au marché, à A. Blanchette. - l. P. 63.	770
" " 270. - re chemins et grèves.	756	" de passage, rue Des Commissaires. - l. P. 63.	770
" " 271. - re cotisations et taxes.	756	Rue Des Commissaires. - Refus de passage, - l. P. 63.	770
Ryan, Echev. - Avis de motion re émission de \$200,000 de débentures.	759	Refus de réduction de taxes au L. J. P. - l. P. 63.	770
Règlement 259. - Audition des plaintes re liste des voteurs sur	760	Remise de taxes à M <sup>re</sup> Philomène Belinas. - l. P. 64.	770
Ryan, Echev. - Avis de motion, re niveau des trottoirs.	761	" " " " Veuve Louis Lacourse. - l. P. 64.	770
Réduction de taxes à M <sup>re</sup> Franette. - l. P. 61.	761	" " " " Paul Godin. - l. P. 64.	770
Refus de remise de taxes à Mathias Ricard. - l. P. 61.	761	Refus de remise de taxes Armand Balleup. - l. P. 64.	770
Ricard, Mathias - Refus de remise de taxes à. - l. P. 61.	761	Remise de taxe sur loyer à Ch. Gaulin. - l. P. 64.	770
Réduction de taxes à M <sup>re</sup> On. Desilets. - l. P. 61.	761	Rapport du Contrôleur, re St. Maurice Valley Cotton Co. - l. P. 64.	770
Rue St. Paul. - Pose d'un puisard, - l. P. 61.	761	Refus de terrain offert par M <sup>re</sup> Champagne. - l. P. 64.	770
Rues du Côteau, Chapleau, J. C. - Éclairage, - l. P. 61.	761	Réparations demandées pour le Marché au D. - l. P. 64.	770
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Elmir Israel. - l. P. 61.	761	Rue Bureau. - Éclairage près de l'église St. Phi. - l. P. 64.	770
Réduction de taxes à M <sup>re</sup> Willie Ollario. - l. P. 61.	761	Rapport de la Jean. Fire Insurance Ass <sup>o</sup> re Oquesduc. - l. P. 64.	770
Rue Bellefeuille. - Construction de trottoirs, - l. P. 61.	761	Refus d'un Cte. d'Amédée d'Heureux, re Die, des Tamnays. - l. P. 64.	770
Reclamation de dommages par J. A. Lambert. - l. P. 61.	761	" à Imperial Oil Co., de laup J. P. St. Maurice. - l. P. 64.	770
Remise de taxes à M <sup>re</sup> Adolard Belinas. - l. P. 62.	762	Rues Champflour et St. Marie. - Carriage en Rocmar. - l. P. 64.	770
Refus de réduction de taxes à Léo Dupres. - l. P. 62.	762	Remise de taxes au Club Paroissial St. Phi. - l. P. 64.	770
" " remise de taxes à Oscar Boivin. - l. P. 62.	762	Rapport N <sup>o</sup> 16 du Comité des Finances.	771
Rue St. Denis. - Élargissement, - l. P. 62.	762	Règlement Chap. 259. - Rapport de la votation sur le	771
Rues Dupl. - Bochard et St. Thomas. - Trottoirs, - l. P. 62.	762	Rapport de la votation sur le Règlement Chap. 259.	771



Drainage, rues du Parc & Coulston. - l. P. 57.	449	Drainage demandé par Maxime Grenier. - l. P. 60.	446
" , rue Renoué. - l. P. 58.	449	" à Pierre Grenier. - l. P. 60.	446
Déventures. - Rapport du Contrôleur, re	450	Droit de passage d'Ad. Pellerin. - l. P. 60.	446
Donation de terrain par les Srs. de la Providence.	450	Dallaire. - Re garantie de L. P.	480
Dupont, M. - Transport de licence d'Arm. Bégin à	451		
Desilets, Jos. A. - Avis de poursuites de - l. P. 60.	453		
Défense à une action de Chs. Bourgeois. - l. P. 60.	453		
Domages payés à G. Higgins. - l. P. 60.	453		
Dubé, Arsèmes. Lettre re clôture. - l. P. 60.	453		
Domages payés à F. Gauthier & Fils. - l. P. 60.	453		
Délai pour taxes, aux guerriers. - l. P. 60.	454		
Dubé, J. B. - Transport de prop <sup>te</sup> de J. J. Ryan à	454		
Desilets, All. - " " " " Adm. Gélinas à	455		
Desilets, Geo. - " " " " à M. J. A. Tessier.	455		
Desilets, Frs. - " " " " " M. B. Tessier.	455		
Davis, Geo. & Wons. - Paiement de compte à	458		
Déventures. - Avis de motion & émission de \$200,000 de	459		
Desilets, V <sup>o</sup> On. - Réduction de taxes à - l. P. 61.	461		
Dallaire, L. P. - Trottoirs continués par - l. P. 61.	461		
Dupont, P. R. - Cart de patronage d'impressions à l. P. 61.	461		
Domages réclamés par J. A. Lambert. - l. P. 61.	461		
Dubé, Ars. - Eau pour la manufacture de - l. P. 62.	462		
Dubresne, Geo. - Refus de réduction de taxes à - l. P. 62.	462		
Dubé, Ars. - Vente de terrains à - l. P. 62.	462		
Descôteaux, Phi. - Transport de prop <sup>te</sup> de Oct. Dubé.	462		
Dubé, Oct. - Transport de prop <sup>te</sup> à Phi. Descôteaux.	462		
Desrochers, Edg. nommé constable.	465		
Duigle, Jos. nommé constable.	465		
Dubuc, Geo. nommé constable.	465		
Drainage, prop <sup>te</sup> Phi. Parent, rue St. Olivier. - l. P. 63.	469		
" " F. J. Gélinas, " " - l. P. 63.	469		
Dagenais, Jos. - Drainage pour - l. P. 63.	469		
Dion, Chs. - Contrat, par dessus de Police. - l. P. 63.	469		
Domages payés à Ambroise Blais. - l. P. 63.	470		
Drainage de Jos. Lambert, rue Fontaine. - l. P. 64.	470		
Déventures. - Règlement re mission de \$200,000 de	473		
Deshais, Eud. - Licence d'E. Lambert transportée à	474		
Défense à une action de Tascheran Beaudoin. - l. P. 65.	476		
Drainage, re pour James Patterson. - l. P. 65.	476		
Drainage demandé par W. Roy. - l. P. 65.	476		
Drapeaux pour Postes de Police & Marché aux d. - l. P. 66.	476		



Continuato de 795

Terrain offert par Adol. Pellerin, refusé.— l. P. 57.	449	Transport de prop <sup>te</sup> de Frs. Desilets à M <sup>lle</sup> M. B. Tessier.	455
Taxes remises à M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Phi. Godin.— l. P. 57.	449	Tessier, Belle M. B.— Transport de prop <sup>te</sup> de Frs. Desilets à	455
Taxes de Augustin Alarie réduites.— l. P. 57.	449	Transport de prop <sup>te</sup> de Oct. Bellevue à J. L. Williams.	455
Terrain offert par l'Église Méthodiste, refusé.— l. P. 57.	449	Trottoirs.— Règlement Chap. 271, re	455
Trottoirs, rue St. Martin.— l. P. 57.	449	Taxes.— Règlement Chap. 271, re cotisations et	456
" rues St. Frs.— Xavier et Hertel.— l. P. 57.	449	Transport de licence de Frs. Ed. Beau à P. E. Piché.	457
Trottoir.— Permis à Ed. M. Bourassa.— l. P. 57.	449	" " " " L. P. Beauchesne & Co, à B. Champagne.	457
Terrain, rue Notre-Dame, offert par Ed. M. Bourassa.— l. P. 57.	449	Trottoirs.— Avis de motion re niveau des	461
Tuyaux en grès.— Contrat à J. B. Foranger.— l. P. 57.	449	Taxes de J. D. Franette.— Réduction de — l. P. 61.	461
Travaux, prop <sup>te</sup> de M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Frs. Delisle.— l. P. 58.	449	Taxes de M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> On. Dailets.— Réduction de — l. P. 61.	461
Taxes de Alph <sup>e</sup> Bissonnette, réduites.— l. P. 58.	449	Trottoirs continués par L. O. Dallaire.— l. P. 61.	461
Terrain vendu par M <sup>me</sup> V. Beaudry.	450	Taxes remises à M <sup>lle</sup> Elmire Gravel.— l. P. 61.	461
" donné par les Frs. de la Providence.	450	Taxes de M <sup>me</sup> Willie Alarie réduites.— l. P. 61.	461
" cédé par Jos. Rondeau.	451	Trottoirs, rue Bellefeuille.— Construction de — l. P. 61.	461
Transport de licence d'Orm. Bégin à M. Dupont.	451	Taxes remises à M <sup>me</sup> Adélard Sélinas.— l. P. 62.	462
Trottoirs, rue St. George.— L'argueur des	451	Terrain acheté d'Adol. Pellerin, rue St. Denis.— l. P. 62.	462
Tuyaux en grès.— Contrat à J. B. Foranger.— l. P. 57.	453	Terrains, vente à Ans. Dubé.— l. P. 62.	462
Taxes remises à M <sup>me</sup> Denis Dubouché.— l. P. 60.	453	Trottoirs, rues Dupl.— Rochard et St. Thomas.— l. P. 62.	462
Taxes.— Exemption à J. O. D. Brassard.— l. P. 60.	453	Trottoir ordonné à Emile Lamy.— l. P. 62.	462
Taxes remises à M <sup>me</sup> Michel Trépanier.— l. P. 60.	453	Trottoirs, rue Bellefeuille.— l. P. 62.	462
Trépanier, M <sup>me</sup> Michel.— Remise de taxes à — l. P. 60.	453	Transport de prop <sup>te</sup> de Oct. Dubé à Phi. Descôteaux.	462
Travaux à la propriété de Désiré Lampron.— l. P. 60.	453	Terrain acheté de la Balcer, Slove & Co, rue Hertel.	463
Trottoirs.— Permis à Paul Janvier, J. A. Rochfort.— l. P. 60.	453	" " " Ed. M. Bourassa, rue Notre-Dame.	464
" " " " Dom. Beau, F. J. Michelin.— l. P. 60.	453	" " " Adol. Pellerin, rue St. Denis.	464
" " " " F. Racette, Ed. Rocheland, G. Fontaine.— l. P. 60.	453	" " " Alf. Bastien, rues des Frères et Rejean.	464
Taxes de Thos. Bolduc réduites.— l. P. 60.	453	Three Rivers Traction Co.— 1 <sup>re</sup> lecture du Règlement, re	465
Taxes.— Délai aux guerriers.— l. P. 60.	454	Trottoirs permanents.— Rapport de l'ingénieur, re — l. P. 63.	469
Transport de prop <sup>te</sup> de J. A. Jutras à M. Ouzens.	454	Trottoirs.— Nivellement des — l. P. 63.	469
" " " " M <sup>lle</sup> Adèle Desjardins à J. B. Dubé.	454	Taxes remises à M <sup>lle</sup> Philomène Sélinas.— l. P. 64.	470
" " " " Jos. Camirand à Alb. Bourassa.	454	" " " Veuve Louis Lacourse.— l. P. 64.	470
" " " " Martel & Dupresne à J. S. Moreau.	454	" " " Paul Godin.— l. P. 64.	470
" " " " J. W. Girard à Art. Trottier.	454	Transport de prop <sup>te</sup> de Noël Grenier à M <sup>me</sup> Immobiles.— l. P. 64.	470
Trottier, Art.— Transport de prop <sup>te</sup> de J. W. Girard à	454	Taxe sur foyer remise à Jchs. Gaulin.— l. P. 64.	470
Transport de prop <sup>te</sup> de Ph choram Vincent à Kap. Page.	454	Tramways, l <sup>re</sup> des Refus d'un c <sup>te</sup> d'Al. Hurest, re — l. P. 64.	470
" " " " L. Moise Gauthier à Jos. Art. Gauthier.	454	Trottoir de Johnny Boissert, abaissé.— l. P. 64.	470
" " " " M <sup>lle</sup> A. Rivière à Johnny Macroif.	454	Taxes remises au Club Paroissiale St. Phi.— l. P. 64.	470
" " " " Rancat Realty Co. à H. Repage.	454	Three Rivers Traction Co.— 2 <sup>e</sup> lecture du Règlement, re	472
" " " " Adam Sélinas à Alf. Dailets.	455	Terrain acheté des Filles de la Charité, rue Champflower.	473
" " " " M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> H. Faussonde à M <sup>lle</sup> B. Faussonde.	455	" " de Ludger Sigman, rue Riverville.	473
" " " " Geo. Delisle à M <sup>me</sup> J. A. Tessier.	455	" " " M <sup>me</sup> Jos. Alban, " "	473
Tessier, M <sup>me</sup> J. A.— Transport de prop <sup>te</sup> de Geo. Delisle à	455	" " " J. Hyrin, " "	474

Permis de trottoir à Ed. M. Bourassa. - l. P. 57. 449  
 Parc Coulston. - Drainage et Aqueduc, rues du - l. P. 57. 449  
 Police. - Mur de soutènement, Poste N. 2. - l. P. 57. 452  
 Projet, rues St. Marguerite et de Jeune. - l. P. 57. 452  
 Police. - Poste N. 2, St. Phérent, surveillant, pannes. - l. P. 57. 452  
 Permis de trottoirs à Jos. Borque et P. Racour. - l. P. 57. 453  
 " " réservoir à gazoline à J. M. Martini. - l. P. 57. 453  
 Carage, rue St. Antoine. - l. P. 57. 453  
 Police. - Travaux au Poste N. 1. - l. P. 60. 453  
 Carage, rue St. Paul. - l. P. 60. 453  
 Permis de trottoirs à Paul Janvier. - l. P. 60. 453  
 Pleau, Dominique. - Permis de trottoir. - l. P. 60. 453  
 Pleau, Edouard engagé aide, Marché. - l. P. 60. 453  
 Pouvoir d'eau offert par Dr. Murphy, refusé. - l. P. 60. 454  
 Casserelles en béton pour maisons. - l. P. 60. 454  
 Carge, Kapu. - Transport de prop. de P. Vincent à  
 Pleau, Frs. E. - Transport de licence à P. E. Piché. 454  
 Piché, P. E. - Transport de licence de Frs. E. Pleau à  
 Paiement de cpte. à Geo. T. Davie & Sons. 458  
 Plaintes re liste des voteurs, Règl. 257. - Audition, des 460  
 Coulaillers. - Avis de motion re 461  
 Quisard, rue St. Paul. - l. P. 61. 461  
 Patronage d'impressions à P. R. Dupont. - l. P. 61. 461  
 Police. - Electriciens pour le Poste N. 2. - l. P. 62. 462  
 Patronage des assurances. - l. P. 62. 462  
 Pellerin, Adol., rue St. Denis. - Achat de terrain de - l. P. 62. 462  
 Police. - Appareils pour les deux Postes de - l. P. 62. 462  
 Permis de vitraux à R. Robichaud, au Marché. - l. P. 62. 462  
 Pellerin, Adol. - Achat de terrain, rue St. Denis, de 464  
 Police. - Edg. Desrochers, Jos. Baron, Jos. Légaré, Jos. Daigle, }  
 Geo. Dubuc, Dr. St. Phérent & Oct. Bernard nommés constables } 465  
 Plaintes re liste des voteurs, Règlement 257. 468  
 Carage, rue Champflour et St. Marie. - l. P. 63. 469  
 Parent, Phi. - Drainage à prop. rue St. Olivier. - l. P. 63. 469  
 Permis de montées de trottoirs à Firard Hodin. - l. P. 63. 469  
 Police. - Contrat à Phi. Dion, pour jardins. - l. P. 63. 469  
 " " " L. Guillemette pour, pantalons. - l. P. 63. 470  
 Permis de vitraux à Adams Bro., au Marché. - l. P. 64. 470  
 Carage, rue Champflour et St. Marie par L. Michaud. - l. P. 64. 470  
 Police. - Avis de motion re 476  
 Police. - W. J. Asselin autorisé à recevoir Poste N. 2. - l. P. 65. 476

Patterson James. - Drainage, pour - l. P. 65. 476  
 Police. - Allocation pour chaussures de feu. - l. P. 65. 476  
 Paiement de cpte. de \$58.74 à F. J. Hamelin. - l. P. 65. 476  
 Carage, rue St. Maurice et Chamflour. - l. P. 65. 476  
 Poliquin, J. B. - Salaire de - l. P. 65. 476  
 Police. - Trapeaux pour Postes de - l. P. 66. 476  
 " - Vente de bâtisse temporaire, Poste N. 2. - l. P. 66. 476  
 Police en garantie de Geo. Michaud. - l. P. 66. 476  
 Paiement de \$11,000 en sp. à Geo. Michaud. - l. P. 66. 476  
 Pellerin, Ad. - Droit de passage. - l. P. 66. 476  
 Passage d'Ad. Pellerin. - Droit de - l. P. 66. 476  
 Permis de vitraux à R. Robichaud. - l. P. 66. 476  
 Publicité. - Jc. de la Chambre de Commerce, re - l. P. 66. 477  
 Coulaillers, Jc. - Règlement 274, re 477  
 Caquin, J. Phi. - Transport de prop. à Théodore Pothier. 477  
 Pothier, Théodore - Transport de prop. de J. Phi. Caquin à 477  
 Paiement à J. O. Bruninger, extras re Chem. des Forges. 480

B.

Beaulac, Echev. - Ovis de notation, fermeture de bonne heure.	447	Balleu, Armand - Refus de remise de taxes à	64	440
Beaubien, O. et Girard & Godin - Pr. d'ot. re terrain.	448	Boisvert, Johnny - Abaissement du trottoir, de	64	440
Bolduc, Moise - Permis de trottoir à	448	Bourgeois et Normand Drs. - Paiement de ctes. aux	64	440
Bourassa, Francois - Permis de trottoir à	448	Bellefeuille, Jos. - Paiement de ctes. de medecins pour	64	440
Beaudry, E. M. - Paiement de terrain, rue St. J. de	448	Beland, Ed. - Transport de fic. à Art. Beland.	64	444
Bureau & Thangar pour traverse.	448	Beland, Art. - Transport de fic. d'Ed. Beland à	64	444
Billets de Traverse - Installation pour vente des	448	Beaudoin, Taschereau - Defense à une action des	65	446
Bateau-passeur "Le Progres" - Ameublement pour	449	Bell Telephone Co., re. fil. d'ancrage.	65	446
Bourassa, Ed. M. - Permis de trottoir à	449	Bancs pour corridor de l'Hotel de Ville.	65	446
" " " - Offre de terrain, rue Notre-Dame, pour	449	Banque de Quebec - Remboursement de taxes à	66	444
Belisle, J. M. & Frs. - Navant, à la prop. de	449	Bateau-passeur - Tarif, du	66	444
Bissonnette, Alphonse - Reduction de taxes à	449	Billet de \$2,000 en fav. de J. H. Perreault.		481
Beaudry, J. M. - Achat de terrain de	450	" " \$1,000 " " Alb. Girouf.		481
Bégin, Arm. - Transport de licence à M. Dupont.	451	" " \$1,300 " " F. P. Loranger.		481
Billet de \$200 en fav. de V. Rattier.	451	" " \$1,400 " " Y. Leblanc.		481
" " \$400 " " D. Lamotte.	451	" " \$600 " " J. Y. Trudel.		481
Blais, Ambroise - Ovis de poursuite d'	452	" " \$1,000 " " Ev. Baril.		481
Billards - Refus re fermeture des	453			
Borque, Jos. - Permis de trottoir à	453			
Bourgeois, J. H. - Defense à une action de	453			
Balleu, Dolphis - Correction au Role d'Ev. re	453			
Brassard, J. A. D. - Exemption de taxes à	453			
Bolduc, Thos. - Reduction de taxes à	453			
Bourassa, Alb. - Transport de prop. de Jos. Camirand à	454			
Béliveau, Art. - " " " J. L. Williams.	455			
Beauchemin, L. P. M. - Transport de licence à B. Champagne.	454			
Billets de \$12,500 en fav. de la B. M. d'Archevalaga.	454			
" " \$50,000 " " " " " "	458			
Boisvert, Oscar - Refus de remise de taxes à	462			
Babin, Alfred - Offre de services de	462			
Balcer, Glor. M. G. - Achat de terrain, rue Certel.	463			
Bourassa, Ed. M. - " " " " Notre-Dame.	464			
Bastien, Alfred - " " " " rues des Forges et de Jeune.	464			
Billet de \$500 en fav. de Benj. Bourgeois.	464			
" " \$1,400 " " A. Bergeron.	464			
" " \$1,600 " " Jos. W. Girouf.	464			
" " \$1,000 " " Succ. de L. Henry & Eschambeault.	464			
" " \$900 " " Ls. St. Pierre.	464			
Bernard, Hector nommé constable.	465			
Blanchette, A. - Refus d'espace au Marché, à	440			
Blais, Ambroise - Dommages payés à	440			



Exemption de taxes de 1877. — Rapport de l'Avocat <i>re</i> . — b. P. 46.	426	Eau, rues du Parc Houliston. — b. P. 57.	749
Eau. — Analyse par M. Bernier. — b. P. 46.	426	Emprunt de \$100,000.	750
Eclairage, Chemin Ste Marguerite. — b. P. 46.	426	Elargissement de la rue Ste Julie.	750
Evaluation. — Plainte de D <sup>ns</sup> J <sup>rs</sup> Chap. Raje, <i>re</i> . — b. P. 46.	426	Exemption de taxes à J. M. D. Brassard. — b. P. 60.	753
Eau, rues du Parc Houliston. — b. P. 47.	427	Eau pour boutique de J. W. Marinneau. — b. P. 60.	753
Estrade. — Demande de soumissions pour. — b. P. 47.	427	Ecurie de la Voirie agrandie.	758
Eglise Ste Cecile. — Salle de l'Hotel-de-Ville, pour. — b. P. 47.	427	Examen, plaintes, liste de votation, Regt. Chap. 259.	760
Ecole St Louis de Gonzague. — Travaux <i>re</i> . — b. P. 48.	428	Eclairage, rues du Coteau, Chapleau, &c. — b. P. 61.	761
Electriques, Fils. — Déplacement, rue de Trip. — b. P. 48.	428	Eau à la manufacture d'Ans. Dubé. — b. P. 62.	762
Ecrivain, accordé pour Rôle d'Evaluation. — b. P. 48.	428	Electroliers pour le Poste de Police. — b. P. 62.	762
Estrade. — Contrat à G. Isabelle Frères, pour. — b. P. 48.	428	Eclairage, rue Bureau, près de l'église St Philippe. — b. P. 64.	770
" — Lettre de G. Isabelle Frères, <i>re</i> .	429	Emission de \$100,000 de debentures. — Règlement <i>re</i> .	773
" — Demande de soumissions pour	429	Eau. — Lettre de Mrs. Kailé, <i>re</i> répartition d'. — b. P. 66.	776
Ecrivain, au Rôle. — Elphège Girouf nommé	432	" — " — D <sup>ns</sup> Alf. Kaulé, <i>re</i> taxe d'. — b. P. 66.	776
Eclairage, et tramways. — Avis de motion <i>re</i>	433	Estras payés à G. W. Krinninger, <i>re</i> Chem. des Forges.	780
Elargissement de trottoirs, Ave. Laviolette. — b. P. 49.	433		
Embelleissement. — Suggestions, Ch <sup>rs</sup> de Commerce, <i>re</i> . — b. P. 49.	434		
Eclairage, coin Denoue, et Mercier. — b. P. 49.	434		
Elargissement projeté, rue Notre-Dame. — b. P. 49.	434		
Estrade. — Contrat à Isabelle & Frères, pour. — b. P. 49.	434		
Eclairage, Parc St Philippe. — b. P. 49.	434		
Epave du "Glacial" à J. F. Bellefeuille.	436		
Eau et Drainage, Eglise, Notre-Dame. — b. P. 52.	438		
Eglise Notre-Dame. — Eau et Drainage. — b. P. 52.	438		
Extensions des trottoirs ajoutées au coût. — b. P. 52.	439		
Eclairage, Ave. Laviolette, intersection du b. P. R. — b. P. 52.	439		
Emondage des arbres au Parc Champlain. — b. P. 53.	439		
Eclairage, Ave. Laviolette, intersection du b. P. R. — b. P. 53.	439		
Elargissement, rue Haut-Boc.	440		
" " Laviolette.	440		
Eau demandée par Sanctis Realty Co. — b. P. 54.	442		
Eclairage. — Déplacement de lampes, rue Laviolette Hal. — b. P. 54.	443		
Eglise Ste Cecile, trottoir par On. Pronovost. — b. P. 54.	443		
Eau. — Pose de service pour Ans. Dubé. — b. P. 55.	443		
Employés. — Assurance de garantie pour. — b. P. 55.	443		
Exposition. — Polices à l'. — b. P. 55.	444		
" — Ponts et bateaux gratuits pour. — b. P. 55.	444		
Enlèvement de ferrons. — b. P. 55.	444		
Entrées en béton à la Station de Police No. 2.	447		
Ecole Notre-Dame. — Trottoirs. — b. P. 56.	448		
Eglise Méthodiste. — Offre de terrain refusé. — b. P. 57.	449		

Rapport de l'Avocat re sec. 63 de la charte - l. P. 44.	419	Ricard, Raphaël - Permis de trottoir à - l. P. 48.	428
Refus de réclamation de Joseph Belly. - l. P. 44.	420	Remise de taxes à David Sauvageau - l. P. 48.	428
Réclamation de Joseph Belly, refusée. - l. P. 44.	420	Requête de J. Vallière Val. contre Ingénieur - l. P. 48.	428
Refus à Jos. Orel, re épage du vapi. Glacial. - l. P. 44.	420	Rapport de B. F. Smith & Co. re Alouette - l. P. 48.	428
Requête de J. Les. Collins, re trottoir. - l. P. 45.	420	Refus à Ed. M. Bourassa, de loyer au marché - l. P. 48.	428
Réclamation payée à Cit. Lenoir. - l. P. 45.	420	Rôle d'Évaluation - Écrivain accordé par - l. P. 48.	428
Rapport des Jas Bennett re Chap. 239. - l. P. 45.	420	Rues Lavolette et St. George - Trottoirs permanents - l. P. 48.	428
" de l'Avocat re double tap, pommier et pommier. - l. P. 45.	420	Règlement Chap. 563. - re ménageries.	429
Rue Hertel - Offre refusée par Eug. Balcer, re - l. P. 45.	420	" " 564. - re véhicules moteurs.	429
" St. Pierre - Élargissement de la - l. P. 45.	420	" " 565. - re marchands forains, re.	429
" Bolvin - Rapport de l'Ingénieur, re - l. P. 45.	420	Rue St. Geneviève - Achat de terrain de M. Simonin Frigou.	430
Rapport de l'Ingénieur, re rue Bolvin. - l. P. 45.	420	Ricard, M. - Transport de propriété de la fontaine de la Côte et	430
Rue St. Geneviève - Macadamisage, - l. P. 45.	420	Rue Lavolette - Achat de terrain de W. E. Clément.	431
Requête de J. P. Tibault Val., règlement des plombiers. - l. P. 45.	420	Rôle d'Évaluation - Éphage Kiroc promis écrivain.	432
Refus de permis de trottoir à On. Pronovost. - l. P. 45.	420	Requête de R. Ricard re Trottoirs.	432
Restaurant, terrain de jeu, vendu à l'enchère. - l. P. 45.	420	Ricard, R. Val. - Requête re trottoirs.	432
Refus d'emploi à Mrs. Leducarne. - l. P. 45.	420	Rues St. Roch, St. George, re. - Trottoirs.	432
Rapport N° 12 du Comité des Finances.	421	Remboursement de taxes à Rep. E. Leduc. - l. P. 49.	433
Règlement Chap. 561. - re aubergistes, re.	421	Refus à L. J. Jourdain de réduction de taxes. - l. P. 49.	433
" " 562. - re chemins et grèves.	421	Remboursement de taxes à Aldem Bellier. - l. P. 49.	433
Rapports (2) du Contrôleur.	422	Refus de terrain à Cit. Michelin. - l. P. 49.	433
Rue Hart. - Élargissement de la	423	Rue Lavolette - Rap. des Ing. re - l. P. 49.	433
Rue St. Vivier. - Pavage,	424	Rapport de l'Ingénieur, re Rue Lavolette. - l. P. 49.	433
Rapport de l'Avocat re exemptions de taxes de la loi. - l. P. 46.	426	Réparation des trottoirs de la Corporation. - l. P. 49.	433
Refus de réclamation de Es. Courteau & al. - l. P. 46.	426	Rue St. Marie, angle disparu, chez Garneau. - l. P. 49.	434
Réclamation de Louis Courteau & al., refusée. - l. P. 46.	426	Rues Denoue et Mercier. - Éclairage et b. fontains, coin. - l. P. 49.	434
Réclamation de Geo. Michaud pour ouvrages etc. - l. P. 46.	426	Rue Notre-Dame. - Projet d'Élargissement. - l. P. 49.	434
Rapport de l'Avocat re taxes marchands forains. - l. P. 47.	427	Rapport de Soc. Rocmac Roads Ltd. re pavage. - l. P. 49.	434
Rues du Parc Houlston. - Alouette, - l. P. 47.	427	Rocmac Roads Ltd. - Rapport re pavage. - l. P. 49.	434
Refus de prolonger la rue St. Thomas. - l. P. 47.	427	Rues pavées en Rocmac. - Rapport re - l. P. 49.	434
Rue St. Thomas. - Refus de prolonger la - l. P. 47.	427	Rue Gilmore. - Macadamisage, - l. P. 49.	434
Refus à Geo. Michaud re camion à vapeur. - l. P. 47.	427	" De Bois. - Nivellement, - l. P. 49.	434
Réparation à la Pompe N° 1. - l. P. 47.	427	Rues Plateau des Pins, nivellement des - l. P. 49.	434
Rues, Parc Lavolette. - Nivellement de - l. P. 47.	427	" Terrains de Sanetot Realty Co. Nivellement de - l. P. 49.	434
Refus de commutation à St. Maurice Lambert. - l. P. 48.	428	Réparation de trottoirs par D. Fontaine. - l. P. 49.	434
Rapport de l'Avocat re paiements à Geo. Michaud. - l. P. 48.	428	Refus de remboursement à J. O. Boucher. - l. P. 49.	434
Rue Bonaventure. - Offre de l'É. Paterson, re terrain. - l. P. 48.	428	" re permis de trottoir à J. O. Frigou. - l. P. 49.	434
Rue De Bois. - Déplacement des fils électriques, - l. P. 48.	428	Rue St. Philippe. - Pose de chaînes, - l. P. 49.	434
Rapport de l'Ingénieur, macadam. Schem. des Forges. - l. P. 48.	428	Rapport de l'Ing. re Boulevard Vercotte. - l. P. 50.	435
Rousseau, Walter Hall. Permis de trottoir à - l. P. 48.	428	Rue Richard. - Pose de puisard, - l. P. 50.	435
Robert J. V. - Permis de trottoir à - l. P. 48.	428	Requête des journaliers, re salaires - l. P. 50.	435

Requête de J. A. Lambert & al, re rue St Denis. — b. P. 50.	735	Refus de prêt au Capt. Eug. Brunelle. — b. P. 55.	744
Rue St Denis. — Demande d'élargissement. — b. P. 50.	735	Rapport N° 114 du Comité des Finances.	744
Rapport re vapeur François L. — b. P. 50.	735	Rapport du Trésorier, pour le mois au 30 juin 1914.	744
Ruel, J. — Permis de trottoir à — b. P. 50.	735	Rapports (5) du Contrôleur, re appropriations, dépenses, etc. 744-745	745
Rapport du chef re charretiers à la gare. — b. P. 50.	735	Résignation de Henri Bellefeuille.	745
Rue St Paul. — Contrat à Jchs. Page, macadam. — b. P. 51.	735	Rue St Paul. — Marché avec Jchs. Page, pour macadamisage.	746
Rapport N° 13 du Comité des Finances.	735	Réduction de taxes à Victor Dupont. — b. P. 56.	748
Règlement Chap. 266. — re charretiers.	736	Rues St. Angèle et St. Ursule. — Drainage. — b. P. 56.	748
Résiliation de Jos. Orel.	736	Rivard, Louis. — Permis de trottoir à — b. P. 56.	748
Rue St. George. — Avis de motion re trottoirs,	738	Rue St. Julie. — Terrain acheté de E. N. Beaudry. — b. P. 56.	748
Refus de la réclamation de E. N. Beaudry. — b. P. 57.	739	Rapport de l'ingénieur, re passage par S. Michaud. — b. P. 56.	748
" " fermer la rue Plaisante. — b. P. 52.	739	Rondeau, Jos. — Cession de terrain par — b. P. 57.	748
Rue Plaisante. — Refus de fermer la — b. P. 52.	739	Rapport re dépenses de la Traversée. — b. P. 57.	749
Rapport re projet d'élargissement des Ave. Lavolette. — b. P. 52.	739	" du Contrôleur, re dépenses de la Traversée. — b. P. 57.	749
Rue Lavolette. — Proj. re projet d'élargissement. — b. P. 52.	739	Refus d'offre de terrain d'Adol. Pellerin. — b. P. 57.	749
" Haut-Roc. — Refus d'élargissement. — b. P. 52.	739	Remise de taxes à Mme V. Phi. Kodin. — b. P. 57.	749
Refus d'élargir la rue Haut-Roc. — b. P. 52.	739	Réduction de taxes à Augustin Ollivier. — b. P. 57.	749
Rues Boulev. St. Louis, Lavolette, Amherst sous contrôle. — b. P. 52.	739	Rue Ste Geneviève. — Prolongement de la — b. P. 57.	749
Rue St. Maurice. — Lettre de Jos. M. Dalton. — b. P. 52.	739	" Lavolette. — Pavage, — b. P. 57.	749
Rapport du Médecin, re habitations dans le nouveau. — b. P. 52.	739	Refus d'offre de terrain de l'Eglise Méthodiste. — b. P. 57.	749
" de l'Inspecteur Sanitaire. — b. P. 52.	739	Rue St. Martin. — Trottoirs, — b. P. 57.	749
Rue Lavolette, intersection b. P. R. — Eclairage. — b. P. 52.	739	Rues St. Frs. Xavier et Hertel. — Trottoirs, — b. P. 57.	749
Requête de Jos. Mansseau & al, pour passage, etc. — b. P. 53.	739	Refus à Jos. Fortier, re pose de pelouse. — b. P. 57.	749
Rues quartier St. Maurice, Boulev. St. Louis — Aménagement, etc. — b. P. 53.	739	Rues du Parc Couliston. — Drainage, — b. P. 57.	749
Refus de réclamation de F. X. T. Berlinguet. — b. P. 53.	739	" " " " — Aqueduc, — b. P. 57.	749
Rue Lavolette, intersection b. P. R. — Eclairage. — b. P. 53.	739	Reclamations, Fabrique St. Philippe, ent. trottoirs. — b. P. 58.	749
Refus à F. P. Trudel, de déplacer lumière. — b. P. 53.	739	Réduction de taxes à Alphonse Bissonnette. — b. P. 58.	749
Requête du Rev. Père Ladislas Dal, re théâtre. — b. P. 53.	739	Rue Denoue. — Drainage, — b. P. 58.	749
Responsabilité offerte par J. O. Pelletier & Co. — Assurances. — b. P. 53.	740	Rapport du Contrôleur, re appropriations de, au 31/8/14.	749
Rue Ste Geneviève. — Pavage, — b. P. 53.	740	" " " re débentures.	750
Rue Haut-Roc. — Elargissement,	740	Rue St. Julie. — Elargissement de la	750
" Lavolette. — "	740	Rondeau, Jos. — Terrain cédé par	751
" St. Paul. — Contrat à Jchs. Page, macadamisage,	741	Rue St. George. — Largeur des trottoirs,	751
Rues demandées par Lanctôt Realty Co. — b. P. 54.	742	Règlement Chap. 259. — Votation sur (Date)	752
Rue Royale. — Drainage. — b. P. 54.	742	Rues St. Marguerite et St. Jean. — Projet re — b. P. 59.	752
Rapport de F. X. Hamelin, re ingén. — Mécaniciens. — b. P. 54.	743	Rocmac. — Offre de S. Michaud pour Champflour, etc. — b. P. 59.	752
Refus de remise à Mme V. Léophas Deveau. — b. P. 55.	743	Reclamation de dommages par J. O. Lambert. — b. P. 59.	752
Remise de \$110.00/100 à Mme V. Achille Lévêque. — b. P. 55.	743	Restaurants. — Refus d'amender règlement re — b. P. 59.	753
Refus des services de Jos. Moreault, re billets de trav. — b. P. 55.	743	Refus d'amender règlement re restaurants. — b. P. 59.	753
" d'octroi à la b. O. R. — b. P. 55.	743	" de réduction, Pont, à J. Lefebvre & al. — b. P. 59.	753
Rues St. Marg. et St. Roch. — Trottoirs, 2. côtés des — b. P. 55.	743	Rue St. Antoine. — Pavage, — b. P. 59.	753

Continué à la page 784.



V.

Vapeur "Glacial" - Refus à Jos. Orel, pe. épave du	420
Verrette, F. O. - Transport de prop. à M <sup>me</sup> Ferron.	422
Vente de terrain à Phi. Parent.	423
" " sables sur le Château. - l. O. 46.	426
Verreault, Jos. - Permis de trottoir à - l. O. 46.	426
Vapeur "Châteauguay" - Lettre pe - l. O. 46.	426
Vallière, J. K. B. - Requête contre l'ingénieur - l. O. 48.	428
Véhicules moteurs. - Règlement pe -	429
Vente de terrain à la Commission Scolaire.	431
Vigneau & Poirier. - Paiement de comptes de	432
Vadebonceur, Jos. - Permis de trottoir à - l. O. 49.	434
Vapeur "François 1 <sup>er</sup> ". - Rapport pe - l. O. 50.	435
Vapeur "Glacial". - Abandon à J. F. Bellefeuille, de l'épave du	436
Vacheries. - Inspection, des - l. O. 53.	439
Viandes. - Confiscation de - l. O. 53.	439
Vente de terrain à Anselme Dubé.	441
" " " " Art. Martin.	445
Voitures. - Avis de motion, pe conducteurs de	448
Voirie. - Lettre pe chemin des Forges. - l. O. 57.	449
Votation sur Règlement Chap. 259. - Date de la	452
Vote du contrôleur. - Ameublement pour - l. O. 59.	453
Vente d'un cheval du feu. - l. O. 60.	453
Vincent, Philorum. - Transport de profits à l'hop. Régé.	457
Vapeur "Le Progrès". - Graffier représentant la compta, pe	456
Voirie. - Ecurie agrandie.	458
Votation sur Règlement Chap. 259. - Examen plaintes contre liste.	460
Vente de terrain à Ans. Dubé. - l. O. 61.	462
Vachon, Jules. - Réinstallation du constab. - l. O. 62.	462
Votation sur Règlement Chap. 259. - Rapport de la	471
Vente de bâtisse temporaire, Poste de Police 1811. - l. O. 66.	476

N.

Nomination de Jacques Renéchaud, comptable.	423
" " Mazais Parent, crieur public.	423
Nivellement de rues, Parc Laviollette. — So. P. 47.	424
" " rues De Foix.	434
" " de rues, Plateau des Pins et terrains sancto de la 119.	434
Nomination du Maire-suppléant.	434
Nourriture, équipage, bateau-passeur. — So. P. 52.	438
Robert, Henri. — Contrat pour boyaux, à So. P. 53.	439
Nom du bateau-passeur en construction: "Le Progrès" — So. P. 55.	444
Nomination de Jos. Bellekaille, Inspecteur-sanitaire.	445
Niveau des trottoirs. — Avis de motion re	461
Nivellement des trottoirs. — So. P. 63.	469
Normand. — Ciment de Cte. aux Drs. Bourgeois et. — So. P. 64.	470
Nichols, W. — Licence de salle de tir, à — So. P. 65.	476

Transport de prop. à Commission Scolaire.	722	Trottoirs. - Avis de motion re	738
" " " " A. Frenette.	722	Trottoirs, rue St. George. - Avis de motion re	738
" " " de B. A. Verrette à M <sup>re</sup> Ferron.	722	" Permis à Eucherie Masse hab. - l. P. 52.	738
Terrain vendu à Phi. Parent.	723	" - Construction pour la Pelletier. - l. P. 52.	738
" acheté de l'Église St. André.	723	Tapes de Girard & Rodin, rectifiées. - l. P. 52.	739
Trottoirs. - Avis de motion re chaîne de	725	Turaup en grès. - Contrat à J. B. Loranger. - l. P. 52.	739
Trottoir. - Permis à Jos. Verreault. - l. P. 46.	726	Trottoirs. - Extensions ajoutées au coût des. - l. P. 52.	739
Trottoir d'Alexandre Barineau, rue Cartier. - l. P. 46.	726	Touquette, Jules. - Dommages payés à. - l. P. 53.	739
Tapes des travailleurs étrangers. - Collection. - l. P. 46.	726	Trudel, F. J. - Refus de déplacer lumière. - l. P. 53.	739
Taschereau Beaudin, Cap. - Lettre re bap. phéaunguay. - l. P. 46.	726	Théâtre. - Requête du Rev. P. Ladislav J. d., re - l. P. 53.	739
Trottoir. - Permis à M <sup>re</sup> Phi. Duval. - l. P. 46.	726	Tiers-Ordre. - Plateau accordé au. - l. P. 53	740
Tape de marchands grains. - Rapport de l'Avocat re - l. P. 47.	727	Trottoir. - Paiement de la chaîne à H. Pelletier. - l. P. 53.	740
Trottoirs. - Permis à Jos. Lambert hab. - l. P. 47.	727	Terrain de jeux. - Charge de l'État par parties. - l. P. 53.	740
Tapes. - Demande de St. Maurice Lambert hab. re - l. P. 47.	727	Transport de prop. de M <sup>re</sup> F. J. Fajoié à Frs. Fajoié.	740
Trottoirs. - Poursuite re trottoirs. - l. P. 47.	727	Terrain acheté de l'Hon. Jacques Bureau, rue Haut. Riv.	740
Traverse. - Permis à Canadien Picquet Beambos, re - l. P. 47.	727	" " " l'Hon. H. Montplaisir, " Faviollette.	740
Travaux, re Ecole St. Francis de Longueue. - l. P. 48.	728	" vendu à Anselme Dubé.	741
Tapes remises à David Sauvageau. - l. P. 48.	728	Trottoir, en Lav. St. Pierre, par M. Beaudry. - l. P. 54.	743
Trottoirs pour la Fabrique St. Lucie. - l. P. 48.	728	" Église St. Lucie, par M. Pronost. - l. P. 54.	743
Tourville, T. - Licence de boucher, à. - l. P. 48.	728	Théâtre. - Lettre de Geop. Guilbault, re - l. P. 55.	743
Trottoirs permanents, rues Lavolette et St. George. - l. P. 48.	728	Trottoir de R. et W. Ferron, construction du. - l. P. 55.	743
Tape sur ménageries. - Règlement re	729	Travaux au terrain des jeux. - l. P. 55.	743
Terrain acheté de Dumoulin & Frigon, pour rue St. Geneviève.	730	Terrain des jeux. - Travaux au. - l. P. 55.	743
Transport de prop. de M. Fortin, à E. Côté et M. Ricard.	730	Trottoir. - Permis à Johnny Heill. re. - l. P. 55.	743
Terrain vendu à la Commission Scolaire	731	Terrain. - Demande de J. Boivin, pour trottoir. - l. P. 55.	743
Terrain acheté de W. E. Clément, pour Avenue Faviollette.	731	Taup spécial des Ponts à J. O. Beaumier. - l. P. 55.	743
" " " O. Marchand.	731	Trottoirs, à côté des rues St. Margte et St. Roch. - l. P. 55.	743
Trottoirs. - Contrat, à L. P. Dallaire, pour	731	Trésorier. - Rapport pour bois, au 30 Juin 1914.	744
Trottoirs. - Rues St. Roch, St. George, etc.	732	Transport de propriété de Frs. Marie à Feld Sacerte.	745
Tramways et Eclairage. - Avis de motion re	733	Terrain vendu à Ont. Martin.	745
Tape remboursée à Kap. E. Rodin. - l. P. 49.	733	Théâtres. - Avis de motion re	747
" " " Aldem Belloc. - l. P. 49.	733	Tapes de Victor Dupont réduites. - l. P. 56.	748
Terrain refusé à Ont. Kichelin. - l. P. 49.	733	Terrain donné par les Hôp. des Sts de la Providence. - l. P. 56.	748
Trottoirs, Ave. Faviollette. - Élargissement de. - l. P. 49.	733	Trottoirs, Ecole Notre-Dame. - l. P. 56.	748
Trottoir déplacé, au Parc Champlain. - l. P. 49.	733	Terrain acheté de E. W. Beaudry, par St. Julie. - l. P. 56.	748
Trottoirs de la Corporation. - Réparation des. - l. P. 49.	733	Terrain, cédé par Jos. Rondeau. - l. P. 57.	748
Traverse de charbon pour Sts de l'Assomption. - l. P. 49.	734	Trottoirs. - Permis à St. Maurice Lambert hab. - l. P. 56.	748
Trottoirs. - Surveillance de la confection des. - l. P. 49.	734	" " " Ad. Larceau. - l. P. 57.	748
Trottoirs de la C <sup>te</sup> , réparation par M. Lafontaine. - l. P. 49.	734	Traverse. - Hangar et bureau pour. - l. P. 57.	748
Tapissage, bâtière de l'Aqueduc. - l. P. 49.	734	" - Vente des billets de. - l. P. 57.	748
Trottoirs. - Construction par la C <sup>te</sup> . - l. P. 50.	735	" - Rapport re dépenses de la. - l. P. 57.	749

Continué à la page 786.



Parage, rue St Olivier.  
 Pierre offerte par Victor Page. — l. P. 46.  
 Page, Victor — Pierre offerte par — l. P. 46.  
 Permis de trottoir à Jas. Verreault. — l. P. 46.  
 Plainte de M<sup>rs</sup> Massé, rajoié, re évaluation. — l. P. 46.  
 Panneton, Hubert. — Demande re salaire. — l. P. 46.  
 Permis de trottoir à M<sup>rs</sup> Phi. Durval. — l. P. 46.  
 Protet de Chs. Bourgeois, re règlements, éclairage. — l. P. 47.  
 Parc Houlston. — Aqueduc, paves du — l. P. 47.  
 Permis de trottoirs à J. Lambert, M. Garceau, M. Boudreau, M. Maroquin. — l. P. 47.  
 Protet de la St Maurice Lumber Co. — l. P. 47.  
 " " Union Bag & Paper Co. — l. P. 47.  
 Ponts. — Lettre de la Chambre de Commerce, re — l. P. 47.  
 Poursuites re trottoirs — l. P. 47.  
 Pompe N<sup>o</sup> 1. — Réparation à la — l. P. 47.  
 Permis re traverse, à Canadien Siegmant Beam Co. — l. P. 47.  
 Parc Lavolette. — Nivellement de paves, — l. P. 47.  
 Paterson, J<sup>rs</sup> — Offre re terrain, rue Bonaventure. — l. P. 48.  
 Permis de trottoirs à Walter Rousseau & Co. — l. P. 48.  
 Paille, Lédon — Permis de trottoir à — l. P. 48.  
 Ponts St Maurice. — Saup spécial, à E. Pranger, et M. Arcand. — l. P. 48.  
 Permis re scierie, à O. Krenier, prolongé — l. P. 48.  
 Paiement de Vigneau & Poirier.  
 Parc Champlain. — Trottoir déplacé, au — l. P. 49.  
 Parage en Roemac. — Rapport re — l. P. 49.  
 Permis de trottoirs à Nap. Bellerive & Co. — l. P. 49.  
 Verreault, Jas. — Permis de trottoir à — l. P. 49.  
 Quisard à J. Hôpital Cinque. — l. P. 49.  
 Parc St-Philippe. — Pose de lumières, au — l. P. 49.  
 Quisard. — Pose, rue Richard. — l. P. 50.  
 Parc Sanclôt et Lavolette. — Drainage, — l. P. 50.  
 Permis de trottoirs à S. O. Bistodan & Co. — l. P. 50.  
 Pepin, Tel. et J<sup>rs</sup>. — Permis de trottoirs à — l. P. 50.  
 Peinturage, pâtisse, Marchés au. — Foin. — l. P. 50.  
 Page, J<sup>rs</sup>. — Contrat, macadam, rue St Paul. — l. P. 51.  
 Permis de trottoirs à Eucher Masse & Co. — l. P. 52.  
 Pelletier, Louis — Construction de trottoirs pour — l. P. 52.  
 Paiement de compte à Donat Lafontaine. — l. P. 52.  
 Ponts. — Gratuite pour scories à Municipalité du Cap. — l. P. 52.  
 Permis de trottoirs à J. Laperrière et F. Hélinas. — l. P. 52.  
 Pompe N<sup>o</sup> 1. — Modèle pour pièces de — l. P. 52.

424 Protet du Séminaire St Joseph, re trottoir. — l. P. 53. 439  
 426 Parc Champlain. — Emondage des arbres, au — l. P. 53. 439  
 426 Pepin, F. O. — Leo. Michaud, responsable de dommages à — l. P. 53. 439  
 426 Pothier, H. Hal. — Paiement de la moitié de chaîne à — l. P. 53. 440  
 426 Paiement de 1/2 de chaîne de trottoir à H. Pothier Hal. — l. P. 53. 440  
 426 Permis de trottoirs à S. Laperrière Hal. — l. P. 53. 440  
 426 Pothier, Moïse — Permis de trottoirs à — l. P. 53. 440  
 424 Pelletier, J. O. & F<sup>rs</sup>. — Offre d'assurance de responsabilité par — l. P. 53. 440  
 424 Paiement de 1/2 de chaîne de trottoir à Chs. Kerdin. — l. P. 53. 440  
 424 Parage, rue Ste Geneviève. — l. P. 53. 440  
 424 Page, J<sup>rs</sup>. — Contrat, macadamisage, rue St Paul, à — l. P. 53. 441  
 427 Plainte de Johnny Boivin re obstruction de paves. — l. P. 54. 442  
 424 Permis d'enseigne à Leo. Michaud. — l. P. 54. 443  
 424 Chronovost, On. — Trottoir, Eglise St-Jacques, par — l. P. 54. 443  
 424 Pose d'eau et de borne fontaine pour Ans. Dubé. — l. P. 55. 443  
 424 Permis de trottoir à Johnny Hill. — l. P. 55. 443  
 424 Paratonnerres offerts par St. Scheller — l. P. 55. 443  
 428 Permis de trottoirs à Omer Morin & Co. — l. P. 55. 443  
 428 Ponts St Maurice. — Saup spécial à J. A. Beaumier & F<sup>rs</sup>. — l. P. 55. 443  
 428 Police, à l'Exposition. — l. P. 55. 444  
 428 Ponts gratuits pour l'Exposition. — l. P. 55. 444  
 428 Perrons. — Enlèvement de — l. P. 55. 444  
 432 Page, J<sup>rs</sup>. — Acte de marché pour macadamisage, rue St Paul. 446  
 433 Police. — Entrées en béton, à la Station N<sup>o</sup> 2. 447  
 434 " — Mur de soutènement à la Station N<sup>o</sup> 2. 448  
 434 Protet de O. Beaubien et Girard & Co. re terrain. — l. P. 56. 448  
 434 Plainte de S. Dupont & Co. re gare du l. P. 56. — l. P. 56. 448  
 434 Ponts gratuits au Parc St-Emile Lenoir. — l. P. 56. 448  
 434 Projean, Jules W. — Délai pour paves, à — l. P. 56. 448  
 435 Permis de trottoirs à St Maurice Lumber Co. Hal. — l. P. 56. 448  
 435 Parent, Donat — Permis de trottoir à — l. P. 56. 448  
 435 Pothier, Hercule — Permis de trottoir à — l. P. 56. 448  
 435 Providence. — Non de terrain par les Rés<sup>ts</sup> J<sup>rs</sup> de la — l. P. 56. 448  
 435 Parage par S. Michaud. — Capt de l'ing<sup>rs</sup> re — l. P. 56. 448  
 435 Permis de trottoirs à Ad. Garceau & Co. — l. P. 57. 448  
 438 Pellerin, Adol. — Refus de terrain, à — l. P. 57. 449  
 438 Police. — Achat de pentures pour Station N<sup>o</sup> 2. — l. P. 57. 449  
 439 Pentures pour Stations de Police N<sup>o</sup> 2. — l. P. 57. 449  
 439 Prolongement de la rue Ste Geneviève. — l. P. 57. 449  
 439 Parage, Avenue Lavolette. — l. P. 57. 449  
 439 Pelouse. — Refus à Jos. Fortier, re pose de — l. P. 57. 449

continué à la page 487.

Mo.

Aigueduc. - Achat d'un fourneau à plomb. - l. P. 55. 443  
 Appropriations et dépenses. - Rapt. du contrôleur. 444 et 445  
 Alarie, Frs. - Transport de prop<sup>te</sup> à Félix Lacerte. 445  
 Acte de marché avec Jchs. Page, au cadam. rue St. Paul. 446  
 Avis de motion, Echev. Sanschaquin, re Théâtres. 447  
 " " " Echev. Beaulac, re fermeture de bonne heure. 447  
 " " " Echev. Mercier, re conducteurs de voitures. 448  
 Aigueduc. - Contrat à l. P. Bellefleur, re - l. P. 56. 448  
 Ameublement pour bateau passeur. - l. P. 57. 449  
 Achat de peinture pour station de Police No. 2. - l. P. 57. 449  
 Augustin Alarie. - Réduction de taxes à - l. P. 57. 449  
 Aigueduc, rues du Parc d'Orléans. - l. P. 57. 449  
 Appropriations, etc., au 31/8/44. - Rapport du Contrôleur, re 449  
 Achat de terrain de D<sup>me</sup> K. Beaudry. 450  
 Avis de poursuite d'Ambroise Blais. - l. P. 57. 452  
 Ameublement pour route du contrôleur. - l. P. 57. 453  
 Avis de poursuite de Jos. A. Desilots. - l. P. 60. 453  
 Action de Jchs. Bourgeois. - Défense à une - l. P. 60. 453  
 Aubuchon, J<sup>me</sup> Denis. - Remise de taxes à - l. P. 60. 453  
 Aigueduc, pour boutique de J. W. Marineau. - l. P. 60. 453  
 Auger, W. - Transport de prop<sup>te</sup> de J. A. Jutras à 454  
 Avis de motion, Echev. Ryan, re émission de \$200,000 de debentures. 459  
 Audition des plaintes re liste des votants sur Regl<sup>te</sup> 1857. 460  
 Avis de motion, Echev. Mercier, re Chap. 7, concert, poulaillers. 461  
 " " " Ryan, re niveau des trottoirs. 461  
 Alarie, D<sup>me</sup> Willie. - Réduction de taxes à - l. P. 61. 461  
 Aigueduc, manufacture d'Ans. Dabé. - l. P. 62. 462  
 Assurances. - Patronage, des - l. P. 62. 462  
 Achat de terrain d'Adol. Pellerin, rue St. Denis. - l. P. 62. 462  
 Appareils pour les deux Postes de Police d'Orléans. - l. P. 62. 462  
 Achat de terrain de la Balcer, Globe Alg. Frs, rue Martel. 463  
 " " " " Ed. M. Bourassa, rue Notre-Dame. 464  
 " " " " Adol. Pellerin, rue St. Denis. 464  
 " " " " Alf. Bastien, rue des Forges et Pigeon. 464  
 Audition des plaintes contre la liste des votants, re Regl<sup>te</sup> 1857. 468  
 Aigueduc. - Rapt. de la ban. Fire & Marine Ins. Co. - l. P. 64. 470  
 Adams Bros. - Permis de vitraup à - l. P. 64. 470  
 Achat de terrain des filles de la charité, rue Champfleur. 473  
 " " " de Judger Sigman, rue Niverville. 473  
 " " " J<sup>me</sup> Jos. Abran, " " 473  
 Abran, J<sup>me</sup> Jos. - Achat de terrain de 473

Achat de terrain de J. Morin, rue Niverville. 474  
 Acte de conventions avec Alex<sup>e</sup> Marineau. 474  
 " " " " Alph. Martel. 474  
 Adams Bros. - Transport de fig. de Geo. Canouette, 475  
 Allocation au Cercle Lavolette. 475  
 Avis de motion, Echev. Mercier, re Police. 476  
 Asselin, W. J. autorisé à recevoir Postes de Police No. 2. - l. P. 65. 476  
 Arel, J<sup>me</sup> Louis. - Remise de taxes à - l. P. 65. 476  
 Action de Taschereau Beaudoin. - Défense à une - l. P. 65. 476  
 Achat de blocs en ciment d'Alf. Frigon. - Ouv. - l. P. 65. 476  
 Allocation pour chaussures de la Police. - l. P. 65. 476  
 Achat de bancs, corridors, Hôtel de Ville. - l. P. 66. 476  
 " " drapeaux pour Postes de Police et Marché. - l. P. 66. 476

S.

Sanschagrin, Eschev. - Ois de motion re Théâtres.	444
Station de Police N° 2. - Ouvr de soutènement à la S. P. 56.	448
St Maurice Lumber Co. - Permis de trottoir à la S. P. 56.	448
Sœurs de la Providence - Don de terrain par les Révérends - S. P. 56.	448
" " " " " " " " " " "	450
Station de Police N° 2. - Ouvr de soutènement - S. P. 59.	452
" " " " " - J. Chénévart remercié. - S. P. 59.	452
Station de Police N° 1. - Travaux à la S. P. 60.	453
Signature de 1 <sup>re</sup> série de coupons re Chemin des Forges.	460
Souscription de \$5,000 au Fonds Patriotique.	463
St Pierre, Ov. nommé constable.	465
St Maurice Valley Cotton Co. - Rapport du Contrôle de la S. P. 64.	470
St Philippe. - Remise de taxes au Club Paroissial - S. P. 64.	470
St Maurice Valley Cotton Co. - Rapport de la cotation re	471
Sigman, Judger. - Achat de terrain, rue Hiver-Ville, de	473
Salaires de J. B. Odiquin. - S. P. 65.	476
Simard, Th. Edm. - Transport de lic. d'Edm. Lambert à	479
Soumakis, G. H. Co. - Transport de lic. à Chang & Jen.	480
Souscription pour lits à l'Hôpital canadien, à Paris.	480

Règlement 272, re Three Rivers Traction Co. (Director) 772  
 " 273 re mission de \$200,000 de detentes. 773  
 Roy, Louis - Quittance à 773  
 Rue Champlour - Élargissement de la 773  
 " Riverville - Rectification de la 773  
 " " " " " 773  
 " " " " " 774  
 Refus de remise de taxes à M<sup>re</sup> Aldoric Héroux. - b. P. 65. 776  
 " " " " " Willie Foranger. 776  
 Remise de taxes à M<sup>re</sup> Flore Lambert et M<sup>re</sup> Louis Ord. - b. P. 65. 776  
 Réduction de taxes à Adam Hélinas. - b. P. 65. 776  
 Roy, W. E. - Drainage demande par. - b. P. 65. 776  
 Ritchie, W<sup>re</sup> J. D. - Demande d'élargir la rue Notre-Dame. - b. P. 65. 776  
 Rue Notre-Dame - Demande d'élargir la. - b. P. 65. 776  
 Rue du Fleuve - Obstruction par l'écoulement de l'eau. - b. P. 65. 776  
 Refus de dommages à Chs. Lafond. - b. P. 65. 776  
 Rue Notre-Dame (chemin), réparation. - b. P. 65. 776  
 Rues St Maurice et Champlour - Carage, - b. P. 65. 776  
 Rue Bonaventure - Clôture, - b. P. 65. 776  
 Refus de réduction de taxes à M<sup>re</sup> Edm. Mailhot. - b. P. 66. 776  
 Remise de taxes à M<sup>re</sup> Oct. Morin. - b. P. 66. 776  
 Robichaud, A. - Permis de creuser, - b. P. 66. 776  
 Refus de réclamation de police d'Alf. Frenette. - b. P. 66. 777  
 Remboursement de taxes à la B<sup>re</sup> de Québec. - b. P. 66. 777  
 Remise de taxes à M<sup>re</sup> Aldoric Héroux. - b. P. 66. 777  
 Rapport du Trésorier pour 9 mois au 30 sept<sup>re</sup> 1914. 777  
 Règlement 274, re poulailleurs, &c. 777  
 " 275, re trottoirs. 777

Transport de sic. de E. Lambert à Ed. Deshaies. 774  
 " " " " Ed. Beland, à Art. Beland. 774  
 " " " " Geo. Lanouette à Adams Bros. 775  
 Taxes remises à M<sup>re</sup> J. Lambert et M<sup>re</sup> L. Oré. - b. P. 65. 776  
 Taxes d'Adam Hélinas réduites. - b. P. 65. 776  
 Tir. - Licence, à A. Nichols, pour palle de. - b. P. 65. 776  
 Taxes remises à M<sup>re</sup> Aldoric Héroux. - b. P. 66. 777  
 Tarif du bateau-passeur. - b. P. 66. 777  
 Trésorier - Rapport pour 9 mois, au 30 sept<sup>re</sup> 1914. 777  
 Trottoirs - Règlement 275, re 777  
 Transport de prop<sup>te</sup> de M<sup>re</sup> Geo. Mahaut, à Willie Marincau. 777  
 " " " " Jos. Lord à Ramase Morin. 777  
 " " " " M<sup>re</sup> Ch. Paquin, à Théodore Pothier 777  
 Three Rivers Traction Co. - Re 778  
 " " " " - Demande d'opinion légale, re 779  
 Transport de sic. de Ed. Lambert à M<sup>re</sup> Edm. Sincerd. 779  
 " " " " K. Soumakis & Co. à Changé Jir. 780







Avocat de la Corporation, rattachés. - Résolution nommant MM. Bureau, Bujin-Lapic } 57	Aqueduc. Rapport du Riv. J. A. Moreau, re nou- velle prise d'eau de l' } 96
Amendement au règlement concernant les élections et prières } 58	Avocat de la cité sur espousers du contrat de Roberts Little, W. G. et North Shore Power Co. } 98
Actes de plautiétrique. - Lettre de North Shore Power Co., re } 60	Audard, Edm. - Rapp. du chef de Police re institution } 98
Alarmer. - Rapport du chef de Police re } 63	Assemblées régionales, les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>es</sup> lundis du mois } 99
Aqueduc. Lettre de North Shore Power Co. re dé- placement de réservoirs à l' } 65	Audard Edmond, - statistique comme comitabte } 99
Alain, Charles. - Requête de } 68	Aqueduc. - Soumissions pour l'ours de l' } 100
Aqueduc et drainage rue Cook. - Requête de E. Boin } 68	Avocat de la cité re Offes. - Lettre de l' } 103
Analyse de l'eau. Lettre de A. Fenier re } 68	Arcand, O. - Requête de } 104
Aqueduc. - Lettre de A. Fenier re analyse de l'eau } 68	Auto-railway. - Lettres (2) de J. Dion re } 105
Aulieu & Auger re construction du Boulevard. - Rapport de MM. } 72	Artiste. - Lettre de P. O. } 105
Auditeur des loyers de la Corporation. - Geo. Gauthier nommé } 74	Arcand, O. - Lettre de } 105
Avocat de la Corporation. - L. J. Blondin nommé } 72	Mattoir. - Rapp. del' Corp. Ville re comit de planiers. } 107
Acte de Marché avec le Grand Tronc re Traverses } 74	Alarmer. - " du chef de Police re } 107
Avis de poursuite de Edmond et Joseph Masse. - Lettre de J. J. Lamontagne } 74	Avocat de la cité re avocat de la cité. - Rapp. de } 107
Aqueduc. Lettre de North Shore Power Co. re dom- mage à la pompe #2 } 76	Amendements à la charte. - Députés re espousers des } 108
Acte de marché avec The Erie Hall Co. re nou- velle prise d'eau de l'épandue } 76	Amélioration de routes } 109
Aqueduc. Marché avec The Erie Hall Co. re nou- velle prise d'eau de l' } 79	Avis de motion de l'Éclaireur Popu re tap du pavage } 110
Avocat de la Corporation subvise à comparaitre re poursuites L. Chevalier } 80	Auto-railway. - Lettre de J. J. Dion, re } 113
Aqueduc. - Requête des Sœurs de la Providence re } 84	Aqueduc. - Soumissions pour matériaux pour la nou- velle prise d'eau à l' } 116
Avocat de la cité sur plainte N. S. C. Co. tirages au sort demande de sumpunt Robichon et sur frais re maladies contagieuses. - Rapp. de l' } 85	Aqueduc et drainage à propriété F. B. Gravel, } 117
Aqueduc. - Rapp. de l'avis de la cité re dommages à la pompe No. 1 à l' } 85	Aqueduc. Lettre de Sébert & Pagnon re services } 117
Amendements à la charte. } 87	Amendements à la charte et bill des tramways. Lettre de M. Robier re espousers du bill des } 118
Avis de motion del' Éclaireur Popu, re signature et prières } 89	Audard, Edmond. - Lettre de } 118
" " " " re augmentation (intérêt) } 89	Arbres d'ornementation. - Lettre de M. Blais re } 118
" " " " Bourgeois, re Marchés } 89	Aqueduc. Rapp. du chef Bureau de Santé re avis dans la filtration de l'eau } 119
Alarmer. - Rapport du chef de police re } 97	Avant dans la filtration de l'eau. - Rapp. du chef Bureau de Santé re } 119
Assemblée Législative. - Lettre du grefier des comités des bills, prières } 96	Avis de poursuite par J. Lucien Massicotte, } 119
Amendements à la charte. - Avis de réception des } 96	Avis de motion del' Éclaireur Bourgeois re attributions de médicau chef du Bureau de Santé } 121
	Avis de motion del' Éclaireur Bourgeois re attributions de l'éch. de la cité et del' Corp. Ville } 121
	Avis de motion del' Éclaireur Bourgeois, re attributions de l'avocat de la cité. } 121
	Aqueduc. - Requête de J. Gauthier re service } 124
	" " " " J. Gauthier re " } 124
	Association Agricole. - Requête de l' } 124
	Audition des plaintes contre le rôle d'évaluation. } 122

Audition des plaintes contre le rd de l'evaluation,	123	Abattoir - Requete de A. Beland pour abattage des porcs	169
AVIS de poursuite par J. O. Requin,	141	Aqueduc - Rapport de l'ingénieur de la ville re pompe à vapeur à l'	171
Aqueduc - Eau de l'eau réduite par les Eux de la P <sup>te</sup>	141	Aqueduc - " de l'Ansp - ville re achèvement d'antiques pour le	172
AVIS pour certificats de licences,	141	diff. de l'	
Aqueduc - Paiement de dommages à E. P. Richard,	141	Aqueduc à propriété G. G. G. - Rapport de l'inspec-	173
Avocat de la cite - l'ordonnance de règlement concerté B	143	teur de l'insp. re cont	
AVIS de motion de l'Echoire Beaulac re imposition de	144	Acte de marche avec "The Northern Electric, Mfg Co."	175
taxe sur l'hôtel prior G. Bourgeois.		re installation d'un système d'alarme.	
Association de l'Orphelinat St. Dominique et des En-	145	Alarms - Acte de marche avec "The Northern Electric	175
fants de Marie - Requete du Comité		re installation d'un système	
Aqueduc et drainage à l'Hotel J. Beaudouin re l'Hotel	145	Amendement au règlement concernant les distributions et	175
Aqueduc - Lettre de l'Hon. J. C. A. re l'Hotel	146	Supp.	
Assises - Rapport de l'inspecteur de ville re acte de motion	146	Amendement au règlement des Marchés Publics.	176
Avocat de la cite re l'ordonnance de règlement pour "Library	146	AVIS de motion de l'Echoire Bellefeuille re octroi à l'As-	177
conté" sur la réclamation de l'aud. et sur		société Agricole	
la plainte de J. A. G. G. - Rapport de l'	146	Association Agricole - Avis de motion de l'Echoire Bel-	177
Audard, Edm. - Rapport de l'avocat re réclamation		leuille re octroi à l'	
Avocat de la cite sur la répartition des taxes sur les	147	AVIS de motion de l'Echoire Piquet re attribution de	177
propriétés de la Corporation Opinions		Secrétaire et du Chénier.	
Alarms - Rapport du chef de police re	148	AVIS de motion de l'Echoire Piquet re taxe à 1%	177
Auberges et magasins de liqueurs - Certificats pour	149	Aqueduc et drainage et éclairage sur les rues contier,	179
Auditeur - Pour la nomination d'un contrôleur	150	Denau, Chauffeur et Cook - Requete de L.	
Avocat de la cite - Adoption du règlement concerté B	150	Juvier, al pour	179
AVIS de motion de l'Echoire Piquet re taxe spéciale	151	Auberges et magasins de liqueurs - Transport de licences	182
" " " " re évaluateur ferm <sup>t</sup>	152	de Geo. Morrisette à St. Laurent.	
Aqueduc et drainage à l'Hotel Morneau et Richard,	153	Alain, Arthur - Cont. de l'ordonnance par l'Hotel M. G. G. à	185
" à prop. l'Echoire G. G. - Requete pour	153	Augmentation de salaire - Requete de M. G. G. re	185
Association Agricole - Requete de J. C. G. re octroi	154	" " " " " " l'Union des Charbonniers re	186
Acte de renonciation en fav <sup>r</sup> de J. A. G. G.	160	Arcaud, Maj et Benigne, S. - Requete de	186
Auberges et magasins de liqueurs - Certificats pour	160	Aqueduc à l'Hotel Dominion (Geo. Dupuis)	186
Auditeur - Pour la nomination d'un contrôleur	160	Abattoir à Wilfrid Gaudet - Cont. de l'	186
Audition des livres - Pour rapport de Geo. G. G.	161	Avocat de la cite re l'ordonnance de l'insp. (Jug.) Lettre	180
AVIS de motion de l'Echoire Bourgeois re licence des com-	161	de J. A. G. G. pour l'	
merçants de francs cuns.		161	Avocat de la cite re poursuites J. A. G. G. et J. A. G. G.
AVIS de motion de l'Echoire Bourgeois re taxe double sur	161	quin et la Corp. - Lettres de J. A. G. G. pour	
les étrangers.		161	Avocat de la cite - autorisation à comparaître in re l'ordonnance
Attributions d'un contrôleur - Devoirs et	163	La Corp. J. A. G. G. pour l'	
Auditeur - Devoirs et attributions d'un contrôleur	163	Avocat de la cite autorisation à continuer les procédures in	182
Auditeur - Pour la nomination d'un contrôleur	163	re M. G. G. et la Corp. J. A. G. G. pour l'	
Auberges et magasins de liqueurs - Certificats pour	164	Avocat de la cite de cide - Lettre de J. A. G. G. re	185
Avocat de la cite re amendement à la motion pour	165	" " " " - Lettre de J. A. G. G. re position d'	185
contrôleur - Opinions de l'		165	
Auditeur - Pour la nomination d'un contrôleur	167	Avocat de la cite re l'ordonnance de l'insp. - Lettre de	187
		J. A. G. G. pour l'	

Conc. de la cité re Service de la Corp. <sup>de</sup> Lettre de (A. Dey pour l' ) } 187	AVIS de motion de l'Echevin Lang re compte 226
Appareils de sauvetage contre le feu. - Lettre de l'Université Fin Escopé Co. re } 187	AVIS de motion de l'Echevin Piquart re attributions 226
Aqueduc. Rapport de l'Ing <sup>r</sup> de la cité re mise en opération de la nouvelle prise d'eau de l' ) 189	Augmentation de salaires. - Requête de Ald. Brinck 228
Audit. des livres pour 1910. Rapport de M. Gauthier re 193	Augmentation de salaires. - Requête de M. J. Gillies 228
Association Agricole. - Opinion de M. Dey re octroi à l' ) 207	" " St-Georg. - Comte requête del. Thibault 228
Conc. de la cité re octroi à l' Association Agricole. - Opinion de M. Dey pour l' ) 207	Aqueduc. - Requête de M. Richard pour l' Association 228
Aqueduc. - Opinion de M. Dey re compte North Shore Commissary pour réparations aux pompes } 207	Aqueduc. - Ald. Gould re taux de l'eau 228
Conc. de la cité re cpte North Shore Commissary. - Opinion de M. Dey pour l' ) 207	Conc. de la cité re appropriations. - Rapport de l' ) 231
Agents de change pour le 1 <sup>er</sup> 100 <sup>es</sup> de l'année } 209	Assistance du chef de police. - J. Bellefleur nommé 232
Association Agricole. - Première et 2 <sup>e</sup> lecture du règlement mis en vigueur re octroi à l' ) 211	Conc. de la cité. - Nomination de M. Dey 233
Audit. - Pour la nomination d'un contrôleur- assistant secrétaire. - Requête de l' ) 212	Audit. - Nomination de M. Lafontaine 233
AVIS de motion de l'Echevin Beaulac re trottoirs cotecau St-Louis et West-Manila } 212	Appropriations pour 1912. - Encaissement de vote 234
Arrière. - Soumissions pour l'entretien de l' ) 213	Aqueduc à propos de L'Esplanade, St-Jacques - Service S 237
Arrière rue St-Georges. - Requête de A. Lemay 3 al pour ) 213	Augmentation de salaires. - Requête de L. P. Hamel 237
" " St-Olivier - " " L. Pelletier 3 al pour ) 213	" " " " " " J. J. F. 237
Aqueduc et drainage, rue St-Jacques. - Requête de L. Pelletier 3 al, pour } 213	" " " " " " L. Caron 237
Augmentation de salaires. - Requête de Ald. François 3 al re ) 214	Acme Globe Works Ltd. - Lettre de ) 239
Plan. - Lettre de Ald. Emille pour achat de ) 215	Arbitrage territorial St-Martin. Lettre de Aus. Dubé 239
Conc. de la cité. - Achat de meubles pour le bureau ) 215	Aqueduc et drainage, rue St-Jacques. - Lettre de ) 240
Arrière à l'huile. - Lettre de l'Ing <sup>r</sup> de la cité de West. ) 215	Analyse de l'eau. - Rapport de l'Officier de Santé re ) 241
Avis de poursuite de Ald. Langre. ) 220	Arrière rue St-Georges. - Rapport de l'Ing <sup>r</sup> de la cité re ) 244
Arrière. - Rapport du chef de police re ) 220	Conc. de la cité re appropriations. - Opinion de l' ) 245
Arrière. - Rapport de l'Ing <sup>r</sup> de la cité re ) 221	Appropriations. - Opinion de l'Arrière ) 245
Aqueduc. - Taux de l'eau de l'AR. Requête de \$5,000. Eau ) 222	Augmentation de salaires de M. Phil. Bellefleur 246
Arrière re approp. J. C. H. - Augmentation de l'Arrière nommé ) 223	" " " " " " M. Ald. Robert. 246
Appropriations pour 1912. - Encaissement de vote des ) 224	Appropriations pour 1912. - Vote des ) 247
Association Agricole. - Adoption du règlement concer- nant un octroi à l' ) 225	AVIS de motion de l'Echevin Piquart re attributions ) 251
AVIS de motion de l'Echevin Beaulac re taux de l'eau ) 226	de l'Ing <sup>r</sup> et de l'Ing <sup>r</sup> Ville. } 251
AVIS de motion de l'Echevin Lang re marchandises de brasserie } 226	AVIS de motion de l'Echevin Piquart re salaires de l'Officier de Santé. } 252
AVIS de motion de l'Echevin Lang re charge de mes- sager du conseil } 226	AVIS de motion de l'Echevin Beaulac re fait et exécution de taxes à Acme Globe Works Ltd. } 252
	Aqueduc à propos de Bastarache et Racine 253
	Acme Globe Works Ltd. re engagements. Lettre de 253
	Cultures re les chemins. - Lettre de M. de la 254
	Conc. re incendie grange Lacombe. - Rapport de l' ) 257
	Acme Globe Works Ltd. - 1 <sup>re</sup> lecture du règlement pour l'impôt de taxes à } 259
	Actes dans la vie de Truroy. - Inscription S' 260

Auberge à St. Marie Gillies. - Transport de	260	Administration municipale. - Rapport de l'inspecteur	315
Lieux		avis de poursuite de L. Charrette.	324
Actions dans la Co. de Framway. - Enquête des	261	Alcôve. - Lettre du Com. Municipal Comte Labelle	324
Acme Glass Works Ltd. - Adoption du règlement	262	Aut. Procureur Général. - Lettre de - re lettres édit.	325
Aqueduc et drainage. - Requête de A. Corbin pour	266	Arbitre J. E. White, - Rap. Guilleminette nommé.	325
Aqueduc à prop. A. Spinand, rue St. Thomas.	266	Arrêté de la cité re bordure A. Brunelle. Lettre de l'	325
Association des Femmes. - Avis de taxes sur l'éclair.	266	Aqueduc. Rapport de l'ing. de la cité re pompage.	327
Alarme. - Lettre de Northern Electric re système	267	Acme Glass Works Ltd. - Rapport de la rotation sur	328
Alarmes, etc. - Rapports du chef de police	269	Arrestation de dévotion de culées au pont des St-	
Arrestation sur vote élection Ryan re Regt 224. - Opinion	275	Christophe Laroc. Rapport de l'	329
Acme Glass Works Ltd. - Opinion de l'avocat sur vote		" re taxe Marcini Wiesley Selge. " "	329
élection Ryan re règlement	275	" re poursuite V. Néjine. - " "	330
Acme Glass Works Ltd. - Avis verbal d'assemblée	275	Abattoir. - Geo Robert préparé à l'	330
Arbitre re Expert J. E. White, - J. B. C. nommé	276	Aqueduc. - Abaissement d'une pompe à l'	331
Acme Glass Works Ltd. - Filature pour rotation sur	277	Autorisation à emprunter \$15,000 sur billets pro-	
Avis de motion de l'Échevin Beaulac re Émulateur	278	missaires.	331
" " " " Ryan re Chap. 34.4. <sup>distribution</sup>	279	Avis de motion de l'Échevin Ryan re signature des diques	332
Augmentation salaire. - Requête de J. P. Beauval.	280	Approbation du plan No. 422.	333
Avis de poursuite du Com. Municipal de Lével	281	Arrestation de bateaux à Québec & Amos. - Off. S.	333
" " de J. C. Michelin.	281	Amendements à la charte.	333
Appareils de sauvetage au Marché aux denrées		Augmentation salaire. - Requête de J. E. Landry	343
Rapport de l'inspecteur	282	Amendements à la charte. - Lettre de J. A. Desjardis	343
Abattoir. - Estime de l'insp. Ville re glacière à	285	Alarme. Lettre de M. Bell. Tel. Co. re télégraphe S.	343
Aqueduc à St. Maurice Valley Cotton Mills. - Rapport		Acme Glass Works Ltd. re remerciements. Lettre de	344
de l'ing. de la cité re service S.	286	Analyse de l'eau. Rapport de l'Officier de Santé	348
Abreu, Jos. val. - Requête de	296	Aqueduc. Rapport Off. Santé re analyse de l'eau.	348
Arrestation de la cité re souscription de parts dans la		Achat des vapeurs "Soul" et "Glacial"	349
Co. de Framway	298	" du vapeur "Algoma"	350
Alarmes. - Rapport du chef de police	300	"Algoma". - Achat du vapeur	350
Aqueduc. " de M. John M. Dougall & Co.		Aqueduc à prop. General Chemical Prod. Exp. Co.	350
donnée Iron W. Co. re pompage.	311	Avis de motion de M. l'Échevin Bourgeois	
Augmentation de salaire à Joseph Parotte.	313	sur la fermeture des restaurants, etc.	352
" " " " L. O. Hamel.	313	Association des Dames de Sainte. - Lettre de l'	358
" " " " Art. Auger.	313	Amendements charte. - Lettre de J. A. Desjardis	359
Arthur Auger. - Salaire augmenté.	313	" " " " L'Échev. N. Gauthier	360
Amendements à la charte. - Comité pour préparer	314	" " " du Greffier lillo, prév. S.	360
Abreu, Jos. fils l'Éd. - Vente de terrain à	314	" " " Art. Sec. Provincial	360
Avis de motion de l'Échevin Ryan re salaire cabotier	319	Arrestation de la cité re A. Brunelle. Lettre de l'	360
" " " " reuelles.	319	Alarmes. - Rapport du chef de police	360
Abattoir. - Soumissions pour glacière à l'	320	Assistant secrétaire. - Jos. E. Landry nommé	360
Avis de motion de l'Échevin Ryan re règlement General		Avis de motion de l'Échevin Bourgeois re manu-	
Chemical Prod. Exp. Co. Ltd.	322	facture de gaz artificiel.	361
Abattoir. - Requête de Geo Robert re contrôle	323	Aqueduc, drainage et éclairage. - Requête (2) J. F. J.	364



Proj. de locomotives. - Lettre de Jos. A. Diubro re	2	Bureau de santé. Offre de services du Dr. C. F. Parmentier	8
Dalcer, Georges. - Lettre de	2	Bellefeuille. Avis de mort de l'Échevin	29
Babin, Alfred. - Transport de l'ital N° 12, Marché aux denrées de	3	Bellefeuille. Avis de mort de l'Échevin	29
Blanchette, Joseph. - nommé assistant-comptable	4	Bellefeuille. Avis de mort de l'Échevin	29
Bellefeuille. - Avis de mort de l'Échevin	5	Babin, Alfred. - Requête de	34
Borne-fontaine in prop. de J. B. Luckhoff, déplacée	7	" " " Lettre de	35
Bourbival, Thos. - Requête de	7	" " " à Beauv. - Transport de l'ital	35
Boucher à David Ducharme. - Etab. privé de	7	N° 12, Marché aux denrées de	35
Bisson, N. W. - Lettre de	8	Blanchette, Océ. - Vente de terrain par	37
Bellefeuille. - J <sup>rs</sup> F. K. et Achille. - Lettre de	8	Bourgeois, Benj. - nommé surveillant des travaux	37
Brunelle & Brunelle. - Lettre de	14	du pont sur rivière St-Maurice	37
Badauy, J. M. - " " "	14	Billet promissive de \$1200.00 en fav. de Jos. P. Fortin	41
Bellefeuille. - J <sup>rs</sup> F. K. et Achille. - Lettre de	15	" " " 1000.00 " " J. Schonen England	42
Bellefeuille, eds. re pompe à vapeur. - Papp. de	15	" " " 1000.00 " " "	41
Boulevard. - Certificat de MM. Aubert & Auger re	15	" " " 2000.00 " " M. Louis Gagnon	42
Min. Roy. M. Léod.	15	Pasterack, Hect. - Requête de	43
Bellefeuille, J <sup>rs</sup> F. K. et Achille. - Vente de terrain	16	Brunelle, b. failli. - Comparution re projet de dis-	45
par	16	tribution.	45
Brunelle, Arthur. - Autorisation à encherir sur	16	Billet promissive de \$2000.00 en fav. de Simeon Godfroy	49
la vente des propriétés	16	" " " 1000.00 " " Pierre Godfroy	49
Billet promissive de \$1500.00 en fav. de J <sup>rs</sup> M. et A. Plamain	16	" " " 1100.00 " " Océ. Blanchette	49
" " " \$1000.00 " " Emug. Bail	17	" " " 1200.00 " " J. V. L. Robert	49
" " " \$1500.00 " " Lévis Marie	17	Bureau, Biquet & Lapoiré. - Lettre de re bureaux et Corp.	51
" " " \$1000.00 " " Léon Mongrain	17	Bureau, L. G. et Ch. P. de Rouge. - Lettre de	51
" " " \$1000.00 " " Joseph Pérote	17	Bureau de J. et Labrop. - Courants réglés	54
" " " \$1000.00 " " Ludger Laïque	17	Belleville & al., J. - Requête de	55
" " " \$1000.00 " " Abraham Bergeron	17	Bourassa, Arthur. - Lettre de	55
" " " \$1450.00 " " J. Alb. Beaumier	18	Bourgeois, re bureau de santé. - Papp. de l'Échevin	57
" " " \$2000.00 " " Emile Parmentier	18	Bureau de santé. - Papp. de l'Échevin Bourgeois, re	57
Bureau Théodule. - Requête de	19	Bureau, Biquet & Lapoiré, parat. de la corporation rappée.	57
Bourgeois, Benj. - Relégué à la convention des	22	Résolution nommant MM.	57
Municipalités canadiennes	22	Bourassa. - Avis de mort de l'Échevin	59
Billet promissive de \$2500.00 en fav. de M. H. L. Lemke	23	Badauy, J. M. - Lettre de	60
" " " \$1000.00 " " J <sup>rs</sup> J. et A. Plamain	23	Bourassa, Arthur. - Vente de terrain, à	63
" " " \$1500.00 " " L. Sacasin	23	Bureau de santé. - Lettre de J. M. Badauy re	60
" " " \$1100.00 " " Pascal Monplaisir	23	" " " " " E. F. Parmentier re	61
fil. de Pascal	23	Billet promissive de \$30,000.00 en fav. de J <sup>rs</sup> H. et A. Plamain	64
" " " \$1100.00 " " J. L. B. Bellefeuille	23	Bourassa. - Avis de mort de l'Échevin pour rap-	67
" " " \$15,000.00 " " Bureau H. et A. Plamain	23	porter les résolutions nommant J. M. Léod.	67
Bourassa. - Avis de mort de l'Échevin	24	Officier de santé.	67
Pasterack, Hect. & al. - Requête de	27	Blondin, L. J. avocat de la corporation. - Par. nommer	66
Dalcer, Henry C. - " " "	28	Babin, Alfred. - Requête de Paul P. P. pour, comme gardien	14
Beimont, Alf. & al. - " " "	28	et phuriale	14





Billet promissive de \$1,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> du M <sup>r</sup> J. G. Bouché,	99	Blais, Pierre. Requête de	
Babin, Alfred. - Requête de	104	Buthiaume, Emile. Lettre de	124
Bille des Francais et des amendements à la charte. - Diligences et examen	108	Bouchamin. Lettre de la Corp <sup>e</sup> de Shaw. Lettre de	124
Boulevard, Edouard VII. - Route moderne de Québec à Montréal	109	Billet promissive de \$10,500 en fav <sup>r</sup> B <sup>re</sup> de Madelaga,	124
Bouquet, G. Val. - Requête de	110	" " " " 33,000. " " "	124
Boulet, Joseph. - " " "	111	Beaulac, re exemption de taxes sur hôpital privé de St. J.	124
Boudette, Louis. - " " "	111	Bourgeois. - Avis de motion del'Éclair	124
Bouin, Jos et Dubé, Aus. - re rémunération. - Requête de	111	Beaudreau, Jos. - Requête de	145
" " " " re ses services. - " " "	111	Béthune. - Lettre de l'arrond de la cité en concours	146
Bouchard, Phil. - Requête de	111	Bennett, James re inspection d'éclairag. - Lettre de	148
Bouclier, - Lettre de l'hon. J. E. Casanova	111	Bouches. - Lettre de l'état de	149
Bennett, James. Lettre de	112	Bouchard à Alaire Leclair. - Lettre de	152
Boulevard. Lettre de M <sup>r</sup> Roy M <sup>r</sup> Lord re décharge	112	" " Orla Gagnon. - " "	153
" " " " pour travaux de		Bourmont, Joseph, re police. - Requête de	153
Boulevard. - Décharge en faveur de M <sup>r</sup> Roy, M <sup>r</sup> Lord,		Bégin, Jos. Val. - Requête de	153
" " " " pour travaux de		Béliveau, J. G. G. G. G. - Transport de prop <sup>r</sup> par	153
Bouchard, Honoré. re réclamation. Lettre de	112	Bourgeois re licence des commerçants de francs cours. - Avis de motion del'Éclair	161
Bouchard, concev <sup>r</sup> le commerce de viande. Lettre de	112	Bourgeois l'Éclair re taxe double sur les étrangers. - Avis de motion de	161
Boulet, J. F. Val. re ouverture de restaurants. Lettre de	116	Bourgeois de la commune d'Alaire la rue St. Louis. -	169
Bellefeuille, Philippe. - Requête de	117	Boult <sup>r</sup> St. Louis. - Requête de Edu. Gauthier par lettres	169
Bourgeois, Geo. - Requête de	117	Béliveau, Arthur. - Requête de	169
Bouchard à Caplan de 3 <sup>es</sup> - Requête de la C <sup>ie</sup>	117	Bouchard, Wendel. - Lettre de	169
Bennett, James. - Lettres (2) de	118	Bennett, James re inspection des magasins. Lettre de	170
Bateau transier. - Lettre de la C <sup>ie</sup> Maritime, Ind. de Louis	118	" " " " au Stee Und. Av <sup>r</sup> }	170
Billet promissive de \$3,500 en fav <sup>r</sup> J. G. Bellefeuille,	119	Boulevard St. Louis. - Trottoirs sur le	175
" " " " 1,000. " " Jos. Héon	120	Bellefeuille. re octroi à l'Association Agricole. - Avis	177
" " " " 3,000. " L. Hon. R. S. Locke,	120	" " " " de motion del'Éclair	177
" " " " 1,900. " Jos. Alc. Beaumier,	120	Bergeron, René. - Requête de	179
" " " " 2,000. " Peter Peshette,	120	Bureau Diqui <sup>r</sup> Lapié, re opte. Lettre de	179
" " " " 1,000. " Jos. Arim, fils de Jos.	120	Bourgeois, John. Lettre de	179
" " " " 1,000. " J <sup>re</sup> Josephine Gelineau	120	Bouchard, J. - Lettre de Chef de police re application	181
" " " " 1,125. " H <sup>on</sup> . Bouchard,	120	Billet promissive de \$39,000 en fav <sup>r</sup> B <sup>re</sup> de Madelaga,	184
" " " " 3,000 " L. Hon. R. S. Locke,	120	" " " " 1,200 " J <sup>re</sup> Marie Gelineau	184
Buthiaume, Emile. - nomini chef de police et de feu,	120	" " " " 2,000 " J. A. Ricard	184
Bourgeois. re attributions du médecin chef de Bureau		" " " " 1,000 " Pierre Blais	184
de santé. - Avis de motion del'Éclair	121	" " " " 1,000 " Théophile Lévesque	184
Bourgeois re attributions del'Ing <sup>r</sup> de la bât et de		" " " " 1,000 " J <sup>re</sup> Caroline Gagnon,	184
l'Ins <sup>r</sup> Ville. - Avis de motion del'Éclair	121	" " " " 1,000 " Gideon Gagnon,	184
Bourgeois re attributions de l'arrond de la cité. - Avis de		" " " " 1,500 " Nipholyte Rivie	184
motion del'Éclair	121	" " " " 1,000 " J <sup>re</sup> Marie Gelineau	184
Bertrand, J. B. - Requête de	124	" " " " 1,000 " David Dancette,	184
Bouchard à J. B. Bertrand. - Lettre de	124	" " " " 1,000 " "	184



Paulod. St. Louis et rue Amantur - Vente de terrains par J. A. Deibel pour usage d'etc	293	Brumelle, Alpha. - Lettre de	359
Boulais J. & al., pour ouverture de rue Whitehead, etc. - Cession de terrains par	294	Catour. - Lettre du St. Louis, Etal. M. C. re. resp.	359
Bois de chauffage - Soumissions pour	295	Richard, O. - Lettre de	359
Bergeson, Capit & al., - Requite de	296	Brumelle, A. - Lettre de l'avocat re contestation	360
Castroville, Hect. - " " re drainage	296	" " " " L. P. Mercier re	360
Paul, Irén & Omer Morin, Franck, Leopold par	296	Blanchette, A. & al., re testois. Protet de	360
Borden, R. L. St. Louis. - Lettre de re	297	Billet promissive \$1200. <sup>00</sup> en fav. d'Amos, Simon & d'au.	361
Bougeois, Cap. Nap. - Lettre de	298	" " 700. <sup>00</sup> " Henri Loranger,	361
Castroville, Hect. Requite de	323	" " 1000. <sup>00</sup> " J. G. G. G. G. G. G.	361
Pravin, John. - " "	324	" " 1500. <sup>00</sup> " Evang. Paul,	361
Blanchette, David. - " "	324	" " 1000. <sup>00</sup> " Ousine Toupin	361
Brunsa, Edm. M. - Lettre de	324	" " 1000. <sup>00</sup> " Leopold Lord,	361
Brunsa, A. - Lettre du Com. d'Hygiene re	284	" " 1000. <sup>00</sup> " Richard Godin,	361
Brumelle, A. - Lettre de l'avocat re contestation bords	324	" " 1400. <sup>00</sup> " J. Jos. Bougeois.	361
" " re de dividende	325	Bougeois re manufacture de gaz artificiel. - Avis	361
Castroville, H. - Requite de l'Ing. de la cite re crit	326	de motion de l'Echevin	361
" " re drainage a prop. de	326	Ans chemins. - Lettre de A. L. G. G. G. G. G.	363
Billet promissives. - Emprunt de \$15,000. <sup>00</sup> sur	331	" " - concernant	363
Bill. - Amendements a la charte.	333	" " - " macadam asphalté	363
Castroville, H. - Requite de	343	Bougeois. - Lettre de re commerce de viande,	369
Bell Telephone Co. Mo. - Lettre de	343	Billet promissives. - Emprunt de \$2000. <sup>00</sup> sur	375
Borden, R. L. - Lettre du St. Louis.	344	Bougeois Joseph. - Requite de	376
Blanchette, David. - Requite de Police re plaint	345	Boulais, J. F. - Lettre de	376
Pravin, J. - Requite de l'Officin de la cite re requete	347	Billet promissives de \$2500. <sup>00</sup> en fav. Oct. Meault,	380
Pravin, J. - Cession de terrains a	349	" " " 2000. <sup>00</sup> " Cecile Lord,	380
Castroville, Louis & laeval. - Achat des	349	" " " 6000. <sup>00</sup> " J. H. H. H. H. H. H.	380
" " Algonia. - " du	350	" " " 2000. <sup>00</sup> " Albert Giroux,	380
Billet promissives de \$25,000. <sup>00</sup> en fav. B. de Hochelaga,	350	" " " 4000. <sup>00</sup> " Richard Parent,	380
" " " 1400. <sup>00</sup> " J. A. A. A. A. A. A. A. A.	350	" " " 5000. <sup>00</sup> " Ave. Anukku,	380
" " " 1200. <sup>00</sup> " J. M. S. S. S. S. S. S. S. S.	351	" " " 2000. <sup>00</sup> " M. A. S. Cooks,	380
" " " 1000. <sup>00</sup> " Kap. Cacon,	351	" " " 4000. <sup>00</sup> " J. C. A. A. A. A. A. A. A.	380
" " " 1000. <sup>00</sup> " J. H. Ricard,	351	Banque d'Hochelaga. - Lettre de re compte.	383
" " " 1800. <sup>00</sup> " Pierre Gelinas	351	Billet promissives. - Emprunt de \$5000. <sup>00</sup> sur	383
" " " 1000. <sup>00</sup> " Octave Raiche	351	" " " 2500. <sup>00</sup> " "	383
" " " 2000. <sup>00</sup> " L. Hippolyte Duplais	351	Richard, Philip. - Requite de	385
Bougeois. re hausse de location des restaurants, etc.,	352	Bougeois a Arthur Lapides - Etal prive de	385
Avis de motion de l'Echevin	352	Bell Telephone Co. re telig. d'Algonia. - Lettre de	386
Brumelle, Eugene. - Requite du Capt.	358	Pravin, J. re lac artificiel. - Protet de	387
Blanchette, Edm. & al., - Requite de	358	Bougeois nommé maire suppléant. - M. L. Echevin	388
Bougeois. - Lettre des Dames de la cite re	358	Bougeois, Reuf. - Requite de cheque re	388
Bell Telephone Co. - Lettre de	359	Capitot, Alex. - Requite de	389
		Brunsa, Edm. - " "	389
		Richard, O. - Requite de l'Ing. de la cite re requete	390

Blanchette, Joseph. L'union acceptée. -	391	Blais & Pothier - transport de licence de J. W. Milot à	424
Brown, J. Opinion de l'arrêté relatif à la résolution	393	Beaulac - règlement Chap 15 - re charreuses	429
lac artificiel			
" " Rappel de résolution re " "	394	Bellefeuille - règlement Chap 211 - re	
Billet promissoire - Escompté de \$6,000 <sup>00</sup> sur	396	insurrection de débonnaires. Avis de motion de M.	430
Bouchard & Guindon, f. - Etal de	397	Baptist - requête de M. C. O.	435
Buckley, Harry. - Requête de	397	Boisclair - lettre de M. C. O.	436
Billet promissoire de \$2,000 <sup>00</sup> au fav. de P. Em. Sault	402	Blais & Pothier - certificat pour licence de	
" " " 1,000 <sup>00</sup> " Gust. Gaudinot,	402	magasin de liqueurs	446
" " " 1,200 <sup>00</sup> " Philias Langue,	402	Bell Téléphone Co - acte de marché entre	
" " " 1,300 <sup>00</sup> " Hubert Frigon,	402	la Corporation et The	446
" " " 3,175 <sup>00</sup> " J. Lévesque, Bellefeuille	402	Blanchette Ouisine - billet promissoire au	
" " " 2,000 <sup>00</sup> " Hon. P. S. Cooke,	402	montant de \$1,200.00 en faveur de	414
" " " 1,100 <sup>00</sup> " Ars. Bernier, fils Marc.	402	Beaunier J. G. - billet promissoire au	
" " " 1,000 <sup>00</sup> " Grégoire Veillet,	402	montant de \$2,250.00 en faveur de	414
" " " 2,000 <sup>00</sup> " H. J. C. Bontet,	402	Billet promissoire de \$2,000 <sup>00</sup> au fav. de Hon. P. S. Cooke	447
" " " 1,000 <sup>00</sup> " Richard Parent,	402	" " " " " \$1,000.00 " " G. B. Morissette	447
Beaulac re taux de lieu. - Avis de motion de l'ancien	403	" " " " " \$1,000.00 " " Philias Langue	447
Boutarache, H. & al., re toutier. - Requête de	404	" " " " " \$1,500.00 " " Louis Hamel	447
Bélard, Honoré, & al. - Requête de	409	" " " " " \$2,000.00 " " J. H. Ricard	447
Boisclair C. D. re entrée de cave dans les trottoirs	410	" " " " " \$1,000.00 " " Joseph Proulx	447
Billet Promissoire de \$1,000.00 au fav. de Henri Hébert	414	" " " " " \$1,300.00 " " Belle Marie Gilman	447
" " " " " \$1,400.00 " " de Louis Sirois		" " " " " \$1,000.00 " " Edmond Bourassa	447
dit Ayotte et Sauré - Ouarina Velette	414	" " " " " \$1,500.00 " " Louis Gilbert	447
Billet Promissoire de \$1,200.00 au fav. de Ouisine Blanchette	414	" " " " " \$1,000.00 " " J. B. Champagne	447
" " " " " \$1,000.00 " " " Jos. E. Frohner	414	" " " " " \$1,000.00 " " Willie Guillemette	447
" " " " " \$2,250.00 " " " J. G. Beaunier	414	" " " " " \$1,000.00 " " Chas Dubé	447
" " " " " \$1,500.00 " " " Dame Vve Jules Dammachi	414	Bourassa - billet promissoire au montant	
" " " " " \$1,000.00 " " " J. G. Labarre	414	de \$1,000.00, au fav. de Edmond	447
" " " " " \$1,000.00 " " " Victor Milot	414	Boisjoli - requête de M. Alex	450
" " " " " \$500.00 " " " G. B. Morissette	414	Boisjoli - requête de M. Pierre	450
" " " " " \$1,000.00 " " " Belle Adeline Laugel	414	Boisvert - requête de M. Aldorice	450
" " " " " \$1,300.00 " " " Adam Marchais	414	Bélard - requête de M. Philias	451
Bégin J. & Co - certificat pour auberge à -	414	Bourassa - lettre de Thomas	453
Béliveau Alf. - certificat pour magasin de liquors à	415	Bourgeois - avis de motion de M. Chas.	
Bellefeuille & Guinay " " " " " " " " " " " " " " "	415	re amendement sect I Chap XVIII	467
Bourgeois Chas. - avis de motion - re Chap 22	415	Bellefeuille - avis de motion de M. J. F.	
Beaulac O. - avis de motion - re Chap 224	416	re octroi à la Cie des Cheminées	467
Bonnet - Requête de Louis	419	Boisjoli - requête de M. Alex	468
Bellonville - Requête de T	419	Boisquet & Paquin - requête de M. M.	469
Bélly - Requête de Alf	419	Bourassa - lettre de Dame H	472
Baker Globe Mfg Co - Rapport de l'ingénieur		Boudreau - P. A. re la Corporation - poursuite	478
de la cité - re prolongement rue Herby propriété			
de The	421		

Billets' promissaires de \$1,000.00 en fav. J. Bellefeuille	480	Billet de \$ 1000.00 en faveur de Marie Marie Ollivier Dupont	539
" " " " 2,000.00 " " Sam. & Louis	480	" " \$ 3000.00 " " " Paguis & Fize.	539
sur - Piché		" " \$ 1000.00 " " " Nazaire Vivier	539
" " " " 1800.00 " " X. Trudelle al	480	" " \$ 1200.00 " " " La Pothier fils de J.B.	539
" " " " 1100.00 " " D <sup>re</sup> Sauvageau	480	" " \$ 1800.00 " " " Parchal Montplaisir fils	539
" " " " 2000.00 " " L. O. Richard	480	d'Autriche	
" " " " 3000.00 " " Ant. Lambert	480	Beaulac - re octroi de \$1000.00. à la Corporation	
" " " " 1400.00 " " R. Duchaine	480	ration Ouvrière Catholique - avis de motion	
" " " " 1000.00 " " Alcide Duchesne	480	de l'échevin	539
" " " " 1000.00 " " Samuel A. Bondy	480	Barbeau J. - mutation de propriété par L. Paulhus	545
" " " " 1000.00 " " Sam. & Louis sur Piché	480	Benoit O. " " " " " C. L. P. Dumont à	545
Bellefeuille J. P. billets promissaires de \$1000.00. en fav.	480	Brandy Armand. mutation de propriété par	
Bondy - Sam. Anselme " " \$1000.00 " " "	480	The Enterprise Realty Co à	546
Billets' de \$1000.00 - re arrosage de la rue des Com-		Baptist Alex. re enlèvement d'arbres -	
missaires - requête de	484	reféré au rapport No 1 des Comités Perna-	
Bryan O. J. re restaurant - requête de	484	ments	546
Bornes fontaines - requête de W. Elie Larivière re	484	Billets de \$35,726. <sup>41</sup> / <sub>100</sub> en fav. de la B <sup>re</sup> d'Hydrologie.	552
" " " " rappt Chef de Police re gardiens	486	B <sup>re</sup> d'Hydrologie. - Billets de \$35,726. <sup>41</sup> / <sub>100</sub> en fav. de la	552
Billets' promissaires de \$1200.00 en fav. de Sam. & Louis	491	Billet de \$1830 en fav. de M <sup>re</sup> Mongrain (Alvina Silce)	554
" " " " 1000.00 " " Denis Hébert	491	" " \$1500 " " " Fandy Mailhot	554
" " " " 2000.00 " " Evangéliste Paril	491	" " \$1,000 " " " Olympe Bourteau	554
" " " " 1900.00 " " Joseph Mailhot	491	" " 1,000 " " " Wilfried Lacroix	554
Paril Evangéliste - billet de \$2000.00 en faveur de	491	" " 1,300 " " " M <sup>re</sup> Montine L. Bellefeuille	554
Parivie Johnny - requête de - re arqueduc	495	Bellefeuille, M <sup>re</sup> Montine L. - Billets de \$1,300 en fav. de	554
Vieland J. Edouard - requête de - re transport de	495	Balcer, Jules - Lettre re terrain pour rues - C. P. 2.	547
lieux de bouche	495	Bulletin - Lettre re annonces - C. P. 2.	547
Bureau, Biqui & Cie - re dommages re Vallières	498	Bornes fontaines, cloches d'alarme, etc. - achat par le chef.	548
ville de	498	Bettey, Echev. - Avis de motion re Regt. Commerce de viande.	555
Bidard - re loi des Tramways - opinion	505	Bourgeois, Hôpital - cloche d'alarme et ambulance - C. P. 2.	548
legale de M <sup>re</sup> J. E.	505	Beaudry, E. M. - Paiement à	548
Bidard - résolution re procédure concernant la	508	Bornes fontaine déplacée, rue St. Prosper - C. P. 3.	556
loi de Tramway - en rapport avec l'opinion J. E.	508	Bâtisse de l'Arqueduc. - Réparation à la - C. P. 3.	556
Billet promissaire de \$2100.00 en faveur de J. B. Pouilliv	517	Beaudet, Restaurateur. - Opinion légale re plainte, contre - C. P. 4.	557
" " " " 1000.00 " " " Rolland Marcotte	517	Bilan à être établi par le contrôleur.	558
" " " " 1000.00 " " " Sam. Malouin & Coillat	517	Bureau du Greffier. - Téléphone, au	558
Pouilliv - billet de \$2100.00 en faveur de J. B.	517	Bacque, L. H. - Estimation re projet d'usine à gaz, par	559
Bascharach - résolutions re acte de vente par la	518	Billet de \$1800 en fav. de David Durand.	560
Corporation de Fleury	518	" " 1900 " " " Onés. Blanchet.	560
Brunelle & Beauvoir - certificat pour auberge à	519	Blanchet, Onés. - Billet de \$1900 en fav. de	560
Béliveau - résolutions re nomination de M <sup>re</sup>	519	Buckley, Harry. - Paiement taxes du Dépôt, à C. P. 5.	565
Arthur - comme Greffier de la Cité	519	Bâtisse du Dépôt. - Paiement à H. Buckley - C. P. 5.	565
Bascharach - requête sur La Verendrye - requête de Heita	532	Billet de \$1000 en fav. de Paul Robert.	567
Berniquoy J. P. re drainage sur Lavolette - requête de	532	" " \$1,000 " " " René Lenest.	567
		" " \$3,000 " " " Noël Lamy	567

Bayette, Borromé - Vente de terrain à	568	Billet de \$1,100 en favr. de Onés. Toupin.	615
Benoit, Frédéric - Remise de taxes à - l. P. 6.	570	" " \$1,000 " " " Alph. Courteau.	615
Bastarache, Hector al. - Requête de - l. P. 6.	570	" " \$1,600 " " " Adem. Montplaisir.	615
Bélisle, J. J. - Travaux d'assèchement à la propriété de - l. P. 6.	570	" " \$1,800 " " " " "	615
Bateau - Offre d'un - l. P. 7.	571	" " \$2,000 " " " D <sup>me</sup> Apolline Guillemette-Lamy.	615
" - Plans par S. J. Hamelin, pour - l. P. 7.	572	" " \$1,000 " " " J. B. Comeau.	615
Béland, L. E. - Paiement de dommages à - l. P. 7.	572	" " 2,150 " " " Joseph Mailhot.	615
Biqué, L. P. nommé Avocat de la Cité.	573	Bettey, Echev. - Avis de motion re Dr. J. M. Poadeau.	616
Billet de \$1,000 en favr. de D <sup>lle</sup> Louise Pleau.	573	Bouchard, Tréfle - Refus de remise de taxes à - l. P. 19.	617
" " \$2,000 " " " L. B. Hourissette.	573	Brassard, J. A. D. - Remise de taxes à - l. P. 19.	617
" " \$1,500 " " " Frank Surprenant.	573	Bédard, Elie - Dommages à - l. P. 19.	617
Bacque, L. A. - Engagement continué - l. P. 8.	581	Boucher, Emile - Eau pour patinoir, à - l. P. 19.	617
Bouilloire pour l'Abattoir - Achat de - l. P. 8.	582	Boulevard - Paiement cte. à côté de Michaud, re - l. P. 19.	617
Brent, Noxon & Co. - Lettre re debentures à - l. P. 8.	582	Bellerive & Poland - Vente de pierre à - l. P. 20.	617
Boites à collection pour bateau - l. P. 8.	582	Blanchette, Ernest - Evaluation du lot 1130 - l. P. 20.	617
Bateau - Boites à collection pour - l. P. 8.	582	Boivin, J. - Aqueduc et drainage, manuf. de glase. - l. P. 20.	618
Baribeau, J. - Refus de remise de taxes à - l. P. 9.	583	Beaudoin, François, à l'asile d'aliénés, Beauport. - l. P. 20.	618
Baribeau, Donat - " " " " " - l. P. 9.	583	Beauport - François Beaudoin conduit à l'asile ps - l. P. 20.	618
Bisson, Désiré - Demande d'emploi par - l. P. 9.	584	Billet de \$2,500 en favr. de W. Guillemette.	618
Balance publique - Cose de lumières - l. P. 9.	584	" " \$5,000 " " " C. Quév. & Frères.	618
Billet de \$1,000 en favr. de D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Benj. Pranger.	586	" " \$1,040 " " " A. Beaumier.	618
Bellefeuille, Ch. J. - Destitution de	592 et 602	" " \$2,500 " " " E. Baril.	618
Boulevard - Contrat avec le Canadien St. J. John-Manville, re	595	Bellerive & Poland - Offre de pierre par	619
Billet de \$1,000 en favr. de l'Hon. R. S. Cooke.	596	Bouchers étrangers - Avis de motion re taxe sur	619
" " \$1,000 " " " L. E. Parent.	596	Bouchers, regrattiers, re - Heures d'achats ou ventes par	620
Bureau, V <sup>ve</sup> J. - Offre de terrain par - l. P. 13.	598	Poadeau, Dr. J. M. - Re destitution, du	616 et 622
Bois de service - Achat par l'Ingénieur - l. P. 13.	598	" " " " - Salaire, 1 mois, au	622
Buanderie à vapeur - Tarif de l'eau de la Cité - l. P. 14.	599	Billets de \$20,000 en favr. de la Banque d'Acadaga.	623
Barrières, re, demandes au l. P. Q. - l. P. 14.	599	" " \$49,500 " " " " " "	624
Bellerive & Poland - Permis de manufacture à	600	" " \$1,600 " " " D <sup>me</sup> David Coult.	625
Bellefeuille, Henri nommé Inspect. sanitaire.	603	" " \$400 - " " " D <sup>me</sup> Jos. Bourgeois.	625
Bateau-passeur - Soumissions demandées pour - l. P. 15.	606	Boulangers - Avis de motion re	627
Boisvert, Lucas - Dommages à - l. P. 16.	607	Bettey, Echev. - Avis de motion re charretiers.	627
Balance publique - Taxes réduites - l. P. 16.	608	Bateau-passeur - Contrat avec S. Davie & Co. pour - l. P. 21.	628
Boulevard - Contrat avec le Canadien St. J. John-Manville, re	609	Bazar, Hôpital St. Joseph - Salle de l'Hôtel de Ville, pour - l. P. 21.	628
Bateau-passeur - Demande de soumission à l'Hon. J. A. Bédard, pour	609	Boivin, J., requête re eau pour glace artificielle - l. P. 21.	628
Bastarache, Hector - Drainage demandé par - l. P. 17.	612	Boisvert, Willid - Permis d'Étal de boucher à - l. P. 21.	628
Bourbonnière, J. B. Hie. - Offre de javage par - l. P. 18.	613	Balcer, Eug. - Passage demandé, le long de prop <sup>te</sup> - l. P. 21.	628
Blanchette, On. - Achat de terrain de	613	Bourassa, Ed. - Refus de vente de terrain à - l. P. 21.	629
Billet de \$1,300 en favr. de Jules Bergeron.	614	Banque d'Acadaga - Refus de cte. de la - l. P. 22.	629
" " \$2,000 " " " Var. d'ign. W. & Adélaïde Trudel.	615	Bateau - Offre d'inspection par le Can. Inspect. Pub. - l. P. 23.	630
" " \$1,500 " " " J. H. Perreault.	615	Boisvert, Gideon - l. P. de J. Bertrand, refusé pour - l. P. 24.	630
" " \$1,550 " " " Philias Bourque.	615	Bertrand, J. B. - Refus de cte. pour bled. Boisvert - l. P. 24.	630

Poisvin, J. - Refus d'exemption de taxes, glace artf. - l. P. 24. 630	Bureau de Publicité. - Comité re établissement d'un 666
" " - Eau à prix réduit pour glace, artf. - l. P. 24. 630	Bourque J. V. nommé Greffier du Recorder. 666
Boulangeries. - Rapport du Chef, re inspection des - l. P. 25. 631	Bail pour bateaux avec la Quebec & Louis Ferry Co. 667
Boisvert, Edouard. - Lp'te. de Duquesne & Morissette refusé pour - l. P. 25. 631	Bateaux. - Bail avec la Quebec & Louis Ferry Co., pour 667
Bateau-passeur. - Phi. Duches, surveillant de construction. - l. P. 26. 631	Boulet & Demontigny. - Conventions avec 668
" " - Camille Sabros, ingénieur, réengagement - l. P. 27. 632	Billet de \$1,000 en fav. de Jos. Gauthier. 668
Bottes en caoutchouc pour Répt. de l'Acadie. - l. P. 27. 632	" \$2,000 " " l. B. Morissette. 668
Bateau-passeur. - Acte de marché avec S. P. Navie pour 633	" \$1,000 " " B. Baril. 668
Caie Georgienne. - Canal de la 634 et 635	" \$50,000 " " la B. & Cochelaga. 669
Bâtisses en bois. - Rapport de l'Avocat, re - l. P. 28. 640	" \$50,000 " " " " 669
Boulangers contre Louis Robert. - Plainte des - l. P. 28. 640	Betty, Echev. - Avis de motion re colportage de fruits, &c. 679
Banque de Cochelaga. - Lettre re vente de debentures. - l. P. 29. 641	Billet de \$2,300 en fav. de Ovi. Blanchette. 679
Borne-fontaine, rue St. Jrs. - Valoe à l. P. 29. 641	" \$1,300 " " " " 679
Boulangers et pain. - Règlement Chap. 24, re 643	" \$1,500 " " W. Guillemette. 679
Baptist, J. O. - Avis de motion re franchise, &c. 644	" \$1,000 " " F. O. Loranger. 679
Boulet & Demontigny. - Refus re manufacture, &c. - l. P. 30. 645	Betty, Echev. - Avis de motion re destination d'Eff. Fossadales. 684
Poisvin, J. - Contrat, glace pour l'Abattoir - l. P. 30. 645	Bernaquet, J. - Service d'Acqueduc pour - l. P. 36. 684
Billet de \$1,000 en fav. de J. H. Perreault. 647	Beaudry, Alfred. - Requête à la Cour Sup. - l. P. 36. 684
" \$1,000 " " Benj. Bourgeois. 647	Bell Filtration Co. - Offre de compteurs à eau. - l. P. 34. 685
" \$2,150 " " V. David & Co. 647	Bateau-passeur. - Henri St. Ours nommé chauffeur. - l. P. 34. 685
" \$1,100 " " V. Jos. Abran. 647	Béland, Edm. - Plainte contre - l. P. 34. 685
" \$4,000 " " V. David & Co. 647	Baril, Rev. H. - Salle de l'Hôtel-de-Ville à l. P. 34. 685
" \$900 " " A. Chagnon Bondy. 647	Bateaux-passeurs. - Patronage, av. P. St. Pierre - l. P. 34. 685
" \$1,500 " " Jos. Ernest Sabarre. 647	Boulevard. - Surveillance de l'entrée, rue du Plateau. - l. P. 34. 685
" \$1,000 " " Arsène Beaumier. 647	Billet de \$3,200 en fav. de M. C. D. Dumont. 693
Bateaux traversiers, à Québec, visite par Echev. blévent. - l. P. 32. 648	" \$1,100 " " M. Jos. Bourgeois. 693
Beaudry, Alf. - Contrat, chaîne, Ave. Laviolette. - l. P. 32. 649	" \$1,000 " " J. H. Perreault. 693
Billet de \$2,000 en fav. de Valere Thibeault. 649	Bouchers. - Vente des étaux des 695
" \$1,000 " " David Durand. 649	Bureau pour Répt. de Publicité. 696
" \$1,800 " " V. Phi. Paquin. 649	Betty, Echev. - Avis de motion re fermeture des restaurants. 698
" \$1,000 " " David Dubé. 649	Bouchers. - Elevateur du marché, gratuit pour les - l. P. 38. 698
Beaulac, Echev. - Avis de motion re émission de debentures. 652	Bennett Jas. engagé Ing. Electricien. - l. P. 38. 698
Boulet & Demontigny. - Avis de manufacture, à l. P. 33. 663	Bateau-passeur. - Patronage, à l. B. Morissette. - l. P. 38. 698
Blaisière. - Contrat pour uniformes de Police, à l. P. 33. 663	Bourgeois John. - Cte. payé à l. P. 38. 698
Bateau-passeurs. - Changements re - l. P. 33. 663	Bateau-passeur. - Contrat, viande, à l. S. Singras. - l. P. 39. 699
Bellefeuille, Jos. - Porte de route vendue, à l. P. 33. 663	Bédard, J. T. - Refus, re magasin, à l. P. 39. 699
Béland, Art. - Drainage, prop. - l. P. 34. 664	Billets de Traverse. - Impression de - l. P. 39. 700
Bourgeois, Capt. Jos. - Refus de services, du - l. P. 34. 664	Bail à louer pour Bureau de Publicité. 700
Béland, Art. - Plainte du Méd. - Vet. contre l. P. 34. 664	* Bennett, Jas. nommé Ing. - Electricien. 702
Bateau-passeurs. - Capt. W. M. Lewis réengagement - l. P. 35. 664	Bégin, Jos. fils. - Achat de terrain, prolong. rue St. Denis 704
Boulevard, éclairage de l'escalier. - l. P. 35. 664	Billet de \$1,500 en fav. de Ludger Ollarie. 705
Beaudry, Alfred. - Service d'Acqueduc. - l. P. 35. 665	" \$1,900 " " M. L. Bellefeuille. 705
Bacque, Dr. H. - Frais de voyage. - l. P. 35. 665	Betty, Echev. - Avis de motion re chambres d'auberges. 707

Bellefeuille, Alph. - Demande d'emploi par - l. P. 40.  
 Boulevard. - Peinture au - l. P. 40.  
 Bonnes Routes. - Ingénieur, délégué, au Congrès des - l. P. 40.  
 Boîtes d'alarme. - Peinture des - l. P. 41.  
 Bornes-fontaines. - " " - l. P. 41.  
 Boulevard St. Louis. - Aqueduc, - l. P. 41.  
 Bateau-passeur. - Chambres sur - l. P. 41.  
 Borne-fontaine, coin Amherst et Av. du Coteau. - l. P. 41.  
 Billet de \$3,500 en fav. de l. P. Martel.  
 " " \$1,500 " " " " " "  
 " " \$1,050 " " " D<sup>me</sup> Frs. Marie.  
 " " \$2,000 " " " L. O. Ricard.  
 Beaudry, Alf. - Indemnité, re. creusage, Av. Par. - l. P. 42.  
 Boudreault. - Rapport de l'Avocat, in re - l. P. 42.  
 Balai mécanique pour puits. - Achat, d'un - l. P. 42.  
 Bornes-Fontaines, coin St. Philippe et Bureau. - l. P. 42.  
 Buvill, Chs. - Trottoir de - l. P. 43.  
 Balai mécanique pour puits. - Achat, d'un - l. P. 43.  
 Bornes-fontaines. - Pose de - l. P. 43.  
 Buckley, H. - re. ouvrages, du dimanche. - l. P. 43.  
 Bornes-fontaines promises à Alf. Beaudry, re. ouvrages. - l. P. 43.  
 Beaudry, Alf. - Permis, re. bornes-fontaines à - l. P. 43.  
 Beauchêne, L. P. Floie. - Transfert de fic. de l. P. Sauthier à  
 Billet de \$1,500 en fav. de J. B. Boivillier.  
 " " \$1,000 " " " Ev. Paril.  
 " " \$4,000 " " " Kap. Lamy.  
 " " \$1,000 " " " Rev. J. P. Larceneau.  
 " " \$2,675 " " " D<sup>lle</sup> R. Désaulniers.  
 Boulevard St. Louis. - Drainage, - l. P. 44.  
 Barrières. - Ordonnances au l. P. R., re. - l. P. 44.  
 Belly, Joseph. - Refus de réclamation de - l. P. 44.  
 Bourgeois, Av. Ker. - Entrée de cour, du - l. P. 44.  
 Bennett, Jas. - Rapport re. Chap. 239. - l. P. 45.  
 Balcer, Eug. - Offre, re. pue htd, refusée par - l. P. 45.  
 Bernier, Dominique. - Action, retirée - l. P. 45.  
 Beaudry, Alf. - Contrat, entres de cours. - l. P. 45.  
 Bertrand, J. B. - Paiement de cte. à - l. P. 45.  
 Boisvert, P. - Transport de prop. à J. O. Faoursière.  
 Billet de \$1,000 en fav. de R. Parent:  
 " " \$2,600 " " " D<sup>me</sup> M. S. Desilets.  
 " " \$1,500 " " " D<sup>me</sup> Jos. Paril.  
 Bettey, Echev. - Avis de motion re. Benj. Bourgeois.  
 Benj. Bourgeois. - Avis de motion re

408 Brunelle & Hamelin. - Demande d'octroi. l. P. 46. 426  
 408 Belly, Jos. - Défense à action de - l. P. 47. 427  
 408 Bourgeois, lch. - Protest. re. péagemts, éclairage. - l. P. 47. 427  
 408 Bateau-passeurs. - Descentes (slips) pour - l. P. 47. 427  
 408 Bordeau, Améd. - Permis de trottoir à - l. P. 47. 427  
 409 Bellerive, Adam. - Permis de trottoir à - l. P. 48. 428  
 409 Beland, Désiré - " " " " - l. P. 48. 428  
 409 Bourgeois, lch. - Avis de poursuite re. éclairage. - l. P. 48. 428  
 413 Bourassa, Ed. ko. - Refus de loyer, à - l. P. 48. 428  
 413 Bellerive, Aldem. - Remboursement de taxes. - l. P. 49. 433  
 413 Borne-fontaine, coin Denoue et Mercier. - l. P. 49. 434  
 413 Bellerive, Nap. - Permis de trottoir à - l. P. 49. 434  
 414 Brichette, Edmond. - " " " " - l. P. 49. 434  
 414 Boucher, J. O. - Refus de remboursement, à - l. P. 49. 434  
 414 Beland, Adolphe. - Refus re. trottoir de - l. P. 49. 434  
 414 Boulevard Turcotte. - Rapt. de l'Ing<sup>r</sup>, re. - l. P. 50. 435  
 415 Bistodeau, l. O. - Permis de trottoir à - l. P. 50. 435  
 415 Bellefeuille, J. F. - Epave du "Glacial" abandonné, à  
 415 Bateau-passeurs. - Rapt. re. nourriture de l'équipage. - l. P. 51. 438  
 415 Beaudry, E. W. - Refus de réclamation de - l. P. 52. 439  
 415 Boyauy. - Contrats pour - l. P. 53. 439  
 415 Berlinguet, F. P. F. - Refus de réclamation de - l. P. 53. 439  
 417 Bateau accordé au Tiers-Ordre. - l. P. 53. 440  
 418 Beland, Cl. - Permis de trottoir à - l. P. 53. 440  
 418 Bellefeuille, Ed. - Permis de trottoir à - l. P. 53. 440  
 418 Bateau-passeur, Mayrand & Lempres par l. P. Sauthier - l. P. 53. 440  
 418 Bupauy, Kom. Jacques. - Achat de terrain, pue Haut-Boc, de  
 418 Billet de \$500 en fav. de B. Bourgeois. 442  
 419 " " \$1,000 " " " D<sup>me</sup> S. England. 442  
 419 " " 1,450 " " " J. O. Beaumier. 442  
 420 Boivin, Johnny. - Plainte re. obstruction de puits. - l. P. 54. 442  
 420 Bateau-passeur. - Rapt. de F. P. Hamelin, re. ing<sup>r</sup> mécanique. - l. P. 54. 443  
 420 Beaudry, Alf. - Contrat, trottoir, en. Par. & St. Pierre. - l. P. 54. 443  
 420 Borne-fontaine posée sur demande d'Ans. Dubé. - l. P. 55. 443  
 420 Boivin, Johnny. - Demande d'octroi de terrain, par - l. P. 55. 443  
 420 Beaumier, J. O. Floie. - Tarif spécial des puits - l. P. 55. 443  
 420 Brunelle, Japt. Eug. - Refus de prêt, au - l. P. 55. 444  
 422 Bateau-passeur en construction nommé le "Grogis". - l. P. 55. 444  
 424 Bateau-passeur gratuit pour l'Exposition. - l. P. 55. 444  
 424 Bellefeuille, Genri. - Résignation de  
 424 Bellefeuille, Jos. nommé Inspecteur-Sanitaire. 445  
 426 Billet de \$1,000 en fav. de J. Parent. 446  
 426 " " \$1,300 " " " D<sup>lle</sup> O. Sauthier. 446  
 " " \$900 " " " Jos. W. Leirouf. 446  
 " " \$1,300 " " " D<sup>me</sup> J. Sélinas lahrstie. 446  
 continué à la page 788.







Chemin de fer électrique. - Requête de J. A. D. Bourignon re fusion de secrétaires	117	Chef de dép. de feu re organisation du dép. - Rapp. du Certificat pour auberges et magasins de liqueurs,	157
Charte Eug. 3al. - Requête de	117	Contrôleur-auditeur. - Pour la nomination d'un	160
Comité d'administration de Mirivis. - Requête de la	117	Contrôleur-auditeur. - Desir et attributions d'un	163
Comité. - Lettre de J. A. Devise re amendement	118	" " " " " " " " " "	163
Comité Maritime et Industriel de Lévis. - Lettre de la	118	Certificat pour auberges et magasins de liqueurs,	164
Comerçon, H. M. - Lettre de	118	Contrôleur. - Opinion de l'liberal de la cité re amendement	165
Comité des bateaux traversiers. - Lettre de la	118	" " " " " " " " " "	165
Chemin de fer électrique. - Lettre de Edw. A. Evans re construction d'un	118	Contrôleur-auditeur. - Pour la nomination d'un	167
Clint, W. - Lettre de	118	Commissaire districte par le Commissaire pour l'ouverture de	167
Chef du Bureau de santé re typhoïde - Rapp. du	119	Commissaire de Lévis à la mort de Lévis. - Requête de la	169
" " " " " " " " " " " " " "	119	Comité, M. B. 3al. - Requête de	169
Chiefs de police et feu - Emilio Bartholomeo nommé	120	Commissaire, M. 3al. - " " "	169
Chiefs de pompiers. - Lettre de A. Vauz re nomination d'un	28	Chambre de Commerce. - " " " re octroi.	169
" " " " " " " " " " " " " "	124	Commissaire Sir Underwriter Cas. - Lettre de	170
Chef de police. - Lettre de E. Bartholomeo	124	Champanne et Suisse. - Lettre de	170
Corporation de Shaw. Hall. - Lettre de	125	Chef de police re nomination de constables,	174
Clemin. - Lettre de la Corp. de Shaw. Hall. re loi	125	Chambre de Commerce des Mirivis. - Octroi à la	174
Comité d'Exécution re limite de nomination. - Lettre de	125	Chambre de Commerce des Mirivis. - Réunion des	174
Comité Général sur plaintes contre vote 1912. Rapp. du	138	constables. - Joseph Pelletier & Jules Paschou nommés	174
Courcy, J. Mary. - Licence réduite.	141	Côteau St Louis. - Notaires sur le	175
Colporteur à J. Mary Courcy réduite. - Licence de	141	Cotations et Taxes. - Règlement amendé.	175
Certificats de licences. - Cors pour	141	Commerçants de peaux vertes. - Règlement amendé.	176
Consignation des Eglises St Claude. - Vente de terrain par	142	Champanne, N. à G. Trotter. - Transport de propriété par	178
Comité de l'Association de l'Église St Dominique		Champanne, H. - Lettre de	179
et des Enfants de Marie. - Requête de	145	Council Diocésain de Tempérance. - Lettre de	179
Canadian Sir Underwriter Cas. - Lettre de	146	C. P. R. - Lettre de - re évaluation.	180
Constables officiers. - Lettre de Massachusetts P. C. re	146	Chef de police et de l'Inspecteur de Ville re nouveau	180
Changements dans les bureaux de la Corporation. -		part. dans le quartier St-James	180
Lettre de J. P. Gauthier re	146	" " " " " " " " " "	181
Corporation. - Lettre de J. P. Gauthier re changements dans		Champanne, H. - Vente de terrain par Sir J. Joseph à	185
les bureaux de la	146	Champanne, P. - " " " " " " " "	185
Canadian Sir Underwriter Cas. - Rapp. de J. P.		Champanne, O. - " " " " " " " "	185
Comité re inspection éclairage.	148	Chartres. - Requête de J. Musicotte re emploi comme	185
Chiefs de police re examens. - Rapport du	148	" " " " " " " " " "	185
Chef de police re chambres d'hôtel, etc., Rapp. du	148	" " " " " " " " " "	185
Certificats pour auberges et magasins de liqueurs. -	149	Chartres des Mirivis. - Requête de l'Union des	186
Contrôleur-auditeur. - Pour la nomination d'un	150	Comité Guillaumier, P. - Transport de prop. par	186
Chartres re licences. - Requête de F. B. Michelin 3al.	153	Chartres, S. et A. - Requête de	186
Chartres. - Requête de E. W. Villeneuve re monument	153	Chartres de la Corp. - Lettre de J. C. Desy re	187
Canadian Sugar and Power Co. Ltd. - Requête de	154	Chef de Feu et Police, re fonctionnement de la nouvelle	190
Chef de police re organisation du dép. - Rapp. du	155	sources d'eau de l'aqueduc. - Rapp. du	190







Cie d'Imprimerie et de Publi. requête de la	435	Cie des Tramways - résolutions - re garage	465
Corporation - poursuite de O. Vivier ou la	437	Compte de la North Shore Power Co. - résolutions	465
Comité des Finances - rapport du	437	Commercial Canada - résolutions re annonces dans	466
" " " " homologation du rapport	437	Corporation et la Cie du Grand Éclairage - résolutions	
Conseil d'Hygiène - lettre de	437	re acte de marché entre	466
Chambre de Commerce - lettre de la	437	Cie des Tramways - re avis de motion de	
Chef de Police - rapport du - re achat de	438	M. Bellefeuille, re octroi à la	467
bonnes - fontaines, voirie à échelles	438	Chef de Police - re éclairage rue Ste Louise	
Chef de Police - rapport du	438	rapport du	476
Chevalier ou la Corporation - rapport de		Construction - rapport de Vincent Trudel - re	476
l'Arceat de la Cité, re jugement de	438	Corporation - poursuite de P.A. Boudreau ou la	478
Comité Général - re plaintes contre le rôle		Cie des Tramways - résolutions re #32,500.00	
d'évaluation de 1913 - rapport du	439	payés à la	479
Certificats pour licences de magasins		Cie des Tramways - résolutions re #32,500.00	
de liquors à Blain & Pitras	446	payés à la - en amendement	479
Corporation - acte de marché entre		Corporation - résolutions re acte de vente	
The Bell Telephone Co. et la	446	de Joseph Gault à la - rue Cook & Defois	481
Cook - billet promissoire au montant de		avec prolongement	481
\$2000.00 en faveur de H. Hou. B. S.	447	Corporation - résolutions re acte de vente	481
Champagne, billet promissoire au montant		de rue & Defois - prolongement	
de \$1000.00 en faveur de J. B.	447	de James G. Nocheau à la - Defois	481
Cie de Tramway des Trois-Rivières - résolu-		Club de Base-ball des Trois Rivières - re	
tions concernant les procédures en rapport	447	octroi - requête de	483
avec la		Corporation Ouvrière Catholique des Trois	
Cloutier - requête de M. C. O.	448	Rivières - re octroi de \$1000.00 - requête de la	483
Chambre de Commerce des Rivières - lettre de	450	Corp. Episcopale Trois-Rivières - re drainage - requête de	483
" " " " " " " " " " " " " " " "	452	Chambre de Commerce - lettre de la	485
" " " " " " " " " " " " " " " "	452	Corp. Serrurier Rivières - lettre de la	485
Cie du C. P. R. lettre de la	452	Chef de Police - re gardiens bonnes fontaines - rapport du	486
Cie de Tramway des Trois-Rivières - lettre de la	452	" " " re distribution de J. Marchand - rapport du	487
Corporation - rapport de l'Arceat de la Cité	453	" " " re copie de J. Marchand - rapport du	492
re jugement J. O. Piquin et G. J. Gauthier	454	Cie de Tramways - résolutions re	
Chef de Police - re résignation de J. Vaclien et	484	procédure en rapport avec la	493
applications de A. Pelland - rapport du		Commissaire Lucien - requête de re mutation de propriété	496
Chef du Marché aux Denrées - rapport du	457	Chemin Ste Anne Christophe - lettre de	
Corporation - avis de poursuite de M. F.	461	la Wayagamack Pulp & Paper Co. - re	497
Vallières ou la		Cie Immobilière de Rivières re ouverture de	
Charreries - résolutions re projet de ré-	461	rues - lettre de la	497
glement Chap 230 re -		Cession de rues - lettre d'Alex. Houlihan re	497
Cie de Tramway - résolutions concernant la	461	Combat - lettre de J. Fiset re	497
procédure en rapport avec la		Canadaian Creosoting Co. - re pavage - lettre de	498
Cie de Tramway - résolutions re procédure		Comité des Finances - rapport du	498
re - en amendement	463	" " " " " " adoption	499
	464	Contrôleur - Auditeur - re réparations au	
		rapport "Glacial"	507





Offres de Joseph Blais - Offres de vente par M. J. Blais	3	Demande d'emprunt par Art. Dupres	2
Dominion Coal & Lignite Co. - Lettre de M. Pelletier	2	Demande d'inauguration de la salle de l'Hotel de Ville	2
Demarais Victor - Requete de	2	par "La Symphonie"	7
Dejeu, J. A. - Lettre de	3	"L'Union Musicale"	13
Dawson & Co. Ltd. - " "	3	Estimer	3
Drainage et aqueduc a prop. L. Brodeur	3	Donnages aux arbres - Lettre de A. P. Deschamps	11
Dupres, Adolphe - Requete de	6	Requisitoire d'offre d'achat - Lettre de O. Martin	19
Dupres, J. Arthur - " "	6	" " " " " " J. Lambert	19
Ducharme, David - " "	7	Donnages aux arbres - Lettre de North Shore P. Co.	19
Dejeu, J. P. - Staticien de la Corporation - Rappel	11	Delégation à la convention de l'Union des Municipalités	22
de la résolution n° 100	11	Canadiennes	22
Deschamps, A. P. - Lettre de	14	Drainage, rue Laurier - Requete de M. Deschamps	27
Denis Nelson, re installation des filles - Rapp. de	15	Demande d'emprunt par Art. Dupres	29
D'Amboise, Edouard - Requete de	19	Drainage et aqueduc, rue Cooke - Requete de A. Proulx	34
Delégation à la Convention de l'Union des	22	Demande d'emprunt par Art. Robichon	34
Municipalités Canad.	22	Delégation à la Convention de l'Union des Municipalités	35
Denis Nelson - Requete de	28	Canadiennes - Rapp. de l'Ecclésiastique Proulx	35
Dupres Arthur - Lettre de	29	Dubé, Arsène, nommé évaluateur pour l'année de 1912	46
Dominion European Imp. Coy. - Lettre de	34	Dejeu, J. O. nommé écrivain " " "	46
Drainage, rue Laurier - Estimer	35	Requisitoire d'offre de vente par J. A. Tardif	47
Diamond Whitewear Coy. - Requete de	47	Donnages - Lettre de L. Chevalier re poursuivie en	48
Drainage, rue Laurier & Cooke - Emission pour	57	De l'accord à Page Germain re construction du pont	51
" " " " " "	57	Drainage et aqueduc rue Cooke - Requete de E. Coirier	68
Délégation re renouvellement de contrat, avec	58	Demande d'emprunt par Art. Robichon - Rapport de	85
le Grand-Terron	58	l'arrat de la cité re	85
Deschamps, J. P. - Requete de	60	Droit de passage sur les îles St-Christophe et Beauve	91
Duchamp, J. H. D. - Lettre de	60	Lettre du Ministre des Tr. Publiques re	91
Dubé, Laonde - " "	60	Drainage à propriété J. Bernard, rue Hart	95
Déplacement de poteaux - " " J. S. Desautel	60	Denis Nelson - Requete de	95
Doucet, Honoré - Requete de	65	Desjardins, G. G. - Lettre de	96
Debutures - Avis de motion re émission de	67	Délégation de Edu. Audard, comme constable	99
Desautel - Riv. L. J. - Requete de	68	Dominion Express - Lettre de Managance H. Co. re	104
Drainage sur les rues Laurier et Cooke - Rapport	70	Dion, H. J. - Lettres (2) de	105
del'Insp. Ville re coût du	70	Délégation devant le Comité du Ch. de fer re examen du	108
Debutures - Première lecture du règlement chap.	73	bill des Travaux	108
213, concernant l'émission de	73	Délégation devant le Comité des Bills Privés re examen	108
Dion, G. H. - Requete de	76	du Bill des Opérations à la Clarte	108
Dames de Charité - " du	76	Dufour, Pichas - Transport de licence de Lapointe re	110
D'Amboise la poursuite de L. Chevalier	80	Morissette à Dupont & Nicolas	110
Debutures - Adoption du règlement chap. 213 con-	81	Dubé A. et Alain Jos. - Requete de re rémunération	111
cernant l'émission de	81	" " " " " " re sur salaires	111
Desautel, Jules - Requete de	83	Ducharme, J. A. - " " "	111
Dames de Charité - Lettre des	84	Dépt. du rôle d'évaluation pour 1912	110
Dion, G. H. - Rapp. de l'arrat re requete	85	Donnages - Lettre de Honoré Beauchamp re	112

D

Voies de passage sur les îles St-Christophe et Caron. Lettre du d <sup>ch</sup> ministre des Travaux Publics. re	112	Duval, Edu. - Vente d'un terrain par Sem. St-Joseph à	185
Voies de passage à Ste-Anne, Cap, M. Lenoir, re construction Bonbo.	112	Dubié, Henri - " " " " " " " " " "	185
Dubé, J. J. Lettre de	113	Dubé, Alfred - Requête de re fixation d'arrêté	185
Drainage et aqueduc à propriété J. B. Gravel	117	113 Déplacement de prop <sup>te</sup> de St-Jacques - Requête de Emile Demetron & al.,	186
Dubié, Jos. A. Lettre de	117	Dubé, Georges - Requête de	186
Dominion Linn Mfg. Co. - Lettre de	118	Dubé, J. A. - Lettre de re charier vs la Corp.	187
Duval, Wilk. - Réduction de taxes à	119	" " " " " " " " " " " "	187
Dupont, John - Requête de	123	" " " " " " " " " " " "	207
Dupré, Georges - " " " " " " " " " " " "	123	" " " " " " " " " " " "	207
Drainage à propriété Pierre Thais	124	124 Destitution de M. J. O. Dubé, J. Caron, L. D.	212
Dumais, à Ste-Rocheland. Rapp <sup>t</sup> de l'hop. Ville re	126	Ngugi, E. J. Landry et J. O. Dubé	212
Dumais, à Ste-Rocheland. - Paiement de	141	Dubié, J. O. - Destitution de	212
Dupuis, Steffle. Requête de	145	Dupont, Cyrille - Vente d'un terrain à	212
Drainage et aqueduc à prop <sup>te</sup> J. A. Beauvais, route-Claydon	145	Dupont, Marie - Requête de	214
Drainage sur les rues Richard, Cloutier, Demetron. - Requête du dénommé des 3 <sup>es</sup> .	145	Dupont, Ger. " " " " " " " " " "	214
Dubié, Jos. A. Rapp <sup>t</sup> de l'Arrest et plainte	146	Dubié, J. J. - Lettre de	215
Dubuisson, L. L. nommé juge de la cité	149	Dupont, J. M. - " " " " " " " " " "	215
Drainage et aqueduc à Ste-Rocheland, Moinau & Richard	153	149 Drainage et aqueduc sur Ste-Julie - Requête de E. Pelletier	213
Dubé, C. E. - Transport de prop <sup>te</sup> par St-Jacques à	153	Dubié, Anselme, nommé arbitre re opposé J. E. Hétu	223
Demande d'emprunt par Cap. Sigmond Jean Co. Ltd.	157	Dupuis, J. Oct. - Requête de	228
Dubé, J. A. - Lettre de re offic. avocat de la cité.	157	Dupuis, C. G. à St-Edu. Linnard - Transport de prop <sup>te</sup> par	229
Dussan, J. H. - Acte de renonciation re fav <sup>r</sup> de	157	Dubié, Jos. A. - Lettre de re justice	229
Dubé, C. E. - Extension de	160	Dubé, J. A. nommé avocat de la cité.	233
Dupuis, Ger. Lettre de	160	Dubié, Stéphenne - Requête de	237
Devoirs et attributions d'un contrôleur-audit	163	Dumais, Ch. - " " " " " " " " " "	237
Déplacement de la limite de la commune à la route St-Denis	163	Dumais, V. à N. E. Clément - Transport de prop <sup>te</sup> par	238
Drainage sur rue Richard - Requête de M. Carboneau & al.	169	Dubié, Aug. - Lettre de refus d'agir.	239
Deuxième section du règlement concernant les Évaluateurs	169	Dubié, Jos. A. - " " " " " " " " " "	239
Drainage, aqueduc et éclairage sur les rues Cartier, Linnard, Champfleure et Locke. - Requête de J. Janvier & al. pour	177	Dominion Bridge Co. - Lettre de	240
Dubié, O. E. - Lettre de	179	Députés, Ste-Maurice. Lettre de blason Prot.	240
Diamond Whittaker Co. Ltd. - Lettre de	179	179 Délégation à la convention des Municipalités Canadiennes,	246
Dubé, J. A. re jugement J. Janvier vs la Corp. - Lettre de	180	Dupuis, Alph <sup>e</sup> - Requête de	253
Dubé, J. A. re poursuites d <sup>es</sup> M. Gravel & J. O. Caron vs la Corporation	180	" " " " " " " " " " " "	253
Dubé, J. A. autorisé à comparaitre in re Caron vs la Corp.	182	180 Drainage à prop <sup>te</sup> Alph. Dupuis,	253
" " " " " " " " " " " " " " " "	182	Dubé, Alex. - Requête de	253
" " " " " " " " " " " " " " " "	182	Dubé, Alex. - Transport de prop <sup>te</sup> par St-Jacques à Ste-Elizabeth à	253
Dumont, Jérôme - Vente d'un terrain par le Sem. St-Joseph à	182	182 Ngugi, J. - Rapp <sup>t</sup> de l'évaluation re requête	255
	185	" " " " " " " " " " " "	259
	185	182 Dupuis, Nicolas à Ste-Marie Gilbert. - Transport de licence de	260
	185	185 Drainage et aqueduc. Requête de A. Caron pour	266



Ducault Chemin & Cie - lettre de  
 Ducal Josephat - lettre de  
 Dames' Ess. Christianus de Empirance - lettre des  
 Duches - re vapens Glacial - lettre de Phi-  
 Licile Gedeon re Hobbeis' rue Lavoiselle - lettre de  
 Domrages - lettre des Capt J. Paquette re  
 " " re Vallures - lettre de Bureau, Riqui  
 Lajoi re domrages  
 Domrages - lettre de Adolard Provencu re  
 Desaulniers' re resignation - lettre de J. L.  
 Desilets - raprt de l'ingenieur de la Ville re  
 requete de J. O.  
 Dames de l'Association Christianus de Empi-  
 rance - raprt de l'ingenieur de la Ville re  
 requete des  
 Drainage rues Defois etc. - Raprt de l'ing de la Ville  
 Diamond Whitecar Co. - resolution re main-  
 tenir d'hypothecue entre la Corporation et  
 Desilets - billet de \$1000.00 en faveur de Anne Malina &  
 Drainage rue Lavoiselle - requete de Zep. Bernaquez re  
 Dupreux - billet de \$1000.00 en fav. de Anne Marie Olive  
 Debeauxjour, remise de taxes a A.D. Prieux-Lutens re  
 Dubé Alphonse mutation de propriété par Wilfred Rousseau re  
 Ducharme Ed. mutation de propriété par Chariste Roy re  
 Durand - requete de J. L.  
 Dupresne - demande de J. Lucien - re certifi-  
 cat pour licence de magasin de liqueurs re  
 details  
 Demande de J. Lucien Dupresne, re certificat  
 pour licence de magasins de liqueurs re details  
 Duqre - rapport du Chef de Police re nomi-  
 nation de Thomas, - comme honorable  
 Duqre - resolution re nomination comme  
 honorable Etienne Thomas  
 Drainage rues St. Paul, Whitehead, St. Chri-  
 stophe & St. Catherine  
 Déclarations sur saisies-arrêts. - Trésorier, autorisé à  
 Drainage du Palais de Justice.  
 Desbiens, Gaudias. - Lettre de - b. P.  
 Destitution de J. O. Désy. - Avis de motion re  
 Désy, J. O. - Avis de motion re destitution de  
 Drainage, rue Laurier. - b. P. N° 2.  
 Déplacement, maison de Patrick Lemeris. - b. P. N° 2.

Du Collège rue. ouverte 556  
 485 Dupresne, J. Abel. - Requête re octroi pour hôtel. - b. P. 3. 555  
 486 Déplacement de bornes fontaines, rue St. Prosper. - b. P. 3. 556  
 485 Drainage, rue St. Philippe, entre pont Balin et Joseph Mergoux 556  
 496 Domrages, re Adol. Parand, règlement - b. P. 4. 554  
 496 Domrages, re F. V. Michelin, refusés. - b. P. 4. 554  
 498 Durand, David. - Billet de \$1800, en fav. de  
 Duchame, Kap. - Vente de terrain à 561  
 498 Debeauxjour, A. P. - Salaire \$3.00 par jour, taille des arbres etc. 565  
 498 Dépotoir. - Paiement de pâtisse, à H. Buckley. - b. P. 5. 565  
 498 Drapeau pour l'hôtel de Ville. - Achat d'un - b. P. 5. 565  
 Dominion Manufacturers, Ltd. - Requête de 567  
 501 Destitution de J. O. Désy, comme Avocat de la bête. 567  
 Désy, J. O. - Destitution comme Avocat de la bête. 567  
 " " - Paiement de compte à - b. P. 6. 570  
 502 Dural, Josephat - Echange de terrain avec - b. P. 6. 570  
 502 Drainage à la propriété de M. F. V. Belides. - b. P. 6. 570  
 Domrages payés à John Cormier. - b. P. 6. 570  
 509 Desilets, J. O. - Salaire de - b. P. 6. 571  
 517 Domrages payés à J. E. Beland. - b. P. 7. 572  
 532 Débentures. - Rapport de l'Avocat re émission de 576  
 539 Débentures pour Drainage, Passage, Aiguilles, dépt. de  
 Feu, Chemins, Traverse & élargissement des rues, Places publiques. } 576  
 545 Drainage, re. - Débentures pour 576  
 545 Drainage, partie Ouest de la rue Notre-Dame. - b. P. 8. 582  
 546 Desilets, J. O. - Reclamation pour domrages, refusés. - b. P. 8. 582  
 Domrages re J. O. Desilets, refusés. - b. P. 8. 582  
 Royon, Joseph - Compte re Emma Belier. - b. P. 8. 582  
 546 Débentures. - Lettre à Parent, no pour \$100, re - b. P. 8. 582  
 Débentures. - Avis de motion re émission de 583  
 54 Drainage demandé, rues Amherst, Mercier et Wolfe. - b. P. 9. 583  
 Drainage et chauffage à l'Abbatier. - b. P. 10. 585  
 549 Débentures (\$50,000) pour Drainage, rendues. 586  
 Drainage. - Vente de \$50,000 de débentures pour 586  
 549 Dural, Josephat - Echange de terrain, avec 586  
 Destitution de D. Pleau, Phi. Bellefeuille re 592 et 602  
 556 " " Eph. Teasdale. 592  
 553 Domrages payés à M. Honoré Kodin. - b. P. 11. 593  
 547 " refusés à M. Narcisse Pastore. - b. P. 11. 593  
 547 Drainage continué rue Laurier. - b. P. 12. 594  
 555 Dupresne & Page. - Règlement pour prêt à 594  
 555 Desilets, J. O. nommé Assistant Greffier. 595  
 548 Dupresne & Page. - Règlement pour prêt à l'Abbatier sur 594  
 548 Drainage, rue Laurier. - b. P. 13. 598

Dauphinois, V<sup>o</sup> Ont. - Remise de taxes à 599  
 Drainage et Voirie - Contre-maître - l. P. 14. 599  
 Drainage - Lettre du Dept. des Travaux Publics, re - l. P. 14. 599  
 Délai à Judger Rivard, pour trottoirs - l. P. 14. 599  
 Drainage demande, Ave. Pavolette, Nord. - l. P. 15. 606  
 Délai à Nestor et Adelphe Hardy, pour trottoirs - l. P. 15. 607  
 Déplacement, bâtisse Police et Feu, rue St. Maurice. - l. P. 16. 607  
 Dupresne, Alphonse - Déplacement de bâtisse, par - l. P. 16. 607  
 Domrages à Lucas Boivert. - l. P. 16. 607  
 " " Edmond Binard. - l. P. 16. 607  
 Délais pour trottoirs, rue Pavolette, Denoue, St. - l. P. 16. 607  
 Non à la Brigade du Feu, par Cap de la Mad. - l. P. 16. 607  
 Drainage, rue Saurier. 610  
 Desaulniers, L. F. - Condoléances à la famille 610  
 Dupresne & Page. - Rapport, notation sur Regt. pour prêt à 611  
 Dufoir, D<sup>me</sup> Jos. - Remise de taxes à 612  
 Domrages à Alfred Vaillancourt. - l. P. 17. 612  
 Dupresne & Page. - Plaintes à l'été, voteurs, Regt. - l. P. 17. 612  
 Drainage demande par Hector Bastarache. - l. P. 17. 612  
 Domrages à Hap. E. Lodin. - l. P. 17. 612  
 Drainage, rue St. Julie. - l. P. 18. 613  
 Domrages à Elie Bédard. - l. P. 19. 614  
 Desilets, J. Emilien - Avis re faillite de - l. P. 19. 614  
 Drainage pour manuf. de glace, J. Boivin. - l. P. 20. 618  
 Domrages réclamés de E. Lymburner. - l. P. 20. 618  
 Royon, Jos. - Paiement de compte à - l. P. 20. 618  
 Destitution du Dr. J. M. Baderoup. - Re l. 16 et 622  
 Débentures. - Emission de \$70,500 (garantie collatérale) 623  
 Davie, Geo. F. Ybans. - Contrat pour bateau-passeur à - l. P. 21. 628  
 Domrages à Germain & Frère. - l. P. 21. 628  
 Drainage, à prop<sup>té</sup> E. Ducharme. - l. P. 21. 628  
 Ducharme, E. - Drainage, à prop<sup>té</sup> - l. P. 21. 628  
 Débentures - Refus de provision, à St. Maurice Valley, Cotton Hill - l. P. 21. 628  
 Domrages réglés, bâtisse occupée par l'Union Musicale. - l. P. 23. 630  
 Després, Geo. - Requête pour Aqueduc. - l. P. 23. 630  
 Division de la Voirie en deux districts. - l. P. 24. 630  
 Débentures. - Offre d'achat par Hanson Bros. - l. P. 25. 631  
 Débenture. - Pas son égare, payé à Geo. St. Pierre. - l. P. 25. 631  
 Duquay & Morrissette. - Cte. à l'éd. Boivert, refusé. - l. P. 25. 631  
 Duclou, Chi, surveillant, construction, bateau-passeur. - l. P. 26. 631  
 Domrages à D<sup>me</sup> J. B. Liervais. - l. P. 26. 632  
 Doucet's Landing. - Traverser, marchandises et valises - l. P. 26. 632  
 Decker, M. H. - Contrat, chauffage, Poste de Police N<sup>o</sup> 1, B. P. 26. 632

Domrages au vapeur "Glacial". - Inspection des - l. P. 27. 632  
 Débentures. - Offre de Scottish National Securities Corporation, re vente de - l. P. 27. 632  
 Davie, G. F. Ybans. - Acte de marché, re bateau-passeur. 633  
 Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1914. 637  
 Débentures. - Lettre de N. B. Stark & Co., re 639  
 " - Vente à N. B. Stark & Co., pour \$25,000 de 639  
 Domrages à Elie Roberge. - l. P. 28. 640  
 " " Romina Poirier. - l. P. 28. 640  
 " " Treffe Duplessis. - l. P. 28. 641  
 Duplessis, Treffe - Domrages à - l. P. 28. 641  
 Domrages refusés à Ed. Provencher. - l. P. 28. 641  
 Demande de soumissions, glace pour Abattoir. - l. P. 29. 641  
 Débentures. - Lettre de la B<sup>anque</sup> de Hochekagan, re vente de l. P. 29. 641  
 Domrages refusés à Elz. Lemieux. - l. P. 29. 641  
 Dugré, Thos. - Avis de motion, re 644  
 Délai demandé par Bohénier & Co. - l. P. 30. 645  
 Duplicata de chèque payé, d'Alb. Bélinas. - l. P. 30. 645  
 Demande soumissions pour chaîne, Ave. Pavolette. - l. P. 31. 645  
 Domrages payés à Ed. Provencher. - l. P. 32. 648  
 " " Louis Lingras. - l. P. 32. 648  
 Dumont, Cl. - Offre de services pour bureau. - l. P. 32. 649  
 Débentures. - Avis de motion re émission de 652  
 " " " " " " " " 663  
 " - Sous-Comité re coupons de - l. P. 34. 664  
 Dumoulin, Chs. - Re achat de terrain, rue St. Basile. - l. P. 34. 664  
 Drainage, prop. Ont. Beland. - l. P. 34. 664  
 Dessureau, Bruno - Offre de services - l. P. 34. 664  
 Royon, Jos. - Compte payé à - l. P. 34. 664  
 Drainage, rue St. Louis. - l. P. 35. 664  
 Demande d'argent au Gouvernement re Chem. des Forges. 666  
 Dugré, J. destitué comme constable. 668  
 Destitution de J. Dugré 668  
 Débentures. - Emission de \$525,000 de 670  
 Débentures. - Vente de \$125,000 à N. B. Stark & Co. 676  
 Déclarations sur saisies-arêts par l'Avocat 680  
 Demande de soumission, couverture du Marché aux N. - l. P. 36. 684  
 Dion, G. - Contrat, imperméables pour Police. - l. P. 36. 684  
 Denoncourt, P. - Plainte contre - l. P. 37. 685  
 Deshaies, B. - Plainte contre - l. P. 37. 685  
 Défense à action d'Amédée & Herve. - l. P. 37. 685  
 Débentures. - Emission de \$425,000 de 686  
 Dumoulin, C. B. - Plainte re évaluation. 691  
 Demande de \$20,250 au Gouvernement, re Chem. des Forges. 692

Demande d'emploi par Ford. St. Louis. — l. P. 38.	698	Demanded octroi par Brunelle & Camelin. — l. P. 46.	426
Drainage pour Jos. Germain. — l. P. 38.	698	" de H. Panneton, re calaires. — l. P. 46.	426
" rue St. Paul. — l. P. 38.	698	Duval, J. — Permis de trottoir à — l. P. 46.	426
Demande de macadamiser le Chem. St. Marguerite. — l. P. 38.	698	Défense à action de Jos. Belly. — l. P. 47.	427
Demande re taxes de St. Maurice Lumber Co. — l. P. 38.	698	Assentes (Clips) pour bateaux passeurs. — l. P. 47.	427
" re " " Grès Falls Co. et M. Bay. P. Co. — l. P. 38.	698	Demande de soumissions pour strade. — l. P. 47.	427
Demande de licence de L. Rivard. — l. P. 38.	698	" " commutation, taxes, St. Maurice Lumber Co. — l. P. 47.	427
Domages payés à M. Rousseau. — l. P. 38.	699	Déplacement de fils électriques, rue de Tois. — l. P. 48.	428
Demande d'emploi par Art. Francoeur. — l. P. 38.	699	Deschenais, Jos. — Permis de trottoir à — l. P. 48.	428
" l'augmentation de salaires, par le Recorder. — l. P. 39.	699	Demande de soumissions pour strade.	429
Drainage et eau sur lots vacants. — Taxes de — l. P. 39.	699	Désistement par Dumoulin & Frigon.	430
" " " bâtisse du Govt. Fédéral. — l. P. 39.	699	Dumoulin & Frigon. — Acte de désistement pour	430
Demande d'emploi par A. Dumont. — l. P. 39.	699	" " — Achat de terrain, rue St. Geneviève.	430
Dumont, A. — Demande d'emploi par — l. P. 39.	699	Dallaire, L. P. — Contrat pour trottoirs à	431
Dupont, F. P. — Transport de profs. de A. S. et A. Lagon à	700	Déplacement de trottoir au Parc Champlain. — l. P. 49.	433
Restitution d' Ephrem Teasdale.	702	Désinfection de St. Obitoir. — l. P. 49.	434
Demande de \$20,250 au Govt. Prov. pour Chem. des Forges.	702	Drainage, Parc Lanctôt et Ravidette. — l. P. 50.	435
Devis pour trottoirs.	705	Demande d'élargissement de la rue St. Denis. — l. P. 50.	435
Défense de jeter des papiers dans les rues.	706	Drainage et eau, Eglise Notre-Dame. — l. P. 51.	438
Déballage de marchandises. — Avis de motion re	707	Dalton, Joe W. — Lettre re rue St. Maurice. — l. P. 52.	439
Raqueau, V. — Refus re évaluation. — l. P. 40.	708	Dansereau. — Capt. du H. de cin. re salaires. — l. P. 52.	439
Demande d'emploi par Alph. Bellefeuille. — l. P. 40.	708	Demande de passage, rue Cartier, St. Maurice, Ic. — l. P. 53.	439
Desfosés, Jos. — Plainte re bâtisse de Henri Kodin. — l. P. 41.	709	Domages payés à Jules Touchette. — l. P. 53.	439
Domages payés à V. S. Marineau. — l. P. 41.	709	" à F. W. Pajins. — l. P. 53.	439
Dallaire, L. P. — Contrat pour trottoirs à — l. P. 41.	709	Dagenais, Kap. — Permis de trottoir à — l. P. 53.	440
Demande de patronage par "Le Courrier". — l. P. 41.	709	Délégation à la Convention des Municipalités. — l. P. 53.	440
Delisle, Ely. — Contrat pour charbon dur. — l. P. 41.	709	Désaulniers, H. — Achat de propriété des	441
Dallaire, L. P. — Marché pour trottoirs, avec	712	Dubé, Anselme. — Vente de terrain, à	441
Demande d'allocation au Govt. Prov. pour Ecole des Arts.	712	Demande de rues, eau et drainage, par Lanctôt Realty Co. — l. P. 54.	442
Domages payés à Pierre Levasseur. — l. P. 42.	714	Drainage, demande par Lanctôt Realty Co. — l. P. 54.	442
Dubé, Ans. — Contrat, clôture pour terrain de J. P. — l. P. 42.	714	Drainage, rue Royale. — l. P. 54.	442
Détective. — Projet d'engagement, d'un — l. P. 42.	714	Déplacement de lumières, rue Raviolette Val. — l. P. 54.	443
Desilets, J. Lucien. — Allocation payée à — l. P. 42.	714	Deveau, J. — Refus, de remise à — l. P. 55.	443
Duval, Jos. — Service d'eau chez — l. P. 43.	715	Demande de services d'eau et de bornes-fontaines, par Ans. Dubé. — l. P. 55.	443
Dubé, Ans. — Contrat, clôture pour terrain de J. P. — l. P. 43.	715	Dubé, Ans. — Pose d'eau et de bornes-fontaines pour — l. P. 55.	443
Dépotoir. — Déplacement demandé. — l. P. 43.	715	Demande d'octroi de terrain, de Johnny Koian. — l. P. 55.	443
Dupress, L. E. — re Dépotoir. — l. P. 43.	715	Reponses. — Capt. (S) du pont de course et propriétés et — l. P. 55.	445
Dépotoir. — Ouvrage de H. Buckley, le dimanche. — l. P. 43.	715	Dupont, Victor. — Réduction de taxes à — l. P. 56.	448
Délégation à Montréal, re éclairage des rues. — l. P. 43.	715	Drainage, rues St. Angele et St. Ursule. — l. P. 56.	448
Auguay & Morissette. — Licences transférées à Art. Larignan.	717	Dupont, J. — Plainte re gare du St. P. R. — l. P. 56.	448
Drainage, Boulevard St. Louis. — l. P. 44.	719	Délai à Jules W. Projean, pour taxes. — l. P. 56.	448
Déballage de marchandises. — Règlement re	721	Don de terrain par les Rev. Srs. de la Providence. — l. P. 56.	448
Déschaud, Jacques nommé comptable.	723	Dubé, Ernest. — Permis de trottoir à — l. P. 57.	448

Ayotte - lettre promissive au montant  
 de \$1400.00 en faveur de Louis-Duclos  
 Acme Glass Works' Limited, résolutions  
 concernant l'adoption des règlements Chapit-  
 re 224.  
 Association Agricole des Trois-Rivières - requête  
 Aqueduc - Bohau-Martin - requête de Alex. Bojard  
 Aqueduc - rue St-Christophe - requête de Julien Gagnon  
 Aest. sous-ministre - lettre de l'  
 Avocat - re amendement Chapit 224 - rapport de  
 Avocat - re jugt J. O. Paquin & W. J. Gouin re  
 la Corporation - rapport de  
 Avocat - re procédures soumisees a M. Stuart  
 re loi des Tramways - rapport de l'  
 Aqueduc - rappt. de l'Inspect. de Ville - re - rue  
 St-Christophe.  
 Avis de poursuite de Mrs Philophile Vallières  
 re la Corporation  
 Acte de vente à Sirine Lathuille - résolutions - re  
 Aqueduc - rue St-Christophe - résolutions - re  
 Annonces - dans le "Commercial Canada" - résolutions - re  
 Acte de marche entre la Corporation et la Cie  
 du Grand Parc - résolutions re  
 Arbre - rues des Champs et Cooke - résolutions  
 re plantation d'arbres  
 Avis de motion de Mrs. Mrs. Bourgeois  
 - re amendement sect I Chapit VIII  
 Avis de motion de Mrs Bellefeuille - re  
 octroi à la Cie des Tramways  
 Agence Canadienne de Publicité - lettre de l'  
 Cagall - lettre de Fred  
 Alain - lettre de W. J.  
 Aqueduc - Sack Door & Construction Co -  
 rapport de l'Inspecteur de Ville re  
 Acme Glass Works Co - re règlement Chapit - rés-  
 olutions re -  
 Acte de vente de Joseph Guillet à la  
 Corporation - résolutions re  
 Acte de vente par Daniel G. Rochel aux à  
 la Corporation  
 Annonces - re position de comptable dans  
 le Bureau du Trésorier - résolutions

Avis de motion de Mrs Ryan, re octroi de \$1000.00  
 à l'Association Agricole des Trois-Rivières 482  
 Association Agricole des Trois-Rivières - Avis de  
 motion de Mrs. Ryan re octroi de \$1000.00 482  
 449 Association Médicale des Trois-Rivières -  
 requête de l' 482  
 450 Association Catholique de la jeunesse Cana-  
 dienne Française, re octroi de \$500.00 - requête de 483  
 451 Amovage des rues Lavolette & Cooke - requête  
 du Rev. Thomas Marie & al 483  
 Amovage - rue des Commissaires  
 454 requête de J. W. Britten 484  
 Aqueduc - requête de Nap. Fortin re 484  
 456 Avocat de la Cité - re légalité des règlements  
 211, - loi de Tramways - rapport de 487  
 458 Avis de poursuite de Thomas Lord 488  
 Ass. Catholique jeunesse Canadienne  
 461 Française - résolutions re octroi de \$500.00 à 491  
 465 Aqueduc - requête de Johnny Boivin re 495  
 466 " " " " de Union Steam Laundry re - 495  
 466 Agence de Publicité re annonces - lettre de l' 496  
 Annonces - lettre de l'Agence de Publicité re 496  
 466 Appariement rue St Paul - lettre de la  
 Valasco Cotton Co - re 497  
 466 Aqueduc - lettre de la North Shore Power  
 Co - re bouilleries de 497  
 467 Association Cat. jeunesse Canadienne  
 Française re octroi de \$500.00 - lettre de l' 497  
 467 Acte de vente par la Corporation à Heber  
 471 Baeraché - résolutions re 518  
 471 Acte de vente par la Corporation à Hepp-  
 471 polite Saerax - résolutions re 518  
 Appropriations pour 1913 - vote des 521  
 47 Aqueduc - rue La Vieuvoye - requête de Hector Baeraché 532  
 Avocat de la Cité - re taxe spéciale - rappt de 536  
 478 " " " " re octroi de \$3,000.00 à la  
 Chambre de Commerce - rappt de l' 536  
 481 Avocat de la Cité - re Corporation Ouvrière  
 Catholique des Trois-Rivières - rappt de l' 537  
 481 Approbation de plan - lettre de Pierre T. Leclerc re 537  
 " " " " résolutions re - désigné sous  
 le nom de Parc Lafliche. 537

Acte de marché entre la Corporation et la Cie du Grand Tronc re transport de mailles de la Majeste - resolutions re	538	Avis de motion, Echev. Mercier, re destitution de J.A. Déry.	555
Association Agricole du District des Trois-Rivières - resolutions re règlement accordant un octroi de \$1000.00 à l'	538	" " " " " " charretiers de charge.	555
Avis de motion de M. L. Beaulac - re octroi de \$1000.00 à la Corporation Ouvrière Catholique	539	" " " " " " Betty " Reglt., Commerce de viandes	555
Avis de motion de M. L. Echevin Clément re achat de terrains de Messieurs Cochet Page	544	Ambulance, cloches d'alarme, Hôpital Bourgeois - R.P. 2.	548
Avis de motion de l'échevin Mercier re révocation de la nomination de Auschue Trudel, comme évaluateur	544	Achat de réservoir (tank) à Tarvis. R.P. 2.	548
Avis de motion de l'échevin Mercier re annex du livre des délibérations du Conseil	544	Avis re trottoirs, rue, quartier. - R.P. 3.	556
Adoption du 1 <sup>er</sup> rapport des Comités Permanents - résolution re		Arbres des rues. - Taille des - R.P. 3.	556
Adoption du II <sup>e</sup> rapport des Comités Permanents - résolution re		Aqueduc. - Réparation à la bâtisse de l' - R.P. 3.	556
Adoption du 1 <sup>er</sup> rapport des Comités des Finances - résolution re		Abattoir. - Paiement Irland Houtiers, peinture. - R.P. 4.	557
Attributions - rapport du Contrôleur re		" - Lettre d'Art. Deland, re loyer. - R.P. 4.	557
Adoption du rapport No II du Comité des Finances. résolution re		Avocat. - Opinion légale, re Beaudet, parl' - R.P. 4.	557
Arbres (refus) du rapport premier des Comités Permanents. - M. Paphit re ulucement d'		Aqueduc. - Rapport de l'Ingénieur re	557
Accidents sur St Joseph. repris au Rapt No I des Comités Permanents		" - Soumissions pour travaux à l'	558
Abattoir - soumissions re peinture à - repris au Rapt I des C. P.		" - Rapport de l'Officier de santé re analyse de l'eau.	558
Aqueduc re dommages pour \$374.00. à la pompe d' - par The North Shore Power Co. viz: raprt No I des C. P.		Abattoir. - Téléphone à l'	559
Acte de marché entre la Corp. et la Wabasso Cotton Co.	550	Achat de clavigraphes pour le contrôleur.	559
Achat de terrain de J. J. Ed. Caron (sa beauchevin)	553	Attributions des Officiers. - Règlement (1 <sup>er</sup> lecture) re	564
Autorisation au Trésorier re déclarations sur saisies-arêts.	553	Avis d'assemblée de la Cie. de Tramways.	564
Annonces. - Lettre du "Bulletin" - R.P.	547	Attributions des Officiers. - Comité re Règlement des C. P. 5.	565
Avis aux propriétaires de terrains dans la Commune.	547	Amendements à la charte. - Comité re - R.P. 5.	565
Achats d'effets pour Vap. "Glacial". - Re	548	Autorisation au Trésorier d'engager un employé. R.P. 5.	565
Avis aux captes des Vap. "Glacial" et "Lorel".	548	Arbres. - Salaire de A. P. Debeaujour, pour taille des - R.P. 5.	565
Achat de bornes fontaines, cloches d'alarme. Re parle chef.	548	Achat d'un drapeau pour l'Hôtel de Ville. - R.P. 5.	565
Alarmes. - Achat par le chef, de bornes fontaines et cloches d'	548	Aqueduc. - Pompe pour travaux d' - R.P. 5.	566
		Avis de liquidation de The Canada Corporation, Ltd. - R.P. 5.	566
		Autobus. - Protêt re - R.P. 5.	566
		Avocat de la cité. - Nomination de J. A. Déry renouée.	567
		Achat de terrain de J. F. Trudel.	568
		Aqueduc. - Compteur pour fuites d'eau à l'	569
		" - Réparations, etc., à l' - R.P. 6.	569
		Armaup. - Demande de soumissions pour Marché aux - R.P. 6.	570
		Assistant-Greffier temporaire. - Salaire. - R.P. 6.	571
		Aqueduc. - Compte de North Shore Power Co., charbon. R.P. 7.	571
		Abattoir. - Eclairage à - R.P. 7.	572
		Avocat de la cité. - S. P. Biqué nommé	573
		Avis de motion, Echev. Ryan, re émission de débetures.	575
		Avocat. - Rapport re émission de débetures.	576
		Aqueduc, etc. - Débetures pour	576
		Achat d'une voiture, à échelles pour incendies.	580
		Armaup. - Construction d'un Marché aux - R.P. 8.	581
		Allen, Geo. - Exemption de taxe sur loyer à - R.P. 8.	581
		Achat de bouilloire pour l'Abattoir. - R.P. 8.	582
		Abattoir. - Achat de bouilloire pour l' - R.P. 8.	582



Évaluation des propriétés - Lettre de M. J. McLeod	2		
Évaluateur - Requête de M. Martel	1		
Équipement de trottoir - Add. Lambert	1		
Éthier, J. B. - Lettre de	3	Emprunt par Act. Dupres - Demande d'	6
Estime re Aqueduc et drainage à prop. L. Gotochaud	3	Eclairage coin Minville et St. Marie - Requête de Joseph Abauval, re	7
Estime re Parage rue St. Denis	3	Expropriation, terrains Eglise St. André - Lettre de Louis Williams re	8
Étal privé de boucher à David Ducharme	7	Eglise St. André - Lettre de Louis Williams re expropriation du terrain de l'	8
Électricien de la Corporation - Rappel de la rés. tuton nouveau (J. Desjolis)	11	Eclairage coin Minville et St. Marie - Rapp. du Chef de Police re	15
Estime re Pontage quai de l'Aqueduc - re hangar à charbon, al "	21	Eclairage coin St. Honoré et St. Marie - Rapp. du Chef de Police re	15
Eclairage, rue Hertel	21	Équipement de trottoir - Lettre de G. Hamelin re	19
Étal N° 12, transporté de Alph. Laprie à Alfred Pabianau	3	Eclairage coin Bonaventure et Carter - Requête de J. A. Lavoie, al,	27
Étal N° 12, transporté de M. Pabianau à Pierre	35	Ensignes électriques - Requête de Mathieu Coucels, re	28
Estime re drainage, rue Lauviers	35	Emprunt par Act. Dupres - Demande d'	29
Élargissement rue Bonaventure (côté)	36	Eclairage - Rapp. du Chef de Police, re	29
" " rue Desjolis, St. Ste. Anne & Cook	37	Ensignes électriques - Avis de motion de l'Échevin re règlement concernant les	32
Eau analysée par M. C. M. Brady	41	Éclairage coin St. Martin et Duane - Requête de P. Goldberg, al,	34
Évaluateurs pour 1912 - Nomination des	46	Emprunt par Act. Robison, Demande d'	34
Eclairage rue Denoy - Rapp. du Chef de Police re	56	Élargissement rue Alexander - Lettre de J. A. Dussel	35
Élargissement rue Denoy, " " " re	57	Eclairage rue Champfleury - Requête de L. Rivard, al	40
Eclairage - entre les rues Bell & Lafosse - Requête pour	60	Évaluation - Requête de M. Martel re emploi comme	40
" " coin St. Ste. Anne & Tomancourt - " "	55	Eclairage coin Bonaventure et Carter - Rapp. de R. B. M. Demouge, re	41
" " St. Julien & Cook - Requête de Eug. Carter, al, pour	65	Évaluateur - Requête de M. Vachon, re emploi comme	43
Expert consultant - Lettre du Rev. J. A. Monan	65	" " " " " " " " " " " "	43
Eclairage coin St. Ste. Anne & St. Tomancourt	65	Eclairage rue Carter - Requête de J. L. Lavoie, al, re	43
Élargissement rue Denoy - Rapport de l'Inspecteur de Ville re	65	Entrepreneur pour quai à Doucette Landing - Lettre de Grand Tronc re	40
Ensignes électriques - Requête de Boutier & Cie, al, re pour d'	43	" " " " " " " " " " " "	44
Étal de boucher - Requête de O. Gagnon re transport de licence d'	68	Enduits à l'Hôtel de Ville terminés - Certificat de Mess. Lafond & Parent	44
Eclairage rues St. Ste. Anne et St. Tomancourt, St. Julien & Cook et Du Suro et Bell - Rapp. du chef de police re	77	Écrivain pour l'année de 1912 - J. O. Desjolis nommé	46
Employé civique - Nomination de D. Pleau	79	Eclairage coin De Troie et St. Ste. Anne - Requête de "Diamond" Whitworth, re	47
Étal privé de boucher à E. Raymond & Co	95	Évaluateurs re rémunération et pour salaires - Requête des	111
" " " " " " " " " " " "	95	Évaluation pour 1912 - Dépôt du vote d'	110
Exercice financier de 1911 - Comptes de l'	103	Eclairage à la lumière électrique - Lettre de J. Bennett re inspection de l'	112
Eclairage rue Notre-Dame - Requête de O. Arcand re	104		
Estime re coin de glaise à l'abattoir - Rapp. Sup. Ville	107		
Examen des bills des Amund. à la charte et des Delegations re	108		



Eclaircissement rue Des Champs.	374	Évaluations - avis de motions de l'échevin	
Exemption de taxes "General" - Ord. & Exp. Co. St.	375	Murin, sur revocation de la nomination de	
Expropriation J. E. Nette - Prop. Guilhaume nommée	375	Muséum Crudel, comme	544
Estimer le drainage à prop. M. Fontaine. Prop.		Entreprise Realty Co. requête de P.H.	546
		Eclairage, rue Notre-Dame - L. P. No. 2	548
Eclaircissement rue Du Fleuve - Cont. de terrain		" " " " " " " " " " " "	548
par Emile Caruaton pour	331	Echelle à incendie - Chef et Prés. du Feu à Québec, re - L. P. 3.	556
Emprunt de \$15,000. sur billets promissaires.	331	Eclairage, Ste. Saviolette, coin Richard, bloctier, ven. - L. P. 3.	556
Eclaircissement rue Claude - Lettre de J. D. Trudel	333	" " " " " " " " " " " "	556
Estimer de l'ing. de la cite re drainage sur Lavoisier.	345	Eclaircissement de la rue St. Prosper, prop. H. Trudel - L. P. 3.	556
" " " " " " " " " " " "	346	Eau - Réduction des taxes demandées par Forest & Forest - L. P. 3.	556
" " " " " " " " " " " "	346	Elections Municipales - Oisement des 25, au Prés. des - L. P. 3.	556
Eclairage, aqueduc et drainage - Requête (2) de J. Forest.	364	Exposition de 1913 - Ponts gratuits pendant l' - L. P. 4.	557
Emprunt de \$25,000 sur billets promissaires.	375	Engagement de gardes-malades diplômées - L. P. 4.	557
Eclairage de marché - Prop. de l'ing. de la cite	377	Eau - Rapport de l'Officier de Santé, re analyse de l'558	
Expropriation de terrains J. E. Nette	383	Examen des livres par le Contrôleur.	558
Emprunt de \$5,500 sur billets promissaires	383	Estimer, re, par L. H. Bacquere projet d'usine à gaz	559
" " " " " " " " " " " "	383	Évaluateur - Aldoric Martel nommé	560
Etat privé de toucher à Act. Saporta.	385	Employé pour le Bureau du Trésorier - Engagement de	565
Eclairage des rues Carter, re Prop. de la cite	392	Eclairage, coin Hertel et des Prop. Fauriol et Desrosiers, coin St. Denis, re L. P. 5.	565
Emprunt de \$6,000 sur billets promissaires	396	Eclaircissement de la rue St. Prosper - L. P. 6.	570
" - Requête de Emile Caruaton re	397	Echange de terrain avec Josaphat Duval - L. P. 6.	570
Eclairage, Asphalt Carving Co. re remerciements.	398	Eclairage, au Carré Champlain - L. P. 6.	571
Eau - Rapport de l'ing. de la cite re coût de l'	400	" " chemin Waganack - L. P. 7.	572
Entree de cacao à St. Louise	405	" " à l'Abattoir - L. P. 7.	572
Etat privé de toucher à Edou. Lambert.	409	Eau - Rapport de l'ingénieur, re faites d'	572
Enquête concernant la nouvelle prise d'eau de l'Église	415	" " - Mesureur pour faites d'	573
Exemption de taxes - requête de l'Association		Echelles pour incendies - achat de voiture, à	580
Agricole des Trois-Rivieres re -	450	Engagement de L. H. Bacquere continué - L. P. 8.	581
Eclairage - rue Saviolette - requête de		Évaluateur - Raoul St. Pierre, assistant temporaire - L. P. 8.	582
M. Pouchette re	468	Eau - Taxes de P. Larasin réduits - L. P. 8.	582
Eclairage rue Ste. Louise - rap. au chef de P.H.	476	" " " " " " " " " " " "	582
Eclairage rue Bonaventure - résolutions re	481	" " " " " " " " " " " "	583
Eclaircissement rue St. Francois Xavier - rap.		Echelle "seagrass" - achat d'une voiture à - L. P. 9.	583
de l'ingénieur de la cite re	486	Exposition hygiénique - L. P. 9.	583
Eclaircissement rue St. Francois Xavier - lettre		Eclairage à la balance publique - L. P. 9.	584
de la Fabrique Eglise St. Jacques re	496	Eclaircissement, rue St. Fr. Xavier - L. P. 10.	584
Eclairage - lettre de la Waganack P. P. Co re -	533	Eau au Palais de Justice - Est. de l'ing. de la cite - L. P. 10.	584
Eclaircissement rue St. Francois Xavier, rap.		Embellement des abords de l'Hôtel de Ville - L. P. 10.	585
de l'inspecteur de Ville re	535	Echange de terrain avec Josaphat Duval.	586
Elections Municipales pour 1913 - rapport		Estimer, demande pour fosse d'égout, prop. Fr. Xavier.	587
du Président des	542	Employés - Règlement concernant les	589
		Eclaircissement de la rue St. Prosper.	589

Elargissement de l'Ar. Lavolette. — Projet d'Electriques. — Avis de motion re installations	590	Entretien des rues, Nord de la cite. — l. P. 30.	644
Eclairage, Pont St. Maurice. — l. P. 11.	592	Emprunt de \$100,000. — Rapport du Contrôleur, re — l. P. 34.	644
Elargissement de la rue St. Prosper. — l. P. 11.	593	Eau de pannes payées. — l. P. 34.	664
Employé de l'Ingénieur. — Joseph Landry nommé	593	Eclairage, escalier du Boulevard. — l. P. 35.	664
Eau. — Taux, Cie Suanderie à vapeur. — l. P. 14.	595	Eau. — Fermeture, sur terrains Kulliston — l. P. 35.	665
Engagement de 2 Constables et pompiers additionnels — l. P. 14.	599	" — Service pour Alf. Beaudry — l. P. 35.	665
Egouts. — Lettre du Dept. des Travaux Publics, re reconstruction — l. P. 14.	599	Emission de \$525,000 de Debentures.	670
Elargissement de la rue St. Prosper.	599	Eau. — Remise à l'Éc. Art. Romain. — l. P. 36.	684
" " " " Plaisante. 604 et	604	Emission de \$425,000 de Debentures.	686
" " " " St. Pierre. — l. P. 15.	605	Employés. — Règlement amendé, re	691
Echange de terrains avec Fabrique Im. Conception — l. P. 15.	607	Evaluation. — Plainte de P. B. Dumoulin, re	691
Eclairage, coin St. Maurice et Dupl. — Bochart. — l. P. 15.	607	Evaluation de 1914. — Homologation du Rôle, d	694
Eau gratuitement à Nelson Lambert pour patinoir. — l. P. 16.	607	Eau. — Visite re suite, d	694
Electriques. — Règlement re installations	608	Enseignes françaises et anglaises demandées au l. P. Q.	694
Elargissement de la rue Alexandre	608	Etaux des bouchers. — Vente des	695
Electriques. — Publication du Règlement re installations	609	Elevateur du marché gratuit, aux bouchers. — l. P. 38.	698
" — Avis de motion re Règlement Installations	610	Electricien. — Jas. Bennett engagé ing. — l. P. 38.	698
Eclairage, rues St. Julie et St. Marie, et au cimetière. — l. P. 18.	610	Engagement de Jas. Bennett. — l. P. 38.	698
Eclairage, coin des rues des Commissaires et Berland. — l. P. 18.	613	Eau et drainage sur lots vacants. — Taux d' — l. P. 39.	699
" " " " rue De Tonnacourt. — l. P. 18.	613	" " " " bâtisse du Haut St. Ferdinand. — l. P. 39.	699
" " " " St. Maurice. — l. P. 18.	613	Electricien. — Nomination de Jas. Bennett, Ing.	702
Elargissement de la rue St. Frs. — Xavier.	613	Echange avec la Fabrique de l'Im. Conception.	703
Eau pour patinoir à Emile Proucher. — l. P. 19.	614	Entrefilets de "Le Courrier" référés à l'Arrest de la cite.	705
Evaluation du lot 1130-14 d'Em. Blanchette. — l. P. 20.	614	Eclairage, rue St. Julie. — l. P. 40.	708
Echelle pour Marché aux Denrées. — l. P. 20.	617	Eau, Boulevard St. Louis. — l. P. 41.	709
Evaluateur. — Demande de rapport re dépôt du Rôle, à l'	618	Eclairage refusé, coin St. Omer et Thiverville. — l. P. 41.	709
Eclairage, rue St. Frs. — Xavier. — l. P. 21.	619	Eclairage, Poste N° 2 de Police. — l. P. 41.	709
Exemption taxe sur com. de bois à Cabecque St. Pierre. — l. P. 21.	628	" " " " coin Amherst et Ar. du bateau. — l. P. 41.	709
Evaluateur. — Rapport re date du dépôt du Rôle. — l. P. 21.	628	Ecole des arts. — Demande d'allocation, au Haut Chou, pour	712
Etal de boucher. — Permis à Wilfrid Boivert pour — l. P. 21.	628	Ecole Résidente. — Salle de l'Hotel de Ville accordée à l' — l. P. 41.	714
Eau gratuitement à Alph. Lavolette pour patinoir. — l. P. 23.	628	Eau, rue St. George, chez Jos. Duval. — l. P. 43.	715
" " " " Lucien Cormier " " — l. P. 24.	630	Eclairage, des rues. — Délégation à Montréal, re — l. P. 43.	715
" à prix réduit pour glace prêt. à J. Boivin. — l. P. 24.	630	Echantillons, re. — Avis de motion re vente sur	719
Eclairage, coin St. Paul et St. Joseph. — l. P. 25.	630	Eclairage, rues St. Maurice, Lavolette et Beauport. — l. P. 44.	719
" " " " St. Paul, Des Commissaires et St. Péclair. — l. P. 25.	631	Estime re prolongement de la rue St. Genevieve. — l. P. 44.	719
Evaluation. — Dépôt du Rôle d'	631	Eau. — Service pour Geo. Farby. — l. P. 44.	719
Entretien de trottoirs, rues St. Marguerite et Lavolette.	634	" " " " Alf. Marcouf. — l. P. 44.	719
Ethier, Delle Josephine. — Licence de l'Oct. Lesieur transportée à	634	" — Inspection par P. F. Smith l'ho. — l. P. 44.	719
Entretien de la rue Williams. — l. P. 29.	638	Entrée de cour du Dr. Geo. Bourgeois. — l. P. 44.	720
Echange avec l'Association Agricole	641	Elargissement de la rue St. Pierre. — l. P. 45.	720
Enquête re mort d'Honoré Laroche.	643	Entrée de cours. — Contrat à Alf. Beaudry. — l. P. 45.	720
Opave du "Glacial" abandonnée à Jos. Orel. — l. P. 30.	643	Eau du l. P. Q. — Taux de l' — l. P. 45.	720
	644	Eglise St. André. — Achat de terrain de l'	723
		Elargissement de la rue Hart — — — — —	723

Tracy, Son, J. E. - Lettre de	3 Feu - Requête de Joseph Lemay re emploi dans la brigade	7
Trigon, Joseph - " "	8 Piltres - Lettre de Roberts Piltres Mfg Co. re installation des	15
Piltres - Peinture des	9 Feu - Lettre de Ad. Vaure nomination d'un chef des pompiers -	28
" - Installation complétée	9 Piltres, Joseph - Transport de prof. par M. Bégin à	40
" pour l'agrandissement - Inspection des	9 Piltres - Requête de D <sup>ns</sup> A. Lebrun pour luminaires Pauls.	237
Teron & Fière - Lettre de	14 Fuller, H. H. - Lettre de	239
Piltres - Rapp. de M. Denis re installation des	15 Fabrique paroissiale St. Anne re tuteurs - Lettre de	254
Fixation du jour de notation sur règlement	Francoeur re tuteurs - Lettre de	254
concer. l'construction d'un ch. fer. (Chap. 211.)	37 Teron, Wallis - Requête de	266
Fafard, Joseph - Requête de	40 Teron, André, Lafond, & Teron, Requête de	266
Francoeur, Antoine - " "	51 Fixation pour notation sur Regt. Chap. 224.	276
Teron, Alphonse - " "	55 Fabrique Imm. Conception re érection - Requête de	280
Feu - Requête de Honoré Ponce pour position de charretier	65 Fabrique Notre-Dame - re taxes " "	296
Fortin, Philippe D <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> - Requête des P <sup>rs</sup> d.	Forest, J. - Lettre de	297
L. V. Beaumont, re taxes	68 Fabrication canadienne du charbon re remboursement -	298
Fortin, Phil. D <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> - Requête des taxes à	73 Pub North Shore Co. re taxes St. Joseph, St. Louis, Xavier, etc.	299
Fructe, J. D. - Requête de	91 Rapp. du chef de police re	
Fetherstonhaugh, E. J. - Lettre de	91 Teron, René Jos. - Requête de	323
Formetier de la rue St. Martin - Rapport de	Teron, Richard & William - Requête de	358
l'aveugement de la cité sur jugement in re	91 Feu re alarmes - Rapp. du Chef du Dept. du	360
Frain - Requête de U. Maucotte pour rembour-	Forest, J. - Requête (2) de	364
sement de	95 Forest, J. - Lettre de	364
Fetherstonhaugh, E. J. - Lettre de	95 Forest, J. - Aqueduc, à prop <sup>ts</sup>	364
Formetier de la rue St. Martin - Lettre de Bureau	Fafard, Joseph - Salaire augmenté	366
Bureau Lapierre sur jugement in re	84 Fines des Ecoles Ch <sup>rs</sup> - Accrément taxes de l'eau	367
" " " " " "	96 sur prop <sup>ts</sup> occupés par les chaplains	
Finances - Cpte de l'exercice financier de 1911.	103 Frigon & Dumoulin - Rapp. de l'impôt re acte de union	371
Feu - Requête de Ch. Gosselin pour position de charretier	111 Finances - Cpte M <sup>rs</sup> John McLaughlin Caldonian Iron	370
Feu - Emile Balthazare nommé chef de police et du	Works Co. Ltd	
Fleury, Jos. - Transport de licence de J. E. Staud à	141 Frigon Alfred - Requête de	385
Falley, Georges - Vente de terrain à	142 Fontaine, Joseph - " "	385
Feu - Rapp. du Chef re réorganisation du Dept. du	157 French, H. G. - Lettre "	386
Farnes, J. F. Gal. - Requête de	178 Forest, J. - Requête de	389
Teron, Ju. P <sup>rs</sup> - Vente de terrain par le ch. St. Joseph à	185 Fructe, Alphonse - " "	409
Feu - Lettre de Universal F. Inc. Lon. re app. sauvetage.	187 Feu - Rapp. annuel du Chef du Dept. de	400
Feu et Police re fonctionnement de la nouvelle prise d'eau	Fleury Joseph - certificat d'auberge à	414
de l'aqueduc. Rapp. du chef du	190 Francoeur - Requête de l'art	419
Feu et Police re arrestations et alarmes - Rapp. du chef	191 Frigon - Requête de Alfred	419
Bonds de marchandises portés à 25¢ par \$ 100 - Taxes sur	209 Feu - rapport du Département du	438
Francoeur, Ant. Gal. - Requête de	214 French - lettre de H. G.	452
Teron, William et Richard - Requête de	228 Forest - lettre de P. D.	471
Fixation des ch. de Commerce re remboursements -	230 Fortin - re service d'eau - requête de Nap.	484
Fafard, Joseph - Requête de	237 Forest J. - lettre de	485

Fabrique Eglise St Jacques au largeissement  
 sur St Francois Xavier - lettre de la  
 Forest. lettre de G. au comte  
 Projet - rapt de l'Evêque de Ville de G.  
 Formation des Comités Permanents  
 Feu. - Rapport re reorganisation du Dépt. du  
 Feu. - Chef et Ordr. du feu, à Québec, re lettre. b.P. 3  
 " - Chef à la convention des Dépts. de - b.P. 3.  
 Forest & Forest. - Réduction demandée par feu. b.P. 3.  
 Suites d'eau à l'Alouette. - Compteur pour  
 Farmer, S. F. Val. - Requête re Alex. Marincau - b.P. 6.  
 Feu. - Plan pour station de Police et de - b.P. 4.  
 Suites d'eau. - Rapport de l'Ingénieur, re  
 Feu. - Rapport du Chef, re convention, Dépts. de  
 Suites d'eau. - Mesureur pour  
 Feu. - Réventures pour le Dépt. du  
 Forges. - Macadamisage du Chemin des  
 Frenette, J. D. - Refus de réduction de taxes à - b.P. 10.  
 Foin et avoine. - Soumissions, demandes, Dépt. Police et Feu. - b.P. 11.  
 " " " - " " " de la Voirie. - b.P. 12.  
 " " " - Contrat à St. M. Jourdain, Dépt. Police et Feu. - b.P. 13.  
 Feu et Police. - Contrat à Nap. Lullienette pour Poste de - b.P. 14.  
 " " " - Deux hommes additionnels engagés - b.P. 14.  
 Foin et avoine. - Contrat à St. M. Jourdain, Dépt. Voirie. - b.P. 14.  
 Fabrique Im. Conception - Echange de terrains avec - b.P. 15.  
 Feu. - Don par Cap. de la Mad., à la brigade, du - b.P. 16.  
 Feu No. 2. - V. Schenvert, surveillant, travaux, Poste - b.P. 17.  
 Fournier, Fr. - Honoraires, liste de mutations. - b.P. 17.  
 Faillite de J. Emilien Desilets. - Avis re - b.P. 19.  
 Francoeur, Etienne et Antoine. - Services discontinués.  
 Fruits. - Avis de motion re marchands de  
 Frenette, Alphonse. - Requête re emploi - b.P. 21.  
 Francoeur, Antoine continué comme Contr. Maîtres. - b.P. 24.  
 Frais, re demande de mise en liquidation, Car. Travaux - b.P. 26.  
 Feu. - Achat de 2 chevaux pour le Dépt. du - b.P. 27.  
 " - Rapport du Chef, pour 1913.  
 Franchise, J., à St. O. Baptist. - Avis de motion, re  
 Feu. - Améliorations, Car. Poste No. 1 et 2, Police et - b.P. 30.  
 Felicitations à l'Hon. J. O. Tessier  
 Foin et avoine. - Rapport du Chef, re - b.P. 33.  
 Fonds d'amortissement. - Placement par le Trés. - b.P. 34.  
 Feu, voiture à boyaux par J. d'Police. - b.P. 34.  
 Finances. - Reorganisation du Dépt. des - b.P. 34.  
 Frigon, Alf. - Ouvr. achat de blocs en ciment des - b.P. 65.  
 Frenette, Alph. - Refus de réclamation de - b.P. 66.

Fermeture d'eau, sur terrains d'oulston. - b.P. 35. 665  
 496 Frais de voyage de L. H. Baquet. - b.P. 35. 665  
 497 Fruits, vo. - Avis de motion re colportage de 679  
 504 Farley, Geo. - Permis de construction à - b.P. 37. 685  
 543 Franciscains. - Sable provenant de choy les - b.P. 37. 685  
 550 Suites d'eau. - Visite re 694  
 556 Fruits, vo. - Règlement re colportage de 695  
 556 Franchise à panadien, East Old Co. - Re. rappel de 697  
 556 Fermeture des restaurants. - Avis de motion re 698  
 569 Francoeur, Ant. - Demande d'emploi par - b.P. 38. 699  
 571 Fontaine, au Marché, au Foin. - b.P. 39. 699  
 571 Feu. - Salaires, Dépts. de Police et 701  
 572 Fabrique de l'Im. Conception. - Acte d'échange avec 703  
 573 Farley, Geo. - Acte de marché avec 704  
 573 Fonds d'amortissement. - Offre d'All. M. de re - b.P. 40. 708  
 576 Frigon, J. O. - Permis pour trottoirs, à - b.P. 41. 709  
 580 Fabrique de l'Im. Conception. - Cession de terrain à la - b.P. 41. 709  
 584 Felicitations à l'Hon. J. O. Tessier. 716  
 593 Feu. - Echelle de salaire des Pompiers, changée. 717  
 594 Farley, Geo. - Service d'eau pour - b.P. 44. 719  
 598 Frenette, A. - Transport de propriété à 722  
 599 Ferron, M. - Transport de prop. de F. A. Verrette, à 722  
 599 Funérailles de Henri Weber. - Octroi pour 724  
 599 Fils électriques. - Réplacement, rue de St. J. - b.P. 48. 728  
 607 Foreier, Louis. - Permis de trottoir, à - b.P. 48. 728  
 607 Fabrique Ste. Lucie. - Trottoirs pour - b.P. 48. 728  
 612 Frigon, J. O. - Refus re permis de trottoirs à - b.P. 49. 734  
 612 François, G. - Rapport re vapeur - b.P. 50. 735  
 617 Balardau, Et. - Permis de trottoir à - b.P. 50. 735  
 618 Feu. - Achat de 2 chevaux pour le Dépt. du - b.P. 52. 738  
 627 " - Contrats pour boyaux, la Rabellé, St. H. Robert & Co. - b.P. 52. 739  
 628 Farly, Geo. - Permis de trottoir, à - b.P. 53. 740  
 630 Ferron, A. et M. - Construction du trottoir de - b.P. 55. 743  
 632 Fourneau à plomb. - Achat d'un - b.P. 55. 743  
 632 Fermeture de bonne heure. - Avis de motion, re 747  
 633 Fortier, Jos. - Refus re pose de pelouses à - b.P. 749  
 644 Fabrique St. Philippe. - Reclamation de la - b.P. 58. 749  
 645 Fermeture des restaurants. - Refus re - b.P. 59. 753  
 646 Feu. - Vente d'un cheval, du - b.P. 60. 753  
 663 Fermeture de bonne heure. - Règlement re 756  
 664 Frenette, J. D. - Réduction de taxes à - b.P. 61. 761  
 664 Feu. - Appareils pour les deux Postes de - b.P. 62. 762  
 664 Fonds Patriotique. - Souscription de \$5,000. au 763  
 746 Filles de la Charité, rue Champfleur. - Achat de terrain des 743

Gelinus, St. Philomine - Requête de	1 Gardien et fermier de pierres à la Palanca. - Requête de P. Pigeau	144
Gouatin, Téléphore, - " " "		
Gauthier, Geo. - Lettre de	2 Gauthier Joseph, fils de Moise et son frere. - Requête de	40
Gingras, J. W. Geo. - Taxes remises à	4 " " " - taxes à	
Gelinus, St. Philomine " " "	4 Girard, J. W. rue Royak. - Requête de A. Pastarader re	43
Goudreau, Tréfle. - Requête de	6 " " " - confection de trottoirs en les	
Girard, Jos. P. - " " "	6 Girard, J. W. rue Royak. - Trottoir en les	45
Girard, Jos. P. - Lettre de	14 Grand-Trois re Traversus. - Lettre de	104
Garcia, Jeph. Sal. - Requête de	28 Godin, Henri. - Lettre de	105
Germain, Page. - Soumission pour pont sur la	Placine à l'abattoir. - Rapp. de l'Esp. Ville re cont de 107	
rinie St-Maurice, accordée à	33 Garde-moteur. - Requête de Joseph Belland,	111
Goldenberg, J. Sal. - Requête de	34 Guelin, Séph. - " "	111
Gauthier Joseph, fils de Moise. - Requête de	110 Gagnon, Alph. re 4 <sup>e</sup> sur pont. - Lettre de	112
G. J. P. re quai à Doucet's Landing. - Lettre de	48 Grand-Trois re transport des malles. - Lettre de	112
Germain, Sirev. - Certificat du M. Lafond re Pont à	48 Gelinus, Sirev. - nommé constable.	115
Germain, Page. - Acte de marché avec la Soc. S.	42 Guin, P. A. - Quittance à	115
G. J. P. re quai à Doucet's Landing. - Lettre de	44 Gravel, S. B. - Requête de	117
Gris Hall Company. - Lettre de	48 Garage d'automobiles. - Requête de J. W. Gagnon,	117
Glacière à l'aqueduc. - Permis d'entretenir à	Gagnon, Joseph. - Requête de	124
Francours,	58 Gelinus, Sirev. - " "	124
Gingras, La Sal. - Requête de	58 Gris Hall Company et Union Bridge Co. - Lettre de	125
Grand-Trois re renouvellement de contrat. -	58 Germain, E. H. re estimation P. St-Maurice. - Rapp. de	127
Délégation auprès du	Gardien des Cotes St-Maurice re tout. - Rapp. (2) de	128
Gelinus, Adilard, J. W. - Requête de	68 Gruniger, G. A. - Requête de	145
" " " - Remise de taxes à	63 Godin, Nap. E. re poursuite. - Lettre de	146
Gelinus, J. W. Fridino. - Requête de	63 Gauthier Georges. - Lettre de	146
" " " - Remise de taxes à	66 Gardien des ponts St-Maurice re tout. - Rapp. de	147
Garde-moteur. - Requête de J. A. Ferron	63 Godin, Nap. E. - Poursuite contre	148
Gagnon, Ovide. - Requête de	68 Griffier de la cité. - L. J. Deschamps, nommé	149
Gauthier Georges, nommé, auditeur des livres de	Gagnon Ovide. - Requête de	153
la corporation	74 Garcia, Gideon re aqueduc. - Requête de	153
Grand-Trois re Traversus. - Acte de marché avec le	75 Girard, S. B. Sal re action Ar. Amical. - Requête de	154
Rosselin, Téléph. - Requête de	75 Girard, S. B. - Requête de L. M. Robison re licence	154
Gelinus, Sirev. - " " "	75 Gardien des P. St-Maurice re tout. - Rapp. de	154
Grenier, J. C. P. - " " "	75 Grenville, Whithead Craig. - Extension de délais	160
Garde-moteur. - " " " - J. C. P. Grenier	75 Gauthier Geo. sur audition des livres. - Pour rapport de	161
Gris Hall, les re nouvelle prise d'eau de l'aqueduc. - Acte de marché avec (the)	" " " - Lettre de - rapport sur audition.	163
Garde-moteur. - Requête de J. Gussault.	79 Gauthier, Edou. - Requête de	169
Guilbert Jean. - Lettre de	83 Garcia, Gideon. - Rapport de l'inspecteur de Ville re	173
Gaz. - Lettre de E. J. Fitzhugh re manuf. de	91 " " " - aqueduc à propriété	
" " " " " " "	91 Gauthier, Edmond. - Requête de	179
Godin, Arthur. - Requête de	95 Girard, A. J. - re réclamation. - Lettre de	179
	104 Girard, S. M. re la corp. - J. A. Day, autorisé à confaite	182

G

Gen. Coils - Vente de prop. par l'Insp. M. Joseph à	185	Gaulin, Edl. - nommé constable.	313.
Giquin Arthur - " " " " " " " "	185	Glaive à l'Abattoir - Soumissions pour	320
Giquin, Théophile - Requête de	185	General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd. Lettre	321
Germain & Page - Lettre de - re - sur font.	187	" " " " " " - boncoeur	} 321
Godin, Paul - rempli. Lettre de	187	mont. cession de terrain & acquisition taxes à	
Gouin, A. J. - Rapp. de l'Insp. Ville re réclamation	188	Gouin, P. de - Transport de prop. par l'Insp. J. Ferraris	323
Gouthier, George re audition des loyers pour 1910 - Rapp. de	190	Glacé - Requête de J. Gouin re récolte de	324
Germain, E. H. re valeurs et solidité des P. A. Maurice -	} 200	Gaudin, L. H. L. - Lettre de la C.:	325
Rapp. de l'Ingenieur		Guillemette, Stép. - nommé, cabiné re Exp. Nétu	325
Gelinus, Adam - Requête de	213	Glacé - Lettre de Joseph Gouin re récolte de	323
Godin, Nap. E. - " " " " " " " "	214	Godin, Donat re emploi dans la police - Requête de	343
Gelinus, Adél. à Marie Dupont - Transport de prop. par	214	Girard, Johny - Lettre de	344
Gelinus, Marc à J. A. Côte - Transport de succession de	223	Qualification de terrain à J. Gouin	349
Girard, Johny - Requête de	228	Glacé - Cession de terrain à J. Gouin pour récolte de	349
Gelinus, H. J. sal. - Requête de	228	Glacial & Sol. - Achat des bateaux	349
Godin, Adolphe - " " " " " " " "	228	General Chemical Prod. & Exp. Co. - Caouducia	350
Gouin, J. Marc - " " " " " " " "	229	" " " " " " - Dernière lec-	} 352
Goldberg, Geo. Mutation de prop. par l'Insp. M. Gouin à	229	ture du règlement Chap. 226 re cession	
Grand-Tronc re slip. - Lettre de	229	de terrain et acquisition de taxes à	} 352
Gardner - Remis à J. A. Lemieux pour enq. re	237	General Chemical Prod. & Exp. Co. - Adoption	
Germain, Ad. & G. - Transport de prop. par l'Insp. M. à	237	du règlement Chap. 226, en fait de	354
General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd. Lettre de	240	Gaz artificiel - Requête de Osborne et O'Neil, re	358
Grand-Tronc - Lettre de - re slip.	240	Gouin, Hon. P. re cession m. de chate. - Lettre de	360
Gouin, C. de Beauvoir. Lettre de W. W. Fuller pour fontain	239	Gouin des Billy privés re cession de chate. " " " " de	360
Gouin, J. B. - Lettre de	255	Gaz artificiel - Ord. de restitution de l'Escherich	} 361
Gouin, J. - Transport de succession de J. Lévesque à	255	Bougeois re manufacture de	
Gouin, R. J. - " " " " " " " " - A. Bégin	255	Gouin, A. E. re bon chimique - Lettre de	363
Gelinus, Marie J. - Transport de l'ancien des Dupont	} 260	Gouin des Billy privés - re cession de chate. - Lettre de	364
& Micholas, re		Glacial - Déclaration de propriété du vapeur	374
Godin, J. M. sal. - Requête de	267	" - Main levée hypothécaire re vapeur	374
Gouin, A. J. - Poursuite de	268	Gouvernement fédéral - Lettre de	376
Gelinus, W. W. C. Succ. - Main levée hypothécaire à	276	Gouin, Sir Lomer - re poursuites P. Bégin - Lettre de	385
Gelinus, Adél. V. - Requête de	279	Germain & Page, re bal. central - Lettre de	386
" " - Requête de taxes à	279	Grand-Tronc re terrain - Lettre de	386
Gravel, A. J. re patrimoine - Requête de	280	General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd. - Marché	388
General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd. - re extension de	} 286	Germain & Page re bal. central - Rapp. de l'Insp.:	390
ceci. Lettre de		Gouville, Sauquet - nommé constable.	394
Gouin, P. A. - Protet de - re dommages -	287	Gouin, Phil. & fils - Requête de	397
Gravel, A. J. - Rapp. de l'Insp. Ville re terrains	287	" " " " - Etal de boucher à	397
Glacé à l'Abattoir - Cession de l'Insp. Ville re	285	Gouin, Sir Lomer re poursuites Bégin - Lettre de	397
Grand-Godin - Vente de terrain à	285	Gouin, J. B. re réclamation - Lettre de	398
Gelinus, Adam - Lettre de	296	Glacé à l'Abattoir - Soumissions pour	404
	297	Germain & Page - Requête pour aqueduc à prop. à	405



Gervais, J. D. - Rapport de l'arrestation et réclamation	406	Gaudet D. mutation de propriété par E. F. Pannetier	545
Giroux, J. B. - Requête de	409	Greffier - achat de clavigraphie - referé au rappt No 1	
Grozier, J. B. P. à b. C. Hemelin - Chang. de magasin	409	des Comités Permanents	546
Gruier, Jos. - à Ges. Savoyette -	409	Glacial. - Re achats d'effets pour le vapeur	548
Guard Henri - certificat d'auberge à	414	" - Re nombre nombre de passagers à admettre.	548
Gauthier A. M. certificat d'auberge à	414	Godin, V <sup>o</sup> Honoré - Octroi \$250. - b. P. No 2.	548
Guard & Godin - m. a. i. l. e. s. d'hyposphéques		Gardes-malades diplômées. - Engagement de - b. P. H.	554
en faveur de M. M.	418	Greffier. - Téléphone au Bureau du	558
Germain - lettre de E. H.	420	Gaz. - Estimés, re, par L. H. Bacque, re projet d'usine à	559
Gingras - lettre de L.	420	Girard, V <sup>o</sup> Oct. - Vente de terrain à	561
Gouin A. J. et la Corporation résolutions		Girard, J. D. Blanche - Vente de terrain à	562
concernant les réponses aux interrogatoires		Godin, Hector - Vente de terrain à	562
sur faits et articles de	425	Garbi, Louis - Lettre re passage à - b. P. 5.	566
Godin - requête de Mr. Alex.	434	Gaz - projet de l'installation de	569
Gelinas - billet promissoire au montant		Greffier - Sténographe et clavigraphiste pour le - b. P. 7.	572
de \$1300.00 en faveur de Mlle. Marie	447	Glacial. - Réparation du vapeur - b. P. 8.	581
Gilbert - billet promissoire au montant de		Gelinas, V <sup>o</sup> Adélaïde - Taxes remises à - b. P. 8.	582
\$1000.00 en faveur de Louis	447	Gouin, P. A. - Offre d'achat de terrains par - b. P. 9.	583
Guillemette - billet promissoire au montant		" " " - Achat de terrain de - b. P. 10.	584
de \$1000.00 en faveur de Mlle	447	Glacial. - Réparations au vapeur - b. P. 10.	584
Gagnon Requête de Mr. Julien	449	Gardien des Ponts No 2 - Salaire augmenté - b. P. 10.	585
Gonzague - lettre au Proc. Jos. de	452	Godin, Alex., salaire augmenté - b. P. 10.	585
General Chemical Products & Explosives Co - lettre de	453	Gouin, P. A. - Achat de terrain de	590
Gelinas - lettre de b. P. & fins	453	Guillemette L. Thérèse, contrat, pantalons, Police - b. P. 11.	593
Gouin - rapport de l'Avocat de la Cité re juge-		Godin, V <sup>o</sup> Honoré - Domages payés à - b. P. 11.	593
ment de J. O. Paquin vs la Corporation et A. J.	454	Gouin, P. A. - Vente de terrains à	595
Garage - résolution re loi des Travaux	465	Glacial. - Réparations au vapeur - b. P. 13.	598
Grand Troie - résolutions re acte de marché		Guillemette, Naph. - Contrat Poste de Police et de Feu - b. P. 14.	599
entre la Corporation et la Cie	466	Goulet, V <sup>o</sup> Adol. - Remboursement de taxes à - b. P. 14.	599
Germain & Curé - requête de	469	Garantie exigée de D <sup>no</sup> Léonie Carter - b. P. 14.	599
Godin - lettre de J. B.	472	Germain, E. H. - Offre de services de - b. P. 14.	599
Goulet à la Corporation - résolutions re		Gauthier, Sidore nommé J. B. C. du Marché à Fair.	602
acte de vente de	481	Guillemette, Naph. - Marché re Poste de Police No 2.	604
General Chemical Products & Co. re octroi	481	Girard, Bruno - Réduction de taxes à - b. P. 16.	604
requête de	484	Godin, Naph. E. - Domages à - b. P. 17.	612
Gauthier - re nomination inspecteur de		Guimond, Alphonse Dumont, fumidique - Achat de terrain de	614
vande A. Marichal - requête de C. S.	484	Guillemette, Naph. - re sur contrat, Stat. de Police - b. P. 19.	616
Gelinas - re poses de pénalormure - requête		Glace artificielle. - Aqueduc et drainage, transf. - b. P. 20.	618
de Casimir	484	Garantie collatérale par débentures (\$70,500).	623
Gauthier. A. M. re Mlle Turcotte - lettre de	496	Germain & Frère - Domages à - b. P. 21.	628
Gelinas - re passages Royales - requête de Narcisse	532	Glace artificielle. - Requête re eau pour - b. P. 21.	628
Grand Troie - re transport des malles de		Gouvernement. - Requête re inondations, au - b. P. 23.	630
La Majesté - résolutions re acte de marché		Glace artificielle. - Refus d'Exemption de taxes re - b. P. 24.	630
entre la Corporation et la Cie de	538	" " - Tarif d'eau pour manufacture - b. P. 24.	630

Guillemette, Nap. - Privilège, à structaral steel, etc. - l. P. 25.	631	Gas. - Règlements abrogés, re scie. de	410
Gervais, D <sup>ne</sup> J. O. - Domages à - l. P. 26.	632	Gouvernement Prov. - Demande d'allocation pour le	412
Glacial. - Inspection de l'épave du vapeur - l. P. 26.	632	Glacial. - Refus à Jos. Orel, re épave du - l. P. 42.	414
" - " des dommages au vapeur - l. P. 27.	632	Grenier, Pierre - Permis re scierie. - l. P. 42.	414
Gouvernement. - Requête pour quai à Ste. Ougiles.	636	Grand Mère. - Chemin projeté par Shawinigan Falls, de 3. l. à l. P. 43.	415
" - " re inondations et bris de glace.	637	Gaulin, O. - Offre re Goutte de lait. - l. P. 43.	415
Glacial. - Rapports (2), Armat, re J. W. P. l. et vap. - l. P. 28.	640	Goutte de lait. - Offre de O. Gaulin, re - l. P. 43.	415
Guillemette, Nap. - Avis de Lyburner Limited, re - l. P. 28.	641	Girou, D <sup>ne</sup> - Requête pour discontinuer usage, re permis. - l. P. 43.	415
Glace pour Abattoir. - Demande de permissions pour - l. P. 29.	641	Grenier, Pierre. - re permis de scierie à - l. P. 43.	415
Glacial. - Abandon de l'épave à Jos. Orel. - l. P. 30.	644	Gaudet, D. Fab. - Requête re scierie O. Grenier. - l. P. 43.	415
Gélinas, Alb. - Duplicata de cheque en fav <sup>r</sup> de - l. P. 30.	645	Gouvernement Fed. - Refus d'offre re malles. - l. P. 43.	415
Glace pour Abattoir, contrat à J. Boivin. - l. P. 30.	645	Greffier du Recorder. - Salaire du	416
Goudreau, Orléus nommé Constable et pompier.	647	Gauthier, Jo. - Licence transférée à l. P. Beauchesne & Cie.	417
Grenier, Pierre - Permis re scierie à - l. P. 32.	648	Grès Falls Co. - Plainte de W. A. G. M. re - l. P. 45.	420
Gingras, Louis - Domages payés à - l. P. 32.	648	Gymnase, Postel H. I. - Octroi pour la Police.	423
Gignac, Arthur. - Offre de services du Capt. - l. P. 32.	648	Guillemette, N. - Avis de ban. l. W. John. G. M. re - l. P. 46.	426
G. S. R. - Acte pour malles, avec	649	Garceau, Hercule - Permis de trottoir à - l. P. 47.	427
" - compte de \$3.500 refusé. - l. P. 34.	664	Grenier, Pierre. - Permis re scierie prolongé. - l. P. 48.	428
Gauthier, Philippe - Offre de services. - l. P. 34.	666	Girou, Elphège nommé écrivain au rôle.	432
Gauthier, Chs. - Compte payé à - l. P. 35.	664	Godin, Nap. E. - Tapes remboursées à - l. P. 49.	433
Greffier du Recorder. - J. V. Bourque nommé	666	Gare, du l. P. R. - Charretiers à la - l. P. 50.	435
Gouvernement. - Demande re macadamisage du chem. des Forges.	666	Glacial. - Abandon à J. F. Bellefleur, de l'épave du	436
Girard & Godin. - Reçu pour rentes personnelles, à	668	Greffier. - Cheques signés par le	437
Germain & Frères. - Avis re privilège, avec N. Guillemette. - l. P. 36.	684	Germain, Séverin - Permis de trottoir à - l. P. 52.	438
Guillemette, N. - Avis de Germain Frère, re privilège. - l. P. 36.	684	Girard & Godin. - Tapes rectifiées - l. P. 52.	439
Gruninger, G. O. - Contrat re macadam, Ch. des Forges. - l. P. 37.	685	Gélinas, Félix. - Permis de trottoir à - l. P. 52.	439
Grenier, E. E. - Permis re bouillottes, Jo. à - l. P. 37.	685	Louin, P. O. - Contrat pour boyau, à - l. P. 53.	439
Gouvernement. - Demande re macadamisage du chem. des Forges.	692	Gélinas, G. F. - Permis de trottoir à - l. P. 53.	440
" - Location d'outillage, re chem. des Forges.	693	Gauthier, O. - remplaçant M. J. Grand, bateau passeur. - l. P. 53.	440
Gruninger, G. O. - Marché, macadam, chem. des Forges.	693	Garantie. - Assurance pour Employés. - l. P. 55.	443
Girard, Pierre - Refus de réduction de taxes à - l. P. 38.	698	Guilbault, Geo. J. - Lettre re théâtre - l. P. 55.	443
Germain, Jos. - Drainage pour - l. P. 38.	698	Girard & Godin, re terrain. - Protet. de O. Beauchamp. - l. P. 56.	448
Grès Falls Co. - Demande re taxes - l. P. 38.	698	Garceau, Ad. - Permis de trottoir à - l. P. 57.	448
Gingras, Ls. - Contrat pour viande, bateau passeur. - l. P. 39.	699	Gauthier, J. Donat - " " " " - l. P. 57.	448
Gouvernement Fed. - Eau et drainage, bâtisse, du - l. P. 39.	699	Godin, D <sup>ne</sup> - Remise de taxes à - l. P. 57.	449
Gagnon, A. & O. - Transport de prop <sup>r</sup> à F. J. Dupont.	700	Guillemette, Nap. - Mur de soutènement, Poste de Police. - l. P. 57.	452
Gouvernement. - Demande re macadamisage du chem. des Forges.	702	Gauthier, F. V. Fils. - Domages payés à - l. P. 60.	453
Greffier autorisé à faire imprimer les Règlements.	706	Guerriers - Délai pour taxes, aux - l. P. 60.	454
Gas. - Avis de motion re système de	706	Girard, J. W. - Transport de prop <sup>r</sup> à Art. Trottiér.	454
Germain & Frère. - Contrat, couverture, marchés, aux - l. P. 40.	708	Gauthier, J. - " " " " - l. P. 60.	454
Godin, Henri. - Plainte de Jos. Desfossés, re bâtisse, de - l. P. 41.	709	Gauthier, Jos. Art. - Transport de prop <sup>r</sup> de P. H. Gauthier.	454
Germain & Frère. - Contrat, couverture, marchés, aux - l. P. 41.	709	Gélinas, Adam - " " " " - l. P. 60.	455
Greffier. - Préparation pour refonte de l'alphabet, par le - l. P. 41.	709	Greffier représentant la Corp <sup>n</sup> , re "Le Progrès".	456

B. (suite)

Charrretiers de charge. - Poste transféré au Marché à Foire. 568	Chauffage des fruits tubés par North Shore Power Co. - l.P. 12. 593
Compteurs pour fuites d'eau à l'Alouette. 569	Canadien Advertising Ed. - Offre, re, annonces par The. - l.P. 12. 594
Compte à J. A. Désj. - Paiement de. - l.P. 570	Chénovet, Philibert - Requête pour emploi. - l.P. 12. 594
Cormier, John - Domages payés à. - l.P. 570	Contrat à l. Fabelle & Cie, tuyaux en grès. - l.P. 12. 594
Côte Michaud. - Offre de passage en "boomac". 570	Chef. - Rapport re un cheval. 594
Carré, Champlain. - Enlèvement, déterrassement. - l.P. 571	Cheval. - Rapport du chef, re un 594
" " - Pose de lampes au. - l.P. 571	Contrat avec The Canadian R. W. Johns-Manville Co. re Boulevard. 595
Charbon pour l'Alouette. - Paiement à North Shore Power Co. - l.P. 571	Canadien R. W. Johns-Manville Co. - Contrat re Boulevard, avec The 595
Clavigraphiste, et sténographe pour le greffier. - l.P. 572	Lotisations et Taxes. - Avis de motion re Règlement des 594
Canadian Race Century Association. - Meire membres de The. - l.P. 572	Contrôleurs. - Rapport du 598
Chef. - Rapport re Wilbrod Cossette. 572	Construction. - Prise de pable pour la. - l.P. 13. 598
Cossette, Wilbrod nommé Constable 572	Camirand, Norbert. - Refus de réclamation de. - l.P. 13. 598
Convention, Dépt. de Feu. - Rapport du chef, re 573	Côte Michaud. - Passage de rucs par. - l.P. 13. 598
Chemins, Ic. - Débentures pour les 576	Capitaines des vap. "Lord et Glacial". - Ordre aux. - l.P. 13. 598
Cachet, fac-simile de la signature du Trésorier. 579	Contrat, fin et avoine, Dépt. Obés et Feu, à L. N. Jourdain. - l.P. 13. 598
Chemin des Forges. - Macadamisage du 580	" " - Poste de Police et de Feu à Napl. Guillemette. - l.P. 14. 599
Chef. - Rapport re jeune fille malade. - l.P. 8. 582	Contre-maitre pour Voirie et Drainage. - l.P. 14. 599
City of Chatham. - Offre du vapeur. - l.P. 8. 582	Cartier, A. " Léonie - Garantie exigée de. - l.P. 14. 599
Collection des Bateaux. - Boite pour. - l.P. 8. 582	Courteau, André. - Réclamation refusée. - l.P. 14. 599
Carbonneau, J. " H. " - Refus de remise de taxes à. - l.P. 9. 583	Contrat, fin et avoine, Dépt. Voirie, à L. N. Jourdain. - l.P. 14. 599
Corbin, Hector. - Refus de réduction de taxes à. - l.P. 9. 583	l.P. Q. - Demande de barrières, jumelles, au. - l.P. 14. 599
Cadets de La Palle. - Octroi aux. - l.P. 9. 583	" " - Traverses à niveau, du 600
Chaine en ciment, rue Alexandre. - Soumissions pour. - l.P. 9. 584	Chemin des Forges. - Macadamisage du 601
l.P. Q. - Trottoir, rue St. Marie. - l.P. 10. 584	Collecteur et employé civique. - L. D. Groupe nommé 602
Cimetière, catholique. - Prix de terrain pour. - l.P. 10. 585	Clerc du Marché à Foire. - Jidore Gauthier nommé 602
City of Chatham. - Offre refusée. - l.P. 10. 585	Charette, J. B. nommé Constable. 603
Chambre de Commerce. - Lettre re postes de charretiers. - l.P. 10. 585	Korporation Ouvrière, catholique, des 3. - Incorporation, 606
Charrretiers. - Lettre re postes de charretiers. - l.P. 10. 585	Courteau, Hubert. - Indemnité refusée, à. - l.P. 15. 606
Contrat à O. Pronost, chaîne en ciment, rue Alexandre. - l.P. 10. 585	Chemin des Forges. - Lettre du Court, re. - l.P. 15. 606
Chaine en ciment, rue Alexandre, contrat à O. Pronost. - l.P. 10. 585	Cloches d'alarme (2) pour l'Alouette, re. - l.P. 16. 607
" " " " - Soumissions pour. - l.P. 10. 585	Charbonneau J. A. - Octroi pour annonces. - l.P. 16. 607
Contrat pour tuyaux en grès à l. Fabelle & Cie. - l.P. 10. 585	Ciap de la Mad. - Don à la Brigade du Feu par. - l.P. 16. 607
Clément, N. C. - Re taxes sur foyer de, de. - l.P. 10. 585	Comité des Finances. - Rapport No. 5 du 608
Chauffage et drainage à l'Alouette. - l.P. 10. 585	Lotisations et Taxes. - Règlement re 609
Comité des Finances. - Rapport No. 4 du 585	Contrat avec The Canadian R. W. Johns-Manville Co. re Boulevard. 609
Co. de Tramways. - Remboursement demandé à la 587	Canadien R. W. Johns-Manville Co. - Contrat re Boulevard, avec The 609
l.P. Q. - Lettre re traverses à niveau, au 587	Condolances à la famille L. F. Désaulniers. 610
Contrat à Côte Michaud, pour passage en "boomac". 589	Chénovet, Valère, surveillant, travail Poste de Police M. B. - l.P. 17. 612
Côte Michaud. - Contrat pour passage, à 589	Compteurs pour l'eau. - Achat de. - l.P. 18. 612
Clément, N. C. - Lettre re A. Lavolette. 590	Cimetière St. Louis. - Terre pour parc, devant le. - l.P. 18. 612
" " " - Achat de terrain rejeté. 590	Caron, J. " Honoré. - Remise de taxes à. - l.P. 18. 612
Contrat à V. Guillemette & Fils, pantalons, Police. - l.P. 11. 593	Camirand, Norbert. - Défense à une action de. - l.P. 18. 612
l.P. Q. - Lettre re train local. - l.P. 11. 593	Cimetière St. Louis. - Eclairage devant le. - l.P. 18. 612



M. Roy, M. Lord, - Lettre de	2	M. Joseph, par J. A. Chisholm, - Offre de vente de disques de	3
Hôtel de Ville, - Certificat de M. Lafond & Parent à		Hôtel de Ville, - Demande d'inauguration de la salle par	
Mottet & Piquin	4	"Les Harmonies"	7
D. - Soumissions pour planchers, en suite	4	" - - Certificat de M. Lafond & Parent à	
Neroux, Edmond, - Requête de	6	Hamelin & Fils	9
Hôtel de Ville, - Certificat de M. Lafond & Parent		Hamelin, Fils, Chas. - Certificat de M. Lafond & Parent à	9
à Geo. Morissette	16	Hôtel de Ville, - Demande d'inauguration de la salle par	
M. Roy, M. Lord, - Certificat de M. Hamelin & Fils à	16	"L'Union Musicale"	13
Hamelin, Chas. - Lettre de	19	Hôtel - Lettre de Camille & Brunelle re licence	14
Hanger, à charbon, à l'Algaedue, - Estime re	21	Hôtel de Ville, - Lettre de Bureau, fiers re compte de bureau pour	14
M. Roy, M. Lord, - Certificat de Hamelin & Fils à	29	M. Roy, M. Lord, - Avis par Delapierre fiers re compte	29
" - - Vente de terrains par	31	Hôtel à Aldou Latour, - Certificat pour licence	33
Hôtel de Ville, - Certificat de M. Lafond & Parent		Muppi's Corporation, - Lettre de Bureau, Piquin	
à Germain Fiers	41	& Piquin sur jugement in re	69
" - - Travaux de plomberie terminés	41	Hunter, J. H. re droit de passage, Lettre de	112
" - - Travaux d'enduits terminés	44	M. Roy, M. Lord, - Lettre de	112
M. Roy, M. Lord, - Lettre de	48	M. Roy, M. Lord, pour construction de l'Éboulevard -	
Héty, J. E. - Offres légales à	50	Décharge à	112
Holmes (Samuel) Steamship Offices, Lettre de	52	Hamel, Ernest - nommé constable	115
Hôtel de Ville, - Certificat de M. Lafond & Parent à		Neroux, Willid - "	115
Chas. Hamelin & Fils	52	Hôtel privé, - Requête de Geo. Bourgeois pour exemption	
Hamelin & Fils, Chas. - Certificat de M. Lafond & Parent à	52	de taxes sur	117
Héty, J. E. - Offres légales à	52	Hébert & Piquin, Lettre de	117
Hébert, Chas. - Lettre de	65	Homologation du rôle d'évaluation pour 1912	140
Hôtel de Ville, - Requête de l'Union Musicale		Hoddy, E. à Jos. Henry - Transport de licence de	141
re usage de la salle de l'	68	Hôtel, etc., - Rapport du chef de police re chambres	148
Hall, C. F. E. - Lettre de	68	Hamel, L. P. - Requête de	168
Hôtel de Ville, - Travaux de chauffage terminés -	76	Hamel, J. E. - Lettre de - re suite	170
Lettre de M. Lafond		Houde, J. B. F. - Requête de	178
Hôpital, cinquième - Rapport du chef de Bureau		Hôtel de Ville, - salle d'avis à P. F. Hinds,	178
de suite re	78	Neroux, L. D. - Distribution de	212
Hamelin & Fils, - Certificat de M. Lafond à	79	Héty, J. E. - pour prolongement rues Cartier et	
Hôtel de Ville, - " - " - Chas. Ha-		Bureau - Offre d'acquisition de	223
melin & Fils	79	Héty, J. E. - Lettre de - re " "	229
M. Roy, M. Lord re tuyau de renvoi du Boule-		M. Roy, M. Lord, Lettre de re re sur station	230
vard, Lettre de	81	Héty, J. E. re prolongement trottoirs & Bureau - Officielle	230
Hanger, rue St-Martin, par le C. R. - Lettre de		Hamel, L. P. - Requête de	237
Bureau, Piquin & Lapie re	84	Héty, Geo. - " "	238
Muppi's La Corporation, - Rapport de l'avocat de		Hamel, L. à M. Piquin, - Transport de fiers re	237
la suite sur jugement in re	92	Héty, Geo. et François - " " suite	238
Hanger, rue St-Martin, par le C. R. - Lettre de		Hanson, Pros. - Lettre de	240
Bureau, Piquin & Lapie re	96	Hamelin, A. B. re inspection "Algoma" - Lettre de	254
Hamel, Louis, ab., - Requête de	111	Hamel, Lafond, Fiers & Fiers, - Requête de	266

Naud, Eschiel. - Lettre de	267 Naud - billet promissoire au montant de	
Hamelin, F.M. inspection. - Lettre de	267 \$1500.00 en faveur de Louis	447
Héty, J.E. - Jas. Proulx <sup>notaire</sup> et Exp. prof.	276 Houle - requête de Arthur	470
Hamelin, F.M. inspection Algoma "Chappt. de	287 Hébert - billet de \$1000.00 en faveur	491
" " " " " " " "	304 Houlietou - résolutions de rues - lettre d'Alex	497
" " " " " " " "	309 Hamelin - bi - au bureau - lettre de H.	498
Haud, Henri. - Remise de taxes à	312 Hochelega. - Billets de \$35, \$26, <sup>44</sup> 100, en fav. de la B <sup>que</sup> d'	552
" " - Requête de	298 Hôpital Bourgeois. - Bloche d'alarme et ambulance. - b. P. 2.	548
Hôtel de Ville. - Salaire du gardien saugrené	313 Hôtel. - Requête de J.A. Dupont de, re octroi pour - b. P. 3.	555
Hamel, S.P. - Salaire augmenté	313 Hamel, S.P. - Salaire porteur <sup>de</sup> <sup>à</sup> 12 par semaines - b. P. 3.	556
Hypoth. de A. Demou. - Lettre du conseil d'	254 Hôpital civique. - Peinture de l' - b. P. 4.	557
Héty, J.E. re nomination Sabetta. - Lettre de	325 Hôtel de Ville. - Achat d'un drapeau pour l' - b. P. 5.	565
Hôtel de Ville. - Salaire accordé au cercle de	325 Hébert, J. D. Id. - Requête pour prolongement de rues. - b. P. 5.	565
Haud, Henri. - Requête de	358 Hypothèque sur propriétés de Jas. Morissette. - b. P. 6.	570
Hamel, Noël. - Lettre de	369 Hamelin, F.J. - Plans pour bateau, par - b. P. 7.	572
Hôtel. - Lettre de Allen Langille re	369 Hôtel. - Avis de motion re construction d'un	582
Héty, J.E. - Vente de terrains par	382 Hypothèque, Jas. Morissette, division refusée. - b. P. 10.	584
" " - Expédition de terrains	383 Hamois, V <sup>ice</sup> Alcide. - Remise de taxes à - b. P. 10.	585
Hamel, Alfred. - Requête de	389 Hôtel de Ville. - Embellissement des abords de l' - b. P. 10.	585
Hally, A. - Requête de	397 Houliston, Alex. - Avis de motion re rues des propriétés	591
Hôtel. - Lettre de Allen Langille re	398 Héroux, Edouard. - Taxes remises à - b. P. 11.	593
Hamelin C.B. - Requête de	409 Houliston, Alex. - Requête re Aloué, refusée. - b. P. 11.	593
Hamelin, C.B. - Transport de magasin de <sup>selon C. P. Hamois</sup>	409 Hôtel. - Règlement pour prêt à Dupont & Page, pour	594
Hamois " - Cui - certificat d'auberge à	414 " " " " " " " " - Totation sur	594
Hypothéques - en faveur de M. M. Girard	Hébert, Joseph V <sup>ice</sup> - Remise de taxes à - b. P. 13.	598
et Gouin - en annulation d'	418 Gall, J. A. Dr. - Refus de remise de taxes sur	598
Héty. Rapport de l'ingénieur de la cité	Houliston. - Demande de rues de 40 pds, sur propriété	601
et propriétés de The. Pateau pour l'élargissement de la rue	Héroux, L. D. - nommé collecteur et employé civique.	602
Hôtel de Ville. - Avis de motion de Mrs. Ryan	421 Hôtel de Ville. - Lampadaires au grand perron - b. P. 15.	606
re règlement concernant l'émission des d'écou-	Héroux, Nestor et Adélphi. - Délai pour trottoir à - b. P. 15.	607
tures pour travail de l'Hôtel.	Héroux, V <sup>ice</sup> Uld. - Remise de taxes à - b. P. 17.	612
Houlietou - requête de Mrs. Alex.	429 Hôtel de Ville, salle accordée au 86 <sup>e</sup> Régiment, concert. - b. P. 16.	608
Houlietou - résolutions concernant la largeur	431 Hamelin, F.J. - Paiement de compte à - b. P. 18.	612
des rues sur lot No 1785 du cad. suivant	Hôpital civique. - Octroi à la Corporation Episcopale re - b. P. 19.	617
projet de plan de Mrs. Alex.	Hôtel de Ville. - Usage de salle au Cercle Saviolette. - b. P. 20.	617
Homologation du rapport du Comité des Finances	432 Héty, Dr. J.E. - Remboursement, valeur de terrain, par - b. P. 20.	618
Houlietou - lettre de Mrs. Alexander	437 Heures d'achats ou ventes par les regrattiers, bouchers, etc.	620
Hochelega - lettre de la Banque d'	436 Hôtel de Ville. - Salle accordée pour bazar. - b. P. 21.	628
Hamelin & fils - lettre de Ch.	436 Hamelin, F.J. - Paiement de cpte. à - b. P. 22.	629
Homologation des rôles d'évaluations de 1913	436 Hochelega. - Refus de cpte. de la B <sup>que</sup> d' - b. P. 22.	629
Hébert - billet promissoire au montant de	445 Hôtel de Ville. - Salle accordée à l'Union musicale. - b. P. 22.	629
\$1000.00 en faveur de Henri	Hanson Bros. - Offre d'achat de débetures par - b. P. 25.	631
	414 Hébert, Ch. Caliste, requête re patronage d'assés - b. P. 25.	631

Hôtel de Ville. - Salle accordée pour Doms Dominicaines.	B.P. 27	632
Hôtel de Ville. - Convention avec		634
Hôtel de Ville. - Salle accordée pour bal.	B.P. 29	641
" " " " - " pour l'Hôtel Sac Edm.	B.P. 29	641
Hôtel Sac Edm. - Salle de l'Hôtel de Ville, pour	B.P. 29	641
Hôtels, jeux de hasard, etc. - Rapport du chef, par		645
" " " " " - chef chargé de surveiller		646
Houliston. - Permette d'ouvrir terrains -	B.P. 35	665
Hôtel de Ville. - Inspection électrique.	B.P. 35	665
" " " " - Salle au Sanatorium Sac Edm.	B.P. 36	684
" " " " - " au Rev. K. Baril.		685
Homologation du Rôle d'Evaluation de 1914.		694
Hôtel de Ville. - Salle accordée pour Doms Dominicaines.	B.P. 38	699
Houliston, Alb. - Acte de cession de pices par		703
Houle, Alb. - Offre de placement de d'amortiss. dettes	B.P. 40	708
Hôtel de Ville. - Peinture à l'	B.P. 40	708
Hôtel de Ville. - Salle à l'Al. K. J. K.	B.P. 44	720
Camelin, Capt. K. - Paiement de voyage à l'usine.	B.P. 44	720
Hôtel de Ville. - Salle aux Doms Dominicaines.	B.P. 47	727
" " " " - " à l'Église Ste Cecile.	B.P. 47	727
Hardy, Daniel - Permis de trottoir à	B.P. 48	728
Hôpital Civique. - Puisard, à l'	B.P. 47	734
Hôtel de Ville. - Salle aux Doms Dominicaines.	B.P. 53	740
Helie, A. - Permis de trottoir à	B.P. 53	740
Camelin, phs. - Paiement de la moitié de chaîne à	B.P. 53	740
Renard, Edm. - Offre de services de	B.P. 54	743
Camelin, F. V. - Rapt. re ingén. mécanicien.	B.P. 54	743
Neill, Johnny - Permis de trottoir à	B.P. 55	743
Houle, A. - Permis de trottoir à	B.P. 56	748
Hogar et Bureau pour kavense. -	B.P. 57	748
Hogar. - Contrat à l'Al. de l'Harinar au jour	B.P. 59	753
Higgins, J. - Dommages payés à	B.P. 60	753
Hourop, J. M. - Refus de permis de tapes à	B.P. 65	776
Camelin, J. N. - Paiement de cte. des 58. 11 à	B.P. 65	776
Hôtel de Ville. - Bancs pour corridor -	B.P. 66	776
Houle, Alb. J. M. - Lettre re tape d'eau	B.P. 66	776
Hourop, J. M. - Remise de tapes à	B.P. 66	777
Hôpital Canadien à Paris. - Souscription pour lits, à l'		780





Inspecteur de Ville re renouvellement rue Locke. Rapport del	119	Inspecteur des aliments (denrées) Eph. Tardak	221
" " re prolongement rue St. Joseph " " "	119	Inspecteur des animaux - Wilfrid Tardak	221
Madame, fermiers. - Requête de		Inspecteur des cours par la police.	222
Inspecteur de Ville re raccordement rue St. Denis. Rapport del	126	Incendies de l'été. - Actes de	224
Inspecteur sanitaire re saisie de beurre. Rapport del	146	Ingénieur de la cité. Lettre del re nomination	229
Inspecteur de Ville re achat de miton de royaume. Rapport del	146	Ing. de la cité re exposé des rues Cartier & Duane. - Rapport del	230
Inspection d'éclairage. - Rapport de M. Bennett re	148	Ing. de la cité re sable. - " "	231
Impression du rapport du doc. Eau. - Emission pour	161	Ing. d'électrification de voyageurs. Lettre de M. K. Fuller	239
Inspection d'éclairage par J. Bennett. Lettre de l'au- diteur Gen. Aud. Can. re	170	Incendies au mont St. Laurent. Rapport de l'officier	242
Inspection des établissements industriels. Lettre del	170	Inspe. Ville re cribes paragraphe 18. - Maire. - Rapport del	244
Inspecteur sanitaire re saisie. - Rapports (3) del	171	" " re arriérés de St. Georges. - " "	244
Ingénieur de la cité re pompes à vapeur. Rapport del	171	Ing. de la cité. Reliquie à convention E. S. Manitoba Can.	246
Inspecteur de Ville re achat d'articles pour le département del Aud. - Rapport del	172	De St. Christophe. - Carage de la rue propriété	246
Inspecteur de Ville re pontage du grand pont. Rapport del	172	Ing. de la cité re convention des M. S. - Canada.	254
Inspecteur de Ville re aqueduc à propriété C. J. G. - Rapport del	173	" " re approches du pont. Rapport del	256
Inspecteur de Ville re cribes de réparations à la station de police. Rapport del	173	" " re service d'incendie à St. M. Valley Co. M.	256
Ingénieur de district. - Lettre de John Bourgeois	174	Inspection des rues. Lettre de l'inspecteur M. J. C. re	267
Inspecteur sanitaire re saisie. - Rapport del	180	Inspection de pont. Rapport de Dominion Bridge re	273
Inspecteur de Ville re salles de Marché aux denrées. Rapport del	181	Inspection "Algonia" - " " J. Bourgeois re	274
International Gully M. J. G. - Lettre de	187	Ingénieur du Canal. Par. re pavage de	281
Inspecteur sanitaire re saisie. - Rapport del	188	fontaine des îles St. Christophe et Caron	281
Inspe. Ville re cribes station police C. J. G. - Rapport del	188	Inspe. Ville re trottoir A. S. Grant. Rapport del	285
" " re réclamation A. J. G. - " "	188	" " re glaces à l'abattoir. - Estime " "	285
" " re acceptation des passerelles sur le grand pont St. Maurice. - Rapport del	189	Inspection "Algonia" - Rapport de F. S. Hamelin re	287
Ing. de la cité re mise en opération de la nouvelle prise d'eau de l'égout. - Rapport del	189	Ingénieur mécanicien. - Rapport de M. J. D. J. re	296
Inspection des points St. Maurice par E. A. Germain	200	Inspe. Ville re amélioration Chemin Ste. Marg. "	302
Des St. Maurice portés à 80¢ par pied. - Taxe sur leis fonds sur les	209	Ing. de la cité re travail à faire au pont des St. Chris- tophe Caron. - Rapport del	302
Ingénieur de la cité nommé surintendant des dépar- tements extérieurs de la corporation	211	" " re alignement Eau. Paraton. - " "	304
Inspecteur sanitaire. - Lettre del	212	Inspection "Algonia" - Rapport de F. S. Hamelin re	304
Inspecteur vétérinaire. - " "	212	" " " " " " "	309
Ing. de la cité de Westmount. - Lettre del	215	De St. Christophe. - Carage de la rue propriété	311
Inspecteurs. Lettre de J. M. P. re installation d'	216	Inspection. - Lettre de Canadian Fire Ins. Can. re	325
Incinérateurs. - Rapport de chef des travaux de santé re	217	Inspe. Ville re nomination de directeur. - Rapport del	325
Ingénieur de la cité re cribes de prolongement de la rue Bonaventure au Chem. C. J. G. - Rapport del	219	Ing. de la cité re cribes de drainage par M. A. Bastache. - Rapport del	326
		" " re alignement E. Paraton. - Rapport del	326
		" " re pompage. - Rapport del	327
		" " re estime drainage rue Lavie, "	345
		" " " " " " "	346
		" " " " convention des rues Whitehead & al,	346
		Imprimeur du Roi re avis G. J. Officielle. Lettre del	360

Jumeau, Ovide. - Poursuite de	52
Jugement in re Hippie vs La Corp <sup>tion</sup> - Lettre de	} 69
Bureau d'iqui' Lapie re	
Jugement in re Hippie vs La Corporation. Rap-	} 92
port de l'avocat de la cite sur	
Jutras, Jos. A. - Requete de	153
Jubin, J. J. - Lettre de	170
Janner, S. J. al. - Requete de	179
Jumeau vs la Corp <sup>tion</sup> - Jugement in re - Lettre de J. J. Dery	180
Jugement in re Jumeau vs la Corp <sup>tion</sup> " " "	180
Jugement in re Charolier vs Corp. en delib <sup>er</sup> ie " " "	187
Jutras, C. J. al. - Requete de	228
Joy, J. Gen. Edid. - " "	343
Joy, J. Gen. Edid. - Remise de tapes à	366
Joucau, Trumbay, Malouin - Lettre de M. M.	436
Jugement vs la Corporation - Rapport de	} 454
l'avocat de la Cit. re - de J. O. Paquin	
et A. J. Gouin	
Julien, Emery. - Offre pour terrain à - l. O. 6.	540
Jourdain, L. N. Contrat, avois et Join, Ref. Colce et Jean. l. O. 13.	598
" " " - " " " Voirie. - l. O. 14.	599
Julien, Emery - Trottoir temporaire vis à vis prop <sup>ri</sup> ete l. O. 15.	607
Journée de 9 heures refusée aux journaliers. l. O. 16.	607
Journaliers. - Refus de journée de 9 heures aux l. O. 16.	607
" - Requete, journée de 9 heures, référée à l'ing <sup>er</sup> . l. O. 17.	612
" - Refus de la journée de neuf heures. - l. O. 36.	684
Jumeau, Philias - Reclamation réglée par J. Michaud. l. O. 41.	709
Jourdain, L. N. - Refus de réduction de tapes. - l. O. 49.	733
Journaliers - Requete re salaire. - l. O. 50.	735
Joux, Terrain des - Charge de 10. par parties. - l. O. 53.	740
" " " - Travail au - l. O. 55.	743
Janvier, Paul - Permis de trottoir à - l. O. 60.	753
Jutras, J. A. - Transport de prop <sup>ri</sup> ete de M. Auger	754

J

Klipstein A. C. - Lettre de 440  
Remise dans la salle du maréchal - Requête de l'ami  
de l'Assemblée Nationale et des Experts (1795  
de Marie-Jean)

Klipstein A. C. - Lettre de 472  
Kleiner, Charles - Permis à 1704

C. suite de 7

Chemin des Forges. - Demande d'argent au Gouvernement, re  
 Contrat avec G. Michaud, pour pavage.  
 Conventions avec Jos. Ord, re espace du "Glacial".  
 " " Boulet & Demontigny.  
 Chemin des Forges. - Pavage du (Règlement 250)  
 Colportage de fruits, &c. - Avis de motion re  
 Contrat à la Dion, imperméable pour Colce. - b. P. 36.  
 Cession de terrain pour rues St. Ursule &c. - b. P. 36.  
 Commission de Conservation. - Invitation de. - b. P. 36.  
 Contrat à G. A. Bruninger, macadam, Chem. des Forges. - b. P. 37.  
 Chemin des Forges. - Contrat pour macadamisage. - b. P. 37.  
 Compteurs à eau offerts par Bell Filtration Co. - b. P. 37.  
 Chambre de Commerce, lettre re Assoc. Agricole. - b. P. 37.  
 Canada Iron Corporation. - re cte de la. - b. P. 37.  
 Chemin des Forges. - Demande de \$20,250 au Gouvernement, re  
 " " " - Location d'outillage du Gouvernement, re  
 " " " - Marché re macadam, G. A. Bruninger.  
 C. P. R. - Demande pour enseignes françaises et anglaises.  
 Colportage de fruits, &c. - Règlement re  
 Cession de rues par J. L. Sanschagrin.  
 Canadian Gas & Oil Co. - Avis de motion re franchise à  
 contre-maîtres additionnels (2) pour Voirie. - b. P. 38.  
 Couverture du Marché. - Réfection de la. - b. P. 38.  
 Chemin St. Margte. - Demande de macadam. - b. P. 38.  
 Chemin des Forges. - Lettre ministre de la Voirie. - b. P. 38.  
 Contrat pour charbon à J. G. Malone & Co. - b. P. 38.  
 Charbon. - Contrat à J. G. Malone & Co, pour. - b. P. 38.  
 Contrat, peinture à échelles, à W. E. Legrave & Co. - b. P. 39.  
 " pour viande, bateau-passeur, à G. Lingras. - b. P. 39.  
 Chaînes, rue St. Genevieve. - b. P. 39.  
 Chemin des Forges. - Demande de \$20,250 au Gouvernement, re  
 Cession de rues par Alf. Kouliston. - Acte de  
 Clément, Echer. - Avis de motion re déballage de marchandises.  
 Contrat à Geo. Michaud, pour chaînes, rue St. George. - b. P. 40.  
 Chaînes, rue St. George. - Contrat à Geo. Michaud. - b. P. 40.  
 Contrat pour transport de malle à Doucet's Landing. - b. P. 40.  
 Contrat à E. Hottet, pour peinture au Boulevard, &c. - b. P. 40.  
 " " Germain Frère, couverture, Marché, aux. - b. P. 40.  
 Congrès des Bonnes Routes. - Ingénieur, délégué, au. - b. P. 40.  
 Clôture des lots vacants. - b. P. 40.  
 Contrat pour trottoirs, à P. O. Dallaire. - b. P. 41.  
 Cession de terrain à la Fabrique de l'Im. Concept. - b. P. 41.  
 Côtéau St. Louis. - Sable refusé, au. - b. P. 41.

666 Contrat pour charbon dur à Elz. Delisle. - b. P. 41. 409  
 667 Charbon dur. - Contrat à Elz. Delisle. - b. P. 41. 409  
 667 Contrat à Germain Frère, couverture, Marché, aux. - b. P. 41. 409  
 668 b. P. O. - Ordres re salaires fixés par la. - b. P. 41. 409  
 676 Contrat pour tuyaux en grès à J. B. Foranger. - b. P. 41. 409  
 679 Charte. - Préparation par le greffier, pour refonte de la. - b. P. 41. 409  
 684 Chemin St. Marguerite. - Mise de poussière de pierre. - b. P. 41. 409  
 684 Comité des Finances. - Rapport N. 11 du  
 684 Coton. - Règlement re manufacture de  
 685 Cirques. - Règlement re  
 685 Cession de terrain par J. L. Sanschagrin, pour un parc. 412  
 685 Chaînes de trottoirs, moitié du coût aux personnes autorisées. - b. P. 41. 414  
 685 Colporteurs. - Rapport de l'Avocat re criées par. - b. P. 42. 414  
 685 Contrat à Ans. Dubé, pour clôture, terrain de jeux. - b. P. 42. 414  
 692 Clôture pour terrain de jeux. - Contrat pour. - b. P. 43. 414  
 693 Chaînes de trottoir. - Paiement à E. Rederfeld. - b. P. 42. 414  
 693 Clavigraphes pour l'Ingénieur. - b. P. 42. 414  
 694 Collocation parée à l'ancien des îlots. - b. P. 42. 414  
 695 Contrat à Ans. Dubé, augmenté pour clôture. - b. P. 43. 415  
 696 Clôture pour terrain de jeux augmentés. - b. P. 43. 415  
 697 Chemin projeté par Shawinigan Falls, b. P. à G. H. Co. - b. P. 43. 415  
 698 Contrôleurs. - Rapport du  
 698 Bariquan, Art. - Transfert de lic. de Duquay & Noisettes à  
 698 Cirques. - Avis de motion, re tap sur  
 698 Charte. - Rapport de l'Avocat, re sec. 163. - b. P. 44. 419  
 699 C. P. R. - Ordonnances de la Com. des Chem. de Fer, au. - b. P. 44. 419  
 699 Com. des Chem. de Fer. - Ordonnances, au C. P. R. - b. P. 44. 419  
 699 Contrat à J. B. Foranger, tuyaux en grès. - b. P. 44. 420  
 699 Collins, Geo. - Requête re trottoir. - b. P. 45. 420  
 699 Commerçants & colporteurs. - Rapport de l'Avocat re double tap. - b. P. 45. 420  
 702 Contrat à J. B. Foranger, tuyaux en grès. - b. P. 45. 420  
 703 " " Alf. Beaudry, entées de cours. - b. P. 45. 420  
 704 C. P. R. - Tarif de l'eau dur. - b. P. 45. 420  
 708 Comité des Finances. - Rapport N. 12 du  
 708 Chemins et Rives. - Règlement re  
 708 Coton. - Procès-verbal, assemblée re manufacture de  
 708 Contrôleurs. - Rapports (2) du  
 708 Commission scolaire. - Transport de prop. à la  
 708 Comptable. - Jacques Dénéchaud nommé  
 708 Courrier public. - Hazaire Parent nommé  
 709 Camions à vapeur. - Avis de motion re  
 709 Chaînes de trottoirs. - Avis de motion re  
 709 Charretiers de charge. - Avis de motion re

Lambert Adolphe - Requête de	1 Leprohon, Georges - Lettre de	14
Lettre de J. A. Lemire,	2 Lettre de A. P. de Beauport,	14
" de Joseph Landry,	2 " " Jos. P. Girard	14
Landry Joseph - Lettre de	2 " " Brunelle & Brunelle,	14
Lettre de Managanack & Poirer & Poirer Co	2 " " Cap. Métrot,	14
" de Jos. A. Lévesque,	2 " " J. M. Bédard,	14
" " Georges Balca,	2 " " C. H. McKee,	14
" du Secrétaire Commission du Havre	2 " " Fenou & Frie,	14
" de Hén. Ross & McLeod,	2 " " J. H. K. et A. Bellefleur,	15
" de Georges Gauthier,	2 " " Roberts Filter Mfg. Co.	15
" Larue & Trudel,	2 " " J. A. Robert,	15
Larue & Trudel - Lettre de	2 Lafont & Parent & Co. Monuske - Certificat de MM.	16
Lettres (2) de L. A. Caron,	2 " " Métrot & Lévesque - " "	14
" de Alphonse Lapie,	3 Lettre de l'Union des Municip. Canadiennes,	19
Lapie, Alphonse - Lettre de	3 " du C. P. R. re obstruction des rues.	19
Lapie Alphonse à Alfred Robineau,	" de Chas. Hanau,	19
Transport de l'Etat N. 12, M. aux P. de	3 " " Cuisine Martin	19
Lettre de J. B. Ethier,	3 " " Joseph Lambert,	19
" " Dawson & Co. Ltd.	3 " " North Shore Power Co.	19
" " J. E. Feeley & Son,	3 Lambert Joseph - Lettre de	19
" " "The Artau Company,"	3 Lambert D. Flora - Requête de taxes à	22
" " J. A. Clisham re Houe,	3 Lamontagne Adilard - Requête de	27
Lapierre Ludger - Requête de	5 Lemire, J. A. val. - " "	27
Lambert D. Flora - " "	6 Lettre de Achille Viau re chef des pompiers	28
Lebel André - " "	6 " du C. P. R. re obstruction des rues.	28
Laforsière, Camille - " "	6 " de North Shore Power Co. re "pouvoir"	29
"L'Orphéon des Arts" " "	7 " " J. Art. Dupont,	29
Lichtenhoff, J. B. - " "	7 " " J. A. Trudel,	33
Lemaire, Joseph - " "	7 Lettre de Alden - Certificat pour ambassade à	33
Lambert, Joseph - " "	7 Lettre de Dominion & European Insur <sup>tion</sup> Co.	34
Lettre de Hén. L. A. Taschereau,	8 " " Arthur Robichon,	34
" " E. F. Pameton,	8 " " la Commission des Chemins de fer	34
" " C. P. R. re obstruction des rues.	8 " " Alfred Robineau,	35
" " Joseph Brigon,	8 " " J. A. Trudel,	35
" " N. W. Bisson,	8 " " Joseph. Pepin	40
" " Lewis Williams,	8 " " Association Agricole,	40
" " J. H. K. et A. Bellefleur,	8 " " N. Hiesters & Co.	40
Lacroix, Joseph val. - Requête de	13 " " Grand Tronc,	40
Lapier Alfred - " "	13 " " Roberts Filter Mfg. Co. re "cpte"	41
Lettre de J. Bertrand	14 " " R. B. McFunnough,	41
" " W. H. Lacerte,	14 " " North Shore Power Co. re "Compte"	41
" " Rev. Leprohon,	14 Lamoignon Adilard - Quittauce à	42
Lacerte W. H. - Lettre de	14 Leprohon, Georges - Requête de	43
Lieuville & Hôtel - Lettre de Brunelle & Brunelle, re		



Ligue du Lacté-bœuf. - Lettre de la	91	Lettre du Grand Tronc re transport des malles.	112
Licences. - Lettre de la Ligue du lacté-bœuf re	91	" de Geo. A. Simard,	112
renouvellement de		" " Jas Bennett,	112
Lettre du Conseil d'Hygiène,	91	" " M <sup>rs</sup> . Roy, M <sup>rs</sup> . Lord,	112
" " Ministère des Travaux Publics.	91	" " P. E. Farnetoufeld,	112
" de James Patterson,	91	" " Henri Beauchamp, re réclamation.	112
" " E. J. Pettustouhaugh,	91	" " St. J. Dion,	113
" des Rives St. Ursulines,	95	" des Bouchers des Rives,	113.
" de North Shore Power Co. re pose des sup-	95	Licence de A. Satour à Geo. Morissette. Transport de la	116
ports et atterrage de puits de suction.		Licence de A. à Geo. Morissette. - Transport de licence de	116
" " E. J. Pettustouhaugh,	95	Licence de P. - Requête de	117
" " Bureau Régis, Répis re hangar rue	96	Lymbour, J. P. J. - Requête de	117
St-Martin, par C. P. H.		Lettre de Geo. A. Desjardis,	117
" " C. G. Delagrave	96	" " M <sup>rs</sup> . Robichaud,	117
" " Guffier du comité des lilles privés.	96	" " Hébert, Paquin,	117
Lamy, nommé Maire - Suppléant M <sup>r</sup> . Esherin	99	" " J. A. Tessier,	117
Lettre de l'avocat de la cite re cetera.	103	" " "	118
" " Papi, Germain, re Inspection du pont.	103	" " Dominion Lumber Manufacturing Co.,	118
" du Grand-Tronc re traverses.	104	" (2) " James Bennett,	118
" de Maganack Pulp & Paper Co. re <sup>Emp</sup> 104	104	" " Edmond Audard,	118
" " J. G. Picheret,	105	" " la C <sup>ie</sup> Maritime et Industrielle des Lacs,	118
" " R. J. Leche,	105	" du Dist. des Travaux Publics du Canada,	118
Leche, R. J. - Lettre de	105	" de H. M. Cameron,	118
lettres (2) de St. J. Dion,	105	" " "The Three Rivers Ferry Co."	118
" de Geo. A. Simard,	105	" " Edo. A. Evans, re tramway.	118
" " L. A. Walker, re inspection de pont.	105	" " W. G. Gint,	118
" " Henri Godin,	105	Lefebvre, Louis - Requête de	124
" du Ministère des Travaux Publics,	105	Lettre de Achille Giau,	124
" de F. V. Brothe,	105	" " Emile Parthoume,	124
" " O. Aband,	105	" " la C <sup>ie</sup> de la ville de Shaw-Falls.	124
" " J. A. Tessier, re examen du bill des tramways.	105	" du Siminaire des Frs. re posteur est-Postes.	124
" " L. J. A. Surveger,	106	" des C <sup>ie</sup> Sillery,	125
Licence de Fontaine, Morissette re Defaux, Miras -	110	" de "The Erie Falls Co." et "Union Bridge Co.,"	125
Transport de		Licence de J. Mary Loney, réduite.	141
Fontaine, Morissette, à Defaux, Miras. Transport de	110	Licence de J. E. Hurdia Jos. Henry - Transport de	141
licence de		Licences - Cais pour certificats de	141
Lettre du Ministère de l'Agriculture re bois, charniers.	111	Lettre de Adolphe Souffier,	146
" de P. E. Lamarche,	111	" des Soeurs de la Providence,	146
Lamarche, P. E. - Lettre de - re traverse Shiver	111	" de "Canadian Fire Ins. Co."	146
Lettre de J. H. Hunter, re droit de passage.	112	" " Nap. E. Godin, re poursuites.	146
" du dép. ministre des Travaux Publics re droit de passage	112	" " Maganack P. Paper Co. re constables.	146
" du Sec. du Dép. des Travaux Publics, C. P. re F. des pont	112	" " Georges Gauthier,	146
" de Alph. Gagnon, re F. sur pont.	112	Licence - Certificats pour auberges et magasins de	149
		L'apiente et nomm <sup>é</sup> Certificats re	150



Leclair, Alcide. - Requête de  
 Lemerle, P. J. - " "  
 Lepage, H. Girard. - Requête de G. H. Robichon re  
 Lettre de J. A. Gigué.  
 Liqueurs. - Certificats pour cabarets et magasins de  
 Lettre de G. Gauthier, re rapport de l'auditeur.  
 L'Apprenti, promotion remise  
 Liqueurs. - Certificats pour cabarets et magasins de  
 Licence refusée à Ludger Howard,  
 " " " Honoré Sévigny,  
 " " " Victor Clément  
 Lettre de Abraham Ouellet,  
 " " " Nordale Desautels,  
 " " " Canadian Fire & Marine Insurance Co.  
 " " " J. A. Sévigny, re taux de frappe.  
 " " " Kawagamack Pulp & Paper Co. Ltd.  
 " " " Champagne & Pilsener,  
 " " " J. E. Hamel,  
 " " " J. O. Golin,  
 " " " J. E. O. Desjardins,  
 " " " Victor Savoir, re réclamation.  
 Liqueurs, Victor. - Lettre de " "  
 Lorange, J. B. - Soumission pour travaux en grès accordée à  
 Landry, E. F. - Requête de  
 Lettre de Haman Chénier,  
 " " " du Conseil Provincial de Tempérance,  
 Licences. - Lettre du Conseil Provincial de Tempérance re  
 Lettre de A. E. Desjardins,  
 " " " Bureau Piquet & Lapier, re opte.  
 " " " A. J. Gouin, re réclamation.  
 " " " J. O. Gouin,  
 " " " Diamond Waterworks Co. Ltd.  
 " " " C. P. P. re évaluation.  
 " " " The Northon Electric & Mfg Co. Ltd.  
 " " " J. A. Gigué, re Juraire de la Corp.  
 " " " J. A. Gigué, re poursuites de M. Grand & J. O. Paquin  
 de la Corporation }  
 Liqueurs, Act. - Transport de licence de G. H. Morissette à  
 Landry, Herm. - Vente de terrain, faillite de M. Joseph à  
 Lettre du conseil municipal de Lével,  
 Lével. - Lettre du conseil municipal de Lével,  
 Lettre de J. E. Neuberger,  
 Lettre de J. A. Gigué, re Juraire de la Corp.

152 Lettre de J. A. Gigué, re Juraire de la Corp. 187  
 153 " " L'Union des Municipalités Canadiennes, re Convention 187  
 154 " " Genain et Page re remise sur pont 187  
 154 " " Universal Fire Escape Co. - Lettre de 187  
 160 " " International Gully Mfg Co. 187  
 163 " " Paul Godin, 187  
 163 Sapeinte Srs. - re mise en compte de la corporation 211.  
 164 Sabourin J. - Destination de 212  
 165 Saucy, E. F. " " 212  
 164 Lettre de J. S. Desjardins, 214  
 164 " " The Northon Electric & Mfg Co. Ltd. 215  
 169 " " Alph. Desjardins, 215  
 169 " " A. Savoir & Co., 215  
 170 " " J. A. Sévigny, 215  
 170 " " J. M. Gouin, 215  
 170 " " Srs. Sapeinte, 215  
 170 " " L'Ing. de la ville de Westmount, 215  
 170 " " C. R. Whithead, 215  
 170 " " L'Union des Municipalités Canadiennes, 215  
 170 " " North Shore Power Corp 215  
 170 " " Chef du Bureau de Santé, 216  
 170 " " " " " " 216  
 177 " " Maire de Chicoutimi (27) 216  
 178 Lemay, Alph. J. - Requête de 213  
 179 Sabourin J. G. - " " 214  
 179 Savoir, A. B. - Lettre " 215  
 179 Sapeinte Srs. - " " 215  
 179 Longval, Henri - Avis de poursuites de 216  
 179 Lorange, J. B. - Avis de J. A. Gigué - Transport de 221  
 179 Sabourin J. G. - Réinstallation de 222  
 179 Lemay, re marchands de bois à Lével - Avis  
 180 " " de motion de l'Écluse } 226  
 180 Lemay re charge de messager du conseil - Avis  
 180 " " de motion de l'Écluse } 226  
 180 Lemay re comité - Avis de motion de l'Écluse 226  
 Lemay, Arène. - Requête de 228  
 180 Lettre de E. O. Vignasse, 229  
 182 " " J. A. Gigué, 229  
 185 " " Emile Panneton, 229  
 186 " " J. E. Hétu, 229  
 186 " " Grand Tronc, 229  
 186 " " Min. de l'Agriculture, 229  
 187 " " L'Ing. de la ville. 229

Lettre de Newgamack P. & Co.	230	Lettre de Ounocheau,	254
" " Fédération des Ch. de Commerce,	230	" du Ministre de l'Agriculture,	254
" " H. A. Lamarche,	230	" de Jos. Parrot,	254
" " M. J. P. M. L. L.	230	" du Com. des Laidies,	254
Lamarche, H. A. Lettre de - reponse	230	" de M. J. P. M. L. L.,	258
Lapointe, M. - nommé Contrôleur - Auditeur	233	" " J. Bégin & Co.,	255
Lapin, M. J. - Requête de	237	" " Com. Bégin,	255
Lebrun, A. G. - " " "	237	Laidies, Com. - re-trois - Lettre du Nord	254
Levesque, Jos. - " " "	237	Licence de Dupuis & Michels à J. Marie Gelin.	260
Lettre de "Ounocheau Club"	238	Transport de	
" " C. H. Monseau,	238	Lapud, Mand. Lecomte - Lecomte, Requête de	266
" " P. N. Williams,	238	Leprieux, Georges, re-évaluateur - " "	267
" " M. J. P. M. L. L.,	238	Lettre de Eschel Mart,	267
" " J. E. Normand,	238	" " Northern Electric Mfg. Co.,	267
" " Newgamack P. & Co.	239	" " E. W. Villeneuve,	267
" " " " "	239	" " J. C. Michelin,	267
" " J. P. Lapointe,	239	" " Paterson Mfg. Co.,	267
" " Acme Glass Works Ltd.	239	" " J. C. Hamelin,	267
" " W. W. Fuller,	239	" " J. A. Studd,	268
" " Robert Lymburnet,	239	" " W. L. Martel,	268
" " Canadian Consolidated Rubber Co.,	239	Larrie P. A. - Vente de terrain à	276
" " " N. Y. Johns-Manville Co.,	239	Lettre de General Chemical Products Exp. Co. Ltd. re	280
" " Aus. Tube,	239	extension de délai	
" " John Reid & Co.,	239	" " C. H. Monseau	280
" " Jos. A. Desjardis	239	" " J. A. Carignan & Co.	280
" " Jos. Leprieux,	240	" " Com. Municipal par. 3 <sup>e</sup> div.	281
" " Dominion Bridge Co.,	240	" " S. A. Talbot,	281
" " The General Chemical Products Exp. Co. Ltd.	240	" " Com. Municipal Village de Lével,	281
" " Grand-Trou,	240	" " Dominion Bridge Co.,	281
" " St. Maurice Valley Cotton Mills,	240	" " Erie Falls Co.,	281
" " Hanson Bros.,	240	" " C. J. A. Piquet,	281
Lapointe, M. - Lettre de remerciement.	239	" " Paterson Mfg. Co.,	281
Leprieux, Jos. - " " "	240	" " Saucot Realty Co. Ltd.,	281
Lamarche, H. A. - Rép. du chef Place re Lettre	243	Sanal re avis de poursuite - Lettre du Com. Municipal	281
Lettre de Griffon de blasonnement.	253	Saucot Realty Co. Ltd. - re plan - Lettre de	281
" de Acme Glass Works Ltd,	253	Servage, Achille, J. - Requête de	296
" " North Shore Paper Co.,	253	Soumis, Alb. - " " "	296
" du C. P. R.	254	Sebbre, J. - " " "	296
" de J. C. Hamelin,	254	Lettre de Adair Gelin	297
" de Com. d'Appaire,	254	" " Macni Wicks Ltd. Co.	297
" de M. E. H. Villeneuve,	254	" " J. Jos. A. Desjardis,	297
" " C. J. A. Piquet,	254	" " Com. Parmenton,	297
" " Newgamack P. & Co.	254	" " J. Forest,	297

Lettre de John Charvat,	297	Lettre de John Poirvin	333
" " John Caron,	297	Sac artificiel. - Lettre de John Poirvin re	333
" " Jos. Caron,	297	Lettre de A. Sebrun, re plan.	333
" " Jos. Feltrin,	297	Sebrun, A. - re plan. - Lettre de	333
" " Tres. Hon. R. L. Borden,	297	Lettre de Nél. Dugri.	333
" " la Fédération canadienne du Travail,	298	" " The Times Ferry Co.	333
" " Dominion Bridge Co.	298	" " Ritchie & Hamelin (F. H. Tracy Co.)	333
" " Canadian Conference of Charities & Corrections,	298	Sandry, J. E. - Requête de	343
" " Capt. Nap. Bourgeois,	298	Lettre de l'Union des Mueh <sup>ts</sup> canadiens,	343
" " Ritchie & Hamelin	298	" " "The Sanctot Realty Co."	343
" " Wld. Martel,	298	Sanctot Realty Co. re plan. Lettre de	343
" " Martel & Lafosse,	298	Lettre de J. A. Saurier, re amendm <sup>t</sup> : dect.	343
" " Ministère des Trac. Publics, Can.	298	" " The Bell Telephone Co.	343
" " L'Avocat de la Cité.	298	" " Dominion Bridge Co.	344
Lord Jeffrey. - nommé amirale	313	" " John Girard,	344
Lymburner, W. J. - Lettre de terrain à	314	" " Acme Glass Works Ltd. re renouciement,	344
Lettre de "General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd."	321	" " Tres. Hon. R. L. Borden,	344
Lambert, Flora, J <sup>lle</sup> . - Requête de	323	" " Co. P. R. re taux de l'eau	344
Larrie, P. A. 3 <sup>al</sup> . - " "	323	" " The Nabasco Cotton Co. re taxes	344
Sanctot. - Requête de A. Corbin pour drainage et aqueduc	266	Sac artificiel. - Requête de l'Officier de Santé re	347
à sa propriété ferme		requête J. Poirvin	
Leppore, J. - Transport de prop <sup>te</sup> par Car. J. Saurier	323	Lambert, Flora, J <sup>lle</sup> . - Requête de taxes à	349
Sac artificiel. - Requête de John Poirvin re	324	Sac artificiel. - Lettre de terrain à J. Poirvin pour	349
Lettre de Donat Planchette	324	" " - Requête de E. Collinville 3 <sup>al</sup> , re	358
" " Edm. M. Fournier,	324	Lettre de F. J. Ritchie,	358
" " The Nabasco, Soc. & Sea. Co. Ltd.,	324	" des Frères Sœurs Dominicaines,	358
" " L. Charrette,	324	" " Dames de Charité	358
" " J. O. Kérel's re réclamation	324	" de The Bell Telephone Co.	359
" " Ritchie & Hamelin	324	" " Alphonse Beauvillotte,	359
" " Com. Municipal Comte Labelle,	324	" " Dominion Bridge Co.	359
Labelle. re fusion Salines. - Lettre du Com. Municipal C <sup>te</sup>	324	" du Co. P. R. re taux de l'eau.	359
Lettre de la C <sup>te</sup> S. H. Gaudry, Ste.	325	" " " re terrain	359
Lampadaires. - Lettre de S. H. Gaudry & Co Ste re	325	" " " re fougère & lampes	359
Lettre de l'Aut. Procureur général.	325	" " St. Lawrence Steel Works Co.	359
Listes électorales. - Lettre de l'Aut. Proc. général re	325	" " Driffle Massicotte,	359
Lettre de Canadian Fire Ins. Co. re inspection.	325	" " J. O. Pédard,	359
" " J. E. Héti, re nomination. Scrutée.	325	" " Nabasco Cotton Co.	359
" (2) du Cercle Saffiche re salle N. de P.	325	" " J. A. Saurier	359
Saffiche. - Lettres (2) du Cercle	325	" " L'Hon. N. Gambeau,	360
Lettre de l'Avocat de la Cité. re A. Beunelle.	325	" " Greffier des trib <sup>ts</sup> finis.	360
Sionais, Albert. - nommé charretier et aut. du corps	330	" de l'Aut. secrétaire provincial	360
de police		du Cercle Saffiche re renouciement.	360
Lettre de J. A. Chudel	333	" de l'Avocat de la Cité re A. Beunelle	360

Lafleur. - Lettre du berché re renouveau	360	Lettre du Dept. du service naval.	389
Lettre de l'Imprimeur du Roi re avis Reg. Off.	360	" de The Sanctot Realty Co	389
" " S.O. Mercier, re A. Dumelle.	360	" " North Shore Power Co,	389
Laudry, Jos. E. nommé assistant secrétaire	360	" du Contrôleur auditeur	389
Lettre de B. Gauvreu re longchamps.	363	Sanctot (The) Realty Co. Ltd re plan. Lettre de	389
Laverdure J. - Requête de	364	Sanctot. - Opinion de l'aveugé re rappel résolution	393
Lambert J.A. - " "	364	" " - Rappel de résolution re	394
Lettre de M. Q. Forest.	364	Sanctot Realty Co Ltd. - Concernant approbation de plan	394
" du C. P. re droit de passage.	364	Lettre de Ch. Dumoulin,	397
" " Greffier des bell's juries.	364	" " Géd. Desjardis,	397
" du l'avocat de la cité.	364	" " Sir Louis Gouin,	397
Labarre, Joseph. - Salaire augmenté;	366	" (2) " Ministre de la justice,	398
Lettre de Ch. Dumoulin re fuisard,	369	" " North Shore Power Co.	398
" " Phil. Havel,	369	" " J.A. O. Sanctot	398
" des Bouschers,	369	" " J. B. Germain,	398
" de Allen & Laughlin re hôtel	369	" " Elder & Co., Asphalt Co.	398
" de J. B. Boulay,	376	" " Allen & Laughlin,	398
" " "l'Action Sociale"	376	" " L. M. O. Peltier,	398
" " Diamond Nitrocarbon Co. Ltd	376	Sanctot J.A. O. - Lettre de	398
" " Canadian Fire Ins. Co. re	376	Levesque, J. A. - Remise de frais de transport à	401
" du Gouvernement de la Prusse,	376	Levesque, J. A. re entrée de cave. - Requête de	405
Lettres patentes re droit de passage.	376	Ligue, du Sacri-Coeur, par. St. Phil. - Requête de	405
Lamy, re la artificiel. - Avis de motion de l'Assemblée	381	Lettre de Acme Floor Works Ltd, re extension d'avis	405
Lettre de Banque d'Amalaga,	383	" " Association des Jeunes,	405
" du Contrôleur - Auditeur re opérations 3/4 p. 383	383	" " Louis Savatier, re réclamation	405
" de Mgr. S. N. Cloutier	383	Savalle, Louis. - Lettre de	405
Levesque, Adrien. - re taxe. - Requête de	384	Sauvages. - Avis pour certificats de	407
Laudry, E. H. - " "	385	Lambert, Edouard. - Requête de	409
Laplace, Arthur " "	385	Sabel, C. A. - " "	409
Lettre de Sir Louis Gouin,	385	Laquette, Geo. - " "	409
" du Contrôleur du Revenu,	385	Laquette, Georges. - Champ de magasin de J. Gouin re	409
" de C. H. Moineau,	385	Lettre de C. D. Boisclair, re entrée de cave	410
" " Canada Iron Exploration Ltd	386	Lettre de L'Union des Municipalités cana-	
" " Jean Noël	386	diennes re association provinciale	410
" " The Wabash Cotton Co	386	Lettre de The Sanctot Realty Co Ltd.	410
" " Germain & Page	386	Sanctot Realty Co Ltd. The. Lettre de -	410
" " La Co. du Grand Tronc,	386	Lettre du Séminaire St Joseph	410
" " F. W. Weston,	386	Savalle L. - Rapport de l'Ingénieur re	
" " Edouard Simard,	386	réclamation de -	412
" " H. G. French,	386	Levesque Adrien - remise de taxes à -	413
" " Bell Telephone Co.	386	Levesque Hector - certificat d'aveugé à	414
Sanctot re - Hôtel de J. Gouin re	387	Lambert A. certificat pour magasins de liquides à	415
Lamy, re chambres noires. - Avis de motion de l'Assemblée	388	Leprosnow - Requête de R.	419

Lemire - Requite de J. G.	420	Lettre de The Sack Drill & Construction Co.	452
Lymburser - requite de F. & Fils	420	" " Joseph Vaclon	452
Lettre de la Cie Manufacturiere de portes et charois	420	" " H. G. French	452
" " E. H. Gervais	420	" " The Diamond Wheeling Co.	452
" " L. Guigras	420	" " General Chemical Products & Appliances Co.	453
" " Mgr. Olobin	420	" " Thomas Bourcier	453
" " Investment Agency Limited	420	" " Adolphe Dupont	453
" " Cie de Tramway des Trois-Rivieres	420	" " Alfred Marchal	453
Lavallie - poursuite de Mr. L.	421	" " G. P. Gilman & fils	453
Lamy - re reglement Chap 5 - re Colonisation		" " Dr. E. P. Lachapelle	453
Lapee - avis de motion de Mr.	429	" " Gerold Laffiche	453
Lettre de Mr. Ant. Doucet	431	" " Cie de C. P. R.	453
Lacombe - requite de M. Narcisse	434	" " Cie de Tramway des Trois-Rivieres	454
Lamprou Desire - requite de Mr.	435	Lachapelle - lettre de Mr. E. P.	453
Lemire - requite de Mr. J. G.	435	Laffiche - lettre au Cercle	453
Laffiche - requite du Cercle	435	Lottinville - resolution re acte de route a	
Lettre de Mr. J. G. Trudel	436	Senie	465
" " Jousas, Tremblay, Malouin	436	Lymburser - requite de F. & Fils	469
" " Alexandre Houlisbon	436	Langlois - requite de Mathias	470
" " Cie Hamelin & fils	436	Labadure - requite de Mr. Joseph	470
" " Banque d'Hotelaga	436	Lettre de l'Almeu-Cana de Mr. de Publicite	471
" " Quebec, Hild & Strie Co.	436	" " North Shore Power Company	471
" " E. D. Boisclair	436	" " " " " "	471
" " Maps St Louis	436	" " Joseph Dauphinais	471
" " Conseil d'Hygiene	437	" " Fred Angall	471
" " Association Co-operative des	437	" " W. E. Adair	471
" " sucre et sirop d'érable purs	437	" " Rev. Pere Ladislav	471
" " la Chambre de Commerce	437	" " P. D. Forest	471
Labarre - billet promissoire au montant		" " Prof. Emile Lessard	472
de \$1000.00 en faveur de J. G.	414	" " Mde H. Bourassa	472
Langlois - billet Promissoire au montant de		" " J. M. Godin	472
\$1000.00 en faveur de Belle Adeline	414	" " Philippe Ducloux	472
Lorange - billet promissoire au montant de		" " Wilfrid & Co	472
\$1000.00 en faveur de Philophile	447	" " Jacques Des Marses Lacombe	472
Leclerc - requite du Rev. Anguch & al	451	" " The International Gully & Mfg. Co.	472
Lettre de Mr. B. Michaud	451	" " J. E. Landry	472
" " l'Act. sous-ministre	451	Ladislav - lettre du Rev. Pere	471
" " l'Almeu Canadienne des Municipalites	451	Lessard - lettre du Rev. J. Emile	472
" " Chambre de Commerce des Trois-Rivieres	452	Lacombe - Dame Vve. Narcisse	472
" " " " " " " "	452	Landry - lettre de J. E.	472
" " " " " " " "	452	Lambert, Act. billet de \$3000.00 en fav.	480
" " International Gully & Mfg. Company	452	Lariviere - re bonnet-fabrique - requite de	
" " Rev. Jos de Gonzague	452	Wettie	484

Lettre de Chénier Dussault & Co	485	Lettre de Major Leves - re 'Vues amies'	533
" " J. Forest	485	" " H. C. Spiller " Usine à gaz	533
" " Wayagamack Pulp & P. Co	485	" " Wayagamack Pulp & Paper Co - re éclairage	533
" " Chambre de Commerce	485	Leves - re vues amies: lettre du Major -	533
" " Corp. Séminaire Québécois	485	Lettre de René J. Leclerc re approbation de plan	537
" " Nouv. Ass. Chrétiens de Tempérance	485	Leclerc - re approbation de plan - lettre de René J.	537
" " René J. Leclerc	485	Liste électorale - résolution re plaintes contre la	537
" " Josephat Dussal	486	Lettre des Chevaliers de Lestomb,	409
" " J. O'Riordan	486	" de la Comp. Chénier Ltd.	409
Leclerc René J. lettre de	485	" (2) de Clame Glore Works Ltd. - re extension	409
Lord. Avis de poursuite de Thomas	488	Lymburner & fils - résolution re remise de taxes	540
Lord-Victor - requête de re puisards	495	à J.	
Lettre de A. M. Gauthier re Rte Curcotte	496	Levasseur Daniel Anicé - requête de	545
" " Bennett Bros & Co - re taxes de lieu	496	Lambert Nap. Dme - mutation de propriété par	
" " Agence G. de Publicité - re annonces	496	Dame Anicé Levasseur à	545
" " Philippe Duches - re vapour Glacial	496	Lettre de M. Joseph Proulx - re renégation	549
" " Fabrique Eglise St Jacques re		Sanctot Realty Co. - cession de terrains par la	552
élargissement rue St François Xavier	496	Lacroix, Wilfrid - Billet de \$1000 en faveur de	554
" " Gidain Desilets - re trottoirs	496	Lettre de Jules Balcer, re terrains pour rues - l. P.	547
" " A. Trudel - re puisards	497	" du "Bulletin re annonces. - l. P.	547
" " Wataseo Galloway Co. aplanissement	497	" de Kaudias Desbiens. - l. P.	547
rue St Paul	497	" " The Prudential Ins. Co., re taxes	547
" " Wayagamack P. Co. - re chemin		Lord remplacé - l. P. N. 2.	548
Ile St Christophe	497	Lemerise, Patrick - Déplacement de maison de l. P. N. 2.	548
" " North Shore P. Co. - re boulevard - aquesues	497	Lettre d'Emeline Trudel, re pa destitution. - l. P. 3.	556
" " Ass. Cat. Jeunesse C. Française - re ochre	497	Laverdure, Jos. - Requête re palaise - l. P. 3.	556
" " Bi Immobilière Québécoise re avenue		Lettre de Art. Beland, re foyer de l'Abattoir. - l. P. 4.	554
de rue	497	" de Thos. Chevalier, re entrée de rues. - l. P. 4.	554
" " Alex. Houlietow - re avenue de rue	497	Lumière, refusée, sous St. François Xavier & St. Catherine. - l. P. 4.	554
" " J. Forest - re contrat	497	Givres - Relevé par le Contrôleur.	558
" " H. Hamelin & Co. - re traversée	498	Landry, Jos. - longé avec salaire à - l. P. 5.	566
" " J. Stone & Co. Ltd re industrie	498	Liquidation, l'Ontario Iron Corporation, Ltd. - avis, l. P. 5.	566
" " Capt J. Paquette - re dommages	498	Lettre à Louis Karbi, re pavage. - l. P. 5.	566
" " Canadian Amroking Co. - re pavage	498	Lewis, capitaine, salaire augmenté. - l. P. 6.	540
" " Bureau, Piquet & Co. - re donsnage	498	Lettre de Jas. Patterson. - l. P. 6.	540
re Vallières	498	" " Dme B. Trottier. - l. P. 6.	540
" " L. J. Desaulniers - re renégation	498	" " Téléphore Schiller. - l. P. 6.	540
" " Ad. Provencien - re dommages	498	" " Keith & Co. Power Co. re Gerant chargé. - l. P. 6.	540
Lacroix - résolution re acte de vente par la		" " " " " " " " re responsabilité.	541
Corporation à Hippolyte	518	Ligue Municipale Nationale - Invitation au Maire. - l. P. 8.	582
Lamy - re taxes - requête de Arthur	533	Lettre de la Soc. de Tramways. - l. P. 8.	582
Lettre de Alphonse Corbin - re voirie	533	Lettre à Brent, Noxon & Co., re débetures. - l. P. 8.	582
" " C. Wilson re taxes	533	Lafontaine, Elm., re terrain, rue Plaisant. - l. P. 10	584

Labelle, Jo. J. B. - Contrat pour tuyaux en grès. - b. P. 10.	585	Licences d'auberges et de magasins de liqueurs. - Certificats de	646
Lettre au b. P. B., re traverses à niveau.	587	Lord, F. - Recommandé, comme Recorder.	647
Lettre de W. E. Polémont re projet d'élargissement de l'Av. Dav.	590	Licence de magasin de liqueurs. - Certificat de	648
Lacourse, J. Louis - Remise de taxes à - b. P. 11.	593	Lapointe, Raoul - Travail pour contrôleurs payés - b. P. 32.	648
Lassonde, J. Narcisse - Refus de dommages à - b. P. 11.	593	Lavoilette - Contrat pour chaînes, Ave. - b. P. 32.	649
Landry, Edm. - Rapport du Médecin des ponts, re - b. P. 11.	593	Lettre de la "Hayagamack", re Ponts, St. Maurice - b. P. 33.	663
Lettre du b. P. B., re train local. - b. P. 11.	593	Lessard, Capt. Alfred. - Offre de services du - b. P. 33.	663
Lemieux, Adrien - Remise partielle de taxes à - b. P. 12.	593	Laplace, J. - Contrat pour voiture à vapeur. - b. P. 34.	664
Lemoine, J. Pierre - Remise de taxes à - b. P. 12.	593	Lewis, W. M. Capt. - Engagement. - b. P. 35.	664
Labelle, Jo. J. B. - Contrat, tuyaux en grès. - b. P. 12.	594	Lovell, John Dixon - Refus d'annonce - b. P. 35.	665
Landry, Joseph nommé Employé de l'Ingénieur.	595	Loyer des vapeurs "Pilot" et "North" de la Québec & Louisbourg Co.	667
Landry, Jos. R. - Remise de taxes à - b. P. 14.	599	Licences - Avis de motion re permis ou	683
Lacasse, Antoine - " " " " - b. P. 14.	599	Lemieux, Art. - Reclamation refusée. - b. P. 36.	684
Lefebvre, J. A. - Offre de services refusée. - b. P. 14.	599	L'Heureux, Amédée - Défense à action de - b. P. 37.	685
Lambert, J. J. nommé Asst. Ingénieur. - b. P. 14. - 599 et	602	Lettre de la Chambre de Commerce, re Dissociation de - b. P. 37.	685
Lafontaine, Edm. - Achat de terrain de	605	Lacroix, Jos. - Transport de propriété, d'Edm. Pratte, à	691
Lampadaires, Perron Hôtel de Ville - Achat de - b. P. 15.	606	Location d'outillage, re macadamisage du Chem. des Forges.	693
Lambert, Nelson - Eau gratuitement pour patinoir, à - b. P. 16.	608	Lefebvre, Wm. - Refus de remise de taxes à - b. P. 38.	698
Lévasseur Pierre - Reclamation refusée. - b. P. 18.	613	Lettre, Ministère de la Voie, re outillage, etc. - b. P. 38.	698
Licences nouvelles refusées aux commerçants de viande. - b. P. 18.	613	Licence demandée par L. Rivard. - b. P. 38.	698
Langevin, Jos. - Refus de remise de taxes à - b. P. 20.	618	Lemieux, Art. - Avis de poursuite d' - b. P. 38.	699
Lymburner, E. - Dommages réclamés de - b. P. 20.	618	Loyer, pour Bureau de Publicité. - Bail à	700
Leduc, Dr. J. H. nommé Médecin de Santé.	622	Lambert, J. A. - Achat de terrain, prolongé, rue St. Denis.	704
Labbèque & Frères, exemptés de taxe sur Commerce de bois. - b. P. 21	628	Lettre de la "Hayagamack Pulp & Paper Co.", re permis.	705
Legendre, Onésiphore - Refus de remise de taxes à - b. P. 21.	628	"Le Courrier" - Entrefaits réglés, à l'Avocat de la Ville.	705
Lambert, J. A. - Refus de vente de terrain à - b. P. 21.	628	Lettre du Dépt. des Postes, re valles du b. P. 30.	708
Lajoie, Alph. - Plainte pour trot sur ponts, contre - b. P. 22.	629	" de b. P. Morrisette, re provisions. - b. P. 40.	708
Licences de cochers. - Requête re octroi de - b. P. 22.	629	Lots vacants. - Clôture des - b. P. 40.	708
Lettre de la Chambre de Commerce, re gare, du b. P. B. - b. P. 22.	629	"Le Courrier" - Procédures légales contre - b. P. 41.	708
Loyers transportés à la compt. par M. J. M. Martel. - b. P. 23.	630	" " - Demande de patronage par - b. P. 41.	709
Locataires. - Rapport de l'Avocat, re taxe des - b. P. 25.	631	Loranger, J. B. - Contrat pour tuyaux en grès à - b. P. 41.	709
Licence de Lect. Lesieur transportée à Mlle Joséphine Ethier.	638	Licences - Règlement re transport de permis ou	711
Lesieur, H. Oct. - Licence transportée à Mlle Joséphine Ethier.	638	Lévasseur, Pierre - Dommages payés à - b. P. 42.	714
Lettre de W. B. Stark & Co., re débentures.	639	Leclerc, E. Val. - Paiement chaîne de trottoir. - b. P. 42.	714
Lymburner Limited, avis re tax. - Guillemette - b. P. 28.	641	Loranger, Ed. - Tarif spécial des Ponts à	716
Lapointe, Robert. - Amende pour trot sur ponts. - b. P. 28.	641	Licence de b. Gauthier transférée à L. P. Beauchesne & Co.	717
Lettre de M. G. E. Monty, re traverses du b. P. B. - b. P. 29.	641	" " Duquay & Morrisette transférée à Art. Parignon.	717
" " la B. B. de Rochelag, re vente de débentures. - b. P. 29.	641	Lettre de M. Canneton Val., re transformateurs. - b. P. 44.	719
Lemieux, Ely. - Reclamation refusée. - b. P. 29.	641	Legendre, W. - Refus de réduction de taxes à - b. P. 44.	719
Laroche, Honoré - Enquête re mort d'	643	Loranger, J. B. - Contrat, tuyaux en grès, à - b. P. 44.	720
Local pour Louer du Recorder. - b. P. 30.	645	Lemieux, Art. - Paiement de réclamation à - b. P. 45.	720
Laroche, Honoré - Rapport du chef re mort d' - b. P. 31.	645	Loranger, J. B. - Permis de trottoir à - b. P. 45.	720
Licences. - Surveillance par le chef, re loi des	646	Le Pouarnec, Frs. - Refus d'emploi à - b. P. 45.	720

Loranger, J. B. - Contrat, tuyaux en grès, à l. P. 45.	420	Lymburner, W. G. - Permis de trottoir, à l. P. 56.	448
Lacoursière. - Transport de prop. de P. Boissert à	422	Labelle, G. & Co. - Contrat re aqueduc - l. P. 56.	448
Lettre du l. P. R. re constables, à la gare. - l. P. 46.	426	Lord, Pierre - Permis de trottoir, à l. P. 54.	448
Lajoie, J. M. - Plainte re évaluation. - l. P. 46.	426	Lettre du Ministère de la Voirie re Chem. des Forges. - l. P. 54.	449
Lettre du Conseil des Métiers re Salaire. - l. P. 46.	427	Loranger, J. B. - Contrat, tuyaux en grès, à l. P. 54.	449
Lambert, Jos. - Permis de trottoir, à l. P. 47.	427	Licence d'Orm. Bégin transportée à M. Dupont.	451
Lettre de la Chambre de Commerce re Ponts. - l. P. 47.	427	Lambert, J. O. - Reclamation de - l. P. 59.	452
Lord, Thomas - Permis de trottoir, à l. P. 48.	428	Lacroix, Paulite - Permis de trottoir, à l. P. 59.	453
Lefebvre, W. - Permis de trottoir, à l. P. 48.	428	Lefebvre, Johnny, bal. - Refus de réduction Ponts, à l. P. 59.	453
Loranger, Ed. - Taux spécial, Ponts, à l. P. 48.	428	Loranger, J. B. - Contrat, tuyaux en grès, à l. P. 59.	453
Legendre, Max. - Ouvrage accordé à l. P. 48.	428	Lettre d'Anselme Dubé, re clôture. - l. P. 60.	453
Licence de boucher, à T. Tourville. - l. P. 48.	428	Lampron, Désiré - Travail, à la propriété, de l. P. 60.	453
Lettre de S. Isabelle & Frère, re estrade.	429	Lacerte, Felix - Permis de trottoir, à l. P. 60.	453
Lafontaine, R. - Réparation de trottoirs par l. P. 49.	431	Lafontaine, Louis - " " " " - l. P. 60.	453
Lettre de Jos. Orel.	436	Larivière, J. D. - Transport de prop. à J. Lacroix.	454
" " La Municipalité de La Tuque.	436	Lacroix, Johnny - Transport de prop. de S. Larivière, à	454
La Tuque. - Lettre de la Municipalité de	436	Lactot Realty Co. - " " " à M. Lepage.	455
" " - Motion, appui, re malles pour	436	Lepage, H. - " " " de Lactot Realty Co. à	455
Lettre de l'Union Musicale.	437	Lassonde, J. M. - " " " à D. R. Lassonde.	455
Laperrière, Sévère - Permis de trottoir, à l. P. 51.	438	Lassonde, J. M. - " " " de D. R. Lassonde, à	455
Lettre du Séminaire St. Joseph, re trottoir. - l. P. 51.	439	Le Progrès. - Prof. représentant la Corp. re	456
Lafontaine, Donat - Paiement de cte. à l. P. 52.	439	" " - Paiement d'un cte. à Geo. T. Davie & Sons.	458
Loranger, J. B. - Contrat, tuyaux en grès, à l. P. 52.	439	Lambert, J. O. - Reclamation de dommages par l. P. 61.	461
Laperrière, Jos. - Permis de trottoir, à l. P. 52.	439	Lamy, Emil - Trottoir ordonné, à l. P. 62.	462
Labelle, G. & Co. - Contrat pour tuyaux, à l. P. 53.	439	Le Progrès. - Offre d'ass. de Louin & Daubert pour l. P. 62.	462
Ladislas, Rev. P. M. - Requête re théâtre. - l. P. 53.	439	Légare, Jos. nommé constable.	465
Laperrière, J. - Permis de trottoir, à l. P. 53.	440	Landry, Jos. - Indemnité pour accident, à l. P. 63.	469
Lafamme, Prudent - Permis de trottoir, à l. P. 53.	440	Lacourse, Veuve Louis - Remise de taxes, à l. P. 64.	470
Levasseur, Louis - " " " " - l. P. 53.	440	Lambert, Jos. - Drainage de - l. P. 64.	470
Lemay, Jos. - " " " " - l. P. 53.	440	L'Heureux, Amédée - Refus d'un pte. de drainage. - l. P. 64.	470
Lacerte, Ophrem - " " " " - l. P. 53.	440	Licence d'E. Lambert transportée à Ed. Deschais.	474
Lajoie, Frs. - Transport de prop. de J. M. Lajoie à	440	Lambert, E. - Licence transportée à Ed. Deschais	474
Lajoie, J. M. - Transport de prop. à Frs. Lajoie.	440	Licence d'Ed. Bédard transportée à Art. Bédard.	474
Lactot Realty Co. - Demande de ptes, saut drainage par l. P. 54.	442	Licence de Geo. Lanouette transportée à Adams Bros.	475
Lévesque, J. V. - Achille - Remise de ptes, saut drainage l. P. 55.	443	Lanouette, Geo. - Transport de lic. à Adams Bros.	475
Lettre de Geo. J. Guilbault, re théâtre. - l. P. 55.	443	Loranger, Willie - Refus de remise de taxes, à l. P. 65.	476
" " S. L. de Lottinville, re projet de construction. - l. P. 55.	443	Lambert, J. M. - Remise de taxes, à l. P. 65.	476
Lottinville, S. L. de - Lettre re projet de construction. - l. P. 55.	443	L'Heureux, Amédée - re obstructions, pte. du fluide. - l. P. 65.	476
Leclerc, Jos. - Permis de trottoir, à l. P. 55.	443	Lafond, Jhs. - Refus de dommages, à l. P. 65.	476
Le Progrès, nom du bateau - Passer, re construction. - l. P. 55.	444	Licence de palle de tir, à U. Nichols. - l. P. 65.	476
Lacerte, Felix - Transport de prop. de Frs. Allain à	445	Lord, Jos. - Transport de prop. à Namose Morin.	477
Lettre du Médecin de santé.	445	Licence de Ed. Lambert, à J. Edm. Simard.	479
Lessard, Rev. E. - Ponts gratuits, re l. P. 56.	448	Lambert, Ed. - Transport de licence à J. Edm. Simard.	479



Licence de G. Soumahis Hec. transportée à Chang Jen. 1780  
Sits à l'hôpital canadien, à Paris. — Souscription pour 1780

Mauricette Preffe. - Requête de	1	Maires de Conseil. - Règlement Chap. 210, amendant le	
Martel, Aldric. - " "	1	Maires de Conseil. - Règlement, Chap. 2, concernant le	11.
Marché aux Dens. - Transport de l'Etat N <sup>o</sup> 12		Marché à prison. - Requête de la M <sup>re</sup> Casquin re	13
de Alph Lapie à M <sup>re</sup> Beauvais	3	Municipalités Canadiennes. - Délégation à la Convention	
Mottet, Palquin. - Certificat de M <sup>re</sup> Lafond et		de l'Union des	22
Parent en faveur de	4	Marché aux dens. - Transport de l'Etat No 12, de M <sup>re</sup> Beau-	
Morin, V <sup>o</sup> Octave. - Requête de	6	vais à Pélus & C <sup>ie</sup>	34
Martel, Reg. Gal. - " "	7	Municipalités Canadiennes. - Rapport de l'Exécutif Ryan comme	
Ministre des Travaux Publics, P. Q. re. fontaine	8	délégué à l'Union des	35
puelles St. Christophe de la Rivière - Lettre de		Méthot Geo. de La Croix <sup>ten</sup> - Comparution sur mandamus par	39
Méthot Geo. - Lettre de	14	Manufactures de foie. - Lettre de la C <sup>ie</sup> H. Lepage, L <sup>tee</sup>	76
Mc Kee, C. H. - " "	14	Marché. - Etal privé de boucher à David Ducharme,	17
Morissette Geo. - Certificat de M <sup>re</sup> Lafond Parent à	16	" - " - " - " - E. Raymond, C <sup>ie</sup>	95
Martin, Quinze. - Lettre de	19	" - " - " - " - E. Poirier.	95
Martin, Eddie. - Requête de	28	Mauricette Arcaise. - Requête de	95
Mutation de propriété par H. C. Colver & J <sup>o</sup> J <sup>o</sup>		Morau, Rev. J. A. - Rapport de	96
J. Thibodeau à Eugène Colver	28	Maire suppléant. - Nomination de	99
" " par J <sup>o</sup> V <sup>o</sup> Od. Comtois		Maheux, Arine. - Requête de	104
à Arthur J. Comtois	8	Mont, J. D. - Lettre de l'Hon. re traverses.	105
Mandamus contre la corporation des 3 Riv.	39	Ministre des Travaux Publics, Lettre de re traverses	105
Martel, Ald. - Requête de	40	Machin à vapeur. App <sup>l</sup> de J. Boudin re achat de	107
Mutation de propriété par V. Régina à J. Lafond	40	Miami. - Pont international de Québec à Miami,	109
M <sup>re</sup> Dumoulin, R. C. - Lettre de	41	Martineau J. - Requête de	111
M. Cuddy, M. G. - re engagem <sup>ent</sup> de la main. - Rapp. de	41	Ministre de l'Agriculture re bons chiens. Lettre de	111
Marchand, Jules. - Lettre de	43	Ministre des Tr. Pub. du Can re dividende passag <sup>er</sup> . - Lettre de dep <sup>o</sup>	112.
Morin, L. - " "	44	Mall. - Lettre de G. J. C. re transport des	112
Morissette Geo. - Certificat de M <sup>re</sup> Lafond Parent à	44	Morissette Geo. - Transport de licence de A. Satour à	116
Morin, L. - Lettre de	47	Manufacture. Lettre de Dominion Iron & Steel	
Morau, Rev. J. A. - Lettre de	52	Manufacture d'acier	118
Marchand, G. D. - " de	60	Mauricette D. Lucien. - Avis de poursuite par	119
Mandamus contre la corp <sup>o</sup> re nouvelle. - Action par	60	Mineau, Arine. - Requête de	124
Méthot Geo. contre la corp <sup>o</sup> re nouvelle. - Action de	60	Mutation de propriété par La Banque d'Halifax	
Marchand, Jules. - Lettre de	65	à François Gilmour	124
Morau, Rev. J. A. - Lettre de	65	Marché aux dens, pour Morau. - Salle dans le haut de	145
Marché aux Dens Grand Trou re traverses. - Acte de	75	Mutation de propriété par M. Michelin à Art. Parent.	145
Mare, Edmond et G <sup>o</sup> G <sup>o</sup> . - Lettre de Janvier re		Michelin W. à Art. Parent. - Transport de propriété par	145
La courrière re réclamation	76	Marché aux dens et des étals des bouchers. Vente	
Marché avec The Erie Falls Co. re nouvelle		des magasins de	149
prise d'eau de l'aqueduc. - Acte de	79	Magasins du marché aux dens. - Vente de	149
Maladies contagieuses. - Rapport de l'inspecteur de la cité		Magasins de liquors. - Certificats pour auberges et	149
re charge des dépenses au cas de	85	Morau & Richard. - Requête de re aqueduc.	153
Marché. - Avis de motion de l'Exécutif Canadien re	89	Martel, Ald. re évaluat <sup>ion</sup> . - Requête de	153
Ministre des Travaux Publics du Canada. - Lettre de	9	Michelin, S. G. Gal. - Requête de	153

Mutation de prop. <sup>te</sup> par J. A. Bladin à C. G. Roche,	153	Maire-suppléant - Nomination du	221
Manufacture de coton - Extension de débris à Grandville,	160	Marchés aux denrées - E. Fleury Messadon nommé	221
Mitchard & Cois, le établissement d'ici		inspecteur des aliments au	
Magasins de liquours - Certificats pour auberges et	160	Marchands de bœuf à bœuf - Avis de nomination de	226
" " " " " " " " " " " "	164	Léclaire Lamy re	
Magasin de liquours refusé à L. J. Rivard - Certif. <sup>te</sup> pour	164	Messager du conseil - Avis de nomination de l'éche-	226
" " " " " " " " " " " "	164	vin Lamy re chargé de	
" " " " " " " " " " " "	164	Mutation de prop. <sup>te</sup> par J. Rivier à G. Duboué & Cois	229
" " " " " " " " " " " "	169	" " " " " " " " " " " "	229
Nouveau Richard - Requête de - le marquis	169	Ministre de l'Agriculture, P. G. de Louis Chauvin -	229
Marchés - Requête de C. H. Audouin pour abattage des porcs à	169	Messager du conseil - Joseph Faute nommé	232
" " " " " " " " " " " "		l'abattoir	
Marché aux "de Norton Electric & Mfg. Co." re installa-	175	" " " " " " " " " " " "	232
" " " " " " " " " " " "		tion d'un système d'éclairage -	
Marchés Publics - Règlement amendé	176	Mutation de prop. <sup>te</sup> par C. J. Moreau à G. Gagnon officier,	237
Marchés - Etal privé de bœuf à J. A. Germain	124	" " " " " " " " " " " "	237
" " " " " " " " " " " "	152	" " " " " " " " " " " "	238
" " " " " " " " " " " "	153	" " " " " " " " " " " "	238
Mutation de propriété par M. Champoux à G. Trotter,	178	Mairie - L. H. Lettre de	238
" " " " " " " " " " " "	178	Manufacture de produits chimiques - Lettre de	240
" " " " " " " " " " " "	181	General Chemical Prod. & Exp. Co. Ltd	
Marchés aux denrées - Prop. <sup>te</sup> de l'Emp. Ville re salle de	182	Municipalités canadiennes - Délegation à convention	246
Morissette, Co. à H. Lesieur - Transport de licence de	182	Mutation de prop. <sup>te</sup> par A. Boudry Jr. à A. Boudry Sr.	253
Maurice, D. L. Grand - J. A. G. Gagnon autorisé à conti-		" " " " " " " " " " " "	
" " " " " " " " " " " "	182	" " " " " " " " " " " "	253
Mutations de prop. <sup>te</sup> par le délégué à J. A. Roy & al.	185	Ministre de l'Agriculture & des Pêches pour les provinces	254
Magasin, Orléans - Transport de prop. <sup>te</sup> par E. J. Joseph à	185	Marchés - Transport de magasin de J. Lévesque & Co. à	255
Métis, Jérôme de " " " " " " " " " " " "	185	J. Gagnier	
Mézière, Alexandre - " " " " " " " " " " " "	185	" " " " " " " " " " " "	255
Mauricette, J. - Requête de	185	" " " " " " " " " " " "	
Marché à pied - Requête de A. Robert & al. re terrain Placette	186	Mairie - Lettre de hypothèque à Messieurs, Coffin Co.	258
Mutation de prop. <sup>te</sup> par Guillaume Lavoie à J. A. Rivier	186	Mutation de prop. <sup>te</sup> par J. Cloutier à Geo. Cloutier	265
Métis, V. Alph. - Requête de Emile Cametron & al	186	Mairie, Urd. re évaluations - Requête de	267
" " " " " " " " " " " "		pour déplacement de la prop. <sup>te</sup> de	
Musique - Lettre de J. E. Naudin re fixation de prop. <sup>te</sup> de	186	Michel, J. H. re réclamation - Lettre de	267
Marchandises stockées - Lettre de 25¢ par \$100. <sup>00</sup> - Lettre sur	209	Mairie, Urd. re Chronique Municipale, Lettre de	268
Marchés aux denrées - Soumissions pour salle de	213	Mairie - Lettre de hypothèque à succession H. R. A. Gagnier	277
Maire, J. fils, J. Eds. - Requête de	214	Mairie et le conseil - Courant de l'adoption du règlement	277
Mairie de la municipalité - Lettres (2) de	216	en amendement au Règlement de	
Mutation de prop. <sup>te</sup> par J. Gagnier à M. J. Duboué	214	do do do do do	260
" " " " " " " " " " " "	214	Marchés - Requête J. J. Lévesque pour location salle de	280
" " " " " " " " " " " "	214	Manufacture de produits chimiques re extension de	280
" " " " " " " " " " " "	214	débris - Lettre de General Chem. Prod. & Exp. Co.	
" " " " " " " " " " " "	214	Mairie - L. H. Lettre de	280
Mairie et Pelletier - Transport de licence par J. J. Lévesque à	214	Machines à vapeur - Lettre de la C. A. Lamy re	281
Moules pour l'ameublement de la ville - Achat de	215	Michel, J. H. - Avis de poursuite de	281

VI



Morissette, billet promissoire au montant de \$1000.00 en faveur de C. B.	Maison de Patrick Lemire, déplacement. — <i>S. P. H.</i>	548
Morissette - requête de Sauve Oues Eugene	447 Marchand, Jules - Reclamation refusée. — <i>S. P. H.</i>	557
Michelin - requête de Mr. Willie	450 Michelin, J. P. — " " — <i>S. P. H.</i>	557
Morisseau, Richard - requête de M. M.	451 Martel, Aldoric nommé Evalueur.	560
Michaud - lettre de M. B.	451 Main levée d'hypothèque à la Habasso Cotton Co.	567
Marichal - lettre de Alfred	451 Marché à Foins - Poste des charretiers de charge, au	568
Macadamisage des rues St Joseph & Bonaventure - résolutions re	453 Morrissette, Geo. - Hypothèque sur propriétés. — <i>S. P. C.</i>	570
Montarabault, re positions - requête de Emile	Marché aux Animaux - Demande de permissions pour. — <i>S. P. C.</i>	570
Marichal - requête de M. Gauthier - re morrisseau - avis d'un inspecteur des viandes - Alfred	467 Marineau, Alex. - Requête de S. S. Farmer, re. — <i>S. P. C.</i>	571
Marchand, raprt du Chef de Police re distribution de f.	484 Masson, mois - Requête re drainage — <i>S. P. Y.</i>	571
Mailhot Joseph. billet de \$1900.00 en faveur de	Maire membre de The Canadian Peace Century Association. — <i>S. P. Y.</i>	572
Marchand raprt du Chef de Police. re const. de f.	484 Marché aux - Représ. panneau vitres pour J. H. Ricard. — <i>S. P. Y.</i>	572
Michelin Edmond - requête de - re morrisseau	487 Mesureur pour fuites d'eau.	573
Morisseau Joseph - requête de - re constitution de propriété	491 Macadamisage du chemin des Forges.	580
Mutation de propriété par Joseph Morisseau à J. Mathieu	492 Marché - aux - animaux. — Construction d'un. — <i>S. P. S.</i>	581
" " " " Lucien Bernier à W. Rousseau	495 Maire invité par The International Brotherhood of Steamers. — <i>S. P. S.</i>	582
Main - loi d'hypothèque entre la Corporation et Diamond Whitehouse Co. - résolutions re	495 Médecin. Rapport re jeune fille malade. — <i>S. P. S.</i>	582
Massicotte - billet de \$1000.00 en faveur de Rolland	495 Maire invité par la Ligue Municipale Nationale. — <i>S. P. S.</i>	582
Marichal - inspecteur des viandes - résolutions re nomination de Alfred	496 Morin, J. W. — Reclamation refusée. — <i>S. P. S.</i>	582
Montplaisir - billet de \$1800.00 en fav. Paschal - fils d'Antoine	Mercier, Echev. - Avis de motion re construction d'un hôtel.	582
Maire Suppléant - nomination de	509 Marché à Poisson. - Avis à S. de Paquin, re. — <i>S. P. Q.</i>	583
Mercier re revocation de la nomination de Auselme Trudel, comme évaluateur avis de motion de l'échevier	517 Morrissette, Geo. - Division d'hypothèque refusée. — <i>S. P. 10.</i>	584
Mercier - re tenue des livres des délibérations du Conseil, avis de motion de l'échevier	Marineau, L. - Trottoir, rue Ste. Marie. — <i>S. P. 10.</i>	584
Mutation de propriété par J. L. Durand à J. L. alias Albert Weaner	538 Mercier, Echev. - Avis de motion, re pasage, sur lot N. 1755 Bal.	591
Mutation de propriété par The Enterprise Realty Lt à Armand Beaudry	" " — " " " re installations électriques.	592
Marché à poisson re couverture. - refu de C. P. raprt No I	539 " " — " " " re destitution de D. Beau & al.	592
Marché entre la Corp. et la Habasso Cotton Co.	543 Médecin de parté. - Rapport re Edr. Landry — <i>S. P. 11.</i>	593
Maugrain, M <sup>re</sup> Geo (alvin, sica). Billet de \$1835 en fav. de	Maire invité par The National Municipal League. — <i>S. P. 11.</i>	593
Mailhot, Sandy - Billet de \$1500 en fav. de	" membre de l'Union des Municipalités. — <i>S. P. 12.</i>	594
Mercier, Echev. - Avis de motion re destitution de J. O. Day.	544 Masse, J <sup>re</sup> Narcisse - Remise de tapis à. — <i>S. P. 13.</i>	598
" " — " " " " Reqt. charretiers de charge	Morin, J <sup>re</sup> Octave. — " " " " — <i>S. P. 13.</i>	598
	544 Marchand, Pierre - Demande d'Acquies refusée. — <i>S. P. 13.</i>	598
	Marchand, Jules - Reclamation refusée. — <i>S. P. 14.</i>	599
	546 Manufacture à Belleville & Boland. - Permis de	600
	Macadamisage du chemin des Forges.	601
	546 Marché à Foins. - Sidore Gauthier nommé Clerc du	602
	Marché aux Kapl. Guilleotte, construction Poste de Police N. 2.	604
	546 Mercier, Echev. - Avis de motion re Reqt. Produits Chimiques.	605
	550 Massicotte, Ernest - Transport de prop. par M. J. Massicotte à	606
	557 Maillouf, Henri - Remise de tapis à. — <i>S. P. 15.</i>	606
	557 Macadamisage, chemin des Forges. — <i>S. P. 15.</i>	606
	555 Marché. - Refus de foyr à Hector Racette, au. — <i>S. P. 16.</i>	607
	555 Marineau, Alex. - Nettoyage de son terrain. — <i>S. P. 16.</i>	608

Marché, à Foins. - Tous produits. - l. P. 16.	608	Médecin Vét. - Plainte contre Oct. Bland. - l. P. 34.	664
Mercier, Echev. - Avis de motion re Régl. Installations électriques.	611	Machine à additionner refusée. - l. P. 34.	664
Mutations. - Honoraires à F. Fournier pour liste. - l. P. 14.	612	Marché aux Denrées. - Inspection électrique. - l. P. 35.	665
Michaud, G. - Lettre re pavage projeté, à - l. P. 14.	612	Maître charretier pour la Voirie. - l. P. 35.	665
Martin, Onésime - Refus de remise de taxes à - l. P. 14.	612	Maire Suppléant délégué re gare nouvelle pour l. P. R.	666
Manufacture de Produits Chimiques. - Règlement re établissement.	614	Macadamisage du Chem. des Forges. - Demande au Souv. re	666
Macadamisage demandé, rue Plaisanter. - l. P. 19.	617	Michaud, G. - Contrat pour pavage	667
Marché aux Denrées. - Echelle pour l. - l. P. 20.	618	Macadamisage du Chem. des Forges. (Règlement 250)	676
Mercier, Echev. - Avis de motion re taxe sur bouchers étrangers.	619	Mercier, Echev. - Avis de motion re vitesse des automobiles.	678
Marchés publics. - Règlement Chap. 243, re	620	Manufacture de coton. - Avis de motion re	679
" " - Avis de motion, re Régl. Chap. 11.	621	Marché aux Denrées. Demande de soumission, couverture - l. P. 36.	684
Mercier, Echev. - Avis de motion (2) re " " "	621	Marineau, Olype. - Refus d'indemnité à - l. P. 37.	685
" " - " " " re L. Wright.	621	Médecin de Santé. - Rapport du	691
Médecin de Santé. - Dr. J. M. Sedac nommé	622	Médecin Vétérinaire. - Rapport du	691
Moffet, W. - Rapport du Chef, re	624	Macadamisage du Chem. des Forges. - Demande au Souv. re	692
Médecin Vétérinaire. - Pour nommer le	625	" " " " " - Location d'outillage, re	693
Mercier, Echev. - Avis de motion re regrattiers, march.		" " " " " - marché avec S. O. Bruninger	693
de fruits, Recorders, trottoirs, boulangers et pain.	627	Marché avec S. O. Bruninger, re macadam, Chem. des Forges.	693
Marchands de Fruits. - Avis de motion re	627	Mercier, S. P. - Requête pour changements au Coll. d'En.	695
Massicotte, Arisée. - Remise de taxes à - l. P. 21.	628	Magasins du Marché aux Denrées. - Vente des	695
Martel, Mme Mlle. - Paiement d'avances de taxes. - l. P. 23.	630	Marché aux Denrées. - Vente des Magasins du	695
" " " - Transport de foyers, à la boite. - l. P. 23.	630	Mercier, Echev. - Avis de motion re Canadian Gas & Oil Co.	697
Marchandises et malles. - Traversée de Doucet & Landry. - l. P. 26.	632	Marché. - Elevateur gratuit pour les bouchers. - l. P. 38.	698
Marchés. - Règlement Chap. 244, re	633	" - Réfection de la couverture. - l. P. 38.	698
" - " " " 245, re vente de viande.	633	Macadam demandé, Chem. St. Margt. - l. P. 38.	698
Marché avec S. J. Davie & Sons, re bateaux-passeurs	633	Ministère de la Voirie. Lettre re outillage. - l. P. 38.	698
Michaud, G. - Contrat pour pavage, avec	633	Morissette, S. P. - Patronage à - l. P. 38.	698
Maire Suppléant. - Nomination du	634	Wolone, J. S. & Co. - Contrat pour charbon, à - l. P. 38.	699
Monty, M. L. E. - Lettre re traversée du l. P. R. - l. P. 29.	641	Marché aux Foins. - Fontaine, au. - l. P. 39.	699
Marchés. - Projet de Règlement révisé, aux l. P. R.	642	Marché avec Geo. Farley. - Acte de	704
Médecin Vétérinaire. - J. O. Poirier nommé	643	Mercier, Echev. - Avis de motion re système de gas.	706
Mort d'Honoré Laroché. - Exéquats re	643	" " - " " " re salaires, constables.	707
Michaud, G. - Offre pour chaîne, Ave. Saviolette. - l. P. 31.	645	" " - " " " re salaires, Recorder & al.	707
Magasins de liqueurs et auberges. - Certificats de licences	646	Marchandises. - Avis de motion re déballage de	707
Magasin de liqueurs. - Certificat de licence de	648	Malles. - Transport de malles à Doucet & Landry. - l. P. 40.	708
Marché aux Denrées. - Réparation à la couverture. - l. P. 32.	648	Morissette, S. B. - Lettre re provisions. - l. P. 40.	708
Malles. - Contrat avec S. J. R., pour	649	Mottet, E. - Contrat pour peinture à - l. P. 40.	708
Mercier, Echev. - Avis de motion re l. O. Baptist.	644	Marché aux Denrées. - Contrat à Germain & Frère, couverture. - l. P. 40.	708
" " - " " " re M. Dugré.	644	Marineau, M. L. - Dommages faits à - l. P. 41.	709
Marché demandé, Quartier Notre-Dame. - l. P. 33.	663	Marché aux Denrées. - Contrat à Germain & Frère, couverture. - l. P. 40.	709
Morreau, Charois J. A. - Expertise payée à - l. P. 33.	663	Manufacture de coton. - Règlement re	711
Magasin projeté pour Dépt. - Rapport re - l. P. 33.	664	Marché avec S. P. Dallaire, pour trottoirs.	712
Michaud, G. - Nouveau contrat, pavage. - l. P. 34.	664	Mercier, Echev. - Avis de motion re possesseurs d'automobiles.	714

Halles. - Refus de #40 pour transport de - l. P. 43.  
 Mercier, Echev. - Avis de motion re vente sur chantillons, etc.  
 " " - " " " re tape sur cirques.  
 Marcouf, Alf. - Service d'eau pour - l. P. 44.  
 Marché. - Espace loué à Geo. Soumakis & Co., sur l. l. P. 44.  
 Macadamisage, rue Ste Genevieve. - l. P. 45.  
 Médecin de santé. - Invisances signalées par les - l. P. 45.  
 Marchandises. - Règlement re emballage de  
 Manufacture de coton. - Procès verbal, assemblée re -  
 Mercier, Echev. - Avis de motion re camions à vapeur.  
 " " - " " " " chaîne de trottoirs.  
 " " - " " " " charretiers de charge.  
 Michaud, Geo. - Reclamation pour ouvrage extra l. P. 46.  
 Marineau, Alex<sup>dre</sup> - Trottoir, rue Cartiers.  
 Marchands-forains. - Rapport de l'Avocat re tape, l. P. 47.  
 Michaud, Geo. - Refus re camion à vapeur, à - l. P. 47.  
 Marcouf, Alfred - Permis de trottoir, à - l. P. 47.  
 Michaud, Geo. - Rapport (opinion) de l'Avocat re paiements, à - l. P. 48.  
 Macadamisage du Chemin des Forges. - Rapport re - l. P. 48.  
 Ménageries. - Règlement re tape sur - l. P. 48.  
 Marchands-forains, etc. - Règlement re  
 Marchand, C. - Achat de terrain de  
 Michelin, Ant. - Refus de terrain à - l. P. 49.  
 Macadamisage, rue Gilmour. - l. P. 49.  
 Municipalités. - Lettre de l'Union des - l. P. 49.  
 Halles pour La Tuque. - Motion re demande re  
 Maire-suppléant - Nomination du  
 Mongrain, Charles - Salaire de  
 Mercier, Echev. - Avis (2) de motions re trottoirs.  
 Masse, Eucher. - Permis de trottoir, à - l. P. 52.  
 Médecin de santé. - Rapt. re pâtisses danserou - l. P. 52.  
 Modèle pour pièces de pompe No 1. - l. P. 52.  
 Manseau, Jos. Val. - Requête pour passage, l. P. 53.  
 Michaud, Geo. - Responsable de dommages à F. A. Papin. - l. P. 53.  
 Médecin-Vétérinaire - Inspection, etc., par le - l. P. 53.  
 Mayrand, Ol., remplacé par Ch. Lauthier, bateau passeur. - l. P. 53.  
 Municipalités. - Délégation à la Convention des - l. P. 53.  
 Montplaisir, l'Hon. H. - Achat de terrain, rue Laviolette.  
 Macadamisage, rue St. Paul. - Contrat à l'chs. Page.  
 Michaud, Geo. - Permis d'enseigne, à - l. P. 54.  
 Morin, Omer - Permis de trottoir, à - l. P. 55.  
 Moreault, Jos. - Refus de services pour vente de billets. - l. P. 55.  
 Médecin de santé. - Lettre du

415 Martin, Oct. - Vente de terrain à 445  
 419 Marché, avec l'chs. Page, pour macadamisage, rue St. Paul. 446  
 419 Macadamisage, rue St. Paul. - Marché avec l'chs. Page. 446  
 419 Mercier, Echev. - Avis de motion re conducteurs de voitures. 448  
 420 Mur de soutènement, Station de Police No 2. - l. P. 56. 448  
 420 Michelin, Achille - Permis de trottoir, à - l. P. 56. 448  
 420 Minguay, J<sup>me</sup> Frs. - Permis de trottoir, à - l. P. 56. 448  
 421 Michaud, G. - Rapt. de l'ing<sup>re</sup> re passage par - l. P. 56. 448  
 422 Main levée d'hypothèque, à l'alt. abasso, Cotton Ker. Ltd. 450  
 425 Manufacture de coton. - Votation sur Règlement re 452  
 425 Mur de soutènement, Poste de Police No 2. - l. P. 57. 452  
 425 Michaud, G. - Offre pour Rocnac, Champflour, l. P. 57. 452  
 426 Martin, J. W. - Permis de réservoir, à gazoline, à - l. P. 59. 453  
 426 Marineau, Alex<sup>dre</sup> - Contrat pour hangar - l. P. 59. 453  
 427 Marineau, J. W. - Eau pour boutique de - l. P. 60. 453  
 427 Murphy, W. - Refus des services de - l. P. 60. 453  
 427 Michelin, F. F. - Permis de trottoir, à - l. P. 60. 453  
 428 Marché aux denrées. - Ed<sup>rd</sup> Pleau, aide, au - l. P. 60. 453  
 428 Murphy, W. - Refus de travaux électriques, à - l. P. 60. 453  
 429 " " - " d'un pouvoir d'eau offert par. - l. P. 60. 454  
 429 Mercier, L. P. - Requête pour mutations de propriétés. 454  
 431 Martel & Dufresne. - Transport de prop<sup>te</sup> à J. S. Moreau. 454  
 433 Moreau, J. S. - Transport de prop<sup>te</sup> de Martel & Dufresne à 454  
 434 Mercier, Echev. - Avis de motion re poulaillerie. 461  
 434 Marché aux denrées. - Permis de citrou, à R. Robichaud l. P. 62. 462  
 436 Mercier, Echev. - Objection re Régl<sup>t</sup>. 272. 466  
 437 Michaud, Geo. - Passage, rue Champflour et St. Marie, par - l. P. 63. 469  
 437 Magny, Ludger - Refus de permis de miroir, annonces l. P. 63. 469  
 438 Morque. - F. Lauthier & Fils, chargés de la l. P. 63. 469  
 438 Montées de trottoirs, permis à Girard & Rodin - l. P. 63. 469  
 439 Marineau, Alex<sup>dre</sup> - Indemnité re manufacture. - l. P. 63. 470  
 439 Marché aux denrées. - Réparations demandées par - l. P. 64. 470  
 439 Michaud, G. - Passage, rue Champflour et St. Marie, par - l. P. 64. 470  
 439 Morin, T. - Achat de terrain, rue Niessville, de 474  
 439 Marineau, Alex<sup>dre</sup> - Conventions avec 474  
 440 Martel, Alph. - " " 474  
 440 Mercier, Echev. - Avis de motion re Police. 476  
 440 Marché aux denrées. - Drapeau pour le - l. P. 66. 476  
 441 Michaud, Geo. - Police en garantie de - l. P. 66. 476  
 443 " " - Paiement de \$1,000 en f<sup>rs</sup> à - l. P. 66. 476  
 443 Mailhot, J<sup>me</sup> Ed<sup>rd</sup> - Refus de réduction de taxes à - l. P. 66. 476  
 443 Morin, J<sup>me</sup> Oct. - Remise taxes, à - l. P. 66. 476  
 445 Mahup, J<sup>me</sup> Geo. - Transport de prop<sup>te</sup> à W. Marineau 474  
 Marineau, Willie - " " " de J<sup>me</sup> Geo. Mahup à 474  
 Morin, Damase - " " " " Jos. Lord à 474  
 Martel, P. N. - Opinion légale demandée à 474

Nettoyage du quai de l'Alouette. - Papp. du Sup. Ville	9	Numéros pour rue. - Lettre de L. A. Sawyer re	106
Nomination de Joseph Chausse comme constable	14	Proclamation sur l'Alouette. - Requête de D. M. Duchette,	111
Nomination des présidents de comités du conseil	12	Nomination de Em. Naud, Wilfrid Héroux et Lévis Gigué	115
Normand, J. E. re t. au C. P. R. - Opinion de	15	linas, comme constables.	
North Shore Power Co. re dommages aux arbres	19	Proclamation sur l'Alouette. Papp. du Sup. Ville re	119
North Shore Power Co. - Requisitoires électriques. -	28	Nomination de Emile Gauthier, chef de police et de feu.	120
Requête de		Nomination de L. J. Desautels, greffier de la cité.	149
" " " " re "pouvoir" - Lettre de	29	Nomination de Arthur Robert, trésorier de la cité.	149
" " " " re "compte" - " " "	41	Arthur Robert, nommé trésorier de la cité.	149
Nomination des évaluateurs pour 1912.	46	Nomination d'un contrôleur-auditeur. Pour la	150
North Shore Power Co. re réservoirs. - Lettre de	48	" " " " " " " "	160
Numéro de la pompe à l'Alouette	49	" " " " " " " "	163
North Shore Power Co. - Lettre de la. - re sup-	52	" " " " " " " "	167
ports antérieurs pour l'Alouette.		Proclamation sur l'Alouette. Lettre de résignation de	169
North Shore Power Co. re "pouvoir" - Lettre de la	52	Nomination de Joseph Chausse et Jules Naud, comme constables.	170
North Shore Power Co. re achat de plant électrique.	58	North Shore Electric Mfg. Co. re installation d'un système d'a-	175
Pour parler avec la		lance. Mardi avec	
North Shore Power Co. re "achat de plant électrique"	60	Do, Do, Do. Lettre de	180
Nomination de Edm. Audaud comme constable	57	Nouveau poste de feu et police dans le quartier. Note - J. Naud -	180
North Shore Power Co. re réservoirs. - Lettre de	65	Papp. du chef de police et du Sup. Ville re	
Nomination de John Brown, comme constable.	63	Naud, Wilfrid. - Requête de	185
Nomination d'un avocat de la corporation. Pour	66	Numberger, J. E. - Lettre de	186
Nomination de Paul Fournier, surveillant des	37	North Shore Power Co. - Opinion de J. A. Desautels, repte	207
travaux du pont sur la rivière St. Jean.		Nomination d'un contrôleur-auditeur. - Pour la	211
Nettoyage du tuyau de succion à l'Alouette. -	78	Nomination de Mrs. Lafontaine, constable de la Cité.	211
Lettre de North Shore Power Co. re		North Shore Power Co. - Lettre de résignation Paul	215
Nomination du Dr. J. M. Bédard, chef du Bureau	73	Nomination du maire suppléant.	221
de la cité.		Naud, Louis. - Vente de terrain à	223
Nomination de Ger. Gauthier, auditeur des livres	74	Nomination de Jos. Racette, comme messager	232
de la corporation.		" " Jos. Gauthier, aud. du chef police.	232
Nomination de L. J. Blondin, avocat de la Corp <sup>tion</sup>	74	" " J. A. Desautels, avocat de la cité.	233
North Shore Power Co. re dommages à la pompe	76	" " Mrs. Lafontaine, auditeur-auditeur	233
N. B. - Lettre de la		" " Jos. Racette, évaluateur permanent.	233
Nomination de Dominique Pleau.	79	Normand, J. E. - Lettre de	238
North Shore Power Co. re dommages à la pompe # 2.	85	Robert Lumbauer. - "	239
Papp. de l'avocat de la cité sur plainte de		Robert, Arthur. - Salaire augmenté	246
North Shore Power Co. re pose de supports sur pont.	95	North Shore Power Co. - re cpte. - Lettre de	253
Requête de		North Shore Electric Mfg. Co. - " "	267
North Shore Power Co. re pose de supports et nettoyage	95	Nomination d'Auguste Gauthier, comme évaluateur	294
des puits de succion. Lettre de		Nomination de constables. - Papp. du chef Police re	301
Nettoyage des puits de succion. Lettre de North	95	North Shore Power Co. - " " " "	299
Shore Power Co. re		réparation des fils électriques sur Des Forêt, etc.	
Nomination du Maire suppléant	99	Nomination de J. Lord, Oct. Champagne et J. Gauthier, constables	313



Nomination de Alb. Lionais, clavier et aut. des  
cops de police } 330

Nomination de J. E. Landry, Ast-Secrétaire  
Noël Jean re canots. - Lettre de  
Nomination du Maire Suppléant } 380

North Shore Power Co. re pompe #1. - Lettre de } 389

Nomination de Jacques Gouffier, comme constable, } 394

North Shore Power Co. re nomination l'inspecteur } 398

Lettre de } 406

North Arthur Lussier à Oscar Dubé - Vente  
du terrain à } 406

Nomination de Mr. Alfred Marichal, comme  
Maître et inspecteur de l'abattoir } 413

North Shore Power Co. - résolutions re compte de } 465

Nomination de A. Villard, comme membre de la  
police et des feu - résolutions re } 467

North Shore Power Company - Lettre de la } 471

" " " " " " " " " " " " " " } 471

" " " " " re builleries de l'aqueduc. } 497

Lettre de la } 497

Nomination de Mr. Arthur Béliveau, greffier  
de la Cité - résolutions re } 519

Nomination de Mr. L. D. Paquin, président des  
élections municipales de 1913 - résolutions re } 519

Mutation de propriété par Dame C. J. A. Scardale à  
Elyse Delisle } 533

Nomination Alfred Marichal - résolutions re -  
inspecteur de viande. } 538

Malles de la Majesté - résolutions re acte de  
marché entre la Corporation et la Cité de  
Grand Trou, re transport des } 538

Nomination du Maire Suppléant } 543

Mutation de propriété par L. Paulhus à  
J. Baribeau } 545

Mutation de propriété Wilbrod Rousseau  
à Alphonse Dubé } 545

Mutation propriété par Evrard Bonf  
à Edouard Ducharme. } 545

Mutation de propriété par C. F. Pau-  
nehon à David Gaudet Lucien Cormier  
Oscar Boisvert } 545

Mutation de propriété par Dame Aimé  
Lerassieur à Dame Nap. Lambert } 545

Nomination de Clémence Raymond et Tho-  
mas Dugriy comme constables - } 549

North Shore Power Co. re dommages pour  
# 374.00 à la pompe d'Aqueduc - sous-rapport des  
C. P. No I } 546

Nomination de Chs. Ed. Vigneault, notaire de la Cité } 559

Notaire de la Cité - Chs. Ed. Vigneault nommé } 559

Nomination de Uldric Martel, Évaluateur. } 560

Robert, Art. - Vente de terrain à } 560

North Shore Power Co. - Re mode de paiement des comptes de la } 565

" " " " - Lettre re changement de Secrétaire - C. P. 6. } 570

" " " " - Paiement de charbon à - C. P. 7. } 571

" " " " - Compte de la - C. P. 7. } 571

" " " " - Lettre re responsabilité - C. P. 7. } 571

Nomination de Wilbrod Cossette, constable. } 572

" " " " L. P. Biqué, Avocat de la Cité. } 573

North Shore Power Co. - Averse pompage, à - C. P. 9. } 583

" " " " - Reclamation de # 374 refusée - C. P. 9. } 583

Noël, Majorique - Demande d'emploi par - C. P. 9. } 584

National Municipal League, The - Maire invité par - C. P. 11. } 593

North Shore Power Co. - Chauffage des puits tubés par - C. P. 12. } 593

Nomination de J. O. Desilets, Assistant greffier. } 595

" " Jos. Landry, Employé de l'Ingénieur. } 595

" " Géphirin Lambert, Ast. Ingénieur. - C. P. 14. } 599 et 602

" " L. D. Gouffier, collecteur et employé civique. } 602

" " Sidore Kaullier, Clerc du Marché - à - Fin. } 602

" " Henri Bellefeuille, Inspecteur Sanitaire. } 603

" " J. B. Charette et L. Wright, constables. } 603

" " A. F. W. Cooke, Ast. Trésorier. } 622

" " du Dr. J. H. Laduc, Médecin de Santé. } 622

" " de Solomon Arseneault, Constable. } 625

" " du Médecin-Vétérinaire - Pour la } 625

" " Maire - Suppléant. } 637

Robert, Louis - Plainte des boulangers contre - C. P. 28. } 640

Nomination du Médecin-Vétérinaire. } 643

North Shore Power Co. - Vapeurs "Blot" et - C. P. 33. } 663

Nomination du Greffier du Recorder. } 666

" de Henri St. Ours, chauffeur. - C. P. 37. } 685

" " W. J. Shea, agt. de Publicité. } 696

" " L. H. Ouger, Ast. Trésorier. } 697

Nivellement de rues, terrains Kulliston, et autres - C. P. 39. } 699

Nomination de Jas. Bennett, Ing. - électricien. } 702

Nettoyage des rues, le samedi soir. - C. P. 40. } 708

Obstruction rue Popocatepec. - Lettre de J. P. Desjardins	2	Offre d'achat d'un terrain rue St-Georges par M. Boileau	7
Ouverture de la rue du Roi - résolution rappelle	4	" " " " " " " " J. Lambert	7
Opinion de J. E. Normand re taxes C. P. R.	15	Obstruction de rues. - Lettre du C. P. R.	8
Octroi à l'Association Agricole	140	" " " " " " " "	19
Offres légales à J. E. Hélie, re prolongement rue Cartier	50	Offre d'achat. - Lettre de O. Martin re desistement d'	19
Offre de vente de terrain par "Shawinigan Falls & Paper Mill"	44	" " " " " " " " J. Lambert re	19
Offre de vente de prop <sup>te</sup> rue Laviolette par G. Leprohon	44	Offre d'achat d'un terrain, rue St-Georges par Ed. Martin	28
Ouverture de magasin le dimanche. - Lettre de A. Latour re plainte contre A. Beland pour	47	Obstruction de rues. - Lettre du C. P. R.	28
Obstruction de rues. - Lettre du C. P. R.	48	Offre de vente de terrain par J. A. Trudel re élargissement rue Alexandre	33
Offre d'achat de terrain rue Laurier, par A. Barnasa	50	" " " " " " " "	35
Officier de Santé, rappelés. - Résolutions nommant M. le Dr. J. M. Leduc	73	Ouverture de rues Whitehead, etc. - Cession de terrains par J. F. Palais & al., pour	294
Octroi - Requête de l'Association Agricole	124	Offre de vente de terrain par J. A. Trudel - Desistement d'	47
Ophléas et Dominique et des Enfants de Marie. - Requête du Comité de l'Ép. del'	145	Offre d'achat de terrains à Pitche & Hamelin	333
Opinion de l'avocat de la cité re répartition des taxes sur les propriétés de la corporation	147	Ouverture de rue Whitehead, etc. - Estime Ing <sup>rs</sup> de la Cité re	346
Opinion de l'avocat de la cité re amendement à la motion pour continuation	165	Officier de Santé re requête J. Rivin, Rép <sup>ts</sup> del'	347
Ouverture de rue Richard, Penitencier & Chartier. - Cession de terrains par le Seigneur pour	167	" " re analyse de l'eau. - " "	348
Octroi à la Chambre de Commerce des Antilles	174	Oborne et O'Neil. - Requête de	358
Quellé, Paul. - Vente de terrain par S <sup>rs</sup> J. J. J. J.	185	Ouvertures de marchés. - Rapport del' Insp. Ville re	377
Opinion de l'avocat Lévy re octroi à l'Assoc. Agricole	207	Opinion de l'avocat re taxes J. M. Martel.	387
Octroi à l'Assoc. Agricole. - Opinion de J. A. Lévy re	207	" " re rappel résolution les anticipés. J. M. Martel	393
Opinion de l'avocat Lévy re cpte North Shore Place	207	" " re taxes J. M. Martel	393
Offre d'expropriation de terrain de J. E. Hélie pour prolongement rue Cartier & Héroux	223	Officier de Santé re taxes souilles. - Rép <sup>ts</sup> de	400
Octroi aux incendies de Chicoutimi	224	Ouverture rue Hôtel. - Requête de H. Beland & al. re	409
Offre de vente à J. E. Hélie re prolongement rue Cartier	230	Officier de Santé - re combinations des mandes - rapport de l'	460
Opinion de l'avocat re appropriations	231	Octroi de \$1000.00 - Avis de motion de Mr. Piquet re - à l'Association Agricole	482
" " " " incendie grange Sactot	257	Octroi de \$500.00 - requête de l'Association Catholique de la jeunesse Canadienne Française - re	483
" " " " impositions de taxes à M <sup>rs</sup> Williams et Mahan, etc.	258	Octroi - requête du Club de Base-ball des Trois-Rivières re	483
Officier de Santé. - Salaire fixe à \$900.	259	Octroi - requête de General Chemical Products & Exp. Co. re	483
Ouverture de rue sur Boulevard St-Louis. - Requête de Havel, Lafond, Ferron & Ferron pour	266	Octroi de \$1000.00 - requête Corp. Ouvriers Catholiques des Trois-Rivières - re	483
Opinion de l'avocat re vote élection Couronville	277	Octroi de \$500.00 à l'Assoc. Catholique de la jeunesse Canadienne Française - résolutions re	491
Ouverture de la rue La Vérendrye. - Req. H. Bastarache	280	Octroi de \$800.00. a " " " " " " " " lettre de	497
Officier de Santé re mission Commune. - Rép <sup>ts</sup> del'	286	Ouverture de rue Denoué de - lettre de la Cie Immobilière des Rivières re	497

Opinion légale de M <sup>re</sup> J. E. Bidard - re loi des Tramways	505	Octroi à J. A. Charbonneau, pour annonces. - b. P. 16.	607
Opinion J. E. Bidard - résolutions re procédure concernant la loi des Tramways - en rapport avec Octroi de \$3,000.00 à la Chambre de Commerce - requête de G. P. Whitehead et al - pour Bureau de Publicité	508	" aux Raquetteurs du Cercle Lavolette. - b. P. 19.	616
Octroi de \$3,000.00 à la Chambre de Com- merce des Trois-Rivières - rapport de l'Associé de la Cité	536	" à la Corporation Episcopale, re l'Hôpital Rivière. - b. P. 19.	617
Octroi de \$1,000.00 à l'Association Agricole du District des Trois-Rivières - résolutions unanime- ment accordant un	538	Offre de pierre par Belleville & Poland.	619
Octroi de \$1,000.00 à la Corporation Ouvrière Catholique - avis de motion de l'inspecteur Beau- lac re	539	" d'achat de débentures par Hanson Bros. - b. P. 25.	631
Opinion de J. W. Dey - re validité acte de donation par Ferguson & Desautels à la Corporation	371	" de Scottish National Securities pour vente de débentures. - b. P. 27.	632
Octroi de \$250 ad <sup>me</sup> J. H. K. - b. P. 2.	548	Octroi refusé au club de paquette "3-Rs" - b. P. 29.	641
Octroi demandé par J. A. Dupresne et al pour hôtel. - b. P. 3.	555	Octroi de \$250 aux Youvres. - b. P. 29.	641
Ouvriers des rues Hertel, Charlevoix et du Collège. - b. P. 3.	556	Offre du vapeur "Orléans", à louer, ou à vendre. - b. P. 30.	644
Opinion de l'Aviseur Légal, re Beaudet, restaurateur. - b. P. 4.	557	Orléans - Offre, à vendre, ou à louer, du vapeur. - b. P. 30.	644
Officier de Santé. - Rapport re analyse de l'eau.	558	Offre, de G. Michaud, pour chaîne, Ave. Lavolette. - b. P. 31.	645
Officiers. - Règlement re attributions des (1 <sup>re</sup> lecture)	564	" " services du Capt. Art. Liguac. - b. P. 32.	648
" - Comité re Règlement des attributions des	565	" " " de A. Dumont, pour bureau. - b. P. 32.	649
Opinion légale de M <sup>re</sup> J. L. Perron, re Tramways.	567	" " " du Capt. Alfred Lessard. - b. P. 33.	663
Offre du bateau "City of Belleville". - b. P. 7.	541	" " " de Bruno Desmeureux. - b. P. 34.	664
" " " "Orléans". - b. P. 7.	542	" " " " Philippe Gauthier. - b. P. 34.	664
Orléans - Offre du bateau. - b. P. 7.	542	" " " du Capt. N. E. Anger. - b. P. 35.	665
Offre du vapeur "City of Chatham". - b. P. 8.	582	" " compteurs à eau par Bell Filtration Co. - b. P. 37.	685
Octroi aux cadets de l'Académie de La Salle. - b. P. 9.	583	" " services de Camille Paneton. - b. P. 37.	685
Offre d'achat de terrains par G. A. Louin. - b. P. 9.	583	Officiers. - Règlement amendé re attributions des	691
Obligation des Montisette - Division refusée. - b. P. 10.	584	Octroi à l'Association Agricole - Avis de motion re	698
Offre du vap. "City of Chatham" refusée. - b. P. 10.	585	Outillage. - Lettre, Ministère de la Voirie, re. - b. P. 38.	698
Offre de goëlette Marie-Joséphine refusée. - b. P. 10.	585	Offre d'Alb. Houle, re fds. d'amortist. - b. P. 40.	708
Officiers. - Règlement re attributions des	589	Octroi à l'Association Agricole. - Règlement pour	710
Offre re annonces par The Canadian Advertising Co. - b. P. 12.	594	Offre de A. Gaudin, re "goutte de lait". - b. P. 43.	715
Opinion de l'Avocat, re remises de fraps. - b. P. 13.	598	Offre du Hoult, Fed. re malles, refusée. - b. P. 43.	715
Ordre aux Capitaines des vap. "Sord" et "Glacial". - b. P. 13.	598	Ordonnances de la Com. des Chem. de Fer au b. P. 44. - b. P. 44.	719
Offres de terrains par M <sup>re</sup> J. Bisop et al. - b. P. 13.	598	Offre refusée par Eug. Balcer, re rue Hertel. - b. P. 45.	720
Obstruction d'égouts. - Lettre du Dist. Travaux Publics. - b. P. 14.	599	Octroi pour gymnase, de la Police, Poste G. 1.	723
Offre de services de J. A. Lafleur, Ing. C. et Elect. refusée. - b. P. 14.	599	" " funérailles de Henri Weber	724
" " " " G. H. Germain. - b. P. 14.	599	Offre de pierre par Victor Page. - b. P. 46.	726
		Octroi demandé par Brunelle & Hamelin. - b. P. 46.	726
		Offre de J. C. Paterson, re terrain, re débentures. - b. P. 48.	728
		585 Ouvrage accordé à Hazaire Legendre. - b. P. 48.	728
		585 Offre de services de Surcouer & Frigon. - b. P. 48.	734
		589 " d'assurance, responsabilité, par J. O. Collet & Co. - b. P. 53.	740
		594 " de services de Edm. Guard. - b. P. 54.	743
		" " Canadian Tree Expert Co. - b. P. 55.	743
		" " paratonnerres par Th. Schiller. - b. P. 55.	743
		" " terrain, rue Notre-Dame, par Ed. M. Bourassa. - b. P. 57.	749
		" " G. Michaud, pour "Hocmac", Champfleuves. - b. P. 57.	752
		" " services d'Alfred Pabinsaw. - b. P. 62.	762
		" " Louis Desilets, assurance, pour "Le Progrès". - b. P. 62.	762

Police - Nomination de J. Blanche, constable,	4	et A. Bellapuille	
Pont sur la rivière St-Maurice - Lettre de J. Gagnon	2	Prolongement de la rue St-Elizabeth - Lettre de J. Gagnon	8
Pont St-Maurice re taux de péage - Lettre de J. Gagnon	2	Pont sur la rivière St-Maurice, Lettre de J. Gagnon	8
Police - Requête de Téléph. Gosselin,	1	Lits instantanés - Rapp. des app. de la cité re	63
" " " Truffe Maurice,	1	Police - John Lam, nommé homme de	63
Pameton Hubert - Requête de	1	" " " " " " " " " " " "	64
Puits artésiens - Lettre de E. Freley, son	3	" " " " " " " " " " " "	65
Passage rue St-Denis - Estimé re	3	Pompes à vapeur. (Chauffage de la) Lettre de J. Marchand	43
Plancher entoilé à l'hôtel de ville - Soumissions	4	" " " " " " " " " " " "	65
Pameton, E. F. - Lettre de	8	Puits instantanés - Rapp. de l'ing. de la cité re expert consultant	63
Pompes à vapeur Paul Ang. - Insp. des	9	" " " " " " " " " " " "	
Peinture à l'hôtel de ville - Certificat au sujet de	4	Pont St-Maurice - Rapport de l'ing. de la cité re réparation	9
des motifs et de Pequin			
Présidents de comités - Nomination des	12	Police à la validation du P. R. - Requête de Joseph Lacroix	13
Paquin, C. M. - Requête de	13	" " " " " " " " " " " "	
Projeau, Paul - " " "	14	Pour de pierres à la Babou - Requête de P. Projeau	14
Pompes à vapeur - Rapp. de b. Bellapuille re	15	Paratomeres - Lettre de J. Bouteau re	14
Pont sur la rivière St-Maurice - Soumissions pour	27	" " " " " " " " " " " "	14
Puisard, rue Niveville - Requête de A. Bisson re	28	" " " " " " " " " " " "	14
Pont sur la rivière St-Maurice - Soumission accordée à	33	Prolongement rue St-Elizabeth - Lettre de J. Gagnon	15
Germain et Page			
Provencher, Arthur - Requête de	34	Plomberie, ventilation des logis, etc. - Rapport de l'ing. sanitaire re	15
Proulx C. - Transport de l'hôtel N. 12, Marché	35	Prolongement rue St-Elizabeth - Vente de terrain par	
aux devoirs de M. Proulx			J. Gagnon et A. Bellapuille pour le
Procès-verbal d'assemblée sur règlement Chap. 211.	35	Police - Requête de J. Beaulieu re entrée dans la	19
Prolongement et élargissement de rues Ste-Françoise et	37	Police - " " Nelson Davis re emploi dans la	28
St-Jacques et Cooke			
Prolongement rue Laurier.	37	" " " " " " " " " " " "	28
Pont sur la rivière St-Maurice - Bénéf. Bourgeois	37	Pompes - Lettre de Adelle Vau re nomination d'un chef des	28
comme directeur des travaux de			
Paquin, L. D. - Comparution re Gu. Willet et la Corp.	39	Pouvoir électrique - Lettre de North Shore Power Co. re	29
Pépin, Téléph. - Lettre de	40	Police - Requête de Ger. Colichaud re emploi dans la	34
Pequin, L. D. - Comparution re projet de distribution	45	Pont sur la rivière St-Maurice - Lettre de Dominion	34
A. Brunelle, failli			
Pompes hydrauliques - Numérotage des	49	Police - Requête de M. Gagnon re emploi dans la	40
Pagé, Germain - Lettres de re délai pour pont	51	Pompes électrique - Lettre de North Shore Power Co. re	44
" " " " re plancher en béton "			
Poursuite de Ovide Jureau -	52	Pont sur la rivière St-Maurice - Acte de mardi	42
Procès-verbal de votation sur règlement Chap. 211	52	avec M. Germain et Page re construction	
Poursuite de J. Beaulieu re la Corp. réglée.	54	Pouvoir électrique par "Nainigan" Corp. et Corp. re	44
Police - Edmond Audard nommé homme de	57	Corp. - Offre de vente de	
Pour parler avec la North Shore Power Co. re achat	58	Projet de distribution A. Brunelle - L. D. Paquin	45
de plans électrique			
Paquin, L. D. re mandamus - Lettre de	60	Poursuite contre Arthur Beland - Lettre de A. Lator re	47
Pameton, E. F. - Lettre de	61	Pont sur la rivière St-Maurice - Lettre de L. A. Belle	47
Pompier volontaire - Requête de A. de Beauport	60	re nomination de Benf. Bourgeois comme sur-	
		villant des travaux de	

Poursuite au dommages. Lettre de L. Chevalier re	48	Pont St-Maurice. Rapport de l'ingénieur de la	
Pompier vapeur à l'eau chaude. Lettre de J. Mar		bit marchand du grand	91
chand re chauffage de la	43	Poirier, Elie. - Requête de	95
Pont Rouge. Lettre de L. G. Poirier, Sec. gén. de	51	Police. Requête de Nelson Denis re emploi dans la	95
Pont sur la rivière St-Maurice. - Délai accordé	51	Puits de succion. Lettre de North Shore Power Co	
" " " " - Lettre de Page et		re nettoyage du	95
Germain re planche au béton	51	Pompe #2. - Rapport de l'aveug de la Cité sur ex-	
Planche au béton pour pont sur la rivière St-Maurice		mieux des contrats de "Robert Hillis Mfg	
Lettre de Page et Germain re	51	Coop et "North Shore Power Co."	98
Puits instantanés. - Lettre de René J. A. Morneau		Police. Institution de Edu. Audard comme constable	99
re installation de	52	Page et Germain re inspection du pont. Lettre de	103
Plaut électrique. - Lettre de North Shore Power		Com. entre les îles Carou et St-Christophe. Lettre de	
Co. re achat de	52	Page et Germain re inspection du	103
Police. Requête de Edu. Audard re emploi dans la	55	Port entre les îles Carou et St-Christophe. Inspection du	103
Police. Lettre du chef de Police re costumes.	56	Police. Requête de M. Rabreau re emploi dans la	104
Parler avec le Grand Tronc re renouvellement		" " " " J. B. Raymond " " "	104
de contrats	58	Pichard, J. G. Lettre de	105
Plaut électrique. - Parler avec la North Shore		Port entre les îles Carou et St-Christophe. Lettre de	
Power Co. re achat de	58	L. A. Vallée, re date d'inspection du	105
Poteaux sur St-Maurice. Lettre de J. F. D. Dussault,		Promises de constructions. Rept. de l'Échep-Ville re	107
re déplacement de	60	Parage. Avis de motion de l'Échep-Ville re tape du	110
Plaut électrique. Lettre de North Shore Power Co.		Prolongement rue St-Croix. Requête de J. Bernaquey	
re achat de	60	yal, re	110
Poirier, Elie. - Requête de	68	Police. Requête de Clé. Gaselin pour position de charrettes,	111
Poteaux télégraphiques longeant le Boulevard.		" " L. Hamel yal,	111
Lettre du C. F. D. re enlèvement de	68	Parmeton, Hubt. - Requête de	111
Première lecture du règlement. Chap. 243, concert		Police. Requête de Phil. Brichair re emploi dans la	111
l'émission de débentures	73	Port entre les îles St-Christophe et de la Poterie. -	
Police. - Requête de J. L. Gaselin re emploi dans la	75	Lettre du Sec. du Dept. Trar. Publics, P. G. re L. Sec	112
" " " " " " " " " " " " " " " " "	75	Parmeton fils re tape d'affaires. Lettre de P. E.	112
Poursuite de Edmund et Joseph Masse. Lettre de		Port entre les îles St-Christophe et de la Poterie. -	
Josier et Lacombe re avis	76	Rapport de L. A. Vallée re inspection des	114
Pompe #2. Lettre de North Shore Power Co re		Page et Germain. - Paiement de contrat à	115
dommages à la	76	Port entre les îles St-Christophe et de la Poterie. -	
Plau, Dominique. - Nomination de	79	Paiement de contrat à Page et Germain pour	115
Poursuite L. Chevalier. - Défense à la	80	Prolongement rue St-Denis. - Requête des Bonavia yal,	117
Patterson yal, Jas. - Requête de	84	Port St-Maurice. Lettre de M. Tessier re tape de	
Police re frais hebdomadaires. Requête de Patterson yal,	84	fringe sur	117
Pompe #2. - Rept. de l'aveug de la Cité re dommages à la	85	Police. Lettre de Edu. Audard, re réclamation.	118
Paiement des comptes. - Avis de motion de l'Échep		Prolongement rue St-Croix. Rept. de l'Échep-Ville re	119
Reçu re	89	Poursuite par J. Lucina Maschette. - Avis de	119
Patterson, James. - Lettre de		Police et du Sec. - Emil Parthier nommé chef de	120
Police. - Requête de Jas. Patterson acceptée.	91	Première lecture du règlement. Chap. 246 re tape du parage.	120

P

Parage. - 1 <sup>re</sup> lecture du règlement chap. 216 concernant taxes	120	Parmentier, Phil. & al. - Requête de	185
Police. - Requête de John Duprat rempli dans la	123	Conte St-Maurice. - Requête de M <sup>r</sup> Beaud et M <sup>r</sup> Berignan pour	186
" " " Georges Dubuc, " "	123	despentes d'impôt de frages sur les	
" " " L. Lefebvre, " "	124	Parmentier, Emile & al. - Requête de	
Compies. - Lettre de A. Nivau nomination d'un chef des	124	Conte. - Lettre de Germain Page re sur	187
Prolongement rues. - Lettre de l'inspecteur re	124	Police. - Lettre de Paul Godin re emploi dans la	187
" " St-Denis. - Rapp <sup>t</sup> de l'insp. ville re	126	Conte St-Maurice. - Rapp <sup>t</sup> de l'inspecteur de ville re acceptation	189
Conte St-Maurice. - Rapp <sup>t</sup> de G. A. Germain re estimation	127	des parcelles sur le grand	
" " " Rapp <sup>t</sup> de G. A. Germain re tot.	128	Police et pure avestations et alarmes. - Rapp <sup>t</sup> du chef de	191
Plaintes contre vote de 1912. - Examen des	122	Conte St-Maurice. - Rapp <sup>t</sup> de l'ingénieur Germain re valeur	200
" " " " " "	123	de solidité	
" " " " " " Rapp <sup>t</sup> des Evaluations re	128	Première et deuxième lecture du Règlement conc <sup>o</sup> autorisation de	211
" " " " " " du Comité fiscal	138	\$1000 <sup>00</sup> à M <sup>r</sup> Agricole	
Poursuite par J. O. Piquin. - Avis de	141	Parier J. O. - Distribution de	212
Piquin, J. O. - Avis de poursuite par	141	Colletier & al., Ls. - Requête de	213
Première lecture du règlement conc <sup>o</sup> l'abolition de la bité	143	Colquhoun, Eon. - " "	213
Parage. - Adoption du Règlement Chap. 216 concernant taxes	143	Collier, Alph. - " "	214
Parce concave. - Requête de G. A. Gruminger pour	145	Conte St-Maurice. - Lettre de J. A. Tavier re autorisation pour	215
Parent Arthur. - " " " "	145	abolition des taxes de frage sur	
Parent Alf. - Transport de propriété de M <sup>r</sup> Michelin à	145	Poursuite de Henri Languet. - Avis de poursuite de	216
Conte St-Maurice. - Lettre de Ad. Timpin re amende	146	Prolongement rue Bonaventure, au coin de cot. St-Louis. -	219
Pompes à l'Académie. Lettre de beau Sieu M <sup>r</sup> Ch <sup>er</sup> re	146	Rapp <sup>t</sup> de l'ing <sup>r</sup> re estimation pour se	
Propriété de la Corporation. - Opinion de l'avis	147	Police. - Echelle de salaire pour la	222
de la cité sur la répartition des taxes		Police. - Salaire augmenté.	222
Conte St-Maurice re tot. - Rapp <sup>t</sup> de l'inspecteur des	147	Police. - Inspection des cours par la police.	222
Poursuite contre Pap. E. Godin	148	Prolongement rues Cartier et Penou. - Offe d'impôt de ter-	223
Police. - Requête de Joseph Anivet re emploi dans la	153	rain de J. E. Hétu pour	
Conte St-Maurice re tot. - Rapp <sup>t</sup> de l'inspecteur des	152	Première lecture du règlement Chap. 223. re tot. re	225
Police. - Rapp <sup>t</sup> de l'inspecteur de la ville re	153	Parent, Joseph. - Requête de	228
Première lecture du règlement conc <sup>o</sup> les Evaluations	156	Compies. - Requête de Ars. Lemire pour protection	228
Parent Ars. - Requête de	168	Compies St-Maurice. - Requête de P. Bouchard & al	228
Portier, Hec. & al. - " " " "	169	Police. - Lettre de G. A. Piché re surveillance sur	229
Conte. - Lettre de J. A. Tavier re taxes de frage sur	170	Parmentier, Emile. - Lettre de	229
Porte entre les îles St-Christophe et de la Porterie. - Lettre de	170	Prolongement rues Cartier et Penou. - Lettre de	229
Parage. - Rapp <sup>t</sup> de l'ing <sup>r</sup> re approches de		J. E. Hétu re	
Piquinot, E. O. D. - Lettre de	170	Parent, Joseph. - nommé évaluateur permanent	233
Conte. - Rapp <sup>t</sup> de l'insp. ville re pontage du grand	172	Première lecture du règlement concernant les chef-	236
Pellier, Joseph. - nommé constable	172	forniers marchands de bois à l'inc <sup>o</sup>	
Portier, P. Ed. - Lettre de G. A. Piché re paiement du	179	Chopau, Louis. - Requête de	237
du prix de route du lot N <sup>o</sup> 949		Piquin, Ars. - " "	237
Piquin, J. O. as Corp. - J. A. Piché autorisation comparative	182	Compies re exam. salaire. - Requête de L. Carstean & al	237
Conte St-Maurice. - Soumissions pour élargissement de	182	Phoenix Club. - Lettre de	238
parcelles sur le grand		Parage. - Lettre de M <sup>r</sup> Besset, l'ordon. re taxes de	238

Cont. - Lettre de Magagnacq P. H. re approches	239	Compagnie - Rapport de M. John M. Duggall	} 311
Contomeres - Lettre de J. S. Lepouton re	240	balançoire Iron W. Co. re	
Cont. - Lettre de Dom. Cridge re inspection de	240	Police - Salaire de M. Auper, augmenté.	313
Cont. - Lettre de M. H. B. re debentures des	240	" - J. Lord, O. Chauveau, J. Gosselin, nommés const.	313
Parage sur St. Marie - Rapp. de l'Ing. Ville re cont. de	244	Cont. dans le C. de Tracy. Cause de inscription de	315
St. Pierre - Concurrence de	246	Poursuite de L. Charrette. - Avis de	324
Provinc. Club - Remise de taxes à	246	Pension d'aliment. Lettre de M. Marchal Sabille re	324
Parage sur St. Christophe.	246	Poursuite générale re lettres de notation - Lettre de M. L. M.	325
Cont. J. S. - Réquisition de	254	Promette, E. - Rapp. de l'Ing. de la cité re alignement	326
Cont. M. H. B. re lettres de notation. Lettre des P. H.	254	Compagnie - " " " re	327
Cont. sur les îles St. Christophe et Caron. Rapp.	} 256	Cont. des St. Christophe et Caron. - Rapp. de l'Invent.	} 328
de l'Ing. cité re approches de			
Police, augmenté. - Salaire des assistants du corps de	259	Poursuite V. Vignia. Rapp. de l'Invent. re	330
Première lecture du règlement Chap. 224 re fait et	} 259	Police - Alb. Simais nommé const. du corps de	} 330
exécution de taxes à Comptoirs (W. H. S. Co.)			
Cont. dans la C. de Tracy. - Inscription de	260	Promette, Emil. - Vente de terrain par	331
" " " " " " " " " " " " " "	261	Pompes à l'aqueduc. - Arrangement d'une	331
Puisard sur Richard. - Requête de M. Williams re pour	266	Plan. - Lettre de J. A. Lebrun re	333
Peterson M. G. Co. - Lettre de	266	Comp. - Soumission de M. Dupré pour abaissement de	333
Plan. - Lettre de J. A. Lebrun re	267	Plan No. 4452. - Approbation de	333
Poursuite par A. J. Guerin	268	Police - Requête de M. J. Papp re emploi	343
Cont. Rapp. de Dominion Bridge re inspection de	273	268 " " " D. Gadet " " "	343
Cont. verbal d'assemblée sur Reg. de Comptoirs	275	Plan. - Lettre de S. J. O'Reilly re	343
Cont. J. S. nommé architecte re Eng. J. E. H. S. Co.	276	Cont. - " " Dominion Bridge re réparat. au.	344
Plan J. H. S. re. - Requête de	280	276 Première lecture du règlement Chap. 226. - re exé-	} 352
Plan. - Requête de J. A. Lebrun re			
Cont. sur les îles St. Christophe et Caron. - Lettre de L. A.	280	280 sion de terrain & exécution de taxes à The	} 352
Ville re franchiseement			
Poursuite du Comptoir Municipal de Lével. - Avis de	281	Promette, Rodolphe - Requête de	358
Cont. - Lettre de Dominion Bridge re réparations aux	281	Emplo. - Lettre de A. Brunelle re achat de	359
Parage, C. A. - Lettre de la	281	281 Prot. par A. Chabrette re taxes re tections	360
Peterson M. G. Co. re restauration de chemins. - Lettre de	281	281 Première lecture du règlement Chap. 227, concernant les	} 361
Plan. - Lettre de S. J. O'Reilly Co. Ltd re			
Poursuite de M. H. B. - Avis de	281	281 taxes de fermeture des restaurants, de.	
Prot. de P. A. Guerin re dommages.	281	281 Puisard. - Requête de L. St. Pierre re	364
Promette, Emil. - Lettre de	281	281 Pelletier, J. L. - Requête de	369
Pelletier Joseph. - " " réquisition de	281	281 Puisard. - Lettre de M. Dumoulin re	369
Police - Réquisition de John Lewis, J. G. L. H. H. H.	297	281 Pension école de réforme. Lettre de M. H. H. H. H.	369
Plan. - Lettre de Martel Dupras re	297	297 Pompes de l'aqueduc. Rapport de l'Ingénieur	} 370
Cont. des St. Christophe et Caron. - Rapp. de l'Ing.			
Cont. sur les îles St. Christophe et Caron. - Rapp. de l'Ing.	} 302	297 re déplacement d'insentes	
Cont. sur les îles St. Christophe et Caron. - Rapp. de l'Ing.			
Promette, Emil. - Rapp. de l'Ing. cité re alignement	304	297 Pelletier, J. L. - Remise de taxes à	374
Parage sur les îles St. Christophe. - Rapport du Conseil re	311	298 Pierre concassée à Alfred Frigon	385
		" " " Canada Iron Works Ltd.	386
		Cont. des St. Christophe et Caron. - Balance de compt.	} 386
		alignement & Page	
		Prot. de J. P. P. re la artificiel.	387

Pro-maire - Nomination du	388	Proulx - billet promissoire au montant de	
Plan - Lettre de L'Ancton Realty Co. Ltd re	389	\$ 1000.00 en faveur de Joseph	447
Pont - Rapp. Sup. re bel. contract à Germain Stige	390	Procédure - Cui de Tramway des Trois-Rivières -	
Plan - L'Ancton Realty Co. - Concernant l'application	394	révolution concernant la	448
Première lecture du règlement Chap. 228. en amou-		Parent - requête de Mr. Richard	450
demant au régl. concernant la	395	Paquin et le J. Guin vs la Corporation -	
taxe du passage		rapport de l'Avocat de la Cte. re jugement	
Parage - 1 <sup>re</sup> lecture du règlement Chap. 228. en amou-		de J. O.	454
demant au régl. concern. la taxe du	395	Pelland - rap. du Chef de Police - re application de	
Parmeton, Encl. - Requête de re emprunt.	397	Arthur	457
Procureur général re poursuites Higgins. - Lettre de	397	Prolongement de la rue Laurier - rap. de l'Ins.	
" " " " " "	385	pecteur de Ville - re	458
Poursuite de J. B. Genois. - Avis de	398	Prolongement de la rue St. Pierre - rap. de l'Ins.	
Pelletier, Hon. P. re députation allemande. Lettre	398	pecteur de Ville - re	458
Pontich, St. Christophe Baron. - Rapport de		Procédure - Cui de Tramway des Trois-Rivières -	
L. A. Miller re réception de	399	révolution concernant la	463
Pontich, St. Christophe Baron. - Comptation du	401	Procédure - Cui de Tramway des Trois-Rivières	
Parc. - Requête de Hon. P. L. Cook re	404	révolution re - en amendement	464
Poursuite de L. Lavallée. - Avis de	405	Pelland - résolution re nomination de Arthur,	
" " O. Vivier " "	405	comme membre de police et feu	467
Parmeton, Encl. Rapp. de l'Ancton re demande		Pronost - requête de Mr. Onus + al -	469
d'emprunt	406	Proulx - requête de Mr. Edouard	469
Parage - 1 <sup>re</sup> lecture du règlement Chap. 228. en		Parent Ins. - requête de	470
amendement au régl. concern. taxe	395	Parmeton - requête de Mr. W. Philippe	470
" - Adoption du règlement Chap. 228. en		Prolongement sur Ste Genevieve - re Cte. D. Muscatel	
amendement au régl. concern. taxe	407	rapport de l'Inspecteur re	475
Parts dans la C <sup>ie</sup> de Tramway. - Souscription de	403	Poursuite de D. A. Boudreau re la Corporation	478
Parmeton Encl. - Rapport des Comités		Pichi - dans C. billet de \$ 2000.00 en fav	480
Prévôts re emprunt de	412	" " " " " " 1000.00 " "	481
Pagi Charles - certificat d'auberge à	414	Position de comptable dans le Bureau de	
Parent Dorval - certificat de magasin de liquides	415	Prisoir - résolution re annonces pour	481
Pelletier Louis " " " " " " " "	415	Pelland - re dommages - requête de L. S.	485
Parent - Requête de Félix	419	Position - requête de Encl. Moutambault re -	484
Poursuite de Mr. L. Lavallée	421	" " " " " " J. G. B. Vincent re	484
Position - résolution concernant - de comp-		Parabornesse - " " " " " " " " " "	484
sable	424	Première lecture du règlement Chap. 233 -	
Perrou - résolution concernant opinion de -		re Cui des Tramways des Trois-Rivières	490
re Cui des Tramways	425	Provencher Arthur - requête de re hausse	495
Parc Champlain - résolution concer-		Position - requête de Chiffli Steward re	495
nant l'agrandissement du	432	Quinard - requête de H. Ross + V. Lord re	495
Parmeton - requête de Mr. Herbert	434	" " " " " " " " " " " "	497
Poursuite - Oronois Vivier vs la Corporation	437	Paquette - re dommages - lettre de Bapt. J.	498
		Parage - lettre de Canadian Broadcasting Co. re	498



Proucher - re domage - l'abbé d'Edilard	498	Paiement passage de femme étrangère à Hagoq - l.P.3.	556
Piquetti - rept de l'Évêq. de Ville reclamation au rept	504	Président Elections municipales - Paiement de f. s. au - l.P.3.	556
Pavage - rue du Chateau & Bonaventure au pavage		Piquin, L. D. - Paiement de f. s. a - l.P.3.	556
Parva - resolution re	517	Panneton, Hubert - Requête re salaire - l.P.3.	556
Pavage - rue St Joseph Bonaventure & Carbur en		Pose de tuyau b' sous voie l.P. R., rue St Philippe - l.P.3.	556
pavage Recmas - resolution re	518	Paiement Terland & Bourtois, peinture à l'Abattoir - l.P. H.	554
Piquin - resolution re nomination de M. H. N.	519	Plainte contre Beaudet, Restaurateur - Opinion légale re - l.P. H.	554
Président des élections municipales de 1913 -		Ponts gratuits pendant l'Exposition 1913 - l.P. H.	554
Reception des taxes - resolution autorisant le Trésorier		Peinturage de l'Hôpital Civique - l.P. H.	554
à faire exécuter les prescriptions de la section 5		Puisard, rue St Prosper - l.P. H.	554
de la Chartre re	520	Prolongement de la rue St Julie - Règlement re	563
Revue - re taxes - requête de M.	532	Paiement des comptes de la North Shore Power Co. - Re mode de	565
Pavage rue Royale - requête de Narcisse Gelinac	532	Panneton, Hubert - Salaire fixé à \$15.00 par semaine.	565
" " en bois scié - rept de l'Évêq. de la Cité re	534	Panneton, Moïse engagé à \$15.00 par semaine - l.P.5.	565
Park Lafliche - resolution re approbation de plan		Paiement à H. Buckley, bâtisse du Dépotoir - l.P.5.	565
dessiné sous le nom de - appartenant à		Prolongement demandé des rues St Genevieve, Hotel St Prosper - l.P.5.	565
Mrs S. Leclerc	537	Pavage de la rue du Platon, demandé l.P.5.	565
Plan - appartenant à Mrs S. Leclerc - resolution		Pompe pour travaux d'aqueduc - l.P.5.	566
re approbation de - dessiné sous le nom de Park		Proté de Frank B. Stockwell - l.P.5.	566
Lafliche	537	Poste de charretiers, rue St Antoine, changé - l.P.5.	566
Plainte - resolution - contre la liste électorale	537	Perron, M. J. G. - Opinion légale re Tramways.	567
Piquin & Chis - billet de \$3,000.00 en faveur de	539	Poste des charretiers de charge transféré au Marché au Grain.	568
Pothier - billet de \$1,000.00 en fav. de Louis - fils de J.B.	539	Paiement de compte à J. A. Déry - l.P.6.	570
Président des Elections Municipales pour 1913.		Patterson, Jas. - Lettre de - l.P.6.	570
rapport de	542	Prolongement de la rue Laurier - l.P.6.	570
Pagi - avis de motion de l'échevin Clement		Pavage en Rocmac, offert par Société Michaud - l.P.6.	570
l'achat de terrains de M. M. Goubar	544	Plan pour station de Police et de Feu - l.P.7.	571
Panneton E. F. requête de	545	Police et de Feu - Plan pour station de - l.P.7.	571
Paulhus Louis - requête de	545	Plans par F. H. Kamelin, pour bateau - l.P.7.	572
Pink Joseph - l'abbé re resignation comme		Pavage, etc. - Débentures pour	576
conseiller	549	Places Publiques, etc. - Débentures pour	576
Procédures re Tramways, envoyées à M. L. Perron	550	Pavage du Chemin des Forges.	580
Perron, M. L. - Procédures re Tramways envoyées à	550	" " rue Royale continué - l.P.8.	581
Palais de Justice - Drainage du - l.P.	547	" " Olexandre - l.P.8.	581
Prudential Ins. Co., re taxes - Lettre de la - l.P.	547	Cellier, Emma - compte de J. Doyon, re - l.P.8.	582
Plan re prolongement de la rue de La Verandrye.	547	Police - Effets et Allocation - l.P.8.	582
Prolongement de la rue de La Verandrye - Plan re	547	Compagnie d'eau - Avis à North Shore Power Co. re - l.P.9.	583
Passagers à admettre sur Vap. Glacial et Nord - nombre de	548	Cont. St Maurice - Pose de piste sur le petit - l.P.9.	583
Pavage, rue Royale, entre des Forges et St Roch - l.P. H. 2.	548	Piquin, L. D. - Refus de permis re marché - l.P.9.	583
Puisard, coin St Denis et Laurier - l.P. H. 2.	548	Phonograph - Remise de taxes sur billard et pool au - l.P.9.	584
Paiement à l'Imprimerie commerciale - l.P. H. 2.	548	Palais de Justice - Entrée d'eau de 2 <sup>e</sup> refusé - l.P.10.	584
" " E. H. Beaudry - " " "	548	Cont. St Maurice, salaire du Gardien augmenté - l.P.10.	585
Pavage Or. Laviolette entre St Joseph et Royal - l.P.3.	556	Poste de charretiers - Lettre demandant re - l.P.10.	585
		Promovost, O. - Contrat, chaîne en ciment, rue Olexandre - l.P.10.	585

Continué sur 2<sup>e</sup> page de la lettre U.

Quai de l'Aqueduc. - Nettoyage du	9
" " " - Entretien pontage du	21
Quittance à Alfred Lamoignon.	42
Quai à Douce Landry. - Lettre du Grand Tronc re entendu pour	40
" " " " " " " " " " " " " " " " " "	44
Quai de la rue de Bonaventure. - Lettre de M. M. Roy, M. Leod re	48
Quai à Miami. - Route internationale de	109
Quittance à O. A. Corin	115
Quai, Boulevard St Louis. - Soumissions pour	236
Quittance à M. Robert Ryan	417
Quai Hidi & St-Hubert - Lettre de la	436
Quai à Ste Angèle. - Requête au bout " " " pour	636
Quebec Peris Ferry Co. - Bail pour bateau avec la	667
" "	709
Quiquembert, Emile. - Salaire, prof. Union Musical.	737
Quittance à Louis Roy.	743



Req. Bonaventure. - Lettre de l'Insp. re inspection de la voirie	2	Rue St-Georges par P. Rochelieu. - Offre d'achat de terrain	7
Rue Bonaventure. - Lettre de l'Insp. re inspection de la voirie	2	" " " " " " " "	7
Requête de Adolphe Lambert	1	Requête de Joseph Traux, al,	7
" " M <sup>lle</sup> Philomène Gélinas,	1	" " J <sup>me</sup> V <sup>o</sup> Odilon Cantois,	8
" " Théophile Gosselin,	1	Raymond, Joseph. - Vente de terrain	10
" " Triffle Massicoté,	1	Resolution nommant J. Desjolis, electricien de la corpo-	} 11
" " P. Robillard,	1	ration rappelle	
Robillard, P. - Requête de	1	Reglement chap. 2-10, concernant les maures et le bon-	} 11
Requête de Hubert Panneton,	1	seil, amendé	
" de Aldoric Martel,	1	Requête de l'Union Musicale des 3 Riv.	13
" " Victor Demarais,	2	" " Joseph Lacroix, al,	13
Rapport de l'Inspecteur de Ville re Passage	} 3	" " L. N. Pagnin,	13
re St-Denis		" " Alf. Lupien,	13
Rapport de l'Inspecteur de Ville re Aqueduc	} 3	Remise de tapis comme locataires à Alf. Lupien.	13
et drainage à prop <sup>s</sup> M. Procheud		Requête de Paul Projeau,	14
Rue St-Denis. - Estime re passage,	3	Roberts Filter Mfg Coy. - Lettre de	15
Rapport de l'Inspecteur - sanitaire re station	} 3	Robert, J. A. - Lettre de	15
de Police		Rapport de l'Insp-Ville concernant les rues depourvues	} 15
" du Chef de Police re nomination (Blanchette,	3	de trottoirs	
Remise de tapis à J <sup>me</sup> V <sup>o</sup> Geo. Ginguas,	4	Rapport du chef de Police re alarmes.	15
" " " M <sup>lle</sup> Philomène Gélinas,	4	" " " " re éclairage.	15
Rue du Roi - Rappel de la resolution concer-	} 4	" de l'Insp-sanitaire re Inspection des résidences, etc	15
nant l'ouverture de la		" de St-Denis re installation des filtres	15
Requête de Ludger Lapolice.	5	" " L. Bellefeuille re pompe à incendie.	15
" " Triffle Gaudinault,	6	Rue Ste-Elizabeth. - Prolongement de la	16
" " J <sup>me</sup> V <sup>o</sup> Octave Morin,	6	Requête de M. O. Amigues, M. D.	18
" " M <sup>lle</sup> Flora Lambert,	6	" " Théophile Gaudin,	19
" " Jos. P. Girard,	6	" " Edouard Duval, al,	19
" " Edouard Héroux,	6	Rapport de l'Inspecteur de Ville re estime du pontage	} 21
" " André Lebel,	6	du quai de l'Aqueduc	
" " Adolphe Despresne,	6	" " " re estime du pontage à charbon,	21
" " Camille Laferrère,	6	Remise de tapis à M <sup>lle</sup> Flora Lambert,	22
" " J. Arthur Despresne,	6	Rue Hotel - Eclairage	22
" " La Symphonie des 3 Riv.	7	Ryan, Robt. - délégué à la convention de l'Union	} 22
" " J. B. Lucherhoff,	7	de la Municipalité. (Laud.)	
" " F. A. Trudel,	7	Rue Ste-Julie. - Trottoir	22
" " Philippe Verette,	7	Rues Cartier et St-Maurice. - Trottoirs,	22
Rue St-François-Xavier. - Arrosage	7	Requête de Hect. Bastarache, al,	27
Rochelieu, Freddy. - Requête de	7	" " Adolphe Lamontagne,	27
Requête de Freddy Rochelieu,	7	" " J. A. Lemoine, al,	27
" " J. Bannival,	7	" " Henry C. Falser,	28
" " Naz. Martel, al,	7	" " Alf. Boivert, al,	28
" " David Ducharme,	7	" " Nelson Denis,	28
" " Joseph Lemay,	7	" " Joseph Fuger,	28
" " Joseph Lambert,	7	North Shore Power Coy,	28
		Rue St-Georges par Ed. Martin. - Offre d'achat de terrain	28

Requête de Jeph. Carreau, al., Eddie Martin,	28 Requête de Joseph Laperrière, al.,	43
Rue Niverville. - Requête de l'Amant, al. <sup>seigneur</sup>	28 Rue Royale. - Trottoirs, J. L. Giroux,	45
Rue du Chemin St. Marguerite. - Amélioration, <sup>de</sup>	28 Requête de Diamond Whitelocke, re éclairage,	47
Rapport du chef de Police, re éclairage,	28 Richieu & Coutain. - Lettre de la Cie,	49
" de l'Insp. Seculaire re abattoir	29 Rapport de l'Ingénieur de la Ville, re nomination	} 49
" " de l'Insp. Ville re trottoir Ch. St. Marg <sup>te</sup>	29 des pompes	
Règlement Chap. 211. concernant la construction	29 Racine & Frère, - Vente de terrain à	50
d'un chemin fer électrique. <sup>adopté</sup>	Rue Cartier. - Offres légales à J. E. Hébert re pro-	} 50
Requête de P. Goldenberg, al.,	30 longueur de la	
" " Geo. Robichaud,	34 Requête de Antoine Braubert,	51
" " Art. Provancher,	34 Règlement Chap. 211. - Procès-verbal de votation sur	52
" " Geo. Robert,	34 Rue Laurier & Corbe. - Demande pour drainage	54
" " M. Fabreau,	34 " " " - Drainage.	54
Robichaud, Geo. - Requête de	34 Requête de M. P. Perron,	55
Robert, Geo. -	34 " " J. A. Ligotte,	55
Robison, Arthur. - Lettre de	34 " " Aug. Aubry,	55
Rapport de l'Insp. Ville, re drainage rue Laurier.	34 " " H. Bellefleur, al.,	55
Rue Laurier. - Estime re drainage	35 " " J. L. Williams, al.,	55
Rapport de l'Inspecteur de Ville,	35 " " Edm. Audard,	55
Rapport de l'Écherie Royau,	35 " " L. Cinqras, al.,	55
Royau. - Rapport de l'Écherie	35 Requête de M. J. Aug. Aubry	55
Règlement, Chap. 211. - Procès-verbal d'assemblée sur	35 Rue St. Maurice. - Trottoirs & traverses	55
Rue Amorcature. - Élargissement de la côte	35 Robert, Georges. - Lettre de	55
Rue Lafite, St. Jrs. Beauvalbooke. - Prolon-	36 Rapport du chef de Police, re éclairage et lar-	} 56
gement et élargissement des	gissement de la rue Denoue.	
Rue Laurier. - Prolongement de la	37 Rue Denoue. - Éclairage.	56
Rocheleau & Frédy. - Vente de terrain à	37 Rue Denoue. - Élargissement.	57
Règlement Chap. 211. - Votation du jour de votation	37 Rapport du chef de police, re alarmes.	57
Requête de L. Rivard, al.,	37 " " " re nomination, Edm. Audard.	57
" " Joseph Cauchier, fils de Moïse	40 " " de l'Écherie Pargeois, re Beauvais Sainte	57
" " William Tapp,	40 Résolution nommant M. Bureau, Biquet & Lapi,	} 57
" " Joseph Lafaud,	40 amats, de la corporation rassemblée	
" " W. Martel,	40 Rappel de la résolution nommant M. Bureau, Biquet	} 57
Rivard Ludger, al., - Requête de	40 Lapi, amats, de la corporation,	
Remise de tapis à Joseph Cauchier, fils de Moïse	40 Rue Ste. Elisabeth. - Trottoirs,	58
Roberte Siller, M. J. L. - Lettre de re compte	40 Renouvellement de contrat avec le Grand Tronc. -	} 58
Rapport de l'Inspecteur-Vétérinaire re "saisie"	Déclaration re	
Rapport de M. G. M. Brady, re "analyse de l'eau"	41 Règlement, Chap. 212. - Règlement concernant les	} 58
Requête de Chas. Vadeboncoeur,	chemins et Grives amendés.	
" " Neg. Pastarache,	43 Requête de J. V. Ad. L. L. L.	60
" " Geo. Leprohon,	43 " " A. P. de Beauvoir,	60
" " Boutier & Co. al.,	43 Rapport de l'Ingénieur de la Ville re points instau-	} 63
	taisés	

Rapport de l'Insp-Ville re achat de chevaux.	63	Rue Cordier - Requete de A. Proucher re aqueduc et drainage,	34
" du chef de Police re alarmes.	63	Rue St-Martin et Genouv. - Requete de A. Goldberg sal re éclairage	34
Remises de taxes à D <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> Adolphe Gelinus	63	Accordement des titres du C.P.P. et du C.M. Reja Junction	34
Rue Laurier et St-Philippe - Vente de terrain à Arthur Proussier au coin des	63	Genouv. - Lettre de la commission des chemins de fer re	
Requete de Eug. Lebertier sal, re éclairage.	65	Rue Alexandre - Lettre de A. Trudel, re élargissement,	35
" " Amos Doucet	65	Rue St-Georges par J. Proussier - Rapp <sup>t</sup> de l'Insp-Ville re achat de terrain, coin rue St-Georges par	35
" " Joseph Leblanc,	65	Rue St-Georges par J. Proussier - Rapp <sup>t</sup> de l'Insp-Ville re achat de terrain, coin	
" " D <sup>ns</sup> Fréd. Gelinus,	65	Rue St-Georges - Vente de terrain à Saddy Proussier.	37
" " J.A. Charbonneau,	65	Rue St-Georges - Requete de L. Girard sal re éclairage	40
Rapport de l'Insp-sanitaire re saisie.	65	Rue Bonaventure et Cartier - Requete de A. Lemoine sal, re éclairage	41
Rapport de l'Insp-Ville re élargissement rue Genouv.	65	Rue Bonaventure et Cartier - Rapp <sup>t</sup> de J.B.M. Dunningh	
Rue Genouv. - Rapp <sup>t</sup> de l'Inspecteur de Ville re élargissement	66	Rue Royal - Requete de M. Bastarack re confection de trottoir chez les D <sup>ns</sup> Girard,	43
Remise de taxes à D <sup>ns</sup> Fréd. Gelinus,	67	Rue Cartier - Requete de J. Lapierre sal, re aqueduc et éclairage	
Requete re immission de décharges - Avis de motion de l'Échevin	9	Reclamation - Lettre de L. Morin re	44
Rapport de l'Insp-Ville re réparations au Grand Pont St-Maurice, aux filtres et au quai de l'Aqueduc	9	Rue Lauriette - Offrande de prop <sup>te</sup> par G. Lefebvre	44
Rapport de l'Insp-Ville re inspection des filtres,	9	Rue De la Foire et St-Jacques - Requete de Diamond Whitecar-boy re éclairage	47
" " " " " pompes	9	Rue Alexandre - Désistement d'offre de vente de terrain par A. Trudel	
" " l'Insp-Vétérinaire re saisie	9	Reclamation - Lettre de L. Morin re	47
" " " " re abattoir	8	Rue Bonaventure - Lettre de M <sup>rs</sup> Roy & M <sup>rs</sup> Leod re quai de la côte	48
Rue St-Elizabeth - Lettre de J. A. B. et A. Bellefeuille re prolongement	15	Rue - Lettre du C.P.P. re obstruction de	
" " " " " " "	15	Rue - Lettre de North Shore Rivers en bois à l'aqueduc - Lettre de North Shore Rivers re déplacement des	50
Rue de la paroisse de St-Jacques - Rapp <sup>t</sup> de l'Insp-Ville re	15	Rue St-Olivier - Vente de terrain à A. Racine,	
Rue Mirville et St-Maria - Rapp <sup>t</sup> du chef de Police re éclairage	19	Rue Cartier - Offre de vente à J.E. Hétu re prolongement	52
Rue St-Amand et St-Maria - " " "	8	Rue St-Jacques - Requete de J.L. Williams sal, re éclairage	55
Rue St-Marguerite - Requete de Edouard Dorval sal re trottoir	19	Reglementation du commerce de viande - Requete de L. Gingras sal, re	
Rue Bonaventure - Lettre du C.P.P. re obstruction	24	Rue Laurier par A. Proussier - Offre d'achat de terrain	55
Reglement Chap. 211, concernant la construction d'un chemin de fer électrique - Avis de motion de l'Échevin Faulstich re	19	Rue Bell et Lafosse - Requete de Mad. G. Marchand, re éclairage	60
Rue Laurier - Requete de M. Bastarack sal re drainage	28	Reclamation - Lettre de J. L. Lassonde re	
Rue Bonaventure et Chausse - Lettre du C.P.P. re obstruction	33	Rapport du chef de Police re nomination John Barr,	63

Rues Ste-Julie et Hooker. - Requête de Eug. Coartier, et al re éclairage } 65	Règlement Chap. 213, concernant l'émission de dé- bentures pour le pavage, le drainage, la- } 81
Rues St-François et De Toussaint. Lettre de J. L. Williams re éclairage } 65	queduc, les incendies, les rues, chemins, pla- } ces publiques, bateaux, traverses, et le } département du feu. } 81
Ruevois à l'Agueduc. Lettre de North Shore Power Co. re déplacement de } 65	Requête de E. Rivard, et al, } 83
Requête de E. Poivier. } 68	Rivard E. et al. Requête de } 83
" " Orila Gagnon, } 68	Requête de E. St. Landry, } 84
" " Chas. O'Brien } 68	" " Jas. Patterson, et al, } 84
" " Riv. L. S. Toussaint, } 68	" " Des Snows de la Providence re agueduc. } 84
" " L'Union Musicale, } 68	" " " " " re macin. } 84
Ruevois - Requête de E. Poivier re agueduc et drainage, } 68	Rue St-Martin. Lettre de Bureau, Biqui, et } Lajoie re hangar } 84
Rapport de l'Inspe. Ville re crêt de drainage sur les rues } Laurier et Cooke. } 70	Rapport de l'Inspe. sanitaire re saisie } 85
Rues Laurier et Cooke. - Rapport de l'Inspe. Ville re } crêt de drainage sur les } 70	Rapport de l'avocat de la cité, sur plainte North } Shore Power Co. sur tirages, sur sort, sur } demande d'emprunt E. H. Robichon } 85
Rapports du chef de police re éclairage sur St-Fran- } çois et De Toussaint, Ste-Julie } 71	et sur frais re maladies contagieuses. } Robichon. Rapport de l'avocat de la cité re demande } d'emprunt } 85
et Cooke, et Du Sauter et Bell. } 71	Rapport du chef du Bureau de Santé re requête } des bouchers } 86
Rues St-François et De Toussaint, Ste-Julie } et Cooke et Du Sauter et Bell. } 71	Requête des bouchers. Rapport du chef du Bureau } de Santé re } 86
Rapports du chef de police re éclairage } 71	Rue Royale. Vente de terrain à Carré Pélissier. } 87
Rapport de M. A. Audin re Auger re construction du } "Boulevard d'Arcot". } 72	Royaume re signature de Jacques et sous direction de l'échevin } 89
Règlement Chap. 213, concernant l'émission de dé- } bentures. - Première lecture du } 73	Royaume re augmentation (intérêt) " " " " } 89
Remise de taxes à J. V. Phil. Fortin. } 73	Requête de J. D. Thémotte, } 91
Résolutions nommant le Dr. J. N. Leduc, officier de } santé, rappelés } 73	Réquisition de James Patterson, acceptée, } 91
Rappel des résolutions nommant le Dr. J. N. Leduc, } officier de santé } 73	Rapport du chef de Police re costumes. } 91
Requête de M. J. L. Cousin, } 75	" " " " " re alarmes. } 91
" " Lévis Gélinas, } 75	" " de l'ing. de la cité re arch. du grand pont } St-Maurice. } 91
" " J. B. P. Guenier, } 75	" " de l'avocat de la cité sur jugement in re } Nappi et La Coste. } 92
" " Chas. Dion, et al, } 76	Rue St-Martin. - Rapport de l'avocat de la cité } sur jugement in re fermeture de la } 92
" " de Gasté Beaubien, } 76	Règlement Chap. 214. - Règlement concernant le } Sec. Trés. et la tenue de son bureau, amendé. } 93
" " du Bureau de Santé } 76	Règlement Chap. 215. - Règlement concernant } les "Citizens et Taxes" amendé. } 94
Reclamations Edmond et Gélisier Massé. Lettre de } Tousier et Lacassière re } 76	Requête de E. Raymond B. } 95
Rapport de l'Inspecteur de Ville re essai de chevaux. } 78	Raymond B. E. - Requête de } 95
" " L'échevin Thémotte re vapeur "cardinal" } 78	
" " Chas. Bellefeuille re " " " } 78	
Requête de Jules Dussault, } 83	

Requête de E. Poivier.	95	Rue Notre-Dame. - Requête de D. Claudette pour nivellement.	111.
" " Joseph Bernard.	95	Requête de A. Dubé et J. Flour, re rémunération.	111
Rue Hart. - Drainage à propriété J. Bernard.	95	" " " " re pour salaires.	111
Requête de North Shore Power Co. re supports	95	" " M. Trempe, Ducharme et Martineau, re travaux.	111
" " Nelson Denis	95	" " Philippe Poivier,	111.
" " Ursine Massicotte,	95	" " M. Arme Sarasin,	111.
Remboursement de frais. - Requête de M. Massicotte pour	95	Requête d'évaluation pour 1912. - Dépôt du	110
Rue St-Martin. - Lettre de Bureau Fiquet & Lefebvre re banque	95	Route internationale. - Lettre de G. A. Luard,	112
Rapport du Proc. A. Meunier, J. B.	96	Rue. - Lettre de J. Demolff re inspection d'éclairage des	112
Rapport du chef du Bureau de Santé re statistiques	96	Reclamation. - Lettre de Honoré Duchesneau re	112.
" de l'Eng. de la ville re service d'écoulement	96	Reglementation du commerce de viande. - Lettre des bouchers re	113
" de l'écoulement de la ville re examen des contrats de Robert Hillier, Mfg Co et North Shore Power Co.	97	Rapport de L. A. Vallée re inspection du porteur des abs. de la ville et de la Colombie	114
Rapport du chef de police re constitution E. Audouard	98	Rapport du chef de Police re nomination de constables.	115
Rapport du Comité des finances re exercice financier des 1914. - Concernant	98	Requête de J. H. Coulais & al.,	116
Requête de M. G. Gagnon.	98	Restaurants. - Requête de J. H. Coulais & al., re ouverture de	116
" " J. B. Raymond,	103	Requête de M. Paul Giffenwith,	117
Raymond, J. B. - Requête de	104	" " J. B. Gavel,	117
Requête de S. P. A. A. C.	104	Rue Bureau. - Coproduit drainage à propriété J. B. Gavel,	117
" " Arthur Godin,	104	Requête de M. D. Gagnon,	117
" " Arsine Mahoux,	104	" " P. Lenoir & al.,	117
" " O. Arcand,	104	Rue St-Denis. - Requête de P. Lenoir & al., re prolongement	117
Rue Notre-Dame. - Requête de O. Arcand re éclairage	104	Requête de Eng. Chantier & al.,	117
Route internationale. - Lettre de G. A. Luard,	104	Rue St-Jules sous contrôle. - Requête de Eng. Chantier & al.,	117
Rue. - Lettre de L. J. A. Sauvageur re numéros de	104	Requête de Geo. Bourgeois,	117
Rapport de l'Eng. Ville re permis de construction,	104	" " La Co. Baudouin à Capou, des 3 Riv.	117
" " re coût de déplacement à l'abattoir	104	" " J. J. S. Lymburner,	117
" (2) du chef de Police re alarmes.	106	Robichaud, Mrs. - Lettre de	117
" de l'écoulement de la ville re achat de chronographe	106	Reclamation. - Lettre de M. Robichaud, re	117
Route internationale de Québec à Miami.	107	" " " " Edm. Audard, re	118
Quatre tax du passage. Avis de nation de l'Exécutif	107	Rapport de l'Eng. sanitaire re dossier	118.
Requête de J. Berniquet & al.,	107	Rapport du vice-chef Bureau de Santé re typhoïde	119
Rue St-Croix. - Requête de J. Berniquet & al. pour prolongement.	107	" " " " re album dans filtration	119
Requête de Joseph Deland,	109	del'Eng. Ville re nivellement rue Notre-Dame.	119
" " Ed. Gosselin,	110	" " " " re prolongement rue St-Joseph,	119
" " L. Hamel & al.,	111	Rue Notre-Dame. - Requête de l'Eng. Ville re nivellement	119
" " Hub. Carleton,	111	Rue St-Prosp. - " " " " re prolongement	119
" " Donat Plamondon,	111	Reduction de taxes à Willie Durois,	119
	111.	Reglement Eng. 216, concernant la taxe sur le passage.	120
	111.	Première lecture du	
	111.	Requête de John Dupont, re police	123
	111	" " Georges Dubuc, " "	123
	111.	" " Louis Lefebvre, " "	124



Requête de Jemery Isabelle,	124	Rapport de l'Assp. Ville, re achat de terrain Saurage	146
Joseph Gagnon,	124	" de l'Arcaat de la cite, sur l'acquisition de	
Comte-Usule. Requête de J. Isabelle pour terrain, Séguin	124	corpore pour un "librairie entret"; sur la	
" " " J. Gagnon, " "	124	reclamation de M. Andot et sur plainte	146
Requête de Ami Mineau,	124	de M. Jos. A. Desjardis.	
" " J. A. Bertrand,	124	Repartition des taxes sur les propriétés de la Corpora-	
" " Association Agricole,	124	tion. Opinion de l'Arcaat sur la	147
" " P. H. Hais,	124	Rapport du gardien des fonts St-Maurice et tot	147
Comte Royal. Drainage à propriété P. Hais,	124	Rapport de J. J. Bernier, re inspection d'éclairage,	148
Requête de Frs. Robichaud,	124	Rapport du chef de police, re alarmes -	148
Comte Prosper. Lettre du Séminaire re prolongement	124	Rapport du chef de police re chambres d'hôtel, etc.	148
Rapport de l'Assp. Ville re raccordement avec St-Denis,	126	Rapport du Sec. Trésorier pour 1911.	148
Raccordement avec St-Denis. Rapport de l'Assp. Ville re	126	Règlement Chap. 217 concernant l'Arcaat de la cite, et	150
Comte St-Denis, Rapport de l'Assp. Ville re raccordement	126	Reçu re taxes spéciales. Ann de notation de l'Arcaat	151
Rapport de l'Assp. Ville re réclamation Frs. Robichaud,	126	Reçu re évaluation pour 1912.	152
Robichaud, Frs. - Rapport de l'Assp. Ville re réclamation	126	Requête de Claude Leduc,	152
Rapport de E. H. Germain, re estimation P. St-Maurice,	127	" " Ovide Gagnon,	153
Rapports (2) du Gardien des P. St-Maurice, re tot.	128	" " Moineau & Richard,	153
Rapport des Évaluateurs sur plaintes contre rôle 1912.	128	" " G. J. Gagnon,	153
" du Comité Spécial " " "	138	" " Joseph Desjardis,	153
Rôle d'évaluation pour 1912. homologation du	140	" " W. L. Martel,	153
Reduction des taxes de l'eau pour les Frs. de la Providence,	141	" " H. Weber,	153
" de la licence de St. Mary Laurey,	141	" " F. B. Michelin & al.,	153
Robichaud Frs. - Paiement de dommages, à	141	" " P. Lemerle & al.,	153
Comte Hart. Vente de terrain, par la longévité de l'Espe		" " Jos. Piquin & al.,	153
St-André, pour l'acquisition d'abte	142	" " Jos. A. J. J. J.,	153
Comte Robert Laurier. - Vente de terrain à Geo. Mackay,	142	" " E. H. Villeneuve,	153
Règlement concernant l'Arcaat de la cite. - 1 <sup>re</sup> lecture du	143	" " J. L. Giroux & al.,	154
Règlement Chap. 216, concernant la taxe du Parage adopte	143	" " Canadian Superior Paper Co. Ltd.,	154
Requête de Frs. D. Usule, re aqueduc et drainage		" " G. H. Michelin,	154
Comte-Usule	145	Raccordement avec St-Denis. Requête des Lemerle & al. re	153
Requête du Comité de l'Association de l'Asphalme et St-		" " Requête de Jos. Piquin & al. re	153
Dominique et des Enfants de Marie.	145	Comte St-Denis. Requête de P. Lemerle & al. re raccordement.	153
Requête de J. P. Desjardis,	145	" " J. Piquin & al. re "	153
Requête de C. A. Guiminger,	145	Robichaud, G. H. - Requête, re	154
Jos. Beaudouin,	145	Rapport du gardien des P. St-Maurice re tot.	154
Comte-Elizabeth. Aqueduc et drainage à Prop. J. Beaudouin	145	Rapport du chef de police re réorganisation du dep.	155
Requête de Arthur Parrot,	145	" " S. B. du feu re réorganisation du dep.	157
du Séminaire des Missionnaires,	145	Renonciation en fav. de J. A. Desjardis. Acte de	160
Comte Richard, Clavier, Paumeton, sans contrôle, Requête		Rapport de Geo. Gauthier sur audit des livres. - Part.	161
du Séminaire St-Joseph des Frs.	145	Règlement concernant les Évaluateurs. - 1 <sup>re</sup> lecture du	161
Comte sous contrôle. - Requête du Séminaire des Missionnaires re	145	Rapport du Sec. Trésorier. Émissions pour impression du	161
Rapport de l'Assp. sanitaire re saignée de la source.	146	Rivard, Ludger. Licence de magasin de liquors refusée	164

Plus Richard, Cameton & Cloutier, - Cession de terrains } par le séminaire pour l'ouverture des } 167	Requête de E. S. Landry, - 178
Requête de Geo. Thardab, & al., 168	" " J. B. F. Houde, 178
" de Vict. Vézina, 168	" " Ouisiphore & Gédéon Stottier, 178
" " Fr. Parent, 168	" " J. J. Bergeon, 179
" " L. P. Hémel, 168	Requête de Paul - Requête de A. Bergeron pour terrains, 179
" " Geo. Robert, 168	Requête de L. Janvier & al., 179
Requête de Robert, Georges, - Requête de 168	Plus Robert, Denon, Champflour & Lortie, - Requête de L. } Janvier & al., pour aqueduc, drainage & éclairage sur les } 179
Requête de Joseph Racette, 168	Requête de Edm. Gauthier, 179
Racette, Joseph, - Requête de 168	Reclamation, Lettre de A. J. Corin, re 179
Requête de Art. Rochbeau, père, 168	Rapport de l'Inspecteur Sanitaire re saisie 180
Rochbeau, Arthur, & al., - Requête de 168	Rapport du chef de police et du Chép. Ville, re nouveau poste } dans le quartier Notre-Dame } 180
Requête de Minseau & Richard, 169	" " re application J. Casseur, 181
" " frs. Pothier & al., 169	Rapport de l'Chép. Ville re santé du marché aux denrées, (franchises) 181
Que St. Denis, - Faisance de la commune déplacée à la 169	Requête du séminaire St. Joseph, 185
Requête de Geo. F. Cloutier & al., 169	Req. J. Aug. Mutation de prop. par le sémin. St. Joseph à 185
" " M. Carboneau & al., 169	Requête de Alfred Desj., 185
Plus Richard, - Requête de M. Carboneau & al. re drainage 169	" " J. Massotte, 185
Requête de Edm. Gauthier, 169	" " Phil. Cameton & al., 185
" " Arthur Féland, 169	" " L'Union des Charettes des Rivières, 186
" " la Chambre de Commerce, 170	" " Adol. Robert & al., 186
Reclamation, - Lettre de Sect. Sacroix, re 171	Robert, Adol. & al., re trottoirs, - Requête de 186
Rapports (2) de l'Chép. sanitaire re saisie 171	Requête de Phil. - Requête de A. Robert & al., re trottoirs 186
Rapport de l'Chép. de la cité re pompes à vapeur, 172	Requête de J. B. Corin, 186
" de Chép. Ville re achat d'articles pour le départ- } tement de l'Aqueduc } 172	" " Maj. Arcand et A. Baugnon, 186
Rapport de l'Inspecteur de Ville re pontage du grand pont, 172	" " Victor Vézina, 186
Rapport de l'Inspecteur de Ville re aqueduc à prop. G- } don Gorman } 173	" " Emile Cameton & al., 186
Rapport de l'Inspecteur de Ville re crédits d'opérations à } la station de police } 173	" " J. A. Sévère & al., 186
Rapport du chef de police re nomination de constables, 174	Requête de Art. père, Requête de J. A. Sévère & al. re licence 186
Réunion des chambres de commerce sur 3 Rivières 174	Requête de Geo. Dubas, 186
Règlement Chap. 218, - Règlement concernant les } lotissements et taxes, amendé. } 175	" " Wilf. Thardab, 186
Règlement Chap. 219, - Règlement concernant les } Marchés Publics, amendé. } 176	" " Willie Mault, 185
Règlement concernant les Évaluations, 2 <sup>me</sup> lecture du 176	" " Théophile Gosselin, 185
Règle re attributions du Secrétaire et du Trésorier, - } Ordre du jour, de l'Éclair } 177	Rapport de l'Chép. sanitaire re saisie 188
Règle re taxe à 1%. Ordre de motion de l'Éclair 177	" " Chép. Ville re coût station police Or. 218, 188
Requête de F. F. Farnon & al., 178	" " " " re réclamation A. J. Corin, 188
Requête de L. - Requête de F. F. Farnon & al. re licence 178	" " " " re acceptation des passerelles } sur le grand pont St. Maurice } 189
	" " l'Chép. de la cité re suite en opération de } la nouvelle prise d'eau de l'aqueduc } 189
	" du chef du Dept. Travaux Publics re factonnement } de la nouvelle prise d'eau de l'aqueduc } 190



Reglement Chap. 223 - re trottoirs Boulevard St-Louis et rue St-Maurice. - Actes de trottoirs	235	Regu re salaires de l'Officier de sante. - Avis de motion de l'electeur	252
Que St-Maurice. Reg 223 - re trottoirs rue	235	Requete de Alphonse Duprene,	253
Reglement concernant les chiffonniers, etc - 1 <sup>re</sup> lecture	236	" de M. Beaudry, fils,	253
Requete de J. Young & al,	237	" de Alex. Drouot,	253
" " Leprie, Trivier, etc,	237	" de F. de la Roche & Racine,	253
" " F. G. Hamel,	237	" de L. Chevalier & al,	253
" " Jos. Laford,	237	Rapport de l'evaluation re requete L. Dugre.	255
" " L. Couvreur & al,	237	" de l'Ing <sup>e</sup> cite re approches du port.	256
" " L. Proulx	237	" " " re service d'incendie a St-Maurice	256
" " J. Dupre	237	(Valley Cotton Mills)	
" " J. de St-Jean,	237	" de l'Inspe-Ville re déplacement d'obstacles Mahan,	257
" " Jos. Lacombe,	237	" de l'avocat re incendie groupe Senechal	257
" " Chs. Lamont,	237	" " re imposition de taxes a M. Williams	258
" " Fr. Casin,	237	of Mahan, Cap.	
" " N. E. Clément,	238	Acte d'ouverture - Vente de terrain par J. A. Rivelle	259
" " Geo. Huppé,	238	pour élargissement	
" " Chs. Perrill,	238	Remboursement de taxes a J. Dupre. -	259
Act. John Rob. - Lettre de	240	Reglement Chap. 224 - re prise d'execution de taxes a	259
Remise de taxes sur billards, à "Phoenix Club"	238	Amalgam Works Ltd. - 1 <sup>re</sup> lecture du	
" " à Gédéon et Théophile Fortier. -	238	Reglement concernant le Maire et le conseil. - concernant	260
Lettre de St-Maurice			
Que St-Maurice. Lettre de St-Paul. Lettre de	240	Reglement Chap. 224 - re prise d'execution de taxes a Amalgam	262
St-Maurice Valley Cotton Mills re incendie			
Rapport de l'Officier de sante re analyse de l'eau	244	Requete de Geo. Cloutier.	265
" " " re statistiques.	244	" " Alph. Carbin,	266
" du Chef Dept du Feu re remarques Haysman et	242	" " Oct. Spinard,	266
" " de Police re lettre H. A. Lacombe,	243	" " Nello Ferron,	266
" de l'Inspe-Ville re avis de passage rue St-Maurice,	244	" " Louis Chauvette,	266
Que St-Maurice. Rapport de l'Inspe-Ville re avis de passage	244	" " J. Vallières & al,	266
Rapport de l'Inspe-Ville re arrosage rue St-Georges,	244	" " Id,	266
Que St-Georges. - Rapport de l'Inspe-Ville re arrosage	244	" " Id,	266
Rapport de l'avocat re appropriations.	245	" " Abraham Desjardis,	266
Regu Robt et Bourgeois. Conf. delegués re convention	246	" " L'As. des Bourgeois,	266
des Municipalités Canadiennes			
Remise de taxes à Phoenix Club,	246	" " Mand. Laford, Ferron & Ferron,	266
Rue propriétés de St-Christophe. Passage de la	246	" " J. A. Baignant & Co,	267
Que St-Jean-Baptiste. St-Jas-Per. et St-Jos. Fortier	247	" " Geo. Desjardis,	267
Reglement concernant le Maire et le conseil. -	247	" " Ans. Trudel,	267
Premiere lecture du reglement en amendement au			
Regu re attributions de l'Ing <sup>e</sup> et de l'Inspe-Ville. -	257	Que Richard. Requete de Vallières pour trottoirs	266
Avis de motion de l'electeur		" " " " " idange	266
Que Lacombe. Requete de L. Chauvette pour trottoirs	266	Remise de taxes à Abraham Desjardis.	266



Que projetée de St-Christophe. - Passage de la	311	Régiment chap. 224. - Chemin des Glac Works Ltd. - Rapport de	
Rivière de la rue à Henri Heud,	312	la rotation sur le	338
Rue Richard. - Trottoirs	313	Rapport de l'inspecteur de démolition de culées du pont des	
" " Savier. - "	313	St-Christophe et la rue.	339
Racotte Joseph. - Saigne augmenté.	313	" " re taxe Marconi Wireless Telegraph	339
Rue Des Champs. - Encassement.	314	" " re poursuites W. Higgins.	330
Rue St-Antoine et Champlain. - Cession de terrain à		Robert, George. - Préposé à l'abattoir	330
J <sup>ne</sup> M <sup>lle</sup> Lyndbom	314	Rue Du Fleuve. - Vente de terrain par Em. Panneton	
Rue Savier et St-Jouis. - Vente de terrain à Jos.		pour l'encassement	331
Chau, fils & Cadet.	314	Rue Royale. - entre Savier et La Vérandaye. - Trottoirs	331
Rapport du contrôleur-auditeur re changements		après signature des chèques. - Avis de motion de l'Échevin	332
administratifs	315	Rue Beauport. - Lettre de J.A. Stadel re élargissement	333
Rue, re salaires contrôleurs. - Avis de motion de l'Échevin	319	Ritchie & Hamelin. - Lettre de (F.A. Terry Co.)	333
" " reuelles. - " " "	319	" " - Offre d'achat de terrains à	333
Ruelles. - Avis de motion de l'Échevin Pypare	319	Requête de J. P. Le Beauport.	343
Rue, re règlement General Mechanical Prod. & Exch.		" " J <sup>ne</sup> J <sup>ne</sup> Oct. Morin.	343
Co. Ltd. - Avis de motion de l'Échevin	322	" " J <sup>ne</sup> Ges. Edm. Joy.	343
Requête de J <sup>ne</sup> Flora Lambert.	323	" " J. C. Landry.	343
" " Ego. Robert.	323	" " Em. Panneton.	343
Robert, Geo. - Requête de	323	" " W <sup>me</sup> Tapp re emploi dans la police.	343
Requête de Hect. Bastarache.	323	" " Donat Gadet. " " "	343
" " P.A. Savier xal.	323	" " Hect. Bastarache.	343
Rue Savier. - Requête de P.A. Savier xal. re drainage	323	Rue Cooks, Savidette. Requête de Adam Gelineau pour	
" St-Elizabeth. - " " Alph. Dupras " "	253	trottoir	347
" " " - Drainage à prop <sup>te</sup> Alph. Dupras	253	Rue La Vérandaye. Requête de H. Bastarache re trottoirs	343
" La Vérandaye. - Requête de H. Bastarache re drainage	296	Requête de Emile Montaubault	343
" St-Jouis. - " " J. Abouval, re trottoirs	296	Rue Beauport. - Lettre de Jean Girard re trottoirs	344
Requête de Rod. Jos. Furon.		323	345
" " Johnny Boivin.		324	324
" " Donat Blanchette.		324	345
Reclamation. - Lettre de J. O. Piquet re		324	346
Ritchie & Hamelin. - re offre \$8,000. - Lettre de	324	Rapport de l'Ing <sup>e</sup> de la cité re drainage rue Savier	345
Rapport re inspection. - Lettre de beau. Fin. Hud.		324	346
Au <sup>re</sup> incluant	325	Rapport de l'Ing <sup>e</sup> de la cité re " " re Savier	346
Rapport de l'Échev. Ville re nomination chantier	325	" " " " re estimi, ouverture des rues	
" " l'Ing <sup>e</sup> de la cité re coût de drainage		Whitehead xal.	346
à prop <sup>te</sup> H. Bastarache	326	Rue Whitehead & autres. - Estimi de l'Ing <sup>e</sup> de la cité re	
Rue La Vérandaye. - Rapport de l'Ing <sup>e</sup> de la cité re		ouverture des	346
coût de drainage à prop <sup>te</sup> Bastarache	326	Rapport de l'Officier de Santé re requête J. Boivin	347
Rapport de l'Ing <sup>e</sup> de la cité re alignement G. Panneton	326	" " " " re analyse de l'eau	348
" " " re pompes.	327	Remise de terrain à J <sup>ne</sup> Flora Lambert.	349
" de la rotation sur reg <sup>l</sup> Chap. 224. - Chemin		Rue St-Jouis. - Trottoirs - entre Germain & Savier.	349
des Glac Works Ltd.	328	" La Vérandaye. - " - " Royale & Olivier.	349
		Ritchie & Hamelin. - Achat de terrains de	349

Reglement Chap. 225. - concernant le dec. et les du Conseil et la tenue de son Bureau <u>amende</u>	351	Richard, D <sup>ns</sup> Moise. - Remise de taxes à	366
Reglement Chap. 226. - re manufacture produits Chimiques 1 <sup>re</sup> lecture du	352	Reglement Chap. 227, concernant les heures de fermeture des restaurants. - Adopte	367
Restaurants. - Avis de motion de l'Electeur Bourgeois, re heures de fermeture des	352	Restaurants, etc. - Adoption du reglement con- cernant les heures de fermeture des	367
Reglement Chap. 226. - re manufacture de prod. Chimiques. Adoption du	354	Restaurants, etc. - Chap. 203, amende	367
Requete de D <sup>ns</sup> V <sup>ns</sup> Schiltz	357	Requete de D <sup>ns</sup> Clinie Collier,	369
" " Moise Richard,	358	" " C. H. St. Germain, et al,	369
Richard, Moise, D <sup>ns</sup> - Requete de	358	Rapport de l'Ing <sup>s</sup> de la cite, re déplacement d'une des pompes de la quai de -	370
Requete de Richard, William Fenon,	358	Rapport de l'avocat re acte camion Frigon & Demouchy,	377
" " Rod. Provencan,	358	" " sur leur situation au 31/10/12	372
" " C. N. De Blois,	358	Remise de taxes à D <sup>ns</sup> Clinie Collier,	374
" " Henri Meurd,	358	" " " " Louis Depina	374
" " Eug. Brunelle,	358	Requete de Joseph Souliane,	376
" " Octave et O. Neil,	358	" " F. C. Allen,	376
" " Ephrem Bellefeuille, et al,	358	Rapport de l'Insp. Ville re surveillance et éclairage du marche	377
" " J. J. Ritchie,	358	" " " " re reclamations J. Massicotte	378
Ritchie, J. J. - Requete de	358	" " l'Ing <sup>s</sup> re conduite quai beton	378
Requete des Cordes Cheux Dominicaines,	358	" " Naval re jugement Chevaliers Corp.	379
Reclamation. - Lettre de J. Massicotte re	359	Requete de Adrien Serice,	384
Rapport du chef de Dept Feu re alarmes	360	" " Alfred Frigon,	385
" " police	360	" " Philip Deland,	385
Reglement Chap. 227, concernant les heures de fermeture des restaurants, etc., - 1 <sup>re</sup> lecture du	361	" " Edgar Desbuis,	385
Restaurants, etc., - 1 <sup>re</sup> lecture du reglement Chap. 227 con- cernant les heures de fermeture des	361	" " Joseph Fontaine,	385
Requete de J. Savardine,	364	" " E. F. Landry,	385
" " Melie Lafosse,	364	" " Art. Laplace,	385
" " Eugene St. Pierre,	364	" " J <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> Ritchie	385
" (2) " J. Forest,	364	Ritchie, J. J. - Requete de	385
" " J. Art. Turcotte,	364	Remise de taxes à C. H. Monseau,	385
" " J. A. Lambert,	364	Reclamation. - Lettre de Edue. Lemaire re	386
" " J. A. Charbonneau,	364	Rapport de l'Ing <sup>s</sup> re pompes #1. -	387
Rapport de l'avocat re requete C. N. De Blois,	365	" " l'avecat re taxes J. V. Martel.	387
" " " " re reclamation J. Massicotte,	365	Requete de J. Forest re taxes de l'eau	389
" " l'ingenieur re bornes Madraso,	365	" " A. Baptiste " "	389
Remise de taxes à D <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> Schiltz,	366	" " Wilf. Haugel,	389
" " " " Oct. Moise,	366	" " Thos. Dornival	389
" " " " Moise Richard,	366	Rapport Ing <sup>s</sup> re balance de contrat à Germain Page	390
" " " " Marc. Masse,	366	" Insp. Ville re requete Philip Deland	390
" " " " Chs. Edm. Joy,	366	" " Chef de Police re demission J. Blanchette,	391
	366	" " " " re éclairage des rues quartier, et al,	392
	366	Prus Cartier et al. - Rapport de Chef Police re éclairage	392

Rapport de l'avocat re émanations Koyagawast	392	Rapport du Comité des Finances	410
Règlement Chap. 228 en amendement au règlement concernant l'état de l'école - 1 <sup>re</sup> lecture du	395	Rapport de l'avocat de la cité, concernant et sanction de délai à "Home Floor Works Ltd.	411
Requête de Henri Weber	397	Rapport de l'ingénieur, re rue St. Genesieve, propriété de Chs. Dumoulin	411
" " Emile Paneton	397	Rue St. Genesieve, re Rapport de l'ingénieur. re propriété Chs. Dumoulin	411
" " Phil. Gouin & Fils	397	Rapport de l'inspecteur de la cité, concernant réclamant L. Lavallée	412
" " Harry Buckley	397	Rapport du Chef de police - re hôtels	412
" " J. A. Hall	397	Rapport du Chef de police - invitait le Conseil pour inspection.	412
Réclamation - Lettre de J. B. Germain re	398	Rapport des Comités Permanents - re emprunt de Mr. Emile Paneton.	412
Rapport de L. A. Vallée re réception du pont entre les îles St. Christophe et Louis	399	Remise des taxes à Mr. Odrien Lesieur	413
" " L'Ing <sup>e</sup> re état de l'eau.	400	Ryan & Robert - certificat d'auberge à Ryan - Avis de motion de l'échevin - re Règlement concernant l'incision des débentures, drainage, etc	414
" " annuel du Chef Dept du Feu	400	Ryan Post Mr. Quinlan à	417
" " " " de Police	400	Requête de Mr. H. Weber	418
" " de l'Ins <sup>p</sup> -ville re aqueduc, rues Centre, Dumas & al.	400	Requête de Alfred Dussault	419
Requête de l'Ins <sup>p</sup> -ville re aqueduc	400	" " Louis Boivert	419
Rapport de l'Office de santé re limites scolaires	400	" " Ant. Francoeur	419
" " du Trésorier & Contrôleur pour 1912.	401	" " Henri Parent	419
Remise de frais de transport à J. A. Levaque.	401	" " V. Leprohon	419
Requête de l'Hon. R. S. Cooke & al.	404	" " L'Union Musicale	419
" " Alfred Marichal	404	" " F. Belleville	419
" " Cadets de la Salle	404	" " Alf. Frigon	419
" " H. Dantreack & al.	404	" " des Cochers	419
" " J. A. Lemire	405	" " P. B. Dumoulin	419
" " Ligue du Sacré-Coeur, par St. Phil.	405	" " Alf. Bettey	419
" " Germain & Fils	405	" " F. V. Mattheus	420
Réclamation - Lettre de Louis Savallé, re	405	" " J. A. Lemire	420
Rapport de l'avocat re emprunt Em. Paneton	406	" " Mgr F. X. Blouin & al	420
" " re plainte G. G. G. G.	406	" " M. M. F. Lymburner	420
" " re réclamation J. B. Germain	406	" " Danu Doc. V. Vequia	420
Règlement Chap. 228 en amendement au règlement 24, concernant l'état de l'école - Adoption	407	Rapport de l'ingénieur de la cité re des machines de service re les propriétés des la rue Herbel pour propriétés des la rue Herbel	420
Requête de Edouard Lambert	409	Rapport de l'ingénieur de la cité concernant la protection de la pompe No 1, contre l'enta- missement des eaux	421
" " C. A. Lebel	409		
" " L'Union Musicale	409		
" " J. A. Giroux & al.	409		
" " Honoré Beland & al.	409		
" " Alphonse Fremette	409		
" " L. B. Hémond	409		
" " Geo. Lavolette	409		
Requête de l'Hon. A. Beland & al. re réclamation	409		



Rapport de l'Inspecteur de ville - relatif à la demande pour agrandir salle de l'Union Musicale	422	Rapport du Chef de Police	438
Rapport de l'Inspecteur de ville - relatif à un chaland pour aider à la manœuvre	423	Rapport du Département des Feu	438
Rapport des Comités Permanents - sur nouvelles lignes de magasins de liqueurs	423	Rapport de l'Ingénieur de la Ville	438
Remise de Rapports à Dame Victor Vezeina	424	Rapport de l'Avocat de la Ville - sur jugement Chevalier vs la Corporation	438
Rapport du Trésorier - résolutions et impressions du Règlement Chapitre 230 - sur prêt de \$40,000.00. à l'Acme Glass Works Co Ltd - première lecture du	425	Rapport du Trésorier de la Ville	438
Rapport Chapitre 229 - résolutions pour adopter le	426	Rapport des Comités Général, sur plaintes contre le rôle d'évaluation de 1913	439
Rapport Chapitre 229 - concernant émission des dettes, pour pavage, drainage, etc. Adoption	426	Ricard - billet - provisionnel au montant de \$2000.00 en faveur de J. H.	447
Rapport Chapitre 15 - sur Charretiers - avis de Motion de Mr l'Évêque Beaulac concernant.	429	Règlement Chap. 224 - résolutions concernant l'adoption de - sur Acme Glass Works Limited	449
Règles - avis de motion de Mr - concernant Règlement pour émission des dettes pour travaux de l'Hôtel de Ville	429	Requête de Mr Julius Gagnon	449
Règlement Chap 5 - sur location & Avis - avis de Motion de Mr. Lamy	429	" " " Alex Boryoli	450
Règlement Chap 211 - sur émission des dettes - avis de Motion de Mr. Bellefeuille - sur	430	" " " J. H. Ricard & al	450
Requête de Mr. Alex Houlihan	431	" " " Richard Parent	450
Règles - résolutions concernant la largeur des - sur lot No 1785 du cad. suivant projet de plan de A Houlihan	432	" " " Napoléon Ricard	450
Requête de Mr Hubert Panneton	434	" " " E. O. Cloutier	450
Requête " " Alex Godin	434	" " " Pierre Baril	450
Requête " " Narcisse Lacombe	434	" " " Aldoric Boivert	450
" " " Isaac Cloutier & al	434	" " " Dame Louis Eugène Morrissette	450
" " " Désiré Lamprose	435	" " " Association Agricole de Trois-Rivières	450
" " " J. B. Dupres & al	435	" " " Rodolphe Lelaidier & al	451
" " " Blanche Tessier	435	" " " Willie Michelin	451
" " " des Chevaliers de Colomb	435	" " " Monique Richard & al	451
" " " C. O. Baptiste	435	" " " Philias Biland	451
" " " Cie d'Imprimerie et de Publications	435	Ricard - requête de Mr. J. H.	450
" " " J. B. Lemire	435	Ricard - requête de Mr. Napoléon	450
" " " Gertrude Lafliche	435	Règlement concernant les boulangers - soit amendé - requête E. O. Cloutier & al	450
Rapport des Comités des Finances	437	Rue Ste Genevieve - requête des Pères Auguste Lelaidier & al - sur prolongement de	451
Rapport des Comités des Finances - homologation	437	Rapport de l'Avocat de la Ville - sur amendement - sur règlement Chapitre 224	454
Rapport du Chef de Police - sur achat de bornes-fontaines, voiture à échelles	438	Règlement Chap. 224 - rapport de l'Avocat de la Ville sur amendement du - sur Acme Glass Works Limited	454
		Rapport de l'Avocat de la Ville - sur jugement J. O. Piquin & A. J. Gouin vs la Corporation	454
		Rapport de l'Avocat de la Ville - sur procédures Cie des Tramuways - sur amendement de 99 Stuart	456

Rapport de l'Ingénieur de la Cité - sur les débris		Requête de Édouard Chau	469
Rapport du Chef de Police - sur résignation de J. Vachon et application de M. Pelland	456	" " " Germain & Fils	469
Rapport de l'Insp. de Ville - sur prolongement rue Laurier	457	" " " Eli Rivard	469
Rapport de l'Insp. de Ville - sur aqueduc - rue St. Christophe	458	" " " W. Durand	469
Rapport de l'Insp. de Ville - sur prolongement rue St. Denis	458	" " " F. Lynburne & fils & al	469
Rue St. Christophe - rap. de l'Insp. de Ville sur aqueduc -	458	Rivard - requête de Mr. Eli	469
Rue Laurier - rap. de l'Insp. de Ville - sur prolongement de la	458	Requête de Mat. Langlois	470
Rue St. Denis - rap. de l'Insp. de Ville sur prolongement de la rue	458	" " François Parent	470
Rapport de l'Officier de Santé - sur conta- mination de la viande	460	" " Philippe Parmentier & al	470
Rapport du Clerc du Marché aux Denrées	461	" " Joseph Lavardure	470
Règlement Chap 230 - résolution pour adopter le - sur charretiers	461	" " Arthur Houle	470
Règlement Chap 230 - sur charretiers adopté de	461	" " Anselme Dubé	470
Règlement Chap résolution pour amender le projet de - sur Louis Globe Works	462	" " Rudes' Sœurs du Précieux-Sang	470
Règlement Chap. résolution pour suspension de la passation de - sur Louis Globe Works Ltd - en amendement	462	" " Roy & Turcotte	470
Rue St. Christophe - résolution sur aqueduc	463	Rudes' Sœurs du Précieux Sang - requête des	470
Rues des Champs et Croix - résolution sur plantation d'arbres dans les	466	Roy & Turcotte - requête de M. M.	470
Rues St. Joseph & Bonaventure - résolution sur maçonnerie des	467	Rapport du Comité des Finances	473
Requête de Edgar Desbriens	468	" " " " " homologation -	473
" " John T. Peckett & al	468	Rocheleau, rap. de l'Ingénieur sur débris des hérissons de C.A.	473
" " Jules Touchette - sur drainage	468	Rapport de l'Inspecteur de Ville - sur aqueduc Sack Door & Construction Co.	474
" " éclairage rue Laviolette	468	Rapport de l'Inspecteur - sur dommages à la Dupont	475
" " Ailly autres Boisjoli	468	Rapport de l'Inspecteur - sur prolongement rue St. Genevieve - sur Chas' Demoulin	475
Rue Laviolette - requête de J. Touchette sur drainage et éclairage -	468	Rue St. Genevieve - sur Chas' Demoulin - rap. de l'Inspecteur sur prolongement de la	475
Requête de Omer Prouvost & al	469	Rapport du Chef de Police - sur éclairage rue Ste Louise	476
" " J. A. Trudel & al	469	Rue Ste Louise - rap. du Chef de Police sur éclairage	476
" " Bourque & Piquin	469	Rapport de A. Trudel - sur construction	476
		Règlement Chap sur Louis Globe Works Co - résolution sur	478
		Règlement Chap 231 - sur tout autres - première lecture de	478
		Règlement Chap - première lecture de sur "Cobination et taxes"	478
		Rapport du Trésorier - résolution sur commission pour impression de	480
		Ricard L.A. billet p. de \$2000.00 en fav	480
		Rocheleau à la Corporation - résolution sur acte de vente de Daniel G. J.	481
		Rue Bonaventure - résolution sur éclairage	481

Regu- re octroi de \$1,000.00 à l'Association Agricole des Trois-Rivieres - avis de motion de Mr. R.	482	Reglement Chap. 231 - re-boulangers - adoption de - amendi	489
Requie de l'Association Medicale de Rivieres	482	Reglement Chap. 232 re-Notaires et Notar. resolutions pour adoption du	490
" " Association Catholique de la femme re octroi	483	Reglement Chap. 232 - re-Notaires et Notar. adoption du - amendi	490
" " Club de Base-Ball des Rivieres re octroi	483	Reglement Chap. 233 - re-Vie des Chemways premiere lecture du	490
" " General Chemical Products & Co. re octroi	483	Rapport du Chef de Police - re-constitue de J. Marchand	492
" " Corp. Quinze Catholique Rivieres re octroi	483	Madition d'hypothèque du lot p. 128 du ca dastre	492
" " Corp. Episcopal Rivieres - re drainage	483	Requie de Hercule Ross et Victor Lordeur puisard	495
" " Rued Thomas Marie & al. re arrosage des rues Lavolette et Cooke	484	" " Emord Michelin - bottiers - rue Notre-Dame	495
" " Cho Gauthier & al. re nomination d'un inspecteur de viande. A. Marichal	484	" " Union Steam Laundry - aqueduc	495
" " Wellis Lariviere re - bonus - jacobins	484	" " Johnny Boivin - aqueduc	495
" " J. W. Britten & al. re arrosage rue des Commissaires	484	" " Truffli Rivard - re position	495
" " Nap. Fortin. re surces d'eau	484	" " Arthur Proucher - re avances	495
" " E. J. Bryan, re restaurant.	484	" " J. Edouard Beland. transport biens	495
" " J. G. P. Vincent re position	484	" " Joseph Morin, mutation de propriete	495
" " Emile Monchaubault. re position	484	" " Lucien Cormier " " "	496
" " Marinus Gelinas, re pour parakommer	484	" " Thre-Rivier Philippe Des - re aqueduc	496
" " Louis Pelletier re dommages	485	Ross Hercule - requie de - re puisard	495
Rued Thomas Marie, re arrosage rue Lavolette et Cooke requie du	483	Rivard Truffli - requie de - re position	495
Rue des Commissaires - requie du J. W. Britten & al. re arrosage de la	484	Rue St Francois Xavier. lettre de la Fabrique St Jacques re elargissement	496
Rue Lavolette & Cooke - requie du Rued Thomas Marie & al. re arrosage des rues	483	Rue Lavolette - lettre de Gideon Desilets re construction notaires	496
Restaurant - requie de E. J. Bryan re	484	Rue St Paul - lettre de Valance Colton Co - re apparissement de la cite	497
Rivard J. O. lettre de	486	Rivignation - lettre de L. F. Desaulniers re sa	498
Rapport de l'Ingenieur re elargissement de la rue St Francois Xavier	486	Rapport du Comite des Finances - " " " " " " adoption	499
Rue St Francois Xavier - rap de l'Ingenieur re elargissement de la	486	Rapport de l'Ingenieur de la Cite re drai- nage rue St Maurice - pro propriete Lanctot	499
Rapport du Chef de Police - re gardiens bonus - jacobins	486	Rue St Maurice - rapport de l'Ingenieur re drainage de la rue	499
" " " " " re distribution J. Marchand	487	Requie J. O. Desilets - rap de l'Ingenieur de la Cite	501
" " " " " re deshabitation J. Marchand	487	Rapport de l'Ingenieur re requie J. O. Desilets	501
" " " " " re deshabitation J. Marchand	487	" " " " " " des Rames de d'An. Chretienne de Tempricaut	502
requis 21. Vie des Chemways	487	Rapport de l'Ingenieur de la Cite re drainage rue Desilets	503
Reglement 21. Vie des Chemways - rap de l'avocat de la cite - re legalite du	487	Rappt de l'Insp de Ville - re voitures d'arrosage	503
Reglement Chap. 231. re-boulangers resolu- tion pour adoption du	489		

Rapport de l'Inspecteur de Ville re réclamation de Capt Johnson Paquette.	Rapport de l'Avocat de la Cité re Corporation	
Rapport de l'Inspecteur de Ville re J Forest	504 Curie Catholique des Trois-Rivieres	537
Rapport du Contrôleur. Au delà re réparations au vapour Glacial	504 Règlement accordant un octroi de \$1000.00 à l'As- sociation Agricole du District des Trois-Rivieres	
Règlement Chap 233 re Loi de Franway	507 résolution re	538
résolution re adoption du	Réduction de taxes à Capner Ltd.	409
Règlement Chap 233 - re Loi de Franway	509 Remise de taxes à Laboratoire de Colomb.	409
Adoption du	Remise des taxes à J. Lymburnier & fils - résolution	540
Règlement Chap 233 - résolution en amendement à l'adoption du - re Loi de Franway	509 Remise de taxes à L. P. St Pierre, résolution re	540
Rue Du Chateau + Bonaventure re passage	" " " " W. P. Debeauvoir, " " "	541
Sania - résolution re passage des	Règlement Chapitre 234, re octroi de \$1000.00 à l'Association Agricole des Trois-Rivieres, résolution	541
Rue St Joseph, Bonaventure + Carbin re passage Rocnac - résolution re passage des	516 " Association Agricole des Trois-Rivieres, résolution re adoption du	541
Requête de Narcisse Gelinac + al. re passage rue Royale	517 Règlement Chapitre 234, re octroi de \$1000.00 à l'Association Agricole des Trois-Rivieres, adoption du.	541
Requête de W. Perusse + W. Charapagne re taxes	518 Rapport du Président des Elections Municipales pour 1913.	542
" " Hector Barachak - re aqueduc rue La Visardye	532 Requête de Louis Paulhus	545
" " Giphiriu Bernaquez - re drainage " Lavolette	" " Wilbrod Rousseau	545
" " S. P. Whitehead - re octroi \$3,000.00 à la Chambre de Commerce re Bureau de Publicité	" " Evariste Rouf	545
Requête de Arthur Lamy - re taxes	" " E. F. Panneton	545
" " Daniel G. V. Coardale re mutation de propriété	" " Dame Annie Lavasseur	545
Rue Royale - requête de N. Gelinac re passage	532 Rousseau Wilbrod - requête de	545
" La Visardye - " " H. Barachak re drainage	533 Rouf Evariste - requête de	545
" Lavolette " " J. Bernaquez re aqueduc	533 Requête de J. L. Durand	546
Rapport de l'Ingénieur de la Cité - re trottoirs rue Carbin	532 " " The Enterprise Realty Co.	546
Rue Carbin - rap de l'Ing. de la Cité - re trottoirs	532 Rapport 1 <sup>er</sup> des Comités Permanents - ass. embles du 22 et 24 juillet 1913	546
Rapport de l'Ingénieur de la Cité - re passage en bois creusé	534 Rapport 1 <sup>er</sup> des Comités Permanents - résolution	547
Rapport de l'Inspecteur de Ville - re élargissement rue St François Xavier	534 Rapport II <sup>e</sup> des Comités Permanents, assen- blé du 31 juillet 1913.	547
Rue St François Xavier - rap de l'Inspecteur de Ville - re élargissement de la	534 Rapport II <sup>e</sup> des Comités Permanents, résolution re adoption du	548
Rapport de l'Inspecteur de Ville - re trottoirs rue Lavolette - propriété Gid. Desilets	535 Rapport 1 <sup>er</sup> du Comité des Finances	548
Rue Lavolette " " " " rap de de l'Inspecteur de Ville re	535 Rapport 1 <sup>er</sup> du Comité des Finances résolution re adoption du	548
Rapport de l'Avocat de la Cité re taxe spéciale	535 Rapport du Contrôleur re attributions	549
" " " " " re octroi de \$2000.00 à la Chambre de Commerce	535 Rapport du Trésorier au 30 juin 1913	549
	Rapport du Comité des Finances No II	549
	535 Rapport du Comité des Finances No II résolution	
	Rue Notre Dame, Eclairage. - L. P. G. 2.	548
	537 " Cloutier et Cooke, " " " "	548

Rapport du Chef de Police - nomination de Étienne Raymond comme constable	549	Rapports de l'Inspecteur des viandes.	558
Rapport Étienne - nomination de — comme constable	549	Relève des livres par le Contrôleur.	558
Rue Cartier, tuyaux de drainage - repris du Rapport No 1 des Comités Permanents	546	Règlement re prolongement de la rue Ste Julie.	563
Rapport du Chef de Police, re reorganisation du Dépt. du Feu	550	Rue Ste Julie - Règlement re prolongement de la	563
Reorganisation, Dépt. du Feu. - Rapport du Chef, re Rues. - Terrains cédés pour rues, par la Société d'Éclairage	550	Règlement re attributions des Officiers. (1 <sup>er</sup> section).	564
Rues. - Offre de terrain pour - L.P. No 2.	547	Rapport No 5 des Comités Permanents.	565
Rue de la Vérandrye. - Plan re prolongement de la	547	Règlement des attributions des Officiers. - Comité re	565
Règlement des charretiers de charge. - Avis de motion re	555	Requête de M. S. Hébert, re prolongement de rues - L.P. 5.	565
" Commerce de viande. - " " " "	555	Rues St. Henri, St. Joseph, St. Prosper. - Prolongement demandé - L.P. 5.	565
Rapport No 3 des Comités Permanents, 7 août 1913.	555	Rues St. Joseph, St. Olivier, St. Denis. - Éclairage - L.P. 5.	565
Rue Royale, passage entre Des Forges et St. Roch. - L.P. No 2.	548	Rue du Platon. - Passage demandé - L.P. 5.	565
Réservoir à Parvia (tank), achat de - L.P. No 2.	548	Rapport de l'Inspecteur de Ville sur rapport du Chef. - L.P. 5.	565
Rue Laurier, - Drainage, - L.P. No 2.	548	Requête de Camille Salvat. - L.P. 5.	566
" " St. Denis, coin, - Puisard, - L.P. No 2.	548	Rapport No 3 du Comité des Finances.	566
Requête de J. A. Dupresne, re octroi, aide pour hôtel. - L.P. 3.	555	Requête de la Dominion Manufacturers, Ltd.	567
Rue Vertel, Charlevoix, St. Jacques. - Ouverture des - L.P. 3.	556	Rues St. Mrs. Xavier et Ste Catherine. - Trottoirs,	567
Rue Cartier. - Avis re trottoirs, - L.P. 3.	556	Rue St. Prosper. - Élargissement de la	568
" Laviolette. - Éclairage, coin Richard, Cloutier, etc. - L.P. 3.	556	Réparations, etc., à l'Acqueduc. - L.P. 6.	569
" St. Mrs. Xavier. - " " Cooke, Richard, etc. - L.P. 3.	556	Remise de taxes à Frédéric Benoit. - L.P. 6.	570
Rues. - Tailrages des arbres des - L.P. 3.	556	Rue La Vérandrye, ouverture demandée. - L.P. 6.	570
Rue St. Prosper. - Déplacement de bornes fontaines. - L.P. 3.	556	Requête de Hector Bastarache & Co. - L.P. 6.	570
Réparation, bâtisse de l'Acqueduc. - L.P. 3.	556	Rue St. Prosper, Élargissement. - L.P. 6.	570
Rue Laviolette. - Passage entre St. Joseph et Royale. - L.P. 3.	556	" Laurier. - Prolongement de la - L.P. 6.	570
" St. Prosper. - Élargissement vis à vis propriété de Trudel. - L.P. 3.	556	Rocmac. - Offre de passage par Côte St. Richard, etc. - L.P. 6.	570
Rues St. Paul, Whitehead, etc. - Fournitures, tuyaux, grès - L.P. 3.	556	Requête de S. F. Farmer & Co., re Alex. Marineau. - L.P. 6.	571
Requête Forest & Forest, re tuyaux de l'eau. - L.P. 3.	556	" " la Three Rivers Athletic Association. - L.P. 7.	571
" Hubert Cameton re salaire - L.P. 3.	556	" " noyée maison pour drainage. - L.P. 7.	571
" Jos. Laverdure " " - L.P. 3.	556	Ricard, J. H. - Caméaux vitres, au marché, etc. - Requête pour - L.P. 7.	572
Rue St. Philippe. - Pose tuyaux sous voie L.P. 3. - L.P. 3.	556	Rapport de l'Ingénieur, re fuites d'eau.	572
" " Drainage, partie Ouest - L.P. 3.	556	" du Chef re Wilbrod Cossette.	572
Règlement de réclamation d'Adol. Karand. - L.P. 4.	557	" " re Convention, Dépt. du Feu.	573
Réclamation de Jules Marchand refusée. - L.P. 4.	557	Argan, Scher. - Avis de motion re permission de débentures	576
" " J. X. Michelin refusée. - L.P. 4.	557	" de l'Arocat, re mission de débentures.	576
Rue Ste Catherine, et depuis Diamond Whitehead, etc. - L.P. 4.	557	Règlement 236, re débentures pour drainage, passage,	576
Robichaud, Alcide. - Requête re taxes refusée. - L.P. 4.	557	Acqueduc, Dépt. du Feu, Chemins, Traverses, Élargissement	
Rue St. Prosper. - Pose de puisard, - L.P. 4.	557	des rues, Places publiques.	576
Rapport No 4 des Comités Permanents.	557	Rues. - Débentures pour l'élargissement des	576
" de l'Ingénieur re Acqueduc.	557	Rue Royale. - Passage continué. - L.P. 8.	580
" " L'Officier de Santé, re analyse de l'eau.	558	" Alexandre. - Passage. - L.P. 8.	581
		Réparation du vapeur "Glacial". - L.P. 8.	581
		Rue Notre-Dame. - Drainage, partie Ouest, etc. - L.P. 8.	582
		Rapports du Chef et du Médecin, re fille malade. - L.P. 8.	582
		Réclamation de J. O. Desilots, pour dommages, refusée. - L.P. 8.	582
		Rouette, L. - Tuyaux de l'eau réduits. - L.P. 8.	582
		Réclamation de M. M. Morin, refusée. - L.P. 8.	582

Salle des spectacles - Lettre de "Le Citoyen" re	3	Salle de concerts à l'Hôtel de Ville par "L'Orchestre"	
Station de Police - Rapp. de l'Insps. Santé re	3	Demande d'inauguration de la	7
Commissions pour travaux entrepris à l'H. de Ville	4		
"Symphonie des 3 Riv." - Requête de la	7	Statistique mortuaire - Lettre de E. P. Cameton re	8
Commissions pour pont sur la rivière St-Maurice,	27	Santé - Offre de services de St. P. Cameton re Bureau de	8
" " " " " " " " " " " "		Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. vétérinaire re	9
accordée à Germain Page } 33		Salle de concerts à l'Hôtel de Ville par "L'Union Musicale"	
Séminaire des Trois-Rivières - Vente de terrains	37	Demande d'inauguration de la	13
Surveillance des travaux du pont sur la rivière St-		Santé - Offre de services de St. J. M. Padeau re Bureau de	14
Maurice - Bey Bourgeois romain } 37		" " " " " O. Toussaint re " "	18
Shawinigan Pulp & Paper Co. - Lettre de	44	Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	41
Station de police - Chauffage à la chaudière à la	43	Santé - Lettre de O. Armand re	105
St-Maurice Lumber Co. - Lettre de	48	Supper, L. J. A. - Lettre de	106
Samuel Holmes Steamship Office - Lettre de	52	Sabatier, P. - Requête de	111
Commissions pour drainage sur la rivière & Co. Co.	54	Singard, G. A. - Lettre de	112
Santé - Rapp. de l'École de Chirurgie re Bureau de	57	Commissions pour matériaux pour la nouvelle prise d'eau	116
Service Sanitaire - Rapp. de l'École de Chirurgie en-		Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	118
comant l'établissement d'un } 57		Santé re typhoïde - Rapp. du chef Bureau de	119
Commissions pour pantalons pour la police.	64	" re dans des filtration de l'eau - Rapp. du chef du Bureau de	119
Station de police - Chauffage à la chaudière à la	65	Shawinigan Falls - Lettre de la Corporation de	124
Sec-Tresorier de Pont Rouge - Lettre de G. Bussières,	51	Simchaire des Riv. re par l'Insps. - Rapp. de	124
Santé - Offre de services de St. J. M. Padeau re Bureau de	60	Sœurs de la Providence - Tarif de l'eau réduite	141
" " " " " E. P. Cameton re " "	61	Séminaire des Trois-Rivières - Requête de	145
Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	65	Sœurs de la Providence - Lettre des - re remerciements	146
Santé - Rappel des résolutions nommant le		Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	146
Dr. J. Médus, officier de } 73		Secrétaire-Tresorier pour 1911 - Rapport du	148
Santé - Nomination de Dr. J. M. Padeau, chef		Commissions pour impression de rapp. du Sec. Trés. 1911	161
du Bureau de } 73		Sec-Tresorier - Commissions pour impression de rapp. du	161
Santé - re viande - Lettre du chef du Bureau de	77	Singard, Maurice. Licence de magasin de liquors refusé à	164
Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	78	Séminaire pour l'ouverture de rue Richard Cameton et	167
Sœurs de la Providence re aqueduc - Requête des	84	Commissaires - Commission déterminée par la	
" " " " " re vacuus - " " " "	84	Santé - Lettre de J. E. Hamel re	170
Sauv. de viande - Rapp. de l'Insps. sanitaire re	85	Sauv. de viande et de beurre - Rapp. (2) de l'Insps. Santé re	171
Santé re requête des bouchers - Rapport du chef		Station de police - Rapport de l'Inspecteur de Ville	
du Bureau de } 86		re coût de réparations à la } 173	
Secrétaire-Tresorier - Avis de motion de l'École		Secrétaire et du Trésorier - Avis de motion de l'École	
Piquet re paiement des cotisations et signature des chèques } 89		re Piquet re attributions du } 177	
Signature des chèques - Avis de motion de l'École		Commissions pour travaux en bois.	177
Piquet re } 89		Sauv. - Rapport de l'Insps. sanitaire re	180
"Secrétaire-Tresorier et la tenue de son bureau"		Commissions pour élargissement de passerelles sur le pont	182
Section 8, amendés - Règlement conc. re } 93		Séminaire St-Joseph - Requête du	185
Santé re statistique - Rapp. du chef du Bureau de	97	" " " " à J. A. Roy, Mutation de prop. re par	185
Commissions pour livres de l'Académie,	100	" " " " Jo. Hamel - " " " "	185
Simard, G. A. - Lettre de	105	" " " " Ch. Magnan " " " "	185



St-Germain, C.A. & Co., - Requête de	369	Signature du Trésorier. - Sachet fac-simile de la	579
Sorel. - Déclaration de propriété du vapeur	374	St-Pierre, Raoul, Chef. - Évaluateur temporaire. - b. P. 8.	582
" - Man-lève hydraulique "	374	Sarasin, P. - Tarif de l'Eau réduite. - b. P. 8.	582
Soumissions pour travaux en ciment,	375	Sash Door Construction Co. - Avis re vente de The	584
Simard, Edm. re dommages. Lettre de	386	Soumissions pour chaîne en ciment, rue Alexandre. - b. P. 9.	584
Sault re limites d'ouïes. Chef d'Officier de	400	Salaires du Gardien des Ports St. Maurice payés. - b. P. 10.	585
Souscriptions de parts dans la Co. de Chauvay	403	Soumissions pour chaîne en ciment, rue Alexandre. - b. P. 10.	585
Soumissions pour glaces à l'abattoir	404	" " Turvaup en grès. - b. P. 10.	585
Séminaire St-Joseph. Lettre de -	410	Soumissions demandées, pain et avoine, Dép. Police et Feu. - b. P. 11.	593
Simard et certificat pour magasins de liqueurs à	415	" " " " " de la Voirie. - b. P. 12.	594
St-Pierre L.P. " " " " " " "	415	" pour Turvaup en grès. - b. P. 12.	594
St-Louis. Lettre de M. Napoléon	436	Salvas, Camille. - Refus d'augmentation de salaire. - b. P. 13.	598
Salaires reçus de M. Adrien Bouchard re	450	Sable pour la construction. - Prise de - b. P. 13.	598
Sash Door & Construction Co. - Lettre de The	452	Salaires de l'Ingénieur de la Côte portés à \$2,500. - b. P. 13.	598
Séminaire - rapport de l'Ingénieur re		Stockwell Motor Co. - Permis re autobus, à	600
terrain de	456	Soumissions demandées pour bateau passeur. - b. P. 15.	606
Sash Door & Construction Co. - rap. de		Sawyer, Anselme - Refus de réduction Ports St. Maurice. - b. P. 15.	607
l'inspecteur de Vall. re aqueduc de	474	Sinclair, F.J. - Remise de tapes à - b. P. 16.	607
Soumission re impression du		Simard, Edmond - Dommages à - b. P. 16.	607
rapport au Conseil - résolution re	480	Salle de l'Hôtel de Ville, accordée au 8 <sup>e</sup> Régiment, concert. - b. P. 16.	608
Sauvageau, Danu W. billet de \$1100.00	480	Soumission demandée à The John Reid & Co. pour bateau passeur.	609
Sauvageau, Danu W. billet de \$1200.00 en faveur	491	Séminaire des 3 R. - Lettre re "Les Pins" et la rue St. Prosper. - b. P. 17.	612
Shaw J. & Co. re industrie - lettre de	498	Station Police et Feu. - 4 <sup>e</sup> à Kapf. Guillemette. - b. P. 19.	616
Spiller - re usine à gaz - lettre de H. C.	533	Surveillances de la vitesse des autos par le Chef. - b. P. 20.	618
St-Pierre - remise de Navas à L.P. - résolution re	541	Services de Flandre et Antoine Francoeur discontinués.	618
Saisies-arêts. - Trésorier autorisé à faire déclarations sur	553	Santé. - Dr. J. M. Leduc nommé Médecin de	622
Soumissions pour Turvaup en grès pour rue Cartier. - b. P. 3.	574	Salaires, Mois, au Dr. J. M. Badaout.	622
Sorel. - Avis re nombre de passagers à admettre sur Nap.	578	Spénard, P. - Rapport du Chef, re	624
Soumissions, Turvaup grès, rues St. Paul, Whitehead, Co. - b. P. 3.	556	" " - Plaintes du Chef contre - b. P. 21.	628
Salaires de Henri Weber portés à \$700. - b. P. 3.	556	St-Maurice Valley Cotton Mills - Refus de débentures à - b. P. 21.	628
" " L. P. Kamel portés à \$11 par semaine. - b. P. 3.	556	Salle de l'Hôtel de Ville, accordée à l'Union Naïcals. - b. P. 22.	629
Soumissions pour travaux à l'Aqueduc.	558	Services d'Ant. Francoeur continués. - b. P. 24.	630
Salaires de A. P. Debeauvoir pour taille des arbres. - b. P. 5.	565	St-Pierre, Leo. - Paiement d'un coupon égaré de débentures à - b. P. 25.	631
" " Hubert Panneton jété, \$15.00 par semaine. - b. P. 5.	565	Structural Steel Co. - Privilège par Kapf. Guillemette. - b. P. 25.	631
" " Mois Panneton " " \$15.00 par semaine. - b. P. 5.	565	Salaires de Phi. Dachs, purveill. com. bat. - passeur. - b. P. 26.	631
Salvas, Camille - Requête de - b. P. 5.	566	Salvas, Camille, réengagé ingénieur, bateau passeur. - b. P. 27.	632
Stockwell, Frank B. - Ordonnance de - b. P. 5.	566	Scottish National Securities Corporation. - Offre re vente de débentures. - b. P. 27.	632
Salaires du Capitaine Lewis, augmentés. - b. P. 6.	570	Salle de l'Hôtel de Ville, accordée pour leurs Dominicains. - b. P. 27.	632
Soumissions demandées pour Marché aux Animaux. - b. P. 6.	570	Leurs Dominicains. - Salle de l'Hôtel de Ville, pour - b. P. 27.	632
Schiller, Téléphore - b. P. 6.	570	St-Angèle. - Requête à la Com. des Chem. de Fer, par	635
Salaires de J. O. Desilets. - b. P. 6.	571	St-Angèle. - Requête au Louv. pour quai, à	636
Station de Police et de Feu. - Plan pour - b. P. 7.	571	Stark, M. B. & Co. - Lettre re débentures.	639
Sténographe et Calligraphiste pour le greffier. - b. P. 7.	572	" " " " " - Vente de \$525,000 de débentures à	639



Shawinigan W. P. Co. et vap. "Glacial". - Rapports (2) del. Annon. 640	Sanschagrin, J. L. - Cession de terrain par	712
Soumissions demandées, glace pour Abattoir. - L.P. 29.	641 Salle de l'Hôtel de Ville, accordée pour Ecole Présidente. - L.P. 42.	714
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée pour bal. - L.P. 29.	641 Shawinigan Falls. - Projet, chemin de 3 R. à 4 Rues. - L.P. 43.	715
Sœurs Dominicaines. - Salle de l'Hôtel de Ville, pour. - L.P. 29.	641 Simard, Edm. - Indemnité re terrain, à. - L.P. 43.	715
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée, re hôpital Sac. Ed. - L.P. 29.	641 Salaire, du Recorder et de son Greffier.	716
St. Grégoire. - Traversée sur la glace, demandée par. - L.P. 30.	645 " des Constables et Pompiers - Echelles, changée.	717
Soumissions demandées pour chaîne, Ave. Raviolette. - L.P. 31.	645 Sorel. - Vente du Vapeur	718
Surveillance par le Chef, re loi des licences, re.	646 Smith, B. F. & Co. - Inspection de l'Aqueduc par L.P. 44.	719
Salaire du Recorder.	647 Salle de l'Hôtel de Ville accordée à l'A. S. J. - L.P. 44.	720
Scierie. - Permis à Pierre Grenier, re. - L.P. 32.	648 Soumakis, Geo. H. - Espace sur Marché, loué à. - L.P. 44.	720
Sorel. - Réparations au Vapeur. - L.P. 32.	649 Salle, sur le Côtéau. - Vente de. - L.P. 46.	720
Saisies-arêts. - Avis de motion re	662 Salaire. - Lettre du Conseil des Maires re L.P. 46.	724
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée à l'A. S. J. - L.P. 34.	664 Slips (descentes) pour bateaux passeurs. - L.P. 47.	724
St. Pierre, R. - Compte payé à. - L.P. 34.	664 Soumissions demandées pour estrade. - L.P. 47.	727
Serre. - Construction par l'Ingénieur. - L.P. 34.	664 St. Maurice Lumber Co. - Demande re taxes. - L.P. 47.	727
Sorel. - Réparations au Vapeur. - L.P. 35.	664 " " " " - Protêt de la. - L.P. 47.	727
Stark, W. B. & Co. - Vente de \$25,000 de débentures à	676 Salle de l'Hôtel de Ville, pour Srs. Dominicaines. - L.P. 47.	727
Sanschagrin, Echev. - Avis de motion re manufacture de coton, re.	679 Sœurs Dominicaines. - Salle de l'Hôtel de Ville pour. - L.P. 47.	727
" " " " " re plainte P. B. Dumoulin.	679 Salle de l'Hôtel de Ville, pour Eglise, St. Claude. - L.P. 47.	727
Saisies-arêts. - Déclarations par l'Avocat, sur	680 St. Maurice Lumber Co. - Refus de commutation à. - L.P. 47.	728
Soumissions demandées, couverture, Marché. - L.P. 36.	684 Shawinigan Water Power Co. - Déplacement de fils. - L.P. 48.	728
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée, au Sanatorium Sac. Ed. - L.P. 36.	684 Sauvageau, David. - Taxes remises à. - L.P. 48.	728
Sanatorium du Sac. Ed. - Salle de l'Hôtel de Ville. - L.P. 36.	684 St. Pélicie. - Trottoirs pour la Fabrique. - L.P. 48.	728
St. Ours, Henri nommé chauffeur, bateau-passeur. - L.P. 37.	685 Smith, B. F. & Co. - Rapport re Aqueduc. - L.P. 48.	728
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée au Rev. H. Bail. - L.P. 37.	685 Soumissions demandées pour estrade.	729
St. Pierre, L. P. - Patronage, bateau-passeur, à. - L.P. 37.	685 Suggestions de la Chambre de Commerce, embellissement. - L.P. 49.	734
Surveillance de l'entrée du Boulevard, rue du P'ton. - L.P. 37.	685 Sœurs de l'Assomption. - Traversée de charbon. - L.P. 49.	734
Shawinigan. - Services de l'Ingénieur refusés à. - L.P. 37.	685 Surveillance de la confection des Trottoirs. - L.P. 49.	734
Sable provenant de chez les Franciscains. - L.P. 37.	685 Surveport Frigon. - Offre de services de. - L.P. 49.	734
Santé. - Rapport du Médecin de	691 Salaire des journaliers. - Requête re. - L.P. 50.	735
Sanschagrin, J. L. - Requête pour changements, au Rôle d'Ev.	695 Salaire de C. Quinquenberg, Prof., Union Musicale.	737
" " " " " - Cession de rues par	696 Signature de chèques par le Greffier.	737
Shea, W. J. nommé agent de Publicité.	696 Salaire de Charles Mongrain.	737
St. Louis, Ferd. - Demande d'emploi par. - L.P. 38.	698 Séminaire St. Joseph. - Lettre re trottoir. - L.P. 52.	739
St. Maurice Lumber Co. - Demande re taxes de. - L.P. 38.	698 " " " " - Protêt re trottoir. - L.P. 53.	739
Salle de l'Hôtel de Ville, accordée pour Srs. Dominicaines. - L.P. 38.	699 Salle de l'Hôtel de Ville, pour Srs. Dominicaines. - L.P. 53.	740
Sœurs Dominicaines. - Salle de l'Hôtel de Ville, pour. - L.P. 38.	699 Sœurs Dominicaines. - Salle de l'Hôtel de Ville pour. - L.P. 53.	740
Seagrave, W. E. & Co. - Contrat pour voitures à échelles. - L.P. 39.	699 St. Pierre, Mme F. J. - Permis de trottoir à. - L.P. 53.	740
Salaire. - Requêtes pour augmentation de	701 Sherbrooke. - Délégation à. - L.P. 53.	740
Salaires, Dépts. de Police et Feu. ✓	701 Schiller, Tél. - Offre de paratonnerres par. - L.P. 55.	743
South. - Lettre de Quebec Lévis Ferry Co. re Vapeur. - L.P. 40.	709 Simard, Jos. - Permis de trottoir à. - L.P. 55.	743
Sable refusé, au Côtéau. - L.P. 41.	709 Simard, Alb. - " " " " - L.P. 55.	743
Salaires fixés par la C. O. S. - Ordres re. - L.P. 41.	709 Station de Police No. 2. - Entrées en béton	747

Travail Adm. Lambert. - Enlèvement <u>re</u>	1	Pape. - Requête de Ludw. Lapierre <u>re</u>	5
Pape, J. A. - Lettre de	2	" " " " Adolp. Gaudreault <u>re</u>	6
Tramways électriques. - Lettre de J. Landry,	2	" " " " J. V. Oct. Morin <u>re</u>	6
" " " " Dawson Co.	3	" " " " J. J. Lora Lambert <u>re</u>	6
Protocaud, L. - Aqueduc et drainage à profit	3	" " " " Jos. P. Girard <u>re</u>	6
" " " " Estimeire		" " " " Edouard Héroux <u>re</u>	6
Pape, remises à J. V. G. Gingras	4	" " " " Andrieu Label <u>re</u>	6
" " " " J. P. Philomin Gélinas,	4	" " " " Adolp. Duplessis <u>re</u>	6
Trudel, J. A. - Requête de	7	" " " " Camille Lafontaine <u>re</u>	6
Beauchamp, L. Hon. L. A. - Lettre de	8		
Pape, comme locataire remises à Alf. Lupien,	13	Terrain rue St-Georges par J. Robitaille. - Offre d'achat de	7
Lauriquy Ch. M. J. - Requête de	18	Trottoirs. - Requête de Max Martel <u>re</u>	7
Pape, remises à J. J. Lora Lambert,	22	Terrain rue St-Georges par Jos. Lambert. - Offre d'achat de	7
Trottoir, rue St-Jules.	22	Transport de propriété par J. V. G. Gingras à A. J. Bontoux,	8
" " " " 3 rue Cartier et St-Maurice,	22	Travaux Publics et Pont sur la rivière St-Maurice. - Lettre	
Trudel, J. A. - Lettre de	33	du Ministre des	8
" " " " " " " "	35	Terrain rue Dumais à Joseph Raymond. - Vente de	10
Transport de l'étal N° 12 Marché aux denrées		Pape. - Requête de Alf. Lupien <u>re</u>	13
de Alf. Lapierre à Alf. Robitaille	3	" " " " Lettre de Jos. P. Girard <u>re</u>	14
Transport de l'étal N° 12 Marché aux denrées		" " " " L. H. M. Hec <u>re</u>	14
de Alf. Robitaille à Chauv. St-J.	35	Trottoirs. - Rapport de l'Insp. Ville <u>re</u> sur dépenses de	15
Tramway électrique. - Règlement Chap. 211 adopté	30	Pape, C. P. R. - Opinion de H. Normand <u>re</u>	15
" " " " - Avis verbal d'assemblée sur		Trottoirs rue St-Marguerite. - Requête de Edm. Durois	
" " " " règlement Chap. 211	35	re <u>re</u>	19
" " " " - Séparation du pavé de notation		Trottoir. - Lettre de G. Hamelin <u>re</u> enlèvement de	19
" " " " sur règlement Chap. 211	37	Tramways électriques. - Avis de notation del'Edm. Durois	
Clapp, William, - Requête de	40	re règlement concernant la construction de	24
Pape, remises à Joseph Gauthier, fils de Moïse	40	Pape. - Requête de Ad. Lamontagne <u>re</u>	27
Trottoir, rue Royale, Ch. J. Girard,	45	Transport de propriété par H. C. Lalonde et J. V. G.	
Trudel, J. A. - Lettre de	47	Philobaud à Eug. Balcer	28
Tramway électrique. - Procès verbal de notation <u>re</u>	52	Pape. - Requête de Jos. Gauthier, fils de Moïse <u>re</u>	40
Pape, comme locataire remises à Aug. Aubry,	55	Transport de propriété par Vic. Régina à Jos. Laford,	40
Trottoir et traverses rue St-Maurice	55	Travaux. - Lettre de Grand-Trois <u>re</u> entretien pour quai	
Trottoirs, rue St-Elizabeth	58	à Dorcas Landry	40
Pape, remises à J. V. G. Gélinas,	63	Travaux de plomberie à l'Hôtel de Ville, terminés.	
Pape. - Requête de J. V. G. Gélinas, <u>re</u>	65	Certificat de M. Laford (Pape)	41
" " " " Lettre de P. Sébert <u>re</u>	65	Trottoir des J. V. G. Girard, rue Royale. - Requête	
Pape, remises à J. V. G. Gélinas	66	de H. Gauthier <u>re</u> confection de	43
Taux de piage sur les Ponts St-Maurice. - Lettre		Travaux conduits à l'H de Ville, terminés. - Certi-	
de J. A. Tancier <u>re</u> abolition des	2	ficat de M. Laford (Pape)	44
Travaux de chauffage à l'H de V. - Certificat <u>re</u>	52	Puyau, de succession à l'Aqueduc. - Lettre de North	
Tramways électriques. - Requête de Alf. Fenon,	55	Shoe Power Co. <u>re</u> nettoyage des	48
" " " " " " J. A. Lizotte	55	Terrain rue St-Olivier à A. Racine. - Vente de	50
Terrain rue Laurier par A. Bourassa. - Offre d'achat de	55	Travaux. - Lettre de J. M. Staudy's Offices <u>re</u> bateaux	
		pour	52

Papier. - Requête de D. N. Adél. Gélinas re	58	Travaux Publics du Canada. - droit de passage. - Lettre	111
Touais rue Sanguier à A. Prouais. - Vente de	63	Traverses. Lettre de P. E. Lamarche re	111
Transport de licence d'étal de boucher. - Requête de	68	du député-ministre des } 112.	
Ogerson re			
Papier. - Requête de M. Abreau re	68	Travaux Publics. P. E. re 70 sur pont. Lettre du Dépt.	112
Papier D. Phil. Fortin. - Requête de M. L. Prouais re	68	Transport des malles. Lettre du Grand-Tronc re	112.
Traverses. Lettre de S. C. Hall. 6. re bateau pour	68	Cas d'affaires. Lettre de L. Prouais & fils re réduction	112.
Papier remis à D. N. Phil. Fortin.	73	Transport de licence de A. Latour à Geo. Monisette,	116
Traverses. Acte de marché avec le Grand-Tronc re	75	Tomigny, J. A. P. - Requête de	117
Tramways électriques. - Requête de M. O. Grunier,	75	Tramways électriques. - Requête de J. A. P. Tomigny re	117
Tirages au sort. - Requête de la Ville de St. J. re	76	position de secrétaire. }	
Tramways électriques. - Requête de M. G. P. Leblond,	76	Papier. Requête de Geo. Bergeron pour exemption de	117
Traverses Lacarrière. - Lettre de	76	Travaux Publics. Requête de M. B. Prouais à Repaire re	117
Travaux de chauffage à l'Hôtel de Ville terminés.	76	Traverses. Lettre de J. A. Prouais re - retard de passage.	117
Lettre de M. Lafond			
Traverses. - Rapp. de l'Examin. Verette re vapeur	78	Traverses. Lettre de J. A. Prouais re abolition des	117
"cardinal"			
" " " C. Bellefleur " "	78	Traverses. Lettre de J. A. Prouais re examen du bill des amendements à	118
Tramways électriques. - Requête de M. Durocher,	83	Tramways. Lettre de J. A. Prouais re bill des	
Tirages au sort. - Rapp. de l'Examin. de la cité re	85	Traverses. Lettre de M. Maritain & J. de Lévis re offre	118
Papier. - Requête de J. J. Tremblay re	91	de bateau pour }	
" " " Jean Guilbert re	91	Traverses. Lettre de M. Prouais & M. Prouais re	118
Travaux Publics du Canada re droit de passage.		de M. Prouais re service de	
Traverses. - Ing. de la cité chargé de faire rapport	93	Traverses. Lettre de M. Prouais & M. Prouais re	118
re service d'hiver de la }			
Traverses. - Rapp. de l'Ing. de la cité re service d'hiver.	97	Tramways. - " " Edw. A. Evans re construction	118
S. P. A. A. - Requête de	104	Supplément. Rapp. de M. Prouais de la cité re	119
Tramways électriques. - Requête de M. G. P. Leblond,	104	Papier remis à M. G. P. Leblond.	119
Papier. - Requête de M. M. M. M. re	104	Papier de passage. - 1. lecture du règlement Chap 216 re	120
Traverses. Lettre du Grand-Tronc re contrat pour	104	Papier. - Requête de M. M. M. M. re	120
Tramways électriques. Lettre de M. S. Leblond re	105	" " " Association Agricole re	120
Travaux Publics. Lettre du Ministre des re traverses.	105	Transport de propriété par La Banque d'Halifax,	124
Traverses. Lettre du Ministre des Travaux Publics re	105	à Francis Gélinas. }	
Prouais, J. A. Lettre de re examen du bill des tramways.	105	Travaux Publics. Rapp. de M. Prouais re	128
Tramways. Lettre de J. A. Prouais re examen du bill des	105	Travaux Publics. Rapp. de M. Prouais re	141
Papier. - Requête de M. M. M. M.	107	Papier de passage. - Adoption du règlement Chap 216 con-	123
Tramways électriques. - Requête de M. M. M. M. re	108	cernant la }	
Transport de licence de Lafontaine, Monisette à Repaire, Hélas,	110	Transport de propriété par M. M. M. M. re	145
Papier de passage. - Rapp. de l'Examin. de la cité re	110	Traverses. Lettre de	146
Tramways électriques. - Requête de Joseph Prouais,	111	Papier sur les propriétés de la Corporation. - Opinion de	147
Traverses. J. M. G. - " " "	111	l'Examin. de la cité sur la répartition des }	
Tramways électriques. - Requête de M. M. M. M. re	111	Travaux Publics. Rapp. de M. Prouais re	147

Tresorier de la cite. - Arthur Robit nomme	149	Stotters, rue St-Maurice et bateau St-Louis. - Avis de motion de l'Escurie Beaulac re	212
Acte special. - Avis de motion de l'Escurie Beaulac re	150		
Transport de prop. par C. Poudria & C. Pouch, Carleton Place	153	Stotters, rue St-Maurice et bateau St-Louis. - Lettre de	215
Servants par le deminaire pour l'ouverture des rues Richard, Carleton Place	167	Desjardins J.A. - Lettre de re tour de page	215
Desjardins, Geo. & al. - Requete de	168	Stotters, rue St-Maurice. - Requete de Adam Gilman pour	216
Stotters, Paul & St-Louis. - Requete de Edm. Gauthier pour	169	Transport de prop. par A. Gilman a Marie Dupont,	214
Desjardins, J.A. re tour de page. Lettre de	170	" " " J. L. Madhubaout a Jos. Morin,	214
Acte de page. Lettre de A. Desjardins re	170	" " " V. B. St-Martin a Geo. Dupasne,	214
Stotters, rue St-Maurice et bateau St-Louis	175	Saps. - Requete de Nap. E. Godin pour reduction de	214
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	175	Transport de bassin, par J. T. Reich a Minard, Pelletier,	214
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	175	Source d'eau a St-Maurice et bateau St-Louis. - Concession accordee pour	215
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	175	Acte de page sur ports. - Lettre de J.A. Desjardins re entente pour abolition des	215
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	177	Desjardins, E. Plam. nomme inspecteur des charries.	221
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	177	Desjardins, Wilfrid. nomme inspecteur des animaux,	221
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	177	Transport de licence de Geo. Gilman a J.A. Cote,	221
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	178	Acte de l'eau de la P. fixe a \$5,000.	222
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	178	Stotters. - Requete de chap. 223 re	225
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	178	Source d'eau. - Avis de motion de l'Escurie Beaulac re	226
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	178	Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	228
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	178	Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	228
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	179	Saps. - Requete de J. N. Gravier re	229
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	179	Transport de prop. par J. N. Gravier a C. Pouch & C. Pouch,	229
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	182	" " " C. J. Dupuis " J. Edm. Senechal,	229
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	185	Stotters, rue St-Maurice.	232
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	" chemin St-Marguerite.	232
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	" rue St-Maurice et bateau St-Louis. - Reg. chap. 223	235
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	Saps. - Requete de L. P. Proulx re	237
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	" " " J. L. Desjardins re	237
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	Transport de prop. par C. Demoulin a C. & Ad. Germain,	237
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	" " " L. Desjardins " J. P. Proulx,	237
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	186	" " " V. Desjardins " R. E. Clement,	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	" " " The British L. Co. a Chas. Bessell,	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	" " " entre Geo. et Jos. Huppé,	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	Acte sur billards remis a Phoenix Club.	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	209	Saps. - Lettre de L. A. Morneau re	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	209	" " " R. N. Williams re	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	209	" " " The British L. Co. a Chas. Bessell,	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	" " " J. L. Desjardins pour Geo. et Jos. Huppé,	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	238
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	239
Stotters, rue St-Maurice. - Requete de	210	" " " H. N. Jones - Mainville Co. re materiel	239

Pages. Lettre de Comptable Works Ltd pour prêt et exemption de } Francis. Lettre de J. Reid & Co. route de bateau Désoris. - Salaire, augmenté Pages remises à Thérèse Club Notaires rue des Champs, St-Jacques et St-Jov. } Terrain échange avec le cad. de Picnic. Long. Transport de prop. par Alf. Baudry, fils à A. Baudry Sr. Thibault, Ser. J. " " à Alex. Desch. - Transport de } propriété par } 253 Transport de prop. par J. Desch. Thibault à } Alex. Desch. } 253 Pages à Mc Williams et Mahan, Ottawa Co. Opinions de } l'avocat re } 258 Pages à M. Dupré. - Remboursement de } Transport de licence de Desfontaines, Nicolas à J. } Marie Gélinas } 259 Drumway des Chev. - Suscription de parts dans la Co. de } " " - Picnic " " " " } 260 " " - Nomination de directeurs " " } Transport de prop. par J. Charvet à Geo. Chénier. } Notaires, boulevard St-Louis. Requête de St-Joseph, par } Notaires rue Laurier. - " " L. Charvet " } Notaires et bureaux rue Richard " " J. Miller " } Pages. Remise de la page à Abraham Després. Pages en billets aux Chevaliers de Colomb. - Remise de } Chudel, Aus. - re-évaluation. Requête de } Chudel, J. A. - re-plan - Lettre de } Notaires rue 1 <sup>re</sup> Avenue boulevard St-Louis. Pages remises à J. Adél. Gélinas. Pages en billets aux Chevaliers de Colomb. - Remise de } Chudel, J. A. re-plan. Requête de } Pages. Lettre de J. A. Carignan & Co. re } Pages. Lettre de Compt. Municipal de Laval re } Pages. Requête de l'Association du Com. St-Mary. Lettre } du Com. Municipal de la paroisse des } Notaires A. Charvet. Requête de l'Imp. Millie re } Pages. Requête de J. P. Bergeron re inspection "Alfama" } " " " H. Blanchard " " } Chudel, Aus. - nommé évaluateur permanent. Pages à J. A. Carignan & Co. - réduction de } Pages. Requête de Assise Côté re } Pages. " " Henri Huard re } Pages. Requête de Fabrique Notre-Dame re } 296 239 Notaires. - " " Jos. Abreau & al. re } 296 239 Transport de prop. par N. Desfontaines à J. Lefebvre, } 246 " " " F. Prud'homme à Em. Morin, } 296 246 Notaires rue des Champs et Savardette. - Requête de } 247 } 297 247 Pages. Lettre de Marconi Winch & Co. re } 297 253 Pages. - " de Capt. Robt. Bourgeois re construction } de bateau. } 298 " " de Citiche Hamelin re offre } 298 Drumway des Chev. - Lettre de l'avocat re suscription } tion de parts dans la Co. de } 298 Pages remises à Henri Huard, } 312 Notaires, rue Richard, } 313 259 " " Laurier, } 313 Terrain à J. Adél. Gélinas. - Remise de } 314 260 Drumway. - Suscription de parts dans la Co. de } 315 260 Chap. - Requête de J. J. Lambert re } 323 261 Notaires. - " " Hect. Bastarache re } 323 261 Transport de prop. par Robt. J. Senon à J. Lefebvre, } 323 265 " " " " P. Guin, Sr. } 323 266 Dubouché, Sr., Les Co. Ltd. - Lettre de - tester } 324 266 Notaires rue Desfontaines. Lettre de Dubouché, Sr. } & Les Co. re } 324 266 Pages. Lettre de Citiche Hamelin re offre } 324 266 Pages Marconi Winch & Co. Requête de l'avocat re } 329 267 Notaires, rue Papale, entre Laurier & La Vérandaye. } 331 268 Chudel, J. A. Lettre de re change rue Alexandre } 333 276 Rue Pines Henry Co. - Lettre de } 333 279 Pages. - Offre d'achat à Citiche Hamelin } 333 279 Pages. - Requête de A. P. Desfontaines re } 343 280 " " " " D. V. Oct. Morin re } 343 280 " " " " Geo. Edr. Joy. } 343 281 Transport de licence. - Requête de Com. Desfontaines pour } 343 Rapp. M. re emploi dans la police. Requête de } 343 281 Notaires, rue La Vérandaye. Requête de H. Bastarache, re } 343 285 Pages. Requête de Emile Martineault re } 343 274 Senon, J. A. - Lettre de re amendement de charte } 343 287 Sibersky Salomon. Lettre de M. Adél. Gélinas re } 343 294 Notaires, boulevard St-Mary. - Lettre de J. Girard re } 344 295 Pages remises à J. H. Lambert, } 349 296 Notaires, rue St-Jov. - entre Germain & Laurier, } 349 296 " " rue La Vérandaye, entre Papale & St-Clément, } 349
--

Continue au verso, de la 2<sup>e</sup> feuille.

Union Musicale des 3 Riv. - Requête de l' 13  
 Union des Municipalités Canadiennes - Lettre de 19  
 " " " " - Délégué } 22  
 " " " " à la convention de l' }  
 Union Bag & Paper Co. - Lettre de 48  
 Union des Municipalités Canadiennes - Rapport de  
 l'Echoir Rym comme délégué à la conven- } 35  
 tion de l' }  
 Union Musicale des 3 Riv. - Requête de l' 68  
 Usulines re octroi - Lettre des P. des J. 95  
 Union Bag & Paper Co. - Lettre de 125  
 Usulines re aqueduc et drainage rue St. - Usulines -  
 Requête des P. des J. } 145  
 Union des Chariters des 3 Riv. - Requête de l' 186  
 Union des Municipalités Canadiennes re convention - 187  
 Universal Fire Insurance - Lettre de 187  
 Union des Municipalités Canadiennes - Lettre de l' 215  
 " " " " - Délégué à convention. 216  
 " " " " - Rapport des eche- } 271  
 vins Couperis et P. pour re convention }  
 Union des Municipalités Canadiennes - Lettre de l' 343  
 Union Musicale - Requête de l' agrandissement 409  
 Union des Municipalités Canadiennes -  
 re association provinciale - lettre de 410  
 Union des Municipalités Canadiennes  
 délégation à l'assemblée de l' 413  
 Usulines - cession de terrain par les  
 P. des Dames 417  
 Union Musicale - Requête de l' 419  
 Union Canadienne des Municipalités - lettre de 451  
 Union Steam Laundry - requête de re aqueduc 495  
 Usine à gaz - lettre de H. G. Spiller re 533  
 Usine à gaz - Estimés, re, par L. K. Bacque re projet d' 559  
 Union des Municipalités - Maire membre de l' - L.P. 594  
 United Church of England and Ireland, The - Achat de terrain de l' H  
 Union Musicale - Armoire à compartiments pour L.P. 19. 617  
 " " - salle de l' Hôtel de Ville pour L.P. 22. 629  
 " " - dommages régle, bâtisse occupée par L.P. 23. 630  
 " " - Requête re salle de pratique - L.P. 31. 645  
 Union Bag & Paper Co. - Demande re taxes - L.P. 38. 698  
 " " " " - Protêt de l' - L.P. 47. 724  
 Union des Municipalités - Lettre de l' - L.P. 49. 734  
 Union Musicale - Lettre de l' 737

Union Musicale - Salaire du Prof. E. Quiquemberg 737  
 " " - Etat financier de l' - L.P. 52. 739



Verrette Philippe. - Requête de	7	Villeneuve, E. W. - Requête de	153
Vente de terrain à Joseph Raymond	10	Véruis, Victor. - Licence de magasin de liquides refusée à	164
" " " par D <sup>ns</sup> A. B. et Achille Belliveau	16	" " - Requête de	168
" des propriétés Arthur Brunelle. - Autorisation	16	Nachou Jules, - nommé constable. p. 174	174
à enclaver sur la		Véruis, Victor. - Requête de	186
Viau Achille, se. Chef des pompiers. - Lettre de	28	Village Sacré. - Lettre du conseil municipal du	186
Verrette. - Avis de motion de l'échevin	32	Vente de terrain à Léveillé Dupont.	212
Vente de terrain par M <sup>rs</sup> Roy M <sup>rs</sup> Lord, pour	36	Vote de l'arrondissement. - Soumissions pour	213
élargissement rue Bonaventure		Vadeboncoeur, D <sup>ne</sup> Louis. à Jos. Morin, fils d'Edr. Fauché. de prof <sup>ts</sup>	214
Vente de terrain par Le Séminaire des Missionnaires	37	Vente de terrain à Louis Nadeau,	223
pour prolongement et élargissement des		Vote des appropriations pour 1912. - Courant de	224
rues De la Paix, St-És. Kinner et Locke		Villeneuve, E. W. - Lettre de	229
Vente de terrain par Genevieve Blanchette pour	37	Vote des appropriations pour 1912. - Courant de	234
prolongement rue Laurier		" " " "	247
Vente de terrain à Freddy Rochelleau, rue de Goy.	37	Villeneuve, E. W. - Lettre de	254
Vadeboncoeur, Chas. - Requête de	43	Vente de terrain par D <sup>ne</sup> Jos. A. Desilets,	259
Vallee, L. A. - Lettre de	47	Valleis, S. A. - Requête de (3)	266
Vente de terrain à Arsine Racine	50	Villeneuve, E. W. - Re. renoncement. - Lettre de	267
Verrette. - Avis de motion de l'échevin	50	Vente de terrain à Ch. A. Lavoie.	276
" " " " " "	50	Votation sur Reg <sup>t</sup> Chap. 224. - Tripartite pour	277
Votation sur règlement Chap. 211. de. fr. élect.	52	Véruis, Victor. - Requête de. - re. licence.	280
Vente de terrain à Arthur Bourassa,	63	Vallee, L. A. - Lettre de. - re. franchissement de pont	281
Ventilation, plomberie, etc. des logis. - Rapport	15	Vente de terrain à Girard Apollin,	293
du Chsp. Sanitaire		" " " par D <sup>ne</sup> Jos. A. Desilets.	293
Véruis à Joseph Lafond. - Transport de prop <sup>ts</sup> par	40	" " " à Jos. Robau, fils d'Edr.	314
Varié. - Lettre de M. Kapour, Cotton Co. re	76	Vaucler. - Lettre de Com. Hygiène re A. Brunau	254
Varié. - " du chef du Bureau de santé re	77	Votation sur règlement Com. Hyg. Works. Std. Rapp <sup>t</sup> de la	338
Verette. re vapeur, Cardinal. - Rapp <sup>t</sup> de l'Éch.	78	Véruis, Victor. - Rapp <sup>t</sup> de l'avocat re poursuite	330
Vaccin. - Requête des Sœurs de la Providence re	84	Vente de terrain par Emile Pameton	331
Varié. - Rapp <sup>t</sup> de l'avocat de la cité re charge des	85	Véruis, Louis. - Requête de taxe à	374
dépenses en cas de		Vente de terrain à Ephraïm Dubois,	374
Vente de terrain à Pierre Blais,	87	" " " par J. E. Hébert	382
Vaccination. - Lettre du Conseil d'Hygiène re	91	Verette, re. immunité. - Avis de motion de l'échevin	384
Vallee, L. A. - Inspection du pont entre les rues	103	Véruis, V. - Lettre de Sir Lomer Gouin re poursuites	385
et St-Christophe par		" " " de Contables du Trésor re suite	385
Vallee, L. A. - Inspection du pont. - Lettre de	105	" " " de Sir Lomer Gouin re poursuites	397
" " " " " " - Rapport de	114	Vallee, L. A. re inspection du pont ibi St-Christophe	399
Viau A. - Lettre de	124	et laun. - Rapp <sup>t</sup> de	
Vente de terrain par la Com. de l'Église St-André,	142	Vente de terrain à Antonio Dubé,	401
Vente de terrain à Georges Charley	142	" " " Georges Méthot	401
Vote de l'arrondissement. - Rapp <sup>t</sup> de l'Éch. Ville re achat de	146	Vivier, Ouis. - Avis de poursuite de	405
Vente des magasins du marché aux denrées et des	149	Vente de terrain à Arthur Robitaille à	
étang des bouchers.		Ouis Dubé.	406



Vézina - requête de Dame V. V.	420	Viandes - Rapport de l'Inspecteur des	608
Vézina - remise de taxes à Dame Victor	424	Votation sur Règlement pour prêt à Dufrane & Page,	611
Vivier - poursuite de Chisicou - vs la Corporation	437	Vaillancourt, Alfred - Domages à - b. P. 17.	612
Vente des magasins du marchand de draps	446	Voteurs, Règle pour prêt à Dufrane & Page, plaintes - b. P. 17.	612
Vachon - lettre de M. Joseph	452	Viande - Licences nouvelles refusées aux commerçants de b. P. 18.	613
Vachon - rappt. du Chef de Police - re signification de Joseph	457	Villemure, Ephrem - Avis pour trottoir, à - b. P. 19.	616
Vallières - vs la Corporation. avis de poursuite de M. Philéas	461	Vallières, Théophile - Reclamation refusée. - b. P. 19.	617
Vaisseau - re position requête de J. G. P.	484	Vente de pierre à Belleville & Boland. - b. P. 20.	617
Vallières - lettre du Bureau, Requête & bi re domages re	498	Ventes par les regrattiers, re. - Heures des achats ou	620
Vannes d'arrosage - rappt. du Sup. de Ville re	503	Viandes - Avis de motion, re commerçants de	621
Vapeur Glacial - rappt. du Comptroller - Audit - leur re réparations de	507	" - Rapport de l'Inspecteur des	621
Vote des appropriations pour 1913.	521	Vente de terrain refusée à J. A. Lambert. - b. P. 21.	628
Voirie - lettre de Alphonse Corbiu re	533	Voirie, divisée en deux districts. - b. P. 24.	630
Vues aménies - lettre du Major Ledue re	533	Vapeur "Glacial" - Inspection de l'épave, du - b. P. 26.	632
Vivier - billet de \$1000.00. en fav. de Maggie	507	" " - " des domages par - b. P. 27.	632
Viande - Avis de motion re Règle Commerce de	521	Viandes, re. - Règlement 245, re marchés, vente de	633
Viandes - Rapports (3) de l'Inspecteur des	533	Vente de \$525,000 de debentures à M. B. Stark & Co.	639
Vigneault, Jhs. Ed. nommé Hôte de la Corp <sup>n</sup> .	533	Vapeur "Glacial" - Rapports (2) de l'Inspecteur re J. W. P. & Co. et b. P. 28.	640
Vente de terrain à Art. Robert.	539	Valve à une borne fontaine, rue St. François Xavier. - b. P. 29.	641
" " " " Kap. Duchesne.	555	Vapeur "Orléans" offert à louer ou à vendre. - b. P. 30.	644
" " " " Jos. Ferd. Lafard.	558	Viandes - Rapport de l'Inspecteur des - b. P. 31.	645
" " " " J <sup>me</sup> Oct. Girard.	559	Vapeur "Sorel" - Réparations, au - b. P. 32.	649
" " " " Delle Blanche Girard.	560	Voirie - Maître charretier pour la - b. P. 35.	665
" " " " Hector Godin.	561	Voyage de L. H. Racque - Frais de - b. P. 35.	665
" " " " Porromé Bayette.	561	Vapeurs "Pilot" et "North" loués pour traverser. - b. P. 33.	667
Voiture à échelles pour incendies - Achat d'une	561	Vapeur "Sorel" - On Tremblay, continé capitaine. - b. P. 33.	663
Vapeur "City of Chatham" offert. - b. P. 8.	561	Voiture à boyaux, contrat à J. S. Lapolice. - b. P. 34.	664
Voiture à échelle "Seagrave" - Achat d'une - b. P. 9.	561	Vapeur "Sorel" - Réparations, au - b. P. 35.	664
Vézina, J. V., Trottoir, rue St. Marie. - b. P. 10.	562	Voirie - Maître charretier pour la - b. P. 35.	665
Veillette, Grég., re terrain, rue Chaisante, b. P. 10.	562	Voyage de L. H. Racque - Frais de - b. P. 35.	665
Vapeur "City of Chatham" refusé. - b. P. 10.	568	Vapeurs "Pilot" et "North" - Bail avec la Quebec & St. Lawrence Co.	667
Vente de terrain à Louis Roy.	580	Vapeur "Glacial" - Conventions avec Jos. Orel, re épave, du	667
Vaillancourt, Alfred - Reclamation refusée. - b. P. 11.	582	Vente de \$425,000 de debentures à M. B. Stark & Co.	676
Voirie - Demande de soumissions, foir d'avoine. - b. P. 11.	583	Vitesse des automobiles. - Avis de motion re	678
Vente de terrain à P. A. Kouin.	584	Vézina, J. A. - Permis re gazoline, à - b. P. 36.	684
Votation sur Règlement Chap. 238, re Hôtel.	584	Visite re fuites d'eau.	694
Voirie & Drainage - Contre-maître pour - b. P. 14.	585	Vente de terrain à Eph. Villemure	695
Voirie - Contrat, foir d'avoine, à L. H. Jourdain. - b. P. 14.	590	Villemure, Eph. - Vente de terrain à	695
Veillet, Grégoire - Achat de terrain de Ville. - Plan par l'Ingénieur. - b. P. 16.	593	Vente des étaps des bouchers et des magasins du marché.	695
* Continué à la page 793.	594	Voirie - Deux contre-maîtres additionnels - b. P. 38.	698
	595	Voirie, Ministère de la - Lettre re outillage - b. P. 38.	698
	597	Voiture à échelles - Contrat à H. E. Seagrave. - b. P. 39.	699
	599	Vote des appropriations pour 1914.	701
	599	Vapeur "South" - Lettre de Quebec & St. Lawrence Co. re - b. P. 41.	709
	604	Vapeur "Glacial" - Refus à Jos. Orel, re épave - b. P. 42.	714
	607	Voirie - Achat de voitures légères pour - b. P. 43.	715
		Voiture légère pour Voirie - Achat de - b. P. 43.	715
		Vente du vapeur "Sorel" - - - - -	718
		Vapeur "Sorel" - Vente de - - - - -	718

Ingenieur de la cite re Louis Oubien. Rapport de	365	International Gully & Mfg Co - lettre de	472
Inspecteur sanitaire - Requete de J. Ambrose re emploi	376	Ingenieur de la cite re terrain heritiers de	
Inspecteur de ville re montures et eclairage de		Co A Rocheloau - rapport de	473
mande. Rapport de	377	Inspecteur de ville re aqueduc Sack Door & Co.	
" " re eclairage Messier. " " "	378	Inspection Co - rapport	474
Ingenieur de la cite re conduites en beton. " "	378	Inspecteur de ville re dommages a Ad Dupont	
Inspecteur sanitaire - Requete de E. F. Landry re position	385	rapport de l'	475
Ing <sup>r</sup> re entourage pompes #1. - Rapport de l'	387	Inspecteur de ville re Chs Demoulin re prolonge-	
Inspecteur de ville re requete Julien Collard. Rapport	390	gement rue Ste Genevieve - raprt de l'	475
Inspecteur d'installations electriques. - Lettre de		Ingenieur de la cite re elargissement de la rue	
N. S. Co. re nomination d'	398	St Francois Xavier - raprt de	486
Ing <sup>r</sup> de la cite re conduit de l'eau. Rapport de l'	400	Industrie - lettre de J. Stou & Co. re	498
Inspecteur de ville re aqueduc sur Carter, Ste-		Ingenieur de la cite re drainage rue St Maurice	
marie & al. Rapport de l'	400	raprt de l'	499
Ingenieur. Requete de Alph. Fremont re emploi	409	Ingenieur de la cite re requete de J. O. Decille.	
Ingenieur. - Rapport re rue Ste Genevieve		rapport de l'	501
propriete de Chs. Demoulin	411	Ingenieur de la cite re requete de Dames de	
Inspecteur - Rapport re reclamations de		L'Association Chretienne de Temperance - raprt de	502
A. Lavallie	412	Ingenieur de la cite re drainage sur St-Joseph. - raprt de	502
Investment Agency Ltd. lettre de	420	Inspecteur de ville re travaux d'arrosage - raprt de l'	503
Ingenieur de la cite re destruction de		" " " re reclamations des bap J. Pa-	
terrain pour prolongement rue Herbel, pro-		quette - raprt de l'	504
priete de The Patent Glove Mfg. Co. Rapport de	421	Inspecteur de ville re J. Forest - rapport de l'	504
Ingenieur de la cite re protection de la		Ingenieur de la cite re holloire rue Daskin raprt	534
pompe #01 contre l'envahissement des		" " " " " passage en bois ci-devant "	534
eaux des printemps - Rapport de l'	421	Inspecteur de ville re elargissement rue Francois	
Inspecteur de ville re rebui pour agran-		Xavier - raprt de l'	535
dir salle de l'Union Musical - Rapport de l'	422	Inspecteur de mande - resolution re nomination de	
Inspecteur de ville re conduit pour au des a la		Alfred Marichal	538
maison - Rapport de l'	423	Imprimerie commerciale, paiement de compte de l' - J. O. B. D.	548
Impression - resolution concernant l' - au		Ingenieur. - Rapport re Aqueduc.	557
rapport au Trivier	425	Inspecteur des Viandes. - Rapports (3) de l'	558
Interrogatoires sur faits et articles - resolution		Inspecteur de ville. - Re engagement de Hoise Panneton	565
concernant reponses au - re A. J. Gouin vs -		" " - Rapport sur raprt du Chef. - J. P. 5	565
la Corporation	425	Ingenieur. - Rapport re fontaines d'eau.	572
Ingenieur de la cite - rapport de l'	438	Incendies. -achat d'une voiture a echelles pour	580
Industrie du sucre et sirop d'érable pure		Invitation au Maire par The Int. Brotherhood of Steamers, L. P. 8.	582
resolution concernant l'	447	International Brotherhood of Steamers. - Invitation au Maire. - L. P. 8.	582
International Gully & Mfg. Co - lettre de la	452	Invitation au Maire par la Ligue Municipale Nationale. - L. P. 8.	582
Ingenieur - Terrain du Seigneurie - raprt de l'	456	Installations electriques. - Avis de notation re	592
Inspecteur de ville re aqueduc rue St Christophe	458	Invitation de The National Municipal League au Maire. - L. P. 11.	593
" " " re prolongement rue St Denis	458	Inspecteur des viandes. - Rapport de l'	594
" " " " " " " " " Laurier	458	Inspecteur de ville. - Rapport re pue St Denis - L. P. 13.	598

Instructions aux capitaines des Daps "Nord et Glacial" - L.P. 13. 598  
 Ingénieurs de la Côte - Salaire porté à \$2,500. - L.P. 13. 598  
 " " " - Achat de bois de service par - L.P. 13. 598  
 Inspecteur Sanitaire - Henri Bellefeuille nommé 603  
 Incorporation de la Corporation Ouvrière Catholique des 3-R. 606  
 Indemnité refusée à Hubert Courteau. - L.P. 15. 606  
 Ingénieurs - Plan de la ville par L. - L.P. 16. 607  
 Inspecteur des Viandes - Rapport de L. 608  
 Installations électriques - Règlement re 608  
 " " - Publication du Règlement re 610  
 " " - Avis de motion re Règlement 611  
 Ingénieurs - Rapport re montée, petit Pont St. Maurice - L.P. 17. 612  
 Inspecteur de Ville - Pupitre pour L. - L.P. 20. 618  
 Inspecteur des Viandes - Rapport de L. 621  
 Indemnité refusée à Taschereau Beaudoin. - L.P. 21. 628  
 Inspection de bateau offerte par Canadian Inspection & Testing Laboratories - L.P. 23. 630  
 Inondations - Requête au Kowt, pour prévenir les - L.P. 23. 630  
 Inspection des boulangeries - Rapport du chef, re - L.P. 25. 631  
 " de l'épave du vapeur "Glacial" - L.P. 26. 632  
 " des dommages au " " - L.P. 27. 632  
 Ingénieurs - Rapport re travaux. 632  
 Inondations - Requête au Kowt, re brise-glace et 634  
 Ingénieurs - Rapport re rués à passer. - L.P. 30. 644  
 Inspection électrique, Hôtel de Ville et Marché sup. d. - L.P. 35. 665  
 Invitation de la Commission de conservation. - L.P. 36. 684  
 Ingénieurs - Les services refusés à Charvoignan. - L.P. 37. 685  
 Indemnité refusée à Alex. de Marineau. - L.P. 37. 685  
 Inspecteur Sanitaire - Rapport de L. 691  
 Impression de billets de Traverse. - L.P. 39. 700  
 Ingénieurs - Rapport re travaux. 700  
 Impression des règlements autorisée. 706  
 Ingénieur délégué au Congrès des Bonnes Routes. - L.P. 40. 708  
 Indemnité à Alf. Beaudry, re creusage, Av. Par. - L.P. 42. 714  
 Ingénieurs - Clavigraphe pour L. - L.P. 42. 714  
 Indemnité à Edm. Simard, re terrain. - L.P. 43. 715  
 Ingénieurs - Rapport re rue Bolvin. - L.P. 45. 720  
 " - " re Chem. des Forges. - L.P. 48. 728  
 " - Requête de J. Vallière Ind. contre - L.P. 48. 728  
 Isabelle, L. & Frère. - Contrat pour estrade, à - L.P. 48. 728  
 " " " - Lettre re estrade. 729  
 Ingénieurs - Rapport re Ave. Laviolette. - L.P. 49. 733  
 Isabelle & Frère. - Contrat pour estrade, à - L.P. 49. 734  
 Ingénieurs - Rapt re Boulevard Turcotte. - L.P. 50. 735

Inspecteur Sanitaire - Rapport de L. - L.P. 52. 739  
 Inspection des vacheries. - L.P. 53. 739  
 Inspecteur Sanitaire - Jos. Bellefeuille nommé 745  
 Ingénieurs - Rapt re passage par L. Michaud. L.P. 56. 748  
 " - Rapt re 3 mois au 30 Juin 1914. 754  
 Impressions - Patronage à P. R. Dupont. - L.P. 61. 761  
 Interpellation au contrôleur re publication d'un rapport. 767  
 Ingénieurs - Rapport re trottoirs permanents. - L.P. 63. 769  
 Indemnité à Jos. Pandry, pour accident. - L.P. 63. 769  
 " " Alex. de Marineau, re manufactures. - L.P. 63. 770  
 Imperial Oil Co. - Refus de tarif fixe, Pont St. Louis à - L.P. 64. 770

Wayagamack Pulp & Paper Co. - Lettre de	2	Whitehead <sup>142</sup> - re ochre de \$3,000.00 à la Chambre de Commerce et Bureau de Publicité	532
" " " - re Pont St-Baron St-Christophe	2	Wilson - re taxes - lettre de C.	
Williams, Lewis - Lettre de	8	Wayagamack Pulp & Paper Co. - éclairage - lettre de la	533
" " - Requête de	55	Weaver Albert, J. L. alias - mutation de propriété par	
Wayagamack Pulp & Paper Co. Lettre de	60	J. L. Durand à	546
Williams, J. L. - Lettre de	65	Wabasso Cotton Co. - Marché entre la Corp <sup>e</sup> et la	550
Wittenberger, H. E. - Lettre de G. J. P. re autorisation pour quai à Pointe-Lévy	44	Weber, Henri - Salaire porté à \$700 - l. P. 3.	556
Wabasso Cotton Co. - Lettre de la	55	Wabasso Cotton Co. - main-levée d'hypothèque à la	564
Wabasso Cotton Co. - Lettre de	76	Wayagamack - Éclairage, chemin de la - l. P. 7.	572
Wayagamack Pulp & Paper Co. Lettre de <sup>l'Emp.</sup> re	104	Wright, L. nommé constable.	603
" " " " - re coutelle	146	" " - Avis de notation re destitution de	621
Weber, Henri - Requête de	153	" " - Plainte du Chef contre - l. P. 21.	628
Wayagamack Pulp & Paper Co. - approches du pont, lettre de	170	Wayagamack - Plainte re poteaux de Union Bag & C. - l. P. 21.	629
Whitehead, C. P. - Lettre de	215	" - lettre re Pont St-Maurice - l. P. 33.	663
Westmont re arriéré à l'huile - Lettre de l'Ing <sup>r</sup> de la	215	" - " re odeurs s'échappant de sa manufacture.	705
Wayagamack Pulp & Paper Co. - re incendie trou de Dawson	230	" - Plainte re tréteaux de Srs Full G. - l. P. 45.	720
Williams, J. W. - Lettre de	238	Weber, Henri - Octroi pour funérailles de	724
Wabasso Cotton Co. - " " re taxe parage.	238	Wabasso Cotton Co. - main-levée d'hypothèque à la	750
Wayagamack Pulp & Paper Co. - re appel Comm. Ch. Fer.	239	Williams, J. L. - Transport de prop <sup>te</sup> de Art. Bellevue à	755
" " " " re approches du pont.	239		
" " " - Rapp <sup>t</sup> du Chef de l'Eng <sup>r</sup> re	242		
" " " " - " " " "	254		
Wabasso Cotton Co. re trottoirs - Lettre de	255		
" " " - Rapp <sup>t</sup> de l'Ing <sup>r</sup> Ville re déplacement de chemin	257		
Williams, A. W. re taxes - Opinion de l'avocat re imposition de taxes à	258		
Wabasso Cotton Co. - Opinion de l'avocat re imposition de taxes de parage à	258		
Wabasso Cotton Co. re main-levée d'hypothèque.	258		
" " " re bornes - Lettre de	344		
" " " re déplacem <sup>t</sup> chemin - Lettre de	359		
" " " re bornes - Rapp <sup>t</sup> de l'Ing <sup>r</sup>	365		
" " " re Chambres noires - Lettre de	386		
Wayagamack Pulp & Paper Co. - Rapp <sup>t</sup> de l'avocat re	392		
Weber, H. - Requête de	397		
Weber, H. - Requête de	418		
Wayagamack Pulp & Paper Co. lettre de la	485		
" " " " re chemin			
W. St-Christophe	497		

P.

Plaintes contre le Rôle d'Évaluation. — Audition des	650	Police et Feu. — Salaires, Dépt. de	401
" " " " " " — " "	653	Prolongement de la rue St. Denis.	404 et 404
" " " " " " — " "	657	Permis à Charles Kleiner.	404
" " " " " " — " "	659	Police. — Entrefilets de "Le Courrier" référés à l'Avocat.	405
Publicité. — Avis de motion re Bureau de	663	Papiers dans les rues. — Défense de jeter des	406
Ponts St. Maurice. — Lettre de la Hayagomach re — L.P. 33.	663	Police. — Avis de motion re salaires.	407
Permis de manufacture à Boulet & Demontigny. — L.P. 33.	663	Postes, Dépt. des — Lettre re malles du S. T. R. — L.P. 40.	408
Pilot et "North". — Vapeurs pour traverser. — L.P. 33.	663	Peinturage. — Contrat à E. Mottet pour — L.P. 40.	408
Police. — Contrat pour uniformes, à Blais & Fière — L.P. 33	663	Parc Champlain. — Peinturage au — L.P. 40.	408
Porte de route vendue à Jos. Bellefeuille. — L.P. 33.	663	Peinturage des boîtes d'alarme et bornes fontaines. — L.P. 41.	408
Carriage. — Nouveau contrat à S. Michaud. — L.P. 34.	664	Procédures légales contre "Le Courrier". — L.P. 41.	408
Causes. — Paiement de taup d'eau, de — L.P. 34.	664	Plainte de Jos. Desrosiers re bâtisse de Henri Rodin. — L.P. 41.	409
Plainte du Méd. — Let. contre Oct. Belland. — L.P. 34.	664	Permis pour trottoirs à J. A. Frigon. — L.P. 41.	409
Patterson, Jas. — Requête pour emploi. — L.P. 35.	664	" " " " On. Pronovost. — L.P. 41.	409
Publicité. — Comité re établissement d'un Bureau de	666	Pronovost, On. — Permis pour trottoirs à — L.P. 41.	409
Carriage. — Contrat avec S. Michaud, pour	667	Police. — Installation électrique au Poste N° 2.	409
Police. — Nomination de E. Raymond, révoquée.	668	Patronage demandé par "Le Courrier". — L.P. 41.	409
" — Destitution de T. Dugré.	668	Permis ou licences. — Règlement re transport de	411
Carriage du Chemin des Forges. (Règlement 250)	676	Car. — Cession de terrain par J. L. Schachgrin, pour un	412
Plaintes contre le Rôle d'Évaluation. — Audition des	676	Parent. — Avocat autorisé in re. — L.P. 42.	414
" " " " " " — " "	680	Permis de trottoirs à J. Thibault et S. Robert. — L.P. 42.	414
Permis ou licences. — Avis de motion re	683	Poteaux nouveaux, Télégraphe d'alarme. — L.P. 42.	414
Permis à J. A. Vézina, re gazoline. — L.P. 36.	684	Permis re scierie à P. Grenier. — L.P. 42.	414
Police. — Contrat à S. Dion, pour imperméables. — L.P. 36.	684	Poteau déplacé, coin Bonaventure et Péline. — L.P. 43.	415
Permis de construction à Geo. Farley. — L.P. 37.	685	Permis de scierie à P. Grenier. — Concernant un — L.P. 43.	415
Panneton, Kamille. — Offre de services de — L.P. 37.	685	Procédures pour annuler les Règl. Chap. 134 et 149. — L.P. 43.	415
Permis re bouilloire de, à E. B. Grenier. — L.P. 37.	685	Ponts. — Taup spécial à Maj. Arcand et à Ed. Foranger	416
Ponts St. Maurice. — Amende à P. Archambault. — L.P. 37.	685	Police. — Echelle de salaire changée.	417
Plainte contre Ed. Belland, L. Denoncourt et L. Deshaies. — L.P. 37.	685	Panneton, W. Hal. — Lettre re transformateurs. — L.P. 44.	419
Patronage à L. P. M. Pierre, bateaux-fuseurs. — L.P. 37.	685	Poteau électrique, tal Bonaventure. — Refus de déplacer. — L.P. 44.	419
Plainte de P. B. Dumoulin, re évaluation.	691	Prolongement de la rue St. Geneviève. — Estimé re. — L.P. 44.	419
Cratte, Edm. — Transport de propriété à Jos. Sacroix.	691	Paiement au Capt. H. Hamelin, voyage à l'étranger. — L.P. 44.	420
Publicité. — W. J. Shea, nommé agt. de	696	Paiement de réclamation à Oct. Lemieux. — L.P. 45.	420
" — Bureau pour Dépt. de	696	" " Ctes. au Capt. E. Tremblay. — L.P. 45.	420
Patronage à S. B. Morrissette, bateau. — L.P. 38.	698	Plainte de Hayagomach re Kres Falls, L.P. 45.	420
Paiement de cte. à John Bourgeois. — L.P. 38.	698	Plombiers. — Requête re règlement concernant les — L.P. 45.	420
" " dommages à S. Rousseau. — L.P. 38.	699	Pronovost, On. — Refus de permis de trottoirs à — L.P. 45.	420
Carriage, rue St. George. — L.P. 39.	699	Permis pour trottoir à J. B. Foranger. — L.P. 45.	420
Ponts St. Maurice. — Réparation au pontage. — L.P. 39.	699	Paiement de cte. à J. B. Bertrand. — L.P. 45.	420
Carriage, rue St. Olivier. — L.P. 39.	699	Procès verbal, assemblée re manuf. coton.	422
Parcs St. J. B. et Raviolette. — Nivellement des rues. — L.P. 39.	699	Parent, Hagaire nommé crier public.	423
Publicité. — Bail à louer pour Bureau de	700	Police, Poste N° 1 — Octroi pour gymnase,	423
" — Ameublement pour le Bureau de	700	Parent, Phi. — Vente de terrain à	423

Continué à la page 796.

A.

Assistant-Evaluateur temporaire Raoul St Pierre. — b. P. 8.	582	Arrière-foin. — Contrat de S. N. Jourdain, Dépt. Voirie. — b. P. 14.	599
Aqueduc. — Tarif de P. Larasin réduits. — b. P. 8.	582	Autobus. — Permis à Stockwell Motor Co., re	600
" — " " b. Rouette " — b. P. 8.	582	Acte de marché avec Napl, Guillemette, Poste de Police No. 2.	604
Allocation à la Police — b. P. 8.	582	Achat de terrain de Adolphe Allard.	604
Avis de motion, Echev. Ryan, re mission de débetures.	583	Allard, Adolphe — Achat de terrain de	604
" " " " Mercier, re construction d'un hôtel.	582	Achat de terrain de Grégoire Veillet.	604
Avis à North Shore Power Co., re pompage d'eau. — b. P. 9.	583	" " " " Edm. Lafontaine.	605
Aqueduc. — Avis à North Shore Power Co., re — b. P. 9.	583	Avis de motion, Echev. Mercier, re Règlement Produits Chimiques.	605
Achat d'une voiture à échelle "Leagrave". — b. P. 9.	583	Achat de lampadaires pour Hôtel de Ville. — b. P. 15.	606
Académie de la Salle. — Octroi aux cadets de l' — b. P. 9.	583	" " b. cloches d'alarme pour Aqueduc, re. — b. P. 16.	607
Avis re vente de "The Park Doors" construction Co. — b. P. 9.	584	Alarme pour Aqueduc, re. — Achat de 2 cloches d' — b. P. 16.	607
Achat de terrain de P. A. Louin. — b. P. 10.	584	Annonces. — Octroi à J. O. Charbonneau, pour — b. P. 16.	607
" " " " R. N. Adair. — b. P. 10.	584	Achat de terrain de J. O. Trudel.	609
Adair, R. N. — Terrain acheté de — b. P. 10.	584	Avis de motion, Echev. Mercier, re Règl. Installations électriques.	611
Aqueduc au Palais de Justice. — b. P. 10.	584	Achat de compteurs pour l'eau. — b. P. 18.	612
" rues St. Julie, St. Katherine et Av. Williams — b. P. 10.	585	Aqueduc, achat de compteur pour eau. — b. P. 18.	612
Abattoir. — Chauffage et drainage et — b. P. 10.	585	Action de Robert Samirand. — Défense à une — b. P. 18.	612
Aqueduc. — Demande d'estime pour fosses, rues St. Frs. Xavier.	586	Achat de terrain de On. Blanchette.	613
Attributions des Officiers. — Règlement re	589	" " " " Numidique Guimond, alias Dumont.	614
Achat de terrain de J. P. Thibault.	589	" " " " The United Church of England and Ireland.	614
" " " " P. A. Louin.	590	Avis de motion, Echev. Mercier et Bettey, re Destitut. Dr. J. M. Adams.	616
" " " " R. E. Solément rejeté.	590	Avis pour trottoir à Ephrem Villemure. — b. P. 19.	616
Avis de motion, Echev. Mercier, re rues de, sur lot No. 1455, 584.	591	Armoire à compartiments pour l'Union Musicale. — b. P. 19.	616
" " " " " re installations électriques.	592	Avis re faillite de J. Emilien Desilets. — b. P. 19.	617
" " " " " re destitution de D. Okaup Kal.	592	Avertisseur "Thermostatic" — b. P. 19.	617
Arrière-foin. — Soumissions, demandes, Dépt. Police et Feu. — b. P. 11.	593	Aqueduc pour manuf. de glace, J. Boivin. — b. P. 20.	618
Achat de terrain d'Adolphe Allard. — b. P. 11.	593	Achat de compteurs à eau. — b. P. 20.	618
Allard, Adolphe — Achat de terrain de — b. P. 11.	593	Aqueduc, achat de compteurs à eau. — b. P. 20.	618
Aqueduc. — Requête d'Olaf Koubiston refusée — b. P. 11.	593	Automobiles. — Surveillance de vitesse par le chef. — b. P. 20.	618
" — Chauffage par North Shore Power Co. — b. P. 12.	593	A. J. J. Co. — Remerciements de l' — b. P. 20.	618
Arrière-foin. — Soumissions, demandes, Dépt. de la Voirie. — b. P. 12.	594	Abattoir. — Rack "pour l' — b. P. 20.	618
Annonces. — Offre de The Canadian Advertising Co., re — b. P. 12.	594	Avocat consulté in re loi. de Tramways.	619
Assistant-Greffier. — J. O. Desilets nommé	595	Avis de motion, Echev. Mercier, re taxe sur bouchers étrangers.	619
Avis de motion, Echev. Mercier, re Règlement Cotisations et Taxes.	597	Achats ou ventes par les regrattiers, bouchers, re — heures des	620
Avocat. — Opinion re remises de taxes par l' — b. P. 13.	598	Avis de motion, Echev. Mercier, re Chap. 11, marchés publics.	621
Aqueduc refusé à P. Marchand, rues St. Ursule. — b. P. 13.	598	" " " " " re commerçants de viandes.	621
Aqueduc. — Pose, rue St. Frs. Xavier. — b. P. 13.	598	" " " " " re destitution de L. Wright.	621
Achat de bois de service par l'Ingénieur. — b. P. 13.	598	Assistant-Trésorier. — O. J. A. Cooke nommé	622
Arrière-foin. — Contrat de S. N. Jourdain, Dépt. Police et Feu. — b. P. 13.	598	Arsenault, Jo. — Rapport du chef, re	624
Aqueduc. — Tarif de la Société Québécoise à Vapour. — b. P. 14.	599	" " — nommé Constable.	625
" — Pose, rue Hertel. — b. P. 14.	599	Amendements à la charte de la cité.	626
Avocat. — Rapport re dette pie des Tramways. — b. P. 14.	599	Avis de motion, Echev. Mercier, re regrattiers, marchés	627
Assistant-Ingénieur. — Zéphirin Lambert nommé. — b. P. 14. — 599 & 602	599	de fruits, Recorder, trottoirs, boulangers et pain.	

Young, Jerry val. - Requite de 237  
Yep, Charlie - Evaluation de maison corrigé, p. 18. 612  
Young, Thomas - Permis de trottoir, à - C. P. 48. 728

# A.

Avis de motion, Echev. Betty, re charretiers.	627	Aqueduc. - \$400 payées au Chanoine J. L. Moreau, Officier b. P. 23.	663
Avocat, rapport re vente, matériaux, bois, des tramways. - b. P. 21.	628	Amortissement. - Placement des fonds par le Trésor - b. P. 34.	664
Avis de la Commission des Chem. de Fer, re plainte des b. P. 22.	629	Achat de terrain, de lchs. Dumoulin, rue St. Louis, re b. P. 34.	664
Aqueduc. - Rapport re abaissement projeté de Pompe No. 2. - b. P. 24.	630	Av. J. J. - Salle de l'Hôtel de Ville, accordée à - b. P. 34.	664
" - Prix réduit pour glace artif. à J. Boivin. - b. P. 24.	630	Aqueduc. - Eau de faucettes payée. - b. P. 34.	664
Avocat. - Rapport re taxe des locataires. - b. P. 25.	631	Addition. - Refus de machine pour - b. P. 34.	664
Assurances. - Patronage, demande par lchs. Jodite, Albert. - b. P. 25.	631	Aqueduc, rue St. Louis. - b. P. 35.	664
Achat de clefs pour boyaux et bornes fontaines. - b. P. 25.	631	Anges, Capt. H. E. - Offre de services du - b. P. 35.	665
" " Bottes en caoutchouc pour Dépt. de l' Aqueduc. - b. P. 27.	632	Aqueduc. - Fermeture sur terrains Houlston. - b. P. 35.	665
Aqueduc. - Bottes en caoutchouc pour Dépt. de l' - b. P. 27.	632	" - Service pour Off. Beaudry. - b. P. 35.	665
" - 3 banes aux puits artésiens pour l' - b. P. 27.	632	Orel, Jos. - Conventions re espace du "Glacial".	667
Achat de 2 chevaux pour le Dépt. du Feu. - b. P. 27.	632	Audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.	676
Acte de marché avec G. T. Davis pour pontage passeurs.	633	Avis de motion, Echev. Mercier, re vitesse des automobiles.	678
" " convention avec Dr. J. E. Héti.	634	Automobiles. - Avis de motion re vitesse des	678
Achat de terrain de Re. Lily, Mary, Alice Aldair.	634	Avis de motion, Echev. Betty, re colportage de fruits, etc.	679
Aldair, Re. Lily, Mary, Alice - Achat de terrain de	634	" " " " Sanschagin, re manufacture de coton, etc.	679
Avocat. - Rapports (2) re vap. "Glacial" de H. B. Lox. - b. P. 28.	640	" " " " " re plainte O. B. Dumoulin.	679
" - Rapport re bâtisses en bois - b. P. 28.	640	Avocat. - Déclarations sur saisies-arêts par l'	680
Avis de Lymburner Limited re nap. Guillemette. b. P. 28.	641	Audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.	680
Amende à Robt. Lapointe, pour trot. sur pont. - b. P. 28.	641	Avis de motion, Echev. Ryan, re permis ou licences.	683
" " Adol. Toupin, " " " " - b. P. 28.	641	" " " " Betty, re destination d'Éph. Trésorier.	684
Abattoir. - Demande de permissions pour glaces. - b. P. 29.	644	Aqueduc. - Service pour J. Bernagey. - b. P. 36.	684
Acte d'échange avec l'Association Agricole.	643	" - Remise à l'Art. Romain. - b. P. 36.	684
Association Agricole. - Acte d'échange avec l'	643	Avis de l'Herminet Frère, re privilège avec H. Guillemette. - b. P. 36.	684
Avis de motion, Echev. Mercier, re franchise, etc., à b. O. Baptist.	644	Action d'Anselme L. Horeux. - Réponse à - b. P. 37.	685
" " " " " re Thos. Duqué.	644	Association Agricole. - Lettre, Ch. Commerce, re - b. P. 37.	685
Abandon, espace du "Glacial" à Jos. Orel. - b. P. 30.	644	Attributions des Officiers. - Règlement, amendé.	691
Orel, Jos. - Abandon de l'espace du "Glacial", p. b. P. 30.	644	Acte, marché, madam., Chem. des Forges par b. O. Bruninger.	693
Améliorations, etc., Postes, M. St. L. de Police et Feu. - b. P. 30.	645	Aqueduc. - Visite re fuites d'eau.	694
Abattoir. - Contrat à J. Boivin, glace pour - b. P. 30.	645	Agent de Publicité. - H. J. Shea nommé	696
Cuberges et magasins de liqueurs. - Certificats de licences d'	646	Auger, L. H. nommé Cust. - Trésorier.	697
Acte avec G. T. R., pour malles.	649	Assistant-Trésorier. - L. H. Auger nommé	697
Audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation	650	Avis de motion, Echev. Mercier, re franchise à Canadian Gas & Oil Co.	697
Avis de motion de l'Echev. Beaulac, re émission de débentures.	652	" " " " Betty, re fermeture des restaurants.	698
Audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.	653	" " " " Ryan, re octroi à l'Association Agricole.	698
" " " " " " " " " " " "	657	Association Agricole. - Avis de motion re octroi à l'	698
" " " " " " " " " " " "	659	Avis de poursuite d'Art. Lemieux. - b. P. 38.	699
Avis de motion, Echev. Ryan, re Trésorier et saisies-arêts.	662	Aqueduc. - Taxe, pour lots vacants. - b. P. 39.	699
" " " " " " re Trésorier et auditeur.	662	" - Bâtisse, du Court Fédéral. - b. P. 39.	699
Auditeur et le Trésorier. - Avis de motion re	662	Ameublement pour le Bureau de Publicité.	700
Avis de motion, Echev. Ryan, re Bureau de Publicité.	663	Appropriations pour 1914. - Vote des	701
" " " " " " re émission de débentures.	663	Acte d'échange avec la Fabrique de l'Im. Concept.	703
Arrière et loim. - Rapport du chef, re - b. P. 33.	663	" de cession de rues par Alex. Houlston.	703

continue sur 2<sup>e</sup> page de la lettre 2.



Janv. - Requêtes des	266
" - Amise de tans sur tables de billard	266
" re remerciements - Lettre des	405
" - Octroi de \$250 aux - S. P. 29.	644

A.

Achat de terrain de Jos. Bégin, fils, prolongé, rue St. Denis.	404	Action de Dominique Bernier, retirée. — Jo. P. 45.	420
" " " " J. d. Lambert " " "	404	Aqueduc. — Fauf. du Jo. P. R. — Jo. P. 45.	420
Acte de marché avec Geo. Farley.	404	Aubergistes, ve. — Règlement re	421
Avocat. — Entrefilets de "Le Courrier" référés, à l'	405	Achat de terrain de l'Église St. André.	423
Avis de motion, Echev. Mercier, re système de gas.	406	Avis de motion, Echev. Mercier, re camions à vapeur.	425
" " " " " re salaires, constables.	407	" " " " " re chaîne de trottoirs.	425
" " " " " re salaires, recorder et son greffier.	407	" " " " " re charrettes de charges.	425
" " " " " Bottey re chambres d'auberges.	407	" " " " " Bottey, re Benj. Bourgeois.	426
Auberges. — Avis de motion re chambres d'	407	Avocat. — Rapport re exemption de taxes de Jo. P. 46.	426
Avis de motion, Echev. Clément, re déballage de marchandises.	407	Analyse de l'eau, rapport de A. Bernier. — Jo. P. 46.	426
Arrondissement, coin rues Royale et Alexandre. — Jo. P. 40.	408	Aqueduc. — Analyse de l'eau. — Jo. P. 46.	426
Alignement de trottoirs au dr. Panneton, val. — Jo. P. 48.	408	Avis de Can. H. W. John & Co. re W. Guilbette. — Jo. P. 46.	426
Aqueduc, Boulevard St. Louis. — Jo. P. 41.	409	Action de Jos. Bellu. — Défense à — Jo. P. 47.	427
Automobiles. — Règlement re vitesse des	410	Avocat. — Rapport re taxes de marchands forains. — Jo. P. 47.	427
Association Agricole. — Règlement pour octroi à l'	410	Aqueduc, rues du Parc & Coulston. — Jo. P. 47.	427
Acte de marché avec E. P. Dallaire, pour trottoirs.	412	" réparation à la Pompe No. 1. — Jo. P. 47.	427
Allocation, demandes au Haut. Prov., pour Ecole des Arts.	412	Avocat. — Rapport de l'Avocat, re paiements à M. Michaud. — Jo. P. 48.	428
Avis de motion, Echev. Mercier, re réflecteurs d'automobiles.	414	Arcand, Maj. — Fauf. spécial, St. Maurice, à — Jo. P. 48.	428
Automobiles. — Avis de motion re réflecteurs d'	414	Avis de poursuite de Chs. Bourgeois, re éclairage. — Jo. P. 48.	428
Arel, Jos. — Refus re épave du "Glacial", à — Jo. P. 42.	414	Aqueduc. — Rapport de B. F. Smith & Co. re — Jo. P. 48.	428
Avocat. — Rapport in re Boudreau. — Jo. P. 42.	414	Acte de désistement par Dumoulin & Frigon.	430
" " " re cris par Colporteurs. — Jo. P. 42.	414	Achat de terrain de Dumoulin & Frigon, rue St. Geneviève.	430
Avocat, autorité in re Parent. — Jo. P. 42.	414	" " " " W. E. Clément, rue Laviolette.	431
Achat d'un balai mécanique. — Jo. P. 42.	414	" " " " O. Marchand.	431
Arrosage, rue Royale. — Jo. P. 42.	414	Avis de motion, Echev. Ryan, re tramways, et éclairage.	433
" " " " Gervais. — Jo. P. 42.	414	Abraon, D <sup>me</sup> W <sup>m</sup> — Refus re trottoir de — Jo. P. 49.	434
Aqueduc, rue St. George, chez Jos. Dural. — Jo. P. 43.	415	Abattoir. — Désinfection de l' — Jo. P. 49.	434
Achat de voiture légère pour Voirie. — Jo. P. 43.	415	Aqueduc. — Tapisage, bâtisse de l' — Jo. P. 49.	434
" d'un balai mécanique. — Jo. P. 43.	415	Alarie, Euch. — Permis de trottoir à — Jo. P. 50.	435
Arrondissement, coin rues Bonaventure et Hélina. — Jo. P. 43.	415	Arel, Jos. — Lettre de résiliation de	436
Arrosage, rue Gervais. — Requête pour discontinuer. — Jo. P. 43.	415	Abandon de l'épave du "Glacial" à J. F. B. Belliveau.	436
Annulation des Règl <sup>s</sup> 134 et 149. — Procédures pour. — Jo. P. 43.	415	Avis de motion, Echev. Mercier, re trottoirs.	438
Arcand, Maj. — Fauf. spécial des Ponts, à	416	" " " " " re trottoirs, rue St. George.	438
Avis de motion, Echev. Mercier, re vente sur échantillons, ve.	419	Aqueduc et drainage, Eglise Notre-Dame. — Jo. P. 52.	438
" " " " " re taxe sur cirques.	419	Achat de chevrons pour le Dépt. du Feu. — Jo. P. 52.	438
Aqueduc. — Service pour Geo. Farley. — Jo. P. 44.	419	Aqueduc. — Modèle pour pièces de pompe No. 1. — Jo. P. 52.	439
" " " " Alf. Marsup. — Jo. P. 44.	419	Arbres. — Émondage, au Parc Champlain. — Jo. P. 53.	439
" " " " Inspection par B. F. Smith & Co. — Jo. P. 44.	419	Assurance de responsabilité offerte par J. A. Belliveau. — Jo. P. 53.	440
Avocat. — Rapport re Sec. 163 de la charte. — Jo. P. 44.	419	Achat de terrain de J. Hon. Jacques Bureau, rue Haut. Prov.	440
Arel, Jos. — Refus re épave du "Glacial", à — Jo. P. 44.	420	" " " " J. Hon. de Montplaisir, Laviolette.	440
A. J. Jo. — Salle de l'Hôtel de Ville, recorder. — Jo. P. 44.	420	" " " " propriété des Hôtes L. P. Desautniers.	441
Avocat. — Rapport re double taxe commercant et colporteur. — Jo. P. 45.	420	Assurance de garantie pour Employés. — Jo. P. 55.	443
Abattoir. — Luitances à l' — Jo. P. 45.	420	Achat d'un fourneau à plomb. — Jo. P. 55.	443

Continué à la page 494.



Tramways - résolutions et procédures en rapport avec la loi de  
 Three Rivers Athletic Association - requête de - et  
 aqueduc  
 Traverser requête de Arthur Provancher re  
 Transport de livres de boucher - requête de J. Edouard Bédard  
 Tubitt Shoes & Leather Co. - rue Saint-Jacques - lettre de  
 Tarif de l'eau - lettre de Tubitt Shoes & Leather Co  
 Trottoirs sur Laviolette - lettre de Gideon Desilets  
 et inspection de trottoirs  
 Trudel - lettre de W. re pénétration  
 Traverser - lettre de H. Hamelin & Cie re  
 Tramways - opinion légale de M. J. E. Bidard  
 re pio des  
 Tramway - résolutions et procédures concernant la  
 loi de - en rapport avec l'opinion J. E. Bidard  
 Tramway - résolutions pour adopter le règlement  
 Chap 233 re la loi de  
 Tramway - Adoption du règlement Chap 233  
 re la loi de  
 Tramway - résolutions en amendement à l'adoption du  
 règlement Chap 233 - re loi de  
 Tramway - résolutions re \$37,500. payés à la loi de  
 Tobin & Melhuus - certificat pour magasin de liquides à  
 Trésorier - résolution autorisant le - à faire exécuter  
 les prescriptions de la section 5 de la charte re  
 Prescription des taxes  
 Trudal - réclamation de propriété à Opus Trudel - requête de Deux C.P. 533  
 Taxes - requête de A. Piquet et N. Champagne re  
 " " " Arthur Lamy re  
 " " " E. Wilson re  
 Trottoirs sur Laviolette - propriété de Gid. Desilets -  
 rapport de l'Inspe. de Ville re  
 Taxe spéciale - rapport de l'Avocat de la Cité re  
 Transport des malles de la Majesté - résolutions re  
 acte de marché entre la Corporation et la loi de  
 Grand Trou re  
 Taxes - Réduction à Chemin Ltd  
 Trudel - avis de motion de l'Échevin re  
 révocation de la nomination de Anselme  
 Tenue des livres de délibérations du Conseil  
 avis de motion de l'Échevin Mercier  
 Terrain offert pour rues - C. P. 2.  
 \* Tramway - rés. des - rapport re montants payés à la - C. P. 1.

Trésorier - au 30 juin 1913 - rapport du 549  
 493 Travaux de drainage sur Cartier, repris du  
 répt No 1 des Com. Permanents. 546  
 496 Tramways. - Procédures envoyées à M. L. Perron, re 550  
 495 Terrains cédés par la Sanctot Realty Co. 552  
 495 Terrain acheté de M. Chs. Ed. Baron (Eva Beauchemin). 553  
 496 Trésorier autorisé à faire déclarations sur saisies-arêts. 553  
 496 Travaux en grès pour rue Cartier. - Soumissions pour 547  
 Taxes de The Prudential Ins. Co. - Lettre C. P. 547  
 496 Terrains dans la commune. - Avis aux prop. de 547  
 497 Travaux. - Achat de réservoir (tank) à - C. P. 548  
 498 Trottoirs, rue Cartier. - Avis re - C. P. 3. 556  
 Tailage des arbres des rues, re éclairage. - C. P. 3 556  
 505 Trudel, F. - Élargissement rue St. Prosper, vis-à-vis propriété - C. P. 3. 556  
 Travaux grès, rues St. Paul, Whitehead, St. - Soumissions pour C. P. 3. 556  
 508 Trudel, Anselme. - Lettre re avis de destitution - C. P. 3. 556  
 Travaux sous la voie de la C. P. R., rue St. Philippe. - C. P. 3. 556  
 509 Trottoirs, depuis Diamond Whitewear, et prop. Catherine. - C. P. H. 557  
 Taxes de Ovide Robichaud. - Requête refusée, re - C. P. H. 557  
 509 Travaux à l'Égout. - Soumissions pour 557  
 Téléphone au Bureau du Greffier. 558  
 " " à l'Abattoir. 559  
 517 Terrain vendu à Art. Robert. 560  
 " " " Kap. Duchesne. 561  
 " " " Jos. Berd. Lafard. 561  
 " " " M. Oct. Girard. 561  
 520 " " " Della Blanche Girard. 562  
 " " " Hector Godin. 562  
 532 Tramways. - Avis d'assemblée de la C. P. de 564  
 533 Trésorier autorisé à engager un employé. C. P. 5. 565  
 533 Taille des arbres. - Salaire de A. P. Debeauvoir, pour C. P. 5. 565  
 Tramways. - Opinion légale de M. J. L. Perron, re 567  
 535 Trottoirs, rues St. Bas. Xavier et St. Catherine. 567  
 536 Trudel, J. F. - Achat de terrain de 568  
 Terrain acheté de J. F. Trudel. 568  
 " " vendu à Porromé Bayette. 568  
 538 Taxes remises à Frédéric Benoit. - C. P. 6. 570  
 409 Trottoir, rue B. - Lettre de - C. P. 6. 570  
 Thibault, M. L. - Offre pour terrain à - C. P. 6. 570  
 544 Terrassement au carré Champlain, enlevé. - C. P. 6. 571  
 Three Rivers Athletic Association. - Requête de la - C. P. 7. 571  
 544 Traverser, J. - Débitures pour la 576  
 547 Trésorier. - Cachet fac. simili de signature. 579  
 546 Taxe sur loyer opérée à la C. P. 8. 581

Taux de l'eau de P. Larasin réduits. - l. P. 8.	582	Troisier. - Rapport, 9 mois au 30 Sept. 1913. - l. P. 13.	598
" " " l. Ponette " - l. P. 8.	582	Taxes. - Opinion de l'Avocat, re remises de - l. P. 13.	598
Taxes de V <sup>o</sup> e Adélaïde Hélinas remises. - l. P. 8.	582	Traversiers. - Ordre aux capitaines, re bateau - l. P. 13.	598
Tramways. - Lettre de la loi. de - l. P. 8.	582	Terrains offerts par V <sup>o</sup> e Riquel et V <sup>o</sup> e Bureau. - l. P. 13.	598
Terrain acheté de P. A. Kouin. - l. P. 10.	584	Taxes remboursées à V <sup>o</sup> e Adol. Coulet. - l. P. 14.	599
Taxe sur billard et pool remise au Chenil Club. - l. P. 10.	584	" remises à V <sup>o</sup> e Out. Dauphinois - l. P. 14.	599
Trudel, Anselme. - Reclamations relatives jetées. - l. P. 10.	584	" " " D <sup>ne</sup> Jos. Landry - l. P. 14.	599
Taxes. - Refus de réduction, à J. Dr. Frenette. - l. P. 10.	584	" " " Antoine Lacasse - l. P. 14.	599
Terrain acheté de V <sup>o</sup> e W. Adair. - l. P. 10.	584	Taux de l'eau de la lo <sup>ie</sup> Guanderie à Tapauc. - l. P. 14.	599
Trottoirs V <sup>o</sup> e Végina, St. Maurice, et St. O. R. p. p. St. Marie. - l. P. 10.	584	Tramways. - Rapport de l'Avocat, re petite lo <sup>ie</sup> des - l. P. 14.	599
Terrain pour cimetière catholique. - C. P. de - l. P. 10.	585	Travaux Publics, des - Lettre re obstruction d'égoûts. - l. P. 14.	599
Taxes remises à V <sup>o</sup> e Alcide Arnois. - l. P. 10.	585	Traverses à niveau du l. P. R.	600
Tuyaux en grès. - Soumissions pour - l. P. 10.	585	Trottoirs nouveaux, p. p. St. Roch.	600
" " " - Contrat p. p. Labelle Spier. - l. P. 10.	585	Teasdale, Eph. - continué blers du Marché aux denrées.	602
Taxes sur foyers, etc., de W. E. Plément. - Révision re - l. P. 10.	585	Terrain acheté de Adolphe Allard.	604
Terrain échangé avec Josephat Duval.	586	" " " Grégoire Veillet.	604
Tramways. - Remboursement demandé p. la lo <sup>ie</sup> de	587	" " " Edm. Lafontaine.	605
Traverses à niveau. - Lettres au l. P. R., re	587	Transport de propriété par D <sup>ne</sup> J. Massicotte à Ernest Massicotte.	606
Thibault, V <sup>o</sup> e S. - Achat de terrain de	589	Taxes remises à Henri Haillouf. - l. P. 15.	606
Terrain acheté de V <sup>o</sup> e S. Thibault.	589	Trottoir. - Délai à Hector et Adolphe Hardy - l. P. 15.	607
" vendu à Louis Roy.	590	Terrains. - Echange avec Fabrique St. Joseph. - l. P. 15.	607
" acheté de P. A. Kouin.	590	Trottoir temporaire, vis-à-vis propriété Emory Julien. - l. P. 15.	607
" de W. E. Plément, achat rejeté.	590	Taxes remises à F. N. Sinclair. - l. P. 16.	607
Teasdale, Eph. - Destitution	592	" de Bruno Girard réduites. - l. P. 16.	607
Taxes remises à Edouard Hérouf. - l. P. 11.	593	" remises à V <sup>o</sup> e M. Hérouf. - l. P. 14.	612
" " " V <sup>o</sup> e Louis Lacourse. - l. P. 11.	593	Toupin, Adolphe - Coursuite de - l. P. 16.	607
Terrain acheté de Adolphe Allard. - l. P. 11.	593	Trottoirs - Délais, p. p. Davidette, Denoue, etc. - l. P. 16.	607
Travaux pour écouler l'eau Ave. Fairbairn. - l. P. 11.	593	Taxes et cotisations. - Règlement re	609
Train local. - Lettre du l. P. R., re - l. P. 11.	593	Terrain acheté de J. A. Trudel.	609
Taxes. - Remise partielle à Adrien Lesieur. - l. P. 12.	593	Trudel, J. A. - Terrain acheté de	609
Taxes remises à V <sup>o</sup> e Pierre Lemoine. - l. P. 12.	593	Taxes remises à D <sup>ne</sup> Jos. Dufour. - l. P. 14.	612
Tuyaux en grès. - Soumissions pour - l. P. 12.	594	Taxes. - Refus de remise à Ch. Martin. - l. P. 14.	612
" " " - Contrat p. p. Labelle Spier. - l. P. 12.	594	Taxes remises à V <sup>o</sup> e Honoré Baron. - l. P. 18.	612
Terrain vendu à P. A. Kouin.	595	Terrain acheté de On. Blanchette.	613
Trottoirs nouveaux, Avenue Laviolette.	595	" " " Numidique Guinard alias Dumont.	614
" " " rue St. Marie.	596	Trottoir. - Avis à Ephrem Villeneuve, pour - l. P. 19.	616
" " " rues Denoue, parties Angoulême et Croche.	596	Taxe remise à l. W. Robinson. - l. P. 19.	617
Taxes remises à V <sup>o</sup> e Narcisse Masse. - l. P. 13.	598	Taxes. - Refus de remise à Treffe Pouchard. - l. P. 19.	617
" " " V <sup>o</sup> e Octave Morin. - l. P. 13.	598	" " " " Louis Thibault. - l. P. 19.	617
" " " V <sup>o</sup> e Joseph Hébert. - l. P. 13.	598	Thibault, Louis - Refus de remise de taxes à - l. P. 19.	617
" au Dr. J. A. Hall. - Refus de remise de taxes à - l. P. 13.	598	Taxe remise à J. A. D. Brassard. - l. P. 19.	617
" à Ch. Toupin. - Refus de remise de - l. P. 13.	598	Thermotatic. - Re avis sur - l. P. 19.	617
Toupin, Phi. - Refus de remise de taxes à - l. P. 13.	598	Taxes. - Remise refusée à Jos. Langeron. - l. P. 20.	618

Trot. de chev. au prohibé sur Ponts St. Maurice. - l. P. 20.  
 Tramways. - Avocat consulté in re leie. de  
 Taxes sur bouchers étrangers. - Avis de motion re  
 Taxes. - Règlement 2 H 3, re  
 Trottoirs. - Avis de motion re  
 Tramways. - Rapport de l'Avocat re vente de matériaux de bio. des - l. P. 21.  
 " - Procédures re vente et demande de liquidation de bio. des - l. P. 21.  
 Taxes sur commerce de bois, exempté à Sabecque St. Héro. - l. P. 21.  
 Taxes. - Refus de remise à Onésiphore Legendre. - l. P. 21.  
 Taxes remises à Ursisse Massicotte. - l. P. 21.  
 Terrain. - Vente refusée à J. A. Lambert. - l. P. 21.  
 Taschereau, Beauvoisin. - Refus d'indemnité. - l. P. 21.  
 Terrain. - Vente refusée à Ed. Bourassa. - l. P. 22.  
 Taxes des Ponts St. Maurice réduits pour l'hiver. - l. P. 22.  
 Taxes. - Paiement d'arrérages par M. M. Martel. - l. P. 23.  
 Transport de loyers à la Cupte, par M. M. Martel. - l. P. 23.  
 Taxes. - Refus d'exemption à J. Boivin, re glace artificielle. - l. P. 24.  
 Taxes des locataires. - Rapport de l'Avocat, re - l. P. 25.  
 Tramways, bio. - Frais re demande de bio. en liquidation. - l. P. 26.  
 Traverse des marchandises et malles de Doucet's banding. - l. P. 26.  
 Travaux. - Rapport de l'Ingénieur re  
 Terrain acheté de Dlle Lily Mary Alice Adair  
 Trottoirs. - Entretien, rues Ste. Marguerite et Laviolette.  
 Transport de licence de Sect. Secieur à Dlle Joséphine Ethier.  
 Toupin, Adol. - Amende pour trot sur ponts. - l. P. 28.  
 Trois-Rivieres. - Octroi refusé au club de raquette. - l. P. 29.  
 Traverse sur la glace, demandée par St. Grégoire. - l. P. 30.  
 Taxes et cotisations et marchés. - Projet de règlement re - l. P. 31.  
 Tessier, L. Hon. J. A. - Felicitations à  
 Traverse. - Visite par Echar. Elment, à Québec, de bateau pour - l. P. 32.  
 Trésorier. - Avis de motion re  
 " - " " " re Auditeur et le  
 Taxes remises au Cheur de St. Philippe. - l. P. 33.  
 Traverse. - Taxes Pilot et North, tous jours - l. P. 33.  
 Tremblay, Onésime, continue capitaine du "sorel". - l. P. 33.  
 Trésorier. - Placement des fonds d'amortissement par le - l. P. 34.  
 Terrain de Chs. Dumoulin pour rue Ste. Genevieve. - l. P. 34.  
 Trésorier et du Contrôleur. - Rapport du  
 Teasdale, Eph. - Avis de motion re destitution d'  
 Terrain cédé pour rues Ste. Ursule etc. - l. P. 36.  
 Tramways. - Défense à action d'Al. L. Heuau, re leie. des - l. P. 37.  
 Transport de propriété de Ed. Pratte à Jos. Sacroix.  
 Trottoirs. - Règlement re

618 Terrain vendu à Eph. Villemure. 695  
 619 Trésorier. - Rapport pour trois mois, au 31 Mars 1914. 697  
 619 Taxes. - Refus de remise à W. Esfevre - l. P. 38. 698  
 620 " - Refus de réduction à P. Girard - l. P. 38. 698  
 621 " de St. Maurice dumber bio. - Demande re - l. P. 38. 698  
 628 " " St. Falls bio. et Union Bag. Co. - Demande re - l. P. 38. 698  
 628 Taxes d'eau et de drainage sur lots vacants. - l. P. 39. 699  
 628 Traverse. - Impression de billets de - l. P. 39. 700  
 628 Travaux. - Rapport de l'Ingénieur, re 700  
 628 Transport de prop. de A. L. L. Lagnon à F. P. Dupont. 700  
 628 Teasdale, Ephrem - Destitution d' 702  
 628 Terrain acheté de Jos. Bégin, fils, prolongé, rue Ste. Denis. 704  
 629 " " J. A. Lambert, " " " 704  
 629 Trottoirs. - Devis pour 705  
 630 Trottoirs. - Alignement, au Dr. Canneton Val. - l. P. 40. 708  
 630 Trottoirs. - Contrat à L. P. Dallaire, pour - l. P. 41. 709  
 630 Trottoirs. - Permis à J. A. Frigon, pour - l. P. 41. 709  
 631 " - " " On. Pronovost, " - l. P. 41. 709  
 632 Trottoirs, rues Ste. Genevieve, Laviolette et St. Maurice. - l. P. 41. 709  
 632 Terrain cédé à la Fabrique de l'Im. l'Concept. - l. P. 41. 709  
 632 Tuyaux en grès. - Contrat à J. B. Lorange. - l. P. 41. 709  
 634 Terrain cédé par J. L. Sanschagrin, pour un parc. 712  
 637 Trottoirs. - Marché avec L. P. Dallaire, pour 712  
 638 " - moitié du coût de chaîne. - l. P. 42. 714  
 641 Thibault, J. - Permis de trottoir. - l. P. 42. 714  
 641 Télégraphe d'alarme. - Nouveaux poteaux. - l. P. 42. 714  
 645 Trottoirs de St. Roup et Chs. Burrell. - l. P. 43. 715  
 645 Trottoir, Séd. Val. - Requête re dépôt. - l. P. 43. 715  
 646 Transport de malles. - Refus de \$400 pour - l. P. 43. 715  
 648 Tarif du Recorder. 716  
 662 Taxes spécial des Ponts à Kaj. Arcand et Ed. Lorange. 716  
 662 Tessier, L. Hon. J. A. - Felicitations à 716  
 663 Transfert de lic. de C. Sauthier à L. P. Beauchasne et Bio. 717  
 663 " " " Duquay et Morissette à Art. Parignan. 717  
 663 Taxes sur cirques. - Avis de motion, re 719  
 664 Transformateurs. - Lettre de M. Canneton Val, re - l. P. 44. 719  
 664 Taxes. - Refus de réduction à W. Legendre. - l. P. 44. 719  
 665 Tuyaux en grès. - Contrat à J. B. Lorange - l. P. 44. 720  
 684 Tremblay, Cap. E. - Paiement de ctes. à - l. P. 45. 720  
 684 Thibault, J. L. Val. - Requête re règlement flouidi. - l. P. 45. 720  
 685 Terrain de jeu. - Vente du restaurant à l'enchère. - l. P. 45. 720  
 691 Tuyaux en grès. - Contrat à J. B. Lorange - l. P. 45. 720  
 695 Transport de prop. de O. Boisvert à J. O. Racourdière. 722

R.

Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Adélaïde Gelinat. — l. P. 8.	582	Rapport de l'Inspecteur des viandes.	594
Refus de remise de taxes à J. Baribeau. — l. P. 9.	583	Règlement Chap. 238, pour prêt de \$50,000 à Dufrane & Page.	594
" " " " " " D. Baribeau. — l. P. 9.	583	Rue Laviolette. — Nouveaux trottoirs,	595
Ryan, Echev. — Avis de motion re mission de débetures.	583	" Ste Marie. — " "	596
Refus de remise de taxes à V <sup>o</sup> e M <sup>o</sup> e Carbonneau. — l. P. 9.	583	" Ste Marie, quartier, Angoulême et Cooke. — Nouveaux trottoirs,	596
Refus de réduction de taxes à Hector Corbin. — l. P. 9.	583	Règlement des potisations et Taxes. — Avis de motion re	597
" " " pour eau à Edj. Richard. — l. P. 9.	583	Règlement Chap. 238, re hôtel. — Votation sur	597
Richard, Edj. — Refus de réduction pour eau à — l. P. 9.	583	Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Narcisse Mousse. — l. P. 13.	598
Quissau, rue St. Philippe. — Complissage, du — l. P. 9.	583	" " " " V <sup>o</sup> e Octave Morin. — l. P. 13.	598
Rues Amherst, Mercier et Wolfe. — Drainage demandé, — l. P. 9.	583	" " " " V <sup>o</sup> e Joseph Hébert. — l. P. 13.	598
Reclamation de la North Shore Power Co. (374) refusée. — l. P. 9.	583	Refus de remise de taxes au Dr. J. H. Hall et à Phi. Trujin. — l. P. 13.	598
Rue Alexandre. — Soumissions pour chaînages en ciment. — l. P. 9.	584	Rapport du Trésorier, 9 mois au 30 sept. 1913. — l. P. 13.	598
Réparations au vapeur "Glacial". — l. P. 10.	584	" " " " Contrôleur. — l. P. 13.	598
Remise de taxe sur billard et pool au Phénix Club. — l. P. 10.	584	Remises de taxes. — Opinion de l'Avocat, re — l. P. 13.	598
Reclamation d'Anselme Trudel rejetée. — l. P. 10.	584	Reclamation de Norbert Kamirand refusée. — l. P. 13.	598
Rue St. Frs. Xavier, élargissement — l. P. 10.	584	Rapport de l'Inspecteur de Ville, re rues St. Denis — l. P. 13.	598
" Plaisante, terrains Ed. Fontaine et St. Vallette. — l. P. 10.	584	Rue St. Denis. — Rapport de l'Inspecteur de Ville, re — l. P. 13.	598
Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Alcide Gharois. — l. P. 10.	585	Rue St. Ursule. — Demande d'Acqueduc refusée. — l. P. 13.	598
Rue Alexandre. — Contrat pour chaînages en ciment. — l. P. 10.	585	Rue St. Frs. Xavier. — Pose d'Acqueduc, — l. P. 13.	598
" " " " Soumissions pour chaînages en ciment. — l. P. 10.	585	" Laurier. — Drainage, — l. P. 13.	598
Remise de taxe sur foyer de St. E. Clément. — l. P. 10.	585	" Riverville. — Pose d'un puisard, — l. P. 13.	598
Rues St. Julie, St. Catherine et Williams. — Acqueduc. — l. P. 10.	585	Réparations au vapeur "Glacial". — l. P. 13.	598
Rapport N <sup>o</sup> 4 du Comité des Finances.	585	Rues. — Carage par côté Michaud. — l. P. 13.	598
Remboursement demandé à la Cie. de Tramways.	587	Riopel, D <sup>no</sup> Clara — Terrain offert par — l. P. 13.	598
Rue St. Frs. Xavier. — Demande d'estime pour pose d'Acqueduc,	587	Rue Laviolette. — Offres de terrains pour — l. P. 13.	598
Règlement Chap. 234, re attributions des Officiers.	589	Remboursement de taxes à V <sup>o</sup> e Abd. Goulet. — l. P. 14.	599
Rue St. Prosper. — Élargissement de la	589	Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Ant. Dauphinois. — l. P. 14.	599
Roy, Louis — Vente de terrain à	590	" " " " D <sup>no</sup> Jos. Landry. — l. P. 14.	599
Rue Laviolette. — Lettre de H. E. Clément, re	590	" " " " Antoine Lacasse, — l. P. 14.	599
" " " " — Re projet d'élargissement de	590	Rue Hertel — Pose d'Acqueduc, — l. P. 14.	599
Rues de, sur lot 1455 cad. — Avis de motion re	591	Rues Laviolette et Bureau. — Pose de puisards. — l. P. 14.	599
Remise de taxes à Edouard Hérouf. — l. P. 11.	593	Rapport de l'Avocat, re dette Cie. des Tramways. — l. P. 14.	599
" " " " V <sup>o</sup> e Louis Lacourse. — l. P. 11.	593	Reclamation de Jules Marchand, refusée. — l. P. 14.	599
Reclamation d'Alfred Vaillancourt refusée. — l. P. 11.	593	" " " " d'André Bourteau, refusée. — l. P. 14.	599
Rue St. Prosper. — Élargissement de la — l. P. 11.	593	Rivard, Eugénie — Délai pour trottoirs à — l. P. 14.	599
" Laviolette. — Travaux pour écouler l'eau. — l. P. 11.	593	Rue St. Roch. — Nouveaux trottoirs,	600
Rapport du Médecin de l'Ante, re Ed. Landry. — l. P. 11.	593	Rues de 40 pieds, demandées sur lot 1455 —	601
Requête d'Abd. Coulston, re Acqueduc, refusée. — l. P. 11.	593	Rue St. Prosper. — Élargissement de la	604
Remise partielle de taxes à Adrien Lesieur. — l. P. 12.	593	" Plaisante. — " " " " 604 et 605	605
Remise de taxes à V <sup>o</sup> e Pierre Lemoine. — l. P. 12.	593	Règlement re manufactures Produits chimiques. — Avis de motion re	605
Requête de Philibert Phénoert pour emploi. — l. P. 12.	594	Remise de taxes à Henri Mailloup.	606
Rue Laurier. — Drainage continué. — l. P. 12.	594	Rue Champlour. — Passerelle refusée, — l. P. 15.	606
Rapport du Chef, re un cheval.	594	" Laviolette, Nord. — Drainage demandé, — l. P. 15.	606

Rue St Pierre. — Elargissement de sa —	607	Rochefort, Pierre — Paiement de prêt de \$1,000. à	617
Rues (coin) St Maurice et Dupl. — Bochart. — Eclairage	607	Remboursement de valeur de terrain par Dr. J. E. Hétu.	618
Remise de taxes à F. X. Sinclair. —	607	Rues. — Remboursement par Dr. J. E. Hétu, re	618
Réduction de taxes à Bruno Girard. —	607	Rue Laviolette, coin Boulonier, pose de puisard.	618
Remise de taxes à V <sup>o</sup> Ald. Leroup. —	612	Remerciements de l'Al. J. G. —	618
Requête de T. Panneton & al., re journée de heures.	607	Rack pour L'Abattoir. —	618
Rue De Bois — Refus de prolongement —	607	Rapport demandé à l'Évaluateur re dépôt du Rôle.	619
Racette, Hector — Refus de foyer au Marché, à	607	Rôle. — Demande de rapport à l'Évaluateur, re dépôt du	619
Rue Laviolette, Renou, se. — Délais pour trottoirs.	607	Règlement chap. 243, re taxes, et marchés publics.	620
Régiment 86 <sup>e</sup> — Salle, Hôtel de Ville, accordé pour concert.	608	Regrattiers, bouchers, re. — Heures d'achats ou ventes par	620
Rapport N <sup>o</sup> 5 du Comité des Finances.	608	Rapport de l'Inspecteur des viandes.	621
" de l'Inspecteur des Viandes.	608	" du Chef, re W. Moffet & O. Spénard.	624
Règlement chap. 239, re installations électriques.	608	" " " re Et. Raymond et se. Arsenault.	624
Règlement chap. 240, re taxes et cotisations.	609	Raymond, Et. — Rapport du Chef, re	624
Rue Alexandre — Elargissement de sa	609	" " — Résignation d'	625
Reid & Co. — Demande pour mission pour bateau-passeur, à The John	609	Résignation d'Et. Raymond. (Colice et feu)	625
Règlement re installations électriques. — Publication du	610	Regrattiers. — Avis de motion re	624
Rue Laurier. — Drainage,	610	Recorder. — Avis de motion re Cour de	624
Règlement Installations électriques. — Avis de motion re	611	Rapport de l'Avocat, re vente matériaux, bcs. des Trams app. 21.	628
Rapport, votation sur Règlement 238, pour prêt à Dupres & Page.	611	Rue St. Frs. Xavier. — Eclairage —	628
Règlement 238, pour prêt à Dupres & Page. — Rapport de votation	611	Remise de taxes à Ursisse Massicotte. —	628
Remise de taxes à Mrs Jos. Dufour. —	612	Requête de J. Boivin, re eau pour glace artificielle.	628
Rue St. Julie. — Puisard, —	612	Rapport de l'Évaluateur re dépôt du rôle. —	628
Rapport, Ingénieur, re montée du petit Pont St. Maurice.	612	Rôle d'Évaluation. — Rapport re date du dépôt, du	628
Rue St. Prosper et St. Paul. — Lettre du séminaire des 34. —	612	Requête d'Alphonse Frenette, pour emploi —	628
Remise de taxes à V <sup>o</sup> Honoré Caron. —	612	Rivard, J. O. — Paiement l'ouvrage à —	629
Rue St. Julie. — Drainage, —	613	Requête de Théo Rivard, pour emploi. —	629
Rues St. Julie et St. Marie. — Eclairage —	613	Rivard, Théo — Requête pour emploi. —	629
Reclamation de Pierre Lerousseur refusée. —	613	Requête re octroi de licences de cochers. —	629
Rues des Commissaires et Verbond. — Eclairage, coin des	613	" de ses. Després, pour aqueduc. —	630
Rue De Tonancourt. — Eclairage, —	613	" au bout, pour prévenir les inondations. —	630
" St. Maurice. — " —	613	Rapport de l'Ingénieur re pompe N <sup>o</sup> 2. —	630
Rapport N <sup>o</sup> 6 du Comité des Finances.	613	" " l'Avocat re taxe des locataires. —	631
Rue St. Frs. Xavier. — Elargissement de sa	614	Rues. — Eclairage, coin St. Louise et Champlou. —	631
Règlement chap. 241, re établissement d'une manuf. de produits chimiques.	614	" St. Paul, Des commissaires et St. Luc. — Eclairage.	631
" " 242, re construction.	616	Rapport du Chef re inspection des boulangeries. —	631
Raquetteurs du Cercle Laviolette. — Octroi au f.	616	Requête de Chs. Caliste Hébert re patronage, ass <sup>es</sup> .	631
Remise de taxes à M. W. Robinson. —	617	Rapport re inspection des dommages au rap. Glacière. —	632
Robinson, M. W. — Remise de taxes à —	617	Réparations au Poste de Police et feu N <sup>o</sup> 1. —	632
Remise de taxes à J. O. D. Parassard. —	617	Rapport de l'Ingénieur re travaux.	632
Requête de Wilfrid Pelland, pour emploi. —	617	" du Chef de Police, pour 1913.	632
Reclamation de Théophile Vallières refusée. —	617	" " " du Feu, " 1913.	633
Rue Plaisante, demande de macadamisage. —	617	Règlement chap. 244, re marchés.	633
		Refus de débentures à St. Maurice Valley Co. m. p. l. 21.	628



Règlement Chap. 245, re marchés, vente de viandes.	633	Ryan, Echev. - Avis de motion re Trésorier et saisies-arrets.	662
Requête de Ste Angèle à la Comm. de Chem. de Fer	635	" " - " " " re Trésorier et l'auditeur.	662
" au Gouv. pour quai à Ste Angèle.	636	" " - " " " re Bureau de Publicité.	663
" " " re inondations et prise-glace.	637	" " - " " " re mission de déventures.	663
Rôle d'Evaluation. (1914) Dépôt du	637	Remise de taxes au khour de khant St Philippe - l.P. 33.	663
Rues Ste Marguerite et Laviolette - Ent. trottoirs.	637	Rues Riveroille et St Olivier - Refus d'aligner - l.P. 33.	663
Roberge, Elie - Dommages à - l.P. 28.	640	Rapport du Chef re foin et avoine. - l.P. 33.	663
Rapports (2) de l'Avocat, re Shawinigan M.C.P. et l'Av. Lacroix	640	" " Contrôleur, re emprunt de \$100,000 - l.P. 34.	664
Rapport de l'Avocat, re bâtisses en bois - l.P. 28.	640	" " " re magasin projeté pour dépts - l.P. 34.	664
Rue Williams - Entretien de la - l.P. 28.	641	Refus de compte du G. T. R. (\$3,500) - l.P. 34.	664
Reclamation d'Elz. Demieux refusée. - l.P. 29.	641	Rue Ste Genevieve - Le achat de terrain de b. Dumondin - l.P. 34.	664
Raquette 3 R. - Refus d'octroi au club de - l.P. 29.	641	Refus de services du Capt. Jos. Bourgeois. - l.P. 34.	664
Rue St. Jns. Janvier - Valve à borne fontaine - l.P. 29.	641	Reorganisation du Dept. des Finances. - l.P. 34.	664
Règlement Chap. 246, re charretiers.	642	Refus de machine à additionner - l.P. 34.	664
" " 247, re boulangers et pain.	643	Remington - Refus de machine à additionner de bio - l.P. 34.	664
" " 248 re Cour de Recorder	643	Réengagement du Capt. W. No. Perois - l.P. 35.	664
Recorder - Règlement Chap. 248, re Cour de	643	Réparations au vapeur "Sorel" - l.P. 35.	664
Règlement projet re marchés, référé aux l.P.	642	Rues St. Louis - Aqueduc et Drainage - l.P. 35.	664
Rapports nos 7 de 8 du Comité des Finances	642	Requête des Jas. Patterson pour emploi. - l.P. 35.	664
Redressement du Chemin des Forges.	643	Refus de permis d'abattage à John Cormier. - l.P. 35.	665
Rapport de l'Ingénieur, re rues à paver - l.P. 30.	644	" L'annonce de John Lovell & Son. - l.P. 35.	665
Rues à paver - Rapport de l'Ingénieur, re - l.P. 30.	644	Rapport du Trésorier et du Contrôleur.	665
Rues dans le Nord de la Cité - Entretien des - l.P. 30.	644	Rapport No 9 du Comité des Finances.	665
Rue Spartier, partie Nord sous Contrôle. - l.P. 30.	644	" No 10 " " " " " "	665
Refus à Boulet & Demontigny, re manufacture. - l.P. 30.	645	Ryan, R. Echev. délégué, re nouvelle gare pour l.P. R.	666
Recorder - Local pour Cour de - l.P. 30.	645	Recorder - J. V. Bourque nommé greffier du	666
Règlement projet re cotisations et taxes et marchés - l.P. 31.	645	Reçu à Girard & Godin, pour rentes seigneuriales.	668
Requête de l'Union Musicale, re salle de pratique. - l.P. 31.	645	Rentes seigneuriales - Reçu à Girard & Godin, pour	668
Rue Laviolette - Offre de b. Michaud re chaînes - l.P. 31.	645	Raymond, E. - Nomination révoquée, comme constable.	668
" " - Demande de soumission pour chaînes - l.P. 31.	645	Règlement Chap. 249 - Emission de \$25,000 de déventures.	670
Rapport du Chef, re mort d'Honoré Laroche. - l.P. 31.	645	" " 250 - Macadamisage du Chem. des Forges.	676
" de l'Inspecteur des Viandes. - l.P. 31.	645	Rôle d'Evaluation - Audition des plaintes contre le	676
" du Chef, re hôtels, jeux de hasard, etc.	645	" " " " " " " " " "	680
Recorder - Salaire du	644	Ryan, Echev. - Avis de motion re permis ou licences.	683
" - A. Nord recommandé comme	644	Rue de Troit - Aqueduc chez J. Bernaquey. - l.P. 36.	684
Réparations au Rouleau à Vapeur - l.P. 32.	648	Refus de reclamation d'Art. Demieux. - l.P. 36.	684
Rouleau à Vapeur - Réparations au - l.P. 32.	648	Reclamation d'Art. Demieux refusée. - l.P. 36.	684
Réparation à la couverture du Marché aux denrées - l.P. 32.	648	Remise de taxe d'eau à l'Art. Romain. - l.P. 36.	684
Rue Laviolette - Contrat chaînes, à Alf. Beaudry. - l.P. 32.	649	Romain, l'Art. - Remise de taxe d'eau. - l.P. 36.	684
Réparations au vapeur "Sorel" - l.P. 32.	649	Refus de la journée de neuf heures. - l.P. 36.	684
Rôle d'Evaluation - Audition des plaintes contre le	650	Requête de St. J. Beaudry, à Cur. Sup. - l.P. 36.	684
" " - " " " " " " " " " "	653	Rues St. Ursule de - Casion de terrain pour - l.P. 36.	684
" " - " " " " " " " " " "	654	Rocheport, Pierre - Amende re Ponts St. Maurice. - l.P. 37.	685
" " - " " " " " " " " " "	659		

Refus des services de l'Ingénieur, à Shawinigan. - l. P. 37.  
 " d'indemnité à Alex<sup>dre</sup> Marinneau. - l. P. 37.  
 Réduction proposée, Gte. Canada Iron Corporation. - l. P. 37.  
 Règlement, chap. 251. - Emission de \$425,000 de débentures.  
 Règlement, chap. 252. - re attributions, amendement.  
 Rapport du Médecin de Santé.  
 " " Médecin-Vétérinaire.  
 " de l'Inspecteur Sanitaire.  
 Rôle d'Evaluation de 1914. - Homologation du  
 Règlement, chap. 253. - Colportage de fruits, &c.  
 Règlement, chap. 254. - Re trottoirs.  
 Requête de L. P. Mercier pour changements au Rôle d'Ev.  
 Rôle d'Evaluation. - Requête de L. P. Mercier, pour changements.  
 " " " " J. L. Sanschagrin, " "  
 Requête de J. L. Sanschagrin pour changements au Rôle d'Ev.  
 Rues. - Cession par J. L. Sanschagrin.  
 Rapport du Trésorier, pour 3 mois au 31 Mars 1914.  
 Restaurants. - Avis de motion re fermeture des  
 Ryan, Echev. - Avis de motion re octroi à l'Association Agricole.  
 Refus de remise de taxe à Wm. Legendre. - l. P. 38.  
 " " réduction de taxes à Pierre Girard. - l. P. 38.  
 Rue St. Paul. - Arainage, - l. P. 38.  
 Rivard, L. - Demande de licence par - l. P. 38.  
 Rousseau, H. - Dommages payés à - l. P. 38.  
 Recorder. - Demande d'augmentation de salaires, par le - l. P. 39.  
 " - Produit d'amendes, &c., remis par - l. P. 39.  
 Rue Hertel. - Travaux, - l. P. 39.  
 " St. George. - Carage, - l. P. 39.  
 Réparation, pontage, Ponts St. Maurice. - l. P. 39.  
 Rue St. Olivier. - Carage, - l. P. 39.  
 Refus à J. J. Bédard, re magasin. - l. P. 39.  
 Rue St. Geneviève. - Chaîne, - l. P. 39.  
 Rues, terrains Kouliston et autres. - Nivellement de - l. P. 39.  
 Rapport de l'Ingénieur, re travaux.  
 Requêtes de Phi. Bique pour augmentation de salaires.  
 Rues. - Acte de cession par Alex. Kouliston.  
 Rue St. Denis. - Prolongement de la 704 et 704  
 Rues. - Défense de jeter des papiers dans les  
 Règlements. - Impression autorisée.  
 Recorder et son greffier. - Avis de motion re salaires du  
 Rue St. George. - Contrat à Leo. Michaud, pour chaîne, l. P. 40.  
 Rues. - Nettoyage, le Samedi soir. - l. P. 40.  
 Refus re evaluation de l'Exp. Daigueau. - l. P. 40.

685 Rues. - Ingénieur, délégué au Congrès des Rues. - l. P. 40. 708  
 685 Rues Royale et Alexandre. - Arrondissement, coin - l. P. 40. 708  
 685 Rue St. Julie. - Eclairage, - l. P. 40. 708  
 686 Reclamation de P. Juneau réglée par L. Michaud. - l. P. 41. 709  
 691 Rues St. Geneviève, Saviollette et St. Maurice. - l. P. 41. 709  
 691 Refus de lumière, coin St. Olivier et Riverville. - l. P. 41. 709  
 691 Rues St. Olivier et Riverville. - Refus de lumière, coin - l. P. 41. 709  
 691 Refus de prise de sable, au poteau. - l. P. 41. 709  
 694 Refonte de la charte. - Préparation par le greffier. - l. P. 41. 709  
 695 Rues Amherst et Chr. du Poteau. - Bonne font. et éclairage. - l. P. 41. 709  
 695 Rapport N. H. du Comité des Finances. 710  
 695 Règlement, chap. 255. - re Lic. de gas. (abrogation) 710  
 " " 256. - re vitesse des automobiles. 710  
 " " 257. - Octroi à l'Association Agricole. 710  
 " " 258. - re transport de permis ou licences. 711  
 " " 259. - re manufacture de coton. 711  
 " " 260. - re cirques. 711  
 698 Rôle d'Ev. - Correction terrain de Jos. Roussel. - l. P. 42. 714  
 698 Roussel, Jos. - Correction terrain, au Rôle d'Ev. - l. P. 42. 714  
 698 Refus à Jos. Orel, re épage du "Glacial". - l. P. 42. 714  
 698 Rapport de l'Avocat in re Poudreaux. - l. P. 42. 714  
 698 " " " re colporteurs criant dans les rues. - l. P. 42. 714  
 698 Rues. - Achat d'un palais mécanique pour - l. P. 42. 714  
 699 Robert, J. - Permis de trottoir à - l. P. 42. 714  
 699 Rue St. Philippe et Bureau. - Bonne fontaine, coin - l. P. 42. 714  
 699 Rues Serrais et Royale. - arrosage, - l. P. 42. 714  
 699 Rue St. George. - Eau, ch. J. Duval - l. P. 42. 715  
 699 Coup, Ev. - Trottoir de - l. P. 43. 715  
 699 Rues Bonaventure et Bellina. - Poteau de place, coin - l. P. 43. 715  
 699 Rues. - Achat d'un palais mécanique pour - l. P. 43. 715  
 699 Rues Bonaventure et Bellina. - Arrondissement, coin - l. P. 43. 715  
 699 Rue Serrais. - Requête pour discontinuer l'arrosage - l. P. 43. 715  
 699 Requête pour discontinuer l'arrosage, rue Serrais. - l. P. 43. 715  
 700 " de D. Gaudet & al., re société O. Grenier. - l. P. 43. 715  
 701 Règlements 134 et 149. - Procédures pour annuler les - l. P. 43. 715  
 703 Recorder. - Tarif des 716  
 704 Rapport du Contrôleur. 716  
 706 Recorder et son greffier. - Salaire du 716  
 706 Rues St. Maurice, Saviollette et Bonaventure. - Eclairage. - l. P. 44. 719  
 707 Refus de déplacer poteau électrique, rue Bonaventure. - l. P. 44. 719  
 708 Rue Bonaventure. - Refus de déplacer poteau élec. - l. P. 44. 719  
 708 Rue St. Geneviève. - Estimé de prolongement. - l. P. 44. 719  
 708 Refus de réduction de taxes à W. Legendre. - l. P. 44. 719

Continué sur la page 791.